

DATE DUE

2005.06.20

J Canada. Parliament.
103 House of Commons. Standing
H7 Committee on Finance, Trade
1974 and Economic Affairs, 1974.
Minutes of proceedings
F55 DATE and evidence. NAME - NOM
A1

J
103
H7
1974
F55
A1

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Wednesday, March 6, 1974

Thursday, March 21, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le mercredi 6 mars 1974

Le jeudi 21 mars 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Organization and Estimates 1974-75—The Department of Insurance under the Department of Finance.

CONCERNANT:

Organisation et Budget des dépenses 1974-75—Département des assurances sous le ministère des Finances.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la

vingt-neuvième législature 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

and Messrs.

Bawden
Blenkarn
Breau
Buchanan
Clermont

Comtois
Gillies
Guay (*Lévis*)
Hellyer
Kempling

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: M. Jacques L. Trudel

Vice-président: M. Harold T. Herbert

et Messieurs

Lambert
(*Edmonton West*)
Latulippe
Nystrom
Orlikow

Railton
Ritchie
Stevens—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M.-Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

On March 1, 1974:

Mr. Lambert (*Edmonton West*) replaced Mr. Mitges;
Mr. Gillies replaced Mr. Woolliams;
Mr. Bawden replaced Mr. Schumacher;
Mr. Guay (*Lévis*) replaced Mr. Watson;
Mr. Buchanan replaced Mr. L'Heureux;
Mr. Nystrom replaced Mr. Broadbent;
Mr. Saltsman replaced Mr. Gilbert;

On March 6, 1974:

Mr. Railton replaced Mr. Danson;
Mr. Guay (*St. Boniface*) replaced Mr. Buchanan;
Mr. Buchanan replaced Mr. Guay (*Lévis*);

On March 12, 1974:

Mr. Orlikow replaced Mr. Saltsman;

On March 15, 1974:

Mr. Guay (*Lévis*) replaced Mr. Guay (*St. Boniface*)

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le 1^{er} mars 1974:

M. Lambert (*Edmonton-Ouest*) remplace M. Mitges;
M. Gillies remplace M. Woolliams;
M. Bawden remplace M. Schumacher;
M. Guay (*Lévis*) remplace M. Watson;
M. Buchanan remplace M. L'Heureux;
M. Nystrom remplace M. Broadbent;
M. Saltsman remplace M. Gilbert;

Le 6 mars 1974:

M. Railton remplace M. Danson;
M. Guay (*Saint-Boniface*) remplace M. Buchanan;
M. Buchanan remplace M. Guay (*Lévis*);

Le 12 mars 1974:

M. Orlikow remplace M. Saltsman;

Le 15 mars 1974:

M. Guay (*Lévis*) remplace M. Guay (*Saint-Boniface*)

ORDER OF REFERENCE

HOUSE OF COMMONS

Friday, March 1, 1974

Ordered, — That Votes 1, L5, 10 and 15 relating to the Department of Finance;

Vote 25 relating to the Department of Insurance;

Vote 30 relating to the Tariff Board;

Votes 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 and 40 relating to the Department of Industry, Trade and Commerce;

Vote 45 relating to the Standards Council of Canada;

Vote 50 relating to Statistics Canada;

Vote 20 relating to the Economic Council of Canada;

Votes 1 and 5 relating to the Department of National Revenue, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1^{er} mars 1974

Il est ordonné, — Que les crédits 1, L5, 10 et 15 ayant trait au ministère des Finances;

Le crédit 25 ayant trait au département des assurances;

Le crédit 30 ayant trait à la Commission du tarif;

Les crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 et 40 ayant trait au ministère de l'Industrie et du Commerce;

Le crédit 45 ayant trait au Conseil canadien des normes;

Le crédit 50 ayant trait à Statistique Canada;

Le crédit 20 ayant trait au Conseil économique du Canada; et

Les crédits 1 et 5 ayant trait au ministère du Revenu national soient renvoyés au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

ATTESTÉ

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, March 6, 1974.

(1)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 5:05 o'clock p.m. for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Messrs. Blenkarn, Breau, Buchanan, Clermont, Comtois, Guay (*St. Boniface*), Herbert, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Nystrom, Ritchie, Railton, Stevens, Trudel.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman of the Committee.

Mr. Railton, seconded by Mr. Blenkarn moved,—That Mr. Trudel do take the Chair of this Committee as Chairman.

The question being put on the said motion it was agreed to and Mr. Trudel was invited to take the Chair.

Mr. Stevens, seconded by Mr. Lambert moved,—That Mr. Ritchie be appointed Vice-Chairman of this Committee.

Mr. Comtois, seconded by Mr. Clermont moved,—That Mr. Herbert be appointed Vice-Chairman of this Committee.

And the question being put on the motion,—That Mr. Ritchie be appointed Vice-Chairman of this Committee, it was negatived on the following division: Yeas: 6; Nays 7.

And the question being put on the motion,—That Mr. Herbert be appointed Vice-Chairman of this Committee, it was agreed to.

On motion of Mr. Comtois.

Agreed,—That the Sub-committee on Agenda and Procedure be comprised of the Chairman, the Vice-Chairman and (5) members appointed by the Chairman, after the usual consultations with the *Whips* of the different parties.

On motion of Mr. Buchanan

Agreed,—That the Committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence and as a supplementary issue, an Index prepared by the Library of Parliament.

On motion of Mr. Comtois.

Agreed,—That the Chairman of the Committee be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present. Such a meeting to be held provided that at least seven (7) members representing at least three Parties in the House, including the Chairman or the Vice-Chairman, be present.

At 5:17 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, March 21, 1974.

(2)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:47 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blenkarn, Buchanan, Clermont, Herbert, Hellyer, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Latulippe, Nystrom, Orlikow, Ritchie, Trudel.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 6 MARS 1974

(1)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 17 h 05 pour s'organiser.

Membres du Comité présents: MM. Blenkarn, Breau, Buchanan, Clermont, Comtois, Guay (*Saint-Boniface*), Herbert, Kempling, Lambert, (*Edmonton-Ouest*), Nystrom, Ritchie, Railton, Stevens, Trudel.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président du comité.

M. Railton, appuyé par M. Blenkarn, propose,—Que M. Trudel soit nommé président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée et M. Trudel est invité à occuper le fauteuil.

M. Stevens, appuyé par M. Lambert, propose,—Que M. Ritchie soit nommé vice-président du Comité.

M. Comtois, appuyé par M. Clermont, propose,—Que M. Herbert soit nommé vice-président du Comité.

La motion,—Que M. Ritchie soit nommé vice-président du Comité, est mise aux voix et est rejetée sur division par 6 voix contre 7.

La motion,—Que M. Herbert soit nommé vice-président du Comité, mise aux voix, est adoptée.

Sur motion de M. Comtois.

Il est convenu,—Que le sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et de cinq (5) membres nommés par le président, après les consultations habituelles avec les *Whips* des différents partis.

Sur motion de M. Buchanan.

Il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages et, comme complément, un index préparé par la Bibliothèque du Parlement.

Sur motion de M. Comtois.

Il est convenu,—Que le président du Comité soit autorisé à tenir des séances, à recevoir et à autoriser l'impression des témoignages, à défaut de quorum. Ses séances auront lieu pourvu qu'au moins sept (7) membres représentant au moins trois partis de la Chambre, dont le président ou le vice-président, soient présents.

A 17 h 17, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 21 MARS 1974

(2)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 47 sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Blenkarn, Buchanan, Clermont, Herbert, Hellyer, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Latulippe, Nystrom, Orlikow, Ritchie et Trudel.

Witnesses: From the Department of Insurance: Mr. R. Humphrys, Superintendent; Mr. H. R. Urquhart, Chief, Financial Service Division.

The Committee proceeded to consider its Order of Reference dated March 1, 1974, which is as follows:

Ordered,—That Votes 1, L5, 10 and 15 relating to the Department of Finance:

Vote 25 relating to the Department of Insurance;

Vote 30 relating to the Tariff Board;

Votes 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 and 40 relating to the Department of Industry, Trade and Commerce;

Vote 45 relating to the Standards Council of Canada;

Vote 50 relating to Statistics Canada;

Vote 20 relating to the Economic Council of Canada;

Votes 1 and 5 relating to the Department of National Revenue, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

The Chairman called Vote 25—Department of Insurance under the Department of Finance, and invited Mr. Humphrys to make an opening statement.

On motion of Mr. Lambert (*Edmonton West*),

Ordered,—That Mr. Humphrys' opening statement be taken as having been read.

The Chairman presented the First Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure which is as follows:

TUESDAY, March 12, 1974.

(1)

The Subcommittee on Agenda and Procedure met this day at 11:30 o'clock a.m. the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members present: Messrs. Trudel, Herbert, Lambert (*Edmonton West*), Nystrom and Comtois.

Your Subcommittee agreed to make the following recommendations:

(1) That the following schedule of meetings be approved:

Thursday, March 21, 9:30 o'clock a.m., the Department of Finance relating to the Department of Insurance.

Tuesday, March 26, 11:00 o'clock a.m., Industry, Trade and Commerce relating to the Trade Industrial Program.

Thursday, March 28, 3:30 o'clock p.m., Industry, Trade and Commerce relating to the Trade Industrial Program.

Tuesday, April 2, 8:00 p.m., Industry, Trade and Commerce relating to the Trade Industrial Program.

Thursday, April 4, 9:30 o'clock a.m., the Department of Finance, relating to the Tariff Board.

Monday, April 8, 8:00 o'clock p.m., the Department of Finance relating to the Financial and Economic Policies Program.

Témoins: Du département des assurances: M. R. Humphrys, surintendant; M. H. R. Urquhart, chef de la Division des services financiers.

Le Comité entreprend l'étude de son ordre de renvoi du 1^{er} mars 1974 que voici:

Il est ordonné,—Que les crédits 1, L5, 10 et 15 ayant trait au ministère des Finances;

Le crédit 25 ayant trait au département des assurances;

Le crédit 30 ayant trait à la Commission du tarif;

Les crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 et 40 ayant trait au ministère de l'Industrie et du Commerce;

Le crédit 45 ayant trait au Conseil canadien des normes;

Le crédit 50 ayant trait à Statistique Canada;

Le crédit 20 ayant trait au Conseil économique du Canada; et

Les crédits 1 et 5 ayant trait au ministère du Revenu national, soient renvoyés au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président met en délibération le crédit 25—Département des assurances relevant du ministère des Finances, et invite M. Humphrys à faire une déclaration préliminaire.

Sur motion de M. Lambert (*Edmonton-Ouest*),

Il est ordonné,—Que la déclaration préliminaire de M. Humphrys soit considérée comme ayant été lue.

Le président présente le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure que voici:

LE MARDI 12 MARS 1974

(1)

Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni à 11 h 30 sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres présents: MM. Trudel, Herbert, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Nystrom et Comtois.

Votre sous-comité convient de faire les recommandations suivantes:

(1) Que l'horaire suivant des séances soit approuvé:

Le jeudi 21 mars, 9 h 30,
ministère des Finances, département des assurances.

Le mardi 26 mars, 11 heures,
Industrie et Commerce, programme commercial et industriel.

Le jeudi 28 mars, 15 h 30,
Industrie et Commerce, programme commercial et industriel.

Le mardi 2 avril, 20 heures,
Industrie et Commerce, programme commercial et industriel.

Le jeudi 4 avril, 9 h 30,
ministère des Finances, Commission du tarif.

Le lundi 8 avril, 20 heures,
ministère des Finances, programme des politiques financières et économiques.

Tuesday, April 9, 11:00 a.m., the Department of Finance relating to the Financial and Economic Policies Program.

Tuesday, April 23, 11:00 o'clock a.m., the Department of Industry, Trade and Commerce relating to Tourism.

Thursday, April 25, 3:30 o'clock p.m., the Department of Finance relating to the Financial and Economic Policies Program.

Friday, April 26, 9:30 o'clock a.m., the Department of Finance relating to the Anti-Dumping Tribunal.

Tuesday, April 30, 8:00 o'clock p.m., the Department of Industry, Trade and Commerce relating to Statistics Canada.

Thursday, May 2, 9:30 o'clock a.m., the Department of Industry, Trade and Commerce relating to the Standards Council of Canada.

Tuesday, May 7, 11:00 o'clock a.m., the Department of National Revenue, Customs and Excise.

Thursday, May 9, 3:30 o'clock p.m., the Department of National Revenue, Taxation.

Tuesday, May 14, 11:00 o'clock a.m., Economic Council of Canada.

Thursday, May 16 9:30 o'clock a.m., Economic Council of Canada,

At 12:30 o'clock p.m., the Subcommittee adjourned.

On motion of Mr. Buchanan.

Agreed.—That the First Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure be concurred in.

Agreed.—That during the questioning of witnesses, the following time limit be allotted: 20 minutes on the first round of questioning and 15 minutes on the second round.

At 11:00 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité
J. M. Robert Normand
Clerk of the Committee

Le mardi 9 avril, 11 heures, ministère des Finances, programme des politiques financières et économiques.

Le mardi 23 avril, 11 heures, ministère de l'Industrie et du Commerce, tourisme.

Le jeudi 25 avril, 15 h 30, ministère des Finances, programme des politiques financières et économiques

Le vendredi 26 avril, 9 h 30, ministère des Finances, programme du tribunal anti-dumping.

Le mardi 30 avril, 20 heures ministère de l'Industrie et du Commerce, Statistique Canada.

Le jeudi 2 mai, 9 h 30, ministère de l'Industrie et du Commerce, Conseil canadien des normes.

Le mardi 7 mai, 11 heures, ministère du Revenu national, douanes et accise.

Le jeudi 9 mai, 15 h 30, ministère du Revenu national, impôt.

Le mardi 14 mai, 11 heures, Conseil économique du Canada.

Le jeudi 16 mai, 9 h 30, Conseil économique du Canada.

A 12 h 30, le sous-comité suspend ses travaux.

Sur motion de M. Buchanan,

Il est convenu.—Que le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Il est convenu.—Que, au cours de l'interrogation des témoins, le temps de parole suivant soit attribué: 20 minutes au premier tour de questions et 15 minutes au second tour.

À 11 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, March 21, 1974.

• 0948

[Texte]

The Chairman: Gentlemen, we have today for consideration Vote 25, Department of Insurance, under the Department of Finance. You will find this vote in your estimates book at page 8-38.

Finance

C – Insurance

Vote 25—Insurance—Program expenditures and authority to spend revenue received during the year \$797,000

The Chairman: We have appearing before us this morning from the Department of Insurance, Mr. R. Humphrys on my immediate right, and Mr. H. R. Urquhart to his right.

I understand, Mr. Humphrys, that you have an opening statement you would like to make. There are sufficient copies if members wish to have them. They are in both French and English.

The Clerk is distributing the brief. Perhaps Mr. Humphrys would now care to make some remarks.

Mr. R. Humphrys (Superintendent, Department of Insurance): Mr. Chairman, I have prepared and distributed an opening statement which is very much along the lines of the one I made to this Committee last year. The text is almost the same. The figures have been updated. If it is the Committee's wish, I will read it.

The Chairman: Do you wish to hear Mr. Humphrys's statement?

Some hon. Members: No.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, no. Under the circumstances, as the statement is commendably short, I move that it be made part of the record of today's proceedings and appear as though it had been read.

The Chairman: Is this your wish, gentlemen?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Lambert (Edmonton West): And that it appear in that position.

Mr. Humphrys: The Department of Insurance was established by the Department of Insurance Act, Chapter I-17 of the Revised Statutes of Canada. Pursuant to this Act, the responsible Minister is the Minister of Finance and the deputy head of the Department is the Superintendent of Insurance. The office of the Superintendent of Insurance was first established by the Insurance Act of 1875 and at that time his office was attached to the Department of Finance. It became a separate department in 1910.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 21 mars 1974

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous étudions aujourd'hui le crédit 25, Département des assurances, ministère des Finances. Vous trouverez ce crédit à la page 8-39 du budget des dépenses.

Finances

C – Assurances

Crédit 25 – Assurances – Dépenses du programme et autorisation de dépenser les recettes de l'année \$797,000

Le président: Nous entendrons ce matin M. R. Humphrys du Département des assurances. Il est assis à ma droite et à côté de lui se trouve M. H. R. Urquhart.

Si je comprends bien, monsieur Humphrys, vous voulez faire une déclaration préliminaire. Il y en a suffisamment d'exemplaires si les députés en veulent un. Il y en a en français et en anglais.

Le greffier est en train de distribuer le mémoire. M. Humphrys aimerait peut-être maintenant faire quelques observations.

M. R. Humphrys (Surintendant du Département des assurances): Monsieur le président, j'ai préparé et distribué une déclaration préliminaire qui est sensiblement la même que celle que j'ai faite devant le Comité l'an dernier. Le texte est à peu près le même. Les chiffres ont été mis à jour. Si le Comité le désire, je vais la lire.

Le président: Désirez-vous entendre la déclaration de M. Humphrys?

Des voix: Non.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, monsieur le président. Étant donné que la déclaration est assez courte, je propose qu'elle soit jointe aux délibérations d'aujourd'hui et soit imprimée comme si elle avait été lue.

Le président: Êtes-vous d'accord, messieurs?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et qu'elle soit imprimée comme telle.

M. Humphrys: Le Département des assurances a été créé en vertu de la Loi sur le Département des assurances, chapitre I-17 des Statuts refondus du Canada. Aux termes de cette loi, le Département répond au ministre des Finances et le sous-ministre de ce ministère est le surintendant des assurances. La fonction du Surintendant des assurances a été établie en premier lieu par la Loi sur l'assurance de 1875 et, à l'époque, son bureau relevait du ministère des Finances et en fut détaché en 1910.

[Text]

The Department of Insurance Act in 1932 provided that the Department would be responsible for the administration of the Canadian and British Insurance Companies Act, the Civil Service Insurance Act, the Foreign Insurance Companies Act, the Loan Companies Act and the Trust Companies Act. Since that time, further duties have been added to the Department, mainly the administration of the Small Loans Act, the Co-operative Credit Associations Act, the Pension Benefits Standards Act, the Investment Companies Act and certain aspects of the Excise Tax Act relating to the taxation of insurance premiums.

In addition to the administration of specific Acts, the Department through its Actuarial Branch provides actuarial advice to other departments of the government and performs extensive actuarial services in the valuation of government insurance and pension programs. Examples of items under this head are the Canada Pension Plan, the Public Service Superannuation Act and matters relating to federal involvement in crop insurance plans. The Department also has obligations in connection with pension plans registered under the Income Tax Act.

Many other instances arise where the Department's services and advice are required by other departments in connection with matters that require actuarial and technical study and advice or that concern companies that are under the supervision of the Department.

The Department supervises all federally incorporated insurance companies, all insurance companies from outside Canada doing business in Canada, and by agreement with some provinces, the insurance companies incorporated therein.

At the end of 1973, there were 387 insurance companies registered with the Department and 42 fraternal benefit societies. Included in these figures were 141 Canadian companies, 52 British companies and 194 foreign companies. Of the fraternal benefit societies, 15 are Canadian and 27 are from the United States.

For fire and casualty insurance companies, the premium income earned in Canada for 1973 amounted to about \$2.5 billion and for life insurance companies in 1973 premium income in Canada amounted to about \$2.6 billion. Assets of Canadian life insurance companies at the end of 1973 amounted to \$20.0 billion and assets in Canada of British and foreign life insurance companies doing business in Canada amounted to \$4.7 billion.

There are 16 trust companies licensed under the Trust Companies Act and 15 mortgage loan companies and 2 mortgage investment companies licensed under the Loan Companies Act. We are currently processing 7 other applications for trust companies, 1 application for a mortgage loan company, and 5 applications for mortgage investment companies. Inquiries have been received from

[Interpretation]

La Loi de 1932 sur le Département des assurances stipulait que le Département serait chargé de l'application de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères, la Loi sur les sociétés de prêts et la Loi sur les compagnies fiduciaires. Depuis cette date, le Département a acquis d'autres fonctions qui comprennent surtout l'application de la Loi sur les petits prêts, la Loi sur les associations coopératives de crédit, la Loi sur les normes de prestations des pensions, la Loi sur les sociétés d'investissement, ainsi que certaines parties de la Loi sur la taxe d'accise qui concernent l'imposition sur les primes d'assurance.

Outre l'application de certaines lois, les fonctions remplies par le Département, par l'intermédiaire de son service d'actuaire, incluent l'offre de conseils d'ordre actuariel à d'autres ministères du gouvernement et il rend d'imposants services de même nature en rapport avec l'évaluation des programmes d'assurance et de pensions du gouvernement. Quelques exemples de services sous cette catégorie sont le Régime des pensions du Canada, la Loi sur la pension de la Fonction publique et certaines questions se rapportant à la participation du gouvernement fédéral en ce qui touche les programmes d'assurance sur les récoltes. Le Département a également certaines obligations relativement aux régimes de pensions qui sont inscrits en marge de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il se présente plusieurs autres cas où les services et les conseils du Département sont requis par d'autres ministères en rapport avec des questions qui exigent des études et des conseils de caractère technique et actuariel ou qui intéressent des sociétés placées sous la surveillance du Département.

Le Département exerce une surveillance sur toutes les compagnies d'assurance qui sont érigées en corporations aux termes de lois fédérales, sur toutes les compagnies d'assurance étrangères qui font des affaires au Canada et avec l'accord de certaines provinces exerce une surveillance sur les compagnies d'assurance qui sont érigées en corporations aux termes de lois des dites provinces.

A la fin de 1973, 387 compagnies d'assurance se trouvaient inscrites auprès du Département, de même que 42 sociétés d'entraide. La liste incluait 141 compagnies canadiennes, 52 compagnies britanniques et 194 compagnies étrangères. Quinze des sociétés d'entraide sont canadiennes et 27 se trouvent aux États-Unis.

Pour les compagnies d'assurance contre le feu et les accidents, les revenus acquis provenant des primes au Canada en 1973 ont atteint à peu près 2.5 milliards de dollars et pour les compagnies d'assurance-vie en 1973 les revenus provenant des primes au Canada ont atteint à peu près 2.6 milliards de dollars. L'avoir des compagnies d'assurance-vie canadiennes à la fin de 1973 se chiffrait par 20.0 milliards de dollars tandis que les actifs des compagnies d'assurance-vie britanniques et étrangères faisant affaires au Canada atteignaient 4.7 milliards.

Seize sociétés de fiducie sont enregistrées en vertu de la Loi sur les compagnies fiduciaires, et quinze sociétés de prêts hypothécaires et deux compagnies de placements hypothécaires le sont en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts. Nous sommes maintenant en train de traiter 7 autres demandes pour les sociétés de fiducie, une demande pour une société de prêts hypothécaires, et 5 demandes pour les

[Texte]

several other parties that are interested in the formation of mortgage loan or mortgage investment companies, and further incorporations seem likely. In addition to supervising trust and loan companies that are federally incorporated, the Department supervises certain provincially incorporated trust and loan companies by agreement with some of the provinces. The provinces concerned in such agreements are Nova Scotia, Prince Edward Island and Manitoba. Pursuant to these agreements, the Department supervises 17 provincially incorporated trust companies and one provincially incorporated loan company.

The total assets of trust companies supervised by the Department amounted to \$3.7 billion at the end of 1973, apart from the estate, trust and agency funds amounting to \$6.6 billion, and the assets of loan companies similarly supervised amounted to \$3.1 billion.

As respects the Small Loans Act, there are 43 companies licensed involving a total of 2,365 branch offices and loan balances outstanding amounting to \$341 million at the end of 1973. There are 4 organizations supervised under the Co-operative Credit Associations Act and some 525 pension plans under the Pension Benefits Standards Act.

There are 38 investment companies with assets of approximately \$6.8 billion, presently registered under the Investment Companies Act with an additional 11 companies currently seeking registration. A total of 90 companies have been granted exemptions under the Act, with an additional 41 companies presently seeking exemptions. This latter number includes 19 companies that were incorporated as investment companies subsequent to the coming into force of the Act on January 1, 1972 and many have not yet been fully organized or commenced business.

All of the expenses incurred by the Department in supervising financial institutions are recovered by annual assessments against these institutions. Similarly, assessments are made against the Canada Deposit Insurance Corporation and the Canada Pension Plan to recover expenses incurred by the Department on their behalf. Such assessments cover not only the direct costs incurred by the Department as reflected in its estimates, but also the indirect costs in respect of services provided for the Department by other branches of the Government as for example, office accommodation and financial services. The result is that about 80% of the total expenses of the Department are recovered. The remaining expenses of the Department are practically all accounted for by services provided by the Department to other departments in respects of actuarial matters, particularly the actuarial valuation of government pension and insurance programs. These costs are reflected in the Department's estimates and it has not been the practice to bill other departments for the services so rendered.

[Interprétation]

compagnies de placements hypothécaires. On a reçu aussi des enquêtes de plusieurs autres groupes qui s'intéressent à la formation des sociétés de prêts hypothécaires ou des compagnies de placements hypothécaires, et il est vraisemblable qu'on aura plus de constitutions en société commerciale. En plus d'exercer sa surveillance sur les sociétés de fiducie et de prêts qui sont érigées en corporations aux termes de lois fédérales, le Département étend cette même surveillance à certaines sociétés de fiducie et de prêts qui relèvent des autorités provinciales, par suite d'ententes conclues avec les provinces. Les provinces qui participent à ces ententes sont la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba. En vertu desdites ententes le Département exerce sa surveillance sur dix-sept sociétés de fiducie et une société de prêts relevant de l'autorité provinciale.

L'ensemble des actifs des sociétés de fiducie surveillées par le Département représentait un total de 3.7 milliards de dollars à la fin de 1973, exception faite des caisses de successions, de fiducie et d'agences qui constituaient un total de 6.6 milliards de dollars, tandis que ceux des sociétés de prêts assujetties à la même surveillance atteignaient 3.1 milliards de dollars.

Quant à la Loi sur les petits prêts, elle régit 43 sociétés qui se composent de 2,365 bureaux et dont les soldes de prêts en cours s'élevaient à 341 millions de dollars à la fin de 1973. Quatre organismes sont surveillés aux termes de la Loi sur les associations coopératives de crédit et quelque 525 régimes de pensions le sont en vertu de la Loi sur les normes des prestations des pensions.

Il y a présentement 38 sociétés d'investissement, dont l'actif total est d'environ 6.8 milliards de dollars, qui détiennent un certificat d'inscription en vertu de la Loi sur les sociétés d'investissement et 11 autres sociétés désirent obtenir un certificat d'inscription. Un total de 90 sociétés ont jusqu'à maintenant été exemptées de l'application des dispositions de la Loi et 41 autres sociétés ont présenté une demande en vue d'obtenir une telle exemption. Ce dernier numéro inclut 19 compagnies qui étaient érigées en corporations comme compagnies d'investissement après le premier janvier 1972, date d'entrée en vigueur de la Loi, et plusieurs de ces compagnies ne sont pas encore complètement organisées ou n'ont pas encore commencé à faire des affaires.

Toutes les dépenses assumées par le Département pour la surveillance des institutions financières sont recouvrées au moyen de cotisations annuelles imposées à ces institutions. De la même façon, les cotisations sont imposées à la Société d'assurance-dépôts du Canada et au Régime de pensions du Canada afin de recouvrer les dépenses assumées par le Département à cet égard. Ces cotisations incluent non seulement les frais immédiats encourus par le Département et qui apparaissent dans ses prévisions budgétaires, mais aussi les frais indirects résultant de services rendus pour le compte du Département par d'autres divisions du gouvernement sous forme de bureaux et de services financiers. En conséquence, environ 80 p. 100 de l'ensemble des dépenses du Département se trouve remboursées. Le reste des débours du Département se rapporte à peu près entièrement à des services fournis par lui à d'autres ministères au sujet de travaux actuariels en particulier l'évaluation faite par des actuaires des programmes de pensions et d'assurance du gouvernement. Ces débours font partie des prévisions budgétaires du Département et il n'est pas d'usage de faire payer ces services aux autres ministères en cause.

[Text]

The revenues of the Department resulting from the assessments on the companies supervised are credited to the Department and are used to meet its expenses. An appropriation from Parliament is required therefore only to meet the portion of the Department's expenses that are not covered by such assessment.

The staff of the Department is relatively small considering the extent and scope of the work falling upon it. The nature of the work requires a staff that is highly skilled technically. The Department does not have a large volume of material to process on a clerical basis and as a consequence the proportion of professional and technical staff is relatively high.

The Department has a staff of examiners that perform the examination of the financial conditions and affairs of companies under its supervision. The main force of examiners is stationed in Toronto where the head offices of companies are concentrated. An office with several examiners is situated in Montreal and one man is stationed in Halifax, three in Winnipeg and one in Vancouver. Examiners from the offices in Montreal and Toronto make one or more trips a year to the Maritimes and to the West to perform annual examinations of companies located in those regions.

The actuarial staff of the Department is concentrated in Ottawa. This staff performs the actuarial services for other departments and also the actuarial services required in connection with the Department's supervisory activities.

With the growing complexity of financial organizations in Canada and the increasing volume of business, it appears likely that the responsibilities of the Department will tend to increase if adequate supervision is to be exercised. Since the establishment of the Canada Deposit Insurance Corporation examiners on the staff of the Department have carried out examination work as required by that Corporation. The examiners of the Department work in co-operation with provincial supervisors where matters relating to provincially incorporated companies are concerned.

While the work of the Department can be said in one sense to consist primarily of the administration of certain statutes as already cited, it is not, of course, confined merely to seeing to it that the requirements of the legislation are being complied with. The main purpose of the existence of the Department and its main responsibility is to exercise the authority conferred upon it by the relevant statutes for the purpose of ascertaining the financial condition of the companies concerned and ensuring, so far as is possible, that each such company maintains itself in a position where it is able to discharge its obligations to the public. This work requires a broad knowledge on the part of the staff of the operation of the various types of financial institutions supervised, ability to understand quickly the financial implications of activities and programs and of changes in circumstances, and the ability to work with companies that may be in financial difficulties to enable them to recover or to transfer their liabilities to stronger companies. For supervision to be effective, the staff must be highly skilled and well-informed.

[Interpretation]

Les recettes du Département qui proviennent des cotisations imposées aux sociétés surveillées sont portées au compte du Département et utilisées pour faire face à ses dépenses. Un crédit parlementaire n'est donc nécessaire que pour rencontrer cette portion des dépenses du Département qui n'est pas couverte par les cotisations.

Le personnel du Département est relativement peu nombreux, si l'on considère l'étendue et la portée de ses travaux. La nature même de ces travaux exige des employés de hautes connaissances d'ordre technique. Le Département n'a guère de travaux d'écritures à son programme et par conséquent la proportion d'employés de caractère professionnel et technique est relativement élevée.

Le Département compte un personnel d'examineurs dont le rôle consiste à faire l'inspection de l'état financier et des opérations des sociétés qui relèvent de la surveillance du Département. La majorité de ces examineurs sont postés à Toronto où se trouvent concentrés les sièges sociaux des sociétés en question. Un bureau composé de plusieurs examineurs est situé à Montréal. Un employé est posté à Halifax, trois à Winnipeg et un autre à Vancouver. Les examineurs des bureaux de Montréal et de Toronto font un ou plusieurs voyages dans la région des provinces maritimes et dans l'Ouest afin d'y procéder à l'inspection annuelle des opérations des sociétés qui font affaires dans ces régions.

Le personnel d'actuaire du Département se trouve à Ottawa principalement. Il y exécute les travaux actuariels pour d'autres ministères du gouvernement et rend également des services de même nature qui se rattachent aux travaux de surveillance du Département.

Vu la complexité croissante des organismes financiers du Canada et d'un volume d'affaires qui ne cesse d'augmenter, il semble probable que les obligations du Département devront croître elles aussi afin d'assurer une surveillance convenable. Depuis la création de la Société d'assurance-dépôts du Canada, des examineurs du Département procèdent au travail d'inspection requis par cette dernière. Les examineurs du Département travaillent de concert avec les surveillants provinciaux lorsqu'il est question de sociétés provinciales incorporées.

Nous pouvons dire que, dans un sens, le travail du Département comprend surtout l'administration de certaines lois dont j'ai déjà parlé, mais il va sans dire qu'il ne se contente pas de voir à ce que la loi soit observée. Il incombe d'abord au Département d'exercer l'autorité qui lui a été conférée par les lois pertinentes, aux fins de se rendre compte de la situation financière des compagnies en cause et d'assurer autant que possible que chacune de ces compagnies soit toujours en mesure de s'acquitter de ses obligations envers la population. Pour accomplir ce travail, le personnel doit avoir une connaissance approfondie du fonctionnement des divers genres d'institutions financières surveillées, l'aptitude à saisir rapidement les implications financières des activités et programmes et des changements survenus dans les circonstances, et l'aptitude à travailler de concert avec des compagnies qui se trouvent peut-être en mauvaise situation financière, afin de les aider à remonter la pente ou à confier leurs responsabilités à des compagnies qui ont les reins plus solides. Pour que la surveillance soit efficace, le personnel doit être très compétent et bien renseigné.

[Texte]

Le président: Monsieur Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): My opening question, Mr. Chairman, is for information as to the layout of the estimates. As we see on page 8-38, which is the first page of the estimates, in the detail under the supervision of companies, there is an estimate of \$2,302,000, but then we see a corresponding credit of \$2,217,000. Perhaps Mr. Humphrys could refresh my memory. Is this because there is an estimated charge made to the insurance companies, the trust companies and whatever others who are under the department's supervision for the supervisory services that are performed?

• 0950

Mr. Humphrys: Yes, Mr. Lambert, the expenses of the department are recovered from the companies supervised by an assessment against the companies. There is however a year's delay in the sense that we determine our expenses at the end of each fiscal year and then we levy an assessment on the companies so that the expenses for the fiscal year 1972-73 will be recovered by an assessment that is made near the end of 1973. That is why the figures do not correspond exactly.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. There is a fair correspondence within a few thousand dollars.

Mr. Humphrys: Yes. About 80 per cent of the expenses of the Department are recovered in that way. The remainder is made up of services that we perform for other departments and in our actuarial branch and other . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): Your statement, Mr. Humphrys, though is limited to a factual exposé of the jurisdiction and the activities of your department. However, in the past in the questioning or in some of your statements in the past you have commented upon the state of the nation in the insurance world. I wonder if you could give us some of your observations this year as a result of the performance during the past year with regard to the companies living within their insurance income: whether there is a realignment now between premiums and policy loss; whether the investments on unearned premium has been serving as a form of subsidy to the clients, to the insured persons or corporations and whether this is actually a healthy situation or not.

I think, if my memory serves me right, some three or four years ago you did sound a very serious warning about the insurance companies—particularly the fire insurance companies and the other liability companies—more or less managing to scramble to a balanced position because of their investment income. What is the situation now?

Mr. Humphrys: Mr. Lambert, we get our returns from the insurance companies as of March 1, at least I should say as of the end of the year, but the statements are due on March 1 so we have been busy since March 1 trying to analyse the figures and to determine just the picture that you have asked about. I do not have a complete analysis as yet, but preliminary figures show that in the fire and casualty field, that is other than life insurance, the

[Interprétation]

The Chairman: Mr. Lambert.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ma première question, monsieur le président, a trait à la disposition des prévisions budgétaires. À la page 8-38, la première page des prévisions budgétaires, nous voyons sous la rubrique «surveillance des sociétés», un montant de \$2,302,000 puis un crédit correspondant de \$2,217,000. M. Humphrys pourrait peut-être me rafraîchir la mémoire. Est-ce à cause d'une imputation estimative aux compagnies d'assurances, compagnies de fiducie ou autres qui relèvent du ministère, pour les services de surveillance qui sont fournis?

M. Humphrys: Oui, monsieur Lambert, les dépenses du ministère sont récupérées auprès des compagnies surveillées en établissant la cotisation de celles-ci. Cependant, il y a un décalage d'une année, en ce sens que nous déterminons nos dépenses à la fin de chaque exercice financier, puis nous imposons une cotisation aux compagnies, si bien que les dépenses concernant l'exercice financier de 1972-1973 seront récupérées par l'établissement d'une cotisation effectuée vers la fin de 1973. Voilà pourquoi les chiffres ne correspondent pas exactement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. La correspondance est juste à quelque mille dollars près.

M. Humphrys: Oui. Environ 80 p. 100 des dépenses du ministère sont récupérés de cette façon. Le solde consiste en services que nous rendons à d'autres ministères, notre direction actuarielle, etc. . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pourtant, monsieur Humphrys, votre déclaration se limite à un exposé concret de la compétence et des activités de votre ministère. Cependant, vous avez, par le passé, lors de questions ou dans certaines de vos déclarations, fait des remarques sur l'état de la nation dans le monde des assurances. Je me demande si vous pourriez nous faire connaître certaines de vos observations de cette année, suite à ce qui a été fait l'année dernière en ce qui concerne les compagnies auxquelles suffit leur revenu d'assurances. Les primes et les pertes sur les polices ont-elles été réalignées; les placements concernant les primes non gagnées ont-ils constitué une sorte de subvention aux clients, aux personnes ou aux sociétés assurées et est-ce une situation vraiment saine?

Si ma mémoire est fidèle, vous avez, je pense, donné il y a trois ou quatre ans un avertissement très sérieux au sujet des compagnies d'assurances—surtout les compagnies d'assurances contre l'incendie et les autres compagnies d'assurances contre le risque—qui réussissent plus ou moins à se hisser à une position d'équilibre grâce à leurs revenus de placements. Quelle est la situation actuellement?

M. Humphrys: Monsieur Lambert, nous recevons nos déclarations des compagnies d'assurances le premier mars, je devrais, du moins, dire à la fin de l'année, mais les déclarations doivent être envoyées au premier mars, si bien que depuis cette date nous sommes occupés à tenter d'analyser les chiffres et de fixer le tableau que vous nous avez demandé. Je n'ai pas encore d'analyse complète mais les chiffres préliminaires montrent que dans le secteur de

[Text]

underwriting losses for 1973 were \$130 million, which is a very heavy underwriting loss and much heavier than the previous two or three years.

From the analysis made so far I do not have a picture of the investment income so I cannot tell you the net effect on the surplus of the companies, but certainly an underwriting loss of \$130 million is a very serious blow to the industry and it will require a lot of analysis to see whether the causes are a normal fluctuation in insurance experience or whether they are indicative of maybe an inadequacy of the premium level to meet the level of claims.

• 0955

The fire and casualty industry is, of course, particularly vulnerable to the effects of inflation because all the insurance claims become very much higher because of inflation and labour costs, repair costs and materials, combined with the fact that the premiums are really quoted and assessed on experience that is a year or two years back, which means that it creates a serious problem to try to determine what to charge today for a contract that is going to run a year hence or, in the residential policies, maybe three years. So, the inflationary effect on claims is a serious problem in that industry. I cannot say, on the basis of the analysis we have been able to do to date, whether it appears that the premiums are inadequate or whether it is the kind of thing that one must expect in normal insurance activity; sometimes claims are heavy and sometimes they are light. I fear that it is a trend that is going to have the consequence of rising premiums.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is there any discernible area where this may be more clearly anticipated than others? On the fire side, the question of inflation and the fact that we are in a three-year premium pattern which, shall we say, may make a fire loss replaceable with a gap of two and possibly three years on the change due to inflation. Is it particularly discernible in that area?

Mr. Humphrys: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): The other side is commercial fire insurance, and whether the experience is that we have had rather severe losses and that the damage claims are being really hard hit by what we know are very rapidly escalating costs in the building industry. So far as the casualty side is concerned, of course, we know that anybody who drives an automobile and is involved in even the most minor fender-bender type of accident knows that it does not take much, but the total car is a write-off. It is cheaper to scrap it than to repair it. Is there any discernible picture in that \$130 million?

Mr. Humphrys: I can answer, perhaps, only in general terms on the basis of our current analysis. In the residential or dwelling

[Interpretation]

l'incendie et des accidents, secteur qui est différent de l'assurance-vie, les pertes des souscriptions d'assurance pour 1973 étaient de 130 millions de dollars; ce qui est une perte d'assurance très lourde et beaucoup plus que celle des deux ou trois années précédentes.

D'après l'analyse effectuée jusque-là, je n'ai pas de tableau du revenu de placements; aussi je ne puis vous dire quelles sont les conséquences nettes sur le surplus des compagnies, mais une perte d'assurance de 130 millions de dollars est certainement un coup très dur pour l'industrie et il faudra faire une analyse poussée pour voir si les causes en sont la fluctuation normale des assurances ou si cela montre que le niveau des primes ne répond pas adéquatement au niveau des réclamations.

Le domaine des incendies et accidents est, évidemment, particulièrement vulnérable aux effets de l'inflation puisque toutes les demandes de dédommagement deviennent beaucoup plus élevées en raison même de l'inflation et du coût de la main-d'œuvre, de celui des réparations et des matériaux, en plus du fait que les primes sont, en réalité, établies et évaluées d'après l'expérience d'une ou deux années antérieures; c'est dire qu'il devient très difficile de déterminer aujourd'hui les frais d'un contrat devant porter sur une période d'un an à venir ou, dans le cas des polices relatives aux immeubles résidentiels, peut-être sur une période de trois ans. Aussi, l'effet de l'inflation sur les demandes de dédommagement devient un problème sérieux dans cette industrie. Je ne peux dire, en me fondant sur l'analyse qu'il nous a été possible d'effectuer à ce jour, s'il s'avère que les primes sont insuffisantes ou s'il s'agit d'un phénomène auquel on doit s'attendre normalement dans l'assurance; parfois, les demandes sont élevées et d'autres fois, elles le sont peu. Je crains que la tendance ne soit à l'augmentation des primes.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Y a-t-il une région où l'on peut percevoir cela de façon plus précise que dans d'autres? Pour ce qui est de l'incendie, l'inflation et le fait que la prime porte sur une période de trois ans peuvent permettre de remplacer des biens perdus, avec un écart de deux et peut-être trois ans dû au changement consécutif à l'inflation. A-t-on discerné une telle éventualité dans cette région?

M. Humphrys: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'autre aspect, est celui de l'assurance-incendie pour immeubles commerciaux. L'expérience révèle-t-elle que les pertes subies ont été assez graves et que les demandes de dédommagement sont fortement touchées par l'escalade des prix, très rapide, nous le savons, dans l'industrie de la construction? En ce qui concerne les accidents, évidemment, nous savons que quiconque conduit une voiture et est impliqué dans un accident même de moindre importance, où le pare-choc n'est que plié par exemple, est conscient qu'il en faut peu pour que la voiture entière soit dépréciée. Il est moins onéreux de la mettre au rebut que de la réparer. Peut-on se faire une idée de la situation pour ces 130 millions?

M. Humphrys: Je peux répondre, peut-être, en termes généraux seulement, sur la base de notre étude courante. Dans le cas de la

[Texte]

coverages the cost of repairs and replacements, of course, is rising rapidly because of the rise in building costs. That will probably have the effect of increasing the premiums. On the other hand, if the owners of residences increase their insurance in the light of current values of properties, this could have the effect of mitigating the increases in premium rates that would otherwise be required. The net effect, of course, is going to be a much higher cost of insurance for the individual, because if he increases his insurance to meet the inflated cost of his property it means more dollars to him even if the premium rate per thousand does not go up that rapidly. In the commercial field I think there are increasing problems because of the concentration of high value in a small area. In industrial developments with concentrated machinery, data processing equipment, and this type of thing, you get very high concentrations of value and you do not need acres of conflagration to cause the disastrous claims that you might have needed years ago. There is also a great deal of competition in the commercial fields and I think the premium rates have been driven down to the point that it is probably going to result in an upward adjustment in premium rates. One also sees in aircraft insurance the number of air crashes around the world. I think this is going to have an effect on that area of premiums.

• 1000

Mr. Lambert (Edmonton West): Your supervision is of companies federally incorporated. Your examination does not extend to, at the moment, three provinces who have provincially-operated insurance programs, therefore your base is restricted to the non-public sector.

Mr. Humphrys: That is correct, Mr. Lambert. We do supervise in addition, of course, all the foreign companies that are doing business in Canada.

Mr. Lambert (Edmonton West): I mean the foreign companies and the federally-registered Canadian companies.

Mr. Humphrys: Not the government plans, no.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, in fact, this is where I rather think the picture may be somewhat distorted in that they do not publish on the same basis as you may do. Perhaps there is not the same objectivity in publishing the results of insurance under the provincially-sponsored plans that there would be under those under your supervision. Have you any observations to make on that score as far as the insurance industry in Canada is concerned. For Canadians looking for insurance, there is a substantial portion of the insurance business that is beyond your jurisdiction. Some of the provincially-incorporated life insurance companies, as we read in the press, have had some rather interesting histories.

Mr. Humphrys: On life insurance, we do not supervise the provincial companies except in the provinces of Manitoba and Nova

[Interprétation]

protection et d'habitation résidentielle ou de logements, le coût des réparations et du remplacement s'élevé, évidemment, rapidement en fonction de l'augmentation du coût de la construction. Cette augmentation entraînera probablement une augmentation des primes. D'un autre côté, si les propriétaires de résidence augmentent leur assurance sur la base de la valeur actuelle des propriétés, une telle initiative pourra atténuer l'augmentation des taux de prime qui autrement s'imposerait. Le résultat net en sera évidemment un coût beaucoup plus élevé de l'assurance pour le particulier, parce que, s'il augmente son assurance en fonction du prix plus élevé de sa propriété, cela signifie qu'il a plus d'argent si le taux de la prime par mille dollars n'augmente pas en proportion. Dans le domaine commercial, je crois que les problèmes se multiplient en raison de la concentration de valeurs élevées dans un petit secteur. Dans les aménagements industriels comportant un grand nombre de machines, d'équipements électroniques, et de matériel de ce genre, on trouve des concentrations très élevées de valeurs et il n'est pas nécessaire, comme il y a quelques années, qu'il y ait un incendie sur des acres pour entraîner des demandes de dédommagements désastreuses. Il existe aussi une forte concurrence dans le domaine commercial et je crois que les taux de prime ont été abaissés au point qu'il faudra probablement les rajuster. On constate, aussi, dans le domaine de l'assurance des aéronefs, le nombre de catastrophes aériennes qui se produisent de par le monde. Je crois que cette situation se répercutera dans le domaine des primes.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Votre supervision s'exerce à l'endroit des sociétés constituées en sociétés fédérales. Votre examen ne s'étend pas pour le moment aux trois provinces qui ont des programmes d'assurance qu'elles administrent elles-mêmes; vous limitez donc au secteur non public.

Mr. Humphrys: C'est exact, monsieur Lambert. Nous supervisons également, bien sûr, toutes les sociétés étrangères qui font affaire au Canada.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'entends par là les sociétés étrangères et les sociétés canadiennes constituées en sociétés fédérales.

M. Humphrys: Pas les programmes gouvernementaux, non.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, en fait, c'est là exactement où je crois que les faits ont été déformés en ce sens qu'elles ne publient pas leurs données sur la même base que vous. Peut-être n'a-t-on pas la même objectivité en publiant les résultats de l'assurance dans le cadre de programmes administrés par les provinces que si on le faisait, sous votre supervision. Avez-vous des observations à faire à cet égard pour ce qui est de l'industrie de l'assurance au Canada. Pour les Canadiens qui cherchent une assurance, une forte partie du monde de l'assurance relève de vous. Certaines des sociétés d'assurance-vie constituées en sociétés provinciales, comme nous le dit la presse, ont une expérience assez intéressante.

M. Humphrys: Dans le domaine de l'assurance-vie, nous ne supervisons pas les sociétés provinciales à l'exception des provinces

[Text]

Scotia. However, more than 90 per cent of the life insurance in Canada is done by federally-supervised companies.

In the other fields of fire and casualty, the move by three of the provinces into the automobile insurance field has certainly created an area of that part of the business that does not come under our jurisdiction. With the exception of Saskatchewan, there has not been a big volume of fire and casualty business done by the provincial offices other than in the automobile field. The Saskatchewan Government Insurance Office has done all lines of insurance for some years but I do not think the volume in Saskatchewan is very great as compared with the total volume of insurance in the country.

If British Columbia and Manitoba followed the same pattern, it could have quite an impact on the proportion of insurance business that is in the public sector as compared with the private sector. The great majority is still in Ontario and Quebec, of course.

Mr. Lambert (Edmonton West): Thank you, Mr. Chairman. I have other questions on deposit insurance but I know my time has expired.

Le président: Merci infiniment, monsieur Lambert. Je cède maintenant la parole à M. Buchanan.

Mr. Buchanan: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Humphrys, when I was back in my riding, one of my constituents who is in the insurance business, an agent with a life company, was complaining very vigorously that two of his major clients had been sold to American purchasers. Shortly thereafter all of the group benefits, life, sickness, accident, and so on, were moved from a Canadian carrier to an American carrier. Do you have any idea of the extent of this? Must the carrier be registered with you and maintain some sort of nominal office in Canada? What is the situation in this area?

Mr. Humphrys: Yes. Any non-Canadian company transacting or wishing to transact business in Canada must become registered with our office, must maintain an office in Canada, must maintain records in Canada to identify its Canadian business, and must maintain assets in Canada to cover its Canadian liabilities.

• 1005

Mr. Buchanan: Do you have any idea whether there are a fair number of these companies that, in effect, simply maintain an office here basically to service the subsidiaries of companies that are in fact controlled, in these cases, for instance, in the United States? In other words, they do not maintain a very active business separately from that by vigorously pursuing other clients in Canada.

Mr. Humphrys: There have been a few cases in the past of companies from the United States seeking registered status to cover what we call the overflow group business, which might be group business for their Canadian subsidiaries or for branches of their activity. But that is very rare. Generally, the companies that do this

[Interpretation]

du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, plus de 90 p. 100 de l'assurance-vie au Canada se fait par des sociétés supervisées par le fédéral.

Dans d'autres domaines comme l'assurance-incendie et l'assurance-accidents, depuis que trois provinces se sont lancées dans le domaine de l'assurance-automobile a certainement, c'est un secteur de l'assurance qui ne relève plus de vous. À l'exception de la Saskatchewan, les provinces n'ont pas administré une très grande partie des assurances-incendie et accidents; et se sont plutôt consacrées à l'assurance-automobile. Le Bureau d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan a touché à presque tous les domaines d'assurance depuis quelques années mais je ne pense pas que ce soit important quantitativement par rapport au reste du pays.

Si la Colombie-Britannique et le Manitoba suivaient le même exemple, cela se répercuterait fortement sur la proportion de cabinets assurance qui relèveraient du secteur public au lieu du secteur privé. La grande majorité demeure toujours en Ontario et au Québec, évidemment.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur le président. J'aurais d'autres questions à poser sur l'assurance-dépôts mais je sais que mon temps de parole est arrivé à expiration.

The Chairman: Thank you so much, Mr. Lambert. I recognize now Mr. Buchanan.

M. Buchanan: Merci, monsieur le président.

Monsieur Humphrys, lorsque je suis retourné dans ma circonscription, un de mes commettants qui était dans le monde des assurances, un agent d'une compagnie d'assurance-vie, s'est plaint avec beaucoup de véhémence de ce que deux de ses principaux clients avaient été vendus à des Américains. Peu après, tous les bénéfices du groupe, vie, maladie, accidents et ainsi de suite sont passés d'une société canadienne à une société américaine. Avez-vous une idée de ce que cela entraîne? La société doit-elle être inscrite auprès de vous et conserver un bureau nominal au Canada? Quelle est la situation dans ce domaine?

M. Humphrys: Oui. Toute société non canadienne faisant affaire ou désirant faire affaire au Canada doit s'inscrire à notre bureau, conserver un bureau au Canada avec des dossiers inventoriant ses opérations canadiennes et conserver des biens au Canada pour compenser son passif canadien.

M. Buchanan: Savez-vous s'il existe un assez grand nombre de ces entreprises qui, en fait, ont simplement un bureau ici surtout pour s'occuper des filiales qui sont alors contrôlées en fait, par exemple, aux États-Unis? Autrement dit, indépendamment de ces activités, elles ne manifestent isolément pas beaucoup d'activité pour chercher d'autres clients au Canada.

M. Humphrys: Dans le passé, il y a eu quelques cas d'entreprises américaines qui ont cherché à se faire enregistrer au Canada pour accaparer ce que nous appelons l'excédent des opérations d'assurances collectives, qui peuvent travailler pour leurs filiales canadiennes, ou des secteurs de leurs activités. Mais c'est très rare.

[Texte]

kind of business maintain a registered status in Canada and compete in the Canadian market in a vigorous way for business from other clients as well.

Mr. Buchanan: I assume that what you are saying—I applied it basically to the group business—applies to the general business as well?

Mr. Humphrys: Yes, indeed.

Mr. Buchanan: For instance, again in this case, the Canadian broker was notified that henceforth the case would be handled by—I think it was a firm out of Dallas. Do they make some sort of reciprocal arrangement with a Canadian broker? What is the situation there?

Mr. Humphrys: If you are talking about life insurance . . .

Mr. Buchanan: That particular aspect was general.

Mr. Humphrys: In general insurance, there is an excise tax on premiums if the business is placed through a foreign broker, through a nonresident broker, and put in a registered company. So that the Canadian policyholder would have to pay an excise tax of 10 percent of the premiums if he used a nonresident broker and put the business in a registered company. If the business were put in a nonregistered company, he would also have to pay a 10 per cent tax.

So there is an offset there and a tax that discourages the use of foreign brokers as compared with Canadian brokers. That tax was imposed a few years ago and I think had quite an influence in directing Canadian policyholders to use Canadian brokers. They might have an arrangement with a foreign broker, as well, in sharing business. We do not go into that particularly but we do levy this tax if the business goes to a foreign broker. That does not apply in the life insurance business but brokers are not used to the same extent in the life business as in the—

Mr. Buchanan: In the general. Right. But is there some arrangement whereby, for instance, the broker south of the border who controls the case, and really does business with the parent company on a much larger scale, can just have some nominal relationship by which he gives a minor percentage of whatever is involved to the Canadian firm that it is brokered through while the bulk of the funds flow back to his operation, in this case in Dallas?

Mr. Humphrys: We cannot get into the details of the arrangement that a Canadian broker might make privately with a foreign broker or anyone else.

Mr. Buchanan: There is no restriction on that? This is what I am getting at.

[Interprétation]

Généralement, les entreprises qui effectuent ce genre d'opérations sont enregistrées au Canada et cherchent activement sur le marché canadien à obtenir également d'autres clients.

M. Buchanan: Je suppose que ce que vous dites, je l'ai appliqué fondamentalement aux assurances collectives et que cela s'applique aux assurances générales également?

M. Humphrys: Oui, certainement.

M. Buchanan: Par exemple, dans ce même cas, le courtier canadien a été informé que désormais une compagnie, je crois bien de Dallas, s'occuperait de l'affaire. Ont-ils un genre d'entente réciproque avec un courtier canadien? Que se passe-t-il exactement dans ce domaine?

M. Humphrys: Si vous parlez de l'assurance-vie . . .

M. Buchanan: Dans ce cas particulier, il s'agissait d'assurances générales.

M. Humphrys: En ce qui concerne les assurances générales, une taxe d'accise est imposée sur les primes si la police a été achetée par l'entremise de courtiers étrangers ne résidant pas au Canada et si l'assureur est une compagnie enregistrée. De sorte que le détenteur canadien de la police devra payer une taxe d'accise de 10 p. 100 des primes s'il s'est adressé à un courtier qui ne réside pas au Canada et que l'assureur est une compagnie enregistrée. Si l'assureur est une compagnie qui n'est pas enregistrée, il devra également payer une taxe de 10 p. 100.

Donc il existe une compensation ici et une taxe qui incitent à s'adresser à un courtier canadien au lieu d'avoir recours à un étranger. Cette taxe a été imposée il y a quelques années et je pense qu'elle a sérieusement contribué à inciter les détenteurs canadiens de polices d'assurances à s'adresser à des courtiers canadiens. Il est possible qu'ils concluent une entente avec un courtier étranger également pour se partager les opérations. Nous ne nous occupons pas particulièrement de cet aspect de la question, mais nous imposons cette taxe si l'affaire va à un courtier étranger. Cela ne s'applique pas dans le cas de l'assurance-vie, mais dans ce domaine on n'a pas autant recours aux courtiers que pour les . . .

M. Buchanan: Les assurances générales. C'est exact. Mais existe-t-il une entente en vertu de laquelle, par exemple, le courtier américain qui s'occupe de l'affaire et traite réellement avec la société mère à une beaucoup plus grande échelle, peut simplement avoir une affiliation de pure forme en vertu de laquelle il donne un pourcentage minime de la commission à l'entreprise canadienne par l'entremise de laquelle l'opération est effectuée tandis que le gros des fonds est versé à son entreprise, dans ce cas à Dallas?

M. Humphrys: Nous ne pouvons pas entrer dans les détails de l'entente qu'un courtier canadien a pu conclure avec un courtier étranger ou toute autre personne.

M. Buchanan: Aucune restriction n'est imposée dans ces cas-là? C'est ce que je veux savoir.

[Text]

Mr. Humphrys: No. We can only control at the first instance. If the broker in the case is nonresident, we levy a tax; if he is not, we do not. If the Canadian broker, of his own volition, shares some of his commission with someone else, we cannot control that.

Mr. Buchanan: Right. You say there is no similar restriction in the group area.

Mr. Humphrys: In the groupe-life area, no.

Mr. Buchanan: Do I understand you correctly, then, that if there is a firm in the United States, Mutual of New York, for instance, or some other, and they have the parent firm insured, there is no necessity of doing anything as far as the Canadian operation is concerned? Can they simply extend the coverage?

Mr. Humphrys: They would have to be registered in Canada, report that Canadian element as Canadian business maintain assets in Canada to cover the liabilities for it and maintain records in Canada in relation to it, but they would not necessarily have to employ a Canadian agent.

Mr. Buchanan: Do you have any idea of the amount of dollars that are going out of the country in this particular area?

• 1010

Mr. Humphrys: I would say that in the life insurance area we do quite well. The Canadian life insurance companies do a big business in the United States and in other countries. Generally speaking, the volume of business the Canadian companies do in the United States is just about equal to the volume the United States companies do up here. So I think we have got a good balance in that respect. I do not have the actual figures of this exchange, but it is very closely in balance.

Mr. Buchanan: I see. And in the general?

Mr. Humphrys: There is a very small element of the general insurance industry that is really under Canadian control, less than 20 per cent of it. Most of it is under control of foreign companies, or British companies, either through direct branch operations or through control of subsidiary companies in Canada.

The amount of business that Canadian incorporated companies, whether they are foreign-controlled or Canadian-controlled, do outside Canada in the general field is very small.

Mr. Buchanan: I guess this is moving into the area of policy. You feel that in any restriction put on Canadian firms as far as obliging them to deal with Canadian companies, we would probably lose on the oranges what we make on the apples.

Mr. Humphrys: I think that is substantially so.

[Interpretation]

M. Humphrys: Non. Nous ne pouvons exercer un contrôle que dans le premier cas. Si dans le cas en question le courtier ne réside pas au Canada nous imposons une taxe; dans le cas contraire nous ne l'imposons pas. Si le courtier canadien a décidé de partager une partie de sa commission avec un tiers, nous n'y pouvons rien.

M. Buchanan: Très bien. Vous dites qu'il n'existe aucune restriction similaire dans le cas des assurances collectives.

M. Humphrys: Dans le cas des assurances-vie collectives, non.

M. Buchanan: Si je vous comprends bien, lorsqu'une compagnie qui se trouve aux États-Unis, *Mutual of New York*, par exemple, ou une autre, fait assurer la compagnie mère, il n'est pas nécessaire de faire quoi que ce soit en ce qui concerne l'entreprise canadienne? Elle peut simplement étendre la protection?

M. Humphrys: L'entreprise devra être enregistrée au Canada, déclarer la filiale canadienne en tant qu'entreprise canadienne, maintenir des actifs au Canada pour en garantir le passif et tenir au Canada des registres qui s'y rapportent, mais elle ne devra pas nécessairement employer un agent canadien.

M. Buchanan: Avez-vous une idée du montant des capitaux qui sortent du Canada dans ce secteur particulier?

M. Humphrys: Je puis dire que dans le domaine de l'assurance-vie, nous réussissons très bien. Les compagnies d'assurance-vie canadiennes font de très bonnes affaires aux États-Unis et dans d'autres pays. Dans l'ensemble, le volume des affaires que les compagnies canadiennes réalisent aux États-Unis est exactement égal à celui que réalisent ici les compagnies américaines. Je pense donc que nous avons un bon équilibre à ce sujet. Je n'ai pas les chiffres exacts de cet échange, mais ils sont très près de s'équilibrer.

M. Buchanan: Je comprends. Et dans le domaine de l'assurance générale?

M. Humphrys: Dans le domaine de l'assurance générale, l'élément qui est vraiment dirigé par des Canadiens, en est une proportion presque insignifiante, moins de 20 p. 100 de l'ensemble. La majeure partie en est dirigée par des sociétés étrangères ou par des sociétés britanniques, soit directement par des succursales, soit par l'intermédiaire de filiales au Canada.

Le volume d'affaires que les sociétés canadiennes constituées comme telles, qu'elles soient à direction étrangère ou canadienne, réalisent à l'étranger, dans le domaine de l'assurance générale, est d'une importance minime.

M. Buchanan: J'ai l'impression que nous abordons un problème de méthode. Vous pensez que, dans toute restriction imposée à des sociétés canadiennes pour les obliger à faire affaire avec d'autres sociétés canadiennes, nous perdrons probablement sur un point ce que nous gagnons sur un autre.

M. Humphrys: Je pense que vous avez bien résumé la situation.

[Texte]

Mr. Buchanan: It is a break-even situation. Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci, monsieur Buchanan. Je cède maintenant la parole à M. Nystrom.

Mr. Nystrom: I would like to ask a few questions on one or two different areas. A number of people who have purchased life insurance policies, particularly younger people and poorer people, have had, for one reason or another, to discontinue them. I have often received complaints that the cash surrender value when they do that is too low a proportion of the premium or the policy.

I was wondering whether or not your department has done any study as to how much money is lost by people who surrender their policies, or what general percentage of the premium they lose, or how many people this affects. Have you done any studies on that?

Mr. Humphrys: No, Mr. Nystrom, we have no statistical studies to give any kind of figures such as you mentioned.

Mr. Nystrom: Are you planning on looking at that area at all? It seems to me it affects quite a few little people in our country.

Mr. Humphrys: No, we have no plans in process to study that particular area. Of course, the situation you described is one of long standing in the industry. It arises from the way expenses arise in the putting of business on the books, and also the traditional practice of paying a fairly high first-year commission to the agent for a new policy.

When you take the high first-year commission, together with the acquisition expense, that is the surrounding expense of the medical examination or the underwriting expense and setting up the record and issuing the policy, the big impact of expense of issuing a life insurance policy is at the start. The view has been in the industry that in the search for equity amongst the various groups of policyholders, if a policy comes on the books incurring a heavy expense and then goes off soon, the rest of the policyholders should not be charged for that expense. This has resulted in low or nonexistent surrender charges in the early years of the policy, until the duration amounts to the point where some of the significant portion of the expense has been recovered from the loadings on those premiums.

It has had its origin particularly because of the high volume of participating business that has traditionally been done in Canada, where the business is really on a mutual basis and the profits are distributed to the policyholders.

That is the origin of it. One can debate the equity of it, and it has been debated at great length over the years. One could argue that the heavy front-end expense should be changed to a more level

[Interprétation]

M. Buchanan: C'est une question d'équilibre entre pertes et profits. Je vous remercie, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Buchanan. I now recognize Mr. Nystrom.

M. Nystrom: Je voudrais poser quelques questions se rapportant à un ou deux sujets différents. Un certain nombre de personnes qui ont souscrit des polices d'assurance-vie, en particulier des jeunes gens, et des personnes de petite condition; ont dû, pour une raison ou pour une autre, annuler leur police d'assurance. J'ai souvent reçu des plaintes prétendant que la valeur de rachat dans un tel cas n'est pas en proportion suffisante de la prime ou de la police.

Je me demande si votre ministère a effectué une étude quelconque afin de déterminer les sommes que perdent ceux qui renoncent à leur police ou le pourcentage général de la prime qu'ils perdent ou encore le nombre de personnes qui sont touchées par cette mesure. Avez-vous effectué des études à ce sujet?

M. Humphrys: Non, monsieur Nystrom, nous n'avons aucune étude statistique qui permette de vous fournir le genre de chiffres que vous demandez.

M. Nystrom: N'avez-vous pas du tout l'intention de vous occuper de ce problème? Il me semble qu'il touche un assez grand nombre de déshérités de notre pays.

M. Humphrys: Non, nous n'avons pas de projet en cours pour effectuer une étude dans ce domaine précis. Évidemment, la situation que vous décrivez existe depuis longtemps dans l'industrie de l'assurance. Elle découle de la façon dont des frais se produisent par suite de l'inscription des affaires sur les registres, sans oublier la méthode traditionnelle qui consiste à payer à l'agent la première année une commission assez élevée pour une nouvelle police.

Si vous ajoutez cette commission aux dépenses de souscription, c'est-à-dire les frais d'examen médical ou les dépenses de l'organisme assureur et les frais d'établissement de la fiche et du contrat, vous vous rendez compte que la majorité des dépenses correspondant à l'établissement d'une police d'assurance-vie a lieu au tout début. D'après l'industrie, si l'on veut être juste envers les différents groupes de détenteurs de police, lorsqu'une police est portée sur le registre, et qu'elle entraîne des frais onéreux pour être ensuite annulée au bout de peu de temps, on ne doit pas imputer aux autres détenteurs de police une telle dépense. Par suite de cette décision, les cas de rachat de police ont été très peu nombreux ou inexistant, au cours des premières années de la souscription, jusqu'à ce qu'elle ait duré assez longtemps pour qu'une partie considérable des frais ait été remboursée par le montant des primes payées.

Cette décision est fondée en particulier sur le volume élevé de participation aux affaires qu'on trouve traditionnellement au Canada, où les transactions se font vraiment sur une base mutuelle et où les bénéfices sont distribués aux détenteurs de polices.

C'est donc l'origine de cette procédure. On peut discuter de son équité et on l'a fait dans tous les détails depuis des années. On peut prétendre que les fortes dépenses du début devraient être étalées. Je

[Text]

expense. I suppose the conclusion there, or the reasoning there, would be whether a person thinks that the distribution methods that have been traditionally used are beneficial or not.

• 1015

I think the argument is that insurance has to be sold rather than bought, and if it is a good product, then probably it is a good thing to have it widely distributed; and the most vigorous method of distributing has been through a fairly high front-end first-year commission. If commission scales were changed to a level commission, or if agents were compensated by a salary, you would have a different impact of expense; but what the sales volume would be, I do not know.

So the decision sort of lies in that kind of choice of philosophy: whether you sell it across the counter when people ask for it or whether you send men out to try to persuade people to buy it. And if you think life insurance is a good product, then you probably think it is well to have it sold; if you think it is not a good product, then probably you would say: "Well, hang it on a shelf and let anybody who wants it come and get it".

I think by and large life insurance has been a good product socially in this country and in other countries. It is probably going to experience some changes as circumstances and the economic fabric changes.

Mr. Nystrom: Does your department monitor at all the investment patterns of insurance companies?

Mr. Humphrys: Yes, Mr. Nystrom. We are concerned principally with the financial position of the companies—their ability to meet their obligations, and their solvency—more so than with the relationship between the company and the policyholder. This area lies in the area of contract, and the constitutional history of the supervision of insurance has been quite controversial over the years. Generally, the property and civil rights aspect, the individual contract, has been allocated to the provinces; whereas we concern ourselves principally with the corporation itself and its financial position.

So the investment pattern and investment powers are very important in our field of responsibility.

Mr. Nystrom: Has there been any shift in investment patterns that is dramatic or unnatural, in the last year or two?

Mr. Humphrys: Nothing very dramatic. In the life insurance area, their investment in equities has been growing; their investment in stocks has risen quite rapidly; their investment in real estate is growing; and more recently they have put quite a lot in bonds, I think perhaps because of uncertainty about interest rates and the high current rates on bonds. The investment in mortgages has tended to fall as a proportion of assets, although it is still growing, absolutely, by very significant amounts. In the trust industry, though, most of the investment is still going into mortgages.

[Interpretation]

suppose que le point de vue de chacun dépend du fait qu'il approuve ou non les méthodes de distribution utilisées de façon traditionnelle.

Nous discutons, je crois, pour savoir si l'assurance doit être vendue plutôt qu'achetée, et, s'il s'agit d'un bon produit, il est alors probablement avantageux d'en faire une vaste distribution; et la meilleure méthode de distribution a toujours été d'accorder une commission d'achat assez élevée pour la première année. Si l'échelle des commissions était nivelée, ou si les agents touchaient un salaire, les dépenses seraient tout autres; mais j'ignore ce que deviendrait le volume des ventes.

De sorte que la décision semble reposer dans le choix qu'on fait de la méthode, à savoir: si l'on vend directement aux gens qui en font la demande ou si l'on envoie des représentants qui essaient de persuader les gens d'acheter. Et si vous croyez personnellement que l'assurance-vie est un bon produit, vous croyez probablement aussi qu'il est bon d'en vendre; si vous croyez que ce n'est pas un bon produit, vous direz alors probablement: «Posez cela sur une tablette et ceux qui en veulent viendront en chercher».

A mon avis, l'assurance-vie a été, à n'en point douter, un bon produit du point de vue social, au Canada et dans d'autres pays. Elle sera probablement modifiée suivant les circonstances et les changements économiques.

M. Nystrom: Votre ministère exerce-t-il quelque surveillance sur les modes de placement des compagnies d'assurance?

M. Humphrys: Oui, monsieur Nystrom. Nous nous occupons surtout de l'état financier des compagnies—leur capacité de répondre à leurs obligations et leur solvabilité—plutôt que des rapports que la compagnie entretient avec ses clients. Ce domaine relève plutôt du contrat et l'histoire sur le plan constitutionnel de la surveillance de l'assurance a été fort controversée au cours des années. De façon générale, l'aspect des droits civils, le contrat individuel, ont été confiés aux provinces; nous nous soucions principalement, quant à nous, de la corporation elle-même et de sa situation financière.

De sorte que le mode d'investissement et les pouvoirs d'investissement constituent une partie très importante de notre responsabilité.

M. Nystrom: S'est-il produit dans les modes d'investissement des modifications extrêmes ou non naturelles au cours des deux dernières années?

M. Humphrys: Rien d'extrême. Dans l'assurance-vie, les investissements de capitaux ont augmenté; leur investissement sous forme d'actions a augmenté assez rapidement; leur investissement en immeuble augmente; et, plus récemment, les compagnies ont fait des achats considérables d'obligations, peut-être, je crois, à cause des taux d'intérêt précaires et du taux présentement élevé des obligations. L'investissement hypothécaire a marqué une tendance à la baisse, en tant que proportion de l'actif, malgré qu'il croît encore, de façon absolue, dans des proportions appréciables. Dans le secteur de la fiducie, cependant, le gros de l'investissement est toujours orienté vers les hypothèques.

[Texte]

Mr. Nystrom: Yes.

As you are aware, there is quite a debate going on about controls in the economy, and whether or not we should have them. I was wondering whether or not the premiums in the industry and the profits in the industry have gone up substantially in the last year, and whether or not we should possibly be looking at controlling one of the two, or both of them? What has happened to profits and what has happened to premiums in the last few years?

Mr. Humphrys: The premium volume is going up quite rapidly and the total assets of the companies are going up. The total assets of the Canadian life insurance companies now are around \$20 billion.

The bulk of the business is participating business, so that the profits go back to the policyholders. Generally speaking, the high interest rates have resulted in increasing profits for the companies. This is, of course, offset to some extent by the increasing operating costs that fall on them as well as others—and the income taxes that were imposed.

Mr. Nystrom: What are the profits this year, do you know?

Mr. Humphrys: I do not have a figure yet for 1973, Mr. Nystrom.

Mr. Nystrom: What about 1972?

Mr. Humphrys: You are speaking of life insurance?

Mr. Nystrom: Yes.

• 1020

Mr. Humphrys: The change in surplus for Canadian companies between 1971 and 1972 was as follows. In the insurance funds, the total surplus at the end of 1972 was one billion, one hundred and eighty-five million dollars, and at the end of 1971 was one billion, one hundred and seven million dollars. So there was an increase in surplus of \$78 million. The companies, of course, have to keep a surplus margin and this has to grow as their liabilities grow because it is a safety margin. For the participating business, they would distribute as dividends everything that they did not think they needed to keep as a safety margin.

Mr. Nystrom: What percentage goes out as dividends: Do you know off-hand?

Mr. Humphrys: I am sorry but I do not have an exact figure at my fingertips. We could get it for you.

Mr. Nystrom: Would you have a "guesstimate"?

Mr. Humphrys: I would not like to hazard one.

Mr. Nystrom: What about premiums? What has happened in terms of the cost of premiums in the last few years? What has been the percentage increase?

[Interprétation]

M. Nystrom: Oui.

Comme vous le savez sans doute, un vif débat est engagé au sujet des contrôles économiques et de leur opportunité. J'étais en train de me demander si les primes et les profits de l'industrie ont augmenté appréciablement au cours de l'an dernier et si nous devrions songer à les contrôler l'un ou l'autre ou même tous les deux? Qu'est-il advenu des profits ainsi que des primes au cours des quelques dernières années?

M. Humphrys: Le volume des primes croît assez rapidement et l'actif total des compagnies augmente. L'actif total des compagnies d'assurance-vie canadiennes s'élève maintenant aux environs de 20 milliards de dollars.

Les polices participantes constituent le gros des affaires de sorte que les bénéfices reviennent aux assurés. De façon générale, les taux d'intérêt élevés ont entraîné une augmentation des profits des compagnies, qui, bien sûr, sont jusqu'à un certain point réduits par l'augmentation des coûts d'exploitation qu'ils ont à subir comme le reste du monde, d'ailleurs, et l'impôt sur le revenu.

M. Nystrom: Savez-vous à combien s'élèvent les profits cette année?

M. Humphrys: Je n'ai pas encore de chiffre pour l'année 1973, monsieur Nystrom.

M. Nystrom: Et pour 1972?

M. Humphrys: Vous parlez de l'assurance-vie?

M. Nystrom: Oui.

M. Humphrys: Voici quelle était entre 1971-1972 la variation excédentaire dans le cas des sociétés canadiennes. Dans le fond d'assurance l'excédent total à la fin de 1972 était de 1 milliard cent quatre-vingt-cinq millions de dollars et, à la fin de 1971, de 1 milliard cent sept millions de dollars. Il y a donc eu une augmentation des excédents de 78 millions de dollars. Bien sûr, les sociétés doivent conserver une marge excédentaire qui augmente à mesure qu'augmentent leurs dettes, car il s'agit d'une marge de sécurité. Elles distribueraient à l'entreprise participante sous forme de dividendes tout ce dont elles croient pouvoir se passer tout en gardant une marge de sécurité.

M. Nystrom: Quel pourcentage est distribué sous forme de dividendes? Pouvez-vous nous le dire immédiatement?

M. Humphrys: Je suis désolé, mais je n'ai pas le chiffre exact ici. Nous pourrions l'obtenir pour vous.

M. Nystrom: Auriez-vous une idée?

M. Humphrys: Je n'aimerais pas me prononcer à ce sujet.

M. Nystrom: Et les primes? Qu'est-ce qui s'est produit quant aux coûts des primes au cours des dernières années? Quel a été le pourcentage d'augmentation?

[Text]

Mr. Humphrys: In volume or in rate?

Mr. Nystrom: In rate—for the guy who is going out to buy a policy. I know that is a rough question to ask you.

Mr. Humphrys: I think there is really a tendency for premiums to go down because of the high interest rates. The higher interest rates are being reflected in the premiums. Operating expenses, of course, are going up and the uncertainty of the future is serious there because, when you issue a life insurance contract, you have to be prepared to administer it for a long time in the future and dear knows what the expenses are going to be 10, 15, 50 years in the future.

So that there are the two things to balance. However, the interest rates are very significant in the determination of premiums.

Mr. Nystrom: Do I have any more time?

The Chairman: Two minutes.

Mr. Nystrom: You mentioned that the assets of the insurance companies were sitting at \$20 billion this year, I believe. What were they last year? How much of an increase, was there?

Mr. Humphrys: They went up about \$1.5 billion. The assets in Canada of Canadian companies were \$18 billion at the end of 1972; they were \$15 billion at the end of 1969. So that was a \$3 billion increase over the three years. At the end of 1973, they were running around \$20 billion; so that would be about a \$1.5 billion increase.

Mr. Nystrom: If I may just ask one more question, as a Saskatchewanite. Has the department done any studies as to where the insurance companies invest their money? Is it distributed fairly equitably across the country or does southern Ontario or some other region get a hog-share of it?

Mr. Humphrys: No, I would say that it is very equitably distributed across the country, Mr. Nystrom. The life insurance industry does publish figures of this type to compare investment in the various regions with the premium volume and it is well distributed.

The Chairman: Thank you, Mr. Nystrom.

Before I recognize Mr. Blenkarn, Mr. Lambert made a motion that the opening statement of Mr. Humphrys be included in or printed with today's hearing. Is that agreeable?

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I indicated a little more precisely that I would like to have it put in at the beginning of the proceedings as part of the testimony and not as an appendix—just as if it had been read.

The Chairman: As if it had been read?

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes. So that it makes the subsequent testimony a little more, shall we say, coherent.

[Interpretation]

M. Humphrys: Relativement à la quantité ou au taux?

M. Nystrom: Au taux—pour celui qui veut acheter une police. Je sais qu'il s'agit d'une question difficile.

M. Humphrys: Je crois que les primes ont réellement tendance à accuser une baisse étant donné les taux d'intérêt élevés. L'augmentation des taux d'intérêt se reflète sur les primes. Bien sûr les dépenses de fonctionnement augmentent et l'incertitude est un problème grave; quand vous vendez une assurance-vie, vous devez être prêt à l'administrer pendant longtemps et Dieu sait ce que les dépenses seront dans 10, 15 ou 50 ans.

Ce sont les deux choses dont il faut tenir compte. Cependant, les taux d'intérêt sont très importants quand vient le temps de déterminer le coût des primes.

M. Nystrom: Avez-vous encore du temps?

Le président: Deux minutes.

M. Nystrom: Vous avez mentionné que l'actif des compagnies d'assurance est de 20 milliards cette année. Quel était-il l'an dernier? Quelle a été l'augmentation?

M. Humphrys: Il a augmenté d'environ 1.5 milliards de dollars. L'actif des compagnies canadiennes au Canada était de 18 milliards à la fin de 1972, de 15 milliards à la fin de 1969. Il y a donc eu une augmentation de 3 milliards en trois ans. A la fin de 1973, il était d'environ 20 milliards; il y aurait donc eu une augmentation d'environ 1.5 milliard.

M. Nystrom: Permettez-moi de poser une autre question, en tant que résident de la Saskatchewan. Le département a-t-il fait des études pour savoir où les compagnies d'assurance investissent leur argent? Est-ce qu'elles le distribuent assez équitablement à travers le pays ou le Sud de l'Ontario ou une autre région, sont-ils plus choyés?

M. Humphrys: Non, je dirais que c'est très équitablement réparti à travers le pays. L'industrie de l'assurance-vie ne publie pas de chiffres de ce genre dans le but de comparer l'investissement dans diverses régions avec le nombre de primes; il y a une bonne répartition.

Le président: Merci, monsieur Nystrom.

Avant de donner la parole à M. Blenkarn, M. Lambert a présenté une motion demandant que la déclaration de M. Humphrys soit incluse aux délibérations d'aujourd'hui. Êtes-vous d'accord? Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'ai plus précisément demandé qu'elle soit insérée au début des délibérations et non en annexe tout comme si elle avait été lue.

Le président: Comme si elle avait été lue?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, afin que les autres témoignages soient un peu plus cohérents.

[Texte]

The Chairman: Very good, Mr. Lambert. Is this your wish, gentlemen?

Some hon. Members: Agreed.

Motion agreed to.

• 1025

The Chairman: Gentlemen, the Subcommittee on Agenda and Procedure met on March 12, 1974, and we arranged for a calendar of all the budgetary review that we have to make. I have the calendar here, and I can read it to you if you want, of all the dates, starting from March 21, which is today's meeting . . .

An hon. Member: Can we take it as read?

The Chairman: We can if you wish, and we will provide a copy to each and every member of the Committee. I will need a motion to adopt the subcommittee report.

Mr. Buchanan: I so move.

The Chairman: Thank you, Mr. Buchanan. Gentlemen, I will now advise you of the composition of the subcommittee. The Chairman, the Vice-Chairman, Mr. Comtois, Mr. Lambert, Mr. Gillies, Mr. Nystrom and Mr. Latulippe. One thing we did not decide, gentlemen, at the Steering Committee meeting is the length of time each member of the Committee will have. I am aware of several different procedures that have been followed by various committees. One that I would like to recommend—and this is for your consideration—is that possibly at first the representative of each party be given 15 minutes and that every subsequent questioner be allowed 10 minutes. Would that be agreeable?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Herbert: Could we modify it somewhat and say the party rather than the individual, in case two people use up the 15 minutes?

The Chairman: The first member from each party be given 15 minutes?

Mr. Herbert: And be allowed to use up, by passing on to another, the 15 minutes. In other words, the party's 15 minutes would be available.

An hon. Member: In other words, there might be two speakers?

Mr. Herbert: Two speakers within the 15 minutes.

Mr. Buchanan: As long as they did not exceed their allotment.

The Chairman: I have no objections or I have no indication one way or the other. It is entirely up to you gentlemen, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): In the past I think the predominant practice in this Committee has been 20 minutes. As

[Interprétation]

Le président: Très bien M. Lambert. Êtes-vous d'accord messieurs?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

Le président: Messieurs, le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 12 mars 1974, et a décidé d'établir un calendrier de tous les examens budgétaires que nous devons faire. J'ai ce calendrier ici et je puis vous le lire si vous le désirez, il contient toutes les dates, à partir du 21 mars, c'est-à-dire celle de la réunion d'aujourd'hui . . .

Une voix: Pouvons-nous le considérer comme lu?

Le président: Nous pouvons si vous le désirez, et nous distribuerons un exemplaire à chaque membre du Comité. J'ai besoin d'une motion pour l'adoption du rapport du sous-comité.

M. Buchanan: Je la propose.

Le président: Merci, monsieur Buchanan. Messieurs, je vais maintenant vous donner la composition du sous-comité. Le président, le vice-président, M. Comtois, M. Lambert, M. Gillies, M. Nystrom et M. Latulippe. Une des choses que nous n'avons pas décidées, messieurs, à la réunion préliminaire du Comité a trait au temps de parole accordé à chaque membre du Comité. Je sais que plusieurs procédures différentes ont été adoptées par les divers comités. Ce que je voudrais recommander et vous soumettre, c'est que nous pourrions accorder en premier aux représentants de chaque parti, 15 minutes et à tous les autres qui viendraient ensuite, 10 minutes. Cela vous convient-il?

Des voix: Adopté.

M. Herbert: Pourriez-vous toutefois y faire une certaine modification et lire le parti plutôt que le membre du parti dans le cas où il y aurait deux personnes pour se partager les 15 minutes?

Le président: Le premier représentant de chaque parti aurait 15 minutes?

M. Herbert: Et pourrait l'utiliser au complet, en accordant à un autre ces 15 minutes. En d'autres termes, le parti disposerait de 15 minutes.

Une voix: Autrement dit, il pourrait y avoir deux orateurs?

M. Herbert: Deux orateurs en 15 minutes.

M. Buchanan: Pourvu qu'ils ne dépassent pas le temps prévu.

Le président: Je n'ai aucune objection ni d'indication à donner d'une manière ou d'une autre. Cela dépend entièrement de vous, messieurs. Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans le passé, le Comité tendait surtout à accorder 20 minutes. Comme vous le savez, nous avons

[Text]

you know, we have been using 20 minutes for years. As a matter of fact, the first round of questioning by all members was on the basis of 20 minutes. That has been by far the prevalent practice. This other business of the first speaker, and particularly for 15 minutes, is only a very recent innovation in some committees. I would be much more inclined to 20-15, if we were going to introduce a different scale because, with all due respect, if you are going to get a 10-minute operation, and it may be split, some of the witnesses can give you a 10-minute answer very easily, and some of the points are very involved, so I would hope to see, on a trial basis, Mr. Chairman, a 20-15 split as indicated. If not, then we could go back to the 20 minute.

The Chairman: Twenty and ten.

Mr. Lambert (Edmonton West): Twenty minutes for the first round of questioning by committee members, then on the second round you can get 10 minutes.

Mr. Herbert: It occurs to me, Mr. Chairman, in answer to Mr. Lambert's remarks, that we probably would not get more than five, at most six, persons questioning in any one meeting.

Mr. Hellyer: Theoretically that might improve the quality of the questioning.

Mr. Herbert: I have no objections so long as we realize that, because 20 minutes would stretch to 25 with the possibility of an answer, and so on, and that means that in a maximum of two hours—and we are lucky if we get an hour and three quarters out of two hours—we would probably get not more than four or five people questioning.

Mr. Lambert (Edmonton West): In reply to Mr. Herbert, Mr. Chairman, I would say nine years out of ten 20 minutes has not worked badly.

The Chairman: Gentlemen, instead of 15 and 10 we will have 20 and 10. Is that acceptable?

Mr. Hellyer: Twenty and 15, I think was the figure.

The Chairman: Pardon me, 20 and 15.

Mr. Hellyer: I think we should give it a try, Mr. Chairman, and if it does not work we can always change it. At the same time, I think perhaps both within our parties and perhaps sometimes not as a ruling on your part, but as a suggestion, there might be occasions when one of us would only want to use four or five minutes rather than making a special effort to consume the whole time. Let us give it a try, and if it does not work we can change it later.

[Interpretation]

utilisé 20 minutes pendant des années. En fait, le premier tour de questions par tous les membres était fondé sur la période de 20 minutes. C'était la coutume de loin la plus répandue. Cette pratique du premier orateur, et plus particulièrement dans le cas de 15 minutes, n'est qu'une très récente innovation dans certains comités. Je serais plutôt en faveur d'accorder 20-15 minutes si nous devions établir une nouvelle échelle parce que, sauf le respect que je vous dois, si vous accordez 10 minutes, qui peuvent d'ailleurs être partagées, certains témoins peuvent répondre très facilement en 10 minutes, et il y a des points qui sont très importants; aussi j'aimerais, qu'à titre d'essai, monsieur le président, la période de 20-15 minutes soit adoptée. Sinon, nous devrions retourner à la pratique des 20 minutes.

Le président: Vingt et dix.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vingt minutes pour le premier tour de questions par les membres du Comité, puis lors du second tour, dix minutes.

M. Herbert: Il m'apparaît, monsieur le président, en réponse à la remarque de M. Lambert, que nous n'aurions guère davantage que 5 ou au plus 6 personnes qui pourraient questionner lors d'une réunion.

M. Hellyer: Théoriquement, cela pourrait améliorer la qualité des questions.

M. Herbert: Je n'y ai aucune objection pourvu que nous rendions compte que parce que 20 minutes s'étireraient jusqu'à 25 minutes avec la possibilité d'une réponse, et ainsi de suite, et que cela signifie que dans un maximum de 2 heures—et nous sommes chanceux si nous obtenons une heure et trois-quarts des deux heures—nous entendrions probablement au plus quatre ou cinq personnes pour l'interrogatoire des témoins.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En réponse à M. Herbert, monsieur le président, je dirai que 9 années sur 10, la période de 20 minutes a très bien fonctionné.

Le président: Messieurs, au lieu de 15 et 10 minutes, nous adopterons 20 et 10 minutes. Êtes-vous d'accord?

M. Hellyer: Vingt et quinze minutes, c'est ce qui avait été proposé, je crois.

Le président: Excusez-moi, c'est 20 et 15 minutes.

M. Hellyer: Je crois que nous devrions l'essayer, monsieur le président, et si cela ne fonctionne pas nous pourrions toujours changer la formule. En même temps, je crois que peut-être au sein de nos partis et peut-être parfois, non par une décision de votre part, mais à titre de suggestion, il pourrait arriver que l'un d'entre nous désire utiliser seulement quatre ou cinq minutes plutôt que de faire l'effort spécial de prendre tout le temps qui lui est accordé. Essayons la méthode, et si elle ne fonctionne pas nous en changerons plus tard.

[Texte]

• 1030

Mr. Buchanan: By reserving it for the party you mean that for instance the Progressive Conservative Party would have 20 minutes and if Mr. Lambert only used 10 minutes, then he could use one of his colleagues. Is this the idea?

Mr. Hellyer: Make the ruling that Mr. Lambert suggested, 20 and 15 rule.

Mr. Buchanan: For the individual or for the party?

Mr. Hellyer: Well for the individual and then internally that we try to govern ourselves in such a way that on some occasions, at least, we just would not feel it would be necessary to consume all the time available if we had nothing in particular to say.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): If I may make a caution of this business of party.

In the past the Chairman has recognized people who wished to question and it is not an alternation of party or going around. But may I say it has also worked very well; you know, you are off your mark and you indicate your desire to question. The members who have indicated they want to question are recognized by the Chairman much in the same way as Mr. Speaker does.

The Chairman: Agreed then gentlemen, 20 and 15?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: And if we see that this does not work out we will come back to you with another recommendation.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, I notice that we are proposing Committee meetings during the Easter recess. Was that really the intention of the steering committee?

The Chairman: No. I think you will find that this has been corrected, Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Well on the calendar I have here it shows Easter recess. I presume then that the meetings on April 11, 12, 16 and 18 will not take place.

The Chairman: Assuming that we would be sitting, those times have been reserved for the Finance Committee, but you will see that there are no witnesses called for those dates.

Mr. Blenkarn: Right.

The Chairman: But we have that time allocated to the Finance Committee should we be sitting, and we will make sure that you have someone before you if we sit, Mr. Blenkarn.

Now we have also for your consideration the various bills that could be referred to the Finance Committee and this list is available from the Clerk should you so wish to take cognizance of it. None of

[Interprétation]

M. Buchanan: En faisant cette réserve pour le parti, vous voulez dire, par exemple, que le parti progressiste conservateur disposerait de 20 minutes et que si M. Lambert n'utilise que dix minutes alors un de ses collègues peut utiliser le reste du temps alloué. Est-ce bien l'idée?

M. Hellyer: Décidez dans le sens de la suggestion de M. Lambert, 20 et 15 minutes.

M. Buchanan: Par député ou par parti?

M. Hellyer: Bien, par député puis, entre nous, nous essaierons de nous comporter de façon que, en certaines occasions, au moins, nous pourrions juger inutile d'utiliser tout le temps disponible, si nous n'avons rien de particulier à dire.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je faire une mise en garde contre cette affaire de parti?

Dans le passé, le président a donné la parole aux personnes qui désiraient poser des questions et il ne s'agissait pas d'une question de parti ou de tour. Je peux dire que tout allait très bien; vous savez, vous indiquez votre désir de poser une question. Le président donne la parole aux députés qui ont exprimé leur désir de poser des questions, à peu près comme le fait M. l'Orateur.

Le président: Vous êtes d'accord, donc, messieurs, 20 et 15?

Des voix: D'accord.

Le président: Si nous constatons que cette formule n'est pas avantageuse, nous en recommanderons une autre.

M. Blenkarn: Monsieur le président, je remarque que nous proposons que le comité se réunisse au cours des vacances de Pâques. Était-ce réellement l'intention du comité directeur?

Le président: Non. Je crois que vous constaterez qu'il y a eu rectification, monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Eh bien, sur le calendrier que j'ai ici, on indique «vacances de Pâques»; je présume alors que les réunions des 11, 12, 16 et 18 avril n'auront pas lieu.

Le président: Supposons que nous siégeons, ces dates ont été réservées au comité des finances, mais vous remarquerez qu'aucun témoin n'a été convoqué ces jours-là.

M. Blenkarn: C'est vrai.

Le président: Toutefois, ce temps a été alloué au comité des finances au cas où nous siégerions et, nous nous assurerons que quelqu'un comparaitra devant nous le cas échéant, monsieur Blenkarn.

Nous devons aussi étudier les divers bills qui pourraient être renvoyés au Comité des finances; vous pouvez en obtenir la liste du greffier si vous désirez en prendre connaissance. Aucun de ces bills

[Text]

these bills have been referred to us as yet but as soon as they are your steering committee will meet and we will try to allocate within the time periods that we have for the Finance Committee some calendar that can be suggested to you.

Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Mr. Humphrys, it is nice to see you again. I was interested in your statement that a great deal of the revenue for your department is really charged back to the companies themselves. I was having difficulty with the suggestion in your statement that 80 per cent of your costs were effectively paid by the companies. Looking at the estimates on page 8-42, the indication is that you are proposing a budget of \$3.3 million and you show anticipated receipts of \$2.2 million or \$2.3 million, if you would. It is an indication that you are really receiving only about two-thirds of what you are anticipating to spend.

Mr. Humphrys: The explanation is in the time lag, Mr. Blenkarn. If you compare the revenue we are showing there on that page, it is the revenue from the expenditures of 1973-74. If you look at the figure at the first column to the right, forecast expenditures 1973-74 totalling \$2.9 million, the \$2.28 million of expected revenue this year is about 80 per cent of that. So we have a one-year time-lag on it, you see.

Mr. Blenkarn: I was also rather concerned about the growth of the department. I note in 1972 you had 150 employees; in September, 1973 you had 165 employees and you are budgeting this year for 186 employees, an increase of roughly 20 in the staff from September, 1973. Could you explain the reason for that growth in staff, which strikes me as rather high?

• 1035

Mr. Humphrys: Our department is one that responds to the supervisory needs. We do not create our own work in the sense of initiating programs, so the problems that are coming in on us are a function of the development of companies; the growth of companies; the supervisory problems; the new corporate activity; the desire for new companies; the changes in charters, and the degree of examination that we think necessary to fulfil the responsibilities on us.

All of the corporate changes make quite a good deal of work. I think there are more of those going on than used to be the case. Years ago new charters and amendments to charters required a special act of Parliament, they now are letters patent and this involves much more work in the Department. It also seems to have resulted in more corporate activity; that is, more companies, more amendments.

We also feel that with the growth of companies and with the expansion of business generally it is necessary to increase our examinations staff in order to perform adequate examinations.

[Interpretation]

ne nous a encore été référé, mais aussitôt qu'ils le seront, votre comité de direction se réunira et nous tenterons d'établir, d'après les périodes qui sont allouées au Comité des finances, un certain calendrier qu'on vous soumettra.

Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Monsieur Humphrys, il est bon de vous revoir. J'ai été intéressé par votre déclaration voulant qu'une grande portion des revenus de votre Ministère soit en fait imputée aux sociétés elles-mêmes. Je comprenais difficilement votre déclaration que 80 p. 100 des frais étaient effectivement payés par les sociétés. En consultant les prévisions budgétaires, à la page 8-43, je vois que vous proposez un budget de 3.3 millions de dollars et prévoyez des recettes de 2.2 millions ou 2.3 millions, si vous voulez. Cela indique que vous recevez, en fait, seulement les deux-tiers de ce que vous prévoyez dépenser.

Mr. Humphrys: L'explication repose dans le décalage de temps, monsieur Blenkarn. Si vous comparez le revenu que nous indiquons sur cette page, c'est le revenu des dépenses de 1973-1974. Si vous regardez les chiffres de la première colonne à droite, les dépenses prévues pour 1973-1974 s'élèvent à 2.9 millions de dollars, les 2.28 millions de recettes à valoir pour la présente année représentent près de 80 p. 100 de ce montant. Il y a donc un décalage d'un an, comme vous voyez.

Mr. Blenkarn: Je suis plutôt inquiet de l'expansion de votre ministère. Je note qu'en 1972, vous aviez 150 employés; en septembre 1973, vous en aviez 165 et votre budget de cette année prévoit un effectif de 186 employés, soit une augmentation approximative de 20 personnes depuis septembre 1973. Pourriez-vous motiver cette augmentation de l'effectif qui me semble plutôt élevée.

Mr. Humphrys: Notre ministère doit répondre aux besoins de supervision. Nous ne créons pas notre propre travail, dans le sens que nous ne lançons pas de programme; donc les problèmes auxquels nous nous heurtons découlent du développement des compagnies, de leur expansion, les problèmes d'inspection, les nouvelles activités des sociétés, le désir de former de nouvelles compagnies, les modifications apportées aux chartes, et l'étendue de l'inspection que nous pensions nécessaire pour assumer nos responsabilités.

Tous les changements qui affectent les sociétés suscitent une grosse somme de travail. Je pense qu'il y en a beaucoup plus qu'auparavant. Dans le passé de nouvelles chartes ou des modifications apportées aux chartes exigeaient une loi spéciale du Parlement; actuellement il s'agit de lettres patentes et cela nécessite beaucoup plus de travail de la part du Ministère. Cela semble également résulter d'un plus grand nombre d'opérations concernant les sociétés, c'est-à-dire un plus grand nombre de compagnies, et de modifications.

Nous pensions également qu'à la suite de l'expansion des compagnies et des affaires en général, il est nécessaire que nous augmentions le nombre de nos inspecteurs afin que nos inspections soient satisfaisantes.

[Texte]

My third point is that we have carried vacant positions on our establishment for some time because of inability to get the technical staff to fill them. We have been more successful in recent years, and this has resulted in what appears to be quite a rapid growth in the staff.

Mr. Blenkarn: What investigations have you taken on in terms of changing procedures in order to minimize the amount of labour actually needed in your Department? The general insurance and life insurance industry has been very successful in getting rid of paperwork employees, people doing mundane and routine things; indeed, has been successful in getting rid of a great number of middle management people and generally speaking, in my understanding, has kept their employment level either constant or on a decreasing basis.

In your department you are proposing to increase your staff from September until March of next year by some 19 people. Your authorized man-years for this year are 186 from the strength of September, 1973 of 165 for an increase of 21 people. So in round figures you are increasing your staff by 20 people, an increase of some 15 per cent in employment. I appreciate the industry has grown but looking at your increase in the values held in life insurance companies alone, the dollar increase is about 7 per cent, which is really not necessarily a volume increase. It is certainly less than the rate of inflation so the companies in fact have decreased in real purchasing asset value. Nonetheless, the cost of managing or supervising or leasing, if you want to call it that, of these companies has increased and not inconsequentially, to a fair degree.

Mr. Humphrys: The kind of operation we run, Mr. Blenkarn, is not an operation where we process a great deal of data, and where we employ a high proportion of clerical staff. In supervisory activity, we are almost in the position where the more automation at the company level, the more supervision we have to exercise. It requires a different type of supervision and in some respects more. We still have to audit the mechanical processes if you like, which is part of the supervisory problem. We are taking what steps we can to improve our own efficiency where we have matters within our own control. We are, for example, producing our reports fairly much now on a computer basis, using computers to set the type and prepare the copy. So we are cutting our costs in that regard. Any transitional process of that type does not produce staff savings during the period of transition. It will produce staff savings in the future as compared with where you would be if you had to maintain manual methods. It is a question of judgment always, of course, how much time a team of examiners will spend in a particular company. It is impossible to get an absolute standard. We are very conscious of this problem and are doing studies such as we can to try to establish standards of performance and to make sure that the time spent in particular companies is not growing because of lack of attention. It is always possible, of course, to spend an extra day or two in examining a company usefully, so it becomes a matter of management judgment to keep control on that and to try to regulate the amount of time.

[Interprétation]

Mon troisième point c'est que pendant un certain temps nous avons laissé des postes vacants, parce que nous n'avons pas pu trouver les spécialistes nécessaires. Nous avons eu plus de succès ces dernières années et il en est résulté ce qui semble être un accroissement rapide du nombre des employés.

M. Blenkarn: Quelles enquêtes avez-vous effectuées en ce qui concerne le changement des procédures afin de réduire le personnel dont vous avez réellement besoin dans votre ministère? Les compagnies d'assurances générales et d'assurance-vie ont réussi à se débarrasser des employés aux écritures, des gens effectuant des tâches ordinaires et courantes; elles ont en fait réussi à se débarrasser d'un grand nombre des cadres intermédiaires et en général, d'après ce que je comprends, elles ont maintenu le nombre de leurs employés à un niveau constant ou ont réussi à le réduire.

Dans votre ministère vous vous proposez d'accroître votre personnel de septembre jusqu'à mars 1975 en recrutant 19 employés. Pour cette année votre nombre d'années-hommes a été de 186 par rapport à l'effectif de septembre 1973 qui était de 165, donc un nombre supplémentaire de 21 employés. Donc, en chiffre rond, vous recrutez 20 nouveaux employés, ce qui représente un pourcentage de 15 p. 100. Je me rends compte que l'industrie a pris de l'expansion, mais lorsque je considère votre augmentation des actifs des compagnies d'assurances-vie seulement, l'augmentation monétaire est d'environ 7 p. 100, ce qui ne représente pas réellement une expansion. Elle est certainement inférieure au taux d'inflation, donc la valeur d'achat des compagnies a en fait diminué. Néanmoins, les frais de gestion, d'inspection ou de location, si vous désirez employer ces termes, de ces compagnies ont sensiblement augmenté.

M. Humphrys: Monsieur Blenkarn, dans notre service nous ne traitons pas un grand nombre de données et nous n'employons pas une forte proportion d'employés de bureau. En matière d'inspection, nous sommes dans la situation où plus l'automatisation est répandue dans la compagnie, et plus notre inspection l'est aussi. Cela exige un genre différent d'inspection qui, par certains côtés, est plus étendue. Nous devons tout de même vérifier les procédés mécanisés si vous voulez, ce qui fait partie du problème de l'inspection. Nous prenons des mesures pour améliorer notre propre efficacité dans les domaines qui relèvent de nos propres décisions. Par exemple, nous utilisons les ordinateurs pour la préparation de nos rapports, pour la composition et la préparation de l'exemplaire. Ainsi nous réduisons nos frais à cet égard. Toute méthode transitoire de ce genre n'engendre pas une économie de personnel durant la période de transition. À l'avenir, elle permettra d'employer un personnel plus réduit par rapport au nombre d'employés dont on devrait disposer si on avait gardé les méthodes manuelles. C'est toujours une question de jugement, bien entendu, de déterminer combien de temps une équipe d'inspecteurs devra passer dans une entreprise particulière. Il est impossible d'établir une norme absolue. Nous nous rendons bien compte du problème et nous effectuons des études afin d'essayer d'établir des normes de rendement et de veiller à ce que le temps passé dans des entreprises particulières n'augmente pas à cause d'un manque d'attention. Bien entendu, il est toujours possible de passer un jour supplémentaire ou deux pour examiner utilement les opérations d'une compagnie, cela devient donc une question de jugement de la part de la direction d'exercer un contrôle sur cela et d'essayer de régler le temps consacré à ce travail.

[Text]

• 1040

It is also a function of changing staff. If you have a turnover in your staff and you have new people coming on, they are just not as efficient as the staff you lose. Traditionally over the years we have operated the functions of the department with a minimum staff and an efficient operation, and I think we continue to do so. The increases that you refer to are certainly noticeable in relation to the volume of our staff, but I believe they are necessary to permit us to carry out the supervisory function and to cope with the general volume of corporate work that seems to be arising in the financial field.

Mr. Blenkarn: You are supervising, in my calculations, about 507 companies and there are several companies in the process of asking for incorporation. However, it is still only 507 companies, and I suggest to you, sir, that some of these companies are pretty large, very well managed and, I am sure, do not require, near the supervision that they might. A number of the companies are groups of companies so that really, while they have to be separately audited, they are part of an amalgam of companies.

What disturbs me is the number of people involved to police 507 companies. I appreciate the Small Loans Act—there are a number of small branches—but really your job is to audit the companies and their activities. I appreciate the fact that the life insurance companies and all the rest of it have agencies across the country, but nonetheless there are about 507 companies. You know, 186 employees for 507 companies strikes me as a pretty high degree of staff ratio to the job to be done. How do you comment on that?

Mr. Humphrys: I would say, Mr. Blenkarn, that we run an efficient operation; our staff works hard; we respond to the needs, inquiries and changes that are occurring in the companies we supervise; we are conscious of the necessity of running an efficient operation; we watch our assessment rate and because of this we are more concerned and more conscious of our expenses than perhaps some other operations would be that do not have to justify their assessment rate. The work in which we are involved is supervision of the companies in the sense of reviewing their activities and financial statement, but it is also the question of the corporate changes that take place within this group of 500 companies. There are new applications for companies coming in; there are problems of amalgamation, of changes, of revision of charters. There is a question of amendments to the legislation, which are under almost constant study with requests from the various classes of companies for modification or changes in the law. All of this requires staff attention.

• 1045

Mr. Blenkarn: I see you have five applications for MICs coming before you. What cost is there in examining the applications? How long does it take to examine an application for a company of this nature? What tests do you actually do to determine whether or not the company should be allowed to incorporate? Presumably the standards and requirements of the incorporation are pretty well statutorily set out and are further set out in the regulations.

[Interpretation]

Cela dépend également des fluctuations du personnel, lorsque l'on recrute des nouveaux employés, ils ne sont pas aussi efficaces que ceux qui sont partis. Traditionnellement, au cours des années les tâches du ministère ont été effectuées en utilisant un nombre restreint d'employés tout en ayant un service efficace, et je pense que nous continuons à le faire. Les augmentations que vous mentionnez sont certainement perceptibles en ce qui concerne l'importance de notre personnel, mais je pense qu'elles sont nécessaires pour nous permettre d'exercer les fonctions de surveillance et pour effectuer efficacement le volume de travail qui a trait aux sociétés dans le domaine financier.

M. Blenkarn: D'après mes calculs, vous exercez une surveillance sur environ 507 entreprises et il y a plusieurs d'entre elles qui sont en train de demander à être constituées en sociétés. Toutefois, il s'agit encore seulement de 507 entreprises, et je vous ferai remarquer, monsieur, que certaines d'entre elles sont assez importantes, très bien gérées et je suis certain qu'elles ne nécessitent pas un contrôle étendu. Un certain nombre de ces entreprises sont des groupes d'entreprises, il s'ensuit qu'en fait bien que leurs comptes doivent être contrôlés séparément, elles font partie d'un consortium.

Ce qui m'inquiète c'est le nombre d'employés chargés de surveiller les activités de 507 entreprises. Je me rends compte de l'existence de la Loi sur les petits prêts, il y a un certain nombre de petites filiales, mais en fait votre tâche consiste à vérifier les comptes des entreprises et leurs activités. Je me rends compte du fait que les compagnies d'assurance-vie et les autres ont des agences dans tout le Canada, mais néanmoins il y a environ 507 compagnies. Vous savez, 186 employés pour 507 compagnies, cela me semble un pourcentage assez élevé pour le travail à accomplir. Comment expliquez-vous cela?

M. Humphrys: Monsieur Blenkarn, je suis d'avis que nous avons un service efficace, nos employés travaillent avec acharnement, nous répondons aux besoins, aux demandes de renseignements et aux changements qui se produisent dans les compagnies que nous surveillons, nous sommes conscients de la nécessité d'administrer un service efficace. Nous surveillons notre taux de cotisation et à cause de cela nous nous préoccupons plus sérieusement de nos dépenses et en avons plus conscience que peut-être d'autres services qui ne sont pas tenus de justifier leur taux d'évaluation. Le travail que nous effectuons consiste à surveiller les entreprises en examinant leurs activités et leurs états financiers, mais il y a également la question des changements sur le plan de l'organisation des sociétés qui se produisent dans ce groupe de 500 compagnies. Les compagnies qui s'installent adressent des demandes, il y a des problèmes de fusion, de changements, de révision des chartes. Certains amendements sont presque constamment à l'étude à la demande de diverses sociétés. Tout cela exige l'attention du personnel.

M. Blenkarn: Je vois que vous avez cinq demandes; MIC sera bientôt interrogé par le Comité. Combien coûte l'étude des demandes? Combien de temps met-on à étudier une demande dans le cas d'une société de ce genre? En fait, quel genre de vérifications faites-vous pour déterminer si oui ou non la compagnie devrait pouvoir se constituer en société? Je suppose que les normes sont énoncées dans la loi et dans les règlements. Si une personne satisfait

[Texte]

Providing a person complies with these regulations, what work is involved for the staff in checking out the application?

Mr. Humphrys: We meet with those who are proposing the company. Some of our senior people will meet with the proposers to discuss their plans and programs and their financing. We inquire into the people who will be running the company and those who will be directors. We consult with their solicitors in the preparation of the petition and of the letters patent. We determine the source of financing. We ensure that the petition is in proper form. We prepare recommendations to our Minister concerning approval, and the submission to the Department of Consumer and Corporate Affairs for the issuance of the letters patent. We then review the by-laws of the company. We must then proceed with the . . .

Mr. Blenkarn: Are not these things all standard though, Mr. Humphrys? These things, such as an application for incorporation, are statutory-type requirements. I agree that it is very much more complicated than incorporating a Ma and Pa company. But the applications are standard; there are standard rules and regulations for the acceptance of these companies.

Mr. Humphrys: I would say, Mr. Blenkarn, they are not standard; I have never seen two alike. Every program, every proposal seems to be different, involving different patterns of financing, different plans of development. Since we are in it because we are concerned about the continuing solvency of the company, its continuing ability to meet its obligations, every one has to be looked at as an individual case.

Mr. Blenkarn: I have one supplementary.

The Chairman: A very short one.

Mr. Blenkarn: On the cost of application, is the cost of incorporation designed to cover your supervision, or inspection, of the company that makes the application?

Mr. Humphrys: Any expenses involved in the department in that work are merged with our other expenses and assessed against the . . .

Mr. Blenkarn: You have made no study as to whether the fee you obtain on the charter covers, or does not cover, the . . .

Mr. Humphrys: We do not charge any fee, Mr. Blenkarn. There is a fee charged by the Department of Consumer and Corporate Affairs, but not by us.

The Chairman: Thank you, Mr. Blenkarn.

Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: You mentioned that there are certain aspects of the Excise Act related to the taxation on insurance premiums. Can you elaborate?

[Interprétation]

à ces règlements, quel travail le personnel doit-il faire pour vérifier la demande?

M. Humphrys: Nous rencontrons ceux qui proposent de se constituer en société. Certains de nos hauts fonctionnaires rencontreront ceux qui ont présenté la proposition pour s'entretenir de leurs projets et de leurs programmes, et de leur financement. Nous nous enquêrons de ceux qui administreront la société et de ceux qui en seront les directeurs. Nous consultons leurs avocats au moment de préparer la pétition et les lettres patentes. Nous déterminons la source du financement. Nous nous assurons que la pétition est préparée en bonne et due forme. Nous préparons les recommandations destinées au ministre au sujet de l'approbation et le texte à remettre au ministère de la Consommation et des Corporations pour l'émission des lettres patentes. Nous revoyons ensuite les règlements de la société. Puis nous passons à l'étude de . . .

M. Blenkarn: Tout cela n'est-il pas normal, monsieur Humphrys? Ces choses, notamment la demande de constitution en société, sont exigées par la loi. J'avoue que c'est beaucoup plus compliqué que de constituer une société composée des membres d'une seule famille. Mais les demandes sont uniformes; il y a des règlements et des règles habituels quant à l'acceptation de ces sociétés.

M. Humphrys: A mon avis, monsieur Blenkarn, elles ne sont pas uniformes; il n'y en a jamais deux pareilles. Chaque programme, chaque proposition semble être différente, mettant en cause des modes différents de financement, des projets différents d'expansion. Comme nous nous en occupons parce que nous voulons que la société continue d'être solvable, de pouvoir faire face à ses obligations, chacune est étudiée comme un cas particulier.

M. Blenkarn: J'ai une question supplémentaire à poser.

Le président: Que ce soit court.

M. Blenkarn: Le coût de la constitution en société couvre-t-il votre surveillance ou inspection de la société qui fait la demande?

M. Humphrys: Toutes les dépenses du département à ce sujet sont jointes à nos autres dépenses et évaluées . . .

M. Blenkarn: Vous n'avez pas fait d'étude pour savoir si les frais qu'entraîne la rédaction de la charte ou non . . .

M. Humphrys: Nous ne chargeons rien, monsieur Blenkarn. Le ministère de la Consommation et des Corporations fixe un prix, mais ce n'est pas notre cas.

Le président: Merci, monsieur Blenkarn.

Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Vous avez mentionné qu'il y a certains aspects de la Loi sur la taxe d'accise qui se rapportent aux primes d'assurance. Pouvez-vous vous expliquer?

[Text]

Mr. Humphrys: One part of the Excise Act levies a tax on insurance premiums. It is in two parts. The first part is a tax on insurance premiums paid by a Canadian resident to a company not registered to do business in Canada. If a Canadian resident, or a Canadian firm, insures property through a company that is not registered, a tax must be paid on those premiums.

The second part is a tax on the premiums if a Canadian resident employs a nonresident broker to place insurance on his property. The revenue from those taxes is quite small, 10 per cent.

• 1050

Mr. Ritchie: On the first page, in addition to specific acts, you mention service and the valuation of government insurance pension programs. You mention the Canada Pension Plan. What do you do here?

Mr. Humphrys: Our actuarial staff performs the actuarial studies and gives the actuarial advice as required for the Canada Pension Plan.

Mr. Ritchie: You are not involved in the Quebec Pension Plan then at all.

Mr. Humphrys: No.

Mr. Ritchie: I see. This would be, I presume, relatively limited because the provinces are the only people that can borrow from the Canada Pension Plan.

Mr. Humphrys: As far as the investment of funds is concerned, yes. All the funds go to the provinces. But extensive actuarial studies are needed in relation to any changes in the plan to determine the cost implications.

Mr. Ritchie: I see. Have you carried out any actuarial studies as to the plan being changed so that it could follow along the lines of the Quebec plan, where presumably they have a much wider scope of investments than what the Canada Pension Plan has?

Mr. Humphrys: I do not think there have been any actuarial studies to measure the effect of a different investment pattern, if I understand your question correctly. Any studies we do are done for the Department of Health and Welfare at their request. So the policy determination or the decision as to what area should be explored would lie with that department rather than with us.

Mr. Ritchie: I see.

Mr. Humphrys: We really act as consulting actuaries for them, and do the work they request and report back to them.

Mr. Ritchie: There have been some articles that comment in the financial pages that the Quebec Pension Plan has been much more successful than the Canada Pension Plan in increasing its investment.

[Interpretation]

M. Humphrys: Une partie de la Loi sur la taxe d'accise demande que l'on perçoive une taxe sur les primes d'assurance. Il y a deux parties. La première est une taxe sur la prime d'assurance payée par un résidant canadien à une compagnie qui n'est pas inscrite au Canada. Si un résidant canadien ou une entreprise canadienne assure sa propriété par l'intermédiaire d'une société qui n'est pas inscrite, une taxe s'applique aux primes.

La deuxième partie parle d'une taxe sur les primes dans le cas d'un résidant canadien qui emploie un courtier non résidant pour assurer sa propriété. Le revenu de ces taxes est relativement peu élevé, soit 10 p. 100.

M. Ritchie: A la première page, outre de lois précises, vous parlez du service et de l'évaluation des programmes d'assurance-pension du gouvernement, vous parlez du Régime de pensions du Canada. Que faites-vous dans ce cas?

M. Humphrys: Notre personnel d'actuaire fait des études actuarielles et dispense des conseils dans ce domaine comme l'exige le Régime de pensions du Canada.

M. Ritchie: Vous ne participez donc pas du tout au Régime de pensions du Québec.

M. Humphrys: Non.

M. Ritchie: Je vois. Je présume que ce serait donc relativement restreint parce que les provinces sont les seules qui puissent emprunter au Régime de pensions du Canada.

M. Humphrys: Pour ce qui est de l'investissement des fonds, oui. Tous les fonds vont aux provinces. Cependant, il faudrait faire de longues études actuarielles au sujet des modifications du régime pour déterminer ce que cela suppose de frais.

M. Ritchie: Je vois. Jusqu'ici, avez-vous fait des études actuarielles au sujet de la modification du régime pour qu'il se présente de la même façon qu'au Québec, où les possibilités d'investissement sont sans doute beaucoup plus nombreuses que dans le cadre de Régime de pensions du Canada?

M. Humphrys: Je ne crois pas qu'on ait fait d'étude actuarielles pour mesurer les répercussions d'un autre type d'investissements, si je comprends bien votre question. Toutes les études que nous effectuons sont faites pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et à sa demande. Si bien que c'est le ministère plutôt que nous qui déterminerait la politique à suivre ou on déciderait du secteur qu'il faudrait explorer.

M. Ritchie: Je vois.

M. Humphrys: Nous faisons fonction d'actuaire-conseil pour leur compte et nous faisons le travail qu'ils demandent puis nous leur présentons un rapport.

M. Ritchie: Dans certains articles, on dit que dans le secteur financier, le Régime de pensions du Québec a eu beaucoup plus de succès que le Régime de pensions du Canada quant à l'augmentation

[Texte]

I wonder if you had done any actuarial studies. There is one other thing relating to federal involvement in crop insurance plans. How do you get involved in this particular aspect?

Mr. Humphrys: If the departments that are administering those plans want to have actuarial advice, they would come to our actuarial branch and we would do such actuarial studies as we are requested to make.

Mr. Ritchie: As I understand it, the federal and provincial governments pick up half of the administration on these plans, roughly.

Mr. Humphrys: I think that is so, but I am not sure of that. We do not make any specific charge to the other departments for services that we perform of that type.

Mr. Ritchie: You also mentioned obligations in connection with pension plans registered under the Income Tax Act. I presume these are the registered retirement plans.

Mr. Humphrys: These are not the registered retirement savings plans that have been in the news so much. They are employer-employee pension plans that are filed with the Department of National Revenue for the purpose of tax exemption for the contributions. If there is a contribution by the employer for past service liabilities, then that may be referred to our department for actuarial advice concerning the amount of the past service liability and the appropriateness of the proposed contribution.

Mr. Ritchie: Do you have any responsibility for the type of investment these plans may take or may make?

Mr. Humphrys: We do have through our responsibility for administering the Pension Benefits Standards Act. This is a federal act that governs the activities of pension plans in employments that are subject to federal jurisdiction. The federal legislation in this regard is parallel to legislation in Ontario and Quebec, and in Alberta and Saskatchewan, governing pension plans.

The federal legislation applies only to employments under federal jurisdiction, and thus it applies to some 500 pension plans. The great majority of plans by number are subject to provincial legislation. In Ontario and Quebec there are several thousand pension plans governed by that legislation, but that does specify the investment powers of pension plans.

• 1055

Mr. Ritchie: That means that, roughly speaking, a company incorporated federally comes under you?

Mr. Humphrys: No, it does not apply to federally incorporated companies, only to employments that are under federal jurisdiction as compared with provincial jurisdictions.

[Interprétation]

des investissements. Je me demande si vous avez fait des études actuarielles.

Il y a un autre élément qui est fonction de la participation fédérale au régime d'assurance-récolte. De quelle façon participez-vous à cette activité?

M. Humphrys: Si les ministères qui appliquent ces régimes veulent des conseils en matière d'actuariat, ils consultent notre direction d'actuaire et nous ferons les études qu'on nous demande de faire.

M. Ritchie: Si je comprends bien, les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent à peu près également l'administration de ces régimes.

M. Humphrys: Je pense qu'il en est ainsi mais je n'en suis pas certain. Nous ne demandons pas de rémunération spéciale aux autres ministères pour les services de ce genre.

M. Ritchie: Vous parlez aussi d'obligations par rapport aux régimes de pensions relevant de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je présume qu'il s'agit de régimes de retraite enregistrés.

M. Humphrys: Ce ne sont pas les régimes d'épargne de retraite enregistrés autour desquels on a fait beaucoup de battage. Il s'agit des régimes de pensions employeur-employé qui sont déposés au ministère du Revenu national en vue de l'exemption fiscale pour les cotisations. Si l'employeur verse une cotisation pour services antérieurs, on peut consulter notre ministère en vue d'obtenir des conseils actuariels sur ce passif exigible et le montant de la cotisation proposée.

M. Ritchie: Avez-vous des responsabilités pour ce qui est du genre d'investissements que ces régimes peuvent contracter?

M. Humphrys: Oui, puisque nous sommes chargés d'appliquer la Loi sur les normes des prestations de pension. C'est une loi fédérale qui régit l'activité des régimes de pensions dans le cas des emplois qui relèvent du gouvernement fédéral. À cet égard, la loi fédérale est parallèle aux lois de l'Ontario et du Québec et à celle de l'Alberta et de la Saskatchewan pour ce qui est des régimes de pensions.

La loi fédérale ne s'applique qu'aux emplois relevant du gouvernement fédéral et donc à quelque 500 régimes de pensions. La plupart de ces régimes relèvent de la loi provinciale. En Ontario et au Québec, il y a des milliers de régimes de pensions régis par cette loi et on y précise les capacités d'investissement des régimes de pensions.

M. Ritchie: Cela signifie, en général, qu'une société constituée comme telle aux termes d'une loi fédérale relève de votre compétence?

M. Humphrys: Non, cela ne s'applique pas aux sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale, mais uniquement aux emplois qui relèvent de la compétence fédérale plutôt que de la compétence provinciale.

[Text]

These are employments that are specifically put within the federal jurisdiction, such as banking, interprovincial transport, shipping, radio and television, and employments that have been declared to be for the general good of Canada. And I think there are a few of those, such as flour and feed mills and a few special types of employment that fall under federal jurisdiction.

Mr. Ritchie: Then, as a matter of interest, if a company's main base of operation is Ontario but it has employees in the rest of the country, do they come under the Ontario rules?

Mr. Humphrys: They come under the Ontario rules as respects the Ontario resident, those employees who are resident in Ontario. It creates a certain amount of awkwardness if you have a plant that has some employees in Ontario and some employees in Manitoba, if you like, because Manitoba does not have corresponding legislation. But the plant would have to comply with the Ontario standards, at least respecting the Ontario residents. The consequence is that the plant would probably be designed to comply with Ontario standards for all its employees.

Mr. Ritchie: But a resident employee in Manitoba is not at a disadvantage compared to a resident employee of Ontario, in the instance you are citing?

Mr. Humphrys: Generally the plan would be designed to comply with the requirements of Ontario, but there would be no necessity that the benefits for the Manitoba employee be the same as the benefits for the Ontario employee. Each province should really adopt corresponding legislation if they wish to give the same degree of protection to employees within their boundaries.

Mr. Ritchie: Therefore, so far as the provinces have enacted it, it has been pretty close to what the federal is.

Mr. Humphrys: Yes, very much in line.

Mr. Ritchie: What provinces are left that are not parallel?

Mr. Humphrys: There are only four that have enacted it so far: Quebec, Ontario, Saskatchewan and Alberta. The rest have not adopted any legislation of that type.

Mr. Ritchie: In your experience, is this creating any disadvantage or unevenness?

Mr. Humphrys: I believe the supervisory legislation that has been enacted is to the good of the employees, and I think it would increase the degree of protection that they have if it were adopted in all the provinces, because the legislation requires certain patterns of funding the liabilities and establishes standards of investment and standards of vesting of benefits in employees, all of which I think increases the protection to employees.

[Interpretation]

Il s'agit d'emplois qui, de façon précise, relèvent de la compétence fédérale, tels que les banques, les transports provinciaux, la marine marchande, la radio et la télévision et les emplois qui ont été reconnus être pour le bien général des Canadiens; il se trouve également, je crois, quelques types spéciaux d'emplois, tels que ceux qui se rapportent aux moulins à farine de blé et à provende et qui relèvent de la compétence fédérale.

M. Ritchie: A ce propos je me demande ce qui se produit lorsque le siège principal des activités d'une société se trouve en Ontario et que certains de ses employés habitent dans une autre province; sont-ils assujettis aux règlements de l'Ontario?

M. Humphrys: Ceux des employés qui résident en Ontario sont assujettis aux règlements de cette province en tant que résidents de l'Ontario. Cela crée certaines difficultés si vous avez une usine dont certains des employés travaillent en Ontario alors que d'autres travaillent au Manitoba, le Manitoba n'ayant pas de loi correspondante. Mais l'usine devrait se conformer aux normes de l'Ontario, au moins en ce qui a trait aux résidents de cette province. Le résultat est que l'usine serait probablement conçue de façon à se conformer aux normes de l'Ontario dans le cas que vous venez de mentionner de tous ses employés.

M. Ritchie: Mais un résident qui est employé au Manitoba ne se trouve-t-il pas handicapé par rapport à un employé résident en Ontario?

M. Humphrys: En général, l'usine serait conçue de façon à se conformer aux exigences de l'Ontario, mais il ne serait pas nécessaire que les avantages accordés à l'employé du Manitoba soient les mêmes que ceux accordés à l'employé de l'Ontario. Chaque province devrait vraiment adopter une mesure législative correspondante si elle veut accorder la même mesure de protection aux employés sur leur propre terrain.

M. Ritchie: Par conséquent, dans la mesure où les provinces l'ont adoptée, et elle a été presque similaire à celle du fédéral...

M. Humphrys: Oui, elles sont en harmonie.

M. Ritchie: Quelles sont les provinces qui...

M. Humphrys: Jusqu'ici, seulement quatre des provinces ont adopté la loi: le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta. Les autres n'ont pas adopté de mesure législative de ce genre.

M. Ritchie: D'après votre expérience, cela crée-t-il des désavantages ou des inégalités?

M. Humphrys: Je crois que la loi de surveillance qui a été adoptée contribue au bien des employés et je pense qu'elle augmentera la mesure de protection qu'ils ont déjà si elle est adoptée par toutes les provinces, parce que la loi exige certains modèles de consolidation des obligations et elle établit des normes d'investissement et des normes d'attribution de bénéfices aux employés, toutes mesures qui, à mon avis, augmenteront la protection des employés.

HOUSE OF COMMONS

[Texte]

Mr. Ritchie: Do you have much trouble with the standards of investment? Are you policing that?

Mr. Humphrys: No, I would not say so.

Mr. Ritchie: Are they fairly easy.

Mr. Humphrys: They are about the same as those that apply to insurance companies.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Dr. Ritchie. Gentlemen, I have four names remaining on my list and we have one minute left. So I am in quite a dilemma.

Mr. Herbert, you are next on the list, but you have one minute.

Mr. Herbert: Actually, Mr. Chairman, Mr. Ritchie may be able to submit this information to us if he does not have it at hand. I do not even know if it is available.

I see that the total assets of trust companies supervised by the department have increased some 27 per cent in 1973 and I wondered if the department kept any kind of breakdown of the composition of those assets. In the same vein, I noted that the assets of the 38 investment companies presently registered under the Investment Companies Act have increased by some 18 per cent, and again I wondered whether the department had any breakdown of the composition of these assets?

• 1100

Mr. Humphrys: For the loan and trust companies, the great proportion of their investments is in mortgages. For 1972, for trust companies, 73 per cent of their assets was in mortgages, and that pattern has stayed pretty constant. So, of the \$700 million or so increase in assets of trust companies in 1973, something over \$500 million would have gone into mortgages, and a similar pattern in the loan companies.

We do not have a complete analysis of assets at the end of 1973, but I think it is safe to say that for the trust and loan companies it is still nearly all in the mortgage field. I do not have an analysis of assets of the investment companies. Their investment pattern is not controlled by the legislation, and as a consequence we do not make any tabulation of their figures.

(See Minutes of Proceedings)

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I just want to apologize for saying "Mr. Ritchie" instead of "Mr. Humphrys" with the confusion with the last questioner.

The Chairman: Thank you Mr. Herbert.

Gentlemen, shall Vote 25 stand?

CHAMBRE DES COMMUNES

[Interprétation]

M. Ritchie: Avez-vous beaucoup de difficultés en ce qui concerne les normes d'investissement? Établirez-vous une nouvelle politique à ce sujet?

M. Humphrys: Non, je ne le crois pas.

M. Ritchie: Sont-elles assez faciles?

M. Humphrys: Ces normes sont à peu près les mêmes que celles qui s'appliquent aux compagnies d'assurances.

M. Ritchie: Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ritchie. Messieurs, j'ai encore sur ma liste les noms de quatre personnes et il ne nous reste qu'une minute. Je me trouve donc dans un dilemme.

M. Herbert, votre nom est le suivant sur la liste, mais vous n'avez qu'une minute.

M. Herbert: En réalité, monsieur le président, M. Ritchie peut nous présenter ces renseignements s'il ne les a pas actuellement. Je ne sais même pas s'ils sont disponibles.

Je me rends compte que l'ensemble des actifs des sociétés de fiducie surveillées par le gouvernement a augmenté d'environ 27 p. 100 en 1973 et je me demande si le département possède la ventilation de la composition de ces actifs. Dans le même ordre d'idée, j'ai remarqué que les actifs des 38 sociétés d'investissement, qui détiennent un certificat en vertu de la Loi sur les sociétés d'investissement, ont augmenté d'environ 18 p. 100 et, de nouveau, je me demande si le département aurait des détails à nous donner sur la composition de ces actifs?

M. Humphrys: En ce qui concerne les compagnies de prêts et de fiducie, la grande majorité de leurs investissements est faite d'hypothèques. En 1972, 73 p. 100 de l'avoir des compagnies de fiducie consistaient en hypothèques et ce pourcentage est resté assez constant. Ainsi, sur 700 millions de dollars environ d'augmentation des fonds des compagnies de fiducie en 1973, plus de 500 millions de dollars auraient été investis dans des hypothèques; il en va de même pour les compagnies de prêts.

Nous n'avons pas d'analyse complète des actifs à la fin de 1973, mais je pense qu'on peut, sans danger, dire que dans le cas des compagnies de fiducie et de prêts, ils consistent encore presque tous en hypothèques. Je n'ai pas d'analyse concernant l'actif des compagnies de placement. Leur mode de placement n'est pas contrôlé par la loi; en conséquence, nous n'avons aucun tableau de leurs chiffres.

M. Herbert: Monsieur le président, je voudrais seulement m'excuser d'avoir dit «M. Ritchie» au lieu de «M. Humphrys»; j'ai confondu avec celui qui a posé la dernière question.

Le président: Merci, monsieur Herbert.

Messieurs, le crédit 25 est-il réservé?

[Text]

Mr. Hellyer: Will Mr. Humphrys be back? I just have two very brief questions. It would not take more than two minutes with the indulgence of the Committee.

The Chairman: There is one dilemma that is facing us, Mr. Hellyer. I understand there is another committee coming in at 11 o'clock.

Mr. Hellyer: If the floor is ours, it is not a dilemma.

The Chairman: I am in your hands, but if they shoo us out of the room that will be your responsibility.

Mr. Herbert: Plus the fact, Mr. Chairman, that I have another committee to attend at 11 o'clock.

Mr. Hellyer: I could have asked the two questions in the time we have been arguing, Mr. Chairman.

The Chairman: In all fairness, I have your name and Mr. Orlikow and Mr. Latulippe as well. Gentlemen, I think we will have to adjourn this meeting to the call of the Chair. I am sorry, Mr. Hellyer.

Thank you very much, Mr. Humphrys and Mr. Urquhart.

[Interpretation]

L'hon. M. Hellyer: M. Humphrys reviendra-t-il? Je n'ai que deux questions très brèves. Avec l'indulgence du Comité, cela ne prendrait pas plus de deux minutes.

Le président: Nous nous trouvons en face d'un dilemme, monsieur Hellyer. Je crois savoir qu'un autre comité se réunit ici à 11 heures.

L'hon. M. Hellyer: Si nous avons la parole, il n'y a pas de dilemme.

Le président: Je suis à votre merci mais s'ils nous jettent hors de cette pièce, vous en serez responsable.

M. Herbert: En plus, monsieur le président, je dois assister à un autre comité à 11 heures.

L'hon. M. Hellyer: J'aurais pu poser les deux questions pendant le temps que nous avons passé à discuter, monsieur le président.

Le président: En toute justice, j'ai sous les yeux votre nom, ainsi que ceux de MM. Orlikow et Latulippe. Messieurs, nous devons, je pense, lever la séance jusqu'à nouvelle convocation de la présidence. Je suis désolé, monsieur Hellyer.

Merci beaucoup, messieurs Humphrys et Urquhart.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, March 26, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mardi 26 mars 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Main Estimates 1974-75—Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25—Trade Industrial Program under the Department of Industry, Trade and Commerce

CONCERNANT:

Budget principal des dépenses 1974-1975—Les crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Programme commercial et industriel sous le ministère de l'Industrie et du Commerce

APPEARING:

The Honourable Alastair W. Gillespie,
Minister of Industry, Trade and Commerce

COMPARAÎT:

L'honorable Alastair W. Gillespie,
Ministre de l'Industrie et du Commerce

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la

vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

and Messrs.

Blenkarn	Clermont
Breau	Comtois
Broadbent	Gillies
Buchanan	Guay (Lévis)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: M. Jacques L. Trudel

Vice-président: M. Harold T. Herbert

et Messieurs

Hales	Latulippe
Hellyer	Nystrom
Kempling	Railton
Lambert	Ritchie
(Edmonton West)	Stevens—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M.-Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)
On Monday, March 25, 1974:

Mr. Broadbent replaced Mr. Orlikow;

On Tuesday, March 26, 1974:

Mr. Hales replaced Mr. Bawden

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le lundi 25 mars 1974:

M. Broadbent remplace M. Orlikow;

Le mardi 26 mars 1974:

M. Hales remplace M. Bawden

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 26, 1974

(3)

(Text)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 11:11 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Breau, Broadbent, Clermont, Guay (*Lévis*), Hales, Hellyer, Herbert, Kempling, Nystrom, Ritchie, Stevens and Trudel.

Appearing: The Honourable Alastair W. Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce.

Witnesses: From the Department of Industry, Trade and Commerce: Mr. Charles Schwartz, Chief, Economic Analysis; Mr. C. D. Arthur, General Director, Transportation Industries Branch; Mr. B. G. Barrow, Senior Assistant Deputy Minister, Industry.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Main Estimates of the Department of Industry, Trade and Commerce for the fiscal year ending March 31, 1975 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 21, 1974, Issue No. 1*).

The Chairman called votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25—Trade-Industrial Program.

The Minister made an opening statement.

The witnesses answered questions.

Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25, Trade-Industrial Program were allowed to stand.

At 12:32 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 26 MARS 1974

(3)

(Traduction)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 11 h 11 sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Breau, Broadbent, Clermont, Guay (*Lévis*), Hales, Hellyer, Herbert, Kemping, Nystrom, Ritchie, Stevens et Trudel.

Comparait: L'hon. Alastair W. Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Témoins: du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. Charles Schwartz, chef, Analyse économique; M. C. D. Arthur, directeur général, Direction des industries de transport; M. B. G. Barrow, premier sous-ministre adjoint à l'industrie.

Le Comité entreprend l'étude de son ordre de renvoi portant sur le budget principal des dépenses du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 (*Voir procès-verbal du jeudi 21 mars 1974, fascicule n° 1*).

Le président met en délibération les crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Programme commercial et industriel.

Le ministre fait une déclaration préliminaire.

Les témoins répondent aux questions.

Les crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25, Programme commercial et industriel, sont réservés.

A 12 h 32, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité,

J. M. Robert Normand,

Clerk of the Committee.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 26 mars 1974

• 1112

[Text]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Messieurs, nous procédons aujourd'hui à l'étude des crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Programme commercial et industriel du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Vous trouverez ces crédits dans votre Livre bleu à la section 11, page 4. Nous avons comme témoin ce matin le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Alastair W. Gillespie accompagné du sous-ministre adjoint en charge de l'Industrie, M. B. G. Barrow qui est à sa droite, M. D. H. Burns, qui est à la droite de M. Barrow et qui est en charge de la section du commerce et d'autres fonctionnaires du Ministère qui sont ici pour accompagner le ministre et répondre à vos questions, messieurs, ce matin.

Le ministre, je crois comprendre, à une déclaration préliminaire que vous êtes censés avoir présentement en votre possession, en français et en anglais. J'inviterais le ministre à faire cette déclaration à ce moment-ci.

Hon. Alastair W. Gillespie (Minister of Industry, Trade and Commerce): Thank you, Mr. Chairman. I welcome this opportunity of meeting with the Committee and presenting a few opening remarks. We will do our best to answer your questions this morning and on other occasions to come.

There are one or two things that I would like to say by way of introduction. I do emphasize that the funds requested are to support the general objectives of the department; that is, to promote efficient and internationally competitive industrial development in Canada and, secondly, to further the export of Canadian products. The estimates should be seen in that context. Although the details of the estimates are broken down between the Industry Development, Trade Development and Tourism programs, I would ask you to view the whole of the Trade-Industrial Program and the Tourism Program as an integrated thrust. You will have an opportunity, I believe, to discuss the Grains and Oilseeds Program later when you meet with my colleague, the Honourable Otto Lang. It, too, of course, is designed to improve the international competitive position of these important sectors of the economy. The department's estimates represent a major part of the resources which the government is requesting of Parliament to equip the Canadian industrial system to meet the strong challenges of employment creation and international competition.

I think most of the members of the Committee are familiar with the major developments in the economy last year and the early part of this year. I am not going to elaborate on them, but I think that we can all take considerable satisfaction from the exceptionally strong performance of the economy during a period of considerable international instability. The real rate of growth in GNP was 7.1 per cent last year; a growth in employment of 5.2 per cent, or 430,000 new jobs; a growth in exports of

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, March 26, 1974

[Interpretation]

The Chairman: Order please. Gentlemen, we are resuming the study of Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25—Trade, Industrial Program of the Department of Industry, Trade and Commerce.

You will find a list of the votes in your Blue Book on page 11-4. Our witnesses this morning are the Honourable Alastair W. Gillespie, Minister of the Department of Industry, Trade and Commerce; he has with him the Assistant Deputy Minister in charge of Industry, Mr. B. G. Barrow on his right and then on Mr. Barrow's right is Mr. G. H. Burns, who is in charge of the Commerce Section of the Department; other officials of the department are also present who are ready to answer your questions this morning.

I believe Mr. Minister has an opening statement to make; it has been distributed to you in French and English. I now invite the Minister to speak.

L'hon. Alastair W. Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Merci, monsieur le président. Je suis très heureux de me retrouver ici ce matin et je vais commencer par quelques observations d'ouverture. Nous ferons ensuite notre possible pour répondre à vos questions ce matin et les jours suivants.

J'ai deux choses à dire en guise d'introduction. J'insiste sur le fait que les fonds demandés sont destinés à provoquer les objectifs généraux du ministère, c'est-à-dire à promouvoir un développement industriel international efficace et concurrentiel et, en second lieu, à promouvoir l'exportation de produits canadiens. C'est dans ce contexte qu'il faut étudier le Budget. Bien que les prévisions budgétaires soient réparties en détail entre les programmes d'expansion industrielle, d'expansion commerciale et de tourisme, je vous demanderais de considérer l'ensemble de ces programmes comme partant d'une seule orientation. Vous aurez la possibilité, je pense, de discuter du programme des grains et oléagineux lorsque vous rencontrerez mon collègue, l'honorable Otto Lang. Il va de soi que ce programme a également pour but d'améliorer la situation concurrentielle internationale de ces importants secteurs de l'économie. Les prévisions budgétaires du ministère représentent une partie importante des ressources que le gouvernement demande au Parlement afin d'aider l'industrie canadienne à relever les défis majeurs de la création des emplois et de la concurrence internationale.

Je crois que la plupart des membres du Comité sont déjà au courant des principaux faits nouveaux qui ont marqué l'économie canadienne, l'année dernière et au début de cette année. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, mais j'estime que nous pouvons nous féliciter des réalisations exceptionnelles dans le secteur économique pendant une période d'instabilité considérable au niveau international. Le Canada a eu un taux réel de croissance du PNB de 7.1 p. 100 en 1973 et un taux de croissance

[Texte]

nearly \$5 billion, close to a 25 per cent increase, which is, incidentally, equivalent to the combined increases of the previous three years; and an increase in industrial production of 8.3 per cent. All of these achievements emphasize the underlying strength of the Canadian economy and indicate that Canada's economic and industrial policies have successfully supported this strength.

• 1115

I would like to make three points with respect to the programs and the planning for the coming year and future years. The first point I would like to deal with is that during the coming fiscal year we expect the new round of GATT negotiations will become very active. It is expected that the staff work for these discussions will place a significant demand on the department, not just on the trade side but throughout the department.

As you are aware, the GATT negotiations will be of major importance in the definition of Canada's main trading relationships with the rest of the world. They will define our general conditions of access to the major market blocs in the world—Europe, Japan and the United States, and the domestic competitive environment.

A second major area of work is our thrust towards resources upgrading. This work involves the identification of conditions and opportunities where it is possible to process Canadian resources competitively in Canada, and then to outline policies and programs which can help Canadian industry to exploit these opportunities. In a real sense, resources upgrading is part of the continuing process of industrial development and diversification. It was in 1836 that Alexander Mackenzie first coined the phrase, "Hewers of wood and drawers of water."

An hon. Member: It was George Drew, was it not?

Mr. Gillespie: He may have been in 1936.

An hon. Member: Oh.

An hon. Member: It came from the Bible originally, Mr. Minister.

Mr. Gillespie: Then it was Alexander Mackenzie who plagiarized the Bible.

The Chairman: Order, please.

Mr. Gillespie: The point I want to make is that since that time all governments have been talking about the resources upgrading or further processing of resources. This is the first government that has really done something about it, instead of talking about it.

Mr. Kempling: The provinces have done quite a bit, Mr. Minister.

The Chairman: Order, please. We will have questioners afterwards.

Mr. Gillespie: I would be very pleased, of course, to accept questions on what we have done.

[Interprétation]

de 5.2 p. 100 dans le domaine de l'emploi, ce qui représente 430,000 nouveaux emplois; une croissance des exportations représentant près de 5 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 25 p. 100; soit dit en passant, cela équivaut aux augmentations conjuguées des trois années précédentes; enfin une augmentation de production industrielle de 8.3 p. 100. Toutes ces réalisations soulignent la vigueur fondamentale de l'économie canadienne et montrent que la politique économique et industrielle du Canada a soutenu cette vigueur avec succès.

J'aimerais faire quelques observations au sujet des programmes et de la planification pour l'année à venir et les années suivantes. En premier lieu, nous prévoyons qu'au cours du nouvel exercice financier les nouvelles négociations du GATT seront très actives. On s'attend à ce que ces pourparlers mettent fortement à contribution le personnel du ministère, et non seulement au département du commerce mais dans tout le ministère.

Comme vous le savez, les négociations du GATT joueront un rôle dans la définition des principales relations commerciales du Canada avec le reste du monde. Ces négociations permettront de définir les négociations générales d'accès de nos produits et services sur les principaux marchés du monde, l'Europe, le Japon et les États-Unis, ainsi que sur le marché intérieur concurrentiel.

Les efforts dans le domaine de la valorisation de nos ressources constituent un deuxième champ d'activité. Il s'agit d'identifier les conditions et les possibilités offertes par l'industrie de transformation des richesses naturelles du Canada et ensuite de mettre sur pied les politiques et programmes qui peuvent aider l'industrie canadienne à exploiter ces possibilités. La valorisation des ressources s'inscrit réellement dans un processus permanent de développement industriel et de diversification. C'est Alexander Mackenzie qui, le premier, a parlé en 1836 de coupeurs de bois et de pousseurs d'eau.

Une voix: N'était-ce pas George Drew?

M. Gillespie: En 1936, c'est possible.

Une voix: Oh!

Une voix: Monsieur le ministre, à l'origine c'était une citation de la bible.

M. Gillespie: Alors c'est Alexander Mackenzie qui a plagié la bible.

Le président: A l'ordre, je vous prie.

M. Gillespie: Je veux dire, en fait, que depuis cette époque, tous les gouvernements ont parlé de valorisation des ressources et d'industrialisation. Or, notre gouvernement est le premier, qui non content d'en parler, a véritablement fait quelque chose à ce sujet.

M. Kempling: Les provinces aussi ont fait leur part, monsieur le ministre.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous entendrons les questions plus tard.

M. Gillespie: Je serais enchanté de répondre à des questions sur ce que nous avons fait.

[Text]

Mr. Kempling: Touché.

An hon. Member: And also on what you have not?

Mr. Gillespie: I hope you will except my invitation to ask me a question on that.

It will require, of course, continuous appraisal and the development of new government policies.

I think it will not surprise members of the Committee when I say that the energy crisis has been one of the major preoccupations of the department in recent months. The change in the relationship of energy prices to other goods has profound implications for the evolution of the Canadian industrial pattern. Energy is important to all industrial sectors. For some it is important because it is a significant element in the cost of production. We talk about resources upgrading, and very much of what I have in mind is that the process of resources upgrading is an energy-intensive process. For virtually all sectors it is important that a dependable supply of energy be available at costs which will enable industry to remain competitive. We are fortunate that our energy supplies appear adequate to provide this dependable supply.

The final point I would like to make concerns the funded programs. You will notice from the estimates that amounts requested for grants and contributions for general incentives are modestly lower than in the fiscal year just ending. Most of this decline is due to the decline in estimated requirements for shipbuilding subsidies, which can vary from year to year depending on the order books of Canadian shipyards.

During the past year the department has made a concerted effort to review the administration and management of the funded programs and to develop additional techniques to evaluate their effectiveness and impact on the objectives of the programs. We plan to pursue this work with vigor during the coming year.

Mr. Chairman, in these brief opening remarks I have already indicated that 1973 was a very good year for the Canadian economy. Looking ahead through the remainder of 1974, I believe that the basic momentum of 1973 can be maintained. We have in this country, as members of the Committee know, assured supplies of energy and a wide range of basic natural resources. Business has indicated that it plans high rates of capital investment during the remainder of the year and export demand, at least over the next few months, will be very strong. We have, therefore, most of the ingredients for a successful 1974.

However, there are one or two reservations which I think I should place before you, and which will concern much of the department's work over the coming year. The first is the existence of material shortages in a wide range of industrial raw materials. These shortages extend to certain types of labour as well. To a very large extent, such shortages result from the unprecedented world demand. Despite increased output, demand continues to grow faster than supply. A main task of the Department

[Interpretation]

M. Kempling: Touché.

Une voix: Également sur ce que vous n'avez pas fait?

M. Gillespie: J'espère que vous ne manquerez pas de me poser des questions sur cela.

Évidemment, cela exigera une appréciation continue et l'élaboration de nouvelles politiques gouvernementales.

Je ne pense pas vous étonner en affirmant que la crise de l'énergie a été l'une des principales préoccupations du ministère au cours des mois récents. L'évolution du rapport entre le prix de l'énergie et celui des autres biens a une portée profonde sur les tendances de l'industrie du Canada. L'énergie affecte tous les secteurs industriels; elle constitue un élément appréciable du coût de production. Lorsque je parle de mises en valeur, je pense surtout que le processus de mises en valeur des ressources est un processus qui exige constamment le concours de l'énergie. Dans pratiquement tous les secteurs, il est important de disposer d'une source d'énergie sûre à des prix qui permettront à l'industrie de rester concurrentielle. Nous avons la chance de posséder des sources d'énergie qui semblent suffisantes.

En dernier lieu, je voudrais vous parler des programmes de financement. Vous remarquerez dans les prévisions budgétaires que les crédits demandés par le ministère aux fins de subventions, de contributions et de stimulants d'ordre général sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice financier qui s'achève. Cette baisse est imputable dans une large mesure à une réduction des exigences prévues en matière de subventions à la construction navale; en effet, c'est l'avarie d'une année à l'autre d'après les carnets de commande des chantiers maritimes canadiens.

Au cours de l'année dernière, le ministère a conjugué ses efforts pour revoir l'administration à la gestion des programmes de financement et pour élaborer de nouvelles techniques d'évaluation de l'efficacité et de la portée de ces programmes comparées à leurs objectifs. Nous avons l'intention de poursuivre ce travail de façon intensive au cours de l'année à venir.

Monsieur le président, en vous présentant très rapidement ces observations, j'ai déjà indiqué que l'année 1973 avait été une très bonne année pour l'économie canadienne. Si je considère le reste de l'année 1974, je pense que nous pourrions conserver ce rythme dès 1973. Comme vous le savez, notre approvisionnement en matière d'énergie est assuré et nous avons également une vaste gamme de richesses naturelles de base. L'industrie nous a fait savoir qu'elle projetait de fortes immobilisations jusqu'à la fin de l'année et que la demande à l'exportation, du moins au cours des prochains mois, serait très forte. Nous avons donc en main la plupart des éléments nécessaires à la réussite de l'année 1974.

Cependant, je crois devoir formuler deux réserves dont l'objet influencera beaucoup les travaux du ministère au cours de l'année à venir. Le premier facteur est la pénurie réelle de toute une gamme de matières premières industrielles. Cette pénurie s'étend également à certaines catégories de main-d'œuvre. Dans une large mesure, elle découle d'une demande mondiale sans précédent. En dépit de l'accroissement de la production, la demande continue à augmenter plus rapidement que l'offre. L'une des

[Texte]

will thus be to ensure the Canadian industry has priority in the supply of materials and that industry is given every reasonable encouragement to continue to expand as quickly as it can do so on a viable basis.

● 1120

The second reservation concerns the exceptionally high prices for petroleum which will undoubtedly place pressure on the balance of payments of many of the petroleum-importing nations. As their exchange reserves are depleted to pay for their energy requirements, some of them may be forced to reduce their imports either through allowing their currencies to devalue or through other more direct measures. It will be a central concern of the Department to ensure that any such measures have as little impact as possible on Canadian exports and industrial activity.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci infiniment, monsieur le ministre.

Gentlemen, we agreed when we last met that for the first round of questions each member would be allowed 20 minutes. I have on my list at the present time five names. If you wish to question just signify so I can recognize you. I recognize at this time Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I thought usually it was a member from the loyal Opposition.

Le président: Monsieur Clermont, je n'ai pas d'objection; c'est que la dernière fois nous avons commencé par les membres du Parti conservateur. Si vous voulez je vais céder la parole à M. Hellyer.

Mr. Clermont: I said "loyal" with a small "l", though.

Mr. Hellyer: As long as you did not say "opposition" with a small "o".

The Chairman: Excuse me, Mr. Hellyer. I did not question your statement, Mr. Clermont. Mr. Hellyer.

Mr. Hellyer: Thank you very much, Mr. Chairman. My first question to the Minister is for a point of clarification. Was the increase in industrial production in Canada of 8.3 per cent in real terms or in dollar terms?

Mr. Gillespie: It was presented in real terms, physical volume.

Mr. Hellyer: In real terms. Then my question would be: if industrial production in Canada rose faster than the total increase in overall production, why was the Department of Industry, Trade and Commerce not able to achieve a comparable record in our exports? Why was such a large proportion of our exports in raw and semi-finished goods rather than manufactures? How do you account for the trend? What explanation do you have for it?

Mr. Gillespie: Our increase in merchandise trade last year was somewhere around 14 to 15 per cent, as I recall.

[Interprétation]

principales tâches du Ministère sera donc de s'assurer que l'industrie canadienne a la priorité d'approvisionnement en matière première et qu'elle reçoit tous les encouragements possibles pour continuer son expansion tout en restant rentable.

En second lieu, les prix exceptionnellement élevés du pétrole exerceront sans aucun doute une pression sur la balance des paiements de nombreux pays importateurs de pétrole. Au fur et à mesure de l'épuisement de leurs réserves monétaires destinées à acquérir de l'énergie, certains d'entre eux devront peut-être réduire leurs exportations, soit en permettant la dévaluation de leur monnaie, soit par des mesures plus directes. Le Ministre se préoccupera avant toute chose de faire en sorte que ces mesures aient le moins de répercussions possibles sur les exportations et l'activité industrielle du Canada.

Je vous remercie, monsieur le président.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

Messieurs, la dernière fois que nous nous sommes réunis nous avons convenu d'accorder à chaque député 20 minutes au premier tour. Pour le moment, j'ai cinq noms sur la liste. Si vous désirez ajouter le vôtre, veuillez m'en avvertir. Pour l'instant, je donne la parole à M. Clermont.

M. Clermont: Je croyais que d'ordinaire on donnait la parole à un membre de l'opposition loyal.

The Chairman: Mr. Clermont, I have no objection; but the last time we started with a member of the Conservative Party. If it is your wish, I will give the floor to Mr. Hellyer.

M. Clermont: J'ai dit «loyal» avec un petit «l».

M. Hellyer: Du moment que vous n'avez pas dit «opposition» avec un petit «o».

Le président: Excusez-moi, monsieur Hellyer. Monsieur Clermont, je n'ai pas mis votre déclaration en doute. Monsieur Hellyer.

M. Hellyer: Merci beaucoup, monsieur le président. Pour commencer, je vais demander une précision au Ministre. Lorsque vous parlez d'une augmentation de la production industrielle du Canada de 8.3 p. 100 s'agit-il des termes réels ou de valeur monétaire?

M. Gillespie: Des termes réels, de volume.

M. Hellyer: De termes réels. Alors je vais vous poser la question suivante: Si la production industrielle canadienne a augmenté plus rapidement que la production totale, pourquoi le Ministère de l'Industrie et du Commerce n'est-il pas parvenu à un succès semblable dans le domaine de nos exportations? Pourquoi une telle proportion de nos exportations est-elle imputable au produit brut et semi-fini au lieu de l'être au produit manufacturé? Comment expliquez-vous cette tendance? Quelle est votre explication?

M. Gillespie: L'année dernière, si je me souviens bien, l'augmentation de notre commerce de marchandise aux termes réels a été de l'ordre de 14 ou 15 p. 100.

[Text]

There may be somebody in the Department here who can... Mr. Schwartz. I wonder if Mr. Schwartz might come to the table, Mr. Chairman, and speak to the particular point. I think the index was up even higher than the index of industrial production.

Mr. Hellyer: I am not sure that the Minister understood my question, Mr. Charman. My question really is, why, when we had such a handsome increase in exports, do you presume primarily to the devaluation of the Canadian and American dollars vis-à-vis other world currencies. Did the total proportion of manufactured goods decline as a percentage of the total? Why do we seem to be on a slippery slope rather than increasing our exports of manufactured products?

Mr. Gillespie: Our exports can be categorized in three ways: crude materials, semi-fabricated and fully manufactured or end products. I think you are referring to the fact that last year our balance on end products increased. At the same time, I think it is important to recognize that our balance on both crude materials and semi-fabricated increased as well.

• 1125

When you have a very substantial year as we had last year in wheat sales, and when crude oil exports advance rapidly as they did last year, then the percentages for everything else, if you are looking at it only in a cut of a 100 per cent, are likely to diminish. That, in fact, happened, but the actual exports of end products, fully manufactured products, last year was up significantly.

Mr. Hellyer: I am afraid I am going to have to start at the beginning, Mr. Chairman. First of all, the export growth has not been as great as import growth. Maybe we could start with that, reading from the Minister's latest bulletin from Statistics Canada, where it says:

It is the third consecutive year that import growth exceeded export expansion with the spread widening...

So let us start there and then we will come back to the breakdown afterwards.

Mr. Gillespie: You are talking only about the area of end products?

Mr. Hellyer: No, I am talking about total.

Mr. Gillespie: Over-all trade. My impression was that exports and imports advanced by virtually the same percentage last year. Mr. Schwartz, perhaps, could provide the information.

The Chairman: Mr. Schwartz.

Mr. C. Schwarz (Director, Macro-Economic Analysis Group, Department of Industry, Trade and Commerce):

[Interpretation]

Un des mes collègues pourrait peut-être... M. Schwartz. Peut-être pourrait-on demander à M. Schwartz de s'avancer et de nous parler de cette question. Je pense que l'indice a été encore plus élevé que l'indice de la production industrielle.

M. Hellyer: Je ne sais pas si le ministre a bien compris ma question, monsieur le président. En fait, je lui demandais s'il imputait cette belle augmentation des exportations à la dévaluation des monnaies canadiennes et américaines par rapport aux autres monnaies du monde. Est-ce que la proportion totale des produits manufacturés a décliné proportionnellement au total? Il semble que loin d'augmenter nos exportations de produits manufacturés, nous nous soyons engagés sur une pente dangereuse,

M. Gillespie: Nos exportations peuvent se répartir en trois catégories: Les produits bruts, les produits semi-finis et les produits manufacturés ou produits finis. Je pense que vous faites allusion au fait que l'année dernière la balance de nos produits finis avaient augmenté. En même temps, je pense qu'il est important de connaître que la balance des produits bruts et des produits semi-finis a augmenté également.

Lorsqu'une année est aussi importante que l'année dernière dans le domaine des ventes de blé et lorsque les exportations de pétrole brut progressent au rythme où elles ont progressé l'année dernière, les pourcentages dans tous les autres domaines sont susceptibles de diminuer si vous considérez la question en termes absolus. Et, c'est en fait ce qui s'est produit, en effet, l'année dernière les exportations de produits finis, de produits manufacturés, ont considérablement augmenté.

M. Hellyer: Monsieur le président, j'ai bien peur de devoir recommencer dès le début. En premier lieu la croissance des exportations n'a pas été aussi importante que la croissance des importations. Peut-être pourrions-nous prendre cela pour point de départ et je vous citerai le dernier bulletin du ministre publié par Statistique Canada où il déclare:

C'est la troisième année consécutive au cours de laquelle la croissance des importations a dépassé l'expansion des exportations...

Reprenons donc à partir de là, nous reviendrons au détail plus tard.

M. Gillespie: Vous ne parlez que du secteur des produits finis?

M. Hellyer: Non, je parle de l'ensemble.

M. Gillespie: L'ensemble du commerce. J'avais l'impression qu'au cours de l'année passée, les exportations et les importations avaient augmenté d'un même pourcentage. Peut-être M. Schwartz pourrait-il nous donner des précisions?

Le président: Monsieur Schwartz.

M. C. Schwartz (directeur, Direction des analyses générales du ministère de l'Industrie et du Commerce):

[Texte]

Actually, in the calendar year 1943 the total value of merchandise exports rose by 25.4 per cent. The comparable increase in merchandise imports was 24.8 per cent, and the Canadian merchandise trade balance increased to a total of \$1,874,000,000 from the previous year's figure of \$1,396,000,000. So that roughly speaking the increases in exports and imports were quite comparable.

One of the major reasons why the proportion of the end products declined was that whereas the end products by themselves increased by a fairly respectable number, a 17 per cent increase in 1973 over 1972, the imports rose much more sharply. The export price index revealed some of the reasons for this. The price increases on end products last year were much less pronounced than were the increases on crude materials or fabricated materials. In other words, the export price index of end products last year rose in round terms by around 4 per cent. The increase in crude materials was somewhere in the order of 20 to 25 per cent.

So we have the tremendous increases in the price of crude oil, especially towards the end of the year, and in many, many food products, which caused the crude material part of it to go up much more sharply, especially if you take it in terms of value. That is one of the reasons for it.

Also, to look at a special sector, the imports of autos last year rose by well over \$1 billion. I am talking about the generic term, automotive goods. This was much sharper than the increase in exports of automotive goods, although this also was quite healthy.

Mr. Hellyer: Perhaps the Minister would care to elaborate, seeing that the question has been raised on the change in trend in automobile exchange with the United States, and give us his reasons for it, and, I think more important, tell us what he proposes to do about it.

Mr. Gillespie: The big reason for the shift last year was that Canadians were buying automobiles in unprecedented numbers and Americans were not. Americans, towards the end of the year, stopped buying automobiles.

Mr. Hellyer: All right. Assuming that that is the reason, which I will not deny, what then does the Minister propose to do this year to reverse the trend to make sure there is no deficit in the balance of trade on automobiles and parts?

Mr. Gillespie: If you, Mr. Hellyer, can assist the industry in stimulating American consumers to buy automobiles again, you will be doing more for the Canadian automobile industry than anything else that can be done. That was the major reason: that Canadians continued to buy but Americans stopped buying. Until the American market firms there will be a continuing soft-

[Interprétation]

En fait, au cours de l'année civile 1973, la valeur totale des exportations a augmenté de 25.4 p. 100. On peut comparer cela à une augmentation des importations qui a été de 24.8 p. 100 si bien que la balance commerciale canadienne a augmenté de 1,874 millions de dollars alors qu'elle était de 1,396 millions de dollars l'année précédente. Par conséquent, en gros, les augmentations des exportations et des importations ont été tout à fait comparables.

Une des raisons principales du déclin proportionnel des produits finis bien qu'en réalité les produits finis aient connu une augmentation très satisfaisante de 17 p. 100 entre 1972 et 1973, a été que les importations ont crû beaucoup plus rapidement. L'indice des prix à l'exportation démontre les raisons de ces états de chose. Les augmentations de prix des produits finis au cours de l'année dernière ont été beaucoup moins prononcées que les augmentations de prix de produits bruts ou de produits transformés. Autrement dit, l'indice des prix à l'exportation pour les produits finis a augmenté au cours de l'année dernière d'environ 4 p. 100. Par contre, l'augmentation des prix des produits bruts a été de l'ordre de 20 à 25 p. 100.

Nous avons donc assisté à des augmentations énormes des prix du pétrole brut en particulier vers la fin de l'année et, on a pu constater la même tendance pour un très grand nombre de produits alimentaires si bien que le secteur des produits bruts est monté en flèche, surtout en termes de valeurs.

Pour étudier un secteur en particulier, considérons les importations d'automobiles: au cours de l'année dernière elles ont augmenté de plus d'un milliard de dollars. Je parle d'automobiles en termes généraux, des produits d'automobiles en général. Cela a été beaucoup plus prononcé que l'augmentation des exportations de biens automobiles bien que ce secteur ait été également assez prospère.

M. Hellyer: Puisque cette question est sur le tapis, le ministre pourrait-il nous expliquer les changements d'orientation dans les échanges d'automobiles avec les États-Unis, quelles raisons invoque-t-il et, surtout, qu'a-t-il l'intention de faire dans ce domaine.

M. Gillespie: La raison principale de ce changement d'orientation au cours de l'année dernière a été que les Canadiens se sont mis à acheter des automobiles comme jamais auparavant alors que les Américains ne suivaient pas cette tendance. Vers la fin de l'année, les Américains ont cessé d'acheter des automobiles.

M. Hellyer: Très bien. Supposons que ce soit la raison, je ne le nie d'ailleurs pas, qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire au cours de cette année pour renverser cette tendance et s'assurer que la balance commerciale dans le secteur de l'automobile et des pièces détachées ne connaîtra pas de déficit?

M. Gillespie: Monsieur Hellyer, si vous pouvez aider l'industrie à inciter les consommateurs américains à acheter des automobiles, ce serait, de loin, la meilleure façon d'aider l'industrie automobile canadienne. En effet, ce fut la raison principale: les Canadiens ont continué à acheter mais les Américains ont cessé d'acheter des automobiles. Jusqu'à ce que le marché américain se stabilise,

[Text]

ness as far as these figures are concerned. There is some indication now that confidence is returning amongst automobile buyers in the United States. We have not seen enough to know that this is a solid trend, but there are some indications that prices, for instance of used cars, is firming.

Mr. Hellyer: My question to the Minister, Mr. Chairman, is not what I could do to stimulate the United States market for automobiles but what the Minister could do or has done to stimulate the automobile companies into ensuring that a proportionate share of production takes place in Canada in order to guarantee that there is no deficit in this area and to make sure that Canada's balance of trade is not affected adversely on account of automobiles and parts.

• 1130

Mr. Gillespie: Mr. Hellyer, I guess perhaps any minister might like to be able to offer such a guarantee that there be no deficit but I think, realistically, no minister can, for the simple reason that we are talking about \$11 billion worth of two-way trade. The United States is not happy when we have a surplus, Canadians are not happy when the United States has a surplus, and I think the operation of the autopact will always involve fluctuations around some neutral point.

I would hope that we would be able to work out a system so that those fluctuations are always relatively small around that neutral point. For example, last year the Canadian deficit worked out to about 3 per cent of the total two-way trade. It was the first year that we had been in deficit. The Americans of course had been complaining that we had been in surplus for far too long, in fact we had had a surplus I think each year from 1969 until last year. I think the operation of this pact will involve these switches, and I think we should not be surprised when they occur.

As to ensuring a fair share for Canadian production in the future, I think there are two things. One is that the existing arrangements we have with respect to ratio have proved very useful. The second point is the steps that we have taken to impress upon the automobile companies that there should be a fair share of investment in Canada. I think those two particular measures are the ones at the moment which are most likely to ensure a fair share for Canada in North American production.

Mr. Hellyer: Does the Minister have figures for the total nine-year period from 1965 to 1973?

Mr. Gillespie: I do not have them at my fingertips but I will get them for you.

Mr. Hellyer: In view of the fact that we have only had a surplus in three years out of the nine, how can the Minister be complacent about the situation where after a surplus for such a short period—we are now

[Interpretation]

la situation restera instable. Quelques indices tendent maintenant à prouver que la confiance revient chez les acheteurs d'automobiles américains. Nous n'avons pas encore assez de recul pour voir si cette tendance va se confirmer, mais cela semble être le cas pour les voitures d'occasion, par exemple.

M. Hellyer: La question que j'ai posée au ministre, monsieur le président, n'était pas de savoir ce que je pouvais faire pour stimuler le marché américain des automobiles, mais ce que le ministre pouvait faire ou à fait pour stimuler les compagnies d'automobiles à s'assurer qu'une partie proportionnelle de la production se fait au Canada afin de garantir l'absence de déficit dans ce secteur et afin d'être certain que la balance commerciale du Canada n'aura pas à souffrir de la situation que connaît l'industrie automobile et l'industrie des pièces d'automobiles.

M. Gillespie: Monsieur Hellyer, je suppose que n'importe quel ministre aimerait bien pouvoir dire qu'il est sûr qu'il n'y aura pas de déficit, mais, si on veut être réaliste, je crois qu'aucun ministre n'est en mesure de le faire pour cette raison précise, pour ce qui est d'un commerce bilatéral de 11 milliards de dollars. Les États-Unis ne sont pas heureux de voir que l'on a un excédent, les Canadiens ne sont pas heureux lorsque les États-Unis ont un excédent et je pense que la mise en application de ce pacte de l'automobile verra toujours certaines fluctuations à certains points neutres.

Je serais très heureux que nous puissions mettre sur pied un système qui minimiserait ces fluctuations en permanence autour d'un point neutre. Par exemple, le déficit canadien s'est avéré être aux environs de 3 p. 100 du total du commerce bilatéral. C'était la première année que nous connaissions un déficit. Les Américains, bien sûr, s'étaient plaints du fait que nous avions connu un excédent pendant trop longtemps, en fait nous avions eu un excédent chaque année, je crois, depuis 1969 jusqu'à l'année dernière. Je pense que la mise en application de ce pacte comprend ces changements et je pense que nous ne devrions pas paraître surpris lorsqu'ils se produisent.

Quant à assurer à la production canadienne la part qui lui revient de droit, je pense qu'il faut considérer deux choses. L'une par les accords existants quant aux proportions qui se sont avérées utiles. En deuxième lieu, les mesures que nous avons prises afin d'inculquer aux compagnies d'automobiles l'idée qu'une part juste des investissements devraient se faire au Canada. Je pense que ces deux mesures sont celles qui, pour l'instant, permettront vraisemblablement d'assurer au Canada la part qui lui revient de droit dans la production nord-américaine.

M. Hellyer: Le ministre a-t-il des chiffres pour l'ensemble de la période de neuf ans qui va de 1965 à 1973?

M. Gillespie: Je ne les ai pas ici, mais je pourrais vous les obtenir.

M. Hellyer: Du fait que nous avons connu un excédent trois années seulement sur neuf, comment le ministre peut-il être satisfait d'une situation où nous avons connu un excédent pendant une très courte période et que nous

[Texte]

moving in the other direction and, although it is not at an alarming rate, it is certainly one of general concern.

Mr. Gillespie: It is of general concern but no one could have forecast the effects, first of all, of the embargo, the war in the Middle East which created the embargo, and then later the higher prices. Clearly this was the major reason for the reduction in sales in the United States and purchases by Americans of North American made vehicles.

Mr. Hellyer: I will put my final question on this subject, Mr. Chairman, and then leave the rest to Mr. Broadbent.

Could the Minister tell us something more about his discussions with the companies and what he has asked them to do, and what they have undertaken to do, both so far as current balance is concerned and so far as capital expenditures are concerned?

Mr. Gillespie: I have made the Canadian presidents of the companies, as well as the presidents and senior officers of the parent companies, very much aware of Canada's concern on new investment. I have had a number of discussions with them and they have told me of some of their forthcoming plans. I am not at liberty to discuss these but I think quite clearly that they understand and, I believe, will make every effort to ensure that there will be a continuing fair share.

• 1135

Mr. Hellyer: Are you satisfied with their plans as outlined to you?

Mr. Gillespie: No, I am not; and that is the reason why this is a continuing dialogue. I am not sure that I ever will be; I am not sure that any Canadian minister ever should be.

Mr. Hellyer: I would hope that if you speak to them as gently and as persuasively as we would hope that you would, you would then be able to report to us that you were totally satisfied with their plans, and that they, in fact, were quite adequate to meet Canadian needs and protect Canadian interests.

Mr. Gillespie: I would like to think that that day might come but I do not think that Canadian ministers, Liberal Cabinet ministers, are that easily satisfied.

Mr. Hellyer: Perhaps, of more recent date, they have not been that persuasive.

My next question, Mr. Chairman, is really related to the STOL program. I wonder if we could have an updating on the STOL program—that is, how much money we have put into it, and the present evaluation, both technically and insofar as markets are concerned?

Mr. Gillespie: I have a note here that government costs for the aircraft and engine programs could reach \$80 million. These costs are to be shared by the aircraft manufacturer, the engine producer and the federal government, through the Department of Industry, Trade and Commerce, in the following manner: de Havilland—that is looking now just at the aircraft as district

[Interprétation]

allons maintenant dans la direction opposée. Bien que le taux de ce déficit ne soit pas alarmant pour l'instant, il préoccupe certainement le public en général.

M. Gillespie: On s'y intéresse généralement, mais personne n'aurait pu prévoir les effets, de l'embargo, en premier lieu, de la guerre du Proche-Orient qui a provoqué cet embargo, et également la hausse des prix qui a suivi. C'est sans doute la raison principale pour laquelle il y a eu une diminution des ventes aux États-Unis et des achats par les Américains de véhicules faits en Amérique du Nord.

M. Hellyer: Je vais vous faire ma dernière demande sur la question, monsieur le président, et puis je laisserai le reste à M. Broadbent.

Le ministre pourrait-il nous dire quelque chose des discussions qu'il a eues avec les compagnies ce qu'il leur a demandé de faire, et ce qu'elles se sont engagées à faire, aussi bien pour ce qui est de la balance actuelle que des dépenses en capital?

M. Gillespie: J'ai fait savoir aux présidents canadiens des compagnies ainsi qu'aux présidents et responsables supérieurs des compagnies-mères que le Canada se préoccupait des nouveaux investissements. J'ai discuté à plusieurs reprises avec eux et ils m'ont révélé certains de leurs projets immédiats. Je n'ai pas le loisir d'en discuter, mais je pense qu'ils comprennent et qu'ils feront tous les efforts possibles pour s'assurer que l'on continuera à avoir la part qui nous est due.

M. Hellyer: Les projets qu'ils vous ont révélés vous donnent-ils satisfaction?

M. Gillespie: Non; et c'est pourquoi je continue à discuter avec eux. Je ne suis pas sûr que je puisse jamais être satisfait; je ne pense qu'aucun ministre canadien ne le soit jamais.

M. Hellyer: Je suppose que si vous leur parliez avec autant de gentillesse et de persuasion que nous le souhaiterions, vous seriez maintenant en mesure de nous dire que vous êtes tout à fait satisfait de leurs projets et qu'ils font tout ce qu'il faut pour répondre aux besoins canadiens et protéger les intérêts canadiens.

M. Gillespie: Je voudrais bien que ce jour arrive, mais je ne pense pas que les ministres canadiens, les ministres du Cabinet libéral, se soient aussi facilement satisfaits.

M. Hellyer: Peut-être que plus récemment ils n'ont pas été aussi persuasifs.

La question suivante, monsieur le président, concerne le programme ADAC. Je me demande si vous pourriez nous dire où en est ce programme ADAC—c'est-à-dire, combien d'argent a été versé à ce projet et où en est-on sur le plan technique et sur le plan des marchés?

M. Gillespie: J'ai ici une note selon laquelle les dépenses des gouvernements pour les programmes concernant les avions et les moteurs pourraient atteindre 80 millions de dollars. Ces dépenses seront assumées en partie par les fabricants d'avion, les fabricants de moteur et le gouvernement fédéral, par le ministère de l'Industrie et du Commerce, de la manière suivante: de Havilland—en

[Text]

from the motor—approximately \$12.8 million; the government approximately \$51.2 million; for a total of \$64 million on the aircraft side.

On the engine side, United Aircraft, approximately \$4 million and the government approximately \$12 million, for a total of \$16 million. The two together make up the \$80 million.

De Havilland entered into an agreement with Boeing for a joint marketing program for the DHC-7, and:

Up dated DHC-7 market potential study examining in detail the basis for recent industry projections is currently under way. This study and a concurrent study by the Minister of Transport of the impact of STOL environments are expected to yield information essential to the formulation of a departmental position relative to the production decisions for the DHC-7.

Mr. Hellyer: Is it the Minister's intention to take up shares of the companies?

Mr. Gillespie: The option on de Havilland? That decision has not been taken, Mr. Hellyer. It is under consideration.

Mr. Hellyer: If the government were to take up shares, what proportion of the total shares would it then own?

Mr. Gillespie: The option, I am told, would cover 100 per cent of the outstanding shares.

Mr. Hellyer: The total ownership of the company.

If the option were exercised, would these shares then be made available to the Canadian public?

Mr. Gillespie: That is a hypothetical question. I really cannot speculate on that at the present time.

Mr. Hellyer: This is just really a fall-back position, then, and, presumably, if the company makes money with the government assistance, there would then be no need or no intention on the part of the government to take them over. Is that correct?

• 1140

Mr. Gillespie: I think the best way to put this and I stand subject to correction, my impression of the original undertaking, and I was not then Minister, was that because a very large sum of money was being committed by the government to this developmental project, the government should at least obtain an option so that if, in its view, it was necessary to protect that investment through an option, it could do so.

Mr. Hellyer: Can the Minister give us an assurance that under no circumstances will he entertain the proposal of Comstock International to acquire controlling interest in

[Interpretation]

considérant maintenant seulement l'avion sans tenir compte du moteur, approximativement 12.8 millions de dollars; le gouvernement: approximativement 51.2 millions de dollars, ce qui donne un total de 64 millions de dollars pour les avions.

En ce qui concerne les moteurs, *United Aircraft*: environ 4 millions de dollars et le gouvernement: environ 12 millions de dollars, ce qui nous fait un total de 16 millions de dollars. Soit 80 millions de dollars pour l'ensemble.

De Havilland a conclu un accord avec Boeing pour un programme de commercialisation commun pour le DHC-7 et:

On est en train d'étudier à l'heure actuelle quel est le potentiel du marché pour les DHC-7 en examinant en détail le fondement des récentes prévisions de l'industrie. Cette étude ainsi qu'une autre étude menées par le ministre des Transports sur l'influence des ADAC devront donner des renseignements très importants, renseignements qui permettront au ministère d'exprimer sa position quant aux décisions pour la production des DHC-7.

M. Hellyer: Le ministre a-t-il l'intention d'acheter des actions à ces compagnies?

M. Gillespie: Vous voulez parler de l'option sur de Havilland? Cette décision n'a pas encore été prise, monsieur Hellyer. Elle est à l'étude.

M. Hellyer: Si le gouvernement devait acheter des actions, quelle proportion de l'ensemble détiendrait-il?

M. Gillespie: On me dit que l'option devrait couvrir 100 p. 100 des actions émises.

M. Hellyer: La totalité de la propriété de la compagnie.

Si on décidait de profiter de l'option, ces actions seraient-elles mises à la disposition du public canadien?

M. Gillespie: C'est tout à fait hypothétique. Je ne peux pas me permettre de faire des prévisions à l'heure actuelle.

M. Hellyer: Vous faites marche arrière alors, et si la compagnie fait de l'argent avec le dit gouvernement, le gouvernement n'aurait donc ni besoin ni intention de les racheter. Est-ce exact?

M. Gillespie: Je pense que la meilleure façon de dire la chose, et je veux bien qu'on me corrige si je suis dans l'erreur: j'ai l'impression que l'engagement pris originellement, et je n'étais pas ministre à ce moment-là, l'a été parce que le gouvernement engageait des sommes importantes d'argent dans ce projet de développement, il était donc normal que le gouvernement obtienne au moins une option afin qu'il puisse, s'il le jugeait nécessaire, protéger cet investissement par le truchement de cette option.

M. Hellyer: Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'en aucune circonstance il ne donnera suite à la proposition de *Comstock International* d'acquiescer la majorité

[Texte]

both De Havilland and Canadair and to merge them under a new corporate structure?

Mr. Gillespie: I cannot give any undertakings as to what changes there may be in the aerospace industry of Canada.

Mr. Hellyer: Can the Minister give us an absolute assurance that De Havilland and Canadair will never be merged while he is Minister of Industry, Trade and Commerce?

Mr. Gillespie: I can give no such assurance.

Mr. Hellyer: Would the Minister entertain such a preposterous and incredible idea?

Mr. Gillespie: I am prepared to look at any good ideas, Mr. Hellyer.

The Chairman: Your last question, Mr. Hellyer.

Mr. Hellyer: Would the Minister take under consideration the possibility that this would be one of the most disastrous propositions that he could entertain or consider and that it would not be in the Canadian interest because the two companies are so different in their lines, it would destroy any expertise that there is by way of specialization? It would not be in the national interest from the standpoint of the aerospace industry nor would it be in the interest of Toronto.

I want to make a plea so far as Toronto is concerned that I think inevitably if the Minister were to fall in this trap—which sounds a bit intriguing on paper, but as someone who was associated with the aerospace industry for a number of years it does not make any sense at all—all it would result in is an extra layer of bureaucracy and cost. I would like the Minister, in answering the question, to tell us any possible reason why it would make sense and then to give us assurance that having studied it to the extent he has, he will under no circumstances entertain such a proposition.

The Chairman: Mr. Gillespie.

Mr. Gillespie: Mr. Hellyer, I am prepared to look at any good ideas and judge them on their merits. As to your views on such a merger I think the best I can say is that I will note your representations.

Mr. Hellyer: Remember they are made from an old aircraft box.

The Chairman: Your time has expired, Mr. Hellyer.

Mr. Hellyer: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Broadbent. You should never decline, Mr. Clermont. I recognized you.

[Interprétation]

des intérêts ausis bien de *De Havilland* que de *Canadair* et de les faire fusionner en une nouvelle corporation?

M. Gillespie: Je ne puis prendre d'engagement quant aux changements qui pourraient se produire dans l'industrie aéronautique canadienne.

M. Hellyer: Le ministre peut-il nous donner l'assurance absolue que *De Havilland* et *Canadair* ne fusionneront pas tant qu'il sera ministre de l'Industrie et du Commerce?

M. Gillespie: Je ne puis vous donner cette assurance.

M. Hellyer: Le ministre serait-il prêt à donner suite à une idée aussi incroyable et absurde?

M. Gillespie: Je suis prêt à prendre en considération toutes les bonnes idées qu'on voudra bien me soumettre, monsieur Hellyer.

Le président: Votre dernière question, monsieur Hellyer.

M. Hellyer: Le ministre prendrait-il en considération le fait que cela pourrait être une des propositions les plus désastreuses qui puissent être faites ou qui puissent être étudiées et qu'elle ne représente pas l'intérêt canadien car les deux sociétés sont si différentes de nature, et cela signifierait la fin de toute l'expérience qui a été acquise du fait de la spécialisation? Ce ne serait donc pas dans l'intérêt national du point de vue de l'industrie aéronautique, pas plus que ce serait de l'intérêt de Toronto.

Je vais d'ailleurs plaider en faveur de Toronto, car je pense que si le ministre devait tomber dans ce piège—la chose un peu curieuse sur le papier, mais si l'on a fréquenté les dirigeants de l'industrie aéronautique pendant un certain nombre d'années, il n'y a absolument aucun sens—le seul résultat inévitable serait de créer une couche bureaucratique supplémentaire et d'augmenter les frais. J'aimerais, qu'en réponse à ma question, le ministre nous dise en quoi cela pourrait lui paraître raisonnable, et nous donner ensuite l'assurance, qu'après avoir étudié la question autant qu'il l'a fait, il n'acceptera en aucune manière une telle proposition.

Le président: Monsieur Gillespie.

M. Gillespie: Monsieur Hellyer, je suis prêt à prendre en considération toutes les bonnes idées qui me sont soumises et à chercher leur bien-fondé. Pour ce qui est de votre opinion quant à cette fusion, je pense que le mieux que je puisse dire c'est que je prends bonne note de vos déclarations.

M. Hellyer: Souvenez-vous que cela vient d'un vieil habitué de l'aéronautique.

Le président: Il ne vous reste plus de temps, monsieur Hellyer.

M. Hellyer: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Broadbent. Vous ne devriez jamais refuser, monsieur Clermont. Je vous avais donné la parole.

[Text]

Mr. Clermont: I am in good humour today.

The Chairman: Mr. Broadbent.

Mr. Broadbent: Mr. Chairman, I would like to discuss two matters: first, the auto trade issue raised by Mr. Hellyer. I find the Minister's answer a bit too facile. The real reason we had that deficit last year is attributed to the fact that the Americans stopped buying. If I am not mistaken, over one half of the deficit occurred in the first three quarters of last year with half of the deficit coming in the last quarter. That is the period that the Americans stopped buying. It was in the last quarter when the "energy crisis" came upon us. The interesting question, it seems to me, from the point of view of the operation of the auto pact is what happened during the preceding nine months when you still had a turn-around in trade going from a reasonable surplus in the preceding year to a substantial deficit. I must apologize, I left my papers in my office indicating the turn-around and I am going by memory. If you just take the first nine months for last year we had a turn-around in trade of over \$200 million, if I am not mistaken.

• 1145

I think I have understated that—in favour of the U.S. As I say, Mr. Minister, I think I have understated the figures; there was a very substantial turnaround, I think in the neighbourhood of \$200 million. That cannot be accounted for by the sudden falling off of American purchases due to the energy crisis. I would like to suggest that there are more serious structural implications, namely, the investment patterns in the industry during the past two years. Three years ago 85 per cent of the investment in the industry was occurring in the United States and 15 per cent in Canada, but in each of the past two years that 85 per cent figure shifted to 95 per cent, and their new investment in plants and equipment and so on, is occurring in the U.S. instead of Canada. We all know that means that in general terms we are talking about here now, unless you can find some explanatory reason why it should not, the greater expansion is going to occur where you put the investment.

It seems to me that is probably more sensible as an explanation for the turnaround in trade during the first three quarters of last year and that is what we should be concerned about here, not this short-run energy crisis, but the ongoing structural operation of the industry in the two countries. I wish the Minister would comment on that.

The Chairman: Mr. Minister.

Mr. Gillespie: Mr. Broadbent, I mentioned that there were two reasons for the deficit last year. One was that Americans stopped buying and the second one was that Canadians were buying in unprecedented numbers. Those two factors taken together contributed to the deficit. They both worked in the same direction.

[Interpretation].

M. Clermont: Mais je suis de bonne humeur aujourd'hui.

Le président: Monsieur Broadbent.

M. Broadbent: Monsieur le président, j'aimerais parler de deux questions: tout d'abord, la question du commerce automobile soulevée par M. Hellyer. Je trouve que la réponse du ministre est un peu trop facile. La raison du déficit que nous avons connu l'année dernière est attribuée au fait que les Américains ont cessé d'acheter. Si je ne m'abuse, plus de la moitié du déficit s'est accumulé pendant les trois premiers trimestres de l'année dernière et l'autre moitié seulement au cours du dernier trimestre. C'est à cette période que les Américains ont cessé d'acheter. C'est lors du dernier trimestre que la «crise de l'énergie» a fondu sur nous. La question intéressante, me semble-t-il, du point de vue du fonctionnement du pacte de l'automobile c'est de savoir ce qui est arrivé au cours des 9 mois précédents puisqu'il y a eu un renversement de la situation dans ce secteur commercial: de l'excédent raisonnable accumulé l'année précédente, nous sommes passés à un déficit important. Je m'excuse, j'ai oublié mes papiers au bureau à propos de ce changement

et je vais essayer de m'en souvenir. Si l'on prend simplement les 9 premiers mois de l'année dernière, nous avions une marge commerciale de plus de \$200 millions, si je ne m'abuse. Je pense que j'ai d'ailleurs sous-estimé tout cela—à l'avantage des États-Unis. Oh donc, monsieur le ministre, je pense avoir donné des chiffres trop faibles; on disposait d'une marge importante, de l'ordre de 200 millions, je crois. On peut mettre cela sur le compte de la baisse soudaine des achats américains dus à la crise de l'énergie. Il me semble qu'il doit y avoir des causes plus graves d'organisation, à savoir, le schéma de l'investissement dans cette industrie au cours des deux dernières années. Il y a trois ans, 85 p. 100 des investissements dans cette industrie se faisaient aux États-Unis et 15 p. 100 au Canada, mais pour chacune des deux dernières années, ces 85 p. 100 ont été dépassés, et c'est maintenant 95 p. 100 qui sont investis dans des usines et dans du matériel, etc., aux États-Unis au lieu d'être faits au Canada. Cela veut dire qu'en général, et je veux parler maintenant du Canada, à moins de trouver une raison valable pour m'inscrire en faux, la plus grande partie de l'exportation se produira là où on investit.

Je pense que c'est sans doute une explication plus valable pour cette marge commerciale qui a disparue au cours des trois premiers trimestres de l'année dernière et c'est pourquoi on ne devrait pas tellement mettre l'accent sur la crise de l'énergie de courte durée, mais plutôt sur le fonctionnement structurel de l'industrie dans les deux pays. J'aimerais que le Ministre nous dise ce qu'il en pense.

Le président: Monsieur le ministre.

M. Gillespie: Monsieur Broadbent, j'ai dit qu'il y avait deux raisons au déficit de l'année dernière. La première était que les Américains avaient arrêté d'acheter, et la deuxième était que les Canadiens achetaient beaucoup plus qu'auparavant. Ces deux facteurs pris ensemble, ont contribué à créer ce déficit. Ils allaient tous les deux dans la même direction.

[Texte]

Mr. Arthur from my department could give you some detail of the purchases by Canadians, that is to say, the imports both in the passenger vehicles, small trucks and in heavy-duty trucks which have had, I think, a considerable effect. The second point that you raise, and I would like to deal with this before Mr. Arthur speaks, is the 85 per cent of the investment...

Mr. Broadbent: I think 95 per cent was quoted. Three years ago, if I remember correctly, it was 85 per cent and then in each of the past two years it was 95 per cent.

Mr. Gillespie: Right. I am not going to hold you to that figure, but what I really want to say is that if we look at the Canadian market share in terms of North American vehicles, I think we are at about 8 per cent. So the kind of comparable investment would be 8 per cent.

Mr. Broadbent: But we had only 5 per cent in each of the last two years.

Mr. Gillespie: All right, I am coming to that. Let us think of 8 per cent then as what might be described as a norm. If we did get 15 per cent, we are obviously well ahead of that 8 per cent and when we had 5 per cent, if it was 5 per cent—and I am not even sure about that because I think your figures include the investment of these companies outside North America as well as North America, but perhaps Mr. Arthur can speak to that. The point is that I think these things go in cycles. If this were to continue and this was the point that I made with the automobile manufacturers, that if we were to get a disproportionately small share against that kind of norm over a period of years, that it would place great pressure on the Automobile Pact as far as Canada is concerned.

Clearly one time we gained. We were obviously getting more than our share. Now the last couple of years, it looks as if we have had less. I think the cycle will start to run again. Would you like to speak to that, Mr. Arthur?

Mr. C. D. Arthur (General Director, Transportation Industries Branch): Mr. Chairman, the imports of vehicles, and this is primarily heavy-duty vehicles, into Canada last year created a situation in which the total balance with the United States in vehicles declined by something over \$200 million and this was part of the reason for the turn around in the trade figures.

On the investment, as the Minister has said, in the early days of the agreement, the amount that was invested in Canada far exceeded the share of production in Canada relative to North American total production and this then created a situation in which production in Canada rose and was more closely in keeping with our consumption.

Mr. Broadbent: In part we are going over in rather familiar terms a continuing issue which does not denigrate. I suppose, the discussion, but it seems to me that rather than going back and forth where one country is concerned one year and another country is concerned

[Interprétation]

M. Arthur, qui travaille dans mon Ministère, pourra vous donner des détails quant aux achats des Canadiens, c'est-à-dire quant aux importations tant pour ce qui est

M. Broadbent: Je crois avoir dit 95 p. 100. Il y a trois ans, si j'ai bonne mémoire, c'était 85 p. 100 et puis pour chacune des deux dernières années c'est devenu 95 p. 100.

M. Gillespie: Bien. Je ne reviendrai pas sur ce chiffre, mais ce que je veux dire c'est que si nous considérons la part canadienne du marché pour ce qui est des véhicules nord-américains, je pense qu'elle représente à peu près 8 p. 100. Pour que l'investissement corresponde, il faudrait qu'il soit de 8 p. 100.

M. Broadbent: Mais nous n'avons eu que 5 p. 100 d'investissement pour chacune des deux dernières années.

M. Gillespie: Très bien, j'y viens. Considérons que 8 p. 100 serait un pourcentage normal. Si nous avons obtenu 15 p. 100, nous dépassons de beaucoup le quota de 8 p. 100 et, lorsque nous n'avons eu que 5 p. 100, si c'était bien 5 p. 100—je ne suis même pas sûr de cela car je pense que vos chiffres tiennent compte des investissements faits par ces compagnies en dehors de l'Amérique du Nord aussi bien qu'en Amérique du Nord, mais M. Arthur pourra vous en dire un mot. Ce que je crois, c'est que cette situation est cyclique. Si elle devait continuer, et c'est ce que j'ai dit à propos des fabricants d'automobiles, si nous devons obtenir une part beaucoup trop petite par rapport à ce genre de normes pendant un certain nombre d'années, le Canada ferait certainement pression pour ce qui est du pacte automobile.

De toute évidence, à un moment donné, nous avons gagné. Nous obtenions certainement plus que notre part. Maintenant, pour les deux dernières années, il semble que nous ayons eu moins. Je pense que le cycle va recommencer. Monsieur Arthur, voulez-vous dire quelque chose?

M. C. D. Arthur (directeur général, Direction des industries de transport): Monsieur le président, les importations de véhicules, et je veux parler surtout des gros camions, au Canada l'année dernière, ont été telles que la balance totale avec les États-Unis pour les véhicules a diminué de quelque 200 million de dollars et c'est en partie la raison pour laquelle il y a eu ce renversement de données commerciales.

Dans le domaine des investissements, comme le ministre l'a dit, dans les premiers temps de l'accord, les sommes investies au Canada dépassaient de beaucoup la part de la production canadienne comparée à la production totale de l'Amérique du Nord si bien que la production du Canada augmentait et suivait de plus près notre consommation.

M. Broadbent: Nous traitons d'une façon assez familière une question d'un intérêt permanent, je ne le nie pas, mais il me semble qu'au lieu de faire un vas et vient continuel entre le pays en cause une année et celui qui est en cause l'année suivante ce qui pourrait finir par

[Text]

another year which potentially could lead to one country's taking, what I really regard now as a negative action in terms of destruction of the pact, I think a preferable course would be to improve the pact and get it operating on a continuing basis in a fully acceptable way. If we leave this kind of seasonal fluctuation, without its being the result of clearly understood and accepted norms on both sides, then I think we can be in for trouble and the trouble is more likely to come from the United States. I think if the United States, for example, had not had that very substantial and favourable trade balance this year, there would have been a hell of a lot more flak in the U.S. Senate Finance Committee with regard to the automotive agreement leading to potentially very serious consequences than there was this year.

I would like to raise with the Minister the question of the ongoing negotiations with the United States. Is this not an opportune time for the Government of Canada to propose some changes in the pact along the lines of some suggestions I made? I am certainly not suggesting that they have to be accepted in detail, but it seems to me, if I read the Minister correctly, he was not in opposition to them in the debate which occurred in the House last spring that we get agreement that over an average of a two or three-year period each country would get investments, for example, in proportion to its share of the market and this would become an embodied and, therefore, accepted principle of the pact in a way that it is not now. Would it not be a good time for us to take initiative in proposing such a change precisely when the Americans are having, if you like, from their point of view, a good year in balance of payments terms?

Mr. Gillespie: The Americans perhaps are having a good year on balance of payments in so far as the auto pact is concerned, but they are not having a good year in so far as auto production is concerned.

Mr. Broadbent: That is right, and the reverse is for us, so it is a good time to discuss it.

Mr. Gillespie: We are having a very good year in auto production relative to the U.S.

Mr. Broadbent: Yes, but we are not in terms of our trade picture. We have a good position in terms of employment vis-à-vis the U.S.; they have a good position in terms of trade vis-à-vis Canada. Therefore, perhaps it is a good year for us to sit down and talk to them when we both have a plus and a minus, if you like.

Mr. Gillespie: Mr. Broadbent, it may be a good year to do so. We have indicated our readiness to do so if the Americans are interested in doing so. There have been discussions over the past year. I think it is fair to say that the deficit to which you referred was largely, probably one half, as much as one half of that deficit was accounted for by the extraordinary situation, the emergency situation...

Mr. Broadbent: That is what I said.

[Interpretation]

provoquer des réactions très négative de la part de l'un ou l'autre pays, c'est-à-dire conduire à une destruction du pacte, il vaudrait beaucoup mieux améliorer le pacte et faire en sorte qu'il fonctionne de façon permanente et satisfaisante. Si nous permettons ces fluctuations saisonnières qui ne sont pas le résultat de normes clairement comprises et acceptées des deux côtés, je pense que nous pourrions nous attirer des ennuis et, ces ennuis, selon toute probabilité, nous viendront des États-Unis. Par exemple, si les États-Unis n'avaient pas connu cette année une balance commerciale aussi favorable, il y aurait eu beaucoup plus de bruit au Comité sénatorial américain des finances au sujet de l'accord de l'automobile et les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves pour cette année.

Je voudrais maintenant parler de la question des négociations permanentes avec les États-Unis. Ne serait-il pas temps pour le gouvernement du Canada de proposer certains changements fondés sur les suggestions que j'ai faites? Je ne veux pas dire qu'elles doivent être acceptées telles quelles, mais, si j'ai bien compris le ministre, au printemps dernier au cours du débat que nous avons eu à la Chambre, il n'était pas opposé à l'idée d'insérer un nouveau principe dans le pacte, un principe selon lequel pendant des périodes moyennes de deux ou trois ans, chaque pays recevrait des investissements, par exemple, en proportion du marché qu'il domine. Ne serait-il pas le moment de prendre l'initiative de proposer ces changements, le moment précisément où les Américains connaissent une bonne année en termes de balance des paiements?

M. Gillespie: Les Américains connaissent peut-être une bonne année en termes de balance des paiements dans la mesure où il s'agit du pacte de l'automobile, mais pour ce qui est de la production automobile, ce n'est certainement pas une bonne année.

M. Broadbent: C'est exact, le contraire vaut pour nous, c'est donc le moment propice pour en discuter.

M. Gillespie: Nous connaissons une bonne période dans le domaine de la production automobile si l'on compare notre production à celle des États-Unis.

M. Broadbent: Oui, mais ce n'est pas le cas de notre balance commerciale. Dans le domaine de l'emploi, nous sommes bien placés par rapport aux États-Unis et, dans le domaine du commerce, c'est eux qui sont bien placés par rapport au Canada. Par conséquent, le moment est peut-être venu de discuter puisque nous avons tous deux des points positifs et des points négatifs.

M. Gillespie: Monsieur Broadbent, le moment est peut-être bien choisi. Nous avons annoncé que nous étions prêts à le faire si les Américains étaient prêts également. On en a parlé l'année dernière. Il faut reconnaître, je pense, que le déficit dont vous avez parlé était imputable dans une large mesure, peut-être même pour la moitié, à la situation extraordinaire, la situation d'urgence...

M. Broadbent: C'est ce que j'ai dit.

[Texte]

Mr. Gillespie: ...the critical situation that occurred with gasoline, the whole energy crisis in the United States, and no kind of formal structure, whatever it might have contained, could have dealt with that one.

Mr. Broadbent: Mr. Gillespie, excuse me, I conceded that in my opening comment. I said I was prepared to agree that one half of the deficit which occurred during the last three months of last year was in fact due...

● 1155

Mr. Gillespie: If we then look at the balance we are looking at about 1.5 per cent of the total trade.

Mr. Broadbent: Which is how many millions of dollars?

Mr. Gillespie: We are looking at one-half of \$356 million in deficit. We are looking at about \$175 million on \$11 billion two-way trade. That is significantly below 2 per cent. So that even under those circumstances, I do not think it should be regarded as a serious deficit.

However, I take your point on the need to try to work out improvements in the auto pact. There have been discussions and I am quite convinced there will be more.

Mr. Broadbent: I will go on to one other aspect of the pact, and that is the price situation. For all the good intentions of the Minister and indeed some results in terms of narrowing the gap, Canadian consumers still are paying anywhere from \$200 to \$600 more for a car than their American equivalents. One of the ways of stimulating further growth of the industry in Canada in terms of employment, and indeed some further growth on the American side as well, is to bring down the price of cars in Canada.

The Americans, it seems to me, have always had a legitimate objection about the attitude of our government, or at least the efficacy of our government, in terms of the failure to bring down the prices in Canada. Why do we not remove the duty the consumer must pay if he goes down to the States to buy a car? Why do we not just remove that?

My suspicion is that mysterious laws of the economic universe would reveal themselves to the captains of industry and we would see prices suddenly come down in Canada. Probably within a long period of 24 hours they would drop down to the U.S. level. The Canadian consumer would benefit. Canadian autoworkers would benefit because we would buy more Canadian-produced cars and indeed more American-produced cars than we do by offshore imports.

Mr. Gillespie: If that were to happen, everybody who owns a car, of course, would take an initial loss.

Mr. Broadbent: Yes, that is true.

[Interprétation]

M. Gillespie: La situation critique des approvisionnements en essence, toute la crise de l'énergie aux États-Unis et aucune structure établie, quelle qu'elle ait été, aurait pu faire face à cette situation.

M. Broadbent: Excusez-moi, monsieur Gillespie, j'ai reconnu cela avant même de vous poser des questions. J'ai dit que j'étais tout disposé à reconnaître que la moitié du déficit des trois derniers mois de l'année dernière était due en fait...

M. Gillespie: Si nous considérons maintenant la balance commerciale, il s'agit d'environ 1.5 p. 100 du commerce total.

M. Broadbent: Ce qui représente combien de millions de dollars?

M. Gillespie: Il s'agit d'un déficit de la moitié de 356 millions de dollars et d'environ 175 millions de dollars sur un commerce bilatéral de 11 milliards. C'est bien inférieur à 2 p. 100. Par conséquent, même dans ces circonstances, je ne pense que l'on puisse considérer cela comme déficit grave.

Pourtant, je suis d'accord avec vous, il est indispensable d'essayer d'améliorer le pacte de l'automobile. Des discussions ont déjà eu lieu et je suis convaincu qu'il y en aura d'autres.

M. Broadbent: Je vais passer à un autre aspect du pacte, il s'agit de la situation des prix. En dépit de toutes les bonnes intentions du ministre et d'une certaine réduction de cet écart des prix que l'on a pu constater, les consommateurs canadiens paient encore entre \$200 et \$600 de plus par automobile que les Américains. Une des façons de stimuler la croissance de l'industrie au Canada, d'accroître le nombre des emplois, est de baisser le prix des automobiles vendues au Canada, ce qui stimulerait d'ailleurs également la croissance du côté américain.

Il me semble que les Américains ont toujours eu des objections légitimes devant la position de notre gouvernement ou, du moins, devant le fait qu'il n'ait pas réussi à faire baisser les prix au Canada. Pourquoi ne pas lever les droits de douane que le consommateur doit payer lorsqu'il va acheter une automobile aux États-Unis? Pourquoi ne pas tout simplement supprimer cette mesure?

Il me semble que si nous faisons cela, de mystérieuses lois de l'univers économique seraient révélées aux capitaines de l'industrie et nous assisterions à une baisse soudaine des prix au Canada. Il est probable qu'en l'espace de 24 heures ils viendraient s'aligner sur les prix américains. Le consommateur canadien en bénéficierait. Les travailleurs canadiens de l'automobile en bénéficieraient parce que nous pourrions acheter un plus grand nombre de voitures fabriquées au Canada et de voitures fabriquées en Amérique quand nous achetons maintenant des automobiles importées d'Outre-mer.

M. Gillespie: Si cela se produisait, ceux qui sont actuellement propriétaires d'une automobile subiraient une perte initiale.

M. Broadbent: Oui, c'est exact.

[Text]

Mr. Gillespie: It would devaluate . . .

Mr. Broadbent: That is step one. All right. Go on to step two.

Mr. Gillespie: The second thing is that everybody who has an inventory, whether it be an inventory of new cars or an inventory of used cars, would also take a loss. We have tried to impress upon the automobile manufacturers the importance of narrowing that gap, and I think we have made some headway. It has been slow, but we have made some headway.

Mr. Broadbent: If I could politely ask the Minister, would he discuss the merits of my proposal rather than telling me what I know he has done? I have conceded there have been some minuscule results from his effort. What is wrong with removing that duty that consumers have to pay? If you went down to Detroit you would have to pay a duty to bring back a car. Let us remove that duty.

Mr. Gillespie: I have just indicated to you about the things you have suggested, the effects they would have. Every car owner would take a loss immediately.

Mr. Broadbent: Let me challenge that right away. When he trades in on his first year, he will not be a gainer but he will not be a loser, because when he trades his car in it is true that in the used car market his car will go down in value somewhat if the new car prices are coming down. But when he trades his car in on a new car that is substantially lower, he will still gain on the initial price of the new car.

Mr. Gillespie: I am not sure.

Mr. Broadbent: But he has lost relatively on his old car. So in trading in, the present car owner will not gain or lose the first year. But the new car buyer will gain an awful lot, anywhere from \$200 to \$600 per car, and then every year after that, all car buyers in Canada will be gaining.

Mr. Gillespie: I think you should talk to some of the automobile dealers and the people in the business.

• 1200

They certainly made it very clear to me what that effect would be. I am after the same objective as you are, to narrow that differential. I think we have made some progress and if we continue to make progress each year for several years . . .

Mr. Broadbent: We will all be dead.

Mr. Gillespie: No, sir. I think we can obtain the result that you want in a less painful way.

Mr. Broadbent: A less painful way.

Mr. Gillespie: How would you feel about having the value of your automobile knocked \$200?

Mr. Broadbent: But, Mr. Chairman, I have just argued with the Minister that when I trade my car in now, if

[Interpretation]

M. Gillespie: Cela dévaluerait . . .

M. Broadbent: Voilà pour le premier stade, très bien, passons au deuxième stade.

M. Gillespie: En deuxième lieu, tous ceux qui ont un stock, de voitures neuves ou de voitures usagées, subiraient également une perte. Nous avons essayé de faire comprendre aux fabricants d'automobiles l'importance de diminuer cet écart des prix et, je pense que nous avons fait un certain progrès dans ce domaine. Un progrès lent, mais un progrès certain.

M. Broadbent: Permettez-moi de demander au ministre de nous parler des mérites de ma proposition plutôt que de me dire ce qu'il a fait et que je n'ignore pas? Je lui ai concédé que ses efforts avaient produit des résultats infirmes. Quels seraient les désavantages d'une suppression de ce droit de douane que les consommateurs doivent payer? Si vous allez acheter une automobile à Détroit, vous devez payer un droit pour la ramener au Canada. Supprimons ce droit.

M. Gillespie: Je viens de vous indiquer les résultats qu'aurait votre proposition. Tous les propriétaires d'automobiles subiraient une perte immédiate.

M. Broadbent: Je vais contester cela tout de suite. La première année, lorsque le propriétaire change sa voiture, il ne gagne rien mais il ne perd rien non plus parce que lorsqu'il vend sa voiture, sa valeur a baissé sur le marché des automobiles usagées, mais la nouvelle voiture qu'il achète a également baissé de prix.

M. Gillespie: Je n'en suis pas certain.

M. Broadbent: Mais c'est relativement qu'il a fait une perte sur son ancienne voiture. Par conséquent, au moment de l'échange, le propriétaire actuel de la voiture ne gagnera ni ne perdra au cours de la première année. Mais le nouveau propriétaire y gagnera beaucoup, entre \$200 et \$600 par voiture, chaque année après cela, tous les acheteurs au Canada y gagneront.

M. Gillespie: Je pense que vous devriez en parler avec certains vendeurs d'automobiles et des spécialistes de ce

secteur. Ils m'ont très bien expliqué quels en seraient les résultats. Je poursuis le même objectif que vous, j'essaie de réduire cette différence. Je pense que nous avons fait quelques progrès et si nous continuons chaque année à faire des progrès pendant plusieurs années . . .

M. Broadbent: Nous serons tous morts.

M. Gillespie: Non, monsieur. Je pense que nous pouvons arriver aux résultats que vous recherchez d'une façon moins pénible.

M. Broadbent: Une façon moins pénible.

M. Gillespie: Que penseriez-vous de voir votre automobile dévaluer de deux cent dollars?

M. Broadbent: Mais, monsieur le président, je viens d'expliquer au ministre que si je change maintenant ma

[Texte]

I trade it in on another new car, I am not going to lose \$200 because the price of the new car is going to be down. In fact, it may be down 600 so conceivably I could still be a gainer. It is your turn now.

Mr. Gillespie: I have indicated that you, Edward Broadbent, might be a winner but there are many people who would not be.

Mr. Broadbent: That is a nice *non sequitur*. Well, I take it from the Minister's answer that you do not have any intention of taking steps other than your persuasive chats with the industry. Is that correct? There is no intention of altering the duty that benefits the industry to extend them hundreds of millions of dollars a year that does not do a thing for the Canadian consumer.

Mr. Gillespie: Mr. Broadbent, I have made it quite clear that that is one of the options that we are prepared to consider. In fact, I tabled letters about a year ago in an exchange of correspondence between myself and some of the presidents of the Canadian Automobile manufacturing companies. That correspondence made it quite clear that unless we got movement in this direction of narrowing, this is one of the options we were prepared to consider seriously.

Mr. Broadbent: This is my last question, Mr. Chairman. Have you any indications for next year's models that the companies plan to narrow the gap significantly?

Mr. Gillespie: I would hope the process that has been started, of narrowing the gap with each model year, will continue into the 1974 and 1975 model years.

Mr. Broadbent: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Broadbent. Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, le député de Trinity a demandé à votre Ministère de fournir les chiffres sur le commerce entre les États-Unis et le Canada à la suite de l'Accord sur l'automobile qui date de 1965. J'apprécierais aussi avoir des chiffres sur le commerce entre les États-Unis et le Canada cinq ans avant 1965. Si je me rappelle bien, lorsque le président du Conseil du Trésor, M. Drury, était ministre de l'Industrie et du Commerce, il a déposé au Parlement, l'Accord sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis, et il y a eu beaucoup de résistance de la part de certains partis qui siégeaient à la Chambre des communes. Alors, j'aimerais savoir ce qui se passait cinq ans avant la signature de l'Accord sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis?

Le président: Est-ce que c'est possible, monsieur le ministre, d'obtenir ces chiffres-là?

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, we will try to put those figures together and get them to you within 24 hours. Should we go back to 1960?

[Interprétation]

voiture pour une voiture neuve, je ne perdrai pas deux cent dollars parce que le prix de la nouvelle voiture aura baissé également. En fait, il aura peut-être même baissé de six cent dollars si bien que je pourrais peut-être même y gagner. C'est votre tour maintenant.

M. Gillespie: Je vous ai dit que vous, Edward Broadbent, y gagnerait peut-être mais beaucoup n'y gagneront rien.

M. Broadbent: Voilà une réponse de non recevoir. D'après la réponse du ministre, je déduis que vous n'avez pas l'intention de prendre des mesures autres que les discours persuasifs que vous tenez à l'industrie. Est-ce exact? Vous n'avez pas l'intention de modifier la taxe qui apporte à l'industrie de l'automobile des centaines de millions de dollars chaque année et qui ne sert à rien aux consommateurs canadiens.

M. Gillespie: Monsieur Broadbent, je vous ai expliqué clairement que c'était une possibilité, que nous étions disposés à envisager. En fait, il y a environ un an, j'ai déposé des lettres constituant une correspondance entre moi-même et certains présidents des compagnies manufacturières d'automobiles au Canada. D'après cette correspondance, il était évident que si nous n'obtenions pas de résultat dans la voie d'une réduction de l'état des prix, c'était une des possibilités que nous étions prêts à envisager sérieusement.

M. Broadbent: Monsieur le président, c'est ma dernière question. Pour le modèle de l'année prochaine, pensez-vous que les compagnies soient disposées à réduire cette différence de prix de façon importante?

M. Gillespie: J'espère que la tendance à une réduction à l'égard des prix chaque année, se poursuivra pour les modèles de l'année 1974-1975.

M. Broadbent: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Broadbent. Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, the member for Trinity has requested from your department some figures regarding trade between the United States and Canada following the Auto-Pact in 1965. I would appreciate it very much if you could also give us some figures regarding trade between the United States and Canada five years before 1965. If my memory is correct, when the President of the Treasury Board, Mr. Drury, was Minister of the Department of Industry, Trade and Commerce, he tabled before Parliament the Auto-Pact between Canada and the United States and there was much resistance on the part of certain parties at the House of Commons. Therefore, I would like to know what the situation was like five years before the agreement was signed between Canada and the United States?

The Chairman: Mr. Minister, are those figures available?

M. Gillespie: Monsieur le président, nous allons essayer de réunir ces chiffres et de vous les faire parvenir avant 24 heures. Vous voulez donc remonter à 1960?

[Text]

Mr. Clermont: I have no objection, sir. Voici une autre suggestion que je voudrais faire, vous avez dit que vous étiez prêt à recevoir de bonnes suggestions, je ne sais pas si la mienne en sera une, mais, pour ce qui est de vos relations avec l'industrie de l'automobile, vous pourriez peut-être employer les méthodes de l'ancien ministre de la Défense, lorsqu'il a fusionné les services de la Défense, parce que le parti avec qui il siège aujourd'hui n'a pas apprécié la méthode qu'il employait. Je ne sais pas si vous auriez plus de succès dans vos relations avec les membres de l'industrie automobile.

Mr. Gillespie: He seems to have lost interest in the...

• 1205

M. Clermont: Je m'excuse de mentionner certaines des remarques faites par le député de Trinity, mais il est absent. Il a attribué une partie de l'augmentation du commerce extérieur à la dévaluation des monnaies du Canada et des États-Unis. Bien entendu, il ne donnera aucun crédit à votre ministère pour le beau travail qu'il fait. Mais je voudrais savoir pour quelle raison vous allez demander, monsieur le ministre, d'augmenter les sommes consacrées aux prêts et garanties à long terme et à l'assurance des crédits? Sans doute parce que le commerce est bon. Si je m'y réfère, c'est que vous allez demander à Chambre d'augmenter ces sommes-là à 5,100 millions de dollars comparativement à ce que vous avez dans le moment 1,950 millions de dollars et pour l'assurance à \$1.5 milliards au lieu d'un milliard, cela veut dire que le Canada, en 1973, a exporté beaucoup de marchandises transformées. Si l'on n'avait expédié que de la matière brute, vous n'auriez pas besoin d'augmenter ces sommes-là.

Mr. Gillespie: Mr. Clermont, I am not quite sure that I understood your question. Could you state it again?

M. Clermont: Voici, cela prend mon temps, monsieur le ministre, mais le député de Trinity a laissé entendre que la grande raison de l'augmentation de nos exportations à l'étranger venait de la dévaluation des monnaies canadienne et américaine. Je prétends que c'est peut-être une des raisons mais ce n'est pas la seule. Je l'attribue au travail de vos conseillers, de votre travail aussi et aux visites que vous faites à l'étranger pour mettre de l'avant les produits canadiens et vos conseillers. J'apprenais récemment que votre sous-ministre est allé à Cuba, je crois, en vue d'améliorer le commerce entre le Canada et Cuba. La preuve que ce n'est pas seulement à cause des ressources naturelles qu'on exporte, c'est que vous allez demander au Parlement d'augmenter la somme consacrée aux prêts et garanties à long terme et à l'assurance des crédits à l'exportation. Et je doute beaucoup que vous accordiez de telles garanties pour l'exportation de produits bruts.

Mr. Gillespie: It is absolutely correct, Mr. Chairman, that one of the major levers, one of the major instruments from the point of view of exports has been the financing assistance provided by the Export Development Corporation, and that Corporation's activities are directed more particularly to capital goods and manufactured goods. It

[Interpretation]

M. Clermont: Merci monsieur, je n'ai pas d'objection.

Here is another suggestion I would like to make; you said you were ready to receive good suggestions, I do not know whether mine is a good one, but regarding your relations with the automobile industry, maybe you could use the methods used by the former Minister of National Defence when he proposed a merger of the services of National Defence. Because the party he is sitting with today did not like the methods he was using. I do not know whether you will have more success in your relations with the representatives of the automobile industry.

M. Gillespie: Il semble ne plus s'intéresser à...

Mr. Clermont: I apologize for alluding to certain remarks by the member for Trinity, but he is absent. He has attributed part of the external trade increase to Canada and the United States currency having devaluated. But of course he will give no credit to your department for the wonderful work they have performed. I am wondering why you are going to ask, Mr. Minister, for an increase of credits appropriated through long-term securities and loans and to credit insurance. Probably because trade is good. If I am alluding to that, it is because you are going to ask the House for an increase of those credits to \$5,100,000,000 as opposed to a present \$1,950,000,000, and, as far as insurance is concerned \$21.5 billion as opposed to \$1 billion. This means that in 1973 Canada has exported huge quantities of processed goods. If, instead of that, we had only shipped abroad raw materials, it would not have been necessary to ask for an increase of those credits.

M. Gillespie: Monsieur Clermont, je ne sais pas si j'ai très bien compris votre question. Pourriez-vous la répéter?

Mr. Clermont: Here it is, Mr. Minister, but it takes part of my time. The member for Trinity has suggested that the major reason why our exports abroad have increased is the Canadian and American currencies having devaluated. But I take that it is perhaps one of the reasons, but not the only one. As far as I am concerned, one of the reasons is also the wonderful work performed by your advisors, your own work and the visits you have made abroad in order to promote Canadian products as well as your own advisors. I recently learned that the Deputy Minister went to Cuba, who I believe, in order to try and improve our trade relations with Cuba. The evidence of this is not only that we are exporting natural resources, but also that you are going to ask Parliament for an increase of the credit appropriated to long-term securities and loans and to export credits insurance. I very much doubt that you are going to give out such guarantees to cover the export of raw materials.

M. Gillespie: Il est tout à fait exact, monsieur le président, de dire que l'un des principaux dispositifs que nous pouvons mettre en branle pour stimuler les exportations a été l'aide au financement apportée par la Société de développement des exportations, et que les activités de cette société visent tout particulièrement les produits

[Texte]

had a very successful year last year and the House will be asked to consider an increase in its ceilings once again.

There have been a number of other techniques which I think have been very successful in promoting Canadian goods abroad—trade missions. There have been a number of those in the past year and a number more yet to come. More particularly, these trade missions have been directed to markets where our trade has been relatively quiet or undeveloped in the past. I think, for instance, that the Prime Minister's visit to China has had strong trade overtones. I think my visit and the visit of my predecessor to Japan have helped to stimulate an interest on the part of the Japanese, and we had something like a 70 per cent increase last year in our exports to Japan.

We are trying to cultivate a number of the emerging industrial markets such as South Korea, such as Mexico, such as the Middle East and, indeed, I will be leading a trade mission to the Middle East during the Easter break.

We have had trade missions to New Zealand and Australia led by my Deputy Minister, Mr. Grandy. As you pointed out, he has just recently returned from Cuba, which is another potential market.

• 1210

Therefore trade missions, export financing, personal visits and our PEMD program, the program for export market developments, I think has been very successful in assisting the smaller and medium-sized Canadian exporter. We can give you the figures if you are interested, but some thousands of Canadian exporters have been able to take advantage of these programs.

We have recently tried to increase the coverage by introducing consortia arrangements as well, trying to encourage a group of Canadian companies to bid on foreign sales opportunities. Instead of bidding against one another, to bid as a group against, let us say, one German, one Italian and one French consortium.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, en vue d'aider à la transformation de la matière brute au Canada, que pensez-vous de la suggestion qui a été faite (je ne sais pas si elle vous a été faite directement, mais je l'ai vue dans les journaux,) d'adopter la même politique que celle qu'on a adoptée vis-à-vis la taxe à l'exportation en ce qui regarde l'amiante? Le prix de l'amiante sur les marchés internationaux a beaucoup augmenté. Est-ce que ce ne serait pas une bonne politique d'employer la même méthode que celle qu'on a employée pour l'énergie pour transformer davantage l'amiante au Canada au lieu de l'exporter?

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, I am not at all convinced that an export tax would be the best way to obtain the

[Interprétation]

finis et les biens d'équipement. L'année dernière a été une excellente année et nous allons demander à la Chambre d'envisager une fois encore une augmentation du plafond.

Il existe également toute une gamme d'autres techniques qui à mon avis nous ont utilement permis de promouvoir nos produits à l'étranger—ce sont les missions commerciales. L'an dernier, un certain nombre de missions ont été organisées et d'autres doivent suivre. Ces missions commerciales ont tout particulièrement visé des marchés pour lesquels nos activités commerciales ont été relativement calmes, sinon sous-développées, dans le passé. Je pense par exemple à la visite effectuée en Chine par le premier ministre, visite qui avait de sérieuses connotations commerciales. Je crois que ma visite et la visite effectuée par mon prédécesseur au Japon ont contribué à stimuler l'intérêt des Japonais à l'égard de nos produits, et nous avons connu l'an dernier une augmentation de quelque 70 p. cent de nos exportations à destination de ce pays.

Nous essayons de mettre en valeur plusieurs nouveaux marchés industriels comme la Corée du Sud, le Mexique, le Moyen-Orient et bien entendu, je vous rappelle que je prendrai la tête d'une mission commerciale qui se rendra, pendant le congé de Pâques, au Moyen-Orient.

Nous avons envoyé des missions commerciales en Nouvelle-Zélande et en Australie. Elles avaient à leur tête M. Grandy, notre sous-ministre. Comme vous l'avez fait remarquer, il vient de nous revenir d'un autre

marché potentiel, Cuba. Donc, les missions commerciales, le financement des exportations, les visites personnelles et notre programme de développement du marché des exportations ont beaucoup contribué à aider les exportateurs canadiens de petite et moyenne envergure. Si cela vous intéresse, nous pouvons vous donner des chiffres, mais des milliers d'exportateurs canadiens ont profité de ces programmes.

Récemment, nous avons tenté d'en augmenter le domaine en les étendant aux dispositions sur les consortium, en encourageant un groupe de sociétés canadiennes à concurrencer les marchés étrangers de vente. Au lieu de se concurrencer l'une et l'autre, elles se groupent, par exemple, contre un consortium français, un allemand et un italien.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, in order to help the processing of raw material in Canada, what do you think of the suggestion that was made—I do not know if it was made directly to you, but I saw it in the papers—to the effect that we developed the same policy for asbestos as the one we have on the export tax? The prices of asbestos on the international market went up considerably. Would it not be a good idea to use the same policy as the one used for energy, process more asbestos in Canada instead of exporting it?

M. Gillespie: Monsieur le président, je ne suis pas du tout convaincu qu'une taxe à l'exportation serait le

[Text]

result you have indicated, that is, the further processing of the asbestos in Canada.

Asbestos is one of the commodities that we have identified as a candidate for greater processing in Canada. Indeed, talks have taken place with the Province of Quebec with respect to this particular commodity. We are hopeful that we can advance these discussions both between the federal and the provincial government and with the companies involved as well.

M. Clermont: Monsieur le ministre, dans les outils que vous avez apportés pour aider à nos exportations vous avez mentionné laide à la petite et moyenne entreprise et leur avez conseillé de se grouper en consortium. Vous avez un programme aussi, je crois, contributions pour accroître la compétence et améliorer les méthodes de l'industrie canadienne. Cela a trait aux services de consultation pour les petites entreprises. Je crois que l'année dernière vous aviez une somme de \$500,000 pour cette aide-là.

Voici ma question. Selon les informations que j'ai, pour que cette aide soit accordée il faut que ce soit une entreprise qui compte moins de 100 employés et que si elle a besoin de conseillers, étant dans une mauvaise situation, etc, lorsqu'elle dépense \$30 vous contribuez \$10. Croyez-vous que ce montant est suffisant? Si cette entreprise en question est en mauvaise posture et rencontre des difficultés, elle se trouve encore à payer la part du lion pour recevoir ce service de consultation?

Mr. Gillespie: The program that you mentioned was started as an experiment in Montreal two years ago. It covers manufacturing and tourism establishments, so long as the sales of those establishments are not over \$5 million and so long as the number of employees does not exceed 100. It is very much concerned with smaller businesses.

Mr. Clermont: But it is the amount of your subsidy that I suggest is too small.

Mr. Gillespie: Let me go on to point out that the counsellors, those who are providing the counselling assistance, are retired businessmen. They are being paid a very modest sum of money for their services. They are not complaining; I think they are quite satisfied because they feel they are doing something worthwhile, and indeed they are. Something like 300 projects were completed in the Montreal area alone before it was extended to other areas.

• 1215

I think asking the company to spend \$20 a day for an experienced executive is not unreasonable. If the company is serious about the project, the likelihood is that it will take perhaps a week—five days I believe is a very common number. It will take five days of the retired executive's time; it will cost the small business \$100. In the circumstances I do not think that is too high a rate to pay. The government, of course, is putting in one-third.

M. Clermont: Voici, vous connaissez ma marotte relativement à la petite industrie, monsieur le ministre,

[Interpretation]

meilleur moyen d'obtenir le résultat que vous indiquez, c'est-à-dire la transformation d'une plus grande quantité d'amiante au Canada.

L'amiante est l'un des produits dont nous avons dit qu'il pourrait être transformé en plus grande quantité au Canada. En effet, des entretiens ont eu lieu avec la province de Québec à ce sujet. Nous espérons pouvoir poursuivre ces entretiens entre le gouvernement fédéral et provincial, ainsi qu'avec les compagnies intéressées.

Mr. Clermont: Mr. Minister, among tools designed to help exports, you mentioned assistance to small and medium-sized companies, which should group as consortium. I think you also have a program of plans to increase competence and to give the Canadian industry more appropriate methods. It has to do with advisory services for small companies. I think that last year, you provided \$500,000 for this assistance.

Here is my question. According to my information, for a company to get this assistance, it must have less than 100 employees, and if the company needs counsellors, while in a difficult situation, when it spends \$30, you contribute \$10. Do you think it is enough? If such a company is in a poor situation and has problems, it must all the same pay the lion's share to get counselling assistance.

M. Gillespie: Le programme auquel vous faites allusion a démarré expérimentalement à Montréal il y a deux ans. Il porte sur l'industrie de transformation et le tourisme et s'applique à des compagnies dont les ventes ne dépassent pas \$5 millions et dont le nombre d'employés n'est pas supérieur à 100. Il intéresse vraiment la petite entreprise.

M. Clermont: Mais c'est le montant des subventions qui me semble peu important.

M. Gillespie: Laissez-moi continuer pour préciser que les conseillers qui aident ces compagnies sont des hommes d'affaires à la retraite. Ils sont payé très peu pour leur service. Ils ne se plaignent pas et sont au contraire satisfaits parce qu'ils ont l'impression de faire quelque chose d'utile, ce qui est le cas. Quelques 300 projets ont été réalisés dans la seule région de Montréal avant que cela soit étendu aux autres régions.

J'estime qu'il ait raisonnable de demander à la société de dépenser \$20 par jour pour un exécutif expérimenté. Si le projet de la société est sérieux, il faudra probablement une semaine—ça prend très souvent 5 jours, je crois. Il faudra donc 5 jour de travail de la part de l'exécutif retraité; cela coûterait \$100 à la petite entreprise. Compte tenu de la situation actuelle, cela ne me semble pas un chiffre trop élevé. Le gouvernement, bien entendu, en paie le tiers.

Mr. Clermont: Well, you know the thing I have about small industries, Mr. Minister, so I made my pitch, as

[Texte]

alors, comme on dit: "I made my pitch". Si mon lancer n'est pas reçu, il est possible que plus tard je revienne encore à la charge, parce que je suis très intéressé au bien-être de la petite entreprise.

Je remarque aussi à votre crédit L25, que vous sollicitez du Parlement une somme de 5.5 millions de dollars au lieu de \$500,000 ça c'est:

L25—Prêts au titre du programme de redressement d l'industrie de la chaussure...

Au cours le l'été de 1973, je pense, vous annonciez un programme pour venir en aide à l'industrie de la chaussure et du tannage, et vous mentionniez dans ce communiqué que vous rencontreriez les représentants de l'Association des fabricants de chaussures, l'Association de tannage et l'Association des fournisseurs. Et, sans doute, est-ce à la suite de cette rencontre que vous en êtes venu à décider de venir en aide à cette entreprise qui en a besoin. Vous vous êtes basé sans doute sur l'expérience que votre ministère a eue avec l'industrie du textile.

Mr. Gillespie: There was a great deal of consultation with the industry, both with the footwear manufacturers and the tanning industry. That included a consultation with the owner-managers of the industry as well as with the union leaders. I think one can fairly say that the strategy worked out for the industry reflected the views and the inputs of those most concerned.

The program was clearly well received and I think the results to date indicate that. We have received 33 letters of expressed interest from 30 footwear and 3 tanning firms. We have completed 31 initial investigations and following certification of qualified consultants and approval by the General Adjustment Assistance Board, which is the board set up to administer this program, two firms are presently undergoing operational audits. Work plans for the operational audits of another 15 firms are expected within the next month, with a total of 25 by the end of May. So since December of this year there has been a good deal of activity.

M. Clermont: Voici, en vertu du programme qui existe dans l'industrie du textile, si des travailleurs sont déplacés ou sont appelés à perdre leur emploi, ils vont recevoir les mêmes compensations que le travailleur dans l'industrie du textile.

Mr. Gillespie: I believe it is a comparable plan, as far as the employees are concerned.

M. Clermont: Le 10 août, monsieur le ministre, vous annonciez qu'il y aurait une revue de la situation canadienne des importations de chemises, à la Commission du textile. Et le 4 janvier 1974, vous annonciez que le contingent global actuel des chemises pour hommes en garçons, serait élargi progressivement en 1974.

• 1220

Sans doute, est-ce à la suite du rapport de la Commission du textiles et du vêtements, vous êtes convaincu qu'en élargissant l'importation des chemises pour hommes et

[Interprétation]

they say. If my suggestion is not taken up, I may come back to it later, because I am very interested in the welfare of small businesses.

I note also under your Vote L25, that you are asking Parliament for \$5.5 million instead of \$500,000 this is for

L25 Loans under the Footwear and Tannery industries adjustment program...

In the summer of 1973, I think, you announced a program to help the footwear and tannery industry, and you mentioned in the release that you would meet representatives of the Footwear Manufacturers' Association, the Tanneries Association and the Suppliers' Association. I suppose it was after this meeting that you decided to give aid to this industry, which needs it. You no doubt based this on your department's experience with the textile industry.

M. Gillespie: Nous avons beaucoup consulté l'industrie, aussi bien les fabricants de chaussures que les entreprises de tannage. Il y a eu consultation avec les propriétaires gérants de l'industrie aussi bien qu'avec les chefs syndicaux. Je crois pouvoir affirmer en toute justice que la stratégie que nous avons élaborée pour cette industrie tenait compte des points de vue exprimés par les principaux intéressés.

Il est évident que ce programme a été bien reçu, comme l'indiquent les résultats obtenus jusqu'ici. Nous avons reçu 33 lettres exprimant l'intérêt qu'il a éveillé dans 30 fabriques de chaussures et dans 3 entreprises de tannage. Nous avons effectué 31 enquêtes préliminaires, et après la certification de... d'experts conseillers qualifiés, et sujet à l'approbation de la Commission générale d'aide au redressement, qui est la commission établie pour appliquer ce programme, 2 firmes procèdent en ce moment à des vérifications du fonctionnement. On s'attend à recevoir les projets de vérification du fonctionnement d'une quinzaine d'autres sociétés au cours du mois à venir, ce qui fera monter le total à 25 à la fin du mois de mai. Il y a donc eu pas mal d'activité depuis décembre.

Mr. Clermont: Under the present program for the textile industry, if workers are moved or lose their jobs, they will receive the same compensation as workers in the textile industry.

M. Gillespie: Il me semble que ces 2 programmes sont sensiblement pareilles en ce qui concerne les employés.

Mr. Clermont: Mr. Minister, you announced on August 10, that there would be a review of Canadian shirt imports by the textile board and on January 4, 1974, you announced that the present over-all quota for men's and boys' shirts would be increased progressively in 1974. This has probably been done after the report of the tex-

tile and building board has been published, but you are convinced that by allowing more imports of boys' and men's shirts our textile industry, following the program

[Text]

garçons, que notre industrie du textile, suite au programme que le gouvernement a mis de l'avant il y a trois ans, est en mesure de reconstruire la concurrence venant de pays où les salaires sont beaucoup plus bas qu'au Canada.

Mr. Gillespie: I received my advice from the Textile and Clothing Board on that point, Mr. Chairman. Their advice and a further examination of that advice by senior officials would indicate that we should not be worried about the Canadian industry in these present circumstances; In fact, the costs of imported shirts have gone up significantly, partly because of rising wage rates abroad, partly because of some revaluations in currencies and partly because of world shortages and the effect that has had on their prices. This matter is under continuing review and I think I can assure you that there is no reason to suppose the Canadian industry is going to be injured as a result of this.

I should also point out though that the textile policy was designed to give a temporary form of assistance to Canadian manufacturers; protection would be afforded to them so long as the board was convinced that they were modernizing their plants and doing what they could to make themselves fully competitive. I think surely the results so far indicate that that is what they have been doing.

M. Clermont: C'est ce qui m'encourage, monsieur le ministre. Vous avez mentionné que les responsables de cette politique dans votre ministère vont surveiller les marchés.

Dans le cadre de votre programme CASE pour l'assistance à la petite entreprise, je crois que la seule région qui n'est pas couverte présentement, est celle de Maritimes ou les provinces atlantiques?

Mr. Gillespie: You are talking about the counselling assistance to small enterprise?

Mr. Clermont: Yes.

Mr. Gillespie: You are absolutely correct but for this summer we will have three more branches opened in the Maritimes and all regions of Canada will be covered. I hope we will have over 1,000 counsellors in the field.

M. Clermont: Vous avez sans doute pris cette décision lorsque vous aviez comme secrétaire parlementaire un député du Nouveau-Brunswick.

Ma dernière question se rapporte au Crédit 5. Vous demandez au Parlement une somme de \$205,000 pour la Commission du textile et du vêtement. Pourriez-vous nous donner le nom des membres de cette Commission? C'est ma dernière question parce que le président, depuis une couple de minutes, me regarde avec des gros yeux.

Mr. Gillespie: Can someone provide the names of people on the board?

Mr. Clermont: Après, cela va être correct.

Mr. Gillespie: Do you want it right now or can we provide it to you later?

[Interpretation]

implemented by the government three years ago, will be able to face the competition of countries where the wages are much, much lower than in Canada.

M. Gillespie: Monsieur le président, c'est la Commission du textile et du vêtement qui m'a fourni ces conseils. Ces conseils ainsi qu'une étude supplémentaire de leur teneur par des responsables supérieurs de mon ministère semblent indiquer que nous ne devrions par nous faire de soucis pour l'industrie canadienne en ce moment; en fait, le coût des chemises importées a beaucoup augmenté, d'une part parce que les salaires ont augmenté à l'étranger, d'autre part parce qu'il y a eu d'autres réévaluations de monnaie et enfin à cause de la pénurie mondiale qui a eu pour effet de faire augmenter les prix. Cette question est constamment à l'étude et je pense pouvoir vous assurer qu'il n'y a aucune raison de croire que l'industrie canadienne va souffrir de cela.

Je dois également préciser que cette politique textile a été mise en place pour aider de manière temporaire les fabricants canadiens; une certaine protection leur était accordée tant que la Commission était sûre qu'ils modernisaient leurs usines, qu'ils faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour devenir tout à fait compétitifs. Jusqu'ici, les résultats semblent indiquer que c'est effectivement ce qu'ils ont fait.

Mr. Clermont: This is encouraging, Mr. Minister. You mentioned that the people responsible for this policy in your department will keep an eye on the market.

As for your CASE program, created to help small enterprises, I think that the only region which is not covered as yet is that of the Maritimes or of the Atlantic Provinces, is that right?

M. Gillespie: Vous voulez parler des conseils accordés aux petites entreprises afin de les aider?

M. Clermont: Oui.

M. Gillespie: Vous avez tout à fait raison. Mais cet été, trois nouvelles succursales vont être ouvertes dans les Maritimes, ainsi que toutes les régions du Canada qui seront couvertes. Je pense que nous aurons à ce moment-là plus de 1,000 conseillers pour ce programme.

Mr. Clermont: You probably took that decision when you had a member from New Brunswick as a Parliamentary Secretary.

My last question concerns Vote 5. You are asking Parliament for an amount of \$205,000 for the Textile and Clothing Board. Could you give us the names of the different members of that board? This will be my last question since the Chairman has been staring at me for the last two minutes.

M. Gillespie: Est-ce que quelqu'un peut me donner les noms des membres de la Commission?

Mr. Clermont: It is all right if you give them later.

M. Gillespie: Les voulez-vous maintenant ou pouvons-nous vous les donner plus tard?

[Texte]

M. Clermont: Non, non. Je ne voudrais pas que le président me regarde davantage.

Le président: Monsieur Clermont, nous devons recevoir certains renseignements et si la chose était possible nous pourrions y ajouter les noms que vous avez demandés.

M. Clermont: Merci beaucoup.

Le Président: Cela vous va?
Merci, monsieur Clermont.

The Chairman: I will now recognize Mr. Stevens and, as you are aware, gentlemen, we will adjourn our meeting at 12.30 p.m. and we will continue with Mr. Stevens so that he can get the full time allotted to him.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Gillespie, if I could come back to Vote L20 which deals with de Havilland Aircraft of Canada where there is an amount in the current estimates of \$28,800,000 for what is described as:

Vote L20—Payments in the current and subsequent fiscal years in accordance with terms and conditions approved by the Governor in Council . . .

I was wondering if you could reconcile very quickly—I have several other questions—your statement that you still have not made up your mind as to whether you are going to purchase further stock in de Havilland. If you have not made up your mind, why has the Governor in Council already approved \$28.8 million for this purchase and we presumably are expected to approve it at this Committee?

● 1225

Mr. Gillespie: We have not made any investment yet, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: No but the point is that we are reviewing an estimate that you say you will be \$28,800,000, \$18,800,000 higher than you estimated last year, and yet you tell us that you have not made up your mind what you are going to do yet.

Mr. Gillespie: No; I think there is some misunderstanding here. We have to distinguish between the assistance under the STOL project at de Havilland, the federal government's payments to be made to that, and providing the funds sufficient to exercise an option if a decision is taken to exercise that option.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, the wording is very clear,

...for the purchase of share of the capital stock of The de Havilland Aircraft...

I am referring to Vote L20; there is just no doubt. I am saying that you are asking us in a committee to pass on whether that is a fair estimate, and yet you have told us that you have not made up your mind, although I am rather surprised at the wording, in which it says

[Interprétation]

Mr. Clermont: No, no. I do not want the Chairman to stare at me any longer.

The Chairman: Mr. Clermont, we will be provided with some information and if this was possible, we could add the names you requested to it.

Mr. Clermont: Thank you very much.

The Chairman: Is that all right?
Thank you, Mr. Clermont.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Stevens et comme vous le savez, messieurs, nous devons ajourner la réunion à 12 h 30 et pour que M. Stevens puisse avoir droit à tout le temps qui lui est imparti, il pourra continuer à la prochaine séance.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Monsieur Gillespie, si je puis revenir au crédit L20, qui concerne La de Havilland Aircraft of Canada. Le montant du crédit demandé est de \$28,800,000 pour:

Crédit L20—Paiements à faire au cours de l'année financière actuelle ou des années subséquentes, selon les conditions et les modalités approuvées par le gouverneur en conseil...

Je me demande si vous pourriez justifier très brièvement car j'ai beaucoup d'autres questions à poser, ce crédit à la lumière de la déclaration que vous avez faite selon laquelle vous n'avez pas encore décidé si vous allez acheter davantage chez de Havilland. Si vous n'avez pas encore pris cette décision, pourquoi le gouvernement en conseil a-t-il déjà approuvé ces \$28,800,000 pour ces achats, crédit que l'on nous demande probablement d'approuver à ce Comité?

M. Gillespie: Nous n'avons pas encore fait d'investissements, monsieur Stevens.

M. Stevens: Non, mais de fait, nous devons étudier un crédit qui devrait être de \$28,800,000, soit \$18,800,000 de plus que vous n'aviez pensé l'année dernière et pourtant vous nous dites que vous n'avez pas encore décidé si vous allez le faire.

M. Gillespie: Non; je pense qu'il y a un malentendu. Il faut faire la différence entre l'aide accordée aux termes du programme ADAC à de Havilland, les paiements qui seront faits par le gouvernement fédéral pour ce programme, et l'octroi de fonds suffisants pour profiter d'une option si une décision favorable est prise quant à cette option.

M. Stevens: Monsieur le président, les mots sont très clairs:

... pour l'achat d'actions du capital-actions de la société de Havilland aviation ...

je veux parler du crédit L20; il n'y a pas de doute à ce sujet. Tout ce que je veux dire, c'est que vous demandez à ce Comité de décider so oui ou non cela est une estimation juste, et pourtant vous nous avez dit que vous n'aviez pas encore pris de décision, bien que je sois un

[Text]

that the Governor in Council has already approved the terms and conditions.

Mr. Gillespie: I do not think I can add more than to say that an option is an option. You are familiar with options. It states the conditions under which, if you decide to exercise the option, you will acquire all or part of the shares outstanding of a corporation.

In the case of the option the federal government negotiated with de Havilland, the option provides for 100 per cent share purchase by the federal government if the federal government so decides. That decision will be taken in a matter, I suppose, of some weeks or months, in the near future.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, could the Minister then furnish the Committee, so that we may tell whether the \$28 million figure is a fair new estimate, with de Havilland's statements for the past five years showing balance sheets, profit and loss picture for this company?

Mr. Gillespie: I believe that is private to the company itself, Mr. Stevens. I cannot give you that undertaking.

Mr. Stevens: For the record then, are you suggesting that in spite of the fact that you are not prepared to say whether this is a good or a bad deal, that Cabinet has not made up its mind, that this Committee should be expected to say, "Go ahead with respect to an estimate of \$28.8 million," and you will not even furnish us with the statements to look at what we are buying?

Mr. Gillespie: I do not know that we are going to buy it yet.

Mr. Stevens: Well, do not pass the estimate then. Come back to us in a supplementary estimate after you have the facts that you can show us.

Mr. Gillespie: I think you must realize that an option has to be exercised at some particular time or that option lapses.

Mr. Stevens: When does the option lapse?

Mr. Gillespie: It is fairly soon, June 28, so the decision has to be taken between now and then. A good deal of work is being done by my Department to assess the potential of the firm.

Mr. Stevens: But you will not let us be privy to any knowledge that you already have, such as the financial statements for this company.

Mr. Gillespie: Those are confidential to the firm.

Mr. Stevens: Have you asked the firm if these statements may be made public?

Mr. Gillespie: I have no authority to make any information of that kind public.

[Interpretation]

peu surpris par le libellé de ce crédit, car il y est dit que le gouverneur en conseil a déjà approuvé les conditions et modalités.

M. Gillespie: Je pense pas pouvoir ajouter grand chose à cela. Une option est une option. Vous savez ce que c'est qu'une option. Elle permet d'établir les conditions selon lesquelles, si vous décidez d'en profiter, vous pourrez acquérir tout ou partie des actions émises d'une corporation.

Pour l'option qui a été négociée par le gouvernement fédéral avec de Havilland, l'option prévoit l'achat de 100 p. 100 des actions par le gouvernement fédéral si le gouvernement fédéral le décide. Cette décision sera prise, je suppose, d'ici quelques semaines ou quelques mois, en tout cas dans un avenir proche.

M. Stevens: Monsieur le président, le ministre pourrait-il fournir au Comité, afin que nous puissions juger si ces 28 millions de dollars sont une estimation juste, les états financiers de de Havilland pour les cinq dernières années afin que l'on ait une idée du bilan, des pertes et des profits de cette compagnie?

M. Gillespie: Je pense que cela appartient en propre à la compagnie, monsieur Stevens. Je ne puis pas vous donner plus d'assurance.

M. Stevens: Voulez-vous dire alors qu'en dépit du fait que vous n'êtes pas prêt à dire si oui ou non c'est une bonne affaire, que le cabinet n'a pas encore pris une décision, que l'on attend de ce Comité qu'il dise «d'accord pour ce crédit de 28.8 millions de dollars», et vous ne voulez même pas nous fournir les états financiers afin de savoir ce que nous achetons?

M. Gillespie: Je ne sais pas encore si nous allons l'acheter.

M. Stevens: Eh bien, ne proposez pas un tel crédit dans ce cas. Revenez au moment où l'on présentera le budget supplémentaire une fois que vous aurez des faits à nous montrer.

M. Gillespie: Je pense que vous savez qu'une option peut être prise à un moment donné sinon elle est levée.

M. Stevens: Quand ce délai expire-t-il?

M. Gillespie: Très bientôt, le 28 juin. Donc la décision devra être prise dans l'intervalle. On fait énormément de travail dans mon ministère afin d'essayer d'évaluer le potentiel de la société.

M. Stevens: Mais vous ne voulez pas nous révéler ce dont vous avez connaissance, comme les états financiers de cette société.

M. Gillespie: Ce sont des documents confidentiels de la société.

M. Stevens: Avez-vous demandé à la société si ces états pouvaient être rendus publics?

M. Gillespie: Je n'ai aucun pouvoir me permettant de rendre public ce genre de renseignement.

[Texte]

Mr. Stevens: Have you requested de Havilland or the Hawker-Siddeley people if they have any objection to making these statements public so that it can be properly reviewed at this Committee?

Mr. Gillespie: I think at the appropriate time...

Mr. Stevens: Today is the appropriate time, Mr. Minister

Mr. Gillespie: ...when the studies have been completed. No, I do not think it is, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Well, do not ask for the estimate then.

• 1230

The Chairman: I think we had the same exercise regarding another car manufacturer last year. The motion was turned down and I think if you are suggesting that we should file it before this Committee—the reports for the last five years of any firm—I do not think it would be accepted. It is not accepted and it is not a rule of procedure that we can follow before this Committee.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, do not be technical. There is absolutely no reason why the Minister cannot read into the record the profit statement for this company and the asset position of this company for the past five years.

The Chairman: I understood your question and I also understood the Minister's answer.

Mr. Stevens: If I could shift to a second question, I notice, Mr. Minister, that you are providing in answer to Mr. Clermont's question certain assistance to the footwear and tanning industry, \$5.5 million. Also under the Minister of Finance's estimates there is a considerable increase, in fact a doubling of the estimate for the Anti-Dumping Tribunal from \$260,000 in 1973 to the current \$520,000. I have two questions. Would you not feel it was preferable to have done something for the footwear and tanning industry before they were knocked down so ruthlessly by international trade, partly through the inactivity of the Anti-Dumping Tribunal, rather than rushing in now to give them support which naturally they are grateful for but would have preferred to have earlier? Secondly, is it not strange that the financing of the Anti-Dumping Tribunal which you rely on so much comes under the Minister of Finance as opposed to your department? Why is it not treated as an estimate under your department?

The Chairman: Before the Minister answers, gentlemen, you understand that this will be the last question. We will allow the Minister to answer and then, Mr. Stevens, you will continue when we next resume sitting, Mr. Minister.

Mr. Gillespie: I think I would like to make it very clear that when we talk about a strategy of assistance for an industry, that strategy be worked out by all the parties

[Interprétation]

M. Stevens: Avez-vous demandé aux responsables de de Havilland ou Hawker-Siddeley s'ils voyaient une objection à ce que vous rendiez ces états publics de sorte que la question puisse être étudiée par le Comité en connaissance de cause?

M. Gillespie: Je pense qu'au moment opportun...

M. Stevens: C'est maintenant le moment opportun, monsieur le ministre.

M. Gillespie: ...lorsque nous aurons terminé les études. Non, je ne pense pas que ce soit maintenant, monsieur Stevens.

M. Stevens: Eh bien, ne demandez pas ce crédit.

Le président: Je pense que nous avons eu la même prérogative pour un autre fabricant de voitures l'année dernière. La motion avait été refusée et je pense que vous suggérez que soient présentés au Comité les rapports de cette société pour les cinq dernières années, mais je ne pense pas que cela sera accepté. Cela ne peut pas être accepté et il nous est impossible de suivre cette règle de procédure à ce comité.

M. Stevens: Monsieur le président, ne vous montrez pas pointilleux. Il n'y a absolument aucune raison pour que le ministre ne puisse pas nous lire la déclaration des bénéfices de cette compagnie, l'actif de cette compagnie pour les cinq dernières années.

Le président: J'ai compris votre question et j'ai également compris la réponse du ministre.

M. Stevens: Passons donc à la deuxième question. Je remarque, monsieur le ministre, qu'après une réponse que vous avez faite à une question de M. Clermont, que vous fournissez une aide de 5.5 millions de dollars à l'industrie de la chaussure et du tannage. Au budget du ministre des Finances, figure également une augmentation importante, il s'agit en fait du double pour le tribunal anti-dumping. De \$260,000 en 1973 on demande actuellement \$520,000. J'ai deux questions à poser. Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable d'avoir fait quelque chose pour l'industrie de la chaussure et du tannage avant qu'elle soit attaquée sans merci par le commerce international. Ceci est dû en partie à l'inactivité du tribunal anti-dumping qui au lieu de se précipiter maintenant pour lui apporter son aide, dont elle est forte heureuse, naturellement, mais qu'elle aurait préféré obtenir plus tôt? En deuxième lieu, n'est-il pas curieux que le financement du tribunal anti-dumping, sur lequel vous vous fondez relève du ministre des Finances et non pas de votre ministère? Pourquoi ne figure-t-il pas aux prévisions budgétaires de votre ministère?

Le président: Avant que le ministre réponde, messieurs, vous comprendrez que ce sera là la dernière question. Nous permettrons au ministre de répondre et puis M. Stevens, vous pourrez continuer à la prochaine séance. Monsieur le ministre.

M. Gillespie: Je pense qu'il faut savoir clairement que lorsqu'on parle d'une stratégie d'aide à accorder à une industrie, que cette stratégie est établie par toutes les par-

[Text]

involved, by the members of the industry, both management and labour, and this department. I think that the consultations we had with them were extensive and in depth and I think that they proved their worth. There was not any question of rushing in late in the game. These discussions started, I suppose, close to a year ago and they were completed over a period of months.

Mr. Stevens: They were hurt, though, from your inactivity.

Mr. Gillespie: I would say that they may have been hurt as a result of international competition.

As to the question about the Anti-Dumping Tribunal, I think perhaps Mr. Barrow, because it is a technical question, might like to put this in context with the whole administration of the tariff system.

The Chairman: Mr. Barrow.

Mr. B. G. Barrow (Senior Assistant Deputy Minister, International Trade, Department of Industry, Trade and Commerce): Thank you, Mr. Chairman. Anti-dumping duties have been applied on imports of footwear entering Canada for several years. Secondly, the reason that the Anti-Dumping Tribunal reports to the Minister of Finance is that, of course, it is part of the administration of the Canadian tariff. An anti-dumping duty is another form of customs duty and they have a very close relationship with the other responsibilities of the Minister of Finance. The tribunal reports to him for that reason, that it is simply a form of customs duty that is applied in certain circumstances when values for export are lower than the values in the country of export. Investigations several years ago, very thorough investigations, were conducted into imports into Canada and dumping duties have in fact been applied for several years against imports, and the industry has indicated its satisfaction with the dumping duties that were applied.

Mr. Stevens: Complete satisfaction?

Mr. Barrow: I do not know whether an industry is ever completely satisfied but certainly their position has greatly improved.

Mr. Gillespie: I am sure they are not completely satisfied.

The Chairman: Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25 allowed to stand.

This meeting is adjourned to the call of the Chair. Thank you very much.

[Interpretation]

ties concernées, par la direction et la main-d'œuvre de cette industrie et par le ministère. Je pense que les consultations que nous avons eues avec eux ont été très nombreuses, et très fructueuses, et je pense que cela a été prouvé. Il n'était pas question d'arriver à toute vitesse une fois que les jeux étaient faits. Je pense que ces discussions ont commencé il y a près d'un an et elles se sont échelonnées sur plusieurs mois.

M. Stevens: Cette industrie a tout de même souffert de votre inactivité.

M. Gillespie: Je pense plutôt qu'elle a pu souffrir de la concurrence internationale.

Pour ce qui est du tribunal anti-dumping, je pense peut-être que M. Barrow, car il s'agit d'une question technique, pourra vous replacer tout cela dans son contexte, avec l'ensemble de l'administration du service du tarif.

Le président: Monsieur Barrow.

M. G. G. Barrow (Premier sous-ministre adjoint, Commerce international, ministère de l'Industrie et du Commerce): Merci, monsieur le président. Les droits anti-dumping sont appliqués aux importations de chaussures qui sont faites au Canada depuis un certain nombre d'années. En deuxième lieu, si le tribunal anti-dumping est comptable au ministre des Finances, c'est, bien sûr, parce qu'il fait partie de l'administration des tarifs canadiens. Un droit anti-dumping est une autre forme de droits de douanes, et cela s'approche de très près des autres responsabilités du ministre des Finances. C'est pour cette raison que le tribunal lui est comptable, c'est simplement une forme de droits de douanes qui est appliquée dans certaines circonstances lorsque les valeurs exportées sont plus vastes que les valeurs dans le pays d'exportation. Il y a plusieurs années, des enquêtes très approfondies ont été menées sur les importations au Canada et les droits de dumping ont en fait été appliqués depuis plusieurs années sur ces importations, et cette industrie a montré sa satisfaction de voir ces droits de dumping appliqués.

M. Stevens: Satisfaction totale?

M. Barrow: Je ne sais pas si une industrie est jamais tout à fait satisfaite, mais la situation dans ce secteur s'est très nettement améliorée.

M. Gillespie: Je suis sûr qu'ils ne sont pas totalement satisfaits.

Le président: Les crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25 sont réservés.

La réunion est ajournée jusqu'à nouvelle convocation du président. Merci beaucoup.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 3

Fascicule n° 3

Thursday, March 28, 1974

Le jeudi 28 mars 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Main Estimates 1974-75—
Trade-Industrial Program under the
Department of Industry, Trade and
Commerce

CONCERNANT:

Budget principal des dépenses 1974-1975—
Programme commercial et industriel
sous le ministère de l'Industrie et
du Commerce

APPEARING:

The Honourable Alastair W. Gillespie,
Minister of Industry, Trade
and Commerce

COMPARAÎT:

L'honorable Alastair W. Gillespie,
Ministre de l'Industrie et du
Commerce

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la

vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Président: M. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

Vice-président: M. Harold T. Herbert

and Messrs.

et Messieurs

Arrol
Broadbent
Buchanan
Caron

Clarke
(*Vancouver Quadra*)
Clermont
Comtois

Danson
Grier
Guay (*Lévis*)
Hellyer
Kempling

Latulippe
McKenzie
Morgan
Ritchie
Stevens—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M.-Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

Conformément à l'article 65(4)b du Règlement

On Tuesday, March 26, 1974:

Le mardi 26 mars 1974:

Mr. Danson replaced Mr. Railton.

M. Danson remplace M. Railton.

On Thursday, March 28, 1974:

Le jeudi 28 mars 1974:

Mr. McKenzie replaced Mr. Blenkarn

M. McKenzie remplace M. Blenkarn

Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*) replaced Mr. Gillies

M. Clarke (*Vancouver Quadra*) remplace M. Gillies

Mr. Morgan replaced Mr. Hales

M. Morgan remplace M. Hales

Mr. Balfour replaced Mr. Lambert (*Edmonton West*)

M. Balfour remplace M. Lambert (*Edmonton-Ouest*)

Mr. Arrol replaced Mr. Balfour

M. Arrol remplace M. Balfour

Mr. Grier replaced Mr. Nystrom

M. Grier remplace M. Nystrom

Mr. Caron replaced Mr. Breau

M. Caron remplace M. Breau

Mr. Smith (*Saint-Jean*) replaced Mr. Buchanan

M. Smith (*Saint-Jean*) remplace M. Buchanan

Mr. Buchanan replaced Mr. Smith (*Saint-Jean*)

M. Buchanan remplace M. Smith (*Saint-Jean*)

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 28, 1974
(4)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 4:03 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Arrol, Broadbent, Buchanan, Caron, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Comtois, Danson, Grier, Guay (*Lévis*), Hellyer, Herbert, Kempling, Latulippe, McKenzie, Morgan, Ritchie, Stevens and Trudel.

Other Members present: Messrs. Balfour, Lambert (*Edmonton West*) and Smith (*Saint-Jean*).

Appearing: The Honourable Alastair W. Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce.

Witnesses: From the Department of Industry, Trade and Commerce: Mr. R. M. Hammond, General Director, Financial Services Branch; Mr. T. M. Burns, Senior Assistant Deputy Minister, International Trade.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Main Estimates of the Department of Industry, Trade and Commerce for the fiscal year ending March 31, 1975 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 21, 1974. Issue No. 1*).

(a) Mr. Stevens moved,—That Vote L20 be amended by: adding thereto, next after the word "Limited" the words "and that any vote of the House heretofore adopted in this Session with respect to Vote L20 be rescinded"; and

(b) reducing the sum to be voted to one dollar.

Agreed.—That the motion be stood and that the Chairman be allowed to take the motion under advisement and to render a Ruling later this day.

The Chairman ruled the proposed motion out of order because it was attempting to rescind a decision of the House.

Mr. Stevens appealed the Chairman's Ruling.

The question being put on the motion "Shall the Chairman's Ruling be sustained?", it was agreed to on the following recorded division:

YEAS:
Messrs.

Broadbent	Danson
Buchanan	Grier
Caron	Guay (<i>Lévis</i>)
Clermont	Herbert
Comtois	Latulippe—(10)

NAYS:
Messrs.

Arrol	McKenzie
Clarke	Morgan
(<i>Vancouver Quadra</i>)	Ritchie
Hellyer	Stevens—(8)
Kempling	

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 28 MARS 1974
(4)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques se réunit aujourd'hui à 16 h 03, sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Arrol, Broadbent, Buchanan, Caron, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Comtois, Danson, Grier, Guay (*Lévis*), Hellyer, Herbert, Kempling, Latulippe, McKenzie, Morgan, Ritchie, Stevens et Trudel.

Autres députés présents: MM. Balfour, Lambert (*Edmonton-Ouest*) et Smith (*Saint-Jean*).

Comparait: L'hon. Alastair W. Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Témoins: Du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. R. M. Hammond, directeur général des services financiers; M. T. M. Burns, premier sous-ministre adjoint, Commerce international.

Le Comité poursuit l'étude de son ordre de renvoi portant sur le budget principal des dépenses du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1975 (*Voir procès-verbaux du jeudi 21 mars 1974. Fascicule n° 1*).

(a) M. Stevens propose,—Que le crédit L20 soit modifié comme suit: en y ajoutant, après le mot «Limitée», les mots «et que toute somme votée jusqu'ici par la chambre au cours de la présente session à l'égard du crédit L20 soit annulée»; et

(b) en ramenant la somme à voter à un dollar.

Il est convenu.—Que la motion soit réservée et que le président ait le loisir de s'informer au sujet de ladite motion et de rendre une décision plus tard dans la journée.

Le président déclare la motion proposée non recevable car elle tente d'annuler une décision de la Chambre.

M. Stevens en appelle de la décision du président.

La question, mise aux voix sur la motion «la décision du président est-elle adoptée?», est adoptée sur division.

POUR:
MM.

Broadbent	Danson
Buchanan	Grier
Caron	Guay (<i>Lévis</i>)
Clermont	Herbert
Comtois	Latulippe—(10)

CONTRE:
MM.

Arrol	McKenzie
Clarke	Morgan
(<i>Vancouver Quadra</i>)	Ritchie
Hellyer	Stevens—(8)
Kempling	

Mr. Stevens moved,—That Vote L20 be reduced to \$1.00.

M. Stevens propose,—Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00.

After debate thereon, the question being put on the said proposed motion, it was negatived on the following recorded division:

Après débat, la motion proposée, mise aux voix, est rejetée sur division:

YEAS:
Messrs.

Arrol
Clarke
(*Vancouver Quadra*)
Hellyer
Kempling

POUR:
MM.

Arrol
Clarke
(*Vancouver Quadra*)
Hellyer
Kempling

NAYS:
Messrs.

Broadbent
Buchanan
Caron
Clermont
Comtois

CONTRE:
MM.

Broadbent
Buchanan
Caron
Clermont
Comtois

Questioning resumed on Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25—Trade industrial Program.

L'interrogation des témoins se poursuit sur les crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Programme commercial et industriel.

At 5:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 17 h 33, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

(a) M. Stevens propose — Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00. La motion est mise aux voix et est rejetée sur division.

(a) M. Stevens propose — Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00. La motion est mise aux voix et est rejetée sur division.

(b) M. Stevens propose — Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00. La motion est mise aux voix et est rejetée sur division.

(b) M. Stevens propose — Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00. La motion est mise aux voix et est rejetée sur division.

(c) M. Stevens propose — Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00. La motion est mise aux voix et est rejetée sur division.

(c) M. Stevens propose — Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00. La motion est mise aux voix et est rejetée sur division.

(d) M. Stevens propose — Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00. La motion est mise aux voix et est rejetée sur division.

(d) M. Stevens propose — Que le crédit L20 soit ramené à \$1.00. La motion est mise aux voix et est rejetée sur division.

POUR:
MM.

Broadbent
Buchanan
Caron
Clermont
Comtois

YEAS:
Messrs.

Broadbent
Buchanan
Caron
Clermont
Comtois

CONTRE:
MM.

Arrol
Clarke
(*Vancouver Quadra*)
Hellyer
Kempling

NAYS:
MM.

Arrol
Clarke
(*Vancouver Quadra*)
Hellyer
Kempling

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, March 28, 1974

[Texte]

• 1604

The Chairman: Order please, gentlemen. Today we will resume consideration of Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25—Trade-Industrial Program under the Department of Industry, Trade and Commerce. You will find the votes I have enumerated on page 11-4.

Department of Industry, Trade and Commerce
Trade-Industrial Program

Vote 1—Trade-Industrial—Operating expenditures—\$56,174,100

Vote 5—Textile and Clothing Board—Operating expenditures—\$205,000

Vote 10—Trade-Industrial—The grants listed in the Estimates, contributions and authority to make commitments during the current fiscal year not exceeding \$156,600,000 for purposes of this vote—\$125,040,000

Vote L15—Advances, to assist Canadian defence industry with plant modernization in amounts not exceeding—\$8,000,000

Vote L20—Payments in the current and subsequent fiscal years in accordance with terms and conditions approved by the Governor in Council—\$28,800,000

Vote L25—Loans under the Footwear and Tanning Industries Adjustment Program, to assist persons in Canada engaged or about to engage—\$5,500,000

We have appearing before us today the Honourable Alastair Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce. He has to his immediate right Mr. Barrow, Senior Assistant Deputy Minister, and to his right Mr. T. M. Burns, Senior Assistant Deputy Minister, International Trade.

• 1605

We also have Mr. L. F. Drahotsky and several other senior officials from the department.

I have several names on my list, but I believe when we concluded our last hearings Mr. Stevens still had about eight minutes left. Do you want to use that time?

Mr. Stevens: If I may, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, to the Minister, I would like to come back to Vote L20 that we discussed in a preliminary way at the last meeting.

Mr. Minister, what is your understanding or your officials' understanding of the effect of including Vote L20, as you have done, in Schedule A to the Interim Supply that was passed on Tuesday evening by the House of Commons?

Hon. Alastair Gillespie (Minister of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chairman, I think Mr. Hammond, the Chief Financial Officer of the department, would be prepared to clarify that situation. Perhaps Mr. Hammond could take a chair at the table.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 28 mars 1974

[Interprétation]

Le président: A l'ordre, je vous prie, messieurs. Aujourd'hui nous poursuivons l'étude des crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Programme commercial et industriel du ministère de l'Industrie et du Commerce. Vous trouverez ces crédits à la page 11-5.

Ministère de l'Industrie et du Commerce
Programme commercial et industriel

Crédit 1—Commercial et industriel—Dépenses de fonctionnement—\$56,174,100

Crédit 5—Commission du textile et du vêtement—Dépenses de fonctionnement—\$205,000

Crédit 10—Commercial et industriel—Subventions inscrites au Budget, contributions et autorisation de contracter, pendant l'année financière en cours, des engagements ne dépassant pas \$156,000,000 au fins du présent crédit—\$125,040,000

Crédit L15—Avances à l'industrie canadienne de défense pour l'aider à moderniser ses usines, avances n'excédant pas—\$8,000,000

Crédit L20—Paiements à faire au cours de l'année financière actuelle ou des années subséquentes, selon les conditions et les modalités approuvées par le gouverneur en conseil—\$28,800,000

Crédit L25—Prêts au titre du programme de redressement de l'industrie de la chaussure et du tannage afin d'aider les personnes au Canada engagées ou sur le point de s'engager—\$5,500,000

Comparaît aujourd'hui l'honorable Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce. Immédiatement à sa droite se trouve M. Barrow, premier sous-ministre adjoint, et à sa droite, M. T. M. Burns, premier sous-ministre adjoint, Commerce international.

Sont présents également M. L. F. Drahotsky ainsi que plusieurs autres hauts fonctionnaires au Ministère.

Plusieurs noms se trouvent sur ma liste, mais lorsque nous avons arrêté notre réunion la dernière fois, M. Stevens avait encore 8 minutes de temps de parole. Voulez-vous utiliser ce temps?

M. Stevens: Si vous le permettez, monsieur le président.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le ministre, j'aimerais revenir au crédit L20 dont nous avons discuté d'une manière préliminaire au cours de la dernière réunion.

Monsieur le ministre, quelle sera d'après vous ou d'après vos fonctionnaires, la conséquence d'avoir inscrit le crédit L20, comme vous l'avez fait, à l'annexe A du budget intérimaire qui a été adopté mardi soir, par la Chambre des communes?

L'hon. A. Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, M. Hammond, notre directeur des services financiers, est tout à fait disposé à donner des précisions. M. Hammond pourrait peut-être venir prendre place à la table.

[Text]

The Chairman: Mr. Hammond, please proceed.

Mr. R. M. Hammond (General Director, Department of Industry, Trade and Commerce): Thank you. It was felt that we would need the money by the end of June, therefore we asked for total supply of the \$28 million by the end of June.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, when you say total supply am I correct in assuming that the supply that was passed last December for the year ending March 31, 1974, covered \$10 million of the amount that you want and that the \$18.8 million, the remaining amount, was passed on Tuesday night.

Mr. Hammond: We now have \$38.8 million supply, yes.

Mr. Stevens: You have \$38.8 million.

Mr. Gillespie: Thirty-eight million dollars or \$28 million?

Mr. Hammond: Thirty-eight million dollars; \$10 million from the previous year.

Mr. Stevens: You have \$10 million from the previous year.

Mr. Hammond: And \$28.8 million for this year.

Mr. Stevens: For this year, but I believe that of the \$28.8 million for this year only \$19.7 million was passed on Tuesday night. Is that correct? I am referring to the footnote.

Mr. Hammond: It should have been \$28.8 million. I will have to check it.

Mr. Stevens: So you are roughly \$10 million short, then, are you, if you require \$38.8 million.

Mr. Hammond: The requirement is \$38.8 million by the end of June.

Mr. Stevens: When you say the requirement by the end of June, am I correct in inferring that that is a firm deal, that you need \$38.8 million?

Mr. Gillespie: It is a question of whether we exercise the option or not, Mr. Stevens. If we exercise the option, I am informed that we will require as much as \$38 million. Is that correct?

Mr. Hammond: By the end of July, sir.

Mr. Stevens: By the end of July or June?

An hon. Member: Somebody said June earlier; they are now saying July. I wonder if we could have one month.

Mr. Gillespie: The date on which the option has to be exercised is June 28. If it is exercised at that time, then payment must be made by the end of the following month.

Mr. Stevens: I see. Are you any better equipped today, Mr. Minister, to tell us if you are going to exercise that option or not?

Mr. Gillespie: I am not in a position to tell you whether we are going to exercise it or not.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Hammond, je vous en prie.

M. R. M. Hammond (directeur général, ministère de l'Industrie et du Commerce): Je vous remercie. Nous avons estimé que nous aurions besoin de cette somme dès la fin juin, et par conséquent nous avons demandé que ces 28 millions de dollars nous soient totalement crédités à la fin de juin.

M. Stevens: Monsieur le président, lorsque vous dites «totalement crédités», ne suis-je pas en droit de penser que le crédit qui a été adopté en décembre dernier pour l'année finissant le 31 mars 1974, couvrirait 10 millions de dollars de la somme que vous voulez et que les 18.8 millions de dollars, le restant, ont été adoptés mardi soir.

M. Hammond: Nous avons maintenant un crédit de 38.8 millions de dollars, oui.

M. Stevens: Vous avez 38.8 millions de dollars.

M. Gillespie: 38 millions ou 28 millions de dollars?

M. Hammond: 38 millions de dollars; 10 millions de dollars provenant de l'année précédente.

M. Stevens: Vous avez 10 millions de dollars provenant de l'année précédente.

M. Hammond: Et 28.8 millions de dollars pour cette année.

M. Stevens: Pour cette année, mais je crois que sur les 28.8 millions de dollars pour cette année seulement 19.7 millions de dollars ont été adoptés mardi soir, n'est-ce pas? Je me réfère à la note du bas de la page.

M. Hammond: Il aurait dû s'agir de 28.8 millions de dollars. Il va me falloir vérifier.

M. Stevens: Il vous manque donc en gros 10 millions de dollars, si vous avez besoin de 38.8 millions de dollars.

M. Hammond: La demande porte sur 38.8 millions de dollars pour la fin juin.

M. Stevens: Lorsque vous parlez de demande pour la fin juin, puis-je en déduire que c'est un marché ferme, que vous avez besoin de ces 38.8 millions de dollars?

M. Gillespie: Il s'agit de savoir si nous nous prévaudrons de l'option ou non, monsieur Stevens. Si nous nous prévaudrons de l'option, on me dit que nous aurons besoin de 38 millions de dollars. N'est-ce pas?

M. Hammond: A la fin de juillet, monsieur.

M. Stevens: A la fin de juillet ou de juin?

Une voix: Quelqu'un a déjà parlé de juin et maintenant on parle de juillet. Pourrait-on se décider?

M. Gillespie: L'option doit être levée le 28 juin. Si elle est levée à ce moment-là, le paiement doit être effectué à la fin du mois suivant.

M. Stevens: Je vois. Êtes-vous plus en mesure aujourd'hui, monsieur le ministre, de nous dire si vous allez lever cette option ou non?

M. Gillespie: Je ne peux pas vous dire si nous allons la lever ou non.

[Texte]

Mr. Stevens: Are you in a position to give us statements concerning this company, even to indicate the profitability of the company over the past five years? In short, if you are going to pay up to \$38.8 million, what earnings ratio, for example, are you paying for the company?

• 1610

Mr. Gillespie: I am not in a position to give you that information at present.

Mr. Stevens: At what time do you feel you would be?

Mr. Gillespie: I cannot give you assurances that it will be until the government has taken a decision on whether the option should be exercised or not.

Mr. Stevens: Why did your department feel it was so urgent to have this money available, even to the extent of having it passed in interim supply, if there is so much doubt as whether in fact you are going to exercise the option?

Mr. Gillespie: As a former businessman, Mr. Stevens, I am sure you would be the first to say that if you are going to consider a deal you want to be sure that you have the financing for it.

Mr. Stevens: As a businessman or otherwise, Mr. Minister, you are well aware of contingency funds that are available for deals and that could be utilized, as opposed to having a specific authorization for the purchase of this stock which, as you undoubtedly realize, is seriously questioned by many people in this country.

Mr. Gillespie: I think you made a representation, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Do you disagree that contingency funds could have been used to cover any purchase that you might want to make?

Mr. Hammond: I do not know if the Minister will comment on that, Mr. Stevens, but I recall very well having quite a long session before this Committee regarding the use of contingency funds, and I hope that we do not get into that debate.

Mr. Gillespie: I have been advised Mr. Chairman, that the contingency route would not have been an appropriate route.

Mr. Stevens: Did you ever request the Hawker-Siddeley people to extend their options so that you would not be in a June 28 deadline situation?

Mr. Gillespie: The option arrangement was negotiated in July of 1972, effectively, I suppose, a two-year option. There have been a number of discussions with the company over recent weeks. There has been no indication that the company would be prepared to extend the option period.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I believe you have indicated that I only have one more minute. I would like to speak to the motion that I now intend to move.

[Interprétation]

M. Stevens: Pouvez-vous nous donner des renseignements concernant cette compagnie, nous indiquer même la rentabilité de cette compagnie au cours des cinq dernières années? En bref, si vous êtes prêt à payer 38.8 millions de dollars, quel taux de gain par exemple payez-vous pour la compagnie?

M. Gillespie: Je ne suis pas en mesure pour le moment de vous donner ces renseignements.

M. Stevens: A quel moment pensez-vous que vous le serez?

M. Gillespie: Je ne peux pas vous donner d'assurance que je pourrai le faire au moment où le gouvernement aura décidé de lever ou non cette option.

M. Stevens: Pourquoi votre Ministère a-t-il estimé qu'il était si urgent d'avoir cet argent en disponibilité, tellement urgent qu'il l'a fait adopter dans le crédit intérimaire, alors qu'il n'est pas du tout certain que vous allez lever cette option?

M. Gillespie: Étant vous-même un ancien homme d'affaires, monsieur Stevens, je suis certain que vous seriez le premier à dire que si on envisage la possibilité de traiter une affaire, on veut être certain d'avoir les fonds nécessaires.

M. Stevens: Ancien homme d'affaires ou autre, monsieur le ministre, vous savez très bien qu'il existe des fonds disponibles pour les éventualités, fonds qui pourraient être utilisés, plutôt que d'avoir une autorisation particulière pour l'achat de ces actions, achat très sérieusement contesté par nombre de personnes de ce pays, comme vous devez très certainement le savoir.

M. Gillespie: Je crois que vous avez fait une représentation, monsieur Stevens.

M. Stevens: Ne convenez-vous pas que les fonds pour les éventualités auraient pu être utilisés pour couvrir tout achat que vous auriez pu vouloir faire?

M. Hammond: Je ne sais si le Ministre a fait des commentaires à ce sujet, monsieur Stevens, mais je me souviens très bien d'une très longue discussion avec ce Comité relative à l'utilisation des fonds pour les éventualités, et j'espère que nous n'allons pas relancer ce débat.

M. Gillespie: On me dit, monsieur le président, que faire appel à ces fonds n'aurait pas été approprié.

M. Stevens: Avez-vous demandé aux représentants d'Hawker-Siddeley de prolonger leurs options afin que vous ne vous retrouviez pas avec cette date limite du 28 juin?

M. Gillespie: L'accord d'option a été négocié en juillet 1972, il s'agissait d'une option de deux ans. Un certain nombre de discussions ont eu lieu avec la compagnie au cours des dernières semaines. Elle n'a aucunement indiqué son intention de prolonger la période d'option.

M. Stevens: Monsieur le président, vous m'avez fait signe que je n'avais qu'une minute. J'aimerais parler de la motion que j'ai maintenant l'intention de proposer.

[Text]

I move that Vote L20 be amended by (a) adding thereto next after the word "limited" the words, "and that any vote of the House heretofore adopted in this session with respect to Vote L20 be rescinded"; and (b) reducing the sum to be voted to \$1.

If I may make a comment on my motion, Mr. Chairman, we find it absolutely contemptible that a Minister would have treated the purchase of shares in the De Havilland Aircraft of Canada Limited in the fashion that he has chosen to do. We attempted to get some information concerning the desirability or otherwise of the purchase of the stock in this company at the Tuesday meeting of this Standing Committee. The Minister then, as he did today, indicated that he was not prepared to give us any information concerning the actual company—as to earnings and its assets—that we are being asked to clear an estimate for. I was stunned that evening to find that when Schedule A was called for passage on interim supply it included the De Havilland deal to the extent, as has been indicated, of \$28.8 million.

I feel that this is a type of trick to which no parliamentary institution should be subjected. I have checked with the parliamentary officials and they themselves were surprised that this devious means was used to get this type of thing through Parliament. Now I am very pleased to be able to say that Royal Assent has still not been given to this tactic. I would hope that this Committee will arrest it right here and now and see to it that this type of thing is not allowed to be proceeded with.

• 1615

I feel if in the private world anybody attempted to make use of funds in the way that the Minister has taken upon himself to do here he would be reprimanded severely. Certainly if any securities commission ever had this type of thing transpire with regard to public funds or otherwise, it should be open to the investigation, if you like—I was going to use a little stronger words—of the security commissions in this country.

As the Minister knows, he has indicated that this option has been open for two years. There has been grave concern about the government's adamant stand on wanting to purchase into this industry. It is not only de Havilland that they have proposed before the Standing Committee on Transport and Communications. It was suggested in a glossy covered presentation that apparently was leaked according to Mr. Pratt of Air Canada—but there was some type of a rationalization for the aerospace industry in Canada in mind—whereby De Havilland was to be merged with Canadair.

We at that time on the Transport Committee indicated that we felt it was a foolish move for the government of Canada to be making, and that we would resist it. We attempted to get an assurance from Mr. Pratt that he would not continue with this type of deal. He did not give us that assurance, although he indicated that it was highly unlikely the deal would ever be consummated.

That is why, Mr. Chairman, we are greatly upset that the Minister of Industry, Trade and Commerce should be trying to slip this type of thing through, should be not only failing to give us evidence as to why he wishes to make this purchase when it is under consideration in estimates, but goes to the extent of slipping it into interim supply in the hope, presumably, that it would not be noticed until it was too late and that Parliament would have passed some-

[Interpretation]

Je propose que le crédit L20 soit amendé (a) en y ajoutant après le mot «Limitée» les mots, «et que tout crédit de la Chambre jusqu'ici adopté au cours de cette session relativement au Crédit L20 soit annulé»; et (b) en réduisant la somme à créditer à \$1.

Si je peux commenter ma motion, monsieur le président, il est absolument indigne qu'un ministre ait traité l'achat des actions de la société de de Havilland Aviation du Canada Limitée de la manière dont il a choisi de le faire. Nous avons essayé d'obtenir des renseignements concernant l'opportunité ou l'inopportunité de l'achat des actions de cette société, lors de la réunion de mardi du comité permanent. Le Ministre, tout comme aujourd'hui, nous a alors dit qu'il n'était pas disposé à nous donner des renseignements sur les gains et les avoirs de cette société au sujet de laquelle, justement, on nous demande d'approuver un budget. J'ai été stupéfait de constater l'autre soir, lors du vote de l'Annexe A des crédits intérimaires, qu'elle comprenait la transaction de de Havilland, et ce, comme on l'a indiqué, pour une somme de 28.8 millions de dollars.

A mon avis, c'est le genre de tour dont aucune institution parlementaire ne devrait connaître. J'ai vérifié auprès des agents du Parlement, et ils ont eux-mêmes été surpris qu'un tel moyen détourné ait été utilisé pour faire passer ce genre de choses au Parlement. Je suis très heureux de pouvoir dire d'ailleurs que la Sanction royale n'a pas encore été donnée à ce genre de tactique. J'espère que ce Comité l'empêchera et veillera à ce que ce genre de choses ne puisse pas se reproduire.

Si quiconque dans le secteur privé essayait d'utiliser des fonds de la manière dont le ministre l'a fait ici, il serait à mon avis, très sévèrement réprimandé. Assurément, si une commission des titres entendait jamais parler de ce genre de choses concernant les données publiques ou autres, elle demanderait que cela fasse l'objet d'une, disons, enquête, j'allais utilisé des mots un peu plus durs.

Le ministre a indiqué que cette option est ouverte depuis deux ans. L'intransigeance du gouvernement dans sa volonté à devenir actionnaire dans cette industrie inquiète beaucoup. Il n'y a pas que l'achat de de Havilland qui ait été proposé au Comité permanent des transports et des communications. Dans un document à couverture glacée, qui d'après M. Pratt d'Air Canada a fait l'objet de fuites, on proposait la fusion de de Havilland avec Canadair, dans la perspective d'une rationalisation de l'industrie aérospatiale au Canada.

Nous avons alors dit que cette tentative du gouvernement du Canada nous semblait absurde et que nous nous y opposerions. Nous avons essayé d'avoir l'assurance de M. Pratt, qu'il ne poursuivrait pas plus avant ce genre de transaction. Il ne nous a pas donné cette assurance, bien qu'il nous ait indiqué qu'il était très improbable que cette transaction ait jamais lieu.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous trouvons fort contrariant que le ministre de l'Industrie et du Commerce essaie de faire passer ce genre de choses, non seulement ne veut-il pas nous donner de renseignements expliquant pourquoi il souhaite faire cet achat, alors qu'il figure au budget à l'étude, mais va jusqu'à le glisser dans le crédit intérimaire dans l'espoir, nous supposons, que cela ne serait pas remarqué avant qu'il ne soit trop tard et que le

[Texte]

thing that really no member of that House, other than perhaps the few members in the Cabinet, had any idea as to why the \$28.8 million has been cleared.

Mr. Chairman, those are some of the reasons why I hope that the Committee will support my motion to rescind any passage of this amount that may have gone through the present session of Parliament. Thank you.

The Chairman: Before I recognize anybody else . . .

Mr. Clermont: We are on a motion, sir.

The Chairman: Yes, that is the remark that I wanted to make, Mr. Clermont, because there was a remark made earlier by one of your colleagues that there was a question of time allocation. My understanding is that there was a motion tabled with the Chair, the Minister has asked to answer, and I will recognize other members who wish to speak to that motion.

Mr. Minister.

M. Comtois: Monsieur le président, j'aimerais bien avoir la version française de la motion si c'est possible, afin que nous puissions en discuter en toute connaissance de cause.

Le président: Je ne l'ai qu'en anglais, monsieur Comtois, nous allons essayer de vous en procurer en français, si c'est possible.

Une voix: Voulez-vous lire pour nous?

The Chairman: I will recognize the Minister first and I will read it to you later.

Mr. Minister.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, on Tuesday night, as Mr. Stevens indicated, the House dealt with the question of supply, authorizing a portion of the funds that the government is seeking for the conduct of its operations during the fiscal year shortly about to start. He then had his opportunity, if he had wished to take it, to raise the question of this particular item in the House.

He may remember that after second reading we went into Committee of the Whole. At that particular moment he had, as all members had, a full opportunity to raise this question and to make his argument at that time.

Mr. Hellyer: Nonsense.

• 1620

Mr. Stevens: Mr. Chairman, on a point of order. I have checked that, and there was no opportunity to raise this question.

The Chairman: Order, please. Mr. Hellyer and Mr. Stevens, when you were making your remarks, when you placed your motion, I think you were allowed the courtesy of having a fair hearing. The Minister has asked to be heard, and he can be heard, and I hope we will hear him. Then if there are other members who want to speak to that, we will hear them in turn. Mr. Minister.

[Interprétation]

Parlement ait adopté quelque chose qu'en fait aucun député de cette Chambre, autre que peut-être les quelques membres du Cabinet, ne sache pourquoi ces 28.8 millions de dollars ont été dégagés.

Monsieur le président, ce sont quelques-unes des raisons pour lesquelles j'espère que le Comité appuiera ma motion visant à annuler toute adoption de cette somme qui a pu avoir lieu au cours de la présente session du Parlement. Je vous remercie.

Le président: Avant de donner la parole à qui que ce soit . . .

M. Clermont: Nous sommes saisis d'une motion, monsieur.

Le président: Oui, c'était justement la remarque que je voulais faire, monsieur Clermont, car un de vos collègues a déjà fait remarquer précédemment qu'il y avait une question de temps de parole. La présidence a été saisie d'une motion, le ministre a demandé à répondre, et je donnerai la parole aux autres députés qui souhaitent faire des commentaires sur cette motion.

Monsieur le ministre.

Mr. Comtois: Mr. Chairman, I would like to have, if possible, the French version of the motion so that we know what we are discussing about.

The Chairman: I have it only in English, Mr. Comtois, we will try to get you one in French, if possible.

An hon. Member: Would you read it for us?

Le président: Je vais d'abord donner la parole au ministre, puis je vous la lirai.

Monsieur le ministre.

M. Gillespie: Monsieur le président, mardi soir, comme l'a indiqué M. Stevens, la Chambre a traité de la question des subsides, autorisant le dégageant d'une partie des fonds demandés par le gouvernement pour la conduite de ces opérations au cours de l'année financière qui doit bientôt commencer. S'il avait souhaité s'en prévaloir, il avait alors la possibilité de soulever la question relative à ce poste particulier, à ce moment-là.

Il se souviendra peut-être qu'après la deuxième lecture nous nous sommes formés en comité plénier. Comme tous les autres députés, il avait à ce moment-là toute opportunité de poser sa question et de faire entendre sa thèse.

M. Hellyer: Absurde.

M. Stevens: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai vérifié et il n'était absolument pas possible de poser cette question.

Le président: A l'ordre, je vous prie. Messieurs Hellyer et Stevens, lorsque vous avez fait vos observations, lorsque vous avez déposé votre motion, je crois qu'on vous a fait la courtoisie de vous écouter. Le ministre a demandé à être entendu, il peut être entendu, et j'espère que nous l'entendrons. Si d'autres députés veulent ensuite être entendus, nous les entendrons à leur tour. Monsieur le ministre.

[Text]

Mr. Gillespie: He chose not to draw it to the attention of the House on that occasion, Mr. Chairman.

The second point I would like to make is that I think his action is contemptible when he tries to suggest that the parliamentary officers, officers serving in the House of Commons, in some way disapproved of this action, knowing full well that they were not in a position to defend themselves. I think this kind of character assassination or insinuation is contemptible. I think it is made for no other reason than for a partisan political play, a grand-standing play, and I hope that members of this Committee and the public will regard it in just that way.

Mr. Grier: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Grier.

Mr. Grier: I wonder, Mr. Chairman, whether you would consider deferring discussion of this motion until 5.30 p.m. so that other members of the Committee may take up what is left of the time allotted for this meeting, ask questions in other areas, and still allow the motion to come to a vote at the end of the meeting.

The Chairman: Mr. Grier, I am in the hands of the Committee. I have severe doubts as to the motion itself. If the Committee so wishes, we can proceed at 5.30, if there are other members who want to speak to that motion.

Mr. Broadbent: Have you ruled it in order, Mr. Chairman?

The Chairman: No, I have not as yet. I have not made a ruling on it.

Mr. Grier: May I suggest, Mr. Chairman, that you defer the ruling on the motion, and should it be in order, discussion of the motion until a later time?

The Chairman: Is this agreeable to the Committee?

Mr. Hellyer: Mr. Chairman, I do not think we should agree to a deferment of your ruling unless you wish to take it under advisement for some reason that you would care to share with us. If we knew what your ruling was, then we would be in a better position to know whether we could agree to a postponement of the vote on the motion, which might under those circumstances be generally acceptable.

The Chairman: My feeling, Mr. Hellyer, on behalf of other members who want to speak, is that I can take it under advisement until 5.30, or I can make a ruling earlier if you wish. It would give the Chair and the members some time to reflect on that motion.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, on the point of order that the suggestion be left until 5.30 p.m., if the idea is that the matter come to a vote at 5.30, I am opposed. Furthermore, there will be considerable discussion, which obviously cannot take place at 5.30. The meeting concludes at 5.30, and I think we must either continue with the motion, with your ruling at this time, and then the discussion, or the matter must take its natural course as you wish as the Chairman. The meeting is scheduled to finish at 5.30, and because of other arrangements, other commitments and other meetings, I do not think we should agree at this stage to start any discussion at 5.30 p.m.

[Interpretation]

M. Gillespie: Il a choisi de ne pas attirer l'attention de la Chambre à ce moment-là, monsieur le président.

Deuxièmement, j'aimerais dire qu'il me semble indigne qu'il essaie d'insinuer que les agents du Parlement, agents servant la Chambre des communes, aient désapprouvé cette action d'une manière ou d'une autre, sachant très bien qu'ils n'étaient pas en mesure de se défendre. Ce genre d'insinuation est indigne. A mon avis, cela ne relève que du jeu de la politique partisane, et j'espère que les membres de ce Comité ainsi que le public le considéreront ainsi.

M. Grier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Grier.

M. Grier: Monsieur le président, ne pourriez-vous pas envisager de différer le débat au sujet de cette motion jusqu'à 17 h 30, afin que les autres membres du Comité puissent se prévaloir du temps qui reste pour cette réunion pour poser des questions couvrant d'autres domaines, tout en laissant la possibilité de mettre cette motion aux voix à la fin de la réunion?

Le président: Monsieur Grier, Je m'en remets à la décision du Comité. J'ai de grandes réserves quant à la motion elle-même. Si le Comité le souhaite ainsi, nous pouvons repousser cette motion jusqu'à 17 h 30, si d'autres députés veulent faire des commentaires à son sujet.

M. Broadbent: Avez-vous décidé qu'elle était recevable, monsieur le président?

Le président: Non, pas encore. Je n'ai pas pris de décision.

M. Grier: Puis-je suggérer, monsieur le président, que vous différiez cette décision quant à la motion, ainsi que le débat à son sujet si elle est recevable?

Le président: Êtes-vous d'accord?

M. Hellyer: Monsieur le président, je ne pense pas que nous devrions accepter que vous différiez votre décision, à moins que vous ne souhaitiez demander conseil pour une raison que vous auriez l'obligeance de nous communiquer. Si nous savions quelle est votre décision, nous serions alors plus en mesure de savoir si nous pouvons accepter un report de la mise aux voix de la motion, qui pourrait être dans ces conditions acceptable d'une manière générale.

Le président: Monsieur Hellyer, au nom des autres membres qui veulent prendre la parole, j'ai le sentiment que je peux demander conseil au sujet de cette motion jusqu'à 17 h 30, ou je peux rendre une décision plus tôt si vous le souhaitez. Cela permettrait à la présidence et aux députés de réfléchir à cette motion.

M. Herbert: Monsieur le président, au sujet de ce rappel au Règlement suggérant un report à 17 h 30, si on entend par là que la mise aux voix se fasse à 17 h 30, je m'y oppose. De plus, il y aura certainement un long débat qui, de toute évidence, ne peut avoir lieu à 17 h 30. La réunion doit s'achever à 17 h 30, et à mon avis, nous devons soit poursuivre avec cette motion, vous devez donc rendre votre décision maintenant, puis nous passerons à la discussion, soit laisser cette question suivre son cours naturel selon votre souhait, à titre de président. La réunion doit finir à 17 h 30, et à cause d'autres réunions, je ne pense pas que nous devrions convenir d'entamer une discussion à 17 h 30.

[Texte]

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, en réponse au rappel au Règlement du député du Nouveau parti démocratique, rien n'empêche le Comité de demander au ministre, qui est devant nous, de revenir à une autre séance. Je crois que vous devriez, comme M. Comtois l'a mentionné, distribuer cette motion dans les deux langues officielles et nous la lire, pour apporter des arguments pour ou contre la recevabilité de la motion. Vous avez d'abord à décider si la motion est recevable, ensuite, je crois que nous avons le droit de discuter sur le but de la motion, si vous décidez, vous, qu'elle est recevable.

Alors, avant de discuter si la motion est recevable ou non, nous devrions en connaître le contenu. M. Stevens l'a lue, la motion; il l'a lue très vite; il l'a lue dans une des deux langues officielles au pays; or moi je parle l'autre; alors j'aimerais pouvoir discuter de cette motion dans la langue avec laquelle je suis beaucoup plus familier.

• 1625

Le président: Monsieur Clermont, je ne peux pas vous donner la traduction, parce que je ne l'ai pas; je ne peux pas faire distribuer la motion au Comité parce que j'en ai seulement une copie. On peut faire ceci; si vous voulez: je peux la lire puis rendre ma décision, mais je ne pourrai pas la lire en français parce que j'en ai seulement une copie en anglais. Je m'en remets à vous. Si vous voulez qu'on en fasse faire des copies, je peux le faire. Et puis il faudrait la faire traduire, parce que je n'ai pas l'intention d'être le président du Comité et traducteur en même temps.

M. Guay (St-Boniface): Alors, dans ce cas-là, pourquoi ne l'avez-vous pas dans les deux langues, monsieur le président?

Le président: Bien je ne l'ai pas. Elle a été soumise par un membre du Comité, en anglais seulement, je vous l'ai dit tantôt. De plus, je n'en ai pas suffisamment de copies pour tous les membres du Comité. Alors j'ai un problème. La seule chose que je peux faire, si vous voulez, c'est de la lire puis de rendre ma décision.

M. Clermont: Monsieur le président . . .

Mr. Broadbent: On that point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Broadbent.

Mr. Broadbent: Could I suggest to the Chairman that he read the motion slowly and then at least give us his ruling on it because if it is out of order then we can immediately get on with other business.

The Chairman: The motion, moved by Mr. Stevens, is that Vote L20 be amended by (a) adding thereto next after the word "Limited" the words "and that any vote of the House heretofore adopted . . ." Leave in "in this session"?

Mr. Stevens: Yes, in this session.

The Chairman: "... in this session with respect to Vote L20 be rescinded and (b) reducing the sum to be voted to \$1". And the motion is properly signed.

Mr. Danson: Mr. Chairman, I think we have all heard and understood the motion in both languages. If you are prepared to make a ruling I would just as soon have your ruling. Then we can discuss it further if it is appropriate.

[Interprétation]

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, in reply to the point of order of the member for the New Democratic Party, nothing prevents the Committee from asking the Minister who is before us to come back for another meeting. I think that you should circulate, as mentioned by Mr. Comtois, this motion in both official languages and read it to us, so that we can decide whether it is in order or not. You must first rule whether the motion is in order, then, I think that we have the right to speak to the motion, if you rule that it is in order.

So, before discussing whether the motion is in order, we should know the content of it. Mr. Stevens read the motion; he read it very fast; he read it in one of the two official languages of Canada; now I speak the other one; I would like them to speak on the motion in the language I am most familiar with.

The Chairman: Mr. Clermont, I cannot give you the translation, because I have not got it; I cannot circulate it to the Committee because I have only one copy. If you want me to, I can read it, then give my ruling, but I cannot read it in French because I have only an English copy. I am in your hands. If you want copies made, I can have it done. Then they would have to be translated, because I do not intend to be the Chairman of the Committee and a translator at the same time.

Mr. Guay (St. Boniface): In that case, why do you not have it in both languages, Mr. Chairman?

The Chairman: Well, I have not got it. It was submitted by a member of the Committee, in English only, I told you earlier. Moreover, I do not have enough copies for all members of the Committee. So I have a problem. The only thing I can do, if you want me to, is to read it then give my ruling.

Mr. Clermont: Mr. Chairman . . .

M. Broadbent: Sur ce rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Broadbent.

M. Broadbent: Je propose au président qu'il lise la motion lentement, puis qu'il nous donne au moins sa décision, parce que si elle est irrecevable, nous pouvons immédiatement passer à autre chose.

Le président: La motion, proposée par M. Stevens, est que le crédit L20 soit amendé par (a) l'addition, après le mot «limitée», des mots: «et que tout crédit de la Chambre adopté jusqu'ici . . .» Laissons-nous «au cours de la présente session»?

M. Stevens: Oui, au cours de cette session.

Le président: «... au cours de la présente session, à l'égard du crédit L20, soit annulé, et (b) la réduction à \$1 du crédit à voter». Et la motion est dûment signée.

M. Danson: Monsieur le président, je pense que nous avons tous entendu et compris la motion dans les deux langues. Si vous êtes prêt à rendre votre décision, nous sommes également prêts à l'entendre. Ensuite, nous pourrions en discuter si nécessaire.

[Text]

Mr. Stevens: Mr. Chairman, before you make your ruling I would point out that we are relying on Standing Order number 35, which states:

... No member may reflect upon any vote of the House, except for the purpose of moving that such vote be rescinded.

And Section 34(2) states:

An act may be amended or repealed by an act passed in the same session of Parliament.

I do not have the reference with me, but I would point out that it is extremely important that this be rescinded before Royal Assent is granted, in that your Clerk has mentioned to me why he feels the motion is not in order. I would suggest his point is only valid after Royal Assent has been granted, but this Committee has it within its power to amend in the fashion that we are proposing.

The Chairman: Mr. Stevens, I do not think we are reflecting on the urgency. I think we are reflecting on the legality of the motion. I can take it under advisement if you so wish and make my ruling later to take into consideration the points that you have raised or I can make my ruling immediately. I would prefer to take it under advisement if you wish, to give proper consideration to the articles you have just raised.

Mr. Stevens: When does this Committee sit again?

The Chairman: It will be next Tuesday at 8 o'clock.

Mr. Stevens: We understand there will be Royal Assent given tomorrow and that is our problem, Mr. Chairman.

M. Clermont: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Clermont.

• 1630

M. Clermont: Monsieur le président, même si ce Comité adoptait la motion que M. Stevens a proposée, vous savez qu'il est de tradition et selon le Règlement, que l'Orateur ne peut recevoir une motion venant d'un comité qu'à l'occasion d'une journée consacrée aux subsides et qu'il n'y en aura pas. Même si vous disiez que la motion est conforme au Règlement, même si la majorité des membres du Comité approuvait et que vous fassiez immédiatement rapport à la Chambre, la motion que le Comité adopterait ne serait pas acceptée pour demain car, selon M. Stevens, il y aura la sanction royale demain. Alors, peu importe la décision du Comité, nous ne pourrions empêcher la sanction royale.

Le président: Merci, monsieur Clermont. Vous avez absolument raison. Je vais essayer d'accommoder tout le monde, si vous voulez nous donner une demi-heure à cinq heures, au lieu d'attendre à la prochaine séance, je pourrais rendre ma décision sur la motion qui est devant nous, si cela sied au Comité. Cela nous donnera le temps de vérifier auprès des conseillers juridiques. Is this acceptable to the Committee?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. This is possibly a far less contentious matter but I would like to discuss with the Minister the government's approach to tourism for a little while. I am looking at the tourism program and a budgetary estimate of some \$23 million for the current year.

[Interpretation]

M. Stevens: Monsieur le président, avant que vous rendiez votre décision, je tiens à préciser que nous nous appuyons sur le Règlement 35, qui stipule:

... nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Et l'article 34 (2) indique:

Une loi peut être modifiée ou abrogée par une loi adoptée au cours de la même session du Parlement.

Je n'ai pas la référence avec moi, mais je souligne qu'il est très important que la loi soit abrogée avant la sanction royale, étant donné que votre greffier m'a dit pourquoi il pense que la motion n'est pas recevable. J'estime qu'il n'a raison que si la sanction royale a été accordée, mais le Comité a le droit d'amender le bill de la façon dont nous le proposons.

Le président: Monsieur Stevens, je ne pense pas que nous parlions de l'urgence, mais de la légalité de la motion. Je peux la faire examiner, si vous voulez, et rendre ma décision plus tard pour tenir compte des questions que vous avez soulevées ou rendre la décision immédiatement. Je préférerais la faire étudier si vous le voulez bien, pour bien tenir compte des articles que vous venez de citer.

M. Stevens: Quand le Comité se réunit-il de nouveau?

Le président: Mardi prochain à 8 heures du soir.

M. Stevens: On nous dit que la sanction royale doit être accordée demain, et c'est là notre problème, monsieur le président.

Mr. Clermont: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, even if this Committee did pass Mr. Stevens' motion, you know that according to tradition and the standing orders, the Speaker can accept a motion from a committee only on the supply motion day, and there will be none. Even if you told us that the motion is in order, that the majority of the Committee is in favour of it, and even if you would report it immediately to the House, the motion passed by the Committee would not be accepted before tomorrow because, according to Mr. Stevens, it will have the Royal Assent tomorrow. So, the Committee's decision matters little, because we cannot prevent the Royal Assent.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont. You are absolutely right. I will try to accommodate everybody, and if you will give me a half hour, I will give my ruling on this motion at five o'clock, instead of waiting for the next sitting, if it is all right with the Committee. This will give us time to check with the legal division. Le Comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président. Ma question est sans doute beaucoup plus litigieuse, mais j'aimerais que le ministre parle de l'attitude du gouvernement à l'égard du tourisme. Je vois que cette année, on affecte un budget de quelque 23 millions de dollars au tourisme.

[Texte]

The Chairman: Mr. Herbert, I hope that all your questioning is not on tourism because we are going to have a special session on tourism.

Mr. Herbert: We are?

The Chairman: Yes.

Mr. Herbert: Thank you. In that case I will switch my line of questioning right away.

The Chairman: I think you will find that in your agenda.

Mr. Hellyer: You would not like to just save your time until we get to tourism?

Mr. Herbert: I will switch to the pharmaceutical industry, if I may. Do we have a special session on that?

The Chairman: Not to my knowledge. We had a short one the other day about the pills in this Committee, but we do not have one today.

Mr. Herbert: Hopefully, my questioning will also be as noncontentious as tourism.

I would like to ask the Minister if he is aware of the situation in the pharmaceutical industry at the present time in that the provincial government jurisdictions are enabling them to take action which, if all provincial governments were to proceed as has the Government of Manitoba, would see ourselves in the position where the pharmaceutical industry in this country would be substantially eliminated.

Recognizing that the industry is substantially foreign-owned, I would like to hear the Minister speak on what he thinks the federal government should do if it sees the industry disappearing in Canada as a result of the actions, within their proper jurisdictions, of the provincial governments?

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, the government introduced a program, the Pharmaceutical Industry Development Assistance Program, some two years ago, I think. The program was extended for a further four years on August 9, 1972 and it predates that by approximately four years. This program was set up to improve the ability of the pharmaceutical companies in Canada to manufacture and market lower-priced prescription drugs at competitive prices.

The form of assistance is essentially loan assistance for 20 years that made for the acquisition of buildings or real or immovable property, or 10 years in any other case. Interest rates are not less than the rate of interest charged by the Government of Canada to Crown corporations for loans of a similar term nor higher than 2.25 per cent above that rate.

During the life of the program, something in the order of 26 applications have been received and reviewed. Of these, 10 have been approved; and there are 3 loans presently in force for an outstanding commitment in funds of slightly over \$1 million.

• 1635

In the view of the department, the program has been successful. There have been no losses. No examples can be cited because of the confidential requirements in specific terms, but in the view of the department this program has been useful in helping to develop a fledgling Canadian-owned part of a large industry, for the most part controlled or dominated by the multinational corporations.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Herbert, J'espère que toutes vos questions ne seront pas portées sur le tourisme, parce que nous allons avoir une séance spéciale là-dessus.

M. Herbert: Vraiment?

Le président: Oui.

M. Herbert: Je vous remercie. Dans ce cas, je vais passer à autre chose.

Le président: Vous trouverez cela dans votre programme.

M. Hellyer: Ne voulez-vous pas attendre que nous parlions du tourisme?

M. Herbert: Si vous le permettez, je vais passer à l'industrie pharmaceutique. Avons-nous une séance spéciale là-dessus?

Le président: Pas à ma connaissance. Nous en avons eu une petite l'autre jour pour les pilules à ce Comité, mais pas aujourd'hui.

M. Herbert: J'espère que mes questions seront également aussi peu litigieuses que le tourisme.

J'aimerais demander au ministre s'il connaît la situation actuelle de l'industrie pharmaceutique, alors que les lois permettent aux gouvernements provinciaux de prendre des mesures qui, si tous les gouvernements provinciaux agissent comme l'a fait celui du Manitoba, nous mettront dans une situation telle où l'industrie pharmaceutique sera pratiquement éliminée au Canada.

Reconnaissant que cette industrie est en grande partie entre les mains étrangères, j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il pense que le gouvernement fédéral devra faire s'il est prouvé que cette industrie disparaît au Canada en raison des mesures prises dans leur propre juridiction par les gouvernements provinciaux?

M. Gillespie: Monsieur le président, il y a à peu près deux ans, le gouvernement a créé un programme d'assistance au développement de l'industrie pharmaceutique. Le 9 août 1972, ce programme a été prolongé de quatre ans. Il a pour objet d'augmenter la capacité des sociétés pharmaceutiques canadiennes de manufacturer et de commercialiser des médicaments vendus à des prix plus concurrentiels.

Cette assistance se fait surtout sous forme de prêts de vingt ans pour l'acquisition de bâtiments ou de propriétés immobilières, ou de dix ans dans les autres cas. Les taux d'intérêts ne sont pas inférieurs à ceux que le gouvernement du Canada charge aux sociétés de la Couronne pour des prêts à des conditions semblables, et pas supérieurs à 2.25 p. 100 au-dessus de ce taux.

Aux termes du programme, quelque 26 demandes ont été reçues et examinées. Parmi celles-ci 10 ont été approuvées et 3 prêts, totalisant un peu plus d'un million de dollars, ont été consentis pour des engagements à venir.

De l'avis du ministère, le programme est un succès. Il n'y a pas eu de perte. Je ne peux citer d'exemple en raison du caractère confidentiel de la question, mais de l'avis du ministère, le programme a contribué à l'expansion du secteur canadien chancelant d'une grande industrie, contrôlée ou dominée en grande partie par les sociétés multinationales.

[Text]

Mr. Herbert: Mr. Chairman, may I ask the Minister, does that not beg the question? I was not so much interested in what we would be doing to promote greater Canadian participation, or Canadian ownership if you like, in the pharmaceutical industry, as what we might be doing federally to protect the industry as it exists.

It appears to me that each country going its own way at present is putting us in a position where we cannot look to substantially increased export markets. We are facing very fierce competition from imports of drugs. We see countries such as Italy where the laws of that country are allowing the manufacture, almost willy-nilly, without control, of drugs intended to be similar and therefore to compete with the drugs that are protected by a patent in this country and other countries with which we have agreements.

Can we ask the direct question? Does the federal government have any interest in the preservation of a pharmaceutical industry in this country in the light of the fact that it is substantially foreign controlled, or are we prepared to see it disappear in the belief that it is unlikely—in my opinion it is unlikely—that we would ever be able to turn it into a substantially Canadian-owned industry?

Mr. Gillespie: Mr. Herbert, I think I can make it quite clear to you that we are not at all interested in seeing the industry disappear. Indeed, the program that I have just referred to, in answer to your first question, was aimed at trying to support those elements of the industry which were not already foreign controlled and dominated from outside with a program which would make them a viable competitive unit in Canada.

Secondly, our export programs are aimed at supporting this industry as they are for all industries. I think it perhaps noteworthy that the Canadian Development Corporation has singled out the pharmaceutical industry as one of six areas of thrust. You may recall that they acquired the Connaught Laboratories, and I think those laboratories are probably a good example of a Canadian establishment, of Canadian expertise, competing or being able to compete internationally.

Clearly, an industry of this kind and of this complexity is not going to be built overnight as far as the larger Canadian component is concerned. But I think I have cited a number of examples to indicate that the government is anxious to see this industry flourish.

Mr. Herbert: The Minister mentions Connaught Laboratories. While I do not want to get into an argument about the reasons behind the purchase of Connaught Laboratories, and surely the intention to try to build up this organization into a profitable enterprise is worthwhile and so on, we can hardly think of Connaught Laboratories as taking any major place in the industry in Canada, from a percentage production point of view.

Let me try another line for a moment. Of concern to me has been our attitude towards research and development in this country. Has the department given any consideration to setting up federally-financed research and development in the pharmaceutical industry?

Mr. Gillespie: I would like to give you as detailed an answer as I can. Mr. Conger is our scientist, Mr. Chairman, at the table. I wonder if Mr. Conger could talk about the application of the Industry, Trade and Commerce pro-

[Interpretation]

M. Herbert: Monsieur le président, je demanderai au ministre si cela ne revient pas à une pétition de principe. Je ne m'intéresse pas tant à ce que nous allons faire pour promouvoir la participation canadienne, ou la reprise en main de l'industrie pharmaceutique, qu'à ce que peut faire le gouvernement fédéral pour protéger l'industrie dans son état actuel.

Il me semble qu'actuellement chaque pays fait ce que bon lui semble et nous met dans une situation telle que nous ne pouvons envisager d'accroître sensiblement nos marchés d'exportation. Les médicaments importés nous posent une forte concurrence. Nous voyons des pays comme l'Italie, dont les lois autorisent la fabrication presque libre, sans contrôle, de médicaments semblables, donc faisant concurrence à ceux qui sont protégés par un brevet au Canada et dans les autres pays avec lesquels nous avons passé des accords.

Puis-je poser la question directement? Le gouvernement fédéral a-t-il quelque intérêt dans la conservation de l'industrie pharmaceutique au Canada, étant donné qu'elle est en grande partie entre les mains étrangères, ou sommes-nous prêts à la voir disparaître en supposant qu'il est improbable—du moins à mon avis—que nous puissions jamais en faire une industrie à majorité canadienne?

M. Gillespie: Monsieur Herbert, je pense pouvoir vous dire très clairement que nous ne nous intéressons pas à la disparition de cette industrie. Il est vrai que le programme auquel j'ai fait allusion en réponse à votre première question avait pour objet d'appuyer les secteurs de l'industrie qui n'étaient pas encore entre des mains étrangères et dominés de l'extérieur, en les rendant autonomes et concurrentiels au Canada.

Deuxièmement, nos programmes d'exportation ont pour objet d'aider cette industrie autant que les autres. Il est peut-être bon de noter que la Société pour l'expansion des exportations a choisi l'industrie pharmaceutique parmi six industries de pointe. Vous vous souviendrez qu'elle a racheté les laboratoires Connaught, qui représentent sans doute un bon exemple de sociétés canadiennes avec une main-d'œuvre canadienne, concurrentielles à l'échelle internationale.

Il est clair qu'une industrie de ce genre et de cette complexité ne va pas se développer d'un jour à l'autre pour ce qui est du secteur canadien. Mais je pense avoir cité quelques exemples indiquant que le gouvernement tient à ce que cette industrie soit florissante.

M. Herbert: Le ministre a fait allusion aux laboratoires Connaught. Je ne tiens pas à discuter des motifs pour lesquels ces laboratoires ont été rachetés, et de la question de savoir s'il vaut la peine de rendre cette organisation profitable, et ainsi de suite, mais on peut difficilement prétendre que les laboratoires Connaught prennent une place importante dans l'industrie canadienne, étant donné le pourcentage que représente sa production.

Passons à autre chose pour l'instant. Je m'intéresse à notre attitude envers la recherche et le développement au Canada. Le ministère a-t-il envisagé un financement fédéral de la recherche et du développement pour l'industrie pharmaceutique?

M. Gillespie: J'aimerais vous donner une réponse aussi détaillée que possible. Monsieur le président, M. Conger est notre spécialiste en la matière. Il pourrait peut-être parler du programme du ministère de l'Industrie et du Commerce

[Texte]

grams such as PAIT, IRDIA, with particular reference to research and development in Canada in the pharmaceutical industry?

Mr. G. S. Conger (Director, Program Activities, Program—Office Industry): Thank you, Mr. Chairman. While I do not have the details in front of me, if my memory serves me correctly, there are at least five PAIT projects which have been and are being supported, which have been put forward to the Department by the pharmaceutical industry and, in addition, that industry has been supported under IRDIA.

Mr. Herbert: Can you give the approximate range of the dollar investment?

Mr. Conger: No, sir, I cannot here but those figures could be supplied for Tuesday evening without any problem.

Mr. Herbert: Are we not in all honesty talking about a relatively small number of dollars? Or put it another way, if we were to set up research facilities, anything comparable to our National Research Centre to deal with research in the pharmaceutical industry, would it not require substantially more federal funding?

The Chairman: Mr. Conger.

Mr. Conger: It depends upon the scope and the extent of the centre for research and development. One of the reasons, perhaps, why the amount spent under the PAIT program, for instance, may not be as large as might otherwise be compared with the total size of the industry, is the requirement of the program that if the project is successful in developing a product, that that product only be produced in Canada. For that reason the PAIT program has been of more attraction to Canadian-owned firms than to others.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I am not really getting what I am looking for so I will go in a more pointed direction.

In research in this particular industry, the probability is that we will have at least 10 failures for every success. Our attitude towards the industry seems to have completely ignored this type of involvement; the attitude also seems to have ignored the time lag between the commencement of research and the completion of development to the point where the industry can get on to the market. We know that quite often in that period which is often many years, five, six or seven years, other countries have been able to step in and through importation have been able to cut the feet from under the companies so they have not been able to benefit even from the successful research that they have been doing.

This is why I am most anxious to probe here what the Minister's attitude is towards the industry in that we are on a nationalistic trend at the moment. The industry is substantially American and Swiss controlled. I wonder and I am sure the industry is wondering whether it is not a reluctance on the part of the federal government to step in with any positive steps because of the possibility of crossing swords with provincial governments and provincial jurisdictions?

• 1645

Mr. Gillespie: I am not aware of any difficulties respecting lack of co-operation with the provincial governments. I am told that, quite the contrary, there has been a good deal of discussion and co-operation on such matters as procurement of drugs in Canada.

[Interprétation]

comme le PAT et la LSRDS, en ce qui concerne en particulier la recherche et le développement de l'industrie pharmaceutique canadienne.

M. G. S. Conger (directeur, Bureau des programmes, Industrie): Merci, monsieur le président. Je n'ai pas les détails devant moi, mais si j'ai bonne mémoire, il existe au moins 5 projets PAT ayant été présentés au ministère par l'industrie pharmaceutique qui sont subventionnés, et de plus, cette industrie est subventionnée en vertu de la LSRDS.

M. Herbert: Pouvez-vous nous donner le montant approximatif de l'investissement?

M. Conger: Non, pas pour l'instant, mais je pourrais vous donner ce chiffre mardi soir, sans problème.

M. Herbert: En toute honnêteté, ne parlons-nous pas d'un montant assez faible? Autrement dit, si nous voulions créer pour l'industrie pharmaceutique un service de recherche comparable à notre Centre national de recherches, n'aurions-nous pas besoin de capitaux fédéraux beaucoup plus importants?

Le président: Monsieur Conger.

M. Conger: Cela dépend de l'importance du centre de recherches et de développement. L'un des motifs pour lesquels les crédits affectés au programme PAT, par exemple, ne peuvent être aussi élevés qu'on pourrait s'y attendre, étant donné l'importance de l'industrie, c'est qu'en vertu du programme, le projet ne doit viser qu'au développement d'un produit qui ne peut être manufacturé qu'au Canada. C'est pourquoi le programme pour l'avancement de la technologie attire plus les firmes canadiennes que les autres.

M. Herbert: Monsieur le président, puisque je n'obtiens pas les réponses que je cherche, je vais être plus précis.

Il est probable qu'au cours des recherches dans cette industrie particulière on aura dix échecs pour chaque succès. Dans notre attitude, envers l'industrie, nous semblons totalement ignorer cet aspect de la question, ainsi que le délai entre le début des recherches et le moment où le produit peut être lancé sur le marché. Nous savons que souvent au cours de cette période, qui peut être de 5, 6 ou 7 ans, d'autres pays peuvent intervenir et, par leurs importations, couper l'herbe sous les pieds des compagnies canadiennes qui, ainsi, ne profitent même pas des recherches qu'elles ont réussi à réaliser.

C'est pourquoi je tiens tellement à connaître l'attitude du ministre envers l'industrie, au moment où nous traversons une période de nationalisme. L'industrie est contrôlée en grosse partie par des Suisses et des Américains. Je me demande et je suis certain que l'industrie se demande, si le gouvernement fédéral n'hésite pas à intervenir positivement à cause de la possibilité d'escarmouche avec les gouvernements provinciaux et les juridictions provinciales.

M. Gillespie: Je n'ai pas connaissance de difficultés dues à un manque de coopération des gouvernements provinciaux. On me dit que, bien au contraire, l'approvisionnement en médicaments au Canada, par exemple, a fait l'objet de nombreuses discussions et d'une grande coopération.

[Text]

Now, that may not meet your particular point on R and D. I do not think I can add to what has already been said on R and D. We do have programs aimed at encouraging R and D in Canada but the large internationals, as you have mentioned, for the most part have located their research facilities outside the country. You referred to Switzerland and the United States, and I suppose one could refer as well to some other European countries.

Having research facilities does not necessarily mean that the manufacturing of a successful product will be done in the location of the particular research establishment. Indeed, I think the pattern of this particular industry has been the reverse, that the product may be developed in a laboratory in one country and manufactured in another.

The decision as to where that product will be manufactured is made on the basis of a variety of factors, the balancing within the multinational enterprises as a whole and the assumed profitability in a particular country. I suppose another example of why we are so concerned and why the Foreign Investment Review Act was put before Parliament is that the locus of decision-making in these large firms has been outside the country.

Mr. Herbert: One last word on this subject. Can the Minister tell us, Mr. Chairman, what continuing discussions there might be with the Ministry of National Health and Welfare concerning the health of the industry.

Mr. Gillespie: I am not just sure what kind of discussions you are referring to.

Mr. Herbert: Quite obviously the decisions taken by the Minister of National Health and Welfare can have a considerable influence on the health of the industry. What attitude would you take, as the Minister responsible for the health of this industry, in interceding in or at least discussing with the Minister of National Health and Welfare the attitudes his department might take as far as the drug industry is concerned.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, perhaps the General Director of the chemicals branch, Mr. Jean Bélanger, might be able to reply specifically to that point.

Mr. J. M. Bélanger (General Director, Chemicals Branch): Mr. Chairman, we have had a number of discussions with the Department of National Health and Welfare and also with the Department of Supply and Services which, of course, has a major role in procurement. We have made offers to the provinces to try to get some standardization of procurement techniques and some standardization as to what companies and products are acceptable for use. We believe this would give a better-than-even chance to smaller Canadian companies to get recognition by being accepted across the board by many provinces and give them an opportunity to develop the product to a scale where they can be competitive. That is one of the elements that we have already started with.

Regarding the chemicals themselves, we recognize that very little has been done in this country up to now. Once you get into this area of fine chemicals, the cost of clinical testing becomes very great compared to the market size in Canada.

[Interpretation]

Maintenant, il se peut que cela ne satisfasse pas la recherche et le développement dont vous avez parlé. Je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce qui a déjà été dit à ce sujet. Nous avons des programmes visant à encourager la recherche et le développement au Canada, mais les grandes compagnies internationales, que vous avez mentionnées, ont pour la plupart installé leurs laboratoires de recherches à l'extérieur du pays. Vous avez parlé de la Suisse et des États-Unis, et on pourrait également mentionner d'autres pays européens.

La présence de centres de recherches ne signifie pas nécessairement que la fabrication d'un produit découvert se fera forcément au même endroit. En fait, si je ne m'abuse, la tendance dans cette industrie est à l'opposé, le produit peut être mis au point dans un laboratoire dans un pays et fabriqué dans un autre.

De nombreux facteurs entrent en jeu pour déterminer où ce produit sera fabriqué, entre autres l'équilibre à l'intérieur même des entreprises multinationales et la rentabilité supposée dans un pays particulier. Le fait que les décisions dans ces grandes compagnies soient prises à l'extérieur du pays ajoute une raison de plus à nos préoccupations et explique pourquoi nous avons introduit à la Chambre la Loi sur les investissements étrangers.

M. Herbert: Un dernier mot à ce sujet. Le ministre peut-il nous dire, monsieur le président, si un dialogue permanent a lieu avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social concernant la santé de cette industrie.

M. Gillespie: Je ne vois pas très bien de quel genre de dialogue vous voulez parler.

M. Herbert: Il est tout à fait évident que les décisions prises par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peuvent avoir une influence considérable sur la santé de l'industrie. En tant que ministre responsable de la santé de cette industrie, intercédez-vous auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou tout au moins discutez-vous des mesures que son ministère peut prendre en ce qui concerne l'industrie pharmaceutique?

M. Gillespie: Monsieur le président, le directeur général de la Direction des produits chimiques, M. Jean Bélanger, sera peut-être plus à même de répondre précisément à cette question.

M. J. M. Bélanger (directeur général, Direction des produits chimiques, Ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, nous avons eu un certain nombre de réunions avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi qu'avec le ministère des Approvisionnement et Services qui, bien entendu, joue un rôle prépondérant dans l'approvisionnement. Nous avons fait des offres aux provinces pour essayer de parvenir à une certaine normalisation des techniques d'approvisionnement et à une certaine normalisation quant aux compagnies et aux produits acceptables. Nous pensons que cela pourrait donner une plus grande chance aux petites compagnies canadiennes d'être reconnues en étant acceptées par différentes provinces et leur donner la possibilité de pousser la production à une échelle les rendant compétitives. C'est un des éléments du problème auquel nous nous sommes déjà attaqués.

Pour ce qui est des produits chimiques eux-mêmes, nous admettons qu'on a très peu fait dans ce pays jusqu'à maintenant. Dans le domaine des produits chimiques plus raffinés, les frais d'analyse de laboratoire deviennent très importants par rapport à la taille du marché canadien.

[Texte]

We have had discussions with some of the major companies. Of course some of them have research labs now. They are getting a bit more extensive in Canada and we are hopeful that we can develop more capacity to do the basic pharmaceuticals, the basic chemicals in Canada. This is an area into which we are going to put a fair amount of effort this year to try to develop these fine chemicals.

• 1650

Mr. Herbert: I see the Chairman is giving me the sign. I wanted to move into the chemical industry but I seem to have used up all my time on the pharmaceutical industry, so I will leave that for the next round. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Herbert. Mr. Broadbent.

Mr. Broadbent: Mr. Chairman, at one point I had hoped to raise with the Minister the general question of Canada's trading policies vis-à-vis the underdeveloped countries of the world, but rather than deal with the general question this afternoon I would like to take one particular aspect of it and one particular country. I refer to the sugar trade, and the country I have in mind in terms of developing countries is Cuba. In that context I want to raise the legitimacy, both moral and political, of our continuing the Commonwealth preferential tariff with the Union of South Africa. As the Minister knows, this country played a leading role in having South Africa expelled from the Commonwealth some years ago on the grounds of its racially discriminatory domestic policies.

I would like to ask the Minister, given that appropriate action, I think, by the Government of Canada some years ago, and the inappropriate consequence of maintaining the Commonwealth preferential tariff for South Africa, even though it was no longer a member of the Commonwealth, I would like to ask him why,—this is certainly a long question, complete with semi-colons—given the fact that a Parliamentary delegation recently returned from Cuba and made the assertion that in their view, since Cuba is buying eight to ten times the amount from Canada each year that we are buying from them, they thought we should be improving our trade with that country to make up some of that imbalance which is so heavily in our favour.

I would like to combine both of these assertions, if you like, one about South Africa and one about Cuba, in the following question. I would like to ask the Minister why we do not end the preferential tariff arrangement entirely with South Africa, but in particular to end it so that we could begin to purchase a greater percentage of our sugar from Cuba instead of from the Union of South Africa.

Before the Minister answers that question I would like to put on the record, Mr. Chairman, the extent of our trade in sugar with South Africa compared with Cuba, and indeed compared with Australia, another genuine member of the Commonwealth. If you will look at the pattern of trade from 1968 to 1973 you will see that there has in fact been a steady decline, with the exception of last year. From 1968 to 1972 there was a regular decline in our purchase of sugar from Cuba. At the same time, I think the figures

[Interprétation]

Nous avons discuté avec plusieurs des principales compagnies. Bien entendu, certaines d'entre elles ont maintenant des laboratoires de recherches. Elles s'étendent un peu plus au Canada et nous espérons pouvoir créer plus d'installations pour que les produits pharmaceutiques de base, les produits chimiques de base se fassent au Canada. C'est un domaine dans lequel nous allons faire beaucoup

d'efforts cette année pour essayer de mettre sur le marché ces produits chimiques plus raffinés.

M. Herbert: Je vois que le président me fait signe. Je voulais passer à l'industrie chimique, mais il semble que j'aie utilisé tout mon temps avec l'industrie pharmaceutique; j'en parlerai donc au prochain tour. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Herbert. Monsieur Broadbent.

M. Broadbent: Monsieur le président, j'avais espéré évoquer avec le ministre la question générale des politiques commerciales du Canada vis-à-vis des pays en voie de développement, mais plutôt que de m'attaquer à la question d'une manière générale cet après-midi, j'aimerais traiter d'un de ses aspects particuliers et d'un pays en particulier. Je veux parler du commerce du sucre et le pays auquel je pense en matière de pays en voie de développement, c'est Cuba. Dans cette optique, je veux évoquer la légitimité à la fois morale et politique, de notre maintien des tarifs douaniers préférentiels du Commonwealth à l'égard de l'Union d'Afrique du Sud. Comme le ministre le sait, notre pays a joué un rôle prépondérant dans l'expulsion de l'Afrique du Sud du Commonwealth il y a quelques années, en raison de ses politiques intérieures de discrimination raciale.

J'aimerais demander au ministre, à la lumière de cette mesure appropriée prise par le gouvernement du Canada il y a quelques années, et à la lumière de la conséquence inopportune de maintenir les tarifs douaniers préférentiels du Commonwealth pour l'Afrique du Sud, bien qu'elle n'ait plus été un membre du Commonwealth, j'aimerais lui demander pourquoi, cette question est certes très longue avec tous ces points, étant donné qu'une délégation parlementaire est revenue tout récemment de Cuba et a déclaré qu'à son avis, Cuba achetant de huit à dix fois plus au Canada que celui-ci n'achète à Cuba, nous devrions améliorer notre commerce avec ce pays pour réduire ce déséquilibre qui est si fortement en notre faveur, pourquoi ses membres croyaient que nous devrions améliorer notre commerce avec ce pays et corriger un déséquilibre marquée en notre faveur?

J'aimerais lier ces deux constatations, si vous le voulez, l'une concernant l'Afrique du Sud et l'autre Cuba, dans la question suivante. J'aimerais demander au ministre pourquoi nous ne mettons pas fin totalement à l'accord de tarifs douaniers préférentiels avec l'Afrique du Sud, et n'y mettons fin en particulier pour pouvoir commencer à acheter un plus grand pourcentage de notre sucre à Cuba plutôt qu'auprès de l'Union de l'Afrique du Sud.

Avant que le ministre ne réponde à cette question, j'aimerais citer, monsieur le président, l'étendue de notre commerce du sucre avec l'Afrique du Sud par rapport à Cuba, et par rapport à l'Australie, autre membre authentique du Commonwealth. Lorsqu'on étudie le tableau des échanges commerciaux de 1968 à 1973, on constate une diminution régulière, à l'exception de l'année dernière. De 1968 à 1972, nos achats de sucre à Cuba ont régulièrement diminué. Simultanément, les chiffres montrent une crois-

[Text]

would show a steady increase in Cuban purchases from Canada. In 1973 we purchased 979,691 hundredweight from Cuba. From Australia before 1963 we purchased 8,036,608 hundredweight. South Africa, for 1973 the figure, which has increased suddenly since 1969, went to a high last year of 6,501,813 hundredweight. The figures make it abundantly clear that we are purchasing many times the amount from South Africa—a regime that we took steps to have expelled from the Commonwealth—than we are from Cuba. Furthermore, and this is important in terms of the domestic price of sugar for Canadians, if you work out the price per hundredweight for 1973, the price for Cuban sugar was \$7.03; that for the South African sugar as I have it calculated was \$8.08. I know there is considerable complexity in the pricing of sugar and I suspect that those figures I have just given are not quite so straight-forward nor simple as they appear, but I stand for the Minister to provide some further information on that.

• 1655

The point still remains that I would like to know why we are maintaining this kind of trade relationship with South Africa when we have a developing country that is purchasing much more in recent years from us, very close to our borders, which has a lot of a commodity that we need and that they would like to be selling to us.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, there are a number of different aspects to the question that the honourable member for Oshawa-Whitby has asked and I will try to deal with them in order.

The main reason we are trading with South Africa is that it is in Canada's interest. It has been in Canada's interest; it is in Canada's interest at the present time. Whether we will want to continue indefinitely the tariff preferences that we have accorded to South Africa, remains to be seen and undoubtedly they will be reviewed and re-examined in the light of the forthcoming multilateral negotiations.

I think it is not always understood that so far as Canadian exports to South Africa are concerned a very large proportion of them are fully manufactured or semi-manufactured; indeed 90 per cent of our exports to that country are composed of semi or fully manufactured goods at a time when we are trying to increase this proportion of our trade. Last year, for example, our exports increased by 37 per cent over the previous year indicating a solid advance. The basic reason then is economic.

There are some who argue that for political reasons we should discontinue the preferences or some have even suggested that we should discontinue trading. Well, usually those persons are concerned about the policies of the South African government and the view that the black South African would be better off if in some way were we to discontinue or slow down their trade. That is not a view which I, for one, can or do share.

On the question of sugar in particular, I am going to ask Mr. Burns, the Senior Assistant Deputy Minister to deal with this, but let me just say this first. The main reason sugar prices have been increasing dramatically is that for the last three years the consumption of sugar has outpaced the production of sugar and until sugar production increases we can expect that kind of pressure on prices.

[Interpretation]

sance régulière des achats cubains au Canada. En 1973 nous avons acheté 979,691 quintaux à Cuba. Avant 1963, nous avons acheté 8,036,608 quintaux d'Australie. Pour l'Afrique du Sud, en 1973, le chiffre qui avait augmenté d'une manière soudaine depuis 1969, a monté l'année dernière jusqu'à 6,501,813 quintaux. Ces chiffres démontrent à l'évidence que nous achetons beaucoup plus auprès de l'Afrique du Sud, pays que nous avons fait expulser du Commonwealth, qu'à Cuba. De plus, et c'est important en matière de prix intérieur du sucre pour les Canadiens, si on calcule le prix par quintal en 1973, ce prix pour le sucre cubain était de \$7.03; celui pour le sucre d'Afrique du Sud d'après mes calculs était de \$8.08. Je sais que la fixation du prix du sucre est extrêmement complexe, et je pense que ces chiffres que je viens juste de donner ne sont pas aussi simples qu'ils le paraissent, mais je m'en remets au ministre pour qu'il nous donne des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Il n'en demeure pas moins que j'aimerais savoir pourquoi nous maintenons ce genre de relation commerciale avec l'Afrique du Sud alors que nous avons un pays émergent qui a fait des achats chez nous beaucoup plus importants au cours des dernières années, très près de nos frontières, qui a beaucoup des produits dont nous avons besoin et qui aimerait nous vendre.

M. Gillespie: Monsieur le président, la question de l'honorable député d'Oshawa-Whitby comporte diverses facettes et je vais essayer de les traiter dans l'ordre.

La raison principale de notre commerce avec l'Afrique du Sud est que c'est dans l'intérêt du Canada. C'était dans l'intérêt du Canada et c'est toujours dans l'intérêt du Canada. Quant à savoir si nous continuerons à maintenir indéfiniment les tarifs douaniers préférentiels que nous avons accordés à l'Afrique du Sud, l'avenir nous le dira et il ne fait aucun doute qu'ils feront l'objet d'une révision et d'un nouvel examen à la lumière des prochaines négociations multilatérales.

On semble ignorer qu'en ce qui concerne les exportations canadiennes vers l'Afrique du Sud, une grande partie de celles-ci se fait sous la forme de produits finis ou semi-finis; en fait 90 p. 100 de nos exportations vers ce pays sont composées de produits finis ou semi-finis à un moment où nous essayons d'accroître cette proportion de notre commerce. L'année dernière, par exemple, nos exportations ont augmenté de 37 p. 100 par rapport à l'année précédente, indice de bonne santé. La raison fondamentale est donc économique.

Certains prétendent que, pour des motifs politiques, nous devrions supprimer ces préférences ou certains ont même proposé que nous devrions supprimer toute échange commerciale. Généralement, ces personnes incriminent les politiques du gouvernement d'Afrique du Sud et pensent que les Noirs d'Afrique du Sud y gagneraient si, d'une certaine manière, nous décidions de supprimer ou de ralentir des échanges commerciaux. Personnellement, c'est un point de vue que je ne partage pas.

Pour ce qui est du sucre, je vais demander à M. Burns, premier sous-ministre adjoint, de vous en parler, mais laissez-moi d'abord vous dire ceci. Si le prix du sucre a augmenté d'une manière spectaculaire, c'est parce qu'au cours des trois dernières années la consommation de sucre a dépassé la production et, tant que cette production n'augmentera pas, nous pouvons nous attendre à ce genre de pression sur les prix.

[Texte]

Mr. Burns, perhaps you would elaborate on the implications with respect to switching our trade in sugar, that is our purchases in sugar, from South Africa to Cuba. Again I want to say that South Africa has been a reliable source of supply for us in the past; it has been a trading partner in which two-way trade has been expanding, but we are also, of course, interested in developing our trade with Cuba.

• 1700

Mr. T. M. Burns (Senior Assistant Deputy Minister, International Trade): Mr. Chairman, if I might just elaborate a little bit, as far as sugar is concerned, the Canadian tariff structure, providing a preferential arrangement under the British preferential tariff and a higher tariff under the most-favoured nation tariff, is of course of more widespread application than South Africa. Indeed, contractually, we have bound the margin, the preferential rate, in our trade agreements with Australia, with the Commonwealth Caribbean and with South Africa.

Mr. Broadbent: I am just questioning South Africa. It is not in the Commonwealth.

Mr. Burns: The effect of the preferential scheme has been to favour supplies from countries that are entitled to the British preferential tariff in the Canadian tariff schedule. Australia is a leading supplier of sugar to Canada as well as South Africa; and, indeed, there are some of the Commonwealth developing countries which are also suppliers of sugar.

It would appear, really, that sugar will be one of the subjects to be negotiated in the multi-lateral trade negotiations and it would seem sensible, in those terms, to await any shift in the tariff arrangements until that subject is discussed in the negotiations.

I am not certain if removing the preference from South Africa would automatically lead to purchases from Cuba. One might see others of the suppliers to Canada that are now entitled to the preferential rate increase the level of their supplies to the Canadian market. Those kinds of results might flow, rather than a shift of purchases simply from South Africa to Cuba.

Mr. Broadbent: That may well be the case although I know that the Cubans believe that, if that were removed from South Africa, it would put them in a much more competitive position.

Could the Minister or one of his officials give me the most recent trade figures for South Africa and Cuba in terms of imports and exports to both countries?

Mr. Gillespie: All products?

Mr. Broadbent: Yes.

Mr. Gillespie: Could we try to put it together and give it to you in about 15 minutes? I can give you the South African figures but am not sure that I can give you the Cuban figures.

Mr. Broadbent: I think I have approximations of the Cuban figures. So, if you give me the South African ones...

[Interprétation]

Monsieur Burns vous pourrez peut-être donner plus de détails sur ce qu'entraînerait un changement dans nos achats de sucre, c'est-à-dire acheter de Cuba plutôt que de l'Afrique du Sud. Je répète une fois de plus que l'Afrique du Sud a représenté pour nous dans le passé une source d'approvisionnement fiable; elle a été un partenaire commercial avec lequel nos échanges commerciaux ont pris de

l'expansion, mais, bien entendu, l'expansion de nos échanges commerciaux avec Cuba nous intéressent également.

M. T. M. Burns (premier sous-ministre adjoint, Commerce international): Monsieur le président, si je puis élaborer un peu sur la question du sucre, la structure tarifaire canadienne, qui prévoit un tarif préférentiel avec la Grande-Bretagne et un tarif plus élevé pour les nations les plus favorisées, est évidemment plus largement appliquée qu'en Afrique du Sud. Par contrat, en effet, nous avons lié la marge, le taux préférentiel, dans nos accords commerciaux avec l'Australie, les pays des Caraïbes faisant partie du Commonwealth, et l'Afrique du Sud.

M. Broadbent: Je parle simplement de l'Afrique du Sud, qui ne fait pas partie du Commonwealth.

M. Burns: Le système préférentiel a pour effet de favoriser le commerce avec les pays ayant droit au tarif préférentiel britannique, au sein du système tarifaire canadien. L'Australie est l'un des fournisseurs de sucre du Canada, ainsi que l'Afrique du Sud; il y a également certains pays en voie de développement du Commonwealth qui fournissent du sucre.

Il semble, en fait, que le sucre sera l'un des sujets de négociation au cours des entretiens commerciaux multilatéraux, et il semble justifié, dans ces conditions, d'attendre toute modification des dispositions tarifaires avant de discuter de ce sujet au cours de négociation.

Je ne suis pas certain que de retirer le tarif préférentiel à l'Afrique du Sud entraînerait automatiquement des achats à Cuba. Il se pourrait que d'autres des pays approvisionnant le Canada, qui ont actuellement droit au taux préférentiel, augmentent leurs exportations vers le marché canadien. On pourrait s'attendre à ce genre de résultats plutôt qu'à un simple passage des achats de l'Afrique du Sud à Cuba.

M. Broadbent: Cela pourrait très bien être le cas, bien que je sache que les Cubains pensent que si on retirait ces privilèges à l'Afrique du Sud, ils se trouveraient dans une position plus concurrentielle.

Le ministre ou l'un de ses représentants pourrait-il me donner les chiffres les plus récents sur les importations et les exportations commerciales avec l'Afrique du Sud et Cuba?

M. Gillespie: Pour tous les produits?

M. Broadbent: Oui.

M. Gillespie: Nous pourrions rassembler tous ces chiffres et vous les donner dans une quinzaine de minutes. Je puis vous donner les chiffres pour l'Afrique du Sud, mais je n'en suis pas certain, pour Cuba.

M. Broadbent: Je pense posséder des chiffres approximatifs pour Cuba. Si vous pouviez donc me donner ceux de l'Afrique du Sud...

[Text]

Mr. Gillespie: All right. Here are the Canadian exports to South Africa for 1971, 1972 . . .

The Chairman: Excuse me, Mr. Minister, but will this be a lengthy chart?

Mr. Broadbent: Just for last year will be fine.

Mr. Gillespie: Last year? In 1973, our sales to South Africa were \$59,203,923.

Mr. Broadbent: And imports?

Mr. Gillespie: Imports were \$86,801,099.

Mr. Broadbent: So we are importing a lot more than we are exporting?

Mr. Gillespie: That is correct.

Mr. Broadbent: On the other hand, our figures of trade with Cuba show a rather grotesque imbalance in the other direction, in our favour. If you take the sugar figure alone and transferred it from South Africa to Cuba now, South Africa would still have a substantial trading surplus, a balance of trade figures in their favour, and would help Cuba, in terms of the economy of a country the size of Cuba.

Mr. Gillespie: The hypothetical piece of arithmetic you are doing would put South Africa into a very serious deficit.

Mr. Broadbent: A very serious deficit?

Mr. Gillespie: If all of our sugar imports were to be imported from some other source.

Mr. Broadbent: That is not the point. We imported . . .

Mr. Gillespie: The point I want to make, Mr. Broadbent, is that we do not look at our trading relations on a bilateral basis. It is one of the factors one would look at; clearly one would always want to want to increase one's exports if one's balance were in deficit, and thus try to reduce it. But as a general rule, the bilateral balance is not a governing factor.

• 1705

Mr. Broadbent: What about the figure that I gave in error? I realize the complexities of calculating an accurate figure for the cost of sugar, but my calculations came out to be somewhat less. Would it be less expensive to purchase our sugar from Cuba than from South Africa?

Mr. Burns: Mr. Broadbent, might I ask how you did the calculation? Is this the quantity versus the prices in the statistics?

Mr. Broadbent: Yes.

Mr. Burns: The price of sugar over the last year has, of course, been fluctuating. One would have to look at the dates on which particular shipments were made before one could make a comparison of the trade statistics. But it would be unlikely, in sales occurring at about the same time, that sugar landed in Canada would be more expensive from South Africa than from Cuba under the present arrangement of the double tariff.

[Interpretation]

M. Gillespie: Très bien. Voici les exportations canadiennes vers l'Afrique du Sud pour 1971, 1972 . . .

Le président: Excusez-moi, monsieur le ministre, mais s'agit-il d'une longue liste?

M. Broadbent: Les chiffres de l'année dernière me suffiraient.

M. Gillespie: L'année dernière? En 1973, nos ventes à l'Afrique du Sud se sont chiffrées à \$59,203,923.

M. Broadbent: Et les importations?

M. Gillespie: Les importations se sont chiffrées à \$86,801,099.

M. Broadbent: Nous importons donc beaucoup plus que nous n'importons?

M. Gillespie: C'est exact.

M. Broadbent: D'autre part, nos chiffres sur le commerce avec Cuba indiquent un déséquilibre plutôt grotesque dans l'autre sens, en notre faveur. Si l'on prend uniquement le chiffre pour le sucre et qu'on le fait passer de l'Afrique du Sud à Cuba, l'Afrique du Sud connaîtra néanmoins un excédent commercial sensible, une balance commerciale penchant en sa faveur, et cela aidera Cuba, étant donné l'économie d'un pays de l'importance de Cuba.

M. Gillespie: Le calcul très hypothétique auquel vous vous livrez entraînerait un déficit très grave pour l'Afrique du Sud.

M. Broadbent: Un déficit très grave?

M. Gillespie: Si tout notre sucre devait être importé d'une autre source.

M. Broadbent: Là n'est pas la question. Nous avons importé . . .

M. Gillespie: Ce que je veux dire, monsieur Broadbent, c'est que nous n'envisageons pas nos relations commerciales bilatéralement. Il s'agit d'un des facteurs qu'il faut considérer; il est évident qu'un pays cherche toujours à augmenter ses exportations si sa balance commerciale est déficitaire, en essayant de la réduire. Mais en général, l'équilibre bilatéral n'est pas un facteur prédominant.

M. Broadbent: Et le chiffre erroné que je vous ai donné? Je sais qu'il est difficile de déterminer le prix exact du sucre, mais mes calculs ont donné un chiffre inférieur. Coûterait-il moins cher d'acheter notre sucre à Cuba qu'en Afrique du Sud?

M. Burns: Puis-je vous demander, monsieur Broadbent, comment vous avez fait vos calculs? Avez-vous pris la quantité et le prix indiqués dans les statistiques?

M. Broadbent: Oui.

M. Burns: Le prix du sucre a fluctué au cours de l'année dernière, bien sûr. Il faut voir la date à laquelle tel chargement particulier a été expédié avant d'établir une comparaison des statistiques commerciales, mais il est peu probable, pour des ventes effectuées à la même époque, que le sucre importé au Canada soit plus cher s'il vient d'Afrique du Sud que s'il vient de Cuba, étant donné le double tarif actuellement appliqué.

[Texte]

Mr. Broadbent: Has the price been about the same or has one been somewhat lower than the other?

Mr. Burns: I am not familiar enough with the sugar trade to comment precisely on the question that you raise, but I would find it very strange if Cuban sugar, landed in Montreal and duty paid, would be cheaper than South African sugar.

Mr. Broadbent: Why?

Mr. Burns: Otherwise, the trade would have moved from Cuba rather than South Africa, surely.

Mr. Broadbent: That is assuming there were not some other aspects to the negotiations and decisions to purchase in one country rather than another.

I think the Chairman has indicated my time is up.

The Chairman: Yes, it is, Mr. Broadbent.

Gentlemen, I said 5 o'clock. I am sorry; I did not want to interrupt Mr. Broadbent. I have considered the motion and I also have considered the Standing Orders. I believe Mr. Stevens quoted from Section 35 of the Standing Orders. Also, he had a reference to the Interpretation Act, Section 34(2). I have read both references.

My ruling is: that the vote having been taken in the House on the interim supply last Tuesday night, this Committee has not the power to change what has been accepted in the House, therefore, this motion is not acceptable.

Mr. Stevens: I challenge the ruling, Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, the ruling of the Chair has been appealed. Shall the ruling of the Chair be sustained?

M. Clermont: Monsieur le président, est-ce que ce sera un vote individuel? Nous voulons savoir qui est membre et qui ne l'est pas.

Le président: Oui. On va le faire, monsieur Clermont.

Monsieur Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): I want to be clear on this. Did you say that because there has been a passage of interim supply, that matter could not be questioned again?

The Chairman: It cannot be questioned in Committee.

Mr. Clermont: I am sorry, Mr. Chairman, your decision has been appealed. There is no argument on that.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am asking for clarification because if that is the case . . .

Mr. Clermont: Mr. Chairman, there is no . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): I would suggest to you, Mr. Chairman, that there is a reservation always placed at the time of passage of interim supply.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, there is no discussion on your appeal, neither for Mr. Lambert nor for nobody else. Call the vote.

The Chairman: Mr. Clermont, my understanding is that Mr. Lambert had not understood what I said. My interpretation of that is different. The ruling has been appealed, gentlemen, and I propose the question to you.

[Interprétation]

M. Broadbent: Le prix a-t-il été à peu près le même, ou a-t-il été plus bas que l'autre?

M. Burns: Je ne connais pas assez bien le commerce du sucre pour répondre précisément à la question que vous posez, mais il me semblerait très curieux que du sucre cubain débarqué à Montréal soit moins cher que du sucre sud-africain, toute taxe payée.

M. Broadbent: Pourquoi?

M. Burns: Sinon, nous aurions acheté du sucre cubain, et non du sucre sud-africain.

M. Broadbent: En supposant que la décision d'acheter dans un pays plutôt qu'un autre ne comporte pas d'autres aspects des négociations.

Le président indique que mon temps de parole est expiré.

Le président: Oui, en effet, monsieur Broadbent.

Messieurs, il est cinq heures. Je suis désolé, je ne voulais pas interrompre M. Broadbent. J'ai étudiée la motion, ainsi que le Règlement. M. Stevens, je pense, a cité l'article 35 du Règlement. Il a également fait allusion à l'article 34(2) de la Loi sur l'interprétation. J'ai lu les deux articles.

Ma décision est que la Chambre, ayant voté mardi soir dernier sur les crédits provisoires, notre Comité n'a pas le pouvoir de changer la décision de la Chambre, et que par conséquent, la motion est inacceptable.

M. Stevens: Je ne suis pas d'accord avec votre décision, monsieur le président.

Le président: Messieurs, on conteste la décision du président. Qui est d'accord avec ma décision?

Mr. Clermont: Mr. Chairman, will this be a recorded vote? We want to know who is a member and who is not.

The Chairman: Yes. We shall do so, Mr. Clermont.

Mr. Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je tiens à ce que nous soyons très clairs. Avez-vous dit qu'étant donné qu'on a voté des crédits provisoires, la question ne pouvait être à nouveau mise en délibération?

Le président: Elle ne peut l'être en Comité.

M. Clermont: Je suis désolé, monsieur le président, mais on conteste votre décision. Cela ne fait pas de doute.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je demande des précisions, parce que si c'est le cas . . .

M. Clermont: Monsieur le président, il n'y a pas . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je pense qu'au moment du vote de crédits provisoires, la question est toujours réservée.

M. Clermont: Monsieur le président, on n'a pas à discuter de votre appel, ni M. Lambert, ni personne d'autre. Passons au vote.

Le président: Monsieur Clermont, je pense que M. Lambert n'a pas compris ce que j'ai dit. J'ai une interprétation différente. On a contesté ma décision, messieurs, et je propose que vous votiez.

[Text]

However, before I put the question, I believe, Mr. Clermont, you want to find out if all the members at the Table are members of this Committee. Is that what you said?

M. Clermont: Je veux un vote à l'appel des noms.

The Chairman: It will be a recorded vote.

Ruling sustained: Yeas, 10; nays, 8.

The Chairman: I will recognize Mr. Kempling.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I would like to make a further motion.

I move that vote L20 be reduced to \$1.

Mr. Herbert: Did you recognize Mr. Kempling?

The Chairman: I had recognized Mr. Kempling.

Mr. Herbert: I thought you had recognized him.

Mr. Kempling: I am losing time. I thought you were going to proceed with Mr. Stevens.

The Chairman: I think you will have to sort that one out with Mr. Stevens.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I recognized you but now I have a motion and I am in the hands of the Committee.

I can recognize you, if you wish, Mr. Kempling.

Mr. Comtois: He has been recognized, Mr. Chairman.

The Chairman: I believe, gentlemen, in all fairness, if we have a motion we should address ourselves to the motion.

An hon. member: I agree.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, are you saying that after you have recognized one member another can interject with a motion?

Mr. Broadbent: Right, if he recognizes the motion.

The Chairman: This is what has happened, Mr. Herbert.

Mr. Kempling: I hope this is not coming off my time, Mr. Chairman.

The Chairman: We are deliberating at the present time. Gentlemen, I am in your hands. We have recognized Mr. Kempling but Mr. Stevens—and I shall use this expression—bootlegged a motion on Mr. Kempling's time. We have a motion that already has been read.

Some hon. Members: Question, question.

Mr. Hellyer: I would like to speak to the motion, Mr. Chairman.

The Chairman: I was going to read . . .

M. Clermont: Premièrement, monsieur le président, est-ce que la motion . . .

The Chairman: I was just going to do that, and there was another bootlegger in the crowd, Mr. Clermont. I was going to read the motion.

[Interpretation]

Cependant, avant de passer au vote, vous aimeriez savoir, monsieur Clermont, si tous les députés ici présents, sont membres du Comité. Est-ce bien cela?

Mr. Clermont: I want a recorded vote.

Le président: Ce sera un vote nominatif.

La décision est maintenue par 10 voix contre 80.

Le président: Je donne la parole à M. Kempling.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais présenter une autre motion.

Je propose que le crédit L20 soit réduit à \$1.

M. Herbert: Avez-vous donné la parole à M. Kempling?

Le président: J'ai donné la parole à M. Kempling.

M. Herbert: Je pensais que c'était à lui que vous l'aviez donnée.

M. Kempling: Je perds du temps. Je pensais que vous alliez vous occuper de la question de M. Stevens.

Le président: Vous allez devoir vous débrouiller avec lui.

M. Kempling: Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous ai donné la parole, mais on a présenté une motion, et je suis aux ordres du Comité.

Je puis vous donner la parole, si vous le voulez, monsieur Kempling.

M. Comtois: Vous l'avez déjà fait, monsieur le président.

Le président: En toute sincérité, je pense, messieurs, que si nous avons une motion, c'est de celle-ci que nous devons parler.

Une voix: Je suis d'accord.

M. Herbert: Monsieur le président, prétendez-vous qu'après avoir donné la parole à un député, un autre peut l'interrompre en présentant une motion?

M. Broadbent: Oui, s'il accepte la motion.

Le président: C'est ce qui est arrivé, monsieur Herbert.

M. Kempling: J'espère que cela ne m'enlève rien de mon temps de parole, monsieur le président.

Le président: Nous discutons actuellement. Messieurs, je suis à vos ordres. J'ai donné la parole à M. Kempling, mais M. Stevens—et je vais me servir de l'expression—a «volé» une motion sur le temps de parole de M. Kempling. Nous avons une motion qui a déjà été lue.

Des voix: Au vote, au vote.

M. Hellyer: J'aimerais parler de la motion, monsieur le président.

Le président: J'allais vous lire . . .

Mr. Clermont: First, Mr. Chairman, is the motion . . .

Le président: J'allais le faire, et il y a eu un autre voleur, monsieur Clermont. J'allais lire la motion.

[Texte]

Une voix: Procédons par étapes.

The Chairman: It has been moved that Vote L20 be reduced to \$1. The motion is properly signed but it is not dated. We could have that later, I assume.

The motion is acceptable to the Chair, gentlemen.

An hon. Member: Question.

The Chairman: Mr. Hellyer, has asked to be recognized.

Mr. Hellyer: I would like to speak to the motion, Mr. Chairman, because the issue here, as far as we are concerned, is one of candor and we do not think the Minister has been candid with this Committee. In answer to questions that I posed the other night he said that no decision had been taken. If that was the case then why would he have asked for more than four-twelfths of the vote in Interim Supply? Why would he not have gone along with the practice that applied in the case of other votes. It appears, by inference at least, that there is some urgency in making substantial amounts of money available.

• 1715

I suppose, at stake is the supposition, now almost totally out of date, that Parliament should have some control of governmental expenditures and that we should have some hint, at least, of what the government proposes before we vote them money. It is not that we totally do not trust them, it is just that more and more as they try to hide information from us, we have less and less confidence in their ability to come clean with their plans and with their proposals.

The Minister has refused to tell us much about this situation. He has refused to tell us anything except that the government proposal would be to buy 100 per cent of the total outstanding shares. We have not been given any accounts, any balance sheets of De Havilland Corporation. We do not know whether the government is getting dollar for dollar for its investment, two dollars for a dollar, or ten cents for a dollar. How in conscience' name the Minister could ask a committee to vote funds on the basis of the lack of information with which we at present find ourselves I do not know.

I have to ask the Liberal members of this Committee, for whom I have great regard, to search their consciences. They too have a responsibility to their constituents. They have to support this government and keep it in office because their futures depend on it, but they also have a responsibility to their constituents to know what in heaven's name the government is doing before voting very sizable amounts of money. We are being asked, apparently, to add during the course of this year \$28 million to \$10 million that was voted last year and which can still be spent this year, and in subsequent years, for something on which we have basically no information whatsoever.

Our feeling would be that, if the Minister and his officials would like to come clean and agree today to bring to us at the next meeting of the Committee complete and total information to apprise the Committee of exactly what is going on... the money that has been put in, the prospects, the balance sheet, and this sort of thing... I am sure my colleague would be glad to stand the vote, and perhaps we would be persuaded by the information that could be presented to us. But to ask us to vote this kind of money without any information whatsoever, with no hint as to what we are buying... What is the value of the building we are getting? Is it mortgaged? What is the value of the

[Interprétation]

An hon. Member: Let us proceed orderly.

Le président: Il est proposé que le crédit L20 soit réduit à \$1. La motion est dûment signée, mais pas datée. On pourra faire ça plus tard, j'imagine.

Messieurs, la motion est recevable.

Une voix: Aux voix.

Le président: M. Hellyer a demandé la parole.

M. Hellyer: J'aimerais parler de la motion, monsieur le président, parce qu'en ce qui nous concerne, il est question d'impartialité, et je ne pense pas que le ministre ait été impartial envers le Comité. En réponse à des questions que j'ai posées l'autre soir, il a dit qu'aucune décision n'avait été prise. Si c'était le cas, pourquoi aurait-il demandé plus de quatre-douzième du crédit sous forme provisoire? Pourquoi n'aurait-il pas adopté la coutume suivie dans le cas des autres crédits? Il semble, par déduction, du moins, qu'il est urgent de débloquer des sommes importantes.

J'imagine que l'on fait la supposition, maintenant presque totalement démodée, que le Parlement devrait exercer un certain contrôle sur les dépenses gouvernementales et que nous devrions avoir au moins une certaine idée de ce que propose le gouvernement avant de voter les crédits. Ce n'est pas que nous ne lui faisons pas tellement confiance, mais simplement que plus il tente de nous refuser des renseignements, moins nous avons confiance en sa capacité de réaliser ses projets et ses propositions.

Le ministre a refusé de nous en dire beaucoup sur la situation. Il a refusé de nous dire quoi que ce soit, sauf que le gouvernement se proposait d'acheter la totalité des actions en circulation. On ne nous a donné aucun chiffre, aucun état des comptes de la société De Havilland. Nous ne savons pas si le gouvernement va recouvrer la totalité de son investissement, le double ou 10 p. 100. Comment le ministre peut-il, en toute conscience, demander à un comité de voter des crédits en n'en sachant si peu comme c'est le cas actuellement? Je ne sais pas.

Je dois demander aux membres de ce comité, pour lesquels je nourris un grand respect, de se le demander en toute conscience. Ils sont également responsables envers leurs commettants. Ils doivent appuyer ce gouvernement et le maintenir, parce que leur avenir en dépend, mais ils ont également la responsabilité envers leurs électeurs de chercher ce que fait le gouvernement avant de voter des sommes si importantes. Il semble qu'on nous demande d'ajouter pour cette année 28 millions de dollars aux 10 millions qui ont été votés l'année dernière et qui peuvent toujours être dépensés cette année, et au cours des années à venir, pour un projet dont nous ne savons presque rien.

Nous consentirions, au cas où le ministre et ses représentants accepteraient aujourd'hui de nous présenter, lors de la prochaine séance du comité, des renseignements complets et exacts sur la situation: l'argent investi, les perspectives, les états de compte, et ainsi de suite, je suis certain que mes collègues seront prêts à réserver le crédit, et que nous serons peut-être convaincus par les renseignements qui nous seront présentés, mais nous demander de voter de tels crédits sans aucun renseignement, sans savoir ce que nous achetons... quelle est la valeur du bâtiment que nous voulons acheter? Est-il hypothéqué? Quelle est la valeur des actions de la compagnie? Y a-t-il d'autres dettes échues

[Text]

assets of the company? Are there other debts outstanding which have precedence over the equity position that the government is buying?

We have answers to none of these questions, Mr. Chairman. I do not want to use too strong language in relation to the Minister, because he has a certain decent streak in him sometimes. At the same time, I think he has a nerve to come to this Committee and ask us to vote this money without at the same time providing us with the information which Members of Parliament are entitled to. Perhaps we could cut this discussion short if the Minister and his officials would undertake between now and the next meeting to come with the whole range of information on which they based their judgment, and be prepared to justify their judgment to this Committee on the basis of the information that is available to them.

The Chairman: Before we do any such thing, Mr. Hellyer, I think we will have to dispose of that motion.

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président. Je crois qu'il y a un certain manque de délicatesse à essayer d'influencer le secrétaire avant qu'il vous conseille. Je vois l'un de nos collègues qui est en train d'essayer d'influencer le secrétaire; il pourrait peut-être attendre quelques minutes.

Mr. Kempling: How do you know what he is talking about?

M. Clermont: Monsieur Kempling, je connais M. Lambert plus que vous, je siège depuis plusieurs années. Je sais qu'il discute, et peut-être veut-il se servir de son expérience d'ancien président, durant neuf mois, de la Chambre des communes... monsieur le président...

Le président: Devant nous, messieurs, il n'y a rien à faire avec celui qui est un ancien président de la Chambre et actuellement membre du Comité.

M. Clermont: A propos de la motion que vous considérez, M. Hellyer a dit qu'avant d'adopter une somme de 28 millions de dollars, les membres de ce Comité comme les membres de la Chambre des communes doivent obtenir plus de renseignements. Présentement, monsieur le président, nous n'en sommes pas à adopter les crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce ou le crédit L20. Nous tenons des séances d'information. Vous n'avez pas encore demandé, monsieur le président, si nous voulions adopter le crédit L20 ou d'autres crédits. Il y a encore beaucoup d'étapes à franchir avant d'arriver à l'adoption du crédit L20. Vous savez très bien que selon le Règlement de la Chambre, si un comité ne fait pas rapport des crédits qui lui sont déférés avant ou le 31 mai, ces crédits sont considérés comme ayant été étudiés et sont retournés à la Chambre.

• 1720

Nous sommes aujourd'hui le 28 mars. D'ici le 31 mai, ce Comité aura de nouveau l'occasion de poser des questions au ministre responsable du crédit L20. Je ne dis pas que la motion déposée par M. Stevens n'est pas recevable, mais je crois qu'elle est prématurée pour le moment, monsieur le président.

The Chairman: If I have no other members who wish to speak, I will put the question. You have heard the motion.

[Interpretation]

qui sont plus importantes que les actions qu'achète le gouvernement?

Nous n'avons de réponse à aucune de ces questions, monsieur le président. Je ne veux pas me servir de mots trop forts envers le ministre, parce qu'il a parfois des éclairs d'honnêteté. Je pense en même temps qu'il a bien fait de se présenter devant ce comité et de lui demander de voter ces crédits sans lui donner des renseignements auxquels ont droit les députés. Nous pouvons peut-être couper court à cette discussion si le ministre et ses représentants s'engagent d'ici la prochaine séance, à nous fournir tous les renseignements sur lesquels ils ont fondé leur jugement et à justifier leur jugement devant ce comité en fonction des renseignements qu'ils ont en leur possession.

Le président: Avant cela, monsieur Hellyer, je pense que nous devons voter sur la motion.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I think it is a bit inconsiderate to try to influence the Clerk before he advises you. I see one of our colleagues trying to influence the Clerk; perhaps it could wait a few minutes.

M. Kempling: Comment savez-vous de quoi il parle à présent?

Mr. Clermont: Mr. Kempling, I know Mr. Lambert better than you; I have been sitting here several years. I know he is discussing, and he may be trying to use his experience as a former Speaker of the House of Commons, during nine months, Mr. Chairman...

The Chairman: For this Committee, gentlemen, there is no relationship between a former House Speaker and a present member of the Committee.

Mr. Clermont: Concerning the motion before you, Mr. Hellyer said that before passing a \$28 million vote, members of the Committee should get more information, as should members of the House. At this moment, Mr. Chairman, we are not trying to pass the votes of the Department of Industry, Trade and Commerce, or credit L20. We are having informational hearings. You have not yet asked, Mr. Chairman, whether or not we want to adopt Vote L20 or all the votes. Many steps are still to be made before Vote L20 can be adopted. You are quite aware that, according to the Standing Orders, if a committee does not report on votes which are deferred to it before or on May 31, those votes are deemed to have been considered and are deferred back to the House.

Today is March 28. Up to May 31, this Committee will have again the opportunity to ask questions to the Minister responsible for Vote L20. I do not mean that the motion put forward by Mr. Stevens is not in order, but I think it is premature at this time, Mr. Chairman.

Le président: Si personne d'autre ne veut prendre la parole, je vais mettre le crédit aux voix. Vous avez entendu la motion.

[Texte]

M. Clermont: Est-ce qu'elle est recevable?

Le président: J'ai dit, monsieur Clermont, que la motion...

M. Clermont: Excusez-moi.

Le président: ... était recevable, avant que vous ne m'adressiez la parole, et même avant que M. Hellyer ne le fasse.

Voulez-vous que je relise la motion de nouveau?

Have you heard the motion? Question?

M. Comtois: Est-ce que je peux avoir le texte en français?

Une voix: Non, non, ça va.

Le président: Monsieur Comtois, la motion veut dire ceci: «Je propose que le crédit L20 soit réduit à \$1.» Je ne peux pas traduire la signature.

Elle était plus longue que cela, tantôt, monsieur Clermont.

Messieurs, question? Those in favour of the motion? Do you want the names called?

An hon. Member: Yes, please.

The Chairman: Mr. Normand, please.

Motion negatived: Nays, 10; yeas, 8.

The Chairman: Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to return to the discussion we had the other day when one of the members, and I believe it was the hon. member for Oshawa-Whitby, raised the question of the Auto Pact. Perhaps, for a few minutes, we could discuss that matter.

In your remarks the other day, Mr. Minister, you said you felt that we should look at the Auto Pact over a long period of time... over a period of years... to get the curves up and down. I looked back, after that meeting, and found that in 1965 we had an automotive trade deficit with the United States of about \$712 million and with other nations of about \$18 million, for a total automotive trade deficit of \$730 million.

In 1973, we had a U.S. trade deficit of about \$356 million, as I read it; and if these other figures that I have are correct, then our trade deficit with other countries in automotive trade was \$454 million; giving us a total automotive trade deficit of \$810 million. So after eight years we appear to have an automotive trade deficit of about \$80 million.

The question I am asking is, looking down the road, where are we going from here on? If we look at the farm machinery agreement that we signed in 1944 and the way it has gone, we are running in a continual trade deficit in the farm machinery trade. I would like to hear your views on where you think we are going three, four, or five years down the road in this field.

[Interprétation]

Mr. Clermont: Is it in order?

The Chairman: I have ruled, Mr. Clermont, that the motion...

Mr. Clermont: I am sorry.

The Chairman: ... was in order, even before you asked me the question and even before Mr. Hellyer did so.

Do you want me to read again that motion?

Avez-vous entendu la motion? Y a-t-il des questions?

Mr. Comtois: Can I have the French text?

An hon. Member: No, no, it is all right.

The Chairman: Mr. Comtois, the motion means the following, "I move that Vote L20 be reduced to \$1." I cannot translate the signature.

It was longer than that a few moments ago, Mr. Clermont.

Gentlemen. Y a-t-il des questions? Quels sont ceux qui sont en faveur de la motion? Voulez-vous un appel nominal?

Une voix: Oui, s'il vous plaît.

Le président: Monsieur Normand, s'il vous plaît.

(La motion est rejetée par 10 voix contre 8.)

Le président: Monsieur Kempling.

M. Kempling: Merci, monsieur le président.

J'aimerais en revenir à la discussion que nous avons eue l'autre jour lorsque l'un des députés, il s'agissait je crois de l'honorable député d'Oshawa-Whitby, avait abordé la question de l'Accord sur l'automobile. Nous pourrions peut-être rediscuter de cette question pendant quelques instants.

Au cours de votre intervention l'autre jour, monsieur le ministre, vous avez dit qu'à votre avis, il nous faudrait étudier cet Accord à long terme—sur une période de plusieurs années—afin de voir la variation des courbes. Après la réunion, j'ai étudié la chose et j'ai découvert qu'en 1965 nous avions connu, dans le domaine de l'automobile, un déficit d'environ 712 millions de dollars dans nos échanges commerciaux avec les États-Unis et d'environ 18 millions de dollars dans un échange avec les autres pays, ce qui nous amenait à un déficit global de 730 millions de dollars pour ce qui est de l'automobile.

En 1973, nous avons enregistré un déficit d'environ 356 millions de dollars avec les États-Unis, si j'ai bien vu. Et si mes autres chiffres sont exacts, notre déficit commercial avec les autres pays dans le secteur de l'automobile s'est élevé à 454 millions, ce qui nous donne pour cette année un déficit total de 810 millions de dollars. Il semblerait donc qu'après huit ans le commerce automobile accuse un déficit d'environ 80 millions de dollars.

La question que je me pose, en pensant à l'avenir, est de savoir où nous allons? Si nous pensons à l'Accord sur les machines agricoles qui a été signé en 1944 et à son évolution; nous avons un déficit commercial permanent dans le domaine de la machinerie agricole. J'aimerais connaître votre opinion quant à l'évolution qui surviendra à votre avis dans trois, quatre ou cinq ans dans ce domaine.

[Text]

• 1725

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, as I mentioned at the last meeting, I thought we should look at our trade with respect to the auto pact between Canada and the United States on the basis of a surplus and deficit around the zero point as being the kind of pattern we could expect in the future, as we have had it in the past. Quite clearly if one country were to adopt the view that it should always have a surplus, by inference it is also taking the decision that the other country should always be in deficit. Quite clearly, I do not think the auto pact would be a successful pact from the point of view of the country always expected to be in deficit.

I think the healthy way to regard the auto pact is that there will be shifts around zero, depending on a number of factors, many of which cannot be foreseen. In the year just past, one of the major reasons for the deficit as far as Canada is concerned, or the surplus in favour of the United States, was because of the energy crisis.

I mentioned that there had been an unprecedented demand as far as the Canadian market was concerned. Our imports from the United States went up about 26 per cent last year, but United States imports from Canada went up I think only about 14 per cent. That clearly indicates both aspects of the problem, the unprecedented increase as far as Canadian demand is concerned, up 26 per cent, and a still strong demand in the United States—14—but that tapered off very significantly towards the end of the year. That could not have been foreseen.

The other factor is that decisions made by the automobile manufacturers to models can never be predicted with any kind of precision. When an automobile manufacturer says he is going to manufacture model A in Canada, that manufacturer cannot be sure whether it is going to be a great success, a moderate success, or a dud. So I think all you can say is that over the longer term you can expect surpluses and deficits as being the normal pattern, not the abnormal one.

Mr. Kempling: That is fine, but I am trying to look beyond that, Mr. Minister. In your reasoning you talk about long terms and then you come back to the immediate situation. I concede that no one could foresee the fuel crisis so far ahead and could see what would happen to the automotive industry. But this is a pretty substantial market, as you will agree. The information I have is that our new car registrations last year were about 935,500-odd vehicles, and the new truck registrations 234,600-odd, for something like 1.2 million units, amounting to something in excess of \$5.5 billion total value of new car and truck sales in Canada in 1973. That is a very substantial market, and I am concerned when I see that plants like Hayes-Dana Ltd. have laid off almost 20 per cent of their 2,800 employees. They have laid off 520 people. Budd Automotive Co. of Canada in Kitchener have laid off 600, which is about 24 per cent of their total employment; Chrysler in Windsor cut down 550 employees; Ford laid off 1,104 in Windsor; Doll Specialties laid off 300; and United Car, 130. So there is 3,204 people who, by reason of a shift in manufacturing choice in the country, have lost their employment and it is doubtful whether they are going to be re-employed.

[Interpretation]

M. Gillespie: Monsieur le président, ainsi que je le disais lors de la dernière réunion, je pense que nous devrions nous attendre, au niveau du pacte de l'automobile entre le Canada et les États-Unis, à une sorte d'équilibre autour du point zéro quant à une position déficitaire ou excédentaire comme le genre de tendance que nous pourrions prévoir pour l'avenir, comme c'était le cas par le passé. Il est certain que si l'un des deux pays devait adopter comme principe qu'il devrait toujours enregistrer un surplus, il s'ensuit qu'il déciderait aussi que l'autre pays doit toujours enregistrer un déficit. Je pense qu'il est évident que le pacte automobile ne serait pas considéré comme un succès par le pays qui devrait toujours enregistrer un déficit.

A mon avis, la bonne façon de considérer le pacte de l'automobile est de penser qu'il y aura des variations autour du point zéro, en fonction de maints facteurs, dont beaucoup sont imprévisibles. L'année dernière, l'une des principales raisons pour lesquelles le Canada a enregistré un déficit, et les États-Unis un surplus, était la crise énergétique.

J'ai mentionné que le marché canadien avait subi une demande record. Nos importations des États-Unis ont progressé de 26 p. 100 l'année dernière, mais les importations américaines du Canada n'ont augmenté que d'environ 14 p. 100. On voit là nettement les deux aspects du problème; l'augmentation record de la demande canadienne, soit 26 p. 100, et une forte demande aux États-Unis, 14 p. 100, mais qui s'est amoindrie très nettement vers la fin de l'année. Cela n'était pas prévisible.

Il y a un autre facteur: les décisions prises par les fabricants d'automobiles quant aux modèles ne peuvent jamais être prédites de façon précise. Lorsqu'un fabricant décide de monter un modèle A au Canada, le fabricant ne sait pas s'il obtiendra un très grand succès, un succès modéré, ou un échec. Par conséquent, j'estime qu'à long terme, on peut s'attendre à des surplus et des déficits qui vont composer la tendance normale, non une tendance anormale.

M. Kempling: C'est parfait, mais j'essaie de voir plus loin, monsieur le ministre. Dans votre raisonnement, vous parlez du long terme et vous revenez ensuite à la situation immédiate. J'admets que personne ne pouvait prévoir la crise énergétique aussi longtemps d'avance et prévoir ce qui arriverait à l'industrie automobile. Toutefois, c'est là un marché assez important, vous l'admettez. D'après mes renseignements, les nouvelles inscriptions d'automobiles l'année dernière atteignaient environ 935,500 véhicules et les nouvelles inscriptions de camions, 234,600, soit au total environ 1.2 million d'unités, ce qui correspond à plus de 5.5 milliards de dollars de ventes d'automobiles et de camions neufs au Canada en 1973. C'est là un marché très important et je suis inquiet quand je vois des usines comme Hayes-Dana Ltd., mettre à pied presque 20 p. 100 de ses 2,800 employés. Ils ont mis à pied 520 personnes. La Budd Automotive Co. of Canada, à Kitchener, a mis à pied 600 personnes, soit environ 24 p. 100 de son personnel. Chrysler, à Windsor, a mis à pied 550 travailleurs; Ford, 1,104 à Windsor; Doll Specialties, 300 et United Car, 130. Au total, il y a donc 3,204 personnes qui, parce qu'on a changé le pays de fabrication, ont perdu leur emploi et il est peu probable qu'elles soient réengagées.

[Texte]

• 1730

I am just wondering, in view of this tremendous increase in the imbalance of trade, the amount that we are buying from countries other than the United States and knowing this is an irritant with the Americans, if your people are rationalizing this at all and whether you think we are reaching a point where we should have a self-contained industry in Canada.

The Chairman: We will hear the answer and then we must adjourn.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, I share the concern of the member with respect to the layoffs in Canada. We are doing everything we can to stimulate parts manufacturers to find additional markets outside Canada for their products. Indeed, trade missions have been to Europe, Japan and Mexico for just that reason.

On the question of imports from third countries, that is to say, outside North America, we always have been a significant importer of European cars and, more recently of course, Japanese. I think most Canadians would want that to continue.

I think it is of some interest that Canada imports from the United States roughly about 90 per cent of its total automobile imports whereas the United States imports from Canada close to an average of about 60 per cent of its imports. So to put it another way around, the United States also is a very heavy importer of foreign automobiles and, as far as its imports are concerned, it relies proportionately greater on foreign markets than Canada does. In other words, the foreign suppliers will continue to be, I would expect, an important source to the North American car buyer.

Generally speaking, in terms of the use of the automobile, Canada has relied more heavily on the non-North American vehicle than the United States. I think it went as high perhaps as 28 per cent of automobile registrations in Canada. But it has been sliding off. I think it is down close to 20 per cent. The United States' percentage is, I think, around 15 to 16 per cent. So the North American made vehicle is a greater percentage now of Canadian consumption than it was a few years ago.

The Chairman: Mr. Kempling, we will carry over the remainder of your time.

Mr. Kempling: How much time do I have left, Mr. Chairman?

The Chairman: You have 13 minutes.

Mr. Kempling: Thank you.

[Interprétation]

Compte tenu de cette énorme augmentation du déséquilibre commercial, je me demande quelle est la valeur des achats que nous faisons dans des pays autres que les États-Unis et, sachant que c'est là un irritant pour les Américains, je me demande si vos gens ont étudié cette question et si vous ne pensez pas que nous en arrivons à un point où nous devrions avoir au Canada une industrie autonome.

Le président: Nous allons écouter la réponse et nous devrons ensuite lever la séance.

M. Gillespie: Monsieur le président, je partage l'inquiétude du comité quant aux mises à pied au Canada. Nous faisons tout notre possible pour encourager les fabricants de pièces à trouver de nouveaux marchés pour leurs produits à l'extérieur du Canada. En fait, les missions commerciales sont allées en Europe, au Japon et au Mexique dans ce but.

Quant à la question de importations de tiers pays, c'est-à-dire, hors de l'Amérique du Nord, nous avons toujours été des importateurs importants d'automobiles européennes ainsi que, plus récemment, c'est vrai, japonaises. Je pense que la plupart des Canadiens voudraient que cela continue.

Je pense qu'il est dans notre intérêt que le Canada importe des États-Unis environ 90 p. 100 de l'ensemble de ces importations automobiles tandis que les États-Unis importent du Canada presque 60 p. 100 de ces automobiles importées. Donc, pour le formuler d'une autre façon, on peut dire que les États-Unis sont également de très gros importateurs d'automobiles de marque étrangère et, au niveau de ces importations, il compte proportionnellement plus sur les marchés étrangers que le Canada. En d'autres termes, les fournisseurs étrangers continueront, je crois, à constituer une source importante pour l'acheteur nord-américain d'automobiles.

De façon générale, on peut dire qu'au niveau de l'utilisation de l'automobile, le Canada utilise plus que les États-Unis les véhicules d'origine non nord-américaine. Je pense que l'on a atteint des niveaux aussi élevés que 28 p. 100 des inscriptions automobiles au Canada. Cette moyenne a toutefois diminué pour atteindre environ 20 p. 100. Aux États-Unis, je pense que ce pourcentage s'établit entre 15 et 16 p. 100. Le véhicule fabriqué en Amérique du Nord a donc aujourd'hui un plus grand pourcentage du marché canadien qu'il y a quelques années.

Le président: Monsieur Kempling, nous allons reporter à la prochaine réunion le temps qu'il vous reste.

M. Kempling: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Vous avez 13 minutes.

M. Kempling: Merci.

[Text]

The Chairman: And we will have the same witnesses.

I would like to thank the Minister and the staff who have appeared today.

Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25 agreed to stand.

The Chairman: Thank you, gentlemen. This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interpretation]

Le président: Nous aurons les mêmes témoins.

J'aimerais remercier le ministre et les fonctionnaires qui ont comparu aujourd'hui.

Les crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25 sont réservés.

Le président: Merci, messieurs. La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

M. Gillespie: Monsieur le président, je partage l'impression que le Comité d'audit a été un peu en retard. Nous avons vu les résultats de nos travaux, mais nous n'avons pas encore de nouvelles de la part de la Commission. Je suis sûr que les résultats seront bons, mais je suis sûr que les résultats seront bons. Je suis sûr que les résultats seront bons.

On a pu constater que les importations de véhicules automobiles ont augmenté de 10 pour cent en 1973 par rapport à 1972. Cela est dû à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis. Cette augmentation est due à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis. Cette augmentation est due à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis.

On a pu constater que les importations de véhicules automobiles ont augmenté de 10 pour cent en 1973 par rapport à 1972. Cela est dû à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis. Cette augmentation est due à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis. Cette augmentation est due à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis.

M. Gillespie: Mr. Chairman, I share the concern of the members with respect to the audit in Canada. We are doing everything we can to make sure that the audit is done in a timely and efficient manner. We are doing everything we can to make sure that the audit is done in a timely and efficient manner.

On a pu constater que les importations de véhicules automobiles ont augmenté de 10 pour cent en 1973 par rapport à 1972. Cela est dû à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis. Cette augmentation est due à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis. Cette augmentation est due à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis.

On a pu constater que les importations de véhicules automobiles ont augmenté de 10 pour cent en 1973 par rapport à 1972. Cela est dû à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis. Cette augmentation est due à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis. Cette augmentation est due à une augmentation de 10 pour cent des importations de véhicules automobiles en provenance des États-Unis.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 4

Fascicule no 4

Tuesday, April 2, 1974

Le mardi 2 avril 1974

Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Président: M. Jacques-L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Main Estimates 1974-75—Trade-Industrial Program under the Department of Industry, Trade and Commerce.

Budget principal des dépenses 1974-1975—Programme commercial et industriel sous le ministère de l'Industrie et du Commerce.

APPEARING:

COMPARAÎT:

The Honourable Alastair W. Gillespie,
Minister of Industry, Trade and Commerce

L'honorable Alastair W. Gillespie,
Ministre de l'Industrie et du Commerce

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See Minutes of Proceedings)

(Voir les procès-verbaux)

Second Session
Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la
vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

and Messrs.

Breau
Buchanan
Clermont
Comtois

Danson
Gillies
Guay (*Lévis*)
Hellyer
Kempling

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU
COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Jacques-L. Trudel

Vice-président: M. Harold T. Herbert

et Messieurs

Lambert (*Edmonton*
West)
Latulippe
McKenzie
Morgan

Nystrom
Ritchie
Saltzman
Stevens—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M.-Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

On Thursday, March 28, 1974:

Mr. Lambert (*Edmonton West*) replaced Mr. Arrol;
Mr. Gillies replaced Mr. Clarke (*Vancouver*
Quadra);

On Monday, April 1, 1974:

Mr. Breau replaced Mr. Caron;
Mr. Saltzman replaced Mr. Grier;
Mr. Nystrom replaced Mr. Broadbent.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le jeudi 28 mars 1974:

M. Lambert (*Edmonton-Ouest*) remplace M. Arrol;
M. Gillies remplace M. Clarke (*Vancouver*
Quadra);

Le lundi 1^{er} avril 1974:

M. Breau remplace M. Caron;
M. Saltzman remplace M. Grier;
M. Nystrom remplace M. Broadbent.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 2, 1974.

(5)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:14 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Buchanan, Clermont, Danson, Herbert, Hellyer, Kempling, Lambert (Edmonton West), Latulippe, Nystrom, Ritchie, Saltsman, Stevens and Trudel.

Other Members present: Messrs. Caron and Dick.

Appearing: The Honourable Alastair W. Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce.

Witnesses: From the Department of Industry, Trade and Commerce: Mr. C. D. Arthur, General Director, Transportation Industries Branch; Mr. J. M. Belanger, General Director, Chemicals Branch; Mr. L. J. Rodger, Assistant Deputy Minister, Administration; Mr. T. M. Burns, Senior Assistant Deputy Minister, International Trade; Mr. B. G. Barrow, Senior Assistant Deputy Minister, Industry; Mr. L. F. Drahotsky, Assistant Deputy Minister, Industrial Policies; Mr. J. A. Dawson, Acting General Director, Resource Industries and Construction Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Main Estimates of the Department of Industry, Trade and Commerce for the fiscal year ending March 31, 1975. (See *Minutes of Proceedings, Thursday, March 21, 1974, Issue No. 1*).

Questioning resumed on Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25—Trade Industrial Program.

At 10:03 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 2 AVRIL 1974

(5)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 20 h 14, sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Buchanan, Clermont, Danson, Herbert, Hellyer, Kempling, Lambert (Edmonton-Ouest), Latulippe, Nystrom, Ritchie, Saltsman, Stevens et Trudel.

Autres députés présents: MM. Caron et Dick.

Comparaît: L'hon. Alastair W. Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Témoins: Du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. C. D. Arthur, directeur général, Direction des industries de transport; M. J. M. Bélanger, directeur général, Direction des produits chimiques; M. L. J. Rodger, sous-ministre adjoint, Administration; M. T. M. Burns, sous-ministre adjoint principal, Commerce international; M. B. G. Barrow, sous-ministre adjoint principal, Industrie; M. L. F. Drahotsky, sous-ministre adjoint, Politique industrielle; M. J. A. Dawson, directeur général suppléant, Direction de la transformation des richesses naturelles et de la construction.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi ayant trait au budget des dépenses du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975. (Voir *procès-verbal du jeudi 21 mars 1974, fascicule n° 1*).

On reprend l'interrogation portant sur les crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Programme commercial et industriel.

A 22 h 03, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. M.-Robert Normand

Clerk of the Committee

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

Tuesday, April 2, 1974

● 2014

[Text]

The Chairman: Order, please, gentlemen. Today we will resume consideration of Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25, trade industrial program under the Department of Industry Trade and Commerce. You will find the votes I have enumerated on page 11-4.

● 2015

We have appearing before us this evening the Hon. Alastair Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce. To his immediate right are Messrs. Barrow and Burns, Senior Assistant Deputy Ministers, Mr. Barrow for Industry and Mr. Burns for trade, as well as many other officials from the department.

The Minister made a statement the last time he appeared and when we adjourned the last meeting Mr. Kempling was asking questions. You still have some time left if you wish to use it, Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman.

To the Minister through you, Mr. Chairman, I thought perhaps inasmuch as the line of questioning I was pursuing was interrupted by the adjournment of the meeting, I might just very briefly, for a minute or so, review the points I was trying to make to you on the last evening. I believe that Canada is a victim, to some extent, of the American fuel crisis that is affecting our auto pact and our automotive trade generally.

It is rather ironic that here we are self-sufficient almost in oil and yet by reason of the swing of purchasing in the United States to compact and sub-compact cars, and to some extent in Canada, it is reacting against our total automotive trade picture.

I think at the last meeting I said that in 1965 I reviewed the fact that we had a deficit total in automotive trade of some \$130 million and when we look at our 1973 figures, we have a deficit of \$810 million, made up of \$356 million U.S. and \$454 million offshore. What do you and your officials think of this? It appears to me that the structure of the auto pact is such that this situation is not going to improve in that from the American side of the agreement it is a bilateral agreement and from our side of it it is a multilateral agreement. The proof, of course, is that the third nation side of this pact has grown in 8 years from \$18 million to \$454 million deficit. Surely you have to be concerned about this.

The Chairman: Mr. Gillespie.

Hon. Alastair Gillespie (Minister of Industry, Trade and Commerce): Mr. Kempling, you mentioned the whole question of third countries and the growth of third coun-

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

Le mardi 2 avril 1974

[Interpretation]

Le président: Messieurs, à l'ordre s'il vous plaît. Nous reprenons aujourd'hui l'étude des Crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25 sous la rubrique du programme commercial et industriel du ministère de l'Industrie et du Commerce. Les crédits que je viens d'énumérer se trouvent à la page 11-4.

Ce soir, nous avons parmi nous comme témoins l'honorable Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce. Directement à sa droite il y a MM. Barrow et Burns, adjoints supérieurs au sous-ministre, pour l'Industrie et le Commerce respectivement, ainsi que bon nombre d'autres fonctionnaires du Ministère.

La dernière fois qu'il a comparu ici le ministre a fait une déclaration et lors de l'ajournement de la dernière réunion M. Kempling était en train de poser des questions. Monsieur Kempling vous avez toujours quelques minutes de parole si vous désirez vous en servir.

M. Kempling: Merci monsieur le président.

Monsieur le ministre, compte tenu du fait que les questions que je vous ai posées la dernière fois ont été interrompues par l'ajournement de la réunion, je pourrais brièvement y revenir. A mon avis, le Canada est victime jusqu'à un certain point, de la crise du pétrole américain qui a des répercussions sur le pacte de l'automobile et sur le commerce de l'automobile en général.

Il est ironique que nous puissions presque subvenir à nos propres besoins pour ce qui est du pétrole quand par ailleurs en raison de l'achat aux États-Unis, et jusqu'à un certain point au Canada, de petites voitures cette crise du pétrole a de mauvaises répercussions sur tout l'ensemble de notre secteur de l'automobile.

Lors de la dernière réunion j'ai déclaré qu'en 1965 nous avions un déficit total dans le commerce de l'automobile de quelque 130 millions de dollars et en jetant un coup d'œil sur les chiffres de 1973 je constate un déficit de 810 millions de dollars dont 356 millions aux États-Unis et de 454 millions à l'étranger. Qu'est-ce que vos fonctionnaires et vous-même pensez de cette situation? Il me semble que le pacte de l'automobile est tel que cette situation n'apportera aucune amélioration car du côté américain il s'agit bien là d'une entente bi-latérale et de notre côté, il s'agit plutôt d'une entente multilatérale. Naturellement cela est prouvé par le fait que la tierce partie qui a signé cette entente a, en huit ans, porté son déficit de 18 millions à 454 millions de dollars. Il est évident que vous devez vous préoccuper de cette question.

Le président: Monsieur Gillespie.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur Kempling vous avez souligné le problème des tierces parties et de l'accroissement des

[Texte]

try exports to Canada, our deficit to third countries. I suppose the greatest growth took place as far as Japan is concerned during that period and during that period as well our trade with Japan grew in a very significant way. It grew to the point where last year we had a surplus with Japan of some hundreds of millions of dollars, I could give you the exact figure, which reversed a situation of a year earlier where the balance was less than \$100 million. The change was very much in our favour.

As a multilateral trader we are going to run into situations where on one product we go into deficit. We have, I think, to continue to look at our trading pattern on an over-all basis.

I am no happier than you are and, indeed, no happier than I am sure many Americans are with the effects of the energy crisis on their purchases of automobiles.

Last year we had a good increase in exports, 14 per cent. It could have been a lot bigger had it not been for that energy crisis in the U.S., but because we had unprecedented prosperity in Canada, at least from the point of view of the car buyer, our imports went up 26 per cent. I do not think there is any easy way to regulate that rather exceptional kind of circumstance.

• 2020

Mr. Kempling: I am not suggesting that.

The thing that I am concerned about is that we now have layoffs in the automotive industry to the level of about 8,000 people, and what I am concerned about is the amount of offshore product going into Canadian production. I note, for instance, the Ford Motor Company is building a plant in Brazil to produce the Mustang II engine and gearbox. I talked to people in Oshawa and Oakville primarily, and they expressed concern about the amount of product that is coming into Canada from Mexico and Japan and Europe for assembly into Canadian-assembled vehicles. It appears to me that with this layoff of employees, something as I say in the order of 8,000, we could virtually be just an assembler, sort of a pass-through operation.

When you consider that the new car registrations in 1973 were 935,553 cars and 234,683 trucks, roughly 1.2 million total, and a \$5.5 billion market, that is pretty significant. When you look at the total unit production of American Motors, BMW, Alfa Romeo and Mercedes-Benz, you see that we consumed virtually their total production in actual units in the course of last year. AMC produced 380,000 units, BMW 182,858, Alfa Romeo 140,000 and Mercedes-Benz 492; and I am saying that a \$5.5 billion market is a significant domestic market, and when according to your reasoning this is going to widen and expand I look to further layoffs in the automotive industry.

The Chairman: Mr. Minister.

27155—24

[Interprétation]

exportations de ces tierces parties au Canada par rapport à notre déficit envers eux. Je suppose que la croissance la plus importante a eu lieu par rapport au Japon durant cette période alors que par ailleurs notre commerce avec le Japon a augmenté d'une façon assez considérable durant la même période. Cette croissance est telle que l'an dernier par rapport au Japon nous avons un surplus de quelques centaines de millions de dollars; je pourrais vous donner un chiffre exact, et la situation était l'inverse une année plus tôt où le solde était inférieur à 100 millions de dollars. Ce changement a beaucoup joué en notre faveur.

Puisque notre commerce est multi-latéral il est inévitable que nous ayons parfois un déficit sur certains produits. A mon avis, nous devons continuer à nous interroger au sujet de nos tendances commerciales.

Je suis tout aussi mécontent que vous et que bon nombre d'Américains par rapport aux répercussions de la crise énergétique sur l'achat d'automobiles.

L'année dernière il y a eu une bonne augmentation de nos exportations, soit de 14 p. 100. Ce chiffre aurait pu être beaucoup plus élevé sans la crise énergétique aux États-Unis mais puisque nous avions ici au Canada une prospérité sans précédent, du moins du point de vue des acheteurs d'automobiles, nos importations ont grimpé à 26 p. 100. A mon avis il n'y a aucun moyen facile de contrôler ce genre de circonstances tout à fait exceptionnelles.

M. Kempling: Ce n'est pas ce que j'allais vous proposer. Ce qui m'inquiète beaucoup à l'heure actuelle c'est le fait que dans l'industrie de l'automobile on mette à pied environ 8000 personnes. Je suis inquiet aussi du nombre des produits venant de l'étranger qui forment un élément de la production du Canada. Je constate par élément que la société Ford est en train de construire une usine au Brésil qui fabriquera des moteurs et des boîtes de vitesse pour la Mustang II. Je me suis entretenu avec des gens d'Oshawa et d'Oakville principalement, et ils m'ont exprimé leur inquiétude au sujet du volume d'équipement qui arrive du Mexique, du Japon et de l'Europe, et qui est destiné à des véhicules assemblés au Canada. Il me semble qu'à la suite de ces congédiements de l'ordre de 8000 nous pourrions virtuellement n'être que des assembleurs de véhicules et devenir ainsi quantité négligeable.

Lorsque l'on constate que les enregistrements de nouveaux véhicules motorisés en 1973 étaient de l'ordre de 935,553 voitures et 234,683 camions, c'est-à-dire un total de 1.2 million environ sur un marché de 5.5 milliards il me semble que cela en dit long. Sur le nombre total de véhicules produits par American Motors c'est-à-dire les BMW les Alfa Romeo et les Mercedes-Benz on constate que l'on a virtuellement acheté la production totale de véhicules au cours de l'année dernière. La firme American Motors a produit 380,000 véhicules, BMW 182,858 Alfa Romeo 140,000 et Mercedes-Benz 492 par ailleurs un marché national de 5.5 milliards est important et si par ailleurs à votre avis ce marché prendra de l'expansion il faut s'attendre alors à de nouvelles mises à pied dans l'industrie de l'automobile.

Le président: Monsieur le ministre.

[Text]

Mr. Gillespie: I think probably the best I can say is that we have had some layoffs. They are much to be regretted but fortunately they are not nearly as serious as they have been in the United States; there have been relatively few of a permanent nature in Canada. There are indications now that the U.S. market is strengthening and the Canadian market continues to be strong. So although there may not be as many Canadians employed in the parts and assembly operations of Canadian factories this year as there were last, let us remember that last year was the greatest on record in terms of numbers of people at work. I think this year will still come out as one of the big years, certainly within the top three.

We are doing everything we can, as I have indicated before, to try to create a market for Canadian-made products, particularly in the parts industry. If you have suggestions as to what other techniques or instruments we might use, I would be very happy to have them.

Mr. Kempling: You say that these are temporary layoffs, but take as an example, Hayes-Dana in St. Catharines and Budd Company in Kitchener. Both produce frames for cars, for Ford and General Motors cars basically, and the subcompacts and the compact cars are unitized construction that are not using frames; and it appears to me that those layoffs, in the case of Hayes-Dana about 20 per cent, and Budd Automotive about 24 per cent will be pretty permanent.

Chrysler as well have laid off 550 in the 360 cubic inch plant they have in Windsor and Ford have laid off 1,104 in the 400 cubic inch engine plant they have there, plus several other smaller suppliers. In Ontario alone almost 4,000 people have been laid off, and I suggest that it is almost permanent.

I am no genius; I think you have all the brains in your department there, but it seems to me that the automotive manufacturers have reacted to the multilateral side of our automotive agreement. In other words, Ford, General Motors and Chrysler, have said, "Fine, the Canadian side of the agreement is multilateral, so we will bring in product from any country in the world that we choose. As long as we can have it made cheaper there we will assemble it into cars that we manufacture in Canada and then we will export them to the United States."

• 2025

We had the example of the steel manufacturers going down to Detroit running into trouble selling steel to the automotive industry. One of the arguments used against them was the fact that steel was coming into Canada, down to Tilbury, being stamped into automotive products, being exported into the United States and then the manufacturers was drawing the duty drawback on the Japanese steel he imported. This created problems all down the

[Interpretation]

M. Gillespie: Tout ce que j'ai à dire c'est qu'en effet il y a eu un certain nombre de mises à pied. Bien que nous devions les regretter, par ailleurs malheureusement ces mises à pied ne sont pas aussi graves qu'elles l'ont été aux États-Unis; il y en a eu relativement peu de nature permanente au Canada. Il semble que maintenant le marché des États-Unis se renforce et que le marché canadien continue d'être ferme. Par conséquent bien que cette année par rapport à l'année dernière il n'y ait pas autant de Canadiens employés à la fabrication et à l'assemblage des voitures dans les usines canadiennes, il ne faut pas oublier que l'année dernière a marqué un sommet sans précédent du nombre de personnes qui avaient un emploi. Cette année sera encore une année des plus fructueuses sûrement l'une des meilleures.

Comme je l'ai dit plus tôt nous faisons tout ce qui est possible pour créer des débouchés pour les produits fabriqués au Canada particulièrement dans l'industrie des pièces d'automobiles. Si vous avez des propositions à nous faire au sujet de techniques ou d'instruments nouveaux dont nous pourrions nous servir j'en serais très heureux.

M. Kempling: Vous avez dit qu'il s'agissait là de mises à pied temporaires mais par ailleurs prenez comme exemple, les mises à pied de la société Hayes-Dana à St. Catharines et de la société Budd à Kitchener. Ces deux sociétés fabriquent des carrosseries d'automobiles principalement pour les sociétés Ford et General Motors alors que les petites voitures n'ont pas besoin de ce genre de carrosserie; il me semble que ces mises à pied, de 20 p. 100 dans le cas de la société Hayes-Dana et de 24 p. 100 dans le cas de la société Budd Automotive seront permanentes. Or la société Chrysler a mis à pied 550 employés de son usine de moteurs d'une dimension de 360 pouces cubes à Windsor et la société Ford a mis à pied 1,104 personnes travaillant dans leur usine de moteurs d'une dimension de 400 pouces cubes et ces mises à pied ont touché également plusieurs autres petites entreprises. Dans l'Ontario 4,000 personnes ont été mises à pied et à mon avis cette situation est presque permanente.

Je ne suis pas un génie; je pense que vous avez un grand nombre d'experts au sein de votre ministère mais il me semble que les fabricants d'automobiles ont réagi par rapport à l'aspect multilatéral de votre accord sur l'automobile. Autrement dit, les sociétés Ford, General Motors et Chrysler ont déclaré: «Puisque les Canadiens considèrent cet accord comme étant multilatéral nous importerons des produits de tous les pays du monde, à notre guise. Aussi longtemps que nous pourrions obtenir des pièces moins chères à l'étranger nous nous en servirons pour l'assemblage des automobiles que nous fabriquons au Canada et ensuite nous les exporterons aux États-Unis.»

A titre d'exemple, les fabricants d'acier ont eu de la difficulté à Detroit à vendre leur acier à l'industrie de l'automobile. Un des arguments utilisés à leur encontre, est le fait que l'acier était importé au Canada, envoyé à Tilbury, utilisé dans la fabrication de produits automobiles pour être ensuite exportés aux États-Unis alors que les fabricants devaient payer des tarifs de douane sur l'acier japonais qu'ils importaient. Cela a causé des pro-

[Texte]

line. Would you not think we could be looking at a total North American content rather than the way we are doing it? Is this not more the way we should be going?

Mr. Gillespie: I think we are headed in that way, but...

Mr. Kempling: It does not appear that way.

Mr. Gillespie: ...you mentioned steel supplied from Japan. If we were to prohibit in some sense the use of that steel by Canadian automobile manufacturers, then you would aggravate an already serious crisis—perhaps the word "crisis" is overstating it—an already serious shortage.

Mr. Kempling: That operation is wiped out now but...

Mr. Gillespie: There has been a serious problem in respect of the steel shortages. So, I would not have thought that would have been in the interest of Canadian employment, would you?

Mr. Kempling: I see I am not progressing so far. I would think if we created it...

Mr. Gillespie: If Canadian part manufacturers cannot get steel, do you think we ought to stop our Canadian operation?

Mr. Kempling: By the way, we are no longer importing Japanese steel for that operation.

The Chairman: This will be your last question, Mr. Kempling.

Mr. Kempling: I wonder whether we are going to end up in the same way as we have in the farm implement agreement where we are just going to continue to have a serious deficit, as we continue to have with farm implements. Certainly, when we talk to you in the House we do not seem to get very much information on the Auto Pact, it is very secretive. We get more from the American papers than we get from you, Mr. Gillespie.

Mr. Gillespie: I will get the information that you get from the United States' papers.

Mr. Kempling: At any rate, we do not get very much from you, because you say that it is under negotiation and we cannot discuss it. It leaves us very little ground for information and we can only look at it on the figures that are produced. I see a continuing automotive trade deficit in the total picture and an increasing amount of imported product that will be sold to Canada, which I think we have to consider very seriously.

The Chairman: Do you want to comment on the value judgment made by Mr. Kempling, Mr. Gillespie?

Mr. Gillespie: I would like to put a couple of facts on the record. First of all, it is quite true that our imports,

[Interprétation]

blèmes d'un bout à l'autre de l'industrie. Ne vaudrait-il pas mieux s'intéresser à ce que ce produit soit identifié comme un produit nord-américain plutôt que d'agir de la façon actuelle? N'est-ce pas cette façon de voir que nous devrions adopter?

M. Gillespie: A mon avis, nous allons dans cette direction, mais...

M. Kempling: Il ne semble pas qu'il en soit ainsi.

M. Gillespie: ...vous avez mentionné l'acier importé du Japon. Si nous devons prohiber en un certain sens l'usage de cet acier par les fabricants d'automobiles canadiens, nous pourrions ainsi alors aggraver une crise qui est déjà très grande—peut-être que le mot «crise» est un peu trop fort—et ne serait-ce qu'une—que ce serait déjà très grave.

M. Kempling: Cette opération est maintenant éliminée mais...

M. Gillespie: Il y a un problème grave pour ce qui est de la pénurie d'acier. Je crois donc que cela ne serait pas dans l'intérêt de la main-d'œuvre canadienne, n'est-ce pas?

M. Kempling: Je vois que je n'ai pas fait de progrès jusqu'à maintenant. A mon avis, si nous devons créer cela...

M. Gillespie: Si les fabricants canadiens de pièces d'automobile ne peuvent obtenir de l'acier, ne croyez-vous pas que nous devrions fermer les usines canadiennes?

M. Kempling: Incidemment, nous n'importons plus d'acier japonais pour ce genre d'entreprise.

Le président: Ce sera là votre dernière question, monsieur Kempling.

M. Kempling: Je me demande si nous n'en arriverons pas à la même situation que celle de l'accord sur l'outillage agricole où nous continuons d'avoir un déficit grave. Il est certain que lorsque nous nous adressons à vous à la Chambre nous n'obtenons pas beaucoup d'informations sur le pacte de l'automobile et tout est tenu très confidentiel. Nous obtenons davantage de renseignements dans les journaux américains, monsieur Gillespie.

M. Gillespie: J'obtiendrai les renseignements que vous tirez des journaux américains.

M. Kempling: Nous n'obtenons pas beaucoup d'information de vous car vous déclarez que la question fait l'objet de négociations et que par conséquent on ne peut en discuter. Il en découle que nous avons peu d'informations et que nous ne pouvons que jeter un coup d'œil sur les chiffres que vous nous donnez. A mon avis, il y aura un déficit commercial permanent dans le domaine de l'automobile puis dans son ensemble et une augmentation des produits importés qui seront vendus au Canada ce qui, à mon avis, est très grave.

Le président: Désirez-vous faire des commentaires sur la déclaration de M. Kempling, monsieur Gillespie?

M. Gillespie: J'aimerais que soit versés au dossier certains faits. Tout d'abord, il est juste de dire que nos

[Text]

as I have already indicated, were up in a very major way, but our exports were too, and our exports to the United States were greater last year than they have ever been before. There was a major increase in the value of Canadian production.

The second point, and perhaps from Mr. Kempling's point of view this would even be more important, is that our share of the North American market produced in Canada is greater than it has ever been. Clearly that has to be regarded as progress under the Auto Pact. I think you would agree.

Mr. Kempling: No, I would not. I am sorry.

Mr. Gillespie: You would not agree with the fact that...

Mr. Kempling: Not the way the facts are stated there. You are only looking at one side of the question. You play a pretty good game.

The Chairman: Mr. Kempling, I thank you very much.

Mr. Gillespie: You ask for facts and I am giving you facts, but you will not read the...

Mr. Kempling: That is one side of the question.

The Chairman: Gentlemen, I am afraid you are getting into an argument that can be continued later.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. I will recognize Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman.

I have just one point for clarification following Mr. Kempling's question. If a subcomponent is brought in from General Motors in Brazil for assembly into a vehicle in Canada, is that considered Canadian content, or do we still use CVA?

Mr. Gillespie: This is a technical question and I would like Mr. Arthur to deal with it.

The Chairman: Mr. Arthur.

• 2030

Mr. C. D. Arthur (General Director, Transportation Industries Branch): Mr. Chairman, anything that comes in from Brazil or any other country is not counted as CVA. CVA is still a very important measurement under the automotive program.

Mr. Danson: Thank you very much. Then if I could get on to the question I meant to ask.

There are two questions that came up last year, Mr. Chairman, which I would like to be brought up to date on. One was the Minister's description of the one-stop shopping service incorporating the Industrial Development Bank, bringing it in to the Department of Industry, Trade

[Interpretation]

importations comme je l'ai déclaré ont connu une hausse importante mais que nos exportations avaient également augmenté alors que par ailleurs nos exportations aux États-Unis étaient beaucoup plus élevées l'année dernière qu'auparavant. Il y a eu une augmentation majeure de la valeur de la production canadienne.

Deuxièmement, et c'est peut-être ce qui importe le plus pour M. Kempling, notre part du marché nord-américain des produits fabriqués au Canada est plus élevée qu'elle ne l'a jamais été auparavant. Il est clair que l'on doit considérer cela comme étant un progrès réalisé grâce au pacte de l'automobile. Je crois que vous serez d'accord avec moi.

M. Kempling: Non, je regrette.

M. Gillespie: Ne seriez-vous pas d'accord pour dire...

M. Kempling: Non, pas de la façon dont on nous présente les faits. Vous ne considérez qu'une partie de la question. Toutefois, vous vous en tirez assez bien.

Le président: Monsieur Kempling je vous remercie.

M. Gillespie: Vous m'avez demandé des faits et je vous en donne, mais vous ne lirez pas le...

M. Kempling: C'est un aspect de la question.

Le président: Messieurs, je regrette, votre discussion pourrait se poursuivre un peu plus tard.

M. Kempling: Merci monsieur le président.

Le président: J'accorde la parole à M. Danson.

M. Danson: Merci monsieur le président.

J'ai simplement une question que je voudrais tirer au clair à la suite de la question posée par M. Kempling. Si une pièce d'automobile provient de la société General Motors au Brésil pour faire partie de l'assemblage d'un véhicule au Canada, est-ce que cette pièce est considérée comme produit canadien ou devons-nous toujours utiliser les services de la CVA?

M. Gillespie: Il s'agit là d'une question d'ordre technique et j'aimerais que M. Arthur vous réponde.

Le président: Monsieur Arthur.

M. C. D. Arthur (Directeur général, Division de l'industrie des transports): Monsieur le président toute pièce qui est importée du Brésil ou de tout autre pays n'est pas considérée comme satisfaisant aux normes de la CVA car celle-ci demeure toujours une norme dont on doit tenir compte en vertu du programme sur l'industrie de l'automobile.

M. Danson: Merci beaucoup. J'aimerais en arriver à la question que j'avais l'intention de poser.

Deux questions ont été posées l'année dernière, monsieur le président, et j'aimerais obtenir des détails à jour sur ces questions. L'une avait trait à la description du ministre d'un service d'achat unique incorporant la Banque de développement industriel comme faisant partie

[Texte]

and Commerce, and now I think it is called the federal business development bank, which sounds like Fed-Bed or featherbed, and I was wondering how that was coming along, what the plans are with the structure and shape. The appropriate legislation will be forthcoming shortly. The second one was on the tooling insurance program which I believe Mr. Arthur answered last year and I am impatient. A whole year has gone by. I would like to be brought up to date.

Mr. Gillespie: Mr. Danson, before answering, I think I should put on the record that it was noted earlier by the Chairman that my officials are here in strength. We are a very strong department. They are lined up behind you, with evidence of a strong team with very strong constitutions. I would just like to say how pleased I am to see them all here this evening. On the FBDB—if you say it quickly it becomes FBDB—no problem, and if you want to drop the F it becomes BDB—the plans are well advanced. I would expect to table in the House of Commons for first reading the bill within a matter of weeks, a very short period of time.

Mr. Danson: Does the FBDB, if I have it correctly, incorporate the business structure of the one-stop service in all the various programs of your department?

Mr. Gillespie: Yes, indeed, it does; it builds on the strengths, and as I have indicated, strength is an important part in Industry, Trade and Commerce. It builds on the strengths of the IDB to the existing IDB operation, and there are very close to 60 branches now across the country. We will be welding on—might be one way of putting it—a number of services. The first group are management counselling and training services; management counselling under the existing Counselling Assistance to Small Enterprise program, often called CASE, and the management training or the owner operator training courses now offered by the Department of Manpower and Immigration. The second group of services are informational services, the sort of one-stop information idea you just mentioned. This would include information on what my department offers, the Department of Manpower and Immigration offers, small Business Loans Act, which is Department of Finance, NRC, and a whole series of departments, all of which, one way or another, have some effect on small business. The third area of services I suppose generally speaking is financial services, associated with the kind of banking operation which is the guts of the IDB operation right now: decentralized, five regions, regional advisory councils, autonomous, reporting to Industry, Trade and Commerce, a quite different shift.

Mr. Danson: Will it in any way handle any of the other programs in your department such as PAIT or IRDIA and the many others, or do at least a preliminary screening or the in-field administration of them?

[Interprétation]

du ministère de l'Industrie et du Commerce et que l'on appelle maintenant Banque fédérale de développement du commerce, et je me demandais comment les choses se passaient dans ce domaine, quels projets on avait formulés au sujet de la structure de cet organisme. Les lois appropriées seront adoptées prochainement. Deuxièmement, savoir où en est rendu le programme d'assurance de l'outillage auquel M. Arthur s'est intéressé l'année dernière et pour lequel je suis impatient d'obtenir une réponse car toute une année s'est déjà écoulée. J'aimerais obtenir des renseignements à jour.

M. Gillespie: Monsieur Danson, avant de répondre à vos questions, il devrait être porté au compte-rendue que le président a fait remarquer un peu plus tôt, c'est-à-dire que j'ai ici à mes côtés bon nombre de mes meilleurs fonctionnaires. Nous sommes un ministère très fort. Ces fonctionnaires qui sont assis à vos côtés témoignent de l'équipe très solide que nous formons. J'aimerais simplement dire combien je suis heureux de constater qu'ils sont tous ici ce soir. Pour ce qui est du FBDB les projets sont très avancés. D'ici quelques semaines, soit une très courte période de temps, je déposerai à la Chambre des communes ce bill en première lecture.

M. Danson: Est-ce que le FBDB, si je ne m'abuse, incorpore la structure commerciale de ce service unique dans les divers programmes de votre ministère?

M. Gillespie: Oui en effet; ils se fondent sur des positions très fortes et comme je l'ai indiqué, la force est une partie importante du ministère de l'Industrie et du Commerce. On se fonde sur la force de l'IDB et nous comptons à l'heure actuelle près de 60 filiales un peu partout au pays. Nous nous fonderons si je peux parler ainsi sur un certain nombre de services. Le premier groupe comporte des services de formation et d'experts conseils en gestion; un service de conseil en vertu du service d'aide de consultants au programme des petites entreprises que l'on appelle souvent CASE ainsi que des cours de formation en gestion aux exploitants indépendants qui sont offerts maintenant par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le second groupe de services comporte des services d'information c'est-à-dire un service du genre de celui dont vous venez de parler. Cela comprend une information sur les cours offerts par mon ministère ainsi que sur les cours offerts par les organismes suivants: le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le ministère des Finances en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, le CNR, et une vaste gamme de ministères qui d'une façon ou d'une autre ont des effets salutaires sur les petites entreprises. Troisièmement on pourrait parler généralement de services financiers qui s'associent au genre d'opération bancaire formant le noyau du programme IDD à l'heure actuelle: la décentralisation, les 5 régions, les conseils régionaux, les conseils autonomes qui font rapport au ministère de l'Industrie et du Commerce ce qui implique beaucoup de changements.

M. Danson: Est-ce qu'on leur confiera l'administration d'autres programmes de votre ministère tels que PAIT ou IRDIA ainsi que bon nombre d'autres ou ferez-vous du moins une vérification préliminaire de la bonne gestion de ces programmes?

[Text]

Mr. Gillespie: No, it will not do any screening and it will not do any administration but it will act as an information source in the sense that it will be able to indicate to small businessmen that certain programs exist which he might not otherwise have known about, and in that sense it can also act as a referral agency pointing out to the small businessman where he needs to go in our department, again, regional because we have increased our regional offices all the way across the country.

● 2035

We have increased the staff by two-thirds in the past year and, indeed, to give you some idea, in the four Western provinces now we have more people, if you exclude the Ottawa headquarters, than in all the rest of the provinces put together. It is this sort of decentralization.

PAIT applications will be accepted and decided by the officers in these regional branches.

Mr. Danson: Yes, but the FBDB will do its own homework, its own business, and if he wants some other department it will tell him where to go.

Mr. Gillespie: That is right. The FBDB is concerned with financing, management training, the CASE program, management counselling services and general information services.

Mr. Danson: Thank you very much, Mr. Gillespie. The other question was in relationship to what I call the tooling insurance program which we discussed when the estimates were up last year. I believe Mr. Arthur dealt with it at that time. I was wondering how it was progressing.

Mr. Gillespie: Perhaps Mr. Arthur could give us an update on the tooling insurance.

Mr. Arthur: Mr. Chairman, when our estimates were up last time Mr. Danson asked this question as it applied to the automotive industry, and at that time the answer was that we were working on a tooling insurance program or a tooling amortization program for the automotive industry. Subsequently the suggestion was made, and I believe one of those who made the suggestion was Mr. Danson, that this should be broadened to include all industry sectors. We have been examining this program as it relates to other industrial sectors besides automotive and we have come up with some draft suggestions which have been reviewed. The suggestions by persons such as Mr. Danson that have arisen from this review are now being evaluated within the department and this program is also being considered within the context of a possible new program relating to those programs of the department that assist industry. So I would hope, Mr. Chairman, that we will be able to put something forward in the very near future.

Mr. Danson: This, essentially, is the program whereby a manufacturing operation can protect itself by an in-

[Interpretation.]

M. Gillespie: Non aucune vérification ne sera faite il ne s'agira pas d'administration mais ce service agira plutôt comme source d'information en ce sens qu'il sera en mesure d'aiguiller les directeurs de petites entreprises vers certains programmes qui existent déjà et qu'ils n'auraient pas connus autrement et en ce sens on pourra aussi agir comme agence de référence pour indiquer aux directeurs de petites entreprises à qui ils doivent s'adresser au sein de notre ministère à un niveau régional car nous avons augmenté le nombre de bureaux régionaux un

peu partout au pays. Au cours de la dernière année nous avons augmenté les effectifs de notre personnel de deux tiers et de fait à titre d'exemple, dans les quatre provinces des Prairies nous avons à l'heure actuelle plus de personnel, à l'exclusion des quartiers généraux d'Ottawa, que dans tout le reste des provinces. Il s'agit-là d'une sorte de décentralisation.

Nous accepterons les demandes faites en vertu du programme PAIT et la décision sera prise par les fonctionnaires de ces bureaux régionaux.

M. Danson: Oui, mais le FBDB fera ses propres affaires et renverra le demandeur au ministère approprié.

M. Gillespie: C'est exact. Le FBDB s'occupe du financement de la formation en gestion du programme CASE, des services de conseil en gestion et des services de renseignements.

M. Danson: Merci beaucoup, monsieur Gillespie. Mon autre question se rapporte au programme d'assurance de l'outillage dont nous avons discuté lors de l'examen des prévisions budgétaires de l'année dernière. Je crois que c'est M. Arthur qui en a parlé à ce moment-là. Je me demande quel progrès nous avons fait en ce sens.

M. Gillespie: Peut-être que M. Arthur pourrait nous faire une mise à jour au sujet de ce programme.

M. Arthur: Monsieur le président, lors de l'étude des prévisions budgétaires l'année dernière, M. Danson a posé cette question au sujet de l'industrie de l'automobile et à ce moment-là nous étions en train de mettre sur pied un programme d'assurance de l'outillage ou un programme d'amortissement de l'outillage pour le secteur de l'automobile. Par la suite, on a proposé et je crois que M. Danson était parmi ceux qui ont fait cette proposition, que ce programme devrait être assez vaste pour y comprendre tous les secteurs de l'industrie. Nous avons étudié ce programme par rapport à d'autres secteurs de l'industrie à part celui de l'automobile et nous avons obtenu certaines propositions préliminaires qui ont été revues. Les propositions faites par certaines personnes, telles que M. Danson, et qui découlent de cette révision font l'objet d'une évaluation à l'heure actuelle au sein du Ministère et l'on étudie aussi ce programme dans le contexte d'un programme nouveau se rapportant au programme ministériel d'aide à l'industrie. Par conséquent, j'espère monsieur le président, que nous serons en mesure d'aller de l'avant dans un avenir très proche.

M. Danson: Vous voulez parler essentiellement d'un programme selon lequel une entreprise industrielle peut

[Texte]

surance principle against the cost of initial tooling which he might not be able to risk otherwise. Is that correct.

Mr. Arthur: That is true, Mr. Chairman.

Mr. Danson: I was wondering how long "the near future" might be, Mr. Chairman.

Mr. Arthur: Mr. Chairman, this, as I mentioned, also involved the review of departmental programs with the prospect of coming up with a more general program that would encompass some of the existing departmental programs. This is being actively pursued, but I would not like to suggest a time frame other than to say within the near future.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. The next questions, Mr. Gillespie, I am not sure particularly fall within your portfolio, but I imagine they are areas of very special interest. One is how soon we might expect legislation making it illegal for Canadian corporations that are controlled by foreign corporations to act within the guidelines of the foreign companies which control them? In other words, legislation which forbids a Canadian Company to act under, say, the trading with the enemy act of another unnamed country.

Mr. Gillespie: That legislation received second reading last night I think, Mr. Danson.

Mr. Danson: I was in Committee.

Mr. Lambert (Edmonton West): You do not read your own bills.

• 2040

Mr. Gillespie: It has a particular section dealing with this. That bill has received a good deal of parliamentary attention on second reading, and it is now before this Committee.

I think the important thing I want to emphasize here is that this was the first bill the government brought forward in this session, indicating the importance, I think, that it attaches to the whole question of competition policy and this issue in particular.

Mr. Danson: The other question was the Small Business Loans Act, which I believe we had discussed before in this Committee. Is that an act which will be beefed up slightly or phased out as the FBDB, or whatever it is, comes into force?

Mr. Gillespie: I think perhaps you should address that question to the Minister of Finance, because it is under his jurisdiction.

The Chairman: He is our next guest.

Mr. Danson: Mr. Chairman, the other was announced plans about rationalization in the petrochemical industry, and this is a pretty broad question. It would seem to me

27155-3

[Interprétation]

se protéger par des assurances sur le coût de l'outillage initial et sans lesquelles elle ne serait pas en mesure de prendre des risques, est-ce exact?

M. Arthur: C'est exact, monsieur le président.

M. Danson: J'aimerais savoir ce que comporte l'expression «dans un avenir très proche» monsieur le président.

M. Arthur: Monsieur le président, ce programme, comme je l'ai mentionné, comprend aussi une révision des programmes ministérielles en vue de mettre sur pied un programme plus général qui comprendrait certains des programmes qui existent déjà. Nous poursuivons cet objectif activement mais je ne tiens pas à préciser le temps qu'il nous faudra pour ce faire autrement qu'en déclarant que cela se fera dans un avenir très rapproché.

M. Danson: Merci, monsieur le président. Je ne suis pas certain que mes prochaines questions, monsieur Gillespie, relèvent particulièrement de votre mandat mais je crois que ce sont là des domaines d'intérêt assez spécial. J'aimerais savoir à quel moment nous pourrions nous attendre à adopter des lois qui, pour les sociétés canadiennes sous contrôle étranger, rendrait illégal d'agir en tenant compte des directives des compagnies étrangères qui les contrôlent? Autrement dit, quand aurons-nous une Loi qui empêchera une compagnie, une société canadienne d'agir en vertu d'une Loi touchant le commerce avec l'ennemi, en vigueur dans quelque autre pays à l'étranger.

M. Gillespie: Cette Loi a été adoptée en seconde lecture hier soir, monsieur Danson.

M. Danson: Je siégeais à un comité.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous ne lisez même pas vos propres bills?

M. Gillespie: Il y a dans ce bill un article en particulier qui prévoit ce genre de choses. Ce bill a reçu beaucoup d'attention de la part des parlementaires en deuxième lecture et votre comité en est maintenant saisi.

Je tiens à vous faire remarquer ici que c'est le premier bill que le gouvernement a mis de l'avant au cours de la présente session indiquant par là l'importance qu'il attache à tout l'ensemble de la question des politiques sur la conférence et sur le problème que vous devez... vous venez de soulever en particulier.

M. Danson: Mon autre question sur la Loi des petits prêts qui a fait l'objet d'une discussion dans votre comité. S'agit-il d'une loi qui sera quelque peu abandonnée graduellement au fur et à mesure que le FBDB ou quoi que ce soit entrera en vigueur?

M. Gillespie: Vous devriez peut-être poser cette question au ministre des Finances car cela relève de son mandat.

Le président: Il sera notre prochain invité.

M. Danson: Monsieur le président, j'aimerais parler maintenant des projets de rationalisation dans l'industrie pétrochimique ce qui est une question très vaste. Il me

[Text]

that we do have in this country the resources to be fairly self-sustaining on a world scale if we can bring the petrochemical industry together and co-ordinate their efforts, perhaps largely out west but in other parts of the country as well. What is in the works there, and how is that progressing?

Mr. Gillespie: There have been a number of discussions, Mr. Danson, with members of the industry. I have met with members of the industry on a number of occasions, and I have met with members of the Alberta Cabinet as well on this question. I think a good deal of progress is being made. I think there is agreement on the part of the Province of Alberta and the members of the industry that it is urgent that projects get underway and start. We have a significant deficit right now, close to one quarter of a billion dollars a year, with the United States. That is to say, we are importing a quarter of a billion dollars more than we are exporting in petrochemicals. I know you have brought this to my attention on a number of occasions, particularly with respect to shortages created by the plastics industry.

We are concerned, as indeed the provinces are, that this shortage question will get worse before it gets better because no new plant can come on stream, even if it were started tomorrow, for probably two years. It is for that reason that I think there is an urgency to the question of deficit, the question of shortages, and the question of time it takes to get a plant into being.

I think, generally speaking, there is room in the near term, the next few years, for two worldscale ethylene plants with basic feedstock for the petrochemical industry. I would think between now and the end of the decade we are looking at close to a billion dollars worth of investment in the petrochemical industry. We will be taking in the forthcoming GATT negotiations a very strong position with respect to petrochemical tariffs, in trying to gain for Canadian petrochemical producers better access to the United States market.

Again, as you have pointed out to me on a number of occasions, there is more favourable access for petrochemicals made in the United States into Canada than the reverse way, in most instances—not all but most. That has been a major inhibitor as far as the development of the Canadian petrochemical industry is concerned.

I think there have been two other inhibitors. One has been the fact that feedstocks to Canadian petrochemical plants have been higher than the cost of the same feedstocks in the United States. As a result of the government's energy policies, that has now changed. So the Canadian petrochemical industry can expect to purchase on a fully competitive basis, plants in the U.S.

• 2045

On the third element, the fact that the most of the petrochemical companies are multinational firms with a U.S. base, it is not surprising that most of the petrochemical development took place in the United States in the

[Interpretation]

semble que nous avons ici dans notre pays les ressources suffisantes pour être assez autonomes à l'échelle internationale si nous puissions obtenir une coordination des efforts dans l'industrie pétrochimique, surtout dans l'Ouest, mais aussi dans certaines autres régions du pays. Qu'a-t-on fait à ce sujet et comment progresse-t-on?

M. Gillespie: Nous avons eu un bon nombre de discussions, monsieur Danson avec les membres de l'industrie. A plusieurs reprises j'ai rencontré certains membres de l'industrie ainsi que des membres du Cabinet de l'Alberta à cet égard. Beaucoup de progrès a été fait jusqu'à maintenant la province de l'Alberta d'accord avec les membres de cette industrie estime qu'il est urgent que l'on mette sur pied ces... ce genre de projet. Nous avons un déficit assez élevé à l'heure actuelle, soit près d'un quart de milliard de dollars par année par rapport aux États-Unis. Cela veut dire que nous importons un quart de milliard de dollars de plus que nous exportons dans le domaine pétrochimique. Je sais que vous m'avez rappelé cette question bon nombre de fois particulièrement en ce qui touche aux pénuries dans l'industrie du plastique.

Tant les provinces que nous-mêmes craignent que cette pénurie s'aggrave avant de s'aplanir car nous ne pouvons pas construire de nouvelles usines mêmes si nous commençons demain pour environ 2 ans. C'est pour cette raison qu'il y a à mon avis une situation d'urgence qui a trait à ce déficit à ces pénuries ainsi qu'au temps qu'il faut pour mettre sur pied une nouvelle usine.

De façon générale, il y a place, à court terme, c'est-à-dire au cours des quelques prochaines années, pour la construction d'usines d'éthylène à l'échelle internationale qui ferait progresser l'industrie pétrochimique. D'ici la fin de la prochaine décennie il y aura près d'un milliard de dollars sous forme d'investissement dans l'industrie pétrochimique. Lors des prochaines négociations du GATT prendront une position très ferme pour ce qui est des tarifs pétrochimiques en essayant d'obtenir pour les producteurs de produits pétrochimiques canadiens un meilleur accès au marché américain.

Une fois de plus, comme vous me l'avez fait remarquer à de nombreuses reprises, il a beaucoup plus de produits pétrochimiques qui entrent au Canada en provenance des États-Unis que l'inverse, dans la plupart des cas—pas tous mais la plupart. C'est là un facteur d'inhibition importante pour ce qui est du développement de l'industrie pétrochimique canadienne.

Il faut tenir compte aussi de deux autres facteurs inhibiteurs. L'un d'entre eux est le fait que les matières premières dont ont besoin les usines pétrochimiques canadiennes sont d'un coût beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis. A la suite des politiques gouvernementales sur l'énergie cela est maintenant changé. Par conséquent l'industrie pétrochimique canadienne peut s'attendre à faire des achats aux États-Unis sur une base pleinement concurrentielle.

Pour le troisième élément, le fait que la plupart des sociétés pétrochimiques sont des entreprises multinationales basées aux États-Unis explique que la plupart du développement pétrochimique a eu lieu aux États-

[Texte]

past for those three reasons: the cost of feedstock, tariff reasons and the fact that the industry was U.S. dominated.

I think the costing has been very largely met. We are working on the tariff question and the industry here now sees its possibilities and I think it is ready to move.

Mr. Danson: Will they sell their ethylene to Canadian users, other than themselves, at a lower cost than they would export it? Will further Canadian processing have an edge here?

Mr. Gillespie: I do not think I would want to make any very general statement here. I think the companies themselves will be determining their own pricing policies. Quite clearly, I think they recognize though that now they are in a position to be competitive on a world-scale basis, in some instances they will be able to export into the United States. But when I mentioned two world-scale plants I was talking about the fact that the Canadian market itself quite apart from the export market is large enough to absorb two world-scale plants.

Mr. Danson: Yes. The point I was getting at is that the petrochemical industry is not labour intensive. It is downstream products, when you get down into the plastics industry, the rubber industry, the chemical and the pharmaceutical industry that you get your greater use of labour and greater return, the greater multiplier effect on the product. It would be very important to us in using our raw materials and maybe it would be better just to cap it and keep it in the ground—I am not saying we do that—than to let it go too cheap if we can take some advantage of our position there and get some competitive edge as we have in petrol, in fuel, in oil.

Mr. Gillespie: I do not think there is any question that Canadians will have first claim. Government policies are quite clear on that. With respect to feedstocks and the multipliers you have pointed out it is a very real one. This is why the petrochemical industry is so important to Canada. It is perhaps as high as 150 times. If you take the equivalent crude in a pound of nylon and then upgrade that through fibre into products like nylon carpeting, the multiplier in fact, is 150 times. That is the potential in Canadian value added.

I think there is no question that the companies now recognize their potential and I hope there will be some major announcements very shortly.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Danson. Mr. Minister, a point of clarification on the billion dollar figure that you quoted on two world-scale plants: that would be for the two plants, I assume.

[Interprétation]

Unis jusqu'ici, pour les trois motifs suivants: coût des provendes, tarif, industrie à prédominance américaine.

Je pense que la question des coûts a été entièrement réglée, nous travaillons maintenant à la question des tarifs et notre industrie aperçoit maintenant les possibilités dont elle dispose et est je crois décidée à bouger.

M. Danson: Vendront-ils leur éthylène aux consommateurs canadiens à un coût inférieur au coût d'exportation? Est-ce que l'on insistera plus sur la transformation canadienne?

M. Gillespie: Je ne pense pas pouvoir répondre ici avec certitude. Je crois que les sociétés elles-mêmes détermineront leur propre politique de prix. Il apparaît toutefois clairement qu'elles reconnaissent être maintenant bien placées par rapport à leurs concurrents dans le reste du monde, et dans certains cas, elles pourront exporter vers les États-Unis, mais quand je parlais de deux entreprises d'envergure internationale, je voulais dire que le marché canadien lui-même est sans compter le marché d'exportation assez important pour absorber deux entreprises d'une telle envergure.

M. Danson: Oui. Ce que je voulais dire c'est que l'industrie pétrochimique ne requiert pas énormément de main-d'œuvre. Il s'agit de produits de transformation; lorsque l'on en arrive à l'industrie des plastiques, du caoutchouc, à l'industrie chimique et à l'industrie pharmaceutique, on utilise plus de main-d'œuvre et les gains sont supérieurs. Il serait très important que nous utilisions nous-mêmes nos matériaux bruts, il serait peut-être même mieux que nous nous contentions de les découvrir et de ne pas les extraire—je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire—plutôt que de s'en débarrasser à bon marché alors que l'on pourrait profiter de notre position et atteindre un niveau concurrentiel comme dans le cas du pétrole, des carburants et du mazout.

M. Gillespie: Je ne pense pas qu'il y ait de doute que les Canadiens auront évidemment la priorité. Les politiques gouvernementales sont très claires à ce sujet. En ce qui concerne les provendes et les facteurs multiplicateurs, vous avez fait remarquer que c'est très important. C'est pourquoi l'industrie pétrochimique est tellement importante pour le Canada. Elle représente peut-être jusqu'à 150 fois le produit. Si on prend l'équivalent de brut dans une livre de nylon, et qu'on la transforme en produits tels que des tapis de nylon, le facteur multiplicateur est en fait 150. C'est la valeur ajoutée canadienne possible.

Je pense qu'il est indubitable que les sociétés reconnaissent maintenant ce potentiel et j'espère que certaines déclarations importantes pourront être faites très rapidement.

M. Danson: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Danson. Monsieur le ministre, pourriez-vous préciser ce chiffre d'un milliard de dollars que vous avez cité à propos des deux entreprises à l'échelle mondiale: je suppose que cela serait pour les deux entreprises.

[Text]

Mr. Gillespie: No, it would include more than those two plants.

Mr. Lambert (Edmonton West): ...more than \$900 million.

The Chairman: That is why I posed the question. I have seen other figures on that and I was wondering if this was related to the construction of the two plants. If we can secure some information from your officials later, possibly we can look at that, Mr. Minister.

Mr. Lambert (Edmonton West): They are both for \$150 million.

Mr. Gillespie: I was giving you a ballpark figure, Mr. Chairman, and I think a billion dollars is a reasonable figure. It is certainly not an optimistic figure; it is not a conservative one either. I think it is a reasonable figure indicating the . . .

Mr. Danson: Do not give us the "Conservative" figure!

The Chairman: Your time has expired, Mr. Danson.

Mr. Gillespie: The potential would be much higher.

Mr. Lambert (Edmonton West): The Conservative government will give you higher figures than that.

The Chairman: Gentlemen, please; no advertising! Mr. Ritchie

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to make a comment on what Mr. Herbert raised at the last meeting on the drug industry, partly because I am directly affected.

• 2050

There might be a lesson here in that the drug industry is really a truly multinational outfit and the legislation of 1968-69 really was a patent breaking process that brought probably a slowing of the price increase, but I think detracted from the growth of the drug industry in Canada. Maybe we had drugs a little cheaper. You mention Manitoba's new program a little along the same lines, but I do not think it will have much effect. I really think the drug industry is an example of the multinational industry that has probably been hurt by the legislation of 1968, and what bothers me as a physician is that you see drugs in use in the English literature and the American literature, but they are not being introduced into Canada. We are getting our drugs pretty late. I suggest that the industry . . .

Mr. Gillespie: I am sorry, I cannot hear Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: I suggest that the Department might have a look at the over-all effect that this legislation has had in the last four years, on the whole of the drug industry. Because it is really a multinational industry.

Mr. Gillespie: I wonder if Mr. Belanger might be recognized.

[Interpretation]

M. Gillespie: Non, cela comprendrait plus que ces deux entreprises.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): ... plus que 900 millions de dollars.

Le président: C'est pourquoi j'ai posé la question. J'ai vu d'autres chiffres là-dessus et je me demandais si c'était lié à la construction des deux installations. Si l'on pouvait plus tard recevoir des précisions là-dessus, nous vous en serions très reconnaissants, monsieur le ministre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Elles comptent toutes deux pour 150 millions de dollars.

M. Gillespie: Je vous donnais, monsieur le président, un chiffre repère et je pense qu'un milliard de dollars semble raisonnable. Ce n'est certainement pas un chiffre optimiste; ce n'est pas non plus je crois exagéré dans l'autre sens. Cela me semble un chiffre raisonnable qui indique . . .

M. Danson: Ne nous donnez pas les chiffres «conservateurs»!

Le président: Votre temps est épuisé, monsieur Danson.

M. Gillespie: Le potentiel serait beaucoup plus élevé.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le gouvernement conservateur vous donnera des chiffres plus élevés que cela.

Le président: Messieurs, s'il vous plaît, pas de publicité! Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'aimerais faire une remarque sur la question soulevée par M. Herbert lors de notre dernière réunion sur l'industrie des produits pharmaceutiques, car je suis directement intéressé.

Nous avons peut-être une leçon à apprendre ici puisque l'industrie des produits pharmaceutiques est en fait multinationale et que la loi de 1968-1969 a probablement ralenti la hausse des prix, mais a à mon avis gêné la croissance de cette industrie au Canada. Peut-être que nous avons des médicaments un peu meilleur marché. Vous parlez du nouveau programme du Manitoba qui peut s'en rapprocher, mais je ne pense pas que cela aura des effets très importants. Je pense réellement que l'industrie des produits pharmaceutiques est un exemple d'industrie multinationale qui a probablement souffert de la loi de 1968 et ce qui m'ennuie à titre de médecin c'est qu'en lisant les revues anglaises et américaines, on constate qu'il y a des produits pharmaceutiques qui ne sont pas employés au Canada. Les nôtres arrivent très en retard. Je propose que cette industrie . . .

M. Gillespie: Je suis désolé, je n'entends pas bien M. Ritchie.

M. Ritchie: Je proposerais donc que le ministère examine les répartitions globales de cette loi depuis quatre ans, quant à toute l'industrie de produits pharmaceutiques, car il s'agit réellement d'une industrie multinationale.

M. Gillespie: Je me demande si M. Bélanger pourrait prendre la parole à ce sujet.

[Texte]

The Chairman: Mr. Belanger.

Mr. Gillespie: Mr. Belanger is the General Director of the Chemicals Branch.

The Chairman: Mr. Belanger.

Mr. J. M. Belanger (General Director, Chemicals Branch, Department of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chairman, we have, indeed, recognized the fact that some members of the industry have been concerned about the fact of the Patent Act changes and so on with regard to compulsory licencing, and the impact that it might have on further development of industry in Canada. We are looking at it as a review actually of the over-all patent legislation. This is an ongoing review with people from the Department of Consumer and Corporate Affairs. We have been talking with industry and so on. We are trying to induce also the Canadian component of the industry. People like *Connaught Laboratories Ltd.* and so on to develop their own specialties and to try to grow a little bit more, both nationally and internationally. We think a balance can be reached in order to have a viable Canadian component as well as an international branch, if you like, of the multinational companies. I think both of these have to work together.

Mr. Ritchie: I suggest perhaps we should have looked at a large multinational of our own to get our share of the world market rather than attempt to cut back on the multinationals and expand relatively small companies in this particular industry.

Mr. Chairman, we hear much of an industrial strategy and so on which in general is considered the more highly manufactured the export the better off we are. What is your forecast this coming year in terms of our imports of what is classified as manufactured versus our exports. How do they compare with other years?

Mr. Gillespie: If you would like to ask me another question, we will see if we can get you a hard figure on that.

Mr. Ritchie: This Toronto-Dominion pamphlet on the economy suggests that the real strength in Canada's export statistics will be wheat and crude oil. Would you tend to agree with this point of view?

Mr. Gillespie: There is no question they are going to be strong.

Mr. Ritchie: But if we go to bed with 200 million bushels of wheat, which I think we are in this crop year, we are going to lose a bit of cash.

An hon. Member: Wrong bed.

Mr. Gillespie: Are you suggesting in that remark those are the only things we are going to sell this coming year?

Mr. Ritchie: Well, it is one of the things that we might have made a dollar or two on when the price was high.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Bélanger.

M. Gillespie: M. Bélanger est directeur général de la Direction des produits chimiques.

Le président: Monsieur Bélanger.

M. J. M. Bélanger (Directeur général, Direction des produits chimiques, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, nous avons en effet reconnu que certains membres de cette industrie se sont inquiétés des répercussions que pouvaient avoir les modifications apportées à la Loi sur les brevets sur le développement de cette industrie au Canada. Nous étudions actuellement la question de l'ensemble de cette Loi sur les brevets. Il s'agit d'une étude entreprise avec le ministère de la Consommation et des Corporations. Nous en avons parlé également avec des représentants de l'industrie, etc. Nous essayons d'insister également sur l'élément canadien de l'industrie. Nous encourageons des gens comme *Connaught Laboratories Ltd.* etc. à se spécialiser et à essayer de s'agrandir un peu, à la fois sur le plan national et sur le plan international. Nous pensons que l'on peut atteindre un équilibre afin d'obtenir un élément canadien viable au même titre qu'une direction internationale, si vous voulez, dans ces sociétés multinationales. Je pense que ces deux éléments doivent marcher de pair.

M. Ritchie: Je pense que nous aurions peut-être dû envisager la possibilité d'avoir nous-mêmes une grande société multinationale pour avoir notre place sur le marché mondial plutôt que d'essayer de bloquer les sociétés multinationales et de pousser les sociétés relativement petites à croître.

Monsieur le président, on entend beaucoup parler de stratégie industrielle, etc. et on dit que plus nous transformerons nous-mêmes, mieux nous nous en trouverons. Que prévoit-on cette année en matière d'importations de ce que l'on considère comme produits manufacturés par rapport à nos exportations. Quelle évolution cela représente-t-il?

M. Gillespie: Si vous vouliez me poser une autre question, nous pourrions en attendant vous chercher des chiffres là-dessus.

M. Ritchie: Cette brochure de la banque Toronto-Dominion sur l'économie laisse entendre que la force réelle des exportations canadiennes devrait être recherchée dans le blé et le pétrole brut. Est-ce que vous acceptez ce point de vue?

M. Gillespie: Alors il est évident que ces deux éléments seront forts.

M. Ritchie: Mais si nous nous contentons de 200 millions de boisseaux de blé, ce qui je pense représente la récolte de cette année, n'avons-nous pas à perdre quelque chose.

Une voix: C'est une bourde!

M. Gillespie: Est-ce que vous voulez dire que c'est tout ce que nous allons vendre cette année?

M. Ritchie: Eh bien, c'est une des choses sur lesquelles nous aurions peut-être pu faire quelques dollars lorsque le prix était élevé.

[Text]

Mr. Gillespie: Our estimates are that Canadian exports in 1974 will be greater than our exports in 1973.

• 2055

Mr. Ritchie: Total.

Mr. Gillespie: Total, that is right. We would expect strength in the two products you mentioned, crude oil and wheat, with a slight increase probably in the volume of other farm products and in machinery and equipment. Little over-all change is expected in the volume of exports of forest products and of minerals and mineral products. Looking at it in terms of physical volume as distinct from values, I think it is likely that we will have a reduction in our export of automotive products this coming year for the reasons that I have already indicated. They are beyond our control. It is the United States market I am referring to. We will very likely have lower physical volume of exports in lumber, again largely because of the reduction in United States home building. We may have a reduction in crude petroleum. Again, these are physical volume figures I am talking about, even though our dollar values will be greater. There may be a modest decline in one or two other products, product categories, such as fresh and frozen meats. But in a large number of other products you would expect the physical volume to be greater than last year and, of course, wheat is one, fish, nickel, iron ore, wood pulp, natural gas and petroleum products, as distinct from petroleum itself, crude. You would expect increases again in physical volume of such items as whisky, which may be of interest to some members—a few, I expect.

Mr. Hellyer: Which way is that going? Up or down?

Mr. Gillespie: It is going up. Copper, aluminum, newsprint, machinery and equipment. So that there is, I think, a fairly good sampling of the kinds of changes that we forecast so far as physical volume is concerned, this coming year.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, you mention in your statement:

material shortages in a wide range of industrial raw materials.

Are you speaking of domestic raw materials or world raw materials? If so, in what proportion? How much is internal shortage and how much is due to having to buy on the world market?

Mr. Gillespie: I think there has been a very, very buoyant market as far as steel is concerned, for instance, internationally and domestically even though domestic production has been up significantly and even though domestic exports, that is to say, exports of Canadian-made steel, are down. There has still been a significant shortage in Canada. I think that the very substantial market demand for a number of other Canadian raw materials such as copper, aluminum, zinc, lead, asbestos,

[Interpretation]

M. Gillespie: D'après nos prévisions, les exportations canadiennes en 1974 seront plus importantes qu'en 1973.

M. Ritchie: Au total.

M. Gillespie: Au total, c'est exact. Nous pensons en effet que les deux produits que vous venez de mentionner seront forts, à savoir le pétrole brut et le blé, et qu'il y aura probablement une légère hausse dans le volume des autres produits agricoles et dans les machines et l'équipement. On ne s'attend pas à un gros changement dans le volume des exportations des produits de la forêt ni des minéraux et produits minéraux. Si l'on distingue le volume de la valeur, je pense que nous aurons vraisemblablement une diminution de nos exportations de matériel mécanique cette année pour les raisons que j'ai déjà indiquées. Nous n'y pouvons rien. Cela dépend du marché des États-Unis. Nous aurons vraisemblablement un volume d'exportations moindre pour le bois de construction et là encore, c'est en grande partie à cause de la diminution dans la construction de maisons aux États-Unis. Nous pouvons également essayer une diminution pour le pétrole brut. Là encore, il s'agit de mesures de volume, même si en dollars nous accusons une hausse. Il y aura peut-être un déclin mineur pour un ou deux autres produits, ou catégories de produits, comme les viandes fraîches et surgelées, mais pour beaucoup d'autres produits on peut s'attendre à ce que le volume soit plus important que l'année dernière et bien sûr, on pensera au blé, au poisson, au nickel, au minerai de fer, à la pâte à papier, au gaz naturel, aux produits pétroliers, par opposition au pétrole brut. On peut également s'attendre à des volumes plus importants dans nos exportations de whisky, ce qui peut intéresser certains députés—je pense.

M. Hellyer: Dans quel sens cela va-t-il? Augmentation ou réduction?

M. Gillespie: Il s'agit d'augmentation. Cuivre, aluminium, papier-journal, outillage et équipement. Il y a donc, je pense, un assez bon échantillonnage du genre de changements que nous prévoyons au niveau du volume de nos exportations cette année.

M. Ritchie: Monsieur le président, vous avez indiqué dans votre déclaration:

une pénurie de matériaux dans une grande variété de matériaux industriels bruts.

Est-ce qu'il s'agit de matériaux bruts domestiques ou internationaux? Et quelle est la proportion? A combien se chiffre la pénurie intérieure et quelle proportion devons-nous en fait acheter sur le marché mondial?

M. Gillespie: Je pense que le marché de l'acier par exemple a été extrêmement actif aussi bien sur le plan international qu'au Canada, même si notre production a été considérablement poussée et si les exportations d'acier canadien ont diminué. Nous avons toutefois accusé au Canada une pénurie importante. Je pense que la demande très considérable pour nos matériaux bruts canadiens tels que le cuivre, l'aluminium, le zinc, le plomb, l'amiante, le papier-journal et même le ciment, contribue

[Texte]

newsprint, even cement, are all having their effects as well on the Canadian situation. At least at this point in time it would appear that there will continue to be a strong demand in these areas, these commodity areas.

Mr. Ritchie: Do you foresee any shortages enough that you might have to put on export controls?

• 2100

Mr. Gillespie: I think we have been fortunate in being able to work out with the members of the industry arrangements to ensure not just a continuity of supply to Canadian users but an adequacy of supply. My department is not just in daily contact with members of the industry and the industrial associations but sometimes on an hourly basis we are discussing problems of particular Canadian firms who cannot get supply. I think my department and the Canadian producers, have been successful and I expect, based on the consultations that have taken place so far, that situation will continue and it will not be necessary.

Mr. Ritchie: What are the external shortages that are significant and how sensitive are they? In what areas do they lie?

Mr. Gillespie: The external shortages?

Mr. Ritchie: Yes, affecting industry in Canada.

Mr. Gillespie: I think the petrochemical industry is a good example. We mentioned a short while ago that Canada is dependent to the extent of a quarter of a billion dollars on imports from the United States on some petrochemicals. Clearly, petrochemicals are in short supply as well in the United States.

Scrap steel is another. Again, we are a net importer in Canada of scrap iron and steel. The United States put scrap iron and steel under export controls last summer. We have had that particular product on export controls for some time but we had been issuing permits for the export of scrap iron on a fairly general basis up until the time the United States put these controls on.

We have had to clamp down now and be very selective to ensure supply to Canadians. There is a tight situation in certain parts of the country on scrap iron and steel and it is not one that is likely to change very rapidly. Our best chances lie in getting the United States to ease their controls on export to Canada. Indeed, we have made and are continuing to make a major effort to persuade them to do so.

Mr. Ritchie: In your final paragraph, you mention the high price for petroleum affecting the balance of payments problem of many, I presume, developing nations. What pattern is developing in these countries as far as Canadian trade is concerned?

Mr. Gillespie: With the underdeveloped countries?

Mr. Ritchie: And with Japan and, I suppose, with Western Europe as well.

[Interprétation]

également à cette situation canadienne. Je pense qu'au moins pour le moment la demande va rester très forte dans ces domaines particuliers.

M. Ritchie: Est-ce que vous prévoyez des pénuries telles qu'il vous faille imposer des contrôles en matière d'exportation.

M. Gillespie: Je pense que nous avons eu la chance de pouvoir parvenir à des arrangements avec l'industrie afin d'assurer non seulement la continuité de l'approvisionnement pour les Canadiens, mais également un approvisionnement suffisant. Mon ministère est quotidiennement en contact avec les membres de l'industrie et les associations industrielles et cela va même jusqu'à des discussions heure par heure sur des problèmes de telle et telle société canadienne qui ne peuvent se faire approvisionner. Je pense que mon ministère et les producteurs canadiens ont réussi et je dirais, d'après les consultations qui ont eu lieu jusqu'ici, que la situation devrait se poursuivre et que cela ne sera pas nécessaire.

M. Ritchie: Quelles pénuries importantes y a-t-il sur la scène mondiale et dans quels domaines se trouvent-elles les plus sensibles?

M. Gillespie: A l'étranger?

M. Ritchie: Oui, en ce que cela concerne l'industrie canadienne.

M. Gillespie: Je pense que l'industrie pétrochimique est un bon exemple. Nous avons mentionné il y a quelques minutes que le Canada importait jusqu'à un quart de milliard de dollars de produits pétrochimiques venant des États-Unis. Il est certain qu'il y a également pénurie de ces produits aux États-Unis.

Les résidus d'acier en sont une autre. Là encore, le Canada est un gros importateur de résidus sidérurgiques. Les États-Unis ont établi l'été dernier des contrôles à l'exportation de ces résidus. Nous en avons fait de même pendant un certain temps mais nous délivrions des permis en ce qui concerne le fer assez généralement jusqu'à ce que les États-Unis imposent à leur tour des contrôles.

Nous avons donc dû nous rétracter et devenir très sélectifs pour assurer le maintien des réserves canadiennes. La situation est assez difficile dans certaines parties du pays et ne devrait pas changer très rapidement. La meilleure éventualité pour nous serait que les États-Unis allègent ces contrôles sur les exportations en par-tance pour le Canada. Et nous essayons de notre mieux de les persuader de le faire.

M. Ritchie: Dans votre dernier paragraphe, vous mentionnez le prix élevé du pétrole, qui se répercute certainement sur la balance des paiements de bien des pays émergents. Quelle est la situation dans ces pays en ce qui concerne le commerce avec le Canada?

M. Gillespie: Avec les pays sous-développés?

M. Ritchie: Et avec le Japon et, je crois, avec l'Europe occidentale aussi.

[Text]

Mr. Gillespie: Our sales, our exports in the first two months of this year are up another 60 per cent over last year.

Mr. Ritchie: In volume or in dollars?

Mr. Gillespie: Dollars. I do not know whether we have the precise figure here but from memory that is what it is. We have started off the year pretty well, notwithstanding the uncertainties of the marketplace outside for reasons you have mentioned.

Last year our total exports to Japan were up by 70 per cent, perhaps a little more; Japan became our second-largest trading partner last year. For the first two months of this year, our exports are continuing well there. They are up in almost all markets for the first two months. They are up about 25 per cent, I think, in the United Kingdom which might surprise you considering the three-day work week that they had. They are up by over 20 per cent to the EEC. I do not have the precise figures and I am giving them to you from memory so they may not be exact, but they are significantly up in dollars.

Mr. Lambert (Edmonton West): Not in constant dollars though.

Mr. Gillespie: No, those are in current dollars.

Mr. Lambert (Edmonton West): Good.

Mr. Ritchie: That is all, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much Dr. Ritchie. Mr. Nystrom.

Mr. Nystrom: Thank you, Mr. Chairman. I have questions in two or three different areas. First, I would like to ask the Minister when the Foreign Ownership Review Act will be proclaimed.

Mr. Gillespie: Very soon.

• 2105

Mr. Nystrom: Can you give us any idea how soon, "very soon," may be?

Mr. Gillespie: In a few weeks or less.

Mr. Nystrom: In a few weeks, more or less.

Mr. Gillespie: No, in a few weeks or less.

Mr. Nystrom: Or less. Okay. Can I pin you down any closer than that?

Mr. Gillespie: I do not, quite frankly, want to give the date because I do not want to telegraph it.

Mr. Nystrom: Has the act had any effect yet, in that it has passed Parliament? Has it slowed down the rate of takeovers in the country?

Mr. Gillespie: I do not know whether it has slowed down the rate of takeovers. I have not made any sort of statistical comparison—I am not even sure that one could be made, because of the weighting involved between the

[Interpretation]

M. Gillespie: Nos ventes, nos exportations au cours des deux premiers mois de cette année accusent une hausse de 60 p. 100 par rapport à l'année dernière.

M. Ritchie: En volume ou en dollars?

M. Gillespie: En dollars. Je ne sais si nous avons le chiffre exact ici, mais je crois que c'est exact. Nous avons très bien commencé l'année malgré les incertitudes à rencontrer sur le marché mondial pour les raisons dont vous avez parlé.

L'année dernière le total de nos exportations vers le Japon avait augmenté de 70 p. 100, peut-être même un peu plus; le Japon est devenu notre deuxième partenaire commercial l'année dernière. Pour les deux premiers mois de cette année, nos exportations se portent également très bien là-bas. Elles se sont élevées sur presque tous les marchés ces deux premiers mois. D'environ 25 p. 100 je crois au Royaume-Uni, ce qui pourrait sembler surprenant étant donné la semaine de trois jours de travail qu'ils avaient. De 20 p. 100 vers la SEE. Je n'ai pas les chiffres exacts et je ne peux les citer que de mémoire, mais la hausse en dollars est certainement très importante.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non pas en dollars constants pourtant.

M. Gillespie: Non, il s'agit du dollar actuel.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien.

M. Ritchie: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ritchie. Monsieur Nystrom.

M. Nystrom: Merci, monsieur le président. Je voudrais poser des questions dans deux ou trois domaines distincts. Tout d'abord, j'aimerais demander au ministre quand la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sera proclamée?

M. Gillespie: Très bientôt.

M. Nystrom: Pouvez-vous nous donner une idée de cette date, de ce «très bientôt»?

M. Gillespie: D'ici quelques semaines ou même moins.

M. Nystrom: Dans quelques semaines, plus ou moins.

M. Gillespie: Non, dans quelques semaines ou moins.

M. Nystrom: Ou moins. D'accord. Puis-je vous demander d'être encore un peu plus précis?

M. Gillespie: Très franchement, je ne veux pas vous donner la date car je ne voudrais pas la télégraphier.

M. Nystrom: Est-ce qu'elle a déjà eu des effets puisqu'elle a été adoptée par le Parlement? Est-ce qu'elle a ralenti le nombre des prises de contrôle au Canada?

M. Gillespie: Je ne sais pas si elle a diminué le taux. Je n'ai pas de comparaison statistique—je ne suis même pas sûr qu'on puisse en obtenir étant donné la pondération dont il faut tenir compte entre les grosses et les

[Texte]

big and the small—but a large number of companies contemplating takeovers have complied with the request that I made last December to come forward and discuss their takeover plans, even though the act has not been proclaimed.

Mr. Nystrom: How large a number, do you know?

Mr. Gillespie: Again, I cannot give you a number, but I could get one for you if it were important.

Mr. Nystrom: How many takeovers have there been since...

Mr. Gillespie: When I say a large number, I am talking about probably not more than 30 companies. You can make your own judgment as to whether that is large or not, and some of them would be very small, you know, so small that probably they would not have been picked up by the threshold in the act itself. The others would be as high as the Reynolds Tobacco situation.

Mr. Nystrom: On the Reynolds Tobacco situation, Mr. Gillespie, are you considering any kind of retroactivity clause whatsoever or any kind of warning, for lack of a better word, to companies that are contemplating a takeover between now and the proclamation of the act, that they should not go ahead and make a takeover bid? Are you contemplating anything further than you have done so far?

Mr. Gillespie: No, I am not proposing to introduce into Parliament retroactive legislation of a specific kind aimed at a particular firm.

Mr. Kempling: Good.

Mr. Gillespie: I stated in the House on a number of occasions that I do not think that would be appropriate.

Mr. Hellyer: Does that apply to Mr. Lalonde, too?

Mr. Nystrom: How many takeovers have there been since the act passed through Parliament? Do you know?

Mr. Gillespie: Since the act?

Mr. Nystrom: Yes.

Mr. Gillespie: There was the Reynolds Tobacco one, which was significant.

Mr. Nystrom: Which was the big one. Right.

Mr. Gillespie: There was the Masco takeover of Emco which, I guess, was announced within days of the Reynolds Tobacco, and discussions are still continuing in respect of Masco. I met with the principals of Masco, for instance, as recently as last week. They have not yet met, to my satisfaction, the significant benefit to Canada test. They have indicated to me that they wish to do so, and I expect them to come forward with some more proposals and undertakings.

Similarly, in the case of Reynolds, they have come forward with a series of undertakings regarding the de-

[Interprétation]

petites sociétés—mais beaucoup de sociétés qui envisageaient des prises de contrôle se sont pliées à la requête que j'ai faite en décembre dernier et sont venues discuter de leur projet alors que la Loi n'a pas encore été proclamée.

M. Nystrom: Combien, le savez-vous?

M. Gillespie: Là encore, je ne peux pas vous donner de chiffre, mais je pourrais vous en obtenir un si vous le jugez important.

M. Nystrom: Combien y a-t-il eu de prises de contrôle depuis?

M. Gillespie: Quand je dis beaucoup, je ne veux probablement pas dire beaucoup plus de 30 sociétés. Vous jugerez vous-mêmes si c'est beaucoup ou non, et dans certains cas il s'agit de très petites sociétés, vous savez, si petites qu'elles n'auraient même pas été concernées par la Loi. Les autres peuvent aller jusqu'au niveau de *Reynolds Tobacco*.

M. Nystrom: Justement à propos de *Reynolds Tobacco*, monsieur Gillespie, envisagez-vous une clause rétroactive ou autres, d'avertissement pour les sociétés qui songent à effectuer des prises de contrôle d'ici la proclamation de la Loi, afin qu'elles ne fassent pas d'offre? Est-ce que vous pensez faire autre chose que ce que vous avez fait jusqu'ici?

M. Gillespie: Non, je ne me propose pas de présenter au Parlement de projet de loi rétroactif qui viserait une société en particulier.

M. Kempling: Bon.

M. Gillespie: J'ai déclaré à la Chambre à maintes occasions que je ne pensais pas que cela serait approprié.

M. Hellyer: Est-ce que cela s'applique également à M. Lalonde?

M. Nystrom: Combien y a-t-il eu de prises de contrôle depuis que la Loi a été adoptée par le Parlement? Est-ce que vous le savez?

M. Gillespie: Depuis la Loi?

M. Nystrom: Oui.

M. Gillespie: Il y a eu le cas de *Reynolds Tobacco*, qui est important.

M. Nystrom: En effet, c'était le cas important.

M. Gillespie: Il y a également eu la prise de contrôle de *Emco* par *Masco* qui a je crois été annoncée à quelques jours de celle de *Reynolds Tobacco*, et les discussions se poursuivent à propos de *Masco*. J'ai rencontré les dirigeants de cette société pas plus tard que la semaine dernière. A mon avis ils ne répondent pas encore suffisamment aux exigences des normes du Canada. Ils m'ont indiqué qu'ils entendaient y arriver et je m'attends à ce qu'ils me présentent d'autres propositions dans ce sens.

De même, dans le cas de *Reynolds*, ils ont présenté toute une série d'entreprises relatives au développement

[Text]

velopment of this firm and I think they have acted in the spirit of the act and substantially have met the tests. I cannot give you a number as to those that have occurred, as I really have no way of knowing in the sense that there is nothing in law that requires them to register the takeover, but it is not an unusual number; there has been no flood, for instance, of takeovers that I am aware of.

Mr. Nystrom: Turning to another area, I notice that according to Statistics Canada the trade deficit in manufactured goods, excluding food, has gone against Canada this year. I think it was \$4.9 billion in 1947 and \$6.4 billion this year. I wonder whether the Minister, Mr. Chairman, can explain why this has happened, especially in view of the tax concessions to manufacturers that was supposed to stimulate a bit more competitiveness among the manufacturing industry in this country?

• 2110

Mr. Gillespie: I guess the major factor was the prosperity of Canadians and Canadian industry during the last year. I think there is a traditional pattern—and Mr. Barrow or Mr. Burns can correct me if I am wrong—that when we are in an upswing we always tend to increase our imports rather more rapidly than we increase our exports of fully-manufactured goods. Machinery, for instance, for capital expansion is a good example. We are the world's largest importer of machinery. We import more machinery than the United States, and more than Germany and Japan, incredible as it may seem. I am not sure that we do not import more than those three countries put together, but that may be overstating it.

Mr. Nystrom: How much of that would be due to the fast write-offs that took effect in May of 1972?

Mr. Gillespie: I would ask you to address that question to Mr. Turner. Another factor for the swing against this was that sales of our finished products, automobiles—which is the largest item in the fully-manufactured category—again did not expand as rapidly as our imports, as I indicated earlier. That was a significant factor and, as you know, the deficit there was over \$350 million. I think all of those factors contributed.

Mr. Nystrom: In the same area as Statistics Canada, and so on, I wonder how many of your people from the department—specifically from Statistics Canada—were involved in the study of the corporate tax effects? I believe that some of Statistics Canada people were involved in that study. Do you know how many and from what divisions?

Mr. Gillespie: Perhaps I could ask Mr. Barrow to answer that question.

Mr. B. G. Barrow (Senior Assistant Deputy Minister, Industry, Department of Industry, Trade and Commerce): The study was conducted by an interdepartmental committee and a number of departments had representatives on that committee. We had a very small number from

[Interpretation]

de cette firme et je pense qu'ils ont agi dans l'esprit de la Loi et ont véritablement satisfait aux normes. Je ne peux pas vous donner le nombre de ces cas car je n'ai en fait pas de moyen de le savoir étant donné que rien dans la Loi les oblige à enregistrer la prise de contrôle mais le chiffre semble régulier; il n'y a pas à ma connaissance eu des prises de contrôle très nombreuses.

M. Nystrom: Dans un autre domaine, je remarque que d'après Statistique Canada le déficit commercial en produit manufacturé, à l'exclusion de l'alimentation, a joué contre le Canada cette année. Je pense qu'il était en 1972 de 4.9 milliards de dollars et qu'il est cette année de 6.4 milliards de dollars. Je me demande si le ministre, monsieur le président, pourrait expliquer pourquoi ceci s'est produit, surtout quand on considère les concessions fiscales qui ont été faites aux fabricants afin de stimuler un peu plus la concurrence au Canada?

M. Gillespie: Je pense que le facteur le plus important a été la prospérité des Canadiens et de l'industrie canadienne au cours de l'année passée. Je crois qu'il s'agit d'une tendance traditionnelle, M. Barrow ou M. Burns pourront me corriger si je me trompe. A savoir que lorsque nous nous enrichissons, nous avons toujours tendance à accroître nos importations plutôt plus rapidement que nos exportations de produits finis. L'outillage, par exemple, est un bon exemple. Nous sommes le plus gros importateur mondial d'outillage. Nous importons plus d'outillage que les États-Unis et plus que l'Allemagne ou le Japon, aussi incroyable que cela puisse paraître. Je ne sais même pas si nous n'importons pas plus que ces trois pays mis ensemble, mais c'est peut-être exagéré.

M. Nystrom: Dans quelle proportion peut-on attribuer cela aux amortissements accélérés qui ont pris effet en mai 1972?

M. Gillespie: Je vous demanderais de poser cette question à M. Turner. Un autre facteur de revirement est que les ventes de nos produits finis, d'automobiles, que le plus gros article, je pense, dans la catégorie des produits finis, n'ont pas non plus augmenté aussi rapidement que nos importations, comme je le disais tout à l'heure. Ce fut là un facteur important, et comme vous le savez, les déficits se chiffrent là à 350 millions de dollars. Je pense que tous ces facteurs ont joué.

M. Nystrom: Dans le même domaine que Statistique Canada, etc., je me demande combien des fonctionnaires de votre Ministère, plus précisément de Statistique Canada, ont participé à l'étude sur les répercussions de l'impôt sur les sociétés? Je crois que du personnel de Statistique Canada y a participé. Est-ce que vous savez combien il y en avait et de quelles divisions ils venaient?

M. Gillespie: Peut-être pourrais-je demander à M. Barrow de répondre à cette question.

M. B. G. Barrow (premier sous-ministre adjoint, Industrie, ministère de l'Industrie et du Commerce): L'étude a été effectuée par un comité interministériel auquel un certain nombre de ministères étaient représentés. Nous avons eu très peu de monde de l'Industrie et du Com-

[Texte]

Industry, Trade and Commerce, about two or three at the most, and Statistics Canada had a very small number as well. I could not give you the exact number, but it would be a very small group.

Mr. Gillespie: May I make the further comment, Mr. Nystrom, that in addition to that particular survey there was also a very much larger survey based on 24,000 business establishments, which I tabled in the House of Commons on Monday. This is an annual survey of investment intentions.

I will recall the process for you for a moment. In the fall we publish a preliminary one based on a sample of 200 corporations, for the most part large corporations, and that gave us an initial reading as to investment intentions. Then the rather more comprehensive survey was undertaken at the end of the year, I think between November of 1973 and January of this year, based on a survey of 24,000 corporations. Statistics Canada plays a major part in the assembly of that data.

Mr. Nystrom: All right. I will now switch to another area because of the time factor. I think the Minister has heard many people criticize his department for being very top heavy, for having many very highly-paid officials in it. First, I wonder if he can tell us what percentage of the staff or the people working within his department are earning over \$20,000 a year. Second, what percentage of the total estimates for the salaries within the department would those people represent?

Mr. Gillespie: Mr. L. J. Rodger is the Assistant Deputy Minister, Administration, and perhaps he could answer those questions.

The Chairman: Mr. Rodger.

Mr. L. J. Rodger (Assistant Deputy Minister, Administration, Department of Industry, Trade and Commerce): Over \$18,000 at January 31, 1973, there were a total of 881 employees out of a total of approximately 2,300.

• 2115

Mr. Nystrom: How many of those positions were created within the last year—up to December 31, 1973? And would you know offhand what percentage of the total estimate of salaries for the employees within the department, those of the 881 people would represent?

Mr. Rodger: I am sorry but I do not have that information. I could have it calculated for you, though.

Mr. Nystrom: All right.

I believe I have another two or three minutes to go, Mr. Chairman?

The Chairman: You have three minutes.

Mr. Nystrom: Switching to another area of the estimates, I see that there are some funds set aside for research projects in the industrial and corporate areas, Mr. Chairman. I was wondering whether or not the Minister could tell us what role his department is playing in the field of futures research, what association they have with the Hudson Institute now that they have a branch office or branch plant in Montreal and what role they are play-

[Interprétation]

merce, deux ou trois au plus, et de même pour Statistique Canada, ils étaient très peu nombreux. Je ne peux pas vous donner le chiffre exact, mais c'était un groupe très restreint.

M. Gillespie: Puis-je ajouter, monsieur Nystrom, qu'outre cette étude particulière on a également effectué une étude beaucoup plus vaste sur 24,000 établissements commerciaux; j'ai déposé cette étude à la Chambre des communes lundi. Il s'agit d'un examen annuel des intentions d'investissement.

Je vais vous rappeler le processus suivi. A l'automne, nous publions une étude préliminaire à partir d'un échantillon de 200 sociétés, en majorité de grosses sociétés, et cela nous donne une indication initiale des intentions d'investissement. Puis une étude plus vaste est entreprise à la fin de l'année. Elle a eu lieu, je crois, entre novembre 1973 et janvier de cette année, à partir d'un examen de 24,000 sociétés. Statistique Canada joue un rôle important dans la collecte de ces renseignements.

M. Nystrom: Très bien. Je vais maintenant passer à un autre domaine, car nous sommes limités par le temps. Je pense que le ministre a entendu que beaucoup ont critiqué son Ministère pour sa lourdeur et le très grand nombre de ses fonctionnaires touchant des traitements très élevés. Je me demande tout d'abord s'il peut nous dire quel pourcentage du personnel travaillant dans son Ministère gagne plus de \$20,000 par an. Deuxièmement, quel pourcentage du budget total des traitements du Ministère cela représente-t-il?

M. Gillespie: M. L. J. Rodger est sous-ministre adjoint, Administration, et pourrait peut-être répondre à ces questions.

Le président: Monsieur Rodger.

M. L. J. Rodger (sous-ministre adjoint, Administration, ministère de l'Industrie et du Commerce): Au-dessus de \$18,000 au 31 janvier 1973, il y avait un total de 881 employés sur environ 2,300.

M. Nystrom: Combien de ces postes ont été créés au cours de l'année dernière... jusqu'au 31 décembre 1973? Pourriez-vous nous dire quel est le pourcentage du budget total des salaires des employés du ministère, que représente les salaires de ces 881 personnes?

M. Rodger: Je suis désolé, mais je n'ai pas ces renseignements. Je pourrais faire les calculs si vous vouliez.

M. Nystrom: D'accord. Je crois qu'il me reste 2 ou 3 minutes, monsieur le président?

Le président: Vous avez 3 minutes.

M. Nystrom: Je voudrais passer à un autre aspect du budget car je vois qu'un certain montant est attribué aux projets de recherche dans les domaines de l'industrie et des corporations, monsieur le président. Je me demandais si oui ou non le ministre pourrait nous dire quel rôle joue son ministère dans le domaine de la recherche sur l'avenir, et quelle association son ministère a avec le Hudson Institute qui a maintenant un bureau

[Text]

ing in the committee for the study of the corporate environment, on which I believe his department is the representative.

Mr. Gillespie: Your first question was: What are we doing on futures research.

Mr. Nystrom: Are you involved in the field of futures research, yes.

Mr. Gillespie: I am not trying to be difficult here but I am not really sure what "futures research" is. It is almost a contradiction in terms.

Mr. Nystrom: Futures research, such as the type that is done by the Hudson Institute in New York.

Mr. Gillespie: If you are talking about the Hudson Institute in New York, we have had an association with them with respect to their study on the corporate environment, 1975 to 1985. I do not know what more I can say than that. Mr. Barrow might be able to add a word or two.

Mr. Barrow: We have subscribed to a study that the institute has undertaken. A number of Canadian corporations are also subscribing, and a number of other governments, and the Hudson Institute is simply attempting to establish what the environment is going to be, in their opinion, over the next 10 years; and we simply are getting the results. We do not have a representative on any committee or working with them. We simply have given a rather small grant to their work and we, as a result, are entitled to the results of the work that their own research staff is carrying on.

Mr. Nystrom: My understanding was, and perhaps I was wrong, that the department had a representative on a committee regarding the corporate environment.

Mr. Barrow: No, we do not.

Mr. Nystrom: Are there any other associations between the department and other foreign research institutions, such as Stanford Institute in the United States or Brookings Institution. There are not any contracts or any subscriptions with them?

Mr. Gillespie: I am not aware of any kind of a continuing study or relationship with any of these institutes. There may be, from time to time, occasion to contract for some particular study but at the moment I cannot say that we have any studies being undertaken by Brookings Institution or Stanford institutes.

Mr. Nystrom: I believe my time is up, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Nystrom. Monsieur Clermont.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, les 12 et 14 septembre, il y a eu une réunion des pays membres du GATT à Tokyo.

Pourriez-vous renseigner les membres du comité sur l'objet de la réunion et la date de la prochaine réunion?

[Interpretation]

à Montréal, et enfin quel rôle est joué par ce ministère au sein du Comité pour l'étude de l'environnement des corporations, car je crois que son ministère est représenté dans ce comité.

M. Gillespie: Votre première question a été: qu'est-ce que nous faisons à l'égard de la recherche sur l'avenir?

M. Nystrom: Oui, êtes-vous mêlé à ce domaine de recherche?

M. Gillespie: Je n'essaie pas d'é luder la question, mais je ne suis pas du tout certain de ce que cela veut dire. Cela est presque contradictoire.

M. Nystrom: Je parle du genre de recherche faite par le Hudson Institute à New York.

M. Gillespie: Si vous parlez du Hudson Institute à New York, nous avons eu des rapports avec cet institut en ce qui concerne l'étude de l'environnement des corporations, de 1975 à 1985. Je ne peux rien ajouter à ce sujet, M. Barrow pourrait ajouter quelque chose peut-être.

M. Barrow: Nous avons subventionné une étude entreprise par l'institut. Plusieurs corporations canadiennes font de même ainsi que d'autres gouvernements, et l'Institut Hudson essaie simplement d'établir ce que cet environnement sera, à leur avis, au cours de la prochaine décennie; nous obtenons tout simplement les résultats. Nous n'avons aucun représentant ni aucun comité qui travaillent avec l'institut. Nous avons tout simplement donné une très petite subvention à leur travail et nous avons donc le droit de recevoir les résultats des recherches faites par leur personnel.

M. Nystrom: J'avais compris, il est possible que j'avais tort, que le ministère avait un représentant sur un comité qui s'occupait de l'environnement des corporations.

M. Barrow: Non, nous n'en avons pas.

M. Nystrom: Y a-t-il d'autres associations entre le ministère et d'autres institutions de recherche à l'étranger, par exemple Stanford Institute aux États-Unis ou le Brookings Institution. Vous n'avez pas de contrats ou des subventions avec ces instituts?

M. Gillespie: Je ne suis pas au courant d'aucune étude ou de rapport avec ces institutions. Il est possible que de temps en temps on signe un contrat pour une étude particulière, mais à l'heure actuelle, je ne peux pas dire que nous avons des études qui sont entreprises par le Brookings Institution ou le Stanford Institute.

M. Nystrom: Je crois que je n'ai plus de temps, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Nystrom. Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, on September 12 and September 14, the members of GATT met in Tokyo.

Could you inform the members of the committee what the purpose of this meeting was and what the date will be of the next meeting?

[Texte]

J'aurais une autre question concernant l'annonce que vous avez faite le 15 novembre dernier de la création du comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers que vous appelez la CCCT.

Mr. Gillespie: The CTTC?

Mr. Clermont: The CCCT.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, the Tokyo declaration that Mr. Clermont has referred to was a declaration signed by

• 2120

101 nations. It set forth a number of principles, which principles should govern in the forthcoming multilateral negotiations.

Before I mention the principle I should also indicate that the declaration was a declaration of intent on the part of these nations to proceed towards liberalization of trading arrangements throughout the world.

In brief, the declaration concerns itself with tariff and non-tariff barriers, with both agricultural and industrial products, with providing a somewhat better access for the less developed countries of the world, and it endorsed for the first time the technique of negotiating around sectors for particular commodities. It endorsed it in the sense that it approved this particular technique as one which should be considered by the negotiating committee. It also concerned itself with international rules respecting safeguards, that is to say the measures that various countries adopt to protect particular industries at particular times against a very intense form of offshore competition, and the need for regularizing those particular practices under a set of agreed rules.

The Canadian Trade and Tariff Committee, the CTTC that you referred to as being announced on November 15, is a committee of Canadian officials drawn from the various departments of government concerned with our whole approach to these negotiations, and it is headed up by a man called Mr. Gear McIntyre. It was set up to provide an opportunity for really five different groups—industrial groups, agricultural groups, labour groups, consumer groups and the provinces—to make submissions to this committee as to what they thought the government should be negotiating for and how a set of changes with respect to tariffs might affect their particular interests or industries or employment.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, vous avez mentionné cinq groupes dont les provinces. Quel impact les provinces vont-elles avoir durant ces négociations, parce que c'est très important pour les provinces d'avoir un impact dans ces négociations.

Mr. Gillespie: I think they have indicated an interest, Mr. Clermont, in pursuing with the committee their particular interests. I think there have been two meetings of officials already this year, meetings which have set the ground, as it were, for further and more specific meetings on the part of the provinces from the point of view of enabling them to make their representations, and I would expect them to take place in the near future.

[Interprétation]

I also have another question concerning your announcement on November 15, of the setting up of a Canadian committee on trade and customs tariff which you called the CCCT.

M. Gillespie: Le CTTC?

M. Clermont: Le CCCT.

M. Gillespie: Monsieur le président, la déclaration de Tokyo dont M. Clermont a parlé, était une déclaration

qui a été signée par 101 pays. Cette déclaration établit plusieurs principes, qui devraient guider les négociations multilatérales à l'avenir.

Avant de parler de ces principes, je devrais souligner que cette déclaration a montré l'intention de la part de ces pays d'entamer un élargissement des accords commerciaux dans le monde.

En bref, la déclaration concerne les barrières tarifaires et non tarifaires, vis-à-vis les produits agricoles et industriels; elle vise à donner un meilleur accès aux pays sous développés et pour la première fois elle a appuyé la technique de négociation autour de secteur pour des produits particuliers. Elle l'a appuyé dans ce sens que cette technique spéciale en tant que technique devrait être considérée par le comité des négociations. La déclaration concerne aussi les règles internationales sur les mesures adoptées par les divers pays afin de protéger des industries précises à des moments précis contre un genre très sévère de concurrence à l'étranger, et le besoin de normaliser les usages précise en vertu de règles qui seraient adoptées.

Le CTTC, c'est-à-dire le Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers, dont la création a été annoncée le 15 novembre, est un comité de hauts fonctionnaires canadiens des divers ministères du gouvernement fédéral qui s'occupent de notre politique générale vis-à-vis ces négociations, et le président du Comité est M. Gear McIntyre. Le Comité a été créé afin de donner l'occasion à cinq groupes différents... L'industrie, l'agriculture, le travail, les groupes de consommateurs, et les provinces... de présenter des mémoires au Comité pour qu'il puisse dire ce que devraient être les buts du gouvernement dans ces négociations, et de quelle manière certains changements tarifaires pourraient influer sur leurs intérêts particuliers, ou sur les industries ou sur la main-d'œuvre.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, you mentioned five groups, one of them being the provinces. What impact are the provinces going to have during these negotiations, because it is very important for the provinces to have an impact in these negotiations.

M. Gillespie: Je crois qu'elles ont indiqué un certain intérêt, monsieur Clermont, à poursuivre leurs intérêts particuliers au sein du Comité. Je crois qu'il y a eu deux réunions de hauts fonctionnaires cette année, et que ces réunions ont établi une base pour des réunions plus précises à l'avenir avec les provinces, ce qui leur permettra de faire des instances; je pense que ces réunions auront lieu dans un avenir prochain.

[Text]

M. Clermont: Avez-vous l'intention monsieur le ministre, d'établir un comité entre les provinces et le gouvernement fédéral concernant ces négociations du GATT?

Mr. Gillespie: No. Our intention is that this committee, and this was made quite clear at the time it was formed, would be the chief advisory arm to the chief Canadian negotiators.

M. Clermont: Oui, mais monsieur le ministre, c'est un comité composé d'hommes d'affaires représentant les cinq secteurs que vous avez mentionnés, mais est-ce qu'il n'y aura pas possibilité d'avoir des négociations aussi sur le plan politique?

• 2125

Mr. Gillespie: I perhaps misled you. I did not mean to, Mr. Clermont. The committee is not composed of businessmen or representatives from those five areas. It is composed of federal government officials drawn from a number of different departments that have a particular interest in these negotiations, such as my department, such as the Departments of Finance, External Affairs, National Revenue and the Department of Labour.

M. Clermont: Oui, mais monsieur le ministre, vous n'attendez pas à ce que les représentants des provinces viennent présenter leur mémoire devant le Comité?

Mr. Gillespie: Yes, I do, because I think this committee is the committee of technical experts that will be able to assess the impact of their proposals better than anybody else that we can assemble.

I have carefully avoided having the representatives of any particular group, whether it be a province or an industry or anybody else, because I think it is the federal government that has the responsibility of conducting these negotiations. It is up to the federal government to seek advice, the best advice where it can get it, but to carry through the negotiations, to meet with the various interest groups during the period of negotiations. So I think that may be necessary. It will probably take two years, not less. In the meantime this committee is set up for that reason and I myself will be meeting with a number of provincial ministers. I have made it quite clear that I would look forward to this opportunity if they would like to meet with me. I would think a number of them have already indicated they wish to do so.

M. Clermont: Monsieur le ministre, quand doivent commencer les négociations visant les ententes du GATT? Vous avez mentionné que ce comité va peut-être faire une étude ou recevoir des mémoires de différents secteurs que vous avez d'ailleurs mentionnés, pendant une période de 2 ans. Est-ce que cela voudrait dire que les négociations du GATT vont réellement commencer en 1976-1977?

Mr. Gillespie: The date will depend upon when the United States administration receives negotiating authority, when the trade reform bill that is currently before the Senate is passed by the Senate and reconciled with the House of Representatives, and when the President gives his approval to it. The clock really starts to run from that point.

[Interpretation]

Mr. Clermont: Mr. Minister, do you intend to set up a federal-provincial committee on these GATT negotiations?

M. Gillespie: Non. Lors de la création du Comité, nous avons souligné que ce Comité serait l'organisme principal qui donnerait des conseils aux négociateurs canadiens.

Mr. Clermont: Yes, Mr. Minister, but this is a committee composed of businessmen representing the five sectors which you mentioned, but will it not be possible to have negotiations on the political level as well?

M. Gillespie: Il est possible que je vous aie trompé, mais je n'avais pas l'intention de le faire, monsieur Clermont. Le Comité n'est pas composé d'hommes d'affaires ou de représentants de ces cinq secteurs. Il est composé de hauts fonctionnaires de divers ministères du gouvernement fédéral qui ont un intérêt particulier dans ces négociations, par exemple, mon ministère, ou les ministères des Finances, des Affaires extérieures, du Revenu national et du Travail.

Mr. Clermont: Yes, Mr. Minister, but are you not expecting, representatives of the provinces to submit briefs to the committee?

M. Gillespie: Oui, car je crois que ce comité et le comité d'experts en technologie pourront évaluer les répercussions de leur position de façon beaucoup plus efficace que tout autre groupe que nous pourrions créer.

J'ai soigneusement évité la sélection d'un groupe précis, soit d'une province ou d'une industrie ou de quelque, car à mon avis le gouvernement fédéral a la responsabilité de diriger ces négociations. C'est au gouvernement fédéral de chercher les meilleurs conseils qu'il puisse obtenir et il serait peut-être nécessaire, afin de mener à terme ces négociations, de rencontrer les divers groupes d'intérêt au cours des négociations. Cela va prendre au moins 2 ans. En attendant, le comité a été créé pour faire le travail et j'aurai moi-même des réunions avec plusieurs ministres provinciaux. J'ai déjà déclaré que je serais très heureux de les rencontrer s'ils le veulent. Je pense que certains d'entre eux ont déjà exprimé le désir de me rencontrer.

Mr. Clermont: Mr. Minister, when are the negotiations concerning the GATT agreement due to begin? You mentioned that this committee may carry out a study or receive briefs from various sectors, which you have listed for us, over a two-year period. Does that mean that the GATT negotiations are really going to start in 1976-1977?

M. Gillespie: La date va dépendre de quand l'administration des États-Unis va recevoir l'autorité de négocier, c'est-à-dire quand le bill pour la réforme du commerce, qui est actuellement devant le Sénat, sera adopté par celui-ci, sera approuvé par la Chambre des représentants, et enfin par le président. Le travail pourra donc commencer.

[Texte]

We expect that it might be as long as six months following that period when hearings will take place in the United States before the Tariff Commission, which their law requires. So that serious negotiations will get under way, let us say, at the time when I mentioned when the clock starts to run, plus six months. That is not to say that a good deal of preparatory work cannot be done before. It will be done and indeed is being done right now.

M. Clermont: Dans un ordre d'idées, monsieur le président, le 29 juin 1973, vous annonciez un nouveau programme fédéral de 3 millions de dollars en vue de promouvoir une meilleure commercialisation des produits agricoles canadiens. Est-ce que vous avez des renseignements à nous donner à ce sujet? Dans quel crédit figurent ces 3 millions de dollars?

Mr. Gillespie: Could I refer that to Mr. Burns, the Senior Assistant Deputy Minister of International Trade.

Mr. Burns: Mr. Chairman, there are two parallel programs, one to provide market development funds in the grain sector and one for other food and agricultural products. The objectives of the program are to maintain, expand and diversify commercial sales of agricultural and food products giving priority to development of export markets contributing to the expansion of producer net income, to improve the over-all efficiency of Canadian marketing facilities for agricultural and food products and to assist in meeting the needs of exporters in selling and expansion of sales and to ensure that the participants involved in the development of markets function in a co-ordinated and complementary manner.

● 2130

The Chairman: The question was, what progress has been made? I do not know.

Mr. Burns: There have been a series of individual projects approved. Two of them, as examples, Mr. Chairman, are that the Canada Grains Council has received a grant for a three-year period for the development of a product known as faba beans as an alternative source to soya protein. The Canadian Horticultural Council has received a grant to assist them in preparing a study of the United Kingdom apple market and an appraisal of the adequacy of transportation facilities to move fresh produce into the United Kingdom.

M. Clermont: Est-ce que présentement, monsieur le ministre, il y a d'autres secteurs de l'agriculture qui sont considérés comme les deux que vous venez de mentionner, soit celui du grain et des pommes?

Mr. Gillespie: In the agricultural area, Mr. Chairman?

Mr. Clermont: Regarding that \$2 million, Mr. Burns just mentioned two sectors of agriculture, one for grain and the other for apples. Do you consider moving to other parts of the agriculture industry?

[Interprétation]

Nous attendons un délai d'au moins 6 mois à la suite de la période d'audiences qui auront lieu devant la Commission tarifaire des États-Unis, conformément à leurs lois. Les négociations sérieuses vont donc commencer, disons, au moment que j'ai déjà mentionné, plus 6 mois. Cela ne veut pas dire qu'on puisse faire beaucoup de travail préparatoire, le travail sera fait et en effet nous sommes en train de le faire.

Mr. Clermont: Moving on to another topic, thank you, Mr. Chairman, on June 29, 1973, you announced a new \$3 million federal program to promote better marketing of Canadian farm products. Do you have any information for us on this matter? Under what vote do these \$3 million appear in the estimates?

M. Gillespie: M. Burns pourra répondre à cette question, il est le premier sous-ministre adjoint, commerce international.

M. Burns: Monsieur le président, il y a deux programmes parallèles, qui forment des fonds pour le développement, la commercialisation des céréales et un autre programme pour les produits alimentaires agricoles. Les buts du programme sont de maintenir, d'élargir et de diversifier les ventes commerciales des produits alimentaires et agricoles donnant priorité au développement des marchés d'exportation orientés vers l'augmentation des revenus des producteurs, afin d'améliorer l'efficacité générale et les services de commercialisation canadienne dans les domaines des produits agricoles et alimentaires, et de répondre au besoin des exportateurs dans la vente et l'expansion des ventes, afin d'assurer que les participants dans le développement du marché fonctionnent d'une façon coordonnée et complémentaire.

Le président: La question était quels progrès ont été faits? Je ne sais pas.

M. Burns: On a approuvé une liste de projets individuels. Par exemple, monsieur le président, le Conseil canadien des grains a reçu une subvention pour une période de trois ans pour l'aider à développer un produit qui s'appelle la fève faba comme succédané de la protéine de la fève soya. Le Conseil canadien de l'horticulture a reçu une subvention qui l'aidera à faire une étude du marché des pommes au Royaume-Uni et d'évaluer l'efficacité des moyens de transport utilisés pour des produits frais au Royaume-Uni.

Mr. Clermont: Mr. Minister, is consideration being given to other sectors in agricultural fields apart from the two you have mentioned, that is grain and apples?

M. Gillespie: Dans le domaine agricole, monsieur le président?

M. Clermont: En ce qui concerne ces \$2 millions, M. Burns n'a mentionné que deux secteurs de l'agriculture, les céréales et les pommes. Est-ce que vous envisagez la possibilité d'étendre ce programme à d'autres secteurs de l'industrie agricole?

[Text]

Mr. Burns: Mr. Chairman, there are a series of other projects. My recollection is that there are about 12 projects that have been approved under this program so far, and they cover quite a wide variety of different agricultural products. I would be glad to supply a list for Mr. Clermont.

Mr. Clermont: You could supply it to the Committee.

Mr. Burns: Yes, sir.

M. Clermont: Est-ce que c'est ma dernière question, monsieur le président?

Le président: Vous avez encore 2 minutes, monsieur Clermont.

M. Clermont: Merci. Monsieur le ministre, je me réfère à la page 11-9 version française, vous demandez cette année une somme de 7,398 mille dollars pour Services professionnels et spéciaux. Et je vois aussi à la page 11-11 pour la main-d'œuvre que votre ministère demande pour l'année 1974-1975:

Effective constant projeté au 31 mars 1975:
Sciences et professions 74

Dans quel secteur ces services professionnels et spéciaux sont-ils requis par votre ministère? Pour l'année 1973-1974 le Parlement vous avait autorisé une somme de 7,204 mille dollars. Cette année vous demandez une somme additionnelle de \$194,000, une augmentation si je peux dire?

Mr. Gillespie: Mr. Rodger is Assistant Deputy Minister, Administration.

M. Clermont: Et en même temps, monsieur le ministre, je remarque au poste de vote main-d'œuvre pour 1973-1974, vous aviez 29 à la Direction et au 31 mars 1975 vous en mentionnez 61. Est-ce que vous procédez à une réorganisation de votre ministère ou quoi?

Mr. Gillespie: There was a reclassification, Mr. Clermont, within the public service. In fact, no change in numbers—I think perhaps Mr. Rodger might in his statement to the Committee deal with that one as well.

Mr. Clermont: Mr. Minister, it will not be possible in the two minutes or one minute left to give all the explanation.

Mr. Gillespie: It is a very simple technical answer.

Mr. Rodger: A general explanation, Mr. Chairman, might satisfy Mr. Clermont. There were two major revisions of salary during that fiscal period that affected our department significantly. The commerce officer category and the foreign service officer category both had revisions during the fiscal period. In addition, there was a net increase of 62 man-years over-all, and that accounts for the difference in salary levels that you recite, sir.

Mr. Gillespie: On the 61 and 29, can you deal with that one?

[Interpretation]

M. Burns: Monsieur le président, j'ai une série d'autres projets. Si je me souviens bien, il y a environ douze projets qui ont été approuvés en vertu du programme jusqu'ici, et ces projets couvrent une grande variété de produits agricoles. Je serais heureux de fournir cette liste à M. Clermont.

M. Clermont: Pourriez-vous la fournir au Comité.

M. Burns: Oui, monsieur.

Mr. Clermont: Is this my last question, Mr. Chairman.

The Chairman: You have two minutes left, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you. Mr. Minister, I would like to refer now to page 11-9 in the French text of the estimates where you ask this year the sum of \$7,398,000 for professional and special services. I also note that on page 11-11, under manpower, for the 1974-1975 fiscal year, your department is asking for:

Planned continuing employees on March 31, 1975:
Scientific and professional 74

In what sector are these professional and special services required by your department? For the 1973-1974 fiscal year Parliament authorized you the sum of \$7,204,000. This year you are asking for an additional sum of \$194,000, which is an increase if I may say so?

M. Gillespie: M. Rodger est le sous-ministre adjoint, administration.

Mr. Clermont: At the same time, Mr. Minister, I note that under manpower for 1973-1974, you had 29 in the executive group and for March 31, 1975, you mention the number 61. Are you carrying out some type of reorganization in your department?

M. Gillespie: Il y a eu une reclassification, monsieur Clermont, au sein de la Fonction publique. En fait, le nombre d'employés n'a pas changé, et peut-être M. Rodger pourrait en parler dans sa déclaration au Comité.

M. Clermont: Monsieur le Ministre, il ne sera pas possible de donner toutes les explications que j'ai demandées au cours des deux minutes qui me restent.

M. Gillespie: La réponse est une réponse technique très simple.

M. Rodger: Une explication générale pourrait satisfaire M. Clermont, monsieur le président. Au cours de la période financière, il y a eu deux révisions de salaire majeures qui ont eu des répercussions sévères dans votre ministère. Les catégories des agents de commerce, des agents du service extérieur ont été révisées au cours de cette période. En plus, il y a eu une augmentation nette de 62 années-hommes en général, ce qui explique la différence dans les niveaux de salaire que vous avez mentionnés, monsieur.

M. Gillespie: Pourriez-vous répondre à ma question sur les 61 et 29?

[Texte]

● 2135

Mr. Rodger: I am sorry, I cannot give you the details on that.

Mr. Gillespie: Mr. Barrow has the answer.

Mr. Barrow: Last year we had 29 officers classified as senior officers, which is an old classification. During the course of the year, those officers were reclassified as senior executives, so there has been no increase in what we call the SX grades or the old SO grades. We still have 61 SXs. Last year, we had a combination of 61 SXs and senior officers, SOs. They are now all SXs, senior executives, but the total number of these, of what formerly were two grades, is now still 61. We have not taken any additional personnel.

Mr. Clermont: Maybe on my third round I could get the explanation about the professional services and specials.

The Chairman: The question has been posed, Mr. Clermont, and I hope we can get the information later.

Le président: Monsieur Latulippe.

M. Latulippe: Monsieur le président, tout à l'heure on a parlé de pourcentages et autres.

Je voudrais connaître le pourcentage des exportations canadiennes de matières brutes et de produits finis.

Mr. Gillespie: They are not far off a third, a third, a third. I think probably the percentage is smaller in crude, a slightly larger percentage in fabricated and a still larger percentage in fully manufactured, so maybe 25, 35 and 40. Does that come out to 100? That is a rough rule of thumb. I will get you exact figures.

Le président: Monsieur Latulippe.

M. Latulippe: Par rapport à d'autres pays, le Canada a-t-il un pourcentage plus élevé par habitant d'exportations que d'importations de produits finis et de matières brutes?

Mr. Gillespie: We had a surplus over-all last year in our merchandise trade, which not all countries did have. If you divide our exports and imports, categorize them into the three categories that we have mentioned—into crude materials, fabricated and fully manufactured—we had a substantial surplus on crude materials, a substantial surplus on fabricated materials and a substantial deficit on end products. The two substantial surpluses in crude and fabricated materials exceeded by nearly \$2 billion the deficit on fully manufactured materials.

M. Latulippe: Je voudrais savoir également si le ministre pourrait nous donner la proportion des investissements étrangers au Canada et la proportion des investissements canadiens en dehors du Canada dans le domaine de l'industrie pétrolière, de l'industrie automobile et de l'extraction minière?

[Interprétation]

M. Rodger: Je suis désolé, je ne peux pas vous donner de détails à ce sujet.

M. Gillespie: M. Barrow a la réponse.

M. Barrow: L'année dernière nous avons 29 agents dans la catégorie d'agents supérieurs, et ceci est une vieille classification, mais l'année dernière, ces agents ont été reclassés comme cadres de direction, donc il n'y a pas eu d'augmentation de ce que nous appelons les catégories SX ou les anciennes catégories SO. Nous avons toujours 61 SX, c'est-à-dire des cadres de direction et des SO, des agents supérieurs. Maintenant, ils sont tous des SX, des cadres de direction, mais le nombre total de personnes reste toujours le même, à savoir 61. Nous n'avons pas embauché de personnel supplémentaire.

M. Clermont: Je pourrais peut-être obtenir l'explication de services professionnels et spéciaux lors du troisième tour de questions.

Le président: Vous avez posé la question, monsieur Clermont, et j'espère que nous pourrions obtenir les renseignements plus tard.

The Chairman: Mr. Latulippe.

Mr. Latulippe: Mr. Chairman, various percentages were mentioned earlier. I would like to know the percentages of raw materials and finished products exported by Canada.

M. Gillespie: Ces pourcentages sont environ un tiers, un tiers, un tiers. Je crois que dans la catégorie des produits bruts, le pourcentage est un peu plus bas, mais que le pourcentage de produits transformés un peu plus haut avec un pourcentage encore plus grand de produits finis, 25, 35 et 40 p. 100. Est-ce que cela donne 100 p. 100? C'est une estimation. Je vais vous obtenir les chiffres exacts.

The Chairman: Mr. Latulippe.

Mr. Latulippe: Compared to other countries, does Canada have a higher per capita percentage of exports over imports of finished products and raw materials?

M. Gillespie: L'année dernière nous avons eu un surplus dans notre commerce, ce qui n'est pas vrai pour tous les pays. Si vous divisez nos exportations et nos importations dans les trois catégories qu'on a mentionnées, c'est-à-dire matière brute, produits transformés, produits finis, nous avons eu un surplus important de matière brute, un surplus important dans les produits transformés, mais nous avons eu un déficit important dans les produits finis. Les deux surplus importants pour les matières brutes et transformées ont dépassé d'environ 2 milliards de dollars le déficit sur les produits finis.

Mr. Latulippe: I would also like to know whether the Minister might tell us the proportion of foreign investment in Canada and the proportion of Canadian investment abroad, in the petroleum industry, the automobile industry and the mineral extraction industry.

[Text]

Mr. Gillespie: I have not those figures before me, Mr. Chairman, but I will be very pleased to get them for Mr. Latulippe.

Le président: On les recevra un peu plus tard monsieur Latulippe.

M. Latulippe: Merci beaucoup, monsieur le président. C'est à peu près toutes les questions que j'avais à poser. Ce sont des questions assez indirectes. Je demande des pourcentages, mais je remercie le ministre de bien vouloir me les donner.

Le président: Quand nous aurons reçu les renseignements que vous avez demandés par écrit monsieur Latulippe, nous nous ferons un plaisir de vous les faire parvenir.

• 2140

Mr. Lambert (Edmonton West): Thank you, Mr. Chairman.

Some of the questions I may ask may require statistical information which could be supplied to me later. May I ask you to indicate when I have reached 10 minutes? Then Mr. Stevens can use my last 5 minutes.

The Chairman: Mr. Lambert, we had that suggestion made. We have not been using it, and I do not know whether we should start at this stage. We have been giving full time to every member and I have other members on the list.

I am in the hands of the Committee, if this is the wish of the Committee to do that. I believe Mr. Hellyer made that suggestion earlier. We agreed as to the time up to the limit of 15 minutes, but we did not agree on the splitting of the time.

Mr. Danson: If I could have the rest of Mr. Latulippe's time, I would agree to that.

The Chairman: The Committee had not reached a decision at that stage, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): I made the suggestion simply because I think this will be the last time we have the Minister.

The Chairman: No, a few more times.

Mr. Hellyer: On that point, is the Minister going to be back for STATCAN and Tourism and CALURA and all that sort of thing?

Mr. Gillespie: I think I am.

Mr. Hellyer: That would clarify the situation a lot.

The Chairman: If I may correct the Minister, I think we had the officials listed. But the steering committee will meet Monday and we will be addressing ourselves to that question.

Mr. Hellyer: We would be very pleased to have the Minister's commitment in advance that he will come.

The Chairman: Usually the steering committee directs the Minister, Mr. Hellyer.

[Interpretation]

M. Gillespie: Je n'ai pas les chiffres avec moi, monsieur le président, mais je serai heureux de les obtenir pour M. Latulippe.

The Chairman: We will receive them a little later, Mr. Latulippe.

Mr. Latulippe: Thank you, Mr. Chairman. I have no further questions. My questions are somewhat indirect, as I am asking for percentages, but I thank the Minister for his willingness to obtain them for me.

The Chairman: When we receive the information you have requested in writing, Mr. Latulippe, we will be only too pleased to pass it on to you.

Mr. Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Merci, monsieur le président.

Certaines des questions que je vais poser risquent de demander des précisions statistiques qui pourront m'être fournies plus tard. Puis-je vous demander d'indiquer quand j'en serai à dix minutes? Ensuite je laisserai la parole à M. Stevens pour les 5 minutes qui me resteront.

Le président: Monsieur Lambert, cette suggestion a déjà été faite. On ne s'en est pas servi et je ne sais pas si l'on devrait commencer maintenant. On a donné tout le temps voulu à chaque député et j'ai d'autres noms sur ma liste.

Je ferai ce que désire le Comité et, s'il le souhaite, je me plierai à votre requête. Je crois que M. Hellyer a fait cette suggestion plus tôt. Nous avons convenu de limiter notre temps à 15 minutes, mais nous n'avons pas convenu de partager ces minutes.

M. Danson: Si je pouvais avoir le reste des minutes de M. Latulippe, je serais d'accord.

Le président: Le Comité n'avait pas encore pris de décision, monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai seulement fait la suggestion, car je pense que c'est la dernière fois que nous aurons le ministre ici.

Le président: Non, il reviendra quelques fois.

M. Hellyer: A propos, est-ce que le ministre va revenir pour STATCAN et Tourisme et CALURA et tout ce genre de choses?

M. Gillespie: Oui, je le crois.

M. Hellyer: Cela clarifierait beaucoup la situation.

Le président: Si je peux corriger le ministre, je pense que nous avons ici la liste des témoins. Mais le comité directeur se réunira lundi et nous nous pencherons sur cette question.

M. Hellyer: Nous serions très heureux que le ministre nous dise déjà qu'il viendra.

Le président: C'est habituellement le comité directeur qui s'adresse au ministre, monsieur Hellyer.

[Texte]

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, all right, Mr. Chairman.

Mr. Minister, could you tell me to what extent there are conducted within your department continuing studies on productivity and the levels of productivity in Canada?

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, with your permission I would like Mr. Drahotsky to come to the table, the Assistant Deputy Minister on Industrial Policies.

The Chairman: Mr. Drahotsky.

Mr. L. F. Drahotsky (Assistant Deputy Minister, Industrial Policies): Mr. Chairman, the productivity branch, which forms part of the office of industrial policy, is engaged in a systematic continuing analysis of productivity performance by industry sectors. It also is engaged on a systematic basis in what we call interfirm comparison studies on specific industry subsectors on a commodity basis.

Mr. Lambert (Edmonton West): Where do you publish the results of these studies? Or are they strictly for internal consumption?

Mr. Drahotsky: The sector studies at the micro level are generally available. They are being distributed on request to government departments, to academic institutions, and I believe as a matter of practice a copy is circulated to or deposited with libraries. They are not available through the regular distribution facilities of the Queen's Printer.

Mr. Lambert (Edmonton West): To what extent does the department participate in these with provincial government agencies?

Mr. Drahotsky: I believe just recently we have embarked on an interfirm comparison study of the furniture industry at the request of the Province of Manitoba, the Manitoba Department of Trade and Industry.

This is not a question of joint studies. It is a question of responding to demands by provincial governments.

Mr. Lambert (Edmonton West): I see. So there is no ongoing study along with them to determine the productivity of industries in which they are particularly interested, either in the expansion or in the development of that particular industry in those provinces.

Mr. Drahotsky: Not in the sense of a joint study being conducted by our department and the provincial department.

Mr. Lambert (Edmonton West): Does this actually meet with their requirements, or is there no requirement?

Mr. Drahotsky: To the best of my knowledge, there has been no requirement so far for a joint approach in a productivity measure.

Mr. Lambert (Edmonton West): Are there any initiatives in these studies by government after they have assessed the results of the studies in discussing them with industry and with organized labour?

[Interprétation]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bon, très bien, monsieur le président.

Monsieur le ministre, pourriez-vous me dire dans quelle mesure votre ministère effectue-t-il des études sur la productivité et les niveaux de productivité au Canada?

M. Gillespie: Monsieur le président, avec votre permission, j'aimerais que M. Drahotsky vienne s'asseoir ici, il est sous-ministre adjoint de la politique industrielle.

Le président: Monsieur Drahotsky.

M. L. F. Drahotsky (Sous-ministre adjoint, Politique industrielle): Monsieur le président, la Direction de la productivité, qui fait partie du bureau de la politique industrielle, procède à une analyse systématique permanente de la productivité des différents secteurs industriels. Elle mène également de façon systématique des études comparatives inter-firmes à propos de certains sous-secteurs industriels.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Où publiez-vous les résultats de ces études? Ou bien sont-ils réservés à l'usage interne?

M. Drahotsky: Les études par secteur au niveau micro-économique sont en général disponibles. On les distribue sur demande aux ministères de l'État, aux établissements d'enseignement, et je crois qu'on en fait en général circuler un exemplaire dans certaines bibliothèques. Elles ne sont pas distribuées cependant régulièrement par l'Imprimeur de la Reine.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans quelle mesure le ministère collabore-t-il là-dedans avec les organismes provinciaux?

M. Drahotsky: Je crois que nous avons justement récemment commencé une étude comparative inter-firmes de l'industrie du mobilier à la demande de la province du Manitoba, du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce.

Il ne s'agit pas d'une question d'études mixtes, mais de répondre aux demandes des gouvernements provinciaux.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois. Il n'y a donc pas pour le moment d'étude qui permettrait de déterminer la productivité des industries qui les intéressent particulièrement, soit pour développer soit pour mettre sur pied une industrie particulière dans ces provinces.

M. Drahotsky: Non, pas dans le sens d'une étude mixte qui serait menée conjointement par notre ministère et le ministère provincial.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce que cela répond en fait à leurs exigences, ou est-ce qu'ils ne demandent rien?

M. Drahotsky: D'après ce que je sais, on n'a pas jusqu'ici demandé qu'il y ait une approche mixte pour mesurer la productivité.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Est-ce que le gouvernement propose certaines initiatives après avoir apprécié les résultats de ces études et en avoir discuté avec l'industrie et les syndicats?

[Text]

● 2145

Mr. Drahotsky: With respect to the interim comparison studies there has been a number of consultations with the trade associations, at their request. These are continuing consultations which review the results of these studies. In fact the office of productivity is increasingly responding to demands initiated by the trade associations.

Mr. Lambert (Edmonton West): What about, let us say, the Canadian Congress of Labour as a matter of mutual advantage to both industrial production and the growth and development of the trade skills in Canada?

Mr. Drahotsky: All I can say on that, Mr. Chairman, is that we would be more than pleased to exchange information and in fact to engage jointly with any trade or labour association in such studies.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Minister, would it not be to the advantage of Canadian industry, as a whole, that is the whole of industrial development in Canada, to initiate such a study? I mean that the government itself take the steps, rather than merely responding to a request. These studies show up perhaps some areas in which there are difficulties, because the productivity of Canadian industry depends a good deal on the level of competitiveness in the international market and also on the domestic market. So, in essence, what I am looking for is somebody or some organism that is really able to deal with this problem.

We have seen, unfortunately, tendencies in certain industries to have declining productivity, and declining productivity means actually more real cost in the production of Canadian goods.

Mr. Gillespie: Mr. Lambert, the department has initiated, I believe, studies in selected industries, but as a general rule it is the view of the department that it is rather more productive if you can get the co-operation of the industry itself. In other words, if the industry itself is concerned or can be persuaded to see that it is in its interest to have these studies done then they are more likely to take cognizance of them and perhaps more likely to do something about them.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is it not a fact though that in today's context one must get the co-operation, really the active co-operation, of government, industry and labour with regard to levels of productivity and to actually fill the void that was left when the National Productivity Council for instance, disappeared—to establish that degree of liaison, being able to communicate with the three levels involved in industrial production. It seems to me that the three groups are mutually suspicious of one another.

Mr. Gillespie: I think the point you make is a very good one. What I am really trying to emphasize is that we are more likely to be successful in the endeavour that you are referring to if one could get the co-operation of the industry. After all, it is the industry that supplies the information.

If we can get that industry to see the need for certain changes—I think a very good example would be the footwear and tanning industry where we, with the co-opera-

[Interpretation]

M. Drahotsky: Quant aux études comparatives provisoires, on a consulté, à leur demande, à quelques reprises, des associations. Ces consultations se poursuivent et on revise les résultats de ces études. Le bureau de la productivité satisfait de plus en plus aux demandes qui lui sont adressées par les associations.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Prenons par exemple le cas du Congrès du Travail. Favorise-t-il autant la production industrielle que l'accroissement et le perfectionnement des compétences professionnelles au Canada?

M. Drahotsky: A ce sujet, monsieur le président, nous serons très heureux d'échanger des renseignements et de nous engager conjointement avec les syndicats ou les associations dans des études de ce genre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le ministre, ne serait-il pas avantageux pour l'industrie canadienne, qui représente le développement industriel global au Canada, de lancer une telle étude? Je crois que le gouvernement lui-même devrait faire les démarches plutôt que de répondre à une demande. Ces études peuvent peut-être souligner des domaines où il y a des difficultés, car la productivité de l'industrie canadienne dépend en grande partie du niveau de la concurrence sur le marché international et aussi du marché national. Je cherche donc quelqu'un ou un organisme qui peut vraiment s'attaquer au problème.

Nous avons vu malheureusement que certaines industries laissent diminuer leur productivité, ce qui fait que les produits canadiens coûtent plus cher.

M. Gillespie: Monsieur Lambert, je crois que le Ministère a commencé des études dans certaines industries choisies, mais le Ministère croit habituellement qu'il vaut mieux obtenir la collaboration de l'industrie. Autrement dit, si l'industrie elle-même s'y intéresse ou si on peut la persuader qu'il est avantageux pour elle de s'intéresser à ces études, elle voudra se mettre au courant et peut-être faire quelque chose dans ce sens.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): N'est-il pas vrai que dans le contexte actuel, il faut obtenir la collaboration active du gouvernement, de l'industrie et de la main-d'œuvre en ce qui a trait au niveau de productivité. Pour combler le vide qu'a laissé la disparition du Conseil national de productivité, il faut établir une certaine liaison pour que les trois niveaux intéressés à la production industrielle puissent communiquer. Il me semble que les trois groupes se soupçonnent mutuellement.

M. Gillespie: C'est un point très intéressant. Ce que j'essaie de souligner, c'est que nous réussirons peut-être mieux dans cette entreprise que vous venez de mentionner si l'on obtient la collaboration de l'industrie. Après tout, c'est elle qui nous fournit l'information.

Si on peut obtenir que l'industrie voit elle-même le besoin de tels changements, je pense qu'un bon exemple serait l'industrie de la chaussure ou la tannerie où nous

[Texte]

tion of both the industry and the unions involved, worked out an industrial strategy for that industry. It provides for a number of changes, rationalization if you like, restructuring of the industry—generally speaking an industry which has not been modernized which is typically the small plant.

• 2150

I think it is that kind of thing that you are talking about where the government and the two sides both have an interest. We have undertaken others as Mr. Drahotsky, I think, has referred. As a general operating principle I like to get the voluntary co-operation of the two parties to it.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am not suggesting that there should be any coercing of any of the particular groups. On the other hand, the initiative comes from government in setting up the framework for this consultation and certainly I do not think there is any industry that would hesitate in participating in any positive measures which would lead to increased competitiveness, increased productivity, and naturally increased employment and increased profits.

Mr. Gillespie: I rather think we are both talking about the same thing we are doing.

Mr. Lambert (Edmonton West): I do not see enough evidence of it; everybody stands off each in a corner and there is an inability to communicate on a general, continuous basis.

Mr. Gillespie: I do not know whether Mr. Barrow would like to say anything more. There is a good deal of consultation with the industries concerned. There are meetings periodically with representatives of the union leadership within these industries. Sometimes I think both parties prefer that it not receive too much publicity. That is not to say there is not a good deal of consultation going on.

Mr. Lambert (Edmonton West): I will leave that part, but I am not satisfied that we are making sufficient progress in that sector. There could be a great deal more done by government if only to provide the catalyst to have the groups meet together on a regular, structured basis with free advice given and a free flow of communication, because we increasingly face increased competition from abroad and the Canadian market suffers both domestically and internationally.

You were speaking a while ago about the developments in the petrochemical industry. Related to that there are, of course, many other requirements for steel, and I would like if possible if you have any studies showing what is the anticipated steel production capacity in Canada between now and 1980, in hard terms, what is the actual production and what may be the anticipated shortfall? It seems to me that this is another area where we are going to run into very serious difficulties in not being able to meet the requirements. Just to what extent has there been hard planning and capitalization, government action perhaps to assist in the installation or the provision of the capital equipment, and the provision of trained personnel in order to expand Canada's steel indus-

[Interprétation]

avons, avec la collaboration de l'industrie et des syndicats, élaboré une stratégie industrielle. Cette dernière prévoit un certain nombre de changements, de rationalisation, si vous voulez, pour restructurer une industrie qui n'avait pas en général été modernisée et qui était demeurée à l'étape de la petite usine.

C'est à cela que vous songez, une activité où le gouvernement et les deux partis trouveraient un intérêt. Nous avons entrepris d'autres études comme l'a dit M. Drahotsky. En général, j'ai obtenu l'aide bénévole des deux partis.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne dis pas que l'on doit exercer une contrainte sur un groupe en particulier. Par ailleurs, si le gouvernement prend l'initiative de cette consultation, je ne crois pas qu'une industrie hésiterait à participer positivement et ainsi de venir plus compétitive à accroître sa productivité et naturellement son personnel et ses bénéficiaires.

M. Gillespie: Je pense que nous parlons de la même chose, c'est ce que nous faisons.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je n'ai pas assez de preuves, chacun restant dans son coin et, en général, ne peut communiquer de façon continue.

M. Gillespie: Je ne sais pas si M. Barrow veut ajouter quelque chose. On consulte beaucoup les industries intéressées. Il y a des réunions qui se tiennent périodiquement avec les représentants des syndicats au sein de ces industries. Je crois que les deux partis préfèrent parfois que l'on ne leur fasse pas trop de publicité. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de consultation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'arrête ici, mais je ne suis pas certain qu'on ait fait suffisamment de progrès. Je pense que le gouvernement peut faire beaucoup plus, même s'il ne sert que de catalyseur pour que les groupes se rencontrent régulièrement et reçoivent gratuitement des conseils et des renseignements, car nous faisons face de plus en plus à une concurrence accrue venant de l'étranger et le marché canadien en souffre à l'échelle nationale et internationale.

Vous avez parlé il y a un moment, des développements de l'industrie pétrochimique. Il y a évidemment dans ce domaine beaucoup de demandes concernant l'acier, et j'aimerais savoir si vos études montrent quelle sera la capacité de production prévue pour l'acier au Canada entre cette année et 1980. Pour parler franchement, la production actuelle et quelle est la pénurie prévue? Cela me semble un autre secteur où nous éprouverons de grandes difficultés, car nous ne pourrions faire face aux demandes. Dans quelle mesure avons-nous planifié et capitalisé? Le gouvernement a-t-il fait quelque chose pour aider à l'installation ou la fourniture de biens d'équipement, de personnels compétents, pour améliorer l'industrie de l'acier du Canada et faire face aux de-

[Text]

try so as to meet these requirements? We have got pipeline requirements. Are we going to simply turn around and say we will buy pipe as we can from Britain and from Japan? There is the construction industry in Canada that had this past year a terrible shortage in structural shapes and so forth. Just where are we going in this? Are we living in a fool's world?

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, I am going to ask Mr. Dawson if he would answer this question for Mr. Lambert. Perhaps he might tackle it if he can in this sort of way: potential by potential consumption by 1980 which I think Mr. Lambert asked for; existing capacity, that is to say, actual tonnage now produced; existing expansion now under way; which will then leave the balance between what is now planned and the forecast requirements for 1980 to be commented upon. That is the sort of handle I think Mr. Lambert was after.

• 2155

The Chairman: Mr. Dawson, gentlemen, is Acting General Director of the Resource Industries and Construction Branch.

Mr. Dawson.

Mr. J. A. Dawson (Acting General Director, Resource Industries and Construction Branch, Department of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chairman, the current rate of production of Canadian steel industries is about 14 million ingot tons per year. That capacity is expected to double by 1980 because of expansions among the major producers. Stelco, for example, has a very large expansion plan under way at Nanticoke, Ontario.

Mr. Lambert (Edmonton West): Of how much?

Mr. Dawson: The first phase will be 1.25 million tons in 1976 and there will be provision in further phases for up to a 10-million-ton capacity as the market requires it. There is a good deal of built-in capacity in the planning of that particular company.

Algoma has recently completed an expansion phase and Dofasco also. Sidbec in Quebec is undergoing rapid expansion.

Mr. Lambert (Edmonton West): Siscoe.

Mr. Dawson: Siscoe is undertaking a modernization program and contemplating, in the plans at least, a 1.5 million blast furnace to replace two ancient blast furnaces. Canadian requirements for steel should be fairly well met, without reliance upon large imports, by about 1980.

In the world picture, the demand for steel is rising rapidly. Some forecasters are suggesting now that there will be a world shortfall of steel of 100 million tons by 1980, regardless of what expansions take place. By 1980, Canada will be in a very favourable position in the steel industry. With any luck at all, we should be able to maintain prices relatively below the world market prices.

At present, Canadians enjoy possibly the lowest price for steel in the world in most shapes. The producers have voluntarily refrained from exporting large quantities of

[Interpretation]

mandes? Nous avons des demandes de pipelines. Allons-nous répondre, il nous faut acheter les tuyaux de Grande-Bretagne et du Japon? L'industrie de la construction canadienne a connu cette année une pénurie très grave de charpentes métalliques par exemple. Où allons-nous? Vivons-nous dans un monde insensé?

M. Gillespie: Monsieur le président, je vais demander à M. Dawson de répondre à cette question. Il peut peut-être l'aborder de cette façon, le potentiel et la consommation du potentiel en 1980, ce qui répond je crois à la question de M. Lambert; ces capacités actuelles, c'est-à-dire le tonnage réel produit actuellement; l'expansion en cours; et la balance entre ce qui est planifié pour cette année et les prévisions de 1980. C'est je crois, ce que M. Lambert désire savoir.

Le président: Messieurs, M. Dawson est directeur général intérimaire, Industries extractives et construction, ministère de l'Industrie et du Commerce.

Monsieur Dawson.

M. Dawson (Directeur général intérimaire, Industries extractives et construction, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le taux actuel de production des industries de l'acier du Canada est d'environ 14 millions de tonnes de lingot par année. Cette production doit doubler d'ici 1980, à cause de l'expansion que connaissent les producteurs importants. Stelco, par exemple, a mis en chantier un projet d'expansion très important à Nanticoke, Ontario.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quelles sont ses capacités?

M. Dawson: Dans la première phase, on produira 1.25 millions de tonnes en 1976, et les autres phases nous amèneront à une capacité de 10 millions de tonnes, selon les exigences du marché. Cette société a incorporé dans ce projet une très grande capacité de production.

L'Algoma a récemment terminé sa phase d'expansion, de même que Dofasco. Sidbec, au Québec, connaît une expansion rapide.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Siscoe.

M. Dawson: Siscoe a mis en chantier un programme de modernisation et prévoit dans ses plans du moins un haut fourneau de 1.5 million qui remplacera les deux vieux hauts fourneaux actuels. On répondra ainsi aux exigences canadiennes en matière d'acier et ils n'ont pas besoin de faire de grandes importations en 1980.

En général, la demande d'acier s'accroît rapidement. Certains experts prévoient qu'il y aura une pénurie mondiale d'acier de quelque 100 millions de tonnes en 1980, quelque soit le projet d'expansion en cours. Mais en 1980, l'industrie d'acier du Canada sera en très bonne posture. Si nous avons un peu de chance, nous pourrions maintenir nos prix plus bas que ceux du marché mondial.

Les Canadiens payent actuellement très peu pour l'acier sous toutes ses formes. Les producteurs se sont volontairement abstenus d'exporter de grandes quantités

[Texte]

steel. I think it is true to say, Mr. Chairman, that every ton of steel that is produced in Canada today could be sold in the export market at premiums of \$40 to \$100 a ton over Canadian prices. We are currently exporting something like 7 per cent of our steel or just under 900,000 tons of our production. Does that cover your question?

Mr. Lambert (Edmonton West): Because of the phasing of construction and particularly the development of oil producing resources here in Canada, could we have a tabular year-by-year report from here to 1980 as to the real productive capacity of steel to meet Canadian requirements so that we can see if some of the other plans are just unrealizable?

Mr. Gillespie: Mr. Lambert, we will do what we can. I think you may have asked an impossible question though, because the assumptions, quite clearly, are enormous when one comes to try to produce a schedule. Mr. Dawson's estimate is that by 1970 we should have in place capacity which is double the existing capacity or 28 million tons, and that by 1980 we should be no more dependent on imports than we are now, probably less. I gather we are dependent on imports for approximately 10 per cent of our requirements at the present time.

Mr. Lambert (Edmonton West): Now, if I have got a couple of minutes, I would like to know with regard to Vote L20, whether it is possible for the Minister to give us an assurance that by June 30, 1974 the government of Canada will not become obligated with respect to the purchase of Canadair or De Havilland as set out in the proposal?

Mr. Gillespie: No, I cannot, for reasons that I have already indicated, that the option date is June 28.

Mr. Lambert (Edmonton West): How is it that in another committee, Mr. Pratte of Air Canada did give that assurance?

Mr. Gillespie: I do not know what business it is of Mr. Pratte's.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well it is a matter of record.

Mr. Gillespie: What has Mr. Pratte to do with the option with De Havilland?

Mr. Lambert (Edmonton West): Well are you not acting on advice by Mr. Pratte on this matter?

Mr. Gillespie: No.

Mr. Stevens: Well, we will show you the letter.

Mr. Gillespie: Well, that is fine, I would like to see it.

Mr. Lambert (Edmonton West): It is obvious, Mr. Chairman, that there is a misunderstanding or something here, because the two answers just do not jibe.

Mr. Stevens: He has given us a firm commitment.

Mr. Hellyer: Could we get a commitment from the Minister that if the Committee so decides he would give

[Interprétation]

d'acier. Il est vrai de dire, monsieur le président, que chaque tonne d'acier produite au Canada, aujourd'hui, pourrait être vendue sur le marché mondial à des prix variant de \$40 à \$100 la tonne supérieure aux prix canadiens. Nous exportons actuellement près de 7 p. 100 de notre acier, soit 900,000 tonnes de moins que notre production. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme il y a une diminution dans la construction et particulièrement dans l'exploitation des ressources productrices de pétrole au Canada, pourriez-vous nous donner un rapport sous forme de table, concernant la capacité de production d'acier pour la période 1974 à 1980, capacité qui répondrait aux exigences canadiennes. Nous pourrions ainsi voir si certains projets sont irréalisables.

M. Gillespie: Monsieur Lambert, nous en ferons ce que nous pourrons. Vous avez, je crois, posé une question à laquelle il serait peut-être impossible de répondre, étant donné que les hypothèses sont évidemment infinies lorsqu'on veut présenter un programme de ce genre. Selon les prévisions de M. Dawson, dès 1980 notre capacité de 28 millions de tonnes sera doublé, et à ce moment-là nous ne devrions pas être obligés d'importer plus qu'aujourd'hui, probablement moins. Si j'ai bien compris, nous sommes obligés d'importer environ 10 p. 100 de nos besoins à l'heure actuelle.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): S'il me reste deux minutes, j'aimerais poser une question à l'égard du crédit L20; le ministre peut-il nous assurer qu'au 30 juin 1974, le gouvernement du Canada ne serait pas obligé en ce qui concerne l'achat de Canadair ou de De Havilland, comme l'indique la proposition?

M. Gillespie: Non, je ne peux pas le faire, comme j'ai déjà dit, ma date d'option est le 28 juin.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cependant, M. Pratte d'Air Canada a donné une telle assurance devant un autre comité?

M. Gillespie: Cela n'est pas l'affaire de M. Pratte.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Eh bien, ces propos se trouvent dans le procès-verbal.

M. Gillespie: Qu'est-ce que M. Pratte a à faire avec l'option de De Havilland?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): N'est-il pas vrai que vous agissez d'après les conseils de M. Pratte à ce sujet?

M. Gillespie: Non.

M. Stevens: Eh bien, nous vous montrerons la lettre.

M. Gillespie: D'accord, j'aimerais bien la voir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il est évident, monsieur le président, qu'il y a eu un malentendu, car les deux réponses sont contradictoires.

M. Stevens: Il nous a donné un engagement formel.

M. Hellyer: Est-ce que le ministre serait d'accord, si le Comité prend une telle décision, de comparaître à une

[Text]

us one meeting when we could discuss this option and its ramifications in some depth. I think that would help to ameliorate the situation, because it is customary, notwithstanding contrary views at the moment, that Parliament should have some control over expenditures, should have some idea of what is going on in advance of moneys being spent, and in view of the reservation given by Mr. Drury in the House I think we would like the Minister to undertake some time before the estimates are passed to come before us for one session on this subject.

The Chairman: As I indicated earlier, Mr. Hellyer, the steering committee will be meeting Monday and we will keep in mind what you have suggested to the Committee.

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, le 28 juin nous n'aurons pas de crédits à étudier au Comité, alors il faudra avoir une référence spéciale de la Chambre pour donner suite à la recommandation de M. Hellyer.

Le président: Si j'ai bien compris, monsieur Clermont, je crois que ce que M. Hellyer a dit, c'est avant que les crédits soient adoptés et renvoyés à la Chambre.

Votes 1, 5, 10, L15, L20 and L25 allowed to stand.

The Chairman: I would like to thank the Minister and his officials who have appeared before this Committee.

This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interpretation]

réunion où nous pourrions discuter en profondeur de cette option et de ses répercussions. A mon avis, cela aidera à améliorer la situation, car il est normal, notwithstanding les opinions contraire en ce moment, que le Parlement devrait avoir un certain contrôle des dépenses, avant que ces dépenses soient faites. Étant donné les réserves formulées par M. Drury à la Chambre, je pense que nous aimerions que le ministre s'engage à comparaître devant nous avant l'adoption du budget afin que nous puissions examiner cette question lors d'une réunion particulière.

Le président: Comme je l'ai dit tout à l'heure, monsieur Hellyer, le Comité directeur doit se réunir lundi prochain et nous tiendrons compte de votre proposition.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on June 28 we will not have the estimates before us in this Committee, so we would have to have a special mandate from the House in order to follow up Mr. Hellyer's recommendation.

The Chairman: If I understood correctly, Mr. Clermont, I believe that Mr. Hellyer said before the estimates are passed and returned to the House.

(Les crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25 sont réservés.)

Le président: Je voudrais remercier le ministre et ses fonctionnaires qui ont comparu devant notre Comité.

La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Tuesday, April 9, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 5

Le mardi 9 avril 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Main Estimates 1974-75—Vote 15—Anti-Dumping Tribunal under the Department of Finance.

CONCERNANT:

Le Budget des dépenses 1974-1975—Crédit 15—Tribunal antidumping sous le ministère des Finances.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session
Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la
vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

and Messrs.

Blenkarn
Breau
Buchanan
Clermont

Comtois
De Bané
Gillies
Guay (*Lévis*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU
COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

President: M. Jacques L. Trudel

Vice-président: M. Harold T. Herbert

et Messieurs

Hellyer
Kempling
Lambert (*Edmonton*
West)
Latulippe

McKenzie
Nystrom
Ritchie
Saltsman
Stevens—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

On Monday, April 8, 1974:

Mr. De Bané replaced Mr. Danson;

On Tuesday, April 9, 1974:

Mr. Blenkarn replaced Mr. Morgan.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le lundi 8 avril 1974:

M. De Bané remplace M. Danson;

Le mardi 9 avril 1974:

M. Blenkarn remplace M. Morgan.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 9, 1974

(6)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 11:12 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blenkarn, Clermont, Comtois, Gillies, Herbert, Hellyer, Kempling, Lambert (Edmonton West), Nystrom, Ritchie, Saltsman, Trudel.

Witness: From the Anti-Dumping Tribunal: Mr. J. P. C. Gauthier, Chairman.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Main Estimates of the Department of Finance for the fiscal year ending March 31, 1975 (See *Minutes of Proceedings, Thursday, March 21, 1974, Issue No. 1*).

The Chairman called Vote 15—Anti-Dumping Tribunal under the Department of Finance.

Mr. Gauthier made an opening statement and answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 9 AVRIL 1974

(6)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 11 h 12 sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Blenkarn, Clermont, Comtois, Gillies, Herbert, Hellyer, Kempling, Lambert (Edmonton-Ouest), Nystrom, Ritchie, Saltsman, Trudel.

Témoins : Du Tribunal antidumping: M. J. P. C. Gauthier, président.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi portant sur le budget principal des dépenses du ministère de Finances pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975. (Voir *procès-verbal du jeudi 21 mars 1974, fascicule n° 1*).

Le président met en délibération le crédit 15—Tribunal antidumping sous la rubrique du ministère des Finances.

M. Gauthier fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

A 12 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 9 avril 1974

• 1113

[Text]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Messieurs, aujourd'hui nous procédons à l'étude du crédit n° 15.

Ministère des Finances—Crédit n° 15—Tribunal anti-dumping—Dépenses du programme.

Vous trouverez ces crédits à la page 8-22.

Comme témoins, nous avons ce matin M. J. P. C. Gauthier, le président qui est accompagné de M. A. Trudeau, le secrétaire de la Commission antidumping. Je crois comprendre, monsieur Gauthier que vous avez une déclaration à faire

M. J. P. C. Gauthier (Président, Tribunal antidumping): Monsieur le président me déclaration sera courte, parce que dans les années passées nous passions quelque moment à répéter les responsabilités du Tribunal et à la suite d'une remarque très justifiée, qui avait été faite par un membre du Comité au mois de décembre au sujet de la brièveté de nos rapports, nous avons préparé cette année un rapport beaucoup plus complet qui donne en détail les responsabilités du Tribunal et en même temps le résumé des causes que nous avons entendues. Ce rapport a été déposé en Chambre hier à 14 h, comme vous en avez été informés, et s'il y avait des questions sur le rapport lui-même, je serais heureux de pouvoir y répondre.

Le président: Merci, monsieur Gauthier.

Gentlemen, you have heard the statement. I do not think we have a sufficient number of copies of the report. I understand they were sent to your offices yesterday. There are some more copies here, should any member of the Committee require a copy of the report.

Mr. Hellyer: So this year we criticize for spending so much money preparing a report.

The Chairman: Mr. Hellyer, your name was not mentioned earlier, but I think you will recall vividly that you were the one who was very...

Mr. Hellyer: I notice that the witness was kind enough not to mention the fact.

The Chairman: Gentlemen, I have four names before me and I will now recognize the gentleman who was so kind and responsible that we now have a very complete report before us, Mr. Hellyer.

• 1115

Mr. Hellyer: This is an unexpected pleasure.

First, of all, I would like to congratulate the Commission on the report. I have not had a chance to look at it in detail yet but I do think it represents a better resumé and a more informative presentation than the one we received last year. Thank you very much for paying some attention to our request.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, April 9, 1974.

[Interpretation]

The Chairman: Order please, gentlemen. We will begin our study today of Vote 15, Anti-dumping Tribunal—Program expenditures.

You will find this vote on Page 8-22.

We have with us this morning Mr. J. P. C. Gauthier, Chairman of the Tribunal, accompanied by the Secretary, Mr. M. A. Trudeau. I believe that you have a statement to make, Mr. Gauthier.

Mr. J. P. C. Gauthier (Chairman, Anti-Dumping Tribunal): Mr. Chairman, my statement will be short because in the past we spent only a few moments describing the responsibilities of the Tribunal and last year a member of the Committee very rightly pointed out that our reports were very brief. This year we have prepared a much more complete report giving details on the Tribunal's responsibilities and the summary of the cases which we heard. This report was tabled in the House yesterday at two o'clock, as you have been informed, and if there are any questions on the report itself, I should be delighted to reply.

The Chairman: Thank you, Mr. Gauthier.

Messieurs, vous avez entendu la remarque de M. Gauthier. Je ne crois pas que nous ayons suffisamment d'exemplaires du rapport. Il semble que l'on vous en ait envoyé à vos bureaux hier. J'ai quelques exemplaires pour les membres qui en auraient besoin.

M. Hellyer: Cette année, il faudra les blâmer d'avoir mis tant d'argent dans la préparation du rapport.

Le président: Monsieur Hellyer, on ne vous a pas mentionné tout à l'heure, mais je crois que vous vous rappelez très bien que c'était justement vous qui avez...

M. Hellyer: Je remarque que le témoin a eu la gentillesse de ne pas faire allusion à ce fait.

Le président: Messieurs, j'ai 4 noms sur ma liste et je donne maintenant la parole à celui à qui nous devons le rapport détaillé que nous avons le plaisir d'examiner, c'est-à-dire M. Hellyer.

M. Hellyer: C'est un plaisir inespéré.

En premier lieu, je voudrais féliciter la Commission pour son rapport. Je n'ai pas encore eu la possibilité de l'étudier en détail, mais je suis convaincu qu'il s'agit là d'un meilleur résumé et d'une meilleure source d'information que le rapport que nous avons reçu l'année dernière. Je vous remercie beaucoup d'avoir tenu compte de notre demande.

[Texte]

Because I have not had a chance to read this, perhaps I could just ask a couple of general questions on the number of cases now being considered and also if any further consideration was given to Mr. Lambert's suggestion, last year, of the *raison d'être* of the tribunal as a separate operating entity.

Mr. Gauthier: With regard to the first part of your question, Mr. Hellyer, I would like to answer that, so far this year, the tribunal is considering two cases: one on zippers and accessories, and the other on hair-care accessories. We know that there are five investigations under way and we should receive further reports of examinations from the Department of National Revenue within the next few months. We have not had, as yet, any reference under Section 16(1).

Mr. Hellyer: These two examples, although I am sure they are important to the industries involved, seem like a pretty narrow part of the total industrial spectrum of Canada. Is there any particular reason for this? Has the tendency toward dumping from other countries diminished due to the general economic situation in the world—the fact that prices have been rising and that domestic markets are more attractive relative to exports than they were previously? Has there been any change in the overall situation that you could detect which might be responsible for the fact that these references are of a pretty limited scope?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, I would say that there have not been any identifiable factors or tendencies that would indicate that there is a lessening of dumping. The number of cases that we have handled in the past has been six, seven or eight a year, but naturally the importance of these cases varies.

If you have a case on transformers, for instance, which might represent a volume of between \$120 million and \$150 million of trade in one year, or one like the stainless steel sheets and plates such as we had last August, which represented, if I remember well, about \$80 million worth of trade, then obviously those are large sectors. But a sector like zippers, for instance, still represents about \$20 million worth of trade. It is relative in importance but, as far as the tribunal is concerned, it is of equal importance. It is of importance equal to those other sectors. We have to follow the same procedure and we have to render our decision within the same limit of time, which is 90 days.

• 1120

As you know, we are not in any way responsible for the initiation of these cases. The Department of National Revenue has the responsibility first, to carry out an investigation on the receipt of the complaint or on their own initiative, and to make a preliminary determination and it is only on receipt of preliminary determinations that we, as a tribunal, then act.

Mr. Hellyer: Except in references under 16(1) . . .

[Interprétation]

Puisque je n'ai pas pu le lire, je me contenterai de vous poser une ou deux questions d'ordre général à propos du nombre de cas qui sont actuellement à l'étude et je voudrais savoir également si l'on a étudié la suggestion faite l'année dernière par M. Lambert à propos de la *raison d'être* du tribunal en tant qu'entité fonctionnant indépendamment.

M. Gauthier: A propos de la première partie de votre question, monsieur Hellyer, je répondrais que jusqu'à présent le tribunal a étudié deux cas pour cette année: l'un portant sur les fermetures à glissière et autres accessoires, l'autre sur les produits pour l'entretien des cheveux. Nous savons que cinq enquêtes ont été entreprises et nous attendons les rapports d'enquêtes du ministère du Revenu national d'ici quelques mois. Jusqu'à présent, nous n'avons rien reçu en vertu de l'article 16(1).

M. Hellyer: Ces deux exemples, tout en étant fort importants pour les industries en cause, semblent représenter un secteur assez restreint de la gamme canadienne des industries. Y a-t-il une raison particulière à cela? Est-ce que la situation économique générale dans le monde a fait diminuer le dumping en provenance des autres pays—le fait que les prix ont augmenté et que les marchés intérieurs sont plus attrayants que les marchés d'exportation, aujourd'hui? Y a-t-il eu des changements de la situation générale qui pourraient être tenus responsables du fait que les cas dont vous êtes saisis sont d'une portée assez limitée?

M. Gauthier: Monsieur le président, nous n'avons pu déceler aucun facteur identifiable ni aucune tendance qui indiquent qu'il y ait une baisse du dumping. Le nombre de cas que nous avons traités dans le passé a été de six, sept ou huit par an, mais évidemment, l'importance de ces cas varie.

Supposons un cas sur les transformateurs, ce qui peut représenter un volume commercial allant de 120 à 150 millions de dollars par an; ou bien l'acier inoxydable en feuilles et en plaques, cas dont nous avons été saisis en août dernier, et qui représentait si je me souviens bien environ 80 millions de dollars; de toute évidence il s'agit de secteurs importants. Mais pour les fermetures à glissière, il s'agit tout de même d'environ 20 millions de dollars de commerce. C'est d'une importance relative, mais le tribunal, pour sa part, accorde la même importance à tous ces cas. Et il est important d'avoir cette attitude. Nous devons suivre la même procédure, nous devons rendre une décision dans les mêmes délais, c'est-à-dire 90 jours.

Comme vous le savez, nous ne prenons pas l'initiative de ces enquêtes. Le ministère du Revenu national est responsable d'une première enquête, sur réception d'une plainte ou de sa propre initiative, et doit prendre une décision, et c'est seulement après que cette décision a été prise que nous, tribunal, pouvons agir.

M. Hellyer: A l'exception des cas relevant de l'article 16(1) . . .

[Text]

Mr. Gauthier: Under Section 16(1).

Mr. Hellyer: . . . if there were any references.

Mr. Gauthier: That is right.

Mr. Hellyer: Is the same procedure followed, say, in respect of small fruits or does a different procedure apply in those cases?

Mr. Gauthier: In the case of dumping of fruit?

Mr. Hellyer: Yes.

Mr. Gauthier: Yes, the same procedure applies.

Mr. Hellyer: The same procedure. The question then is how would this kind of timeframe be of any assistance in reference to small fruits? I think back to my early farming days when, say, the cherry crop or the strawberry crop began to ripen, and the problem of dumping, particularly from the United States, occurred very quickly. One day you have some sort of normal market and the next day you do not.

Now, first question, is the machinery adequate to cope with a case like that, and if not, what kind of machinery would be required to get the almost instantaneous decisions necessary to cope realistically with that sort of situation?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, in the case of agricultural products, the prices of which are subject to seasonal fluctuations especially in Canada and may be subject to seasonal dumping, I think the machinery existing at present under the Anti-dumping Act may cause some difficulty. I agree with Mr. Hellyer that action may be taken too late to remedy a specific problem in time. Again, I would like to stress the fact that the Tribunal itself cannot act unless and until dumping has been determined by the Department of National Revenue, and if dumping is determined, well, whilst we are limited in time, the Tribunal is limited in time to render its decision, which is 90 days. That does not mean we must take 90 days to reach a decision and as a matter of fact, in some cases we have been able to reach a decision within a much shorter period of time.

Mr. Hellyer: Have you given thought to any legislative or other changes which might be put into effect which would give us, as a country, an adequate mechanism for dealing with problems like agricultural products dumping of a seasonal nature?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, we have not had any case of dumping of agricultural products brought to our attention in the five years we have been in existence. Perhaps for that reason I must admit we have not given any thought in particular to the dumping of agricultural products. We have had references under Section 16(1), as you know, regarding the large volume of imports of some agricultural products such as mushrooms, and we have rendered a decision in this case, which I think was to the satisfaction of both the producers and the canners.

Mr. Hellyer: I was told the other day that several carloads of cheap American eggs were coming into Canada,

[Interpretation]

M. Gauthier: Relevant de l'article 16(1).

M. Hellyer: . . . n'importe quel renvoi.

M. Gauthier: Exact.

M. Hellyer: La même procédure est-elle suivie, par exemple, pour les petits fruits ou bien s'agit-il d'une procédure différente?

M. Gauthier: Dans le cas de dumping de fruits?

M. Hellyer: Oui.

M. Gauthier: Oui, la même procédure s'applique.

M. Hellyer: La même procédure. La question suivante se pose alors: comment ces délais peuvent-ils s'appliquer efficacement dans le cas des petits fruits? Je pense à mes débuts en agriculture à une époque où la récolte des cerises ou des framboises commençait à mûrir: le problème posé par le dumping, en particulier en provenance des États-Unis, se posait très rapidement. Un jour le marché est normal, le lendemain il ne l'est plus.

Maintenant, une première question, est-ce que les rouages de votre organisme peuvent fonctionner dans des cas de ce genre, et, sinon, quel genre de mécanisme serait nécessaire pour obtenir une décision presque instantanée, indispensable dans des cas de ce genre?

M. Gauthier: Monsieur le président, dans le cas de produits agricoles dont les prix sont soumis à des fluctuations saisonnières, en particulier au Canada, et peuvent être assujettis à un dumping saisonnier, je pense que le mécanisme actuel prévu par la Loi anti-dumping peut effectivement causer des problèmes. Je suis d'accord avec M. Hellyer, les mesures prises peuvent venir trop tard pour rectifier un problème à temps. Ici encore, je souligne que le tribunal ne peut prendre de mesure tant que le ministère du Revenu national n'a pas déterminé qu'il y a dumping et, une fois cela déterminé, nous sommes limités dans le temps, le tribunal est limité par des délais et doit rendre sa décision dans les 90 jours. Cela ne signifie pas que nous devons attendre 90 jours pour prendre une décision et, en fait, dans certains cas nous avons pu arriver à une décision en un temps infiniment plus court.

M. Hellyer: Avez-vous envisagé la possibilité d'apporter des modifications législatives ou autres qui pourraient nous donner un mécanisme efficace pour faire face à des problèmes comme ceux posés par le dumping saisonnier de produits agricoles?

M. Gauthier: Monsieur le président, nous n'avons eu aucun cas de dumping de produits agricoles depuis cinq ans que nous existons. C'est peut-être la raison pour laquelle je dois reconnaître que nous n'avons pas envisagé le problème particulier du dumping de produits agricoles. On nous a renvoyé, comme vous le savez, en vertu de l'article 16(1), le problème d'un grand volume d'importation de certains produits agricoles comme les champignons, et nous avons rendu dans ce cas une décision qui, je pense, a satisfait à la fois les producteurs et les conserveries.

M. Hellyer: On m'a dit l'autre jour que des charges d'œufs américains de qualité inférieure entraînent au

[Texte]

and this, for example, has not been brought to your attention, at least, not by the government.

Mr. Gauthier: Not as yet, sir.

Mr. Hellyer: Still, if the Governor in Council brought such a case to your attention, would that circumvent the necessity of a determination being made by the Department of National Revenue?

Mr. Gauthier: Under Section 16(1) it would not be a case of dumping that would be submitted for the consideration of the Tribunal; it would be a case of imports in general and the level of injury that it might cause the industry in Canada or the producers in Canada of like products.

• 1125

In the case of dumping the Department of National Revenue would have to be charged with the investigation into dumping.

Mr. Hellyer: If it was to be considered under that heading.

Mr. Gauthier: That is right.

Mr. Hellyer: As against some other.

Mr. Gauthier: That is right.

I have not answered the second part of your question with regard to whatever is being done by either the tribunal or by the Department of Finance. Following Mr. Lambert's suggestions last year as to the possibility of merging the activities of the tribunal and the tariff board, while I am sure the Minister himself would prefer to answer this question, I think I could go as far as to say that there has been and there is at the moment a canvassing of people interested in the workings and the operations of the anti-dumping act and the operations of the tariff board with a view to obtaining their suggestions as to how the work of the tariff board and the anti-dumping tribunal could be made more efficient, and regarding also the possibility of obtaining their opinions on the reasons for merging the two organizations together. I say that because I have received a letter from the Department of Finance asking to give the opinions of the tribunal with regard to this question. I know that a number of people and counsel have appeared in front of the tribunal, and I imagine a lot of counsel have appeared also at the tariff board hearings, and also have been contacted.

Mr. Hellyer: This is an internal study at the instigation of the Department of Finance.

Mr. Gauthier: That is correct, sir.

Mr. Hellyer: Is there any indication as to when they want opinions in their hands, in other words what the timing would be before some submissions be made.

Mr. Gauthier: Well, I know that in any case I have been told I should get my thoughts together and provide an answer within the next month.

[Interprétation]

Canada et je ne crois pas qu'on ait attiré votre attention sur la question, du moins pas le gouvernement.

M. Gauthier: Pas encore, monsieur.

M. Hellyer: Pourtant, si le gouverneur en conseil attirait votre attention sur un cas de ce genre, cela exigerait-il une décision du ministère du Revenu national?

M. Gauthier: En vertu de l'article 16(1), il ne s'agirait pas d'un cas de dumping soumis à la considération du tribunal. Il s'agirait d'un cas d'importation en général et de la gravité du dommage que cela pourrait causer à l'industrie canadienne ou aux producteurs canadiens de ce produit.

Dans un cas de dumping, le ministère du Revenu national devrait se charger de l'enquête.

M. Hellyer: Si le cas était considéré appartenir à cette catégorie.

M. Gauthier: Exactement.

M. Hellyer: Par rapport à d'autres cas.

M. Gauthier: C'est exact.

Je n'ai pas répondu à la seconde partie de votre question à propos de ce que le Tribunal ou le ministère des Finances fait. A la suite des suggestions faites par M. Lambert l'année dernière et portant sur la possibilité de fondre les activités du Tribunal et de la Commission du tarif, je suis certain que le ministre préférerait répondre personnellement à cette question, mais je peux vous dire que l'on fait actuellement une enquête parmi les gens intéressés au fonctionnement et à l'administration à la fois de la loi antidumping et de la Commission du tarif; on leur demande comment, d'après eux, le tribunal anti-dumping et la Commission du tarif pourrait améliorer leur efficacité et, également, à leur sens, pour quelle raison il y aurait lieu de fondre les deux organismes ensemble. Je peux vous dire cela car j'ai reçu une lettre du ministère des Finances me demandant ce que le Tribunal pensait de la question. Je sais que plusieurs personnes, y compris des avocats, ont comparu devant le Tribunal et, j'imagine que de nombreux conseillers ont également comparu aux audiences de la Commission du tarif et ont été contactés.

M. Hellyer: Il s'agit d'une enquête interne instituée par le ministères des Finances.

M. Gauthier: C'est exact, monsieur.

M. Hellyer: Vous a-t-on dit dans quel délai on désirait obtenir ces informations, autrement dit, combien de temps il faudrait avant que des mémoires soient présentés?

M. Gauthier: Je sais que dans mon cas, on m'a demandé de réfléchir à la question et de donner une réponse d'ici un mois.

[Text]

Mr. Hellyer: Thank you very much, Mr. Chairman. I will pass.

The Chairman: Mr. Nystrom, you are next on my list. Mr. Clermont, I also have your name.

Mr. Clermont: I thought it would be a government representative.

The Chairman: You were not fast enough.

Mr. Clermont: That is all right. Mr. Chairman if you do not look our way, I am not going to grab you by the throat.

Mr. Hellyer: Perhaps he was confused as to who now is a supporter of the government and who is not.

Mr. Clermont: Maybe you are thinking of yourself as a former Liberal member.

The Chairman: Gentlemen, it would be much easier for the staff trying to follow the deliberations of the Committee if we had one member at one time.

I recognize Mr. Nystrom.

Mr. Nystrom: I would like to ask the officials a few questions about the DISC program this morning. First of all, has the tribunal been asked to investigate the effect of DISC on Canadians in the Canadian market. Are you looking at the effect of DISC from the company point of view?

Mr. Gauthier: No, we have not been asked.

Mr. Nystrom: You have not been asked by the government to do that.

Mr. Gauthier: No.

Mr. Nystrom: Do you have the authority or the power to do that independently, even if they do not ask you to do it.

Mr. Gauthier: No. This would have to be referred to the tribunal by the Governor in Council, it would have to be under Section 15(1), and in no case have we the powers or the privilege of taking action on our own.

Mr. Nystrom: I would like to ask the witnesses this morning whether or not they might think it wise to look at this from a dumping point of view rather than trying to counteract some of the DISC measures by tax concessions on this country, or other concessions that we may give them economically, whether or not it might be an item that should be looked at by the antidumping tribunal.

Mr. Gauthier: It could, Mr. Chairman, be the subject of a study by the tribunal, but I believe that the Department of Finance would want to have a look at the countervailing duty aspects of this question as well as perhaps the dumping aspect. It then becomes more a

[Interpretation]

M. Hellyer: Merci beaucoup, monsieur le président. Je passe.

Le président: Monsieur Nystrom, vous êtes le suivant sur ma liste. Monsieur Clermont, j'ai également votre nom.

M. Clermont: Je pensais que c'était maintenant le tour d'un représentant du gouvernement. . .

Le président: Vous n'avez pas été assez rapide.

M. Clermont: C'est exact. Monsieur le président, si vous ne regardez pas de ce côté, je ne vais pas vous saisir à la gorge.

M. Hellyer: Il ne sait peut-être plus très bien qui est pour et qui est contre le gouvernement.

M. Clermont: Peut-être vous considérez-vous comme un ancien député libéral.

Le président: Messieurs, pour faciliter la tâche du personnel qui essaie de suivre nos délibérations, il vaudrait peut-être mieux parler un à la fois.

Je donne la parole à M. Nystrom.

M. Nystrom: Je voudrais poser à nos témoins quelques questions à propos du programme DISC. En premier lieu, a-t-on demandé au tribunal d'étudier les effets du programme DISC sur les Canadiens et le marché canadien? Étudiez-vous les répercussions de ce programme du point de vue des compagnies?

M. Gauthier: Non, on ne nous a pas demandé de le faire.

M. Nystrom: Le gouvernement ne vous l'a pas demandé.

M. Gauthier: Non.

M. Nystrom: Avez-vous le pouvoir ou l'autorité nécessaire pour le faire de façon indépendante, même lorsqu'on ne vous l'a pas demandé?

M. Gauthier: Non. La question doit être référé au Tribunal par le gouverneur en conseil, dans ce cas, cela doit relever de l'article 15(1) et en aucun cas avons-nous le pouvoir ou le privilège de prendre des mesures de notre propre chef.

M. Nystrom: Je voudrais demander aux témoins ce matin si, oui ou non, ils pensent qu'il serait bon d'étudier cette question du point de vue du dumping plutôt que d'essayer de contrebalancer certaines mesures prises par le DISC, sous forme de concession économiques, fiscales ou autres, s'il serait bon, oui ou non qu'un tribunal anti-dumping étudie la question?

M. Gauthier: Monsieur le président, cela pourrait faire l'objet d'une étude par le Tribunal, mais je pense que le ministère des Finances voudrait étudier, en plus de l'aspect dumping de la question, les répercussions douanières adverses possibles. Cela devient alors une

[Texte]

question of policy and of means to reach a certain objective than the responsibility of the tribunal.

Mr. Nystrom: Would you be willing to request our recommendation to the Minister that the tribunal be asked to look into the effect of disc?

Mr. Gauthier: I think we would be in a position and justified to make a request if, in the course of our enquiries, we came across the effects of the DISC program as a factor that affected Canadian industry. We most probably would not suggest that the tribunal should have the responsibility, but we would bring this matter to the attention of the appropriate authorities.

Mr. Nystrom: So, you are saying that if you came across DISC as a factor in Canadian industry you might do that. Does this mean, then, that you have not come across DISC as a factor?

Mr. Gauthier: That is correct, sir.

Mr. Nystrom: That is correct so far. If you were asked to look at something like DISC would you have a large enough staff in the tribunal—I think you have 21 man-years or 21 employees.

Mr. Gauthier: Yes, sir, we have 21 man-years authorized. We have 17 on strength at the moment, and we would have enough staff to do that kind of a study.

Mr. Nystrom: Would you have a large enough staff to investigate any major industry, such as the steel industry, the nickel industry or some other major industry in this country by looking into their books, and so on?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, depending on the scope of the investigation, of course, we would have enough staff to do that kind of a study.

Mr. Nystrom: This will be a more mundane question. I notice in the estimates that you are asking for an increase of \$144,000, which I think is an increase of about 36 per cent. In the meantime your staff has not really increased this year. What is the additional money going to be spent for? It is a fairly large and significant increase.

Mr. Gauthier: The main expenditures that are forecast are for the completion of our establishment. The salary increases, for instance, for 1974-75 are over \$104,000, which is to provide for additional staff that we have already recruited and the completion or the filling of the vacancies that are still open. In addition to this, we have provided for more moneys for services, the cost of which has increased tremendously over the past two years.

For instance, printing; when we have references under Section 16(1), and depending on the length of the report, we then have to use translation services as well as printing services, which were not provided for in past years, because we did not have references under Section 16(1), but in the past 18 months or two years we have had two

[Interprétation]

question portant sur la politique et la difficulté d'atteindre certains objectifs plutôt qu'une responsabilité du Tribunal.

M. Nystrom: Voudriez-vous que nous fassions une recommandation au ministre pour qu'il demande au Tribunal d'étudier les répercussions du programme DISC?

M. Gauthier: Je pense que nous pourrions faire une demande nous-mêmes, et nous serions justifiés, si au cours de nos enquêtes nous nous apercevions que le programme DISC était un facteur influençant l'industrie canadienne. Nous n'invoquerions certainement pas la responsabilité du Tribunal dans ce cas, mais nous attirerions l'attention des autorités compétentes sur la question.

M. Nystrom: Vous voulez donc dire que si vous vous aperceviez que le programme DISC était un facteur influençant l'industrie canadienne, vous le feriez peut-être. Cela signifie-t-il, alors, que cela n'a pas encore été le cas?

M. Gauthier: C'est exact, monsieur.

M. Nystrom: C'est exact jusqu'à présent. Si on vous demandait d'étudier une question comme celle du DISC, auriez-vous un personnel suffisant au Tribunal—je pense que vous disposez de 21 années-hommes ou de 21 employés.

M. Gauthier: Oui, monsieur, nous avons 21 années-hommes autorisées. Nous en avons dix-sept pour le moment, et nous aurions un personnel suffisant pour entreprendre cette étude.

M. Nystrom: Votre personnel serait-il suffisant pour entreprendre une enquête dans une industrie prédominante, comme l'industrie de l'acier, l'industrie du nickel ou une autre industrie majeure du Canada, pour étudier les livres, etc.?

M. Gauthier: Monsieur le président, évidemment, selon la portée de cette enquête, nous aurions suffisamment de personnel pour faire ce genre d'étude.

M. Nystrom: Une question un peu plus superficielle. Je constate dans le budget que vous demandez une augmentation de \$144,000 qui, je pense, représente environ 36 p. 100. En attendant, votre personnel n'a pas vraiment augmenté cette année. A quoi serviront ces fonds supplémentaires? Il s'agit d'une augmentation importante.

M. Gauthier: Les principales dépenses prévues le sont pour l'achèvement de notre installation. Les augmentations de salaire, par exemple, pour 1974-1975, sont supérieures à \$104,000. Cela est dû au personnel supplémentaire que nous avons déjà recruté et aux postes vacants qui sont encore libres et que nous voulons remplir. De plus, nous avons prévu des sommes supplémentaires pour les services dont les coûts ont augmenté énormément depuis deux ans.

Par exemple, les coûts d'imprimerie; lorsqu'on nous renvoie des cas en vertu de l'article 16(1), et, bien sûr, suivant la longueur du rapport; puis nous devons faire traduire et imprimer ces rapports, ce qui n'était pas prévu au cours des années passées parce que nous

[Text]

references of some importance and therefore we have had to provide for more funds for these services.

• 1135

Mr. Nystrom: I wonder, Mr. Chairman, if I could follow up some of the questions Mr. Hellyer was asking about agriculture.

I was rather surprised to hear that there have not been many requests made of your department to investigate possible dumping.

The Chairman: I think the answer was none.

Mr. Gauthier: I might say that we have had apple juice.

Mr. Nystrom: And mushrooms I believe.

Mr. Gauthier: Mushrooms as a product under Section 16 (1), but apple juice and potato starch were the only ones. However, these become industrial products rather than straight agricultural products.

Mr. Nystrom: What I was going to ask you was whether or not the federal Department of Agriculture has asked you to look into the possibility of dumping of American turkeys into the Ontario market. This is something that has been brought to my attention in Saskatchewan, coming from a turkey-producing area, and has been of concern to the provincial department of agriculture in Saskatchewan. I was wondering whether or not you have looked into this and whether or not you have had any requests made of you to do so.

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, we have received no requests and we have not carried out any investigation in that respect.

Mr. Nystrom: What about some of the other agricultural commodities? Mr. Hellyer mentioned eggs. What about things such as beef, pork and so on?

Mr. Gauthier: Neither.

Mr. Nystrom: What kind of liaison do you have with the various provincial governments? Do you have people with whom you communicate regularly or do you depend totally on communications coming in from them to yourself?

Mr. Gauthier: We depend entirely on communications from either the Department of National Revenue or references by Cabinet.

Mr. Nystrom: Right. I think perhaps I will ask just one more question. On the board of directors of the Tribunal, do you have anyone from the Prairies?

Mr. Gauthier: Yes, we have one member who comes from Saskatchewan and we have one member who comes from Alberta.

The Chairman: Thank you, Mr. Nystrom.

Monsieur Clermont.

[Interpretation]

n'avions pas de renvois en vertu de l'article 16(1), mais au cours des derniers 18 ou 24 mois, on nous a renvoyé deux cas importants et, par conséquent, nous avons dû prévoir des fonds supplémentaires pour ces services.

M. Nystrom: Monsieur le président, je voudrais reprendre certaines questions posées par M. Hellyer à propos de l'agriculture. J'ai été quelque peu étonné d'apprendre que le tribunal a reçu peu de demandes d'enquêtes sur des cas éventuels de dumping.

Le président: Je crois qu'on vous a répondu qu'il n'y avait aucune demande.

M. Gauthier: Il y a eu des cas impliquant le jus de pomme.

M. Nystrom: Et aussi des champignons.

M. Gauthier: Les champignons sont un produit mentionné à l'article 16 (1), mais il s'agissait seulement de jus de pomme et de fécule de pomme de terre. Cependant, ils sont considérés comme des produits industriels plutôt qu'agricoles.

M. Nystrom: Est-ce que le ministère fédéral de l'Agriculture vous a demandé d'examiner si les dindes américaines étaient vendues à perte dans les marchés de l'Ontario? En tant que région d'élevage de dindes, la province de la Saskatchewan s'intéresse à cette possibilité, notamment le ministère provincial de l'Agriculture. Est-ce que vous avez reçu des demandes en vue d'étudier la situation?

M. Gauthier: Monsieur le président, nous n'avons reçu aucune demande et nous n'avons pas effectué d'enquête à ce sujet.

M. Nystrom: Qu'en est-il des autres denrées agricoles, telles que le bœuf, le porc et ainsi de suite? M. Hellyer a aussi mentionné les œufs.

M. Gauthier: Nous n'avons pas eu de demande.

M. Nystrom: Quel rapport avez-vous avec les différents gouvernements provinciaux? Est-ce que vous restez en contact régulier avec ces gouvernements ou doivent-ils prendre l'initiative pour s'adresser à vous?

M. Gauthier: Nous dépendons tout à fait des communications provenant du ministère du Revenu national ou du Cabinet.

M. Nystrom: Permettez-moi de vous poser encore une question. Est-ce qu'un représentant des Prairies siège au conseil d'administration du tribunal?

M. Gauthier: Oui, nous avons un membre de Saskatchewan et d'Alberta.

Le président: Merci, monsieur Nystrom.

Mr. Clermont.

[Texte]

M. Clermont: Monsieur Gauthier, je constate dans votre demande de crédit une augmentation pour le traitement et... si je me reporte à votre rapport pour l'année se terminant le 31 mars 1973, vous mentionnez que le Parlement a autorisé certaines nominations. Au chapitre de la main-d'œuvre, vous aviez en 1972-1973 un effectif de 12 personnes au 31 mars 1973 et de 19, au 31 mars 1974. Sans doute l'augmentation du personnel répondait à la demande qui s'est avérée plus grande que celle que vous prévoyiez.

M. Gauthier: Oui, monsieur le président. L'augmentation de personnel en 1972 provient de la nomination de deux membres; entre autres, du secrétaire dont le poste avait été laissé vacant durant une période de presque mois et d'une secrétaire pour les nouveaux membres ainsi que l'emploi de deux autres économistes.

M. Clermont: À la page 3, vous annoncez quatre nominations, mais en plus de ces quatre nominations pour porter le nombre de 12 à 19, quel genre de services avez-vous retenus?

M. Gauthier: Il a fallu engager des secrétaires pour les deux nouveaux membres. Nous avons rempli le poste de secrétaire et il lui a fallu un secrétaire et nous avons créé un poste d'assistant à la recherche et un poste de directeur de la recherche.

M. Clermont: Vous avez tenu six enquêtes en vertu de l'article 16. Les avez-vous faites à la suite d'une demande du sous-ministre du Revenu national pour droits et accise ou à la suite d'une plainte? Parce qu'on vous a demandé si vous aviez reçu des plaintes concernant l'antidumping des produits agricoles. Vous avez répondu dans deux cas seulement. Ensuite on vous a demandé si le ministre de l'Agriculture vous avait demandé de faire une étude. Est-ce que le ministre de l'Agriculture lui-même peut demander au tribunal antidumping de faire une enquête.

M. Gauthier: Non, monsieur le président. Il faudrait que la demande soit faite au Conseil des ministres et celui-ci, par décret du conseil, ordonne au tribunal de faire cette enquête.

M. Clermont: Mais vous dites cela à l'article 16(1).

M. Gauthier: A l'article 16(1) oui.

M. Clermont: Mais à l'article 16 (1) ce n'est pas plutôt faire une enquête, en général, sur les importations?

M. Gauthier: Dans un secteur particulier, oui. Maintenant, en vertu de l'article 16 le tribunal, tel que prévu par la Loi, est obligé de faire une enquête dès qu'une détermination préliminaire de dumping a été faite par le ministère du Revenu national. Lorsque le sous-ministre du Revenu national, après son enquête sur le dumping, décide qu'il y a dumping, à ce moment-là le tribunal, *ipso facto*, est immédiatement obligé de faire son enquête sur le dommage matériel qui aurait été causé à l'industrie canadienne ou à la production de produits semblables au Canada, à la suite de ce dumping.

M. Clermont: Je remarque qu'en vertu de l'article 16(1) durant l'année vous avez fait deux rapports au gouverne-

[Interprétation]

Mr. Clermont: Mr. Gauthier, I notice that there is a salary increase in your vote and that your report for the year ending March 31, 1973 refers to certain appointments authorized by Parliament. Your staff of 12 persons in 1974-1973 rose to 19 from March 31, 1973 to March 31, 1974. I take it that this increase in staff resulted from a higher demand than you anticipated.

Mr. Gauthier: Yes, Mr. Chairman. This 1972 increase in staff came about by the filling of a secretarial position which had remained vacant for almost 11 months. The hiring of a secretary for new members and the taking on of two new Economists.

Mr. Clermont: On page 3, you announce four appointments, but what other positions were created to bring the total from 12 to 19?

Mr. Gauthier: It was necessary to hire secretaries for the two new members. Besides filling these positions, we created a research assistanceship and also a position of research director.

Mr. Clermont: I take it that six investigations were held under section 16. Were they carried out following a request from the Deputy Minister of National Revenue, Customs and Excise, or as a result of a complaint? You asked if you received any complaints about the dumping of agricultural products. You replied that there were only two cases. You were then asked if the Minister of Agriculture had requested you to perform an investigation. Can the Minister of Agriculture make such a request of the Anti-Dumping Tribunal?

Mr. Gauthier: No, Mr. Chairman. The application would have to be made to the Cabinet which would then issue an Order in Council requiring the Tribunal to make such an investigation.

Mr. Clermont: Is this stated in Section 16(1)?

Mr. Gauthier: Yes.

Mr. Clermont: But in Section 16(1) is not a more general reference made to the over-all investigation of imports?

Mr. Gauthier: Yes, in one particular sector. Under Section 16 the Tribunal is required to carry out an inquiry as soon as a preliminary determination of dumping has been made by the Department of National Revenue. When the Deputy Minister of National Revenue finds, as a result of his investigation, that dumping did take place, then the Tribunal is immediately obliged to begin assessment of the material damage which may have been caused to Canadian industry or to the production of similar products in Canada as a result of this dumping.

Mr. Clermont: I see that you made two reports to the government this year under Section 16(1). One

[Text]

ment: un, sur les effets des importations pour la production de la chaussure canadienne; l'autre, sur les effets des importations de champignons en conserve sur la production canadienne de ces articles. Vous avez fait deux rapports, à la demande du Gouverneur en conseil. Est-ce que c'était durant l'année 1972 ou 1973 que ces demandes-là vous avaient été faites?

M. Gauthier: Le rapport sur les importations de chaussures au Canada et leurs effets sur la production au Canada de produits semblables, avait été demandé au tribunal l'année précédente.

M. Clermont: En 1972?

M. Gauthier: Et le rapport sur les effets des importations de champignons en conserve avait été demandé durant l'année 1973.

M. Clermont: Est-ce que pour l'année 1974, le Gouverneur en conseil, en vertu de l'article 16(1), vous a demandé de faire un rapport sur un sujet quelconque?

M. Gauthier: Monsieur le président, pas jusqu'à ce jour.

M. Clermont: Maintenant, je continue la lecture de votre rapport annuel; je vois qu'un vertu de l'article 31, le tribunal a le droit de faire une révision des décisions qui ont été prises dans le passé et je vois qu'au cours de 1973, vous avez révisé trois cas. Est-ce que vous avez pris cette décision de réviser ces cas-là, monsieur Gauthier, à la suite de plaintes venant du secteur privé ou à la demande du sous-ministre du Revenu national? Ou était-ce de votre propre initiative?

M. Gauthier: Monsieur le président, si vous me permettez, je voudrais donner des explications un plus détaillées au sujet de l'article 31.

En vertu de l'article 31 de la Loi antidumping, le tribunal a le pouvoir de revoir chacune de ses décisions. Cette révision des décisions peut être faite soit de la propre initiative du tribunal, soit à la suite d'une demande de personnes intéressées.

Ce qui est arrivé d'ailleurs, durant l'année 1973, c'est que le tribunal a reçu des demandes de révision des décisions qu'il avait rendues. Et dans chaque cas, le tribunal doit étudier s'il doit revoir le cas lui-même. Vous allez constater que dans deux cas, le tribunal a rejeté la possibilité de revoir le cas lui-même, et cela parce que la révision du cas n'était pas justifiée. Si nous avions accepté de réviser le cas, il aurait fallu recommencer toute la procédure, c'est-à-dire entendre des représentations de toutes les parties concernées, non pas que le Tribunal s'objecte à entendre des représentations mais dans le cas d'une révision de décision il faut qu'il y ait justification pour que cette audition de nouvelles représentations soit faite.

Dans un autre cas, le Tribunal avait indiqué dans sa décision précédente, c'est-à-dire 18 mois auparavant, qu'il reverrait cette décision lui-même à partir d'une date qui avait été indiquée au moment de la décision. Et, à ce moment-là, nous avons entendu de nouvelles représentations, nous avons revu tous les éléments du cas et nous avons changé le décision qui avait été rendue 18 mois ou 2 ans auparavant.

[Interpretation]

related to the effects of imports on the production of Canadian footwear; the other was concerned with the effect of imported tinned mushrooms on Canadian production. These two reports were made on the request of the Governor in Council. Were the applications made to you in 1972 or 1973?

Mr. Gauthier: The report on the importing of footwear into Canada and its repercussions for Canadian production was requested the previous year.

Mr. Clermont: In 1972?

Mr. Gauthier: And the report on the effects of the importing of tinned mushrooms was requested in 1973.

Mr. Clermont: Have you been instructed to make a report on any matter by the Governor in Council under Section 16(1) for the year 1974?

Mr. Gauthier: Not yet, Mr. Chairman.

Mr. Clermont: With further reference to your annual report, I notice that under Section 31, the Tribunal is entitled to review decisions which were taken in the past and I observe that during 1973 three reviews were undertaken. Was this decision to review made following complaints from the private sector or at the request of the Deputy Minister of National Revenue? Or did you decide this on your own?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, if I may, I would like to explain Section 31 in more detail.

Under Section 31 of the Anti-Dumping Act, the Tribunal may review any of its decisions. This decision may be taken on its own initiative or at the request of interested parties.

In 1973, the Tribunal received requests for review of decisions which it had rendered. In each case, it is up to the tribunal to decide if the review should be undertaken. In both cases you have referred to, the tribunal refused to begin a review, because there was no justification. If we had accepted to do so, we would have had to go through the whole procedure again and hear representations from all parties concerned. This is a practice of the tribunal when review proceedings are begun but there must be some reasons for hearing new representations.

In another case, the tribunal stated in its decision that the matter would be reviewed in a certain period of time. For this reason, we did hear new representations and we reexamined all the elements of the case, before deciding to reverse the decision that had been rendered eighteen months or two years before.

[Texte]

M. Clermont: Monsieur Gauthier, dans votre rapport pour l'année 1973 sous le titre projets pour 1974, je lis entre autre:

On achèvera de formuler des règles de procédure du Tribunal qui seront étudiées avec le ministère de la Justice. Il est prévu de les présenter à l'approbation du gouverneur en conseil au début de l'année.

Est-ce que cela veut dire au début de l'année 1974?

M. Gauthier: Au début de l'année 1974, et cela a déjà été fait, monsieur le président.

M. Clermont: Pourriez-vous nous donner quelques explications concernant cette étude?

M. Gauthier: Depuis que le Tribunal a été créé, il a fonctionné sans trop de règles et en déterminant ses procédures suivant les cas qui étaient portés à son attention. Vous êtes sans doute au courant, monsieur le président, que le Tribunal a rencontré certaines difficultés juridiques en 1971 et 1972 et que le jugement rendu par le juge en chef de la Cour fédérale indiquait certaines procédures que le Tribunal devait suivre.

M. Clermont: Est-ce que cela avait rapport à des informations confidentielles que le Tribunal antidumping avait reçues et qu'il n'avait pas communiquées à une des parties en cause?

M. Gauthier: Ce jugement avait justement rapport à des informations confidentielles qui n'avaient pas été communiquées. Depuis lors, cependant, nous avons, à la suite du jugement du juge en chef de la Cour fédérale, le juge Jackett, élaboré certaines procédures qui ont tenu compte du jugement du juge en chef et qui font partie maintenant des règles que nous avons soumises au président du Conseil privé et qui sont à l'étude par le ministère de la Justice actuellement. L'approbation devrait leur être donnée d'ici quelques semaines.

M. Clermont: Est-ce que ce rapport, s'il était accepté par le gouverneur en conseil, pourrait vouloir dire des modifications à la loi qui a établi le Tribunal antidumping?

M. Gauthier: Pas à ce stade-ci, monsieur le président.

M. Clermont: Ou bien est-ce seulement un changement de règlement?

M. Gauthier: C'est la formulation de procédures ou plutôt la codification de procédures qui ont été établies avec le temps dont tout le monde sera informé et que tout le monde qui doit comparaître devant le Tribunal devra suivre.

M. Clermont: Bon, ma dernière question, monsieur le président. Monsieur Gauthier, l'année dernière, certains membres du comité ont cherché à savoir s'il existe des éléments de preuves que le dumping a causé, cause ou est susceptible de causer préjudice à la petite industrie. On avait mis de l'avant qu'il était peut-être très difficile pour une petite entreprise de s'adresser à votre tribunal pour prouver que l'importation a causé un préjudice à leur production ou a empêché l'expansion de leur industrie. Est-ce que de tels cas ont été portés devant votre tribunal durant 1973?

[Interprétation]

Mr. Clermont: In your report for 1973, you mention under the title of Plans for 1974,

"The task of formulating Rules of Procedure for the Tribunal, will be completed and reviewed with the Department of Justice. It is planned to submit these to the Governor in Council for approval early in the year".

Does this mean at the beginning of 1974?

Mr. Gauthier: Yes, the beginning of 1974, and this has already been done, Mr. Chairman.

Mr. Clermont: Could you explain to us the reason for this review?

Mr. Gauthier: Since the founding of the tribunal, there have been very few regulations governing its procedure which is determined according to the case brought to its attention. As you probably know, Mr. Chairman, the tribunal met with certain legal difficulties in 1971 and 1972 and the judgment rendered by the Chief Justice of the federal court specified certain procedures which the tribunal was to follow.

Mr. Clermont: Does this relate to the confidential information which the anti-Dumping Tribunal received and did not communicate to one of the parties concerned?

Mr. Gauthier: Exactly, the judgment was concerned with this particular case. Following this judgment of Chief Justice Jackett, the tribunal has developed certain procedures taking into account the remarks made in the judgment. These regulations which we have evolved were presented to the President of the Privy Council and are now being studied by the Department of Justice. Approval should be given in a few weeks from now.

Mr. Clermont: If this is accepted by the Governor in Council, would this mean any changes in the Anti-Dumping Tribunal Act?

Mr. Gauthier: Not at the present time, Mr. Chairman.

Mr. Clermont: Or would just mean a change in the regulations?

Mr. Gauthier: It deals with the establishment and codification of procedure which have evolved with the passage of time, so that they will be known and followed by any group or person appearing before the tribunal.

Mr. Clermont: This is my last question, Mr. Chairman. Mr. Gauthier, last year certain members of the Committee attempted to find out whether there was any proof to indicate that dumping had caused, was causing, or was likely to cause harm to small industry. It was claimed that it could be very difficult for a small business to have recourse to your Tribunal to improve that imports had a harmful effect on its production or prevented it from expanding. Have you dealt with any such cases in 1973?

[Text]

M. Gauthier: Monsieur le président, nous avons eu de nombreux cas de petites industries ayant soumis leurs problèmes au Tribunal. Je reconnais qu'un petit secteur industriel ou même une petite firme a certaines difficultés à se plier aux critères et aux exigences non seulement du Tribunal, mais aussi du ministère du Revenu national. Je devrais souligner cependant que lorsque cette petite firme se présente devant le Tribunal après avoir subi les méthodes et techniques d'enquête du ministère du Revenu national, à ce moment-là, l'homme d'affaires ou la petite firme qui se présente devant le Tribunal, ne rencontre plus de difficultés car les difficultés principales ont disparu. Lorsque la firme ne peut pas être représentée par un avocat, c'est le Tribunal lui-même qui aide la firme ou l'homme d'affaires à préparer sa cause.

M. Clermont: Ce qui veut dire, monsieur Gauthier, que le représentant de cette petite entreprise n'est pas obligé de retenir le service d'un conseiller juridique.

M. Gauthier: D'aucune façon, monsieur le président et en fait, nous irons plus loin, nous irons siéger dans la ville où la firme existe de façon à lui éviter justement les frais de déplacement. Cela s'est produit justement l'an passé dans le cas d'un producteur de, je vais le dire en anglais: *disposable glass culture tubes*, des éprouvettes de laboratoire. Il s'agissait d'un producteur unique au Canada. Il s'est représenté lui-même en fait, nous avons décidé d'aller siéger à Toronto, le lieu d'emplacement de son usine.

M. Clermont: Puis-je demander si le Tribunal a reconnu qu'il y avait un...

M. Gauthier: Dans ce cas-ci, oui.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Clermont.

I will now recognize Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Thank you, Mr. Chairman. I gather that the only complaints you investigate are complaints that have gone first to the Department of National Revenue so that the industry or the farming community or whatever wants to complain must first of all complain to the Department of National Revenue.

Mr. Gauthier: In cases of dumping, yes, sir.

Mr. Blenkarn: How long does it take the department to review the case, in normal cases, the normal situation?

Mr. Gauthier: It may vary considerably.

Mr. Blenkarn: How long did it take in the mushroom case?

Mr. Gauthier: The mushroom case was under Section 16(1) and that came directly from the Governor in Council to the tribunal. If I remember well, it took five months.

Mr. Blenkarn: It took five months.

Mr. Gauthier: From the time that we received the order from the Governor in Council to the time that we carried out the investigation to the time it was published.

[Interpretation]

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, there have been numerous cases of small businesses bringing forth their difficulties to the Tribunal. I admit that some small industrial sectors and independent firms may have difficulties meeting the requirements or standards of the Tribunal and the Department of National Revenue. I ought to point out that once the preliminary examination by the Department of National Revenue is completed, the party concerned is through with any major difficulties. When the business is unable to retain a lawyer, the Tribunal itself helps it prepare its case.

Mr. Clermont: This means that the representative of the business does not have to retain the service of a legal adviser.

Mr. Gauthier: Exactly. We go even further, we will meet in the town where the firm exists so that it is not obliged to incur travelling cost. This is what we did last year in the case of a disposable glass culture tube producer. This is the only such business in Canada and the owner represented his firm. We decided to hold our hearing in Toronto where the business operates.

Mr. Clermont: Was his complaint justified?

Mr. Gauthier: Yes.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont.

Je donne maintenant la parole à M. Blenkarn.

M. Blenkarn: Merci, monsieur le président. Si je comprends bien, les seules plaintes suivies d'une enquête sont celles qui ont déjà été examinées par le ministère du Revenu national de sorte que l'industrie producteur agricole doit soumettre d'abord sa plainte à ce Ministère.

M. Gauthier: En ce qui concerne les cas de dumping, c'est exact.

M. Blenkarn: Combien de temps faut-il au Ministère pour examiner le cas en circonstance normale?

M. Gauthier: Cela peut varier beaucoup.

M. Blenkarn: Combien de temps a-t-il fallu dans le cas des champions importés?

M. Gauthier: Ce cas relèvait de l'article 16(1) et nous était soumis directement par le Gouverneur en conseil. Si ma mémoire est bonne il a fallu 5 mois.

M. Blenkarn: Il a fallu 5 mois.

M. Gauthier: A partir du moment où nous avons reçu le décret du Gouverneur en conseil jusqu'à la publication de notre décision.

[Texte]

Mr. Blenkarn: I see. You have no idea of the time it took before it got through the Governor in Council, then?

Mr. Gauthier: No, I do not.

Mr. Blenkarn: In a practical matter, then, in situations where there is an import of something into Canada on a one-shot basis or a two-shot basis, by the time it gets to your Tribunal, the goods have already been brought into Canada, sold, eaten, consumed, disposed of in some fashion or other and the damage has already been done.

• 1155

Mr. Gauthier: Most probably, yes.

Mr. Blenkarn: There is no arrangement at all whereby you can stop the import at the border and then determine whether or not it is dumping at a later date. The dumping takes place and then you investigate the dumping.

Mr. Gauthier: According to the international code and Article 6 of the GATT agreement, this is what we have to do.

Mr. Blenkarn: So in effect what you are doing when you investigate something is really closing the door after a great deal of the damage has been done. The horse is already out.

Mr. Gauthier: It is essential to prove that there has been damage, that there has been material injury to an industry, before anti-dumping duties can be imposed. In some cases dumping can be useful.

Mr. Blenkarn: I suppose dumping can reduce prices temporarily in Canada.

Mr. Gauthier: In cases of shortages of supply also.

Mr. Blenkarn: How many fresh cases did you take on last year? There is a total of 11 or 12 instances of review, or whatever, in the report, some of which refer to 1971 and 1972 because they are reviewed. How many new cases were referred to your tribunal last year?

Mr. Gauthier: We had six cases under Section 16 and one under Section 16(1).

Mr. Blenkarn: A total of seven new cases.

Mr. Gauthier: That is correct, sir.

Mr. Blenkarn: Have you any new cases so far referred to you this year?

Mr. Gauthier: Yes, sir, we have two.

Mr. Blenkarn: Two new ones this year?

Mr. Gauthier: That is right.

Mr. Blenkarn: Do you anticipate then that business will continue at about the rate this year as last year?

Mr. Gauthier: We do.

Mr. Blenkarn: I think you said earlier you have between six and eight cases a year, the seven last year being a fair average.

[Interprétation]

M. Blenkarn: Vous ne savez pas combien de temps le Gouverneur en conseil a consacré à l'examen de cette question?

M. Gauthier: Non.

M. Blenkarn: Quand il s'agit d'une importation très soudaine au Canada, les effets préjudiciables se sont faits sentir avant que le tribunal ne commence son enquête.

M. Gauthier: Très probablement, oui.

M. Blenkarn: Rien ne vous permet d'arrêter l'importation à la frontière puis, de déterminer s'il s'agit ou non de dumping à une date ultérieure. Le dumping a lieu, puis vous faites une enquête.

M. Gauthier: D'après le Code international et l'article 6 de l'accord du GATT, c'est ce que nous sommes obligés de faire.

M. Blenkarn: Par conséquent, ce que vous faites lorsque vous entreprenez une enquête, c'est mettre fin à une pratique qui a déjà causé des dommages graves. Le loup est déjà dans la bergerie.

M. Gauthier: Il est indispensable de prouver le dommage matériel causé à une industrie avant que des droits antidumping puissent être imposés. Dans certains cas, c'est utile.

M. Blenkarn: Je suppose que le dumping peut faire baisser les prix temporairement au Canada.

M. Gauthier: Dans les cas de pénurie également.

M. Blenkarn: De combien de cas nouveaux avez-vous été saisi l'année dernière? Il y a un total de 11 ou 12 cas de révision, dans le rapport, certains de ces cas remontent à 1971 et 1972 car ils sont révisés. Combien de cas nouveaux vous ont été soumis l'année dernière?

M. Gauthier: Six en vertu de l'Article 16 et un en vertu de l'Article 16(1).

M. Blenkarn: Un total de sept nouveaux cas.

M. Gauthier: C'est exact, monsieur.

M. Blenkarn: Jusqu'à présent en avez-vous eu de nouveaux cette année?

M. Gauthier: Oui, monsieur, deux.

M. Blenkarn: Deux nouveaux cette année?

M. Gauthier: Exact.

M. Blenkarn: Vous attendez-vous à ce que vos activités se poursuivent au même rythme cette année que l'année dernière?

M. Gauthier: Oui.

M. Blenkarn: Vous avez dit plus tôt que vous aviez entre six et huit cas par an, les sept de l'année représentant une bonne moyenne.

[Text]

Mr. Gauthier: Yes.

Mr. Blenkarn: What bothers me is the cost of what we are doing here. Your costs this year are anticipated to be \$520,000 to essentially handle six to eight cases and, if you handled eight cases, that would be something like \$65,000 per case.

Mr. Gauthier: If you take it that way, I would agree with you.

Mr. Blenkarn: I think, as representatives of taxpayers, we have to think about it that way to some extent. Are we in fact getting value from this tribunal program to control the dumping of products in Canada, the way we are doing it, or should we look at some other method of controlling people who decide to use Canada as a place to dispose of their surpluses and so damage the Canadian economy?

You have indicated to me really what is happening is that we can only do something after the damage is done. And I suppose the reason you have no complaint from the agricultural industry is that by the time they went through all the red tape it would take six, nine, ten months to find somebody who dumped some turkeys in Canada, the turkey industry would be already destroyed and they could not do anything about it anyway.

Mr. Gauthier: I have answered our position on this case.

Mr. Blenkarn: I am not blaming your tribunal at all. I am wondering about this approach at protecting the Canadian economy against somebody who decides to use Canada as a convenient place for a disposal.

Most of us, as members, receive complaints from people in the agricultural industry and people in small businesses when all of a sudden something appears in the marketplace. By the time they go through the problem of complaint and the hearing, has the damage not already been done? Is there anything they can do through your tribunal that is going to do them any good?

Mr. Gauthier: We can point to quite a few cases where the action of the tribunal and the decisions reached have been of benefit to the industry.

In the case of transformers, for instance, although we dismissed the first case and recommended a larger investigation, in many more countries, and although the action was postponed by about a year or 18 months.

• 1200

Nevertheless the action that was taken by the Tribunal and the decision that was reached had the effect, in one case, of saving completely the operations of one large company and of pulling all of the other companies out of the red.

Mr. Blenkarn: What about the mushroom case? You have a decision that really is not a decision. It said that if it continued, maybe there would be damage and maybe there would not be damage. But the mushroom growers have had to cut back their production and the growth of their industry.

[Interpretation]

M. Gauthier: Oui.

M. Blenkarn: Ce qui m'ennuie, c'est le coût de vos activités. Vos coûts cette année sont évalués à \$520,000, et ce, pour traiter environ six ou huit cas; supposons qu'il s'agisse de huit, cela ferait quelque chose comme \$65,000 par cas.

M. Gauthier: Posés de cette façon, je suis d'accord avec vous.

M. Blenkarn: Je crois qu'en tant que représentants du contribuable, nous devons poser la question de cette façon jusqu'à un certain point. Est-ce que ce tribunal contrôle vraiment le dumping de produits au Canada, suffisamment pour que nous estimions notre argent bien placé; ou bien ne devrions-nous pas chercher une autre méthode nous permettant de contrôler les gens qui décident de se servir du Canada pour y déverser leurs excédents, endommageant ainsi l'économie canadienne?

Vous m'avez dit que nous ne pouvions agir que lorsque le mal était fait. Et je suppose que la raison pour laquelle vous ne recevez aucune plainte en provenance du secteur agricole c'est que lorsque ce secteur vient à bout de tous les délais, six, neuf ou dix mois après que quelqu'un ait déversé une cargaison de dindes au Canada, les éleveurs de dindes sont déjà en faillite et il n'y a plus rien à faire, de toute façon.

M. Gauthier: Je vous ai dit quelle était notre position à cet égard.

M. Blenkarn: Je n'accuse pas du tout votre tribunal... Je me pose des questions à propos de cette façon de protéger l'économie canadienne contre les individus qui décident de se servir du Canada comme d'une décharge.

La plupart d'entre nous, députés, recevons des plaintes en provenance du secteur agricole et de la petite entreprise lorsque soudain un produit fait son apparition sur le marché. Lorsqu'ils viennent à bout de la procédure des plaintes et des audiences, le mal n'a-t-il pas déjà été fait? Est-ce que votre tribunal peut entreprendre quelque chose qui les serve vraiment?

M. Gauthier: Nous pouvons vous citer plusieurs cas où les mesures prises par le tribunal et les décisions arrêtées ont été tout à l'avantage de l'industrie.

Dans le cas des transformateurs, par exemple, bien que nous ayons renvoyé le premier cas et recommandé une enquête plus poussée, dans un nombre beaucoup plus important de pays et, bien que les mesures aient été remises à un an ou un an et demi. Pourtant, les mesures qui ont été prises par le tribunal et la décision rendue ont servi, dans un cas, à sauver entièrement une société importante et à remettre sur pied toutes les autres.

M. Blenkarn: Et le cas des champignons? Vous avez pris une décision qui n'en est pas une. Vous avez dit que si cela continuait, il y aurait peut-être dommage mais qu'il était possible qu'il n'y ait pas de dommage. En attendant, les producteurs de champignon ont dû réduire leur production et restreindre leur expansion.

[Texte]

Mr. Gauthier: As far as I know, sir, the growers and the canners of mushrooms were very pleased with the decision that was rendered. Actually, the Taiwanese imports have been put under quota, therefore solving their inventory problems.

Mr. Blenkarn: Are they still under quota, Mr. Gauthier?

Mr. Gauthier: I believe so, for a period of six months.

Mr. Blenkarn: Getting back to the cost, as I said, I did some quick arithmetic and saw \$65,000 a case, really...

Mr. Gauthier: That is for anti-dumping cases, Mr. Chairman. One costs \$1 and the rest cost the balance.

Mr. Blenkarn: You are not authorized to do anything on your own other than with a reference from the Minister of National Revenue, I presume, or from the Governor General in Council.

Mr. Gauthier: That is correct.

Mr. Blenkarn: So, in effect, you do not do any initial work on your own. We have a rather major cost here. We have 21 people authorized to handle six or eight cases a year. You handled six or eight cases a year in 1972 with 12 people. Mr. Gauthier, what is the reason for the growth in your department? Where is the rationale? We have a situation in the world today where we have a shortage of commodities. Certainly there is not as much dumping as there was in 1970 or 1971. It strikes me, as one member of the Committee, that we are having this department grow and we are really not solving the agricultural problem that does present instant headaches and that goes away. What is the rationale for the growth of this department?

Mr. Gauthier: The rationale, Mr. Chairman, has been proven last year by our activities. We are not responsible for the initiation of our cases; we have to accept them as they are submitted to us.

When you have two cases at the same time and when you have only two members who can sit, it means that the Tribunal has to meet its deadline of 90 days to carry out its investigations. Last year, we had to submit—ourselves also—to sitting six days a week from 10 o'clock in the morning until 10.30 or 11.30 at night. We do not object to doing this; as a matter of fact, we have done it.

Mr. Blenkarn: How many times did you have to do that, Mr. Gauthier? How many days did the Tribunal actually sit last year?

Mr. Gauthier: In total?

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. Gauthier: We must have sat about 60 or 70 days, I do not know. But sitting is only part of our work. We have to prepare the case, we have to carry out a study, we have to hear the case, and then we have to analyse the evidence and render a decision.

[Interprétation]

M. Gauthier: Que je sache, monsieur, les producteurs et les conserveries de champignon ont été extrêmement satisfaits de la décision rendue. En fait, les importations en provenance de Formose ont été soumises à un quota, ce qui résout leur problème de stock.

M. Blenkarn: Sont-ils toujours soumis à ces quota, monsieur Gauthier?

M. Gauthier: Je le crois, pour 6 mois.

M. Blenkarn: Pour en revenir à la question de coût, comme je l'ai dit, j'avais fait un calcul rapide et je me suis aperçu que \$65,000 par cas, vraiment...

M. Gauthier: C'est pour les cas d'anti-dumping, monsieur le président. L'un d'entre eux coûte \$1 et les autres coûtent le reste.

M. Blenkarn: Vous n'êtes pas autorisé à prendre des mesures si le ministre du Revenu national ou, je pense, le Gouverneur général en conseil, ne vous renvoie pas un cas.

M. Gauthier: C'est exact.

M. Blenkarn: Donc, en fait, vous ne prenez jamais l'initiative. Voilà un crédit assez considérable. Nous avons 21 personnes autorisées pour traiter 6 ou 8 cas par an. Vous avez eu 6 ou 8 cas par an en 1972 avec 12 personnes. Monsieur Gauthier, qu'est-ce qui justifie le croisement de votre département? Aujourd'hui, le monde connaît une pénurie de produits de base. Il n'y a certainement plus autant de dumping qu'en 1970 ou 1971. En tant que membre du Comité, je suis étonné de constater la croissance de ce département qui ne résout pas pour autant les problèmes agricoles qui fondent sur nous sans prévenir pour disparaître ensuite. Qu'est-ce qui justifie la croissance de ce département?

M. Gauthier: Monsieur le président, nos activités de l'année dernière sont notre justification. Nous ne sommes pas responsables de l'initiative, nous devons accepter les cas comme on nous les soumet.

Lorsque deux cas se présentent en même temps, lorsque deux membres du tribunal seulement peuvent siéger, le tribunal n'en doit pas moins respecter ces délais de 90 jours pour terminer son enquête. L'année dernière, nous avons été obligés de siéger 6 jours par semaine de 10 h. 00 du matin à 22 h. 30 ou 23 h. 30 le soir. Nous ne nous plaignons pas lorsque c'est le cas, en fait, nous l'avons fait.

M. Blenkarn: Combien de fois l'avez-vous fait, monsieur Gauthier? Combien de jours le tribunal a-t-il siégé en réalité l'année dernière?

M. Gauthier: Au total?

M. Blenkarn: Oui.

M. Gauthier: Nous avons dû siéger environ 60 ou 70 jours, je ne sais pas. Mais ces séances représentent une partie seulement de notre travail. Nous devons préparer le cas, nous devons faire une étude, entendre les témoins en audience, analyser ces données, puis, rendre une décision.

[Text]

● 1205

Mr. Blenkarn: How many days of sittings were involved in the previous year, 1972-73?

Mr. Gauthier: I am speaking of sittings only under Section 16. Then you have the other parallel inquiries that you have to count under Section 16(1).

Mr. Blenkarn: Is it fair to say that your activities in 1972-73 were very much the same as your activities in 1973-74?

Mr. Gauthier: I am sorry, but I cannot agree. In 1972 there were a total of six inquiries.

Mr. Blenkarn: Last year there were seven inquiries, or were there? Under Section 16 there were six inquiries in 1973 presumably.

Mr. Gauthier: Yes, we had six inquiries under Section 16. We did not have any review in 1972 and we had two in 1973 and in 1973 we completed the report under Section 16(1) and we had a new reference under Section 16(1).

Mr. Blenkarn: But your hearings are what I am talking about. Basically your business has not really increased, from your evidence anyway. Certainly from an economic point of view, from the way we look at the economy it certainly would not likely increase.

Mr. Gauthier: We have submitted our report on the basis of 1973, and 1973 shows a definite increase in total work by the Tribunal and, not only of hearings. Again I say that hearings are only a part of the inquiry.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, through you, I have grave doubts as to the value of the Tribunal in the present system, very grave doubts about whether it is serving the purpose it should be in terms of preventing people dumping things in Canada, grave doubts about the amount of money, the increase, and I said \$520,000, but I notice that the total cost this year will be \$572,000, an increase from \$303,000 in 1972-73 to \$572,000 is getting close to doubling. That is all I really want to say but perhaps you would like to reply.

Mr. Gauthier: We can only point out the results the Tribunal has achieved with its decisions and we can only point out the fact that this increase in manpower authorized is due to the increased volume of work of the Tribunal last year and the fact that there is no indication the volume of work of the Tribunal will diminish. On the contrary, international conditions are such that there may be very good reason to believe that there will be more dumping cases in the future. At any rate, the fact that none of the members, for instance, have been able to take holidays for the past four years and none of the staff has been able to take holidays for the past two years is a fair enough indication that the Tribunal has been busy.

[Interpretation]

M. Blenkarn: Au cours de l'année précédente 1972-1973 les séances ont duré combien de jours?

M. Gauthier: Je ne parle que des séances aux termes de l'article 16. Il faut également compter les enquêtes aux termes du paragraphe 1 de l'article 16.

M. Blenkarn: Est-il juste de dire que vos activités en 1972-1973 ressemblaient fort à celles de 1973-1974?

M. Gauthier: Je regrette mais je ne suis pas d'accord. En 1972, on a mené 6 enquêtes au total.

M. Blenkarn: Et l'an dernier, il y en a eu 7, n'est-ce pas? En vertu de l'article 16, il faut supposer qu'il y a eu 6 enquêtes en 1973.

M. Gauthier: Oui, nous avons mené 6 enquêtes en vertu de l'article 16. Aucune révision n'a eu lieu en 1972, cependant qu'en 1973, il y en a eu deux. Cette même année, nous avons terminé le rapport en vertu du paragraphe 1 de l'article 16 et on nous a donné un nouveau mandat en vertu de ce même paragraphe 16.

M. Blenkarn: Moi, je vous parle des audiences. Pour l'essentiel, vos affaires ne se sont vraiment pas améliorées du moins d'après votre témoignage. Il ne fait aucun doute que du point de vue économique, et de la façon dont on envisage l'économie, votre chiffre d'affaires n'augmentera vraisemblablement pas.

M. Gauthier: Nous vous avons soumis notre rapport en fonction de l'année 1973 qui indique que non seulement les audiences, mais la tâche globale du tribunal a augmenté sensiblement. Je répète que les audiences ne sont qu'une composante d'une enquête.

M. Blenkarn: Monsieur le président, je tiens à émettre des réserves fort sérieuses sur la valeur du tribunal dans le cadre du système actuel, car je doute fort qu'il réponde effectivement à l'objectif escompté, soit d'empêcher les gens de faire du dumping au Canada. Mais j'émetts des réserves sérieuses quant à l'augmentation en cause et j'ai parlé de 520 000 dollars. Je constate que le coût total cette année, sera porté à 572 000 dollars ce qui accuse une hausse par rapport à l'année 1972-1973, car le chiffre a été porté de 333 000 dollars à 572 000 dollars, soit presque le double. Voilà ce que j'avais à dire, mais je vous invite à intervenir.

M. Gauthier: On peut signaler les résultats obtenus par le tribunal d'après le nombre de jugements et constater que l'augmentation de la main-d'œuvre autorisée est due à l'augmentation du volume de travail du tribunal l'an dernier et que rien ne peut nous laisser supposer qu'il diminuera cette année. Au contraire, étant donné les conditions internationales actuelles, on a bonne raison de croire que les cas de dumping seront plus nombreux à la suite de cette année. De toute façon, le fait qu'aucun membre n'ait pu prendre de congé depuis 4 ans, sans compter aucun membre du personnel n'ait pu prendre de vacances depuis deux ans, semble une raison suffisante que le tribunal est effectivement très occupé.

[Texte]

The Chairman: Thank you. Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman.

It seems that the Tribunal is reasonably well insulated. I am not being critical, sir, of you, but it just seems to me that the process insulates you quite well because in order for someone to lay a charge of dumping he has first to convince National Revenue, the Minister or the Governor in Council that in fact dumping in his view has taken place and the first judgment is made at that level. Then, if in the view of the Minister—not necessarily on the evidence received but in his view—dumping has taken place, he in turn refers it on to your tribunal and you investigate it. This is the way it appears to me, and it seems that you are fairly well insulated.

• 1210

You say in your document here that dumping is recognized as taking place when goods are sold for export at a price that is lower than that for which they are sold for domestic consumption in the exporting country under comparable conditions of sale. Surely you realize that there are many products coming into Canada that are not sold on the domestic market of the exporting country. In fact they are designed specifically for the Canadian market. For instance, how could you establish pricing on a farm tractor, we will say, coming from Romania into Canada? How would you establish what is the fair market price, say, in Romania compared with that of a comparable tractor in Canada? I suggest that that would be very difficult for you to do.

Mr. Gauthier: May I answer this question?

Mr. Kempling: Yes.

Mr. Gauthier: The Department of National Revenue in those cases would establish the value based on a third country of its choice.

Mr. Kempling: On a third country of its choice?

Mr. Gauthier: Yes, that is right, sir.

Mr. Kempling: The reason I pursue this thought of your being insulated is that yesterday we had in Ottawa here a group of United Autoworkers from Windsor, some 150 of them. We talked to them down at the Conference Centre opposite the Chateau and all through the conversation we heard, "dumping, dumping, dumping". This may have been an emotional response to the fact that they are laid off and they are out of work. But when you look at the auto industry, and when you look at the fact that in 1965 in our automotive trade with third-world nations, that is, other than the United States, we had a trade imbalance of \$18 million and that is now a \$454 million deficit, and when you look at the fact that we now have people being laid off jobs here in Canada, it certainly, to me, falls within the meaning of this loss of profit, loss of employment, loss of market share and retardation of new domestic production.

[Interprétation]

Le président: Je vous remercie. Monsieur Kempling.

M. Kempling: Je vous remercie, monsieur le président.

Le tribunal semble-t-il est assez bien isolé. Je ne vous critique pas, monsieur, mais ce processus, me semble-t-il, vous protège fort bien car pour faire une mise en accusation de dumping, il faut d'abord qu'une personne en convainque le ministère du Revenu national, le ministre, le gouvernement, le gouverneur en Conseil et effectivement le dumping a eu lieu à son avis, et le premier jugement est rendu à ce niveau. Ensuite si le ministre est convaincu... pas nécessairement d'après le témoignage reçu mais d'après sa perception personnelle... que le dumping a vraiment eu lieu, il renvoie alors la cause à votre tribunal et vous procédez à l'enquête. Voilà ce qui me semble se produire et il me semble également que vous êtes assez bien isolé.

Vous déclarez dans votre document qu'on reconnaît qu'il y a eu effectivement dumping quand les biens sont vendus à l'exportation à un prix inférieur, dans le pays exportateur, à celui qui serait exigé pour la consommation intérieure dans des conditions de vente comparables. Vous reconnaissez sans doute que nombreux sont les produits importés au Canada qui ne sont pas vendus sur le marché intérieur du pays exportateur. En fait, ces produits sont conçus de toutes pièces pour le marché canadien. Par exemple, comment pourriez-vous fixer le prix, disons, d'un tracteur agricole importé au Canada de la Roumanie? Comment pourriez-vous établir en Roumanie un juste prix de marché en fonction de celui qui serait exigé d'un tracteur comparable au Canada? Quant à moi, je soutiens qu'il serait fort difficile de faire ce calcul.

M. Gauthier: Puis-je répondre à cette question?

M. Kempling: Oui.

M. Gauthier: Le ministère du Revenu national dans ces cas en établirait la valeur en fonction d'un troisième pays de son choix.

M. Kempling: D'un troisième pays de son choix?

M. Gauthier: C'est juste, monsieur.

M. Kempling: La raison pour laquelle j'insiste sur votre état d'isolement c'est qu'Ottawa recevait hier un groupe de Travailleurs unis de l'automobile de Windsor qui comptait environ 150 membres. Nous leur avons parlé au Centre des conférences situé de l'autre côté du Château et durant toute la conversation nous avons entendu «dumping, dumping, dumping». Il se peut que ce soit là une réaction émotive attribuable à leur mise à pied et à leur état de chômage. Mais si vous considérez un peu l'industrie de l'automobile et que vous constatez qu'en 1965 nos échanges dans ce domaine avec les nations du Tiers-monde c'est-à-dire autres que les États-Unis, nous avons essuyé un déséquilibre commercial de 18 millions de dollars et nous sommes maintenant dans une situation déficitaire de 454 millions de dollars et si vous considérez le fait qu'il y a des mises à pied au Canada, il me semble que cela entre dans le cadre de

[Text]

Particularly, I mention that in Brazil the Ford Motor Company has established an engine plant to build engines and gear boxes for the Mustang II car that are going to be exported to Canada. They will not be consumed at all in Brazil; they will be exported to Canada and in fact deny that production to this country. It appears that unless we have some other mechanism we are just going to become a pass-through assembly economy in automotive. How would you handle a situation of that nature?

Mr. Gauthier: I recognize the dangers to the Canadian industry of that type of production becoming a threat to Canadian production in Canada, and although I have not investigated this case in particular, I would think the industry itself in Canada, if threatened by foreign production of that kind, would make a complaint to the Department of National Revenue.

Mr. Kempling: Fine. That is the very point. I expected you would say that, sir, because it is not the industry that is being damaged, it is the workers who are being damaged. They have no input whatsoever. The Ford Motor Company can import this engine into Canada. The Ford Motor Company is not being injured, but the people who are employed by Ford Motor Company are being injured by lack of employment.

• 1215

This is why I say you are insulated from the situation and as we go along I think we are going to have to take a look at this act to see if there is some way that measures of this kind can be brought directly to the tribunal.

Mr. Gauthier: But it is either the act itself or other mechanisms in government that can be put into motion to handle problems of this kind.

Mr. Kempling: Yes.

Mr. Gauthier: No doubt, the Department of Industry, Trade and Commerce and the Department of Finance would have other points to make on questions of this type.

Mr. Kempling: We have had the Minister of Industry, Trade and Commerce before us and he is very adept at answering these questions, but the answers are not necessarily the ones we want to hear. As I say, he makes the first judgment and if he says, No, I do not consider this dumping" then, of course, you have no authority to act and these people are then denied an audience in this particular instance.

Mr. Gauthier: That is right.

[Interpretation]

la signification de cette perte de profit, perte d'emploi, perte de participation au marché et retard de la nouvelle production interne.

Je mentionne notamment qu'au Brésil la *Société Ford Motor* a mis sur pied une usine de moteurs visant à la construction de moteurs et d'embrayages destinés à la *Mustang II* qui seront exportés au Canada. La consommation de ce produit ne se fera aucunement au Brésil. Ces automobiles seront exportées au Canada et nous empêchons effectivement notre pays de réaliser cette production. Il appert qu'à moins de disposer d'autres mécanismes, nous allons simplement devenir une économie d'assemblage par le biais dans l'industrie de l'automobile. Comment réglez-vous une situation de cette nature?

M. Gauthier: Je conçois facilement que ce genre de production pose des dangers à l'industrie canadienne et menace la production canadienne au Canada et bien que je n'aie pas fait enquête dans cette affaire notamment, je penserais que l'industrie comme telle au Canada, si elle se sentait menacée par une production étrangère, s'en plaindrait au ministère du Revenu national.

M. Kempling: Bon. Voilà le point essentiel. Je m'attendais à ce que vous me donniez cette réponse car ce n'est pas le secteur industriel qui essuie les dégâts mais bien les travailleurs qui en sont victimes. Ils n'ont que dire dans cette affaire. La *Société Ford Motor* importe ce moteur au Canada. Cette Société ne subit aucune injustice mais on porte préjudice par manque d'emploi aux employés de cette même Société.

Voilà pourquoi je vous dis que vous êtes isolé de la situation et au cours de nos discussions, il nous faudra étudier cette loi pour voir si l'on peut trouver un moyen qui nous permette d'attirer directement à l'attention du tribunal des mesures de cet ordre.

M. Gauthier: Mais c'est soit la loi même ou d'autres mécanismes gouvernementaux qui peuvent être mis en branle pour régler les problèmes de cette nature.

M. Kempling: Oui.

M. Gauthier: Il ne fait aucun doute que le ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que le ministère des Finances auraient d'autres arguments à faire valoir sur des questions de cette nature.

M. Kempling: Nous avons eu le ministre de l'industrie et du Commerce en Comité et il excelle dans sa façon de répondre à ces questions mais ses réponses ne sont pas nécessairement celles que nous aimerions entendre. C'est lui qui décide de l'affaire au départ et si, selon son bon jugement, il ne considère pas qu'il y a eu effectivement dumping, vous n'êtes pas habilité bien sûr à prendre les mesures qui s'imposent et ces gens se voient du même coup refusés une audience dans cette instance particulière.

M. Gauthier: C'est juste.

[Texte]

Mr. Kempling: So, this is the thing that we must look at very carefully. That is all I have, Mr. Chairman, if you would like to pass on to someone else.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Kempling. Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you. Mr. Chairman, I would like to comment on my pleasure to see the appointment of my good friend, Wally Levine, to the tribunal and my pleasure at a man of his competence being ...

Mr. Hellyer: What has he done for the party?

Mr. Herbert: It is quite interesting. I am glad that Mr. Hellyer brings up this comment because it gives me the opportunity to reply in that this is a gentleman whose abilities and talents became available to our government as a result of the coming into power of the Liberal government in the province of Quebec many, many years ago, as he was at that time working against the Liberal party.

Anyway, leaving that point and going on to follow the questioning of my lawyer friend, Mr. Blenkarn, I can only comment that if the tribunal were made up of lawyers who are getting the \$400 a day in fees that our friend may probably be presently having available to himself, the cost would be considerably more. I doubt whether we would ever reach any decisions at all.

I really cannot understand how, in his questioning, he seems to want to change the rules of the game to have the rules to suit our own situation when they also, the Opposition party, will presumably be trying to follow our present world rules and free trade principles. I do not see how we can have it both ways. If we want to impose all kinds of ...

Mr. Blenkarn: It almost sounds like you are anxious to be elected.

The Chairman: Order, order please.

Mr. Herbert: ...all kinds of controls on imports. I do want to follow in this particular line his questioning on the investigation into the mushroom business. Because of my own particular interest, because I have quite a liking for mushrooms. I must admit that as an individual, as a consumer with no great interest in the mushroom industry in this country, I will readily admit that I was very pleased at what was happening. The price was slowly coming down to a level where I could afford to eat mushrooms. When I look at the price levels in other countries, particularly in Europe, and compare them to the price levels in Canada, I can only say that we seem to have a well-protected industry in Canada that can maintain price levels as they are in this country at the present time.

I do not want to ask in that connection, since we are dealing with an industry that as I understand it from the report I read, has been expanding its production over the years, to what extent an attitude on antidumping is protectionist towards an industry in the sense that

[Interprétation]

M. Kempling: Voilà ce qu'il faut analyser de très près. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président. Veuillez accorder la parole à quelqu'un d'autre.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Kempling. Monsieur Herbert.

M. Herbert: Je vous remercie. Je tiens à faire cette intervention, monsieur le président, pour exprimer ma joie. Je suis enchanté de la nomination de mon bon ami Wally Levine au tribunal et je suis également ravi de sa compétence qui ...

M. Hellyer: Qu'a-t-il fait au service du parti?

M. Herbert: Question fort intéressante. Je suis heureux que M. Hellyer fasse ce commentaire car cela me donne l'occasion de lui répondre. Notre gouvernement peut profiter des talents et de la compétence de cette personne par suite de la montée au pouvoir du gouvernement libéral dans la province de Québec il y a plusieurs années car à ce moment-là, ses efforts étaient dirigés contre le Parti libéral.

De toute façon, laissons cela de côté et donnons suite aux questions de mon ami avocat, M. Blenkarn. Je puis simplement intervenir en disant que si le tribunal était formé d'avocats touchant des honoraires de \$400 par jour et que notre ami touche probablement lui-même, le coût en serait bien élevé. Je doute fort que nous puissions rendre aucun jugement.

Je ne comprends vraiment pas dans sa suite de questions comment il semble tenir à modifier les règles du jeu pour que ces règles s'ajustent à notre propre situation quand le parti de l'Opposition du même coup tentera vraisemblablement de suivre les règles actuelles qui régissent dans le monde entier ainsi que les principes du libre-échange. Je ne vois pas comment il peut gagner sur les deux tableaux. S'il insiste pour imposer toutes sortes de ...

M. Blenkarn: On dirait que vous avez envie d'être élu.

Le président: A l'ordre, je vous prie.

M. Herbert: ...toutes sortes de contrôle sur les importations. Je veux dans cette même suite d'idées poursuivre son interrogatoire sur l'enquête dans l'affaire des champignons. J'y trouve un vif intérêt car je savoure les champignons. J'avoue qu'en tant que particulier et qu'à titre de consommateur qui n'est pas particulièrement intéressé à l'industrie des champignons au pays, j'avoue, dis-je, facilement que je suis fort heureux de ce qui s'est produit. Le prix a subi tranquillement une baisse jusqu'à ce qu'il nous soit permis de remanger des champignons. Quand je jette un coup d'œil sur les barèmes de prix dans les autres pays, notamment les pays européens, et les compare à ceux du Canada, tout ce que je puis dire c'est que nous semblons avoir une industrie fort bien protégée au Canada capable de maintenir les niveaux de prix tels qu'ils existent à l'heure actuelle au pays.

A cet égard, puisque nous parlons d'un secteur industriel qui d'après le rapport dont j'ai fait lecture a augmenté sa production au fil des ans, je tiens à vous

[Text]

quite obviously in this case it is an anticonsumer decision that has been taken?

Would Mr. Gauthier like to comment on that?

Mr. Gauthier: Yes. Mr. Chairman, in the case of preserved mushrooms it is quite true that the industry had been increasing production over a period of years and increasing investment but not at the same rate as the demand was growing in Canada. I think it must be recognized that demand increased because of the availability of mushrooms of foreign origin, in particular from Taiwan.

• 1220

But the Taiwanese produce mushrooms only for export, they do not consume their own mushrooms. A tremendous capacity has been developed in Taiwan with the assistance of the Americans, and the Taiwanese have been able to capture a large share of world markets, to the extent that they have been able to displace, for instance, the French exporters in Germany. They have also been able to cause some worries to mushroom producers and canners in the United States.

What happened is that the United States negotiated the imposition of a voluntary quota on the Taiwanese in 1971. The French also negotiated a sort of accord, or *entente*, with the Taiwanese as regards the qualities of preserved mushrooms that the Taiwanese would export to Germany. The consequence of these two accords coming into effect at about the same time, was that the Taiwanese established export targets in 1971 and 1972, that quadrupled their exports to Canada to compensate for their loss of shares in the United States and in the German markets. All of a sudden such a flow of Taiwanese preserved mushrooms came into Canada that immediately there was a cutting-off of opportunities for Canadian producers to expand their own market. As a matter of fact, their inventories built up and prices came down.

This situation became quite serious at the end of 1972 and the beginning of 1973. It was quite clear to the tribunal that there was then a threat of serious injury if that situation were allowed to persist. But there was no question of imposing antidumping duties, because this was not a case of dumping. The prices of Taiwanese mushrooms remained about stable, however the quantities available on the market were restricted by government—that is in addition to the health measures taken at the beginning of 1973 which restricted the entry of Taiwanese mushrooms.

Mr. Herbert: However desirable it may be, then we are, in our various ways, protecting an industry price structure that certainly could not be compared with the price structure in other countries such as the United States and Europe?

Mr. Gauthier: The decision of the tribunal was to the effect that the international marketing conditions of preserved mushrooms were such that the Taiwanese were

[Interpretation]

demander dans quelle mesure une attitude antidumping peut-elle le protéger puisque de toute évidence, dans ce cas particulier, la décision prise était dirigée contre les consommateurs?

M. Gauthier voudrait bien intervenir?

M. Gauthier: Oui. Monsieur le président, à propos des champignons en conserve il est vrai que ce secteur industriel a augmenté sa production et ses investissements mais pas à un rythme suffisant si l'on tient compte de l'accroissement de la demande au Canada. Il faut quand même reconnaître que la demande s'est accrue parce qu'on avait accès aux champignons d'origine étrangère notamment de Taiwan.

A Taiwan, on cultive les champignons pour l'exportation uniquement car on ne les mange pas. La production de champignons s'est donc sensiblement développée à Taiwan grâce à l'aide des Américains si bien que cette population de Taiwan a une forte part des marchés mondiaux si bien qu'elle a pu remplacer en Allemagne les exportateurs Français tout en causant de vives inquiétudes aux producteurs de champignons et aux conserveries américaines.

Ce qui s'est produit c'est que les États-Unis ont négocié l'imposition d'un contingent volontaire sur la production de Taiwan en 1971. Les Français ont également négocié une sorte d'entente ou d'accord avec la population de Taiwan à propos de la qualité des champignons préservés en route pour l'Allemagne. La conséquence de ces deux ententes exécutoires à peu près en même temps fut que les autorités de Taiwan se sont fixés des objectifs d'exportation en 1971 et en 1972 qui se sont quadruplés au Canada pour compenser leurs pertes de leur participation aux marchés américains et allemands. On vit alors apparaître soudainement une marée de champignons préservés au Canada immédiatement après que les chances d'élargir leur propre marché avaient été diminuées chez les producteurs canadiens. En fait, leur inventaire s'est accentué et les prix ont baissé.

Cette situation était fort grave à la fin de 1972 et au début de 1973. De toute évidence, le tribunal a vu clairement qu'il y avait une menace sérieuse de dégâts si l'on permettait à cette situation de continuer. Mais il n'a jamais été question d'imposer des redevances antidumping puisqu'il ne s'agissait pas de dumping. Les prix des champignons de Taiwan demeuraient à peu près les mêmes mais les quantités disponibles sur le marché ont fait l'objet d'une restriction de l'État en plus des mesures de santé qui ont été prises au tout début de 1973 qui limitaient l'entrée des champignons de Taiwan au Canada.

M. Herbert: Toutefois, cela est peut-être souhaitable mais grâce à divers procédés nous protégeons un barème de prix d'une industrie qui ne pourrait certainement pas se comparer à celui d'autres pays tels les États-Unis et l'Europe, n'est-ce pas?

M. Gauthier: La décision du tribunal était basée sur le fait que les conditions internationales de mise en marché des champignons préservés étaient telles que

[Texte]

in a position not only to disrupt the price structure of the Canadian market, but to disrupt the production in Canada of canned mushrooms.

Mr. Herbert: I just want to comment; I do not ask for your agreement. My own comment is that, when this discussion was taking place the price level of domestic mushrooms never fell to what I thought would be a level at which the population at large would substantially increase their purchases.

● 1225

This is something that our mushroom producers might think about however, I would like to go along another line before we leave this particular point. Mr. Blenkarn was talking about the fact that there is as much as a five-month delay in reaching a decision and therefore the actions have already happened before any decision is reached. Can you give any illustration or would you be aware of any example where the existence of a tribunal might have had some warning effect on dumping from another nation? Has it been used to suggest to an importer that here we have a tool whereby he can be made to toe the line? Does the fact that we have a tribunal have any sort of controlling effect in advance of the act?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, I believe it certainly has an inhibiting effect on dumpers but the actions of the tribunal themselves will either stop dumping or, if dumping has been taking place and has not been injurious, the tribunal can take decisions at times which will put the dumpers on notice that the situation is being followed.

Mr. Herbert: And you do do that?

Mr. Gauthier: Yes, sir. We did that in the case of the dumped imports of stainless steel sheets and plates from Sweden, for instance. The dumping took place in 1971-72, which would have caused injury at that time if the international situation, the international supplies and prices of these products, had not changed. By reason of the fact that there is only one producer here in Canada, which is subjected to all the pressures from foreign producers, we could clearly have identified that there might be a threat of dumping.

But in that situation, where supplies of stainless steel sheets were tight, and plates also, it would have been ridiculous for the tribunal to impose anti-dumping duties that would only have increased the cost without any benefit to the Canadian producer. So, in facing a situation where the Canadian producer was fully booked for a year ahead, and where his prices had firmed up and were in no way disrupted by those dumped imports, we decided to monitor imports from all sources in these grades.

We said that in eighteen months or a year, we were going to review the case; but that everybody was on notice then, and not only the Swedes who were the dumpers but all countries. We have been doing the monitoring of imports of stainless steel sheets and plates for the year 1973 and will reconsider this decision at the end of 1974.

[Interprétation]

Taiwan était en mesure non seulement de disloquer la structure des prix du marché canadien mais également la production au Canada des champignons en conserve.

M. Herbert: Je tiens uniquement à intervenir sans pour autant vous demander votre accord. Donc voici mon commentaire: quand cette discussion a eu lieu le niveau des prix des champignons cultivés au Canada n'a jamais baissé suffisamment pour que la population en général ait envie d'augmenter sensiblement leurs achats.

Nos producteurs de champignons auraient peut-être intérêt à songer à ce que j'aimerais proposer dans un autre ordre d'idées avant de quitter ce point. M. Blenkarn a dit qu'il fallait prévoir un délai aussi prolongé que cinq mois avant d'en arriver à une décision, si bien que tout s'était déjà produit avant qu'on ait pris cette décision. A titre d'illustration, pourriez-vous nous donner un exemple qui prouverait qu'un tribunal pourrait servir d'avertissement, empêchant ainsi le dumping d'une autre nation? S'est-on servi du Tribunal pour faire comprendre à un importateur que nous avons un instrument qui puisse le forcer à rentrer dans le rang? Un tribunal peut-il avoir pour effet de contrôler à l'avance la situation escomptée?

M. Gauthier: Monsieur le président, le Tribunal a certainement un effet inhibiteur sur ceux qui procèdent au dumping, mais les mesures du Tribunal empêcheront le dumping, ou, si celui-ci a eu lieu sans porter préjudice, le Tribunal peut alors rendre un jugement portant que ceux qui procèdent au dumping seront avertis qu'on suit toute l'affaire.

M. Herbert: Vous le faites effectivement?

M. Gauthier: Oui. Nous avons procédé ainsi dans l'affaire des importations des feuilles et des plaques d'acier inoxydable en provenance de la Suède. Le dumping a eu lieu en 1971-1972, ce qui aurait pu porter préjudice à ce moment-là si, sur la scène internationale, les approvisionnements et les prix de ces produits n'avaient pas changé. Étant donné que le Canada compte un seul producteur qui est soumis à toutes les pressions des producteurs étrangers, nous aurions pu nettement parler de la possibilité d'une menace de dumping.

Mais dans ce cas, où les approvisionnements en feuilles et en plaques d'acier inoxydable étaient réduits, il eût été ridicule de la part du Tribunal d'imposer des droits antidumping qui auraient eu uniquement pour effet d'augmenter le coût sans apporter de bénéfice au producteur canadien. Donc, face à une situation dans laquelle un producteur canadien qui avait du travail de prévu pour un an et où ses prix s'étaient affermis sans jamais être gênés par ceux des produits importés suivant la pratique du dumping, nous avons décidé de contrôler les importations de toutes sources dans ces catégories.

Nous avons affirmé que dans le délai de 18 mois ou d'un an, nous allions revoir le cas; mais à ce moment-là, tout le monde avait été averti et non seulement les Suédois qui avaient effectué le dumping mais tous les pays. Nous avons assuré le contrôle des importations des feuilles et des plaques d'acier inoxydable pendant 1973 et nous reverrons cette décision à la fin de 1974.

[Text]

Mr. Herbert: Mr. Chairman, may I give my last two minutes to Mr. Comtois to allow him to ask one quick question?

The Chairman: I have another name, Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Have I finished my time?

The Chairman: No, you have not finished your time.

Mr. Clermont: It does not operate like that.

Mr. Herbert: If I cannot pass my time to someone, then I have another question for the witness.

The Chairman: Mr. Herbert, it is your time and you are free to use it the way you wish.

Mr. Herbert: My last question, then, because I see my time has almost run out, is: do you consider it dumping in cases where the materials are not similar or equivalent to but could have an effect on the sales of materials produced in this country? I am thinking of such things as, say, artificial glass versus crystal, where there could be dumping of a similar product that in no way could be considered equivalent to another product but could have, via mass dumping, an effect on the other product. Does that come within the terms of reference of your tribunal?

• 1230

Mr. Gauthier: Not as such, Mr. Chairman, because by law we are obliged to consider only products that are similar in all respects.

Mr. Herbert: Equivalents.

Mr. Gauthier: Similar in all respects to products manufactured in Canada. It is always a very difficult question to establish the degree of similarity of the dumped products with those that are manufactured in Canada. But if I understand your question correctly, if the effect of dumped imports is indirect then it is very doubtful the tribunal could consider it.

Mr. Herbert: Plastic imitations of wood products is another example. You would not consider it as an equivalent and therefore it would not come within the terms of reference of your tribunal.

Mr. Gauthier: It is very difficult for me to give an opinion without having the specification of a product, Mr. Chairman.

Mr. Herbert: I understand but you would recognize the possibility that dumping in such a case could have an effect on the domestically produced product. But it would not come within the terms of reference of the tribunal.

Mr. Gauthier: I would say unlikely that I would have to reserve judgment until we have had a chance to study the specifications of a product, their end uses, etc.

[Interpretation]

M. Herbert: Monsieur le président, puis-je accorder mes deux dernières minutes à M. Comtois, pour lui permettre de poser une brève question?

Le président: J'ai un autre nom, monsieur Herbert.

M. Herbert: Ai-je épuisé tout mon temps de parole?

Le président: Non.

M. Clermont: On ne peut pas procéder de cette façon.

M. Herbert: Si je ne peux pas céder mon temps de parole à quelqu'un d'autre, je poserai alors une autre question au témoin.

Le président: Monsieur Herbert, il s'agit de votre temps et vous êtes libre d'en disposer à votre gré.

M. Herbert: Ma dernière question, puisque je constate que mon temps de parole s'épuise: d'après vous, s'agit-il de dumping quand le matériel en cause n'est pas semblable ou équivalent au nôtre mais pourrait avoir des répercussions sur la vente des matériaux produits au Canada? Pensons, par exemple, au verre artificiel par rapport au cristal, où il pourrait y avoir dumping d'un produit similaire qui ne pourrait en aucune façon être considéré comme un produit équivalent à un autre du Canada, mais qui pourrait avoir par le biais d'un dumping massif des répercussions sur un autre produit. Est-ce que cela s'inscrit dans le mandat de votre tribunal?

M. Gauthier: Pas comme tel, monsieur le président, car la loi nous oblige à considérer uniquement les produits similaires à tout égard.

M. Herbert: Équivalents.

M. Gauthier: Semblables à tous égards au produit fabriqué au Canada. Il est toujours difficile de déceler le degré de similarité des produits qui font l'objet du dumping avec ceux fabriqués au Canada. Mais si je comprends bien votre question, si les répercussions des importations qui ont fait l'objet d'un dumping sont indirectes, je doute fort que le Tribunal puisse prendre l'affaire en main.

M. Herbert: Les imitations de plastique des produits du bois constituent un autre exemple. D'après vous ce ne serait pas un produit équivalent, cela ne s'inscrirait pas dans le mandat de votre tribunal?

M. Gauthier: J'ai beaucoup de mal à vous donner une opinion sans savoir exactement de quel produit il s'agit, monsieur le président.

M. Herbert: Je vois, mais vous conviendriez que le dumping, dans un tel cas, pourrait avoir des répercussions sur un produit fait à l'intérieur du pays: néanmoins, cela ne s'inscrirait pas dans le mandat du Tribunal.

M. Gauthier: C'est fort peu probable, mais je devrai quand même réserver mon jugement jusqu'à ce que j'aie l'analyse circonstanciée d'un produit, son utilisation ultime, etc.

[Texte]

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Herbert. I would like to thank the witnesses for appearing this morning, gentlemen, in your name.

Vote 15 allowed to stand.

The Chairman: This meeting is adjourned to the call of the Chair. Thank you, very much.

[Interprétation]

M. Herbert: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Herbert. Je tiens à remercier les témoins qui ont bien voulu venir ici ce matin, messieurs, en votre nom.

Le crédit 15 est réservé.

Le président: La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président. Je vous remercie beaucoup.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Wednesday, April 10, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 6

Le mercredi 10 avril 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Main Estimates 1974-75—Votes 1, L5 and 10
under the Department of Finance.

CONCERNANT:

Budget principal des dépenses 1974-1975—
Crédits 1, L5 et 10 sous le ministère des
Finances.

APPEARING:

The Honourable John N. Turner, Minister of
Finance.

COMPARAÎT:

L'honorable John N. Turner, Ministre des
Finances.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session
Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la
vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Président: M. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

Vice-président: M. Harold T. Herbert

and Messrs.

et Messieurs

Atkey
Blenkarn
Breau
Buchanan
Clermont

Comtois
De Bané
Gillies
Guay (*Lévis*)
Hellyer

Kempling
Lambert
(*Edmonton West*)
Latulippe

Nystrom
Orlikow
Ritchie
Stevens

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M.-Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

On Wednesday, April 10, 1974:

Le mercredi 10 avril 1974:

Mr. Orlikow replaced Mr. Saltsman.

M. Orlikow remplace M. Saltsman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 10, 1974

(7)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:55 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blenkarn, Clermont, De Bané, Gillies, Herbert, Hellyer, Latulippe, Nystrom, Orlikow, Ritchie, Stevens and Trudel.

Appearing: The honourable John N. Turner, Minister of Finance.

Witness: From the Department of Finance: Mr. W. A. Kennett, Director, Capital Markets Division.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Main Estimates of the Department of Finance for the fiscal year ending March 31, 1975 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 21, 1974, Issue No. 1*).

The Chairman called Votes 1 and L5—Financial and Economic Policies and Vote 10—Municipal Grants Program under the Department of Finance.

The Minister of Finance made an opening statement.

The Chairman presented the Second Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure which is as follows:

SECOND REPORT

Monday, April 2, 1974

(2)

The Sub-committee on Agenda and Procedure met this day at 5:00 o'clock p.m., the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members present: Messrs. Trudel, Herbert, Lambert (*Edmonton West*), Nystrom, Atkey and De Bané.

Your Sub-committee met and agreed to make the following recommendations:

That the Committee proceed to the consideration of Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code as follows:

a) That the Minister of Consumer and Corporate Affairs and Department officials be invited to appear before the Committee on Bill C-7 before the end of April, if possible, keeping in mind the schedule of meetings that has already been drafted for the consideration of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1975;

b) That a press release be issued in which the following information be included:

i) That those organizations, associations, corporations and individuals who wish to submit a brief on the subject of Bill C-7, the Combines Investigation Act be invited to inform the Clerk of the Committee of their intentions by a letter postmarked no later than May 1, 1974;

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 10 AVRIL 1974

(7)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 55 sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Blenkarn, Clermont, De Bané, Gillies, Herbert, Hellyer, Latulippe, Nystrom, Orlikow, Ritchie, Stevens et Trudel.

Comparait: L'honorable John N. Turner, ministre des Finances.

Témoin: Du ministère des Finances: M. W. A. Kennett, directeur, Marché des capitaux.

Le comité reprend l'étude de son ordre de renvoi portant sur le Budget principal des dépenses du ministère des Finances pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 (*Voir procès-verbal du jeudi 21 mars 1974, fascicule n° 1*).

Le président met en délibération les crédits 1 et L5—Politiques financières et économiques et le crédit 10—Programme des subventions aux municipalités sous la rubrique du ministère des Finances.

Le ministre des Finances fait une déclaration préliminaire.

Le président présente le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure que voici:

DEUXIÈME RAPPORT

Le lundi 2 avril 1974

(2)

Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit aujourd'hui à 17 heures sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du comité présents: MM. Trudel, Herbert, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Nystrom, Atkey et De Bané.

Votre sous-comité s'est réuni et a décidé de faire les recommandations suivantes:

Que le Comité passe à l'étude du bill C-7, Loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel de la façon suivante:

a) Que le ministre et des hauts fonctionnaires du ministère soient invités à comparaître devant le comité au sujet du bill C-7 avant la fin d'avril, si c'est possible, en tenant compte de l'horaire des séances qui a déjà été fixé pour l'étude du budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975;

b) Qu'un communiqué de presse contenant les renseignements suivants soit publié;

i) que les organisations, les associations, les sociétés et les particuliers qui désirent présenter un mémoire au sujet du bill C-7, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, soient invités à en informer le greffier du comité par une lettre devant être postée avant le 1^{er} mai 1974;

ii) That those organizations, associations, corporations and individuals who wish to submit a brief on the subject of Bill C-7, the Combines Investigation Act and who have informed the Clerk of the Committee of their intentions, submit their brief to the Clerk of the Committee postmarked no later than May 15, 1974. Upon receipt, the briefs will be circulated to all Members of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs;

iii) That the Committee reserves the exclusive right of selecting the witnesses that will be invited to appear before the Committee.

c) That the Clerk of the Committee be authorized to advertise in major daily newspapers, throughout Canada for the purpose of inviting briefs dealing with Bill C-7, Combines Investigation Act and that the advertisement include the following points:

i) That those organizations, associations, corporations and individuals who wish to submit a brief on the subject of Bill C-7, the Combines Investigation Act be invited to inform the Clerk of the Committee of their intentions by a letter postmarked no later than May 1, 1974;

ii) That those organizations, associations, corporations and individuals who wish to submit a brief on the subject of Bill C-7, the Combines Investigation Act and who have informed the Clerk of the Committee of their intentions, submit their brief to the Clerk of the Committee postmarked no later than May 15, 1974. Upon receipt, the briefs will be circulated to all Members of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs;

iii) That the Committee reserves the exclusive right of selecting the witnesses who will be invited to appear before the Committee.

d) That the Committee seek authority to retain the services of Counsel and such stenographic and clerical staff as is required during the Committee's consideration of Bill C-7, the Combines Investigation Act.

e) That the Clerk of the Committee be authorized to write to all those who have already written to the Committee on the subject of Bill C-7 to advise them of the Committee's decision as it relates to the consideration of said Bill C-7.

f) That after May 15, 1974, the Committee prepare the list of witnesses that will be called to appear on Bill C-7.

At 6:05 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned.

On motion of Mr. Herbert, the Second Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure was concurred in.

The Minister and the witness answered questions.

At 5:34 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ii) que les organisations, les associations, les sociétés et les particuliers qui désirent présenter un mémoire sur le bill C-7, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et qui en ont déjà informé le greffier du comité présentent leur mémoire au greffier du comité avant le 15 mai 1974. Une fois reçu, le mémoire sera distribué à tous les membres du comité permanent des Finances, du commerce et des questions économiques;

iii) que le comité se réserve le droit exclusif de choisir les témoins qui seront invités à comparaître devant lui.

c) Que le greffier du comité soit autorisé à publier dans les principaux quotidiens du Canada qu'il est possible de présenter des mémoires sur le bill C-7, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et que l'annonce comprenne ce qui suit:

i) que les organisations, les associations, les sociétés et les particuliers qui désirent présenter un mémoire sur le sujet du bill C-7, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions soient invités à en informer le greffier du comité par une lettre devant être postée avant le 1^{er} mai 1974;

ii) que les organisations, les associations, les sociétés et les particuliers qui désirent présenter un mémoire sur le bill C-7, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et qui en ont déjà informé le greffier du comité présentent leur mémoire au greffier du comité avant le 15 mai 1974. Une fois reçu, le mémoire sera distribué à tous les membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques;

iii) que le comité se réserve le droit exclusif de choisir les témoins qui seront invités à comparaître devant lui.

d) Que le comité obtienne le droit de retenir les services de conseillers, de sténographes et de secrétaires dont il aura besoin lors de son étude du bill C-7, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

e) Que le greffier du comité soit autorisé à écrire à tous ceux qui ont déjà communiqué avec le comité au sujet du bill C-7, pour les informer de la décision du comité au sujet dudit bill C-7.

f) Qu'après le 15 mai 1974, le comité prépare la liste des témoins qui seront appelés à comparaître au sujet du bill C-7.

A 18 h 05, le sous-comité s'ajourne.

Sur motion de M. Herbert, le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure est adopté.

Le ministre et le témoin répondent aux questions.

A 17 h 34, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Wednesday, April 10, 1974.

• 1554

[Texte]

The Chairman: Order, please.

Gentlemen, today we will proceed with the consideration of Votes 1 and L5, Financial and Economic Policies, and Vote 10, Municipal Grants Program under the Department of Finance. You will find Votes 1 and L5 on page 8-4, and Vote 10 on page 8-10.

Department of Finance
Financial and Economic Policies Program

Vote 1—Financial and Economic Policies—Program expenditures, including administration of the Guaranteed Loans Acts and—\$13,004,000

Vote L5—To authorize the Minister of Finance to make contributions out of the Consolidated Revenue Fund to the International Development Association—\$276,037,200

Municipal Grants Program

Vote 10—Municipal Grants—Grants to municipalities in accordance with the Municipal Grants Act and grants to municipalities—\$72,115,000

The Chairman: We have appearing before the Committee today the Honourable John N. Turner, Minister of Finance.

He has with him the officials of his department and I believe the Minister will introduce them.

Mr. Clermont.

• 1550

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: L'avis de convocation ne fait pas état du crédit L10.

Le président: On le vérifiera monsieur Clermont, et vous avise tantôt, si vous n'y voyez pas d'objection. Après avoir étudié les crédits 1 et L5, on analysera le crédit 10.

M. Clermont: Les deux premiers crédits vont donner amplement de travail aux membres du Comité, monsieur le...

Le président: C'est bien l'impression que j'en ai, monsieur Clermont.

Appearing with the Minister are the officials of the Department of Finance and I was wondering, Mr. Minister, if you would give us the list of the people you have with you.

Hon. John N. Turner ((Ottawa-Carleton) Minister of Finance): Mr. Chairman and members of the Committee, I have with me today five assistant deputy ministers of the department: Tommy K. Shoyama, Rodney de C. Grey, William C. Hood, Marshall A. Cohen, Dr. Otto E. Thur. I also have with me Robert Bonnar, the Director of Administration, W. A. Kennett the Director of the Capital Markets Division. I also have a great line-up of talent here, aside from those gentlemen, who are prepared to answer any other technical questions from the Committee that the Minister may not be able to handle.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 10 avril 1974

[Interprétation]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Messieurs, nous continuerons aujourd'hui l'étude des crédits 1 et L5, politiques financières et économiques, et du crédit 10, programme des subventions aux municipalités, crédits relevant du ministère des Finances. Vous trouverez les crédits 1 et L5 à la page 8-5, et le crédit 10 à la page 8-11.

Ministère des Finances
Programme des politiques financières et économiques

Crédit 1—Politiques financières et économiques—dépenses du programme y compris l'application des lois sur les prêts garantis et—\$13,044,000

Crédit L5—Pour autoriser le ministre des Finances à verser, sur le Fonds du revenu consolidé, des contributions à l'Association internationale de développement—\$276,037,000

Programme des subventions aux municipalités

Crédit 10—Subventions aux municipalités—subventions aux municipalités prévues par la Loi sur les subventions aux municipalités et subventions aux municipalités—\$72,115,000

Le président: Comparait aujourd'hui devant le Comité l'honorable John N. Turner, ministre des Finances.

Il est accompagné des fonctionnaires de son Ministère, et je crois savoir que le ministre voudrait les présenter.

Monsieur Clermont a la parole.

Mr. Clermont: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: The notice of meeting does not mention Vote L10.

The Chairman: With your permission, we will check into that, Mr. Clermont, and let you know later. We will look at Vote 10 after Votes 1 and L5.

Mr. Clermont: The first two votes will give the members of the Committee plenty of work, Mr. ...

The Chairman: That is just what I think, Mr. Clermont.

Les fonctionnaires du ministère des Finances accompagnent le ministre, et je voulais vous demander, monsieur le ministre, de bien vouloir nous donner la liste de ceux qui vous accompagnent.

L'honorable John N. Turner (Ottawa-Carleton, ministre des Finances): Monsieur le président et membres du comité, j'ai avec moi aujourd'hui cinq sous-ministres adjoints du ministère des Finances: Tommy K. Shoyama, Rodney de C. Grey, William C. Hood, Marshall A. Cohen, M. Otto E. Thur. J'ai également avec moi Robert Bonnar, directeur de l'administration, W. A. Kennett, directeur de la division des marchés des capitaux. J'ai aussi toute une file de fonctionnaires talentueux, en dehors des messieurs que j'ai nommés, qui sont tous prêts à répondre aux questions techniques du comité, auxquelles le ministre ne pourrait pas savoir la réponse.

[Text]

The Chairman: Mr. Minister, I understand you have some opening remarks that you would like to make to the Committee.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Thank you, Mr. Chairman. Last year when the estimates of the Department of Finance were before the Committee, I reviewed each of our major programs. This year, if I have the Committee's consent, I propose to confine my opening remarks to an explanation of the more significant changes in the estimates, both as a basis for examination of these items and to conserve time for discussion of other matters that the Committee will no doubt wish to raise.

Laissez-moi d'abord dire un mot du Ministère, dans le contexte du crédit 1^{er}, Administration du Ministère. Les Finances continuent de représenter un ministère central relativement petit, mais actif. Notre principale ressource est constituée par notre personnel et nous avons proposé une modeste augmentation de 34 employés professionnels et de soutien, afin de pouvoir répondre à la demande croissante d'analyse et de conseil économiques et financiers. Les responsabilités du Ministère en matière de politique se répartissent entre 17 petites divisions, dont chacune compte en moyenne 20 personnes, et qui sont regroupées de temps à autre sous l'autorité des sous-ministres adjoints. Les récents aménagements qui ont conduit à l'organisation actuelle, ainsi que l'indique l'organigramme annexé à cette déclaration, ont été réalisés sans accroître les effectifs. Toutefois, en ce qui concerne l'année qui commence, je suis d'avis que la modeste augmentation mentionnée ci-dessus est le minimum nécessaire pour pouvoir faire face à la complexité croissante des problèmes auxquels le pays est confronté.

Also reflected in Vote 1, Mr. Chairman, is financial provision for the Commonwealth finance ministers' meeting to be held in Ottawa this year. An amount of \$330,000 has been budgeted to accommodate the 33 Commonwealth countries which will be represented. This amount will cover hotel accommodations, local transportation, office space, a social program, and secretarial and other support services required for the official guests.

Je pense que le Comité sera intéressé d'avoir quelques précisions sur trois autres articles qui nécessitent une majoration au 1^{er} crédit. Le premier consiste en une évaluation du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver. Vous vous rappelez sans doute que ce Fonds, instauré par le budget supplémentaire A de 1972-1973, mettait jusqu'à 350 millions de dollars, sous forme de prêts, à la disposition des provinces et des municipalités au cours de la période allant du 6 décembre 1972 au 30 juin 1975. Les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont demandé qu'on évalue ce programme, notamment par un sondage des personnes employées dans les projets financés par le Fonds. Le coût de l'évaluation, estimé à \$300,000, doit être supporté également par les deux paliers du gouvernement, et la part fédérale est inscrite au crédit 1.

• 1600

Un autre élément de ce crédit qui, à mon avis, mérite une attention particulière est la prestation de \$315,000 destinés aux travaux préparatoires relatifs à un projet de système d'imposition réciproque entre les autorités fédérales et provinciales. Voilà plusieurs années, les gouvernements

[Interpretation]

Le président: Monsieur le ministre, je crois savoir que vous avez quelques remarques préliminaires à faire au comité.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Merci monsieur le président. L'an dernier, lorsque le budget des dépenses du ministère des Finances a été présenté au Comité, j'ai passé en revue chacun de nos grands programmes. Cette année, avec le consentement du Comité, je me propose de limiter mes remarques introductives à l'explication des principales modifications des prévisions de dépenses, tant pour fournir un cadre à l'étude de ces articles que pour pouvoir consacrer du temps aux autres questions que le Comité voudra sans doute soulever.

First, a word about the Department, in the context of Vote 1, Departmental Administration: Finance continues to be a relatively small but busy central department of government. Our main resource is our staff, and we have proposed a modest increase of 34 professional and support employees to keep up with an increasing demand for economic and financial analysis and advice. The Department's policy responsibilities are distributed among 17 small divisions, each consisting of approximately 20 staff on average, which are realigned from time to time in groups under Assistant Deputy Ministers. Recent changes resulting in the present organization, as shown in the chart attached to this statement, were accomplished without any increase in staff. However, for the next year, it is my judgment that the small increase mentioned earlier is the minimum requirement to deal with the growing complexity of problems confronting the country.

On a également prévu, au 1^{er} crédit, l'aspect financier de la conférence des ministres des finances du Commonwealth qui doit se tenir à Ottawa cette année. Une somme de \$330,000 a été prévue à ce titre pour l'accueil des représentants des 33 pays du Commonwealth qui participeront à la conférence. Ce montant couvrira l'hébergement à l'hôtel, les transports locaux, la location de bureaux, les réceptions et visistes, ainsi que les services de secrétariat et autres activités de soutien dont auront besoin les visiteurs officiels.

I think the Committee will be interested to know of three other items which require increases in Vote 1. The first is an evaluation of the Winter Capital Projects Fund. Members will recall that this fund, which was introduced through Supplementary Estimates A, 1972-73, provided that up to \$350 million could be loaned to provinces and municipalities during the period December 6, 1972 to June 30, 1975. Federal and provincial finance ministers have requested an evaluation of the program, involving a survey of employees engaged on funded projects. The estimated \$300,000 cost is to be shared equally by the two levels of government and Vote 1 includes the federal share.

Another item which I think should be singled out in this Vote is the provision of \$315,000 for preparatory work in connection with a proposed system of reciprocal taxation between the federal and provincial governments. Several years ago it was agreed by governments that such

[Texte]

ont convenu d'étudier un système de ce genre en vue de le mettre en œuvre éventuellement. Dans le cadre d'un tel dispositif, les autorités fédérales et les provinces participantes seraient considérées comme étant imposables sur les achats de biens et de services effectués entre elles.

Finally, with respect to Vote 1, we propose to carry out a review of the capital cost allowance system. As you may recall, I undertook in my budget speech last year to initiate a thorough examination of the entire capital cost allowance system. A study is under way and plans are being made for distributing a questionnaire to find out how capital cost allowances compare with depreciation practices used in financial reporting. To cover the cost of the survey an item of \$110,000 has been included in these estimates.

Also under the Financial and Economic Policies Program, is Vote L5 which will permit Canada to contribute \$276 million over the next four years to the International Development Association in accordance with the agreement negotiated during 1973 for a Fourth Replenishment of IDA's resources.

IDA is a major international aid agency which provides concessional loans to developing countries which, because of poverty and balance of payments difficulties, can service only limited amounts of debt on conventional terms. The main source of IDA's loan funds has been advances from developed countries. Since 1960, these countries have committed to IDA, in initial subscriptions and in three previous replenishments, a total of \$5 billion. Canada's contribution to this total has been \$300 million. It is expected that IDA will have substantially committed all of its available funds by mid-1974, and the Fourth Replenishment resources are required to permit continuation of commitments.

Mr. Chairman, members of the Committee may wish to follow as I point out the other programs of the department.

Municipal Grants Program, page 8-10. The Municipal Grants Act provides for the payment of grants to municipalities in lieu of taxes. In 1974-75, it is estimated that \$72 million will be paid to some 2,300 municipalities, an increase of \$6 million attributable to higher property taxes and acquisition of new federal property and buildings.

The Public Debt Program, page 8-14. The increase of \$285 million or 10.8 per cent for 1974-75 compares with a 12.3 per cent increase the previous year. The deceleration in the rate of increase is attributable to both a levelling off of interest rates and a relatively small growth in debt outstanding during 1973-74 carrying a full-year cost in 1974-75. The interest on the debt maturing in 1974-75 is expected to increase by \$175 million and the interest amount on all other liabilities by \$110 million.

Les subventions versées en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sont fondées sur le recensement de 1971 pour toutes les provinces, à l'exception du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, dans le cas desquelles on a employé les chiffres estimatifs de la population au 1^{er}

[Interprétation]

a system should be studied with a view to possible implementation. Under such a system the federal government and participating provinces would be treated as being taxable on their purchases of goods and services from one another.

En dernier lieu, concernant le crédit 1, nous projetons d'effectuer une étude du système d'amortissement du coût en capital. Comme vous vous en souvenez peut-être, je me suis engagé, lors de la présentation du budget de l'an dernier, à faire entreprendre un examen approfondi de tout le système d'amortissement du coût en capital. L'étude est en cours, et on élabore des plans de diffusion d'un questionnaire afin de savoir comment l'amortissement du coût en capital supporte la comparaison avec les méthodes d'amortissement utilisées dans les rapports financiers. Un montant de \$110,000 a été prévu dans le budget à l'égard du coût de cette étude.

On trouve également, au chapitre du Programme des politiques financières et économiques, le crédit L5 qui permettra au Canada de fournir \$276 millions, au cours des quatre prochaines années, à l'Association internationale de développement, conformément à l'accord négocié en 1973 au sujet du quatrième refinancement de l'AID.

L'AID est un important organisme international d'aide qui fournit des prêts, à des conditions très avantageuses, aux pays en voie de développement qui, en raison du manque de ressources et de difficultés de balance des paiements, ne peuvent servir qu'un montant limité de dette aux conditions ordinaires. La principale source de fonds, pour l'AID, est constituée par les avances des pays développés. Depuis 1960, ces derniers ont offert à l'AID, au titre des souscriptions initiales et des trois reconstitutions des ressources qui ont précédé, un total de \$5 milliards. La contribution du Canada à cette somme globale s'est élevée à \$300 millions. On prévoit que l'AID aura dans une large mesure engagé la totalité de ses fonds disponibles d'ici le milieu de 1974, et le quatrième refinancement est nécessaire pour lui permettre de continuer à accorder des prêts.

Monsieur le président, les membres du Comité voudront peut-être se reporter aux autres programmes inscrits dans le budget des dépenses du ministère des Finances à mesure que je les énumérerai.

Programme des subventions aux municipalités, page 8-11. La loi sur les subventions aux municipalités prévoit que celles-ci recevront des subventions en remplacement d'impôt. En 1974-75, on prévoit que \$72 millions seront versés à environ 2,300 municipalités, ce qui représente une hausse de \$6 millions, attribuable au relèvement des impôts fonciers et à l'acquisition de nouveaux terrains et bâtiments fédéraux.

Programme du service de la dette publique, page 8-15. La hausse sera, en 1974-75, de \$285 millions ou de 10.8 p. cent contre 12.3 p. cent l'année précédente. Cette décelération est due à la fois à une stabilisation des taux d'intérêt et à une croissance relativement faible de l'encours de la dette en 1973-74 se répercutant sur les coûts de 1974-75. On prévoit que l'intérêt sur la dette venant à échéance cette année-ci s'accroîtra de 175 millions, tandis que le service de tous les autres engagements devrait augmenter de \$110 millions.

Subsidies paid under the BNA Act are based on the 1971 census for all provinces except Manitoba, Saskatchewan and Alberta for which population estimates as of January 1, 1974 are used. The increase for those provinces amounts to \$20,000. Payments to provinces under the Federal-Pro-

[Text]

janvier 1974. L'augmentation, pour ces provinces, se chiffre à \$20,000. Les paiements revenant aux provinces dans le cadre de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ont subi l'effet de la croissance naturelle des recettes provinciales soumises à la péremption et d'une diminution de la correction estimée pour les années précédents. La majoration nette s'élève à \$257 millions. Enfin, dans le cadre de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, le relèvement des paiements aux provinces de \$6 millions traduit la décision de l'Alberta d'obliger ses entreprises de service public, tant pour leur barèmes que pour l'impôt sur le revenu, à employer une méthode d'amortissement linéaire. Celle-ci n'était utilisée, auparavant, que pour déterminer les barèmes, tandis que la méthode de l'amortissement accéléré était employée aux fins fiscales.

• 1605

Contracting-out Payments Program, page 8-18—A decline of \$34,900,000 in the estimated expenditure under this program, is occasioned by the termination of the Youth Allowances Program on January 1, 1974, and the increase in the value of the 1974 tax abatement.

Guaranteed Loans Program, page 8-20—The amount of \$44.8 million estimated for guaranteed loans represents federal guarantees of Canada Student Loans, Farm Improvement Loans, Small Business Loans and Fisheries Improvement Loans. It is estimated that under the Canada Student Loans Act, \$20 million will be paid in interest, \$11 million will be required for defaulted payments and \$13 million will be paid as an alternate payment to Quebec. Payments under the other portion of the program are expected to be about \$1 million.

Anti-Dumping Tribunal, page 8-22—With respect to spending increases under this vote, I understand, Mr. Chairman, that the Chairman of the Tribunal appeared before you yesterday and answered the Committee's questions.

The Committee will note that no provisions have been proposed for the next two programs, that is, the Federal-Provincial Employment Loans Program 1971, and the Special Program. Both of these programs reflect forecasts of expenditures which will be made in 1973-74 but for which there is no known continuing requirement at this time.

Winter Capital Projects Fund Program, page 8-30—The first item under this program is a forecast of the loan forgiveness expected to be granted in 1974-75. I mentioned earlier, the fund provides for loans of up to \$350 million to provinces and municipalities, part of which will be forgiven by the federal government at the rate of 100 per cent of on-site labour costs during the winter months and 50 per cent during other months. It is expected that \$30 million will be forgiven in 1974-75.

The other item under this program records the minor adjustment to the legislation to permit the capitalization of interest after March 31, 1976. This item was approved in the 1973-74 Supplementary Estimates.

[Interpretation]

vincial Fiscal Arrangements Act have been influenced by the natural growth in provincial revenues subject to equalization and a decline in the estimated adjustment for prior years. The net increase amounts to \$257 million. Finally, under the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the increased payments to provinces of \$6 million reflect the decision of Alberta to require its public utilities for both rate and income tax purposes to employ the straight-line method of determining their capital cost allowances. Formerly, the straight-line method was employed only to determine rates and the accelerated method was used to determine their capital cost allowances for income tax purposes.

Programme des paiements de retrait, page 8-23—La baisse de \$34,900,000 des dépenses prévues dans le cadre de ce programme s'explique par la fin du programme des allocations aux jeunes le 1^{er} janvier 1974, et une hausse de la valeur de l'abattement d'impôt en 1974 qui compense quasiment celle des coûts des programmes établis.

Programme des prêts garantis, page 8-25—Le montant de \$44.8 millions inscrit au titre des prêts garantis correspond à l'aval donné par les autorités fédérales en vertu des lois sur les prêts aux étudiants, les prêts destinés aux améliorations agricoles, les prêts aux petites entreprises et les prêts aidant aux opérations de pêche. On prévoit que, dans le cadre de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, on déboursera \$20 millions en intérêts, \$11 millions pour couvrir les défauts de paiements et \$13 millions en guise de paiement de compensation au Québec. Le reste du programme devrait occasionner des dépenses d'environ \$1 million.

Programme du Tribunal antidumping, page 8-27—En ce qui a trait à la hausse des dépenses inscrites à ce titre, je crois savoir monsieur le président que le président du Tribunal a répondu hier aux questions de votre Comité.

Le Comité notera qu'on n'a rien prévu pour les deux programmes suivants, à savoir le Programme de prêts fédéral-provincial de 1971 pour la création d'emplois et le Programme spécial. On retrouve sous ces programmes les prévisions des dépenses à effectuer en 1973-74, mais pour lesquelles il n'existe pas de besoin permanent connu pour le moment.

Programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, page 8-29—Le premier article dans le cadre de ce programme a trait aux remises de dettes prévues pour l'année 1974-75. Comme je l'ai déjà dit, le Fonds net à la disposition des provinces et des municipalités, sous forme de prêts, jusqu'à \$350 millions dont une partie est exonérée de remboursement à raison de 100 p. cent des frais de main-d'œuvre engagés sur place durant les mois d'hiver et de 50 p. cent pour les autres mois. On prévoit qu'environ \$30 millions feront l'objet d'une remise en 1974-75.

L'autre article prévu à ce programme traduit l'aménagement mineur apporté à la législation afin de permettre la capitalisation de l'intérêt après le 31 mars 1976. Cet article a été approuvé dans le cadre du budget supplémentaire de 1973-74.

[Texte]

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

Monsieur Clermont, en réponse à votre question de tout à l'heure, je dois dire que vous avez raison. On ne mentionne le crédit n° 10 sur l'avis de convocation, mais il a bien été renvoyé au Comité.

M. Clermont: Merci beaucoup.

The Chairman: I now have Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask the Minister first a few questions on interest rates, a subject of current interest.

I want to refer, as a lead-in, to the statement made recently by a Bank of Montreal executive that still higher interest rates are needed to offset the impact of inflation on Canadian capital markets, and his suggestion that the prime lending rate could possibly go to 11 per cent. Would the Minister comment on that statement, of which I am sure he is aware? I would like to know what he thinks of that opinion that the prime interest rate could go to that level.

Mr. Hellyer: On a point of clarification, Mr. Chairman, which bank?

Mr. Herbert: The Bank of Montreal.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Mr. Chairman, in response to Mr. Herbert, first of all, I am not going to speculate on where interest rates will go nor do I care to speculate on where exchange rates will go. I think that practice has been followed by Ministers of Finance for some time, and there is some merit in it, but I would like to comment in general on interest rates in the statement of the person cited by Mr. Herbert.

Sharply rising bond deals and money market rates in the United States and the euro-dollar market have been the dominant influence pushing up interest rates in the Canadian financial markets in recent weeks. Why the international rate structure should have come under this strong renewed upward pressure is not entirely clear.

The most plausible explanation is that the persistent market expectations of an imminent decline in American interest rates and in international interest rates have now given way to a more pessimistic view based on mounting evidence of the strength of worldwide inflationary forces. So far the temporary slackening of economic growth in the United States and in certain other industrial countries has not brought much in the way of relief either in price pressures in commodity markets or from the pressure of demand for funds in financial markets.

The recent upturn in the economy of the United States has only compounded that problem in the call for money. A contributing factor in this regard has been the heavy advance borrowing in the Euro-dollar market by a number of oil-importing countries faced with rapidly mounting oil bills. The honourable members know that the balance-of-payments problems of virtually every country in the world, excepting oil producing countries and excepting Canada, have been complicated immeasurably by rising oil

[Interprétation]

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Mr. Clermont, to answer the question you asked a moment ago, I must say that you were right: on the notice of meeting, Vote 10 is not mentioned. Nevertheless, it has been referred to the Committee.

Mr. Clermont: Thank you very much.

Le président: J'ai le nom de M. Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président. J'aimerais tout d'abord poser au ministre quelques questions sur les taux d'intérêt, car c'est un sujet d'actualité.

En guise d'introduction, j'aimerais mentionner une déclaration qui a été faite récemment par un des responsables de la Banque de Montréal selon lequel on a besoin de taux d'intérêt plus élevés encore pour contrebalancer l'influence de l'inflation sur les marchés des capitaux canadiens et il a suggéré que le taux de prêt de base pourrait augmenter jusqu'à 11 p. 100. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense de cette déclaration qu'il connaît certainement. J'aimerais savoir ce qu'il pense de l'idée d'augmenter à ce point le taux d'intérêt de base.

M. Hellyer: J'aimerais avoir un éclaircissement, monsieur le président, de quelle banque s'agit-il?

M. Herbert: La Banque de Montréal.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, pour répondre tout d'abord à M. Herbert, je ne veux pas spéculer sur les possibilités d'augmentation des taux d'intérêt pas plus que je ne voudrais le faire pour les taux de change. Je pense que cette pratique est suivie par les ministres des Finances depuis un certain temps et elle a certainement quelque raison d'être, mais j'aimerais faire des remarques d'ordre général sur les taux d'intérêt par rapport à la déclaration que nous a citée M. Herbert.

Ces dernières semaines, l'augmentation nette des achats d'obligations et du loyer de l'argent aux États-Unis ainsi que sur le marché de l'euro-dollar a beaucoup contribué au relèvement des taux d'intérêt sur les marchés financiers canadiens. Maintenant, on ne sait pas très bien quelle est la raison de cette forte pression vers le haut qui est déversée sur les taux internationaux.

L'explication la plus plausible est sans doute que depuis un certain temps la tendance persistante à envisager pour le marché un déclin très prochain des taux d'intérêt américains et internationaux a été inversée et que l'on est maintenant plus pessimiste du fait que les forces inflationnistes mondiales continuent à s'affirmer. Jusqu'ici, le relâchement temporaire de la croissance économique aux États-Unis et dans certains autres pays industrialisés n'a pas beaucoup amélioré la situation et n'a pas contribué à diminuer les pressions qui s'exerçaient sur les prix sur les marchés des matières premières ou la pression de la demande de fonds sur les marchés financiers.

La récente flambée économique aux États-Unis n'a fait qu'augmenter ce problème de la demande d'argent. Un des éléments de cette demande sont les prêts anticipés sur le marché des Euro-dollars de la part des pays importateurs de pétrole qui voient leur facture de pétrole augmenter rapidement. Les députés savent que la situation des balances de paiement de pratiquement tous les pays du monde, à l'exception des pays producteurs de pétrole et du Canada, a été rendu extrêmement précaire par l'augmentation des

• 1610

[Text]

prices. To finance the oil bills that are now starting to come due as of April 1, countries have had to go into the Euro-dollar market and on other markets to finance the rapidly mounting bills.

In addition to the influence of rising interest rates abroad, Canadian financial markets have continued to be exposed to strong credit demands generated by an exceptionally buoyant domestic economy.

Looking ahead, the market sees a rapidly growing demand for funds to finance business capital outlays, together with substantial cash requirements by governments.

The banking figures for the first quarter—and I would like to recite those in a minute—indicate continued rapid growth in short-term credit outstanding and in the main monetary aggregates. They do indicate that the increase in the money supply has been held somewhat over the last quarter of 1973, over the year 1973, and of course the banks are in a pretty tight liquidity position at the moment.

The figures are: in general loans from December 1972 to 1973, in seasonally adjusted percentage annual rates of change, the general loans increased in 1973 by 26 per cent; from December 1973 to the end of March 1974, the general loans increased by 16 per cent. General loans plus short-term paper in 1973, 25 per cent; December 1973 to March 1974, 27 per cent. Total major assets increased 17 per cent in 1973, and they increased 16 per cent the first quarter of 1974. Currency and demand deposits increased at an annual adjusted percentage rate of 12 per cent in 1973, and 12 per cent in the first quarter of 1974. Privately-held money supply 18 per cent last year, 23 per cent in the first quarter of this year; the total money supply increased last year 17 per cent, the first quarter of this year 15 per cent.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: That leads into another statement which was made in the same commentary that, in expectation, the Bank of Canada monetary policy will be such as to restrict the growth in bank loans to an annual rate of about 15 per cent from now to the end of the year. That would be another influence, I imagine, on shortening the supply of funds and in seeing a higher interest rate. I do not know whether the Minister directly commented on whether he relates allowing the interest rate to go up to a measure to stop the inflationary pressures.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): With the forces at play and the strength of demand in this country, either that credit is satisfied by increasing the money supply or that credit is moderated by way of the interest rate structure. And that is not the only force at play; as I said earlier there is the play in international rates in the short term and now, of course, the bank rate raise in the United States, and the high rates in the Euro-dollar market, the high rates in France and Germany, have had a distinct influence on our money rates here in Canada.

Mr. Herbert: True. But you admit that increasing the money supply is the politicians' way of keeping the interest rate down somewhat. If the contention is correct, that one way we can fight inflation is to let the interest rates go up, then it is necessary surely to control the increase in the money supply at a lower level.

[Interpretation]

prix pétroliers. Pour financer les importations de pétrole aux nouveaux prix payables au 1^{er} avril, ces pays ont dû s'adresser au marché des Euro-dollars et à d'autres marchés pour financer leurs achats.

Outre l'influence de la hausse des taux d'intérêt à l'étranger, le marché financier canadien continue à être exposé à une demande de crédit très forte engendrée par une économie intérieure exceptionnellement vigoureuse.

A court terme, on prévoit une augmentation rapide de la demande de crédit pour financer les dépenses d'investissement des entreprises et les importants besoins de liquidité des gouvernements.

Les chiffres pour le premier trimestre—et je les citerai dans un moment—montrent une croissance rapide continue des crédits à court terme et des prêts à long terme. Cela indique que l'augmentation des liquidités est quelque peu supérieure à celle du dernier trimestre de 1973 et la situation actuelle des liquidités des banques est serrée.

Les chiffres sont les suivants: prêts généraux de décembre 1972 à 1973, en pourcentage annuel de modification rajusté, augmentation en 1973 de 26 p. 100; de décembre 1973 à la fin de mars 1974, les prêts généraux ont augmenté de 16 p. 100. Les prêts généraux plus les obligations à court terme en 1973, de 25 p. 100; de décembre 1973 à mars 1974, 27 p. 100. L'actif total a augmenté de 17 p. 100 en 1973 et de 16 p. 100 au cours du premier trimestre de 1974. Les dépôts de devises ont augmenté à un pourcentage annuel rajusté de 12 p. 100 en 1973 et de 12 p. 100 au premier trimestre 1974. L'épargne privée a augmenté de 18 p. 100 l'année dernière, 23 p. 100 au cours du premier trimestre de cette année; la masse monétaire totale a augmenté de 17 p. 100, et de 15 p. 100 au premier trimestre de cette année.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Cela conduit à une autre constatation qui a été faite dans la même déclaration à savoir que, dans l'expectative, la politique monétaire de la Banque du Canada aura pour effet de relimiter la croissance des prêts des banques à un taux annuel de 15 p. 100 à partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'année. Cela aura également pour effet, j'imagine, de réduire les disponibilités et de pousser à un taux d'intérêt plus élevé. Je ne me souviens pas si le ministre a directement lié l'augmentation des taux d'intérêt à une mesure anti-inflationniste.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vu les forces en jeu et l'importance de la demande dans notre pays, soit qu'on satisfasse à cette demande en augmentant les disponibilités ou bien qu'on modère la demande en augmentant les taux d'intérêt. Mais ce n'est pas la seule force en jeu; comme je l'ai dit précédemment, il y a toutes les pressions sur le marché international sur les disponibilités à court terme et maintenant, et bien entendu, l'augmentation du taux d'escompte aux États-Unis et les taux élevés sur le marché des Euro-dollars ainsi qu'en France et en Allemagne exercent une influence sensible sur nos taux d'intérêt au Canada.

M. Herbert: Effectivement. Vous admettez que l'augmentation des disponibilités est la solution politique pour maintenir quelque peu les taux d'intérêt. S'il est vrai que l'une des façons de combattre l'inflation est de laisser augmenter les taux d'intérêt, il est certainement nécessaire de contrôler l'augmentation des disponibilités.

[Texte]

• 1615

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes. If you believe the money supply has to be brought under some tighter control as an anti-inflationary measure then you have to accept some rise in interest rates.

Mr. Herbert: I notice that the money supply in the U.S.—the figure I see here for the fourth quarter—was a seasonally adjusted annual rate of 7½ per cent. It appears that the economy in the U.S. has not slowed down quite as much as expected, hence, there has been a bigger demand for capital than was anticipated. This, presumably, has as always a tremendous influence on our Canadian interest rates. There has not been for some while as broad a spread between Canadian and American rates as we saw a little earlier. Can you talk about how you see the spread between U.S. and Canadian rates and relate that to controlling inflationary pressures in Canada? In other words, would you prefer to see Canadian rates a little nearer to the American rates?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): There are a number of factors in play. The American economy was relatively flat in the first quarter; it is picking up again and recent indications in the last week or so show that whatever pessimistic psyche the Americans went under. The immediate reaction to the energy crisis is now being overcome. As a result there is a compounding of the inflationary expectations of the United States and the demand for credit to move interest rates up sharply in the short-, medium-term, resulting in a very sharp movement upward in the bank rates.

Obviously, our own interest rate structure should reflect the dynamics of our own economy. We have been in a stronger economic cycle than that of the United States.

Mr. Herbert: Was that not your intention?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Pardon?

Mr. Herbert: That was your intention?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes.

Mr. Herbert: That we be in a stronger cycle?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes. We had a strong first quarter in 1973. We had a moderate second quarter in 1973. We had a slow third quarter in 1973 because of strikes and that sort of thing. We had a very strong fourth quarter in 1973 and it has carried over apparently into 1974. Obviously our interest rate structure will reflect internal demand on the economy and there has to be some relationship with the American and European structures because that goes to the rate of exchange.

Mr. Herbert: But to allow for that increase in the economy you had to increase the availability of funds, and that in turn would tend to decrease the interest rate which in turn could be inflationary.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Well, the governor of the bank with my approval, although I do not specifically have to approve, felt that the rate of increase in the money supplied should be moderated but should be sufficient to accommodate the expansion in the economy.

[Interprétation]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui. Si vous voulez contrôler les disponibilités à titre de mesure anti-inflationniste, à ce moment-là il faut accepter une certaine augmentation des taux d'intérêt.

M. Herbert: J'ai remarqué que les disponibilités aux États-Unis,—c'est le chiffre que je vois ici pour le quatrième trimestre—a tenu un taux de croissance annuel rajusté de 7½ p. 100. Il semble que l'économie américaine n'ait autant ralenti qu'on le prévoyait et par conséquent il y a eu une plus forte demande de capital que prévue. Cela, comme toujours, a probablement eu une influence énorme sur les taux d'intérêts canadiens. Cela faisant longtemps qu'on n'a pas vu un écart aussi large entre les taux américains et canadiens que celui que nous connaissions récemment. Pouvez-vous nous dire comment vous envisagez l'écart entre les taux américains et canadiens et quelle est l'influence de cet écart sur le contrôle de l'inflation au Canada? Autrement dit, préféreriez-vous que les taux canadiens soient un peu plus proches des taux américains?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il y a un certain nombre de facteurs en jeu. L'économie américaine est restée relativement terne au premier trimestre; elle repart de nouveau sur sa lancée et tout montrait la semaine dernière que tel qu'ait été le pessimisme initial des Américains, les premières réactions à la crise énergétique sont maintenant surmontées. Il en résulte que les prévisions inflationnistes aux États-Unis et l'augmentation brusque de la demande de crédits à court et moyen termes entraîne une hausse très brusque des taux d'escompte américains.

De toute évidence, la structure de nos taux d'intérêt devrait refléter le dynamisme de notre propre économie. Nous nous trouvons dans un cycle économique plus fort que celui des États-Unis.

M. Herbert: N'était-ce pas votre intention?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pardon?

M. Herbert: Était-ce votre intention?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui.

M. Herbert: Que nous ayons un cycle plus fort?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui. Nous avons eu un très bon premier trimestre en 1973. Nous avons eu un deuxième trimestre modéré puis un troisième trimestre plus lent en raison de grève et ce genre de chose. Le quatrième trimestre a également été très fort et cette tendance se poursuit apparemment en 1974. Nos taux d'intérêts vont évidemment refléter la demande interne et sera également reliée aux taux américains et européens qui influencent le taux d'escompte.

M. Herbert: Mais pour soutenir cette poussée économique, il vous a fallu augmenter la disponibilité de crédits, ce qui, à son tour, pèserait sur les taux d'intérêts, ce qui serait à son tour inflationniste.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Avec mon approbation, le gouverneur de la Banque a décidé qu'il fallait modérer le taux d'augmentation des liquidités mais que celui-ci devait rester suffisant pour permettre l'expansion de l'économie.

[Text]

Mr. Herbert: To provide more jobs?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): To provide more jobs and in order not to operate on a stop-go monetary policy where you open the valve and close the valve sharply. I think this was a good policy to follow. It has allowed us to plane down into an over-all growth pattern where we are now at capacity or close to capacity in the economy.

The problems in the Canadian economy are not on the demand side; the problems in the Canadian economy are on the supply side. The restriction to increase in the economy now are restrictions in capacity of equipment, plant, men and materials.

Mr. Herbert: We have heard less about unemployment of late which would indicate that we have had some success in providing jobs, which was one of your major objectives last year. From your own statement you appear to be quite satisfied with the rate at which the economy has been able to take more persons into the work force.

• 1620

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I take some satisfaction from the fact that Canadians found 430,000 more jobs for our work force in 1973, which was the largest absolute in percentage increase in history, and particularly 111,000 in the manufacturing sector. I am not satisfied with the rate of unemployment, which I still believe is too high.

Mr. Herbert: Can I switch while I am still on interest rates to another area, and that is a recent suggestion that something be done about mortgage interest rates on a proposal that we have, say, a 6 per cent interest rate on the first \$10,000 of a mortgage. I assume that this suggestion was to be applicable only to new house construction which presumably the objective here was to ensure that there would be more housebuilding for those in the lower income groups. Presumably the only way the government can do this is by in effect a subsidy on interest rates. What would you see if such a measure was introduced as the effect on the interest rate on mortgages other than this, say, first \$10,000 at 6 per cent?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Mr. Chairman, first of all, let us deal with the socially important housing, to provide housing for Canadians in the lower income scales and Canadians who are living below the poverty line. The rate of interest there of course is in effect subsidized under CMHC. I have given my colleague, Mr. Basford, all the encouragement and necessary funds to concentrate public housing and home ownership in that area. When we get to the . . .

Mr. Herbert: Excuse me for interrupting, Mr. Minister. Are all those funds being used?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): In some of the joint programs, the provinces have not called on their complete allocations, particularly in land assembly, but there was \$2 billion more injected into the private sector last year. The banks and the trust companies and life insurance companies are now pouring about \$6 billion annually into housing and the demand obviously is exceeding the supply. You have to put this carefully because in terms of new units last year we had \$270,000 new houses against 200,000 new family formations. In other words, we are building more houses than new families. The problem is distribution, first at the lower income scale and the poverty line, where I believe we ought to give priority, and the problem really in the private market is the heavy bidding for houses against

[Interpretation]

M. Herbert: Afin de créer davantage d'emplois?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pour créer davantage d'emplois et pour ne pas imprimer de coups d'arrêts et de relance brusque à l'économie. Je pense que c'était une très bonne politique à suivre. Cela nous a permis d'entamer une période de croissance générale dans laquelle l'économie tourne pratiquement à pleine capacité.

Ce n'est pas la demande qui pose des problèmes à l'économie canadienne, mais plutôt l'offre. Ce qui limite aujourd'hui la croissance de l'économie c'est la capacité de production, la main-d'œuvre et les matières premières.

M. Herbert: On parle moins de chômage dernièrement ce qui semblerait indiquer que nous avons réussi à en créer suffisamment, ce qui était un de vos principaux objectifs l'année dernière. Vous semblez relativement satisfait de la rapidité à laquelle l'économie a pu absorber la main-d'œuvre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je tire quelques satisfactions du fait que 430,000 Canadiens ont trouvé des emplois en 1973, soit l'augmentation absolue la plus importante de notre histoire, dont particulièrement 111,000 dans le secteur secondaire. Je ne suis pas satisfait du taux de chômage qui reste malgré tout trop élevé.

M. Herbert: Étant donné que nous en sommes toujours au taux d'intérêt je vais aborder une autre question qui est la suggestion faite récemment de faire quelque chose au sujet des taux hypothécaires qui seraient ramenés à 6 p. 100 pour la première tranche de 10 mille dollars. Je suppose que cette suggestion ne s'appliquerait qu'à la construction de maisons nouvelles, l'objectif étant de permettre à ceux dont le revenu est le moins élevé d'acquérir une maison. Probablement, la seule façon pour le gouvernement de réaliser cela est de subventionner les taux d'intérêt. Quel serait l'effet d'une telle mesure sur les taux d'intérêt outre de les ramener à 6 p. 100 pour les premiers 10 mille dollars?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, tout d'abord, parlons des logements les plus importants sur le plan social, c'est-à-dire ceux destinés aux Canadiens les moins aisés et vivant en dessous du seuil de la pauvreté. Dans ce cas particulier, les taux d'intérêt sont subventionnés par la SCHL. J'ai donné à mon collègue, M. Basford, tous les encouragements et les crédits nécessaires pour concentrer les logements publics et la propriété immobilière dans ce domaine. Lorsque nous arriverons à . . .

M. Herbert: Excusez cette interruption, monsieur le ministre. Est-ce que tous ces crédits sont utilisés?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Dans certains programmes conjoints, les provinces n'ont pas utilisé toutes leurs allocations, particulièrement en ce qui concerne les réserves foncières, mais 2 milliards de dollars de plus ont été injectés dans le secteur privé l'année dernière. Les banques, les compagnies mutuelles et d'assurance-vie déversent annuellement 6 milliards de dollars dans les logements et de toute évidence la demande dépasse l'offre. Il faut nuancer cela car en termes de nouvelles unités construites l'année dernière nous avons 270,000 maisons nouvelles contre 200,000 nouveaux ménages formés. Autrement dit, nous construisons davantage de maisons qu'il n'y a de familles nouvelles. Le problème est la distribution, tout d'abord aux profits des revenus les plus faibles proches du

[Texte]

inadequate supply compounded by land values and interest charges.

What is happening? In certain cases, municipal taxes, and so on. I will buy that. What is happening here is that young people, young couples, and middle-class families across the country are buying where they otherwise might rent, and a good many of them are buying earlier for two reasons, in my estimation. The first is that in an inflationary period, a home is the best hedge against inflation. Secondly, it is the only asset you can buy and dispose of free of capital gains. Now this means that there is tremendous pressure on the housing market. If you start trying to relieve the price of homes by, say, trying to subsidize interest rates, in this type of market I do not think it will work. Suppose you subsidize your interest rate from a first mortgage rate of 10 per cent or 10¼ per cent down to 6 per cent, subsidize it to the extent of 4 per cent. In this type of market, what would immediately happen is that the capitalized value of the 4 per cent would be converted into the higher price of the house because people are bidding that strongly for houses, and so the savings in the cost of interest would be added on to the capital price of the house. That is inevitable. Subsidized interest rates really to my mind would not solve the problem. Let us take the proposition of deducting some portion of the interest on the mortgage. In effect that is subsidizing your interest rate. And that will have the same effect. It would be reflected in higher prices of housing. Also, I have calculated what it would cost. Obviously if we were to render deductible interest on mortgage, you would have to put some limit on it. You could not allow a fellow buying a \$150,000 house to get a \$75,000 mortgage covered, the same as a fellow who has an \$8,000, \$10,000, or \$15,000 mortgage. So you would have to put some limit on the amount of absolute deduction, say \$100. And I have looked at \$100. One hundred dollars would cost about \$450 million, and that is equivalent to about three or four tax points on your personal income tax. Frankly, if I wanted to get money into people's hands, and could afford it, I would do it directly by way of a reduction of a direct tax. And I would do it in a progressive manner and get the money directly into people's hands, rather than favouring the home owner over the tenant and rather than really compounding the demand for housing and moving the price up.

That is my approach at the moment to that particular question, Mr. Herbert.

• 1625

Mr. Herbert: I have a last, and possibly hypothetical, question for the Minister. It has been contended that prices of houses are going up in Toronto at such a fast clip—someone suggested 40 per cent over a period of relatively short time, and that this is making it impossible for people to buy houses there. But I also suggest since the prices of new houses have gone up by such a high percentage the prices of the existing houses have gone up by a similar percentage. Is the Minister not concerned that all these people living in Toronto should have such an appreciable capital gain that is not taxable?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The way the honourable gentleman phrases that question puts me in an awkward spot. It is a budgetary matter and I will just say that I am

[Interprétation]

seuil de la pauvreté qui doivent recevoir la priorité et le problème sur le marché privé et la demande très forte face à une offre insuffisante et l'augmentation des prix des terrains et des taux d'intérêt.

Que se passe-t-il? Dans certains cas, on peut accuser les impôts municipaux etc.. J'accepte cela. Ce qui se passe c'est que les jeunes, les jeunes couples et les familles moyennes dans le pays achètent plutôt que de louer et un grand nombre d'entre eux achètent plutôt pour deux raisons, selon moi. La première raison est que dans une période d'inflation, une maison est la meilleure protection contre l'inflation. Deuxièmement, c'est le seul bien que l'on puisse acheter et revendre sans payer l'impôt sur les gains en capital. Cela provoque une pression énorme sur le marché des logements. Si vous vouliez réduire ces pressions en cherchant à subventionner les taux d'intérêt, je ne pense pas que vous réussissiez avec une situation de ce genre. Si les subventions ramènent le taux d'intérêt sur les premières hypothèques est de 10 p. 100 ou 10¼ p. 100 à 6 p. 100, la subvention coûtera X fois 4 p. 100. Avec un marché de ce genre, ce qui se passerait immédiatement est que la valeur capitalisée de ces 4 p. 100 serait convertie immédiatement en un prix plus élevé du fait que la demande est très forte et donc les économies réalisées sur le taux d'intérêt se rajouteraient au prix de la maison. C'est inévitable. A mon avis, on ne peut pas résoudre le problème en subventionnant les taux d'intérêt. Supposons par exemple qu'on puisse déduire une portion de l'intérêt hypothécaire. Cela reviendrait en fait à subventionner le taux d'intérêt qui aurait le même effet, c'est-à-dire augmenterait le prix des logements. J'ai également calculé combien cela coûterait. De toute évidence, si l'on voulait exempter l'intérêt hypothécaire, il faudrait imposer une certaine limite. On ne pourrait pas permettre à l'acheteur d'une maison de \$150,000 de déduire l'intérêt sur une hypothèque de \$75,000 au même titre que celui qui prendrait une hypothèque de \$8,000, \$10,000 ou \$15,000. Il faudrait donc imposer une limite à la déduction totale, disons \$100. J'ai pris comme exemple le chiffre de \$100. A ce niveau, il en coûterait environ 450 millions de dollars, ce qui équivaut à peu près à 3 ou 4 p. 100 de l'impôt personnel sur le revenu. Franchement, je voulais distribuer de l'argent aux gens et si je pouvais me le permettre, je le ferais directement au moyen d'une réduction de l'impôt direct. Je le ferais également de façon progressive et remettrais l'argent directement à tous les contribuables plutôt que de favoriser le propriétaire de son logement au détriment des locataires et plutôt que de hausser la demande de logements et accroître les prix.

Voilà mon point de vue sur cette question, pour l'instant, monsieur Herbert.

M. Herbert: Une dernière question, peut-être hypothétique. On a prétendu que le prix des maisons augmente à un tel rythme à Toronto, certains ont avancé le chiffre de 40 p. 100 sur une période relativement courte, et cela rend impossible l'acquisition d'une maison pour beaucoup. Mais le prix d'une maison nouvelle a augmenté tellement rapidement que le prix des maisons anciennes a suivi au même rythme. Le ministre ne s'inquiète-t-il pas que tant de gens vivant à Toronto bénéficient d'un tel gain en capital qui n'est pas imposable?

M. Turner (Ottawa-Carleton): La façon dont le député formule la question me met dans une situation embarrassante. C'est une question budgétaire et je dirais que je suis

[Text]

very conscious of the problem in Toronto and elsewhere in the country.

Mr. Herbert: Thank you, sir.

The Chairman: Your time has expired, Mr. Herbert.

Gentlemen before we go to the next member of the Committee we have the report of the Subcommittee on Agenda and Procedure and I was wondering if the clerk could read this to you and we could possibly approve or reject or amend it, because this has to do with Bill C-7, most of the members of the Committee are quite interested, and I think if we want to get this on the way we will require the approval of the Committee.

Would you like me to ask the clerk to read the report of the subcommittee.

Mr. Blenkarn: Is it not a rather long report?

The Chairman: It is two pages.

Mr. Blenkarn: I think all parties have been represented on the committee and perhaps we could have it adopted, printed and affixed to the minutes of the meeting.

The Chairman: I will need a motion to concur in it, if this is your wish, gentlemen.

Mr. Herbert: It has all party support, Mr. Chairman, and I would agree.

The Chairman: In other words, it is moved by Mr. Blenkarn, seconded by Mr. Nystrom, or Mr. Herbert, that the report of the subcommittee be adopted, printed and attached.

Mr. Blenkarn: Yes, printed.

Motion agreed to.

Mr. Blenkarn: Mr. Minister, now that the fiscal year has ended on March 31 perhaps you could supply the Committee with some figures on the present position of the government. Also, Mr. Herbert was talking about money supply and perhaps you could give us the gross money supply as of March 31.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The total money supply?

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The first quarter?

Mr. Blenkarn: The end of the first quarter.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Fifteen per cent.

Mr. Blenkarn: What is the total money supply on March 31.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): We will get that for you in a minute, Mr. Blenkarn. You want dollars, you do not want percentages.

Mr. Blenkarn: I understood the money supply at the end of December was some \$50.8 billion and I was wondering what the exact figure was as at March 31.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): We can give it to you as of March 27, 1974.

[Interpretation]

parfaitement conscient du problème qui se pose à Toronto et ailleurs dans le pays.

M. Herbert: Je vous remercie, monsieur.

Le président: Votre temps de parole est écoulé, monsieur Herbert.

Messieurs, avant de passer au député suivant, nous devons entendre le rapport du sous-comité sur l'ordre du jour et la procédure et je pense que le greffier pourrait nous le lire afin que nous l'approuvions ou le rejetions ou le modifions. Cela porte sur le Bill C-7 qui intéressait beaucoup les membres de ce comité et si nous voulons faire avancer les choses, nous avons besoin de l'approbation du Comité.

Voulez-vous que je demande au greffier de lire le rapport du sous-comité?

M. Blenkarn: Le rapport n'est-il pas trop long?

Le président: Il y a deux pages.

M. Blenkarn: Je pense que tous les partis étaient représentés au sous-comité, et peut-être nous pourrions l'adopter sans lecture, le publier au procès-verbal ou l'annexer.

Le président: Si c'est cela que vous souhaitez, messieurs, j'aurais besoin d'une motion à cet effet.

M. Herbert: Cette proposition rencontre l'adhésion unanime, monsieur le président.

Le président: Autrement dit, monsieur Blenkarn propose, appuyé par M. Nystrom ou M. Herbert, que le rapport du sous-comité soit adopté, publié et annexé.

M. Blenkarn: Oui, publié.

La motion est adoptée.

M. Blenkarn: Monsieur le ministre, maintenant que l'année financière est terminée, peut-être pourriez-vous communiquer au Comité quelques chiffres sur la situation actuelle du gouvernement. Puisque M. Herbert parlait des disponibilités, peut-être pourriez-vous nous dire le montant des disponibilités au 31 mars.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le montant total des disponibilités?

M. Blenkarn: Oui.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Au premier trimestre?

M. Blenkarn: A la fin du premier trimestre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): 15 p. 100

M. Blenkarn: Quel était le montant total des disponibilités au 31 mars?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous allons vous donner ce chiffre dans une minute, monsieur Blenkarn. Vous voulez le chiffre en dollars et non en pourcentage.

M. Blenkarn: Il m'a semblé comprendre que les disponibilités à la fin de décembre se montaient à 50.8 milliards et je me demandais quel était le chiffre exact au 31 mars.

M. Turner (Ottawa-carleton): Nous pouvons vous donner le chiffre au 27 mars 1974.

[Texte]

Mr. Blenkarn: Fair enough.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Total currency in chartered bank, Canadian dollar deposits, \$51,986 million.

Mr. Blenkarn: There has been some suggestion that the government is in the poorest liquid position that it has been for some time and that deposits by the government in banks were less than some \$700 million. Could you give us the government's liquid position at the present time?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): You want the cash balance.

• 1630

Mr. Hellyer: At the same time, maybe you could tell us what rate of interest you are getting on it.

The Chairman: Mr. Hellyer, I understand that you will have your chance, and you can pose that question if you so desire.

Mr. Hellyer: I thought it would be so much simpler to slip it in here in the logical order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Blenkarn seems to have quite a list of questions that he wants to pose.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The preliminary figures as of April 3, 1974 is \$705 million.

Mr. Blenkarn: Was that approximately or about the lowest that the government's cash position has ever been?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, sir.

Mr. Blenkarn: In recent years. I am not going back to . . .

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): That is historically, year-in year-out, the lowest point because it is just after the end of the financial year. So all the drawdowns in the previous year are taken in the month of March.

Mr. Blenkarn: Yes. What was the cash position a year ago at the same time?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Roughly \$1,200 million.

Mr. Blenkarn: So it is \$500 million roughly less than it was a year ago at the same time.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): That is right.

Mr. Blenkarn: Your year end has ended. Did you end up with a surplus or a deficit last year?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): We do not have all the figures in. I said in my budget of February 1973 that the cash requirement of the government would be about \$2 billion. I will be giving a report on that when I present a budget, but it will be roughly between \$1,600 or \$1,700 million and \$2 billion.

Mr. Blenkarn: In a deficit position.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): In a cash requirement position, yes. That is the total of the budgetary and non-budgetary requirements.

[Interprétation]

M. Blenkarn: ça va bien.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les disponibilités totales dans les banques à charte en dollars canadiens étaient de 51,986 millions.

M. Blenkarn: Certains prétendent que la situation des liquidités du gouvernement est la pire depuis longtemps et que les dépôts du gouvernement dans les banques se montent à moins de 700 millions de dollars. Pourriez-vous nous donner une idée de liquidité de l'État présentement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous désirez savoir quel est le capital-espèces?

M. Hellyer: Vous pourriez peut-être nous dire en même temps quel est l'intérêt que vous retirez sur ce capital.

Le président: Monsieur Hellyer, vous aurez votre tour et vous pourrez poser la question.

M. Hellyer: Il me semblait tellement plus simple, monsieur le président, de la glisser dans cet ordre logique.

Le président: M. Blenkarn semble avoir une longue liste de questions à poser.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le chiffre provisoire du 3 avril 1974 est de 705 millions de dollars.

M. Blenkarn: Est-ce le niveau le plus bas qu'ait jamais atteint le capital-espèces national?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur.

M. Blenkarn: Ces dernières années. Je remonte à . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est, dans l'ordre chronologique, d'une année à l'autre, le point le plus bas encore atteint, parce que c'est au lendemain de l'année financière. Ainsi, toutes les pressions vers le bas de l'année précédente se reflètent dans le chiffre du mois de mars.

M. Blenkarn: Oui. Quel était le capital-espèces il y a un an?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Approximativement 1,200 millions de dollars.

M. Blenkarn: Par conséquent, quelque 500 millions de dollars de moins par rapport à la même époque l'année dernière?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Exactement.

M. Blenkarn: Votre fin d'année est finie. Est-ce que vous aviez un excédent ou un déficit l'année dernière?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous n'avons pas encore toutes les données. J'ai dit dans l'analyse de mon budget de février 1973 que le gouvernement aurait besoin d'environ 2 milliards de dollars en espèces. Je ferai rapport à ce sujet lorsque je présenterai un budget mais le chiffre variera entre une minimale de 1,600 à une maximale de 1,700 millions de dollars et 2 milliards.

M. Blenkarn: Au solde débiteur?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Au solde créditeur, oui. C'est la somme des exigences budgétaires et non budgétaires.

[Text]

Mr. Blenkarn: All right. What about the budgetary requirements? What will the situation be there?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): We will not be able to calculate that for another two or three weeks.

Mr. Blenkarn: I see. There has been some suggestion that you were not capable of placing on the public market a last issue of Canada bonds, and that the Bank of Canada had to buy up these bonds. Could you give the Committee the information of how much money you have been able to borrow on the regular market in this last fiscal year, and how much you have had to borrow direct from the Bank of Canada by the Bank of Canada's buying up bonds or supporting the market by taking issues that it intended to sell on the market but was unable to sell?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The issues throughout the year have gone fairly well. It is a matter of trying to estimate the market. What happened in the last issue was that when the issue went on the market, interest rates turned up suddenly that same day in the United States, affecting the Canadian bond market as well. This softening of the bond market and hardening of interest rates was a burst of renewed strength in the economy of the United States that had not been anticipated, and second, a reaction to Euro dollar rates at the same time. That obviously affected the ease with which par issue was accepted by the market, and the Bank of Canada did have to subscribe more than it had intended to do.

Mr. Blenkarn: You can have those figures for us, can you? The amount of . . .

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes, I can, in a minute.

Mr. Blenkarn: All right. While you are doing that, perhaps you can tell us, what was the total sale of Canada savings bonds in the last issue in November, and what is the situation with regard to redemption? In the figures I have last seen, there was a significant redemption of at least half a billion dollars over 1972. What is the position with respect to Canada Savings Bonds owed by the government today as opposed to those owed by the government a year ago today?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): We can get those figures for you, and if we do not get them, this Committee will get them later.

I want to say to the member through you, Mr. Chairman, that if he is attempting to imply that the Government of Canada is having trouble getting money . . .

Mr. Blenkarn: I did not say that. You said that.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No. If he is attempting to imply that, I am going to put it to him this way. We can get money and as much as we want at a price and part of the skill of debt management is to try to get it at as low a rate of interest as possible, first to protect the Canadian taxpayer and second to protect the interest rate structure in the country.

[Interpretation]

M. Blenkarn: Très bien. Quelle sera la situation des exigences budgétaires?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous ne pourrions le calculer avant deux à trois semaines.

M. Blenkarn: Je vois. On a prétendu que vous ne pouviez lancer dans le public une dernière émission d'obligations d'épargne du Canada et que la Banque du Canada a été obligée de les acheter. Pourriez-vous dire au Comité combien d'argent vous avez pu emprunter sur le marché ordinaire au cours de cette dernière année financière et combien vous avez dû emprunter directement de la Banque du Canada par la Banque du Canada et l'achat des obligations ou le soutien du marché par l'achat d'émissions qu'elle avait l'intention de vendre sur le marché mais qu'elle n'a pas pu vendre?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les émissions se sont vendues assez bien durant l'année. Il s'agit de savoir évaluer le marché. Ce qui s'est produit lorsque la dernière émission a été lancée sur le marché, c'est que le taux d'intérêt a monté brusquement ce même jour aux États-Unis, affectant le marché des obligations canadiennes du même coup. Le ramollissement du marché des obligations et le raffermissement des taux d'intérêt a redonné une nouvelle vigueur à l'économie américaine ce qui n'avait pas été prévu, et provoqué une réaction des taux sur l'eurodollar en même temps. Cela a naturellement eu une répercussion sur l'émission au pair acceptée par le marché et la Banque du Canada a dû en souscrire une part plus grande qu'elle n'en avait eu l'intention.

M. Blenkarn: Vous pourriez nous fournir ces chiffres, n'est-ce pas? Le montant est de l'ordre de . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, dans un instant.

M. Blenkarn: Très bien. Tout en le faisant, vous pourriez peut-être nous dire quel a été le total des ventes d'obligations d'épargne du Canada de la dernière émission en novembre, et quelle est la situation concernant leur achat? Dans les derniers chiffres que j'ai vus, les remboursements dépassaient d'au moins 500 millions de dollars ceux de 1972. Quelle est la dette du gouvernement du Canada en obligations d'épargne à l'heure actuelle par rapport à ce même jour l'année dernière?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous pouvons vous procurer ces chiffres, et, si nous ne le pouvons pas, le Comité les recevra plus tard.

Je tiens à dire au député par votre entremise monsieur le président, que s'il veut suggérer que le gouvernement du Canada a de la difficulté à obtenir de l'argent . . .

M. Blenkarn: Je n'ai pas dit ça, c'est vous qui l'avez dit.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non. Si c'est ce qu'il veut laisser entendre, je vais le lui exposer de cette façon . . . Nous pouvons obtenir tout l'argent que nous voulons pourvu que nous y mettions le prix et la compétence de l'administration de la dette consiste en partie à essayer d'obtenir l'argent au taux d'intérêt le plus bas possible, premièrement pour protéger le contribuable canadien et, deuxièmement, pour maintenir la structure nationale du taux d'intérêt.

[Texte]

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, I...

• 1635

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, let me just continue here because I want to lay this at rest before the honourable gentleman tries to set some ground work here.

When we were trying to set a rate for the Canada Savings Bonds, we had in mind first of all that we had to have a rate that would be attractive enough to sell to the Canadian public and to Canadian individuals, because it is sold to individuals, and yet with an interest rate that was not too attractive so as to prompt redemptions beyond what we had anticipated nor should it be too high in order at that time to dislocate the mortgage market, which was very sensitive, or to dislocate the rest of the interest structure.

So it is a very delicate fine-tuning operation to get the money you hope to get and not provoke redemptions and dislocate the rest of the interest structure. Some years you do better than others. The factors in the market are not merely domestic factors, they are international factors as well. Now, we can get to these figures. Over the years we raised \$58 million in the market in bond money.

Mr. Blenkarn: Over this year you raised it.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): From April 4, 1973 to April 4, 1974 we raised \$58 million in the bond market.

Mr. Blenkarn: That was your total commercial bond receipts.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): That is right, total bond issue. You see we had some issues coming due. We let some lapse. We renewed some others but we took quite a bit of bonds out of the market, we only renewed up to \$58 million. We decided to finance by way of drawing down our cash balances which we did and the CSB issue.

Mr. Blenkarn: All right. Now, you raised \$58 million in the long-term market. How much did the Bank of Canada buy from you?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The Bank of Canada bought from us \$686 million.

Mr. Blenkarn: It was \$686 million.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Treasury bills and other securities. Now that is in direct purchases from us and, of course, then they picked up some in the market too. But the total was \$686 million.

Mr. Blenkarn: That represents what they picked up in the market as well.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Both, yes.

Mr. Blenkarn: Have you got the figure on the Canada bond issue last year?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): We cannot give you the gross sales and the gross redemptions for the net but our Canada Savings Bonds are down \$583 million over the year.

[Interprétation]

M. Blenkarn: Monsieur le président, je...

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, permettez-moi de continuer, car je tiens à régler le point une fois pour toutes avant que l'honorable député n'essaie de donner prise à l'idée.

Lorsque nous avons essayé de fixer un taux pour les obligations d'épargne du Canada, nous avons d'abord pensé à un taux qui serait assez attrayant pour en assurer la vente dans le public et aux particuliers canadiens parce que les obligations sont vendues à des particuliers tout en fixant un taux d'intérêt qui ne serait pas alléchant au point de provoquer des remboursements au-delà de ce que nous avions prévu et pas trop élevé en ce moment pour disloquer le marché hypothécaire, très instable ou disloquer le reste de la structure de l'intérêt.

C'est donc une opération très délicate que d'obtenir l'argent qu'on espère obtenir sans provoquer des remboursements et sans disloquer le reste de l'échaffaudage de l'intérêt. On réussit mieux certaines années que d'autres. Les facteurs du marché ne sont pas seulement nationaux, ils sont également internationaux. Maintenant, voyons ces données. Au cours des années, nous avons recueilli 58 millions de dollars sur le marché des obligations.

M. Blenkarn: Cette année?

M. Turner (Ottawa-Carleton): A compter du 4 avril 1973 au 4 avril 1974, nous avons recueilli 58 millions de dollars sur le marché des obligations.

M. Blenkarn: C'est le chiffre global de vos recettes commerciales?

M. Turner (Ottawa-Carleton): En effet, la somme des obligations émises. Certaines émissions sont parvenues à échéance; nous en avons laissé tomber d'autres, nous en avons renouvelé certaines, mais nous avons retiré une quantité assez importante d'obligations du marché. Nous n'en avons renouvelé que pour 58 millions de dollars. Nous avons décidé de financer l'opération en abaissant le solde disponible en espèces et l'émission d'obligations d'épargne du Canada.

M. Blenkarn: Très bien. Maintenant, vous avez recueilli 58 millions de dollars à longue échéance. Combien la Banque du Canada a-t-elle acheté de vous?

M. Turner (Ottawa-Carleton): La Banque du Canada a acheté de nous pour 686 millions de dollars.

M. Blenkarn: Le montant était de 686 millions de dollars?

M. Turner (Ottawa-Carleton): En bonds du Trésor et autres titres. Soit des achats directs de nous et de transactions sur le marché aussi il va sans dire. Mais la somme globale se chiffrait à 686 millions de dollars.

M. Blenkarn: Cela représente ce qui a été pris sur le marché également?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les deux opérations, oui.

M. Blenkarn: Avez-vous le chiffre de l'émission des obligations d'épargne du Canada l'année dernière?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous ne pouvons vous donner le chiffre des ventes brutes ou des rachats bruts correspondant au chiffre net, mais nos obligations d'épargne du Canada ont diminué de 583 millions de dollars au cours de l'année.

[Text]

Mr. Blenkarn: From a year ago.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes.

Mr. Blenkarn: \$583 million.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Same dates: April 4 to April 4. In other words by drawing down cash balances and relying on the treasury bill market and the exchange fund, I was able to stay out of the market quite considerably and leave the market to the provinces—leave it to corporate borrowers. During last year particularly I did not want to add any more pressure than I had to on the interest rate structure.

Mr. Blenkarn: There has been some suggestion you have been also operating by using the foreign exchange fund by selling foreign exchange to finance. Would you comment on that?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes, I was going to say ordinary swap transactions; and I turned to Mr. Kennett and he confirms that. These are ordinary swap transactions which are now in the course of just running down. If you want to get a full explanation of how it works . . .

Mr. Blenkarn: Was there any profit on the exchange fund as a result of those swap transactions or were they merely to supply the government with cash balances?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Well, I cannot say whether there was a profit on it. The purpose of it, of course, was accommodation for the monetary policy of the bank. That was the purpose. It was short-term accommodations.

Mr. Blenkarn: Short-term accommodations for the monetary policy of the bank.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Quite a usual process.

• 1640

Mr. Blenkarn: It was suggested when Mr. Herbert was talking that interest rates would have to rise or that one of the methods of controlling the supply of credit would be to raise interest rates. Has your Department done any studies on possible monetary controls in terms of allowing money to be shipped out of the country by borrowers in Canada?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No. We maintain a constant review of the interest rate structure and exchange rate structure, and bring it continually up to date. This is advice that is given to me on a weekly basis.

Mr. Blenkarn: You have made no studies on the possibility of instituting monetary controls to keep interest rates in Canada significantly below New York rates?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): If I had, which I am not admitting nor denying, I would not reveal it without doing something. In other words, I do not telegraph moves. So you can take absolutely nothing out of that statement, Mr. Chairman.

Mr. Blenkarn: You have been rather successful in controlling the price of petroleum products with an export tax. Are you proposing an export tax on other raw materials?

[Interpretation]

M. Blenkarn: Par rapport à une année passée?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui.

M. Blenkarn: 583 millions de dollars.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Durant la même période du 4 avril au 4 avril. C'est-à-dire qu'en réduisant le capital espèce et en appuyant sur le marché des bons du Trésor et l'échange, j'ai pu rester en dehors du marché assez longtemps et les laisser aux provinces, c'est-à-dire aux sociétés de prêts, surtout l'année dernière alors que je ne voulais pas exercer plus de pression qu'il ne fallait sur la structure du taux d'intérêt.

M. Blenkarn: On a également prétendu que vous aviez exploité le change étranger pour vos opérations en vendant des valeurs étrangères au monde de la finance. Avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, j'allais dire de simples transactions et, M. Kennett que je consulte du regard, le confirme. Ce sont des transactions ordinaires qui fléchissent peu à peu. Si vous désirez en connaître le mécanisme . . .

M. Blenkarn: Est-ce qu'il y a eu bénéfice sur le marché du change par suite de ces transactions ou s'agissait-il simplement d'assurer à l'État des soldes numéraires?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Eh bien, je ne saurais dire s'il y a eu bénéfice. Elles visaient à équilibrer la politique monétaire de la banque. C'était des opérations à court terme.

M. Blenkarn: Des opérations à court terme pour équilibrer la politique monétaire de la Banque.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Procédé très usité.

M. Blenkarn: On a suggéré, pendant que M. Herbert parlait, que les taux d'intérêt devraient être majorés ou qu'une des méthodes de contrôle du crédit seraient d'élever les taux d'intérêt. Est-ce que votre Ministère a étudié le contrôle éventuel monétaire permettant aux emprunteurs canadiens d'envoyer l'argent en dehors du pays?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non. Nous revisions sans cesse la structure du taux d'intérêt et du taux d'échange pour les remettre sans cesse à jour. C'est le conseil qu'on me donne chaque semaine.

M. Blenkarn: Vous n'avez pas étudié la possibilité d'exercer des contrôles monétaires en vue de maintenir les taux d'intérêt au Canada à un niveau très inférieur à ceux de New York?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si cela était, et je ne l'admets ni ne le nie, je ne le révélerai pas sans agir. Autrement dit, je n'affiche pas mes opérations. Vous ne pouvez donc absolument rien tirer de cette déclaration, monsieur le président.

M. Blenkarn: Vous avez assez bien réussi à contrôler le prix des produits du pétrole par une taxe sur les exportations. Est-ce que vous avez l'intention d'imposer une taxe d'exportation sur d'autres matières brutes?

[Texte]

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Now, wait a minute . . .

Mr. Blenkarn: Have these commodities . . .

The Chairman: I think the last statement requires consultation so I think you will have to pose that question again, Mr. Blenkarn.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Let us say that I gave an incorrect figure to Mr. Blenkarn. The cash balances, last year were \$1.9 billion. The rundown was \$1.2 billion, and we have . . .

Mr. Blenkarn: Well, \$1.9 billion last year?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): That is right.

Mr. Blenkarn: You have reduced your cash balances by \$1.2 billion.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Bb \$1.2 billion. It was \$1.9 billion last year; run the figures down by \$1.2 billion, and the position as of April 4, 1974 was about \$705 million.

The Chairman: Do you want to get back to energy?

Mr. Blenkarn: Yes. On the export tax on oil, your purpose, I presume, is to balance energy costs across the country except for transportation. What is likely to be the net cost of that tax or the net cost of your balancing?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Mr. Chairman, I have been trying to get you some figures here, but it would be a little hard for us to calculate this in advance. It depends very much on the oil exporting country, whether the Persian Gulf or Venezuela or Nigeria or whatever our import source, whether the price reflects the tax or participation or not. We anticipate at the moment that the revenue from the oil export tax will about balance the cost of the price shelter to the eastern part of the country.

What range both those figures will be I could not say and I would not like to say at this stage.

Mr. Blenkarn: Normally, Mr. Minister, we export more than we import now. Will that continue?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): You see, it is about a million barrels a day each way, but it depends really on how the price structures work on imported oil whether that is going to be in balance. The first charge on that export tax, as far as I am concerned, and a charge if we were dealing with the consolidated Revenue Fund, but the first charge against the tax will be the price shelter, and the second charge against the tax will be equalization. After both those charges are made against the tax, I doubt very much whether there will be a surplus.

Mr. Blenkarn: You have made some comments, and perhaps I should not go on to this next subject, that corporate tax reductions, in your suggestion, have been most beneficial to manufacturing. If they are so beneficial to Canadian business would you consider carrying those benefits on to other Canadian businesses?

[Interprétation]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Là, un instant . . .

M. Blenkarn: Est-ce que ces denrées . . .

Le président: J'estime que cette dernière déclaration exige qu'on se consulte et vous devrez donc poser encore la question, monsieur Blenkarn.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Disons que je n'ai pas donné le bon chiffre à M. Blenkarn. Le capital espèce se chiffrait l'année dernière par 1,9 milliards de dollars le fléchissement a été de 1,2 milliards de dollars et nous avons . . .

M. Blenkarn: Bien, 1,9 milliard de dollars l'année dernière?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Exactement.

M. Blenkarn: Vous avez réduit votre capital espèce de 1,2 milliard de dollars?

M. Turner (Ottawa-Carleton): De 1,2 milliard de dollars sur le chiffre de 1,9 milliard de dollars l'année dernière; le chiffre a baissé de 1,2 milliard de dollars et il était de l'ordre de 705 millions de dollars au 4 avril 1974.

Le président: Est-ce que vous désirez revenir à la question de l'énergie?

M. Blenkarn: Oui. Au sujet de la taxe d'exportation sur le pétrole, vous cherchez, je suppose, à normaliser les coûts de l'énergie à travers le pays sauf pour ce qui est du transport. Quel sera le coût net de cette taxe ou le coût net de votre régime d'équilibre?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, j'ai essayé de vous obtenir des données mais il nous serait un peu difficile de faire ces calculs d'avance. Cela dépend beaucoup des pays exportateurs de pétrole qu'il s'agisse du golfe Persique ou du Vénézuéla ou du Nigéria ou quelque soit notre source d'importation, si le prix reflète la taxe ou la participation ou leur côté négatif. Nous prévoyons à l'heure actuelle que les recettes provenant de la taxe sur l'exportation du pétrole équivaldraient à peu près au coût du prix garanti dans l'Est du pays.

Je ne connais pas la variante de ces chiffres et n'oserait la donner à ce stade.

M. Blenkarn: D'habitude monsieur le ministre, nous exportons plus que nous n'importons. Est-ce que cela va continuer?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le rapport est d'environ 1 million de barils dans un sens comme dans l'autre, mais tout dépendra des effets de la structure des prix sur le pétrole importé pour ce qui est de l'équilibre. Le premier impôt de la taxe sur les exportations, en ce qui me concerne, et l'impôt relevant d'opérations relatives aux fonds de revenus consolidés, mais le premier impôt sur la taxe sera pour le prix garanti et, le second, pour la péréquation. Une fois ces deux impôts prélevés sur la taxe, je doute beaucoup qu'il y ait un excédent.

M. Blenkarn: Vous avez fait certaines observations, et je ne fais peut-être pas bien de passer à cet autre sujet, voulant que les réductions d'impôt des sociétés soient, à votre avis, des plus bénéfiques pour la fabrication. Si elles apportent un tel bienfait à l'entreprise canadienne, ne songeriez-vous pas à faire bénéficier de ces avantages d'autres entreprises canadiennes?

[Text]

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I think Mr. Chairman I ought to direct Mr. Blenkarn to a speech of May, 1972, which introduced those measures. The reason I took a distinction as between manufacturers and processors on the one hand and the rest of Canadian business on the other including the service industries and financial institutions was that manufacturers were in particular competition with the United States and with Europe. They were the most vulnerable to international competition—Japan and Australia as well, I might—and it was the manufacturing industry that was placed most in jeopardy by the DISC legislation and the job incentive program of the United States.

• 1645

Processors were given the same incentive because I felt it to be part of the industrial strategy of this country that we try to upgrade, to as great an extent as possible, our primary resources into the secondary and tertiary stage: prime metal into steel ingot; crude oil into petro-chemical. So that is the reason why the tax reductions and the accelerated depreciation were limited to that segment of Canadian business.

The Chairman: That is it, Mr. Blenkarn. Thank you, very much.

Mr. Nystrom.

Mr. Nystrom: I really want to start off by pursuing some questions that Mr. Gillespie suggested I might pursue with you, Mr. Minister.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Well, if I can answer them . . .

Mr. Nystrom: It is really a follow-up on what Mr. Blenkarn has left off with. You are talking about the tax cuts making our industry more competitive, yet we notice in the statistics that our deficit in the balance of trade for manufactured goods in 1972, if I recall, was \$4.9 billion; and last year, 1973, that went up to some \$6.4 billion. Now, how on earth has the tax cut made our industry more competitive if our balance of trade has gone the opposite way? It seems to me that there has not been much of a significant impact.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): You know, I read Mr. Lewis' speech in Sarnia and really it is a pretty weak argument that the honourable member is making. The corporate measures, after all, were only given Royal Assent on July 27, 1973, and the implementing regulations, defining the profits eligible for the reduced tax rate, were adopted only on August 29, 1973. The full impact of the measures, although beginning to be felt, is only really going to be felt in the medium and long term.

We had capital investment up by 18 to 19 per cent, in expectation, in 1973; continued to about 20 per cent of the manufacturing in 1974; and will continue very strongly into 1975. But to expect that the measures would have had any perceptible effect for the balance of trade of manufactured products in 1973 is a little fatuous.

[Interpretation]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je pense, monsieur le président, devoir référer M. Blenkarn à un discours prononcé en mai 1972 en vue d'introduire ces mesures. Si j'ai établi une distinction entre une manufacture et une usine de transformation d'une part, et le reste de l'industrie canadienne d'autre part, y compris les industries des services et les institutions financières, c'est que les manufactures sont en concurrence plus directe avec les établissements américains et européens. C'était le secteur le plus vulnérable de la concurrence internationale—le Japon et l'Australie de même dois-je ajouter—et c'est l'industrie manufacturière qui a été le plus exposé aux conséquences de la législation DISC et du programme d'incitation au travail aux États-Unis.

L'industrie de la transformation a bénéficié des mêmes avantages parce que j'estimais que la stratégie industrielle propre à notre pays exigeait de raffiner autant que possible la qualité de nos ressources primaires au stade secondaire et tertiaire; du métal primaire à l'acier, au lingot; du pétrole brut au produit pétrochimique. C'est pourquoi les réductions d'impôt et l'amortissement accéléré ne visent que ce secteur de l'industrie canadienne.

Le président: Vous avez terminé, monsieur Blenkarn. Merci beaucoup.

Monsieur Nystrom.

M. Nystrom: Je voudrais poursuivre concernant des questions que M. Gillespie m'a proposé de vous poser à vous, monsieur le ministre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Eh bien, si je puis vous répondre . . .

M. Nystrom: Cela fait en réalité suite à ce que M. Blenkarn a demandé. Vous prétendez que les réductions d'impôt stimulent la concurrence dans notre industrie, et cependant nous observons d'après les statistiques que notre déficit de la balance du commerce des biens fabriqués en 1972, si je me souviens bien, était de l'ordre de 4,9 milliards de dollars et, l'année dernière en 1973, ce chiffre s'est élevé à 6,4 milliards de dollars. En quoi donc la réduction des impôts a-t-elle accéléré la concurrence dans notre industrie si la balance du commerce penche de l'autre côté? Il me semble que l'impact n'a pas été retentissant.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai lu le discours de M. Lewis à Sarnia et j'estime l'argument avancé par l'honorable député plutôt faible. Les mesures visant les sociétés n'ont été, après tout, sanctionnées que le 27 juillet 1973, et les règlements appliqués et qui définissent les bénéfices admissibles à la réduction d'impôt, n'ont été adoptées que le 29 août 1973. Toute la portée des mesures, bien qu'elles commencent à se faire sentir, n'aura tous ces effets qu'à moyen et à long terme.

Nous avons prévu en 1973 une augmentation du capital investi de 18 à 19 p. 100; le maintien au niveau d'environ 20 p. 100 de l'industrie manufacturière en 1974; et une courbe très faible en 1975. Mais c'est un peu idiot que d'espérer que les mesures auront un effet sensible sur la balance du commerce des produits fabriqués en 1973.

[Texte]

Mr. Nystrom: Okay.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Now wait. The fact is...

Mr. Nystrom: Just a moment, before you go any further.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes.

Mr. Nystrom: If the measures did not have effect on the balance of trade, it necessarily follows that the measures should not have any effect on employment. But you are saying the measures do have an effect on employment. How can you have it both ways?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I said that one of the explanations was expansion in the economy; the other was the fact that the manufacturers, in anticipation of greater return and in anticipation of larger capacity, and the increasing of that capacity by 17 to 18 per cent last year, added 110,000 jobs. But obviously that has not had time to work through the trade figures.

The fact is that exports of manufactured goods—technically listed as end products in the statistics—other than automotive goods, which are a special case, increased by 25 per cent in 1973. In other words, the figures that Mr. Lewis and Mr. Nystrom are quoting, of course, disregard the imbalance in the automobile situation that is largely a product of the energy crisis.

So, the export of manufactured goods, other than automotive goods, is fractionally more than the increase in the value of imported manufactured goods, excluding automobiles and parts. If you take the automobile industry out of that, then you have an increase in the export of manufactured goods as against the import of manufactured goods.

There was an increase in the deficit balance of trade in these end products from \$4.6 billion in 1972 to \$5.7 billion last year because the value of imported manufactured goods is traditionally very much greater than the value of exported manufactured goods: for instance, \$8.7 billion in imports and \$3 billion in exports in 1973. The total value of imported manufactured goods has always been heavier than the total value of our exported manufactured goods; so really there is nothing much in that argument.

• 1650

And what I am saying is that if the manufacturers in this country do not see an equivalent tax return and cash flow return they will not invest in an increase in productive capacity. It is because they do see that return now that they are increasing their productive capacity. You look at the tax return available to an American manufacturer under the DISC program which would avail moving goods and plant into Canada. That tax rate is anywhere from about 25 to 42 per cent, depending on whether they use the marginal costing rules or not. It was because, taking aside the marginal costing rules, I thought the DISC rate was about 38 to 42 per cent that I chose a rate of 40, to make sure that our people would be competitive with American DISC incentives.

[Interprétation]

M. Nystrom: O.K.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Un instant. Le fait est...

M. Nystrom: Un instant, avant de poursuivre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui.

M. Nystrom: Si les mesures n'ont pas eu d'effet sur la balance du commerce, il s'en suit nécessairement que les mesures ne doivent avoir aucun effet sur l'emploi. Mais, vous assurez que les mesures ont un effet sur l'emploi. Comment pouvez-vous faire tourner le vent des deux côtés?

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai dit qu'une des explications de l'économie; l'autre le fait que les manufacturiers, dans l'espoir d'un meilleur rapport et d'une capacité accrue et vue l'accroissement de la capacité de 17 à 18 p. 100 l'année dernière, ont créé 110,000 emplois. Mais ces chiffres n'ont pu encore s'intégrer à ceux du commerce.

En réalité, les exportations de biens fabriqués—techniquement—décrits comme des produits œuvrés ou finis en statistique—autres que produit de l'automobile, qui présente un cas particulier, ont augmenté de 25 p. 100 en 1973. Autrement dit, les chiffres cités par M. Lewis et M. Nystrom ne tiennent pas compte du déséquilibre créé par la situation de l'automobile et résultant en grande partie de la crise de l'énergie.

L'exportation de biens manufacturés, autres que du secteur de l'automobile dépasse d'une fraction l'augmentation de valeurs les importations de biens fabriqués, à l'exclusion des automobiles et pièces de rechange. Si vous faites abstraction de l'industrie de l'automobile vous observez un accroissement des exportations de biens fabriqués par rapport aux importations de biens fabriqués.

Le déficit de la balance du commerce s'est accru dans le secteur des produits chimiques de 4,6 milliards de dollars en 1972 à 5,7 milliards de dollars l'année dernière, parce que la valeur des importations de biens fabriqués est traditionnellement beaucoup plus élevée que la valeur des exportations de biens fabriqués: par exemple, 8,7 milliards de dollars d'importation et 3 milliards de dollars d'exportation en 1973. La valeur globale des importations de biens fabriqués a toujours été très supérieure à la valeur globale de nos exportations de biens fabriqués; l'argument est donc futile.

Et je disais que si les fabricants canadiens ne constatent pas de rentrée d'argent et d'avantages fiscaux équivalents, ils n'investiront pas dans l'augmentation de la capacité de production. C'est parce que ces revenus existent maintenant qu'ils augmentent cette capacité. Regarder les avantages fiscaux que les producteurs américains tirent du programme DISC, qui les incitent à installer des usines au Canada. Le taux de la fiscalité varie entre 25 et 42 p. 100 selon que l'on se serve ou pas des règles de fixation des frais marginaux. J'ai pensé qu'exception faite de ces règles, le taux du DISC était entre 38 et 42 p. 100 et c'est pourquoi j'ai choisi un taux de 40, pour être certain que nos constructeurs seraient concurrentiels avec les Américains qui disposent des avantages du DISC.

[Text]

You know, three weeks before that budget in May, 1972, Mr. Tommy Douglas got up in the House of Commons and said, "when are you going to do something, you, Mr. Minister of Finance, to reply to the DISC program and give incentives to our manufacturers in secondary industry so we can compete with the United States." Mr. Lewis asked me the same question about two weeks before that budget went in.

Mr. Nystrom: Why do you not use exchange rates instead of tax incentives? There are other ways to respond to DISC.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): It is not that simple, I do not think, Mr. Chairman.

Mr. Nystrom: I would like to pursue this question a bit further, if I can.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes.

Mr. Nystrom: I would like to ask the Minister if he has done any study on whether or not the past write-offs in particular may have replaced people with equipment. Has there been any evidence that some of the companies may have taken advantage of the fast write-offs to modernize their plants, to mechanize their plants, and thus lay off personnel?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes, I think they did, Mr. Chairman. But what Mr. Nystrom is giving me now, and the Committee, is the old Luddite argument going right back to the cotton gin, that every time there is an improvement in machinery men go out of work, women go out of work.

What happens is that with every improvement in mechanical productivity you increase the employment base and you increase the human productivity. What is happening here is that, yes, industries are modernizing, and they may in the immediate term cut down some of the labour component. But they expand, they build up their service industry around it, a tremendous employment cluster effect. And that is what is happening.

So it is the mechanical core, it is the manufacturing core, that is efficient and competitive and that generates the good-producing component and good-producing face around which suppliers and vertical operations down the line and service industries cluster and build up the employment base. Without a strong core like that you do not have any basis for your service industries. Transportation has to transport goods from point A to point B.

So Mr. Nystrom is giving me the old Luddite argument that every increase in automation puts people out of jobs. It is shown historically that every increase in automation has increased the employment base of this country and the United States and Europe.

The computer industry . . .

Mr. Nystrom: I did not necessarily say that; I was just asking you what impact this has had.

Mr. Stevens: He is touching today.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, I am not. I think Mr. Stevens . . .

Mr. Nystrom: I asked that, Mr. Chairman, because I just had a chance to go over the list Mr. Turner tabled in the House yesterday and compare that list of companies that answered the questionnaire with some Manpower statistics, and I see that a number of those corporations have actually laid off people in the last year. I have a list here of maybe 30 or 40 companies. I do not have time to read them

[Interpretation]

Trois semaines avant la présentation du budget, en mai 1972, M. Tommy Douglas s'est levé à la Chambre pour demander au ministre des Finances quand il prendrait des mesures pour faire face au programme DISC et encourager les constructeurs canadiens de l'industrie secondaire pour qu'ils puissent concurrencer les Américains. M. Lewis m'a posé la même question deux semaines environ avant que le budget ne soit déposé.

M. Nystrom: Pourquoi ne vous servez-vous pas du taux du change au lieu d'avantages fiscaux? Il y a d'autres moyens de combattre le DISC.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne pense pas que cela soit si simple, monsieur le président.

M. Nystrom: J'aimerais pousser plus loin l'étude de la question.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui.

M. Nystrom: J'aimerais demander au ministre s'il a cherché à savoir si l'amortissement des dettes passées, en particulier, ont permis de remplacer du personnel par de l'équipement. Est-il prouvé que certaines compagnies ont profité de l'amortissement rapide de leurs dettes pour moderniser leurs usines, les mécaniser, et renvoyer ainsi du personnel?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, je le pense, monsieur le président. Mais M. Nystrom me présente, à moi et au Comité, le vieil argument des Luddites, qui remonte aux machines à égrener le coton, et d'après lequel chaque fois que les machines sont perfectionnées, des hommes et des femmes perdent leur emploi.

En fait, chaque augmentation de productivité des machines entraîne une augmentation des possibilités d'emploi et de la productivité humaine. Dans le cas qui nous occupe, il est vrai que les industries se modernisent, et il se peut que dans l'immédiat, elles réduisent leur personnel. Mais elles prennent de l'expansion, grossissent leurs industries tertiaires, ce qui attire beaucoup d'emplois. Et c'est ce qui se passe.

C'est donc le secteur mécanique, le secteur de la fabrication qui est efficace et concurrentiel et entraîne la production de biens, autour de laquelle se regroupent les fournisseurs, les opérations verticales et les industries tertiaires, pour augmenter le nombre d'emploi offerts. Sans une assise solide comme celle-ci, il n'y a rien sur quoi fonder l'industrie tertiaire. L'industrie des transports doit transporter des produits d'un point à un autre.

Et M. Nystrom avance le vieil argument des Luddites, selon lequel toute nouvelle automatisation entraîne des licenciements. Il est prouvé historiquement que toute automatisation accroît les possibilités d'emploi du Canada, des États-Unis et de l'Europe.

L'industrie de l'informatique . . .

M. Nystrom: Ce n'est pas ce que je voulais dire; je vous ai simplement demandé quelles en sont les répercussions.

M. Stevens: Susceptible, aujourd'hui.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, pas du tout. Je pense que M. Stevens . . .

M. Nystrom: Monsieur le président, j'ai posé cette question parce que j'ai parcouru la liste des compagnies qui ont répondu au questionnaire, que M. Turner a déposé hier à la Chambre, j'ai comparé cette liste à des statistiques de la main-d'œuvre, et je constate que plusieurs de ces sociétés ont renvoyé du personnel au cours de l'année dernière. J'ai ici une liste de 30 ou 40 compagnies. Je n'ai pas le temps de

[Texte]

into the record, but people like Westinghouse of Canada in June, 1973, laid off permanently 95 people; Canadian Industries Limited of Hamilton laid off permanently 150 people in June, 1973; Koffman Footwear in Sherbrooke, Quebec, laid off permanently 170 people; Bombardier of Montreal, 135 people; Gulf Oil; MycroSystems, a subsidiary of Bell, laid off some 200 people. Is he taking all these lay-offs into account when he talks about his 94,000 or 95,000 jobs that are created directly by his so-called tax incentives, and CCA?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Those figures do not show how many men they might have taken on in another part of the year.

Mr. Nystrom: How many have they taken on?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I do not know.

Mr. Nystrom: You do not know?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, I do not know. But I know, in a global situation, for 52 per cent of them, that they expect to increase their employment base. I do know that last year there 430,000 new jobs, and 111,000 in manufacturing. I do know that the employment figures last month, published just two days ago, show the economy still expanding at an annual rate of 400,000 jobs.

Mr. Nystrom: You said 52 per cent expect to increase their employment base.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): That is right.

Mr. Nystrom: That means about 48 per cent expect not to increase their employment base because of your incentives. Right?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): This is a preliminary report.

• 1655

Mr. Nystrom: Even at this stage about half of them . . .

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): It may be in the short term on a six-month or a year period that individual companies because of the economic situation may lay off men or women, I do not know; I do not know what they are doing in their other divisions to take them off. All I know is that the investment expansion in manufacturing in 1974 is running at \$4.75 billion.

I also know that that is going to create a tremendous employment base, not only in the manufacturer itself but also in the companies that cluster around and profit down the line and supply that manufacturer.

Mr. Nystrom: How can you explain things like, for example, new capital expenditure on machinery and equipment? These are figures that I have from Statistics Canada. I find that new expenditure in machinery and equipment for manufacturing went up by 14.8 per cent last year, but for industry as a whole it increased by some 20.3 per cent. What effect are your new measures really having? The manufacturing sector is not even keeping pace with the rest of the country as far as new investment in machinery and equipment is concerned. Are they using a lot of their funds to increase their profits? I notice that the profits for manufacturing are higher than the profits for the corporate sector as a whole.

[Interprétation]

la lire entièrement, mais des compagnies comme la *Westinghouse* du Canada a renvoyé définitivement 95 personnes en juin 1973; la *Canadian Industries Limited* de Hamilton a renvoyé définitivement 150 personnes en juin 1973; la *Koffman Footwear* de Sherbrooke, au Québec, a renvoyé définitivement 170 personnes; Bombardier de Montréal, 135 personnes; la *Gulf Oil*; la *MycroSystems*, succursale de Bell a renvoyé quelque 200 personnes. Tient-il compte de tous ces renvois lorsqu'il parle des 94,000 ou 95,000 emplois créés directement pas ces soi-disant avantages fiscaux, et la CCA?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ces chiffres n'indiquent pas combien de personnes ont été engagées au cours d'une autre période de l'année.

M. Nystrom: Et combien ont été engagées?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne sais pas.

M. Nystrom: Vous ne savez pas?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, je ne sais pas, mais je sais qu'en tout, 52 p. 100 prévoient d'augmenter le nombre de postes offerts. Je sais que l'année dernière, il y a eu 430,000 nouveaux emplois, dont 111,000 pour la fabrication. Je sais que les chiffres sur l'emploi au cours du mois dernier, qui ont été publiés il y a deux jours, indiquent que l'économie poursuit son expansion au rythme annuel de 400,000 emplois.

M. Nystrom: Vous dites que 52 p. 100 prévoient d'augmenter le nombre d'emplois offerts.

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est juste.

M. Nystrom: Cela veut dire qu'environ 48 p. 100 prévoient de ne pas les augmenter en raison des avantages que vous accordez, n'est-ce pas?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il s'agit d'un rapport préliminaire.

M. Nystrom: Même actuellement, environ la moitié . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il se peut qu'à court terme, sur une période de six mois ou d'un an, certaines compagnies renvoient du personnel à cause de leur situation économique; je ne sais pas ce que l'on fait dans les autres secteurs pour cela. Tout ce que je sais, c'est que l'augmentation des investissements dans la fabrication, pour 1974, se chiffre à 4.15 milliards de dollars.

Je sais également que cela va créer d'énormes possibilités d'emploi, non seulement dans la fabrication mais aussi dans les industries groupées autour et profitant de la fabrication.

M. Nystrom: Comment peut-on expliquer, par exemple, les nouvelles dépenses pour les machines et l'équipement? Je tire mes chiffres de Statistique Canada. Je vois que les nouvelles dépenses pour des machines et de l'équipement, dans l'industrie de la fabrication, ont augmenté de 14.8 p. 100 l'année dernière, mais que pour l'industrie dans son ensemble, elles ont augmenté de quelque 20.3 p. 100. Quels sont les véritables effets de vos nouvelles mesures? Le secteur de la fabrication ne se maintient même pas au niveau du reste du pays en matière d'investissement dans des machines et de l'équipement. Se sert-il d'une grosse partie de ses capitaux pour augmenter ses profits? Je vois que les profits de la fabrication sont plus élevés que ceux de l'ensemble du secteur.

[Text]

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Let me just put it this way to you. In the year previous to 1973 capital expansion in the manufacturing industry was negligible. It is now since 1973 up 14.8 per cent. It is going to be up 28 per cent in 1974. Something is happening there and it is not accidental.

Let me just tell you what the profit picture is and was for manufacturers in 1973. It was \$3.5 billion, Mr. Chairman, and in 1974 manufacturers are investing \$4.45 billion. In other words, they are investing \$1 billion more than they made in profits in 1973. The dividends paid out by manufacturers in 1973 was on an average of about 34 per cent of after-tax profit, compared to an average over the previous five years of 47 per cent.

Mr. Nystrom: Mr. Chairman, . . .

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, listen to me if I might, Mr. Chairman. In other words, the manufacturers are not paying those increased profits out to their shareholders; they are reinvesting it; they are ploughing it back into new plant and equipment. In other words, they are doing just what I had hoped they were going to do and they are producing jobs. And by increasing their productive capacity they will be increasing the incomes of their employers. They will be increasing the incomes of those in the construction industry and the parts industries and the steel industry who are supplying that equipment. They are going to be . . .

Mr. Nystrom: Increasing their prices, right?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Pardon?

Mr. Nystrom: They will be increasing their prices.

An hon. Member: They have.

Mr. Nystrom: One of the reasons for the tax cuts that you gave us last year was that you expected it not to be passed on in increased prices. Can you name me any parts at all where the prices have actually gone down as a result of the corporate tax cuts?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): A good deal of the raw component of the manufacturers in terms of raw material, of course, has gone up and a good deal of that price increase reflects a higher raw material component.

I did not say that these measures would lead to a reduction in the prices of manufactured goods. I said they would lead to a moderation in the rate of increase of prices and that is obviously going to be the case when you . . .

Mr. Nystrom: No, it raises . . .

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, wait a minute, when you increase the productive base.

Mr. Orlikow: You are whistling in the dark.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, I contended that to the extent manufacturers and processors took advantage of the measures to increase their competitiveness and efficiency they would be better able to moderate price increases. That is what I said. And at the time we are facing now of severe world-wide inflation with sharply increased costs for many basic raw materials employed by manufacturing and processing industries and continuing rapid raises in wage and salary costs, it is perfectly obvious that some increase in the price of manufactured goods is inevitable and I think the honourable member knows it.

[Interpretation]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je vais vous expliquer. Avant 1973, l'augmentation des capitaux de l'industrie de fabrication était négligeable. Depuis 1973, elle a été de 14.8 p. 100. Elle sera de 28 p. 100 en 1974. Il se passe donc quelque chose, qui n'est pas accidentel.

Je vais vous dire quels sont les profits de l'industrie de la fabrication pour 1973. Ils ont été de 3.5 milliards de dollars, monsieur le président, et pour 1974, ces investissements seront de 4.45 milliards. Autrement dit, elle investit un milliard de dollars de plus que ses profits de 1973. Les dividendes versées par l'industrie en 1973 ont été en moyenne de 34 p. 100 des profits, une fois versées les impôts, contre une moyenne de 47 p. 100 pour les cinq années précédentes.

M. Nystrom: Monsieur le président, . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, je vais continuer, si vous permettez, monsieur le président. Autrement dit, l'industrie ne verse pas ses profits excédentaires à ses actionnaires; elle les réinvestit dans de nouveaux équipements et dans de nouvelles usines. Autrement dit, elle fait exactement ce que je ferais et produit des emplois. Et en augmentant sa capacité de production, elle va augmenter les revenus de ses employeurs. Elle va augmenter les revenus de l'industrie de la construction, de celle des pièces de rechange et de celle de l'acier, qui sont les fournisseuses de cet équipement. Elle va . . .

M. Nystrom: Augmenter ses prix, n'est-ce pas?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pardon?

M. Nystrom: Elle va augmenter ses prix.

Une voix: C'est déjà fait.

M. Nystrom: L'une des raisons pour lesquelles vous avez réduit les impôts l'année dernière, c'est que vous espériez que cela n'entraînerait pas d'augmentation des prix. Pouvez-vous me nommer un secteur quelconque où les prix ont baissé par suite de la diminution des impôts sur les revenus des sociétés?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le prix d'une grande proportion des matériaux bruts utilisés par les fabricants a augmenté, bien sûr, et une bonne partie de cette augmentation traduit l'encherissement des matériaux bruts.

Je n'ai pas dit que ces mesures entraîneraient une réduction de prix des produits finis. J'ai dit qu'elles entraîneraient une modération de l'augmentation des prix et ce sera certainement le cas lorsqu'on va . . .

M. Nystrom: Non, il y a augmentation . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, un instant, lorsqu'on va augmenter la productivité.

M. Orlikow: Vous feignez la confiance.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, j'ai dit que dans la mesure où les industries de la fabrication et de la transformation ont profité de ces mesures pour augmenter leur compétitivité et leur efficacité, elles seront plus en mesure de modérer les augmentations de prix. C'est ce que j'ai dit. Et au moment où nous faisons face à une grave inflation mondiale et à une forte augmentation des prix de beaucoup de matériaux bruts employés par les industries de la fabrication et de la transformation, et à l'augmentation rapide et constante des salaires, il est parfaitement évident qu'une certaine augmentation du prix des produits transformés est inévitable, et je pense que vous le savez très bien.

[Texte]

With the increased funds the manufacturer has a number of options. He can plough those funds back into investment capital; he can pay a return out to shareholders; he could furnish his debt by way of interest or repayment; or he can absorb some of the cost increases. He has to decide in what way he is going to use it. At the moment it is indicated by the figures I have recited, they made \$305 billion after-tax profit, and 4.45 investment in new plant and equipment, that most of these funds are being used to increase the industrial capacity of those manufacturers. You are not going to get all four results increasing; you are not going to get an increase in return, and I said there has been a decrease in return because the dividends are down to about 34 per cent. The ultimate purpose now, of course, is the increase of the industrial base.

Mr. Nystrom: Yes, the dividends are down to 34 per cent because the profits are up. The real dividends are actually up this year.

• 1700

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): In absolute terms dividends are up \$70 million in manufacturing . . .

Mr. Nystrom: Right.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): . . . but in percentage terms they are down some 47 per cent, which was the average of the previous 5 years, to 34 per cent.

Mr. Nystrom: That is quite natural because corporate profits are so high this year in manufacturing. Obviously the dividends are going to be down.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): All I am illustrating to you is that business is paying a larger share of its profits by refunding them back into the production . . .

Mr. Nystrom: What has been the increase of the outflow of dividends into the U.S. or into any other foreign country?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): All right, I can give you the U.S. the figures on cash dividends paid by all corporations, including nonmanufacturing corporations, to U.S. shareholders in 1973 was \$984 million. The total in 1972 was \$874 million, so they are up \$110 million in 1973 over 1972.

In 1971 the total was \$993 million, so they are lower than they were in 1971, so there has been no trend, absolute trend of increase of dividends paid by Canadian corporations to their American parents.

Mr. Nystrom: Do you have any figures for manufacturing and processing?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Manufacturing and processing alone?

Mr. Nystrom: Right.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I do not have those figures at the moment, and I am not sure they are broken down by Statistics Canada or wherever we get them from.

[Interprétation]

Une augmentation de capitaux donne aux fabricants plusieurs possibilités. Ils peuvent réinvestir ces capitaux, ils peuvent verser des dividendes aux actionnaires; ils peuvent pourvoir à leurs dettes au moyen des intérêts ou des remboursements; ou ils peuvent absorber certaines des augmentations de frais. Ils doivent décider dans quel sens agir. Au moment où ces chiffres ont été publiés, ils avaient fait des profits de 305 milliards de dollars, taxes payées, et des investissements de 4.45 dans des nouveaux équipements et de nouvelles usines, la plupart de ces capitaux servant à augmenter la capacité industrielle de ces fabricants. On ne peut pas obtenir les quatre résultats en même temps; on ne peut obtenir d'augmentation des revenus, et j'ai indiqué qu'il y avait eu diminution des revenus, parce que les dividendes ont diminué d'environ 34 p. 100. L'objectif dernier est évidemment d'augmenter les possibilités industrielles.

M. Nystrom: Oui, les dividendes ont diminué de 34 p. 100 parce que les profits ont augmenté. En fait, les dividendes ont augmenté cette année.

M. Turner (Ottawa-Carleton): En termes absolus, les dividendes ont augmenté de 70 millions de dollars dans la fabrication . . .

M. Nystrom: C'est juste.

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . mais, en proportion, ils sont passés de 47 p. 100, la moyenne des cinq années précédentes, à 34 p. 100.

M. Nystrom: C'est tout à fait normal, parce que les profits des sociétés sont si élevés cette année, dans la fabrication. Il est évident que les dividendes vont diminuer.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Tout ce que je vous dis, c'est que l'industrie verse une partie plus importante de ses profits en les réinvestissant . . .

M. Nystrom: Dans quelle proportion l'exportation de nos dividendes vers les États-Unis ou d'autres pays a-t-elle augmenté?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Très bien, je vais vous donner les chiffres pour les États-Unis. Les dividendes versés en 1973 par toutes les sociétés, y compris les sociétés de fabrication, à des actionnaires américains, se sont chiffrés à 984 millions de dollars. Le total a été de 874 millions de dollars en 1972, ce qui représente une augmentation de 110 millions en 1973.

En 1971, le total a été de 993 millions de dollars; ils sont donc moins élevés qu'en 1971, et il n'y a pas eu de tendance absolue à l'augmentation des dividendes versés par les sociétés canadiennes à leurs propriétaires américains.

M. Nystrom: Avez-vous les chiffres s'appliquant à la fabrication et à la transformation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): A la fabrication et à la transformation uniquement?

M. Nystrom: Oui.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je n'ai pas ces chiffres ici, et je ne suis pas sûr que Statistique Canada ou que n'importe quel autre organisme ait fait cette ventilation.

[Text]

Mr. Nystrom: I would like to ask the Minister when he presents his budget later on, if we get as far as the budget, as to whether or not he can assure us without of course being very specific and definite about the details, that there will be something in the budget that will deal with either excessive profiteering or a tax on wealth or something that will control the profits that are made by corporations. I wonder whether he can give us that commitment. I realize he can say it is a budgetary item and cannot be specific, but can he be general about it?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I am not going to make any comment at all upon what may or may not be in the budget.

Mr. Nystrom: We have the highest corporate profits we have ever seen. It is 13.5 per cent of the GNP, and is the Minister of Finance not going to make any comment at all? Is that my understanding?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I am not going to make any comment as to what my budgetary reaction is going to be, but I am going to pay to him that I have told him what is happening to manufacturing profits. I am not going to make any comments in certain industrial sectors, but I have looked at the general profit figures. The general profit figures for business last year in 1973 were \$14.5 billion.

Mr. Nystrom: Right.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Current investment by total Canadian business in new plant and equipment this year, 1974, is \$18.5 billion. In other words, Canadian business is plowing back \$4 billion more into new investment than they made in profits last year. More than this . . .

Mr. Nystrom: With a correspondingly increased demand the economy is . . .

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Wait a minute now, wait a minute. More than this, dividends in 1973 for Canadian business ran at 20 per cent against an average over the last 5 years of 34 per cent. In other words, Canadian business as a whole is using the additional funds, not to pay out to shareholders—and the stock markets reflect that—but to reinvest in plant, equipment and capacity.

The encouraging thing, and I can see Mr. Orlikow doing a little coaching here, is that for the first time in about 25 years the share and growth of the manufacturing component in this country is starting to catch up to the rest of the business components.

The Chairman: Mr. Nystrom.

• 1705

Mr. Nystrom: Do I have any more time? I must have time for at least one more question.

The Chairman: I will give you ten seconds.

Mr. Nystrom: I would like to ask the Minister what he is going to do about land speculation, about the drastic increase that is going on in speculating housing across this country. What about bringing in a capital gains tax that would tax away 75 or 80 per cent of the profit that is made because of speculation?

[Interpretation]

M. Nystrom: J'aimerais demander au ministre si, lorsqu'il présentera son budget, au cas où nous atteindrions ce stade, s'il peut nous assurer, sans entrer dans les détails, bien sûr, qu'une partie de ce budget sera consacrée à la lutte contre les profits excessifs ou, à un impôt sur les richesses, ou à une mesure de contrôle des profits réalisés par les sociétés. J'aimerais savoir s'il peut nous donner cette assurance. Il pourra me répondre qu'il s'agit d'un poste budgétaire et qu'il ne peut donner de précisions, mais peut-il en parler en général?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne dirai absolument rien sur la composition du budget.

M. Nystrom: Les profits des sociétés sont plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été. Ils représentent 13.5 p. 100 du PNB, et si j'ai bien compris, le ministre des Finances ne va faire aucun commentaire sur la question.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne dirai rien de la composition du budget, mais je répondrai que je vous ai dit ce qu'il advient des profits de l'industrie de la fabrication. Je ne veux rien dire de certains secteurs industriels, mais j'ai étudié les profits dans leur ensemble. Les profits du secteur commercial ont été de 14.5 milliards de dollars en 1973.

M. Nystrom: C'est vrai.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le total des investissements réalisés par l'industrie canadienne dans de nouvelles usines et de nouveaux équipements est de 18.5 milliards de dollars en 1974. Autrement dit, l'industrie canadienne réinvestit 4 milliards de dollars de plus que les profits qu'elle a réalisés l'année dernière. De plus . . .

M. Nystrom: Étant donnée une demande de plus en plus forte, l'économie est . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Un instant, s'il vous plaît. De plus, en 1973, les dividendes de l'industrie canadienne ont été de 20 p. 100, contre une moyenne de 34 p. 100 pour les cinq années précédentes. Autrement dit, l'industrie canadienne dans son ensemble se sert de ses capitaux supplémentaires non pas pour payer ses actionnaires—ce qui se traduit à la bourse—mais pour réinvestir dans des usines, de l'équipement et l'augmentation de sa capacité.

Ce qui est encourageant, et je vois que M. Orlikow fait un petit signe, c'est que pour la première fois en 25 ans, l'expansion du secteur canadien de la fabrication lui permet de rattraper le reste de l'industrie.

Le président: Monsieur Nystrom.

M. Nystrom: Me reste-t-il du temps? Je dois avoir au moins le temps de poser une dernière question.

Le président: Je vous accorde dix secondes.

M. Nystrom: J'aimerais demander au ministre ce qu'il entend faire à propos de la spéculation foncière, de l'augmentation effrénée de la spéculation sur le logement dans tout le pays. Pourquoi ne pas introduire une taxe sur les gains de capitaux, qui imposerait de 75 à 80 p. 100 des profits, réalisés grâce à la spéculation?

[Texte]

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Well, I hear the hon. gentleman, Mr. Chairman, but that is the same type of question—he knows that I am not able to comment nor would I want to comment at this stage.

Mr. Nystrom: Will you be commenting in the budget?

The Chairman: Your time has expired, Mr. Nystrom.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Monsieur le président, avant de poser mes questions, j'aimerais savoir jusqu'à quelle heure le Comité doit siéger?

Le président: Dix-sept heures trente, monsieur Clermont.

M. Clermont: Merci.

Monsieur le ministre, à la suite d'une loi adoptée par le Parlement qui consentait des amortissements accélérés au secteur industriel de la fabrication et de la transformation, est-ce que ces mesures n'ont pas amélioré la position concurrentielle de nos industries sur les marchés internationaux?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, monsieur.

M. Clermont: Si oui, dans quelle mesure?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Dans la mesure que nos manufacturiers maintenant sont prêts à augmenter leur équipement et à agrandir leurs usines, alors qu'au cours des années précédentes, ils ne l'ont pas fait.

M. Clermont: Vous laissez entendre que l'industrie de fabrication et de transformation sont beaucoup plus portées à la suite des mesures que le Parlement a adoptées en juillet dernier, à dépenser beaucoup plus d'argent pour l'agrandissement d'usines et l'achat de nouveaux équipements. Cela voudrait-il dire que, dans ces secteurs, l'industrie de fabrication canadienne était en retard et, si oui, de combien d'années?

M. Turner (Ottawa-Carleton): La réponse est affirmative.

C'est évident que plusieurs études impartiales, si vous voulez, j'allais dire objectives, mais nos études sont objectives et également impartiales. L'étude de l'OCDE de Paris, le secrétariat du groupe de toutes les nations industrialisées du monde, ainsi que le rapport du *C. D. Howe Research Institute* à Montréal, intitulé *Policy Review and Outlook, 1974*, ont tous deux, et d'autres rapports prétendent aussi la même chose, ont donc tous deux constaté que c'était à cause d'un manque d'investissements ou de développement dans la capitale de nos affaires, au Canada, et surtout dans le domaine de la transformation et de la fabrication, depuis les années 1963-1964, que les occasions de nouveaux emplois, ont été créées de façon insuffisante pour favoriser l'amélioration de la situation de nos jeunes ouvriers, jeunes hommes et jeunes femmes.

Il est évident que le manque d'expansion, surtout au cours des cinq ou six dernières années a contribué au marasme industriel actuel dans le secteur de l'acier et de la fabrication. Il y a pénurie dans de nombreux secteurs d'expansion. Pourquoi? Parce que nos hommes d'affaires, nos grandes compagnies et même nos petites entreprises n'ont pas pris leurs risques, n'ont pas fait agrandir, n'ont pas investi leurs fonds à temps pour nous donner actuellement la capacité nécessaire. Et ça contribue énormément à compliquer notre problème d'inflation parce que notre production n'arrive pas à satisfaire nos besoins, soit dans le domaine agricole, soit dans le domaine industriel. Et ce

[Interprétation]

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai bien compris la question, monsieur le président, mais le député sait bien que je ne peux faire de commentaires et que je ne le souhaite pas pour l'instant.

M. Nystrom: Cela va-t-il se traduire dans votre budget?

Le président: Monsieur Nystrom, votre temps de parole est écoulé.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, before asking my question, I would like to know at what time the Committee is supposed to adjourn.

The Chairman: Five-thirty, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you.

Mr. Minister, following the passing of a bill by Parliament to grant fast write-offs to the manufacturing and processing industries, did not this action give our industries a more competitive position on international markets?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes, sir.

Mr. Clermont: If so, to what extent?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): To the extent that our manufacturers are now in the position to increase equipment and plants, which they did not do in the years before.

Mr. Clermont: I understand that the manufacturing and processing industry, following the legislation that Parliament as voted last July, has a tendency to spend much more to expand plants and buy new equipment. Does that mean to say that the Canadian manufacturing industry was behind time, and if so, how much?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): My answer is yes.

This is evidenced by several impartial studies—I was to say objective—but our studies are objective and also impartial. The Paris OECD study, the Secretariat for the group of all industrialized nations in the world, and the report from the C.D. Howe Research Institute of Montreal, entitled *Policy Review and Outlook, 1974*, both show—and there is more reports pretending the same thing—that it is because of the lack of investments or development in the Canadian business, and especially in the manufacturing and processing industry, since the years, 1963-64 that new employment was insufficient to give young working men and young working women a better situation.

Evidently, insufficient expansion, especially in the last five or six years, contributed to the present problems in the steel and manufacturing industries. There is shortage in several development fields. Why? Because our businessmen, our big companies and even our small businesses were taking no risks, did not expand and did not invest their funds in time to give us the necessary capacity now. And this complicates enormously our inflation problem, because our production is insufficient for our needs, both in agriculture and in industry. And this lack of expansion was caused by several factors of which one, especially in the manufacturing field, was that our tax rates were not

[Text]

manque d'expansion a été causé par plusieurs facteurs dont un, surtout dans le domaine manufacturier, était que nos taux de taxes n'étaient pas alors concurrentiels avec ceux de nos concurrents américains, européens, japonais, australiens, suédois etc.

M. Clermont: Alors monsieur le ministre, vous laissez entendre que ce manque de production ajoute aux problèmes de l'inflation. Votre Crédit 1^{er} monsieur le ministre, est consacré à ceci:

• 1710

Analyse et évaluation de la conjoncture et des perspectives économiques au Canada et dans les autres pays qui intéressent le Canada;

Alors ces agrandissements vont devenir, monsieur le ministre, de plus en plus importants selon ce que vous avez laissé entendre dans vos commentaires, et je crois que plusieurs économistes vous appuient. Plusieurs économistes prétendaient que les États-Unis, à la suite de la crise énergétique, pourraient connaître un ralentissement très prononcé de la croissance, mais maintenant on laisse entendre qu'au lieu d'un ralentissement, les États-Unis vont connaître encore une progression dans l'économie beaucoup plus prononcée. Cela ne compliquerait-il pas le problème de l'inflation pour le Canada et les autres pays industriels du monde? Et si le Parlement n'avait pas apporté de telles mesures pour relancer l'économie? L'année dernière, un de nos collègues, le député de Don Valley, vous avait suggéré, s'il le fallait, de dépenser 2 milliards de plus pour favoriser davantage cette relance économique. Si vous l'aviez fait, votre budget déficitaire serait beaucoup plus prononcé aujourd'hui.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, monsieur le président, je crois que le problème de l'année dernière, 1973, et notre problème de 1974, n'était pas un manque de demande, mais un manque de production, d'approvisionnement. Donc le remède n'était pas d'accélérer les déficits, l'année dernière, mais d'essayer de guérir le manque d'expansion dans les deux domaines agricole et industriel. Donc, si j'ai bien saisi vos commentaires, je suis d'accord.

M. Clermont: Monsieur le ministre, alors vous n'hésitez pas à dire que si le Parlement n'avait pas adopté de telles mesures, avec la croissance qu'on anticipe aux États-Unis, le Canada dépendrait davantage des marchés extérieurs pour combler ses besoins d'alimentation ou de construction, et cet apport à l'inflation viendrait davantage des marchés internationaux.

M. Turner (Ottawa-Carleton): D'accord.

M. Clermont: Monsieur le ministre, vu que la question internationale est aussi de votre ressort, quelles sont les possibilités, si de telles possibilités existent, que d'ici cinq ans, on crée une nouvelle monnaie internationale pour améliorer le système commercial dans le monde?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui...

• 1715

M. Clermont: Surtout si on voit les problèmes que les membres du marché européen connaissent, la Grande-Bretagne veut renégocier son entrée dans le Marché commun et la France a eu le malheur, la semaine dernière, de perdre son président, alors la situation politique en France est incertaine...

[Interpretation]

then competitive with those of our American, European, Japanese, Australian, Swedish, etc. competitors.

Mr. Clermont: You are suggesting, then, Mr. Minister, that this lack of production adds to the problem of inflation. Your Vote 1, Mr. Minister, is devoted to this:

Analysis and appraisal of the economic situation and prospects in Canada and in other countries of interest to Canada,

So this expansion, Mr. Minister, is to become more and more considerable, from what you suggest in your remarks, and I believe many economists are of your opinion. Several economists have claimed that the United States, after the energy crisis, might experience a very pronounced slowing down in its growth rate, but now, it is suggested that instead of a slowing down, the United States will be having another even more pronounced expansion of its economy. Would this not complicate the problem of inflation for Canada and the other industrial countries of the world? What if Parliament had not brought in such legislation to get the economy going? Last year, one of our colleagues, the Member for Don Valley suggested to you that if necessary you should spend another \$2 billion for another boost to the economy. If you had done so, you would have a much greater budget deficit than you now have.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes, Mr. Chairman, I believe that the difficulty we had last year in 1973, and now in 1974, was not a lack of demand, but a lack of production, of supply. So the solution was not to increase our deficits last year, but to try and cure the lack of growth in both agriculture and industry. So, if I understood your comments correctly, I agree with you.

Mr. Clermont: You admit then, Mr. Minister, that if Parliament had not passed this legislation, with the anticipated growth rate in the United States, Canada would depend more on foreign markets to fulfil its requirements for food and construction materials, and this further contribution to inflation would result more from the international markets.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I agree.

Mr. Clermont: Mr. Minister, since international matters are also your responsibility, what possibility is there that a new international currency will be created within the next five years, to facilitate world business?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes...

Mr. Clermont: Especially in consideration of the common market's problems; Great Britain wants to renegotiate its entry into the common market, and France had the misfortune last week of losing its president, so the political situation in France is uncertain...

[Texte]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, je crois que nous avons fait certains progrès dans le domaine international l'année dernière. Tout d'abord le flottement mutuel ou collectif a marché beaucoup mieux qu'on ne l'aurait cru. Nous étions des «floteurs» professionnels nous étions parmi les premiers et je me souviens très bien que M. Benson a été traité de façon peu délicate par nos amis les Français, maintenant même les Français «flottent»! Et les Britanniques et les Américains, c'est un club maintenant. Donc le flottement marche beaucoup mieux qu'on l'espérait.

Deuxièmement, nous avons fait des démarches en vue d'ajouter à la puissance du Fonds monétaire international pour surveiller les mécanismes de flottement et les mécanismes éventuels des taux d'échange. Il y a deux difficultés qui compliquent l'affaire énormément à l'heure actuelle: Tout d'abord l'inflation internationale, dont un des principaux facteurs est la dette internationale des Américains: 100 milliards d'eurodollars, un déficit de 30 milliards de dollars, dans les réserves d'Allemagne, \$20,000 dans les réserves de la France.

M. Clermont: 20 milliards de dollars.

M. Turner (Ottawa-Carleton): 20 milliards de dollars, 6 milliards de dollars chez nous, 11 milliards maintenant, mais 20 milliards l'année passée, au Japon, premier problème. Deuxième problème: les complications causées par les augmentations dans les prix de produits pétroliers qui causent d'énormes déficits dans les balances de paiements. Un compte additionnel pour les Américains de 14 milliards, pour les Européens de 40 milliards pour les Japonais de 14 milliards et pour les pauvres pays en voie de développement d'une quarantaine de milliards. C'est incroyable! Nous sommes vraiment chanceux.

Monsieur Clermont, M. le président mentionné qu'il y a une certaine instabilité en France actuellement, il y a des élections.

M. Clermont: Il n'a pas dit instabilité.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, non...

M. Clermont: Il a dit certains problèmes politiques.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Certains problèmes politiques. Un des problèmes que j'envisage dans le monde actuellement, et c'est une coïncidence potentiellement très dangereuse, c'est que dans tous les pays, ou la plupart des pays industrialisés, il y a des gouvernements, non pas instables, mais pas...

M. Clermont: Minoritaires.

M. Turner (Ottawa-Carleton): ... minoritaires en risque. La situation aux États-Unis, par exemple, l'affaire *Watergate* a énormément compliqué les affaires économiques du monde. La France, une élection, l'Allemagne, certains manques de cohésion, la Grande-Bretagne divisée en deux, minoritaire, le Japon, certains problèmes politiques internes, mais il faut mobiliser une volonté collective pour répondre au problème international de l'inflation. Et c'est très dangereux pour le monde que les gouvernements qui représentent le peuple ne soient pas si bien placés qu'on aurait voulu.

M. Clermont: Monsieur le ministre j'ai mentionné une nouvelle monnaie internationale. En 1966, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international, on avait établi des droits spéciaux de tirage. J'ai l'impression que ce système n'a pas un succès énorme.

[Interprétation]

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Mr. Chairman, I believe we have made some progress on the international front in the last year. Firstly, mutual or collective floating has worked much better than might have been expected. We were professional "floaters", we were among the first, and I remember very well that Mr. Benson was treated rather touchily by our French friends, and even now the French are "floating"! And now the British and the Americans, too, it has become a club. So floating is working much better than was expected.

Secondly, we had taken steps aimed at increasing the powers of the international monetary fund to oversee the mechanics of floating, and possible mechanism for controlling exchange rates. There are two problems that complicate matters enormously at the present time: firstly international inflation, of which one of the major factors is the Americans' international debt; \$100 billion Euro-dollars, and a deficit of \$30 billion, in Germany's reserves \$20 billion in France's reserves.

Mr. Clermont: \$20 billion.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): \$20 billion, \$6 billion here at home, \$11 billion now, but \$20 billion last year in Japan; that is the first problem. The second problem is the complications caused by the increases in the price of petroleum products, which are causing enormous balance of payments deficits. This is another \$14 billion item for the Americans, \$40 billion for the Europeans, \$14 billion for Japan, and around \$40 billion for the unfortunate developing countries. It is incredible! We are really fortunate.

Mr. Chairman, Mr. Clermont mentioned a certain instability in France at the moment, because of the elections.

Mr. Clermont: He did not say instability.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, no...

Mr. Clermont: He said certain political problems.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Certain political problems. One of the problems I see in the world now, and it is a coincidence that might become very dangerous, is that in all countries, or in most of the industrialized countries, there are governments that are not unstable, but not...

Mr. Clermont: Minority governments.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): ... threatened minority governments. In the United States, for example, the *Watergate* affair has greatly complicated world economic affairs. In France, there is an election, in Germany, a certain lack of cohesion, Great Britain is split in two, with a minority government, Japan has certain internal political problems, but yet we must achieve a collective will if we are to face the international problem of inflation. It is very dangerous for the world that the governments who represent these peoples are not in as strong a position as we might have wished.

Mr. Clermont: Mr. Minister, I mentioned a new international currency. In 1966 at the annual assembly of the International Monetary Fund, special drawing rights were set up. I do not believe this has been a great success.

[Text]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Alors pour parler des droits de tirage spéciaux . . .

M. Clermont: Donnez-moi une chance de poser encore une couple de questions, monsieur le ministre, ne soyez pas trop long dans votre réponse.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les questions de M. Clermont sont . . .

M. Clermont: Monsieur le président me regarde là.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les questions de M. Clermont sont tellement fertiles . . .

M. Clermont: Un instant, un instant là.

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . monsieur le président, qu'elles méritent de bonnes réponses, les meilleures réponses que je puisse vous donner.

M. Clermont: Je ne suis pas un de vos électeurs, monsieur Turner.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Mais vous êtes voisin l'autre côté du fleuve.

Le président: Est-ce que vous allez permettre au ministre de répondre au moins monsieur Clermont?

M. Clermont: Oui.

Le président: Monsieur le ministre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Un des résultats des réunions de réforme c'était une augmentation du pouvoir du droit spécial de tirage. Alors nous avons réglé ensemble un taux d'intérêt et une valeur capitale. Alors des discussions techniques seraient sujettes à une approbation à la réunion, soit des ministres au mois de juillet, soit lors de l'Assemblée plénière à Washington en septembre.

M. Clermont: Monsieur le Ministre, vous avez mentionné que . . .

• 1720

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous sommes en train de régler la situation.

M. Clermont: A la suite des mesures que le Parlement avait adoptées pour permettre aux sociétés d'acheter plus d'équipements, vous avez mentionné aussi la petite entreprise. Quand allez-vous déposer devant la Chambre des communes les mesures destinées à créer de nouvelles agences permettant aux petites entreprises de se procurer l'argent nécessaire pour agrandir leurs locaux, et acheter plus d'équipement? Vous savez très bien car ce n'est pas la première fois que je vous en parle, monsieur le ministre, mais je le répète, au Canada, la petite ou la moyenne entreprise n'est pas en mesure de se procurer des fonds supplémentaires pour agrandir ses locaux ou d'acheter de l'équipement moderne lui permettant de produire davantage.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, deux initiatives ont été déposées devant la Chambre: le projet de loi mon collègue, M. Gillespie, pour la création de . . .

M. Clermont: D'une banque fédérale.

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . pour séparer la Banque industrielle du Canada de la Banque du Canada et créer une nouvelle banque de promotion industrielle. Deuxièmement, il y a le projet de la loi pour les petits prêts aux entreprises pour lequel j'ai prononcé le discours de la deuxième lecture aujourd'hui même; troisièmement, il y a des avantages pour les petits entrepreneurs: un taux d'impôt favorable et surtout pour un petit manufacturier ou transformateur, l'avantage d'une diminution de taxes de 25 p. 100 à 20 p. 100.

[Interpretation]

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Well speaking of special drawing rights . . .

Mr. Clermont: Let me ask another couple of questions, Mr. Minister, and do not make your answers too long.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Mr. Clermont's questions are . . .

Mr. Clermont: The Chair is looking at me.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Mr. Clermont's questions are so pregnant . . .

Mr. Clermont: Hang on a minute.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): . . . Mr. Chairman, that they deserve good answers, the best answers that I can give.

Mr. Clermont: I am not one of your voters, Mr. Turner.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): But you are just across the river.

The Chairman: Will you at least let the Minister answer you, Mr. Clermont?

Mr. Clermont: Yes.

The Chairman: Mr. Minister.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): One of the results of the meetings on reform was an increase in the special drawing rights. We came to an agreement on the interest rate and the capital value. Technical discussions would be subject to approval, either at the Ministers meeting in July, or at the full assembly at Washington in September.

Mr. Clermont: Mr. Minister, you mentioned that . . .

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Yes, we are presently settling this matter.

Mr. Clermont: Following the steps taken by Parliament allowing corporations to buy more equipment, you also mentioned small businesses. When do you intend to table in the House the proposed measures which will enable the creation of new agencies which will give equal opportunities to all small businesses to get the money they need to expand their premises, and to buy more equipment? You know very well, Mr. Minister, as it is not the first time that I mention it, and I repeat, in Canada small and medium size businesses are not in a position to obtain additional funds in order to enlarge their premises or buy more modern equipment which they need to increase production.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Mr. Chairman, two proposals were presented to the House: A bill presented by my colleague Mr. Gillespie, for the creation of . . .

Mr. Clermont: And a federal bank.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): . . . to separate the Industrial Development Bank from the Bank of Canada and to create a new bank for industrial promotion. Secondly, there is the bill on small loans to businesses for which I spoke today at its second reading; thirdly, there are the benefits for small businesses: a very favourable tax rate and certainly for a small manufacturer or processor, a reduction in taxes from 25 to 20 per cent.

[Texte]

M. Clermont: Comme dernière question, monsieur le président, M. Blakeny a demandé quel montant d'argent le gouvernement canadien avait en banque. Je crois que vous avez mentionné 705 millions de dollars, en date du 31 mars 1974. Vous savez qu'à plusieurs reprises dans son rapport, l'ancien Auditeur général attirait l'attention du Parlement concernant la somme de 100 millions de dollars que le gouvernement fédéral doit garder dans les banques sans toucher d'intérêt. Est-ce que vous prévoyez apporter une modification à cette somme d'argent sans intérêt?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur.

M. Clermont: Est-ce que c'est parce que vous voulez que les banques en profitent? Vous savez, monsieur le Ministre, que les banques ne demandent plus de commission pour l'échange de chèques. Cette somme de 100 millions de dollars était déposée dans les banques à charte sans intérêt pour compenser les banques pour l'échange de chèques dans toutes les parties du Canada. Les banques elles-mêmes ont décidé que si je me présente avec un chèque qui est tiré d'une succursale de Vancouver, on ne me demande rien pour l'encaisser.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, mon prédécesseur bien connu, M. Benson, avait écrit une lettre au président du Comité des comptes publics de notre Chambre, dont une copie a été envoyée à l'Auditeur général.

M. Clermont: Que j'ai en main, monsieur le ministre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous avez la lettre?

M. Clermont: Que j'ai dans mes dossiers.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Cela explique les raisons pour lesquelles...

M. Clermont: Oui, mais il est revenu à la charge dans son rapport couvrant l'année financière se terminant le 31 mars 1972. J'ai été chargé par le président du Comité des comptes publics, ainsi que trois autres membres, de faire une étude sur le sujet et de présenter un rapport au Comité.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le problème étant le même, la réponse ne change pas. Il faut déposer dans les banques un montant d'argent nécessaire pour les chèques gouvernementaux encaissés par ces banques. Les banques se sont engagées à payer l'intérêt sur des montants excédant 100 millions de dollars. Au-dessus de 100 millions, par expérience, on voit que ces montants sont requis quotidiennement pour répondre aux exigences des clients qui touchent, soit les chèques gouvernementaux, soit les comptes gouvernementaux.

M. Clermont: Merci, j'espère que lorsque nous vous présenterons notre rapport, vous le prendrez en sérieuse considération.

• 1725

Le président: Merci monsieur Clermont.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je voudrais ajouter quelque chose. Je comprends très bien l'intérêt de M. Clermont, mais 100 millions de dollars de charge sont très minimes comparativement aux liquidités mobiles annuelles.

M. Clermont: Faites attention monsieur le ministre, il y a quelqu'un qui a déjà dit: «*What is a million.*»

[Interprétation]

Mr. Clermont: For my last question, Mr. Chairman, Mr. Blakeny asked how much money the Canadian government had in the bank. I think that you mentioned the sum of \$705 million, as of the 31st of March, 1974. You will recall that in several instances in his report, the ex-auditor general drew the Parliament's attention to the fact that it should maintain \$100 million in the banks, interest free. Do you propose to bring modifications to this interest free amount?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No sir.

Mr. Clermont: Is that because you wish the banks to gain profit from this? You know, Mr. Minister, that banks no longer require a fee for cashing cheques. This amount of \$1 million was deposited in chartered banks interest free in order to compensate these banks for cashing cheques in all parts of Canada. The banks themselves decided that, if I were to present a cheque issued from a Vancouver branch of a bank, I would not be charged for cashing it.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Mr. Chairman, my well known predecessor, Mr. Benson, wrote a letter to the Chairman of the Public Accounts Committee of the House, and a copy was sent to the Auditor General.

Mr. Clermont: I also have it with me, Mr. Minister,

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): You have it with you?

Mr. Clermont: I have it in my files.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Well that explains why...

Mr. Clermont: Yes, but he repeated his statement in the report for the fiscal year ending 31st of March, 1972. I was asked by the Chairman of the Public Accounts Committee, along with three other members to study the matter and present a report to the Committee.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The problem was the same, the answer is the same as well. We must deposit in all banks, for government cheques cashed by those banks. The banks have committed themselves to pay interest on any amount exceeding \$100 million. Above 100 million, through experience, we can see that those amounts are required every day to answer the demands of the customers who either cash the government cheques or the government accounts.

Mr. Clermont: Thank you, I hope that when we submit our report to you, you will seriously take it into consideration.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I would like to add something. I understand very well the interest Mr. Clermont takes in this, but 100 million free of charge are minimal amounts as compared to the annual cash flows.

Mr. Clermont: Be careful, Mr. Minister, somebody has already said: "What is a million!"

[Text]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non non, mais on ne parle pas de 100 millions, on parle de taux d'intérêt.

M. Clermont: Taux d'intérêt sur 100 millions, cela peut représenter de l'argent.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et les banques nous encaissent les chèques, libres de charge.

M. Clermont: Oui. Merci beaucoup monsieur le ministre, nous continuerons la discussion privément.

M. Turner (Ottawa-Carleton): D'accord. Comme voisins.

Le président: Merci monsieur Clermont.

Je crois, monsieur Clermont, si vous me le permettez, vous avez dit Blakeney, est-ce que c'est Blenkarn que vous vouliez dire?

M. Clermont: M. Blenkarn.

Le président: M. Blenkarn.

M. Clermont: M. Blenkarn.

Le président: Bon, merci, monsieur Clermont.

M. Clermont: Merci.

The Chairman: Doctor Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask the Minister about the money supply at the rate of 15 per cent. Does he feel that this would have to be modified to have any effect on inflation?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Well, if you take real growth last year of 7.1 per cent and the deflator of 7.6 per cent, to give you a total of growth in the GNP in the economy of 14.7 per cent, I suppose one could say that one starts to have a restrictive money supply below that figure of 14.7 per cent. But that is the figure you have to look at as to whether you are increasing the money supply faster than the growth of the economy or you are restricting it.

I think the Governor of the Bank has made it clear he feels that he has to watch the money supply very carefully and he will continue to do so, attempting to moderate the rate of growth of credit expansion.

Mr. Ritchie: Is the American growth rate at 7 per cent, as given earlier, in line with their growth or is it less, relatively less than the Canadian rate of 15 per cent?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The American rate is less. The difficulty is, my people tell me here, that it is an entirely different basis of definition. I do not know how we can compare it, but perhaps Mr. Kennett can speak to that if he wishes to on a technical basis.

The Chairman: Mr. Kennett.

Mr. W. A. Kennett (Director, Capital Markets Division, Department of Finance): Mr. Chairman, the American definition being referred to includes cash and demand deposits only. The definition we are referring to here is a total money supply which includes all Canadian dollar deposits with the banking system. So they are really quite different. If you use the broader money-supply definition for the United States, my recollection, and I would not want to swear to this, but my recollection is that it is 10 to 12 per cent. It is not the 7 per cent figure. If the Committee

[Interpretation]

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): No, no, but we do not speak of 100 million, we are speaking of interest rates.

Mr. Clermont: The interest rate on 100 million could mean some money.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): And the banks cash the cheques free of charge.

Mr. Clermont: Yes. Thank you very much, Mr. Minister. We will continue our discussion privately.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Okay, as good neighbours.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont.

Mr. Clermont, I think, if you allow me to say so, that you mentioned Mr. Blakeney, did you not mean Mr. Blenkarn instead?

Mr. Clermont: Mr. Blenkarn.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Clermont: Mr. Blenkarn.

The Chairman: Well, thank you, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions au ministre concernant les ressources monétaires au taux de 15 p. 100. Pense-t-il qu'il faudra le modifier pour que cela ait une influence sur l'inflation.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Eh bien, si vous prenez la croissance effective de l'année dernière, qui était de 7.1 p. 100, et le taux de déflation qui était de 7.6 p. 100, cela vous donne un total de croissance pour le produit national brut dans l'économie de 14.7 p. 100. Je suppose que l'on pourrait dire que l'on commence à avoir des mesures restrictives sur la masse monétaire en deça de ce chiffre de 14.7 p. 100. Mais c'est ce chiffre qu'il faut prendre en considération pour savoir si vous augmentez plus rapidement la masse monétaire que la croissance économique ou si au contraire vous y imposez des limites.

Je crois que le gouverneur de la Banque a clairement laissé entendre qu'il estimait qu'il fallait surveiller de près la masse monétaire et qu'il allait continuer à le faire, afin d'essayer de limiter le taux de croissance de l'expansion du crédit.

M. Ritchie: Le taux de croissance américain est-il de 7 p. 100, comme on l'a annoncé plus tôt, proportionnel à l'expansion, ou est-il inférieur, de beaucoup inférieur au taux canadien de 15 p. 100?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le taux américain est inférieur. On me dit qu'il y a un problème car la définition sur laquelle on se fonde est entièrement différente. Je ne sais pas comment l'on pourrait faire une comparaison, mais M. Kennett pourra peut-être vous en parler de manière plus technique.

Le président: Monsieur Kennett.

M. W. A. Kennett (directeur, Division des marchés des capitaux, ministère des Finances): Monsieur le président, la définition américaine que l'on a mentionnée ne comprend que les dépôts de numéraires et à vue. La définition que nous mentionnons ici c'est l'ensemble de la masse monétaire qui comprend tous les dépôts faits en dollars canadiens dans les banques. Donc il s'agit de choses assez différentes. Si l'on voulait employer la définition plus large de masse monétaire pour les États-Unis, si j'ai bonne mémoire, et je n'en suis pas trop sûr, mais il me semble que

[Texte]

wishes, we could get the precise figures for you on the various definitions and provide them to the Committee.

The Chairman: Will you send them to the Clerk, please, Mr. Kennett.

Mr. Kennett: Surely.

Mr. Ritchie: How much more do you feel the interest rate would have to rise to have any effect on inflation?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I could not speculate on that. I do not think anybody could give you a firm judgment on that.

Mr. Ritchie: Is it your intention to allow the interest rates to rise as a means of curtailing inflation?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): In response to questions earlier from Mr. Herbert, I said that there were two factors in play. First was the very strong demand for credit continuing in the Canadian economy, and the second was the effect to the movement of international rates in the American and the European markets. The interest rate really reflects a combination of both those circumstances. Put it this way: if the interest rates structure were to remain constant, in view of both the international situation and a strong demand for credit that might well demand an increase in the money supply. If the Governor is going to insist on some moderation of the expansion of the money supply and the total demand for credit is to continue at its present pace—one does not know—and international rate structures are to remain high on the short and medium term, then of course, that would affect the Canadian interest rate structure.

• 1730

Mr. Ritchie: We have been indexing many things, pensions, Canada pension, unemployment insurance. Now there is a demand in this country and in the United States, for escalation in union contracts. Stelco, I believe, just voluntarily opened its contract to give increases over and above the original contract. There is talk of indexing private pension plans and indexing bonds. What effect would this have on the rate of inflation? It seems to me that it locks our economy in, like a dog chasing his tail.

The Chairman: Before the Minister answers, Mr. Ritchie, this will be your last question. You will be the first questioner at the next meeting.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I restrained myself, Mr. Chairman, from making a direct comment on this question in reply to Mr. Ritchie's colleague Mr. Beattie in the House of Commons, and I am going to continue to do so. I do not plan to comment on the workings of a collective agreement, or on the voluntary amendment of a collective agreement during the course of its term.

Mr. Ritchie: You could comment on the Canada Pension Plan.

[Interprétation]

ce serait de l'ordre de 10 à 12 p. 100. Ce n'est donc pas 7 p. 100. Si le Comité le désire, nous pourrions chercher les chiffres exacts en fonction des différentes définitions et les fournir au Comité.

Le président: Voulez-vous être assez aimable pour les envoyer au greffier, monsieur Kennett?

M. Kennett: Certainement.

M. Ritchie: De combien pensez-vous que le taux de l'intérêt devrait augmenter pour avoir un effet sur l'inflation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne veux pas me prononcer là-dessus. Je ne pense pas que quiconque puisse avoir un avis sûr à ce sujet.

M. Ritchie: Avez-vous l'intention d'autoriser que les taux d'intérêt augmentent afin de limiter l'inflation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): En répondant plus tôt à des questions de M. Herbert, j'ai dit qu'il y avait deux facteurs en jeu. Tout d'abord, la demande importante de crédits qui continue à se faire sentir dans l'économie canadienne et, en second lieu, l'effet du mouvement des taux internationaux sur les marchés américains et européens. Le taux d'intérêt reflète en réalité ces deux choses. Disons les choses ainsi: si les taux d'intérêt devaient rester constants, du fait de la situation internationale et de la forte demande de crédits, cela pourrait très bien créer une augmentation de la masse monétaire. Si le gouverneur demande que l'on modère l'expansion de la masse monétaire et si la demande globale de crédits doit continuer à son rythme actuel—on ne sait jamais—et que les taux internationaux restent élevés à court et à moyen termes, alors bien sûr, cela aurait un effet sur les taux d'intérêt canadiens.

M. Ritchie: On indexe beaucoup de choses, les pensions, le Régime de pensions du Canada, l'assurance-chômage. Et maintenant, notre pays comme les États-Unis connaît une escalade des demandes syndicales. Stelco, je crois, vient de réouvrir son contrat afin de donner des augmentations bien supérieures à celles du contrat originel. On parle d'indexer les régimes de pensions privés et les obligations. Quel effet cela aura-t-il sur le taux d'inflation? Il me semble que cela fait tourner notre économie en rond comme un chien qui essaierait d'attraper sa queue.

Le président: Avant que le ministre réponde, monsieur Ritchie, je dois vous signaler que cela sera votre dernière question. Vous serez en tête de liste pour la prochaine réunion.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je me suis abstenu, monsieur le président, de faire une remarque directe sur cette question en réponse à un collègue de M. Ritchie, M. Beattie, à la Chambre des communes, et je vais continuer à le faire. Je n'ai pas l'intention de faire une remarque sur la bonne marche des conventions collectives ou sur les modifications volontaires des conventions collectives pendant la durée de la validité.

M. Ritchie: Vous pourriez tout de même faire une remarque sur le Régime de pensions du Canada.

[Text]

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): The indexing game has to be looked at very carefully. I introduced it into the old-age pension, as Mr. Ritchie knows, and then into family allowances and into the taxation system itself. Inflation is a highly communicable disease—putting it in terms the Committee can understand. It is government policy to do all in its power to attempt to cure the disease. We have said that to the extent that the disease cannot be cured or cured quickly because of its causes, it is government policy to relieve the hardship and suffering caused by the disease wherever practical. One has to be careful in remedies that one does not build up an immunity to the disease. So one would have to look at the various proposals for indexing very carefully indeed, because that might well be the result.

We have been studying the problem of indexing very intensively indeed, and there are some very difficult and far-reaching problems attached to extending it.

Mr. Ritchie: I would like to pursue this next time.

The Chairman: I should like to thank the Minister and the officials who have appeared before us this afternoon. The Minister will be back here on April 25 at 3.30 in the afternoon. The next session will be on April 24 on Bill C-7.

Votes 1 and L5 allowed to stand.

The Chairman: This meeting is adjourned to the call of the Chair. Thank you.

[Interpretation]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il faut considérer avec le plus grand soin l'indexation. Je l'ai introduite pour la pension de vieillesse, comme le sait M. Ritchie, puis pour les allocations familiales, et enfin pour le système d'imposition lui-même. L'inflation est une maladie très contagieuse—pour employer une image que le Comité comprendra—il revient au gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour essayer de guérir cette maladie. Nous avons dit que dans la mesure que la maladie ne peut pas être guérie ou ne peut pas l'être rapidement, du fait de ses causes, il est du devoir du gouvernement d'essayer d'amoindrir les difficultés et les souffrances qui en découlent chaque fois que cela est possible. Il faut être prudent quant aux remèdes que l'on emploie afin de ne pas créer une immunité à la maladie. Il faut donc considérer les différentes propositions d'indexation très attentivement, car tel pourrait être le résultat.

Nous avons étudié le problème de l'indexation de façon très approfondie et vouloir étendre ce système peut entraîner de très grandes difficultés, aux conséquences très tendues.

M. Ritchie: J'aimerais reprendre cette question à la prochaine réunion.

Le président: Je tiens à remercier le ministre et les fonctionnaires qui ont comparu devant nous cet après-midi. Le ministre sera de nouveau avec nous le 25 avril à 15 h 30. La prochaine réunion se tiendra le 24 avril et nous discuterons le Bill C-7.

Les crédits 1 et L5 sont réservés.

Le président: La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président. Merci.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Wednesday, April 24, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 7

Le mercredi 24 avril 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

INCLUDING:

The First Report to the House

APPEARING:

The Honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

CONCERNANT:

Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

COMPARAÎT

L'honorable Herb Gray, Ministre de la Consommation et des Corporations.

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Deuxième session de la

vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

and Messrs.

Atkey	De Bané
Clarke	Fox
(Vancouver Quadra)	Frank
Clermont	Grier
Danson	Jarvis

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: M. Jacques L. Trudel

Vice-président: M. Harold T. Herbert

et Messieurs

Jerome	Leggatt
Kempling	McGrath
Latulippe	Stevens
Leblanc (Laurier)	Whittaker—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M.-Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

On Wednesday, April 17, 1974:

Mr. Danson replaced Mr. De Bané.

On Thursday, April 18, 1974:

Mr. McGrath replaced Mr. Ritchie; Mr. Clarke (Vancouver Quadra) replaced Mr. Hellyer; Mr. Frank replaced Mr. Lambert (Edmonton West); Mr. Jarvis replaced Mr. Gillies; Mr. Whittaker replaced Mr. Blenkarn;

On Tuesday, April 23, 1974:

Mr. Leggatt replaced Mr. Nystrom; Mr. Grier replaced Mr. Orlikow; Mr. De Bané replaced Mr. Comtois; Mr. Fox replaced Mr. Guay (Lévis); Mr. Jerome replaced Mr. Buchanan; Mr. Leblanc (Laurier) replaced Mr. Breau.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le mercredi 17 avril 1974:

M. Danson remplace M. De Bané.

Le jeudi 18 avril 1974:

M. McGrath remplace M. Ritchie; M. Clarke (Vancouver Quadra) remplace M. Hellyer; M. Frank remplace M. Lambert (Edmonton-Ouest); M. Jarvis remplace M. Gillies; M. Whittaker remplace M. Blenkarn;

Le mardi 23 avril 1974:

M. Leggatt remplace M. Nystrom; M. Grier remplace M. Orlikow; M. De Bané remplace M. Comtois; M. Fox remplace M. Guay (Lévis); M. Jerome remplace M. Buchanan; M. Leblanc (Laurier) remplace M. Breau.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

ORDERS OF REFERENCE

HOUSE OF COMMONS

Monday, April 1, 1974

Ordered,—That Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

Wednesday, April 17, 1974

Ordered,—That the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs be authorized to retain the services of counsel and such stenographic and clerical staff as is required during the Committee's consideration of Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

ATTEST

Le greffier de la Chambre des Communes
ALISTAIR FRASER
The Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1^{er} avril 1974

Il est ordonné,—Que le Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le mercredi 17 avril 1974

Il est ordonné,—Que permission soit accordée au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de retenir les services d'un avocat ainsi que de sténographes et du personnel de soutien dont il pourrait avoir besoin au cours de l'étude du Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

ATTESTÉ

M. Atkey propose que le Comité permanent de la Chambre des Communes...

Your Committee recommends that it be an instruction from the House to the Committee that the Committee have power to divide Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code, into a bill comprised of clauses 1, 12, 22, and 24 of Bill C-7, being those provisions relating to the civil portion of the Restrictive Trade Practices Commission, and a bill comprised of the remainder of the clauses of the said Bill C-7, being those provisions relating to anti-competition offenses of a criminal nature, and to give that priority to the consideration and report of the latter bill.

Le président déclare la motion irrecevable.

M. Atkey se rappelle de la décision du président.

Les motions de division du président doivent-elles être maintenues sur table aux voix et elles ont été adoptées par division.

The Minister made an opening statement on the questions.

Mr. Atkey moved, That that the Committee be authorized to report to the House that:

Your Committee recommends that it be an instruction from the House to the Committee that the Committee have power to divide Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code, into a bill comprised of clauses 1, 12, 22, and 24 of Bill C-7, being those provisions relating to the civil portion of the Restrictive Trade Practices Commission, and a bill comprised of the remainder of the clauses of the said Bill C-7, being those provisions relating to anti-competition offenses of a criminal nature, and to give that priority to the consideration and report of the latter bill.

The Chairman ruled the motion out of order.

Mr. Atkey appealed the Chairman's ruling.

The question being put on the motion "Shall the Chairman's ruling be sustained", it was agreed to on the following recorded division:

YEAS	
Messrs.	
Clermont	Herbert
Danson	Jerome
De Bané	Latulippe
Fox	Leblanc (Laurier)
Grier	Leggall—(10)
NAYS	
Messrs.	
Atkey	Kempling
Clarke (Vancouver)	McGrath
Quedra	Stevens
Frank	Whittaker—(4)
Jarvis	

POUR	
MM.	
Clermont	Herbert
Danson	Jerome
De Bané	Latulippe
Fox	Leblanc (Laurier)
Grier	Leggall—(10)
CONTRE	
MM.	
Atkey	Kempling
Clarke (Vancouver)	McGrath
Quedra	Stevens
Frank	Whittaker—(4)
Jarvis	

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, April 11, 1974

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs has the honour to present its

FIRST REPORT

Pursuant to its Order of Reference dated Monday, April 1, 1974, your Committee recommends that it be authorized to retain the services of counsel and such stenographic and clerical staff as is required during the Committee's consideration of Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 6) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

JACQUES L. TRUDEL

Chairman

Adopté le MERCREDI 17 avril 1974

Concurred in on WEDNESDAY, April 17, 1974.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 11 avril 1974

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 1^{er} avril 1974, le Comité recommande qu'il lui soit permis de retenir les services d'un avocat ainsi que des sténographes et du personnel de soutien dont il pourrait avoir besoin au cours de l'étude du Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages (*fascicule n^o 6*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

JACQUES L. TRUDEL

Chairman

Adopté le MERCREDI 17 avril 1974

Concurred in on WEDNESDAY, April 17, 1974.

Pursuant to Standing Order 55(4)(b)

On Wednesday, April 17, 1974:

Mr. Danson replaced Mr. De Bané.

On Thursday, April 18, 1974:

Mr. McGrath replaced Mr. Hichie; Mr. Clarke (Vancouver Quadra) replaced Mr. Hellyer; Mr. Frank replaced Mr. Lambert (Edmonton West); Mr. Jarvis replaced Mr. Gilber; Mr. Whittaker replaced Mr. Blenkarn;

On Tuesday, April 23, 1974:

Mr. Leggatt replaced Mr. Nystrom; Mr. Grier replaced Mr. Orlikow; Mr. De Bané replaced Mr. Comtois; Mr. Fox replaced Mr. Guay (Lévis); Mr. Jerome replaced Mr. Buchanan; Mr. Leblanc (Laurier) replaced Mr. Breaux.

Conformément à l'article 55(4)(b) du Règlement

Le mercredi 17 avril 1974:

M. Danson remplace M. De Bané.

Le jeudi 18 avril 1974:

M. McGrath remplace M. Hichie; M. Clarke (Vancouver Quadra) remplace M. Hellyer; M. Frank remplace M. Lambert (Edmonton-Ouest); M. Jarvis remplace M. Gilber; M. Whittaker remplace M. Blenkarn;

Le mardi 23 avril 1974:

M. Leggatt remplace M. Nystrom; M. Grier remplace M. Orlikow; M. De Bané remplace M. Comtois; M. Fox remplace M. Guay (Lévis); M. Jerome remplace M. Buchanan; M. Leblanc (Laurier) remplace M. Breaux.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 24, 1974

(8)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:39 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Atkey, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Danson, De Bané, Fox, Frank, Grier, Herbert, Jarvis, Jerome, Kempling, Latulippe, Leblanc (*Laurier*), Leggatt, McGrath, Stevens, Trudel, Whittaker.

Other Members present: Messrs. MacGuigan and McRae.

Appearing: The Honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Witnesses: From the Department of Consumer and Corporate Affairs: Mr. J. J. Quinlan, Acting Director of Investigation and Research.

The Committee proceeded to the consideration of Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

The Minister made an opening statement and answered questions.

Mr. Atkey moved, That that the Committee forthwith report to the House that:

Your Committee recommends that it be an instruction from the House to the Committee that the Committee have power to divide Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code, into a bill comprised of clauses 9, 12, 22, and 24 of Bill C-7, being those provisions relating to the civil powers of the Restrictive Trade Practices Commission, and a bill comprised of the remainder of the clauses of the said Bill C-7, being those provisions relating to anti-competition offences of a criminal nature, and to give first priority to the consideration and report of the latter bill.

The Chairman ruled the motion out of order.

Mr. Atkey appealed the Chairman's ruling.

The question being put on the motion "Shall the Chairman's Ruling be sustained", it was agreed to on the following recorded division:

YEAS	
Messrs.	
Clermont	Herbert
Danson	Jerome
De Bané	Latulippe
Fox	Leblanc (<i>Laurier</i>)
Grier	Leggatt—(10)
NAYS	
Messrs.	
Atkey	Kempling
Clarke (<i>Vancouver Quadra</i>)	McGrath
Frank	Stevens
Jarvis	Whittaker—(8)

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 24 AVRIL 1974

(8)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 39 sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Atkey, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Danson, De Bané, Fox, Frank, Grier, Herbert, Jarvis, Jerome, Kempling, Latulippe, Leblanc (*Laurier*), Leggatt, McGrath, Stevens, Trudel, Whittaker.

Autres députés présents: MM. MacGuigan et McRae.

Comparaît: L'honorable Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations.

Témoins: Du ministère de la Consommation et des Corporations: M. J. J. Quinlan, sous-directeur des enquêtes et recherches.

Le Comité entreprend l'étude du bill C-7, loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Le ministre fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

M. Atkey propose que le Comité fasse rapport à la Chambre sans délai que:

Votre Comité recommande que la Chambre lui donne des instructions voulues pour qu'il ait le pouvoir de diviser le bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et sur le Code criminel, en un bill comprenant les articles 9, 12, 22 et 24 du bill C-7, qui sont les dispositions relatives aux pouvoirs civils de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, et un bill comprenant les autres articles du bill C-7, qui sont les dispositions relatives aux infractions à la libre concurrence revêtant un caractère criminel, et d'accorder la priorité à l'étude et au rapport du dernier bill.

Le président déclare la motion irrecevable.

M. Atkey en appelle de la décision du président.

La motion «la décision du président doit-elle être maintenue» est mise aux voix et elle est adoptée sur division comme suit:

POUR	
MM.	
Clermont	Herbert
Danson	Jerome
De Bané	Latulippe
Fox	Leblanc (<i>Laurier</i>)
Grier	Leggatt—(10)
CONTRE	
MM.	
Atkey	Kempling
Clarke (<i>Vancouver Quadra</i>)	McGrath
Frank	Stevens
Jarvis	Whittaker—(8)

Questioning resumed on Bill C-7.

Agreed.—That when the Committee resumes consideration of Bill C-7, the Minister give a clause by clause explanation, pointing out where he intends to move amendments.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

L'interrogation reprend sur le bill C-7.

Il est convenu, Que, lorsque le Comité reprendra l'étude du bill C-7, le ministre l'expliquera article par article tout en soulignant où il a l'intention de proposer des amendements.

A 17 h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Other Members present: Messrs. MacGougan and McLean. The Honorable Member for... The Committee proceeded to the consideration of Bill C-7. An Act to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code...

Other Members present: Messrs. MacGougan and McLean. The Honorable Member for... The Committee proceeded to the consideration of Bill C-7. An Act to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code...

The Minister made an opening statement and answered questions.

The Minister made an opening statement and answered questions.

Mr. Atkey moved that the Committee forthwith report to the House that:

Mr. Atkey moved that the Committee forthwith report to the House that:

Your Committee recommends that it be an instruction from the House to the Committee that the Committee have power to divide Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code...

Your Committee recommends that it be an instruction from the House to the Committee that the Committee have power to divide Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code and to amend the Criminal Code...

The Chairman ruled the motion out of order.

The Chairman ruled the motion out of order.

Mr. Atkey appealed the Chairman's ruling. The question being put on the motion "Shall the Chairman's ruling be sustained," it was agreed to on the following recorded division:

Mr. Atkey appealed the Chairman's ruling. The question being put on the motion "Shall the Chairman's ruling be sustained," it was agreed to on the following recorded division:

POUR		CONTRE	
MM.		MM.	
Herbert	Clermont	Atkey	Atkey
Jerome	Danson	McGrath	Clark (Vanover)
Latulippe	DeBans	Swains	Quads
Lévesque (Laurier)	Fox	Watkinson—(8)	Frank
Lévesque—(10)	Grier		Jarvis

YEAS		NAYS	
Messrs.		Messrs.	
Herbert	Clermont	Atkey	Atkey
Jerome	Danson	McGrath	Clark (Vanover)
Latulippe	DeBans	Swains	Quads
Lévesque (Laurier)	Fox	Watkinson—(8)	Frank
Lévesque—(10)	Grier		Jarvis

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Wednesday, April 24, 1974.

[Texte]

• 1539

The Chairman: Gentlemen, today we have for consideration Bill C-7, an act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an act to amend an act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

• 1540

We have appearing before us this afternoon the honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs and officials from his department. They are, to the Minister's right, Mr. J. J. Quinlan, Acting Director of Investigation and Research, and to his right, Mr. G. D. Orr, Director, Trade Practices Branch. At the head of the table we have Mr. J. W. Morrow, Director, Research Branch. I believe the Minister has other officials with him, as well.

Mr. Minister, I understand that you have some opening remarks that you would like to make at this time.

Hon. Herb Gray (Minister of Consumer and Corporate Affairs): Thank you, Mr. Chairman.

I have an opening statement and I have copies available for members of the Committee in both official languages. I can have them put in the hands of the clerk.

The Chairman: Does the committee wish to have the remarks at this time?

Mr. Gray: Mr. Chairman, perhaps I could begin, with your permission while they are being distributed.

The Chairman: Mr. Minister.

Mr. Gray: Mr. Chairman, ladies and gentlemen, I am pleased to have this opportunity to appear before this Committee to discuss Bill C-7 which represents the first stage of a new competition policy for Canada. I think you will be assisted in your deliberations by the considerable exposure to public comment which Bill C-7 has already had since its introduction last November as Bill C-227. I should note that when Bill C-227 was first introduced, copies were also sent simultaneously with introduction to all provincial governments and consultation was invited. In addition, in drafting Bill C-7 we considered the comments and criticisms of the draft bill which the honourable Ron Basford introduced for discussion in 1971.

The views expressed and the suggestions about Bill C-7 which have already been made have been receiving careful study. Our consideration of these views to date and of views to be expressed in this forum will, I think, be reflected in amendments which I intend to suggest in the course of my appearances before the Committee. Other amendments may also be proposed in this committee and they will, of course, receive in addition our most careful consideration.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 24 avril 1974

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous devons étudier aujourd'hui le Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Comparaissent cet après-midi devant nous l'honorable Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations et des fonctionnaires de son ministère. Ce sont respectivement en partant de la droite du ministre, M. J. J. Quinlan, directeur suppléant des enquêtes et recherches, et à sa droite M. G. D. Orr, directeur de la section des pratiques commerciales. Au bout de la table se trouve M. J. W. Morrow, directeur des recherches. Je crois que le ministre est également accompagné d'autres fonctionnaires.

Il me semble, monsieur le ministre, que vous avez des remarques préliminaires à faire.

L'hon. Herb Gray (Ministre de la Consommation et des Corporations): Merci, monsieur le président.

J'ai effectivement une déclaration préliminaire à faire et j'en ai quelques exemplaires dans les deux langues officielles à distribuer aux membres du Comité. Ils pourront être remis au greffier.

Le président: Le Comité désire-t-il entendre ces remarques maintenant?

M. Gray: Monsieur le président, peut-être qu'avec votre permission je pourrais maintenant commencer pendant qu'on distribue ce texte.

Le président: Monsieur le ministre.

M. Gray: M. le Président, Mesdames et Messieurs, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole devant ce comité au sujet du projet de loi C-7, la première étape de la nouvelle politique de concurrence du Canada. Vous pourrez tirer profit dans vos délibérations des nombreuses observations dont ce projet de loi a fait l'objet depuis sa présentation en novembre dernier sous le numéro C-227. Lorsqu'il a été présenté pour la première fois il y a quelque six mois, des exemplaires ont été envoyés le jour même à tous les gouvernements provinciaux, qui ont été invités à en discuter avec nous. En outre, dans la rédaction du projet de loi C-7, il a été tenu compte des observations formulées au sujet du projet de loi présenté en 1971 par l'honorable Ron Basford.

Il va sans dire que nous avons étudié avec soin les observations et les propositions qui ont déjà été faites au sujet du projet de loi C-7. L'examen des points de vue exprimés jusqu'ici et de ceux qui le seront plus tard se traduira dans les modifications que j'ai l'intention de proposer au cours de ma présence ici. J'imagine que d'autres modifications seront proposées devant le comité, et il est certain que le gouvernement leur accordera aussi toute l'attention voulue.

[Text]

Let me begin by speaking briefly about what I consider to be several of the main underlying concepts of the bill. One is that competition in the private sector rather than high levels of government regulation or self-regulation by industry is generally the best means of allocating resources and promoting economic efficiency, and of transmitting the resulting benefits to the consumer.

I believe that today even the most ardent adherent of free enterprise would concede that it would be self-defeating to oppose the necessary minimum of government intervention in the form of a sound competition policy required to ensure that the market system works to the benefit of the individual Canadian. To do so would be to risk bringing this system into disrepute by denying to the government the means of controlling in the interests of the many the abuses of the few. Nor am I aware of any responsible person today who would deny that the government has an important responsibility for assuring to the consumer honesty and fair dealing in the marketplace. Finally also, I believe the government has a responsibility to ensure our basic economic sovereignty. These are among the tenets upon which the bill is based.

In my view the present bill represents a large and significant step in the process of putting in place a comprehensive new competition policy for Canada. For example, it would bring to an end the long-standing anomaly whereby services have been excluded from the application of the Combines Investigation Act. The essence of this change in general terms is that an economic activity will no longer enjoy an automatic exemption merely because it is the provision of a service as distinct from dealing in articles. Although for reasons that are not clear at this point, services were exempted at one time from Canadian anti-trust legislation. What is abundantly clear is that Canada is now almost alone among industrialized nations in not applying competition policy to services.

• 1545

Bill C-7 continues to espouse the notion that certain practices which are clearly inimical to the public interest should be treated as criminal offences. In line with that approach the bill contains proposals to strengthen the existing prohibitions relating to conspiracies in restraint of trade to misleading advertising, and to price maintenance. In addition it would ban a number of fraudulent and deceptive practices as a measure to protect the consumer in the marketplace.

Another feature of the bill to which I attach great significance is the proposal to create a civil jurisdiction by making certain specified business practices reviewable by the Restrictive Trade Practices Commission. They are practices which may be harmless, or even desirable in some circumstances but which can be extremely deleterious to the public interest in other circumstances.

Experience in Canada and elsewhere over a great many years has shown, I think, that criminal law is too blunt an instrument to deal effectively with all restrictive business practices of this kind. Proper evaluation of such practices may call for consideration of the nuances of economics of scale, identification of the relevant product and market,

[Interpretation]

J'aimerais d'abord dire quelques mots de certains principes sur lesquels repose, à mon avis, le projet de loi C-7. Il est reconnu que dans le secteur privé, la concurrence plutôt qu'une forte réglementation gouvernementale ou que l'auto-réglementation par l'industrie, constitue le meilleur moyen de répartir les ressources et de promouvoir l'efficacité économique, et de faire profiter le consommateur des avantages qui en découlent.

Je crois qu'aujourd'hui, même les défenseurs les plus acharnés, de la libre entreprise reconnaissent qu'il serait inopportun de s'opposer au minimum d'intervention gouvernemental nécessaire sous forme d'une saine politique de concurrence destinée à assurer que notre économie de marché travaille dans l'intérêt des Canadiens. Une telle attitude risquerait de discréditer tout le système en refusant au gouvernement les moyens de réglementer les abus de quelques-uns dans l'intérêt général. Je ne crois pas non plus qu'une personne sérieuse, aujourd'hui, oserait refuser au gouvernement la responsabilité de veiller à ce que le consommateur soit traité de façon juste et équitable sur le marché. En dernier lieu, le gouvernement est chargé de veiller à notre souveraineté économique fondamentale. Voilà quelques-uns des principes sur lesquels le projet de loi repose.

Le projet de loi C-7 constitue un grand pas vers la mise sur pied d'une nouvelle politique de concurrence pour l'ensemble du Canada. Par exemple, le projet mettrait fin à une situation anormale qui existe depuis longtemps, soit le fait que les services ne tombent pas sous le coup de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. En gros, ce changement signifie qu'une activité économique ne sera pas automatiquement soustraite aux dispositions de la loi du simple fait qu'il s'agit de prestation de service plutôt que de fourniture d'articles. Bien qu'on ne sache plus très bien aujourd'hui pourquoi des services ont été exemptés des dispositions de la loi antitrust canadienne, on ne saurait ignorer que le Canada est presque le seul pays industrialisé à ne pas appliquer sa politique de concurrence aux services.

Le projet de loi fait toujours sien le principe selon lequel certaines pratiques qui sont nettement défavorables à l'intérêt général, devraient être considérées comme délits. Dans cette optique, le projet renferme des propositions en vue de renforcer les dispositions actuelles qui portent sur les complots visant à restreindre le commerce, sur la publicité trompeuse et sur les prix imposés (maintien du prix de revente). En outre, il interdirait plusieurs pratiques trompeuses et frauduleuses dans le but de protéger le consommateur sur le marché.

J'attache beaucoup d'importance à un autre élément du projet de loi, soit la proposition de créer une juridiction civile en donnant à la *Commission des pratiques restrictives du commerce* le pouvoir d'examiner certaines pratiques commerciales déterminées. Il s'agit de pratiques qui peuvent être inoffensives et même souhaitables dans certaines circonstances, extrêmement nuisible à l'intérêt du public dans d'autres.

L'expérience du Canada et d'autres pays a démontré, je pense, au cours des années que le droit criminel n'est pas un instrument assez précis pour permettre de s'occuper efficacement de toutes les pratiques commerciales restrictives de ce genre. Il peut être nécessaire pour évaluer de telles pratiques de tenir compte des économies d'échelle, du

[Texte]

and the prospects for innovation. The requirements of the law for the handling of criminal charges in the courts may frustrate a full exploration of the relevant economic considerations. Where discussions turn importantly on examination of specific economic factors affecting the behaviour and performance of individual firms, I believe that civil procedures are required which will allow full investigation of all the relevant economic details.

In response to these special needs, Clause 12 of the bill would empower the Restrictive Trade Practices Commission to review certain matters but only where they are brought before it by the Director of Investigation and Research. Then, only in the carefully prescribed circumstances set out in the bill and after a full hearing, and only after these things have happened, would the Commission have the authority to issue orders to discontinue or modify the particular practices in question. The matters which would thus become reviewable are refusal to deal, consignment selling, exclusive dealing, tied sales and market restriction.

Also foreign judgments, laws and directives would become reviewable by the Commission in a similar way. This part of the bill is designed to provide a means of preventing the extraterritorial application of foreign laws in Canada to the detriment of our Canadian interests. Recent events, I think, have served to underscore the need for such a measure.

As you have undoubtedly noticed from press comments, some business interests—perhaps I should say some big business interests—have marshalled a rather concerted protest against the proposal to make certain trade practices reviewable by the Commission. However, in my mind it is a key aspect of the bill if we are to work towards a reasonably comprehensive competition policy for Canada. Also, some of the criticisms appear to me to reflect misunderstanding, to say the least.

Most of the criticisms of this part of the bill to date are to the effect that the powers proposed for the Commission are unclear and arbitrary. Yet, Clause 12 defines each matter reviewable by the Commission carefully in Sections 31.2 to 31.6 along with the specific conditions under which an order may be made. Moreover, the bill ensures that before the Commission can issue an order, the person against whom the order is sought must be afforded a reasonable opportunity to be heard. I am advised that this means that, when this is read with Section 28 of the Federal Courts Act, the rights of the person against whom an order is sought for such things as to know the case against him, to call evidence to answer such allegations, to cross-examine, and to appear in person and be represented by counsel, are all built into the proposed legislation.

While it is true that the bill makes no provision for appeal solely on the facts themselves, this, I understand, is customary for a quasi-judicial body. The whole point of having such a body is to obtain its expert judgment on carefully defined matters of a kind which the ordinary courts are not considered to be equipped to handle. However, Section 28 of the Federal Courts Act provides for appeals where the Commission failed to observe a princi-

[Interprétation]

produit et du marché en question et des perspectives d'innovation. Les exigences de la loi dans le cas des causes criminelles peuvent ne pas permettre de procéder à un examen en profondeur des facteurs économiques pertinents. Lorsque la discussion porte en grande partie sur l'examen de facteurs économiques précis qui influent sur le comportement et le rendement d'une entreprise donnée, seule la procédure civile me semble permettre un examen en profondeur de tous les éléments économiques pertinents.

En réponse à ces besoins particuliers, l'article 12 du projet de loi autoriserait la Commission des pratiques restrictives du commerce à examiner certaines affaires, seulement lorsqu'elle en est saisie par le directeur des enquêtes et recherches. Ensuite, et seulement dans des circonstances bien définies et établies dans le projet de loi, et après une audience en bonne et due forme, et seulement après cela, la Commission aurait le pouvoir de rendre des ordonnances interdisant ou modifiant les pratiques en question. Les questions que la Commission pourrait examiner sont le refus de vendre, la vente en consignation, l'accord d'exclusivité, les ventes liées et la limitation du marché.

De la même façon, la Commission pourrait examiner des questions telles que les jugements étrangers et les législations et directives étrangères. Cette section du projet est destinée à permettre d'empêcher l'application de lois étrangères au Canada au détriment des intérêts canadiens. Il me semble que de récents événements soulignent la nécessité d'une telle mesure.

Comme vous l'avez sans doute constaté en lisant les journaux, certains groupes commerciaux, j'ajouterais même des groupes importants, ont mobilisé une protestation assez considérable contre la proposition d'autoriser la Commission à examiner certaines pratiques commerciales. Toutefois, j'estime qu'il s'agit d'un élément clé du projet de loi si nous voulons en arriver à une véritable politique de concurrence pour l'ensemble du Canada. En outre, le moins qu'on puisse dire, c'est que certaines de ces critiques proviennent d'un malentendu.

La plupart des critiques formulées jusqu'ici à l'endroit de cette section du projet se résument à dire que les pouvoirs proposés pour la Commission sont vagues et arbitraires. Et pourtant, l'article 12 définit avec soin chaque question que la Commission peut examiner aux numéros 31.2 à 31.6, ainsi que les conditions particulières où elle peut rendre une ordonnance. En outre, le projet veille à ce que la personne faisant l'objet d'une ordonnance éventuelle ait amplement l'occasion de se faire entendre avant que la Commission ne rende ladite ordonnance. Ce qui signifie, me dit-on, à la lumière de l'article 28 de la Loi sur la cour fédérale, que les droits de la personne faisant l'objet d'une ordonnance, soit: savoir ce dont elle est accusée, pouvoir réunir des preuves pour répondre à l'accusation, pouvoir contre-interroger et comparaître personnellement ou se faire représenter par un avocat, sont tous incorporés à la loi proposée.

Il est vrai que le projet de loi C-7 ne prévoit pas d'appel sur la base des faits proprement dits, mais cela est normal pour un organisme quasi judiciaire de ce genre. Car l'utilité d'un tel organisme est justement d'obtenir le jugement d'un expert sur des questions bien définies que les cours ordinaires ne sont pas en mesure d'examiner. Toutefois, l'article 28 de la Loi sur la cour fédérale prévoit la possibilité d'appel lorsque la Commission n'a pas observé un

[Text]

ple of natural justice or otherwise acted beyond or refused to exercise its jurisdiction where it erred in law in making its decision or order, whether or not the error appears on the face of the record or where it based its decision or order on an erroneous finding of fact that it made in a perverse or capricious manner or without regard for the material before it.

• 1550

I suggest, Mr. Chairman, that these safeguards, those contained both in the bill itself and those in the Federal Courts Act, should at least help to lay to rest concerns that the Commission would be exercising unclear and arbitrary powers.

This Committee, Mr. Chairman, will no doubt want to examine in detail the different sets of criteria against which the commission would assess each of the reviewable practices. I want to consider with an open mind any improvements which may be proposed in that regard. I would remind you, however, that the reason for resorting to a civil jurisdiction is the virtual impossibility of defining precisely in the bill itself all the conditions under which the reviewable matters could be considered deleterious. I know of no jurisdiction where this has been done successfully. Experience indicates that some discretion in these matters must be entrusted to the specialized body which is set up for that purpose. To do otherwise would call for provisions which are insufficiently flexible to meet the variety of circumstances which are encountered, failing to reach some abusive situations on the one hand and condemning some businesses and business activities on technicalities on the other hand.

I would also like, Mr. Chairman, to deal briefly with suggestions which have been made by some critics of the bill to the effect that the right of a businessman to choose his customers is in some way completely absolute or sacrosanct. I submit, although businessmen should enjoy and usually have enjoyed wide discretion in that regard, some conditions are already attached by the law. I think it is more accurate to say that the relation of business to the community at large is one involving a complex set of responsibilities and opportunities. Modern laws against discrimination in matters of race, colour or creed, for example, have limited the right of businessmen to refuse to sell. The antitrust laws of many countries including Canada already limit that right.

In Canada refusal to sell is now illegal when it is applied to enforce resale price maintenance, when it constitutes abuse of monopoly power or when done in concert with competitors. In the United States the right to refuse to sell has become increasingly circumscribed under the antitrust laws, for example when the supplier does it to create or maintain a monopoly or when he does it in concert with others. France, I am told, prohibits refusal to sell with very few exceptions. What we are now proposing amounts to a carefully defined additional support particularly for the smaller businessman who may be threatened through his inability to obtain supplies in a market characterized by inadequate competition.

You will recall, Mr. Chairman, as I mentioned in my opening remarks, we are dealing here with legislation on competition and our objectives relate to promoting competition and efficiency in the economy and the transmission of their benefits to the Canadian public. Therefore, in my view, this legislation can make a useful contribution to the

[Interpretation]

principe de justice naturelle ou a autrement excédé ou refusé d'exercer sa compétence; a rendu une décision ou une ordonnance entachée d'une erreur de droit, que l'erreur ressorte ou non à la lecture du dossier; ou a fondé sa décision ou son ordonnance sur une conclusion de fait erronée, tirée de façon absurde ou arbitraire ou sans tenir compte des éléments portés à sa connaissance.

J'estime que ces garanties, celles que renferment et le projet de loi C-7 et la loi sur la cour fédérale devraient dissiper toute crainte que la Commission n'exerce des pouvoirs vagues et arbitraires.

Le comité voudra sans doute étudier dans le détail les divers groupes de critères à la lumière desquels la commission examinera les pratiques en question. Nous accueillerons avec ouverture d'esprit toute proposition visant à améliorer cette formule. Mais je dois vous rappeler que si nous avons recours à une juridiction civile c'est qu'il est presque impossible de définir de façon précise dans le projet même toutes les situations dans lesquelles les pratiques sont considérées comme nuisibles. Je ne connais aucun tribunal qui soit parvenu à le faire. L'expérience indique qu'on doit accorder une certaine liberté de décision à l'organisme créé à cette fin. Agir autrement nécessiterait des dispositions qui ne seraient pas suffisamment souples pour répondre aux diverses situations qui peuvent se présenter. Ainsi, les abus échapperaient à la loi d'une part, et certaines activités commerciales seraient condamnées pour des raisons techniques d'autre part.

J'aimerais également dire deux mots de certaines critiques selon lesquelles le droit d'un commerçant de choisir ses clients est en quelque sorte un droit absolu ou sacrosanct. Je crois que les commerçants devraient jouir, et c'est d'ordinaire le cas, d'une grande latitude à cet égard, mais la loi oblige à poser certaines conditions. Il est plus juste de dire, à mon avis, que les rapports entre les commerçants et la population sont un ensemble complexe de responsabilité et d'occasion. Les législations modernes en matière de race, de couleur et de foi, par exemple, ont limité le droit qu'avaient les commerçants de refuser de vendre. La législation anti-trust de nombreux pays, dont le Canada, a également limité ce droit.

Au Canada, le profit de vente est illégal lorsqu'il vise à imposer des prix, lorsqu'il constitue un abus de pouvoir monopolistique ou lorsqu'il est fait de concert avec des concurrents. Aux États-Unis, le refus de vente est devenu très circonscrit aux termes de la loi anti-trust, par exemple lorsque le fournisseur s'en sert pour créer ou maintenir un monopole ou lorsqu'il le fait de concert avec d'autres. En France, le refus de vente est interdit presque sans exception. Ce que nous proposons présente un nouvel appui bien défini, notamment pour le petit commerçant qui pourrait se voir menacé du fait qu'il lui est impossible de s'approvisionner sur un marché où la concurrence est insuffisante.

Comme je l'ai dit au début, monsieur le président, il s'agit d'un texte législatif portant sur la concurrence, et nos objectifs consistent à promouvoir la concurrence et l'efficacité de l'économie et à faire profiter le public canadien des avantages qui en découlent. Ce texte législatif peut donc contribuer de façon utile à la lutte contre l'infla-

[Texte]

fight against inflation by enabling the forces of competition to exert stronger downward pressure on prices. This, I think, applies to all parts of the bill.

Mr. Chairman, there are, of course, many important proposals in the bill which I have not attempted to touch upon in these opening remarks, but which I would be pleased to discuss with the Committee.

To conclude, Mr. Chairman, let me say that I now stand ready, together with officials present, to explain the proposals of the bill and to try to answer all of your questions to the best of my ability.

Thank you, Mr. Chairman.

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Est-ce que vous avez l'intention de suivre la pratique habituelle d'allouer une période de temps aux différents partis ou bien si vous avez l'intention de suivre la suggestion du Ministre à l'effet qu'il pourrait donner des explications sur chaque article avant que nous passions à une discussion générale?

• 1555

Cela pourrait peut-être faciliter la discussion générale par les membres de ce Comité. Ou bien le Comité a-t-il l'intention d'aller de l'avant comme d'habitude avec une période de temps allouée à chaque député?

Mr. Atkey: On the same point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: I would find it useful, and I believe I can speak for some of the members of this Committee, if we were to have tabled in writing the proposed amendments that the Minister plans to put forward so that we might have a look at them. It would have been helpful had they been appended to this statement today because many of the general questions, which I am sure all members will have, may relate to the possibility of obtaining amendments. Indeed, the Minister himself, in the House and on other occasions, has spoken of at least one amendment relating to class action which I had hoped we would see today. I think it would be, perhaps, a little cumbersome at this point to get into a clause-by-clause discussion of the bill with discussing amendments.

I would propose as an alternative procedure that the Minister provide us with copies of his proposed amendments and that at the next session we have an opportunity to discuss those. At this session, we could perhaps confine our remarks more to matters of a general nature relating to the philosophy, thrust and structure of the bill.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Je pense que M. Atkey n'a peut-être pas tout à fait compris la suggestion. Il ne s'agit pas à l'heure actuelle de discuter article par article. Il s'agirait peut-être d'avoir une vue d'ensemble des articles avec quelques explications pour que nous puissions nous faire une idée exacte de ce qu'il y a dans le projet de la loi et pour nous préparer pour le moment où nous aurons à poser des questions. Personnellement, je pense qu'il serait bien approprié qu'on nous donne tout de suite des explications sur les articles qui sont proposés.

[Interprétation]

tion en permettant aux forces de la concurrence d'exercer sur les prix des pressions plus fortes vers le bas. Je crois qu'on pourrait dire cela de toutes les parties du projet de loi.

Monsieur le président, il va sans dire qu'il y a de nombreux éléments importants du projet de loi dont je n'ai pu parler au cours de ce bref exposé mais je me ferai un plaisir d'en discuter avec vous.

Je suis disposé à expliquer les propositions du projet et à répondre à toutes vos questions dans la mesure de mes moyens. Si cela peut vous être utile, je suis prêt à commencer par vous expliquer le projet article par article et, ce faisant, à vous indiquer certains changements que le gouvernement est déjà disposé à proposer.

Merci, monsieur le président.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, a point of order.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Do you intend to follow the usual practice, that is to allocate a certain time to each party; or do you intend to adopt the Minister's suggestion to the effect that he could give explanations about each section and, then, we could have a general debate?

This would make the general discussion easy for the members. Or shall we proceed as usual and allow each member a certain period of time?

M. Atkey: Je voudrais invoquer le même règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: Je pense qu'il serait utile, et d'autres députés seront certainement d'accord avec moi, que les amendements qui seront proposés par le ministre nous soient distribués afin que nous puissions les examiner. Il aurait été souhaitable qu'ils aient été ajoutés à la déclaration d'aujourd'hui, car sans doute, un grand nombre de questions générales qui seront posées par les députés porteront sur la possibilité d'obtenir des amendements. Certes, le ministre lui-même, à la Chambre et à d'autres occasions a parlé au moins d'un amendement, et j'espérais qu'il nous le donnerait aujourd'hui. Il serait peut-être trop fastidieux, à ce stade, d'étudier le bill article par article.

Je propose donc une autre procédure à savoir que le ministre nous fournisse un exemplaire des amendements proposés, et que lors de la prochaine séance, nous puissions en discuter. Pour le moment nous pourrions poser des questions d'ordre général en ce qui concerne la philosophie, le principe et la structure de ce bill.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

I think Mr. Atkey did not quite understand the suggestion. We do not intend, presently, to have a clause by clause discussion. On the contrary, we could get a general idea of the different clauses, with some explanations, so we could have the precise idea of the content of the bill. So, we could be ready to ask questions. Personally, I think it would be useful to get now some explanations about the proposed sections.

[Text]

Au sujet des amendements qui seront peut-être proposés par le Ministre, je serais d'accord avec M. Atkey que si les amendements sont prêts, on nous les donne immédiatement, bien sûr.

Le président: Monsieur De Bané.

M. De Bané: Je pense que les observations de M. Clermont et de M. Leblanc sont très pertinentes. Le Ministre pourrait donner des explications sur les différents articles... and mention at some clauses that he might consider amendments to some of them. I think there is not that much difference between the two approaches: to go over the clauses and the Minister will make a brief comment on them and, also, mention if he is considering amendments to some of the clauses while he is commenting on them. Afterwards we will have a better view of the whole thing to put our questions to him.

Mr. Grier: Mr. Chairman, on the same point of order.

The Chairman: Mr. Grier.

Mr. Grier: I must say that my colleague and I are reluctant to get into a kind of general discussion that Mr. Atkey has referred to because I believe that has already taken place on second reading of the bill. At the same time, I am not sure how much use there would be in the Minister's explaining the reasons for each of the changes that he has presented. I think it has been admirably explained and accounted for in the publication which accompanied the amendments and I think it would probably be a waste of time. I would personally prefer that we might begin questioning without limiting the questioning to any particular clause. We could begin by clearing up ambiguities and get at some of the reasons behind the changes without doing it in a structured way. Then, I think, perhaps we could be ready to go into a clause-by-clause analysis.

The Chairman: Well, gentlemen...

Mr. Atkey: I agree with Mr. Grier's comment.

The Chairman: I was just going to comment that I am going to try to accommodate three different points of view that have been raised so far with different comments. Mr. Clermont, I think, wanted some explanations. He would like to have the amendments and he would like to proceed immediately.

M. Clermont: Monsieur le président, mon rappel au Règlement était plutôt une suggestion. Si la majorité du Comité veut aller de l'avant, comme il a été mentionné par deux de mes préopinants, je n'ai pas d'objection.

The Chairman: Gentlemen, one question remains and it is the one that was put by Mr. Atkey regarding the amendments. We can proceed right away and if at some time the Minister has some amendments possibly we could secure them through questioning. I think this is what you wanted; you wanted the amendments.

Mr. Atkey: Does the Minister have copies of the amendments he is prepared to table?

• 1600

Mr. Gray: I have some possible amendments with respect to certain areas of the bill. As I indicated in my opening remarks, I do not consider this to be the final word on the question of amendments. There are some areas which I think might be subject to amendment in the light of consideration given during the discussion of the committee. Unfortunately I find that I do not have adequate copies in both official languages so I could not table a list today. I

[Interpretation]

About the amendments which perhaps will be proposed by the Minister, I would agree with Mr. Atkey that if they are ready, they could be given to us immediately.

The Chairman: Mr. De Bané.

Mr. De Bané: I think Mr. Clermont's and Mr. Leblanc's observations are very relevant. The Minister could give us explanations about the various sections... et mentionner ceux auxquels il entend apporter des amendements. Je pense que ces deux méthodes ne sont pas si différentes: le ministre nous fera un bref commentaire sur chacun des articles et mentionnera également les amendements qu'il a l'intention d'apporter à certains de ces articles. Ensuite, nous aurions une idée plus précise sur l'ensemble de la question et nous serions mieux en mesure de lui poser des questions.

M. Grier: Monsieur le président, je voudrais invoquer le même Règlement.

Le président: Monsieur Grier.

M. Grier: Je devrais avouer que mon collègue et moi-même nous nous opposons à ce genre de discussion générale dont a parlé M. Atkey. En effet, cela a déjà eu lieu lors du débat de la seconde lecture. Par ailleurs, je ne sais pas si les explications du ministre seraient tellement utiles puisqu'elles ont déjà été données à maintes reprises, et je pense donc que ce serait une perte de temps. Personnellement je préférerais que nous commençons à poser des questions dès maintenant sans limiter le débat à un article particulier. Nous pourrions commencer par éclaircir certaines ambiguïtés et déterminer les motifs des changements qui ont été apportés. Ensuite nous serions prêts à entamer une analyse article par article.

Le président: Messieurs...

M. Atkey: Je suis d'accord avec M. Grier.

Le président: Je vais essayer de contenter les trois points de vue. M. Clermont voulait obtenir certaines explications. Il voulait aussi avoir les amendements et voulait qu'on commence immédiatement.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, my point of order was rather a suggestion. If the majority of the members want to proceed, I will make no objection.

Le président: Messieurs, il reste à régler une question. Il s'agit de la remarque de M. Atkey en ce qui concerne les amendements. Nous pouvons poursuivre immédiatement et nous pourrions essayer d'obtenir les amendements du ministre au cours de la discussion. Je pense que c'est ce que vous vouliez.

M. Atkey: Le ministre a-t-il des exemplaires des amendements qu'il a l'intention de présenter?

M. Gray: J'ai préparé certains amendements qui portent sur certains articles du bill. Comme je l'ai déjà dit, auparavant, ils sont soumis à certains changements. Certaines questions feront l'objet d'amendements selon les suggestions qui m'auront été faites. Malheureusement, je n'ai pas d'exemplaire dans les deux langues officielles, je ne peux donc pas les présenter aujourd'hui. Je suis prêt à le faire dès que possible.

[Texte]

would be prepared to do so as soon as they are appropriately available.

What I would also be prepared to do to assist the Committee is where there are questions asked about any clause. If there is an area about which I would be prepared to recommend at this point some form of amendment to the Committee, I will be happy to indicate that, with the detailed wording following along as soon as we have adequate copies in both official languages.

An hon. Member: That is fine.

The Chairman: Gentlemen, is it the wish of the Committee that we proceed immediately with questions to the Minister?

Are there no questions?

M. Clermont: Monsieur le président, j'aurais beaucoup d'objections si les amendements suggérés étaient seulement dans une des deux langues officielles.

M. Gray: C'est pourquoi je...

M. Clermont: Je vais m'opposer catégoriquement si les amendements suggérés par le ministre ne sont pas dans les deux langues officielles et sont distribués ainsi aux membres du Comité.

M. Gray: C'est pourquoi je ne propose pas de les déposer maintenant, je vais seulement indiquer quelques-unes de nos idées sur les amendements qui relèvent de certaines clauses du projet de loi et qui peuvent donner lieu à des questions.

M. Leblanc (Laurier): J'ai été absent au cours de la séance parce que je préside un autre comité, mais est-ce que vous avez des règlements concernant le temps alloué aux partis ou aux gens qui veulent poser une question ou est-ce qu'une personne peut prendre une heure si elle le veut?

Le président: S'ils prennent une heure, monsieur Leblanc, ce ne sera pas devant ce comité. Le règlement établi pour ce comité accorde 20 minutes à chaque parti pour la première série de questions et 15 minutes à tous les autres membres du comité pour la deuxième série de questions.

The Chairman: Gentlemen, shall we now study Clause 1?

On Clause 1—*Combines Investigation Act*
I will now recognize Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Thank you, Mr. Chairman.

By way of general comment and, of course, my comments will in a way range beyond Clause 1, I do want to indicate to the Minister a particular concern with the form and structure of the bill which may be a matter that can be taken up by this Committee.

To put it at its simplest, what we see this bill trying to achieve is basically reforms in two areas. I think the Minister in his opening statement today has touched on both areas.

One is an area generally referred to as consumer protection. The provisions have been talked about in the House and in the Minister's speeches across the country at great length: misleading advertising, bait and switch selling, pyramid selling, referral selling, the professional sports provisions and resale price maintenance to an extent. These are still within the so-called criminal law framework. They are in the form of prohibitions, the violation of which to which penalties will attach.

[Interprétation]

Par contre, je suis prêt à aider le comité en répondant à toutes les questions qui me seront posées à propos de ce bill. Quant aux amendements, je les ferai circuler dès que j'en aurai des exemplaires dans les deux langues.

Une voix: Très bien.

Le président: Messieurs, êtes-vous d'accord pour que nous posions maintenant des questions au ministre?

Y a-t-il des questions?

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would have many objections if the proposed amendments were written in one official language only.

Mr. Gray: That is why I...

Mr. Clermont: I would strongly oppose if the proposed amendments are not written in the two official languages.

Mr. Gray: That is why I do not propose to table them now, and I give you only some ideas about the amendments which concern clauses of the bill and which could arouse certain questions.

Mr. Leblanc (Laurier): I did not attend all the meetings of this Committee because I am the Chairman of another committee. But I would like to know if you have certain regulations concerning the time allocated to each party or to the persons who want to ask a question. Can we use one hour if we want to?

The Chairman: It is impossible to use one hour in this Committee, Mr. Leblanc. According to the established regulation, this Committee allocates 20 minutes to each party for the first round of questioning, and 15 minutes to each member of the Committee for the second round.

Le président: Messieurs, passons-nous à l'examen de l'article 1?

Article 1—*Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*
Je laisse maintenant la parole à M. Atkey.

M. Atkey: Merci, monsieur le président.

Je vais un peu extrapoler de l'article 1 car je voudrais exprimer au ministre mon inquiétude en ce qui concerne la forme et le fond du bill, question qui pourrait être examinée par ce comité.

En termes simples, ce bill est destiné à instaurer des réformes dans deux domaines. Dans ses déclarations d'ouverture, le ministre les a abordées toutes les deux.

Tout d'abord, il s'agit de ce qu'on appelle généralement la protection du consommateur. Les dispositions ont déjà été discutées à la Chambre, et le ministre en a longuement parlé au cours de ses voyages à travers le pays; il a parlé de la publicité trompeuse, des ventes pyramidales, de la représentation, des dispositions sur le sport professionnel et du maintien des prix à la revente. Tous ces délits relèvent encore du code pénal. Certaines sanctions sont prévues.

[Text]

They were talked about very much in the Special Committee on Trends in Food Prices. I believe it was one of the recommendations of that special committee that those aspects of the earlier Competition Act be brought forward at the earliest opportunity.

It is generally the position of our party that those provisions, with a few technical exceptions, are desirable and should be enacted as soon as possible in the law to assist in some way the consumer who is in many respects a beleaguered individual right now.

On the other hand, this bill contains another whole area dealing with the civil jurisdiction of the Restrictive Trade Practices Commission which, to all intents and purposes, is going to become a new tribunal.

I think I have already indicated to the Minister that I favour a general shift towards civil jurisdiction of a sort, but the Minister himself has acknowledged today that there are certain problems. There have been certain objections to the powers given to the RTPC of a civil nature.

• 1605

To a certain extent the power given the R.T.P.C. is discretionary and to a certain extent it is power given to a tribunal in this country which may be said to be unprecedented. There are problems about the scope and the extent of a so-called right of appeal from this tribunal which have caused considerable concern to many people. There are problems which the Minister has referred to today relating to the procedures to be followed by that tribunal.

Indeed, we really see this bill before us, Bill C-7, as in effect two bills, one which attempts to circumscribe practices which may be seen as bad or as undesirable, practices in the marketplace which may be either misleading or may be false. That is the so-called consumer protection provision. On the other hand, we see certain practices which are going to become subject to review of the R.T.P.C. which, in the Minister's own words, may in some circumstances be desirable, be permitted by the R.T.P.C. and other situations may be considered undesirable and subject to an order of that tribunal. So in other words, in the latter aspect the whole legislative thrust is different. It is civil in nature. It is discretionary in nature.

In the interests of expediting the proposals, shall we say the least controversial proposals of this bill, the consumer protection provisions, and perhaps of making sure that they are enacted into law as soon as possible, we want merely to throw out for the Minister's consideration at this point the suggestion of splitting the bill. Now the procedure by which that could be done really, I suppose, is at the Minister's discretion. As a member of the government he is responsible for that form in which the legislation comes into the House and, hence, into this Committee. I suppose it may involve ultimately two bills coming back into the House.

I am sure there will be no problem about having to go through a second reading stage again and, indeed, it may be desirable that the first new bill, which is the consumer protection provisions, be given priority in this Committee and we, in effect, can waive second reading stage and get on with the work and get that bill enacted into law as soon as possible, subject, of course, to any of the minor technical problems which have been raised by various interest groups including the Consumers' Association with those provisions.

[Interpretation]

On en a beaucoup parlé au comité spécial sur les prix alimentaires. Je crois que ce comité avait fait une recommandation pour que ces différents aspects de la loi sur la concurrence soient examinés dès que possible.

Notre parti estime, en général, à quelques réserves techniques près, que ces dispositions sont tout à fait souhaitables et qu'elles devraient être adoptées dès que possible afin d'aider le consommateur à jouir de tous ces droits.

D'autre part, ce projet de loi porte sur un autre domaine, à savoir la juridiction civile de la commission sur les pratiques commerciales restrictives, laquelle constituera un nouveau tribunal.

J'ai déjà dit au ministre que j'étais en faveur de la création de ce genre de tribunal, mais le ministre a lui-même reconnu aujourd'hui que cela posait certains problèmes. Certaines critiques ont été émises quant au pouvoir délégué à cette commission.

Dans une certaine mesure, les pouvoirs délégués à cette commission sont discrétionnaires et, on peut l'affirmer et, sans précédent. Des problèmes se posent quant à l'étendue et à la portée de ce soit disant droit d'appel de ce tribunal, et c'est ce qui inquiète un grand nombre de personnes. Le ministre a parlé aujourd'hui des problèmes qui se posaient en ce qui concerne les procédures qui seront suivies par ce tribunal.

En fait, le projet de loi que nous avons devant nous, soit le bill C-7, comprend deux projets de loi, l'un cherchant à supprimer les pratiques considérées comme nuisibles ou indésirables et qui sont observées sur le marché. Il s'agit donc, là, de la protection du consommateur. D'autre part, nous constatons que certaines de ces pratiques seront examinées par la commission, lesquelles, selon les propres termes du ministre, peuvent en certaines circonstances être souhaitables et autorisées par la commission, et en d'autres circonstances, être jugées indésirables. En d'autres termes, le principe législatif du deuxième aspect de ce bill est totalement différent. Il est d'ordre civil et discrétionnaire.

Afin d'accélérer l'examen des propositions les moins controversées de ce bill, soit les dispositions concernant la protection du consommateur, et afin qu'elles soient adoptées dès que possible, nous suggérons au ministre de diviser le projet de loi. Ce sera toutefois à lui de décider de quelle manière il peut le faire. En tant que membre du gouvernement, il est responsable de la forme sous laquelle la loi est présentée à la Chambre et, par conséquent, à ce comité. Cela entraînera peut-être, finalement, la présentation de deux projets de loi à la Chambre.

Je suis sûr qu'un nouveau débat en seconde lecture ne posera aucun problème et je pense qu'il serait préférable que parmi les deux nouveaux bills, le premier, qui concerne la protection du consommateur, ait la priorité dans ce comité et soit adopté dès que possible, sous réserve des problèmes techniques mineurs qui ont été soulevés par différents groupes, y compris l'Association des consommateurs.

[Texte]

Not wanting to provide a definitive answer for the Minister, I have taken a look at the various clauses of the bill and I can say that most of the bill, in terms of the numbers of clauses, appears to fall into the category of consumer protection with the exception of clauses 9, 12, 22 and 24. They are the clauses dealing with the civil powers of the Restrictive Trade Practices Commission which, in our view, are going to be the subject matter of the greatest discussion, the greatest number of briefs, the greatest objections, on the whole bill and which, I think, speaking very candidly, are going to take the most time to deal with. What our party wants to avoid doing at this stage is delaying unnecessarily what are seen to be generally desirable provisions all within a nice neat little framework while we listen to all the groups as the Minister says, from big business, from small business, from provincial governments, from consumer groups and from labour unions which, in my judgment, will focus primarily on the powers of the Restrictive Trade Practices Commission.

Therefore, initially the position we are taking is that we throw this out for the Minister's consideration and, indeed, perhaps invite his comments on that. I am sure he has considered that previously. I believe a number of the speeches of hon. members on second reading made reference to this possibility. I believe a number of the briefs that have come to the Minister and have come into the hands of members of Parliament have made suggestions along those lines. So, although we have other questions on this side of the table relating to the bill and we are quite prepared to go ahead in all respects, I think at this stage we would be interested in hearing the Minister's response to that general suggestion as to form and structure and procedure.

Mr. Gray: I will be happy to respond, Mr. Chairman. It seems to me, Mr. Chairman and members of the Committee, that contrary to what is suggested by Mr. Atkey, the entire bill deals with consumer protection. The individual Canadian as a consumer has in my view no lesser interest in dealing with such matters as conspiracies in restraint of trade, the inability of new people to enter a market because they cannot be supplied, than they have in such things as misleading advertising and bait and switch selling.

I would think by accepting Mr. Atkey's suggestion we would be taking away from the individual Canadian the opportunity for additional protection he needs now.

• 1610

Mr. Chairman, competition policy in Canada has been under review since 1966. In that year the government referred to the Economic Council of Canada the whole question for detailed study, and they handed down their report in 1969. As a result of that study a bill was presented for discussion to the Parliament and the country by the hon. Ron Basford in 1971 and there was considerable debate and discussion about that. It became my responsibility to recommend to the Cabinet how to proceed in the matter of competition policy. I thought there were good arguments for not attempting to deal with the total field in one single bill, especially because of the necessity of ensuring that certain areas like those dealing with mergers and specialization agreements were in harmony with our evolving industrial strategies and foreign investment policies.

Mr. Chairman and members of this Committee, I think you will agree that at some point we have to decide that the time has come to take decisions on competition policy in the interests of individual Canadians, and while one can

[Interprétation]

J'ai examiné les différents articles du projet de loi et je crois pouvoir dire que la plupart tombent dans la catégorie de la protection du consommateur, à l'exception des articles 9, 12, 22 et 24. Ces derniers articles traitent des pouvoirs civils de la commission sur les pratiques commerciales restrictives, lesquels articles doivent faire l'objet, à notre avis, d'un débat beaucoup plus détaillé; de nombreux mémoires seront présentés à ce sujet, des critiques seront émises et je pense que c'est sur ce domaine précisément que nous passerons la plus grande partie de notre temps. Notre parti veut éviter un retard inutile dans l'adoption de ce que nous considérons comme des dispositions souhaitables, tandis que nous entendrons les groupes représentatifs des grandes entreprises, des petites entreprises, des gouvernements provinciaux, des groupes de consommateurs et des syndicats qui, à mon avis, se préoccuperont davantage des pouvoirs délégués à la Commission.

Ayant fait cette suggestion, j'attends maintenant les commentaires du Ministre. Je suis sûr qu'il a déjà envisagé cette possibilité. Par ailleurs, un certain nombre de députés, lors du débat de seconde lecture, en ont parlé. Il me semble qu'un certain nombre des mémoires qui ont été soumis au Ministre et aux députés suggéraient ce genre de chose. D'autres députés de mon parti voudraient poser des questions en ce qui concerne ce projet de loi, mais je voudrais auparavant connaître la réponse du Ministre quant à cette suggestion que je viens de faire.

M. Gray: Je répondrai volontiers, monsieur le président. A mon avis, contrairement à ce qu'affirme M. Atkey, le bill ne traite que de la protection du consommateur. Chaque Canadien, en tant que consommateur, n'est pas moins intéressé à certaines activités comme les complots visant à restreindre le commerce, la possibilité de certaines personnes à ouvrir un commerce parce qu'elles ne peuvent être approvisionnées, qu'à d'autres sujets comme la publicité trompeuse, etc.

Si j'acceptais la suggestion de M. Atkey, je priverais chaque Canadien de la protection supplémentaire dont il a besoin.

Monsieur le président, nous étudions depuis 1966 une politique sur la concurrence au Canada. En 1966, le gouvernement chargea le Conseil économique du Canada d'effectuer une étude détaillée sur cette question, et un rapport fut publié en 1969. A la suite de ce rapport, un projet de loi fut présenté au Parlement et au pays par M. Ron Basford, en 1971, il y eut de nombreuses discussions à ce sujet. Je fus chargé ensuite de faire une recommandation au Cabinet quant à la manière de procéder pour l'élaboration d'une politique sur la concurrence. Des arguments valables ont été avancés pour que cette question ne soit pas couverte par un seul projet de loi, car il s'agissait surtout de veiller à ce que les fusions et les accords de spécialisation correspondent à notre politique industrielle et à notre politique d'investissements étrangers.

Monsieur le président, messieurs, vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il faut, à un moment ou à un autre, prendre des décisions et que le moment est venu pour ce faire, dans l'intérêt du peuple canadien. La suggestion de

[Text]

certainly consider Mr. Atkey's suggestion, I think most members of Parliament and most individual Canadians will say now is the time to get on with and take decisions on all the areas of this bill.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, if I can then ask the Minister if he is anxious to proceed with the whole of the competition policy, why he and the government have seen necessary to divide the government's competition policy into two phases. We have had the Minister in his speech in the House say we are not prepared to proceed with our policy in its entirety. Is he denying now that phase two will have any effect or any impact on the consumer?

Mr. Gray: I think it will also be important. What I am saying is that I think a reasonable case could be made for the division that we have proposed, in effect the first stage covering the bill before the House and this Committee and the second stage covering the areas which I have outlined and which are not in this bill.

I think there comes a time when you can make arguments about dividing the bill down to such morsels that the whole thrust of reform becomes insignificant and is not really what the public expects.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Mr. Gray, would it be fair to you to suggest that in the briefs you have received, in the complaints that you have had by letter or by phone call, the great majority of complaints, the great majority of concerns that have been expressed from many thousands of Canadians, have related to the proposed powers of the RTPC and as a practical matter in looking ahead to the work of this Committee, and I am sure we are all looking ahead to that in terms of the questions we are going to ask around this table, in terms of the witnesses we are going to hear, in terms of the briefs we are going to have to pour over for many many hours, it is the Restricted Trade Practices Commission powers, the civil powers, that are going to occupy most of our time. In terms of practical order of business in trying to achieve something in the interests of the consumer, would it not be advisable, given the present nature of the present Parliament, to split the bill, be pragmatic about it and take what you can get under present circumstances?

Mr. Gray: Mr. Chairman, it is my assessment of the letters and briefs we have received that the complaints about the RTPC have not come from thousands of Canadians, they have come primarily from a limited group of big-business interests. They have a perfect right to express their views and to have them considered on their merits, but I do not assess the majority of those kinds of criticisms as coming from thousands of Canadians.

This matter of civil jurisdiction for the RTPC, or generally in anti-trust law, is not something that was thrust upon Parliament and this Committee a few days ago. It has been a matter of discussion for years, as I pointed out. In fact, this is something that has been urged upon the government and Parliament by many elements in the business community, including some, I suspect, who are now opposing this very kind of measure. I must say this, if circumstances arise, such that this bill cannot be disposed of within a reasonably prompt period of time because the exigencies of events will mean there is no Parliament to make that decision, then the responsibility will fall upon those like yourselves who want to take this Parliament apart and go to the people.

[Interpretation]

M. Atkey offre certains avantages, mais je pense que la plupart des députés et des Canadiens seront d'accord avec moi pour dire qu'il est temps de prendre des décisions dans ce domaine.

M. Atkey: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre pourquoi, s'il est aussi pressé de définir une politique sur la concurrence, lui et son gouvernement ont jugé nécessaire de diviser cette politique en deux étapes. Le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement n'était pas prêt à définir une telle politique dans sa totalité. Veut-il dire par là que la seconde étape n'aura aucun effet sur le consommateur?

M. Gray: Je pense qu'elle sera aussi importante. Nous avons proposé une division tout à fait cohérente, et ce projet de loi en constitue la première étape; il y a d'autres domaines qui ne sont pas mentionnés dans ce projet de loi et qui constitueront la seconde étape.

Il y a un moment où vous pouvez parler de diviser le bill en tant de parties, mais je ne pense pas qu'il soit très bien choisi, car une telle réforme serait tout à fait inutile et ne servirait pas l'intérêt public.

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: Monsieur Gray, n'est-il pas vrai que la majorité des mémoires et des plaintes que vous avez reçues, par téléphone ou par lettre, et qui provenaient de milliers de Canadiens, concernaient les pouvoirs qui allaient être délégués à la Commission? Au sein de ce Comité, nous allons devoir sélectionner les témoins que nous entendrons; il nous faudra examiner longuement les mémoires qui nous seront soumis, et je pense que c'est la question des pouvoirs délégués à la Commission qui occuperont la majorité de notre temps. Je pense donc que dans l'intérêt du consommateur, il serait souhaitable, étant donné la structure actuelle du Parlement, de diviser le projet de loi afin d'en tirer le meilleur dans les circonstances présentes.

M. Gray: Monsieur le président, les lettres et mémoires que nous avons reçus et qui portaient sur la Commission ne venaient pas de milliers de Canadiens, mais essentiellement d'un groupe limité de grandes entreprises. Elles ont tout à fait le droit d'exprimer leur opinion et de faire valoir leur mérite, mais je ne dirais pas que la majorité de ces critiques proviennent de milliers de Canadiens comme vous l'avez dit.

Cette question de la juridiction civile qui sera déléguée à la Commission n'est pas une idée nouvelle que l'on présente au Parlement ou à ce Comité. En fait, on en parle depuis des années. En effet, c'est quelque chose que certains éléments du milieu des affaires ont pressé le gouvernement et le Parlement de faire y compris certains de ceux qui semblent maintenant s'opposer à ce genre de mesure. Il me faut le dire si le cas se présentait que le projet de loi ne puisse pas être étudié dans un temps raisonnable du fait de l'exigence de la situation, cela voudrait dire qu'il n'y a pas de Parlement pour prendre une telle décision et alors la responsabilité en retomberait sur ceux qui comme vous veulent voir se dissoudre ce Parlement et faire appel au vote populaire.

[Texte]

• 1615

Mr. Atkey: Mr. Gray, to remind you of a decision taken by a steering committee represented by all parties, including government supporters, the steering committee has set forth a timetable and it is to some extent dictated by the necessity for this committee to hear estimates of various government departments. However, there has been a national call for briefs in the daily press. Briefs must be submitted by May 15, 1974. I think the Chairman indicated to the committee in a previous session that it may be that the entire month of May is taken up with the hearing of estimates. That means that if any of those persons, associations or groups, including provincial governments, consumer associations, big business and small business are to have hearings in support of their briefs, they will have to take place in the month of June and already we have seen quite a proliferation of briefs from various groups such as I have described. I think a reasonable estimate is that it is going to take up the entire month of June.

Mr. McGrath: Not to mention the other place.

Mr. Chairman: Order please.

Mr. Atkey: As we all know, the other place is sitting. They have indicated an intention to hire counsel to hear briefs and it is a very long and complex process. What we are offering you now, Mr. Gray, is an opportunity to proceed expeditiously in respect of the consumer protection aspects of the bill, the criminal prohibitions, in which I think you will find general agreement around this table, subject to technical amendments that must be made.

Mr. Gray: I would just like to make one further comment and that is that . . .

The Chairman: Excuse me, Mr. Gray.

Mr. Herbert: On a point of order, Mr. Chairman. Have we not already had submitted to this committee the Steering Committee's report and was that not approved?

The Chairman: Yes, it was approved.

Mr. Herbert: Was Mr. Atkey not aware of the program that was established in that Steering Committee report?

Mr. Atkey: I just outlined it.

Mr. Herbert: So now you are objecting to it, are you?

Mr. Atkey: No, not at all.

The Chairman: I am sorry, Mr. Gray.

Mr. Herbert: Then I did misunderstand, because you said that during the whole month of June we would be hearing witnesses.

The Chairman: Mr. Herbert, I believe no one is in a position to quantify this until we receive all the briefs and I think the Steering Committee has set a time limit for receiving briefs, not for the hearing of briefs. This has not been considered either by the Steering Committee or by this Committee as a whole.

[Interprétation]

M. Atkey: Monsieur Gray, pour vous rappeler une décision prise par le comité directeur lequel représente tous les partis, y compris ceux qui appuient le gouvernement, le comité directeur a établi un horaire et cet horaire est dans une certaine mesure le fait que ce Comité a besoin d'entendre les évaluations des différents ministères. Toutefois, les quotidiens ont lancé un appel national pour que des mémoires soient soumis. Il faut qu'ils le soient avant le 15 mai 1974. Je pense que le président a dit au Comité lors d'une réunion préalable qu'il se pourrait que tout le mois de mai se passe à l'audition de ces évaluations. Cela veut dire que si certains parmi ces personnes, ces associations ou ces groupes, y compris les gouvernements provinciaux, les associations de consommateurs, les grosses et petites entreprises doivent avoir des auditions pour faire valoir leurs mémoires il faudra que cela se fasse au mois de juin et déjà nous avons reçu une grosse moisson de mémoires de différents groupes du genre de ceux que je viens de mentionner. Si j'essaie d'évaluer cela raisonnablement, je pense que cela nous prendrait tout le mois de juin.

M. McGrath: Sans parler de la Chambre.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Atkey: Comme nous le savons tous, la Chambre siège. Elle a manifesté l'intention d'engager des experts pour ces auditions et c'est un processus très long et très complexe. Ce que nous vous donnons maintenant, monsieur Gray, c'est la possibilité de procéder plus rapidement pour tous les aspects du projet de loi qui concernent la protection du consommateur, les interdictions criminelles, et je pense que à peu près tout le monde autour de cette table est d'accord pour cela, sous réserve de modifications techniques qui devront être apportées.

M. Gray: J'aimerais faire encore une remarque, à savoir . . .

Le président: Excusez-moi, monsieur Gray.

M. Herbert: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le rapport du comité directeur n'a-t-il pas déjà été soumis au Comité et n'a-t-il pas été approuvé?

Le président: Oui, il a été approuvé.

M. Herbert: M. Atkey n'est-il pas au courant du programme qui a été prévu dans ce rapport du comité directeur?

M. Atkey: Je l'ai simplement souligné.

M. Herbert: Et maintenant vous vous y opposez, n'est-ce pas?

M. Atkey: Non, pas du tout.

Le président: Je regrette, monsieur Gray.

M. Herbert: Alors je vous ai mal compris car vous avez dit que nous allions devoir entendre des témoins pendant tout le mois de juin.

Le président: Monsieur Herbert, je ne pense pas qu'il soit possible de prévoir cela exactement tant que nous n'avons pas reçu tous les mémoires et je pense que le comité directeur a donné une date limite pour la réception de ces mémoires, mais non pas pour l'audition. Cette question n'a pas été envisagée par le comité directeur ni par le Comité dans son ensemble.

[Text]

Mr. Herbert: Yes.

The Chairman: I think Mr. Atkey was assuming that the amount of briefs that we would receive would take a number of weeks, but this has to be decided. When we have received all the briefs, we will be able to make a valid judgment at that time. Mr. Gray.

Mr. Gray: Mr. Chairman, it is of course up to the committee to decide how it carries on its business in terms of hearings and study of briefs, and how expeditiously it does so, so I really cannot comment on that. That is for the committee to decide. However, I think Mr. Atkey's comments that they have nothing to say about the so-called direct consumer protection measures except in respect of a few technical areas will come as some surprise to many of those who have already prepared briefs and are in the process of doing so, because the briefs I have seen that have been submitted to me directly and which are likely to be similar to those to be submitted to this committee, have some very extensive and detailed comments about these direct consumer protection areas as well. You apparently are suggesting that these people be deprived of their opportunity to state their views to this committee, and I...

Mr. McGrath: Not for the moment...

The Chairman: Mr. McGrath, I will recognize you, but right now we have Mr. Atkey.

Mr. Gray: This is for the committee to decide, of course, but I would suggest that what Mr. Atkey is putting forward as something beneficial to the individual Canadian consumer may well turn out to be the opposite because at the expense of possibly spending a few days less in committee had parliamentary consideration, the individual Canadian consumer will be deprived of the benefits that come from the parts of the bill that he does not want to proceed with and which he may never want to proceed with.

Mr. Atkey: Mr. Gray, those who intend or who have submitted briefs...

The Chairman: Order please.

• 1620

Mr. Atkey: ... on the consumer production provisions it would be a very simple matter for the Committee to get in touch with them to see that they were given an opportunity to appear before this Committee, and certainly their briefs would be considered. That could be done expeditiously. However, I think, Mr. Minister, and you have not denied the fact that the majority of the recommendations in the majority of the briefs that have come in have primarily been concerned with the powers of the Restrictive Trade Practices Commission.

Mr. Gray: I frankly do not say that that is my impression. The contents of the briefs seemed to be divided in equal measure between a civil jurisdiction in certain areas of competition, while on the other...

Mr. Atkey: Perhaps the Committee will do an analysis of that.

Mr. Gray: That is a matter of debate, and so on. I simply conclude by saying that I am certainly taking Mr. Atkey's comments into account but, frankly, the position of the government is that it is in the public interest to proceed with the entire bill at this time.

[Interpretation]

M. Herbert: Oui.

Le président: Je crois que M. Atkey a supposé que le nombre de mémoires que nous allions recevoir nous prendrait un certain nombre de semaines, mais il faudra prendre une décision à ce sujet. Lorsque nous aurons reçu tous les mémoires, nous serons en mesure de juger sainement de cela. Monsieur Gray.

M. Gray: Monsieur le président, il revient bien sûr au Comité de décider de la procédure à suivre pour les auditions et l'étude des mémoires, et de savoir avec quelle rapidité il veut le faire, je ne peux donc pas faire de remarque à ce sujet. C'est au Comité de décider. Toutefois, j'estime que les remarques de M. Atkey selon lesquelles ils n'ont rien à dire des soi-disant mesures de protection directes des consommateurs sauf pour ce qui est de quelques domaines techniques vont surprendre une grande partie de ceux qui ont déjà préparé leur mémoire ou qui sont en train de le faire, car les mémoires que j'ai vus qui m'ont été soumis directement et qui sont sans doute semblables à ceux que le Comité recevra, comportent des remarques très détaillées et très approfondies sur ces questions de protection directe des consommateurs également. Vous semblez suggérer que ces gens ne devraient pas avoir la possibilité de dire leur point de vue au Comité, et je...

M. McGrath: Pas pour l'instant...

Le président: Monsieur McGrath, vous aurez la parole, mais pour l'instant c'est M. Atkey qui l'a.

M. Gray: C'est bien sûr au Comité de décider, mais il me semble que ce qu'avance M. Atkey bien qu'il prétend être à l'avantage des consommateurs particuliers du Canada pourrait bien se révéler être le contraire car pour quelques jours de moins passés au Comité et au Parlement à étudier ces mémoires, les consommateurs particuliers du Canada ne pourront pas bénéficier de certaines dispositions du projet de loi s'ils ne le peuvent étudier et qu'il peut très bien ne jamais vouloir étudier.

M. Atkey: Monsieur Gray, ceux qui ont l'intention de déposer des mémoires ou qui l'ont fait...

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Atkey: A propos des dispositions sur la protection du consommateur il serait très facile pour le Comité de communiquer avec eux pour s'assurer qu'ils auront une occasion de se présenter devant ce comité, et leurs mémoires seront certainement considérés. Cela pourrait être fait d'une façon très efficace. Néanmoins, je crois, monsieur le ministre, et vous n'avez pas nié le fait, que la majorité des recommandations qu'on trouve dans la majorité des mémoires qui nous ont été présentés se préoccupent principalement avec les pouvoirs donnés à la Commission des pratiques restrictives du commerce.

M. Gray: Je ne pourrai pas dire que cela est mon opinion. Le contenu des mémoires me semble divisé de façon égale entre la question de juridiction civile dans certains domaines de la concurrence, tandis que d'autres...

M. Atkey: Peut-être le Comité fera une analyse de cela.

M. Gray: Évidemment, on pourra discuter la chose. Pour conclure je dirais simplement que je prendrais les commentaires de M. Atkey en considération mais, franchement, la position du gouvernement présentement est qu'il serait dans l'intérêt public de procéder avec le projet de Loi entier à ce moment.

[Texte]

Mr. Atkey: Mr. Chairman . . .

The Chairman: This will be your last question, Mr. Atkey.

Mr. Atkey: On that note, then, I propose to move a motion in this Committee to this effect:

I move that this Committee forthwith report to the House that: your Committee recommends that it be an instruction from the House to the Committee that the Committee have power to divide Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code, into a bill comprised of Clauses 9, 12, 22 and 24 of Bill C-7, being those provisions relating to the civil powers of the Restricted Trade Practices Commission, and a bill comprised of the remainder of the clauses of said Bill C-7, being those provisions relating to any competition offences of a criminal nature and to give first priority to the consideration and report of the latter bill.

I have copies of this motion for the members.

Mr. Leblanc (Laurier): Do you have some in French as well, Mr. Atkey?

Mr. Atkey: No, it was done at the last . . .

An hon. Member: Oh.

Mr. McGrath: You would not understand it even in French.

An hon. Member: Oh, come on, Mr. McGrath, that is not nice of you.

Mr. Leblanc (Laurier): I am not sure you understand it in English, Mr. McGrath.

Mr. Atkey: If you read *Hansard* of March 14 I think you will understand what this is all about.

An hon. Member: Mr. Chairman, may I ask the mover a question? Is that possible?

The Chairman: I have not ruled on the motion yet. You can ask a question if your time has expired. Is your question on the motion, on the procedure, or what?

An hon. Member: On the motion. Perhaps I should put the question. I was wondering whether the motion would cover the question of services about which we have spoken a great deal?

Mr. Atkey: Yes, services would be included in the provision that would be given prior treatment in so far as it related to criminal prohibitions.

M. Clermont: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Voulez-vous relire de nouveau la motion qui a été déposée par le député, M. Atkey?

Le président: La motion qui a été déposée par M. Atkey se lit comme suit:

[Interprétation]

M. Atkey: Monsieur le président . . .

Le président: Cela sera votre dernière question, monsieur Atkey.

M. Atkey: Très bien, alors je propose une motion à ce comité qui se lit:

Je propose que ce comité fasse rapport à la Chambre que: ce comité demande à la Chambre une directive lui donnant le pouvoir de diviser le bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le code criminel, en deux bills, le premier comprenant les articles 9, 12, 22 et 24 du bill C-7, qui sont les dispositions à l'égard des pouvoirs civils de la Commission des pratiques restrictives du commerce; et un bill contenant le reste des articles du dit bill C-7, étant les dispositions à propos des infractions des concurrences de nature criminelle, à donner première priorité à la considération et un rapport du dernier bill.

J'ai des exemplaires de cette motion pour les membres.

M. Leblanc (Laurier): Avez-vous des exemplaires en français aussi, monsieur Atkey?

M. Atkey: Non, j'ai rédigé ceci à la dernière minute.

Une voix: Oh.

M. McGrath: Vous ne le comprendrez pas même en français.

Une voix: Venez, venez, monsieur McGrath, ce n'est pas gentil de votre part.

M. Leblanc (Laurier): Je ne suis pas sûr si vous le comprenez en anglais, monsieur McGrath.

M. Atkey: Si vous reférez au *Hansard* du 14 mars je crois que vous comprendrez qu'est-ce qui se passe ici.

Une voix: Monsieur le président, puis-je poser une question au proposeur de cette motion? Est-ce possible?

Le président: Je n'ai pas rendu de décision sur cette motion encore. Vous pourriez poser une question si votre temps n'est pas écoulé. Est-ce que votre question touche sur la motion, sur la procédure, ou quoi?

Une voix: Sur la motion. Peut-être que je devrais poser la question. Je me demandais si la motion était pour inclure le problème des services desquels nous avons discutés longuement?

M. Atkey: Oui, les services seront inclus dans la disposition qui serait donnée une autre priorité en tant que ceci est relié aux restrictions criminelles.

Mr. Clermont: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Would you please reread the motion presented by the member, Mr. Atkey?

The Chairman: The motion proposed by Mr. Atkey reads as follows:

[Text]

I will ask the Clerk to read the motion.

The Clerk: It reads:

That the Committee forthwith report to the House that your Committee recommends that it be an instruction from the House to the Committee that the Committee have power to divide Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code, into a bill comprised of Clauses 9, 12, 22 and 24 of Bill C-7, being those provisions relating to the civil powers of the Restricted Trade Practices Commission, and a bill comprised of the remainder of the clauses of the said Bill C-7, being those provisions relating to any competition offences of a criminal nature and to give first priority to the consideration and report of the latter bill.

The Chairman: Are there any comments from other members?

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Voici, monsieur le président, il est peut-être possible que le Comité permanent des finances ait le pouvoir de demander une telle directive de la Chambre des communes. Mais, je ne pose la question: en vertu de quel pouvoir la Chambre des communes peut-elle autoriser un comité à diviser un projet de loi? Le projet de loi, qui a été déposé à la Chambre des communes et qui reçu une deuxième lecture était le Bill C-7 et comprenait des articles de 1 à 31, alors, comment la Chambre peut-elle donner le droit à un comité de diviser un projet de loi?

The Chairman: Mr. Jerome.

• 1625

Mr. Jerome: Thank you, Mr. Chairman. I do not have anything to say on the advisability of the motion but on the orderliness of the motion it would appear that, if carried, it would have the Committee recommend something to the House of Commons, a course which would cause the House of Commons, if that report were adopted by the House, to instruct this Committee with respect to this bill which is before it.

To begin with, if that were successful, it would mean that the House would be referring this bill to this Committee with an instruction that the Committee do something with it; a motion that in itself would be out of order because I submit that—and I presume this is something you will have to decide—one of the second reading amendments that is clearly out of order is an amendment that the bill be referred to a committee with a specific instruction. Therefore the effect of Mr. Atkey's amendment would be to bring into play a procedure which would be asking the House of Commons to do something which is clearly out of order.

In addition to that, the instruction which he envisages in the motion is a nebulous instruction because it is an instruction that the Committee have power to do something. An instruction is either an instruction that the Committee do something or it is not. To call it an instruction simply by saying that the bill is referred to the Committee with the instruction that the Committee has the power to divide the bill, I submit, is an instruction that is really barely capable of definition.

[Interpretation]

Je vais demander au greffier de vous la lire.

Le greffier: Elle se lit:

Que le comité fait rapport à la Chambre, que leur comité demande à la Chambre une directive lui donnant le pouvoir de diviser le bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et à présent la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en deux bills, le premier comprend les articles 9, 12, 22 et 24 du bill C-7, qui sont les dispositions à l'égard des pouvoirs civils de la Commission des pratiques restrictives du commerce, et un bill composé du reste des articles du dit bill C-7, étant les dispositions à propos des infractions de concurrence de nature criminelle et de donner première priorité à la considération et un rapport du dernier de ces bills.

Le président: Y aurait-il d'autres commentaires de la part des autres députés?

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, it may be possible that the Standing Committee on Finance has the power to request such an instruction from the House of Commons. But the question which I am asking myself is, what authority does the House of Commons have to authorize a committee to divide a bill? The bill which was tabled in the House, and which received second reading, was Bill C-7, and consists of Clauses 1 to 31; therefore how can the House give any committee the right to divide a bill.

Le président: Monsieur Jerome.

M. Jerome: Merci, monsieur le président. Je ne peux rien dire sur le bien entendu de cette motion mais simplement du point de vue de la forme il me semble que, si adoptée, cela demanderait que le comité recommande quelque chose à la Chambre des communes, de prendre une action qui forcerait la Chambre des communes, si ce rapport serait adopté par la Chambre, de donner une directive à ce comité à propos d'un projet de loi dont il est saisi.

Premièrement, si cela était réussi, cela voudrait dire que la Chambre renverrait ce projet de loi à ce comité avec une directive que le comité fait quelque chose; cela est une motion qui est en soi non recevable car je dirais... et je suppose que c'est à vous de décider... un des amendements après la deuxième lecture qui est clairement non recevable est un amendement qui référerait un projet de loi à un comité avec une directive particulière. Si adopté, l'amendement de M. Atkey aurait comme effet de mener en jeu une procédure qui demanderait à la Chambre des communes de faire quelque chose qui est clairement non recevable.

En outre, la directive qu'il cherche dans sa motion est une directive très nébuleuse car elle implique que le comité aurait le pouvoir de faire quelque chose. Une directive est soit une directive u comité de faire quelque chose ou elle n'est pas. De l'appeler une directive simplement en disant que le projet de loi est référé au comité avec la directive que le comité a le pouvoir de diviser le projet de loi, je constate, est une directive qu'on ne peut même pas définir.

[Texte]

So I submit to begin with, to ask the House of Commons to add an instruction to the motion referring the bill to us asks it to do something it cannot do and then the description of that instruction is something that would be too difficult for the House of Commons to define. I submit that the motion is in itself out of order and would, in turn, if it were passed and adopted, ask the House of Commons to do something that is out of order.

Thus I submit that it fails on two grounds.

Le président: Monsieur Pierre De Bané.

M. De Bané: Monsieur le président, quant à la forme, je pense que, étant donné que la chambre a référé ce projet de loi au Comité, le Comité doit assumer ses responsabilités. Quant au fond, j'ai l'impression que les citoyens du pays ne nous pardonneront pas si nous retardons davantage l'étude de ce projet de loi. Déjà le ministre a annoncé que ce projet de loi n'est qu'une première étape dans la grande charte de la protection des consommateurs et de la bonification des pratiques commerciales au pays, que ce projet de loi en soi, évidemment, n'est pas complet et qu'il y a d'autres étapes à venir. Et si dès cette première étape qui est le fruit de huit ans d'étude et de discussion, on veut déjà édulcorer ce projet de loi et le rapetisser, franchement, je pense que les citoyens du Canada auraient raison de désespérer de nous, si nous n'arrivons pas à aller plus vite. Jamais, à mon humble avis, un projet de loi n'a été l'objet de tant de discussion. Ça fait déjà des années qu'il est étudié, c'est la troisième fois qu'il est déposé en Chambre...

Le président: Monsieur De Bané.

M. De Bané: Alors, monsieur le président, je pense qu'aucun projet de loi n'a eu autant l'occasion d'être discuté ni fait l'objet de tant de consultation, tant avec le monde des affaires, le monde des consommateurs que les gouvernements provinciaux, et cela depuis des années.

Mr. Atkey: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: We are already on a point of order.

Mr. Atkey: Yes, but I understand that the debate is on the procedural acceptability of the motion and I believe Mr. De Bané, while I would not quarrel with all his arguments, is involved in the merits of the motion. I would like some guidance from the Chair as to whether we are debating the procedural acceptability or the merits, or both.

The Chairman: Right now, I am to make a ruling on your motion. I have asked members to comment on your motion and I am recognizing the members in turn. I have not made a ruling yet whether it is acceptable or not.

Mr. Atkey: But Mr. De Bané was debating the merits of the motion.

The Chairman: I agree with that. I know he was doing that.

Mr. Atkey: On another point of order, Mr. Chairman. Either we are into the merits or we are not into the merits.

[Interprétation]

Alors je vous dis premièrement, de demander à la Chambre des communes d'ajouter une directive à la motion qui réfère ce projet de loi à ce comité et de leur demander de faire quelque chose qu'ils ne peuvent pas faire, et la description de cette directive serait quelque chose trop difficile à définir par la Chambre des communes. Je constate que la motion est non recevable, et causerait, si acceptée, que nous demandions à la Chambre quelque chose qui est non recevable.

Alors je constate quelle est non recevable sur les deux comptes.

The Chairman: Mr. Pierre De Bané.

Mr. De Bané: Mr. Chairman, as to the form, I think that given that the House has already referred this bill to the Committee, the Committee must face its responsibilities. As to its merits, I am under the impression that the citizens of this country would not forgive us if we were to delay the study of this bill. The Minister has already stated that this bill is but the first stage in a grand plan for the protection of the consumer and for the improvement of business practices in the country, that this bill in itself, obviously, is not complete, and that other stages are forthcoming. And if after this first stage which is the result of eight years of study and discussion, we are already trying to sweeten this bill by shortening it, frankly, I think that the citizens of Canada would be justifiably disappointed in us, if we cannot manage to work a little more quickly. Never, in my humble opinion, has a bill been the object of so much discussion. It has been discussed for years, it is the third time that it has been tabled in the House...

The Chairman: Mr. De Bané.

Mr. De Bané: Therefore, Mr. Chairman, I do not think any other bill has been discussed so long, has been the object of so much consultation, with more people in the business world, more consumers, provincial governments, and this has been going on for years.

M. Atkey: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Nous discutons déjà le Règlement.

M. Atkey: Si, mais de ce que je comprends, nous discutons si ma motion est recevable du point de vue procédural et je crois que M. De Bané, et je n'oserai pas contredire ses remarques, discute le fond de cette motion. J'aimerais des directives du président pour savoir si nous discutons si la motion est acceptable, ou méritoire, ou les deux.

Le président: Présentement, je dois faire une décision sur votre motion. Il faut alors que je demande aux membres du comité de faire des remarques sur la motion et je reconnais tous les membres à leur tour. Je n'ai pas encore fait ma décision pour voir si elle est recevable ou non.

M. Atkey: Mais M. De Bané discutait si la motion était méritoire.

Le président: Je suis d'accord avec ça. Je savais qu'il le faisait.

M. Atkey: J'invoque encore le Règlement, monsieur le président. Soit si nous discutons le mérite de la motion ou non.

[Text]

The Chairman: I will call this to the attention of Mr. De Bané.

• 1630

Monsieur De Bané, pouvons-nous nous en tenir à la procédure plutôt qu'au fond de la mesure législative et de la motion?

M. De Bané: Quant à la procédure, monsieur le président, la Chambre des communes a renvoyé ce projet de loi, qui a dépassé le stade de la deuxième lecture, qui est le stade du principe, et en principe, le principe de ce projet de loi a été adopté tel qu'il a été présenté à la Chambre des communes. La Chambre des communes l'ayant adopté en principe, l'ayant renvoyé à ce Comité, ce Comité doit assumer ses responsabilités. Il n'a pas le droit de les esquiver et de démissionner devant ses responsabilités. Et c'est à nous à les assumer, et ne pas revenir à la Chambre des communes; c'est ici que nous devons assumer nos responsabilités et non pas les retourner à la Chambre des communes.

The Chairman: Mr. Herbert, did you want to speak on the ...

Mr. Herbert: Yes, just on the acceptability of the motion. In some ways, I am repeating what has already been said but, in effect, the motion does refer to a second bill. In other words, it would be calling upon this Committee to originate a bill and that would mean that there would have been no first reading or second reading of the bill in the House since obviously any splitting of any bill in the way this proposal suggests would change its very nature. Therefore, one could not assume because the whole bill has been approved for second reading that any clause of it would equally be approved for second reading.

On that basis, Mr. Chairman, I suggest that the motion is completely out of order.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, merci. J'ai lu, bien qu'un membre prétend que je ne peux pas lire une motion faite par les Conservateurs, c'est vrai que les motions sont très mal faites, je l'ai lue, quand même, en anglais, et je pense qu'avec l'expérience que j'ai acquise au cours des années que j'ai été ici, il est difficile pour vous d'accepter cette motion-là comme étant recevable. Si vous voulez vous référer à certaines décisions qui ont été rendues dans le passé, le 15 juin 1973, si ma mémoire est fidèle, par M. l'Orateur de la Chambre, concernant la forme et le contenu des rapports faits par les comités à la Chambre des communes, si on veut appliquer les critères établis dans le temps par M. l'Orateur, je pense que cette motion-là est tout à fait irrecevable.

The Chairman: I have no other comments, gentlemen I am ready to ... Mr. Atkey.

Mr. Atkey: I have a ready reply, Mr. Chairman. Very briefly, the motion before the Committee, in the sense that it would go back to the House, does not create a new bill as such. We are still dealing with all the provisions only that are in this and it creates what is one compartment into two compartments and identifies the relevant clauses that go into the respective compartments. It is merely asking that the House—and, of course, there can be a debate take place in the House as to the advisability of whether the House takes action along the lines requested by the Committee—whether the House wants to expedite the work of this

[Interpretation]

Le président: J'informerai M. De Bané de vos remarques.

Mr. De Bané, would you please restrain yourself to questions of procedure rather than to the merits of the motion.

Mr. De Bané: As to the procedure, Mr. Chairman, the House of Commons has referred this bill to Committee, after it had received second reading, which in principle, is the point at which a bill is adopted in principle, in the form in which it was presented to the House of Commons. Having adopted it in principle, the House has referred it to this Committee, and this Committee should face up to its responsibilities. The Committee has no right to evade its responsibilities, nor to back away from its responsibilities. It is up to us to assume them, and not to go back to the House of Commons, this is where we should assume our responsibilities and not refer this again to the House of Commons.

Le président: Monsieur Herbert, voulez-vous prendre la parole sur le ...

M. Herbert: Oui, sur la question de la recevabilité de la motion. D'une façon, je répète ce qu'on a déjà dit mais, en effet, cette motion fait référence à un deuxième bill. En d'autres mots, cela demanderait du comité d'originer un projet de Loi qui voudrait dire qu'il n'aurait pas eu de première ou de deuxième lecture de ce projet de Loi dans la Chambre, car la division de n'importe quel projet de Loi de la façon proposée changerait sa nature. Alors, on ne peut pas prétendre parce que le projet de Loi en entier a été accepté à la deuxième lecture qu'un article ou un autre du projet de Loi serait également acceptable pour une deuxième lecture.

Me fondant sur cet argument, monsieur le président, je suggère que la motion est complètement non-recevable.

Le président: Monsieur Leblanc.

Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman. I have read, although one member here allows that I cannot read any motions made by the Conservatives, it is true that their motions are very poorly presented, in any case, I read it, in English, and I think that with the experience that I have acquired over the years that I have been here, it would be very difficult for you to accept a motion such as this as being in order. If you would refer to certain decisions taken in the past, 15 June 1973, if memory serves me, by the Speaker of the House, concerning the form and the content of reports made by the committees to the House of Commons, if we were to apply the criteria established at that time by Mr. Speaker, I think that this motion is completely out of order.

Le président: Il n'y a plus de commentaires, messieurs? Je suis prêt à ... Monsieur Atkey.

M. Atkey: Je peux vous répondre, monsieur le président. Très brièvement, la motion dont le comité est saisi, de façon qu'elle se renvoyait à la Chambre, ne crée pas un nouveau projet de Loi tel quel. Nous discutons toujours toutes les dispositions qui se trouvent dans ce projet de Loi, et la motion crée deux sections de qu'est-ce qui est au moment une section, en identifiant les articles pertinents qui vont dans chacune des sections. La motion demande simplement à la Chambre, et naturellement, il pourrait y avoir un débat dans la Chambre pour voir si la Chambre va prendre des actions telles que suggérées par le Comité, si la

[Texte]

Committee by creating two subcompartments out of what really was initiated as one compartment. In terms of substance there is no inconsistency with the original motion on second reading that referred this bill to this Committee. I would submit that the motion before this Committee is clearly in order.

The Chairman: Mr. Fox.

Mr. Jerome: Mr. Chairman, may I ask Mr. Atkey a question?

The Chairman: I have Mr. Fox and then Mr. Jerome.

M. Fox: Alors, monsieur le président, sans douter du bien-fondé de la suggestion de M. Atkey qui, comme toute suggestion, présente des avantages et des inconvénients, je pense que sur la question de procédure, nous devons en arriver à la conclusion que sa motion est irrecevable, du moins, à mon avis. La Chambre des communes, après la deuxième lecture, a renvoyé le projet de loi à ce Comité. Si nous acceptons l'interprétation qui est mise de l'avant par le député de St. Paul, nous nous trouvons dans une situation où n'importe quel comité, avec n'importe quel projet de loi, peut obliger la Chambre des communes à revenir sur la décision qu'elle a prise en deuxième lecture.

Moi, j'ai l'impression que la Chambre a pris une décision en approuvant le bill en deuxième lecture et que de demander une nouvelle lecture, c'est ouvrir une porte à une procédure dilatoire dans certaines circonstances, peut-être méritoire dans d'autres, peut-être que ce cas-ci est un cas méritoire, mais je pense que le principe est tellement important qu'on ne doit permettre à des comités de renvoyer pour une nouvelle deuxième lecture, tous les bills que la Chambre a déjà sanctionnés en deuxième lecture. Mais je pense que le principe est tellement important que l'on ne doit pas permettre à des comités de renvoyer pour une nouvelle deuxième lecture, tous les projets de loi que la Chambre a déjà sanctionnés en deuxième lecture.

The Chairman: Mr. Jerome.

• 1635

Mr. Jerome: Mr. Chairman, the question that I have for Mr. Atkey is that obviously the thought was in his mind during the second-reading debate that it was desirable to split this bill. I believe he made some remarks to that effect. The time to find out whether the House of Commons had the power to make that order and the will to make it was on debate in the second-reading motion of referral to this Committee, and I wanted to ask Mr. Atkey, if those were his thoughts, why he did not endeavour to make that motion at that time rather than try to do it now. I think it is completely out of order.

The Chairman: Do you want to comment on that?

Mr. Atkey: Yes, I will answer that question. I do not believe I made remarks in the House along those lines. Other members representing this and other parties may have made remarks along those lines. Certainly, in terms of developing my own thinking in how to deal with this matter, that had not occurred to me at that time as an expeditious way of proceeding. I had originally thought that the work of this Committee would be equally divided right across all provision of this bill. But, as we see the various interest groups coming in with their objections to the bill, as we see the sort of line-up in terms of time and individuals and associations, that we are going to have to hear to consider these provisions, the distortion begins to

[Interprétation]

Chambre veut faciliter le travail de ce Comité en créant deux sections de quelque chose qui était initialement une section. En tant que contenu il n'y a aucune contradiction avec la motion d'origine après la deuxième lecture qui a renvoyé ce projet de Loi au Comité. Je constate que la motion devant le Comité est recevable.

Le président: Monsieur Fox.

M. Jerome: Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Atkey?

Le président: J'ai premièrement M. Fox et après M. Jerome.

Mr. Fox: Mr. Chairman, without doubting the merits of Mr. Atkey's suggestion, which as all suggestions, has its advantages and disadvantages, I think that on the question of procedure we must arrive at the conclusion that his motion is out of order, at least in my opinion. The House of Commons, after the second reading, sent the bill to this Committee. If we accept the interpretation put forth by the Minister from St-Paul, we find ourselves in a situation, or any committee dealing with any bill, can force the House of Commons to come back on a decision which it has taken on second reading.

I am under the impression that the House has taken a decision in passing the bill in second reading and to ask for yet another reading, would be to open the door to a dilemmatic procedure in certain circumstances, but perhaps meritorious in others, and possibly in this case well founded, but I think that the principle involved is so important that we cannot allow committees to refer all the bills which the House has already sanctioned in second reading, back for a new second reading. But the principle is so important that the committee should not be allowed to refer the bills which have already been passed by the House second reading for another second reading.

Le président: M. Jerome.

M. Jerome: Monsieur le président, la question que j'aimerais poser à M. Atkey est que évidemment, cette idée de diviser ce projet de loi était déjà dans mon esprit bien avant le débat à la deuxième lecture. Je crois qu'il a fait quelques remarques à cet égard. Je crois que le temps pour voir si ou non la Chambre des communes avait le pouvoir de faire cette ordre et le désir de le faire était au temps du débat de la motion de renvoi au Comité après la deuxième lecture, et j'aimerais demander à M. Atkey, si cela était sa pensée, pourquoi n'a-t-il pas tenté de faire cette motion à ce temps-là à la place d'essayer de le faire maintenant. Je crois que cette motion est complètement non-recevable.

Le président: Avez-vous des commentaires?

M. Atkey: Oui, je vais répondre à cette question. Je ne crois pas avoir fait des remarques à la Chambre à cet égard. D'autres députés qui représentent ce parti et d'autres partis ont peut-être fait des remarques de ce genre. Certainement, en ce qui concerne le développement de ma pensée à propos de cette question, cette idée ne me semblait pas à ce temps-là, d'être une façon très efficace de traiter la question. Originellement j'avais pensé que le travail de ce Comité serait également divisé à travers de toutes les dispositions de ce projet de loi. Mais nous voyons les divers groupes intéressés qui viennent avec leur opposition à ce projet de loi, nous voyons un genre de queue en tant de temps et d'individus et d'associations, qu'il faudrait

[Text]

become a little more clear in my mind. I think it was following second reading, which I believe took place on April 1, that this particular method of proceeding became clear. I can say quite candidly to you, Mr. Jerome, that the matter was considered by this caucus only this morning, and that is the time that a decision was taken to proceed along this line.

Mr. Herbert: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Atkey is now confusing me on what he is intending in the bill. In his last clarification statements, I read:

... into a bill ...

And then, further on:

... and a bill.

meaning two bills. In his clarification remarks he talked about two sections. I would like him to say whether he means clearly and distinctly two completely separate bills which will be dealt with separately and voted on separately.

Mr. Atkey: To make it two bills with two separate numbers obviously requires the assistance of the government. I have earlier given an opportunity to the government in the person of the Minister of Consumer and Corporate Affairs to take initiatives along those lines, and I concluded on the basis of his remarks that he was unwilling to take those initiatives. I am willing to suggest that were this motion to pass this Committee and to carry in the House, the Minister might then be prepared to take those initiatives, so that in effect the net result would be that we would have two bills.

The Chairman: Gentlemen, I am ready to rule on the motion. I declare that this motion is not acceptable for the following reasons. First, that the form of the motion is improper. I believe, secondly, that the principle in second reading of this bill was approved and referred to the Committee. The third reason I believe was touched upon by Mr. Leblanc when he mentioned that the Speaker of the House ruled that the bill itself as such is the order of reference to the Committee. Therefore, for the reasons that I have given, I declare this motion out of order.

I will now recognize Mr. Grier.

Mr. Atkey: I think the proper procedure at this time, Mr. Chairman, is for me to challenge your ruling.

The Chairman: This has already been done by Mr. Stevens. I think he was faster than you were. It was understood by the Chair, and the ruling of the Chair has been challenged, gentlemen. Shall the ruling of the Chair be sustained?

All those in favour?

Mr. Clermont: Call the names, please.

The Chairman: All right. All those in favour?

[Interpretation]

écouter afin de considérer ces dispositions, l'imbalance me semble un peu plus claire. Je crois que c'était après la deuxième lecture, qui a eu le 1^{er} avril, que cette méthode particulière de procéder est devenue évidente. Je peux vous dire très franchement, monsieur Jerome, que cette question a été considérée par votre caucus seulement ce matin, et c'est à ce temps-là qu'une décision a été prise de procéder de cette façon.

M. Herbert: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur Atkey essaie de me confondre de son intention en ce qui concerne ce projet de loi. Dans sa dernière remarque de clarification, je lis:

... en un bill ...

Et plus tard on lit:

... et un bill.

qui veut dire qu'il y a deux bills. Dans ses explications, il a référé à deux sections. J'aimerais qu'il nous dise s'il veut dire clairement et précisément deux projets de loi séparés qui seront traités séparément et votés séparément.

M. Atkey: De n'en faire deux projets de loi avec deux chiffres séparés demande évidemment l'aide du gouvernement. Je vais plutôt donner l'occasion au gouvernement, en la personne du ministre des Affaires des Consommateurs et des Sociétés de prendre l'initiative à cet égard, et me fondant sur ses remarques, j'ai constaté qu'il n'était pas prêt à prendre ses initiatives. Je suggère que si cette motion est adoptée par le Comité et adoptée à la Chambre, le ministre serait peut-être prêt à prendre ses initiatives, et effectivement le résultat serait que nous aurions deux projets de loi.

Le président: Messieurs, je suis prêt à vous donner ma décision sur cette motion. Je constate que cette motion n'est pas acceptable pour les raisons suivantes. Premièrement, que la forme de cette motion n'est pas recevable. Je crois, deuxièmement, que le principe de ce projet de loi était accepté à la deuxième lecture et renvoyé à ce Comité. La troisième raison a été mentionnée par M. Leblanc quand il a mentionné que l'Orateur de la Chambre a décidé que le projet de loi lui-même, est l'ordre de référence du Comité. Alors, pour les raisons que j'ai données, je déclare que cette motion est non recevable.

Maintenant je donne la parole à M. Grier.

M. Atkey: Je crois que la procédure à suivre maintenant, monsieur le président, est de contester votre décision.

Le président: Cela a déjà été fait par M. Stevens. Il a été plus vite que vous. Il a été compris par le président et la décision du président a été contestée, monsieur. Est-ce que la décision du président est acceptée?

Tous ceux qui sont pour?

M. Clermont: Vote inscrit, s'il vous plaît.

Le président: D'accord. Tous ceux qui sont pour la décision du président?

[Texte]

An hon. Member: Oh, look at that alliance!

An hon. Member: Call the roll.

The Chairman: Yes, just a minute. This has been suggested as well and is also understood by the Chair, Mr. Leblanc. The Clerk will call the names.

An hon. Member: What is your question, Mr. Chairman?

The Chairman: Shall the ruling of the Chair be sustained?

• 1640

The ruling of the Chair has been maintained by your Committee, gentlemen.

Mr. Stevens: What was the vote?

The Chairman: The vote was yeas 10; nays 8, Mr. Stevens. Mr. Grier.

Mr. Grier: Mr. Chairman, I would like to ask the Minister some questions of a general nature on Clause 2. Would that be in order?

The Chairman: If it is a general question on the bill and I think Clause 2 is included in the bill.

Mr. Grier: I would like to ask the Minister why it is considered necessary to delete subclause 4 referring to:

... combinations of workmen or employees for their own reasonable protection as such workmen or employees ...

being exempt from the provisions of the old act. Why is it felt necessary to substitute therefor a lengthier, more detailed, and in my judgment, more restrictive series of exemptions from the provisions of the act?

Mr. Gray: I suppose the original idea was to try to make clearer what the exemption was supposed to be. But I must say, having given the matter further consideration, that since the bill was introduced, I feel that some change in wording is required to make sure that the clause is not, in fact, made more restrictive, either for employees or employers. This is an area in which I would like to suggest to the Committee that some changes are needed in wording.

Mr. Grier: Without getting into too much detail, could the Minister indicate in what manner the amendments he has in mind might make the wording of the clause less restrictive?

Mr. Gray: We would replace subclause 4(1)(a)(ii) with wording more general which would read something like this: Activities of workmen or employees for their own reasonable protection as such workmen or employees.

I would be happy to have the views of yourself and the Committee on the point you have raised. As I say, my own views in the light of further consideration, are that this clause may be interpreted as being more restrictive than the present law, which I personally do not think it should be. I do think it should be balanced with respect to both employees and employers.

[Interprétation]

Une voix: Oh, regardez l'alliance!

Une voix: Appelez les noms.

Le président: Oui, un instant. Cela a été suggéré aussi et aussi compris par le président, monsieur Leblanc. Le greffier va appeler les noms.

Une voix: Quelle était votre question, monsieur le président?

Le président: Est-ce que la décision du président est acceptée?

Messieurs, la décision du président est maintenue par le Comité.

M. Stevens: Quel est le résultat de ce vote?

Le président: Dix ouis, huit nons, monsieur Stevens. Monsieur Grier.

M. Grier: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre quelques questions d'ordre général sur l'article 2. Cela est-il possible?

Le président: Si c'est une question d'ordre général sur le projet de loi et je pense que l'article 2 est compris dans le projet de loi.

M. Grier: J'aimerais demander au ministre pourquoi on a l'intention de supprimer le paragraphe 4 ainsi libellé:

... coalitions d'ouvriers ou employés pour leur propre protection raisonnable à titre d'ouvriers ou employés ...

puisque ces personnes sont exemptées des dispositions de l'ancienne loi. Pourquoi estime-t-on nécessaire de remplacer cette clause par une série d'exemptions plus longues, plus détaillées et, à mon avis, plus restrictives des dispositions de la loi?

M. Gray: Je suppose qu'à l'origine on a essayé de dire plus clairement de quelles exemptions il s'agissait. Mais je dois dire, qu'après avoir considéré davantage la question, que depuis que le projet de loi a été présenté, il me semble que certains changements seront nécessaires dans le libellé afin de prouver avec certitude que l'article n'est pas en fait plus restrictif que ce soit pour les employés comme pour les employeurs. Je pense que précisément pour cette question des changements de libellé seront nécessaires. Je le suggère au Comité.

M. Grier: Sans entrer trop dans le détail, le ministre pourrait-il me dire de quelle manière les modifications qu'il a à l'esprit pourraient rendre le libellé de l'article moins restrictif?

M. Gray: Nous remplacerions le paragraphe 4(1)(a)(ii) par des expressions plus générales de cet ordre: les activités des ouvriers ou des employés pour leur propre protection raisonnable à titre d'ouvriers ou d'employés.

Je serais heureux de savoir ce que vous et le Comité pensez de la question que vous avez soulevée. Comme je viens de le dire il me semble qu'après plus amples considérations, que cet article pourrait être interprété comme étant plus restrictif que la loi actuelle, et il me semble que cela ne devrait pas être. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait un juste équilibre entre les employés et les employeurs.

[Text]

Mr. Grier: It is my concern, Mr. Chairman, that the present wording of subclause 4(1)(a) would not entitle groups of workmen or employees to exemption under the act, where such employees were not already formed into an association of workmen or a union under the provisions of a provincial labour relations act or the federal labour relations act but were engaged in activity for the purpose of becoming recognized as a bona fide union. That was another area of concern.

Mr. Gray: We will certainly have to consider that. It is not my intention to cover by this act activities which would otherwise be acceptable in either federal or provincial labour relations law or—at least not contrary to such laws.

• 1645

Mr. Grier: Is it not the case, through you, Mr. Chairman, to the Minister, that when groups of employees are seeking to be recognized as a union and may go on strike for the purpose of achieving such recognition, under the present wording of the amendment such an activity would be an illegal combination in restraint of trade. Do I take the Minister to be saying that it would not be his intention to preclude such activity?

Mr. Gray: I think what you are saying could be the case with the present wording unless either provincial or federal law permitted recognition of strikes. However, I would like to give that some further consideration because I did not really have in mind restricting activities which are considered lawful in labour relations collective bargaining matters, whether engaged in by employers or employees, so I would be happy to give that some further consideration.

Mr. Grier: Just pursuing it a little bit further, Mr. Chairman, do I take the Minister then to be saying that it is not the intention of any of the amendments that he has proposed or would further propose to restrict exemptions applying to groups of employees further than would otherwise have been the case under the old Section 4 of the act?

Mr. Gray: Yes, that is basically it, Mr. Chairman. What I think we should accomplish with this clause is also to provide some parallel protection for employers who group together for the purposes of collective bargaining as well.

Mr. Grier: One further concern I have on this clause is the wording of proposed Section 4(2) which reads:

Nothing in this section exempts from the application of any provision of this Act the activity of a group of employers in agreeing or arranging with any person to withhold products from any person.

My concern is that the wording of that particular proposed subsection would prevent trade unions from bargaining collectively with two or more employers to boycott nonunion products, a practice which in certain circumstances has until now been regarded as entirely appropriate.

Mr. Gray: We will certainly want to give that some further consideration. My view is that we should not prevent activities from taking place which are either not contrary to or considered permissible under appropriate provincial or federal law. I think what we are really trying to deal with here are agreements that are really for other than collective bargaining purposes, but are instead related

[Interpretation]

M. Grier: Il me semble, monsieur le président, que le libellé actuel du paragraphe 4(1) a) ne permettrait pas aux groupes d'ouvriers ou d'employés d'être exemptés aux termes de la loi, si ces employés n'avaient pas déjà constitué d'associations d'employés ou de syndicats aux termes des dispositions d'une loi provinciale ou de la loi fédérale sur les relations de travail, mais travaillaient à devenir un syndicat reconnu de bonne foi. Voilà une autre préoccupation.

M. Gray: Il nous faudra certainement étudier cela. Je n'ai pas l'intention de faire que cette loi vaille également pour des activités qui, autrement, seraient acceptables en vertu des lois provinciales ou fédérales sur les relations de travail—ou du moins qu'elles ne soient pas contraires à ces lois.

M. Grier: Mais n'est-il pas vrai, monsieur le ministre, que certains groupes d'employés essaient de se faire reconnaître en tant que syndicats et pourraient se mettre en grève ou pour y parvenir, et qu'en vertu du libellé actuel de l'amendement, une telle entreprise serait considérée comme une union illégale limitant le commerce. Dois-je conclure que le ministre a dit qu'il n'avait pas l'intention d'exclure les activités de ce genre?

M. Gray: Cela se pourrait compte tenu du libellé actuel à moins qu'une Loi provinciale ou fédérale admette la reconnaissance des grèves. J'aimerais toutefois envisager davantage la question car je ne pensais vraiment aux activités limitatives qui sont considérées comme légales dans l'optique des relations ouvrières et des négociations collectives, qu'elles soient le fait de l'employeur ou de l'employé, et j'envisagerais donc volontiers cette question plus à fond.

M. Grier: Pour aller un peu plus loin, monsieur le président, dois-je conclure que le ministre a dit que les amendements proposés ou que les amendements qui pourraient être proposés ultérieurement n'auraient nullement pour objet une limitation des exemptions qui s'applique aux groupes d'employés, limitation qui serait plus stricte qu'aux termes de l'ancien article 4 de la Loi?

M. Gray: Oui, c'est à peu près cela, monsieur le président. Cet article doit, à mon avis, nous permettre d'assurer également aux employeurs qui se regroupent aux fins de négociation collective une certaine protection parallèle.

M. Grier: A ce sujet, il y a un autre point qui m'intéresse et il s'agit du libellé du projet d'article 4(2) qui se lit comme suit:

Rien au présent article ne soustrait à l'application d'une disposition de la présente Loi l'activité d'un groupe d'employeurs lorsqu'il s'entend ou s'arrange avec une personne pour refuser des produits à toute autre personne

Ce qui me préoccupe, c'est que le libellé de ce paragraphe empêcherait les syndicats de négocier collectivement avec deux ou plusieurs employeurs afin de boycotter les produits de fabrication non syndicale, pratique qui, dans certaines circonstances, et jusqu'à présent, a toujours été considérée comme tout à fait importune.

M. Gray: Nous entendons sans aucun doute étudier davantage cette question. A mon avis, nous ne devrions pas nous opposer à des activités qui ne sont pas contraires aux Lois provinciales ou fédérales pertinentes ou qui sont considérées comme admissibles par ces dernières. Je crois que ce que nous essayons en fait de régler ici, c'est la question des accords conclus à des fins autres que la négociation

[Texte]

to what might be the case if a group of employees came together with the employer to engage in what might actually be a conspiracy in restraint of trade in respect of competition, as distinct from collective bargaining.

Mr. Grier: Mr. Chairman, I will accept the Minister's assurances for the time being on this.

Mr. Gray: We will give this some further study in the light of your comments.

Mr. Grier: In the meantime my colleague may wish to follow up that a little further later on.

I have one or two other questions that really have nothing to do with the amendment as such, but the present act stipulates that one or more persons may be appointed deputy directors of investigation and research. I just wondered what the present staffing in the branch of the Director of Investigation and Research is.

Mr. Gray: Mr. Quinlan here is the acting director, he is the head of the branch, and by Order in Council is exercising all the powers and duties of the director. There are presently two deputy directors, Mr. Frank Gascoigne and Mr. Robert Bertrand.

Mr. Grier: What kind of a support staff is available at present to the director and his deputies?

Mr. Gray: I do not know what you mean by support staff. If you are talking about the total staff of the branch, the Combines Branch, I will ask Mr. Quinlan to give us that information.

The Chairman: Mr. Quinlan.

Mr. J. J. Quinlan (Deputy Director Investigation and Research, Combines Branch, Department of Consumer and Corporate Affairs): Mr. Chairman, there are approximately 185 at the present time. We are divided into four branches, each with a branch director. There is the Combines Branch, the Merger and Monopoly Branch, the Trade Practices Branch. The first two are self-explanatory: the Trade Practices deals with price maintenance, price discrimination, promotion allowances, the Misleading Advertising Division is part of that, and then we have a Research Branch as well.

• 1650

Mr. Grier: Is it the anticipation of the Ministry that when this bill is passed into law it would be necessary in order to carry out and implement provisions of the bill to increase the staff available to the Director of Investigation and Research?

Mr. Gray: Yes, it will certainly be necessary and on my instructions is that the branch has plans underway for that purpose. My objective is to have these plans appropriately approved by Treasury Board so that additional staff and the changes in the administration required by the new provisions of the bill will be able to be in place contemporaneously with the proclamation of the bill in force or soon thereafter as is possible consistent with the exigencies of hiring through the Public Service Commission and so on.

[Interprétation]

collective, comme ce serait par exemple le cas si un groupe d'employés se mettait d'accord avec l'employeur pour porter délibérément atteinte aux activités commerciales en matière de concurrence et non pas tout simplement aux fins de négociations collectives.

M. Grier: Monsieur le président, j'accepte pour l'instant les assurances que nous donne le ministre.

M. Gray: Nous allons étudier plus avant cette question à la lumière de vos observations.

M. Grier: En attendant, mon collègue pourrait vouloir poursuivre dans cette voie un peu plus tard.

J'ai une ou deux questions qui n'ont rien à voir avec l'amendement comme tel: la Loi actuelle prescrit qu'une ou plusieurs personnes peuvent être nommées sous-directeur des enquêtes et recherches. J'aimerais connaître la situation actuelle de la dotation personnelle au sein du bureau administré par le directeur des enquêtes et recherches.

M. Gray: M. Quinlan ici présent est le directeur suppléant responsable de la direction et il exerce tous les pouvoirs du directeur en vertu du décret du Conseil. A l'heure actuelle il y a deux sous-directeurs, M. Frank Gascoigne et M. Robert Bertrand.

M. Grier: Quel est à l'heure actuelle le personnel de soutien qui travaille pour le directeur et ses adjoints?

M. Gray: Je ne sais pas ce que vous entendez par personnel de soutien. Si vous parlez de l'effectif total de la direction, de la direction des coalitions, je pourrais demander à M. Quinlan de vous donner ce renseignement.

Le président: Monsieur Quinlan.

M. J. J. Quinlan (Sous-directeur, enquêtes et recherches, direction des coalitions, ministère de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, notre bureau compte à l'heure actuelle environ que 185 personnes réparties en quatre directions dont chacune est dirigée par un directeur. Il y a la direction des coalitions, la direction des fusions et monopoles et la direction des pratiques commerciales. Le nom des deux premières directions est suffisamment éloquent. La direction des pratiques commerciales s'occupe du maintien des prix, de la discrimination en matière de prix et des primes promotionnelles; la division de la publicité trompeuse fait partie de cette direction; ensuite nous avons également une direction des recherches.

M. Grier: Le ministre prévoit-il que, lorsque le projet de loi aura force de loi, une augmentation nécessaire du personnel du bureau du directeur des enquêtes et recherches afin que celui-ci puisse faire appliquer et faire respecter les dispositions du bill?

M. Gray: Certainement et j'ai donné pour instruction à la direction d'établir des plans à cette fin. J'aimerais que le Conseil du trésor les approuve de manière à ce que nous puissions avoir du personnel supplémentaire et procéder aux modifications administratives indispensables suite aux nouvelles dispositions de loi simultanément à l'entrée en vigueur du projet de loi, ou dès que possible après celle-ci, sous réserve des modalités et conditions de recrutement imposées par la Commission de la fonction publique et ainsi de suite.

[Text]

Mr. Grier: Is the Minister able to tell us, Mr. Chairman, how many of whatever total number of investigations that have been carried out by the Director in the recent past, say the past three or four years, have been undertaken upon submission of an application by a group of citizens, upon request by the Minister and on the initiative of the Director himself?

Mr. Gray: I will ask the Director to assist me in this. With respect to formal requests by the Minister, it is my understanding that this authority has not been used since the time the act was amended many years ago to give the Director the authority to begin inquiries on his own initiative at any time he felt a question was raised as to a possible breach of the act.

I will ask him to provide information on the other areas.

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, the formal applications have been very limited. They have run at the most two a year until this past year when, I believe, we have had about five or six. The remainder of the inquiries have been instituted on the Director's own initiative.

Mr. Grier: Could we have an approximate figure on how many such investigations the remainder were comprised of?

Mr. Quinlan: I do not have the figures for the four years, but at any one time we have roughly 70 to 75 and I am not counting misleading advertising necessarily in that because there is a number of on-going investigations where formal powers are not used; and they are operating in the regions as well.

Mr. Grier: Is there some obvious reason why there should have been such a very small number of applications each year? Is there some inherent obstacle in the submission of an application?

Mr. Gray: As far as I am aware, the procedure is very simple. I really cannot speculate as to why the procedure by which such citizens can file a complaint causing an inquiry to be commenced automatically is not used more fully. Perhaps Mr. Quinlan can give us an idea, although I suppose really it would be more speculative than anything else.

Mr. Quinlan: I think it is more speculative, Mr. Chairman. If they come forward with a valid complaint, people appreciate that it will receive careful attention and be considered and some preliminary examination is made to determine whether there is grounds for an inquiry.

Mr. Grier: In other words, if the Director hears informally of some complaint he acts on his own initiative; he does not wait for an application.

Mr. Gray: For example, you asked about formal requests by the Minister. While it has been the practice since the time the Director was given the authority to launch inquiries on his own initiative there have not been formal exercises of that authority by the Minister. I can say in my case that on a number of occasions I have been in touch with him to bring something to his attention on an informal basis as a result of which the Director may well have decided to take further action under his authority.

[Interpretation]

M. Grier: Le ministre peut-il nous dire, monsieur le président, par rapport au nombre total d'enquêtes effectuées par le directeur au cours des trois ou quatre dernières années, combien d'enquêtes ont été lancées à la suite de demandes présentées par des groupes de citoyens à une demande du ministre et sur l'initiative du directeur lui-même?

M. Gray: Je vais demander au directeur de m'aider. Pour ce qui est de demandes officielles présentées par le ministre, je crois comprendre qu'il n'a pas recouru à ses pouvoirs depuis que la Loi a été modifiée il y a nombre d'années de cela, de manière à donner au directeur le pouvoir d'entamer une enquête sur sa propre initiative chaque fois qu'il estime que la Loi a pu être enfreinte.

Je vais maintenant lui demander de nous renseigner sur les autres points.

M. Quinlan: Monsieur le président, le nombre de demandes officielles a été extrêmement limitée. On en a enregistré deux par an jusqu'à l'an dernier où nous en avons eues environ 5 ou 6. Toutes les autres enquêtes ont été instituées sur l'initiative du directeur.

M. Grier: Pourriez-vous nous donner le nombre approximatif de ces autres enquêtes?

M. Quinlan: Je n'ai pas les chiffres pour les quatre années mais nous en avons eues à un moment donné entre 70 et 75 et je ne tiens pas compte ici des cas de publicité trompeuse car il s'agit assez souvent d'enquêtes permanentes sans recours aux pouvoirs officiels; en outre, il y a également certains dossiers régionaux.

M. Grier: Existe-t-il une bonne raison pour laquelle le nombre de demandes présentées chaque année a été aussi faible? Est-il si difficile de présenter une demande?

M. Gray: Autant que je le sache, la procédure est très simple. Je ne vois vraiment pas pourquoi les citoyens n'ont pas davantage recours à cette procédure qui leur permet de déposer plaintes et, ce qui a pour conséquence automatique de faire entamer une enquête. Monsieur Quinlan pourrait peut-être nous donner une idée à ce sujet bien que, à mon avis, il faille se borner à faire des hypothèses.

M. Quinlan: Il s'agit surtout d'une hypothèse, monsieur le président. Si un particulier nous présente une plainte valable, il sait que nous lui accorderons beaucoup d'attention et, sa demande sera prise en considération et qu'il y aura examen préliminaire pour voir s'il y a lieu de procéder à une enquête.

M. Grier: En d'autres termes, si le directeur entend parler à titre officieux d'une plainte quelconque, il peut agir de sa propre initiative et ne doit pas nécessairement attendre la présentation d'une demande officielle.

M. Gray: Vous avez parlé par exemple des demandes officielles présentées par le ministre. Le ministre n'a jamais exercé officiellement ces pouvoirs depuis que le directeur a reçu le pouvoir d'instituer une enquête sur sa propre initiative. Quant à moi je puis dire qu'à plusieurs reprises j'ai pris contact avec le directeur pour porter une question à son attention de façon tout à fait officieuse, suite à quoi il a décidé de prendre des mesures en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés.

[Texte]

Mr. Grier: Most of my other questions, Mr. Chairman, have to do with more detail than I think would be appropriate to go into at the present time. I will pass for the time being.

The Chairman: Mr. Danson.

• 1655

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman.

I find this bill to be a lawyer's delight, Mr. Chairman, so as a layman I will deal in general areas.

I was rather interested to the extent that this can intrude into the areas of provincial jurisdiction. The provinces seem to have been, at least as far as I am concerned, rather quiet on it. What discussion is taking place with the provinces and what has the general reaction been?

Mr. Gray: Mr. Chairman, I made a point of making sure that simultaneously with tabling the bill in the House, the bill and all explanatory material was placed in the hands of provincial premiers along with a letter from myself indicating a willingness to meet and discuss the bill and so on.

To date, I have had the opportunity to meet and discuss this matter informally with ministers in British Columbia, Saskatchewan and Manitoba. With respect to the others, either we have not received responses to my suggestion for a meeting or it has not been possible to arrange meetings. I think the only case where we thought we would have a meeting but the time proved inappropriate to the province concerned was with respect to Alberta. I think they were having a debate on energy policy or something at that time.

With respect to the other provinces, we have not yet had a response to my offer to meet. I must say with respect to the meetings I have had to date—and of course, I really do not think I am in a position to speak on behalf of the provincial counterparts with whom I met—the response has been generally favourable. Just a few days ago, we received a letter from the provincial Attorney General of Ontario indicating that he was tabling a paper in the legislature setting out his government's views and seeking an opportunity to discuss his concerns before any final action is taken on the bill. I am, of course, happy to arrange such a meeting at an early date.

Mr. Danson: Thank you, Mr. Minister.

In other areas of the bill, great emphasis is placed on the manufacturers and their responsibilities. To what extent and how does the bill apply to department and chain stores with their private brands? These are growing at an accelerating rate. Are the chain stores who have private brands considered to be manufacturers for purposes of the bill, when it comes to representations and guarantees?

Mr. Gray: Are you talking, Mr. Danson, about responsibility for possible misleading representations?

[Interprétation]

M. Grier: La plupart de mes autres questions ont trait, monsieur le président, à certains détails, qui je pense, ne seraient pas pertinentes pour le moment. Aussi vais-je passer mon tour pour l'instant.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président.

Ce projet de loi ferait à mon avis les délices d'un juriste et, comme je suis profane, je vais me limiter aux questions générales.

Le fait que ce projet de loi pourrait constituer une ingérence dans certains secteurs de compétence provinciale m'intéresse. Les provinces semblent s'être tenues, pour autant que je sache, assez coites à ce sujet. Quelles sont les discussions qui ont eu lieu avec les provinces et quelles ont été les réactions générales de ces dernières?

M. Gray: Monsieur le président, je me suis fait un devoir de veiller à ce que le projet de loi et tous les documents explicatifs soient remis aux premiers ministres provinciaux, de même qu'une lettre dans laquelle j'indiquais que j'étais prêt à les rencontrer pour discuter du projet de loi au moment où ce dernier a été déposé à la Chambre.

Jusqu'à présent, j'ai eu la possibilité d'en discuter à l'échelon officiel avec les ministres de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba. Pour ce qui est des autres provinces, je n'ai pas reçu de réponses à ma proposition de réunion ou bien il n'a pas été possible d'organiser de réunion. Nous avons pensé pouvoir rencontrer les représentants de l'Alberta, mais aucune date n'a pu leur convenir, et c'est le seul cas de ce genre. A ce moment-là, il y avait en Alberta un débat sur la politique énergétique ou quelque chose de ce genre.

Pour ce qui est des autres provinces, ma proposition est restée sans réponse. Je dois dire—et je ne pense pas pouvoir m'exprimer au nom des homologues provinciaux que j'ai pu rencontrer—que les réactions ont généralement été favorables au cours des réunions que nous avons déjà eues. Il y a quelques jours de cela encore, nous avons reçu une lettre du procureur général de l'Ontario qui nous disait qu'il venait de déposer devant l'Assemblée législative provinciale un document précisant que l'opinion de son gouvernement et étudiant la possibilité d'une réunion qui aurait pour but de discuter des préoccupations exprimées à l'échelon provincial avant qu'une décision définitive soit prise à propos du projet de loi. Je serais évidemment des plus heureux de pouvoir organiser une réunion le plus tôt possible à ce sujet.

M. Danson: Merci monsieur le ministre.

D'autres parties du projet de loi mettent beaucoup l'accent sur les industriels et leurs responsabilités. Comment et dans quelle mesure le bill s'applique-t-il aux magasins à rayon et aux magasins à succursales multiples qui ont leur propre marque de commerce? Il s'agit d'un phénomène qui se produit de plus en plus souvent. Les magasins à succursales multiples qui ont leur propre marque de commerce sont-ils considérés comme des fabricants aux fins du projet de loi, pour ce qui est des indications et des garanties?

M. Gray: Voulez-vous parler, monsieur Danson, de leurs responsabilités en matière d'indications trompeuses?

[Text]

Mr. Danson: Yes.

Mr. Gray: I think if it was their own private brand, that is to say the stores in question had the material put on the brand or advertised the brand in a way that was misleading would be their responsibility.

Mr. Danson: They will be treated as the manufacturer even though it is manufactured by someone else?

Mr. Gray: Well, they are putting their private brand on it as distinct from simply selling something which they purchase from somebody else. If the latter case is the one, then I think the act makes clear that the responsibility would be on the person making the representation, who would be defined as the person doing the packaging.

Mr. Danson: Or for whom it is done?

Mr. Gray: Or for whom it is done. That is right.

Mr. Danson: Fine, thank you.

I would like to get into the area of refusal to sell. This is one in which I have had a lot of representations and some personal experience. I understand this is to apply only when it poses a serious threat to competition. Am I correct in my assumption there, Mr. Minister?

Mr. Gray: This is only one area. First of all, before a complaint of refusal to deal could be reviewed by the Restrictive Trade Practices Commission, it would have to be brought before the Commission by the Director of the Combines Branch. An individual who has such a complaint would not have direct access to the Commission, which means that the director would have to carry out some appropriate investigation to satisfy himself that there was a case to be brought before the Commission. Then, before the Commission could make an order, the Commission would have to find—and I am referring to page 16 of the bill. Firstly, that a person who was adversely affected in his business or was precluded from carrying on business and that this would be due to his inability to obtain adequate supplies of a product anywhere on the market, usual trade terms, and that that person is willing and able to meet the usual trade terms of the supplier or suppliers of such product in respect of payment, units of purchase and otherwise, and that the product is in ample supply and that the reason for the inability of the person to obtain adequate supplies of the product is an inadequate degree of competition in the market. So while a very important consideration is the matter of competition in the market, but there are a number of other criteria that also have to be considered by the commission before it would exercise its discretion to make an order.

• 1700

Mr. Danson: I am trying to get at a rather simple situation here where a company, say Westinghouse, has its established dealers in a territory and another man may be a General Electric dealer and he wants, for reasons best known to him or because of a customer who deals with him regularly, a Westinghouse product. He is a General Electric dealer. Would this require that Westinghouse supply him with the product?

[Interpretation]

M. Danson: Oui.

M. Gray: Je pense que s'il s'agit d'une marque de commerce privée, c'est-à-dire que si un magasin met sa marque de commerce sur un produit et fait de la publicité de manière trompeuse, il serait responsable.

M. Danson: Ces magasins seraient considérés comme les fabricants, même si le produit est fabriqué par quelqu'un d'autre?

M. Gray: En fait, les magasins apposent leur propre marque de commerce sur un produit, ce qui est tout différent du fait de vendre un produit qu'ils auraient acheté auprès d'un autre fabricant. Dans ce dernier cas, la loi prescrit clairement je crois que c'est la personne qui présente l'indication qui est responsable et celle-ci serait en l'occurrence la personne qui aurait procédé à l'emballage.

M. Danson: Ou pour laquelle le produit aurait été emballé.

M. Gray: En effet, c'est exact.

M. Danson: Parfait, merci.

J'aimerais maintenant passer au domaine du refus de la vente. J'ai ici quelques expériences et j'ai reçu à ce sujet de nombreuses instances. Je crois comprendre que cette disposition ne doit s'appliquer que lorsqu'il y a danger grave pour la concurrence. Ai-je raison, monsieur le ministre?

M. Gray: C'est le seul domaine. Tout d'abord, avant qu'une plainte en matière de refus de vente puisse être étudiée par la commission des pratiques commerciales restrictives, elle doit être soumise à cette commission par le directeur de la direction des coalitions. Le particulier ne peut traiter directement avec la Commission, ce qui signifie que le directeur doit procéder aux enquêtes appropriées et doit être sûr que l'affaire doit bel et bien être portée devant la Commission. A ce moment, avant que la Commission puisse formuler une ordonnance, elle doit et je vous renvoie ici à la page 16 du projet de loi... Tout d'abord, qu'une personne est lésée dans son entreprise ou ne peut l'exploiter du fait qu'il est incapable de se procurer un produit en quantité suffisante, où que ce soit sur un marché, aux conditions usuelles du commerce, et que la personne accepte et est en mesure de respecter les conditions usuelles du commerce faites par le ou les fournisseurs de ce produit, notamment quant au paiement et aux quantités unitaires d'achat, que le produit est disponible en quantité amplement suffisante et que la personne est incapable de se procurer le produit en quantité suffisante en raison de l'insuffisance de la concurrence sur le marché. Donc, un facteur très important est celui de la compétition véritable sur le marché mais il y a également un certain nombre d'autres critères que la commission devra prendre en considération avant d'user de son pouvoir discrétionnaire en cette matière.

M. Danson: Je veux parler ici d'une situation très simple où une compagnie, disons Westinghouse, a des concessionnaires attitrés dans une région où existe également un concessionnaire General Electric, le premier voulant, pour des raisons connues de lui seul ou parce qu'il a un client qui fait affaire avec lui régulièrement, un produit Westinghouse. Il est un concessionnaire General Electric. Est-ce que cette disposition exigerait que Westinghouse lui fournisse le produit?

[Texte]

Mr. Gray: The act certainly would not require that this be automatically the case because there would have to be the procedure I have outlined, and it would not necessarily follow that if this matter came before the commission this would be the decision.

Mr. Quinlan, I would like to ask you to expand further on my initial remarks in this regard.

Mr. Quinlan: I would think, Mr. Chairman, that in looking at a situation like that, where you are talking about electrical appliances or products, generally you have an area here where there are a number of brands. In addition, there are a number of imported brands when you get into certain areas of electronics, and I think you would have to look at the product generally rather than just the Westinghouse product.

Mr. Danson: If it is available in the territory generally speaking from some type of outlet, be it retail or at any other level—I forget the precise wording Mr. Atkey just mentioned—it would be considered available to the public.

Mr. Quinlan: The thing is that you are not just looking at the Westinghouse product alone. It is the availability of this type of product to entrepreneurs in the market. It would not necessarily be just electrical. The question is: Would he be able to obtain it elsewhere first of all? There may be imported brands he could get.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Atkey: A supplementary on that. In the definition of product, will you allow functional substitutes?

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, each case has to depend on its own particular facts. It is like a market. A market can be a very restricted one or it can be broad and so on. In product, you have to look at the particular facts of the case. There may be situations where it could be identified by a brand name, but basically I think those would be relatively few.

Mr. Atkey: Do you intend to provide a new definition of the term "product" in this act?

Mr. Quinlan: I think you get into difficulties, if I might say, in trying to provide a definition. It is like trying to provide a definition of "market." We endeavoured to do that earlier in a previous bill and we got into a lot of difficulty trying to provide such a definition.

Mr. Danson: The general concern that I had represented to me, Mr. Minister, is the freedom of a manufacturer to choose an efficient distribution organization where there is a degree of exclusivity in a territory based on a dealer's competence, his ability to supply service, to carry inventory, to provide parts. This can apply at the retail level or in my business, the machinery business. Is this founded? From what I have heard so far, it would indicate that this is not unduly restrictive in this sense if the product is generally available.

Mr. Gray: First of all, I want to stress that the bill does not propose that what you have said simply be banned. It certainly makes instances of refusal to deal reviewable under the limited circumstances we have outlined. Certainly I think that the reference to usual trade terms could well cover such things as requirements for making some service facilities and inventory and so on, if in fact these were part of the usual trade terms under which the product was sold.

[Interprétation]

M. Gray: La loi n'exigerait certainement pas que ce soit le cas automatiquement en raison de la procédure que j'ai expliquée et il ne s'ensuivrait pas nécessairement que si la commission était saisie, telle serait sa décision.

Monsieur Quinlan, j'aimerais que vous donniez des détails complémentaires sur mes remarques initiales à cet égard.

M. Quinlan: Je pense, monsieur le président, que dans une situation de ce genre, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'appareils ou de produits électriques, il existe généralement un grand nombre de marques dans un secteur de ce genre. En outre, dans le secteur électronique on trouve également un grand nombre de marques importées et il faudrait envisager la situation de ce produit en général plutôt que uniquement le produit de Westinghouse.

M. Danson: Si ce produit est disponible dans un territoire donné, que ce soit au détail ou à un autre niveau, j'ai oublié les termes précis que M. Atkey vient d'employer, on considérerait que ce produit est disponible au public.

M. Quinlan: Le problème c'est qu'il ne faut pas regarder seulement le produit Westinghouse. Il faut voir si ce type de produit est généralement à la portée des entrepreneurs de ce territoire. Cela ne s'applique pas seulement au matériel électrique. La question est la suivante: Serait-il en mesure d'obtenir ailleurs un article de ce genre? Il pourrait y avoir des articles importés.

M. Danson: Oui.

M. Atkey: Une question supplémentaire à ce sujet. Dans la définition de ce produit, autoriserez-vous les substituts fonctionnels?

M. Quinlan: Monsieur le président, les circonstances varient dans chaque cas. C'est comme un marché. Un marché peut être très restreint ou très large, etc. Dans le cas d'un produit, il faut considérer les circonstances particulières. Dans certains cas, le produit n'existe que sous une seule marque mais c'est très rare.

M. Atkey: Avez-vous l'intention de nous donner une nouvelle définition du mot «produit» dans cette loi?

M. Quinlan: Je pense que l'on éprouverait beaucoup de difficulté à donner une définition. C'est comme chercher à définir le mot «marché». Nous avons essayé de faire cela dans un bill précédent et nous avons eu beaucoup de difficulté à le faire.

M. Danson: La crainte dont on m'a fait part, monsieur le ministre, porte sur la liberté du fabricant à choisir un système de distribution efficace dans un territoire où le produit jouit d'une certaine exclusivité en raison de la compétence du vendeur, de sa capacité à fournir les services et des pièces, à accumuler des stocks. Cela peut très bien arriver au niveau de détail ou dans mon secteur, celui des machines-outils. Cette crainte est-elle fondée? D'après ce que j'ai entendu jusqu'à présent, il semble qu'il n'y aurait pas de restriction induite dans ce domaine si le produit est généralement disponible.

M. Gray: Tout d'abord, le bill n'envisage pas d'interdire purement et simplement ce que vous avez dit. Dans certains cas de refus de traiter, une enquête pourra avoir lieu dans ces circonstances très limitées que nous avons exposées. L'allusion aux conditions usuelles du commerce pourrait très bien s'appliquer à ces nécessités en matière de stock et de service si ces nécessités font partie des conditions usuelles du commerce dans lesquelles le produit est vendu.

[Text]

Mr. Danson: We are looking at a manufacturer who sells a product, who has skilled, trained, competent and reliable distributors. As long as the customer has a choice of other products, in the main, then the legislation should not, if I understand it, touch this person. He should not be required to sell to other than through his normal distribution channels.

Mr. Gray: Mr. Quinlan, would you care to respond.

• 1705

Mr. Quinlan: You could have situations where there is still nonetheless restrictive distribution among suppliers.

Mr. Danson: Would you care to enlarge on that?

Mr. Quinlan: For example, if you have a situation where they are quite restricted in distribution and there is just no opportunity for a new entrant to get into the business because everybody is adopting a very restrictive distribution policy, then that might be a situation that could be examined.

Mr. Danson: Has this proven to be a problem in the past?

Mr. Quinlan: There have been situations where it has arisen, yes.

Mr. Danson: I wonder whether you could enlighten me a little more on the type of situation you are trying to get at here.

Mr. Quinlan: There was one that was discussed publicly in the House some years ago where there had been a conviction in this area. One of the areas was a restrictive distribution. There was price fixing and other things. Subsequently an entrepreneur tried to get in. The agreement was dissolved after the conviction and prohibition order, but the restrictive distribution policy as a unilateral decision was still carried on. There was discussion in the House to the effect that if some supplier was not prepared to supply this man that the government would have to give consideration to reducing the tariff or allow him a drawback in some way.

Mr. Danson: Yes. I am still a little vague on it. I must say that I would like something somewhat more specific because I would like to know—if you can do it without naming names—the type of situation, the type of product, the type of territory, the reasons for restriction, and perhaps the type of distributor or outlet that was looking to get into the market.

Mr. Quinlan: It was a product in the paper field and one of the situations that had been involved in a case before the courts was an agreement among the manufacturers group that they only supply the wholesalers in the wholesalers group. This was part of the alleged conspiracy.

Mr. Danson: A restricted wholesalers group?

Mr. Quinlan: Members of the wholesalers group. There were loyalty discounts for dealing only with the members of the manufacturers group.

Mr. Gray: I think Mr. Quinlan is under some difficulty because of the confidentiality position that he has regarding inquiries. I understand there have been some public reports by the Tariff Board and Restrictive Trade Practices Commission which might help. I think there was a report by the Tariff Board on wire and wire products in 1966 at pages 37 and 40. The Restrictive Trade Practices report on propane gas in British Columbia and the Restrictive Trade Practices report on distribution and pricing of pesticides are a couple of the published examples we might draw to your attention.

[Interpretation]

M. Danson: Envisageons un fabricant qui vend un produit, qui dispose de vendeurs compétents en qui il peut faire confiance. Aussi longtemps que le client a le choix d'autres produits, de façon générale, la législation ne devrait pas s'appliquer à cette personne si je comprends bien. Il ne serait pas tenu de vendre autrement que par son circuit normal de distribution.

M. Gray: Monsieur Quinlan, voulez-vous répondre?

M. Quinlan: Il pourrait exister des situations où la distribution parmi les fournisseurs reste néanmoins restrictive.

M. Danson: Pourriez-vous expliquer cela?

M. Quinlan: Par exemple, si l'on a une situation très restreinte en matière de distribution avec l'impossibilité pour un nouvel arrivant d'ouvrir une affaire parce que tout le monde adopte une politique de distribution très restrictive, cela pourrait faire l'objet d'une enquête.

M. Danson: Ce problème s'est-il posé par le passé?

M. Quinlan: Parfois, oui.

M. Danson: J'aimerais que vous m'expliquiez plus en détail ce genre de situation que vous évoquez ici.

M. Quinlan: Une condamnation a été prononcée il y a quelques années et qui a fait l'objet d'un débat public à la Chambre. L'un des aspects du problème était une distribution restrictive mais il y avait également désaccord de prix et d'autres choses. Ensuite, un entrepreneur a cherché à se tailler une part du marché. L'accord a été annulé après la condamnation et l'interdiction mais la politique de distribution restrictive a été maintenue. On a débattu à la Chambre de savoir si un fournisseur refusait de vendre à cet homme, alors le gouvernement devrait envisager de réduire les tarifs ou de lui accorder d'autres allègements quelconques.

M. Danson: Oui. Cela reste toujours un peu vague. J'aimerais quelque chose de plus précis car j'aimerais connaître de façon précise—si vous pouvez le faire sans donner de nom—le genre de situation, le genre de produit, le genre de marché, les raisons pour les restrictions ou peut-être le type de distributeur qui voulait ouvrir une affaire.

M. Quinlan: Il s'agissait d'un article de papeterie et il y avait eu un accord entre un groupe de fabricants pour n'approvisionner que les membres d'un groupe de grossistes. C'était là une partie de la conspiration.

M. Danson: Un groupe restreint de grossistes?

M. Quinlan: Oui. Ceux-ci bénéficiaient d'un rabais s'ils ne vendaient que les produits du groupe de fabricants.

M. Gray: Je crois qu'il est difficile à M. Quinlan d'être plus précis en raison du caractère confidentiel des enquêtes qu'il mène. La Commission des tarifs est celle des pratiques commerciales restrictives a publié des rapports qui pourraient vous être utiles. J'ai un rapport de la Commission des tarifs sur le secteur des câbles en 1966, pages 37 et 40. Le rapport de la Commission des pratiques commerciales restrictives sur le gaz propane en Colombie-Britannique et sur la distribution et le prix des pesticides sont quelques exemples bien connus que vous pouvez étudier.

[Texte]

Mr. Danson: So far we have not touched on consumer products in any of these examples.

Mr. Gray: The report by the Tariff on wire and wire products refers, I think, to wire and nails and I suppose consumers use nails in their home handyman work. Propane gas is widely used by consumers, particularly in rural and more isolated areas.

Mr. Danson: What I am trying to get at here is that there seems to be very genuine concern in . . .

Mr. Gray: I was just citing some examples that are published.

Mr. Danson: Yes. The concern I am trying to get at, Mr. Gray, is that which has been represented to me from people in the normal marketing channels who are under the impression that the bill would not permit them to maintain exclusive dealers in territories, that anybody in a territory who is in that same business must then have the right to purchase from the supplier.

Mr. Gray: That is simply not what the bill says.

Mr. Danson: This is the interpretation that has been put on it. That is why I would like to clarify it.

Mr. Gray: That is not what the bill says. The bill says that with respect to certain practices outlined in the bill under the very limited circumstances outlined there these practices could be reviewable by the Commission and the subject of orders which may change them. So I cannot say in advance about every possible situation that it would necessarily never be reviewable by the Commission, but I think the suggestions of those who have said that all these distribution practices would simply be swept away the moment the bill is passed are simply not correct.

• (1710)

Mr. Danson: Then, just for further clarification because I think it is important. Suppose I am a manufacturer of the Clairmont television set and I distribute that in Gatineau and Buckingham, Quebec, and let us say Leblanc's furniture store wants to sell my Clairmont sets but I say, no, I have good dealers in Gatineau and in Buckingham. People can go and get them there and if the proprietor of Leblanc's furniture store wishes to sell a Westinghouse or import a Zenith or some other product, he is quite free to do that, but it is unlikely that any action is going to be taken against me as the manufacturer of the Clairmont television set to force me to supply Leblanc, that I consider a very disreputable dealer as a matter of fact.

Mr. Leggatt: Is that the only name you could think of?

Mr. Gray: Mr. Quinlan, would you care to comment?

The Chairman: Mr. Quinlan.

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, I am not sure I have the names, but the basis on which you were putting it, that he was able, for example, to obtain a Zenith, then it seems to me it is answered by the first part of the clause which is his inability to obtain adequate supplies of a product anywhere in the market.

[Interprétation]

M. Danson: Jusqu'à présent, dans aucun de ces exemples, nous n'avons parlé des produits de consommation.

M. Gray: Le rapport de la Commission des tarifs concerne les câbles et les clous et je suppose que les consommateurs utilisent des clous dans leurs travaux de bricolage. Le gaz propane est largement utilisé par les consommateurs, principalement dans les régions rurales et isolées.

M. Danson: Ce à quoi je veux en venir et qu'il semble y avoir une crainte sincère . . .

Mr. Gray: Je n'ai fait que citer quelques exemples qui ont été publiés.

M. Danson: Oui. La crainte dont m'ont fait part les membres des circuits normaux de distribution et que le bill ne permettra plus d'avoir des concessionnaires exclusifs dans un territoire, c'est-à-dire que quiconque aura le droit de se fournir auprès du fabricant.

M. Gray: Ce n'est pas du tout ce que dit le bill.

M. Danson: C'est l'interprétation qu'on en a donné. Et c'est cela que je voudrais clarifier.

M. Gray: Ce n'est pas ce que dit le bill. Le bill dit que dans le cas de certaines pratiques et dans des circonstances très limitées, la Commission pourrait faire enquête sur ces pratiques et émettre des directives pour les modifier. Je ne peux donc pas dire à l'avance que chaque situation éventuelle ne fera jamais l'objet d'une enquête de la Commission mais ceux qui prétendent que tous ces modes de distribution disparaîtraient du jour au lendemain après l'adoption du bill se trompent.

M. Danson: Donc, précisons bien les choses, car je crois que c'est important. Supposons que je suis le fabricant du poste de télévision Clairmont et que je le distribue à Gatineau et Buckingham, Québec, et disons que le magasin d'ameublement Leblanc veut vendre mes postes Clairmont mais que je refuse parce que j'ai de bons vendeurs à Gatineau et Buckingham. Les gens peuvent aller acheter ces postes chez eux et si le propriétaire du magasin d'ameublement Leblanc souhaite vendre des appareils Westinghouse ou importer des appareils Zénith ou autres, il est tout à fait libre de le faire; il est très peu probable que des mesures seront prises contre moi, le fabricant des postes de télévision Clairmont, pour me contraindre à fournir Leblanc que je considère comme un vendeur de réputation très douteuse.

M. Leggatt: Est-ce le seul nom qui vous vienne à l'esprit?

M. Gray: Monsieur Quinlan, voulez-vous répondre?

Le président: Monsieur Quinlan.

M. Quinlan: Monsieur le président, je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi tous les noms mais si vous dites que le vendeur est libre d'obtenir des Zénith, alors la situation me semble couverte par la première partie de l'article qui dit: il est incapable de se procurer un produit en quantité suffisante où que ce soit sur un marché.

[Text]

Mr. Danson: So then I am satisfied that I can maintain my own dealership organization that are trained in servicing my product, in carrying spare parts for it and in whom I have confidence and using my own judgment that in Gatineau we have distribution in one shop and that is enough and in Buckingham we have one outlet and that is enough. That judgment would remain mine.

Mr. Quinlan: On the facts you have given in this particular case, it seems to me you are dealing with an electronic appliance of some sort, whether it is a TV . . .

Mr. Danson: I am using that as an example.

Mr. Quinlan: Yes, as an example. In that particular situation where he is able to obtain this from another dealer or from another manufacturer, then I do not think he would come within it because I would think it very difficult to say that you look at the brand as the product in that particular situation.

Mr. Danson: If I could use another . . .

Mr. Atkey: A supplementary. You admit then that the brand name in that instance would not qualify. It is too narrow for the definition of the term "product" in that instance.

Mr. Quinlan: I think so in that particular instance.

Mr. Danson: Then if I could use another example, and one with which I am familiar, my company distributes a certain type of machine for mixing plastics which is made in Germany. It is really the only one of its kind that is considered worthwhile.

An hon. Member: Declare your interests.

Mr. Danson: I declared my interests at the beginning.

The Chairman: You cannot go much further.

Mr. Danson: Yes, it is always spinning around and not ending up anywhere.

The Chairman: Order, please.

Mr. Gray: I am sorry I may have created something I had not intended to.

Mr. Danson: My company in this case is the exclusive distributor for Canada and is quite capable of supplying and servicing. But suppose my competitor is Mr. Atkey and he goes to my customer and my customer wants to buy that specific machine because it is about the only one that will do his job. However, Mr. Atkey cannot get it from the manufacturer in Germany because my company is the exclusive distributor. Would I be forced to supply Mr. Atkey to sell to his customer, assuming Mr. Atkey was a direct competitor or is there any way of forcing the German supplier to supply Mr. Atkey?

Mr. Gray: I do not think this law would have extraterritorial effects. Actually, one of the purposes of the law is to prevent the reverse from happening in Canada.

Mr. Danson: That is right.

Mr. Gray: Perhaps Mr. Quinlan would have some additional comments.

[Interpretation]

M. Danson: Ce qui veut dire que je peux obtenir mon réseau de distribution avec mes propres revendeurs qui connaissent mon produit, qui en possèdent les pièces de rechange et en qui j'ai confiance et me dire qu'il suffit que j'ai un point de vente à Gatineau et un point de vente à Buckingham et que cela suffit. Je serai libre de prendre une telle décision.

M. Quinlan: Pour les circonstances, que vous avez citées, il s'agirait d'un appareil électronique quelconque, qu'il s'agisse d'une télévision . . .

M. Danson: C'est un exemple.

M. Quinlan: Oui, un exemple. Dans cette situation particulière où il est possible de se fournir auprès d'un autre fabricant je ne pense pas que cette clause s'appliquerait car il serait difficile de prétendre que la marque constitue le produit dans une situation de ce genre.

M. Danson: Si je peux citer un autre . . .

M. Atkey: Une question supplémentaire. Vous dites que la notion de marque ne signifie pas dans un cas de ce genre. C'est une notion trop étroite pour définir le mot «produit» dans ce cas particulier.

M. Quinlan: Oui, dans ce cas particulier.

M. Danson: Alors, si je peux citer un autre exemple que je connais bien. Ma compagnie distribue un certain type de machine fabriquée en Allemagne servant à mélanger les plastiques. C'est la seule machine de son genre qui en vaut la peine.

Une voix: Dites où vous voulez en venir.

M. Danson: Je l'ai dit au début.

Le président: Vous ne pouvez guère aller plus loin.

M. Danson: Oui, on n'arrête pas de tourner en rond.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gray: Je m'excuse si j'ai semé le désordre, ce n'était pas mon intention.

M. Danson: Ma compagnie dans ce cas particulier est le distributeur exclusif pour le Canada et est tout à fait compétente pour assurer la livraison et le service après-vente. Mais supposons que mon concurrent soit M. Atkey et qu'il veut avoir mon client qui veut acheter cette machine car c'est la seule qui fonctionne bien. Cependant, M. Atkey ne peut obtenir la machine du fabricant allemand car ma compagnie est le distributeur exclusif. Serais-je contraint de fournir M. Atkey afin qu'il puisse vendre à son client, en supposant que M. Atkey soit mon concurrent direct ou bien est-il possible de contraindre le fabricant allemand de fournir M. Atkey?

M. Gray: Je ne pense pas que cette loi ait un caractère d'extraterritorialité. En fait, l'un des objectifs de ce bill est d'empêcher que l'inverse se produise au Canada.

M. Danson: C'est cela.

M. Gray: Peut-être M. Quinlan a-t-il quelque chose à ajouter.

[Texte]

Mr. Quinlan: It would seem to me, Mr. Chairman, that if the supply distributor in Canada was selling at two levels, this could arise. But if he has the distribution rights from a foreign manufacturer, then it is a question of whether the foreign manufacturer—he is the supplier of the product.

Mr. Danson: Right. So there is nothing that could force—in effect, the customer is being forced to buy from my company because we are the exclusive distributors. So that is the way he has to buy it.

Mr. Quinlan: Yes. I think where the situation might arise is if you were a distributor and you were selling through dealers. There might be a situation there if there was a monopoly position as to whether one of the dealers might be able to . . .

Mr. Danson: Yes, but that would apply the same as it was on the other examples we had before.

Mr. Quinlan: Well, it would apply. As you say, if it were the only machine really worth while, there would really be a monopoly situation there, it seems to me.

Mr. Danson: Yes.

Mr. Gray: If you are in a monopoly position, you may well be covered under existing laws.

The Chairman: I do not know how many other products you have, but this will be your last question.

Mr. Gray: Of course the present law says an illegal monopoly has to be operated to the detriment of the public.

Mr. Danson: All right. Let us assume that same machine was manufactured in Canada by a Canadian manufacturer in Orillia, and my company was the sole distributor of that product, and Mr. Atkey had a customer who for many reasons did not want to deal with my company. Then could the manufacturer in Orillia be required to supply Mr. Atkey?

Mr. Gray: Mr. Quinlan.

Mr. Quinlan: I think in that situation, that would be one that would certainly have to be examined to determine whether it should be taken before the Commission, because what you have is that this is the only supply of this machine.

Mr. Danson: If you had a distribution set up, as you pointed out before, but there is one exclusive distributor in a technical product. This applies to many technical products.

Mr. Quinlan: No, I mean if you had a situation where this was the only machine and there is only one distributor, and it is a question of whether there could be other adequate distribution. It might have to be examined to determine whether this was the kind of case that should go before the Commission for review.

Mr. Danson: Whether it is adequate distribution.

Mr. Gray: There are areas we have not gone into, as to whether the person who wants to buy is able to meet the usual trade terms, for example, and the trade terms might well cover such things as maintaining levels of inventory in a required amount.

[Interprétation]

M. Quinlan: Il me semble, monsieur le président, que si le distributeur au Canada vend à deux niveaux, il pourrait y avoir un problème. Mais si un fabricant étranger lui donne les droits de distribution, alors il s'agit de savoir si ce fabricant étranger—c'est lui le fournisseur du produit.

M. Danson: Exact. Donc, il n'y a rien qui pourrait contraindre . . . Dans la pratique, le client est obligé d'acheter chez moi car je suis le distributeur exclusif. Il n'a pas d'autre solution.

M. Quinlan: Oui. Le problème pourrait se poser si vous étiez le distributeur et que vous vendiez par l'intermédiaire de vendeurs. S'il y avait une situation de monopole, l'un des vendeurs pourrait . . .

M. Danson: Oui, mais cela s'appliquerait également aux autres exemples que nous avons cités.

M. Quinlan: Cela s'appliquerait. Comme vous dites, si la seule machine valable, il y aurait en fait une situation de monopole, me semble-t-il.

M. Danson: Oui.

M. Gray: Si vous êtes dans une situation de monopole, cela est couvert par la législation existante.

Le président: Je ne sais pas combien d'autres produits vous avez, mais ce sera votre dernière question.

M. Gray: La loi actuelle dit que le monopole doit être au détriment du public.

M. Danson: Très bien. Supposons que la même machine soit fabriquée au Canada par une entreprise canadienne d'Orillia, que ma société est le seul distributeur et M. Atkey a un client qui ne veut pas faire affaire avec ma compagnie pour diverses raisons. Est-ce que le fabricant d'Orillia pourrait se trouver contraint à fournir M. Atkey?

M. Gray: Monsieur Quinlan.

M. Quinlan: Dans cette situation, on pourrait envisager de saisir la commission car il y aurait là un monopole.

M. Danson: Vous avez un réseau de distribution, comme on l'a dit, mais avec un distributeur exclusif d'un produit spécialisé. C'est le cas de nombreux produits spécialisés.

M. Quinlan: Non, je veux dire que si on a une situation où c'est la seule machine avec seulement un distributeur, la question est de savoir si la distribution est adéquate. C'est un cas qu'il faudrait examiner pour savoir si la commission devrait en être saisie.

M. Danson: Pour déterminer si la distribution est adéquate.

M. Gray: Il y a d'autres critères qu'on n'a pas abordés, comme de savoir si la personne qui veut acheter est en mesure de satisfaire aux conditions usuelles du commerce, par exemple, il se pourrait très bien que ces conditions du commerce couvrent des choses comme de maintenir le niveau de . . .

[Text]

Mr. Danson: That brings up a whole new area which I would like to get into, but the Chairman is hitting me with the hammer.

Mr. Atkey: I did not hear the Minister's answer to that, Mr. Chairman. That is an important item.

The Chairman: Will you repeat your last answer, Mr. Minister?

Mr. Gray: I am just saying that the issue of an inadequate degree of competition in the market is just one that the director would have to consider initially to see whether there is a case to bring before the Commission. He would also have to examine the extent to which the other factors listed in the section apply as well.

Mr. Atkey: You were talking about "usual trade terms", and you were saying that might include, and then you stopped.

Mr. Gray: I do not think I stopped. I was trying to say these might include—as I think I said in answer to earlier questions—such things as a requirement for maintaining certain inventories or having certain skilled servicemen available and so on.

The Chairman: Mr. Leggatt.

Mr. Leggatt: Mr. Chairman, I am not going to ask any questions. I want to raise a point of order in terms of the way we are going to proceed to examine this particular bill.

I do not know what the steering committee's report is on this, but there has been some mention of witnesses being called. I think we are wasting our time taking these long pot-shots and general looks at the thing. I also think we will be wasting our time to go clause by clause until we determine what kind of arrangement we have for the calling of witnesses, who we are going to call, how we are going to limit the calling of witnesses, and so on.

It seems to me that we are not making very good progress today, until we get to the point of hearing some submissions, considering those submissions, then closing off those hearings and getting down to the bill. This kind of general discussion is all very entertaining but I do not think we are going very far.

• 1720

What I want to know, Mr. Chairman is what recommendations the steering committee has as to the procedure we are going to follow in the bill: whether we are going to have witnesses, whether we are going to limit the number of witnesses we hear or whether we are going to come back to the bill again and go through the same process twice. Frankly, I am not interested in examining this bill in detail until I have heard from people other than members of Parliament on what their views are about the bill. I must say that I happen to favour some limitation on that too, by the way, because I think we can be here for a very long time if we do not limit the number of witnesses we hear.

The Chairman: On the same point Mr. Herbert?

[Interpretation]

M. Danson: Cela soulève un problème tout nouveau que j'aimerais aborder mais le président me menace de son marteau.

M. Atkey: Je n'ai pas entendu la réponse du ministre, monsieur le président. C'est un point très important.

Le président: Voulez-vous répéter votre dernière réponse, monsieur le ministre?

M. Gray: J'ai dit simplement que la question d'un manque de concurrence sur un marché devrait être envisagée par le directeur pour déterminer si la commission doit être saisie. Il devrait également déterminer dans quelle mesure les autres facteurs énumérés dans cet article s'appliquent.

M. Atkey: Vous parliez des «conditions usuelles du commerce» et vous disiez que cela pourrait englober quelque chose et vous vous êtes arrêté.

M. Gray: Je ne crois pas m'être arrêté. Je voulais dire que cela pourrait englober—comme je l'ai dit en réponse à des questions précédentes—des facteurs comme la nécessité de maintenir certains stocks et d'avoir certains réparateurs qualifiés, etc.

Le président: Monsieur Leggatt.

M. Leggatt: Monsieur le président, je ne vais pas poser de questions. Je veux faire un rappel au Règlement concernant la façon dont nous allons procéder pour étudier ce bill.

Je ne sais pas ce qu'a décidé le comité directeur à ce sujet mais on a parlé de convoquer des témoins. Je pense que nous perdons notre temps à considérer les choses de façon aussi générale. Je pense que nous perdrons également notre temps si nous étudions le bill clause par clause avant de déterminer quels témoins nous allons convoquer, à combien nous allons limiter leur nombre, etc.

il me semble que nous ne progressons pas beaucoup aujourd'hui. Nous ne le ferons pas si nous n'écoutons pas auparavant des mémoires qui nous permettront de mieux aborder le bill. Ce genre de débat général est très distrayant mais je ne pense qu'il nous mène très loin.

Je voudrais savoir, monsieur le président, quelles sont les recommandations du comité directeur quant à la procédure que nous allons suivre pour l'étude du projet de loi. Allons-nous entendre des témoins, allons-nous limiter le nombre de ceux-ci ou allons-nous revenir à l'étude du projet de loi et recommencer le même processus? Très franchement, je ne tiens nullement à étudier le bill en détail tant que je n'ai pas entendu l'opinion formulée par des personnes autres que les députés à propos de ce projet de loi. Je dois ajouter qu'ici aussi, je serais favorable à une certaine limitation car à mon avis, si nous ne limitons pas le nombre de témoins que nous entendrons, nous pourrions siéger très longtemps.

Le président: Le même rappel au Règlement, monsieur Herbert?

[Texte]

Mr. Herbert: Yes, Mr. Chairman on the same point of order. I feel we are not progressing too fast today and I do not want to see us go along doing this at every session. At the same time, I am definitely opposed to seeing witnesses until we have some explanation on the various points that have been raised, which I assume is what the Minister intended. In effect, at the last session and again at this session we have received a large number of representations on this bill. Many of these points probably only need clarification; in other words, many of the objections to the bill appear to come about from a lack of understanding. It was my understanding from what the Minister said that we were going to get some sort of clause-by-clause explanation. I frankly, would consider it a waste of time to bring in any one of these groups to have them present again their material which we have now received twice, last session and again this session when the bill was tabled, when much of it could probably be cleared up by prior explanation.

I would much rather hear some worthwhile discussion of what is left over rather than all the briefs that have already been submitted in their totality, especially as many of them are duplicating each other. In that sense, I am sure that many of these briefs could be cleared away by explanation from the Minister. I do not really go along with the idea of calling in the witnesses right now before we clarify some of the points that have already been raised which are known to all of us.

Mr. Atkey: On the same point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: I have Mr. Leblanc, and then Mr. Atkey. Mr. Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, si on prend l'expérience du même comité lorsque nous avons étudié en détail la réforme fiscale, nous avons commencé par étudier les avancés et entendre les explications du Ministre et des experts du ministère, ce qui, évidemment, a, encore une fois, éclairci plusieurs points, avant que l'on commence à étudier les mémoires qui étaient soumis par le grand public. Je pense que c'était la suggestion que l'on faisait dès le début de cette séance et qui a été faite d'ailleurs dans les dernières remarques du ministre lui-même. Le sous-comité a prévu deux autres séances ou trois.

Le président: Trois séances en tout.

M. Leblanc (Laurier): Alors, trois en tout, il en reste deux.

Le président: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Alors, peut-être que ces deux séances-là pourraient être accordées au ministre et aux experts pour nous expliquer les différents articles, nous donner les renseignements nécessaires, et par la suite, nous serions bien outillés pour entendre le secteur public qui voudra exposer ses vues.

[Interprétation]

M. Herbert: Oui monsieur le président. Je pense que nous n'avancions pas très rapidement aujourd'hui et je ne tiens pas à ce que cela se reproduise à chaque réunion. En outre, je m'oppose vigoureusement à ce que nous entendions des témoins tant qu'on ne nous aura pas expliqué les questions qui ont été évoquées, ce qui est je crois l'intention du ministre. En effet, au cours de la dernière session et au cours de cette session-ci, nous avons reçu un nombre impressionnant d'instances à propos du projet de loi. Il s'agit pour la plupart de questions de clarification, ce qui revient à dire que de nombreuses objections formulées à l'encontre du projet de loi semblent découler d'une mauvaise compréhension de celui-ci. Je pensais, suite à ce qu'avait dit le ministre, que nous allions plus ou moins précéder à une explication article par article. A mon avis, très franchement, ce serait une perte de temps que de faire comparaître les représentants de ces groupes afin qu'ils nous exposent leurs arguments, que nous avons déjà par ailleurs reçus deux fois, au cours de la dernière session et au cours de la session actuelle, lorsque le projet de loi a été déposé, puisque, une bonne partie des points en litige pourrait probablement être facilement réglée grâce à quelques explications préalables.

Je préférerais de loin assister à une discussion utile portant sur les points en suspens au lieu d'écouter la présentation de mémoires dont le texte complet a déjà été déposé, surtout que bon nombre d'entre eux se répètent. A cet égard, je suis persuadé que de nombreux points pourraient être réglés grâce à une simple explication donnée par le ministre. En fait, je ne suis pas fort d'accord pour qu'on fasse comparaître des témoins dès maintenant, avant que nous ayons précisé certaines questions qui ont déjà été évoquées et dont nous sommes au courant.

M. Atkey: Le même rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Leblanc, puis M. Atkey. Monsieur Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, given the Committee's experience when we had made a detailed review of the income tax reform, we had zeroed in by studying the instances and the explanations given by the Minister and the Department's experts which, of course, had contributed to clarify several points, and we had done that before even starting reviewing the briefs presented by the public. I believe that was the suggestion made at the beginning of our meeting and by the Minister himself in the last sentences of his introductory statement. The subcommittee has scheduled two or three more meetings.

The Chairman: A total of three meetings.

Mr. Leblanc (Laurier): A total of three meetings, which means two meetings left.

The Chairman: Yes.

Mr. Leblanc (Laurier): We could perhaps devote those two meetings to the Minister and the experts who could explain to us the different clauses and give us all necessary information, so that we could be fully prepared to hear later on the public's view in this regard.

[Text]

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: As a general proposition, I support most of what Mr. Herbert and Mr. Leblanc have said. There was an agreement with the steering committee, I believe, that the general approach would be to hear the Minister and his officials perhaps three maybe four sessions to get the general approach to the bill to learn to understand it and perhaps to clear up some of the areas that are misunderstood not only by members of Parliament but by members of the public who are submitting briefs. I think we wanted to do this in April or early May to assist those who are preparing briefs and who will then have access to the proceedings of the Committee.

To give you two examples of what I learned today from the Minister and his officials, the definition of product will be much broader than I thought it would and that is important in that "refusal to deal" section. Secondly, the term "usual trade terms" could include a service component and that is going to be very significant in terms of the amendments that may ultimately be introduced to stipulate that that be provided in the bill.

I personally find these sessions very useful and I would like to stick with the original steering committee agreement of three or four sessions with the Minister, then a period of time for the briefs to come in and then come back to hear the public at that time.

Mr. Leggatt: For clarification . . .

• 1725

The Chairman: Just a minute, I have Mr. De Bané and then I will come back to you, Mr. Leggatt.

Mr. De Bané.

Mr. De Bané: The idea was that we would meet with the Minister for three meetings and I hope that during these three meetings he will have occasion to look at all the clauses of the bill, explain them briefly, say what clauses he might amend and after those three meetings with the Minister and his officials we would recess. The public has till May 15 to send their briefs and then, or maybe before, the Committee will hire its own staff, economists, etc., to look at those briefs. I think, having looked at the briefs of the last session, many of them overlap, they complain about the same thing, so we will know what are the clauses which upset some segments of the economy or consumers, etc. Then afterwards we will take, in my opinion—this is my opinion and not the steering committee's opinion, they have not yet reached a consensus—a few groups only, who would appear because they represent a whole segment of the economy, very representative, but all members will receive copies of every brief which is sent. If we look to the experience of the past they all overlap about the same . . .

Mr. Leggatt: I take it you are looking for a cross-section, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Leggatt.

Mr. Leggatt: Thank you. That clarifies my thinking and gives me some good information, Mr. Chairman. I am sorry to take the time.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: De façon générale, je suis d'accord avec ce qu'ont dit MM. Herbert et Leblanc. Le comité directeur est arrivé je crois à un accord selon lequel nous entenderions le ministre et ses fonctionnaires pendant trois ou quatre réunions de manière à avoir une vue d'ensemble du projet de loi, de le mieux comprendre et de préciser peut-être aussi certains points qui sont mal compris par les députés et les représentants du public qui ont présenté des mémoires. C'est ce que nous voulions faire, je crois, au mois d'avril ou au début du mois de mai, afin justement d'aider tous ceux qui préparent des mémoires et qui pourraient, pour se faire, se référer aux procès-verbaux du comité.

Pour vous donner deux exemples, le ministre et ses fonctionnaires m'ont appris aujourd'hui que la définition du terme «produit» est beaucoup plus large que je ne l'avais pensé, ce qui est important dans l'optique de l'article consacré au «refus de la vente». En second lieu, l'expression «conditions usuelles du commerce» peut comprendre un aspect services, ce qui sera très important dans le cadre des amendements qui pourraient proposer que le bill contienne des prescriptions à ce sujet.

J'estime que les réunions de ce genre sont extrêmement utiles et j'aimerais que nous nous en tenions à l'accord conclu initialement par le comité directeur qui avait prévu trois ou quatre réunions avec le ministre, puis une période d'attente permettant la présentation des mémoires, puis enfin une série de réunions consacrées aux représentants du public.

M. Leggatt: Pour une explication . . .

Le président: Une seconde, s'il vous plaît. J'ai le nom de M. De Bané, ensuite, ce sera de nouveau à vous, monsieur Leggatt.

Monsieur De Bané.

M. De Bané: Nous avons prévu trois réunions avec le ministère et j'espère qu'elles nous fourniront l'occasion de voir tous les articles, de les expliquer brièvement, voir les amendements possibles et ajourner ensuite. Le public a jusqu'au 15 mai pour nous envoyer des mémoires et ensuite, ou peut-être même avant, le Comité va recruter son propre personnel, des économistes etc. pour les étudier. Dans les mémoires de la dernière session, on trouve souvent les mêmes plaintes. Nous saurons alors quels articles ne trouvent pas l'approbation de tel ou tel groupe industriel ou de consommateurs. Ensuite, nous pourrions choisir quelques groupes et ceci est mon opinion personnelle, car le sous-comité n'a pas encore pris de décision, pour représenter tout un secteur de l'économie. Tous les députés recevront néanmoins un double de tout mémoire qui nous aura été envoyé. Dans le passé, les mémoires ont reflété le même . . .

M. Leggatt: J'imagine que vous cherchez à vous faire une idée générale, n'est-ce pas, monsieur le président?

Le président: Monsieur Leggatt.

M. Leggatt: Merci. Cela explique les chose, je m'excuse d'avoir pris ce temps.

[Texte]

The Chairman: I have one more name on the same subject before we . . .

Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, j'ai suggéré, au début de la réunion de demander au ministre de faire des commentaires sur chaque article et si les députés de ce Comité ont des questions à poser sur chaque article, ils pourraient le faire.

M. Leblanc (Laurier): Des points de clarification, pas l'argument complet sur chaque article.

M. Clermont: Non, non, des points de clarification.

M. Leblanc (Laurier): Des points de clarification.

The Chairman: Is it the wish of the Committee, I think the Minister will be here tomorrow afternoon at 3.30, that he give some brief explanation on clause by clause and indicate where he wants to make amendments before we proceed to questioning again? Is this agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, I think it is a good idea to hold a meeting. I think there are some additional questions that may have to be put quite apart from the amendments.

The Chairman: Yes, I agree, but I am just saying that at the start of the meeting possibly the Minister if he has some indications and some explanations that he wants to put on record should do so, and indicate what clauses that he wants to amend or suggest amendments to, and then we would continue for the next two hearings that have been provided for, one tomorrow and one next Tuesday.

Mr. Atkey: Could it be understood that dealing with the amendments tomorrow, which will be coming at us cold, will not take up the whole of the session?

The Chairman: No. My understanding, if this is the wish of the Committee, is that the Minister would make a statement, provide us with the explanation, and then we would go on questioning him. Then we could review the . . .

Mr. Atkey: Mr. Chairman, if I may put in my preference, it would be to have the written amendments on Thursday so then we would have them over the week-end and perhaps if the Minister wants to provide his explanation on the amendments, he could come back the following Tuesday which is a scheduled hearing. Then we could proceed after we have had an opportunity to consider the amendments. It is just that I have an aversion to considering legal amendments of that sort cold.

The Chairman: No, no. No, we will hear from the Minister and get his reaction to your suggestion, gentlemen.

Mr. Gray: I just want some clarification myself, Mr. Chairman. I think it might not be completely helpful to the Committee if I simply come in and give a statement in which I refer to amendments that I am ready to consider at this time. They do not pertain to each and every clause of the bill and it may be difficult to understand some of them unless one looks at some other clauses that are not being amended.

Also I would not want to convey the impression that I could give you texts of all these possible amendments tomorrow because I am not sure if the translation will be completed.

[Interprétation]

Le président: J'ai encore un nom pour cette discussion avant de . . .

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I suggested at the beginning of the meeting to ask the Minister to comment on each clause and to permit members of the Committee to ask questions.

Mr. Leblanc (Laurier): Not a complete discussion on each clause, but only points of clarification.

Mr. Clermont: Yes, clarifications only.

Mr. Leblanc (Laurier): Points of clarification.

Le président: Désirez-vous que le ministre qui va venir demain après-midi à 15 h 30, je pense, nous explique brièvement tous les articles nous indiquant ce qu'il désire modifier avant que nous ne passions aux questions? Êtes-vous d'accord avec cela?

Des voix: D'accord.

M. Atkey: Monsieur le président, je pense qu'il sera une bonne chose que d'organiser une réunion. Mis à part les amendements, il y aura d'autres questions encore.

Le président: Oui, je suis d'accord, mais je vous demande simplement si vous êtes d'accord pour que le ministre nous explique au début de la séance ce qu'il désire faire et quels articles il désire voir modifier, et puis nous aurons nos deux réunions, c'est-à-dire demain et mardi prochain.

M. Atkey: Est-ce que nous pourrions nous entendre pour que les amendements qui arrivent un peu par surprise ne vont pas occuper l'ensemble de notre réunion de demain?

Le président: Oui. Nous permettrons au ministre de nous faire une introduction, nous donner les explications nécessaires, et ensuite nous allons passer aux questions. Après cela, nous pourrions passer en revue . . .

M. Atkey: Personnellement, je préférerais avoir les amendements par écrit jeudi pour que nous puissions y réfléchir au cours de la fin de semaine. Si le ministre désire les expliquer, il pourrait revenir pour la séance régulièrement prévue pour mardi. Nous aurions ainsi la possibilité d'étudier les amendements avant d'aller plus loin. Je suis simplement réticent d'étudier des amendements de ce genre à froid.

Le président: Vous avez raison. Nous allons demander au ministre ce qu'il pense de votre suggestion, messieurs.

M. Gray: Je vous demanderai une explication moi-même, monsieur le président. Je crois qu'il ne serait pas tellement utile au Comité si je revenais pour simplement faire une déclaration sur les amendements que j'ai en tête en ce moment. Ils ne sont pas toujours liés à un article précis et quelques-uns seront peut-être difficiles à comprendre à moins d'avoir d'autres articles qui ne sont pas modifiés.

Par ailleurs, je ne voudrais pas vous laisser avec l'impression que je pourrais vous fournir dès demain ces amendements par écrit, parce que je ne sais pas si la traduction sera prête.

[Text]

Finally, I would like to note that these do not necessarily represent our final views on the most appropriate wording. I do think it might help the Committee with respect to the task of clarification, and some members have mentioned this, I would be in a position to indicate why I thought some changes should be made, as I did to Mr. Grier. We could put them on the table now. This does not mean that this is necessarily the final form of these changes, nor does it necessarily mean that we might not be suggesting or considering other amendments as the Committee consideration goes on.

However, I am in the hands of the Committee. I was very happy to engage in general discussion today and so on, and I was happy to change my schedule to come tomorrow instead of Friday as was originally specified. But you might find it more orderly if without getting too technical, I, together with the officials simply would begin at clause 1, said a few words about each clause and answered questions about them. I do not care if they are disputatious questions, basically this is for the purpose of putting information on the record. As I come to a clause where I have in mind a possible amendment, I will mention that; we will try to have texts in advance if possible. We will go right through the bill to the end, and you will have this before you in a coherent way. There may be better ways of doing it, you may prefer a general discussion. I am in your hands in that regard.

The Chairman: What is the wish of the Committee? Mr. Herbert.

• 1730

Mr. Herbert: Can I assume that clarification on a clause would be with the idea of getting rid of the misconceptions which we already know exist in many of the submissions you have already received?

Mr. Gray: It would not be my intention to engage in what might be called a final debate on any clause. I would hope that the Committee would invite me back after you have heard the other witnesses. I would discuss in further detail with the Committee those clauses which the Committee might want to go into in greater depth in the light of the evidence that is submitted either in written or oral form.

I am simply suggesting, and of course I am in the hands of the Committee, that in view of the complexity of the bill and the fact that it is a series of amendments to the existing act, if we proceed in this way, it would not preclude any general discussion people had in mind that could always be related to one clause or another. It would enable us to put on the record in an orderly, organized, fashion what we have in mind with respect to each clause. Also, where we are ready to indicate our thinking on amendments, this would be indicated at the appropriate point in our presentation. But again I want to stress that I am in the hands of the Committee and will be happy to co-operate with it.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, why do we not try this for the next meeting and if we find it is not the proper road to go, we will move to another one. We have tried one today; some members are not satisfied, saying that we are not gaining any ground. Suppose we try the other one.

[Interpretation]

En dernier lieu, je voudrais vous faire remarquer que la rédaction ne sera pas nécessairement définitive, déjà. Je pense qu'il serait néanmoins utile si je pouvais vous indiquer les modifications qu'il y aura lieu d'apporter, comme l'ont déjà demandé quelques députés et j'en ai déjà parlé à M. Grier. Nous pourrions en parler dès maintenant. Cela ne signifie ni que ce seront les modifications définitives ni que nous nous abstenons d'en proposer d'autres au fur et à mesure que le Comité accomplira son travail d'étude.

Je m'en remets néanmoins entièrement à votre décision. J'ai été très heureux de la discussion générale que nous avons eue aujourd'hui et c'est avec plaisir que j'ai changé mon horaire pour venir demain au lieu de vendredi tel que prévu au début. Je pense qu'il sera néanmoins plus facile, sans pour autant devenir trop rigide de commencer par l'article 1, l'expliquer brièvement en présence de mes fonctionnaires et de répondre aux questions. Peu importe si les questions révèlent un conflit, puisqu'il s'agit avant tout de fournir des renseignements. Lorsque nous arriverons à un article que je compte modifier, je vous l'indiquerai. Nous essaierons de faire distribuer le texte à l'avance. Nous allons revoir le projet de loi dans son ensemble pour que vous ayez une vue cohérente. Peut-être y a-t-il une meilleure solution peut-être préférez-vous avoir une discussion générale. Je dépends entièrement de votre décision.

Le président: Quel est le désir du Comité? Monsieur Herbert.

M. Herbert: L'explication des articles visera-t-elle à corriger les erreurs d'interprétation que l'on trouve déjà dans bien des mémoires qui vous ont été envoyés?

M. Gray: Je n'ai pas l'intention d'engager ce que l'on pourrait appeler un débat final. J'espère être réinvité lorsque le Comité aura entendu les autres témoins. Je suis prêt à rediscuter les articles que le Comité désirera voir en plus de détail à la lumière des témoignages écrits ou oraux.

Je vous suggère cette procédure simplement, car le projet de loi est très complexe constituant, en fait, une série de modifications de la loi existante. Cela n'empêche en rien que nous ayons une discussion générale sur tel ou tel article. Nous aurions tout simplement la possibilité de procéder d'une manière très ordonnée, de vous indiquer les amendements possibles, mais encore une fois, je m'en remets entièrement à votre volonté.

M. Clermont: Monsieur le président, pourquoi n'essaierions-nous pas cette procédure pour notre prochaine réunion. Nous pourrions toujours l'abandonner si jamais elle se révèle inadéquate. Nous avons essayé une méthode aujourd'hui et quelques députés pensent qu'elle ne nous apporte rien. Essayons donc une autre.

[Texte]

The Chairman: Is it your wish, gentlemen that the Minister give some explanation on the various clauses?

Mr. Atkey: I am sorry, while I want to co-operate in every way, I come back to a point I made at the beginning of this meeting, that the bulk of the concern with this bill that each of us as a member of Parliament will have in terms of submissions from members of the general public is with one clause. It could be narrowed down to one clause. I believe that is Clause 12 and the civil powers of review of the Restrictive Trade Practices Commission. I for one have many, many questions relating to Clause 12. I could spend two sessions completely on Clause 12. I do not want to be diverted into other clauses in which there may be minor technical problems, when I think the real guts of the problem is related to one area. I think there is ample evidence before the Committee, before honourable members to prove that.

The Chairman: Mr. Grier.

Mr. Grier: Mr. Chairman, on the same point of order, I think Mr. Atkey will have to realize that while the concern he is anxious to represent may center on that particular clause, there are other clauses that are of concern to others of us. Just as he does not want to be diverted into a lengthy discussion on what he regards as a technicality, I am not interested in being diverted into a long harangue on Clause 12. I am satisfied that, if the Minister will bring with him tomorrow such amendments as he is now prepared to place before the Committee, we might well proceed in that manner.

I want to come back to a point Mr. Leggatt made earlier though; it has to do with witnesses. I am attracted by the personal opinion of Mr. De Bané that we should be fairly selective and not get into a position where we are hearing everybody and his brother on this subject.

I am asking you, Mr. Chairman, at what point in your judgment the steering committee can begin to decide how many people it will hear from, or for what length of time.

The Chairman: We will not be able to make any judgment on that until we find out the number of briefs that we have before us. I feel this will take place after all the people have signified, and they have until May 1.

Mr. Grier: Would it be your judgment that shortly after May 1 the steering committee would bring a recommendation to this Committee as to the number of delegations we would hear?

• 1735

The Chairman: Yes. We will have to meet and review the amount of brief we have before us, and the ones that we will and can hear within a given time.

Mr. Gray: And this will be after May 1?

The Chairman: This will be after May 1, right.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, that judgment cannot be arrived at before May 15 because the deadline for receiving briefs is May 15. So that, for sure, it is going to be after May 1.

The Chairman: Yes, but the procedure that we will follow will be discussed after May 1 because by that time, we should have an indication of the amounts of briefs that we will have before us.

[Interprétation]

Le président: Voulez-vous que le ministre nous explique les articles, messieurs?

M. Atkey: Je m'excuse, mais je dois revenir à une chose que j'ai déjà mentionnée au début de cette réunion, mais c'est surtout un article qui va nous poser des problèmes pour ce qui est des mémoires que le public va nous envoyer. Il s'agit de l'article 12,—je pense, où il est question des pouvoirs de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Personnellement déjà, j'ai beaucoup de questions à poser à ce sujet. Je pourrais consacrer deux réunions rien qu'à discuter de l'article 12. Je ne veux pas être distrait par des problèmes techniques mineurs si je suis convaincu que tout le problème réside dans un domaine donné. Je pense que les députés en ont amplement la preuve.

Le président: Monsieur Grier.

M. Grier: Monsieur le président, j'invoque encore une fois le Règlement. Je pense que M. Atkey doit comprendre que nous pouvons nous intéresser pour d'autres articles, mais aussi pour lui cet article semble contenir l'essentiel. Tout comme il ne veut pas perdre son temps avec des détails peu important pour lui, je ne suis pas particulièrement intéressé à une longue discussion au sujet de l'article 12. Je pense que nous devrions accepter la suggestion du ministre qui veut nous expliquer ce projet d'amendement demain.

Je reviens néanmoins à une chose que M. Leggatt a dit tout à l'heure, il s'agit des témoins. L'idée de M. De Bané disant qu'il nous faudra prier les témoins sur le roulet pour ne pas entendre mille fois la même chose me semble très approprié.

Pouvez-vous me dire, comment le sous-comité va pouvoir décider du nombre de témoins à inviter et du temps à leur accorder?

Le président: Cette décision ne pourra être prise que lorsque nous saurons combien de mémoires on nous aura soumis. Cela ne pourra donc se faire qu'après le premier mai.

M. Grier: Croyez-vous que le sous-comité pourra nous faire une recommandation au sujet du nombre de témoins que nous devrions entendre brièvement après le premier mai?

Le président: Oui. Nous allons devoir nous réunir pour voir combien de mémoires nous ont été envoyés et pour décider du nombre que nous pouvons étudier en comité dans le temps dont nous disposerons.

M. Gray: Ce sera après le 1^{er} mai?

Le président: Oui.

M. Leblanc (Laurier): La date limite pour l'envoi des mémoires étant le 15 mai, nous ne pourrions pas le faire avant cette date. Ce sera donc, à coup sûr, après le 1^{er} mai.

Le président: Oui, mais nous allons discuter de la procédure après le 1^{er} mai parce que jusque-là nous aurons une idée du nombre de mémoires qu'il nous faudra lire.

[Text]

Shall we proceed tomorrow, gentlemen, with the Minister giving us some explanation as he outlined?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Gray: One clarification. It may be practically or technically impossible to have the amendments in both official languages by the time we resume at 3:30 p.m. tomorrow. The officials say they are going to make every effort. But just so that there will be no misunderstanding, I would ask what would the Committee like me to do if, in spite of our best efforts, we do not have the text of the amendments available in both official languages.

Mr. Leblanc (Laurier): Proceed tomorrow afternoon.

The Chairman: And as you proceed, you can indicate whether you want to amend; and if you have the amendments, they will be tabled.

M. Clermont: Monsieur le président, j'ai indiqué mon opinion sur ceci; M. Clark a dit qu'il va accepter l'une ou l'autre des deux langues officielles. Si le Ministre ne peut pas déposer un amendement dans les deux langues officielles, moi, je vais m'objecter.

Le président: Vous avez fait part de votre dissidence au début, monsieur Clermont, je la retiens. Maintenant, demain nous allons procéder de la façon dont nous venons de parler, si vous le voulez bien. S'il y a des objections à ce moment-là nous pourrions même changer la procédure pendant l'assemblée, mais je pense que nous devrions au moins commencer.

Shall Clause 1 stand?

Clause 1 allowed to stand.

The Chairman: This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interpretation]

Êtes-vous d'accord pour que le Ministre nous donne ses explications demain?

Des voix: D'accord.

M. Gray: Une explication. Il sera peut-être techniquement impossible d'avoir tous les amendements traduits jusqu'à 3 h 30 demain après-midi. On nous a promis de faire si en dépit de tous nos efforts nous n'avions pas les amendements dans les deux langues officielles demain après-midi?

M. Leblanc (Laurier): Nous allons siéger quand même.

Le président: Vous pourriez nous expliquer vos amendements au fur et à mesure et si vous les avez par écrit, vous pourriez les distribuer.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I already gave my opinion on this. Mr. Clarke said that he is willing to accept documents in either of both official languages. For my part, I will object if the Minister is unable to table amendments in both languages.

The Chairman: You already stated your objection at the beginning, Mr. Clermont, and I took note of it. Now, if you agree, we are going to proceed tomorrow as indicated. If you still have objections then, we could decide on a changing of procedure, but we should at least give it a try.

L'article 1 est-il réservé?

L'article 1 était réservé.

Le président: La séance est levée.

Faint mirrored text from the reverse side of the page, including phrases like "I am asking you Mr. Chairman at what point in your judgment...", "The Chairman: This will be after May 1, right.", and "Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, that judgment cannot be arrived at before May 15 because the deadline for receiving letters is May 15. So that for sure it is going to be after May 15, but for the possibility that we will have received them before then, I would like to have an indication of the opinion of the committee."

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Thursday, April 25, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 8

Le jeudi 25 avril 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

CONCERNANT:

Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

APPEARING:

The Honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

COMPARAÎT:

L'honorable Herb Gray, Ministre de la Consommation et des Corporations.

WITNESS:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la

vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel
Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

Président: M. Jacques L. Trudel
Vice-président: M. Harold T. Herbert

and Messrs.

et Messieurs

Atkey
Clarke
(*Vancouver Quadra*)
Clermont
Danson

De Bané
Fox
Frank
Grier
Jarvis

Jerome
Kempling
Latulippe
Leblanc (*Laurier*)

McGrath
Orlikow
Stevens
Whittaker—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)
On Thursday, April 25, 1974:

Mr. Orlikow replaced Mr. Grier; Mr. Nystrom
replaced Mr. Leggatt; Mr. Grier replaced Mr.
Nystrom.

Conformément à l'article 65(4)b du Règlement
Le jeudi 25 avril 1974:

M. Orlikow remplace M. Grier; M. Nystrom
remplace M. Leggatt; M. Grier remplace M.
Nystrom.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 25, 1974
(9)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:46 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Atkey, Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Danson, De Bané, Fox, Frank, Grier, Herbert, Jarvis, Kempling, Latulippe, Leblanc (Laurier), McGrath, Trudel, Whittaker.

Appearing: The Honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Witness: From the Department of Consumer and Corporate Affairs: Mr. J. J. Quinlan, Acting Director of Investigation and Research.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

The Minister and the witness answered questions.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 25 AVRIL 1974
(9)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 46 sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Atkey, Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, Danson, De Bané, Fox, Frank, Grier, Herbert, Jarvis, Kempling, Latulippe, Leblanc (Laurier), McGrath, Trudel, Whittaker.

Comparaît: L'honorable Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations.

Témoin: Du ministère de la Consommation et des Corporations: M. J. J. Quinlan, sous-directeur des enquêtes et recherches.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi portant sur le bill C-7, Loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code Criminel.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

A 17 h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du Cabinet.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, April 25, 1974

• 1546

[Text]

The Chairman: Order, please. Gentlemen, today we will resume consideration of Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

We have appearing before us this afternoon, the Honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs. He has with him officials of his department. Mr. Quinlan is to his immediate right; he has Mr. Orr, I believe next to him, and Mr. Morrow at the head of the table.

Gentlemen, I believe it is the wish of the Committee that the Minister should give explanations on each clause, that as soon as he has given the explanation, and members do not understand but want further clarification, they can ask questions as we proceed. Shall we proceed along those lines? Is that agreeable to the Committee.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Minister.

Hon. Herb Gray (Minister of Consumer and Corporate Affairs): Thank you, Mr. Chairman. Actually, I would like to ask Mr. Quinlan to lead off with the explanation of each clause, and I would invite him to begin at this time.

The Chairman: Mr. Quinlan.

On Clause 1.

Mr. J. J. Quinlan (Acting Director of Investigation and Research, Department of Consumer and Corporate Affairs): Mr. Chairman, on Clause 1: the purpose, generally, of the definitions is to bring services within the application of the act by new or amended definitions of business, merger, product, service, supply and trade, industry or profession. The other purpose is to provide an extended definition of "article", to cover money, deeds and instruments of title; deeds and instruments giving a right to recover or receive property, tickets or other evidence of right to be in attendance at a particular time and place; and energy, however generated.

Respecting the specific definitions, I might point particularly to the definition of "product" which does not appear in the existing legislation and it is introduced and defined by the amending bill so that it can be used as a matter of convenience in the provisions of the act which are intended to apply to both articles and services.

Another which is not defined in existing legislation, "service", is introduced to supply a comprehensive definition of the service sector to which the act will generally apply. It is also relevant to the definition of business.

The word "supply" does not exist in present legislation. It is introduced now so that the word may be conveniently used in those provisions of the act which are intended to apply to all dealings in an article or service enumerated in the profession.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 25 avril 1974

[Interpretation]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Messieurs, nous reprenons aujourd'hui l'étude du Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Comparait devant nous cet après-midi l'honorable Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations. Il est accompagné de hauts fonctionnaires de son ministère: M. Quinlan, à sa droite; M. Orr à la droite de ce dernier et M. Morrow, au bout de la table.

Messieurs, je crois que le Comité souhaiterait que le Ministre donne une explication de chaque article. Dès qu'il aura donné cette explication, et si les députés veulent obtenir d'autres éclaircissements, ils pourront poser des questions. Allons-nous procéder de cette façon? Le Comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur le ministre.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Merci, monsieur le président. En fait, j'aimerais demander à M. Quinlan de commencer l'explication de chaque article; je l'inviterai donc à commencer maintenant.

Le président: Monsieur Quinlan.

L'article 1.

M. J. J. Quinlan (directeur suppléant des enquêtes et recherches, ministère de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, l'objectif général de l'article 1, des définitions, est de faire tomber les services sous le coût de la loi en présentant des définitions nouvelles ou modifiées des termes entreprise, fusion, produit, service, commerce, industrie ou profession. Il a aussi pour objectif d'élargir la définition du terme «article» afin d'englober l'argent, les titres et actes de droit de propriété, les titres et actes donnant le droit de recouvrer ou de recevoir des biens, des billets ou pièces de même genre, attestant le droit d'être présent en un lieu donné à un ou certains moments donnés, et l'énergie, quelle que soit la façon dont elle est produite.

Quant aux définitions elles-mêmes, je pourrais souligner en particulier la définition du terme «produit», qui n'existe pas dans la loi actuelle et qui est introduit et défini par le bill modificateur de façon à ce que ce terme puisse être utilisé commodément dans les dispositions de la loi qui veulent s'appliquer tant aux articles qu'aux services.

La définition de «service» n'existe pas non plus dans la loi actuelle; elle est introduite afin de fournir une définition exhaustive du secteur des services auxquels la loi s'appliquera de façon générale. Elle est aussi reliée à la définition d'une entreprise.

Le terme «fournir» ou «approvisionner» n'existe pas dans la loi actuelle. Il est maintenant introduit de façon à pouvoir être commodément utilisé dans les dispositions de la loi qui vise toutes les transactions d'un article du service énuméré dans la profession.

[Texte]

And then with "trade, industry or profession" the words are defined in the present act as including any class, division, or branch of the trade or industry. The words "trade" or "industry" in their new context would suffice to include most services but are not apt to include professional services without specific mention.

Mr. Gray: If there are no questions at this point on Clause 1, we can move to Clause . . .

The Chairman: Mr. Grier.

Mr. Grier: Just for clarification, would the work of a real estate agent be covered by the term "service" under the meaning as it is now? There are two areas in which I think we might look, first:

"article" means real and personal property of every description.

And then:

"service" means a service of any description whether industrial, trade, professional or otherwise;

Am I getting ahead of the Committee if I ask, Mr. Chairman, whether it would be the intent of the act as it stands now to make it impossible for real estate agents to agree among themselves on the charging of the common commission for sale of property?

• 1550

Mr. Gray: This would be an area that could be looked at by the director if the amendments are passed, except to the extent that this practice would be authorized or regulated by provincial statute.

An hon. Member: Mr. Minister, this raikes an . . .

The Chairman: I have Mr. Fox and then Mr. Atkey.

Mr. Grier: I have another question.

The Chairman: Sorry.

Mr. Grier: Does the Minister or the Director know whether at present in the Province of Ontario the selling of real estate by an agent is covered by provincial legislation? I am just ignorant in this area.

Mr. Gray: Mr. Quinlan can you assist us?

Mr. Quinlan: My information is that such things as fixing of commissions are not covered at present under existing legislation.

Mr. Grier: Would it, therefore, be the view of the Department that the fixing of a common commission would *ipso facto* be an act in restraint of trade or impeding competition?

Mr. Quinlan: It could certainly raise a question under the legislation. You would have to look at the facts the same as with a commodity; does it come within the category of undueness.

The Chairman: Thank you Mr. Grier. Mr. Fox.

M. Fox: Monsieur le président, étant donné qu'on parle dans l'article 1 de définition, il y a un concept qui n'est pas défini et je me demande si on pourrait me laisser savoir si on a songé à le définir, et pour quelles raisons on a peut-être décidé de ne pas le définir. C'est le concept de «marché» qui est quand même assez central par rapport à toute la notion de concurrence et qui est très important dans la définition ou la détermination du concept de ce qui est «indu» quand on parle de «limitation indue» de la concurrence en vertu de l'article 32 de la Loi.

[Interprétation]

Quant aux termes «commerce, industrie ou profession», ils sont définis dans la loi actuelle comme comprenant toute catégorie, division ou branche d'un commerce ou d'une d'une industrie. Les termes «commerce» ou «industrie», dans leur nouveau contexte, devraient suffire à englober la plupart des services, mais ils ne peuvent pas comprendre les services professionnels sans mention précise.

M. Gray: S'il n'y a pas de question à propos de l'article 1, nous pouvons passer à l'article . . .

Le président: Monsieur Grier.

M. Grier: Un éclaircissement. Est-ce que le travail d'un courtier en immeuble serait compris dans le terme «service», d'après sa signification actuelle? Il y a deux questions que nous devrions, à mon avis, étudier, tout d'abord:

«article» désigne des biens mobiliers et immobiliers de toutes sortes.

Ainsi que:

«service» désigne tout genre de service industriel, commercial, professionnel ou autre;

Est-ce que je vais plus vite que le Comité en demandant, monsieur le président, si l'intention de la loi, dans son libellé actuel, veut rendre impossible pour les courtiers en immeuble de s'entendre entre eux sur l'imposition d'une même commission pour la vente d'une propriété?

M. Gray: Cette question pourrait être examinée par le directeur si les amendements sont adoptés, exception faite des cas où cette pratique serait autorisée ou réglementée par des lois provinciales.

Une voix: Monsieur le Ministre, ceci soulève un . . .

Le président: J'ai M. Fox, suivi de M. Atkey.

M. Grier: J'ai une autre question.

Le président: Je m'excuse.

M. Grier: Est-ce que le Ministre, ou le Directeur, sait si à l'heure actuelle, il existe une loi provinciale en Ontario qui porte sur la vente de biens immobiliers par un agent? Je ne connais pas ce domaine.

M. Gray: Monsieur Quinlan pourrait-il nous aider?

M. Quinlan: D'après mes renseignements, une question comme l'établissement de commissions n'est pas traitée actuellement dans les lois en vigueur.

M. Grier: Par conséquent, le Ministère considère-t-il que la détermination d'une commission commune constituerait par le fait même une action restreignant le commerce ou nuisant à la concurrence?

M. Quinlan: Ce problème pourrait certainement se poser aux termes de la loi. Il faut examiner les faits, comme dans le cas d'un produit; à savoir si cela tombe dans la catégorie des actes abusifs.

Le président: Merci, monsieur Grier. Monsieur Fox.

Mr. Fox: Mr. Chairman, considering that Clause 1 deals with definitions, there is a concept which is not defined and I wonder if someone could tell me if somebody considered defining it and for which reasons it was possibly decided not to define it. It is the concept of "market", which is nevertheless quite central in relation to the whole notion of competition and which is very important in the definition or determination of the concept of what is "undue" when we are talking of "undue restriction" of competition according to Section 32 of the Act.

[Text]

M. Gray: Comme vous le savez, monsieur Fox, on a essayé de définir le mot «marché» dans le Bill C-206 et on n'a pas trouvé cette définition complètement satisfaisante et en conséquence, notre point de vue est qu'il est impossible de donner une définition de «marché» qui serait complètement acceptable et raisonnable dans toutes les circonstances diverses dans lesquelles on pourra appliquer la Loi et c'est quelque chose qui doit être décidé d'après les faits.

M. Fox: Je présume que vous ne trouvez rien dans le langage employé par le juge Laskin, alors qu'il était à la Cour d'appel de l'Ontario, dans la cause Beamish en particulier où il était dissident, qui permettrait de définir «le marché» parce qu'encore une fois, c'est quand même un concept central en matière de limitation de la concurrence. J'aurais aimé en voir une définition parce que j'ai l'impression qu'il va y avoir une foule de procès pour essayer de cerner d'un peu plus près la notion de marché. J'aurais espéré que si on n'y voyait pas trop d'inconvénients, la notion de marché telle que développée par le juge Laskin puisse être incluse. On aurait eu avantage à la concrétiser dans un texte et dans une définition, je crois.

M. Gray: Je serais bien content d'étudier la question plus profondément surtout en regardant encore une fois les mots du juge Laskin, mais jusqu'à maintenant j'ai trouvé insatisfaisant tout effort qu'on a fait pour définir le terme «marché».

Mr. Quinlan do you have any further comments?

Mr. Quinlan: The difficulty is if you try to define market as we did, as the Minister mentioned, in Bill C-256, in some situations it might be one buyer. If you make that part of your definition of market, you are sweeping in a large number of things that are not intended to be swept in. This is the difficulty. You get into rigidities if you attempt to define it. There was considerable discussion after the bill in a number of seminars we had with different groups, of the problems that this created by trying to define market in the legislation.

Mr. Fox: Thank you.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Since we are dealing with this question of service industries and following on Mr. Grier's question, the Minister has stated in the House and in various other speeches that the exemptions from the sweeping in of service industries will be decided as a result of judicial interpretation as opposed to a specific type of exemption clause such as was included in Bill C-256. I believe it was Clause 92 of that bill.

I asked, on my second reading speech, for an explanation of why you went to judicial interpretation rather than the specific exemption. It seemed to me that it raised a problem of uncertainty in the minds of those in the service industry as to whether they were or were not exempt. It also raised a problem of uncertainty for the provincial legislatures as to the extent to which they would have to provide exempting legislation for such industries as the real estate brokers if the province thought it was in the best interest to provide regulatory legislation along those lines. I am wondering if the Minister is prepared now to give the rationale why he prefers to rely on judicial interpretation, which in my judgment seems to increase the scope of federal combines legislation into the service industries, as opposed to a specific exempting clause.

[Interpretation]

Mr. Gray: As you are aware, Mr. Fox, we tried to define the word "market" in Bill C-206 and we found that this definition was not completely satisfactory. Thus, we felt it was impossible to give a definition of "market" which would be entirely acceptable and reasonable in all the various circumstances in which the law could apply: this is something which must be decided upon in relation to the facts.

Mr. Fox: I suppose that you find nothing in the wording used by Judge Laskin when he was on the Court of Appeal of Ontario, in the Beamish case, in particular, where he was a descending member which would allow a definition of "market" because once again, it is nevertheless a central concept in relation to restriction of competition. I would have liked to see a definition because I feel there will be a host of trials to try to narrow down the notion of market. I would have hoped that if there were not too many inconveniences, the notion of market, as developed by Judge Laskin, could be included. I think there would have been an advantage in setting it down in a text and in a definition.

Mr. Gray: I would be most happy to study further the question, in particular with another look at the words used by Judge Laskin, but up to now I have found unsatisfactory all efforts to define the term "market".

Monsieur Quinlan, avez-vous d'autres observations?

M. Quinlan: La difficulté, quand on essaie de définir le terme «marché», comme nous l'avons fait, ainsi que le disait le Ministre, dans le Bill 256, et que dans certains cas il peut s'agir d'un acheteur. Si vous englobez cela dans votre définition d'un marché, vous englobez un très grand nombre de choses que vous ne vouliez pas englober. C'est là la difficulté. Vous incorporez une rigidité si vous essayez de définir le terme. On a discuté longuement de cette question après le dépôt du bill dans un certain nombre de séminaires avec divers groupes; on a parlé des problèmes que créait toute tentative de définition du marché dans la loi.

M. Fox: Merci.

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: Étant donné que nous discutons de cette question des industries de service et, suite à la question de M. Grier, le Ministre a déclaré à la Chambre et dans divers autres discours que les exemptions à l'inclusion des industries de service seront décidées par suite d'une interprétation juridique au lieu d'incorporer des articles d'exemption de type spécifique, comme c'était le cas dans le Bill C-256. Je crois qu'il s'agissait de l'article 92 de ce bill.

J'ai demandé, lors de mon discours en deuxième lecture, une explication de cette utilisation d'une interprétation juridique au lieu d'exemption spécifique. Il me semble que cela crée un climat d'incertitude pour les gens qui font partie de l'industrie des services, à savoir s'ils sont exclus ou non. Cela crée également un climat d'incertitude pour les assemblées législatives provinciales quant à savoir dans quelle mesure elles devront adopter des lois d'exemption pour ces industries comme, par exemple, les courtiers en immeuble, si la province estime qu'il est dans l'intérêt général de fournir une loi de réglementation dans ce sens. Je me demande si le ministre est maintenant prêt à expliquer pourquoi il préfère se fier à une interprétation juridique, laquelle, à mon avis, semble étendre la portée de la loi fédérale relative aux enquêtes sur les coalitions aux indus-

[Texte]

• 1555

Mr. Gray: The reason I thought it would be preferable to rely on the existing jurisprudence in the field rather than to try to have a specific exempting clause is that the latter approach was put forward in Bill C-256 and again it was not found too satisfactory by those concerned, particularly the provincial governments. It is my recollection that they criticized the federal government for in effect attempting to dictate to provincial legislatures what laws would be considered valid for competition law purposes by the federal government. To meet this kind of criticism and yet provide a recognition that there were areas in the service field, or for that matter any field that might validly be exempted from competition law by valid provincial or federal legislation, I decided that the most appropriate way to go about it was to rely on the long-standing jurisprudence. I guess the most recent example is the farm products marketing case in the Supreme Court. Then, of course, there is the so-called «beer case» and the words of Mr. Justice McRuer in it.

If I can add a few additional comments, Mr. Chairman, I have attempted to limit the possibility of uncertainty by adding something in the part of the bill dealing with its proclamation in force, and that is that I propose that the Governor in Council be able to delay the application of the act to restrictive agreements in the service field for a period later than that for the rest of the act. That is put in there for the purpose of giving such additional time as may seem necessary, either to enable the groups that would be covered for the first time to decide how they might want to change practices on the advice of their own counsel and in discussion with officials of our branch about how these officials might view these practices, or to give time to provincial legislatures to bring these practices under their purview, either through authorization or regulation.

In addition, I do not think that the approach that I am proposing will lead to uncertainty on the part of provincial legislatures, because it is open to them now to decide whether to specifically authorize or regulate various service activities, particularly in the professions and quasi-professions and various trades. What we are really saying is that if they feel that certain practices which are not now specifically authorized or regulated by any provincial law and which they on consideration feel that should be handled in this way rather than being left to the general social control or scrutiny of the competition law, then it is open to them to do so. I have invited provincial governments to begin giving consideration now to what areas they might want to propose to their legislatures to authorize or regulate so that this will not suddenly be thrust upon them whenever the House makes its final decision on this bill.

This is an attempt to take into account points raised by provincial governments in their comments on the draft competition bill, and at the same time bring about what is I think a generally desirable change in our law, and that is to extend it to services generally.

[Interprétation]

tries des services, au lieu d'utiliser un article d'exemption particulière.

M. Gray: La raison pour laquelle je pensais qu'il était préférable de se fier à la jurisprudence actuelle dans le domaine, au lieu d'essayer de rédiger un article d'exemption particulière, est que cette deuxième approche a été utilisée dans le Bill C-256; or, les gens touchés par cette question, en particulier les gouvernements provinciaux, n'étaient pas très satisfaits. Je me souviens qu'ils ont critiqué le gouvernement fédéral pour avoir en fait tenté de dicter aux gouvernements provinciaux quelle loi serait considérée comme valable en tant que loi sur la concurrence par le gouvernement fédéral. Afin de répondre à ce genre de critique tout en reconnaissant qu'il y a des secteurs de l'industrie des services où à vrai dire dans toutes industries, qui peuvent être exemptés avec raison des lois sur les coalitions par une loi fédérale ou provinciale valide, j'ai décidé que la façon la plus appropriée de procéder était de se fier à la longue jurisprudence en la matière. Je pense que l'exemple le plus récent est la cause de la commercialisation des produits de la ferme entendue en Cour suprême. Il y a aussi la cause dite de la bière et le jugement du juge McRuer.

Si je puis ajouter quelques mots, monsieur le président, j'ai essayé de limiter la possibilité d'incertitude en ajoutant à la section du bill qui traite de l'entrée en vigueur, un paragraphe où je propose que le gouverneur en conseil soit habilité à retarder la mise en vigueur de la loi en matière d'ententes restrictives dans le secteur des services pendant un certain temps après la mise en vigueur du reste de la loi. Ce paragraphe a été inclus afin de fournir une période additionnelle qui pourrait se révéler nécessaire afin de permettre aux groupes qui seront inclus pour la première fois de décider de la façon de modifier leurs pratiques en fonction des conseils de leurs propres conseillers et en discussion avec les fonctionnaires de notre direction sur la façon dont ceux-ci considèrent ces pratiques, ou pour donner suffisamment de temps aux gouvernements provinciaux afin d'amener ces pratiques sous leur contrôle, soit par des autorisations ou une réglementation.

En outre, je ne pense pas que l'approche que je propose crée un climat d'incertitude chez les gouvernements provinciaux, car c'est maintenant à eux de décider s'ils veulent autoriser ou réglementer diverses activités des services, surtout dans le secteur des professions, des quasi-professions et métiers divers. Nous disons en fait que s'ils pensent que certaines pratiques qui ne sont pas spécifiquement autorisées ou réglementées par une loi provinciale et qui, à leur avis, devraient être traitées de cette façon au lieu d'être laissées sous le contrôle général et social, ou l'examen de la loi sur la concurrence, c'est à eux d'agir. J'ai invité les gouvernements provinciaux à entreprendre dès maintenant des secteurs où ils pourraient vouloir proposer à leurs assemblées législatives d'autoriser ou de réglementer les secteurs de façon à ce qu'ils ne soient pas soudainement obligés d'agir une fois que la Chambre aura pris une décision finale à propos du bill.

Il s'agit là d'une tentative pour tenir compte des arguments soulevés par les gouvernements provinciaux lors de la première ébauche du bill sur la concurrence tout en réalisant des modifications générales qui sont à mon avis souhaitables dans nos lois afin d'englober les services de façon générale.

[Text]

Mr. Atkey: Mr. Minister, by way of supplementary, the Province of Ontario submitted to you a brief on April 11, and I note in that brief they said that:

The bill should grant specific and conditional exemptions to activities currently regulated by or within the jurisdiction of the provinces.

Then the brief goes on to say that:

There are a number of cases where specific industries may be subject to provincial laws which overlap or conflict with provisions of Bill C-7. Similarly, industries which are at least partly regulated by the Federal Government may also be subject to competition legislation. Such overlaps create confusion and uncertainty and are therefore detrimental to rational business planning.

• 1600

Mr. Gray: I really have not had an opportunity to study the Ontario brief in depth but just relying on your references to the brief, I think they may be mistaken on this point because if areas are already or will be covered by other valid federal or provincial legislation, then they would not be covered either by our existing combines law or by the amendments we are proposing. There is nothing new about that.

Of course to the extent that they are regulated, this is the very situation today. Today, that is using this present law, it is possible for the activities of a sector to be covered by our present Combines Investigation Act to the extent that the sector is involved in dealing in goods or articles of trade and commerce. It is possible for the other activities of the same sector to be covered by other provincial or federal law to the extent that these other laws deal with regulation of services or the provision of articles. Finally, it is possible at the present time for these activities to be completely unregulated in any way whatsoever with respect to competition if they pertain to services.

Mr. Atkey: Let me give you one example of an uncertainty that has been created. Consider the by-laws of the Toronto Stock Exchange which indirectly may be authorized under the Securities Act of the Province of Ontario and which by-laws set the agreed-on commission rates that brokerage houses may charge for listed and unlisted securities, would agreements to those brokerage rates reflected in the by-laws of the Toronto Stock Exchange be a sufficient exemption under judicial interpretation so as not to be caught by the provisions of this bill?

Mr. Gray: I suppose this would really be a question of either a fact or a legal interpretation.

Mr. Atkey: That is what I am asking for I guess.

Mr. Gray: I, frankly, do not think one would ever be able to draft exempting wording that would cover every possible situation. I certainly want to study the Ontario brief and any suggestions you may have but I do not think one would ever be able to draft wording that would cover every possible situation so that no question could ever arise which may have to be settled by the courts.

[Interpretation]

M. Atkey: Monsieur le ministre, une question supplémentaire. La province d'Ontario vous a soumis un mémoire le 11 avril; je note dans ce mémoire qu'ils disent ce qui suit:

Le bill devrait accorder des exemptions particulières et conditionnelles aux activités qui sont actuellement réglementées par les provinces ou qui sont de leur compétence.

Le mémoire précise plus loin:

Il existe un certain nombre de cas où des industries particulières peuvent être soumises à des lois provinciales qui recoupent les dispositions du Bill C-7 ou entrent en conflit avec celles-ci. De même, des industries qui sont au moins en partie réglementées par le gouvernement fédéral peuvent aussi être soumises à la Loi sur la concurrence. De tels recouvrements créent de la confusion et de l'incertitude et sont par conséquent nuisibles à une planification rationnelle d'une entreprise.

M. Gray: Je n'ai pas vraiment eu l'occasion d'étudier à fond le mémoire de l'Ontario, mais, en me fondant simplement sur vos citations du mémoire, je pense qu'ils se trompent peut-être sur cette question car si des secteurs sont déjà couverts par d'autres lois fédérales ou provinciales valides, ils ne seraient pas alors couverts, ni par notre loi actuelle relative aux enquêtes sur les coalitions, ni par les amendements que nous proposons. Il n'y a là rien de nouveau.

Évidemment, cela dépend de la mesure dans laquelle ils sont réglementés; c'est là la situation à l'heure actuelle. Aux termes de la loi actuelle, il est possible que les activités d'un secteur soient couvertes par la présente Loi relative aux enquêtes sur les coalitions dans la mesure où ce secteur est impliqué dans la transaction de biens ou d'articles d'industries et de commerce. Il est possible que d'autres activités du même secteur soient couvertes par d'autres lois provinciales ou fédérales dans la mesure où ces autres lois visent à réglementer des services ou l'offre d'articles. Enfin, il est actuellement possible que ces activités ne soient réglementées en aucune façon au chapitre de la concurrence.

M. Atkey: Permettez-moi de vous donner un exemple d'incertitude qui a été créé. Songez aux règlements de la Bourse de Toronto, qui peuvent être indirectement autorisés aux termes de la Loi sur les valeurs mobilières de la province de l'Ontario; ces règlements établissent les taux convenus de commission que les maisons de courtage peuvent exiger pour des valeurs cotées et non cotées. Est-ce que les accords sur ces taux de courtage mentionnés dans les règlements de la Bourse de Toronto constituent une exemption suffisante suivant l'interprétation juridique de façon à ne pas tomber sous le coup des dispositions du bill?

M. Gray: Je suppose qu'il s'agirait en fait d'une question de faits, ou d'interprétation juridique.

M. Atkey: Je suppose que c'est ce que je demande.

M. Gray: A vrai dire, je ne pense pas que l'on puisse jamais rédiger un énoncé d'exemptions qui engloberait toutes les situations possibles. Je vais certainement étudier le mémoire de l'Ontario ainsi que toute suggestion que vous aimeriez faire, mais je ne pense pas que l'on puisse jamais rédiger un libellé qui pourrait englober toutes les situations possibles de façon à ce qu'aucune question ne soit jamais être réglée par les tribunaux.

[Texte]

Mr. Atkey: So you are not in a position to say whether agreements as to those commission rates as reflected in the T.S.E. by-laws are caught by the bill or not caught by the bill?

Mr. Gray: Perhaps Mr. Quinlan could make some additional comments.

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, my understanding and I am subject to correction on this, is that the commission rates on in the Toronto Stock Exchange, for example, if they refuse a listing to a particular situation, that there is overriding jurisdiction by the Ontario Securities Commission. They are given notice and they can move on their own motion to deal with those rates if they so desire or in the case, say, of a delisting or a refusal to list, anybody who is aggrieved by the action of the Toronto Stock Exchange has the right of an appeal to the Securities Commission. It seems to me that that would be regulation within the meaning of the act.

The Chairman: Thank you, Mr. Atkey. Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman. If this is the appropriate spot, I would like to follow up on what Mr. Grier started, the real estate field. Would this be the proper place, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): There is a number of areas that are quite indefinite in my own mind starting with clause 1 which seems to catch the real estate field including salesmen under the definition of service of any description which would appear to include even salesmen. Would the Minister care to describe in a general way how he anticipates that the various provisions of the act will affect that industry? It is of concern to a great many businesses and a great many individuals in Canada.

Mr. Gray: The effect of the changes in definitions to which Mr. Quinlan alluded would be to extend all sections of the existing act and of the amendments before us to all economic activity in Canada except to the extent it was specifically exempted by the act and the amendments we are considering or by other valid federal or provincial law. For example the section of the act making it unlawful to engage in agreements in restraint of trade which are unduly restrictive of competition would apply to agreements in the real estate field including agreements amongst salesmen to the same extent that they would presently apply to agreements amongst people dealing in goods rather than services.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, was it the intent of the legislation to cause the real estate field to completely reorganize its base of operation, which I think would be the effect of what the Minister says?

• 1605

Mr. Gray: Our purpose in putting forward these amendments would be to subject the service sector, including real estate, to the same form of scrutiny under our competition law that is presently extended to those who deal in goods. We felt that there was no sound argument as to why services should be treated in a different manner than that of goods unless, of course, as is the case under our present law, there were exemptions written into the law or, more

[Interprétation]

M. Atkey: Vous n'êtes donc pas en mesure de dire si les ententes sur ces taux de commission, tels que mentionnés dans les règlements de la Bourse de Toronto, tombent sous le coup du bill?

M. Gray: Peut-être que M. Quinlan pourrait faire un commentaire additionnel.

M. Quinlan: Monsieur le président, si j'ai bien compris, et on peut me corriger si je me trompe, en ce qui concerne les taux de commission à la Bourse de Toronto, par exemple, s'ils refusent de coter une valeur particulière, c'est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui a une compétence suprême. Ils en reçoivent avis et ils peuvent de leur propre initiative discuter de la question de ces taux, s'ils le désirent, ou dans le cas, par exemple, d'une valeur qui est retirée ou que l'on refuse de coter, toute personne qui est lésée par les actions de la Bourse de Toronto a le droit d'en appeler à la Commission des valeurs mobilières. Il me semble qu'il s'agirait là d'une réglementation telle que l'entend la loi.

Le président: Merci, monsieur Atkey. Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président. Si c'est le bon moment, j'aimerais reprendre la question abordée par M. Grier, soit le secteur des biens immobiliers. Le moment est-il approprié, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Il existe un certain nombre de secteurs où la confusion règne dans mon esprit. Il y a tout d'abord l'article 1 qui semble englober le secteur des affaires immobilières y compris les vendeurs aux termes de la définition d'un service de tout genre, ce qui semblerait comprendre même les vendeurs. Le ministre voudrait-il décrire la façon générale comment il prévoit que les diverses dispositions de la loi vont toucher cette industrie? Cette question intéresse un grand nombre d'entreprises et beaucoup d'individus au Canada.

M. Gray: Les effets des modifications aux définitions, dont M. Quinlan a parlé, seraient d'étendre la portée de tous les articles de la loi actuelle et des amendements dont nous sommes saisis à toutes les activités économiques au Canada, à l'exception des cas spécifiquement exemptés par la loi et des amendements que nous envisageons, ou par d'autres lois fédérales ou provinciales valides. Par exemple, l'article de la loi qui rend illégal toute entente pour restreindre le commerce qui constitue une restriction indue de la concurrence s'appliquerait aux ententes dans le secteur des affaires immobilières, y compris les ententes entre vendeurs dans la même mesure où elles s'appliqueraient actuellement aux ententes entre personnes qui s'occupent de biens plutôt que de services.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, la loi vise-t-elle à obliger le secteur des affaires immobilières à complètement réorganiser son mode de fonctionnement; à mon avis, telles seraient les conséquences de ce que décrit le ministre?

M. Gray: Nous voulons par la présentation de ces amendements soumettre le secteur des services, y compris les affaires immobilières au même genre d'examen au terme de notre loi sur la concurrence qui s'applique actuellement aux transactions sur les biens. Nous estimons qu'il n'existe aucun argument valable pour que les services soient traités de façon différentes des biens, si ce n'est, évidemment, comme c'est le cas dans notre loi actuelle, des exemptions

[Text]

particularly, other federal-provincial law regulating or authorizing that particular activity.

One could argue that if there are grounds for having competition or anti-trust law dealing with the sale of goods, then there is an equal and perhaps even stronger argument for applying that law to services. After all, you cannot inspect a service before you get it; you cannot give it back if you do not like it, once you have received it; services are not subject to import competition; and even competition services within the boundaries of our country are not really transportable over long distances, so that there is not even much domestic competition.

So, as I say, one could argue that there is as much if not a greater reason to have services covered by anti-trust law, generally, as there is for goods.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I am not a lawyer like some of the other members and perhaps the wording of the bill is a little less clear for that reason. But I notice that a proposed section under Clause 2, if I can just go forward a little bit, seems to exempt collective bargaining activities.

On page 4 of the bill, under proposed Section 4(1)(c) at the top of the page, it talks about:

(c) contracts, agreements or arrangements between or among employees of two or more employers in a trade, . . .

But the marginal note on page 3 would lead me to believe that that would refer only to union collective bargaining, whereas the reading of the wording of proposed Section 4(1)(c) would seem to me to catch and therefore outlaw the association of real estate salesmen, for example.

Mr. Gray: It depends what you mean by «association». Do you mean an association for the purpose of negotiating with their employers the terms and conditions of their employment? Or do you mean something like a real estate board?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Well, a real estate board is made up of agents as opposed to salesmen.

Mr. Gray: Yes.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The salesmen have, generally speaking, their own association, which is not a union as such, I think. It is certainly used as a vehicle for negotiating with employers but it is not used for that exclusively.

Mr. Gray: It is our intention to have exempted, under this proposed section, as I mentioned to Mr. Grier yesterday, agreements between employees and also between employers for the purpose of discussing and agreeing on wages and working conditions; and from what little I know about salesmen's associations, those are basically the purposes.

I think they may have some other purpose connected with education. It is my intention to clarify the wording of the proposed section so that associations of employees that are not specifically certified under labour legislation, either federal or provincial, but which, at the same time, are not banned by it, would also have the exemptive coverage for the proposed section.

[Interpretation]

prévues dans la loi ou, de façon plus particulière, des exemptions prévues par d'autres lois fédérales ou provinciales réglementant ou autorisant une activité particulière.

On pourrait dire que s'il existe des raisons pour une loi sur la concurrence ou anti coalition en matière de vente de biens, il y a un argument aussi valable, si ce n'est encore plus fort, en faveur de l'application de la loi aux services. Après tout, on ne peut inspecter un service après l'avoir reçu; on ne peut le retourner si on n'en est pas satisfait, une fois qu'on l'a reçu; les services ne sont pas soumis à la concurrence des importations et même la concurrence au pays n'est pas véritablement transportable sur de longues distances. Il n'y a donc pas une très grande concurrence intérieure.

Par conséquent, je le répète, on pourrait présenter l'argument qu'il existe des raisons aussi, si ce n'est plus, valables d'appliquer la loi anti coalition de façon générale aux services, comme aux biens.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, je ne suis pas avocat comme certains de mes collègues et il est possible que la formulation du bill soit un peu moins compréhensible pour cette raison. Toutefois, je note que le projet d'article 2, si je puis aller un peu loin, semble exempter les activités de négociations collectives.

A la page 4 du bill, au projet d'article 4 (1) (c), au haut de la page, il est dit:

(c) aux contrats, accords ou arrangements entre les employés de deux ou plusieurs employeurs appartenant à un commerce, . . .

Or, la note en marge de la page 3 me porterait à croire que cet article fait seulement allusion aux négociations collectives syndicales, tandis que la lecture du libellé du projet d'article 4 (c) me semblerait englober et par conséquent interdire les associations de vendeurs en affaires immobilières, par exemple.

M. Gray: Tout dépend de ce que vous entendez par «association». Entendez-vous une association qui vise à négocier avec leurs employeurs les conditions d'emplois? Ou entendez-vous une association similaire à une chambre d'immeubles.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Eh bien un chambre d'immeubles est composée d'agents au lieu de vendeurs.

M Gray: Oui.

M. Clarke (Vancouver Quadra): En général, les vendeurs ont leur propre association, qui ne sont pas vraiment des syndicats, je pense. Ces associations sont certainement utilisées comme véhicule de négociations avec les employeurs, mais pas exclusivement à cette fin.

M. Gray: Nous avons l'intention d'exempter, aux termes de ce projet d'article, ainsi que je le disais à M. Grier hier, les accords entre employés et aussi entre employeurs afin de discuter et de s'entendre sur les salaires et conditions de travail; selon le peu que je connaisse des associations de vendeurs, ce sont là leurs objectifs fondamentaux.

Je pense qu'elles ont d'autres objectifs en matière d'éducation et j'ai l'intention de clarifier la formulation du projet d'article de façon à ce que les associations d'employés qui ne sont pas spécifiquement reconnues aux termes des lois sur le travail, soit fédéral ou provincial, mais qui, par ailleurs, ne sont pas interdites par ces lois, seraient également exemptées aux termes de ce projet d'article.

[Texte]

There are other examples in this area that one can mention. I think professional engineers as employees are not, in certain cases, permitted by law to engage in ordinary collective bargaining. I think there is an argument to be made for giving them the same opportunity as is otherwise extended under this proposed section.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, to change it a little bit then, under this first proposed section, there does not seem to be a definition of «monopoly», but I think there probably already is a definition in the existing act. It would seem to me, from reading the definition of «monopoly», that that would include a real estate board and/or a multiple listing service. If that is the case, why has no real estate board or multiple listing service been prosecuted under the existing act?

Mr. Gray: Because they deal in services and the existing act does not cover services, with certain very limited exceptions.

• 1610

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): So the definition of «monopoly», as in the present act, does not say whether it is for services or not?

Mr. Gray: Well, you have to read the definition of monopoly in connection with other definitions—the definition of «business» and «article» and so on—and the effect of all these various definitions in the present act is that, with a couple of very limited exceptions, it only covers dealing in articles of trade and commerce; that is tangible goods.

There are two exceptions I can think of: it also covers the transportation and storage of articles, as well as their sale; and, I think, also their rental and the insurance area. The act applies to insurance on persons and goods. But except for those areas and a couple of very minor ones that were sort of imported into the act by court interpretation, services generally are not covered by our present law.

This is one of the major changes we are proposing at this time, that services generally come under our competition law, our anti-trust law, in the same way and to the same extent as goods are now covered. We are accomplishing this by changing certain definitions which will have the effect of bringing the whole law, the present law plus the amendments we are currently considering, in place such that they would cover services.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I am surprised that the Minister's answers seem to indicate to me that these provisions have been drafted without giving very much thought to the effect that they might have on certain specific types of businesses. But I think, at the moment, that it would be better for me to allow the Minister to continue, as long as I can return to these various things later on.

Mr. Gray: I just want to say that there has been a lot of thought given to the effect of this extension we are proposing on various types of businesses. Aside from the consideration that we have given it within the government, it was extensively considered by the Economic Council in its interim report of July, 1969.

We fully recognize that this act would now come to apply to a whole lot of areas that are not covered at all at the present time. However we say that it was considered in the public interest that they not be covered. It is open to provincial legislatures to extend existing authorization or

[Interprétation]

Il y a d'autres exemples dans ce secteur que l'on peut mentionner. Je pense aux ingénieurs ou professionnels qui ne peuvent, dans certains cas, aux termes de la loi, entreprendre une négociation collective normale. Je pense qu'il y a là un argument valable pour leur donner la même protection qui est offerte à d'autres aux termes de projet d'article.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, pour faire un peu changement, il ne semble pas y avoir dans le premier article proposé une définition de «monopole», mais il doit y en avoir dans la loi actuelle. Il me semble en lisant la définition de «monopole», qu'elle comprend un conseil immobilier et (ou) un service de listes multiples. Dans ce cas, pourquoi aucun conseil immobilier ou service de listes multiples n'a-t-il pas été poursuivi en vertu de la loi actuelle?

M. Gray: Parce qu'ils s'occupent des services et que la loi actuelle ne les mentionne pas, sauf quelques très rares exceptions.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Ainsi la définition de «monopole», comme dans la loi actuelle, ne spécifie s'il s'agit de services ou non?

M. Gray: Il vous faut lire la définition de «monopole» par rapport aux autres définitions... La définition de «entreprise» et «article» ainsi de suite. L'effet de ces diverses définitions dans la loi actuelle, sauf quelques exceptions, ne concerne que les articles de commerce, les biens tangibles.

Il y a deux exceptions auxquelles je peux penser: le transport et l'entreposage des articles de même que leur vente; et je crois aussi la location de même que les assurances. La loi s'applique aux assurances de personne et de biens. Sauf pour ces domaines, toutefois, et quelques autres secteurs moins importants, qui ont été importés dans la loi par l'interprétation de la cour, les services ne sont pas habituellement couverts par notre loi.

Voilà donc un des changements importants que nous proposons à ce moment-ci, que les services en général relèvent de notre loi sur la concurrence, de la loi antitrust, de la même façon et dans la mesure où les biens sont maintenant couverts. Nous le ferons en changeant certaines définitions qui amèneront la loi entière, la loi actuelle et les amendements que nous étudions actuellement, à un niveau tel que les services seraient couverts.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, je suis surpris du fait que les réponses du Ministre semblent indiquer que ces dispositions ont été rédigées sans beaucoup penser aux répercussions qu'elles pourraient avoir sur certains genres d'entreprises. Je pense qu'il serait préférable pour le moment que je permette au Ministre de continuer, en autant que je pourrai revenir à ces questions plus tard.

M. Gray: Je voudrais simplement ajouter que nous avons beaucoup songé aux répercussions de cette extension que nous proposons sur les diverses entreprises. En plus de l'étude que nous avons faite au gouvernement, le Conseil économique l'a aussi examinée sérieusement dans son rapport provisoire de juillet 1969.

Nous savons que cette loi s'appliquera maintenant à un grand nombre de domaines qu'ignorait la loi jusqu'à maintenant. Toutefois, nous croyons qu'ils n'étaient pas couverts dans l'intérêt public. Il appartient aux autorités provinciales d'accorder les autorisations existantes ou les

[Text]

regulation to cover these activities and, in addition, to give people time to make any necessary adjustments or changes.

We propose, if possible, to delay the application of certain portions of the law longer than other portions to give time either for additional legislation to be passed or for people, in consultation with their own advisers and officers of the Combines Branch, to decide what changes they may want to make.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): With respect, Mr. Chairman, I did ask the Minister if he could describe how these provisions might affect the real industry and I felt the Minister did not know and had not really seriously considered it.

Mr. Gray: I am sorry if this impression was conveyed to you. We have certainly given it a lot of consideration and I cannot, without attempting to give legal rulings or put myself in the place of the director as to whether questions might arise in his mind once he is called upon to administer the new law, give you more detailed indications, if you like, as to how the act might apply.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, one of my earlier questions was simply: was it the intention to cause the real estate industry to change its method of operation?

Mr. Gray: Your question is so general that it could cover everything including how people have lunch together.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): You could try answering the question with a «yes» or «no» to begin with. But I will pass for the moment, Mr. Chairman.

Mr. Gray: I would like to try to assist you with respect to the answers I give and will go at it again by saying that the intent in presenting this bill was to make it possible for questions to be raised and possible action to be taken under the law with respect to existing practices in the real estate industry, as well as a lot of other industries in the service sector that are not at present covered by our competition law. If you would like to mention a specific practice, we will try to assist you and give you some indication as to how it might affect it.

The Chairman: We will come back to this subject because we have other members who are also concerned, Mr. Clarke. Mr. Danson.

• 1615

Mr. Danson: I am surprised with the lawyers around that no one asked the question about how this affects lawyers' fees and legal tariffs, and also other professional fees such as medical fees that are set by self-governing bodies.

Mr. Atkey: We have a good union.

Mr. Gray: The bill would also apply to them such that their existence might raise questions under the act except, as I have said, to the extent that they are authorized or regulated by provincial law.

Mr. Danson: Provincial law takes precedence in this case.

[Interpretation]

règlements pour tenir compte de ces activités et, de plus, pour donner aux gens le temps nécessaire de faire ces ajustements.

Nous proposons, si c'est possible, de retarder l'application de certaines portions de la loi plus longtemps que d'autres, pour que certaines lois additionnelles soient adoptées entre-temps ou pour que certaines personnes puissent consulter leur conseiller ou les agents de la Direction des coalitions afin de savoir quels changements ils doivent faire.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Sauf votre respect, monsieur le président, je demande au Ministre s'il peut nous décrire et nous dire comment ces dispositions peuvent affecter l'industrie. J'ai l'impression que le ministre n'y a pas songé sérieusement.

M. Gray: Excusez-moi si je vous ai donné cette impression. Nous avons certainement porté beaucoup d'attention à ce sujet et sans vouloir donner les décisions juridiques ou me placer à la place du directeur pour savoir si ces questions peuvent se poser à son esprit lorsqu'il devra appliquer la nouvelle loi, je peux vous donner plus de détails, si vous le voulez, concernant la façon d'appliquer la loi.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, j'ai posé plus tôt une question très simple. Avait-on l'intention de pousser l'industrie immobilière à changer ses méthodes d'opération?

M. Gray: Votre question est tellement générale qu'elle couvre à peu près n'importe quoi, y compris la façon dont les gens déjeunent ensemble.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Vous pourriez essayer de répondre à ma question par un «oui» ou «non». Je cède la parole pour le moment, monsieur le président.

M. Gray: J'aimerais vous aider, par mes réponses, et vous redire que l'intention de ce projet de loi était de faire que certaines questions peuvent être posées et qu'on peut y donner suite en vertu de la loi selon les méthodes actuelles dans l'industrie immobilière de même que dans bien d'autres industries du secteur des services que ne couvre pas actuellement la loi des coalitions. Si vous voulez parler d'une méthode précise, nous allons tenter de vous aider et de nous dire comment elle pourrait être affectée.

Le président: Nous allons revenir à ce sujet car d'autres députés s'y intéressent également, monsieur Clarke. Monsieur Danson.

M. Danson: Je suis un peu surpris de voir qu'avec tous les avocats ici présents, personne n'a demandé comment cette loi affecterait les honoraires des avocats et les tarifs juridiques de même que les honoraires des travailleurs professionnels comme les médecins qui sont établis par des organismes autonomes.

M. Atkey: Nous avons un bon syndicat.

M. Gray: Le projet de loi s'appliquerait également à eux du fait que leur existence peut soulever des questions au chapitre de la loi sauf, comme je l'ai dit, dans la mesure où ils sont autorisés ou réglementés par une loi provinciale.

M. Danson: La loi provinciale a préséance dans ce cas-ci.

[Texte]

Mr. Gray: Yes, to the extent that it exists.

Mr. Danson: Is it not common in both the legal and medical fields for this to exist in all our provinces?

Mr. Gray: Not according to the information I have. Most of the provinces, if not all of the provinces, have rules and regulations governing entry into a profession, and for that matter leaving them. But only one I think actually provides for means of setting and regulating fee schedules generally in professions. I think that is the Province of Quebec.

Mr. Quinlan, do you have any further information?

Mr. Quinlan: Yes, it would be the question of whether there was legislation that took them out of the act. So far as the medical profession is concerned, because of health insurance in most of the provinces, you are getting pretty much into really a collective bargaining situation. In fact, I believe in one province it is recognized as a collective bargaining basis. But in effect, what you have is that they are bargaining with the province, and the province then sets the medical fees that it will pay within the province.

Mr. Danson: Can you see it applying in any way to the present practice in the Province of Ontario of setting legal tariffs? Would it be affected in any way?

Mr. Quinlan: If it is not regulated under provincial legislation, it would come within the purview of the Combines Investigation Act.

Mr. Danson: Is Ontario under provincial legislation, or is it simply practised by the Law Society?

Mr. Grier: The Director just said if it is not covered in Ontario. I am now asking, is it?

Mr. Quinlan: My understanding is that it is not at the present time. Mr. Atkey could answer that.

Mr. Danson: It is not covered by provincial legislation.

Mr. Atkey: It is covered by voluntary county law associations, but they have no statutory authority.

Mr. Danson: So they would come under this legislation.

Mr. Atkey: That is right. We are all for competition in the legal profession.

The Chairman: We have only one series, gentlemen, and I think it would be far more proper if the witnesses we have at the front table would answer the questions.

Mr. Danson: Then the practices of the law societies in setting fee schedules would not be appropriate under the law.

Mr. Gray: The Law Society in Ontario itself, as far as I am aware, does not set fee schedules. There are associations of lawyers in each county which set fee schedules. I suppose arguments could arise as to whether they arrive out of agreements between all the members of the society which are enforced or policed, but I am not going to get into those technicalities. Generally the matter of fee schedules of lawyers or any profession or trade would be subject to the purview or scrutiny of our anti-trust law.

[Interprétation]

M. Gray: Oui, si elle existe.

M. Danson: Est-ce que cette loi n'existe pas dans toutes les provinces pour les domaines médical et légal?

M. Gray: Selon mes renseignements, non. La plupart des provinces, sinon toutes, ont des règlements qui gouvernent l'admission dans la profession et également le retrait de la profession. Mais une seule province seulement, je crois, prévoit des méthodes de fixation et de réglementation des honoraires pour les professions. Il s'agit de la Province de Québec.

Monsieur Quinlan, avez-vous d'autres renseignements?

M. Quinlan: Oui, cette législation les exempterait de cette loi. Pour la profession médicale, à cause de l'assurance-santé adoptée dans la plupart des provinces, vous avez plus ou moins une situation de négociation collective. Je crois que dans une province du moins, on la reconnaît comme telle. En réalité, vous négociez avec la province et la province établit les honoraires des médecins qu'elle doit payer au sein de cette province.

M. Danson: Pensez-vous que cela peut s'appliquer de quelque façon à ce qui se passe dans la province de l'Ontario au chapitre des tarifs juridiques? La province sera-t-elle affectée de quelque façon?

M. Quinlan: S'il n'existe pas de règlement en vertu d'une loi provinciale, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions s'applique.

M. Danson: Y a-t-il une loi provinciale en Ontario ou s'agit-il simplement d'une pratique de la justice?

M. Grier: S'il n'y a pas de loi en Ontario, le directeur vient de le dire. Je ne demande pas si c'est le cas?

M. Quinlan: Si je comprends bien, il n'y en a pas actuellement. M. Atkey pourrait vous répondre.

M. Danson: Ce n'est pas couvert par une loi provinciale.

M. Atkey: Des associations de droit de comté bénévoles s'en chargent, mais elles n'ont pas d'autorité statutaire.

M. Danson: Par conséquent, la nouvelle loi les engloberait.

M. Atkey: Vous avez raison. Nous sommes tous en concurrence dans la profession juridique.

Le président: Nous n'aurons qu'un tour, messieurs, et il vaudrait mieux que les témoins puissent répondre aux questions.

M. Danson: Ainsi la pratique habituelle des associations professionnelles des avocats qui établissent les honoraires ne serait plus acceptable en vertu de la loi.

M. Gray: L'Association professionnelle des avocats de l'Ontario, par exemple, ne fixe pas d'honoraires à ma connaissance. Il y a des associations d'avocats dans chaque cas qui fixes ces honoraires. On pourrait discuter, je suppose, pour savoir s'il y a entente entre les membres des associations qui sont contrôlées mais je ne vais pas entrer dans les détails techniques. En général, la question des honoraires des avocats ou de tout autre profession ou métier relève de la compétence de notre loi antitrust.

[Text]

Mr. Danson: That is all, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Voici, monsieur le président. Monsieur le Ministre, mon collègue, M. Danson, vient de couvrir le secteur des professions libérales et on a parlé des courtiers en immeubles, des courtiers en obligations. Est-ce que les courtiers d'assurances seraient sous la juridiction du bill dans la définition d'entreprise, service?

M. Gray: Oui.

• 1620

M. Clermont: Alors vous savez que pour ce qui est des courtiers d'assurances, dans plusieurs cas, ce sont les compagnies d'assurances qui établissent la commission. Ils ont différentes commissions, si c'est de l'assurance-automobile, c'est un pourcentage, si c'est de l'assurance-feu c'est un pourcentage, l'assurance-protection, c'est un pourcentage. Si les compagnies d'assurance établissent présentement les commissions à être payées aux courtiers d'assurance, est-ce que cela serait à l'encontre du projet de loi que nous étudions?

M. Gray: Cette pratique ne sera pas exemptée de nos droits et il est possible que cette pratique va soulever une question dans l'esprit du directeur, mais je pense qu'il doit lui poser la question.

The Chairman: Mr. Quinlan, could you assist us on this?

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, as far as commissions are concerned, if they are agreed upon by the companies then the matter would be subject to consideration under the Act, subject to the qualification undue. There has been a number of different organizations in the insurance industry, for example, in the automobile field there has been the underwriters' association, an independent conference, and the remainder of which are independent organizations. Independent insurance companies do not belong to a specific organization. But, if there was an agreement setting the commission rates among the industry as a whole, then it unquestionably would raise a problem under the act.

M. Clermont: Mais si les compagnies établissent les commissions, elles ne tomberaient pas sous la sanction de ce bill. Vous avez mentionné, monsieur Quinlan, que vous avez plusieurs groupes de compagnies d'assurance, alors, ils ne tomberaient pas sous la sanction de ce projet de loi.

Mr. Quinlan: It will depend on what the situation is. If commissions are established unilaterally by individual companies, then it does not raise any more question than a seller of goods unilaterally establishing his price. If there is a matter of agreement, then it could raise a question under the act.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

We will proceed to Clause 2, gentlemen.

On Clause 2.

Mr. McGrath: Before you do, Mr. Chairman, ...

[Interpretation]

M. Danson: C'est tout, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, my colleague, Mr. Danson, just covered the professional sector. We have discussed the real estate agents and the stock agents. Would the insurance agents fall under the jurisdiction of the bill in the definition of businesses, services?

Mr. Gray: Yes.

Mr. Clermont: You know for the insurance agents, in several cases, the insurance company will set the commission. They have a different commission depending. If it is car insurance, it is a certain percentage, if it is fire insurance, it is another percentage and the same for blanket insurance. If the insurance companies are now setting the commission that will be paid to insurance agents, would that go against the bill we are studying?

Mr. Gray: The practice will not be exempted from our fees and it is possible that it will raise a question in the director's mind, but I believe that it will be asked.

Le président: Monsieur Quinlan, pourriez-vous nous aider?

M. Quinlan: Monsieur le président, pour ce qui est des commissions, si les sociétés se mettent d'accord, cette question serait alors étudiée en vertu de la loi, selon son mérite. Il y a un certain nombre d'organisations différentes dans l'industrie de l'assurance, par exemple, et dans l'industrie de l'automobile il y a une association d'assureurs, un groupe indépendant, le reste formant des organisations indépendantes. Les sociétés d'assurance indépendantes n'appartiennent pas à une organisation particulière. S'il y avait une entente établissant les deux commissions dans l'industrie entière, il n'y a pas de doute que cela soulèverait un problème en vertu de la loi.

Mr. Clermont: But if the companies set the commission, would they not fall under the bill? You have mentioned, Mr. Quinlan, that you have several insurance company groups.

M. Quinlan: Cela dépend de la situation. Les commissions sont fixées unilatéralement, par des sociétés individuelles, la question ne se pose pas plus que pour un vendeur de produits qui établit unilatéralement son prix. S'il y a eu accord, alors la question se pose en vertu de la loi.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Nous allons maintenant poursuivre avec l'article 2.

Article 2.

M. McGrath: Avant de se faire, monsieur le président...

[Texte]

The Chairman: Mr. McGrath.

Mr. McGrath: ... Mr. Minister, since we are using the federal government's rights respecting criminal law to include service industries under the provisions of this Act, and there are some grey areas here—no pun intended—may I ask the Minister to what extent he has consulted with the provinces and if any province took exception to the federal government assuming this power upon itself with respect to service industries. My question is prompted by the questions regarding the law profession, the medical profession and the insurance industry.

Mr. Gray: I should point out that there was a period in time in which services were included in the Combines Investigation Act and during that period, the constitutionality of the Act was upheld by, I think, the Privy Council. I would submit that the question of the constitutional authority of the federal government to cover services in its antitrust law, to the extent I have mentioned, has been decided by the highest judicial authority. Be that as it may, as I outlined yesterday, we presented the bill and the explanatory material to provincial authorities simultaneously with its tabling and invited consultation. I have had a chance to have preliminary discussions with some ministers. Again, I do not want to presume to speak in the name of any provincial authorities but it is my sense of the discussions that they certainly do not object to the concept of the service sectors generally being covered by our competition law, particularly as it is fully within their authority to authorize existing practices to continue or to bring them under their regulation.

Mr. McGrath: But, some provinces have not been consulted on these provisions of the bill dealing with service industries?

Mr. Gray: The material has been brought to the attention of all provincial governments and we have offered to them the opportunity of further discussions. We have not had discussions with all of them but, so far as I am aware, none of them have come forward and objected to the general concept we are proposing.

The Chairman: Clause 2, gentlemen.

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, on Clause 2, the first provision is to proposed Section 4, which deals with collective bargaining. Its intent is to exempt from the coverage of the Act the recognized bargaining rights of employees and persons who share the characteristics of employees. It is extended to employers to make clear that it is intended to refer to both sides of the table in collective bargaining. The exemption now applying to fishermen in the existing act and also to associations of fishermen and the fish processing companies in British Columbia is extended throughout Canada. The effect of this provision is to exempt from the provisions of the bill the activities of persons whether employees or employers to bargain collectively under federal or provincial legislation to the extent the activities are authorized or reasonably necessary for their protection.

• 1625

Mr. Gray: Mr. Chairman, we had some discussion on this yesterday at the instance of Mr. Grier and I indicated we were considering some changes in the wording to deal with the kind of points he mentioned. I also indicated that I

[Interprétation]

Le président: Monsieur McGrath.

M. McGrath: ... monsieur le ministre, comme nous nous servons des droits du gouvernement fédéral aux lois pénales pour inclure les industries de service dans les dispositions de la loi, et comme il y a certains secteurs imprécis je ne veux pas faire de jeu de mot puis-je demander au ministre dans quelle mesure il a consulté les provinces et si une province s'est objectée à ce que le gouvernement fédéral se serve de cette autorité face aux industries de service. Ma question fait suite à celle qui a été soulevée au sujet des associations professionnelles des avocats, des médecins et des assureurs.

M. Gray: Je dois souligner qu'à un certain moment les services étaient compris dans la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Pendant cette période, la constitutionnalité de la loi était appliquée, je crois, par le Conseil privé. Je crois que la question de l'autorité constitutionnelle du gouvernement fédéral pour inclure les services dans la loi antitrust, dans la mesure où j'en ai parlé, a été décidée par l'autorité judiciaire la plus élevée. De toute façon, comme je l'ai dit hier, nous avons présenté le projet de loi et les documents explicatifs aux autorités provinciales en même temps qu'ils étaient déposés et qu'on ouvrait les portes à la consultation. J'ai eu des discussions préliminaires avec certains ministres. Je ne prétends pas parler au nom des autorités provinciales, mais j'ai eu l'impression qu'elles ne s'opposaient pas à l'idée de secteurs de services qui seraient couverts en général par notre loi de la concurrence; surtout qu'elle peut très bien autoriser les pratiques existantes ou les réglementer.

M. McGrath: Mais, certaines provinces n'ont pas été consultées au sujet de ces dispositions du projet de loi qui traitent des industries de service.

M. Gray: Le document a été porté à l'attention de tous les gouvernements provinciaux et nous leur avons offert l'occasion de participer à nos discussions. Nous n'en n'avons pas eu avec toutes, mais autant que je sache, aucune ne s'est opposée au principe que nous avons proposé.

Le président: L'article 2, messieurs.

M. Quinlan: Monsieur le président, au sujet de l'article 2, la première disposition vise l'article proposé 4 qui traite des négociations collectives. Il s'agit d'exempter de la présente loi les droits de négociations reconnues des employés et des personnes qui ont les mêmes caractéristiques que les employés. Il s'étend aux employeurs et précise qu'il s'applique aux deux côtés de la table dans les négociations collectives. L'exemption qui s'applique actuellement aux pêcheurs, dans la loi actuelle, aux associations de pêcheurs et aux sociétés de transformation du poisson en Colombie-Britannique s'étend maintenant à tout le Canada. L'effet de cette disposition est d'exempter des dispositions du projet de loi les activités des personnes, employés ou employeurs, autorisés à négocier collectivement en dessus de la loi fédérale ou provinciale dans la mesure où les activités sont autorisées ou raisonnablement nécessaires pour leur protection.

M. Gray: Monsieur le président, nous en avons discuté hier, à la demande de M. Grier, et j'ai déclaré que je songeais à apporter certains changements du libellé sur les points qu'il avait mentionnés. J'ai souligné également être

[Text]

would be prepared to present to members of the Committee a number of possible amendments we are considering to deal with certain aspects that we thought should be dealt with.

I am prepared at this time to distribute these changes, not only with respect to this clause but the others I have in mind, to members of the Committee at this time. I want to stress, however, that these do not represent our final views on the matter of amendments nor for that matter specifically with respect to the wording we have here. This does not necessarily represent the final and most polished drafting even with respect to what we are putting forward here. We thought that where we could indicate to the Committee some areas where we thought there were grounds for an amendment, it would assist the Committee in its work if we presented this wording at this time.

The Chairman: Is it your wish gentlemen that we make distribution of the amendments—all of them or just as we get to the clauses?

Some hon. Members: All of them.

The Chairman: All of them. Do you have them in French and English Mr. Minister?

Mr. Gray: Yes, sir.

The Chairman: We will make distribution to the members.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, pendant que ces amendements sont distribués...

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Pourrais-je demander au ministre quelle est la raison fondamentale pour laquelle l'article 4.1(1) et (2) exclut en fait les émissions de valeurs dont on parlait tout à l'heure? On laisse toutes les autres ouvertes, mais là on exclut du projet de loi ceux qui vont s'occuper d'émissions de valeurs. Alors quelle en serait la raison?

M. Gray: Tout d'abord je voudrais vous signaler que ceux qui distribuent les valeurs ne sont pas totalement exclus du projet de loi. Ils sont exclus seulement dans des domaines assez limités qui sont définis. Nous présentons cette exclusions à cause de la nécessité où se trouve l'industrie d'émissions des valeurs d'établir un certain accord entre ceux qui distribuent les valeurs selon les termes utilisés dans le projet de loi. Mais ceux qui émettent des valeurs seront soustraits à l'application du projet de loi sauf dans les domaines qui sont spécialement mentionnés dans le projet de loi lui-même.

Le président: Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Leblanc?

M. Leblanc (Laurier): Merci.

Mr. Atkey: A supplementary to that, and it relates more to what may be seen as an omission, but a related field on the underwriting of securities. I believe there are some in the insurance industry particularly, perhaps the life insurance industry or more generally the general insurance industry, where they have suggested where insurance companies get together to share the risk so to speak, which in many respects is analogous to sharing the risk of the underwriting of an issue of securities as is contemplated in proposed Section 4.1(1) that they should receive a similar exemption. I wonder what the attitude of the Department is towards that.

[Interpretation]

disposé à présenter aux membres du Comité un certain nombre d'amendements possibles qui traiteraient de certains aspects qui, à notre avis, doivent être étudiés.

Je suis disposé à ce moment-ci à faire la distribution de ces changements, non seulement au sujet de cet article-ci, mais des autres auxquels je songe. Je veux souligner toutefois que ce ne sont pas là nos vues définitives sur la question des amendements ni sur le libellé que nous avons ici. Il ne s'agit pas nécessairement d'une rédaction finale et parfaite et cela vaut aussi pour les changements que nous apportons. Nous avons cru porter à l'attention du Comité certains domaines où il y avait matière à changement, croyant que le travail du Comité en serait facilité.

Le président: Êtes-vous d'accord, messieurs, pour que ces amendements soient distribués, tous à la fois ou au fur et à mesure des articles?

Des voix: Tous à la fois.

Le président: D'accord. Les avez-vous en français et en anglais, monsieur le ministre?

M. Quinlan: Oui, monsieur.

Le président: Nous allons donc vous les donner.

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, while these amendments are being distributed,...

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): I would like to ask the Minister what is the fundamental reason why Clause 4.1(1) and (2) do not take account of the underwriting of securities which were mentioned earlier? All the others are there, but we exempt from the bill those who are going to look after underwriting of securities. Why is that?

Mr. Gray: I would like first of all to underline the fact that those who are making the distribution of securities are not totally excluded from the bill. They are excluded only in the rather limited sectors which are defined. This exclusion has been mentioned because of the necessity of the industry of underwriting securities to establish a certain agreement between those who distribute equities according to the conditions of the bill. However, those who are underwriting equities will be excluded from the coverage of the bill, except in the sectors which are precisely underlined in the bill itself.

The Chairman: Does that answer your question, Mr. Leblanc?

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you.

M. Atkey: Puis-je poser une question supplémentaire qui se rapporte à ce qui me semble être une omission, mais qui représente un domaine connexe à la souscription d'émissions de valeurs. Certains ont mentionné, je crois, surtout dans l'industrie de l'assurance, peut-être dans l'assurance-vie mais plus surtout à l'assurance générale, que les sociétés d'assurance se groupent pour partager le risque qui, sous bien des rapports, est analogue au risque de la souscription d'une émission de valeurs prévue dans l'article proposé 4.1(1), ajoutant qu'elle devrait aussi recevoir une exemption semblable. Je me demande quelle sera l'attitude du Ministère.

[Texte]

Mr. Gray: Mr. Quinlan could you comment on that please?

• 1630

Mr. Quinlan: Yes, we have had discussions about this Mr. Chairman. There are a substantial number of companies in the industry and where you have a group of companies getting together in a particular thing like a group insurance policy it is not considered, and I believe this is the view of the industry, that this raises the question of undueness. In a situation like that, you may have three or four insurance companies or you may have a reinsurance situation; one company takes it and then reinsures the risk through others. You get it more in a group in that type of policy.

Mr. Atkey: I take it, then, that the branch would hold fast to that course of action in respect of any proposed prosecution that might be suggested by outside sources.

Mr. Quinlan: Nothing has been brought to our attention at the moment that would indicate that the element of undueness arises. If it did arise we would have to examine it, but at the moment there has been nothing brought to our attention and insurance, as has been mentioned, is already covered under the legislation. It has been in for many, many years, right since the inception, I believe, and there has not been a prosecution for this type of thing in all that time.

Mr. Gray: I would like to invite Mr. Quinlan to also explain to the Committee briefly what the purpose of the possible amendments may be as we come to each one even though we may have gone into this slightly yesterday, and to ask Mr. Quinlan to do that with respect to proposed Section 4, collective bargaining.

Mr. Quinlan: The first amendment, Mr. Chairman, is to proposed Section 4(1)(b) which reinstates the provision as it exists in the present act and that is to cover, not to detract, so that we do not detract from the protection that is given, and also to provide for collective bargaining where they may not strictly speaking come within collective bargaining legislation. In proposed Section 4(1)(d) it provides for, say, industry-wide bargaining, but it has been drawn to the attention of the Minister that in some situations they do have an association, for example in the construction field; there may be an association of the employers which does the bargaining for them and it is authorized to do so under collective bargaining and it is made clear that this would cover a situation where they are agreeing with an association. Because they are members of the association they have to sit down and discuss the collective bargaining aspects of that association for the industry.

The last one is to proposed Section 4(2) which deals with agreeing with any person, that is not among themselves because a lock-out is recognized as one technique on the other side of the bargaining table. So the proposed subsection is drafted to provide an agreement with any person to withhold products from that person; in other words, the collective bargaining is not used as an excuse to refuse to deal with a particular individual either on the purchase or buying side.

The Chairman: That completes your remarks, Mr. Quinlan?

[Interprétation]

M. Gray: Monsieur Quinlan, voulez-vous répondre, s'il vous plaît?

M. Quinlan: Oui, nous en avons discuté, monsieur le président. Il y a un nombre important de sociétés dans l'industrie et, lorsqu'un groupe de sociétés se réunit pour une politique d'assurance-groupe on ne considère pas, et je crois que c'est aussi l'opinion de l'industrie, que la question d'abus se pose. Dans une situation de ce genre, vous pouvez avoir trois ou quatre sociétés d'assurance ou vous pouvez avoir également une situation de réassurance; une société prend un risque et se réassure par l'intermédiaire des autres. Ce genre de politique se retrouve souvent dans un groupe.

M. Atkey: Si je comprends bien, ce serait la façon de procéder qu'il y avait projet de poursuite venant de l'extérieur.

M. Quinlan: On ne nous a pas dit, pour le moment, que cette question d'abus se posait. Si c'était le cas, il nous faudrait l'étudier, mais pour l'instant rien n'a été mentionné et la loi s'occupe déjà à l'assurance. Elle s'appuie déjà depuis bien des années, depuis ses débuts je crois il n'y a pas eu de poursuite pour ce genre de chose pendant toute cette période.

M. Gray: J'aimerais demander à M. Quinlan d'expliquer au Comité brièvement le but de ces amendements possibles et au fur et à mesure que nous en discuterons, même si nous en avons déjà parlé un peu hier. J'aimerais demander à M. Quinlan par exemple qu'il nous parle de l'article proposé 4, qui a trait aux négociations collectives.

M. Quinlan: Le premier amendement, monsieur le président, l'article proposé 4(1)(b) qui remet en vigueur la disposition telle qu'elle existe dans la loi actuelle et qui s'applique, sans déprécier, comme nous ne voulons pas déprécier la protection qu'elle accorde déjà, et qui prévoit les négociations collectives lorsque la loi à ce sujet ne le mentionne pas. Dans le projet d'article 4(1)(d) on prévoit des négociations collectives dans toute l'industrie, mais on a attiré l'attention du ministre sur certaines situations où il y a une association, par exemple dans le domaine de la construction. Il peut y avoir une association d'employeurs qui est la négociation et qui est autorisée à leur faire renverser les négociations collectives. Il est évident que cela s'applique à une situation où une association serait d'accord. Étant donné que l'association se compose de membres, ceux-ci doivent se réunir et discuter des aspects des négociations collectives de l'association dans l'industrie.

Il y a enfin l'article proposé 4(2) qui mentionne qu'on doit s'entendre avec toute personne, qui ne fait pas partie des autres à cause d'un *lock-out* reconnu comme technique de l'autre côté de la table des négociations. Par conséquent, le paragraphe proposé est rédigé de façon à prévoir un accord avec toute personne pour refuser des produits de cette personne; autrement dit les négociations collectives ne doivent pas servir d'excuses pour refuser de traiter avec un individu soit l'acquisition soit pour l'achat.

Le président: Avez-vous terminé vos remarques, monsieur Quinlan?

[Text]

Mr. Quinlan: Yes, it does.

The Chairman: Mr. Grier.

Mr. Grier: First of all, Mr. Chairman, I am a little puzzled at what seems to me the different approach being taken in this proposed section to exemptions in contrast to the position taken in the Clause 1 definitions. When talking about services and replying to questions from Mr. Atkey, the Minister said that he was going to make a general statement and rely upon existing jurisprudence, and he suggested if the provinces want to bring certain types of service occupations under specific regulation, that would be up to them. In this clause, he switched to a different tactic and abandoned the general statement which was in the old act and the jurisprudence that flowed from that, and we have come to a series of fairly specific statements.

I would be interested in understanding why one strategy is employed with regard to a definition of services and exemptions therefrom, and why different. It seems to me the opposite strategy is employed in Clause 2.

Mr. Gray: I think you have a valid question, and the first answer that I would like to give is that I think it is basically for historical reasons. The Combines Investigation Act for many years had a specific exemption covering collective bargaining activities and I suppose what we are doing is carrying it forward in our reform of competition law, changed hopefully in an appropriate manner. The main change that we want to accomplish is to give parallel protection or equal protection to both sides in the collective bargaining equation, whether on the employer or employee side.

You may have questions, as you have, about the appropriateness of the wording by which we are attempting to carry forward this exemption which has been there for many years. Of course I am very happy to consider that, as I am happy to consider the views of other members of the Committee about the method of dealing with services, but instead of presenting a completely new law we are proceeding by presenting a series of amendments to the existing law, and in some cases, as in this one, we are really continuing an approach which had already existed and had been there for many years.

Mr. Grier: But you said . . .

• 1635

Mr. Gray: I think Mr. Quinlan would like to add a comment.

Mr. Quinlan: I think another reason, Mr. Chairman, we became more specific in this provision is—it was possibly done with an abundance of caution—that situations have been drawn to our attention where there is collective bargaining between employer and employee, but it may not be specifically covered under the existing labour legislation.

Mr. Grier: My point, Mr. Chairman, is that the old Section 4, which was very simple, appeared to be providing all the protection that certainly the organized labour movement felt it needed under the act. I do not know that we are doing them a favour by making it more specific. I am not aware that there were any serious problems arising from old Section 4. I can understand that you are concerned about providing a parallel protection on the other side for employers. I think that could have been accomplished without rewording the exemptions that apply to

[Interpretation]

M. Quinlan: Oui.

Le président: Monsieur Grier.

M. Grier: Monsieur le président, je suis un peu dérouté par le sens un peu différent de cet article proposé pour les exemptions par rapport à celui qu'on a adopté pour la définition de l'article 1. Lorsqu'il a parlé des services et qu'il a répondu aux questions de M. Atkey, le ministre a déclaré qu'il ferait une déclaration générale et se fonderait sur la jurisprudence existante. Il a ajouté que si les provinces voulaient apporter certain genre de procession dans les services sous le coup d'un règlement spécifique, elles pourraient le faire. Dans cet article, il y a une tactique nouvelle et met de côté sa déclaration qui paraît dans l'ancienne loi et dans la jurisprudence qui en découle, et nous avons donc une série de déclarations assez précises.

J'aimerais comprendre pourquoi une stratégie est utilisée par la définition des services et des exemptions. Il me semble qu'une stratégie opposée est employée dans l'article 2.

M. Gray: Je pense que vous soulevez là une bonne question. La première réponse que je vais vous donner c'est qu'il y a d'abord des raisons historiques. La Loi relative aux enquêtes sur les coalitions comprend depuis bien des années une exemption précise qui s'applique aux activités de négociations collectives et je suppose que nous l'avons reprise dans notre réforme sur la Loi sur la concurrence, mais que nous l'avons changée de façon appropriée. Ce changement que nous voulons c'est d'obtenir une protection parallèle ou égale aux deux côtés de l'équation dans les négociations collectives, que ce soit le côté de l'employeur ou celui des employés.

Il se peut que vous vous interrogiez sur la terminologie que nous utilisons pour essayer de mettre cette exemption qui existe depuis des années en vigueur. Je suis bien sûr très heureux de prendre connaissance de l'avis des membres du comité quant à la méthode à suivre pour ces services, mais plutôt que de présenter une loi entièrement nouvelle, nous allons proposer une série d'amendements à la loi actuelle, et dans certains cas, comme dans le cas présent, nous poursuivons une approche qui existait déjà depuis des années.

M. Grier: Mais vous avez dit . . .

M. Gray: Je pense que M. Quinlan voudrait ajouter quelque chose.

M. Quinlan: Je crois en effet, monsieur le président, qu'une autre raison qui nous a fait préciser cette disposition c'est—et cela a peut-être été fait avec beaucoup de précaution—qu'on a attiré notre attention sur des situations où il y a négociation collective entre l'employeur et l'employé, alors que le cas n'est pas précisément couvert par la législation actuelle du travail.

M. Grier: Ce que je veux dire, monsieur le président, c'est que l'ancien article 4, qui était très simple, semblait donner toute la protection que le mouvement syndical estimait nécessaire. Je ne crois pas que nous allions les servir en précisant cela. Il ne me semble pas qu'il y avait des problèmes sérieux relatifs à cet ancien article 4. Je comprends que vous vouliez fournir une protection parallèle de l'autre côté pour les employeurs. Je crois qu'on aurait pu arriver à cela sans adopter un nouveau libellé quant aux exemptions qui s'appliquent aux groupes de

[Texte]

combinations of workmen. In fact, under the proposed amendment that the Minister has just given us, old Section 4 has been re-inserted as Clause 4(1)(b) with the omission of the word "combination". Is that accidental?

Mr. Gray: I think this actually makes it somewhat broader.

Mr. Grier: That is my point. Could we not have eliminated (a) and simply left old Section 4 as it stood and then proceeded to provide whatever parallel protection the Minister feels is necessary for employers?

Mr. Gray: I understand your point and I would be happy to take it under advisement.

Mr. Grier: All right, if the Minister will further consider that point.

I then turn to subclause (2) that is being proposed here. I tried to make the point yesterday that subclause (2), as I read it, would now make it impossible for trade unions to bargain collectively with two or more employers to boycott non-union products, or not to use certain—what is called in the trade—"hot cargoes". This is a concern which I imagine the Canadian Labour Congress and other unions may formally bring to the attention of the Minister and the Committee, but I wonder whether it is the considered intention of subclause (2) to prohibit the kind of activity I am referring to, or is it simply that that particular problem had escaped the attention of the department.

Mr. Gray: It depends on what you mean. Perhaps Mr. Quinlan has some comments to make that will help us in considering your point.

Mr. Quinlan: There are areas, Mr. Chairman, where there may be agreements between employer and employee which could involve a restriction under the existing act. The purpose of this is to not only cover that situation but so that any agreement arising out of a lockout is not used to boycott a particular individual either on the purchasing or buying side.

Mr. Gray: Can you give us an example of what would be covered under the present act?

• 1640

Mr. Quinlan: There was an example in the electrical contractors case. The approach had reached the stage of some agreement with the union, but it did not get any further than that. In other words, the prosecution took place before the conspiracy was completely fulfilled, in which case the union would not supply labour to anybody who was not a member of the association and in turn the suppliers would only deal with members of the association.

Mr. Gray: I see your point, and I would like to consider further whether it could be argued that this proposed section would have a reach such that it would cover activities that are considered legitimate for collective bargaining purposes.

The Chairman: Mr. Grier?

Le président: Monsieur Fox.

M. Fox: Merci, monsieur le président.

Au sujet du même article, est-ce que le Ministre pourrait me dire si, à son avis, les paragraphes a), b) et c) sont simplement déclaratoires de la situation actuelle? Ce que je pense être le cas.

[Interprétation]

travailleurs. En fait, aux termes de l'amendement proposé par le ministre l'ancien article 4 revient comme article 4(1)(b) en supprimant le mot «groupe». Est-ce voulu?

M. Gray: Je pense que cela élargit en fait le concept.

M. Grier: C'est bien ce que je veux dire. Est-ce qu'on n'aurait pas pu éliminer (a) et laisser seulement l'ancien article 4 telquel puis ménager ensuite la protection parallèle que le ministre estime nécessaire pour les employeurs?

M. Gray: Je comprends ce que vous voulez dire et je serais très content d'examiner la question.

M. Grier: Très bien, si le ministre veut bien étudier cela.

Je passe maintenant au paragraphe (2) proposé ici. J'ai essayé d'expliquer hier qu'à mon avis ce paragraphe empêcherait les syndicats de négocier collectivement avec deux employeurs ou plus pour boycotter les produits des non-syndiqués, ou ne pas en utiliser certains—ce que l'on appelle dans la profession des «hot cargoes». C'est un problème qu'à mon avis le Congrès du travail du Canada et d'autres syndicats peuvent officiellement porter à l'attention du ministre et du comité, mais je me demande si l'on veut vraiment par le paragraphe (2) empêcher le genre d'activités dont je parle, ou si c'est simplement que ce problème particulier a échappé à l'attention du Ministère.

M. Gray: Tout dépend de ce que vous voulez dire. Peut-être M. Quinlan voudrait-il faire quelques observations qui pourraient nous aider là-dessus.

M. Quinlan: Il y a des domaines, monsieur le président, où il peut y avoir des accords entre employeurs et employés qui pourraient encourir des restrictions dans le cadre de la loi actuelle. L'objectif est donc non seulement de couvrir cette situation mais également de faire en sorte que tout accord faisant suite à un lockout ne soit pas utilisé pour boycotter un individu en particulier, acheteur ou vendeur.

M. Gray: Pouvez-vous nous donner un exemple de ce qui serait couvert selon la loi actuelle?

M. Quinlan: On a eu un exemple avec le cas des contrôleurs électriques. On en est arrivé à une sorte d'accord avec le syndicat, mais cela n'a pas été plus loin. Autrement dit, le jugement a eu lieu avant la conspiration, ce qui fait que le syndicat ne donnait de travail qu'à ceux qui faisaient partie de l'association et les fournisseurs ne traitaient de leur côté qu'avec les membres de l'association.

M. Gray: Je pense que vous voulez dire, et j'aimerais étudier davantage afin d'établir si l'on pourrait dire que l'article proposé pourrait comprendre des activités qu'on considère comme étant légitimes au sein des négociations collectives.

Le président: M. Grier.

The Chairman: Mr. Fox.

Mr. Fox: Thank you, Mr. Chairman.

Concerning the same clause, could the Minister tell me if, in his opinion, subsections (a), (b) and (c) are simply declaratory as to the existing situation? This is what I think the case to be.

[Text]

M. Gray: Je pense qu'ils sont déclaratoires en général, sauf qu'ils couvrent aussi la situation du patronat, ce qui n'est pas le cas strictement en vertu de la Loi actuelle.

M. Fox: Ainsi, le paragraphe d), qui a trait au patronat, ce serait quelque chose de neuf? Ce serait une nouvelle exemption à la Loi ou est-ce que la situation actuelle...

M. Gray: La situation actuelle, selon mes renseignements, ne couvre pas comme telle la situation du patronat.

M. Fox: Si je peux vous donner un exemple, à ce moment-là: Est-ce que cela veut dire qu'en vertu du paragraphe d), les compagnies, disons, *General Motors*, *Chrysler* et *Ford* pourraient maintenant s'entendre ensemble pour négocier avec le UWA? On a vu la situation opposée prévaloir où le UWA prenait ce que l'on appelait *Targett Company*, négociait avec celle-là, après cela pouvait tout simplement changer. Est-ce que cela veut dire que maintenant *Ford*, *Chrysler* et *GM*, pour prendre un exemple, peuvent maintenant s'entendre ensemble et dire «voici le contrat collectif que nous allons négocier avec UWA?»

M. Gray: Je pense que ce n'est pas exactement à cause de la Loi actuelle que cela n'est pas le cas avec ces sociétés actuellement, mais je pense qu'il sera possible en vertu du projet de loi devant nous, comme il est possible en vertu de la loi actuelle pour les syndicats de prendre une telle décision.

Le président: Monsieur Fox.

M. Fox: C'est quand même quelque chose d'assez neuf, je pense. Est-ce que vous avez autre chose à ajouter, ou...

Le président: M. Quinlan a quelque chose à ajouter, je crois, monsieur Fox.

Mr. Quinlan: You could have a situation in an industry where there is not provision for industry-wide bargaining and both sides of the table decide that they wish to bargain on an industry-wide basis. They may not be covered under collective bargaining legislation as such that they are going to bargain as an industry. Let us say, for example, you had different unions bargaining with the employers as a group, as does happen in some industries. If the employers sat down together and agreed, they are not coming under collective bargaining in the sense that they can bargain as an industry-wide unit. They may be separate collective agreements which everybody will enter into, but if you want industry-wide bargaining the employers as well as the union have got to discuss among themselves what they will do.

Mr. Fox: Which would not be allowed under the present act as I understand it?

Mr. Quinlan: Under the existing act the question of collective bargaining basically did not arise because it was a service. But prior to enactment of legislation relating to labour unions they had been regarded as combinations in restraint of trade, and the protection was put in right from the beginning so far as labour unions were concerned.

[Interpretation]

Mr. Gray: I think that they are generally speaking declaratory except that they also cover the employer's situation which is not strictly the case under the present legislation.

Mr. Fox: Then, subsection (d) which deals with employers would be something completely new? It would be a new exemption under the legislation or does the existing situation...

Mr. Gray: The existing situation, according to my information, does not cover the employer's situation per se.

Mr. Fox: If I might give you an example then, does this mean that under the terms of paragraph (d) companies like, let us say, *General Motors*, *Chrysler* and *Ford*, could now reach a common agreement to negotiate with the UWA? We say the contrary situation when the UWA picked what was called a "Target Company", bargained with that company, and then quite simply changed targets. Does this mean that now *Ford*, *Chrysler* and *GM*—to take only one example—can get together and say: "Here is the collective contract that we are going to bargain for with the UWA."

Mr. Gray: I think that it is not exactly due to present legislation that this is not the case with companies at this point in time. However, I think that it will be possible under the terms of the bill we have before us as it is possible under the terms of present legislation for the unions to make a decision like that.

The Chairman: Mr. Fox.

Mr. Fox: Nevertheless, I think it is something quite new. Do you have something else to add or...

The Chairman: Mr. Quinlan has something to add, I believe, Mr. Fox.

M. Quinlan: Vous pourriez avoir une situation dans une industrie où il n'y a pas de disposition pour les négociations à travers l'industrie, et les deux côtés de la table pourraient décider s'ils veulent négocier sur la base de toute l'industrie. Il se peut alors qu'ils ne soient pas couverts aux termes de la loi relative aux négociations collectives, puisqu'ils vont négocier en temps qu'industrie globale. Disons, par exemple, que vous avez une variété de syndicats qui négocient avec le patron, en temps que groupe, et ceci se produit dans quelques industries. Si le patronat s'est mis d'accord en temps que groupe, ils ne sont plus couverts aux termes des négociations collectives, en ce sens qu'ils peuvent négocier en temps qu'unité pour une industrie globale. Il peut y avoir des conventions collectives distinctes avec lesquelles tout le monde est d'accord, mais si vous voulez avoir des négociations pour l'industrie globale, le patronat aussi bien que les syndicats doivent discuter entre eux sur ce qu'il faut faire.

M. Fox: Et si je comprends bien on ne pourrait pas faire ceci aux termes de la loi existante?

M. Quinlan: Aux termes de la loi existante, il n'a pas été question de négociation collective parce que c'était un des services. Pourtant, avant l'établissement des lois relativement aux syndicats, vous les avez envisagées comme étant des combinaisons qui faisaient atteintes à la liberté du commerce. On avait donc inclu de la protection, dès le début en ce qui concerne les syndicats.

[Texte]

Mr. Fox: As far as labour unions are concerned, is there anything on what we call the boycott practice?

Mr. Quinlan: Not if it is for their reasonable protection. This is a matter that has to be decided on a case-by-case basis.

The Chairman: No other questions, gentlemen?

Mr. Herbert.

Mr. Herbert: One point while we are on proposed Section 4(1)(d). When we are talking about «two or more employers in a trade,» we are talking about an association of employers. Would that be equally applicable to a group of associations of employers?

• 1645

Mr. Quinlan: No, I would not think that would be the situation, and I would doubt that it would arise. If you are within a particular industry where you have the collective bargaining through an association. For example, in most of the construction industry the employers have an association which bargains with the union in the construction trades.

Mr. Herbert: But there could be a grouping of associations. In other words, I am thinking specifically of the construction industry where there are associations that group employers and there are also higher groups that group associations.

Mr. Quinlan: I may say, sir, that that has not been drawn to our attention. It was only the one point, where they did bargain through an association.

Mr. Gray: We can study that as well. I do not think it is the case yet in collective bargaining in Canada but we can study that. I suppose you may have in mind the Swedish approach to collective bargaining where it is essentially country-wide bargaining all at once for almost every industry. Perhaps that is what you have in mind.

Mr. Herbert: No. I think more specifically I am thinking about the correct situation where you will have an association of, say, general contractors, an association of, say, road builders and an association of, say, another group in the construction industry, who might all band together as a grouping of associations for the purposes of bargaining.

Mr. Gray: This point, according to Mr. Quinlan, has not yet been raised in any submissions we have received but we would be happy to take it aboard and look at it.

Mr. Herbert: Under the provincial rules in Quebec of course this grouping of associations can be the legal bargaining agent for the industry.

Mr. Gray: Mr. Quinlan draws to my attention the likelihood that this would be acceptable under Clause 2."4.(1)(a).

Mr. Herbert: Yes.

Mr. Gray: But, as I say, I think you have raised a point that should be examined further.

[Interprétation]

M. Fox: En ce qui concerne les syndicats, est-ce qu'il y a quelque chose qui porte sur ce que nous appelons "le boycott"?

M. Quinlan: Non pas s'il s'agit de leur protection raisonnable. C'est une question au sujet de laquelle il faut prendre une décision sur la valeur de chaque cas individuel.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions, messieurs?

Monsieur Herbert.

M. Herbert: J'ai une question puisque nous parlons de l'article 4(1) (d) proposé. Lorsque nous parlons de "deux ou plusieurs employeurs appartenant à un commerce...", nous parlons d'une association d'employeurs. Est-ce que ceci pourrait s'appliquer également à un groupe d'associations d'employeurs?

M. Quinlan: Non, je doute que cette situation pourrait se produire. Vous êtes à l'intérieur d'une industrie particulière où vous avez des négociations collectives par l'entremise d'une association. Par exemple, dans le bâtiment, la plupart des employeurs ont une association qui négocie avec le syndicat.

M. Herbert: Mais il peut y avoir un groupement d'associations. Autrement dit, je pense précisément à l'industrie de construction où il y a des associations qui regroupent des employeurs, et il y a aussi des associations à un niveau plus élevé qui regroupent des associations.

M. Quinlan: Je dois dire, monsieur, que ce sujet n'a pas été porté à notre attention. La seule chose qu'on savait c'était qu'ils négocient par l'entremise d'une association.

M. Gray: Nous pouvons étudier cette question aussi. Je ne pense pas que ce soit le cas jusqu'à présent dans les négociations collectives qui se déroulent au Canada, mais nous pouvons l'étudier. Je suppose que vous songez à l'approche suédoise en ce qui concerne les négociations collectives, où il s'agit des négociations au niveau du pays pour presque toutes les industries. Peut-être y songez-vous.

M. Herbert: Non. Je songe à la situation où vous allez avoir une association, disons, d'entrepreneurs généraux, une association de constructeurs de routes, et une association pour un autre groupe dans l'industrie du bâtiment, tout ce qui pourrait se regrouper pour procéder à des négociations collectives.

M. Gray: D'après M. Quinlan, on n'a pas encore soulevé cette question dans les mémoires que nous avons reçus, mais nous sommes contents de l'étudier.

M. Herbert: Au terme du règlement provincial dans la province de Québec, bien entendu, ce regroupement d'associations peut être l'agent négociateur juridique qui représente l'industrie.

M. Gray: M. Quinlan m'a dit que ceci pourrait être admissible aux termes de l'article 2."4 (1)(a)

M. Herbert: Oui.

M. Gray: Néanmoins, comme je disais, je crois que vous avez soulevé une question qui mérite d'être étudiée davantage.

[Text]

The Chairman: Did you have in mind, Mr. Herbert, le Conseil du patronat du Québec?

Mr. Herbert: Do you mean la Fédération?

The Chairman: la Fédération. I have another member before we proceed to the next clause. Mr. Leblanc.

Le Conseil du patronat du Québec?

M. Herbert: C'est la fédération.

Le président: La fédération?

Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Dans la province de Québec, monsieur le ministre, l'industrie du camionnage est organisée en une association qui s'appelle l'Association du camionnage de la province de Québec incorporée. Cette association-là est l'agent négociateur lorsqu'on en vient aux nouvelles conventions collectives. Alors, cette association serait exclue parce que ce sont eux qui négocient si je comprends bien le texte «D».

M. Gray: C'est exact.

M. Leblanc (Laurier): La Loi ne s'appliquerait pas à l'Association du camionnage?

M. Gray: Pour les fins de négociations.

M. Leblanc (Laurier): Pour les fins de négociations, c'est sûr. S'ils fixent des taux, c'est différent.

The Chairman: Mr. Minister, on Clause 3.

Mr. Gray: Mr. Quinlan.

The Chairman: Mr. Quinlan, please.

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, the next provision is Clause 2.4.1 (1), which deals with «Underwriters». This provision exempts from the prohibition against combines and restraint of trades, Section 32, and the prohibition against resale price maintenance, Section 38, agreements and arrangements among persons who ordinarily engage in the business of dealing in securities but only in so far as these arrangements relate to underwriting. And the term is defined in subsection (2) to exclude from the exemption day-to-day activities of investment dealers which do not relate to the primary distribution of a security or secondary distribution, which is the distribution of a large individual block, which raises the same problems as those of a primary distribution.

The purpose of the section is to permit the continuance of the practice of forming syndicates to underwrite a securities issue. When an issue of bond or shares is underwritten it is ordinarily done by a number of investment dealers who form a syndicate for that purpose and the formation of the syndicates appears to be a reasonably necessary part of the process of issuing and distributing securities.

Such syndicates could bring the members into conflict with Section 32 because it necessarily involves them in agreements or arrangements in regard to prices at which they will sell a securities' market assignment and related matters because otherwise they could not work together. And it also involves the members with reasonable necessity in requiring the dealers to whom they sell to maintain the market price at which the securities are offered to the investing public for a reasonable period. Otherwise, a dealer, in order to make a quick dollar could unload the securities he had bought at a low price to discourage other

[Interpretation]

Le président: Aviez-vous à l'esprit, monsieur Herbert, le Conseil du patronat du Québec?

M. Herbert: Voulez-vous dire la Fédération?

Le président: La Fédération. J'ai le nom d'un autre député avant de procéder à l'article suivant. Monsieur Leblanc.

Le Conseil du patronat du Québec?

Mr. Herbert: It is the Federation.

The Chairman: The Federation?

Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): In the Province of Quebec, Mr. Minister, the trucking industry is organized in an association which is called l'Association du camionnage de la province de Québec incorporée. This association is the bargaining agent when it comes time to establish the new collective agreements. This association would then be excluded because they do the bargaining themselves, if I understand the text of subsection "D".

Mr. Gray: That is correct.

Mr. Leblanc (Laurier): The legislation would not apply to the l'Association du camionnage?

Mr. Gray: For bargaining purposes.

Mr. Leblanc (Laurier): For bargaining purposes, of course. It would be different if they were to fix rates.

Le président: Monsieur le ministre, l'article 3.

M. Gray: Monsieur Quinlan.

Le président: Monsieur Quinlan, s'il vous plaît.

M. Quinlan: Monsieur le président, la prochaine disposition couvre l'article 2.4.1(1) qui traite des "souscripteurs". Cette disposition supprime l'interdiction qui s'applique aux coalitions et à la restriction du commerce, l'article 32, ainsi que l'interdiction concernant le maintien des prix à la revente, c'est-à-dire l'article 38; les accords ou les arrangements entre des personnes faisant habituellement le commerce de valeurs dans la mesure où ces arrangements ne s'appliquent qu'à la souscription d'une émission de valeurs. Le terme est défini dans le paragraphe 2 afin d'exclure de l'exemption les activités journalières des courtiers en placements, qui n'ont pas trait à la distribution primaire d'une valeur ni à la distribution secondaire, qui est en effet la distribution d'un important bloc individuel qui occasionne les mêmes problèmes que ceux d'une distribution primaire.

Le but de cet article est de rendre possible la formation des syndicats dans le but de souscrire une émission de valeurs. Lorsqu'on souscrit une émission d'obligations ou d'actions, c'est normalement fait par un nombre de courtiers en placements qui forment un syndicat à cette fin. L'établissement des syndicats semble être une partie nécessaire du processus d'émission et de distribution des valeurs.

De tels syndicats pourraient amener les membres à être en désaccord avec l'article 32, parce qu'il les engage nécessairement en ce qui concerne les prix auxquels ils vont vendre un bloc de valeurs sur le marché, et en ce qui concerne deux sujets connexes, parce qu'ils ne pourraient pas travailler ensemble autrement. Et ceci engage aussi les membres. Les courtiers auxquels ils vendent doivent maintenir le prix de marché auxquelles les valeurs sont offertes au public investisseur pour les durées raisonnables. Autrement, un courtier, afin de faire de l'argent très vite pourrait se débarrasser des valeurs qu'il avait acheté à un prix

[Texte]

dealers from participating in the distribution of that and future issues.

Mr. Gray: Mr. Quinlan, we proposed some additional wording here; could you just outline that very briefly.

• 1650

Mr. Quinlan: The amendment which we are suggesting to subclause (1) is to bring in the issuer of the security because it has been drawn to our attention that quite frequently right from the beginning the issuer of the securities is in on the discussion and the necessary agreements with the syndicate which is going to handle the security. As he would be a party to the agreement, he could be subject to Section 32 notwithstanding that the security dealers themselves were exempt. What this is designed to do is provide that the situation is covered right through with the issuer sitting in with them and discussing the prices at which the issue will be sold and so on.

Then dealing with subclause (2) in which the underwriting of a security has been defined, it has also been drawn to our attention that these agreements may be necessary before a prospectus is issued or before exemption is applied for but it must be in a situation where they have to issue a prospectus or have to obtain specific exemption for it, that is to cover the pre-discussion point and carrying on to where the prospectus is issued or to where the exemption is obtained.

The Chairman: Are there any questions, gentlemen?

Mr. Quinlan: In Clause 3 the provision dealt with is Section 7 which deals with the question of applications by six persons for formal inquiry. What this does is modify the qualifications required taking into account present realities so far as age is concerned and to take care of the enlarged area of responsibility of the director.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): L'article 7(1) dont on parle à l'heure actuelle permet à six personnes de demander une enquête, mais pour quel motif? Six personnes peuvent-elles demander une enquête lorsqu'il n'y a rien de sérieux, par exemple? Et si c'était uniquement par méchanceté contre ou par conviction ou pour faire concurrence à un individu qu'on demandait une enquête? S'il s'avérait après l'enquête, au cours de laquelle on dépenserait sûrement une certaine somme d'argent, que l'accusation était futile, qu'est-ce qu'il arrive? Est-ce qu'il y a une protection?

M. Gray: Tout d'abord pour demander une enquête les six individus doivent accompagner leur demande d'un exposé sous forme de déclaration solennelle statutaire indiquant certaines choses et il est du devoir du directeur, en recevant de telles demandes, selon la loi de faire étudier toute question qui, d'après lui, nécessite une enquête en vue de déterminer les faits. Alors c'est au directeur de décider de l'envergure de son enquête et de la méthode à suivre pour les déterminer. Il y a une protection pour les individus contre qui l'enquête peut être dirigée parce que selon la loi, l'enquête doit être menée en privé. Alors, si l'enquête ne mène à rien, je pense que l'individu en question n'est pas lésé parce que se n'était pas en public que l'enquête était menée contre lui, sauf si les six individus rendent leurs plaintes publiques.

[Interprétation]

très bas afin de décourager les autres courtiers et les empêcher de participer à la distribution de cette émission et des émissions ultérieures.

M. Gray: Monsieur Quinlan, nous avons proposé un libellé supplémentaire ici; pourriez-vous nous l'expliquer.

M. Quinlan: La modification que nous aimerions porter au paragraphe(1) vise à comprendre l'émetteur des valeurs, parce qu'on a porté à notre attention le fait que souvent, dès le début, l'émetteur des valeurs participe à la discussion des accords nécessaires avec lesquels le syndicat va s'occuper des valeurs. Puisqu'il participerait à l'accord, il pourrait être assujéti à l'article 32 nonobstant que les courtiers en valeur eux-mêmes seraient exemptés. Ce que ceci vise à faire c'est être certain que l'émetteur participe avec eux à discuter des prix auxquels l'émission sera vendue, etc...

En ce qui concerne la paragraphe (2) dans lequel la souscription d'une émission de valeur est définie, il a aussi été porté à notre attention que ces accords peuvent devenir nécessaire avant qu'un processus soit émis ou avant qu'on fasse demande d'exemption. Néanmoins ceci doit se produire dans une situation où ils doivent émettre un prospectus ou ils doivent obtenir une exemption précise pour le prospectus, c'est-à-dire afin de couvrir la période avant les discussions jusqu'au moment où le prospectus est émis, ou l'exemption est obtenue.

Le président: Est-ce qu'il y a des questions, messieurs? La page suivante, l'article 3.

M. Quinlan: Dans l'article 3, la disposition comprend l'article 7 qui traite de la question des demandes d'enquête formelle faites par six personnes. Ceux-ci modifient les nécessaires, prenant en compte les réalités existantes en ce qui concerne l'âge, et il s'agit aussi de la compétence étendue du directeur.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Clause 7(1) that we are presently discussing allows six persons to apply for inquiries. However, for what reason? Can six persons apply for inquiry when it is really not serious? And what is they only did so through meanness or to compete with someone or because they disliked the individual in question? If, after the inquiry, which surely would incur the expenditure of a certain amount of money, it came to light that the charge was futile, what would happen? Would there be some protection?

Mr. Gray: First of all, to apply for inquiry, the six individuals have to accompany their application by a statement in the form of a solemn or statutory declaration showing certain things. When he receives such applications, it is the Director's duty under the legislation to have studied any question which, in his opinion, necessitates an investigation to determine the facts. It is up to the Director to decide on the scope of his investigation and the method to be followed in determining the facts. There is some protection for individuals against whom the inquiry might be carried out, because, according to the legislation, the inquiry must be carried out in private. If the inquiry is fruitless, I think that the individual in question would not be injured because the inquiry against him would not have been conducted in public, except if the six individuals make their complaints public.

[Text]

M. Leblanc (Laurier): Parce que les six individus peuvent faire une coalition et faire certains dommages à d'autres individus. C'est là qu'est le danger. Est-ce que les six individus qui agiraient de cette façon-là sont pénalisés d'une certaine façon?

M. Gray: Selon la loi, leur demande doit être accompagnée d'un exposé sous forme de déclaration solennelle; je pense que...

• 1655

M. Leblanc (Laurier): Vous voulez dire assermentée?

M. Gray: Oui.

M. Leblanc (Laurier): Ah, bon.

M. Gray: Je pense qu'il est contre le code criminel de déposer une déclaration solennelle qui n'est pas vraie; peut-être y aura-t-il aussi une possibilité de poursuite civile en dommages-intérêts par celui qui était la cible de cette enquête. Je pense que je dois demander à M. Quinlan si cette question a été soulevée.

Mr. Quinlan: No, it has not been brought up specifically, but there will be such situations. Just because there is a formal inquiry, it does not require the director to exercise any or all of his formal powers. He is required to make such inquiry as necessary, basically with a view to determining the facts.

Take a situation under the existing legislation. You may have a formal application for an inquiry in what is basically a service which does not come within the legislation; that people were under a misapprehension. In that situation the director would not exercise his formal powers because his jurisdiction does not permit him to inquire into that particular industry, so he would not go through all the procedure of exercising formal powers. He would look into the operation of the industry and decide whether this was a matter over which he had jurisdiction, and if he did not the matter would then be discontinued and the situation explained to the parties.

The Chairman: Mr. Kempling.

Mr. Kempling: It is even open to six members of a particular political party.

The Chairman: Shall we proceed to Clause 4, gentlemen?

Mr. Quinlan: Clause 4 relates to Section 8 of the Act, which deals with the grounds upon which the director is required to commence an inquiry. This proposed section is consequential and simply extends the authority of the director to commence an inquiry on his own initiative, and the authority of the Minister is to direct the inquiry to the enlarged classes of matters with which the director is empowered to deal and in respect of which he can receive complaints.

Mr. Atkey: Agreed.

The Chairman: Clause 5.

Mr. Gray: Excuse me. It is my understanding that we are not agreeing to the clause, we are just proceeding to...

[Interpretation]

Mr. Leblanc (Laurier): Because the six individuals can form a coalition and do some damage to other individuals. That is where the danger is. Would the six individuals likely acting be penalized in any way?

Mr. Gray: Under the law, their request must be accompanied by a formal statement; I think...

Mr. Leblanc (Laurier): You mean sworn in?

Mr. Gray: Yes.

Mr. Leblanc (Laurier): Ah, well.

Mr. Gray: I think a false formal statement is a violation of the Criminal Code; so there would be a possibility of civil prosecution for indemnity by he who was the object of this investigation. I think I must ask Mr. Quinlan whether this question has been raised.

M. Quinlan: Non on n'an a pas particulièrement parlé mais ces situations existent. Ce n'est pas parce qu'il y a une enquête officielle que le directeur doit exercer l'un ou l'autre de ses pouvoirs officiels. On lui demande de mener si nécessaire une telle enquête essentiellement pour essayer de déterminer quels sont exactement les faits.

Prenons une situation aux termes de la Loi actuelle. Il peut y avoir une demande officielle d'enquête sur ce qu'est essentiellement un service qui n'est pas couvert par la Loi; il y aurait méprise. Dans cette situation le directeur n'exercerait pas ses pouvoirs officiels car son mandat ne l'autorise pas à faire enquête dans ce secteur particulier, si bien qu'il ne suivrait pas toute la procédure nécessaire à l'exercice de ses pouvoirs officiels. Il examinerait la situation et déciderait s'il s'agit d'une question qui relève de son pouvoir, et sinon, la question serait abandonnée et la situation expliquée aux partis.

Le président: Monsieur Kempling.

M. Kempling: C'est même ouvert à 6 membres d'un même parti politique.

Le président: Voulez-vous que nous passions à l'article 4, messieurs?

M. Quinlan: L'article 4 porte sur l'article 8 de la Loi qui traite des raisons pour lesquelles on demande à un directeur d'entamer une enquête. L'article proposé est logique et ne fait élargir l'autorité du directeur afin qu'il puisse lancer une enquête de sa propre initiative, et l'autorité du ministre qui peut diriger l'enquête sur plus de questions qui peuvent être réglées par le directeur et à propos desquelles il peut recevoir des plaintes.

M. Atkey: D'accord.

Le président: Article 5.

M. Gray: Veuillez m'excuser. Si je comprends bien nous n'adoptons pas l'article, nous passons seulement à...

[Texte]

Mr. Atkey: We are agreeing to the discussion.

The Chairman: If you agree to the discussion, fine.

Mr. Gray: I will not object if you want to agree to the clauses now. However, so there is no misunderstanding, Clause 5 for explanation.

Mr. Quinlan: The intent of Clause 5, which deals with Section 16 of the act relating to the Restrictive Trade Practices Commission, is a parallel reflection of the increased powers and responsibilities of the commission, particularly its new jurisdiction to make orders proposed in Clause 12. In addition, there is formal provision for a vice-chairman and for the provision of an acting chairman in a formal way when the chairman or vice-chairman are unable to act.

The Chairman: Mr. Grier?

Mr. Grier: Why does the first line say "may" instead of "shall"?

Mr. Gray: I think the idea is that it would be at the discretion of the Governor in Council whether there should be a vice-chairman. In other words, it would not be obligatory to have one.

Mr. Grier: My point is would it not be a good idea? If it is worth raising the possibility, is it not worth pursuing it and saying that we either have a vice-chairman or we do not.

Mr. Atkey: Do you not want to control government spending?

Mr. Gray: I will take that point under advisement. We thought it was desirable to give that degree of discretion. It is not possible to formally designate a vice-chairman now, but we can consider that further.

Mr. Grier: My question arises in part from references I made earlier to, shall we say, the insufficient membership of the Restrictive Trade Practices Commission at the present time, and I would like to see the commission operating at its full complement and if there is to be a chairman, let there be a chairman, and if it is a good idea to have a vice-chairman, let us insist that there be one named and not leave it optional, or we will end up with one member on the commission as we have now.

Mr. Gray: This is not the case at present. It was announced, I think, around April 11 that the Governor in Council had appointed two additional members.

• 1700

Mr. Grier: I am sorry Mr. Chairman. The announcement escaped me completely. But nonetheless, Mr. Chairman, I think the Minister will admit that there was a considerable period of time when the membership of the commission was not up to the mark, not up to its complement. I would like to see all the necessary encouragement in this act. If it is considered useful to have a vice-chairman then I think that the word should be "shall" not "may".

Mr. Atkey: Create the job even though he has nothing to do.

Mr. Grier: I kind of hope he will.

Mr. Gray: We will certainly take that into consideration. I see your point.

[Interprétation]

M. Atkey: Nous sommes d'accord pour en discuter.

Le président: Si vous êtes d'accord, alors c'est très bien.

M. Gray: Je ne vois pas d'objection à ce que vous adoptiez les articles immédiatement. Toutefois, afin qu'il n'y ait pas de malentendu, article 5 pour explication.

M. Quinlan: L'article 5 qui traite de l'article 16 de la Loi portant sur la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce reprend l'idée des pouvoirs et responsabilités accrus de cette Commission, particulièrement de son pouvoir d'émettre des décrets proposés à l'article 12. En outre, on prévoit un vice-président et un président intérimaire officiels lorsque le président ou le vice-président ne peuvent assurer l'exécution des travaux.

Le président: Monsieur Grier?

M. Grier: Pourquoi a-t-on à la première ligne une possibilité plutôt qu'une affirmation?

M. Gray: Je pense que l'idée est qu'on laisserait à la discrétion du Gouverneur en conseil de décider s'il devrait y avoir un vice-président. Autrement dit, cela ne serait pas obligatoire.

M. Grier: Je me demande si cela ne serait pas une bonne idée? Si l'on envisage une telle chose, peut-être serait-il bon de poursuivre l'idée et de dire que nous avons un vice-président ou que nous n'en avons pas.

M. Atkey: Ne voulez-vous pas limiter les dépenses du gouvernement?

M. Gray: Je réfléchirai à la question. Nous pensons qu'il était souhaitable de laisser ce degré de souplesse. Il n'est pas possible de désigner officiellement un vice-président, mais nous pouvons réétudier la question.

M. Grier: Ma question se relie à ce que j'ai dit plus tôt à propos du nombre insuffisant de membres à la Commission d'enquête sur les demandes restrictives du commerce pour le moment, et j'aimerais que la Commission opère au complet et s'il doit y avoir un président, qu'il y en ait un, et s'il est une bonne idée d'avoir un vice-président, insistons pour que l'on en nomme un et que la question ne reste pas en suspend sinon nous finirons par n'avoir comme aujourd'hui qu'un membre à cette Commission.

M. Gray: Ce n'est pas le cas actuellement. On a annoncé vers le 11 avril, je pense, que le gouverneur en conseil a nommé deux membres de plus.

M. Grier: Je suis désolé, monsieur le président. Ce fait m'avait échappé complètement. Quoi qu'il en soit, le ministre admettra que pendant un délai très long, la Commission n'a pas eu assez de membres. J'aimerais que la Loi soit aussi précise que nécessaire. Si l'on considère qu'un vice-président est utile, la Loi doit l'exiger et non pas le proposer.

M. Atkey: En créant le poste même s'il n'y a rien à faire.

M. Grier: J'espère que c'est le contraire.

M. Gray: Nous allons tenir compte de cela. Je vois ce que vous voulez dire.

[Text]

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, I guess I am going to pursue an opposite tack to Mr. Grier. Looking at the practical aspects of this, you have appointed four out of five members of the Restricted Trade Practices Commission. That body has not had a heavy workload. I think when one looks at the nature of its activities under the present legislation. To put it very candidly: was it not being a bit presumptuous for you to load this Commission at this time prior to the enactment of this legislation which in effect is going to change the RTPC into a new tribunal?

Mr. Gray: I do not think so. First of all, the commission now has three out of the four members provided for, not four out of five. The members are Mr. L. A. Couture Q.C. Acting Chairman, R. S. McLellan Q.C., who was formerly a member of the commission—in fact formerly the chairman. He was originally appointed by the government of the Right Honourable John George Diefenbaker.

Mr. Atkey: Yes. We have the press release on it.

Mr. Gray: I am assisting other members of the Committee who may not have seen it. And also Frank Roseman, Ph.D., of Alberta.

It seems to me that there are contradictory arguments involved here. There are those who complain that the membership of the commission has not been sufficient to do its present job even though it is quite limited under the present law. One could question that. If the present law provided for a certain number of members one would assume that it was a view of Parliament that generally speaking the job that Parliament gave the commission would require that number of members. Now one could not envisage exactly when Parliament would make a final decision on this act. I think the government was properly exercising its responsibility by appointing additional members to the commission.

Mr. Atkey: Let me ask you this Mr. Minister: did you make those appointments having regard only to the existing statutory powers of the RTPC or were those appointments made with a view that ultimately that body may acquire new powers if this legislation in this form is enacted.

Mr. Gray: I do not want to indulge in personalities, but I would say that those who are now on the Commission are capable both of carrying out its present duties and additional duties they may be given under this statute.

Mr. Atkey: Perhaps I can conclude my remarks in this area by saying that the individuals you have appointed are competent individuals and I think they are good appointments. My remarks in no way are to be construed as reflecting on the abilities or the credibility or the competence of those individuals.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Je vois ici là, comme explication:

(1) Les nouveaux paragraphes 16(2.1) et (2.2) proposés prévoient la nomination d'un vice-président de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce et la désignation, dans certaines circonstances, d'un président suppléant.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: Monsieur le président, je veux m'engager dans un sujet différent de celui de M. Grier. Pour considérer les aspects pratiques de la question, sur les cinq membres de la Commission de l'enquête sur les pratiques restrictives du Commerce, vous en avez nommé quatre. Cet organisme n'a pas eu beaucoup de travail, si l'on considère la nature de ces activités d'après la Loi actuelle. Pour parler très innocemment, n'était-il pas que présomptueux de votre part de nommer les membres de cette commission avant l'adoption d'une loi, qui en fait, va transformer cette commission en un nouveau tribunal?

M. Gray: Je ne le pense pas. D'abord, la Commission a maintenant trois membres sur les quatre prévus, et pas quatre sur cinq. Ces membres sont M. L. A. Couture, C.R., président suppléant, M. R. S. McLeland, C.R., qui est un ancien membre de la Commission et en a même été président. A l'origine, c'est le très honorable John George Diefenbaker qui l'a nommé.

M. Atkey: Oui, nous avons le communiqué l'indiquant.

M. Gray: Je parle pour les autres membres du Comité qui ne l'ont peut-être pas vu. Il y a M. Frank Rosen, Ph.D., de l'Alberta.

Il me semble qu'on présente des arguments contradictoires. Il y a ceux qui se plaignent que la Commission n'avait pas assez de membres pour s'occuper de son travail actuel, même s'il est très limité par la Loi actuelle. On peut en douter. Si la loi actuelle prévoit un certain nombre de membres, on peut supposer que de façon générale, de l'avis du Parlement, le mandat qu'il a donné à la Commission correspond à ce nombre de membres. On ne peut prévoir quand exactement le Parlement va prendre une décision définitive sur cette loi. Je pense que le gouvernement a pris des responsabilités en nommant de nouveaux membres de la Commission.

M. Atkey: Monsieur le ministre, je veux vous demander si vous avez fait ces nominations uniquement en vertu des pouvoirs accordés à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, ou si c'est dans l'espoir que cet organisme aura de nouveaux pouvoirs si la Loi est adoptée sous sa forme actuelle.

M. Gray: Je ne veux pas donner d'avis personnel, mais je dirai que les membres actuels de la Commission sont en mesure d'en remplir le mandat actuel ainsi que le mandat suppléantaire que pourra lui donner cette loi.

M. Atkey: Je pourrais peut-être conclure en indiquant que les personnes que vous avez nommées sont compétentes, et résultent d'un choix judicieux. Mes commentaires n'ont en aucune façon la prétention de porter sur les qualités ou la compétence de ces personnes.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. I can read as an explanation:

(1) The proposed new subsections 16(2.1) and (2.2) would provide for a Vice-Chairman of the Restrictive Trade Practices Commission and for the designation, under certain circumstances, of an Acting Chairman.

[Texte]

Alors qu'est-ce que . . .

• 1705

M. Gray: On doit prévoir la possibilité qu'il y ait des circonstances où il n'y aura ni président ni vice-président parce qu'ils seront tous les deux malades ou pour d'autres raisons et qu'il ne sera pas possible de faire tout de suite des nominations permanentes. Pour ces cas, on doit permettre à la Commission de continuer ses travaux.

M. Clermont: Oui, Mais, monsieur le ministre, si vous avez le pouvoir de nommer un vice-président, est-ce qu'habituellement, dans une société, dans une commission ou même ici dans une commission de l'assemblée commune, lorsque le président ne peut remplir ses responsabilités, est-ce que ce n'est pas le vice-président qui, automatiquement, prend ces responsabilités?

M. Gray: A mon avis, c'est un exemple de soins spéciaux de nos conseillers juridiques qui désirent prendre connaissance des possibilités que, à la fois, il n'y aura ni président ni vice-président, alors, qu'est-ce que la commission va faire dans ces circonstances? Est-ce qu'elle doit cesser de faire ses travaux ou est-ce que l'on voit quelque chose dans la loi qui permet au gouverneur en conseil d'agir afin de permettre à la commission de continuer ses travaux?

M. Clermont: Présentement, monsieur le ministre, le poste de vice-président n'existe pas.

M. Gray: Oui.

M. Clermont: Qu'arrive-t-il si le président ne peut occuper son poste?

M. Gray: Je pense qu'en vertu de la loi actuelle, le gouvernement peut nommer un président suppléant et permettre à une commission de continuer ses travaux s'il n'y a qu'un membre, ce qui était le cas le 11 avril.

M. Clermont: Très bien, monsieur. Merci.

Le président: Merci.

Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, I neglected to read one matter. Clause 5(2) on page 7 provides that the Commission will be able to make rules for the regulation of its proceedings and the performance of its duties and functions under this act. In other words, it is a statutory delegation of rule-making power to the RTPC.

This is a complete delegation, in effect. The Minister will recall that I raised certain questions about procedural protections in hearings of the RTPC, particularly under Part 4(1). The Minister in his presentation yesterday did state the rights of the person against whom an order has been sought: (a) to know the case against him; (b) to call evidence to answer such allegations; (c) to cross-examine; and (d) to appear in person and be presented by counsel. These are all built into the proposed legislation. I also raised on second reading such questions as the right to reasonable adjournments, the right to a written decision with reasons and other procedural protections.

Could I ask the Minister about these procedural protections which are not in this act? Is he relying on the common law rules of natural justice which are imported into Sections 18 and 28 of the Federal Court Act or is he contemplating introducing some specific procedural rules either in this act or in an omnibus administrative proce-

[Interprétation]

So, at the present time . . .

Mr. Gray: One must take into account the possibility that there will neither be a Chairman or a Vice-Chairman because the both will be sick or for some other reason and it will not be possible to designate permanent new members immediately. In such a case, the Commission should be allowed to keep with its work.

Mr. Clermont: Yes, Mr. Minister, but if you have the power to designate a Vice-Chairman in a corporation or a commission, usually when the Chairman is unable to act, is not the Vice-Chairman automatically replacing him?

Mr. Gray: In my opinion, this is an example of the particular care of our legal experts who wish to take into account the possibility of a Chairman and a Vice-Chairman being absent; in those circumstances, what is the commission going to do? Should it stop performing its duties or does the Act allow the Governor in Council to take action so that the commission can keep on with its work?

Mr. Clermont: At present, Mr. Chairman, there is no position for a Vice-Chairman.

Mr. Gray: Yes.

Mr. Clermont: What happens if the Chairman cannot perform his duties?

Mr. Gray: I think that according to the legislation as it stands now, the government can designate an Acting Chairman and let the commission perform its duties if there is only one member, which was the case on April 11.

Mr. Clermont: Very well, thank you.

The Chairman: Thank you.

Monsieur Atkey.

M. Atkey: Monsieur le président, j'ai oublié une question. L'article 5(2), à la page 7, stipule que la Commission peut s'établir des règles pour la réglementation de ses travaux et l'exercice de ses fonctions et attributions en vertu de la présente loi. Il s'agit autrement dit d'une délégation légale du pouvoir réglementaire de la Commission.

Il s'agit en effet d'une délégation complète. Le Ministre se souviendra que j'ai posé certaines questions sur la protection prévue au cours des audiences de la Commission, en particulier aux termes de l'article 4(1). Lors de son allocution d'hier, le Ministre a indiqué les droits d'une personne contre laquelle un ordre a été lancé: a) connaître les accusations portées contre lui, b) convoquer des témoins pour réfuter ses accusations; c) procéder à un contre-examen; et d) comparaître en personne et être représenté par un avocat. Tout cela se trouve dans la loi proposée. Lors de la deuxième lecture, j'ai également soulevé des questions comme le droit à des ajournements raisonnables, le droit à une décision écrite et motivée et d'autres protections relevant de la procédure.

J'aimerais poser au Ministre des questions sur ces protections qui ne figurent pas dans la loi. S'appuie-t-il sur les règles de justice naturelle du «Common Law» invoquées dans les articles 18 et 28 de la Loi sur la Cour fédérale ou envisage-t-il de définir des règles précises de procédure, soit dans ce projet de loi ou dans un projet de loi sur la

[Text]

sure act such as has been followed in the province of Ontario with the Statutory Powers Procedures legislation?

Mr. Gray: I did not consider that the list I made, and put forward in my remarks was intended to be exclusive.

Mr. Atkey: No, they are examples.

Mr. Gray: I intended to cover other matters of the kind you mentioned. It is my advice that all these areas are covered by the combination of wording in the bill before us and the sections you mentioned in the Federal Court Act. It had not been my intention to propose setting these out specifically in this bill for the reason I mentioned, but I would be happy to hear the views of the Committee on this. I might also observe that this rule-making power you mentioned exists in the present law in almost identical wording.

Mr. Atkey: If I can put the matter at its simplest, there are two jurisprudential approaches one can follow in legislation such as this. One can put in the legislation the procedural rules and protections, or one can rely on the common law rules of natural justice, which are then enforced by way of judicial review in the federal court. I am asking the Minister to consider the former approach as it provides greater certainty and I would submit, greater protection to those who are appearing before the RTPC than would be the case here where the procedural protections you have mentioned are only there by implication or by common law natural rules of justice as enforced in the courts. I would suggest that the rights of individuals and corporations and associations that can be affected by orders of the RTPC and by the procedural powers of the RTPC to be set here by delegated rule-making powers, are significant, both substantively and procedurally.

Perhaps some statutory protection procedurally is required that is not in this bill and is not sufficient according to common law.

• 1710

Mr. Gray: This could certainly be considered. However, I think that what we are trying to do here is to follow the general approach implicit in the sections of the Federal Court Act you mention as relying on the concept of natural justice, and I think one would want to consult with the Minister of Justice to see whether what you are suggesting would be a move away from what might well be a general approach to protection with regard to quasi-judicial or administrative law bodies. What I am getting at is whether one could argue that there is a need for greater precision here than in other quasi-judicial bodies under federal jurisdiction like the Canada Labour Relations Board, for example, or the Canadian Radio and Television Commission. But this is certainly something we could consider further in the course of these proceedings.

Mr. Atkey: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Clause 6, gentlemen.

Mr. Quinlan: Clause 6 amendment is consequential on the proposed extension, the range of matters in relation to which the inquiry could be conducted by the Director of Investigation and Research. It will be noted that in paragraph (b) under the present legislation the Director shall prepare a statement of evidence, etc., if he is so required by

[Interpretation]

procédure administrative en général, comme celle qu'a adoptée la province de l'Ontario en vertu de la Loi sur les procédures relatives aux pouvoirs juridiques?

M. Gray: Je n'ai pas tenu compte de la liste que j'ai dressée, qui, dans mes commentaires, n'entendait pas à être exhaustive.

M. Atkey: Non, il s'agit d'exemples.

M. Gray: Je voulais parler d'autres questions du genre de celles que vous avez soulevées. A mon avis, tous ces domaines sont couverts par le libellé du bill que nous avons devant nous et des dispositions de la Loi sur la Cour fédérale que vous avez citée. J'avais l'intention de proposer la définition précise de ces questions dans le bill, pour les motifs que je vous ai donnés, mais j'aimerais bien connaître l'opinion du Comité à cet égard. Je dirais également que le pouvoir réglementaire dont vous avez parlé est défini dans la loi actuelle en termes presque identiques.

M. Atkey: Si je puis réduire la question à sa plus simple expression, dans une loi comme celle-ci, on peut suivre deux options du point de vue de la jurisprudence. On peut introduire dans la loi les règles et les protections de procédure, ou se fonder sur les règles de justice naturelle du «Common Law», qui sont ensuite appliquées au moyen de la révision juridique de la Cour fédérale. Je demande au Ministre d'adopter la première solution qui donne une plus grande certitude et assure aux personnes comparissant devant la Commission une meilleure protection que les protections de procédure dont vous avez parlé, qui ne s'appliquent qu'implicitement ou par la mise en oeuvre par les tribunaux des règles naturelles de justice du «Common Law». Les droits des particuliers, des sociétés et des associations qui peuvent tomber sous le coup des ordres de la Commission et de ses pouvoirs procédurales, définis par la délégation des pouvoirs réglementaires, me semblent importants, en substance et du point de vue de la procédure.

La loi devrait peut-être accorder une protection de procédure qui ne figure pas dans le bill et n'est pas suffisante d'après le «Common Law».

M. Gray: La possibilité peut être envisagée. Cependant, nous essayons ici de suivre la procédure générale implicite dans les dispositions de la Loi sur la cour fédérale dont vous dites qu'elle se fonde sur le concept de justice naturelle, et je pense qu'il faudrait consulter le ministre de la Justice pour déterminer si votre suggestion entraînerait un écart par rapport à ce qui pourrait être l'orientation générale de la protection à l'égard des organismes parajudiciaires ou de droit administratif. Je veux en venir à la question de savoir s'il faut ici une plus grande précision que dans les autres organismes parajudiciaires de compétence fédérale comme la Commission des relations de travail, par exemple, ou le CRTC. Mais il s'agit certainement d'une question que nous pourrions étudier plus à fond.

M. Atkey: Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie. Nous passons à l'article 6.

M. Quinlan: La modification apportée à l'article 6 est corrélative au projet d'élargissement de la gamme de sujets sur lesquels le Directeur des enquêtes et recherches pourrait mener une enquête. On notera qu'à l'alinéa b) de la loi actuelle, le Directeur doit, s'il en est requis par le Ministre, préparer un exposé de la preuve, etc. Il ne s'agit pas

[Texte]

the Minister This would not necessarily be the procedure in matters under Part IV.1, because a statement of evidence refers specifically to matters under Part V under the present act.

The Chairman: Clause 7, please.

Mr. Quinlan: This is simply an amendment relating to services, and under the present legislation it refers to business in trade or industry, adding simply "profession" to make it clear that professional services would be included.

The Chairman: Clause 8.

Mr. Quinlan: This deals with the obligation of the witness to testify, and it simply adds to the existing Subsection 20(2) that any oral evidence given in obedience to an order of a member of the Commission can be used against the witness in criminal proceedings under Section 122 or 124 in addition to that for perjury. These deal with extension of the crime to nonjudicial proceedings and to conflicting evidence.

The Chairman: Clause 9.

Mr. Quinlan: The proposals provide that all inquiries under the proposed act are to be conducted in private except that the Chairman may order that all or any portion of an inquiry held before the Commissioner or any member shall be conducted in public. Subsection (2) provides that proceedings, since they are of a quasi-judicial nature which are taken before the Commission under the new Part IV. 1, shall without exception be conducted in public.

Mr. Gray: We propose some possible amending wording here which I would ask you to present, please.

Mr. Quinlan: Yes. The proposed amendment is to proposed Section 27 (2) which requires all proceedings under Part IV.1 to be in public. The suggested change is that all proceedings other than proceedings in relation to an inquiry, that is the inquiry stage, shall be conducted in public except that the Chairman of the Commission may order that all or any portion of the proceedings be conducted in private. That is to give discretion, where there may be highly confidential information, that it is not necessary to disclose the individual part of that situation but you could have that part in private.

Mr. Atkey: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: May I suggest that what is granted here by the suggested wording in the amendment is an unfettered discretion. Mr. Quinlan has suggested a certain standard or a method of confining that discretion where, in the interest of confidentiality or to protect a party from his competitors, the Chairman would have the discretion to order the hearing to be in private.

If that is the case, and I can see good reason for that, I would say, build the standard into the legislation in the amendment rather than leaving it unfettered in its present form.

Mr. Gray: We will certainly look at that. I think that what you are mentioning is really what this wording is trying to get at. This wording we presented is not considered to be our final view on the way to get at the point the wording in question is intended to cover.

[Interprétation]

nécessairement de la procédure à suivre pour les questions relevant de la Partie IV.1, parce que l'exposé de la preuve porte précisément sur les questions relevant de la Partie V de la loi actuelle.

Le président: Passons à l'article 7.

M. Quinlan: Il s'agit simplement d'un amendement relatif aux services et parle, dans la loi actuelle, du commerce ou de l'industrie auxquels on ajoute «profession» pour qu'il soit clair que les services professionnels sont également compris.

Le président: Article 8.

M. Quinlan: Celui-ci porte sur l'obligation d'un témoin de comparaître, et ajoute simplement à l'article actuel 20(2) que tout témoignage verbal rendu en conformité de l'ordonnance d'un membre de la Commission peut être utilisé contre le témoin dans toutes poursuites criminelles intentées en vertu de l'article 122 ou 124, en plus des poursuites pour parjure. On généralise le délit à des procédures non juridiques et à des témoignages contradictoires.

Le président: Article 9.

M. Quinlan: Cet article prévoit que toutes les enquêtes prévues par la loi proposée doivent être tenues à huis clos, sauf que le président de la Commission peut ordonner que tout ou partie d'une telle enquête qui a lieu devant la Commission ou l'un de ses membres soit menée en public. Le paragraphe (2) prévoit que les procédures, de nature parajuridique, qui sont intentées devant la Commission en vertu de la Partie IV.1 doivent être menées en public sans exception.

M. Gray: Nous proposons la modification possible du libellé, que j'aimerais que vous présentiez, s'il vous plaît.

M. Quinlan: Oui. Un amendement est proposé à l'article 27(2) qui exige que toutes les procédures intentées en vertu de la Partie IV.1 soient publiques. Le changement proposé est que toutes les procédures autres que les procédures relatives à une enquête, c'est-à-dire à l'étape de l'enquête, soient menées en public, sauf que le président de la Commission peut ordonner que tout ou partie d'une telle enquête ait lieu en privé. Au cas où des renseignements seraient hautement confidentiels, cela donne une discrétion telle qu'il n'est pas nécessaire de dévoiler les aspects personnels d'une situation, qui peuvent n'être discutés qu'en privé.

M. Atkey: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: J'ai l'impression que le libellé proposé de l'amendement accorde des pouvoirs discrétionnaires illimités. M. Quinlan a suggéré un moyen de limiter ces pouvoirs lorsque, pour garder une question confidentielle ou pour protéger une partie de ses compétiteurs, le président aurait le droit d'ordonner que l'audience soit privée.

Si c'est le cas, et j'y vois de bons motifs, ajoutons cette disposition à la loi par le moyen de l'amendement plutôt que d'accorder des pouvoirs illimités comme c'est le cas actuellement.

M. Gray: Nous allons envisager cette possibilité. Ce que vous dites correspond en fait à ce que ce libellé se propose de faire. Le libellé que nous avons présenté ne doit pas être considéré comme notre dernier mot sur le moyen d'atteindre l'objectif que ce libellé se propose d'atteindre.

[Text]

The Chairman: Mr. De Bané.

Mr. De Bané: Mr. Quinlan, I wanted to ask you for your opinion. Under the present legislation, what is the section which is relevant to that question?

Mr. Quinlan: Section 27.

Mr. De Bané: Yes, and that Section 27 reads:

27. All inquiries under this Act shall be conducted in private, . . .

• 1715

I understand that the way it is now written, "All inquiries under this Act shall be conducted in private", has been interpreted that the director should not even mention what companies are under investigation.

If I look to the French version, which I understand better because it is in my maternal language, it says:

Toutes les enquêtes . . . doivent être tenues à huis clos, . . .

So what is in private is only the inquiry. But if a firm is under investigation, that is something, in my opinion, according to the text as it is written, that can be made public. So I do not understand why we have always interpreted it that Section 27 prohibits the naming of a company that is under investigation, while the law states that the inquiry is under investigation. As a lawyer, I know of many instances where the inquiry is in private but the arraignment—is that the word?—is made public.

Mr. Atkey: The indictment.

Mr. Gray: But the inquiry is not an arraignment, a charge or an indictment. It is an investigation that may lead to a charge or indictment.

Mr. De Bané: The charge is public but the inquiry is in private. We have always interpreted it that even the investigations could not be made public if we ask, and that has been going on for years under different governments. If a company is under investigation, or a group of companies, we have always said that Section 27 prevents us from saying whether there is an investigation going on or not. While I understand that the inquiry should be in private, I do not see how making an announcement that something is going on is covered.

Mr. Quinlan: I could summarize it very briefly, Mr. De Bané. This has been ministerial policy for years—under different governments. The policy was set out—I can obtain a copy for you—at some length during our estimates, I think in 1965.

Mr. De Bané: This is by Mr. Hope?

Mr. Quinlan: Yes, he said that.

Mr. De Bané: I have read that statement.

Mr. Quinlan: He put it on the basis that there are two sides to the question. To announce the investigation could prejudice it. Secondly, it might be unfair to announce the names of the persons or firms under inquiry at that stage. There is provision that if there is a situation that warrants proceedings in the courts the matter could be referred to the Attorney General, in which event the alleged violations would become public. Or there could be a report of the Restrictive Trade Practices Commission, which the minister is required, under the statute, to make public.

[Interpretation]

Le président: Monsieur De Bané.

M. De Bané: Monsieur Quinlan, j'aimerais vous demander votre avis. D'après la loi actuelle, quel est l'article se rapportant à la question?

M. Quinlan: C'est l'article 27.

M. De Bané: Oui, et cet article stipule:

27. Toutes les enquêtes prévues par la présente loi doivent être tenues à huis clos . . .

D'après le libellé anglais actuel, «toutes les enquêtes prévues par la présente loi doivent être tenues à huis clos», il fallait comprendre que le directeur ne devait même pas dire quelles compagnies faisaient l'objet d'une enquête.

Si l'on regarde la version française, que je comprends mieux parce que c'est ma langue maternelle, on voit:

Toutes les enquêtes doivent être tenues à huis clos . . .

Donc, il n'y a que l'enquête de privée. Mais si une compagnie fait l'objet d'une enquête, à mon avis, d'après le texte, cela peut être rendu public. Je ne comprends donc pas pourquoi on a toujours interprété l'article 27 comme voulant dire qu'il soit interdit de nommer une compagnie faisant l'objet d'une enquête, alors que la loi indique que c'est l'enquête qui est investiguée. En tant qu'avocat, je connais beaucoup de cas où l'enquête est privée mais où l'acte d'accusation—ai-je le mot juste—est public.

M. Atkey: L'inculpation.

M. Gray: Mais l'enquête n'est pas un acte d'accusation, une accusation ou une inculpation. Il s'agit d'une investigation qui peut conduire à une accusation ou à une inculpation.

M. De Bané: L'accusation est publique, mais l'enquête est privée. Nous avons toujours pensé que même les investigations ne pouvaient pas être rendues publiques, et cela depuis des années, sous divers gouvernements. Si une compagnie ou un groupe de compagnies fait l'objet d'une enquête, nous avons toujours dit que l'article 27 nous empêchait d'indiquer s'il y avait enquête ou pas. Je comprends que l'enquête doit être menée en privé, mais je ne vois pas où l'on parle d'annoncer qu'elle a lieu.

M. Quinlan: Monsieur De Bané, je peux résumer très rapidement. Cette politique ministérielle est appliquée depuis des années, sous divers gouvernements. Cette politique a été définie en détail au cours du budget, en 1965, je pense, et je peux vous obtenir un exemplaire du texte.

M. De Bané: Il est de M. Hope?

M. Quinlan: Oui, en effet.

M. De Bané: J'ai lu ce document.

M. Quinlan: Il l'a fondé sur le fait que la question a deux aspects. Annoncer l'enquête pourrait y porter préjudice. Deuxièmement, il peut être injuste d'annoncer à ce moment-là le nom des personnes ou des compagnies qui font l'objet d'une enquête. Au cas où une situation comprene des poursuites en justice, il est prévu que la question peut être soumise au procureur général, auquel cas les présumées violations sont rendues publiques. Sinon, il peut y avoir un rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce que le ministre est légalement tenu de rendre public.

[Texte]

Mr. Gray: One has to bear in mind that the inquiry may not lead to any charge whatsoever, and then you get to a sort of civil liberties aspect. Also, of course, premature disclosure of the inquiry may make it impossible to complete successfully, at least successfully in the sense of being able to lay charges. So that is the problem.

The inquiry, while it gives the director certain formal powers to obtain evidence and examine people under oath, is not in itself a charge. It is for the purpose of seeing whether there is evidence on which the Attorney General will decide a charge can be laid and successfully prosecuted through the courts.

Mr. De Bané: I am not challenging that policy. I was just looking to see if it was a policy decision or if it was based on legal constraints. I understand very well why this policy was adopted many years ago. I just wanted to know what it was based on.

Mr. Quinlan: There are certain legal constraints in proceedings that were taken about 15 or 16 years ago. There was a question of evidence and the parties under inquiry... There was a conflict in interest and there was an application made to the court that for a proper hearing the director should make all the evidence in the inquiry available to both parties. The matter went to the Supreme Court of Canada and at that time the court said that the duty on the director was to make available only such of the evidence as was relevant to enable them to have a fair hearing.

Mr. De Bané: Thank you very much.

Mr. Quinlan: This does tie it down to some extent. In other words, if you disclosed that they disclosed evidence or anything like that...

Le président: Merci, Monsieur De Bané, Monsieur Fox.

• 1720

M. Fox: Monsieur le ministre, si je comprends bien, toutes les procédures devant la Commission des pratiques restrictives du commerce, sont à huis clos, en principe? C'est bien cela.

M. Gray: Est-ce que vous parlez des circonstances actuelles de celles que nous proposons?

M. Fox: Bien j'ai l'impression que d'après ce que vous proposez, sauf pour ce qui a trait...

M. Gray: On doit faire une distinction entre la juridiction actuelle qui va continuer et la nouvelle juridiction civile que nous proposons pour la première fois. Pour la nouvelle juridiction civile, nous proposons que les audiences soient publiques sauf si le président commande qu'elles se fassent en privé et comme M. Atkey l'a suggéré, peut-être les mots que nous avons proposés sont-ils trop larges. Mais pour ce qui est de la juridiction actuelle, qui va aussi continuer, elle a deux buts: tout d'abord de permettre au président ou à un membre de la Commission de présider quand le directeur subit un contre-interrogatoire ou un témoin possible et aussi pour étudier les résultats d'enquêtes. Ces travaux se font généralement en privé, mais je pense que le président à un certain pouvoir actuellement, pour tenir ces séances en public.

[Interprétation]

M. Gray: Il faut tenir compte du fait que l'enquête ne peut en aucun temps donner lieu à des accusations, et on en vient donc à une question de liberté civique. Le fait de rendre une enquête publique prématurément peut évidemment en perturber la conclusion, dans le sens où il devient impossible de porter des accusations. C'est donc là le problème.

L'enquête, si elle donne officiellement au directeur certains pouvoirs d'obtenir des témoignages et de questionner des personnes sous serment, ne constitue pas une accusation en soi. Elle a pour objet de déterminer s'il y a des preuves à partir desquelles le procureur général décidera de porter des accusations et d'entamer des poursuites en justice.

M. De Bané: Je ne suis pas contre cette politique. Je voulais simplement savoir s'il s'agit d'une décision administrative ou si elle a des fondements juridiques. Je vois très bien pourquoi cette politique a été adoptée il y a des années. Je voulais simplement savoir sur quoi elle se fonde.

M. Quinlan: Il y a certaines conditions légales de procédures qui ont été fixées il y a environ 15 ou 16 ans. Il était question du témoignage et les parties faisant l'objet d'une enquête. Il y a eu un conflit d'intérêts et on a fait une demande en justice pour que, lors d'une audience ordinaire, le directeur donne connaissance aux deux parties de tous les témoignages de l'enquête. La question a été soumise à la Cour suprême du Canada qui, à l'époque, a déclaré que le devoir du directeur était de ne dévoiler que les témoignages propres à rendre l'audience équitable.

M. De Bané: Merci beaucoup.

M. Quinlan: Cela comporte certaines obligations. Autrement dit, si l'on indique que des témoignages ont été dévoilés ou quelque chose du genre...

The Chairman: Thank you, Mr. De Bané. Mr. Fox.

Mr. Fox: Mr. Minister, if I understand correctly, all procedures before the Restrictive Trade Practices Commission are conducted in private, in theory, anyway. Is that so?

Mr. Gray: Are you talking about the present circumstances or those that we are proposing?

Mr. Fox: Well, it seems to me that, according to what you are proposing, except for what deals with...

Mr. Gray: You have to make a distinction between the existing jurisdiction which is going to continue and the new civil jurisdiction that we are proposing for the first time. For the new civil jurisdiction, we are proposing that the hearings be public, except when the Chairman orders them to be held in private. As Mr. Atkey suggested, perhaps the words that we put forward are too general. However, as far as the existing jurisdiction is concerned—and it is also going to continue—it has two purposes: First of all, to allow the Chairman or a member of the Commission to preside when the Director is conducting cross examination of a possible witness and also to study the results of inquiries. This work is generally done in private. However, I think that the Chairman has a certain power at the present time to hold these meetings in public.

[Text]

M. Fox: Si tel est le cas, pourquoi n'adopterait-on pas la situation contraire? Quand on parle de personnes, d'individus, il y a une enquête préliminaire. Et il me semble personnellement, que le stade de l'enquête devant la Commission ressemble d'assez près à la procédure de l'enquête préliminaire au criminel; or la procédure d'enquête préliminaire pour les individus est publique à moins que le juge n'ordonne le huis clos. Évidemment, le huis clos va normalement à l'encontre de toutes nos traditions juridiques et il faut avoir d'excellentes raisons, peut-être en a-t-on, de siéger à huis clos. Mais pourquoi ne pourrait-on pas revenir à la règle habituelle et dire que les enquêtes devant la Commission seront publiques à moins que, pour des raisons spécifiques, que ce soit la question de secrets industriels ou une autre, elles devraient être tenues à huis clos comme on le fait à la Cour supérieure dans d'autres domaines.

M. Gray: Tant que nous discutons de la juridiction actuelle de la Commission, nous discutons de quelque chose qui est basé sur le Code criminel qui a pour but la possibilité de poursuivre quelqu'un devant une cour criminelle et je ne pense pas, mais je ne suis pas un expert, que les enquêtes du directeur soient dans le même domaine que les enquêtes préliminaires dans une cour. Ces enquêtes sont de la même nature que les enquêtes menées par les agents de police avant qu'ils décident qu'il y a une base suffisante pour déposer une plainte en cour criminelle. Mais on a donné au directeur des pouvoirs bien plus larges que ceux qui sont dans les mains des agents de police ordinaires pour chercher et peut-être trouver des preuves possibles pour entamer un procès criminel contre quelqu'un. Alors, l'interrogatoire mené par le directeur n'est pas un interrogatoire dans le cadre d'une enquête préliminaire, c'est un interrogatoire dans le cadre d'une enquête qui a, selon mes renseignements pour but de donner au procureur général l'information sur laquelle il peut décider d'entamer un procès criminel contre quelqu'un. Alors, l'enquête est de la même nature que l'enquête menée par des policiers ordinaires mais on a donné au directeur des pouvoirs beaucoup plus larges que ceux qui ont été donnés à la police ordinaire à cause de la difficulté de trouver des preuves dans les cas qui entre sous la coupe de la loi des coalitions.

Mr. Quinlan, perhaps you can add a thought there if you care to do so.

• 2125

Mr. Quinlan: I think the thing is that in an inquiry the responsibility of the Director is to ascertain what the facts are, that is the purpose of the inquiry. At that stage he is endeavouring to find out what the situation is, say, by examination of oral evidence. Once it reaches the statement of evidence stage, that is submitted to the Commission and the parties and then it comes within the jurisdiction of the Commission. If that is done, then there is a requirement on the Commission to submit a report to the Minister after they have given the parties a full opportunity to be heard and the matter comes into the public domain by publication of the report. If the inquiry is discontinued without necessarily disclosing the names of the parties the director does deal with that in his annual report. So the fact that there was an inquiry in a particular area or a particular industry is disclosed but not necessarily the names of those under inquiry.

[Interpretation]

Mr. Fox: If that is the case, why not adopt the opposite situation? When you talk about persons, individuals, there is a preliminary inquiry. Personally, I feel that the stage of inquiry before the Commission resembles the procedure of preliminary investigation of a criminal quite closely. The procedure of preliminary inquiry for individuals is public unless the judge orders it to be held in private. Clearly, in camera sessions normally go against all our legal tradition. You have to have really good reasons to sit in camera. However, why could we not go back to the usual rule and say that inquiries before the Commission will be public unless for specific reasons, be it a question of trade secrets or something else, they should be held in private as is done at the Supreme Court in other fields.

Mr. Gray: While we are discussing the existing jurisdiction of the Commission, we are discussing something which is based on the Criminal Code, the goal of which is the possibility of prosecuting someone in a criminal court. I do not think—although I am not an expert—that the Director's inquiries are in the same field as preliminary investigations in a court. The inquiries are like the inquiries conducted by police agents before they decide if they have enough to lay a charge in criminal court. However, we have given the Director powers that are much more general than those held by ordinary police agents, powers to look for and perhaps find possible evidence to instigate criminal proceedings against someone. The examination led by the Director is not an examination in the framework of a preliminary inquiry. It is an examination in the framework of an inquiry whose purpose it is, according to my information, to supply the Attorney General with the information he needs so that he can decide whether or not to instigate criminal proceedings against someone. The inquiry is like the inquiry conducted by ordinary police. However, we have given the Director much wider powers than those that have been given to the police because of the difficulty in finding evidence in cases which come under the Combines Investigation Act.

Monsieur Quinlan, vous pourrez ajouter des commentaires, si vous voulez bien.

M. Quinlan: Je crois que le point principal, c'est que dans une enquête, il incombe au directeur d'établir les faits. C'est le but de l'enquête. Pour le moment il s'efforce d'étudier la situation en examinant des témoignages oraux. Lorsqu'on en arrivera à une déclaration, elle sera soumise à la Commission et aux partis et appartiendra ensuite à la Commission. Dans ce cas, il faut que la Commission soumette un rapport au ministre après avoir donné aux partis toute liberté de se faire entendre et avoir publié le rapport pour porter la question à l'attention du public. Si l'enquête est arrêtée sans que les noms des partis soient nécessairement dévoilés, le directeur en traite dans son rapport annuel. Donc le fait qu'il ait eu enquête dans un domaine ou un secteur industriel particulier, est dévoilé mais pas nécessairement les noms des personnes touchées par ladite enquête.

[Texte]

Mr. Fox: Thank you.

The Chairman: Mr. De Bané.

M. De Bané: Monsieur le président.

Le président: Est-ce que vous avez fini, monsieur?

Une voix: Oui, j'ai fini.

Le président: Monsieur De Bané.

Do I understand, Mr. Quinlan, that all evidence you find through your inquiries whether it leads to any further action or you arrive at a conclusion that nothing is illegal must remain within your section and cannot even be given to other sections, other divisions in the same Department?

Mr. Quinlan: It is regarded as private, and I mentioned the Supreme Court decision that we could not even give only what was relevant to parties in the industry. It is private information.

Mr. De Bané: Okay, now I am speaking about the Department of Consumer and Corporate Affairs. In that Department there is your branch and there are other branches. Does the way that article is interpreted now prevent you from giving information that you have gathered to other sections in the same Department?

Mr. Quinlan: In practically all cases the information is obtained under compulsory powers and except to the extent that it is disclosed in a published report and therefore is in the public domain or through court proceedings, it is regarded as private, yes.

Mr. De Bané: So if I understand you correctly, you cannot even give them to other sections within the same Department?

Mr. Quinlan: Yes.

Mr. De Bané: In my opinion, I think other sections of the Department might benefit from the experience your section has even if no further action is taken. For instance, I understand it is public knowledge that in the Department there is a branch or a group which looks at prices, trends and movements, the economy, and I easily can imagine that they might benefit from the data that . . .

Mr. Quinlan: We are under no such restriction where we obtain by other means, I mean unless it is put on a strictly confidential basis. If people are prepared to give us information voluntarily, then that is a different matter.

Mr. Gray: You are only talking about information obtained under the formal powers, compulsory powers.

Mr. De Bané: But that cannot even be given to other branches of the federal government?

Mr. Quinlan: Not as documents or transcript and so on. You might be able to explain generally, general characteristics of an industry or something like that, but not what would relate to specific companies by documents or transcripts of their evidence.

[Interprétation]

M. Fox: Merci.

Le président: Monsieur De Bané.

Mr. De Bané: The Chairman.

The Chairman: Are you finished, sir?

An Hon. Member: Yes, I am.

The Chairman: Mr. De Bané.

Dois-je comprendre, monsieur Quinlan, que tous les témoignages que vous recevez dans vos enquêtes que vous poursuiviez l'affaire ou que vous en arriviez à la conclusion que rien n'est illégal, doivent rester dans votre section et ne peuvent être communiqués à d'autres, ou à d'autres divisions du même ministère?

M. Quinlan: C'est considéré privé, et j'ai indiqué la décision de la Cour suprême selon laquelle nous ne pourrions même pas donner ce qui touche les partis dans l'industrie. Il s'agit de renseignements secrets.

M. De Bané: D'accord. Maintenant je parle du ministère de la Consommation et des Corporations. Dans ce ministère, il y a votre direction et d'autres. Est-ce que la façon dont cet article est interprété actuellement vous empêche de donner des renseignements que vous avez recueillis à d'autres sections du même ministère?

M. Quinlan: Dans pratiquement tous les cas, les informations sont obtenues en faisant usage de pouvoirs coercitifs et sauf si elles sont dévoilées dans un rapport publié et entrent donc dans le domaine public ou passent en cour, elles sont considérées comme secrètes.

M. De Bané: Donc, si je vous comprends bien, vous ne pouvez même pas les donner aux autres sections du même ministère?

M. Quinlan: C'est cela.

M. De Bané: A mon avis, je pense que les autres sections du ministère pourraient profiter de l'expérience de votre section même si l'affaire n'est pas poursuivie. Par exemple, je crois qu'on sait dans le public qu'au ministère il y a une direction ou un groupe qui s'occupe des prix, des tendances et des mouvements, de l'économie et j'imagine très facilement que ce groupe pourrait profiter des renseignements que . . .

M. Quinlan: Il n'y a pas de telle restriction lorsque nous obtenons les renseignements par d'autres façons, je veux dire s'il ne s'agit pas d'informations strictement confidentielles. Si les gens sont prêts à nous donner des renseignements volontairement, c'est une autre question.

M. Gray: Nous ne parlons que des informations obtenues par l'usage de pouvoirs officiels, coercitifs.

M. De Bané: Mais elles ne peuvent même pas être transmises à d'autres directions du gouvernement fédéral?

M. Quinlan: Non, pas comme documents ou transcription etc. Il peut être possible d'expliquer en général, les caractéristiques globales d'une industrie ou de quelque chose du genre, mais pas ce qui toucherait des sociétés en particulier comme des documents ou des transcriptions de leurs témoignages.

[Text]

Mr. De Bané: I see.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: We have almost reached the time of adjournment and I wanted to propose that we, perhaps, could agree to extend today's proceedings because I am finding this very useful and a lot of it of course is necessary for the record. Might we agree around this table to extend proceedings another 15 minutes or 20 minutes?

Mr. Gray: I have a problem, Mr. Chairman. I would like to go along with that suggestion because this is the reason I offered to have this type of exposition at the outset, but I have to go to a meeting involving other ministers and I said I would be there about 5:30 p.m. I would be prepared to sit later the next time we meet.

Mr. Herbert: there are some of us here who also have another commitment to go to right now, Mr. Chairman.

Mr. Grier: I just have a couple of short questions following Mr. De Bané's questions.

The Chairman: Okay, and we will terminate the meeting with that gentlemen. We have a few minutes, a very few minutes.

Mr. Grier: May I ask, the Director through you Mr. Chairman, does this interpretation prevent him from revealing to the Minister any of the information?

Mr. Quinlan: No, my responsibility is to report to the Minister.

Mr. Grier: Then may I ask the Minister if he would feel himself bound not to reveal any of this information to the government?

• 1730

Mr. Gray: I suppose I am bound by the act the same way as anybody else. The Director, of course, under the law is an officer with a high degree of autonomy. He is charged with the duty of carrying out his responsibilities without the necessity of day-to-day direction from the Minister.

Mr. Grier: I understand that, but once an inquiry has been completed, does the Director report on the results of the inquiry to the Minister?

Mr. Gray: Yes, he reports to me if it is his intention to discontinue the inquiry because I think the Minister has the authority under the statute to direct that it be continued. But it is not necessary for him to report to me if he wishes to send the evidence directly to the Attorney General or submit a statement of evidence to the Restrictive Trade Practices Commission.

Mr. Grier: If you ask him for a detailed report on what his inquiry had revealed, whatever action it might be leading to, would he give it to your?

I am trying to find out whether it is the view of the department and the Minister and the Director that this confidentiality might prevent him from providing to the Minister information that the Minister might request if no further action was intended. Or is the confidentiality a matter of the Minister not revealing it to anyone else?

[Interpretation]

M. De Bané: Je vois.

M. Atkey: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: C'est presque l'heure d'ajourner et je voulais proposer que nous prolongions peut-être notre réunion car elle me semble très utile et nous pourrions nous mettre d'accord pour prlonger de 15 ou 20 minutes?

M. Gray: Monsieur le président, je serais bien d'accord, c'est pourquoi j'ai offert de présenter ce genre d'exposé pour commencer mais je dois aller à une réunion à laquelle participeront d'autres ministres et je leur ai dit que j'y serais vers 17 h 30. Je serai disposé à rester plus longtemps la prochaine fois que nous nous réunirons.

M. Herbert: Certains d'entre nous ont également d'autres engagements immédiats, monsieur le président.

M. Grier: Juste quelques brèves questions qui font suite à celles de M. De Bané.

Le président: D'accord, et nous terminerons là notre réunion. Il nous reste quelques minutes, très peu.

M. Grier: Monsieur le président, puis-je demander au directeur si cette interprétation l'empêche de révéler au ministre certaines des informations?

M. Quinlan: Non, je dois faire rapport au ministre.

M. Grier: Puis-je alors demander au ministre s'il se sentirait contraint de ne pas révéler certaines informations au gouvernement?

M. Gray: Je suppose que la loi me lie comme quiconque. Le Directeur est, bien sûr, aux termes de la loi un agent qui bénéficie d'une autonomie très importante. Il est chargé de s'acquitter de ses responsabilités sans être quotidiennement dirigé par le Ministre.

M. Grier: J'ai bien compris cela mais une fois l'enquête terminée, le Directeur fait-il rapport des résultats de cette enquête au Ministre?

M. Gray: Oui, il m'indique s'il a l'intention de mettre fin à l'enquête car je crois que le Ministre a le pouvoir de lui demander de la poursuivre. Mais il n'est pas nécessaire qu'il me fasse part de son désir d'envoyer les témoignages directement à l'Avocat général ou soumettre un rapport des témoignages à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce.

M. Grier: Si vous lui demandez un rapport détaillé de ce qu'a révélé son enquête, quoiqu'il décide de faire après, est-ce qu'il vous le fournira?

Je voudrais en fait savoir si le ministère, le ministre et le Directeur pensent que ce caractère confidentiel des informations pourrait l'empêcher de fournir au Ministre les données que celui-ci pourrait lui demander si l'on décidait de ne pas poursuivre l'affaire. Ou bien est-ce que le caractère confidentiel veut dire que le Ministre ne révélera pas lesdites informations à quiconque d'autre?

[Texte]

Mr. Gray: I think it is the latter. I think I am bound by the laws in the same way as the Director.

Mr. Grier: But as Mr. De Bané has stated, it is not really a question of being bound by the law but by an interpretation of the law, the most recent version of which appears to have resulted in a committee meeting in 1965.

I do not know how far I want to pursue this, but I do not think it really is . . .

Mr. Gray: It is an interesting point. It is one to which I have been giving some consideration. Until now I have followed the legal advice given to preceding ministers of various political affiliations as to the meaning of the section and the policy arising out of it. However I have really been devoting myself first to encouraging an active and vigorous exercise by the Director and his staff of the present authority, and secondly, to try to bring forward to Parliament what I consider to be needed revisions and reforms in the law so that they can be in place and add to the useful effect of competition law in our country. Those have been my two main thrusts.

Mr. Grier: I think they are important priorities, but since Mr. De Bané, your Parliamentary Secretary, has raised the matter in Committee, I wanted to pursue it a little further.

Mr. De Bané: I raised it as a member of the Committee.

Mr. Herbert: On a point of order, Mr. Chairman.

Mr. Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: I have a request or suggestion. Since these proposed changes have been generally distributed, and I assume they are in the hands of the press as well, would the Minister have any objection if they were printed as suggested changes?

Mr. Gray: No. I have no objection because I have distributed these to all members of the Committee. I want to observe again that these are not necessarily the final view or the best wording, even for the purposes for which they are presented. Nor are they necessarily final views on what amendments may be desirable. Also, opinion on them should be reserved until we have had a chance to explain the reason why they are being presented.

Mr. Herbert: Could they be printed with that reservation?

Mr. Gray: I have no objection.

The Chairman: If the Committee agrees.

Mr. Herbert: They are presumably now public knowledge and would be beneficial to the public at large.

The Chairman: That remark, Mr. Herbert, will have to be put forward at the next meeting because we do not have a quorum at this time.

Mr. Herbert: It loses its validity in that case.

The Chairman: We can make the same motion when we start our next hearing.

[Interprétation]

M. Gray: Je pense que c'est cela en effet. Je crois que je suis lié par la loi comme le Directeur.

M. Grier: Mais comme l'a déclaré M. De Bané, la question n'est pas vraiment d'être appuyé par la loi mais par une interprétation de cette loi, dont la version la plus récente semble être sortie d'une réunion de comité en 1965.

Je ne sais pas jusqu'où je veux aller là-dedans mais je ne crois pas vraiment . . .

M. Gray: C'est en effet un point intéressant. Je me suis penché là-dessus. Jusqu'ici j'ai suivi les conseils juridiques donnés aux ministres précédents appartenant à divers groupes politiques quant à la signification de l'article et de la politique qui en découle. Je me suis en fait surtout attaché à encourager le Directeur et son personnel à exercer leur pouvoir avec vigueur et de façon active, puis j'ai essayé de présenter au Parlement les révisions et réformes que je considère nécessaires dans la loi afin qu'elle puisse être mise en place et renforcer l'efficacité de la loi sur la concurrence dans notre pays. C'est à ces deux points que je me suis d'abord appliqué.

M. Grier: Je pense que ce sont en effet des priorités importantes mais puisque M. De Bané, votre secrétaire parlementaire, a soulevé la question en Comité, je voulais poursuivre un peu.

M. De Bané: Je l'ai soulevé comme membre du Comité.

M. Herbert: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Je voudrais faire une suggestion. Étant donné que ces modifications proposées ont en général été distribuées et je crois que la presse s'en est également saisie, le Ministre aurait-il quelque objection à ce qu'elles soient imprimées comme modifications suggérées?

M. Gray: Non. Je n'y vois aucune objection car je les ai fait distribuer à tous les membres du Comité. Je veux qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit pas nécessairement de notre point de vue définitif, ni du libellé idéal, même en ce qui concerne les objectifs dans lesquels nous les présentons. Il n'est pas non plus certain que ce sont là les amendements que nous jugions souhaitables. Il faudrait également ne pas se prononcer immédiatement dessus tant que nous n'aurons pas pu expliquer pourquoi nous les présentons.

M. Herbert: Pourraient-elles donc être imprimées avec cette réserve.

M. Gray: Je n'y vois aucun inconvénient.

Le président: Si le Comité est d'accord.

M. Herbert: Elles sont probablement maintenant connues du public et pourraient être utiles au public en général.

Le président: Monsieur Herbert, il faudra que ceci soit proposé lors de notre prochaine réunion car nous n'avons pas pour le moment le quorum.

M. Herbert: Il s'agit d'un cas différent.

Le président: Nous pouvons proposer la même motion au début de notre prochaine audience.

[Text]

An hon. Member: A quorum is seven members of the three parties.

The Chairman: No. There must be 10 members. To hear evidence, 7 members, and 10 members to pass motions.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I think if you refer to ... Si vous vous référez à l'article 65.7, par une résolution vous êtes autorisé de siéger sans quorum, vous pouvez recevoir les témoignages et aussi imprimer les documents qui sont déposés.

Le président: C'est que, le dilemme auquel je fais face, monsieur Clermont, c'est qu'on va imprimer les témoignages qui sont donnés, mais cela n'a pas été donné comme témoignage.

• 1735

M. Clermont: Si vous vous référez à l'article 65(7), vous verrez que lorsque vous avez une résolution, vous avez le droit de recevoir des témoignages et aussi d'imprimer, sans quorum, certains documents.

Le président: Je crois que vous avez absolument raison. Maintenant des témoignages qui n'ont pas encore été entendus et des documents qui n'ont pas été déposés me causent une certaine difficulté.

M. Clermont: Ils ont été déposés, monsieur le président, ils ont été déposés, ils ont été distribués. La presse les a. Alors, si vous n'appelez pas cela «déposé»!

Le président: Je vais étudier l'affaire monsieur Clermont, et nous verrons.

Je voudrais remercier le ministre, M. Quinlan, M. Orr et M. Morrow et this meeting is adjourned to the call of the Chair. Thank you.

[Interpretation]

Une voix: Un quorum se compose de sept membres des trois partis.

Le président: Non, il doit y avoir dix membres. Sept pour entendre des témoignages et dix pour adopter des motions.

M. Clermont: Monsieur le président, je pense que si l'on se rapporte ... If you refer to Section 65(7), you may sit without a quorum, hear witnesses and also print documents that are tabled.

The Chairman: The dilemma I am facing, Mr. Clermont, is that we are going to print evidence whereas these were not given as evidence.

Mr. Clermont: If you refer to Section 65(7), you will see that when you have a resolution you may hear evidence and print, without a quorum, certain documents.

The Chairman: I think you are absolutely right. Now, evidence that has not yet been heard and documents that have not been tabled may pose some difficulty.

Mr. Clermont: They were tabled, Mr. Chairman. They were tabled, they were circulated. The press have them. Well, if you do not call this "tabled"!

The Chairman: I will look into that, Mr. Clermont, and we shall see.

I would like to thank Mr. Minister, Mr. Quinlan, Mr. Orr and Mr. Morrow. et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence. Merci.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Tuesday, April 30, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 9

Le mardi 30 avril 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

CONCERNANT:

Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

APPEARING:

The Honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

COMPARAÎT:

L'honorable Herb Gray, Ministre de la Consommation et des Corporations.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session
Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la
vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman:

and Messrs.

Atkey	De Bané
Clarke	Fox
(Vancouver Quadra)	Frank
Clermont	Grier
Danson	Guay (Lévis)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: M. Jacques L. Trudel

Vice-président:

et Messieurs

Jarvis	Leblanc (Laurier)
Jerome	McGrath
Kempling	Orlikow
Latulippe	Stevens
	Whittaker—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

On Tuesday, April 30, 1974:

Mr. Guay (Lévis) replaced Mr. Herbert.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le mardi 30 avril 1974:

M. Guay (Lévis) remplace M. Herbert.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 30, 1974
(10)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:12 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Atkey, Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, De Bané, Fox, Frank, Grier, Jarvis, Leblanc (Laurier), Smith (Saint-Jean), Stevens, Trudel and Whittaker.

Other member present: Mr. Buchanan.

Appearing: The Honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Witnesses: From the Department of Consumer and Corporate Affairs: Mr. J. J. Quinlan, Acting Director of Investigation and Research; Mr. G. D. Orr, Director, Trade Practices Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

The Minister and the witnesses answered questions.

At 10:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

-Le greffier du Comité
J. M. Robert Normand
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 30 AVRIL 1974
(10)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 20 h 12 sous la présidence de M. Jacques L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Atkey, Clarke (Vancouver Quadra), Clermont, De Bané, Fox, Frank, Grier, Jarvis, Leblanc (Laurier), Smith (Saint-Jean), Stevens, Trudel et Whittaker.

Autre député présent: M. Buchanan.

Comparaît: L'honorable Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations.

Témoins: Du ministère de la Consommation et des Corporations: M. J. J. Quinlan, Directeur intérimaire des enquêtes et recherches; M. G. D. Orr, Directeur des pratiques commerciales.

Le Comité poursuit l'étude de son ordre de renvoi portant sur le Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

A 22 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, April 30, 1974

[Text]

• 2011

The Chairman: Order, please. Gentlemen, today we will resume consideration of Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal An Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

We have appearing before the committee the honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs and with him the officials of his department.

To Mr. Gray's right we have Mr. J. J. Quinlan, Director of Investigation and Research; Mr. G. D. Orr, Director, Trade Practices Branch; and Mr. J. W. Morrow, Director, Research Branch.

Mr. Minister, when we last had a sitting I believe we were on Clause 9, proposed Section 27.1 (1).

Hon. Herb Gray (Minister of Consumer and Corporate Affairs): Yes. Mr. Quinlan, would you proceed to give a brief explanation of the clause?

Mr. J. J. Quinlan (Director of Investigation and Research, Department of Consumer and Corporate Affairs): Thank you, Mr. Minister.

This is a new Section 27.1 and it empowers the Director to make representations to or present evidence before any federal board, commission or other tribunal whenever the competition issue is relevant to the matter before the board, and to appear before the board on request or on direction of the Minister or on his own initiative.

The Chairman: Are there any questions? Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, still on Clause 9 and backing up just a bit, I am intrigued that Bill C-29, given first reading in the House yesterday, contains an amendment to what is essentially the same subject matter as in Clause 9 relating to whether inquiries are held in public or in private and, similarly, whether proceedings of the commission are held in public or in private. Could the Minister or his officials give some explanation as to which amendment is to prevail? Is it a matter of which one happens to get enacted first? What is the relationship between the two, because it seems you are having two bites at the apple here in two separate bills trying to do effectively the same thing.

Mr. Gray: Mr. Chairman, it is rather difficult to discuss the other bill which has not yet been referred to this committee. However, I think both sections are identical and the effect would be that the wording in question would be available, no matter which bill was passed first.

Mr. Grier: The wording is the same?

Mr. Gray: That is right.

Mr. Atkey: Yes. I believe the change that you proposed last day was on the proceedings before the commission, in which case they would be in public except where the Chairman of the commission ordered otherwise. It seems that that is how Bill C-29 is worded. So I take it that your final intention is, that as far as proceedings of the commission are concerned, they be public unless the commission Chairman, for reasons which are known only to himself, deems them to be held in private.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 30 avril 1974

[Interpretation]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Messieurs, nous allons reprendre aujourd'hui l'examen du Bill C-7, loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Comparaissent aujourd'hui devant ce Comité M. Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations, et des fonctionnaires de son Ministère.

A sa droite, se trouve M. J. J. Quinlan, directeur des enquêtes et de la recherche; ensuite, M. G. D. Orr, directeur des pratiques commerciales; se trouve ensuite M. J. W. Morrow, directeur de la recherche.

Monsieur le ministre, nous en étions restés, à la dernière séance, à l'article 9, et à l'article proposé 27.1(1).

M. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui. Monsieur Quinlan, pourriez-vous expliquer brièvement cet article?

M. J. J. Quinlan (directeur des Enquêtes et de la recherche, ministère de la Consommation et des Corporations): Merci, monsieur le ministre.

Selon ce nouvel article 27.1, le directeur peut, à la requête de tout office, toute commission ou tout autre tribunal fédéral, et doit, sur l'ordre du ministre, présenter des observations et des preuves relativement au maintien de la concurrence à un office, une commission ou un autre tribunal, chaque fois que ces observations ou preuves ont trait à une question dont est saisi cet office.

Le président: Y a-t-il des questions? Monsieur Atkey.

M. Atkey: Monsieur le président, en ce qui concerne l'article 9, je suis surpris de voir que le bill C-29, qui a été approuvé en première lecture hier à la Chambre, contient un amendement qui traite du même sujet que l'article 9, à savoir si les enquêtes devaient être publiques ou privées et, de la même façon, si les procédures de la commission devaient être publiques ou privées. Le ministre ou ses fonctionnaires pourraient-ils nous donner une explication sur la priorité entre ces deux amendements? Sera-ce le premier adopté? Quelle est la relation entre ces deux articles, car il semble que vous essayez de faire la même chose dans les deux cas.

M. Gray: Monsieur le président, il m'est difficile de discuter de l'autre bill puisqu'il n'a pas encore été transmis à ce Comité. Toutefois, je crois que les deux articles sont identiques et le libellé en question sera disponible dès que possible, quel que soit le bill qui est adopté en premier.

M. Grier: Le libellé est le même?

M. Gray: Oui.

M. Atkey: Oui. Vous avez proposé, l'autre jour, un amendement portant sur les procédures à suivre devant la commission, lesquelles seraient publiques sauf avis contraire du président de la commission. Cela correspond exactement au libellé du bill C-29. Vous avez donc finalement l'intention de rendre publiques les procédures de la commission, à moins que le président, pour des raisons personnelles, en ait décidé autrement.

[Texte]

Mr. Gray: Yes. But again let me say that I have some difficulty discussing the other bill which has not yet received approval, in principle, of the House and has not yet been referred here. However, I remind the committee that we had put before it what I considered to be some amending wording...

Mr. Atkey: Yes.

Mr. Gray: ... to proposed Section 27.1 in Clause 9.

The Chairman: Is that satisfactory?

Mr. Atkey: I merely wanted to be assured. I think Mr. Quinlan has assured me that the amended wording, which the Minister presented last Thursday, is identical to that which is contained in Bill C-29, so there is nothing new here.

Mr. Gray: Yes, I believe that is correct. Yes, that is right.

The Chairman: I believe the answer was word for word, so we have no difficulty there.

Mr. Atkey: Thank you, that is all.

The Chairman: Are there any more questions on Clause 9?

On Clause 10...

• 2015

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, Clause 10, which deals with proposed Section 29, extends the application of the Act to copyright and registered industrial designs. The present Section 29, which is on the opposite page, applied simply to patents and trade marks.

It also clarifies the relationship of this proposed section of the act to the offence provisions of the act. It is designed to inhibit holders of a patent, trademark, copyright or registered industrial design from extending the rights conferred upon the holders beyond the limits provided by the relevant intellectual industrial property laws.

There is provision that an order may be made dealing with the patent, trademark, copyright or industrial design on an application of the Attorney General of Canada and if it arises as a result of a prosecution in a superior court, the superior court has the same jurisdiction to make such an order.

Mr. Grier: Would it take very long to give me an example of the kind of infraction that is envisaged?

Mr. Quinlan: I can give you an example, say, in the case of a patent. If it were an abuse of a monopoly situation, such as in a case where someone was trying to force purchasers to buy, say, additional products as a condition of being supplied with the patented item, this might raise the question of an offence.

We did have a civil proceeding involving polyethylene patents within the last two or three years in which the royalty provisions depended on whether you bought the rosins for these in Canada or in the United States—or in a foreign country, not necessarily the United States. In other words, if you bought the rosins in Canada, the royalty rate was lower than if you bought it from another country. Then there were other restrictive features in the licences.

[Interprétation]

M. Gray: Oui. Mais il m'est difficile de parler de l'autre bill puisqu'il n'a pas encore été approuvé en principe, à la Chambre, et pas encore transmis à ce Comité. Toutefois, je rappellerai aux membres du Comité que nous lui avons présenté ce que j'estimais être des amendements au libellé...

M. Atkey: Oui.

M. Gray: ... de l'article 27.1 tel que proposé dans la clause 9.

Le président: Cela vous satisfait-il?

M. Atkey: Je voulais simplement avoir une assurance. Je pense que M. Quinlan nous l'a donnée en ce sens que le libellé de l'amendement présenté par le ministre jeudi dernier est identique à celui de l'article contenu dans le Bill C-29; il n'y a donc ici rien de nouveau.

M. Gray: C'est exact.

Le président: Il n'y a donc aucune difficulté.

M. Atkey: Merci, c'est tout.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur la clause 9?

Clause 10.

M. Quinlan: Monsieur le président, la clause 10, qui contient l'article 29 tel que proposé, étend l'application de la loi aux droits d'auteur et aux dessins industriels enregistrés. A l'heure actuelle, l'article 29, qui se trouve sur la page de gauche, s'appliquait simplement aux brevets d'invention et aux marques de commerce.

Cet amendement précise également la relation existant entre ce projet d'article et les dispositions de la Loi concernant les délits. Cet article vise à empêcher les détenteurs d'un brevet, d'une marque de commerce, de droits d'auteur et ou/de dessins industriels enregistrés d'étendre les droits qui leur sont délégués au-delà des limites prévues par la loi se rapportant à la propriété intellectuelle et industrielle.

Il y est prévu qu'une ordonnance peut être rendue en ce qui concerne les brevets d'invention, les marques de commerce, les droits d'auteur ou les dessins industriels, sur la demande du solliciteur général du Canada. Si cela se produit à la suite d'une poursuite devant un tribunal supérieur, celui-ci a des pouvoirs similaires pour rendre une telle ordonnance.

M. Grier: Pouvez-vous me donner un exemple du genre d'infraction prévue, si cela n'est pas trop long?

M. Quinlan: Je peux vous donner un exemple dans le cas des brevets d'invention. S'il y avait un abus créé par une situation de monopole, c'est-à-dire que quelqu'un essaie d'obliger certains acheteurs à acheter des produits supplémentaires s'ils veulent être approvisionnés dans l'article breveté, cela peut constituer un délit.

Nous avons eu des procès civils portant sur les brevets d'invention du polyéthylène, au cours des deux ou trois dernières années, et des dispositions sur les redevances dépendent du fait que les résines nécessaires ont été achetées au Canada, aux États-Unis ou dans un pays étranger. En d'autres termes, si vous aviez acheté les résines au Canada, le taux des redevances était plus bas que si vous les aviez achetées dans un autre pays. Il y avait également d'autres éléments restrictifs pour les permis.

[Text]

Proceedings were taken under the present Section 29 and the consent judgment or minutes of settlement were finally arrived at removing the restrictive features which the Crown had alleged existed in the patent licensing.

Mr. Grier: It is a matter, then, of using the leverage of the inclusive rights and privileges defined here to . . .

Mr. Quinlan: Extending it beyond the grant, say, in the case of a patent or trademark. Another example, say, in patents is where there has been agreement among patent holders in a particular industry that they will only license each other on any improvement patents: in other words, to keep it within the group.

The Chairman: Mr. Frank.

Mr. Frank: Mr. Chairman, does this have any bearing on new patents? Would there be restrictions on that?

Mr. Quinlan: No, it does not interfere with the patent right. It is where you are extending it beyond the right granted in the patent.

Mr. Frank: Nothing about a new—a particular patent, then? If you thought an article could be patented . . .

Mr. Quinlan: If it was an application for a patent and the patent was granted, you then have the patent and you have the rights grant with the patent. This is a legal monopoly recognized under the law.

Mr. Frank: There is nothing in here to restrict you from . . .

Mr. Quinlan: From applying.

Mr. Frank: . . . acquiring one.

Mr. Quinlan: From applying for a patent. No; it is where you use the patent beyond the grant.

The Chairman: Are there any other questions?

Clause 11.

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, I believe this is still Clause 10, this proposed Section 29.1(1) which deals with interim injunctions. It is still within Clause 10.

This proposed section empowers the federal court or any provincial superior court of criminal jurisdiction to issue an interim injunction to prevent what reasonably appears to be the commission or continuation of an offence under the act until such time as the issue is definitively adjudicated in the course or prosecution or other criminal proceedings under the act.

The conditions under which the interim injunction may be issued are clearly set out in the act, that is: injury to competition that cannot adequately be remedied or where a person is likely to suffer damage from the commission of an offence for which he cannot be adequately compensated under any other section of the act, and where it would be substantially greater than the damage suffered by the person against whom the interim injunction is being sought. There are provisions for granting ex parte, but the matter must be dealt with within a period not exceeding 10 days for extension of the injunction and the court may impose such terms as it deems fit in the circumstances.

[Interpretation]

Les poursuites ont été engagées dans le cadre de l'article 29 actuel, et on a finalement décidé de supprimer les éléments restrictifs qui, selon la Couronne, existaient dans le système d'autorisation des brevets d'invention.

M. Grier: C'est donc une question de marge de jouissance des droits et privilèges définis ici.

M. Quinlan: De l'étendre au-delà de l'octroi dans le cadre d'un brevet d'invention ou d'une marque commerciale. Je pourrais vous citer un exemple, lorsque les détenteurs de brevets d'invention, dans un secteur industriel particulier, se mettent d'accord pour ne s'octroyer des permis que pour des brevets d'amélioration: ceci vise une situation de monopole.

Le président: Monsieur Frank.

M. Frank: Monsieur le président, cela a-t-il un effet sur les nouveaux brevets d'invention? Y a-t-il des restrictions?

M. Quinlan: Non, cela n'a rien à voir avec le droit à l'obtention d'un brevet d'invention. Il s'agit simplement du cas où vous outrepassiez les droits du titulaire d'un brevet d'invention.

M. Frank: Cela ne porte donc pas sur les nouveaux brevets d'invention? Si vous estimez qu'un article doit faire l'objet d'un brevet d'invention . . .

M. Quinlan: Si une demande est faite pour un brevet d'invention et que celui-ci est accordé, il est accompagné de certains droits. Il s'agit là d'un monopole légal reconnu par la loi.

M. Frank: Rien ne vous empêche de . . .

M. Quinlan: De faire une demande.

M. Frank: . . . et d'en obtenir un.

M. Quinlan: De faire une demande d'obtention d'un brevet d'invention. Non, rien ne vous en empêche. Il s'agit simplement du cas où vous outrepassiez les droits définis pour un tel brevet.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Clause 11.

M. Quinlan: Monsieur le président, il s'agit encore de la clause 10, et de l'article 29.1(1) proposé, qui traite des injonctions provisoires. Cela fait toujours partie de la clause 10.

Cet article proposé autorise la cour fédérale ou toute cour supérieure de juridiction criminelle provinciale à décerner une injonction provisoire pour empêcher ce qui peut constituer une infraction ou tendre à la perpétration d'une infraction, dans le cadre de la loi, en attendant qu'une poursuite ou que des procédures prévues soient engagées ou terminées contre la personne en question.

Les conditions dans lesquelles une injonction provisoire peut être décernée sont clairement définies dans la loi, à savoir: il en résulte, pour la concurrence, un préjudice auquel il ne peut être adéquatement remédié en vertu d'aucun autre article de la présente loi; lorsqu'une personne subira vraisemblablement, du fait de la perpétration de l'infraction, un préjudice dont elle ne peut obtenir juste réparation en vertu d'un autre article de la présente loi et qui sera sensiblement plus grave que tout préjudice que subira vraisemblablement une personne nommément désignée dans la demande du fait d'une injonction prononcée en vertu du présent paragraphe. Des dispositions sont prévues pour l'émission d'ordonnances ex parte, mais la question doit être examinée dans un délai de 10 jours en ce qui concerne la durée de l'injonction; le tribunal peut imposer les conditions qu'il juge nécessaires.

[Texte]

Mr. Grier: Mr. Chairman...

The Chairman: Mr. Grier.

• 2020

Mr. Grier: ... would the director envisage that there would be frequent resort to this device?

Mr. Quinlan: It is rather difficult to anticipate just what types of case you might get, Mr. Grier, but certainly any situation would be examined to see if it were one that came within the provisions under which the injunction could be granted.

Mr. Gray: This is, as you know, something which does not exist at the present time and this new authority that we are proposing be granted to the Attorney General is one which obviously, if and when approved by Parliament, would be looked at regularly, as the director said, to see if it would be appropriate to use it.

Mr. Grier: Would the person who considers himself likely to suffer make application to the director for the use of this injunction or would the initiative rest with the director?

Mr. Quinlan: I would anticipate that the director in a situation that came before him would inquire what this individual's situation was to see if there were any grounds for proceeding under this section.

Mr. Gray: Any individual who felt that he might be aggrieved in the way the section stipulates would obviously be in a position to come to the director and make representations that the section be used, but the director does not have to wait to go to the Attorney General and ask that such an application be made. He does not have to wait until somebody comes to him and says: I am going to be hurt if I have to wait till this charge you have laid is finally disposed of.

The Chairman: Mr. Atkey, and then Mr. Fox.

Mr. Atkey: While I support this power as being necessary to carry out the intent of Part V or proposed section 46(1), I wonder whether the Minister and his officials have had any thoughts about the constitutional validity of this power which seems to extend the federal injunctive power beyond that which has been sustained as valid by the courts.

Mr. Quinlan: I believe, Mr. Atkey, you are thinking of the Robinson-Coomber decision and some of those that aid the civil injunctive power should not be used in such a situation as that, of course, was an action by a private person, I believe. There is authority where the Attorney General believes the rights of the public are affected that in the present to leave the situation to continue there is no effective remedy immediately under the law, but he has authority to apply for an injunction. This extends it to where there is damage or irreparable injury to an individual.

Mr. Gray: The courts have said that in looking at the existing Combines Investigation Act it does not provide the right of interim injunction, but certainly there has been no decision indicating the Parliament of Canada would not have the authority to create such rights.

Mr. Atkey: Have you had any representations from any of the provincial governments which have expressed concern about this power that is included in this legislation?

[Interprétation]

M. Grier: Monsieur le président...

Le président: Monsieur Grier.

M. Grier: ... le directeur prévoit-il un recours fréquent à ce genre de procédure?

M. Quinlan: Il est difficile de prévoir le genre de cas que nous aurons à examiner, monsieur Grier. Mais je pense que toute situation sera certainement examinée afin de déterminer si elle relève des dispositions sur lesquelles une injonction peut être prononcée.

M. Gray: Comme vous le savez, cela n'existe pas à l'heure actuelle et nous proposons que de nouveaux pouvoirs soient délégués au Solliciteur général.

M. Grier: Celui qui craint d'être lésé fera-t-il une demande au directeur pour qu'une telle injonction soit prononcée ou que l'initiative en appartienne au directeur?

M. Quinlan: Je pense que pour toute situation donnée, le directeur examinera de très près les circonstances afin de déterminer s'il y a lieu d'entamer des procédures prévues par cet article.

M. Gray: Toute personne qui s'estime lésée, selon le libellé de l'article, est naturellement en mesure de demander au directeur d'avoir recours à cet article; le directeur n'est pas obligé de demander au Solliciteur général de faire une telle demande. Il n'a pas besoin d'attendre que quelqu'un vienne lui dire: Je vais me trouver lésé si je dois attendre que la plainte que vous avez déposée soit finalement examinée.

Le président: Monsieur Atkey, et ensuite M. Fox.

M. Atkey: Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que ces pouvoirs sont tout à fait nécessaires pour l'application de la Partie V telle que proposée, soit de l'article 46(1) toutefois, je me demande si le ministre et ses fonctionnaires ont examiné la validité constitutionnelle de ces pouvoirs qui me semblent outrepasser les pouvoirs fédéraux relatifs à une injonction.

M. Quinlan: Vous faites sans doute allusion, monsieur Atkey, à la décision rendue au sujet de Robinson-Coomber, car certains ont dit que les pouvoirs civils d'injonction ne devaient pas être utilisés dans une telle situation puisqu'il s'agissait d'un particulier. Dans certains cas, le Solliciteur général peut estimer que les droits du public sont lésés si une telle situation se maintient et qu'il n'y a aucun remède efficace prévu par la Loi; dans ce cas, il a le pouvoir de demander une injonction. Cela s'applique également aux cas de dommages ou de torts irréparables subis par un particulier.

M. Gray: Les tribunaux ont déclaré que la Loi actuelle sur les coalitions ne prévoyait pas le droit d'injonction provisoire. Certes, aucune décision n'indique que le Parlement du Canada n'aurait pas le pouvoir de créer de tels droits.

M. Atkey: Avez-vous reçu des commentaires de gouvernements provinciaux qui s'inquiéteraient de la légalité de tels pouvoirs?

[Text]

Mr. Gray: I do not have the Ontario one in front of me, but barring some faulty recollection about it, I do not think there has been any such negative comment.

The Chairman: Mr. Fox. Sorry, Mr. Quinlan, did you want to add . . .

Mr. Quinlan: I just wanted to mention to Mr. Atkey there is a recent case in Manitoba in which he cited some of the English authority to the effect that the Attorney General has a right to apply for injunction where the remedies provided by a statute are ineffective at the time.

Mr. Gray: That is without specific statutory authority.

Mr. Quinlan: I believe so, yes.

The Chairman: Mr. Fox.

Mr. Fox: Mr. Chairman, Mr. Gray, was this section actually designed to sort of cover an area where a person would not have the right to seek an injunction at common law if he suffered by this type of use of a copyright, a patent, a trademark, or an industrial design?

Mr. Gray: You are really reverting back to the earlier . . .

• 2025

Mr. Fox: No, it is on page 11, proposed section 29.1(2). There have been a number of directors of the Combines Branch that have said that the competition policy is there to protect competition and not competitors and proposed section 29.1(1)(b)(ii) would seem to be going in the direction of claiming a right on behalf of a competitor rather than protecting competition. I personally have felt for a long time that we should be moving in that direction and that there should be some way for the director to intervene to protect a competitor, even if competition itself is not unduly restrictive.

Mr. Gray: I suppose this would be the practical effect of the proposed section, although the application would have to be linked with action taken by the director under the act with respect to dealing with an offence. As I understand the drafting, it could not be done in isolation.

Mr. Fox: So you would still come back to the general concept of undue competition, then.

Sometimes one gets frustrated in seeing that the department cannot really act to protect a competitor in situations where he is going to be driven out of business; you cannot act because it does not have a significant effect on the restriction of competition.

Mr. Gray: That test still remains with respect to the offence of restrictive agreements. What this does is prevent some irreparable and final result taking place that might be held by a court to be, with respect to restrictive agreements, something having an undue effect on competition.

Mr. Fox: Would it be the department's opinion or the branch's opinion that this recourse would not be open to the competitor who is so affected under the common law?

Mr. Gray: The proposed section clearly states that the application has to be made by the Attorney General. The proposed section goes on to say, in effect, that as a prerequisite to making the application it has to be found that someone has done, is about to do, or is likely to do any act or thing constituted or directed toward the commission of an offence under Part V or Section 46.1, and so on. So I do

[Interpretation]

M. Gray: Si je me souviens bien, l'Ontario n'a pas fait de commentaire négatif à ce sujet.

Le président: Monsieur Fox. Je m'excuse, mais vous vouliez peut-être ajouter quelque chose, monsieur Quinlan.

M. Quinlan: Je voulais simplement dire à M. Atkey qu'il y a eu un cas récent, au Manitoba, selon lequel le Solliciteur général a la droit de demander une injonction lorsque les remèdes prévus par la Loi sont inefficaces.

M. Gray: Sans aucune autorité légale particulière.

M. Quinlan: Je le crois.

Le président: Monsieur Fox.

M. Fox: Monsieur le président, je voudrais demander à M. Gray quel article est véritablement destiné à résoudre certains cas où une personne n'aurait pas le droit de demander une injonction, selon le droit coutumier, si elle se trouvait lésée par des droits d'auteur, des brevets d'invention, une marque commerciale ou un dessin industriel?

M. Gray: Vous en revenez . . .

M. Fox: Non, cela se trouve à la page 11, à l'article 29.1(2) proposé. Un certain nombre des responsables de la Direction des coalitions ont déclaré que la politique sur la concurrence était destinée à protéger la concurrence et non pas les concurrents, et que l'article 29.1(1)(b)(ii) tel que proposé tendrait à réclamer un droit pour les concurrents plutôt qu'à protéger la concurrence. J'ai eu moi-même le sentiment pendant longtemps que nous devons nous orienter dans cette direction et qu'il devrait y avoir quelque moyen pour le directeur d'intervenir en vue de protéger le compétiteur, même si la concurrence en soi n'est pas particulièrement restrictive.

M. Gray: J'imagine que ce serait l'effet pratique de l'article proposé, bien que son application devrait être reliée à l'action entreprise par le directeur en vertu de la loi dans la façon de régler un délit. D'après ce que je comprends du projet de loi, cela ne pourrait pas se faire à part.

M. Fox: Vous reviendriez donc au principe général de la concurrence indu, alors.

On éprouve parfois un sentiment de frustration en constatant que le ministère ne peut en fait protéger un concurrent dans des situations où il sera poussé à la faillite; mais vous ne pouvez agir car cela peut avoir une répercussion sérieuse sur la restriction de la concurrence.

M. Gray: L'évaluation est encore valable pour les délits contrevenant aux accords restrictifs. Ceci prévient la conséquence irréparable et définitive qui pourrait être jugée par la cour, relativement aux accords restrictifs, comme ayant un effet néfaste sur la concurrence.

M. Fox: Est-ce qu'il serait de l'avis du ministère ou de la direction que ce recours ne puisse être offert au concurrent qui n'est pas touché suivant les dispositions du droit coutumier?

M. Gray: L'article proposé stipule clairement que l'application doit être faite par le procureur général. L'article stipule encore, en fait, qu'avant de pouvoir poser la demande, il doit être découvert que quelqu'un a fait ou est sur le point de faire, ou fera probablement une action ou un geste qui constituerait ou conduirait à la commission d'un délit sous le régime de la Partie V ou de l'article 46.1 et

[Texte]

not think this application for an injunction could be taken in isolation from action the director is contemplating taking with respect to an alleged offence.

You may be thinking of something else. It is possible under the present act, and will continue to be the case under the new act, for the Attorney General to seek what is, in effect, an order in the form of a final injunction in lieu of a finding of guilt by a court. That, of course, will continue to be the case.

Mr. Fox: But it would seem to me that the proposed section changes the emphasis here when you say a person is likely to suffer from the more normal way of proceeding in this type of case than saying the competition is likely to suffer.

Mr. Gray: Right, I see your point. I suppose this is because a court, in deciding whether to grant an interim injunction, would like to be shown some real harm. This is hard to do unless you put it forward in the case of harm to an actual person, especially when you are seeking an interim injunction.

Mr. Fox: If I understand you correctly then, your own feeling is that it does not go much further than the present act.

Mr. Gray: Sure it goes further because there is no way of getting an interim injunction under the present act.

The Chairman: Are there no other questions?

An hon. Member: Clause 11.

The Chairman: Clause 11, pardon me.

Mr. Quinlan: The purpose of Clause 11 is to remove an anomaly in the present legislation whereby the division of the Federal Court in the trial and appeal divisions was apparently overlooked when the Federal Court Act was enacted. The present Subsection 30(3) might be construed as allowing an appeal direct from the trial division of the Supreme Court of Canada, in other words, that you have to go through the normal appellate procedure.

Mr. Gray: Do you want to go on to Clause 12?

Le président: S'il n'y a pas de questions sur l'article 11, nous allons passer à l'article 12.

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, comme mes autres collègues, j'ai aussi reçu une lettre du Conseil canadien des fabricants de meubles. Ils sont très inquiets de l'article qui traite de ce qu'on appelle en anglais, *The refusal to deal*. Ils prétendent que dans l'industrie du meuble, il n'y a pas de monopole et que la concurrence est très grande et le Bill 12, tel que libellé, pourrait causer de graves problèmes à l'industrie du meuble...

Une voix: A quelle clause voyez-vous cela?

M. Clermont: Je parle de l'article...

[Interprétation]

ainsi de suite. Je ne crois donc pas que cette demande d'injonction pourrait être réglée à part de l'action que la direction se propose d'intenter concernant la contravention alléguée.

Vous pensez peut-être à quelque chose d'autre. Il est possible en vertu de la présente loi, et cela sera maintenu dans les dispositions de la nouvelle loi, pour le procureur général, de chercher à obtenir, en fait, une ordonnance sous forme d'injonction définitive au lieu de faire établir la culpabilité par la cour. Cela, il va sans dire, demeurera le cas.

M. Fox: Mais il me semble que l'article proposé déplace la potée de cette stipulation lorsqu'il est dit qu'une personne souffrira probablement davantage de la procédure normale dans ce genre de cause plutôt que d'envisager le préjudice du côté de la concurrence.

M. Gray: Très bien, je comprends ce que vous voulez dire. Je suppose que ceci résulte du fait que la cour, lorsqu'il s'agit de décider si une injonction provisoire doit être accordée, voudrait connaître le véritable préjudice. C'est difficile de le faire, à moins de le soumettre comme le cas touchant une personne réelle, surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir une injonction provisoire.

M. Fox: Si je vous comprends bien, vous estimez que cela n'a pas beaucoup plus de portée que la loi actuelle.

M. Gray: Oui, cela a certainement une plus grande portée, car il n'y a aucun moyen d'obtenir une injonction provisoire en conformité de la présente loi.

Le président: Est-ce qu'il n'y a pas d'autre question?

Une voix: L'article 11.

Le président: L'article 11, pardon.

M. Quinlan: L'article 11 vise à faire disparaître une anomalie dans la loi actuelle en vertu de laquelle le partage de la cour fédérale entre les divisions des assises et de l'appel a été négligé quand la loi sur la cour fédérale a été adoptée. Le paragraphe 30(3) peut en ce moment être interprété comme permettant un appel directement à la division des assises de la Cour Suprême du Canada. Autrement dit, il faut passer par la procédure ordinaire de l'appel.

M. Gray: Ne voulez-vous pas passer à l'article 12?

The Chairman: If there are no questions on Clause 11, we will go on to Clause 12.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, like my other colleagues I also received a letter from the Canadian Furniture Manufacturers Board. They are very much concerned about the section dealing with what is called in English the refusal to deal. They pretend that in the furniture industry there is no monopoly and that competition is very high and also that Bill 12, such as it is drafted might cause serious problems to the furniture industry...

An hon. Member: Of which clause are you speaking of?

Mr. Clermont: I am talking of article...

[Text]

Une voix: L'article 12.

M. Clermont: Oui, l'article 12. Voici, le quatrième paragraphe de la lettre qui dit ceci: . . .

Mr. Atkey: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: I believe the Minister was going to give an explanation of Clause 12. While I think Mr. Clermont's point is very important, I think it would be useful if we first had an indication of the Minister's position on Clause 12 and could hear what amendments he is prepared to introduce. It may solve some of the problems which Mr. Clermont and others may have.

Mr. Clermont: I have no objections, Mr. Chairman.

Mr. Gray: With your permission, Mr. Chairman, perhaps we could go through Clause 12, which is a lengthy one and it covers several areas, in the order set out in the bill. I believe Clause 12 begins with the sections permitting the right of recovery of civil damages.

Je serais bien content de discuter de nos propositions quant aux pouvoirs de la Commission concernant les pratiques restrictives du commerce et il sera peut-être plus facile pour le Comité de suivre nos explications si nous commençons par les clauses pour le recouvrement des dommages et intérêts.

Mr. Quinlan: I think it would be of some help to the Committee if we followed that order, Mr. Minister.

The first proposed section in Clause 12 is 31.1, which deals with the recovery of damages. This division is entirely new and it makes provision for authorizing and facilitating civil suits for recovery of loss or damages resulting from conduct contrary to the act up to the full amount incurred, plus costs of investigation and proceedings. That is, for offences against Part V, which are the criminal offences in the act, and failure to comply with an order of the Commission, which is made an offence by Section 46.1.

The provision states that when damage equal to the loss or damage is proved to have been suffered, together with any additional amount that the court may allow, not exceeding the full cost of any investigation in connection with the matter and of proceedings under this proposed section.

There is a time limit for proceedings, depending on whether it is two years from the date of the offence or when proceedings have been concluded; and then where action is taken, if there has been a conviction under Part V, or under Section 46.1, the record of the proceedings is, in the absence of evidence to the contrary, proof that the person against whom the action is brought, engaged in the conduct in respect to which the action is being taken.

[Interpretation]

An hon. Member: Clause 12.

Mr. Clermont: Yes Clause 12. Here is the fourth paragraph of this letter which it says . . .

M. Atkey: Monsieur le président j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Atkey.

Mr. Atkey: Je croyais que le ministre allait donner une explication de l'article 12. Bien qu'à mon avis le point de vue soulevé par M. Clermont soit très important il serait néanmoins utile que le ministre nous donne son point de vue sur l'article 12 tout d'abord et que nous puissions entendre quel amendement il a l'intention de proposer. Cela pourrait résoudre certains des problèmes soulevés par M. Clermont et d'autres députés.

M. Clermont: Je ne m'y oppose pas monsieur le président.

M. Gray: Avec votre permission, monsieur le président, nous pourrions étudier davantage l'article 12 qui est très long et qui couvre plusieurs domaines, et ce dans l'ordre où il est présenté dans le projet de loi. Je crois que l'article 12 commence par certaines dispositions prévoyant des dommages et intérêts.

I would be most happy to discuss our propositions pertaining to the power of the commission as far as restrictive commercial practices are concerned and then it might be more easy for the Committee to follow our explanation if we start by the sections concerning recovery of damages.

M. Quinlan: Il serait peut-être utile de procéder dans cette ordre monsieur le ministre.

Le premier paragraphe proposé en vertu de l'article 12 est le paragraphe 31.1 qui traite du recouvrement des dommages-intérêts. Cette disposition est tout à fait nouvelle et prévoit de faciliter les procès civils entrepris pour le recouvrement de pertes ou des dommages-intérêts découlant de pratiques contraires à la loi, jusqu'au plein montant perdu plus le coût des enquêtes et des procédures juridiques. Cela se rapporte aux délits de la partie V, aux criminels prévus par la Loi ainsi qu'au fait de ne pas se plier aux règlements de la Commission, ce qui constitue un délit en vertu de l'article 46.1.

Selon cet article de la Loi lorsqu'on a subi des dommages et que cela est prouvé on peut recouvrer de la personne une somme égale au montant de la perte ou du préjudice qu'elle est reconnue avoir subi ainsi que toutes sommes supplémentaires que la Cour peut fixer et qui n'excèdent pas le coût total, pour elle, de toute enquête relative à l'affaire ainsi que des procédures engagées en vertu du présent article.

Il y a une date limite pour entamer ces procédures et tout dépend si deux ans se sont écoulés à partir de la date où le délit a été commis ou si les procédures ont été terminées; lorsqu'on prend des mesures juridiques si personne a été déclaré coupable d'une infraction prévue par la partie V ou en vertu de l'article 46.1, les procès-verbaux relatifs aux procédures engagées et en l'absence de toute preuve du contraire, démontrent que la personne contre laquelle on a intenté un procès a réellement commis un délit par rapport à toutes dispositions de la loi auxquelles on ne s'est pas conformé.

[Texte]

Mr. Atkey: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: I have three questions relating to the damages section. First, in the case of... proposed Section 31.1—

Mr. Clermont: On a point of order, Mr. Chairman. I thought I had the floor when I yielded to the point of order of Mr. Atkey.

The Chairman: You had the floor, Mr. Clermont, but my understanding is that when we come to the point that you raised, which is not in this particular clause, the Minister will give the explanation and then you will be able to ask questions on that specific issue.

Mr. Clermont: It is not in Clause 12?

The Chairman: Yes, it is in Clause 12, but not this particular section.

Mr. Clermont: It is proposed Section 31.1.

The Chairman: It is proposed Section 31.2, I believe, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: All right. Thank you.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Yes. In proposed Section 31.1(1)(a) there is provision for an action in civil damages as a result of:

(a) conduct that is contrary to any provision of Part V,...

Part V being the one containing criminal prohibitions. What I want to know is this. In order to recover civil damages under that proposed section do you actually have to secure a conviction under proposed Part V to get the civil damages, or do you merely have to satisfy the court on the basis of a civil onus of proof? In other words, is it a balance of probabilities or do you actually have to prove the offence under proposed Part V beyond a reasonable doubt?

Mr. Gray: First of all, in the way the proposed section is drafted it would not be necessary for the first to be a conviction for an individual to sue in a civil court for damages. I would think that in order to make a decision in such a suit it would be sufficient for the court to apply the onus of proof that is customary in civil cases.

Mr. Atkey: So it would be the balance of probabilities test that the civil court would apply; even though they were keying on criminal prohibitions in proposed Part V?

Mr. Gray: I think that is the case.

The Chairman: Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Secondly, in proposed Section 31.1(1)(b) there is civil action as a result of:

(b) the failure of any person to comply with an order of the Commission or a court under this Act,

[Interprétation]

M. Atkey: Monsieur le président.

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: J'ai trois questions à poser au sujet de l'article sur les dommages-intérêts. Tout d'abord dans le cas de l'article proposé 31.1...

M. Clermont: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je croyais que j'avais la parole lorsque je l'ai cédée pour que M. Atkey puisse invoquer le Règlement.

Le président: Vous aviez la parole monsieur Clermont mais si je comprends bien lorsqu'on en arrivera à discuter du point que vous avez soulevé qui ne figure pas dans cet article en particulier, le ministre vous donnera les explications nécessaires et vous serez alors en mesure de l'interroger sur cette question précise.

M. Clermont: Cela ne figure pas dans l'article 12?

Le président: Si, cela figure dans l'article 12 mais pas dans ce paragraphe.

M. Clermont: Il s'agit de l'article 31.1.

Le président: En effet, monsieur Clermont, je crois qu'il s'agit de l'article 31.2.

M. Clermont: Très bien, merci.

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: Oui, d'après l'article 31.1, au paragraphe 1, on peut intenter une action en dommages et intérêts à la suite...

(a) d'un comportement allant à l'encontre d'une disposition de la partie V,...

La partie V renferme des interdictions d'ordre criminel. Voici ce que j'aimerais savoir. Afin de pouvoir recouvrer des dommages-intérêts en vertu de cet article est-ce que de fait il faut porter une condamnation en vertu de la partie V pour obtenir la somme des dommages et intérêts au civil, ou devez-vous simplement assurer à la Cour que vous avez le fardeau de la preuve en matière civile? Autrement dit, il semble qu'il faut peser ici les probabilités ou bien faut-il prouver réellement le délit en vertu de la partie V au-delà de tout doute raisonnable?

M. Gray: Tout d'abord d'après la façon dont cet article est rédigé, il ne serait pas nécessaire pour un individu d'intenter un procès en Cour civile pour obtenir des dommages et intérêts. A mon avis afin de prendre une décision dans un tel procès il suffirait pour la Cour d'appliquer la disposition sur le fardeau de la preuve comme cela se fait d'habitude dans les causes intentées en vertu du Code civil.

M. Atkey: Par conséquent, la Cour civile appliquerait ce test des probabilités même si elle avait à l'esprit des interdictions relevant du Code criminel telles que proposées dans la partie V?

M. Gray: Je crois que c'est le cas.

Le président: Monsieur Atkey.

M. Atkey: Deuxièmement, dans l'article proposé 31.1(1)(b) on peut intenter un procès au civil à la suite...

(b) du défaut d'une personne de se conformer à une ordonnance rendue par la Commission ou une Cour en vertu de la présente Loi.

[Text]

• 2035

Again I ask, is it necessary to show an actual conviction for failure to comply with an order of the RTPC to recover damages or, again, is it merely a civil burden of proof that on the balance of probabilities you have failed to comply with an order of the RTPC?

Mr. Gray: I think again it would be on a balance of probabilities, but of course I think it would be necessary to demonstrate to the court as a fact that there had been an order of the commission and a breach of it.

Mr. Atkey: But the breach of it would be a matter for civil proof as opposed to criminal proof?

Mr. Gray: That is right.

Mr. Atkey: In terms of both those questions can I ask you this: are you not really bootlegging a civil damage action into an area which is seen ostensibly by those affected thereby as a criminal area requiring a criminal onus of proof?

Mr. Gray: No, I do not think so because we are not attempting to have a court make a decision of a criminal nature. We are not asking the court to find somebody guilty or not guilty, we are not asking a court to impose a fine or a penalty of imprisonment. It seems to me it is analogous to many situations which exist under our present law, whereas the same action may have both civil and criminal consequences.

Mr. Atkey: Would you expect as a practical result of these proposed sections that there will be less and less actual criminal prosecution under Part V, as the parties who may be injured as a result of this alleged conduct seek their civil remedies having a much less stringent onus of proof to satisfy?

Mr. Gray: Not necessarily; while the parties themselves, as the nongovernmental parties, may decide to have recourse to proposed Section 31.1 (1) (a) it would remain the prerogative of the Attorney General to decide whether there should be the criminal prosecution as well. However I think the section opens up two additional possibilities which do not exist at present: the Attorney General may also decide to sue for civil damages in lieu of criminal prosecution, and he may also find it possible to sue for damages once there is a criminal conviction arising out of the same facts. At present this is not possible under the existing law, even though it would be possible to demonstrate the financial loss to the Crown as a result of the monopolistic or restrictive activity.

Mr. Atkey: So you can foresee a situation where a person who had allegedly violated Part V might be acquitted in the criminal courts on the prosecution in that instance but, because the onus of proof is less stringent, he still might be subject to civil damages either because of the alleged violation of Part V or the alleged failure to comply with an order of the RTPC?

[Interpretation]

Une fois de plus, je vous demande s'il est nécessaire qu'une condamnation réelle soit portée lorsqu'on ne se conforme pas à un règlement émis par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce pour pouvoir recouvrer des dommages-intérêts ou, et je le répète, s'il suffit simplement de présenter le fardeau de la preuve au civil et qu'ainsi, en se fiant aux probabilités, on ne se soit pas conformé à un règlement émis par la CPRC?

M. Gray: Il faudrait tenir compte des probabilités mais naturellement, il serait nécessaire de démontrer en plus à la cour comme un fait réel qu'un règlement émis par la Commission a été enfreint.

M. Atkey: Mais l'infraction à ce règlement ne releverait-il pas du civil plutôt que du criminel?

M. Gray: C'est exact.

M. Atkey: Comte tenu des deux questions que je viens de vous poser, j'aimerais vous demander ceci: est-ce que vous ne faites pas en fraude un procès pour dommages-intérêts au civil dans un domaine qui de toute évidence, du moins par ceux qui y sont intéressés, relève plutôt du criminel et par conséquent le fardeau de la preuve ne relève-t-il pas également du criminel?

M. Gray: Non, je ne le crois pas parce que nous ne cherchons pas à ce qu'un tribunal rende une décision dans un domaine criminel. Nous n'essayons pas de demander à la cour qu'elle décide qu'une personne est coupable ou non, nous ne demandons pas à la cour d'imposer une amende ou une peine d'emprisonnement. Il me semble que c'est là une situation analogue à plusieurs situations qui existent déjà en vertu de nos lois actuelles selon laquelle le même procès peut avoir des conséquences au civil et au criminel.

M. Atkey: Est-ce que vous vous attendez, à la suite d'un résultat pratique découlant de ces articles qu'il y aura beaucoup moins de procès intentés au criminel en vertu de la partie V en ce sens que les parties auxquelles on a porté atteinte à la suite de ces conduites frauduleuses puissent rechercher des solutions au civil alors que le fardeau de la preuve à présenter sera beaucoup moins astreignant?

M. Gray: Pas nécessairement; bien que les parties elles-mêmes, tout comme les parties non gouvernementales aient décidé d'invoquer l'article 31.1(1)(a), le procureur général a toujours la prérogative de décider si l'on doit intenter en même temps un procès au criminel. Toutefois, je crois que cet article nous ouvre de plus amples possibilités; le procureur général peut aussi décider d'intenter un procès pour des dommages au civil au lieu de faire un procès au criminel et par ailleurs il est possible pour lui d'intenter un procès pour des dommages-intérêts une fois qu'on aura une condamnation réelle au criminel découlant des mêmes faits. A l'heure actuelle, ce n'est pas possible en vertu de la loi actuelle même si l'on pouvait démontrer la perte financière à la Couronne découlant de l'aspect du monopole et restrictive d'une certaine conduite.

M. Atkey: Vous prévoyez donc une situation où une personne qui aurait possiblement violé la partie V de la loi puisse être acquittée dans une cour criminelle lorsqu'on lui intente un procès devant ce tribunal mais d'autre part parce que le fardeau de la preuve est moins rigoureux il pourrait toujours faire l'objet de dommages-intérêts au civil, soit à cause de la violation prétendue de la partie V ou parce qu'on aurait prétendu qu'il ne serait pas conformé au règlement émis par la CPRC?

[Texte]

Mr. Gray: I do not think that the latter could take place because there would be no order of the commission.

Mr. Atkey: It is one thing to have an order, it is another thing to prove a criminal violation.

Mr. Gray: I see. Yes, I think that would be possible. Again as I suggested it is not necessarily that different from what can happen at present, there can be the same fact situation, a person can be charged with a criminal offence and convicted and yet still be found liable in a civil court for damages.

Mr. Atkey: That is not my situation; I am saying where he is acquitted under the criminal prohibition he still could be subject to civil damages.

Mr. Gray: Yes.

Mr. Atkey: Thank you.

One last question that relates to class actions. The Minister did mention in his second reading address and on other occasions that he was considering the introduction of an amendment to permit class actions. I think there have been some indications from members that there would be an amount of receptivity to a provision such as that. Has he been able with his officials to overcome the drafting and constitutional difficulties to provide for a class action to be brought in the proposed civil damage section?

Mr. Gray: I think I said I had gone beyond considering the matter, I said it was my intention that the bill in the form it was finally decided on by Parliament would have wording in it that would permit class actions to be carried out for recovery of damages. I have not yet come to the stage where I have wording to present to this Committee for consideration and comments as to the most effective manner of achieving that. As you suggested, there are various aspects to wrestle with; for example, should one attempt to spell out in the proposed act a set of detailed rules for carrying out the class action in a way which protects the rights of all those involved and all those difficult questions like defining the class, the loss, the distribution of the damages; should that be left to regulations that could be issued by the Governor in Council under the statute, or should this be left to the rule-making powers of the court or courts in which the action should be brought?

• 2040

I must say that I have not come to the point but I feel that there are proposals in this area that I can put before the Committee for its serious consideration. There is also the issue as to whether I feel I can make a proposal which would mean that class actions under this proposed act could be brought in any court including those that are nominally under provincial administration or whether this could only be done in the federal court. There are various schools of thought.

[Interprétation]

M. Gray: Je ne crois pas que cette situation pourrait survenir car aucun règlement n'aurait été décrété par la Commission.

M. Atkey: C'est une chose que de décréter un règlement mais c'est une toute autre chose que de prouver un délit criminel.

M. Gray: Je vois. Oui, cela pourrait être possible. Une fois de plus, comme je l'ai fait remarquer, cela n'est pas nécessairement différent de ce qui peut se passer à l'heure actuelle, et une situation de fait semblable peut se produire selon laquelle une personne peut être accusée d'un délit criminel et condamnée et pourtant il serait toujours possible de payer des dommages-intérêts dans une cour civile.

M. Atkey: Ce n'est pas la situation dont je veux parler. Je veux dire quesi une personne était acquittée en vertu du Code criminel, il pourrait toujours faire l'objet d'une poursuite au civil en dommages-intérêts.

M. Gray: Oui.

M. Atkey: Merci.

Une dernière question qui se rapporte aux procès impliquant des groupes. Le ministre a mentionné lors de son discours en deuxième lecture et à d'autres occasions qu'il avait l'intention de proposer un amendement pour permettre des procès de groupe. Certains députés nous ont fait savoir qu'ils seraient favorables à cette mesure. Le ministre a-t-il pu avec ses fonctionnaires surmonter les difficultés de rédaction ainsi que les pièges constitutionnels en vue de rédiger une disposition pour des procès de groupe qui pourraient figurer dans l'article proposé sur les dommages-intérêts au civil?

M. Gray: Je crois que j'ai déclaré que j'étais allé plus loin que d'étudier la question et que c'était mon intention que dans le bill sous la forme approuvée en dernier lieu par le Parlement il y aurait une disposition permettant des procès de groupe en vue de recouvrement des dommages-intérêts. Je n'en suis pas rendu encore au point où je pourrais vous proposer un texte précis pour que vous puissiez l'étudier et me donner vos commentaires afin de déterminer la façon la plus efficace d'atteindre cet objectif. Comme vous l'avez proposé, il y a diverses difficultés auxquelles nous devons faire face; par exemple devrait-on essayer d'explicitier dans ce projet de loi un jeu de règlements détaillés pour le fonctionnement de ces procès de groupe de telle façon qu'on puisse protéger les droits de tous ceux qui y sont impliqués. De plus se pose la question difficile de définir ces groupes, les pertes encourues, la répartition des dommages-intérêts; on se demande si cela devrait être formulé sous forme de règlement émis par le gouverneur en conseil en vertu du statut, où cela devrait-il incomber au pouvoir d'un tribunal ou des tribunaux devant lesquels on a intenté un tel procès?

Je dois avouer que nous n'avons pas de solution définitive mais je crois qu'il y a des choses intéressantes qui nous ont été proposées à cet égard et dont je pourrais faire part au Comité pour qu'il l'étudie sérieusement. Il faudrait encore que je détermine si les procès de groupe en vertu de la loi peuvent être intentés devant n'importe quel tribunal y compris ceux qui nominalement relèvent de l'administration provinciale ou si ces procès ne devraient se faire que devant la cour fédérale. Il y a diverses écoles de pensée à ce sujet.

[Text]

In spite of what I have said before, I am not in a position as yet to present any wording for the consideration of the Committee. I would be happy to have the views of the Committee and those who will appear before it on this issue. But you will note that anticipating the problems in working out an effective yet balanced proposal in this area, I said that my desire was to have the ability to have class actions in the proposed act in the form which was the subject of final decision by Parliament because I anticipated it would not be possible to have the appropriate wording by the time the Committee hearings began.

Mr. Atkey: Mr. Minister, although I have a great deal of sympathy with the problems which you have just outlined and because this is a new, innovative and to a certain extent a radical measure, it would be in the interests of securing approval for the measure that it be brought forward at the earliest opportunity so that those who are preparing briefs and who may be appearing before this Committee will have a chance to review in detail the draft that you and your officials come up with and it will not be dropped on them like a bombshell and they can say, "We have not had enough time to consider it". I would urge you to expedite the work of your officials and bring that forward at the earliest opportunity, hopefully before May 15, which is the deadline for the submission of briefs.

Mr. Gray: It is my intention to bring wording to the Committee as soon as I can. However, I do not think that because the wording is not present as yet should inhibit anybody from expressing their views. In our exchange, in our dialogue on this point, I think we have sketched out the issues and it would be possible for anyone presenting briefs to make comments on how they felt these issues should be resolved.

Mr. Grier: Mr. Chairman, on a matter of clarification.

The Chairman: Mr. Grier.

Mr. Grier: Am I correct in understanding that the Minister is now giving assurances to the Committee that at the latest he will bring in an amendment on the matter of class actions when we are considering the bill clause by clause?

Mr. Gray: Yes, that is my intention.

Le président: Monsieur Fox.

M. Fox: Une question au Ministre. Étant donné qu'il semble assez clair dans l'esprit du Ministre et de ses fonctionnaires que l'article 31.1 a) vise plutôt une question de dommages et de droit civil et que ce n'est pas fondé sur quelque article que ce soit de la Partie V qui serait conçu comme étant de droit criminel, le recours pourrait être basé sur une norme établie dans l'article 5, mais sans exiger de preuve criminelle. Quels seraient les fondements de la constitutionnalité de l'article 31.1 a) à ce moment-là, s'il n'y avait pas de condamnation au criminel en vertu de l'article de la Partie V?

M. Gray: Je n'ai pas en vue de soulever une discussion au point de vue constitutionnel pour cet article, mais je tiens à vous dire qu'après avoir consulté le ministère de la Justice, le Parlement fédéral ne peut, sans un tel conseil présenter cette proposition au Parlement et au Comité d'adopter cet article.

[Interpretation]

En dépit de mes remarques, je ne suis pas en mesure dès maintenant de présenter un texte précis à l'intention des membres du Comité. J'aimerais bien obtenir les opinions des membres du Comité et de ceux qui comparaitront ici devant vous à propos de cette question. Mais vous constaterez qu'il est difficile d'anticiper sur les problèmes pour en arriver à une proposition efficace et bien équilibrée dans ce domaine; j'ai déclaré d'autre part que j'essayais d'insérer dans le projet de loi des dispositions sur les procès de groupe sous une forme qui en définitive obtiendrait une décision finale par le Parlement car je prévoyais qu'il ne serait impossible de vous soumettre le texte approprié au moment où les séances de Comité commenceraient.

M. Atkey: Bien que je m'intéresse tout particulièrement aux problèmes que vous venez d'exposer et parce que c'est une innovation jusqu'à un certain point, afin d'obtenir l'approbation d'une telle mesure il serait bon qu'elle soit mise de l'avant le plus tôt possible de sorte que ceux qui préparent des mémoires et qui comparaitront devant le Comité aient l'occasion de revoir en détail l'ébauche du projet de loi que vos fonctionnaires et vous-même avez rédigé pour qu'on ne les surprenne pas totalement et qu'ils ne puissent pas dire qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour étudier la question. Je vous recommande donc de hâter les choses et de mettre de l'avant ces dispositions le plus tôt possible en espérant que cela se fera avant le 15 mai, date limite de présentation des mémoires.

M. Gray: J'ai l'intention de présenter au Comité ce texte de loi aussitôt que possible. Toutefois, bien que le libellé ne soit pas encore entre vos mains, je ne pense pas que cela puisse empêcher qui que ce soit d'exprimer son point de vue. Lors de nos échanges et du dialogue à ce sujet, je pense que nous avons prévu clairement les questions en cause et il serait possible pour quiconque à l'intention de présenter un mémoire de nous dire comment cette question devrait être résolue.

M. Grier: Monsieur le président, à titre de clarification.

Le président: Monsieur Grier.

M. Grier: Ai-je raison de croire que le Ministre nous assure maintenant que, au plus tard, il présentera un amendement sur la question des procès de groupe lorsque nous étudierons le bill article par article?

M. Gray: Oui, c'est là mon intention.

The Chairman: Mr. Fox.

Mr. Fox: A question to the Minister. Since it seems quite clear in the mind of the Minister and his officials that Clause 31.1 (a) pertains more to a question of damages and civil jurisprudence and that it is not based on any clause whatsoever of Part V which would be conceived as criminal law, recovery could be based on standards established by clause 5 without exacting a criminal evidence. What would be the basis for the constitutionality of Article 31.1 (a) if there was no conviction in a criminal court under this article Part V?

Mr. Gray: I have no intention whatsoever to start a discussion on the constitutional point of view for that section, but I must tell you that after consultation with the Department of Justice, the federal Parliament cannot, without such advice, make this proposition to the Parliament and to the Committee in order for that clause to be adopted.

[Texte]

M. Fox: Je me demandais en fin de compte s'il était possible au Ministre d'indiquer en vertu de quel sous-paragraphe de la Constitution l'article, d'après le ministère de la Justice, serait constitutionnel. Je présume que ce n'est pas en vertu du pouvoir du gouvernement du Canada de légiférer en matière criminelle.

• 2045

M. Gray: Pas nécessairement, je ne donne pas une opinion au nom du ministre de la Justice, on peut prétendre que c'est une matière accessoire au droit criminel, mais je pense aussi que cela relève du pouvoir fédéral dans le domaine du commerce. Mais je ne suis pas ici pour donner des avis constitutionnels au nom du procureur général. Je désire encore une fois vous dire que l'on peut présumer que le fait que le projet de loi a été présenté veut dire que nous avons, de l'avis du procureur général la compétence nécessaire.

M. Fox: Oui, d'accord. Disons, dans la plupart des cas, si on avait une infraction au criminel, il y aurait peut-être un recours civil qui naîtrait également, mais en vertu des lois civiles des provinces. Étant donné que nous échangerons des points de vue, je serais d'avis que même sans cet article-là, un individu pourrait s'adresser à une cour de compétence civile pour en vertu des lois générales de délit ou quasi-délit; obtenir ce genre de dommage. Évidemment, je suis très heureux de voir l'article inséré dans un texte de loi parce que je pense, encore une fois, qu'on se dirige vers la protection du concurrent et qu'on permet en bonne partie au concurrent lui-même de se prévaloir des avantages de la loi plutôt que de toujours être à la remorque du directeur qui peut, pour une foule de raisons, avoir d'autres chats à fouetter que le cas qui intéresse le concurrent en question. Je pense que c'est une initiative vraiment très bien et je souhaite que les avis de constitutionnalité que le Ministre a reçus du ministère de la Justice, soient, en fait, fondés.

The Chairman: Mr. Quinlan, do you have any other comments on proposed Sections 31.1 (1), (3) and (4)? Is it pretty well covered?

Mr. Gray: I think that Mr. Quinlan has already dealt with that.

The Chairman: There are no other comments?

Proposed Section 31.2, gentlemen, then.

On proposed Section 31.2—*Jurisdiction of Commission where refusal to deal*

Mr. Quinlan: This is the first provision in Part IV.1, matters reviewable by the Commission, and in any of the provisions in this part dealing with particular trade practices, they are not prohibited as such. They are matters that are reviewable by the Commission which, after going through the criteria set out, may, in its discretion, make an order if it finds that it comes within the criteria.

Insofar as the refusal-to-deal provision is concerned, which is proposed Section 31.2, the requirements there are cumulative in proposed paragraphs (a), (b), (c) and (d). In other words, you must get through all four and, if the Commission makes the necessary finding, it has the discretion to issue the recommendation that there be a tariff adjustment and that one or more suppliers of the product in the market accept the person as a customer.

[Interprétation]

Mr. Fox: I was finally asking myself if it was at all possible for the Minister to indicate what subsection would be considered by the Department of Justice to be constitutional? I suppose it is not within the Canadian government power to legislate in criminal matters.

Mr. Gray: Not necessarily, I am not speaking for the Minister of Justice, it might be considered as accessory to criminal law, but I think that it is also a federal jurisdiction in matters of trade. I am not here to express constitutional views in the name of the Attorney General. I must mention again that we must presume, since the bill has been introduced, that this means that we have the competence under the Attorney General.

Mr. Fox: Yes, agreed. Let us say that in most cases, if there was a criminal offence there could possibly be recourse to a civil court, but under federal provincial laws. Since we are exchanging views, I feel that even without this section, a person could take an action in a civil court in order to obtain damages in the cases of such general infraction or quasi-infraction. I am of course very happy to see the section included in the bill because, once more, I feel that we are progressing towards the protection of the competitors and, for the great part, allowed the competitor himself to benefit by the law rather than having to depend on the director who, for all kinds of reasons, might have other fish to fry besides matters of interest to the competitor. I think that it is very worthy initiative and I hope that the constitutional advice given the Minister by the Ministry of Justice will be, in fact, founded.

Le président: Monsieur Quinlan, est-ce que vous avez d'autres observations à faire aux articles 31.1 (1), (3) et (4) qui sont proposés? La question a été pas mal débattue.

M. Gray: Je crois que M. Quinlan en a déjà traité.

Le président: Il n'y a pas d'autres observations?

Messieurs, nous passons donc à l'article 31.2 qui est proposé.

L'article proposé 31.2—*Compétence de la Commission en cas de refus de la vente*

M. Quinlan: C'est la première disposition de la Partie IV.1, affaires que la Commission peut examiner, et rien ne l'interdit dans aucune des dispositions de cette partie de la loi traitant des pratiques commerciales particulières. Il y a des affaires que la Commission peut examiner et qui, une fois repassés les critères établis, lui permettent à sa discrétion de passer une ordonnance si la Commission le juge conforme aux critères.

Pour ce qui est de la disposition traitant du refus de la vente qui est l'article 31.2 proposé, les exigences y sont cumulatives dans les alinéas proposés (a), (b), (c) et (d). Autrement dit, il faut passer par les quatre, et si la décision de la Commission s'y prête, elle a la discrétion de recommander un ajustement de tarif et qu'un ou plusieurs fournisseurs du produit sur le marché acceptent telle personne comme cliente.

[Text]

One matter that I might mention that applies to all these provisions, and the draftsman has informed me that it is a drafting change that should be made, is the question in all these provisions that a supplier, after being afforded a reasonable opportunity to be heard, should appear before the Commission makes a finding. In other words, this is simply a drafting matter in which he would recommend there be a change.

Mr. Gray: Could you also tell us something about the possible amendment, the wording of which we have submitted to the Committee?

Mr. Quinlan: That would be in proposed Section 31.2 (d) and would provide that the real reason for the inability to obtain adequate supplies is an inadequate degree of competition in the market.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, ...

The Chairman: I have Mr. Clermont, and then I will come back to you, Mr. Atkey.

Monsieur Clermont, désirez-vous poser des questions sur l'article 31.2?

M. Clermont: Est-ce que le ministre a ...

The Chairman: That is, if you have completed your remarks, Mr. Quinlan.

Mr. Quinlan: Yes I have, Mr. Chairman.

Le président: Il a complété, monsieur Clermont.

M. Clermont: Voici, j'ai été dérangé, alors, je vais poser quand même mes questions, si c'est une duplication, le témoin me le dira.

• 2050

J'avais commencé à dire, monsieur le président, qu'une lettre vous a été adressée à titre de président du Comité par le Conseil canadien des fabricants de meubles. Au quatrième paragraphe, je lis dans l'autre langue officielle du pays:

In the furniture product styling and design form the most important facts and the merchandising of the product is as vital as the manufacturing. If the manufacturer does not have control as to whom he sells any planned selling and any orderly marketing would be impossible. The sale volume of many of our representative successful merchandising programs would be seriously curtailed. Likewise the introduction of new designs would be greatly impeded.

J'apprécierais avoir les commentaires du Ministre sur ce paragraphe, parce que l'industrie du meuble, comme je l'ai mentionné auparavant, n'a pas de monopole; il y a beaucoup de manufacturiers, petits ou grands, qui emploient, je crois, environ 50,000 personnes, alors, c'est une industrie très importante pour nous, au Canada et aussi pour le Québec. Alors, si par une telle loi on lui enlève des moyens de rester concurrentielle ... J'apprécierais vos commentaires, monsieur le Ministre.

M. Gray: Tout d'abord, on doit constater que l'article 31(2) fait du refus de la vente une infraction criminelle, cela veut dire que la loi défend absolument ces profits. Il le fait seulement sujet à une révision possible par la Commission et seulement dans les circonstances qui sont présentées d'une façon assez spécifique dans le bill. Tout d'abord, la plainte doit être présentée à la Commission par le directeur après enquête et, évidemment, dans l'enquête il doit chercher à voir s'il y a des circonstances suffisantes, en vertu de la loi pour soumettre le cas à la Commission.

[Interpretation]

Un point que je pourrais mentionner s'appliquant à toutes ces dispositions, et le rédacteur m'a informé qu'il s'agit de modification du schéma, est celui qui veut d'après toutes ces dispositions qu'un fournisseur ayant eu un temps raisonnable pour se faire entendre, doit comparaître avant que la Commission prenne une décision. Autrement dit, c'est une simple question de rédaction où il serait possible de recommander un changement.

M. Gray: Pourriez-vous aussi nous dire quelque chose au sujet d'un amendement éventuel, dont le libellé a été soumis au Comité?

M. Quinlan: Cela serait dans l'article proposé 31.2 (d) et stipulerait que la raison véritable qui empêche d'obtenir des approvisionnements suffisants est le manque de concurrence sur le marché.

M. Atkey: Monsieur le président, ...

Le président: Je dois entendre M. Clermont et je reviendrai ensuite à vous, monsieur Atkey.

Mr. Clermont, do you have questions on 31.2?

Mr. Clermont: Has the Minister ...

Le président: Pourvu que vous ayez terminé vos observations, monsieur Quinlan.

M. Quinlan: Oui, monsieur le président, j'ai fini.

The Chairman: Mr. Quinlan is through, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I was distracted a moment, but I will nevertheless put my question forward; if they are repeats, the witness will tell me.

Mr. Chairman, I had begun to say that a letter was written to you in your capacity as Chairman of this Committee, by the Canadian Council of Furniture Manufacturers. In Paragraph 4, I read in the other official language of our country:

Dans la production de meubles, les styles et les dessins sont les faits les plus importants pour la mise en marché du produit et ces aspects sont aussi importants que la fabrication. Si le fabricant n'a pas de contrôle sur la vente de ses produits, toute planification ou toute mise en marché ordonnée serait impossible. Le volume de ventes de beaucoup de programmes de mise en marché de nos représentants qui ont eu du succès souffrirait beaucoup. On souffrirait beaucoup aussi dans l'introduction de nouveaux dessins.

I would appreciate having the Minister's comments on this paragraph, because the furniture industry, as I mentioned earlier, does not have a monopoly. There are many small or large manufacturers who employ, I believe, some 50,000 persons. This is a very important industry in Quebec and in Canada as a whole. Thus, if such a law would deprive the industry of the ability to remain competitive ... I would appreciate having your comments on this, Mr. Minister.

Mr. Gray: First of all, it should be noted that Section 31.2) does not make refusal to deal a criminal offence, what it means is that the act absolutely prohibits such profits. It does so only subject to possible review by the commission and only in the specific circumstances stated in the bill. Firstly, the complaint must be submitted to the commission by the Director following investigation, and, of course, the investigation must seek to determine whether there is justification under the act for submitting the case to the commission. This means that it will not be possible

[Texte]

Cela veut dire qu'il ne sera pas possible pour n'importe qui d'aller directement à la Commission; c'est souvent par l'entremise du directeur.

En second lieu, la Commission ne peut donner l'ordre sur la pratique en question, sauf si elle trouve des circonstances qui sont présentées d'une façon assez spécifique dans l'article 31(2). Alors, à mon avis il n'est pas juste de dire que le projet de loi va léser ou nuire tel que le laisse entendre la lettre que vous avez reçue de l'industrie du meuble.

M. Clermont: Si la lettre a été envoyée à M. Trudel et une copie à chaque membre du Comité... Mais oui, mais monsieur le ministre...

M. Gray: Évidemment, il faut étudier le contenu de la lettre à la lumière du projet de loi, mais j'insiste là-dessus, il n'est pas juste de dire que les situations auxquelles on fait allusion seront définitivement ou nécessairement défendues par le bill.

M. Clermont: Oui, mais, monsieur le ministre, vous venez d'employer deux mots: nécessairement et définitivement. Il n'y a aucun doute, l'industrie du meuble a employé les services de membres de la profession juridique pour étudier le bill, pour étudier à fond l'article 12. C'est un groupe de personnes...

M. Gray: Ce fut peut-être une erreur.

M. Clermont: Non, voici, en fin de compte, vous dites, vous, qu'ils ont peut-être fait une erreur. Tant mieux pour l'industrie, mais en fin de compte, je répète, monsieur le Ministre, ils ont sans doute employé des conseillers juridiques pour faire l'étude du Bill C-7, surtout de l'article qu'ils croient défavorable à leur industrie. Mais, vous avez bien employé, monsieur le ministre, le mot «nécessairement», qui a un sens très large.

M. Gray: Je dois vous dire qu'un refus de vente dans l'industrie du meuble pourrait être révisé par la Commission mais je ne crois pas que cette pratique doit devenir le rôle principal de la Commission.

M. Clermont: Oui mais la question...

• 2055

M. Gray: Cela dépend des faits, cela dépend des circonstances mentionnées dans le projet de loi. Les décisions de la Commission seront prises sur les faits à la lumière des circonstances mentionnées dans le projet de loi. Je peux demander à M. Orr qui a aussi étudié la lettre de l'industrie du meuble de nous donner des commentaires additionnels qui seront peut-être reliés plus directement à des situations mentionnées dans la lettre.

The Chairman: Mr. Orr.

Mr. G. D. Orr (Director, Trade Practices Branch, Department of Finance): To take this example to possibly clarify this section: if I understand correctly what is in the letter that Mr. Clermont has read, there are many sources of furniture of various qualities in Canada. And the same letter goes on to say that, if a person looks around, if he perseveres, any furniture merchant can get in Canada the kind of furniture he needs to fill out his line. If this were indeed the case, as I understand the section, it would not give the commission grounds to issue an order because the commission would have to find that a person was unable to obtain adequate supplies of a product anywhere in the market. And if, as the furniture industry suggests, there are many, many, sources of furniture, the problem would not arise.

[Interprétation]

for just anyone to go directly to the commission. This must be done through the Director.

Secondly, the commission cannot give the order on the practice in question, except if it finds circumstances which are presented in quite a specific manner in Section 31.(2). Thus, in my opinion it is incorrect to say that the bill will cause any such injury other than implied in the letter you received from the furniture industry.

Mr. Clermont: If the letter had been sent to Mr. Trudel and a copy to each member of the Committee... Yes, but, Mr. Minister...

Mr. Gray: Of course, the contents of the letter must be studied in the light of the bill, but I must insist on this point that it is unfair to say that the situation alluded to will definitively or necessarily be prohibited by the bill.

Mr. Clermont: Yes, Mr. Minister, but you have just used two words: necessarily and definitively. There can be no doubt that the furniture industry has used the services of members of the legal profession in order to study the bill and for an in depth study of Section 12. This is a group of people...

Mr. Gray: That was perhaps a mistake.

Mr. Clermont: No, you say that they perhaps made a mistake. So much better for the industry, but in the final analysis, I repeat, Mr. Minister, they undoubtedly engaged legal counsel to study Bill C-7, and in particular the section which they believe will hurt their industry. However, Mr. Minister, you use the word "necessarily" which is very broad in meaning.

Mr. Gray: Yes, but should there be a refusal to seal in the furniture industry, this refusal could be revised by the Commission. But I do not believe that this should become the principal role of the Commission.

Mr. Clermont: Yes, but the question...

Mr. Gray: That depends on the facts and the circumstances mentioned in the bill. The Commission's decisions will be made in the light of the circumstances mentioned in the bill. I could ask Mr. Orr, who has also studied the letter from the furniture industry, to provide us with additional information which will perhaps be more directly related to the situations mentioned in the letter.

Le président: Monsieur Orr.

M. Orr (directeur, Direction des pratiques commerciales, ministère de la Consommation et des Corporations): Prenons cet exemple afin d'élucider cet article: si j'ai bien compris la teneur de la lettre que M. Clermont nous a lue, il y a beaucoup de sources de meubles de différentes qualités au Canada. Dans la même lettre, on y lit que tout marchand de meuble peut obtenir le genre de meubles dont il a besoin s'il fait l'effort de chercher. Si tel était le cas, la Commission ne pourrait pas prendre une telle décision parce qu'elle aurait tout d'abord à prouver qu'un marchand donné ne pouvait pas obtenir suffisamment d'un produit donné sur le marché. Or, s'il existe de très nombreuses sources de meubles, et, c'est ce que les représentants de l'industrie des meubles nous disent, ce cas ne pourrait pas se présenter.

[Text]

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I will read another paragraph:

In our industry, the dealer shops the market very carefully in search of merchandise for his particular clientele.

I mean he . . .

Vous avez mentionné que le commerçant peut avoir un inventaire pour aller chercher cette marchandise mais selon cette lettre-là, c'est le distributeur qui cherche des clients pour assurer un marché pour sa production. Or ce n'est pas toujours un marché où la demande dépasse l'offre. Alors, c'est sans doute pour cela que ceux qui sont dans l'industrie, s'assurent avec un groupe de clients que leur production va avoir un marché.

M. Gray: Mais on doit considérer deux points importants: tout d'abord, c'est une question de définition du mot «produit». Évidemment, dans son mémoire, l'industrie du meuble pense que «produit» veut toujours dire quelque chose portant certaines marques de commerce liées à un certain manufacturier. Nous avons déjà indiqué au Comité que bien que ce soit possible, généralement, «produit» est utilisé dans le sens générique du mot surtout dans une industrie comme celle du meuble où il y a beaucoup de manufacturiers avec beaucoup de catégories de produits de la même qualité, etc. Alors, je pense que l'idée exposée dans le mémoire que «produit» veut dire précisément une sorte de meubles avec une marque de commerce n'est quelque chose qui n'est pas exact.

Deuxièmement, quand le projet de loi parle du marché, ça ne veut pas dire seulement les relations entre le manufacturier et ses clients, les détaillants, cela veut dire la région dans laquelle ce produit est vendu, cela peut vouloir dire une province, tout un pays, une ville etc., selon les circonstances. C'est pourquoi je désire indiquer sans intention négative le fait que le mémoire a été présenté avec l'appui d'une étude d'avocats. Je ne vous dirai pas qu'ils ont analysé le Bill d'une façon correcte.

• 2100

M. Clermont: Monsieur le ministre, je n'ai pas dit que cette lettre avait été préparée avec l'avis de conseillers légaux, j'ai simplement dit qu'en tant qu'un organisme responsable ils ont du avoir recours à des services légaux. Mais je ne veux pas prendre plus de temps que nécessaire parce qu'il y a d'autres articles; . . .

M. Gray: Mais c'est pourquoi j'essaie de donner des précisions pour éclaircir la situation et pour vous donner, à vous et à l'industrie du meuble, certaines informations qui vont éclaircir cette situation.

M. Clermont: Voici, monsieur le ministre, vous a-t-on envoyé un exemplaire de cette lettre?

M. Gray: Je pense que le Ministère en a reçu un exemplaire, mais je peux vous assurer que j'ai dans ma tête tous les points mentionnés dans cette lettre.

M. Clermont: Pouvez-vous me donner l'assurance, monsieur le ministre, que vous allez de nouveau vous pencher sur le contenu de cette lettre et lorsque nous aurons le Bill à l'étude, article par article, j'apprécierais de nouveau vos éclaircissements concernant les commentaires qui nous ont été envoyés par le Conseil canadien des fabricants de meubles. Merci, monsieur.

[Interpretation]

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Je vais vous citer un autre paragraphe:

Dans l'industrie du meuble, le marchand fait un effort pour trouver sur le marché le genre de meubles que ses clients réclament

Je veux dire, il . . .

You say that the dealer looks for its merchandise on the market, but according to this letter, the distributor is the one who looks for customers to make sure he has the market for his product. However, we are not dealing with a market where the demand is always greater than the supply. It is no doubt for this reason that those in the furniture industry make sure that their product is going to have a market by making sure they have customers for their product.

Mr. Gray: Yes, but two important points must be taken into consideration. First of all, we have to define what they mean by "a product". Apparently, judging from its memorandum, the furniture industry thinks that "products" always means furniture bearing a certain manufacturer's trademark. We have already pointed out to the Committee that, although this is one possible interpretation, the term "product" is generally used generically, especially in an industry like the furniture industry, in which there are many manufacturers turning out a great many categories of products of the same quality, and so forth. This is why I think that the definition of the term "product" in the memorandum, that is to say, a line of furniture bearing a specific trademark, is not exact.

Secondly, when mention is made of the market in the bill, this does not refer solely to a relationship between the manufacture and his customers, the retailers, but also refers to the region in which this product is sold. This might mean a province, an entire country, or a city, according to the circumstances. This is why I want to point out to you without making any negative overtones the fact that the memorandum was supported by a study made by lawyers. I am not saying that they analysed the bill in a correct and proper fashion.

Mr. Clermont: I did not say that the advice of legal advisers had been taken into consideration when this letter was drawn up. I simply said that, since you were dealing with a responsible organization, they no doubt had access to some legal advice. But I do not want to take any more time than necessary, since there are other sections I would like to discuss.

Mr. Gray: This is why I am trying to give more details, so as to throw some light on the situation, both for you and for the furniture industry.

Mr. Clermont: Did they send you a copy of this letter, Mr. Minister?

Mr. Gray: I think the Department received a copy of it; at any rate, I can assure you that I am acquainted with all the points mentioned in the letter.

Mr. Clermont: I hope, Mr. Minister, that you will take this letter into consideration. When we study the bill section by section, I would appreciate your enlightening remarks concerning the memorandums sent to us by the Canadian Council of Furniture Manufacturers.

[Texte]

M. Gray: Je serais content de procéder ainsi avec tous les mémoires. Ils sont étudiés au ministère actuellement et ils ont été étudié avant ces séances, j'ai essayé de répondre à quelques questions et je serais bien content de donner des renseignements supplémentaires la prochaine fois que j'assisterai à ce Comité.

M. Clermont: Merci, monsieur le ministre.

Le président: Merci monsieur Clermont.

Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, I was wondering if the Minister could explain a little more why he feels the word «real» makes a significant difference in the paragraph «the real reason for the inability of the person to obtain adequate supplies». There is either a reason or there is not a reason. What do you think the word «real» contributes to it?

Mr. Gray: Let me again say that we are not presenting this wording or the other forms of wording in the documents presented the other day as necessarily the final form of the the concepts we are trying to get across. We are trying to deal with the concern that the Commission might make decisions for reasons other than the main aspect set out in the particular clause. In this case, of course, Clause 31.2 sets out a number of parameters, of gateways if you like, through which the matter must go to enable the Commission to make a decision.

I suppose the idea behind suggesting that the word «real» be added was to try to ensure that what the Committee found was that the inability to obtain adequate supplies of a product in a market was not because of lack of ample supply or because of unwillingness of the purchaser to meet the usual trade terms but really was linked with an anticompetitive situation. Do you have any additional comments, Mr. Quinlan?

Mr. Quinlan: I think it makes it clear that other situations, for example, I understand that in certain fields, for a person to handle the product he really needs a lengthy course because there are many very technical situations that he must be aware of in dealing with the product and in putting it forward. If he refused to take that and said, «No, I just want to sell it,» then the real reason is not an adequate degree of competition; it is because he does not want to learn about the product, which is necessary for it to be properly handled.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: The impression I am left with, Mr. Minister, is that for some reason you seem to have brought this legislation on in an indefinite state I heard tonight that you intend to bring in an amendment that will propose some type of class action. We have a Bill C-7, to start with, you have this raft of amendments to Bill C-7, now we are going to have a class action amendment, and you have introduced what you call the profiteering bill, C-29, which is amending the Combines Investigation Act again.

• 2105

In all fairness, is there not some way you could consolidate what you are doing in order that people could see the over-all impact of what these two acts and two amendments are perhaps going to do?

[Interprétation]

Mr. Gray: I should be glad to do so for all the memorandums concerned. They are being studied by the department at the present time, and I try to answer your questions as best I could. It will be a pleasure for me to give this Committee any further information the next time I appear before it.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Minister.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont.

Monsieur Stevens.

M. Stevens: Le ministre pourrait-il nous expliquer quelle différence l'utilisation du mot «véritable» peut faire dans l'alinéa qui se lit, «La véritable raison pour laquelle personne ne peut pas obtenir assez du produit». Il y a une raison ou il n'y en a pas. Quelle est donc l'importance du terme «véritable»?

M. Gray: Encore une fois, nous ne disons pas que le libellé des documents qui ont été déposés l'autre jour soit nécessairement la forme définitive des idées que nous essayons de vous communiquer. Nous essayons de prévoir les cas dans lesquels la Commission aura à rendre des décisions pour des raisons autres que celles qui figurent dans l'article particulier dont il est question. Dans ce cas, évidemment, l'article 31.2 présente les différentes étapes par lesquelles l'affaire doit passer avant que la Commission ne puisse rendre une décision.

En proposant que le terme «véritable» soit ajouté au texte, nous avons voulu faire valoir le fait que, si un marchand ne pouvait pas obtenir assez d'un produit donné sur le marché, ce n'était pas parce que il n'y avait pas assez de ce produit sur le marché ou parce que l'acheteur ne voulait pas se conformer aux termes usuels de la transaction, mais parce qu'il existait une situation anti-concurrentielle. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Quinlan?

M. Quinlan: Il est donc clair qu'il faut bien savoir comment s'y prendre lorsqu'on veut vendre un produit, étant donné qu'il y a l'aspect technique dont il faut tenir compte dans beaucoup de situations. Si un distributeur refuse de se familiariser avec son produit à ce point-là, et qu'il dise qu'il ne veut que le vendre, la raison véritable n'est pas un niveau assez élevé de concurrence, mais tout simplement le fait qu'il ne veut pas se familiariser avec son produit, alors que c'est nécessaire si on veut le vendre.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: J'ai l'impression, monsieur le ministre, que vous avez soumis ce Bill dans une forme provisoire pour une raison quelconque. J'ai entendu dire ce soir que vous avez l'intention de proposer un amendement contenant des mesures à cet égard. Nous avons d'abord eu un bill C-7, puis toute une série d'amendements, et vous venez maintenant de présenter en Chambre un bill C-29, que vous appelez le bill sur les profiteurs, qui est destiné à modifier de nouveau la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

N'auriez-vous pas pu vous arranger pour que tout ceci soit présenté de manière plus ordonnée, afin que les gens aient une meilleure idée des conséquences de ces deux projets de loi, ainsi que des deux amendements?

[Text]

If you start to read the profiteering bill and article, which is a very significant part of the profiteering bill—you refer to it all through—and then go back to the existing Combines Investigation Act you will note the definition for «article» is very different from the definition that you are now trying to put through in Bill C-7. You must be in a terrible state of confusion.

Mr. Gray: I think it is probably not in my mind but in those of some of those who are making comments like yours, Mr. Stevens, because my comment about class action was brought to the attention of the public as early as last January and it seemed to me in the light of considering the bill and comments on it that to make sure that the right to sue for damages was available through class actions was a desirable one, although it is a very novel step in Canadian jurisprudence, as Mr. Atkey will confirm. I certainly think that before making final decisions on the most appropriate wording I would like to have the views of the Committee.

With respect to the amendments that I tabled last week, this step came from the study we had already given to the various submissions that we received. I could have very well waited until after this Committee received submissions but I thought it would be of assistance to those who are going to prepare briefs that they should not have to make arguments about points which I already felt could be dealt with through changes in wording.

I am really surprised that you consider this attempt to respond to concerns by the public as something that indicates confusion. I would have thought it indicates a proper way for a government to interact with the public.

With respect to the profiteering bill, may I respectfully suggest that this bill is not before this Committee. It deserves to be looked at by itself when Parliament happens to give it second reading and refers it to a committee. It is a fact that it makes use of the structure and the machinery of the Combines Act to permit its, I think, very useful and necessary proposals to be applied more quickly. But I do not think this indicates confusion with respect to our intentions.

The bill before us deals with quite a different aspect of public concern than the profiteering bill that deals with the necessity of modernizing and upgrading our competition or anti-trust law, which is another kind of matter and a more general matter than the one dealt with in the bill I presented yesterday.

So I think we are attempting to proceed in an orderly manner. In fact, I have gone out of my way to accommodate the Committee by asking them to allow me to present this bill clause by clause in an orderly sequential way rather than just through some wide-ranging and unstructured discussion. So I think the basic thrust of our approach is a very organized and, hopefully, responsible one.

[Interpretation]

Dans le projet de loi sur les profiteurs, on parle également de certains articles, en fait, on ne cesse d'en faire mention; puis on revient à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions dans laquelle la définition «article» est très différente de celle que vous avez adoptée dans le bill C-7. Mon pauvre monsieur, vous devez être très troublé.

M. Gray: Ce n'est pas moi qui suis troublé, mais les personnes qui font des remarques comme les vôtres, monsieur Stevens, car ce que j'avais dit au sujet des actions de classe avaient été porté à l'attention du public dès le mois de janvier; à la lumière des commentaires qui avaient été faits au sujet de ce projet de loi, il me paraissait souhaitable d'assurer que l'on puisse tenter des poursuites en dommages-intérêts, par l'intermédiaire d'actions de classe, bien que ceci représente une innovation très importante pour la jurisprudence canadienne, comme M. Atkey pourra vous le confirmer. Avant de prendre certaines décisions définitives au sujet de la rédaction la plus appropriée du projet de loi, j'aimerais connaître l'opinion des membres du Comité.

En ce qui concerne les amendements que j'ai déposés la semaine dernière, ils proviennent de notre examen des diverses propositions que nous avons reçues, alors que j'aurais très bien pu attendre que ce Comité ait reçu toutes les informations souhaitables; au contraire, j'ai pensé qu'il serait intéressant pour ceux qui ont l'intention de préparer des mémoires à ce sujet, de leur éviter d'avoir à faire des commentaires au sujet de problèmes que nous pourrions régler grâce à des changements dans la rédaction.

Je suis vraiment très surpris de constater qu'à votre avis cette volonté de se prêter aux préoccupations du public n'est que la preuve d'un état de trouble dans mon esprit. J'aurais cru, bien au contraire, que cela constituait une réaction pertinente du gouvernement aux intérêts du public.

En ce qui concerne le projet de loi sur les profiteurs, peut-être pourrais-je vous rappeler qu'il n'a pas encore été soumis à l'examen du Comité. Lorsque le Parlement l'aura adopté en deuxième lecture, le Comité pourra l'examiner à part. Évidemment, ce projet de loi utilise la structure et les mécanismes mis en place par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions afin de faire appliquer plus rapidement des propositions très utiles et nécessaires. Ici encore, ceci ne me paraît absolument pas refléter mon état problématique de trouble mental.

Le projet de loi que nous sommes chargés d'examiner actuellement concerne un aspect tout à fait différent des préoccupations publiques, puisque le projet de loi sur les profiteurs vise à moderniser et améliorer notre législation anti-trust. Il s'agit là de deux choses tout à fait différentes.

Je considère donc que nous agissons de manière ordonnée. En fait, j'ai pris des mesures extraordinaires pour tenir compte des désirs du Comité en lui demandant de m'autoriser à présenter ce projet de loi article par article, selon un ordre rationnel, plutôt que dans le cadre d'une discussion générale, non structurée. Je terminerai donc en disant que notre attitude nous paraît tout à fait ordonnée et, nous l'espérons, responsable.

[Texte]

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, on that point, I was wondering if the Minister knows of any precedent where an act of Parliament, a substantial act, is being amended by two bills going through the House at the same time.

Mr. Gray: I cannot say there are not any precedents but I, for one, would not shrink back from doing something innovative and novel if it is in the public interest, as I think these two bills are.

Mr. Leblanc (Laurier): On a point of order, Mr. Chairman, I do not see how, and under what rule, you are allowing people here, whether they be witnesses, the Minister or members, to discuss Bill C-29. That has not been referred to us at all.

The Chairman: And I understand never will be, Mr. Leblanc; it will go to the Justice Committee.

I think the remarks that were made were general and I hope we would address ourselves to the bill, because I think your point is well taken.

• 2110

Other members have asked not specific questions but what I thought were general questions for clarification more than trying to discuss the merits of the other bill. I think it would be in order if we would address ourselves to this particular bill, and we have sufficient material to restrain our remarks.

Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Are you saying that you feel I should not ask any further general questions?

The Chairman: That is not what I said. Not on Bill C-29 because it will not be referred to this Committee. We have referred before us Bill C-7.

I think the point you were trying to establish was the parallel between the two bills. If we address ourselves to this particular bill, I think we will have sufficient for the entire evening and then some other sessions as well.

Mr. Stevens: The point I am trying to make, Mr. Chairman, is that when you compare the suggested amendments to Bill C-7 itself with Bill C-29, we are going to find, for example, that there are duplications. You just got through referring to Section 27. Well, Section 27 is also being amended in C-29. It would seem to be a more orderly way to have whatever the Minister thinks should be done—after all, he introduced these bills within six weeks of each other—done in one capsule form, and the committee, whichever it is, Justice or Finance, can see the whole impact of what the Minister proposes to do with respect to amending the Combines Investigation Act.

I could raise this on several different points. I am just trying to make the point, at this point anyway, that I feel it is a very confused, haphazard way to amend a very important piece of legislation.

Mr. Gray: I just want to again point out, as I think I did on previous occasion, that this bill in fact was first presented to Parliament on November 5, 1973. It is just the technicality arising out of the fact that we have a new session of Parliament that the bill had to be re-introduced. The bill, as I see it, was not introduced for the first time six weeks ago.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, le ministre a-t-il connaissance d'autres lois importantes modifiées par deux projets de loi, examinées en Chambre au même moment?

M. Gray: Je ne sais pas s'il y a des précédents à cet égard, mais je ne suis pas du genre à reculer devant les innovations si l'intérêt du public en est mieux servi.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne vois pas en vertu de quel article du Règlement vous autorisez des personnes, qu'il s'agisse des témoins, du ministre ou des membres du Comité, à discuter du bill C-29. Ceci ne relève absolument pas de notre mandat.

Le président: Et cela ne le sera jamais, monsieur Leblanc, puisqu'il sera renvoyé au Comité de la justice.

Il me semble que les déclarations qui viennent d'être faites avaient une portée générale, mais votre remarque est tout à fait pertinente et je demanderais aux interlocuteurs de s'intéresser au projet de loi qui nous est soumis.

D'autres députés ont posé des questions non pas précises, mais d'ordre général, m'a-t-il semblé, pour obtenir des précisions plus que pour discuter du bien-fondé de l'autre projet de loi. Il serait peut-être bon que nous parlions de ce bill-ci, et nous avons assez de renseignements pour limiter nos commentaires.

M. Stevens.

M. Stevens: Prétendez-vous que nous ne devrions plus poser de questions d'ordre général?

Le président: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Pas à propos du Bill C-29, parce qu'il ne sera pas soumis à ce comité. Nous avons devant nous le Bill C-7.

Je pense que ce que vous avez voulu faire, c'est d'établir un parallèle entre les deux bills. Si nous parlons uniquement de ce bill, nous aurons de quoi discuter toute la soirée et d'autres séances également.

M. Stevens: Ce que je veux dire, monsieur le président, c'est que si l'on compare les amendements proposés pour les bills C-7 et C-29, on s'aperçoit, par exemple, qu'il y des répétitions. Vous venez de faire mention à l'article 27. Eh bien, cet article est également modifié dans le Bill C-29. Il vaut peut-être mieux faire en une seule fois ce que le ministre pense qu'il faut faire, après tout, il a présenté ces deux bills à six semaines d'intervalle, et le comité responsable, que ce soit celui de la justice ou des finances pourra étudier les répercussions des propositions du ministre sur la modification de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Je pourrais donner plusieurs exemples de cela. J'indiquerai, simplement, pour l'instant, que cela me semble être un moyen très confus et aléatoire de modifier une loi très importante.

M. Gray: Encore une fois, je préciserai comme je l'ai fait à plusieurs reprises, que ce bill a été présenté au Parlement pour la première fois le 5 novembre 1973. C'est simplement parce que nous avons entamé une nouvelle session du Parlement que le bill a dû être présenté une nouvelle fois. De mon point de vue, il n'a pas été présenté pour la première fois il y six semaines.

[Text]

Second of all, without transgressing in the way that one of the members of the Committee said would be out of order, I want to say that while this Bill C-7, as well as the bill I presented yesterday, both use the structure of the Combines Act to achieve their purposes, their purposes are very different.

This bill is for the purpose of bringing about the first stage of a general reform and modernization of our anti-trust or competition law. The other bill is to give the government a specific authority to deal with cases of profiteering.

They are very different matters and I will be happy to deal with each of them in the proper way pursuant to the rules of the House and of this Committee.

The Chairman: Mr. Stevens, no other questions? Mr. Atkey.

Mr. Atkey: Mr. Minister, with respect to Section 31.2, I am wondering what sort of undesirable activities you are attempting to either stop or have modified by virtue of giving these broad discretionary powers to the RTPC.

You have mentioned already in a previous session that as a result of studies or orders of the Tariff Board, situations involving wire and wire products might be subject to review. You have mentioned the situation of propane distribution in the Province of British Columbia. There was mention made of the distribution and sale of pesticides.

I believe in earlier discussions or comments from you, reference has been made to a report of the RTPC in earlier years relating to the sale and distribution of ammunition by the CIL firm. Also there is the situation called the «fine papers situation» and «the Howard Smith case» in the courts. Also, I suppose, mention has been made of attempting to have arrangements between the oil companies and the various service station lessees subject to review.

Now those are six areas that perhaps have been mentioned in various contexts as possibly coming within the purview of the RTPC under Section 31.2.

I wonder if you can give us any other examples of situations where you would contemplate going to the RTPC, or at the very minimum, give us some examples where you have had complaints by businessmen, and particularly small businessmen, for whom you have suggested this provision really exists, to give us some idea of the sort of business that the RTPC is going to have under Section 31.2.

• 2115

Mr. Gray: First of all, as you know, the proposed section is not limited to any particular kind of business. While I am advised it is a fact that the director has received, over the years, complaints from businessmen who are unable to purchase supplies of the goods in which they deal, I do not think it really would be possible, as a practical way, for the director to disclose the details of these complaints. They, like most complaints he gets, are provided to him in confidence and I do not think he really would be in a position to do so. But if he feels that without breaching the parameters under which he acts he can bring forward further information, I would certainly invite him to do so.

[Interpretation]

Deuxièmement, sans faire de digression qui, de l'avis d'un des membres du comité, serait hors de propos, je dirai que si le Bill C-7 ainsi que celui que j'ai présenté hier, emprunte tous les deux la structure de la Loi sur les coalitions, ils sont d'un objet très différent.

Ce bill a pour but de lancer la première étape d'une réforme et d'une modernisation générale de notre loi anti-trust. L'autre doit donner au gouvernement l'autorité nécessaire pour lutter contre les profits excessifs.

Ce sont des questions très différentes et je me ferai un plaisir de les exposer chacune selon les règles de la Chambre et de ce comité.

Le président: Pas d'autres questions, monsieur Stevens? Monsieur Atkey.

M. Atkey: Monsieur le ministre, je me demande, à l'égard de l'article 31.2, quelle sorte d'activités répréhensibles vous tentez de faire cesser ou de changer en accordant de si vastes pouvoirs discrétionnaires à la Commission.

Vous avez déjà dit lors d'une autre séance qu'à la suite des études ou des ordres de la Commission du tarif, les situations concernant le fil de fer et les produits connexes pouvaient faire l'objet d'une révision. Vous avez parlé de la distribution du propane en Colombie-Britannique. Vous avez parlé de la distribution et de la vente des pesticides.

Au cours de discussions ou de commentaires plus anciens, vous avez parlé d'un rapport de la Commission datant de quelques années et portant sur la vente et la distribution de munitions par la société CIL. On a également porté devant les tribunaux le cas des «papiers fins» et le cas Howard Smith. On a également dû parler des arrangements qu'on a tenté de conclure entre les compagnies pétrolières et les stations service, sous réserve d'une révision.

Voici donc six secteurs dont on a dit dans divers contextes qu'ils relevaient peut-être de la Commission, en vertu de l'article 31.2.

Vous pourriez peut-être nous donner d'autres exemples de situations où vous envisageriez de faire appel à la Commission, ou au moins nous donner des exemples de plaintes que vous auriez reçues d'hommes d'affaires, surtout de petite envergure, auxquelles vous auriez indiqué que cette disposition existe vraiment, pour nous donner une idée du travail que devra faire la Commission en vertu de l'article 31.2.

M. Gray: Comme vous le savez, cet article ne se limite pas à un type d'entreprise particulier. On m'indique que le directeur a reçu au cours des années, certaines plaintes d'entrepreneurs incapables d'obtenir des approvisionnements des marchandises dont ils s'occupent mais je ne pense pas qu'il soit possible, pratiquement, que le directeur publie les détails de ces plaintes. En effet, comme c'est toujours le cas, celles-ci lui sont transmises confidentiellement. Cependant, s'il considère qu'il peut vous donner des détails, sans violer ce caractère confidentiel des plaintes qu'il reçoit, je lui demanderais de le faire.

[Texte]

I might say that the list you have given of published reports seems, in my view at least, to put forward quite a comprehensive range of examples of quite different industries helping to support the argument we are putting forward to Parliament and this Committee that this authority should be in the hands of a commission to review and make appropriate remedial orders.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, before Mr. Quinlan gets into this, I might make it easier by suggesting to him that if he feels constrained not to deal with actual cases and would want to pose hypothetical situations that might be subject to the purview of the RTPC under proposed Section 31.2, it would assist me in understanding what is intended.

Mr. Quinlan: Yes, sir. I may say that we do receive a number of complaints about refusal to deal. As you know, under the present legislation we are restricted to the three areas, whether it is the result of collusion, enforcement of resale price maintenance or abuse of a monopoly or quasi-monopoly position. When we look into a situation, if we cannot bring it within those three, then it is not a matter on which we can spend further resources. Some of them might disclose a situation where there was not adequate competition, but there is no point in pursuing it further with your resources if you cannot bring it within the legislation.

For example, you could have a desire to protect existing customers against competition from a newcomer to the market. In other words, it does not have to be an agreement among the parties to do that. In one particular industry we have had complaints over the years, but there never has been evidence that there was anything overt you could put your hands on that there was an agreement. The restrictions have been fairly tight; it is very hard to get into the problem.

Mr. Atkey: So in other words you would not have been able to secure a criminal prosecution, and what you therefore need is the civil discretionary power to look into . . .

Mr. Quinlan: To review the situation carefully and look at all the facts and see whether it is really an inadequate degree of competition that you are faced with here.

Mr. Atkey: Are you in a position to disclose what industry that would involve, without naming names?

Mr. Quinlan: No, I would not want to. It would be pretty clear with the names of the companies involved, and these are complaints.

Mr. Gray: I think it could be said that, with respect to the businessmen who have complained to the director, in some cases they are comparatively new entrants to a market and in others they are established firms whose supply lines have been disrupted after developing the market for the product involved.

I am advised that in most of the cases the firms adversely affected are relatively small, although their credit may be good and they are willing to take delivery in acceptable quantity. In a number of these cases the industry in question may well be described as being oligopolistic in structure, one in which distribution has been traditionally limited to a few established firms. In some cases the refusal to supply may reflect the supplier's decision to undertake or increase its own distribution and possibly eliminate competition in the resale of its product. Perhaps

[Interprétation]

Je pourrais ajouter que la liste de rapports que vous venez de donner me semble concerner des exemples très variés pour des industries très différentes ce qui va dans le sens des arguments que nous avançons devant le Parlement et devant le Comité, à savoir qu'une commission devrait recevoir le pouvoir d'examiner ces situations et de prendre les mesures correctrices appropriées.

M. Atkey: Monsieur le président, avant de donner la parole à M. Quinlan, je pourrais peut-être faciliter les choses; en effet, s'il considère qu'il ne peut traiter de cas réels, et s'il souhaite soulever un problème hypothétique, qui pourrait lui être soumis dans le cadre de l'article 31.2 du projet de loi, ceci me conviendrait certainement.

M. Quinlan: Très bien. Je dois dire que nous avons reçu un certain nombre de plaintes au sujet des refus d'enquêtes. Comme vous le savez, le projet de loi actuel nous limite à trois secteurs particuliers, à savoir les cas de collusions, de prix de vente imposé ou d'abus de situations de monopole ou de quasi-monopole. Si un problème qui nous est soumis ne relève pas de l'un de ces trois secteurs, nous ne pouvons nous y consacrer. Certaines situations font apparaître des cas de concurrence insuffisante, mais cela ne nous avancerait à rien de faire une enquête plus détaillée si nous ne pouvons rattacher la situation aux cas prévus par la loi.

Il se peut, par exemple, que vous souhaitiez protéger certains clients contre la concurrence d'un nouvel arrivé sur le marché. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire qu'il y ait un accord entre les parties pour arriver à cela. Nous avons reçu certaines plaintes dans un secteur industriel particulier, mais nous n'avons jamais pu prouver qu'il y avait eu un accord officiel à cet effet. Les restrictions ont toujours été assez sévères. Il est donc très difficile d'entrer dans ce genre de problème.

M. Atkey: En d'autres termes, vous n'auriez pas été en mesure d'intenter des poursuites criminelles, et vous avez donc besoin de pouvoirs discrétionnaires plus importants, sur le plan des poursuites civiles, pour . . .

M. Quinlan: Pour examiner la situation en détail, et voir s'il existe réellement une insuffisance de concurrence.

M. Atkey: Pouvez-vous nous dire de quel secteur industriel il s'agit, sans donner de nom?

M. Quinlan: Non, je ne le voudrais pas. Les noms des sociétés concernées seraient très évidents pour tout le monde.

M. Gray: Je pense pouvoir affirmer que les entrepreneurs qui se sont plaints au directeur, dans certains cas, sont des nouveaux venus sur un marché particulier alors que dans d'autres domaines il s'agit de sociétés bien établies, dont les approvisionnements ont été interrompus alors qu'ils avaient réussi à développer un marché pour leurs produits.

On m'informe que dans la plupart des cas les sociétés affectées sont relativement petites, bien qu'elles soient dans une situation financière très saine et qu'elles souhaitent obtenir des quantités de produits assez importantes. Dans un grand nombre de cas, on pourrait affirmer que le secteur industriel en question est soumis à une structure d'oligopole, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un secteur dans lequel la distribution a toujours été limitée à quelques entreprises bien établies. Dans certains cas, le refus d'approvisionnement peut refléter la décision du fournisseur d'organiser

[Text]

these additional points might assist in clarifying what we are talking about.

Mr. Atkey: Could I ask you whether the automobile franchising system is one that would be contemplated as subject to either the refusal to deal section or the market restriction or exclusive dealing sections under proposed Section 31?

Mr. Gray: Depending on the facts of the matter, it could raise a question under the market restriction area. I do not think I would be prepared to comment at the moment about the other two areas you have mentioned.

• 2120

Mr. Atkey: Mr. Minister, we have had some discussion about the definition of product in proposed Section 31.2 and you have indicated that it is not the intention of this legislation to catch a particular brand name product, such as Crest tooth paste. What is really referred to is the generic product as such.

Mr. Gray: I say that it is not generally expected that this would be the definition of product, but I do not think that one would want to say that the intention of the legislation would be that a specific brand of product would never be a product that would be the subject matter of a review.

Mr. Atkey: I wonder if you and your officials have considered a possible amendment to provide a definition of the term «product» to indicate what you say the intention is; that is, that in most cases it is not intended to catch the actual brand name but it is intended to catch the generic product.

Mr. Gray: We have considered this and our conclusion so far is that it is not possible to come up with a definition that is completely satisfactory on all grounds. I would certainly be happy to have the views of the Committee as to how one might accomplish this.

Mr. Atkey: Would you also consider, where functional substitutes for a generic product were available, whether that would exempt a particular distributor of a «product» from an order of the RTPC in this case?

Mr. Gray: It depends what you mean by functional substitutes. I would be happy to see the wording and what it is intended to mean.

One could get into a situation where, for example—and we are speaking hypothetically—an answer to a complaint or a refusal to deal with respect to automobiles might be that the complainant could buy a horse and buggy and that is a means of wheel transportation, but today one might find it hard to say that is really a functional substitute.

I suggest that in putting ideas forward on this one would try to come up with a definition that is realistic in terms of today's and tomorrow's evolving economy. I would be happy to have the views of the Committee on this.

Mr. Atkey: Another concern is with the term «usual trade terms», which appears in proposed Section 31.2(b) on page 16. You made reference in an earlier section to the fact that the «usual trade terms» demanded by a distributor or a manufacturer might not only include aspects of price, it might also involve aspects of technical service as a requirement.

[Interpretation]

ou d'augmenter sa propre distribution, et donc, éventuellement, éliminer la concurrence pour la revente de son produit. Ces quelques remarques supplémentaires pourraient peut-être aider à éclaircir la situation.

M. Atkey: Pourriez-vous me dire si le secteur de la franchise automobile pourrait éventuellement faire l'objet d'une plainte dans le cadre de l'article 31, pour raison de refus de vente, ou de restriction commerciale ou exclusive?

M. Gray: En fonction des circonstances particulières, on pourrait soulever le problème de la restriction commerciale. Cependant, je ne pense pas pouvoir vous donner de commentaires au sujet des deux autres secteurs dont vous venez de parler.

M. Atkey: Monsieur le ministre, nous avons parlé de la définition de produit dans l'article 31.2 et vous avez indiqué que ce projet de loi n'a pas l'intention de prendre en piège un produit particulier, par exemple, la pâte dentifrice Crest. On parle plutôt du produit générique.

M. Gray: Je dis qu'on n'entend pas généralement une telle définition du mot produit, mais je ne pense pas qu'on voudrait dire que le but de ce projet de loi ne serait jamais de réviser un produit précis.

M. Atkey: Je me demande si vous et vos fonctionnaires ont envisagé un amendement possible qui donnerait une définition à l'expression produit qui exposerait votre intention réelle; c'est-à-dire, que dans la plupart des cas, on n'a pas l'intention d'attraper un produit particulier mais plutôt le produit générique.

M. Gray: Nous avons étudié cela mais nous avons décidé que jusqu'ici il est impossible d'avoir une définition qui soit complètement satisfaisante. Je serai heureux de recevoir les opinions des membres du Comité à ce sujet.

M. Atkey: Si, dans certains cas, il y avait des produits disponibles pour remplacer un produit générique, est-ce que vous envisageriez la possibilité de dispenser un distributeur précisant un «produit» d'un ordre émanant à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce?

M. Gray: Cela dépend de ce que vous voulez dire par substitut fonctionnel. J'aimerais bien voir le libellé pour voir ce que cela veut dire.

On pourrait avoir une situation évidemment hypothétique ou on pourrait répondre à une plainte ou à un cas de refus de la vente dans le domaine des automobiles que le plaignant puisse acheter un cheval et une voiture qui est un moyen transport, mais de ces jours-ci il serait difficile à dire que ceci soit un substitut fonctionnel.

Je pense qu'on devrait essayer de trouver une définition réaliste en fonction du système économique contemporain. J'aimerais bien recevoir les opinions du Comité à ce sujet.

M. Atkey: Je m'inquiète aussi de l'expression «conditions usuelles du commerce», dans l'article 31.2(b) à la page 16. Vous avez dit à propos d'un article précédent que le fait que les conditions usuelles du commerce exigées par un distributeur ou un fabricant pourraient comprendre non seulement les facteurs de prix mais aussi de service technique.

[Texte]

Mr. Gray: That is right.

Mr. Atkey: You say that that would be a reasonable interpretation of the term «usual trade terms». Would you be willing to consider an amendment to specifically provide that that is what it means, because I would suggest there have been some concerns expressed that where distributors or manufacturers are concerned about selling their product or making it available to various retail outlets that service, the extent and the quality of service that is provided in respect to the sale of that product is sometimes as important, or more important, than the actual price, and there is a great fear abroad right now that the phrase «usual trade terms» only refers to price and if there was a broader definition I think it might allay some of those fears, so that the service element which I would suggest to you is of equal concern to the consumer today would be taken into account by the RTPC by virtue of statutory directives.

Mr. Gray: Frankly, I think the type of thing you are talking about is covered in the present wording of proposed Section 31.2(b):

(b) ... is willing and able to meet the usual trade terms of the supplier or suppliers of such product in respect of payment, units of purchase and otherwise, ...

However, I would be happy to receive suggestions from the Committee if it is felt that this could be further clarified.

I think one would have to be careful not to insert words that might be considered to be unduly remedying and would prevent the Commission from taking into account what might otherwise be considered to be acceptable definitions of the term «usual trade terms» but would not be covered by it. After all, one of the benefits that I think comes from using a form of civil jurisdiction is that there is the potential for flexibility in looking at the vast range of situations that can arise in an economy as complex as our own. But, as I say, I would be happy to have the views or the suggestions of the Committee on this.

Mr. Atkey: Finally, concern has been expressed about the term «inadequate degree of competition». What do you mean by that? Are you in a position to provide a more precise definition of that?

• 2125

Mr. Gray: This is also something we have examined. Our feeling so far is that it does not seem possible to come up with a definition of «inadequate» which would at one and the same time not be too rigid or too flexible; that is to say, one which might catch certain practices that on balance you would think should not be caught, or might not catch some practices that we think should be. I use «we» in the very broad sense, not just myself and the department, but the public at large.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, the Minister has given a rationalization for a very broad discretionary power of a civil nature relating to refusal to sell here. I wonder if I could ask him why he and his officials thought it was necessary, having taken that step towards a civil jurisdiction, to insert what is in effect a new criminal prohibition relating to refusal to sell. I refer specifically to proposed section 38.(1)(b) which is a new section making it a criminal prohibition to engage in practices really which are

[Interprétation]

M. Gray: C'est exact.

M. Atkey: Vous dites que cela serait une interprétation raisonnable de l'expression «conditions usuelles du commerce». Seriez-vous prêt à considérer un amendement qui donnerait à cette expression une telle définition précise car je crois que certaines inquiétudes ont été exprimées à l'effet que le distributeur ou le fabricant se préoccupe de la vente du produit ou de la distribution au niveau du détail en ce qui concerne la quantité et la qualité du service fournies à l'égard de la vente du produit car ceci est quelquefois aussi important ou plus important que le prix réel. On s'inquiète beaucoup à l'heure actuelle que l'expression «conditions usuelles du commerce» ne parle que du prix et à mon avis une définition plus large de l'explication pourrait modérer ces craintes; la Commission sur les pratiques restrictives du commerce prendrait donc compte du facteur du service dans ces directives, car cet élément est aussi important pour le consommateur.

M. Gray: Franchement, je pense que l'article 31.2(b) traite de ce problème:

(b) ... accepte et est en mesure de respecter les conditions usuelles du commerce faites par le ou les fournisseurs de ces produits, notamment quant au paiement et quantités unitaires d'achat, ...

Cependant, je serais très heureux de recevoir des suggestions des membres du Comité s'ils croient que plus d'éclaircissements sont nécessaires.

Je crois qu'il faudrait faire attention de ne pas ajouter des mots qui empêcheraient la Commission de se rendre compte de ce que l'on pourrait considérer comme définitions admissibles de l'expression conditions usuelles de commerce, mais qui ne seraient pas comprises par celle-ci. Après tout, un des bénéfices qui découlent de l'utilisation d'un genre de juridiction civile c'est qu'il est possible d'avoir une certaine souplesse dans l'étude d'un programme des situations qui pourraient se démontrer dans une économie aussi complexe que la nôtre. Cependant, comme je l'ai dit j'aimerais bien avoir les opinions, les suggestions des membres du Comité à ce sujet.

M. Atkey: Finalement, on s'inquiète aussi de l'expression «l'insuffisance de la concurrence». Qu'est-ce que cela veut dire? Pourriez-vous nous donner une définition plus précise?

M. Gray: C'est également quelque chose que nous avons examinée. Pour l'instant, notre opinion est qu'il ne semble pas possible de parvenir à une définition du mot «inadéquat» qui ne serait à la fois ni trop rigide ni trop souple; je veux dire par là qu'il s'agirait d'une définition permettant d'attaquer certaines pratiques qui ne devraient finalement l'être ou de ne pas en attaquer qui devrait l'être. Ceci serait d'ailleurs à évaluer par le public en général, et non pas seulement pas le Ministère et moi-même.

M. Atkey: Monsieur le président, le ministre nous a expliqué pourquoi certains pouvoirs de poursuite civile plus importants devraient être accordés dans le cas de refus de vente. Peut-être pourrait-il me dire si ses hauts fonctionnaires et lui-même pensaient qu'il était alors nécessaire, ayant avancé vers des enquêtes au civil, d'ajouter au projet de loi de nouvelles interdictions criminelles, concernant le refus de vente. Je parle ici plus particulièrement de l'article 38(1)(b) qui représente un nouvel article

[Text]

much the same sort of thing that are going to be subject to the civil powers of the RTPC.

Mr. Gray: I think we are offering some clarification of the wording here. This is really intended to be linked with the concept of action against resale price maintenance. I do not want to get in difficulty with the Chairman, but one of the possible amendments we have put before the Committee is that the word «low» be inserted between the words «the» and «pricing». So what we are really trying to get at is some means that people seem to be using to get around our existing prohibitions on resale price maintenance.

Mr. Atkey: So in that sense that proposed section 38.(1)(b) is much narrower in its import about refusal to sell.

Mr. Gray: It really is for the purpose of clarifying and strengthening the criminal prohibitions of the act against resale price maintenance.

Mr. Atkey: I have one last question, Mr. Minister. One of the results of proposed section 31.2 and the rather broad discretionary powers relating to refusal to sell that the RTPC can exercise is that there may be a tendency on the part of some distributors and manufacturers to integrate vertically on an upward basis, in other words, to avoid the regulatory powers of the RTPC.

I can give you an example. A manufacturer or a distributor of a certain product, finding that he cannot pick and choose his customers as he previously could, may tend to buy out certain retailers and have his own retail distribution outlets so that he can get the goods to market in the way he wants.

There are some perhaps around this table who would regard such forms of vertical integration as not being particularly desirable. They may indeed be anticompetitive. I am wondering if you have given any thought to the fact that the powers you are granting under proposed section 31.2 might well precipitate certain practices in the marketplace which are far more anticompetitive than the objects which you are originally seeking to achieve.

Mr. Gray: I have considered that point. It seems to me, however, that many of those who raise it might be seeking to create an excuse for action they plan to take in any event. I personally do not see that on reading the section, which in spite of the discretion it proposes to give the commission, also hedges that discretion with a number of rather distinct parameters that have to be found before it can be exercised. I do not think that the result of parliamentary approval of this proposal will be to have the destructive effect implicit in your question.

Mr. Atkey: But if in fact in certain product lines you find manufacturers or distributors actually acquiring through vertical integration their own retail outlets and taking them over, would you then think it may be necessary for further legislation to prevent that sort of vertical integration, such as exists now in the United States?

[Interpretation]

permettant d'engager des poursuites pénales pour des pratiques qui sont en fait très semblables à celles qui pourront faire l'objet d'enquête civile de la part de la Commission sur les restrictions du commerce.

M. Gray: Je pense que vous avez certaines explications linguistiques à ce sujet. Nous voulons par là lier ces poursuites avec la notion d'action dans le cadre de fixation du prix de vente. Je ne voudrais pas avoir de problèmes avec le président, mais l'un des amendements que nous avons proposé au Comité viserait à intérêt le mot «bas» entre les mots «le» et «prix». Nous voulons par là tenter de nous attaquer à certaines procédures permettant à certaines personnes de contourner la loi actuelle et les interdictions de fixation du prix de revente.

M. Atkey: Cet article 38 (1) (b) est donc d'une portée beaucoup plus restreinte dans le cas du refus de vente.

M. Gray: Il est destiné à éclaircir et à renforcer les interdictions pénales de la loi à l'égard de la fixation des prix de revente.

M. Atkey: Je voudrais poser une dernière question, monsieur le ministre. L'un des résultats de l'article 31.2 tel qu'il est proposé et de l'instauration de pouvoirs discrétionnaires beaucoup plus larges, dans le cadre du refus de vente, pourraient être que certains distributeurs et fabricants auraient tendance à développer leur intégration verticale, ce qui leur permettrait d'échapper au pouvoir de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

Je vais vous donner un exemple. Un fabricant ou un distributeur d'un certain produit, constatant qu'il ne peut plus choisir ses clients comme il le faisait auparavant, pourrait avoir tendance à racheter certains magasins de détail et organiser son propre réseau de distribution, afin de commercialiser ses produits comme il l'entend.

Il se peut que certaines personnes présentes autour de cette table ne considère pas d'un œil très positif ce genre d'intégration verticale. On pourrait considérer que ceci vise à limiter la concurrence. J'aimerais donc savoir si vous avez examiné le fait que les pouvoirs que vous accordez à la Commission dans le cadre de l'article 31.2 pourrait fort bien multiplier des pratiques beaucoup plus nuisibles au développement de la concurrence que celles que vous voulez combattre à l'origine.

M. Gray: J'ai examiné ce fait. Il me semble cependant que ceux qui soulèvent ce genre de remarques cherchent en fait à trouver des excuses pour certaines actions qu'ils ont déjà l'intention de prendre. Personnellement, ce n'est pas mon interprétation de cet article, qui, s'il accorde à la Commission des pouvoirs plus étendus, les soumet cependant à un certain nombre de paramètres très clairs, qui devront être parfaitement établis avant de prendre toute mesure. Je ne pense donc pas que l'approbation de cette proposition par le Parlement aurait l'effet négatif que vous avez évoqué.

M. Atkey: Mais si vous constatez que certains fabricants ou distributeurs rachètent en fait les entreprises, pour développer leur intégration verticale, par le moyen de magasins de détail propre, considérerez-vous alors nécessaire d'adopter un autre projet de loi pour restreindre ce genre d'activités, comme cela existe actuellement aux États-Unis.

[Texte]

Mr. Gray: That is a matter we have under consideration for the second stage of our competition legislation.

• 2130

Mr. Grier: Mr. Chairman, I want to raise a matter which I think is generally applicable to all of Part IV.1 and Part V but it may be useful to draw it to the Committee's attention now to see whether the Minister's officials can allay a fear I have. The processes which are alluded to in Part IV.1 and Part V may be time consuming and result in a lengthy delay between the initial application to the Director for an inquiry, or the Director's decision himself to make an inquiry, and the Commission's review and findings resulting therefrom. I wonder whether the Minister or the Director can give the Committee, in general terms at least, some idea of the sort of time limits they have in mind? Obviously times will vary, depending on the complexities of the case but, notwithstanding that, in general terms what amount of time they would expect would be taken up with an inquiry and review.

Secondly, and this probably cannot be done tonight, I would ask the Minister whether it would be possible to indicate to the Committee the kind of expansion of staff and development of new systems or procedures which are envisaged upon the passage of this bill to enable the prosecution of an application in a reasonable period of time? I realize it is a general question but I think I am reflecting a suspicion that may not in all cases be merited—that proceedings under the Combines Investigation Act have traditionally been lengthy ones and that the amount of time which expires from the initiation of an action and its eventual resolution often renders the original complaint obsolete in the process.

I would like some assurances either tonight or later that precautions are being taken by the department to ensure that the Commission and the Director have the staff and the resources available to them and some idea as to the kind of timeframe they intend to work within.

Mr. Gray: I already have instructed the officials of the branch to carry out the necessary planning so that as soon as the act is declared in force there will be the additional staff, resources and systems to enable all the authority we seek under it to be carried out vigorously and actively.

I am not sure whether at this point I can go into detail. To some extent our plans would require approval of Treasury Board and that sort of thing. But the type of thing you mention is very much on my mind and has been for some time. However, I should caution you that I am advised the mere addition of people to the staff, a body applying this kind of law, will not necessarily mean that inquiries will be completed more quickly, because I gather that they involve very complex matters both in terms of law and facts, often involving looking through thousands of documents and examining hundreds of people and, of necessity, it may take a certain period of time that some may consider extended to get a matter to the stage where the Attorney General will feel that if it is brought to court there will be a reasonable chance of a decision favourable to the Crown being granted. Of course, once it gets into court the length of the trial is not something under the control of the branch or the Attorney General.

[Interprétation]

M. Gray: C'est une question que nous analysons actuellement, dans le cadre de la seconde étape de notre loi sur la concurrence.

M. Grier: Monsieur le président, j'aimerais poser une question qui, de façon générale, s'applique à l'ensemble de la Partie IV.1 et à la partie V, mais qui sera peut-être utile de porter maintenant à l'attention du Comité pour voir si les représentants du ministre peuvent dissiper mes craintes. Les processus dont font mention les Parties IV.1 et V peuvent être longs et donner lieu à un délai important entre la demande initiale d'enquête au directeur ou la décision du directeur de faire une enquête, et l'étude et les conclusions de la commission qui en dérive. Le ministre ou le directeur pourront peut-être donner au Comité une idée au moins générale des délais auxquels ils songent. Bien sûr, ces délais varieront avec la complexité des cas étudiés, mais en dehors de cela, à quels délais s'attend-on avant l'enquête et l'étude des cas?

Deuxièmement, et je n'aurais sans doute pas de réponse ce soir, je demanderai au ministre s'il pourrait indiquer au Comité les augmentations de personnel et la mise au point de nouveaux systèmes et méthodes qu'il envisage après l'adoption du bill afin qu'une demande puisse être traitée dans un délai raisonnable? Je sais que ma question est générale, mais je traduis un soupçon qui n'est peut-être pas toujours fondé, que les procédures entamées en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions sont habituellement très longues et que le temps écoulé entre le début d'une enquête et sa résolution éventuelle enlève souvent dans l'entretemps sa raison d'être à la plainte originale.

J'aimerais, que ce soir ou plus tard, on m'assure que le Ministère a pris les mesures nécessaires pour que la Commission et le directeur dispose du personnel et de l'équipement nécessaire, et qu'on me donne une idée du délai qu'on entend fixer.

M. Gray: J'ai déjà demandé aux responsables du service de mettre au point les mesures nécessaires pour que, dès que la loi sera en vigueur, on dispose du personnel, de l'équipement et de l'organisation nécessaire pour assurer l'autorité qui en permettra une application rapide et vigoureuse.

Je ne pense pas pouvoir entrer dans les détails pour l'instant. Nos plans exigent dans une certaine mesure l'approbation du Conseil du Trésor, et ainsi de suite. Mais je songe depuis un certain temps au genre de mesure que vous me proposez. Je dois cependant vous avertir que le simple fait d'augmenter le personnel du service chargé d'appliquer la loi n'entraînera pas nécessairement une accélération des enquêtes, parce que celles-ci font appel à des notions juridiques et à des faits très concrets, qui exigent souvent l'étude d'un millier de documents et l'interrogatoire de centaines de personnes, et cela prendra nécessairement un certain temps, que certains jugeront peut-être excessif, pour amener une affaire au point où le procureur général estimera qu'au cas où elle est portée devant les tribunaux, les chances pèseront suffisamment en faveur d'une décision favorable à la Couronne. Bien sûr, une fois qu'une affaire passe devant les tribunaux, la longueur du procès ne dépend plus du service ou du procureur général.

[Text]

But concern about this is one of the reasons we have proposed the interim injunction power and why we have proposed that greater flexibility be made available to the Attorney General in deciding where to bring cases as between the Federal Court and the ordinary courts under provincial jurisdiction.

I think the same thing I have said would apply to your question about the amount of time it might take for an inquiry leading up to a complaint being made by the Director to the Commission. I think it is difficult to say at this time just how long any inquiry would take. It would seem to me, however, that an inquiry with respect to a matter brought before the Commission would not necessarily be as lengthy as one with respect to a matter that might be brought before a court of criminal jurisdiction, because it would not be exactly the same onus of proof and the consequences are not exactly the same. But I think to avoid bringing before the Commission matters that might be considered frivolous and not well-founded the director would want to carry out sufficient investigation to make sure that the case he brings to the Commission would have some reasonable chance of success. Of course, Mr. Quinlan, as the chief administrator of the branch, perhaps could assist us with further comments in this area.

• 2135

Mr. Quinlan: I think that what I might do, Mr. Minister, is reiterate that so much in the work that we are doing now depends on the complexity of the case. In the conspiracy area we have had cases where we have had to deal with more than 100,000 documents which is . . .

Mr. Gray: so I understated it when I said thousands.

Mr. Quinlan: Then it has gone beyond that. In others we have the very simple type of case like the Hull tender case a few years ago where the slip of paper with everybody's tender price on it dropped out of one of the tenders when it was opened by the city council, so the area of agreement was reasonably obvious in that situation. One we had in Duvernay where, on having the tenders tested, we found they all came off the same typewriter. Those are the simpler type of case that you can get forward more quickly, but when you are involved with 100,000 or more documents, that you have to piece your agreement together, for example, it is very time consuming.

Mr. Grier: I acknowledge that, Mr. Chairman, and perhaps I should limit my comments more specifically at this point to matters reviewable by the Commission under Part IV.1 that do not involve I should think, the same complexity, nor do they entail action in the criminal courts.

Mr. Gray: That is why I said that I would envisage that the inquiries would not likely be as lengthy as for criminal matters, but it is difficult to say at this point whether an inquiry would take a day, a week or a month. There is also the matter of economic analysis which is not always necessary in criminal sanctions which generally involve proving the conspiracy or agreement, nothing else.

Mr. Grier: Mr. Chairman, I have a feeling that when this bill becomes law there may well be a flurry of complaints arising out of Part IV.1, which have not hitherto been able to be ventilated under legislation. I suppose what I am

[Interpretation]

Mais c'est en partie à cause de cela que nous avons proposé un pouvoir provisoire d'injonction et qu'une plus grande latitude soit laissée au procureur général lorsqu'il s'agit de décider si l'affaire doit être portée devant la cour fédérale ou une cour relevant de la juridiction provinciale.

Ce que j'ai dit peut également s'appliquer à votre question sur le délai qui peut s'écouler entre une demande et la formulation d'une plainte à la Commission par le directeur. Je pense qu'il est difficile de préciser pour l'instant le sens que prendrait le traitement d'une demande. Il me semble cependant que l'étude d'une demande relative à une question portée devant la Commission ne prendrait pas forcément autant de temps que celles qui sont portées devant les tribunaux de juridiction criminelle, parce que le fardeau de la charge et les conséquences ne sont pas exactement les mêmes. Mais je pense que pour éviter de porter devant la Commission des questions qu'on pourrait considérer comme frivoles et mal fondées, le directeur fera une enquête suffisamment approfondie pour être certain que les cas qu'il présente à la Commission auront une chance suffisante de succès. M. Quinlan, qui est le principal administrateur de la direction, pourra peut-être nous donner des renseignements complémentaires à cet égard.

M. Quinlan: Monsieur le ministre, je ne peux que répéter qu'il y a tant dans le travail que nous faisons actuellement qui dépend de la complexité du cas. Dans le domaine de la conspiration, il y a eu des cas où nous avons dû étudier plus de 100,000 documents, ce qui . . .

M. Gray: J'en ai donc sous-estimé le nombre lorsque j'ai dit des milliers.

M. Quinlan: Il y en a eu même plus. Il y a aussi des cas très simples, comme celui de la soumission de Hull, il y a quelques années, où le document indiquant l'offre de chacun est tombé de l'une des soumissions lorsque le conseiller municipal l'a ouverte, et dans ce cas, il était suffisamment évident qu'il y avait accord. Il y a aussi le cas de Duvernay, où, faisant étudié les soumissions, nous nous sommes aperçus qu'elles étaient toutes écrites par la même machine à écrire. Ce sont-là les cas les plus simples qu'on peut expédier plus rapidement, mais lorsqu'il y a 100,000 documents ou plus, et qu'il faut rassembler les différentes parties de l'accord, par exemple, cela prend beaucoup de temps.

M. Grier: Je comprends cela, monsieur le président, et je vais limiter mes observations plus précisément aux questions pouvant faire l'objet d'une étude de la Commission en vertu de la partie IV.1, et qui n'ont pas la même complexité, je pense, et qui n'entraînent pas non plus de poursuites criminelles.

M. Gray: C'est pourquoi j'ai dit que je ne pense pas que ces enquêtes soient aussi longues que pour des procédures criminelles, mais il est difficile de dire pour l'instant si une enquête prendra un jour, une semaine, ou un mois. Il y a également la question de l'analyse économique qui n'est pas toujours nécessaire dans les sanctions criminelles où il faut en général prouver qu'il y a conspiration ou coalition, et rien de plus.

M. Grier: Monsieur le président, j'ai l'impression que lorsque cette Loi sera adoptée, la partie IV.1 donnera dans doute lieu à beaucoup de plaintes, que la Loi n'a pu éviter jusqu'ici. J'aimerais qu'on donne au comité l'assurance, et

[Texte]

really getting at is the receipt by the Committee of some assurance—and I would hope at some point, something a little more detailed than merely an assurance—that preparations are being made in anticipation of a flurry of complaints. Although I acknowledge that people alone cannot accelerate the process by themselves, still I would think they were a necessary, if not sufficient condition of such affiliation.

Mr. Gray: Well you are confirming my own point of view and my own approach, and this is why I want to again say that I directed the officials some time ago to have planning under way with respect to resources and assistance required to enable the act to be the act that we apply to the moment it gets royal assent.

Mr. Grier: Is it the Minister's position that he could not give us any indication of the kind of hopes or expectations he has in this regard?

Mr. Gray: Well I am talking in terms of both administrative assistance and people, but I think it would be premature for me to talk numbers.

The type of thing you are talking about, I want to say to you and the Committee, has been very much on my mind from the very moment this bill had first reading initially and before that, for the reasons you have mentioned.

The Chairman: Mr. Grier, I have two other names and then I will come back to you.

Mr. Atkey: I just have a supplementary on that point.

The Chairman: All right.

Mr. Atkey: It is very short.

Will you have some sort of procedure whereby a person to be affected or possibly affected by an RTPC ruling could come up and get an advance ruling or negotiate in the sense of having an informal meeting with the director or his staff, or indeed the commission staff, to get a preliminary indication which might serve the purpose of getting rid of a lot of the unnecessary work of the Commission and speed up the process considerably?

Mr. Gray: Yes, I have envisaged that, because something like that exists now respecting current sections of the Act. So this would be also available with respect to the civil provisions.

The Chairman: Mr. Jarvis.

• 2140

Mr. Jarvis: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, I want to get back to this brand name again. Every time I think I have it straight in my mind, someone changes an answer or I interpret the answer in a different way. I started off fairly clear as a result of Mr. Danson's questioning at one of our meetings last week, but today in response to questions by Mr. Clermont, I got confused again.

I understood in reply to Mr. Clermont's question, which dealt mainly with the furniture industry, that the commission would not concern itself in any way with the brand of furniture. I thought that was a very definite answer that you gave, but then you went on to answer Mr. Atkey's question, and frankly, I think you turned around about 180 degrees on brands. This is the concern not just of furniture manufacturers but indeed of a great number of consumer goods manufacturers. Can you give me any kind of unequivocal statement as to the commission's responsibility with respect to brands?

[Interprétation]

plus tard, peut-être, quelque chose d'un peu plus précis qu'une simple assurance, que l'on se prépare à recevoir ce grand nombre de plaintes. Je sais que des gens isolés ne peuvent accélérer le processus d'eux-mêmes, mais je pense qu'ils représentent une condition nécessaire, sinon suffisante, d'une telle affiliation.

M. Gray: Vous ne faites que confirmer mon point de vue et mon optique, et c'est pourquoi je répéterai qu'il y a quelques temps, j'ai demandé aux responsables de prévoir l'équipement et le personnel nécessaires pour que la Loi puisse être mise en application dès qu'on lui aura accordé la sanction royale.

M. Grier: Le ministre estime-t-il ne pouvoir encore rien nous dire de ses espoirs ou de ses prévisions à ces égards?

M. Gray: Je peux parler de l'assistance administrative et du personnel, mais il me semble un peu prématuré de citer des chiffres.

Je dois vous dire, à vous et au comité, que le genre de pensées que vous avez exprimées m'a traversé l'esprit dès le moment où le bill est passé en première lecture, et même avant, pour les motifs que vous avez mentionnés.

Le président: Monsieur Grier, j'ai deux autres noms sur ma liste, puis je vous redonne la parole.

M. Atkey: Je n'ai qu'une question supplémentaire à ce sujet.

Le président: Très bien.

M. Atkey: Elle est très courte.

Existera-t-il une procédure par laquelle une personne touchée ou qui peut être touchée par une décision de la Commission pourra obtenir une décision à l'avance, ou, au cours d'une réunion sans caractère officiel avec le directeur ou son personnel, ou avec le personnel de la Commission, pourra obtenir des indications préliminaires qui permettra d'éviter beaucoup de travail inutile de la part de la Commission et d'accélérer considérablement le processus?

M. Gray: Oui, j'ai envisagé cette possibilité, parce qu'il existe actuellement des dispositions semblables à l'égard d'articles courants de la Loi. Cela sera donc également possible à l'égard des procédures civiles.

Le président: Monsieur Jarvis.

M. Jarvis: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, je veux revenir à cette marque de commerce. Chaque fois que je pense l'avoir bien saisie, quelqu'un change la réponse ou j'interprète la réponse de façon différente. J'ai commencé à y voir assez clair après les questions posées à M. Danson à une des séances la semaine dernière, mais aujourd'hui, en réponse aux questions de M. Clermont, me voilà de nouveau plongé dans la confusion.

J'ai compris d'après la réponse à la question de M. Clermont, traitant surtout de l'industrie du meuble, que la Commission ne s'intéresserait d'aucune façon à la marque de commerce du mobilier. Il me semble que votre réponse était assez nette, mais lorsque vous avez répondu à la question de M. Atkey, je crois franchement que vous avez coupé un angle de 180 degrés concernant les marques de commerce. Cela ne préoccupe pas seulement les fabricants de meuble mais aussi un grand nombre de manufacturiers de biens de consommation. Pourriez-vous faire une déclaration sans équivoque concernant la responsabilité de la Commission visant les marques de commerce?

[Text]

Mr. Gray: There is nothing in the bill limiting the definition of product solely to products that are not branded or of a general or generic category. What I have said and what officials have said is that in most cases that are likely to come before the commission, they would be with respect to situations where the generic approach to defining product was used. And while I would not rule out the possibility that there could be such situations where the complaint was based on a product defined on a brand or trade name basis, it is likely from our examination of possible situations to which the section would apply that they would be relatively few.

Mr. Jarvis: Then the general rule, if I interpret you correctly, is that the brand or trade name is not of much consequence with the exception of certain unique or unusual situations. You may remember Mr. Danson's situation, where it was a brand name, but I think his proposition was that this was the only machine of its type made in Canada and it was being sold and distributed.

Mr. Gray: It was also imported.

Mr. Jarvis: But he went on after that. Let us not confuse that because you were very clear in your answer to him. I think Mr. Quinlan answered him and said yes, that is what this clause is intended to catch. It was a machine—he went on to his third illustration and said, let us say this machine was made in Canada. And, Mr. Quinlan, you were very clear in your reply. You said yes, that is what this section is intended to catch. Did I misinterpret you?

Mr. Gray: First of all, we do not have the transcript of the hearings in front of us. I think that to avoid misunderstanding we should not ask each other what each of us said without having the evidence in front of us.

Mr. Jarvis: It is available, I think, Mr. Minister.

Mr. Gray: I am not saying that you are not necessarily quoting the matter correctly.

Mr. Jarvis: No, and I do not want to quote it incorrectly. I think it is very important.

Mr. Gray: What we are trying to put forward is that while generally speaking the matters brought before the commission would deal with situations where a product was looked at in the generic sense, we could not rule out the possibility that there could be cases where a complaint would deal with a branded product, but it is our view that they would be relatively few and relatively limited.

Mr. Jarvis: These relatively few and rather limited cases—would you think that would be because of the unique nature of the product? What would dictate these exceptions?

Mr. Gray: It depends on what you mean by unique. I suppose it would have something to do not only with the uniqueness of the product but the extent to which that product dominates a particular market. You used the example *Crest* toothpaste. There are hundreds, maybe thousands of brands of toothpaste in any market no matter how the latter term is defined. While Mr. Quinlan is looking for the text, perhaps, Mr. Orr, you might . . .

[Interpretation]

M. Gray: Il n'y a rien dans le projet de Loi qui limite la définition du produit aux produits non revêtés ou de catégorie générale. Ce que nous avons dit est que nos hauts fonctionnaires ont dit, c'est que dans la plupart des cas susceptibles d'être soumis à la Commission, il s'agirait de situation où la définition du produit est générale. Et bien que je ne veuille pas exclure la possibilité que des situations du genre puissent s'accompagner de plaintes au sujet d'un produit breveté ou portant une marque de commerce, il est probable, d'après l'examen des situations pouvant se présenter où l'article s'appliquerait, qu'elles seraient très rares.

M. Jarvis: Alors, la règle générale, si mon interprétation est bonne, c'est que la marque de commerce ou de brevet n'a pas tellement d'importance sauf dans certaines situations uniques ou imprévues. Vous vous souvenez peut-être du cas soumis par M. Danson, où il y avait une marque de commerce mais il suggérait que c'était un type unique de machine fabriquée au Canada et vendue et distribuée.

M. Gray: Et importée également.

M. Jarvis: Mais il a continué ensuite. Ne créons pas de confusion, la réponse que vous lui avez faite était très claire. Je pense que M. Quilan lui a répondu et a dit oui, que c'est ce à quoi vise cet article. C'était une machine—il l'a décrite une troisième fois—et a déclaré que cette machine était fabriquée au Canada. Et, monsieur Quilan, votre réponse était très claire. Vous avez dit oui, que c'est ce à quoi cet article vise. Est-ce que je vous ai mal interprété?

M. Gray: Premièrement, nous n'avons pas le compte rendu de l'audience en main. Je crois qu'en vue d'éviter un malentendu, nous ne devrions pas nous demander mutuellement ce que nous avons dit sans avoir le rapport des témoignages sous les yeux.

M. Jarvis: Il est accessible, je pense, monsieur le ministre.

M. Gray: Je ne dis pas que vous rapportez nécessairement mes paroles de façon inexacte.

M. Jarvis: Non, et je ne vais pas les citer inexactly, car j'estime que c'est de la plus haute importance.

M. Gray: Ce que nous essayons de communiquer, c'est que de façon générale, les questions soumises à la Commission traitent de situation où le produit est considéré de façon générale mais nous ne pouvons pas exclure la possibilité que des cas de plaintes traitent d'un produit breveté ou portant une marque de commerce mais nous sommes d'avis qu'ils ne pourraient être que très rares, et de peu d'importance.

M. Jarvis: Ces cas rares et de peu d'importance, les attribuez-vous à la nature unique du produit? Qu'est-ce qui en ferait des exceptions?

M. Gray: Cela dépend de ce que vous voulez dire par unique. Je suppose que cela aurait à avoir non seulement avec le fait d'être un produit unique mais de la popularité du produit dans certains marchés. Vous avez cité comme exemple la pâte dentifrice *Crest*. Il y a des centaines, peut-être des milliers de pâtes dentifrices brevetées dans tous les marchés, quelle qu'en soit l'acception. M. Quilan cherche peut-être le texte. Monsieur Orr, vous pourriez peut-être . . .

[Texte]

Mr. Jarvis: Page 7:35. The machine that was used to mix plastic I think was the example that was given.

About half way down the page, Mr. Danson—I quote:

• 2145

Let us assume the same machine was manufactured in Canada by a Canadian manufacturer in Orillia and my company was the sole distributor of that product, and Mr. Atkey had a customer who for many reasons did not want to deal with my company. Then, could the manufacturer in Orillia be required to supply Mr. Atkey?

You referred the question, Mr. Minister, to Mr. Quinlan. The answer:

I think in that situation that would be one that would certainly have to be examined to determine whether it would be taken before the Commission because what you have is that this is the only supply of this machine.

I am trying to find out if that is the type of situation that you are talking about as an exception to the general rule, if you might call it a rule, that the Commission need not concern itself with brand names.

Mr. Quinlan: I can envisage situations from discussions I have had without naming a particular industry where wholesalers in that industry have said that without this brand—there were competing brands—you could not carry on a viable wholesale business.

Mr. Jarvis: Are you at liberty to reveal?

Mr. Quinlan: No, it was a subject of complaint.

Mr. Jarvis: You realize the difficulty that we are faced with, Mr. Quinlan. I am getting the same type of correspondence that Mr. Clermont referred to from furniture manufacturers. It is very hard to allay their very natural suspicion of this particular clause. Let us leave that.

Can I go on, for a minute, to usual trade terms? Again, I will relate it to the furniture industry; I think it is a good example because it is a highly competitive industry and generally composed of small businesses even at the manufacturing level:

Often a requirement of a furniture manufacturer is not only usual trade terms in respect of payment units of purchase

I do not know what «and otherwise» might mean, but it may mean the training of that retailer salesman by the manufacturer's marketing staff; it may mean an undertaking by the retailer to supply so many square feet of display room; it may also mean his undertaking to warehouse a certain number of units in various colours. My question is: in the opinion of the Minister and his officials, do the words «and otherwise» as purportedly they modify usual trade terms cover that type of conditions of sale, which is a vital thing in many consumer products?

[Interprétation]

M. Jarvis: A la page 7:35. Je crois que c'est le malaxeur du plastique qui a été cité comme exemple.

A peu près la moitié chemin vers le bas de la page, monsieur Danson.

Supposons que la même machine soit fabriquée au Canada, par un fabricant canadien, à Orillia et que ma société soit la seule distributrice de ce produit; en outre M. Atkey aurait un client ne voulant pas traiter avec ma société, pour multiples raisons. Dans ce cas, le fabricant d'Orillia pourrait-il être obligé d'approvisionner M. Atkey?

Vous avez demandé à M. Quinlan de répondre à la question. Voici ce qu'il a dit:

Je pense que ce genre de situation devrait très certainement être examinée afin de déterminer si la Commission devrait faire une enquête, car le problème serait que cette société serait le seul fournisseur de cette machine.

J'essaie de savoir si ce genre de situation dont vous parlez constitue une exception à la règle générale, pour autant qu'il s'agisse d'une règle, voulant que la Commission n'ait pas à se préoccuper de la question des marques de fabrique.

M. Quinlan: Sans nommer personne, je puis envisager la situation dans laquelle des grossistes dans cette industrie ont affirmé que sans ce produit, de cette marque précise, il était impossible d'assurer un commerce de gros rentable.

M. Jarvis: Pouvez-vous nous donner des détails?

M. Quinlan: Non, ceci a fait l'objet d'une plainte.

M. Jarvis: J'espère que vous comprendrez nos problèmes, monsieur Quinlan. Je reçois des lettres semblables à celles que M. Clermont a reçues de fabricants de meubles. Il nous est très difficile de dissiper des doutes très naturels qu'ils peuvent avoir au sujet de cet article du projet de Loi. Quoiqu'il en soit, passons à autre chose.

J'aimerais poser au problème des conditions de vente habituelles. Ici encore, je prendrais le cas de l'industrie du meuble qui me paraît constituer un bon exemple puisqu'il s'agit d'une industrie très concurrentielle, généralement composée de petites entreprises même au niveau de la fabrication.

Très souvent les exigences d'un fabricant de meubles ne sont pas les conditions commerciales actuelles, en ce qui concerne les moyens de paiement.

Je ne sais pas ce que peut vouloir dire l'expression «et outre», mais cela peut concerner la formation de ce vendeur au détail par le personnel de commercialisation du fabricant. Cela peut signifier que le détaillant s'engage à accorder à ce produit une certaine surface d'exposition. Cela peut également signifier qu'il s'engage à entreposer chez lui un certain nombre d'éléments qu'il produit, de couleurs différentes. Ma question est donc la suivante: selon le ministre ou selon ses hauts fonctionnaires, les mots «et outre» s'appliquent-ils à ce genre de condition de vente, qui représentent un élément vital de la vente de certains produits de consommation?

[Text]

Mr. Gray: In my view they could cover the type of things you mentioned provided, of course, that on the facts they are usual in that market, strictly as a matter of fact.

Mr. Jarvis: My question is dictated, Mr. Minister, because remembering the interpretation of many of these clauses at law, the words «and otherwise» are often taken—I forget the Latin maxim for this—*ejusdem generis*. I have not heard that since law school, *ejusdem generis*. In other words, the words «and otherwise» can only be taken within the context of respect of payment and units of purchase. You cannot go beyond that in a legal interpretation of those words. That is what I am afraid we might be faced with in so far as the Commission is concerned with the words «and otherwise» here.

Mr. Gray: I raised this with our legal draftsmen and they have told me this is not the case. As far as I am concerned, this is an area I am examining for possible clarifying amendment because I personally do not intend the clause to be interpreted in the *ejusdem generis* sense.

Mr. Jarvis: I just emphasize what Mr. Clermont has said. It is a matter of vital concern to people such as furniture manufacturers. If you are considering amendments, we would certainly appreciate seeing them in an early date, Mr. Minister.

Mr. Gray: As I say, our legal draftsman urges upon us the advice that the interpretation you put on the words and which I was concerned about earlier is not the correct one but that does not mean that I am not going to suggest to the Committee some restructuring of the clause so that that limiting interpretation would not turn out to be the case.

Mr. Jarvis: We just spent a moment on this vertical integration problem that was raised by Mr. Atkey. It was considered by many to be as large a threat to small businessmen as any other form of business activity. If I remember your answer correctly, you felt there might be vertical integration by those who intended to do so in any event but use this as an excuse to do so.

Mr. Gray: I am saying some of those who have raised this fear are . . .

• 2150

Mr. Jarvis: All right; that is right, I remember your saying that.

Mr. Minister, I have not seen, and you might correct me if I am wrong, much evidence of vertical integration by manufacturers into the distribution field. Now, Mr. Atkey raised the point of going into the retail field, I believe, and most of the manufacturers that I have talked to and have corresponded with feel that their cost of distribution is less by using independent distributors, but they are very concerned as to the effect this will have on the distribution industry and which might tempt them to re-examine their marketing. They might consider distributing right to the retail level, for example, and by-passing the usual independent contractor or jobber, whatever he might be.

[Interpretation]

M. Gray: A mon avis, il pourrait s'appliquer aux pratiques que vous venez de mentionner, à condition, évidemment, que celles-ci soient des pratiques courantes dans ce genre d'activités.

M. Jarvis: Si je me souviens de l'interprétation faite d'un grand nombre de ces articles, les mots «et outre» sont souvent considérés en latin «*ejusdem generis*». Je dois d'ailleurs dire que je n'ai pas entendu cette expression depuis que j'ai quitté mon école de droit. Quoi qu'il en soit, ces mots «et outre» ne pourraient être pris en considération que dans le cadre du paiement et des unités d'achat. Il est impossible d'aller au-delà, dans une interprétation strictement légaliste de l'expression. Je crains donc que l'on ait à faire face à ce problème si la Commission a l'intention de s'attaquer à la difficulté.

M. Gray: Les spécialistes juridiques qui ont rédigé ce projet de loi m'ont affirmé que ce n'était pas le cas. En ce qui me concerne, j'analyse actuellement cette question afin de voir s'il serait possible d'éclaircir la situation, par un amendement, car je n'interprète pas cet article dans le sens de l'expression *ejusdem generis*.

M. Jarvis: Je reviendrai sur ce qu'a dit M. Clermont. C'est là une question vitale pour les fabricants de meubles. Si vous avez l'intention de proposer des amendements, nous serions certainement très heureux de les recevoir dès que possible.

M. Gray: Comme je l'ai dit, notre rédacteur juridique nous informe que l'interprétation que vous accordez à cette expression n'est pas la bonne mais cela ne signifie pas que je n'avais pas suggéré au Comité de reformuler l'article, pour éviter précisément que l'on ne puisse en faire une telle interprétation.

M. Jarvis: J'aimerais revenir sur la question de l'intégration verticale mentionnée par M. Atkey. Beaucoup de personnes considéraient qu'il s'agissait là d'une menace aux petites entreprises, dans toutes sortes d'activités commerciales. Si je me souviens bien, vous avez répondu qu'à votre avis, il pourrait y avoir trois types d'intégration verticale pouvant être concernés mais, que de toute façon, cela n'était qu'une excuse.

M. Gray: Quelques-uns de ceux qui ont soulevé ce problème . . .

M. Jarvis: C'est exact, je m'en souviens.

Cependant, je n'ai pas eu beaucoup de preuves démontrant que les manufacturiers font de l'intégration verticale dans le domaine de la distribution. Vous pouvez me corriger si j'ai tort. M. Atkey a soulevé la question des manufacturiers qui se mettent en contact directement avec les détaillants, et la plupart des manufacturiers avec qui je suis entré en contact sont d'avis que le coût de la distribution est moins élevé lorsqu'ils se servent de distributeurs indépendants. Cependant, ils sont très préoccupés par l'impact que cela peut avoir sur l'industrie de la distribution, ce pour quoi ils pourraient être tentés d'examiner de nouveau leurs méthodes de mise en marché. Ils pourraient, par exemple, considérer la distribution de leurs produits directement au niveau du détaillant, sans se servir de l'entrepreneur indépendant usuel.

[Texte]

Mr. Gray: My own view is that this proposal we put before Parliament should not leave them to make that decision because we are not proposing that a distribution system based on refusing to deal with some people should automatically be banned. Also, of course, it is our intention, hopefully, to be in a position to present a bill to Parliament by the end of the year to implement the second stage of our reform of competition policy and one of the issues we are examining with respect to possible inclusion in the coverage of the proposed bill is the very matter of vertical integration which as Mr. Atkey has rightly pointed out has been a matter of attention in the United States. So certainly this is not a matter I am not cognizant of nor concerned about but my own view is that what we have proposed here should certainly not automatically bring about the destruction of any distribution system.

Mr. Quinlan has said to me that his memory is, and he does not say it is necessarily accurate, that 23 years ago at the time a proposal was made to Parliament to ban resale price maintenance, suppliers made the same kind of argument, that if resale price maintenance were banned it would lead to vertical integration. Of course, this has not been the result and I think it has helped encourage a degree of price competition which is good for the economy and consumers generally. So perhaps this may be some precedent.

Mr. Jarvis: I am encouraged to hear your concern about this because I do regard it as a threat to small businessmen.

Mr. Gray: We do not differ on this point. I suppose if we have any difference it is whether what we propose is likely to bring that about and certainly this is a matter we are examining with the view possibly to making a proposal in our second stage legislation.

Mr. Jarvis: Mr. Minister, in response to a question by my colleague, Mr. Stevens, I believe Mr. Quinlan gave an explanation of the reasons for the amendment by adding the adjective «real». I did not quite catch that and I apologize to Mr. Quinlan. Would he repeat that for me?

Mr. Gray: Could you assist us, Mr. Quinlan?

Mr. Quinlan: For example, at one of the seminars that was held on the proposed bill, a point was raised about some industries, I think, the graphic arts industry was one. I do not recall whether it was in a conversation or during the course of the seminar. However, it was at that time pointed out that to handle some of the products requires considerable training and if a person, say, was unable or refused to take the training, surely the real reason is not inadequate competition in that situation. If he is offered the training and he says, no, I do not want to take it, the real reason would not be inadequate competition in that situation, it seems to me.

Mr. Jarvis: Also, Mr. Quinlan, concerning complaints about refusal to deal, I believe you used the words: that the complainants generally said it was very hard to get into the club. Again I do not understand just quite what you mean. You were talking about complaints from small businessmen, I think.

Mr. Quinlan: I mean that the distribution over the years has been restricted to relatively few and it is very difficult for any new entrepreneur to get in.

[Interprétation]

M. Gray: Mon opinion personnelle est que la proposition que nous présentons devant la Chambre ne devrait pas leur laisser la possibilité de prendre cette décision. Nous ne disons pas qu'il faudra interdire automatiquement tout système de distribution fondé sur le refus de traiter avec certaines gens. En même temps, nous espérons pouvoir présenter un projet de loi à la Chambre d'ici la fin de l'année afin de mettre en œuvre la deuxième étape de notre politique de réforme de la concurrence. Une des questions que nous étudions dans ce projet de loi concerne justement l'intégration verticale, ce qu'on étudie beaucoup aux États-Unis, comme M. Atkey nous l'a fait voir. Je ne suis pas donc tout à fait familier avec tous les facteurs, mais, personnellement, je ne pense pas que ce projet de loi que nous proposons devrait automatiquement interdire un système de distribution quelconque.

M. Quinlan m'a dit qu'il se souvient qu'il y a 23 ans, on a présenté à la Chambre une proposition d'interdire toute surveillance des prix de revente, et les fournisseurs auraient répliqué de la même façon; ils ont dit que si on interdisait la surveillance des prix de revente, cela nous mènerait à l'intégration verticale. Tel n'a pas été le résultat, et je pense que cette politique a encouragé une mesure de concurrence dans le domaine des prix. Et l'économie et le consommateur en ont profité. Cela pourrait être donc vu comme un genre de précédent.

M. Jarvis: L'attention que vous portez à ce problème m'encourage, parce que je le considère comme une menace aux petits hommes d'affaires.

M. Gray: Nous sommes d'accord là-dessus. S'il existe une différence d'opinion entre nous, je suppose qu'elle est centrée sur les résultats de ce projet de loi. C'est un facteur que nous étudions, et nous allons peut-être faire d'autres propositions à la deuxième étape.

M. Jarvis: M. Quinlan a donné une explication à mon collègue, M. Stevens, quant aux raisons pour lesquelles on ajoutait le qualificatif, «véritable». Je n'ai pas tout à fait saisi, et je m'en excuse. M. Quinlan pourrait-il répéter pour moi?

M. Gray: Pouvez-vous nous aider, monsieur Quinlan?

M. Quinlan: Lors des deux séminaires qui ont eu lieu pour discuter le projet de loi que nous proposons, une question a été soulevée concernant certaines industries, dont, je pense, les arts graphiques. Je ne me souviens pas si cela a eu lieu au cours d'une conversation ou à un séminaire. Cependant, on a fait remarquer à ce moment-là qu'il faut toute une formation afin de vendre certains produits et, si quelqu'un n'a pas pu suivre cette formation, ou n'a pas voulu, la raison véritable, dans de telles circonstances, n'est pas une concurrence insuffisante. Tel n'est pas le cas si on offre à quelqu'un la possibilité de se familiariser avec son produit et que, toujours, il refuse.

M. Jarvis: Vous avez également parlé de plaintes provenant de distributeurs aspirants qui disent qu'il est très difficile de devenir membre de ce «club» de distributeurs. Encore une fois, je ne saisis pas exactement ce que vous voulez dire. Vous parliez, à ce qu'il me semble, des plaintes faites par de petits hommes d'affaires.

M. Quinlan: J'ai voulu dire que l'industrie de la distribution s'est limitée, avec le temps, à une poignée de distributeurs, et il est très difficile pour un nouveau distributeur de se lancer.

[Text]

Mr. Jarvis: When you say get into the club, I am going back to brands again, is that what we are talking about?

Mr. Quinlan: No, no.

Mr. Jarvis: Do these complaints specifically relate to a brand?

Mr. Quinlan: No, no.

Mr. Jarvis: To a piece of furniture, let us say, not to a brand of furniture?

Mr. Quinlan: Yes.

• 2155

Mr. Gray: He is trying to use more colourful language than one expects from officials. You can see why officials perhaps want to be more cautious in what they say.

Mr. Jarvis: I think, Mr. Chairman, that that is all for now.

The Chairman: Thank you, Mr. Jarvis.

Mr. Frank:

Mr. Frank: Mr. Chairman, Mr. Minister, unfortunately I do not have the legal mind that most members of this committee apparently have and this disturbs me to some degree, to the effect that, when this bill gets passed, if it ever does, just what in actual fact may happen.

To clarify one particular area, which, no doubt, you can adjust to suit other areas: in the fertilizer business back in the winter, there was some degree of concern at the lack of products for dealers to sell. As a specific example, a company that supplied dealers went out of business and the dealers that were supplied by them naturally could not have the product unless they were able to acquire it from other manufacturers.

At that particular time, the other manufacturers felt that they wanted to protect their dealers and make sure that they were not shorting them. Consequently, they refused to sell to these dealers that had unfortunately found themselves ex-customers of this other company. Now, would this particular area here change that particular picture? In other words, would it make it necessary for these manufacturers to sell to dealers that they had not supplied before?

Mr. Gray: No, because in the situation you have outlined it would appear that the product in question was not in ample supply, and in order for the Commission to make an order requiring a supplier to supply somebody, it would have to find that the product was in ample supply.

Mr. Frank: I see.

There was a part of a letter read before relating to the furniture business and I was not too clear on the outcome of that. If you do not mind, I would like to read a paragraph from a submission that I have had from a company that is quite concerned about the proposed refusal-to-deal part of this act, and then I would like some comments on that:

[Interpretation]

M. Jarvis: Quand vous parlez de devenir membre d'un club, s'agit-il de marque de commerce?

M. Quinlan: Non.

M. Jarvis: Ces plaintes ne concernent pas une marque de commerce précise?

M. Quinlan: Non.

M. Jarvis: Il s'agit donc, disons, d'un genre, sinon d'une marque de meuble?

M. Quinlan: Oui.

M. Gray: Il essaie de se servir d'un langage plus coloré que celui qu'on peut attendre de fonctionnaires. Vous voyez pourquoi nos fonctionnaires essaient d'être plus prudents dans leurs déclarations?

M. Jarvis: Je pense que c'est tout pour le moment, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Jarvis.

Monsieur Frank:

M. Frank: Monsieur le président, monsieur le ministre, malheureusement, je n'ai pas le cerveau juridique dont jouissent la plupart des membres du comité apparemment, et cela m'inquiète jusqu'à un certain point, car si ce bill est adopté, j'aimerais bien savoir justement ce qui se passera réellement.

A titre de clarification dans un domaine en particulier avec lequel on pourra comparer d'autres problèmes semblables dans le domaine des engrais chimiques au cours de l'hiver, on s'est inquiété passablement du manque de produits à vendre par les détaillants. A titre d'exemple précis, une société qui fournissait ses produits à des détaillants a fait faillite et les détaillants, naturellement, ne pouvaient obtenir ce produit à moins d'essayer de l'acquérir d'autres fabricants.

A ce moment-là en particulier, les autres fabricants ont estimé qu'ils devaient protéger leurs concessionnaires et s'assurer qu'ils ne manquaient pas de produits. Par conséquent, il ont refusé de vendre à ces concessionnaires qui, malheureusement devenaient des ex-clients de cette autre société. J'aimerais savoir si ces dispositions actuelles changeraient quelque peu cette situation? Autrement dit, serait-il nécessaire pour ces fabricants de vendre à des concessionnaires des produits qu'ils ne leur fournissaient pas auparavant?

M. Gray: Non, parce que dans la situation dont vous venez de parler, il semble que le produit en question n'était pas en quantité suffisante, et afin que la commission puisse émettre un règlement dans lequel on puisse exiger d'un fabricant qu'il fournisse ce produit à quelqu'un, il faudrait d'abord déterminer que ce produit était en quantité suffisante.

M. Frank: Je vois.

On a lu il y a quelques instants une partie d'une lettre au sujet de l'industrie du meuble et je ne sais pas trop ce que l'on en a conclu. Si vous me le permettez, j'aimerais lire un paragraphe d'une lettre que j'ai reçue d'une société qui s'inquiète beaucoup de la disposition de la loi portant sur les refus de vente et j'aimerais que vous puissiez m'en faire quelques commentaires:

[Texte]

Except where alternate sources of supply are not available, we feel it is necessary for a manufacturer and distributor of quality and, in some cases, highly sophisticated products, such as what we sell, to be able to choose his distributors. In many cases, the small businessman wishing to take our line of products is able to meet usual trade terms but is not able to meet others. For example, he may not have the appropriate type of facility, a force of a well-trained salesman and the ability to service the equipment he sells. Further, this provision represents an unwarranted departure from long established and accepted business practices.

So they, therefore, believe this provision should either be eliminated or, in a sense, better defined.

Mr. Gray: I would like to ask Mr. Orr to comment on this but I can try to repeat some of the points I made before.

This proposal does not ban any distributorship arrangement; it does not ban the practice of refusal to deal: it makes such practices reviewable by the commission and possibly subject to remedial orders, but only where the various tests outlined in the section are found. The paragraph that you have mentioned seems to refer to a situation where one particular branded product or trade-named line of product was being sold.

As we pointed out to other members of the Committee, while there could be cases where the subject matter of the complaint would involve a trade-mark product, this would generally not be the case, and the product would be defined in generic or general terms. Mr. Orr pointed out that this would likely be the case with respect to the furniture industry where there are large numbers of manufacturers offering all sorts of lines of furniture and that there is more than one type of quality or style line in any particular category. I think the paragraph in your letter suggests and approach to the situation which is not in the proposed act. Also, I might add, that it suggests that the Commission would not be able to take into account trade terms other than those with payment. I have attempted to explain to members of the Committee that this is not our view of the wording of the clause but as one of your colleagues, I think Mr. Jarvis, pointed out, this may be interpreted in this narrow way and it is my intention to see whether that should be further clarified.

• 2200

Mr. Frank: This company manufactures hundreds and hundreds actually, roughly 3,500 different products but in a certain category, of course, and consequently the competition I would say was not all that plentiful. Out of 3,500 products it is quite easy to see that there could be some business that might want to distribute part of those and not take the whole line on and might feel that they would have recourse through this to give them that right.

[Interprétation]

Sauf lorsque d'autres sources d'approvisionnement ne sont pas disponibles, nous pensons qu'il est nécessaire pour un fabricant ou un distributeur de produits de qualité et dans certains cas de produits très modernes tels que les nôtres, d'être en mesure de choisir ses distributeurs. Dans bien des cas, le petit homme d'affaires qui désire vendre nos produits peut faire face aux conditions du commerce habituel mais n'est pas en mesure de faire face à d'autres conditions. Par exemple, il se peut qu'il n'ait pas les installations appropriées, qu'il ne puisse compter sur un groupe de vendeurs bien compétents et qu'il n'ait pas l'habileté nécessaire pour distribuer le produit qu'il vend. De plus, cette disposition représente une dérogation non nécessaire à des pratiques commerciales bien établies et reconnues.

Donc par conséquent ces personnes croient que cette disposition devrait être annulée ou en un certain sens mieux définie.

M. Gray: J'aimerais demander à M. Orr de faire un commentaire à ce sujet, mais je peux essayer de répéter certains des points que j'ai soulevés un peu plus tôt.

Cette disposition ne bannit pas d'entente sur la distribution des produits; elle ne bannit pas non plus la possibilité de refus de vente; selon cette disposition de telles pratiques doivent faire l'objet d'une enquête par la commission et être possiblement assujettie à des règlements tenant compte uniquement, cependant, des diverses normes établies dans cette disposition de la loi. L'alinéa que vous avez mentionné semble se référer à une situation où un produit en particulier portant une marque de commerce a été vendu.

Comme nous l'avons fait remarquer à d'autres membres du comité, bien qu'il y ait des cas où la nature de la plainte comporterait un produit qui porte une marque de commerce, ce ne serait pas généralement le cas et le produit serait défini en termes génériques ou généraux. Monsieur Orr a fait remarquer que cela serait vraisemblable pour ce qui est de l'industrie du meuble, où il y a un grand nombre de fabricants qui offrent toutes sortes de meubles, et que par conséquent il y a plus qu'un seul genre ou qu'une seule qualité de meubles dans toute catégorie. Je pense que le paragraphe dans votre lettre suggère une attitude envers la situation qui ne se trouve pas dans le projet de loi. J'ajouterais également qu'il suggère que la Commission ne pourrait pas rendre compte des conditions de commerce autres qu'avec paiement. J'essaie d'expliquer aux membres du Comité que ce n'est pas la façon dont on comprend l'article en question, mais comme l'a souligné un de vos collègues, M. Jarvis, je pense, on pourrait l'interpréter d'une façon étroite et j'ai l'intention de vérifier si d'autres éclaircissements sont nécessaires.

M. Frank: Cette société fabrique des centaines et des centaines de produits différents, en effet environ 3,500 produits, et bien sûr dans une certaine catégorie, donc, il y a très peu de concurrents à ce point. Évidemment, des entreprises voudraient peut-être distribuer certains de ces 3,500 produits et non pas tous les produits, et seraient d'opinion qu'une telle disposition leur donnerait le droit de le faire.

[Text]

Mr. Gray: Of course, without having further details it is difficult to give you a view. I want again to point out that before the Commission can look at a matter it has to have the matter brought before it by the director who first made an investigation to see that there is in effect a basis for the Commission making the order. I would like again to ask Mr. Orr to see if he can make comments on the situation that Mr. Frank has outlined in rather general terms to the extent that it is possible to do so.

Mr. Orr: Without knowing the instance, Mr. Chairman, it is very difficult to imagine exactly what the circumstances might be. Could we take possibly two limiting cases?

The first is in the letter from the furniture industry which you referred to, in the sentence that says:

Competition has always been extremely high at both factory and retail level.

If this is the case, if there is such competition that the refusal to supply is unlikely to arise from an inadequate degree of competition because of that very fact that it has good substitute ability and we are looking at it from the point of view of a retailer who can freely substitute among a number of available and equally suitable suppliers. Take at the other extreme a person who sells to industry a complex machine that represents a good deal of capital investment by the industry. It requires certain maintenance. There is a number of people who are competent to do this kind of maintenance and the maintenance is a fair-sized industry. Let us say that the manufacturer absolutely refuses to let anybody else into the maintenance business. He is the only source of supply of repair parts for this machine and he is able to control not only the repair business but any resale of the machines, any rebuildings or any resale market at all. That might very well be the kind of situation that would be reviewable by the Commission simply because it locked out unnecessarily two additional industries, the resale of used machines and repair of the machines.

Mr. Frank: Thank you.

The Chairman: Gentlemen, I would like to thank the Minister, Mr. Quinlan, Mr. Orr and Mr. Morrow.

Mr. Atkey: On a point of order, Mr. Chairman. Is there a meeting scheduled tomorrow with the Minister or what is the plan in that regard?

Mr. Gray: I would be happy to come tomorrow except that I am going to present to Parliament for second reading the other bill which has been mentioned but is not before this Committee. I would be happy to find time on Thursday or Friday.

Mr. Atkey: Would Thursday morning be a possibility at 9.30, Mr. Chairman?

The Chairman: We have something lined up for Thursday morning but we are trying to arrange for the Minister on Friday morning.

[Interpretation]

M. Gray: Évidemment, il est très difficile d'exprimer mon opinion sans avoir vu le détail. Encore une fois j'aimerais préciser que avant que la Commission puisse étudier un cas, le directeur doit d'abord faire enquête et ensuite faire rapport à la Commission, s'il est d'avis que la Commission devrait étudier ce cas précis. J'aimerais demander à M. Orr s'il a des commentaires à faire à ce sujet décrit par M. Frank en termes généraux.

M. Orr: Sans connaître ce cas particulier, monsieur le président, il est très difficile d'imaginer ce que pourrait être les circonstances précises. Pourrions-nous prendre des cas limites par exemple?

D'abord, dans la lettre de l'industrie du meuble dont vous avez parlé, on lit que:

Il y a toujours eu une très grande concurrence au niveau de la production et de la vente au détail.

S'il y a une telle concurrence, il est peu probable qu'il y ait un refus de vente à cause d'un manque de concurrence parce que, en effet, il est facile d'offrir des produits de cette institution en remplacement; nous regardons la situation du point de vue du détaillant qui peut facilement se substituer à un certain nombre de fournisseurs disponibles et aussi compétents. Prenons à l'autre extrême le cas d'une personne qui vend à l'industrie une machine complexe qui représente des investissements importants de capitaux par l'industrie. Elle exige certains travaux d'entretien. Beaucoup ont la compétence nécessaire pour ce genre de travail il s'agit là d'une industrie assez importante. Disons que le fabricant refuse absolument à d'autres la permission d'entrer dans le domaine de l'entretien. Il est la seule source d'approvisionnement des pièces de rechange pour la machine en question et il peut contrôler non seulement la réparation mais la revente de la machine, toute remise en état ou tout autre marché de vente dans ce domaine. La Commission pourrait revoir une telle situation parce que deux autres industries supplémentaires auraient été exclues.

M. Frank: Merci.

Le président: Messieurs, j'aimerais remercier le ministre, M. Quinlan, M. Orr et M. Morrow.

M. Atkey: Un rappel au Règlement, monsieur le président. Y aura-t-il une réunion demain avec le ministre ou quelle a été la décision à cet égard?

M. Gray: Je serai très heureux de comparaître demain, mais je vais déposer au Parlement pour la deuxième lecture l'autre projet de loi dont on a parlé mais dont ce Comité n'est pas saisi. Je serai heureux de comparaître à une réunion jeudi ou vendredi.

M. Atkey: Serait-il possible d'avoir une réunion jeudi matin à 09 h 30, monsieur le président?

Le président: Nous avons quelque chose de prévu pour jeudi matin et nous essayons d'avoir une réunion avec le ministre vendredi matin.

[Texte]

Mr. Gray: I think I would certainly be able to come Friday morning.

The Chairman: Thank you very much. This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interprétation]

M. Gray: Je suis presque certain que je pourrai venir vendredi matin.

Le président: Merci beaucoup. La séance est levée jusqu'à convocation de la présidence.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Thursday, May 2, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 10

Le jeudi 2 mai 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-4, An Act to amend the
Export and Import Permits Act.

INCLUDING:

The Second Report to the House

CONCERNANT:

Loi modifiant la Loi sur les licences
d'exportation et d'importation

Y COMPRIS:

Le deuxième Rapport à la Chambre

APPEARING:

The Honourable Alastair W. Gillespie,
Minister of Industry, Trade and Commerce

COMPARAÎT:

L'honorable Alastair W. Gillespie,
Ministre de l'Industrie et du commerce

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la

vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Président: M. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

Vice-président: M. Harold T. Herbert

and Messrs.

et Messieurs

Blenkarn
Broadbent
Clermont
Danson
Demers

Fox
Frank
Grier
Guay (*Lévis*)
Hellyer

Kempling
Lambert
(*Edmonton West*)
Latulippe

Leblanc (*Laurier*)
McGrath
Ritchie
Stevens—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

Conformément à l'article 65(4)b du Règlement

On Thursday, May 2, 1974:

Le jeudi 2 mai 1974:

Mr. Broadbent replaced Mr. Orlikow;
Mr. Herbert replaced Mr. Jerome;
Mr. Blenkarn replaced Mr. Higson;
Mr. Higson replaced Mr. Whittaker;
Mr. Ritchie replaced Mr. Jarvis;
Mr. Demers replaced Mr. Leblanc (*Laurier*);
Mr. Leblanc (*Laurier*) replaced Mr. De Bané.

M. Broadbent remplace M. Orlikow;
M. Herbert remplace M. Jerome;
M. Blenkarn remplace M. Higson;
M. Higson remplace M. Whittaker;
M. Ritchie remplace M. Jarvis;
M. Demers remplace M. Leblanc (*Laurier*);
M. Leblanc (*Laurier*) remplace M. De Bané.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

ORDER OF REFERENCE

HOUSE OF COMMONS

Wednesday, April 24, 1974

Ordered,—That Bill C-4, An Act to amend the Export and Import Permits Act, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 avril 1974

IL EST ORDONNÉ,—Que le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, soit déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

ATTESTÉ

Other Member present: Mr. Bouché.
Departing: The Honourable Alistair Fraser, Minister of Industry, Trade and Commerce.
Witnesses From the Department of Industry, Trade and Commerce: Mr. T. M. Burns, Assistant Deputy Minister, International Trade, Mr. P. Froying, Chief, Commercial Division, Office of General Relations.
The Committee proceeded to the consideration of the Order of Reference relating to Bill C-4, An Act to amend the Export and Import Permits Act.
The Minister made opening remarks.
The Minister and the witnesses answered questions.
The Chairman presented the Third Report of the Committee on Agenda and Procedure, which is as follows:

THIRD REPORT

Tuesday, April 23, 1974
The Sub-committee on Agenda and Procedure met this day at 3:30 o'clock a.m., for Chairman, Mr. ...
Members present: ...

1. SCHEDULE OF MEETINGS

- Your Sub-committee recommends the following schedule of meetings for the month of May:
a) THURSDAY, May 2, 1974
i) 9:30 a.m. and 2:30 p.m.
Bill C-4, An Act to amend the Export and Import Permits Act
ii) 3:00 p.m.
Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal the ...
b) Friday, May 3, 1974—9:30 a.m.
Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal the ...

...
T. M. Burns, Assistant Deputy Minister, International Trade, Mr. P. Froying, Chief, Commercial Division, Office of General Relations.
Le Comité procéda à l'étude de l'ordre de renvoi relatif au projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.
Le ministre fit des déclarations d'ouverture.
Le ministre et les témoins répondirent aux questions.
Le président présenta le troisième rapport du Comité sur l'agenda et la procédure, lequel est le suivant:

TROISIÈME RAPPORT

Le mardi 23 avril 1974
Le sous-comité de l'agenda et de la procédure se réunit à 3 h 30 de l'après-midi, pour le président, M. ...
Les membres présents: ...

1. PROGRAMME DES RÉUNIONS

- Le sous-comité recommande le programme de réunions suivant pour le mois de mai:
a) Le jeudi 2 mai 1974
i) 9 h 30 et 2 h 30
Le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation
ii) 3 h
Le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les sociétés à responsabilité limitée et la Loi sur les banques et abolissant ...
b) Vendredi 3 mai 1974—9 h 30
Le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les sociétés à responsabilité limitée et la Loi sur les banques et abolissant ...

REPORT TO THE HOUSE

Friday, May 3, 1974

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs has the honour to present its

SECOND REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Wednesday, April 24, 1974, your Committee has considered Bill C-4, An Act to amend the Export and Import Permits Act and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 10*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

JACQUES L. TRUDEL

Chairman

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 3 mai 1974

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 24 avril 1974, le Comité a étudié le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 10*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Pursuant to Standing Order 51(1)(b)

On Thursday, May 2, 1974

Mr. Broadbent replaced Mr. Orlikow;
Mr. Herbert replaced Mr. Jerome;
Mr. Hlenkari replaced Mr. Higson;
Mr. Higson replaced Mr. Whittaker;
Mr. Ritchie replaced Mr. Jarvis;
Mr. Demers replaced Mr. Leblanc (Laurier);
Mr. Leblanc (Laurier) replaced Mr. De Bané.

Conformément à l'article 85(4)(b) du Règlement

Le jeudi 2 mai 1974

M. Broadbent remplace M. Orlikow;
M. Herbert remplace M. Jerome;
M. Hlenkari remplace M. Higson;
M. Higson remplace M. Whittaker;
M. Ritchie remplace M. Jarvis;
M. Demers remplace M. Leblanc (Laurier);
M. Leblanc (Laurier) remplace M. De Bané.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 2, 1974
(11)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:44 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques-L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Broadbent, Blenkarn, Clermont, Danson, Herbert, Frank, Grier, Hellyer, Kempling, Lambert (*Edmonton West*) and Trudel.

Other Member present: Mr. Ritchie.

Appearing: The Honourable Alastair Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce.

Witness: From the Department of Industry, Trade and Commerce: Mr. T. M. Burns, Assistant Deputy Minister, International Trade; Mr. P. Freyseng, Chief, Agriculture Division, Office of General Relations.

The Committee proceeded to the consideration of its Order of Reference relating to Bill C-4, An Act to amend the Export and Import Permits Act.

The Minister made an opening statement.

The Minister and the witnesses answered questions.

The Chairman presented the Third Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure, which is as follows:

THIRD REPORT

Tuesday, April 30, 1974
(3)

The Sub-committee on Agenda and Procedure met this day at 3:30 o'clock p.m., the Chairman, Mr. Jacques-L. Trudel, presiding.

Members present: Messrs. Trudel, Guay (*Lévis*), Clermont, Lambert (*Edmonton West*), Grier, Hellyer and Atkey.

1. SCHEDULE OF MEETINGS

Your Sub-committee recommends the following schedule of meetings for the month of May, 1974:

- a) *THURSDAY, May 2, 1974:*
- i) 9:30 a.m. and 3:30 p.m.
Bill C-4, An Act to amend the Export and Import Permits Act;
 - ii) 8:00 p.m.
Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code;
- b) *Friday, May 3, 1974—9:30 a.m.*
Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code provided that the Committee has not concluded consideration of said Bill;

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 2 MAI 1974
(11)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit à 9 h 44 du matin sous la présidence de M. Jacques-L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Broadbent, Blenkarn, Clermont, Danson, Herbert, Frank, Grier, Hellyer, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*) et Trudel.

Autre député présent: M. Ritchie.

Comparait: L'honorable Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Témoins: Du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. T. M. Burns, sous-ministre adjoint, Commerce international; M. P. Freyseng, chef de la Division de l'agriculture, Direction générale des relations générales.

Le Comité poursuit l'étude de son ordre de renvoi ayant trait au bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation.

Le ministre fait une déclaration préliminaire.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

Le président présente le troisième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure que voici:

TROISIÈME RAPPORT

Le mardi 30 avril 1974
(3)

Le Sous-comité du programme et de la procédure se réunit aujourd'hui à 15 h 30, sous la présidence de M. Jacques-L. Trudel.

Membres présents: MM. Trudel, Guay (*Lévis*), Clermont, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Grier, Hellyer et Atkey.

I. PROGRAMME DES RÉUNIONS:

Le sous-comité recommande le programme suivant pour le mois de mai 1974:

- a) *Le jeudi 2 mai 1974:*
- i) 9 h 30 et 15 h 30
Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation;
 - ii) 20 heures
Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel;
- b) *Le vendredi 3 mai 1974—9 h 30*
Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel pourvu que le Comité n'ait pas terminé l'étude dudit Bill;

- c) *Tuesday, May 7, 1974—11:00 a.m.*
Main Estimates 1974-75—Grains and Oilseeds Program;
- d) *Thursday, May 9, 1974—3:30 p.m.*
Main Estimates 1974-75—Tourism Program;
- e) *Friday, May 10, 1974—9:30 a.m.*
Main Estimates 1974-75—Statistics Canada;
- f) *Tuesday, May 14, 1974—8:00 p.m.*
Main Estimates 1974-75—Economic Council of Canada;
- g) *Thursday, May 16, 1974—9:30 a.m.*
Main Estimates 1974-75—Standards Council of Canada;
- h) *Tuesday, May 21, 1974—11:00 a.m.*
One of the following subjects, keeping in mind the availability of witnesses:
- i) Main Estimates 1974-75—Economic Council of Canada;
- ii) Main Estimates 1974-75—Department of Finance (Financial and Economic Policies Program and the Municipal Grants Program);
- i) *Thursday, May 23, 1974—3:30 p.m.*
One of the following subjects, keeping in mind the availability of witnesses:
- i) Main Estimates 1974-75—Department of Finance (Financial and Economic Policies Program and the Municipal Grants Program);
- ii) Main Estimates 1974-75—Economic Council of Canada;
- j) *Friday, May 24, 1974—9:30 a.m.*
Main Estimates 1974-75—Statistics Canada;
- k) *Tuesday, May 28, 1974*
- i) 3:30 p.m.
Main Estimates 1974-75—Department of National Revenue (Customs and Excise);
- ii) 8:00 p.m.
Main Estimates 1974-75—Department of National Revenue (Taxation);
- l) *Thursday, May 30, 1974—9:30 a.m.*
Bill C-10, An Act to amend the Export Development Act.
- c) *Le mardi 7 mai 1974—11 heures*
Budget des dépenses pour 1974-1975—Programme des grains et des graines oléagineuses;
- d) *Le jeudi 9 mai 1974—15 h 30*
Budget des dépenses pour 1974-1975—Programme de tourisme;
- e) *Le vendredi 10 mai 1974—9 h 30*
Budget des dépenses pour 1974-1975—Statistique Canada;
- f) *Le mardi 14 mai 1974—20 heures*
Budget des dépenses pour 1974-1975—Conseil économique du Canada;
- g) *Le jeudi 16 mai 1974—9 h 30*
Budget des dépenses pour 1974-1975—Conseil canadien des normes;
- h) *Le mardi 21 mai 1974—11 heures*
Un des sujets suivants, en fonction de la disponibilité des témoins:
- i) Budget des dépenses pour 1974-1975—Conseil économique du Canada;
- ii) Budget des dépenses pour 1974-1975—Ministère des Finances (Programme des politiques financières et économiques et Programme des subventions aux municipalités);
- i) *Le jeudi 23 mai 1974—15 h 30*
Un des sujets suivants, en fonction de la disponibilité des témoins:
- i) Budget des dépenses pour 1974-1975—Ministère des Finances (Programme des politiques financières et économiques et Programme des subventions aux municipalités);
- ii) Budget des dépenses pour 1974-1975—Conseil économique du Canada;
- j) *Le vendredi 24 mai 1974—9 h 30*
Budget des dépenses pour 1974-1975—Statistique Canada;
- k) *Le mardi 28 mai 1974*
- i) 15 h 30
Budget des dépenses pour 1974-1975—Ministère du Revenu national (Douanes et Accise);
- ii) 20 heures
Budget des dépenses 1974-1975—Ministère du Revenu national (Impôts);
- l) *Le jeudi 30 mai 1974—9 h 30*
Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

II. TIME ALLOCATION.

Your Sub-committee further recommends the following time allocation for questioning witnesses:

- a) *1st Round*—20 minutes for the lead representative of each party. The member recognized will have the privilege of sharing his 20 minutes with another member of the same party provided that he so indicates to the Chairman;

II. TEMPS ALLOUÉ

Le sous-comité recommande, d'autre part, d'allouer la durée suivante pour l'interrogatoire des témoins:

- a) *1^{er} tour*—Accorder vingt minutes au principal représentant de chaque parti. Le député auquel la parole aura été accordée aura le privilège de partager ses vingt minutes avec un autre membre de son parti, pourvu qu'il en fasse part au président;

b) 2nd Round—10 minutes for each member. The member recognized will have the privilege of sharing his 10 minutes with another member of the same party provided that he so indicates to the Chairman.

At 4:30 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned.

On motion of Mr. Lambert (*Edmonton West*), the Third Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure was concurred in.

Questioning was resumed.

At 11:02 o'clock a.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this afternoon.

AFTERNOON SITTING

(12)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs reconvened at 3:44 o'clock p.m. this afternoon, the Chairman, Mr. Jacques L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blenkarn, Clermont, Danson, Demers, Fox, Frank, Guay (*Lévis*), Herbert, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), McGrath, Ritchie, Stevens and Trudel.

Appearing: The Honourable Alastair Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce.

Witnesses: From the Department of Industry, Trade and Commerce: Mr. T. M. Burns, Assistant Deputy Minister, International Trade; Mr. P. Freyseng, Chief, Agriculture Division, Office of General Relations; Mr. Denis Evans, Chief, Export and Import Permits Division.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, relating to Bill C-4, An Act to amend the Export and Import Permits Act.

The Minister and the witnesses answered questions.

Clause 1 carried.

Clause 2 carried.

Clause 3 carried on division.

The Title carried.

The Bill carried.

Agreed.—That the Chairman report the Bill to the House without amendment.

On motion of Mr. Clermont, Mr. Herbert was appointed Vice-Chairman of this Committee.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

b) 2^e tour—Accorder dix minutes à chaque député. Le député auquel la parole aura été accordée aura le privilège de partager ses dix minutes avec un autre membre de son parti, pourvu qu'il en fasse part au président.

A 16 h 30, le sous-comité suspend ses travaux.

Sur motion de M. Lambert (*Edmonton-Ouest*), le troisième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure est adopté.

La période des questions se poursuit.

A 11 h 02, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(12)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit de nouveau à 15 h 44, sous la présidence de M. Jacques-L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Blenkarn, Clermont, Danson, Demers, Fox, Frank, Guay (*Lévis*), Herbert, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), McGrath, Ritchie, Stevens et Trudel.

Comparait: L'honorable Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Témoins: Du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. T. M. Burns, sous-ministre adjoint, Commerce international; M. P. Freyseng, chef de la Division de l'agriculture, Bureau des relations générales; M. Denis Evans, chef de la Division des permis d'importation et d'exportation.

Le Comité poursuit l'étude de son Ordre de renvoi relatif au bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les permis d'importation et d'exportation.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

L'article 1 est adopté.

L'article 2 est adopté.

L'article 3 est adopté sur division.

Le titre est adopté.

Le bill est adopté.

Il est convenu.—Que le président fasse rapport du bill à la Chambre sans amendement.

Sur motion de M. Clermont, M. Herbert est nommé vice-président du Comité.

A 17 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, May 2, 1974

• 0943

[Text]

The Chairman: Order please. Gentlemen, today we have for consideration Bill C-4, an Act to amend the Export and Import Permits Act.

We have appearing before us the Honourable Alastair Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce, who has with him officials of his department. To his right is the Deputy Minister, Mr. Burns, and Mr. McKennirey is to Mr. Burns' right. Mr. Elliot is at the head of the table, Mr. Denis Evans is next to him and Mr. Freyseng is next to Mr. Evans.

Mr. Minister, I understand that you have an opening statement to make at this time.

Hon. Alastair Gillespie (Minister of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chairman, I have and I can provide additional copies in both languages if you would like to have them distributed to the Committee.

I will try to keep my remarks as short as possible so as to provide as much time as possible for questions from members of the Committee.

I am grateful to my colleague, the Minister of Manpower and Immigration, for the clear and concise way in which he outlined the purposes of Bill C-4 to the House on second reading on my behalf and will not repeat what he said at this point. Rather, I plan to confine my remarks to three general points and then deal with the Committee's questions as they arise.

Debate on second reading referred to some very important matters and provided me with a good deal of encouragement as well. General appreciation of the bill's objectives was expressed on all sides as well as, of course, some serious concerns in respect of the way in which the legislation can or should be used as possible impact on our economy and international trade.

On reviewing the debate, I noted that most of the comments on the bill were directed at the proposed amendments in respect of export controls whereas the amendments in respect of authorizing import controls in support of supply management programs under the Farm Products Marketing Agencies Act and deleting the expiry date of the Export and Import Permits Act seemed to meet with fairly common understanding. For this reason, I will confine most of these opening remarks to the proposed amendments to authorize export controls but will be pleased, of course, to deal with whatever questions the Committee may raise on the amendments regarding import controls for poultry products and deleting the expiry date as well.

• 0945

The first point I would like to emphasize is that the amendments being proposed to the Export and Import Permits Act would constitute enabling legislation apart, of course, from the deletion of the Act's expiry date. Therefore, since these amendments are simply to enable the government to introduce controls, if required, for the purposes indicated in the wording, I would ask for the Committee's understanding that it is only possible to provide

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 2 mai 1974

[Interpretation]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Messieurs, nous mettons en délibérations aujourd'hui le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Comparait auprès du Comité, l'honorable Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est accompagné des hauts fonctionnaires de son ministère. A sa droite, le sous-ministre M. Burns et M. McKennirey à droite de M. Burns. M. Elliot est en haut de la table et M. Denis Evans à ses côtés et M. Freyseng à côté de M. Evans.

Monsieur le ministre, je crois comprendre que vous avez une déclaration à faire.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai en effet un bref à lire et j'en ai quelques exemplaires à distribuer dans les deux langues.

Je réduirai au minimum mes observations préliminaires afin de laisser tout le temps possible au Comité pour poser des questions.

Je remercie mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de l'exposé clair et concis des objectifs du Bill C-4 aux Communes avant la deuxième lecture qu'il a fait en mon nom et je me garderai de répéter ce qu'il a dit alors. Je me bornerai plutôt à trois observations d'ordre général et je répondrai ensuite aux questions du Comité à mesure qu'elles se présenteront.

Le débat lors de la deuxième lecture a porté sur des aspects très importants et m'a donné en même temps beaucoup d'encouragement. Tous les partis ont exprimé leur appréciation générale des objectifs du Bill tout en évoquant, bien entendu, de graves préoccupations quant à la façon dont on peut, ou dont on devrait, utiliser cette loi et quant à ses répercussions sur notre économie et notre commerce international.

En passant le débat en revue, j'ai noté que la plupart des commentaires relatifs au Bill visaient les modifications proposées pour le contrôle des exportations. Par contre, les parlementaires ont généralement accepté les modifications concernant l'autorisation des restrictions aux importations à l'appui des programmes de gestion des approvisionnements aux termes de la loi sur les agences de commercialisation des produits agricoles et rayant la date d'échéance de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. C'est pourquoi je bornerai la plupart de ces observations préliminaires aux modifications proposées pour contrôler les exportations tout en répondant volontiers, bien entendu, à toute question que pourrait soulever le Comité sur les modifications touchant à la réglementation des importations de produits avicoles et rayant en même temps la date d'échéance.

Je tiens d'abord à souligner que les modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur les licences d'exportation et d'importation constitueraient une loi habilitante—à l'exclusion, bien entendu, de l'annulation de la date d'échéance de la loi. Par conséquent, puisque ces modifications visent tout simplement à permettre au gouvernement d'introduire éventuellement des restrictions aux fins indiquées dans le texte, je demanderais au Comité de se rendre compte que

[Texte]

somewhat general projections of the kinds of future situations where the authority proposed in Bill C-4 might be invoked.

The second general point to which I would like to draw the Committee's attention is that the concept of having enabling legislation to apply export and import controls has been accepted in all Western industrial countries and Japan. I do not know the details of the various laws involved but I believe it is reasonable to say there is international recognition that there are certain circumstances in international commerce to which national governments can only respond effectively through import or export control action.

The third point is that the proposed amendments in respect of export controls do not represent a departure from our traditional policy of encouraging trade liberalization or an effort to take unfair advantage of customers for the products of our resources. The fundamental concern of the government in proposing these amendments is to see that the full and proper economic advantage is derived from raw or processed materials produced in Canada.

It is my hope that export restrictions will not be necessary to encourage increased upgrading of resources in Canada. As I have said on other occasions, we will be looking first for positive means to encourage upgrading of resources prior to export in those cases where it makes commercial and economic sense, and I would underline that. For example, if Canada's trading partners would agree in the forthcoming Multilateral Trade Negotiations reducing trade barriers which now bear more heavily on processed than on unprocessed products, it could be expected that more value would be added to Canadian resources through further processing prior to export.

Over the next decade new facilities will have to be established somewhere in the world to process Canadian resources. If it is economically feasible this new capacity, in my view, in the government's view, should be installed in Canada. This is a legitimate objective and one that can be understood by countries with whom we trade. If export controls were required for this purpose they would, of course, be applied on a highly selective, product-by-product basis and only after all factors including long-term trading relationships have been assessed.

With respect to the proposed amendment to permit export controls on materials and situations of surplus supply and depressed prices, I would draw attention to a constructive aspect from the standpoint of international trade, namely, it will permit the use of export controls to avoid a current surplus of material in Canada to disrupt the international market.

Mr. Chairman, I would now be pleased to discuss with the Committee whatever questions you may wish to raise.

[Interprétation]

nous ne pouvons esquisser que des projections d'ordre plus ou moins générales sur les genres de situation à venir où l'on pourrait invoquer l'autorisation proposée par le Bill C-4.

Voici la seconde observation d'ordre général que je me permets de porter à l'attention du Comité. Tous les pays industrialisés de l'Occident ainsi que le Japon ont accepté le principe d'une loi habilitante pour appliquer des contrôles à l'exportation et à l'importation. J'ignore le détail des dispositions des diverses lois en question. Cependant, je crois qu'on peut affirmer raisonnablement que l'on admet à l'échelle internationale que les gouvernements nationaux ne peuvent réagir efficacement à certaines tendances du commerce international qu'en appliquant des contrôles à l'importation ou à l'exportation.

En troisième lieu, j'aimerais souligner que les modifications proposées au plan des contrôles à l'exportation ne représentent pas une dérogation à notre politique traditionnelle d'encouragement à la libéralisation du commerce ou ne constituent pas une tentative de tirer un avantage indu de nos clients ou acheteurs des produits de nos richesses. Le gouvernement a un souci primordial en proposant ces modifications: il veut que notre pays tire convenablement et pleinement parti des matières premières ou transformées produites au Canada.

J'ose espérer que les restrictions à l'exportation ne s'imposeront pas pour encourager une valorisation accrue des ressources au Canada. Comme je l'ai dit à d'autres occasions, nous rechercherons d'abord des moyens positifs d'encourager la valorisation de nos richesses au pays avant de les exporter dans les cas où cette transformation est économiquement justifiée et rentable. A titre d'exemple, si les partenaires commerciaux du Canada acceptaient, au cours des prochaines négociations commerciales et multilatérales de réduire les barrières commerciales qui à l'heure actuelle touchent plus lourdement les produits transformés que les matières brutes, on pourrait s'attendre qu'on ajouterait une valeur plus grande aux richesses naturelles en les transformant davantage avant de les exporter.

Au cours de la prochaine décennie, il faudra implanter de nouvelles installations quelque part dans le monde pour transformer les ressources du Canada. Si la chose est économiquement rentable, ces nouveaux établissements devraient s'ouvrir au Canada. Il s'agit là d'un objectif légitime que nos partenaires commerciaux peuvent comprendre. Si des contrôles à l'exportation s'imposaient à cette fin, le gouvernement les appliquera de façon très sélective, produit par produit, et seulement après avoir apprécié tous les facteurs, y compris les relations commerciales à long terme du Canada avec les autres pays.

Au sujet de la modification proposée pour autoriser les contrôles à l'exportation sur les matériaux dans les cas où l'offre est excédentaire et les prix déprimés, j'ose attirer votre attention sur un aspect constructif de cette mesure au plan du commerce international, à savoir que cette modification permettra d'utiliser les contrôles à l'exportation pour éviter qu'un excédent provisoire de matières au Canada ne bouleverse les marchés internationaux.

Monsieur le président, il me fera plaisir maintenant de discuter avec le Comité toutes les questions qu'il désirera soulever.

[Text]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. I have on my list the first member of the Committee who expressed a wish to ask questions, Mr. Hellyer.

Mr. Hellyer: Thank you, Mr. Chairman. I wonder if the Minister could give us a little insight into his thinking on two-price systems? The Minister of Finance has told us in the House that this creates problems and there is always the fear of retaliation from other countries in the event that the two-price system is adopted for any commodity. I wonder if the Minister could tell us what his view is and whether it is really part of the plan to adopt two-price systems for various commodities or what he feels is the best policy.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, these particular amendments on export controls are not related to or designed to bring in a two-price system.

• 0950

Mr. Hellyer: Does the Minister think the two-price system we have in oil would be inappropriate for other commodities?

Mr. Gillespie: I think in general the answer would be, yes. I think one has to make some rather important distinctions between the system we have in oil and any system that might be designed for other products. I think sometimes it is overlooked—I have heard suggestions from various quarters that we should adopt a two-price system for lumber, for example—that the nature of the oil industry in Canada and the nature of the trade in oil in Canada is of a rather special nature. It is strategic in one sense and, of course, there is the situation created very suddenly by the oil producing nations outside.

In the case of oil, you have for the most part, so far as Canada is concerned as an exporter, one market, the United States, marketed through essentially a fixed distribution system—not entirely but largely through a pipeline. You have a product that is homogeneous, or largely homogeneous, in its nature. You have a product that has, on a world basis, been priced at a stable or rising level. You have not seen in oil fluctuating prices. You had a product where the output has been increasing, not sometimes increasing and sometimes decreasing.

I think in each case you can see the kind of distinction I am making when we talk about lumber, that in almost every instance the converse is true, that you do not have a product that is essentially homogeneous. You have literally hundreds of different products in terms of grades and sizes, and whether kiln dried or otherwise. You have, so far as Canada is concerned, thousands of saw-mills, of producers. You have flexible ways of moving to markets. You have many different foreign markets. You have no set international price in the way you had with oil. You have no mechanism in place such as the National Energy Board.

I think for these reasons oil has to be regarded as a very special kind of case. Perhaps the most important of all, when we are talking about oil and the policies the Canadian government has adopted there, is that we were exporting oil and we were importing about the same amount, and the two-price system there provided for Canadians a price which was lower than the international price. The export tax essentially financed that, offsetting increase on the imports.

[Interpretation]

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. J'ai inscrit sur ma liste le premier député qui a exprimé le désir de poser des questions, M. Hellyer.

M. Hellyer: Merci, monsieur le président. Est-ce que le ministre pourrait nous donner une idée de ce qu'il pense du régime de la dualité des prix? Le ministre des Finances nous a dit à la Chambre que cela suscite des difficultés et il y a toujours la crainte de représailles de la part d'autres pays si le régime du double prix est appliqué à quelques denrées. Est-ce que le ministre pourrait nous exprimer son opinion et nous dire s'il est inhérent au plan d'adopter le régime de dualité des prix relativement à certaines denrées ou ce qu'il pense être la meilleure politique.

M. Gillespie: Monsieur le président, ces modifications particulières concernant les contrôles de l'exportation n'ont pas de rapport et ne visent pas à instaurer un régime de dualité des prix.

M. Hellyer: Est-ce que le ministre pense que le régime du double prix appliqué au pétrole ne conviendrait pas à d'autres produits?

M. Gillespie: Je pense qu'en général on pourrait dire oui. Il faut faire certaines distinctions importantes entre le régime s'appliquant au pétrole et tout autre régime destiné à réglementer d'autres produits. Je pense que parfois on oublie d'en tenir compte—des suggestions ont été faites de diverses sources, par exemple, en vue d'adopter une qualité des prix pour le bois d'œuvre—on oublie de tenir compte de la nature de l'industrie pétrolière au Canada ainsi que du commerce qui est assez spécial. C'est, en un sens, un produit stratégique et soudain la situation est modifiée par l'attitude des autres pays producteurs de pétrole.

Dans le cas du pétrole, il n'y a quant au Canada qu'un marché, celui des États-Unis, régi principalement par un système fixe de distribution en grande partie par oléoducs. C'est un produit homogène ou presque entièrement homogène. Son prix, à l'échelle mondiale, est stable ou à la hausse. Il n'y a pas eu de fluctuation des prix du pétrole. C'est un produit qui augmente et dont la production ne baisse pas.

Je pense que vous pouvez faire la comparaison que je vous propose au sujet du bois d'œuvre, qui, dans presque tous les cas, peut avoir une tendance contraire si le produit n'est pas essentiellement homogène. Il y a des centaines de différents produits suivant les qualités et les proportions, suivant que le four est de séchage ou d'étuvage. Des milliers de scieries fonctionnent au Canada. Il y a flexibilité dans le marché et de nombreux marchés étrangers. Il n'y a pas de prix international fixe comme pour le pétrole. Il n'y a pas de mécanisme analogue à celui qui a été établi par l'Office national de l'énergie.

Pour ces raisons, il me semble que le pétrole doit être considéré comme un cas particulier. Peut-être le plus important à retenir, lorsqu'on parle de pétrole et de politique du gouvernement canadien en ce domaine, c'est que nous exportons et importons à peu près les mêmes quantités de pétrole et la dualité des prix, dans ce cas, assure aux Canadiens un prix inférieur au prix international. La taxe d'exportation en constitue le principal financement, ce qui contrebalance l'accroissement des importations.

[Texte]

In terms of the two-price system, or the idea of a two-price system, it is attractive at first glance, but once you start to examine it on a commodity-by-commodity basis, you start to see that it would involve all sorts of problems, distortions and discrimination. I think in general there would be distortions with respect to international trade and the possibilities of retaliation.

• 0955

I think there will be discrimination, often as between companies—those that are involved in export and those that are not; those that are large and those that are not. Perhaps discrimination as well in an adverse way, because some parts of the country just by the nature of the particular industry are more exporting than other parts of the country. Again, lumber would be a very good example. The west coast forest industries are very much more export oriented, as far as lumber is concerned, than are the eastern industries.

The Chairman: Mr. Hellyer.

Mr. Hellyer: Has the Minister seen the article in the *Globe and Mail* this morning entitled "Federal Oil Charge on Refined Goods May Halt Exports"?

Mr. Gillespie: I saw the headline. I have not had a chance to study the article.

Mr. Hellyer: You might take a look at it between now and this afternoon's session.

The purport is that if the export levy were applied on refined goods, this would price them out of the U.S. market. Consequently, our exports in refined products would decline. There seem to be conflicting interests here, as between the extra value-added potential for Canada and not having a loophole whereby exporters can evade the tax on the export levy on crude oil. We might leave that until this afternoon and you could take a look at it.

Mr. Gillespie: Yes.

Mr. Hellyer: I cannot remember whether we discussed before the suggestion that there were several carloads of eggs coming from the United States to Canada. Is this something that the Minister intends to act on?

Mr. Gillespie: I have not talked with you or anybody else about a couple of carloads of eggs coming to Canada.

Mr. Hellyer: There was a suggestion that there are a number of carloads of eggs en route to Canada and that these would jeopardize the whole Canadian market.

Mr. Gillespie: I will make some inquiries of my officials. I do not know whether they are aware of it.

I think the fairest answer I can give you is that there have been suggestions in the past, in recent weeks, that eggs might be moving to Canada. At the moment I do not have any information that there are any on their way towards Canada.

Clearly, one of the amendments that is proposed here is to provide the government with power on the import side, to support the supply and management policies of federal marketing agencies. As you know, there is the Canadian Egg Marketing Agency. This amendment would complete the list of various programs, or agricultural management

[Interprétation]

Quant au régime de la dualité des prix, cela semble très attirant de prime abord, mais quand on l'examine de près suivant les denrées on y découvre une source de toutes sortes de problèmes, de distorsions et de discriminations. J'estime qu'en général il y aurait distorsion du commerce international et possibilité de représailles.

Je crains qu'il n'y ait discrimination souvent entre compagnies—celles qui font de l'exportation et celles qui n'en font pas; celles qui sont importantes et celles qui ne le sont pas. Discrimination peut-être également de façon contraire, car certaines parties du pays du fait même de la nature de cette industrie exportent plus que d'autres. Encore une fois, le bois d'œuvre offre un excellent exemple. L'industrie forestière du littoral de l'Ouest connaît une forte tendance à l'exportation de bois d'œuvre, par rapport aux industries de l'Est.

Le président: Monsieur Hellyer.

M. Hellyer: Est-ce que le ministre a vu l'article du *Globe and Mail* ce matin intitulé «La taxe imposée par le fédéral sur les produits raffinés du pétrole serait de nature à stopper les exportations»?

M. Gillespie: J'ai vu la manchette. Je n'ai pas eu la possibilité d'étudier l'article.

M. Hellyer: Vous pourriez peut-être y jeter un coup d'œil avant la séance de cet après-midi.

Il ressort de cet article que si la redevance sur l'exportation s'appliquait aux produits raffinés, le prix leur ferait le marché américain. Par voie de conséquence, nos exportations de produits raffinés diminueraient. Il semble y avoir ici conflit d'intérêts entre le potentiel de la valeur ajoutée au Canada sans que les exportateurs puissent échapper à l'impôt prélevé sur les exportations de pétrole brut. Nous pourrions peut-être remettre la question à cet après-midi après que vous aurez consulté l'article.

M. Gillespie: Oui.

M. Hellyer: Je ne sais si on a déjà débattu la question concernant plusieurs chargements ferroviaires d'œufs en provenance des États-Unis. Est-ce que le ministre a l'intention de prendre des mesures à ce sujet?

M. Gillespie: Je n'ai parlé à personne d'un chargement d'œufs à destination du Canada.

M. Hellyer: On prétend que plusieurs chargements ferroviaires d'œufs sont en route vers le Canada et que ceci va bouleverser le marché canadien.

M. Gillespie: Je vais m'enquérir de cette affaire auprès de mes hauts fonctionnaires. Je ne sais pas s'ils sont au courant.

Je crois que la meilleure réponse que je puisse vous faire c'est qu'il a été suggéré dans le passé, au cours des dernières semaines, que des œufs pourraient être acheminés vers le Canada. En ce moment, je n'ai aucun renseignement qui indiquerait que ces chargements sont en route vers le Canada.

Il est clair qu'une modification proposée ici vise à accorder au gouvernement plus de pouvoir du côté importation afin d'appuyer les politiques d'offre et de gestion des Offices fédéraux de commercialisation. Vous n'ignorez pas qu'il y a un Office canadien de commercialisation des œufs. Cet amendement compléterait la liste des divers program-

[Text]

measures, which Parliament in the past has passed. This is a missing item at present and that is the reason for bringing it in.

Mr. Hellyer: The point was made in second reading that the proposed act only applies to products that come under the Farm Products Marketing Agencies Act; this is a very small part of the total. It was suggested that for other products, especially small fruits, that they would not be included unless they came under this Act, which in many cases the producers are reluctant to agree to. I just wonder what machinery the Minister contemplates, or the government contemplates, to provide protection when it is necessary in those cases, and if it would be any more efficacious than previously.

Mr. Gillespie: Mr. Hellyer, Mr. Burns will be pleased to give you an answer to this particular point.

The Chairman: Mr. Burns.

• 1000

Mr. T. M. Burns (Senior Assistant Deputy Minister, International Trade, Department of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chairman, at the moment the Export and Import Permits Act does provide power to apply import controls in support of a series of other pieces of agricultural and fisheries legislation—the Agricultural Stabilization Act, the Fisheries Prices Support Act, the Co-operative Marketing Act and one or two others. These are all designed to support price control systems.

In respect of the particular issue that you raised of small fruits coming into the Canadian market, there are of course two or three other elements that one should take into account. First of all, there is the escape clause action permitted by Article 19 of the GATT, under which under the Customs Tariff Act one can apply a surtax for a period of 180 days in emergency situations. Under the Anti-Dumping Act, again there is a possibility of applying additional restrictions at the border when it is proved that goods are entering Canada at prices below normal prices in the domestic market of the country of export.

Thirdly, there is the potentiality under the Customs Act of providing countervailing duties when goods are exported to Canada subject to export subsidies by the exporting country.

Mr. Hellyer: Mr. Chairman, Mr. Burns knows the Anti-Dumping Act does not apply in these cases that I am referring to because the goods are not in fact being sold at a lower price than they are in the country of origin.

But rather, they are being exported at a time in the production cycle when the producers in the United States, in particular, have had their most profitable period and when any additional revenue is found revenue for them, and they flood the Canadian market at a time when a low price is advantageous to them as compared to no market and at a time when Canadian producers are just coming on the market with their produce. Consequently, the Anti-Dumping Act just does not apply.

[Interpretation]

mes de gestion que le Parlement a déjà adoptés. C'est une omission que nous voulons réparer.

M. Hellyer: Il a été mentionné en deuxième lecture que la Loi s'applique aux produits compris dans la Loi sur les Offices de commercialisation des produits de ferme; cela représente une bien petite portion du total. On a dit que les autres produits, en particulier les petits fruits, ne seraient pas inclus à moins qu'ils ne tombent sous le coup de cette loi, ce que les producteurs hésitent souvent à accepter. Je me demande quel mécanisme le ministre, ou le gouvernement, envisage d'adopter afin d'offrir une protection lorsqu'elle est nécessaire dans ces cas, et si elle serait plus efficace que ce qui existait antérieurement.

M. Gillespie: Monsieur Hellyer, M. Burns se fera un plaisir de vous répondre.

Le président: Monsieur Burns.

M. T. M. Burns (premier sous-ministre adjoint, Commerce international, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, la présente loi sur les licences d'exportation et d'importation donne le pouvoir d'appliquer des contrôles à l'importation pour appuyer une série d'autres lois dans le domaine de l'agriculture et des pêches: la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, la Loi sur la commercialisation et les coopératives, ainsi qu'une ou deux autres lois. Elles sont toutes conçues pour le contrôle des prix.

Pour ce qui est de la question dont vous avez parlé, soit l'importation de petits fruits sur le marché canadien, il y a évidemment deux ou trois éléments dont il faut tenir compte. En tout premier lieu, il y a la clause de sauvegarde permise aux termes de l'article 19 du GATT, qui permet d'utiliser la Loi sur les tarifs douaniers afin d'imposer une surtaxe pour une période de 180 jours en cas d'urgence. Il y a aussi la possibilité d'appliquer aux termes de la Loi antidumping des restrictions additionnelles à la frontière lorsqu'il est démontré que des marchandises pénètrent au Canada à des prix inférieurs aux prix normaux pratiqués sur le marché intérieur du pays d'exportation.

Troisièmement, il est possible, aux termes de la Loi sur les douanes, d'imposer des droits compensatoires lorsque des marchandises sont exportées au Canada suite au versement de subventions à l'exportation par le pays exportateur.

M. Hellyer: Monsieur le président, M. Burns sait que la Loi antidumping ne s'applique pas au cas que j'ai mentionné, car les marchandises ne sont pas en fait vendues à un prix inférieur à celui qui existe dans le pays d'origine.

Ils sont plutôt exportés à un moment du cycle de production où les producteurs des États-Unis, en particulier, ont connu leur période la plus profitable et où tout revenu additionnel constitue un cadeau pour eux. Ils inondent donc le marché canadien à un moment où un faible prix est un avantage, si on le compare à n'importe quel autre marché, et à un moment où les producteurs canadiens ne font qu'arriver sur le marché avec leurs produits. C'est ainsi que la Loi antidumping ne s'applique tout simplement pas.

[Texte]

My question really was related to which mechanism is used and why it is that the allegation is always made by the farmers that it is too slow and that they just cannot get action fast enough to be of any particular use to them.

The Chairman: Mr. Burns.

Mr. Burns: Sir, in making my first response to Mr. Hellyer's question, I did, I think, mention that the power under the Customs Tariff Act to deal with emergency import situations is an escape clause situation . . .

Mr. Hellyer: This is your Article 19?

Mr. Burns: That is right. This provides for the possibility of applying a surtax for a period of 180 days. This has been applied on a number of occasions in particular relation to the fruit and vegetable area.

I think one should also draw attention to the fact that the government asked the Tariff Board in June 1973 to look at the whole question of import policy relating to fruit and vegetables for a study and recommendation, including the possible need for improvements in emergency import action measures.

Mr. Hellyer: Has anything come of it?

Mr. Burns: The Tariff Board is still undertaking its investigations . . .

Mr. Hellyer: You say this was commenced in . . .

Mr. Burns: June 1973. Is there a date expected for this?

Mr. P. Freyseng (Chief, Agriculture Division, Office of General Relations, Department of Industry, Trade and Commerce): No, sir. The Tariff Board has completed its hearings but the report is not yet in.

Mr. Hellyer: Could the Minister say if he contemplates using the act in cases such as the one earlier in the year where Canadian weekly newspapers found it difficult, and not impossible, to obtain adequate newspaper supplies, and where I presume in this instance he managed to come to the rescue, to a certain extent at least, by a process known as moral suasion? Does the Minister contemplate that really the act gives him more leverage in using that kind of bargaining power with an association? Or would he actually contemplate the use of, say, a licence to . . .

• 1005

Mr. Gillespie: I would say that the existing act provides that kind of, let us say, back-up power on the basis of shortages. These amendments are not designed for those sorts of purposes.

Mr. Hellyer: Could the Minister give us specific examples of where he thinks the act will be used? For example, would it be contemplated that it be used in the case of uranium, that additional processing be done in Canada and perhaps enriching? What specific application does the government foresee?

Mr. Gillespie: I think the amendment states it:

[Interprétation]

Je voulais enfin savoir quel mécanisme était utilisé et pourquoi les agriculteurs prétendent qu'il est toujours trop lent et qu'ils ne peuvent obtenir que des mesures prises assez rapidement pour leur être utiles.

Le président: Monsieur Burns.

M. Burns: Monsieur, en donnant ma première réponse à la question de M. Hellyer, je crois avoir mentionné que le pouvoir donné par la Loi sur les tarifs des douanes pour faire face aux situations d'urgence à l'importation constitue un cas où s'applique la clause de sauvegarde . . .

M. Hellyer: Il s'agit de l'article 19?

M. Burns: C'est exact. Cet article prévoit la possibilité d'imposer une surtaxe pendant 180 jours. Nous y avons recouru à quelques reprises, en particulier dans le domaine des fruits et légumes.

Je pense qu'il faut aussi mentionner que le gouvernement a demandé en juin 1973 à la Commission du tarif, d'examiner toute la question des politiques d'importations de fruits et légumes en vue de réaliser une étude et de présenter des recommandations portant, entre autres, sur la nécessité d'améliorer les mesures d'urgences en matière d'importation.

M. Hellyer: En est-il résulté quelque chose?

M. Burns: La Commission du tarif poursuit toujours ses enquêtes . . .

M. Hellyer: Vous dites qu'on a commencé à . . .

M. Burns: Juin 1973. Y a-t-il un délai prévu?

M. P. Freyseng (chef, division de l'Agriculture, Bureau des relations générales, ministère de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur. La Commission du tarif a terminé ses audiences mais le rapport n'a pas encore été remis.

M. Hellyer: Le ministre pourrait-il nous dire s'il envisage de recourir à la loi dans des cas comme celui survenu un peu plus tôt cette année où des hebdomadaires canadiens ont constaté qu'il était difficile, sinon impossible, d'obtenir du stock suffisant de papier journal, car je présume qu'il a réussi à leur venir en aide, du moins dans une certaine mesure, en recourant à un processus dit de persuasion morale? Le ministre pense-t-il vraiment que la Loi lui donne une certaine force de pression lorsqu'il négocie avec une association ou est-ce qu'il envisagerait effectivement l'utilisation, par exemple, des licences pour . . .

M. Gillespie: Je dirais que la Loi actuelle fournit une sorte de force de réserve en fonction des pénuries. Les amendements ne sont pas conçus à cette fin.

M. Hellyer: Le ministre peut-il nous donner des exemples précis de cas où il pense que la Loi sera utilisée? Par exemple, envisagerait-on son utilisation dans le cas de l'uranium, afin qu'il soit traité davantage au Canada et qu'il soit peut-être même enrichi? Quelles applications précises le gouvernement envisage-t-il?

M. Gillespie: Je crois que l'amendement se lit comme suit:

[Text]

... to ensure that any action taken to promote the further processing in Canada of a natural resource that is produced in Canada, is not rendered ineffective by reason of the unrestricted exportation of that natural resource...

So the power that we are seeking is a last resort.

Mr. Hellyer: That assumes, does it, that there would be no export control unless there was insufficient supply remaining in Canada to meet the requirements of the additional processing contemplated?

Mr. Gillespie: When you say, "insufficient supply", I am not sure what your point is.

The existing act provides powers where there are shortages. In other words, powers to apply export controls to ensure Canadian supply. This particular amendment is aimed at supporting, in strictly a last-resort way, the policy of the government to ensure that more of the raw materials—and that is not just minerals, that includes products of the sea and products of the field—are further processed in Canada, in other words, that value is added in Canada on that part of exports.

Mr. Hellyer: Mr. Chairman, was the Minister saying a minute ago that he already had the power under the old act? Would it be necessary...

Mr. Gillespie: No, we have not got the power under the old act for this particular processing of material. I am referring to the amendments before you, clause 1 (a.1)

Mr. Hellyer: The Minister just said that he had the power to restrict export when there was a shortage of supply in Canada.

Mr. Gillespie: That is correct.

Mr. Hellyer: Yet, presumably, this is designed to do precisely the same thing, but only in cases when additional processing is being sought?

Mr. Gillespie: There may not be any shortage of supply in Canada at all.

Mr. Hellyer: In which case there is no problem?

Mr. Gillespie: There is a problem because, as a matter of policy, we are anxious to see the raw materials—that are extracted from Canadian mines or where ever—that are further processed in Canada part of exports. There may be a plentiful supply as far as Canada is concerned of those particular products, and a plentiful supply even of the further-processed item, but in terms of getting Canadian value added, we have not got the power under the existing act.

Mr. Hellyer: You have not got the power under the existing act to restrict exports?

• 1010

Mr. Gillespie: Under the existing act—could I read it to you? This is Section 3, subparagraph (c), Establishment of Control Lists. Perhaps I should read the whole of it.

[Interpretation]

... s'assurer que toute mesure prise pour favoriser le traitement supplémentaire au Canada d'une ressource naturelle qui y est produite ne deviennent pas inopérante du fait de l'exportation sans restriction de cette ressource naturelle...

Nous demandons donc un pouvoir de dernier recours.

M. Hellyer: Cela suppose donc qu'il n'y aurait aucun contrôle à l'exportation à moins que les réserves existants au Canada soient insuffisantes pour faire le traitement supplémentaire envisagé?

M. Gillespie: Lorsque vous dites: «réserves insuffisantes», je ne suis pas certain de bien vous comprendre.

La Loi prévoit actuellement certains pouvoirs en cas de pénurie. En d'autres termes, elle permet d'imposer des contrôles à l'exportation afin d'assurer les réserves canadiennes. Cet amendement vise à appuyer, strictement en termes de derniers recours, la politique du gouvernement qui voudrait qu'une plus grande partie des matières brutes—non seulement les minéraux, mais aussi les produits de la mer et les produits des champs—soient au moins partiellement transformés au Canada; en d'autres termes, que l'on ajoute à ces produits d'exportation une valeur au Canada.

M. Hellyer: Monsieur le président, est-ce que le ministre pouvait déjà agir aux termes de l'ancienne loi? Serait-il nécessaire...

M. Gillespie: Non, nous n'avons pas le pouvoir d'agir aux termes de l'ancienne loi pour assurer la transformation des matières premières. Je parle de l'amendement dont nous discutons, à l'alinéa (a.1), de l'article 1.

M. Hellyer: Le ministre vient de dire qu'il peut restreindre les exportations lorsqu'il y a pénurie au Canada.

M. Gillespie: C'est exact.

M. Hellyer: Or, on peut présumer que cet amendement vise à faire exactement la même chose, mais seulement dans les cas où l'on veut que tout produit brut subisse une transformation.

M. Gillespie: Il se peut qu'il n'y ait aucune pénurie au Canada.

M. Hellyer: Auquel cas il n'y a pas de problème?

M. Gillespie: Il y a un problème, car au niveau des politiques, nous désirons que les minerais, canadien ou autres, soient transformés au Canada avant d'être exportés. Les réserves peuvent être plus que suffisantes en ce qui concerne le Canada au niveau des matières premières, et même au niveau des produits transformés, mais nous n'avons aucun pouvoir aux termes de la Loi actuelle pour qu'il y ait une valeur ajoutée au Canada sur ces produits.

M. Hellyer: Vous ne pouvez pas, aux termes de la Loi actuelle, restreindre les exportations?

M. Gillespie: Aux termes de la Loi actuelle.—Puis-je vous la lire? Il s'agit de l'article 3, alinéa c), Établissement de listes de contrôle. Je devrais peut-être lire tout l'article.

[Texte]

3. The Governor in Council may establish a list of goods, to be called an Export Control List, including therein any article the export of which he deems it necessary to control for any of the following purposes, namely:

(a) to ensure that arms, ammunition, implements or munitions of war, naval, army or air stores or any articles deemed capable of being converted thereinto or made useful in the production thereof or otherwise having a strategic nature or value will not be made available to any destination wherein their use might be detrimental to the security of Canada;

(b) to implement an intergovernmental arrangement or commitment; or

and this is the part I was referring to . . .

(c) to ensure that there is an adequate supply and distribution of such article in Canada for defence or other needs.

Mr. Hellyer: In effect, does not "for defence or other needs" cover needs such as adequate supplies for additional processing?

Mr. Gillespie: It does not, not in our view.

The Chairman: Your time has expired, Mr. Hellyer.

Mr. Hellyer: Fine, thank you.

The Chairman: Mr. Danson.

Mr. Danson: Mr. Gillespie, I first thought this was an innocuous looking bill, but it seems to have an awful lot of wallop. It is probably an affirmation of our determination or your determination to make certain that we export more of our resources at a far more sophisticated stage of development. It really gets to the heart of what would be, not an industrial strategy, but an inherent set of industrial policies. I was thinking more in terms of the categories that would apply. I was interested in Mr. Hellyer's question dealing with shortages. I see that this does not necessarily apply. It is my understanding that in the existing situation where there are shortages, say, in zinc, copper and other commodities, this has been handled really by moral suasion or jaw boning. Has this not been the practice so far of speaking to industry generally?

Mr. Gillespie: If I am made aware or my Department is made aware of a situation where there is a shortage of newsprint, I think it is a good example as far as the weekly newspaper is concerned, facing that industry and we are exporting a large quantity, then we get on the telephone or we ask the principals of those industries to come and talk to us. Usually as a result of the discussions we are able to work out a satisfactory arrangement and make known to them the need of which they perhaps may be unaware. I think so far we have been very successful this year. Our Department has been able to meet each of these situations as they have come along.

Mr. Danson: I must say I have been rather impressed the way it has worked. Has it been necessary to invoke the legislation at any time?

[Interprétation]

3. Le gouverneur en conseil peut établir une liste de marchandises, appelée «liste de marchandises d'exportation contrôlée», comprenant tout article dont, à son avis, il est nécessaire de contrôler l'exportation pour l'une quelconque des fins suivantes, savoir:

a) s'assurer que des armes, des munitions, ou du matériel ou des armements de guerre, des approvisionnements navals, des approvisionnements de l'armée ou de l'Air, ou des articles jugés susceptibles d'être transformés en l'un des susdits ou de pouvoir servir à leur production, ou ayant autrement une nature ou valeur stratégique, ne seront pas rendus disponibles à une destination où leur emploi pourrait être préjudiciable à la sécurité du Canada;

b) mettre en œuvre un arrangement ou un engagement intergouvernemental; ou

et voici l'alinéa que j'ai mentionné . . .

c) s'assurer d'un approvisionnement et d'une distribution de cet article au Canada suffisant aux besoins de la défense ou autres.

M. Hellyer: En fait, le libellé «aux besoins de la défense ou autres» ne couvre-t-il pas les besoins de stocks suffisants pour un traitement supplémentaire?

M. Gillespie: Nous ne le pensons pas.

Le président: Votre temps est épuisé, monsieur Hellyer.

M. Hellyer: Parfait, merci.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Monsieur Gillespie, je pensais tout d'abord que c'était là un bill d'aspect innocent, mais il semble avoir un impact considérable. Il est probablement une affirmation de notre détermination, ou de votre détermination, à s'assurer que nous allons exporter une plus grande partie de nos ressources à un degré de transformation plus poussé. Il touche au cœur de ce qui deviendrait, non pas une stratégie industrielle, mais un ensemble de politiques industrielles. Je pensais plus en termes des catégories d'application. J'ai été intéressé par la question de M. Hellyer au sujet des pénuries. Je vois que le cas ne s'applique pas nécessairement. Je crois comprendre que dans les cas actuels où il y a pénurie, par exemple, le zinc, le cuivre et d'autres produits, on a réglé la question en utilisant la persuasion morale ou la parole. Est-ce là une pratique répandue jusqu'à maintenant de discuter avec l'industrie?

M. Gillespie: Si je suis informé, ou si le ministère est informé d'une situation où il y a pénurie de papier journal, je pense que l'exemple des hebdomadaires est très bon, dans une industrie et que nous exportons de grandes quantités de ces produits, nous utilisons alors le téléphone ou nous invitons les principaux membres de cette industrie à venir discuter de la situation avec nous. D'habitude, suite à ces discussions, nous pouvons établir des arrangements satisfaisants et leur faire connaître des besoins dont ils n'étaient pas nécessairement conscients. Je pense que nous avons eu beaucoup de succès avec cette méthode cette année. Notre ministère a réussi à régler chaque cas qui s'est posé.

M. Danson: Je dois dire que j'ai été assez impressionné par la façon dont les choses se sont réglées. A-t-il été nécessaire d'invoquer la loi à aucun moment?

[Text]

Mr. Gillespie: It has only been this year that we have had to invoke export permits for several purposes as a protective measure. Following the United States initiatives last summer on soya beans and protein supplements, we put our own soyabeans, related meals, and a whole list of protein feeds under export control. We also took measures regarding scrap. I guess we had in fact scrap iron and steel under export controls, but again on a standby way we had been issuing general permits until last summer. However, because of the American action on scrap we had to take measures to protect, again, Canadian sources. There were a couple of other occasions. One had to do with silver coins, as I recall. Was that about a year ago?

A Witness: Yes.

Mr. Gillespie: The silver content in the Canadian coins prior to 1968 was greater than the nominal value and they were flooding out of the country and yesterday, as of midnight April 30—we put on controls with respect to . . .

An hon. Member: Coppers.

• 1015

Mr. Gillespie: Copper coins, technically bronze coins, for exactly the same reason that there appears to be a chance with the copper prices being what they are, that the copper content in the copper coin is greater than the nominal value. So that is a precautionary measure. I think in the last year those are the only export controls we have put on.

Mr. Danson: So we can take advantage of that extra value in Canada but we will not let our trading partners do so?

Mr. Gillespie: I did not hear your question.

An hon. Member: It is not a question.

Mr. Danson: I say we should take advantage of that extra value ourselves in Canada but our trading partners cannot. I used to make a distinction between renewable and nonrenewable resources, although there are some judgements involved here, but I think particularly of the petrochemical industry which we discussed when estimates were before the Committee. Here is an area where we have to determine our policy rather carefully. One is to upgrade our oil and gas resources into petrochemicals so that they are shipped at least not in their raw feed stock form but in that more sophisticated form. But here we are getting into an industry where it is hardly labour intensive once it is onstream where the real value to our economy is when it gets beyond that into secondary manufacturing. I think this is rather important. I do not think we went into it very deeply at the last meeting that this was raised. Have you any further thoughts on what you see downstream from that?

Mr. Gillespie: I think petrochemicals are a very good example of the upgrading of resources philosophy prior to export as you have already pointed out. I think the multipliers are probably something of the order of about 150. One example comes to mind that at a \$6.50 barrel crude, the raw material cost of a pound of nylon is just over 2 cents. If you upgrade that nylon into nylon fibre, you are up to somewhere between 65 cents and \$1 a pound. If you convert that nylon fibre into a carpet, for example, you are up to

[Interpretation]

M. Gillespie: Ce n'est que cette année que nous avons dû invoquer la loi sur les permis d'exportation comme mesures de protection diverses. Suite aux initiatives américaines l'été dernier en matière de fèves de soya et de suppléments protéiques, nous avons imposé des contrôles à l'exportation de nos fèves de soya, des tourteaux connexes, et de toute une liste de provendes protéiques. Nous avons également pris des mesures à propos de la ferraille. Je suppose que la ferraille de fer et d'acier faisait déjà l'objet de contrôle à l'exportation, mais nous avions émis de façon temporaire plusieurs permis généraux depuis l'été dernier. Toutefois, à cause des mesures américaines touchant la ferraille, nous avons encore une fois dû agir pour protéger des sources canadiennes. Il y a eu une couple d'autres cas. Je me souviens de l'affaire des pièces de monnaies en argent. Était-ce il y a un an?

Un témoin: Oui.

M. Gillespie: La teneur en argent des pièces de monnaies canadiennes antérieure à 1968 dépassait la valeur nominale et elle quittait le pays en masse. Hier 30 avril, à compter de minuit, nous avons imposé des contrôles sur . . .

Une voix: Les cents.

M. Gillespie: Les cents, techniquement parlant, des pièces de bronze; c'est exactement pour la même raison, car il semblerait possible que, compte tenu des prix du cuivre, la teneur en cuivre de ces pièces dépasse leur valeur nominale. C'est donc une mesure de précaution. Je crois que ce sont les seuls contrôles à l'exportation que nous ayons imposés l'année dernière.

M. Danson: Nous pouvons donc tirer profit de cette valeur supplémentaire au Canada mais nous ne laisserons pas nos partenaires commerciaux le faire?

M. Gillespie: Je n'ai pas entendu votre question.

Une voix: Ce n'était pas une question.

M. Danson: Je dis que nous devrions tirer profit de cette valeur supplémentaire au Canada, mais nos partenaires commerciaux ne le peuvent pas. J'avais l'habitude de faire une distinction entre les ressources renouvelables et non renouvelables, même s'il y a ici certains jugements qu'il faut porter, mais je pense en particulier à l'industrie pétrochimique dont nous avons discuté lors de l'étude du Budget en Comité. Voilà un secteur où nous devons établir notre politique avec prudence. D'une part, nous voulons transformer nos ressources en pétrole et en gaz en produits pétrochimiques de façon à ce qu'ils soient expédiés, non pas sous leur forme brute, mais sous une forme plus complexe. Par ailleurs, nous avons là une industrie qui n'utilise pas beaucoup de main-d'œuvre au niveau primaire et où la véritable valeur pour notre économie se situe au niveau de la fabrication secondaire. Je pense que ceci est assez important. A mon avis, nous n'avons pas discuté assez longuement de cette question lors de la dernière réunion où nous en avons parlé. Avez-vous d'autres idées quant aux retombées de cela?

M. Gillespie: Je pense que la pétrochimie est un très bon exemple de la philosophie de transformation des ressources avant l'exportation, ainsi que vous l'avez souligné. Je pense que le facteur de multiplication se situe à environ 150. Je pense par exemple au pétrole brut, qui coûte \$6.50 le baril; le coût de la matière première d'une livre de nylon dépasse à peine 2c. Si vous transformez ce nylon en fibre de nylon, vous atteignez entre 65c et \$1 la livre. Si vous transformez la fibre de nylon en tapis, par exemple, vous

[Texte]

something around about \$3 a pound. In other words, the equivalent values are pretty close to \$1000 a barrel. That is what upgrading is all about. As you have pointed out petrochemical is a particularly good example.

We are net importers right now of petrochemicals. The announcement of the soap project—I cannot remember whether it was 10 days ago or perhaps a little longer—I think will materially change the balance when it comes onstream some two years from now. In the meantime there is a chance that our net deficit on petrochemicals will increase until we can get more capacity into production. Soap will be an important part of that, the expansion in Montreal is an important part of that. I very much hope that new projects will be announced very shortly in Alberta.

Mr. Danson: It is beyond that stage, Mr. Minister, that I was interested when you go from oil to ethylene and polyethylene and even to fibres if it is in fibres, whereas if you go into another phase of this operation such as if you want to take nylon into gears, molded gears and things of this nature, and some fairly sophisticated medical equipment is made out of nylon. You could take other examples or other material. What do you foresee is a type of policy as a result of this legislation to make certain that more of this type of thing is done in Canada? How far can you go?

Then later on in your introductory remarks you referred to the forthcoming Multilateral Trade Negotiations. What can we get away with here? We are moving into a new era. How much are our trading parties going to stand for here before they want to retaliate?

• 1020

Mr. Gillespie: On the first point, how far can we go, clearly the point of view of developing a sophisticated industry in Canada where more fully manufactured items are produced in Canada from our own raw materials will be a step by step evolution. But each time a further processing takes place in Canada, that tends to spawn a whole series of other industries that use a more sophisticated material as a raw material. As you know, there are first, second, third and fourth derivatives in the petrochemical industry, and each stage becomes a raw material for a more sophisticated product, so I would say step by step.

On the trade side, I do not think this particular policy of ours of the upgrading of resources is a policy on which we should anticipate retaliatory action. The forthcoming negotiations are going to be tough; there are going to be some new factors in them. The whole balance between market access and continuity of supply will be different and, I think, will support Canadian initiatives.

More particularly though, for the first time we will be negotiating on a sector-by-sector approach—and this was a Canadian government initiative. The idea here is to support precisely this whole upgrading of resources policy.

Instead of the existing situation where you have industrialized nations importing raw materials on a duty-free basis and then progressively increasing their duty structure so that the value is added in their own countries, we

[Interprétation]

atteignez une valeur d'environ \$3 la livre. En d'autres termes, les valeurs équivalentes atteignent presque \$1,000 le baril. Voilà la vraie nature de la transformation. Ainsi que vous le disiez, la pétrochimie est un exemple tout à fait pertinent.

Nous ne sommes pas actuellement des importateurs nets de produits pétrochimiques. L'annonce du projet de savon—je ne me souviens pas si cela a été fait il y a 10 jours ou il y a plus longtemps—va effectivement modifier l'équilibre lorsque l'entreprise entrera en activité dans deux ans. Entre temps, il est possible que notre déficit net de produits pétrochimiques augmente jusqu'à ce que nous puissions accroître notre capacité de production. Le savon jouera un rôle important et l'expansion à Montréal en constitue un élément important. J'espère sincèrement que de nouveaux projets seront annoncés très bientôt en Alberta.

M. Danson: Monsieur le ministre, j'étais intéressé aux étapes ultérieures, lorsque l'on transforme le pétrole en éthylène et polyéthylène et même en fibres, si l'on utilise des fibres. Par ailleurs, il y a une autre phase de la transformation pour fabriquer à partir de nylon des engrenages moulés et autres objets de cette nature, qui sont passablement complexes et qui sont utilisés comme matériel médical. On pourrait prendre d'autres exemples ou d'autres matériaux. Quel genre de politique envisagez-vous suite à cette loi afin de vous assurer que de telles activités se feront au Canada? Jusqu'où pouvez-vous aller?

Vous avez en outre mentionné dans vos remarques préliminaires les prochaines négociations commerciales multilatérales. Que pouvons-nous en tirer? Nous entrons dans une nouvelle ère. Qu'est-ce que nos partenaires commerciaux sont prêts à accepter sans faire de représailles.

M. Gillespie: Quant à la première question, soit jusqu'où nous pouvons aller, il est évident que l'idée de mettre sur pied au Canada une industrie évoluée qui produira au pays à partir de nos matières brutes des articles plus ouverts constituera une évolution progressive. Par ailleurs, je crois qu'une autre étape de transformation se fait au Canada, cela donne naissance à toute une série d'autres industries qui utilisent un matériau plus ouvré que le matériau brut. Ainsi que vous le savez, il y a des dérivés de première, deuxième, troisième et quatrième générations dans l'industrie pétrochimique et chaque étape constitue un matériau brut pour un produit plus ouvré. Je dirais donc qu'il s'agit d'une évolution progressive.

Au niveau commercial, je ne pense pas que cette politique de transformation des ressources puisse amener des mesures de représailles. Les prochaines négociations seront difficiles; elles comporteront certains facteurs nouveaux. Tout l'équilibre entre l'accès du marché et la continuité des approvisionnements sera différent et, à mon avis, il sera un appui pour les initiatives canadiennes.

Par ailleurs, ce sera la première fois que nous négocions au niveau des secteurs; c'était là une initiative du gouvernement canadien. L'idée de base est d'appuyer justement toute cette politique de transformation des ressources.

Au lieu d'avoir une situation comme elle existe maintenant où des nations industrialisées importent des matériaux bruts sans douane et augmentent progressivement par la suite leur structure tarifaire de façon à ce que la

[Text]

will try to negotiate, in selected commodity areas, a uniform or zero tariff so that the processing can take place in Canada and get a comparative competitive advantage in third markets.

Mr. Danson: This is really striking at something that I think is important. Perhaps the energy crisis has impressed upon us that the whole pattern of trading of industrial policies around the world might be in the process of very major change.

The highly industrialized resource-poor, resource-importing countries like Japan and Great Britain have traditionally bought the resources in as raw a form as possible and have done most of the upgrading at home. Now we ourselves, who are probably in the most favourable position in the world—except perhaps for the Soviet Union—in self-sufficiency in resources, might have to look at the whole picture quite differently.

These countries will, in effect, become subcontractors for the resource countries. Japan or Korea might very well be the people who are best in electronics. They do those things very well, but they buy our raw materials only when we have reached the stage where we can do our best.

I think you said: "Where it makes commercial and economic sense". I do not think one can realistically go beyond that, but we can help ourselves make sense by making sure that we supply the incentives and the opportunity for our own industry to do that.

I am getting into a bit of future speculation of what might be the role of various types of countries in the world. I would appreciate your views on that.

The true price system, of course, is another incentive we can give but which might have its repercussions on the multilateral trade negotiations. But there is also another phase of it that we have to be ready for and that is making certain that we have the industrial infrastructure, the secondary industry and secondary processing capacity to take advantage of these opportunities.

• 1025

I was wondering also if you could review what our policy is in this regard of upgrading the skills and the capacity of Canadian industry to take advantage of this further upgrading of our major resources.

Mr. Gillespie: You have asked a big question.

The Chairman: There might be several in there.

Mr. Gillespie: Let me try and give you, as fast as I can, an answer which should cover most of your points.

The government in the last year has put into place six policies or policy instruments, all of which are aimed at the particular question we are dealing with, that is to say, the upgrading of Canadian resources in Canada prior to export wherever it makes economic sense.

[Interpretation]

valeur soit ajoutée dans leur propre pays, nous allons essayer de négocier, pour certains produits, un tarif uniforme ou inexistant de façon à ce que la transformation puisse se faire au Canada et que l'on puisse obtenir un avantage concurrentiel comparable sur les tiers marchés.

M. Danson: Cela touche à une question qui est à mon avis importante. Il est possible que la crise énergétique nous ait fait tous comprendre que l'ensemble des politiques et tendances industrielles et commerciales dans le monde était en voie d'être profondément transformé.

Les pays fortement industrialisés, pauvres en ressources, importateurs de ressources, comme le Japon et la Grande-Bretagne, ont depuis toujours acheté les ressources sous une forme aussi brute que possible et ont fait la plupart des transformations chez eux. Aujourd'hui, les Canadiens, qui sont probablement dans la position la plus favorable dans le monde, exception faite peut-être de l'Union soviétique, pour ce qui est de l'autonomie en matière de ressources, considèrent la situation d'un oeil différent.

Ces pays deviendront en fait sous-traitants pour les pays qui ont les ressources. Le Japon, ou la Corée, sont probablement les meilleurs en électronique. Ils sont excellents, mais ils n'achètent nos matériaux bruts que lorsque nous avons atteint le stage où nous pouvons les mieux transformer.

Je pense que vous avez dit: «Où cela devient commercialement et économiquement raisonnable». Je ne pense pas que nous puissions réellement dépasser ce stage, mais nous pouvons aider à atteindre cette étape en nous assurant de fournir les stimulants et les occasions de le faire à notre propre industrie.

Je fais ici des conjectures quant au rôle éventuel de divers types de pays dans le monde. J'aimerais votre opinion.

Le régime de prix véritable est évidemment un autre stimulant que nous pouvons donner, mais il pourrait avoir des répercussions sur les négociations commerciales multilatérales. Il y a toutefois une autre phase pour laquelle nous devons être prêts, c'est-à-dire que nous devons nous assurer d'avoir l'infrastructure industrielle, l'industrie secondaire et la capacité de transformation secondaire pour profiter de ces occasions.

J'aimerais également que vous nous disiez quelle est notre politique à l'égard du perfectionnement professionnel et de la capacité de l'industrie canadienne de profiter de cet excédent de transformation de nos principales ressources.

M. Gillespie: Voilà une grande question.

Le président: Elle pourrait se subdiviser en plusieurs.

M. Gillespie: Je vais tenter de vous donner aussi rapidement que possible une réponse à l'ensemble de votre question.

L'année dernière, le gouvernement a mis en œuvre six politiques ayant toutes rapport à la question précise que vous avez soulevée, à savoir la transformation au Canada des ressources canadiennes avant leur exportation, lorsque cela se justifie économiquement.

[Texte]

Tax policy, related to the corporate tax reduction, related to manufacturing and secondary processing; this is clearly an incentive.

There is tariff measure I mentioned, the initiative with respect to negotiating on a sector-by-sector basis; the energy decision, taken with respect to a one-price system for Canada below world prices. We should not forget that the upgrading of resources for the most part is energy-intensive, probably one of the most energy-intensive sectors of our industry.

Importantly, there is the Foreign Investment Review Act. The provisions, the criteria in assessing the significant benefit to Canada, includes the question of whether those resources, if the investment happens to be in a resources area, are going to be upgraded in Canada.

The final point I would make is that the support policies of my department, and indeed of DREE, but the ones I am most familiar with, have to do with research and development, the IRDIA and the PAIT programs, the design programs, the policies for particular industries for modernization, productivity improvements, and the policies with respect to assisting small business. The Federal Business Development Bank is designed for that. They are all aimed at trying to modernize and to improve the capacity side of Canadian industry.

On the skill side, I think the new Federal Business Development Bank, which is now in second reading, can be a major contributor here, particularly in small industries, because the owner/manager training programs previously with the Department of Manpower and Immigration will be transferred here.

The whole in-plant training programs of the government are supporting skills. My own department is supporting certain Chairs now in the universities with respect to studies in international business, which I think are going to be important. Again, at the university level, we have industrial research institutes, and we have another program with respect to using management.

What do we call that? It is the university program using the management expertise in certain schools of business in much the same way that the industrial research institute uses the scientific capabilities of universities in support of entrepreneurs.

Of course, we have the CASE program. This is aimed at Counselling Assistance to Small Enterprise, to assist the management of smaller enterprises.

All of these, a very large number, plus the measures that the provinces are taking, our universities on the skill side, the reputation of our Canadian engineers and Canadian engineering schools—the best in the world, I think—are all moving forward in the same direction and in a coherent and consistent way.

The Chairman: One last question.

• 1030

Mr. Danson: I will try to tie these two together then.

[Interprétation]

Notre politique fiscale de réduction de l'impôt sur les sociétés et à l'égard de la fabrication et de la transformation secondaire représente une incitation.

Il y a les mesures tarifaires dont j'ai parlé, l'initiative relative aux négociations secteur par secteur, la décision concernant l'énergie, de fixer pour le Canada un seul prix, inférieur aux prix mondiaux. Il ne faut pas oublier que dans la plupart des cas, la transformation des ressources produit de l'énergie, c'est peut-être l'un des secteurs de notre industrie qui en produit le plus.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger est importante. Les dispositions, les critères d'évaluation des avantages sensibles pour le Canada, comprennent la question de savoir si ces ressources, au cas où l'investissement se produise dans le secteur des ressources, vont être transformées au Canada.

La dernière question que je désire aborder est celle des appuis fournis par mon Ministère, et par celui de l'expansion régionale, mais ceux que je connais le mieux ont trait à la recherche et au développement, ce sont les programmes IRDIA et PAIT, les politiques de modernisation, d'augmentation de la productivité d'industries données, et les politiques d'assistance aux petites entreprises. La Banque fédérale d'expansion commerciale est conçue pour cela. Elle a pour objet de moderniser et d'améliorer l'industrie canadienne.

Du côté de la main-d'œuvre, la nouvelle Banque fédérale d'expansion commerciale dont la loi est actuellement en deuxième lecture, peut apporter une contribution importante, surtout aux petites entreprises, parce que les programmes de formation des directeurs et des propriétaires, anciennement confiés au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en relèveront désormais.

Tous les programmes de formation sur sur le temps du gouvernement approfondissent les compétences professionnelles. Mon propre Ministère finance certaines chaires universitaires d'étude du commerce international, qui, je pense, vont être importantes. Toujours au niveau universitaire, nous avons des instituts de recherches industrielles, ainsi qu'un autre programme d'utilisation des techniques commerciales.

Quel en est le nom? Il s'agit du programme universitaire utilisant des experts des techniques commerciales dans certaines écoles commerciales, de la même manière que les instituts de recherches industrielles se servent du matériel scientifique des universités pour aider les entrepreneurs.

Nous avons, bien sûr, le programme CASE qui a pour objet l'assistance à la Direction des petites entreprises.

Toutes ces mesures, qui sont très nombreuses, plus les mesures que prennent les provinces et les universités en matière de main-d'œuvre, la réputation des ingénieurs canadiens et des écoles canadiennes de génie—qui sont les meilleures du monde, je pense—tendent vers le même objectif de manière cohérente et logique.

Le président: Une dernière question.

M. Danson: Je vais donc essayer de lier les deux questions.

[Text]

You mentioned design. I just had a letter back from your Department. I had written to the National Design Council and they said they no longer existed.

You mentioned the highly skilled areas, the engineering schools and the management programs, but there is one other area that I think we might be lax on, namely technical skills as opposed to professional technical skills. In my experience, in the past 20 years anyway, really since World War II, we have largely imported our skills from Europe: the machinists, the toolmakers and people of that capacity.

I am not encouraged by what I see as the consequence of an awful lot of money put by the provinces into technical training schools, community colleges and so forth. They are just not turning out the people who do those same jobs. We have nothing that compares with the European apprentice programs. I think this is creating some very genuine shortages in our industrial economy to which we have to address ourselves and I was wondering what we as a federal government can do through Manpower programs and so forth to improve this. Perhaps there should be a change in the whole philosophy towards manpower programs in this respect.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, I referred to the in-plant training in several programs which were associated with Manpower. I am sure that they are examining this whole area.

Mr. Danson: I am sure they are not satisfied.

Mr. Gillespie: From the point of view of my Department, we would be very pleased to take a look at this whole area to see if there is anything we can do and to discuss it with the provinces who have, I think, the primary responsibility in this area.

The Chairman: Thank you, Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you. Was I wrong on the Design Council?

Mr. Gillespie: Yes. The National Design Council is still very much alive. I had lunch with its very lively chairman yesterday.

Mr. Danson: I will have to get at that correspondence again.

The Chairman: Thank you, Mr. Danson.

Mr. Danson: Thank you.

The Chairman: Mr. Broadbent.

Mr. Broadbent: Thank you, Mr. Chairman.

Let me, in an uncustomary fashion for an opposition member, begin with two apologies. One concerns—and I am going to ask some questions on it—a speech I made at second reading of this bill, which was a little less articulate than I would like it to have been. Having just returned from a government trip abroad and lost a complete night's sleep I did not make a number of points as clearly perhaps as I would like to have.

[Interpretation]

Vous avez parlé de l'esthétique industrielle. Je viens de recevoir une réponse de votre ministère. J'avais écrit au Conseil national de l'esthétique industrielle, et l'on m'a indiqué qu'il n'existe plus.

Vous avez parlé des secteurs de hautes compétences, des écoles d'ingénieurs et des programmes de gestion, mais il y a un autre secteur que nous avons peut-être négligé, celui des compétences techniques par opposition aux compétences techniques professionnelles. D'après mon expérience, du moins au cours des vingt dernières années, en fait depuis la dernière guerre, nous importons largement nos compétences d'Europe. Les machinistes, les fabricants d'outils et les gens de cette qualité.

Le vaste financement par les provinces d'écoles techniques de formation, de collèges communautaires, et ainsi de suite, ne me semble pas donner des résultats encourageants. Il ne sort pas des gens capables de réaliser le même travail. Nous n'avons rien de comparable aux programmes européens d'apprentissage. Cela me semble créer dans notre économie industrielle une véritable pénurie à laquelle il nous faut remédier, et je me demande ce que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de programmes de main-d'œuvre, peut faire pour améliorer la situation. Il faudrait peut-être changer l'ensemble de la conception des programmes de main-d'œuvre à cet égard.

M. Gillespie: Monsieur le président, j'ai parlé de la formation sur le tas dans plusieurs programmes liés à la main-d'œuvre. Je suis sûr qu'on y étudie l'ensemble du secteur.

M. Danson: Je suis certain qu'il n'est pas satisfait.

M. Gillespie: Du point de vue de mon ministère, nous nous ferons un plaisir d'étudier l'ensemble de la question pour voir si nous pouvons faire quelque chose et pour en discuter avec les provinces qui, je pense, en sont responsables en premier lieu.

Le président: Merci, monsieur Danson.

M. Danson: Merci. Me suis-je trompé à propos du Conseil de l'esthétique industrielle?

M. Gillespie: Oui, le Conseil national de l'esthétique industrielle est encore très vivant. J'ai déjeuné hier avec son président, qui est également très vivant.

M. Danson: Il va falloir que je relise cette lettre.

Le président: Je vous remercie, monsieur Danson.

M. Danson: Merci.

Le président: Monsieur Broadbent.

M. Broadbent: Merci, monsieur le président.

De manière peu habituelle à un député de l'opposition, je vais commencer par présenter deux excuses. L'une, à propos de laquelle je vais poser quelques questions, concerne un discours que j'ai fait lors de la deuxième lecture de ce bill, et qui était un peu moins compréhensible que je ne l'aurais voulu. De retour d'un voyage gouvernemental à l'étranger et ayant passé une nuit blanche, je n'ai pas présenté certains sujets aussi clairement que je l'aurais voulu.

[Texte]

Secondly, I regret having been late for this morning's session, having been preoccupied with questions concerning the survival of the government. I was elsewhere. Therefore I did not have an opportunity to hear all of Mr. Hellyer's questions and, therefore, also some of the answers that might have been forthcoming.

Both my points here refer to the possibility of the government adopting an across-the-board two-price system for our natural commodities. I did hear the Minister make reference at some point to that in his observations this morning. I read the outline of his introductory statement here after I got here. He made a brief reference to that policy, as I interpret his comments here, in his observations.

Rather than make the argument right now that I made in the House, I will state it briefly: It seems to me that we could give a significant advantage to development of the industrial and manufacturing sector of our economy by adopting in a systematic way a two-price system for our natural commodities which would involve selling to our manufacturers in Canada at below world prices—copper, nickel, aluminum, ironore and so on—therefore giving them some kind of advantage based on the fact that they happen to be located in Canada with our natural resource potential, which seems to me to be a preferable way of encouraging the manufacturing development to a traditional one, which is higher tariffs.

• 1035

Without giving a number of statistical examples of how this could work, which could be done, I will try to shorten the process by simply asking the Minister what objections he would have to such a policy.

Mr. Gillespie: Mr. Chairman, I made some general comments on this question in answer to Mr. Hellyer earlier and I contrasted the situation that prevails with crude oil and the oil industry on the one hand with the lumber industry on the other. Lumber has frequently been mentioned as a product which should be subject to some kind of two-price system. I would argue that I conclusively showed that the superficial attractiveness of a two-price system once you get behind it and look at it falls apart. Now I tried to make the argument on the basis of a whole series of points of which I do not think perhaps I should repeat for the oil industry and the lumber industry, but I would like to make these points.

First of all, the objectives that Mr. Broadbent has mentioned I think can be largely secured by the upgrading of the resource in Canada prior to export. Copper is an example. The more we can export the finished item made from Canadian copper the less interest there would be in having lower Canadian copper prices than those that we were selling Canadian copper to because the value added would take place in Canada.

There are many difficulties with two-price systems, but clearly one of them has to do with the question of retaliation. I think if Canada were to adopt as a policy a two-price system for a whole series of industrial materials that we are exporting we could expect a number of different retaliatory measures. Some of these could be, from our point of view as a net importer of certain products, extremely embarrassing or difficult.

[Interprétation]

Deuxièmement, je regrette d'être arrivé en retard ce matin m'étant préoccupé de questions portant sur la survie du gouvernement. J'étais ailleurs. Je n'ai donc pas pu entendre toutes les questions de M. Hellyer et, par conséquent, certaines des réponses qu'il a pu donner.

Mes deux questions portent sur la possibilité que le gouvernement adopte un système global de double prix pour nos ressources naturelles. J'ai entendu le ministre parler de ce sujet dans ses observations, ce matin. J'ai lu le résumé de ses déclarations préliminaires lorsque je suis arrivé ici. Il a fait brièvement allusion à cette politique d'après mon interprétation de ses observations.

Plutôt que de répéter maintenant l'argument que j'ai présenté à la Chambre, je vais l'indiquer brièvement. Il me semble que nous pourrions fortement contribuer à l'expansion du secteur industriel et de la transformation de notre économie en adoptant systématiquement un système de double prix pour nos ressources naturelles, qui permettrait de vendre aux industriels canadiens le cuivre, le nickel, l'aluminium, le fer et ainsi de suite, à des prix inférieurs aux prix mondiaux, ce qui leur donnerait un avantage du fait qu'ils sont installés au Canada, avec son potentiel en ressources naturelles, ce qui me semble un meilleur moyen d'encourager l'expansion de l'industrie que la traditionnelle élévation des tarifs.

Sans donner d'exemples statistiques de la manière dont cela pourrait se réaliser, ce qui est possible, je vais résumer les choses en demandant simplement au ministre quelles objections il opposerait à une telle politique.

M. Gillespie: Monsieur le président, en réponse à M. Hellyer, j'ai donné une réponse générale à cette question, et j'ai opposé la situation du pétrole brut et de l'industrie pétrolière à celle de l'industrie du bois. On dit souvent du bois que c'est un produit devant faire l'objet d'un système de double prix. Je répondrai que j'ai démontré que l'intérêt superficiel d'un système de double prix tombe dès qu'on approfondit la question. J'ai fondé ma réponse sur toute une série d'arguments que je n'ai sans doute pas besoin de répéter pour ce qui est de l'industrie pétrolière et du bois, mais j'aimerais dire ceci.

D'abord, les objectifs dont a parlé M. Broadbent peuvent être réalisés en grande partie par la transformation des ressources canadiennes avant leur exportation. Le cuivre en est un exemple. Plus nous pouvons exporter de produits finis fabriqués à partir de cuivre canadien, moins nous avons intérêt à baisser le prix du cuivre canadien au-dessous du prix actuel, parce que la valeur ajoutée serait récupérée au Canada.

Le système de double prix présente plusieurs difficultés, mais il est clair que l'une d'elles est celle des représailles. Si le Canada adoptait une politique de double prix pour toute une série de produits industriels que nous exportons, nous pourrions nous attendre à diverses mesures de représailles. Certaines pourraient être très embarrassantes ou difficiles à supporter, du fait que nous sommes importateurs nets de certains produits.

[Text]

Let me give you some examples. Scrap iron is one. We are a net importer, a very significant net importer of scrap iron and steel. Concerning soybeans, we saw the disruptions that were caused last summer when export controls were placed on soybeans and in effect which created a two-price system at that time and the difficulties that created in Canada. Indeed, I think the effects of those changes are still going through the Canadian economy. What other areas are sensitive? Well, we are a net importer of anthracite coal, a fairly major one.

There are a number of areas where I think you would want to consider what the effects of other trading partners might be. The ones that I mentioned so far are largely the United States. However, there is the whole question of other commodities which we import from other countries: chrome, specialty metals, manganese, bauxite. So there is the retaliation question.

• 1010

The second point I would make is that I think it might well be regarded by our traditional trading with partners as a move which would destroy a reputation which I think has been very carefully cultivated and built up over the years, that Canada is a reliable supplier. If, as a result of such a general policy, a Canadian exporter decided that exporting was no longer as effective as it once had been, then we could lose export markets which would be nationally, I think, very much to our disadvantage.

The other area I mentioned was the whole question of discrimination, that a two-price system can have the effect of discriminating between regions of Canada. The lumber industry was one I used as an example. If you had a situation where you were going to put some kind of export tax or create a two-price system for lumber—the BC lumber industry is very much more export oriented than other parts of the country.

It could have the effect of discriminating against the small companies. The smaller enterprises might be less able to handle the effects of such a system than the larger ones. So I think there would be those difficulties of discrimination.

For all those reasons I cannot see that a two-price system would serve the industrial development of Canada on an across-the-board basis that you have indicated.

Mr. Broadbent: Okay. I want to comment on each of those three because I do not find them very persuasive, I must say. I hope the Minister will be able to add something.

We can take them in order. First, the Minister says he is concerned about retaliation. If we are talking about national resources, surely the Minister is not going to argue that, in terms of the resources used for manufacture, we import more than we export. Clearly the advantage, if it is simply our concern with the same policy being adopted for natural products and it applied to Canada as a retaliatory measure, we are going to be a net gainer, it seems to me, weighing off our exports against our imports. We import mostly finished products, when we are talking about manufactured goods as opposed to the components that go into the making up of those manufactured goods.

[Interpretation]

Je vais vous donner quelques exemples. Prenons celui de la ferraille. Nous sommes des importateurs nets très importants de ferraille. Pour ce qui est des fèves de soja, nous avons vu la pagaille qu'a entraînée l'été dernier le contrôle de l'exportation des fèves de soja, qui a créé en fait un système de double prix et de grosses difficultés pour le Canada, à l'époque. Je pense d'ailleurs que les répercussions de ces changements se font toujours sentir dans l'économie canadienne. Quels autres secteurs sont sensibles? Eh bien, nous sommes des importateurs nets d'anthracite, en quantité abondante.

Il y a d'autres secteurs où l'on peut envisager les mesures que prendraient nos autres partenaires commerciaux. Dans les exemples cités jusqu'ici, il s'agit surtout des États-Unis. Il y a cependant beaucoup d'autres produits que nous importons d'autres pays: le chrome, les métaux spéciaux, le manganèse, le bauxite. La question des représailles se pose donc.

La deuxième chose, c'est que nos partenaires commerciaux traditionnels pourraient très bien considérer que cette mesure détruit notre réputation de fournisseur sûr, que nous cultivons et que nous entretenons depuis des années. Si à la suite d'une telle politique générale, un exportateur canadien décidait que l'exportation n'est plus aussi rentable qu'elle l'était auparavant, nous pourrions perdre des marchés d'exportation, ce qui, au niveau national, serait très désavantageux pour nous.

L'autre question que j'ai citée est celle de la discrimination, à savoir qu'un système de double prix pourrait entraîner une discrimination entre les diverses régions du Canada. J'ai pris l'exemple de l'industrie du bois. Si dans une situation donnée, on crée une taxe à l'exportation ou un système de double prix de bois—l'industrie du bois de la Colombie-Britannique dépend beaucoup plus de l'exportation que celle des autres régions du pays.

Cela pourrait entraîner une discrimination contre les petites entreprises. Celles-ci seraient peut-être moins en mesure d'essuyer les répercussions d'un tel système que les compagnies plus importantes. Il y aurait donc ce problème de discrimination.

C'est pour toutes ces raisons que j'estime qu'un système de double prix serait défavorable à l'expansion industrielle du Canada dans son ensemble, comme vous l'avez dit.

M. Broadbent: Très bien, je vais commenter chacun de ces trois arguments, parce que je ne les trouve pas très persuasifs. J'espère que le ministre ajoutera quelque chose à cela.

Prenons-les dans l'ordre. D'abord, le ministre prétend s'inquiéter des possibilités de représailles. Si nous parlons de nos ressources nationales le ministre ne va quand même pas prétendre que pour ce qui est des ressources servant à l'industrie, nous importons plus que nous exportons. Il est clair que si l'on craint que s'applique au Canada la même politique que nous adoptons à l'égard des produits naturels, par mesure de représailles, nous avons nettement l'avantage, me semble-t-il, si l'on oppose nos exportations à nos importations. Nous importons surtout des produits finis, si l'on parle des produits fabriqués par opposition aux éléments qui entrent dans la composition de ces produits.

[Texte]

On the question of retaliation, we have not even retaliated against the DISC program of the United States. If something calls for retaliation, surely that was the kind of program. The only method the government came up with to deal with that was to cut the corporate tax and that seems to me to benefit no one particularly. Of course—and I am not going to argue against that—it might have meant for a number of firms on the margin of existence that that would have been necessary. But there are other ways of dealing with this that are more equitable to the taxpayers of Canada, and the two-price system for natural commodities is one of them.

There is an industry in my town that might well have been affected positively by the corporate tax reduction. Houdaille Oshawa Ltd. manufactures bumpers, and I suspect it was. It is very competitive in the automotive parts business. But that same industry would have been advantageously affected by the Canadian government ensuring that they could get nickel at lower prices than their competitors in the United States. In that way we would have been able to maintain increased production probably without offering them a tax reduction, and the taxpayers would have benefitted.

On the question of reliable supplier, I do not see any connection between adopting this systematically and informing our trading partners that we are going to do it, selling our natural products at world prices abroad but below world prices at home. Reliability, it seems to me, implies a certain consistency. If we say we are going to have a consistent policy of this kind for the next 5, 10 and indeed 20 years, then we will be reliable. They will know what the prices will be. So reliability is not an issue, surely.

• 1045

Third, the Minister mentions that a two-price system is discriminatory in its effects. I would remind the Minister that the bill that the government brought in the other day in order to deal with selective price controls has all the same discriminatory elements built into it.

Discrimination in itself is not bad: it is the area that we are talking about discriminating in that is. A discriminating man, in one sense of that term, is a man who makes relevant choices, not one who necessarily makes prejudicial choices. A sense of discrimination provides the capacity for flexibility. Discrimination, in itself, in terms of managing the economy, is not a bad thing; and it can be a good thing.

I also point out to the Minister that of course we have done this in oil policy. Certain parts of the country have been, if you like, discriminated against in terms of what they could get in world prices for oil. But some sensible trade-off was reached and that is exactly the kind of trade-off that our party would favour. The oil-producing provinces are not going to get what they would like to get, in one sense, in terms of the domestic market. We thought in terms of national interest and that was a wise policy. But they are going to get somewhat more than might have been the case. So there are ways of compensating.

[Interprétation]

Pour ce qui est des mesures de représailles, nous n'en avons pas pris à l'égard du programme DISC des États-Unis. Si un programme exigeait des représailles, c'était bien celui-là. La seule chose qu'a faite le gouvernement pour remédier à la situation, c'est de réduire l'impôt sur les sociétés, ce qui me semble ne profiter à personne en particulier. Bien sûr—et je nierai pas cet argument—cette mesure aurait pu être nécessaire pour une certaine compagnie au bord de la banqueroute. Mais il existe, pour régler une telle question, des moyens plus équitables envers les contribuables canadiens, et le système du double prix pour les produits naturels en est un.

Il y a une industrie, dans ma ville, qui a très bien pu profiter de la réduction de l'impôt sur les sociétés. Il s'agit de Houdaille Oshawa Ltd, qui fabrique des pare-chocs. Cette compagnie est très concurrentielle sur le marché des pièces d'autos. Mais la même industrie aurait été avantagée si le gouvernement canadien l'avait assurée qu'elle aurait pu obtenir son nickel moins cher que ses concurrents américains. C'est ainsi que nous aurions sans doute pu augmenter la production sans offrir de réduction d'impôt, ce dont auraient bénéficié les contribuables.

Pour ce qui est de notre réputation de fournisseur sûr, je ne vois pas de relation entre le fait d'adopter systématiquement ce régime et celui d'informer nos partenaires commerciaux que nous allons vendre nos produits naturels aux prix mondiaux à l'étranger mais au-dessous des prix mondiaux chez nous. Il me semble que pour qu'on nous fasse confiance, nous devons faire preuve de logique. Si nous affirmons vouloir adopter une politique logique pour les 5, 10 ou même 20 prochaines années, on peut nous faire confiance. On saura quels seront nos prix. Donc, la question de la confiance ne se pose pas.

Troisièmement le ministre a mentionné qu'un système de deux prix a des effets discriminatoires. Je tiens à rappeler au ministre que le bill qui a été proposé par le gouvernement l'autre jour afin de s'attacher au problème du contrôle des prix renferme précisément ces mêmes éléments discriminatoires.

La discrimination en elle-même n'est pas mauvaise; ce qui est mauvais c'est de vouloir se servir de mesures discriminatoires dans le domaine dont on parle. Un homme qui agit avec discrimination dans un certain sens est un homme qui fait des choix pertinents et qui ne se guide pas nécessairement sur ces préjugés. La discrimination en ce sens permet une plus grande souplesse. La discrimination en elle-même, pour ce qui est de la gestion de l'économie n'est pas une mauvaise chose; il se peut même qu'elle soit bonne.

Je tiens aussi à faire remarquer au ministre que naturellement c'est ce que nous avons fait dans le domaine de la politique pétrolière. On a usé de discrimination à l'endroit de certaines parties du pays si on peut dire en ce qui a trait au prix qu'elles pouvaient obtenir pour leur pétrole sur le marché mondial. Mais il y a eu certaines mesures sensées de compensation et c'est exactement ce genre de choses que notre parti favoriserait. Les provinces qui produisent du pétrole n'obtiendront pas tout ce qu'elles désirent en un sens pour ce qui est du marché interne. Nous croyons que c'est là une politique sage pour ce qui est des intérêts nationaux. Cependant ces sociétés obtiendront un peu plus qu'elles n'auraient obtenu si nous avions agi autrement. Il y a donc des façons de compenser.

[Text]

The second point the Minister makes is in terms of the small-scale firms he thinks would be negatively affected by a two-price system. I think an equally strong or a stronger argument could be made that the smaller firms are going to be the ones that benefit.

I have had cases drawn to my attention by small businesses—have in fact sent them to the Minister—and I am sure he has had directly many more cases of small businesses in Canada, who have had a very difficult time getting a number of natural commodities, natural products, which large international firms with head offices located elsewhere have been able to get. So, again, by keeping our natural products at lower than world prices and guaranteeing supply to some smaller firms, I cannot see how such a policy is going to affect them negatively. In fact, just the opposite, offhand—unless I hear other arguments from the Minister.

So every point the Minister makes, it seems to me, can be countered by an equally strong or a stronger counterpoint. I have not heard from him, yet, a persuasive argument against it. I would like him to come back to this.

I will deal with another question. One point that I have heard is that this would violate GATT and I would like to know how. It is certainly not dumping. We are not proposing exporting something to world markets at prices lower than those at which we are selling at home. It is just the opposite.

To conclude, I do not think the arguments offered in rebuttal by the Minister are at all persuasive and I would like him to comment further. Secondly, are there any international agreements that we would be violating in a serious way and, if so, could they not be renegotiated?

Mr. Gillespie: Again, Mr. Chairman, there are . . .

The Chairman: Before you answer, could we, gentlemen, have a motion to adopt the steering committee's report which has been circulated and corrected—and we have more corrected copies here. I believe that if the Minister starts to answer all the points that Mr. Broadbent has raised, we will exceed our time. I wonder if the Committee is agreeable to accepting the steering committee's report?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Thank you.

Mr. Minister:

Mr. Gillespie: Mr. Broadbent asked a lot of questions and I am not sure I am going to have time to deal with each separate point he has made, Mr. Chairman.

There is a suggestion in his remarks that Canada, in some way, is self-sufficient unto itself in all materials and that we therefore do not really need to fear retaliation. Clearly we are not self-sufficient in all raw materials.

[Interpretation]

Le ministre prétend aussi que ce régime de deux prix aurait des effets négatifs sur les petites entreprises. Pourtant je crois qu'on pourrait avec grande certitude prétendre au contraire que les petites entreprises seront celles qui en tireront le plus grand profit.

On a attiré mon attention sur le cas de certaines de ces petites entreprises—et de fait j'ai envoyé ces renseignements au ministre—et je suis certain qu'il est au courant plus directement de bon nombre de situations auxquelles les petites entreprises canadiennes doivent faire face; celles-ci ont eu beaucoup de difficultés à obtenir un certain nombre de produits naturels quand, par contre, de grandes entreprises à l'échelle nationale dont les sièges sociaux sont situés ailleurs ont pu obtenir ce qu'elles voulaient. Par conséquent, je dirai une fois de plus qu'en maintenant nos produits naturels à un chiffre moins élevé que le prix mondial et en garantissant l'approvisionnement des petites entreprises, je ne vois pas comment une telle politique pourrait avoir pour elles des effets négatifs. Bien au contraire, à moins que le ministre me fasse valoir d'autres arguments.

Par conséquent, il me semble qu'à chaque point soulevé par le ministre, on peut opposer une riposte tout aussi ferme et tout aussi valable. Je n'ai pas entendu de lui jusqu'à maintenant un argument qui puisse me persuader du contraire. J'aimerais qu'il nous offre d'autres commentaires sur cette question.

Je passe à un autre domaine. J'ai entendu dire que cette politique violerait les accords du GATT et j'aimerais en savoir davantage. Il ne s'agit certainement pas de *dumping*. Nous ne proposons pas d'exporter un produit aux marchés mondiaux à des prix moins élevés que ceux qui sont en vigueur au pays. C'est tout le contraire.

En concluant, je ne crois pas que les arguments présentés par le ministre lors de sa riposte soient tout à fait persuasifs et j'aimerais qu'il nous fasse d'autres commentaires. Deuxièmement y a-t-il quelque entente internationale que nous pourrions violer d'une façon très grave et dans l'affirmative, ne pourrait-on pas renégocier?

M. Gillespie: Une fois de plus, monsieur le président, il y a . . .

Le président: Avant de répondre, ne pourrions-nous pas, messieurs, avoir une motion pour adopter le rapport du Comité de direction qui vous a été distribué et corrigé; si vous le désirez nous avons d'autres copies corrigées ici même. A mon avis, si le ministre commence à répondre à tous les points soulevés par M. Broadbent, nous dépasserons le temps qui nous est alloué. Je me demande si le Comité est d'accord pour adopter le rapport du Comité de direction?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci.

Monsieur le ministre.

M. Gillespie: M. Broadbent a posé beaucoup de questions et je ne suis pas certain d'avoir le temps nécessaire pour répondre à chacune en particulier, monsieur le président.

Il prétend dans ses remarques que le Canada d'une certaine façon est autonome dans tous les domaines et que par conséquent nous ne devons pas craindre réellement des mesures de représailles. Il est clair que nous ne sommes pas autonomes pour ce que est de tous les matériaux bruts.

[Texte]

Mr. Broadbent: On a point of order, Mr. Chairman, and I will say it politely. I did not say we were self-sufficient.

Mr. Gillespie: No, I am saying that the implication of your argument was, it seemed to me, that we were self-sufficient and therefore need not fear retaliation.

Mr. Broadbent: No. I would like you to deal with my strongest argument; then if you can rebut it, that is fine. My argument was that we are a net exporter of raw materials and not a net importer; therefore, if we are going to assume that everyone is going to adopt a similar policy abroad, it would still work to our advantage. That we are self-sufficient was not my point.

• 1050

Mr. Gillespie: Clearly we are not self-sufficient in materials; we are not self-sufficient in manufactured items. We are a net exporter of raw materials because we export a number of things such as wheat, for example, which is one of our major ones, as well as a number of minerals and petroleum and natural gas.

I do not understand Mr. Broadbent's argument that in some way we would be a net gainer on those statistical terms. Perhaps he and I could have a further discussion about that. I think there is a very real chance of retaliation with respect to our trading partners.

On the question of DISC—you brought this up in relation to the question of retaliation—DISC was a tax measure, and we met in with a tax measure.

Mr. Broadbent: I am saying this would be a more appropriate way of meeting it.

Mr. Gillespie: DISC was clearly a tax incentive measure, and we met it with a tax measure. I think it was the most appropriate way because it was head-on. It dealt with the particular situation which was created by DISC, or DISC was created to provide a tax incentive. We produced a counter measure which was aimed specifically at removing that incentive under DISC. That is the kind of specific retaliation that is always a danger when someone starts one of these things.

When you talk about a two-price system, I think you should be a lot more specific as to how you would introduce it. Would you do it with an export tax?

Mr. Broadbent: That would be one method.

Mr. Gillespie: Have you thought that one through?

Mr. Broadbent: No rhetorical questions, please. I am asking the questions. You give the answers. You are the witness there. Tell me what is wrong with an export tax.

[Interprétation]

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, monsieur le président, je n'ai pas déclaré que nous étions autonomes.

M. Gillespie: Non, je dis simplement que votre argument, à mon avis, impliquait justement que nous étions autonomes et que nous n'avions par conséquent pas besoin de craindre de représailles.

M. Broadbent: Non. Je voudrais parler de mon argument le plus fort; si vous pouvez y riposter, alors très bien. A mon avis, nous ne sommes pas un pays exportateur bénéficiaire de matériaux bruts pas plus que nous ne sommes un pays importateur bénéficiaire; par conséquent, si nous devons supposer que tous et chacun adopteront une politique semblable à l'étranger cela serait quand même toujours à notre avantage. Je n'ai pas eu l'intention de déclarer que nous étions autonomes.

M. Gillespie: Il est clair que nous ne sommes pas autonomes dans le domaine des matériaux; nous ne le sommes pas davantage dans le domaine des produits de fabrication. Nous sommes un pays exportateur de matières premières comme le blé, l'une de nos exportations les plus importantes ainsi qu'un certain nombre de minéraux, de pétrole et de gaz naturel.

Je ne comprends pas l'argument de M. Broadbent selon lequel nous serions un pays bénéficiaire compte tenu des données statistiques. Il serait bon que lui et moi en discutions davantage. A mon avis nous courons le risque de mesures de représailles de la part de nos partenaires commerciaux.

Pour ce qui est du commerce DISC—vous en avez parlé en rapport avec les mesures de représailles—le DISC était un impôt supplémentaire et en retour nous avons également appliqué un impôt supplémentaire.

M. Broadbent: A mon avis ce serait là une façon plus appropriée de contourner le problème.

M. Gillespie: Il est clair que par le programme DISC on nous a imposé une taxe supplémentaire et nous y avons répondu en imposant nous-mêmes une autre taxe. Je pense que c'était la façon la plus appropriée de faire les choses, car nous avons retourné œil pour œil dent pour dent. Nous avons ainsi tenu compte de la situation particulière créée par le programme DISC qui a été mis sur pied pour encourager l'imposition d'une nouvelle taxe. Nous avons riposté en essayant précisément d'éliminer cet encouragement à l'imposition d'une taxe en vertu du programme DISC. Dans une telle situation il y a ainsi toujours danger qu'on prenne des mesures de représailles.

Lorsque vous parlez du régime de deux prix, vous devriez être un peu plus précis sur la façon dont vous voulez le présenter. Le feriez-vous en imposant une taxe à l'exportation?

M. Broadbent: Ce serait l'une des méthodes à employer.

M. Gillespie: Avez-vous beaucoup réfléchi à cet égard?

M. Broadbent: S'il vous plaît je n'aime pas les questions hypothétiques. C'est moi qui pose les questions. C'est à vous d'y répondre. C'est vous qui êtes le témoin. Dites-moi pourquoi une taxe d'exportation est mauvaise.

[Text]

Mr. Gillespie: Have you really thought that one through?

Mr. Broadbent: Yes. My answer is yes.

Mr. Gillespie: All right, then I would like to ask you a few other questions.

Mr. Broadbent: No, no.

The Chairman: I thought the witnesses were at head table. I think you have made your points, and the Minister will comment on the points you have raised.

Mr. Broadbent: After the next election, we might reverse these things.

Mr. Gillespie: If you had heard the full answer I gave to Mr. Hellyer with respect to lumber products, and just how that industry would be affected by an export tax—an export tax sounds great when you are dealing with oil because there is an international price. But what is the international price for lumber? And when you are talking about lumber, what grade are you talking about? And what length? And what size?

There are a couple of other things you might think about. There are 3,400 saw mills in Canada. Some of them are small and some are large. I guess you would want a marketing agency to handle all lumber sold in Canada because if you did not have a marketing agency for handling this, how could you be sure that Canadians were getting the supplies?

So you would want a massive intervention through a marketing agency into the lumber industry. All the saw mills would have to sell presumably to one federal government marketing agency.

I think when you start to look at the implications of an export tax, and how you would have to back it up with a marketing agency, you start to see some of the difficulties with it. I would invite the honourable member, and anybody else who has a suggestion on export taxes, to say rather more precisely, or anybody who has a view on the two-price system, what they have in mind. In theory it sounds great, but look in behind it, because there are all kinds of traps and difficulties.

I think Mr. Broadbent should also clearly distinguish between the question of supply on the one hand and price on the other. He was talking about small companies not being able to get supplies, and somehow or other a two-price system would ensure that.

Mr. Broadbent: Not in itself.

Mr. Gillespie: No, okay we agree on that.

The assurance of supply to Canadian companies is contained in the existing powers of the Export and Import Permits Act, so far as Canadian materials are concerned from Canadian sources.

[Interpretation]

M. Gillespie: Avez-vous réellement réfléchi à une telle mesure?

M. Broadbent: Oui ma réponse est oui.

M. Gillespie: Bon, j'aimerais alors vous poser quelques autres questions.

M. Broadbent: Non, non.

Le président: Je croyais que les témoins occupaient la place à la table principale. Vous avez présenté vos arguments et le ministre commentera les points que vous avez soulevés.

M. Broadbent: Après la prochaine élection il se peut que ce soit l'inverse.

M. Gillespie: Si vous aviez entendu la réponse complète que j'ai donnée à M. Hellyer au sujet des produits du bois lorsque je lui ai fait simplement remarquer quelle répercussion une taxe d'exportation aurait sur cette industrie—vous comprendriez qu'une taxe d'exportation semble intéressante lorsqu'il s'agit du pétrole parce que dans ce domaine il y a un prix international. Quel est le prix international du bois d'œuvre? Par ailleurs lorsque vous parlez de bois d'œuvre, de quelle catégorie parlez-vous? De quelle longueur? De quelle dimension?

Il y a bon nombre d'autres choses auxquelles il faudrait réfléchir. Il y a 3,400 scieries au Canada. Certaines d'entre elles sont petites, mais d'autres sont assez considérables. Je suppose que vous aimeriez qu'on institue une agence de commercialisation pour s'occuper de tout le bois d'œuvre vendu au Canada, car si une telle agence n'existait pas comment pourriez-vous être certain que les Canadiens obtiendraient les ressources nécessaires?

Par conséquent il vous faudrait une intervention massive par l'entremise d'une agence de commercialisation dans le domaine de l'industrie du bois d'œuvre. Pratiquement toutes les scieries seraient forcées de vendre leurs produits à une agence de commercialisation du gouvernement fédéral.

Lorsqu'on commence à s'interroger sur les implications d'une taxe d'exportation et le fait qu'il faudrait établir une agence de commercialisation, on se rend compte qu'il y a pas mal de difficultés dans ce domaine. J'invite l'honorable député ou qui que ce soit à me proposer quelque chose au sujet de la taxe à l'exportation et sur le régime de deux prix pour me dire précisément ce qu'ils ont à l'esprit. En théorie cela semble très avantageux, mais il faut regarder tout l'ensemble de la question parce qu'il y a beaucoup de difficultés et d'attrape-nigauds.

Je crois que M. Broadbent devrait distinguer clairement entre la question de l'approvisionnement d'une part et la question des prix de l'autre. Il a parlé des petites entreprises qui ne seraient pas en mesure d'obtenir ces approvisionnements et selon lui d'une façon ou d'une autre ce régime de deux prix garantirait justement cela.

M. Broadbent: Pas en lui-même.

M. Gillespie: Non, nous sommes d'accord sur ce point.

L'assurance de l'offre aux compagnies canadiennes est comprise dans les pouvoirs conférés en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, pour ce qui est de la matière canadienne provenant de sources canadiennes.

[Texte]

Now, the last question you asked is, would such a broad scale policy violate GATT and what would have to be renegotiated? I think as this is a highly technical question and there are many different sections of the General Agreement on Trade and Tariff I would like Mr. Burns, if he would, to make a brief comment on the GATT implications of such a policy. However I would again want to underline that quite apart from the implications for GATT, whether they are positive or negative, or neutral, when you come forward with a proposal for a broad-scale, two-price system, I think you ought to be a lot more specific on what sort of mechanisms you want; how you would set it up; how you would support the producer on the downside. It seems to me there is an implicit assumption in everything you have said that prices of these raw materials are always going to go up. What the hell happens when they start going down?

Mr. Broadbent: I am pretty sure they are going to go up.

Mr. Gillespie: Yes, are you going to subsidize the producers? If so, at what level and on what basis? The more you look at that, the more you see that you are going to have to be making all sorts of decisions which the market system, itself, I think, has demonstrated over the years to be much better at making.

Mr. Broadbent: Oh, Mr. Chairman . . .

The Chairman: We have some comments coming from Mr. Burns.

Mr. Broadbent: No, before the answer comes because my time might run out, I just want . . .

The Chairman: Your time has run out, and that is why I . . .

Mr. Broadbent: Are you suggesting that I have had the same amount of time as Mr. Danson?

The Chairman: I suggest that you have had more, Mr. Broadbent.

Mr. Broadbent: Oh, I guess one's own questioning always seems to take less time than someone else's.

The Chairman: I would agree with you on that one. You have had more time but I thought in all fairness we should hear Mr. Burns' comments on the remarks which you have made.

Mr. Danson: I do not think it is fair to ask witnesses to explain their policies, Mr. Chairman, if we do we should give them lots of time.

Mr. Broadbent: The next few weeks, Mr. Danson.

The Chairman: Order, please. I thought I had recognized Mr. Burns.

Mr. Hellyer: You must have some trouble explaining some of the present government's policies to them.

The Chairman: Mr. Hellyer, please. Mr. Burns.

Mr. Burns: Mr. Chairman, GATT has traditionally been concerned with import regulations among the countries that belong to the GATT and is relatively silent on questions relating to exports, but there is, I think, a general observation one can make that the GATT, as are all other trade agreements, is based on a series of mutual rights and obligations that are thought of as being balanced between the trading partners concerned. If it should turn out to be the case that one country changes in a significant way the input costs for the goods they are exporting to one of the

[Interprétation]

Votre dernière question demande si une politique de cette envergure générale violerait les conventions de GATT et ce qu'il y aurait à négocier? Comme cette question est très technique et qu'il y a des sections de l'accord général visant le commerce et les tarifs, j'aimerais que M. Burns, s'il le veut bien, fasse une brève observation sur la portée de cette politique par rapport à GATT. Cependant, je tiens à souligner encore une fois, qu'en dehors des implications à l'égard de GATT, quelles soient positives ou négatives, ou qu'il s'agisse d'une proposition à haute échelle ou de dualité des prix, il faut être beaucoup plus précis sur le genre de mécanisme désiré; la façon d'en établir le rouage; l'appui qu'elle assurerait aux producteurs dans la courbe descendante. Il me semble implicitement présumer dans tout ce que vous avez dit que les prix de ces matières brutes doivent toujours être à la hausse. Et, diable, qu'est-ce qui arrive quand ils se mettent à baisser?

M. Broadbent: Je suis persuadé qu'ils seront à la hausse.

M. Gillespie: Oui, est-ce que vous allez subventionner les producteurs? Dans ce cas, à quel niveau et en vous fondant sur quel principe? Plus on examine la question, plus il est évident qu'il y aura toutes sortes de décisions à prendre que le système de commercialisation peut mieux assumer lui-même comme cela a été démontré au cours des années.

M. Broadbent: Oh, monsieur le président . . .

Le président: M. Burns a quelques observations à faire.

M. Broadbent: Non, avant la réponse car mon temps s'écoule et je veux simplement . . .

Le président: Votre temps est écoulé et c'est pourquoi je . . .

M. Broadbent: Voulez-vous dire que j'ai disposé du même temps que M. Danson?

Le président: Je prétends que vous en avez eu davantage, monsieur Broadbent.

M. Broadbent: Oh, nos questions semblent toujours prendre moins de temps que celles des autres.

Le président: Je suis d'accord avec vous sur ce point. Vous avez disposé de plus de temps mais j'estime qu'en toute justice nous devons entendre les commentaires de M. Burns sur les observations que vous avez faites.

M. Danson: Je ne crois pas que ce soit juste de demander aux témoins d'expliquer leurs politiques monsieur le président, mais si nous le faisons nous devrions leur accorder tout le temps nécessaire pour le faire.

M. Broadbent: Les prochaines semaines, monsieur Danson.

Le président: A l'ordre, je vous prie. Je croyais avoir donné la parole à M. Burns.

M. Hellyer: Vous devez avoir quelque peine à expliquer certaines des politiques du gouvernement.

Le président: Monsieur Hellyer, je vous en prie. Monsieur Burns.

M. Burns: Monsieur le président, GATT s'est traditionnellement occupé des règlements concernant l'importation pour les pays participant à GATT mais se prononce peu sur les questions relatives aux exportations; cependant on peut observer de façon générale que GATT, comme les autres accords commerciaux, repose sur une série de droits réciproques et obligations mutuelles estimés d'égalité . . . proportions d'un côté comme de l'autre. Si notre pays devait changer sensiblement les coûts de production de biens d'exportation à destination de partenaires commerciaux,

[Text]

other trading partners, there are grounds for questioning whether the balance of rights and obligations is maintained in those circumstances. I would have thought the kind of general differential level of inputs into Canadian industry that resulted in exports being across the board on a more competitive basis because of the differential pricing system on raw material inputs would raise questions among the trading partners that are members of the GATT.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, all this assumes that you can shaft your trading partners at will as they are not going to say or do anything and it is a cloud cuckooland that the people like that live in.

Mr. Broadbent: I am very happy with the answer, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like to thank the Minister, the Deputy Minister, Mr. Burns, Mr. McKennirey, Mr. Evans, Mr. Freyseng and Mr. Elliot for appearing before the Committee.

Gentlemen, this meeting is adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

• 1543

The Chairman: Gentlemen, this afternoon we will resume consideration of Bill C-4, An Act to amend the Export and Import Permits Act.

Appearing before the Committee this afternoon is the Honourable Alastair Gillespie, Minister of Industry, Trade and Commerce. To his right is the Deputy Minister, Mr. Burns; to Mr. Burns' right is Mr. McKennirey; Mr. Elliot is at the far end and Mr. Evans and Mr. Freyseng are in the centre to my immediate right at the table.

When we adjourned the meeting this morning the next name I had on my list was Mr. Frank. I now recognize Mr. Frank.

Mr. Frank: Thank you, Mr. Chairman. First of all, how much time do I have?

The Chairman: You have 10 minutes.

Mr. Frank: Ten minutes. I would like to restrict my questioning to the second section where it deals with restriction:

“... for the purpose of supporting any action taken under the *Farm Products Marketing Agencies Act* ...”

First, I think the introduction of Clause 2 in with this bill creates some confusion in the agriculture industry, as well as disappointment, because I think in the legislation brought in some few years ago, Bill C-176, the Farm Products Marketing Agencies Act, it was generally understood and I think the government made it quite clear at that time, that this bill would encompass any farm products that more or less got its house in order under a national plan. We will use eggs as an example, because that was the first one. Through the organization of egg marketing boards by each province the inception of the national egg marketing agency came about. Once that was accomplished I am sure all the producers were under the impression, at least, that they had protection, if need be, from a disastrous situation within their industry as a result of imports; they would have at least some measure of protection. First of all, I would like to ask if this was not the case?

[Interpretation]

on aurait à se demander si l'équilibre des droits et des obligations est maintenu dans ces circonstances. J'aurais pensé que la variation du niveau général du différentiel de la production dans l'industrie canadienne plaçant les exportations en général sur une base plus concurrentielle à cause du différentiel des prix de la production de la matière brute soulèverait des questions entre les partenaires commerciaux qui font partie de GATT.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, cela suppose que vous pouvez choisir vos partenaires commerciaux comme vous le voulez car ils ne diront rien et que les gens aiment vivre dans les nuages.

M. Broadbent: Je suis très heureux de ces réponses, monsieur le président.

Le président: J'aimerais remercier le ministre, le sous-ministre, M. Burns, M. McKennirey, M. Evans, M. Freyseng et M. Elliot d'avoir comparu devant le comité.

Messieurs, la séance est levée jusqu'à nouvel ordre.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, nous allons reprendre cet après-midi l'étude du Bill C-4, Loi visant à amender la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

C'est l'honorable Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce qui comparait devant notre Comité. A sa droite, le sous-ministre, M. Burns; à la droite de M. Burns, M. McKennirey; M. Elliot au bout et au centre MM. Evans et Freyseng, à ma droite.

Lorsque nous avons ajourné ce matin j'en étais arrivé sur ma liste à M. Frank. Je lui passe donc la parole.

M. Frank: Merci, monsieur le président. Tout d'abord, combien de temps avons-nous?

Le président: Vous avez dix minutes.

M. Frank: Dix minutes. J'aimerais limiter mes questions au deuxième article qui traite de limitations pour:

... appuyer une mesure prise en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme ...

Je crois tout d'abord que l'introduction de l'article 2 dans ce bill soulève une certaine confusion dans le monde agricole, sans parler d'une déception. Dans le projet de loi soumis il y a quelques années, à savoir le Bill C-176, Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, le gouvernement avait indiqué clairement à l'époque que ce bill couvrirait tout produit agricole dans un régime national. Nous prendrons l'exemple des œufs, car c'est le premier. Lorsque chaque province eut organisé des offices de commercialisation des œufs, on créa l'Office national de commercialisation des œufs. Je suis sûr qu'à la suite de cela tous les producteurs ont eu l'impression qu'ils étaient au besoin protégés en cas de désastre causé par des importations et qu'ils bénéficieraient au moins de quelque protection. Je voudrais donc tout d'abord demander s'il n'en était pas ainsi?

[Texte]

The Chairman: Mr. Minister.

• 1545

Hon. Alastair William Gillespie (Minister of Industry, Trade and Commerce): Are you asking me if the producers believed there would be protection under their act against imports?

Mr. Frank: No, they believed it. Why could they not take that as fact? They certainly believed it. They were told at that time that that was what Bill C-176 was for, to give a measure of protection from imports, if necessary.

Mr. Gillespie: As I was not the minister concerned at the introduction of that bill, I am not familiar with all the argument at that time. All I can really say, I think, is that the amendment here is aimed at bringing that particular legislation, that is to say, the Canadian Farm Marketing Practices Act, in under the jurisdiction of the Export and Import Permits Act, as are now some five, I think it is, other acts or programs associated with agricultural management. As you have already mentioned, eggs would be the first candidate to be so included, and I believe turkeys would be the second.

Mr. Frank: That is right. The turkeys are now under a national plan. I am surprised; as far as your ministry is concerned I am sure this would have to be before you to introduce the section into this particular bill. It would have to be a pretty confirmed position of whether Bill C-176 did it or did not encompass what I prefaced before.

Mr. Gillespie: Perhaps Mr. Burns would like to make a comment.

The Chairman: Mr. Burns.

Mr. T. M. Burns (Senior Assistant Deputy Minister, International Trade, Department of Industry Trade and Commerce): Mr. Chairman, on the debate on Bill C-176 in the last session, or in the last session but two, in terms of the Farm Products Marketing Agencies Act this included only three products, turkeys, chickens and eggs. That is the scope of the legislation as it now stands.

There was some discussion about whether or not an import control power should be included in that act. Indeed, there was some debate on this issue, and the then Minister of Agriculture indicated that the government at that time did not want to include the import control power in the farm marketing legislation. It did not, I think, take a position at the time, in the debates as I have read them, that import controls should not be used as part of the supply-management concept as a whole, and indeed...

Mr. Lambert (Edmonton West): It was pointed out that it was necessary, though.

• 1550

Mr. Burns: If you will excuse me, Mr. Minister, the purpose of putting this amendment in is to authorize this power. In the legislation this generally covers export and import control matters as far as the government is concerned. This is consistent with the practice on the import control power in relation to a variety of other agriculture and fisheries legislation that is concerned with price control matters.

[Interprétation]

Le président: Monsieur le ministre.

L'hon. Alastair William Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Vous me demandez si les producteurs croyaient que cette loi les protégeait contre les importations?

M. Frank: Non, je sais que c'est ce qu'ils croyaient. Pourquoi ne pouvaient-ils pas tenir cela comme un fait? Ils le croyaient certainement. On leur a dit que c'était là l'objet du Bill C-176, qu'il visait à leur donner une certaine protection au cas où les importations viendraient à leur nuire.

M. Gillespie: Comme je n'étais pas le ministre responsable au moment où ce bill fut présenté, je ne sais pas quelle était alors la situation. Tout ce que je puis dire c'est qu'à mon avis l'amendement que nous proposons ici vise à insérer cette Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation comme, je crois, cinq autres lois ou programmes touchant à la gestion agricole. Comme vous l'avez dit, les œufs seraient les premiers touchés et je crois que les dindes viendraient ensuite.

M. Frank: C'est exact. Les dindes dépendent maintenant d'un régime national. Cela me surprend; en ce qui concerne votre ministère je suis sûr que le projet d'addition de cet article au bill en question devait vous être soumis. Il faudrait que l'on confirme bien que le Bill C-176 touchait ou ne touchait pas ce dont je parlais tout à l'heure.

M. Gillespie: M. Burns aurait peut-être quelques remarques à faire ici.

Le président: Monsieur Burns.

M. T. M. Burns (premier sous-ministre adjoint, commerce international, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, lors du débat sur le Bill C-176 à la dernière session, ou à l'avant-dernière session, la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme ne touchait que trois produits les dindes, les poulets et les œufs. C'est là la portée de la loi telle qu'elle se présente actuellement.

On a discuté de la possibilité d'introduire dans cette loi un pouvoir de contrôle des importations. On a d'ailleurs débattu de la question et le ministre de l'Agriculture d'alors a déclaré que le gouvernement ne souhaitait pas ajouter ce pouvoir de contrôle des importations à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Je ne crois pas qu'il ait alors jugé que l'on ne devrait pas utiliser les contrôles d'importation dans le contexte général de la gestion des approvisionnements et d'ailleurs...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): On a toutefois fait remarquer que cela était nécessaire.

M. Burns: Si vous me le permettez, monsieur le ministre, l'objectif de cet amendement est justement d'autoriser ce pouvoir. Dans la loi cela couvre en général le contrôle des exportations et des importations en ce qui concerne le gouvernement. C'est la même idée que dans le cas du contrôle des importations institué aux termes de plusieurs lois sur l'agriculture et les pêches touchant le problème du contrôle des prix.

[Text]

Mr. Frank: It is apparent now that when the provinces did, as I said before, form boards, and then from that the national agency was formed, the producers certainly expected that once they had their house in order—they were told many times by the previous Minister, in particular the Minister of Agriculture, “You get your house in order. We cannot do anything about protecting your commodity until you get your house in order, and as soon as you do that, okay, you are in good shape.” So it now appears that somebody was doing some window dressing.

However, since this bill was introduced, we have been pressing the Minister of Agriculture to encourage you, Mr. Minister, to bring it forth and he keeps saying that this has to be proclaimed before he can do anything about putting any border control on. Would you say that it will be the policy of the government, if this bill is ever proclaimed, that any commodity would have to have a national board before it would be eligible for any border protection? In other words, would every province have to have a marketing board, and from that a national board, before they could receive or expect any protection?

Mr. Gillespie: I would like to clarify the first point before we deal directly with that particular question. During the debate on Bill C-176, I think the government was quite aware. In fact, it was not my impression that it ever denied the need for import controls on supply and management products. It did, however, make these points. In fact, it might be worth recording them for the record. It did not want to include import control powers in farm marketing legislation governing supply management programs, as there would be a tendency for such powers to gravitate to the bargaining agencies created. In other words, there would be a delegation of a trade and commerce power from the government to the agency. Quite clearly, in the government's view such decisions involving trade matters should be taken by the government rather than by the agency.

Under the proposed amendments to the Export and Import Permits Act, the purpose is to provide authority to support supply and management programs in the case of need. The government will make the final decision as to whether import controls will be applied, bearing in mind the interests of all concerned and general commercial policy interests. That is the background. It is fully consistent with the position of other legislation.

On the particular point you mentioned, I think Mr. Freyseng or Mr. Burns might be able to give you an answer.

Mr. Freyseng: Sir, as I understand your question, it is: What steps would other producers have to take to be eligible for the same kind of authority in terms of imports or supply management that now exists for eggs and poultry? Is that correct?

Mr. Frank: That would now exist if this bill passed, apparently.

Mr. Freyseng: At the moment, that part of the bill is intended only to support those products for which supply management powers are specifically authorized by the national Farm Products Marketing Agencies Act. It would take an amendment to that act, making other products eligible for supply management powers, before anything under this bill would become operative.

[Interpretation]

M. Frank: Il est donc maintenant évident que lorsque les provinces ont constitué des offices, comme je le disais tout à l'heure, et qu'on a ensuite créé un office national, les producteurs s'attendaient certainement que lorsqu'ils se seraient organisés—l'ancien ministre de l'Agriculture, par exemple, leur avait dit à maintes reprises de mettre de l'ordre dans leurs affaires avant que l'on songe même à protéger leurs produits et qu'une fois cela fait, tout irait bien. Il semble donc que quelqu'un bluffait à ce moment.

Toutefois, depuis la présentation de ce bill, nous avons pressé le ministre de l'Agriculture pour qu'il vous encourage, monsieur le ministre, à le faire avancer et lui rétorque toujours que ceci doit être proclamé avant qu'il ne puisse faire quoi que ce soit en matière de contrôle aux frontières. Diriez-vous que la politique du gouvernement, si le bill est un jour adopté, serait que tout produit devrait avoir un office national avant de pouvoir bénéficier d'une protection à la frontière? Autrement dit, chaque province devrait-elle avoir un office de commercialisation, et faudrait-il que nous ayons un office national avant de pouvoir accorder une protection quelconque?

M. Gillespie: J'aimerais clarifier le premier point avant de passer directement à cette question particulière. Au cours du débat sur le Bill C-176, je crois que le gouvernement était tout à fait au courant. Je ne pense pas en fait qu'il ait jamais nié le besoin de contrôles des importations. Il a toutefois précisé les points suivants qu'il serait peut-être bon de rappeler d'ailleurs. Il n'a pas voulu mettre de pouvoirs de contrôle des importations dans la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme réglementant les programmes de gestion des approvisionnements car de tels pouvoirs auraient pu être transmis au nouveau groupe de négociations. Autrement dit, en matière de commerce le gouvernement aurait délégué ses pouvoirs à l'office. Il est très clair que le gouvernement estime que de telles décisions relatives au commerce lui appartiennent plutôt qu'à l'office.

Dans les amendements proposés à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, l'objectif est de prévoir les pouvoirs nécessaires pour soutenir au besoin des programmes d'approvisionnement et de gestion. Le gouvernement prendra la décision finale quant à l'application ou non de contrôles sur les importations en tenant compte de l'intérêt de tous et sa politique commerciale générale. Voilà le contexte. C'est tout à fait dans la ligne des autres projets de loi.

Dans le cas particulier dont vous avez parlé je crois que M. Freyseng ou M. Burns pourra vous répondre.

M. Freyseng: Monsieur, si je comprends bien votre question, vous demandez quelles mesures devraient prendre les autres producteurs pour pouvoir bénéficier du même genre de pouvoirs que dans le cas des œufs et des poulets en matière d'importations et de gestion des approvisionnements? Est-ce bien cela?

M. Frank: C'est ce qui se passerait apparemment si ce bill était adopté.

M. Freyseng: Pour le moment, cette partie du bill ne vise qu'à soutenir les produits pour lesquels les pouvoirs de gestion d'approvisionnement sont spécifiquement définis par la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Il faudrait apporter un amendement à cette loi pour que d'autres produits puissent bénéficier des mêmes conditions, et ceci avant l'entrée en vigueur de ce bill.

[Texte]

Mr. Frank: Mr. Minister, was there no vehicle up to this point available for quota or some sort of border control? Was there no other vehicle available that could have been instituted to alleviate the situation that the egg producers seemingly find themselves in at the present time?

Mr. Gillespie: For other products?

• 1555

Mr. Frank: No, for eggs. The Minister of Agriculture is saying: "Well, if you can get this bill passed, then I have a vehicle to do something." But, has there not been anything available to some ministry, yours or the Department of Finance? Sometime ago turkeys were, I think, only allowed to be imported at so many thousand pounds a month, I think.

Mr. Gillespie: Mr. Burns is familiar with the various techniques available in this area.

The Chairman: Mr. Burns.

Mr. Burns: Mr. Chairman, this is a little bit like the question that Mr. Hellyer raised this morning. In terms of agricultural products, as a whole, the Export and Import Permits Act already provides authority to support activities under the Agricultural Stabilization Act, under the Fisheries Prices Support Act, under the Agricultural Products, Cooperative Marketing and two other pieces of legislation in the agricultural field. These are primarily concerned with providing support to floor price systems that may be established for particular agricultural products.

In addition, of course, emergency action at the border can be taken regarding imports entering under such conditions as to cause or threaten serious injury to Canadian producers, the so-called emergency action, the escape clause action, under which normally a surtax is applied for a period of about 180 days.

Then there is, of course, the general powers in relation to dumped products and to subsidized products.

Mr. Frank: Then the Minister of Agriculture would not have had to wait for this bill to be passed before he could have done something to protect the egg industry?

Mr. Gillespie: Well, in supply and management terms, this is why these particular amendments are important.

Mr. Frank: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Frank. Doctor Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would just like to pursue this agricultural aspect a bit more. Does the Canadian Wheat Board have authority to restrict the imports of wheat, oats, and barley?

Mr. Gillespie: Would you say that a little louder, please?

Mr. Ritchie: Does the Canadian Wheat Board have authority now to restrict the imports of wheat, what they manage?

[Interprétation]

M. Frank: Monsieur le ministre, n'y avait-il aucun moyen jusqu'ici d'imposer un quota ou quelque sorte de contrôle à la frontière? Ne disposait-on pas d'autres véhicules qui auraient permis d'atténuer la situation dans laquelle semblent se trouver actuellement les producteurs d'œufs?

M. Gillespie: En ce qui concerne d'autres produits, vous voulez dire?

M. Frank: Non, ici je parle d'œufs. Le ministre de l'Agriculture nous dit qu'il va pouvoir agir si on adopte ce projet de loi. Mais votre ministère ou le ministère des Finances, ne connaissent-ils pas une technique quelconque? Il y a quelque temps on ne pouvait importer que tant de milliers de livres de dinde par mois.

M. Gillespie: M. Burns connaît les différentes techniques dans ce domaine.

Le président: Monsieur Burns.

M. Burns: Cette question ressemble un peu à la question posée par M. Hellyer ce matin. En ce qui concerne les produits agricoles de façon générale, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation contient déjà des dispositions qui autorisent l'adoption de mesures législatives en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, de la Loi sur le soutien des prix de la pêche, de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles et en vertu également de deux autres lois dans le domaine de l'agriculture. Ces différentes mesures législatives traitent principalement des différentes façons de soutenir les prix minima qui peuvent être établis pour des produits agricoles spécifiques.

Il y a également les mesures d'urgence qui peuvent être adoptées à la frontière lorsqu'il est question d'importations qui pourraient menacer les producteurs canadiens. C'est ce qu'on appelle les mesures d'urgence ou la clause de sauvegarde, en vertu de laquelle, normalement, une surtaxe est imposée pour une période de 180 jours environ.

Il y a aussi, évidemment, les pouvoirs généraux qui ont trait à l'antidumping et aux produits subventionnés.

M. Frank: Cela veut dire que le ministre de l'Agriculture n'aurait pas eu à attendre l'adoption de ce bill pour prendre des mesures en vue de protéger l'industrie des œufs?

M. Gillespie: En termes d'approvisionnement et de gestion, c'est la raison pour laquelle ces amendements sont importants.

M. Frank: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Frank. Monsieur Ritchie a la parole.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais reprendre le même sujet. La Commission canadienne du blé a-t-elle l'autorisation de limiter les importations de blé, d'avoine et d'orge?

M. Gillespie: Voulez-vous parler un peu plus haut, s'il vous plaît?

M. Ritchie: La Commission canadienne du blé a-t-elle l'autorisation de limiter les importations de blé et d'autres céréales?

[Text]

Mr. Gillespie: Yes.

Mr. Ritchie: They do it, not some other department of government?

Mr. Gillespie: The Canadian Wheat Board does.

Mr. Ritchie: The Canadian Wheat Board does. If this act is passed, will the Department of Industry, Trade and Commerce do it or will the Canadian Wheat Board continue to do it?

Mr. Gillespie: No, the powers stay with the Canadian Wheat Board. There is nothing in the amendments before you right now . . .

Mr. Ritchie: All right.

Mr. Gillespie: . . . which would transfer that power from the Canadian Wheat Board to this act.

Mr. Ritchie: Well last summer, how did you restrict the import or the export of flax seed and rapeseed?

Mr. Gillespie: Well, neither one of those products is marketed by the Canadian Wheat Board.

Mr. Ritchie: No, but under what authority were you able to do this?

Mr. Gillespie: Under the authority of Section 3(c), I think, which is "short supply".

Mr. Ritchie: Of this act?

Mr. Gillespie: Of this act, yes.

Mr. Ritchie: This act.

Mr. Gillespie: The reference is Section 3(c) of the existing act which reads:

To ensure that there is an adequate supply and distribution of such an article in Canada for defence or for other aid.

Mr. Ritchie: And what department is responsible, the Department of Industry, Trade and Commerce or the Department of Agriculture?

Mr. Gillespie: The Department of Industry, Trade and Commerce is the department which administers the Export and Import Permits Act.

Mr. Ritchie: Well, apparently a situation occurred where you prevented the export of rapeseed, so you had a build-up of rapeseed meal, and the crushing plants were full. Presumably the Department of Agriculture should have been aware of this. In some respects, the embargo was a bad thing or it became a bad thing on account of the practicality to the market.

Mr. Gillespie: I do not think in fact we restricted exports of rapeseed at all or significantly.

• 1600

Mr. Ritchie: But you did the meal; so the crushers are in trouble. What I mean is apparently that order caused trouble due to marketing of certain segments with the export controls.

[Interpretation]

M. Gillespie: Oui.

M. Ritchie: Cela est donc de leur ressort, et non pas de celui de notre ministère?

M. Gillespie: C'est bien la Commission canadienne du blé qui s'en occupe.

M. Ritchie: Si on adopte ce bill, cela deviendrait-il la responsabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce, ou est-ce que la Commission continuera à s'en occuper?

M. Gillespie: Non, la Commission ne va pas perdre ce pouvoir. Il n'y a rien dans les amendements dont vous êtes saisis . . .

M. Ritchie: Très bien.

M. Gillespie: . . . qui enlèverait ce pouvoir à la Commission?

M. Ritchie: Comment avez-vous limité les exportations ou les importations de colza et de lin l'été dernier?

M. Gillespie: Ces deux produits ne sont pas mis en marché par la Commission canadienne du blé.

M. Ritchie: C'est exact, mais qu'est-ce qui vous autorise à en limiter l'importation ou l'exportation?

M. Gillespie: C'est l'article 3(c), à ce qui me semble, lequel a trait à la "pénurie".

M. Ritchie: C'est un article qui figure dans cette loi?

M. Gillespie: Oui.

M. Ritchie: Il s'agit bien de cette loi.

M. Gillespie: Il s'agit de l'article 3(c) de la loi actuelle, qui se lit comme suit:

Afin d'assurer qu'il y a approvisionnement et distribution suffisants d'un tel produit au Canada aux fins de la Défense nationale ou pour d'autres raisons.

M. Ritchie: Quel est le ministère responsable, le ministère de l'Industrie et du Commerce ou le ministère de l'Agriculture?

M. Gillespie: C'est bien le ministère de l'Industrie et du Commerce qui est responsable de l'application de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

M. Ritchie: Il vous est arrivé d'empêcher l'exportation de colza, et il en a résulté un surplus de farine de colza, et les moulins en avaient trop. Le ministère de l'Agriculture aurait dû s'en rendre compte. A certains égards, l'embargo s'est avéré une bien mauvaise idée ou, plutôt, c'est à cause du marché.

M. Gillespie: Je ne pense pas que nous ayons limité les exportations de colza, ou que nous les ayons limitées de façon significative, du moins.

M. Ritchie: Mais vous avez limité l'exportation de farine de colza, ce qui a posé un problème pour les moulins. Je veux dire que cette mesure a donné lieu à des problèmes en limitant les exportations.

[Texte]

Mr. Gillespie: Well, I am not familiar with the particular example or instance you are referring to. I can say of course there was very close collaboration between the Department of Industry, Trade and Commerce and the Department of Agriculture on the administration of these controls.

Mr. Ritchie: Right. Coming back then to feed grains or feed protein supplements which are interchangeable to some extent with oats and barley, how do you administer that? That was part of the soy-bean embargo and subsequent restriction of export.

Mr. Gillespie: The power was under the same power that I have already referred to. The administration again was handled by my department and the controls on all of those items were revoked on October 30, 1973.

Mr. Ritchie: Well, it seems to me if we have an animal feed problem in Canada we will have the Wheat Board handling one segment of it but Industry, Trade and Commerce will be handling the meal side or the supplement side as it is known. Is that correct?

Mr. Gillespie: On the protein supplement side?

Mr. Ritchie: Yes.

Mr. Gillespie: The Wheat Board is limited to the three products you have already mentioned: oats, wheat and barley.

Mr. Ritchie: What about corn? Who limits corn? Who would have the authority to limit corn?

Mr. Gillespie: There were no export or import controls on corn.

Mr. Ritchie: Well, who would if the time arose?

Mr. Gillespie: Well, if there were a question of shortage, again this department would under the same powers.

Mr. Ritchie: Turning a little bit more to a two-price system and so on, it seems to me very undesirable to have a two-price system, generally speaking. It was said in this Committee on the textile quota bill that we went through a couple or three years ago and I am somewhat inclined to believe tariffs may be one of the better methods of protecting industry. At least it is visible and can be seen by both importers and exporters. Would you care to comment on that, Mr. Minister?

Mr. Gillespie: My general comment is that I am interested in seeing tariffs being reduced not raised.

Mr. Ritchie: There is no point reducing them if we halve quotas.

Mr. Gillespie: But the whole posture of this government has been towards trade liberalization and Canada stands foursquare behind the Tokyo declaration of which we are a signatory. I have already indicated this morning although I think the idea of two prices as some kind of a major program or system at first glance looks attractive, its glamour fast diminishes when you look behind it and see what is really involved. I do not think I perhaps need to go through those arguments again, the question of tariff protection and the question of quotas. When we are dealing here with the import controls which can be used in support of our textile policy, we have of course a lever which enables us in negotiating voluntary restraints to support the textile policy which again, as you know, is aimed at the

[Interprétation]

M. Gillespie: De toute manière, je ne suis pas au courant du cas dont vous parlez. Il y avait évidemment une collaboration très étroite entre le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Agriculture, en ce qui concerne l'application de ces mesures.

M. Ritchie: Pour revenir un instant aux provendes ou aux protéines utilisées comme grains de provende, lesquelles sont interchangeables dans une certaine mesure avec l'avoine et l'orge, comment faites-vous pour en assurer la bonne administration? Ici je fais allusion à l'embargo sur les feuilles du soja et à la limitation des exportations qui a suivi.

M. Gillespie: Encore une fois, c'est mon ministère qui s'en est occupé, et l'autorisation d'imposer ces limitations a été révoquée le 30 octobre 1973.

M. Ritchie: Il me semble que nous avons un problème au Canada en ce qui concerne les provendes. La Commission canadienne du blé va s'en occuper en partie, mais le ministère de l'Industrie et du Commerce va s'occuper du supplément. C'est bien cela?

M. Gillespie: Oh, vous parlez-là des suppléments de protéines?

M. Ritchie: Oui.

M. Gillespie: La Commission se limite aux trois produits auxquels vous avez déjà fait allusion: c'est-à-dire, l'avoine, le blé et l'orge.

M. Ritchie: Et qui a l'autorisation de limiter les exportations ou les importations de maïs?

M. Gillespie: Il n'y a pas eu de limitation en ce qui concerne le maïs.

M. Ritchie: Qui aura l'autorisation d'en imposer, le cas échéant?

M. Gillespie: S'il y avait pénurie, notre ministère aurait le pouvoir d'agir.

M. Ritchie: Pour changer un peu de sujet, il me semble peu désirable d'avoir un système de deux prix; d'une façon générale. On a dit ici, en ce qui concerne le bill portant sur les quotas d'importation et d'exportation de textile et que nous avons étudié il y a deux ou trois ans, que la meilleure façon de protéger l'industrie serait d'imposer des barrières tarifaires. Du moins, ce sera évident pour les exportateurs et les importateurs. Avez-vous des remarques à faire à ce sujet?

M. Gillespie: Je m'intéresse davantage à la réduction des tarifs douaniers, non pas à l'inverse.

M. Ritchie: Cela ne sert à rien de les réduire si on peut baisser les quotas de 50 p. 100.

M. Gillespie: Le Canada est en faveur de la libéralisation du commerce, et nous appuyons pleinement la convention de Tokyo, que nous avons signée. J'ai déjà dit ce matin qu'un système de double prix dans le cadre d'un programme majeur quelconque a l'air séduisant de prime abord, mais son aspect séduisant disparaît assez vite lorsque vous vous rendez compte de la réalité. Point n'est besoin de parler de nouveau des quotas ou de la protection des tarifs. Lorsque vous parlez de moyens législatifs qui nous permettent de limiter les exportations, il est question d'un mécanisme qui nous permet d'appuyer cette politique dans le domaine des textiles lors de la négociation d'une limitation volontaire. Comme vous savez, nous cherchons à moderniser l'industrie textile canadienne. Cet appui est

[Text]

modernization of Canadian industry and which support is provided only on a temporary basis and only subject to the Board being satisfied that the members of the industry are, in fact, modernizing, in other words, making themselves internationally competitive.

• 1605

Mr. Ritchie: I have one last question. Having just returned from your trip part way around the world and knowing the interest now being generated on access of nations to raw materials and so on, what did you hear or what do you think of this problem in the coming years? How will it affect Canada? Have you any thoughts on this matter? I think there is a growing feeling that some nations are being denied access or will be denied access to raw materials or even manufactured materials by other nations.

Mr. Gillespie: Quite frankly, I have not run into that fear in those terms. The discussions I have had with other trade ministers . . . I guess it depends to some extent on whether the country is a developing country or whether it is an industrialized country. But 101 nations signed the Tokyo declaration with respect to the next round of tariff negotiations. The whole thrust of that particular declaration is towards trade liberalization.

As to the developing countries which often rely very much more heavily and have a greater interest in raw material exports, I think there is some considerable sympathy amongst them for Canada's position on the sector-negotiation side.

On the manufactured-products side, this Parliament took action to authorize the government to put into practice the general preference system and we will be doing that on July 1, I have just been reminded. That will provide, again, better access there.

The comment, I think, which perhaps is relevant is the one that I mentioned this morning. Perhaps this is the point you are after: whereas in the past negotiations have been almost exclusively concerned with market access on the part of exporters, I think there will be a very much greater concern this time around with the security of supply as well.

In terms of Canadian trade policy, one could make the point that the common agricultural program of the EEC has been counter-productive as far, let us say, as grains are concerned. If the grain-growing nations and particularly Canada had been more encouraged, I do not think you would have seen the LIFT program; because you had a LIFT program your inventories were lower. From the point of view of those importing nations, I think some of them are starting to say: "Well, maybe we would not be paying such a high price for wheat today if we had not put those policies into place."

Those are the sorts of things that I think are going through the minds of some of the importing nations at the present time.

[Interpretation]

temporaire, et il faut que la Commission soit convaincue, que l'industrie essaie, de se moderniser pour mieux faire face à la concurrence internationale.

M. Ritchie: Une dernière question. Étant donné que vous venez de finir un voyage autour d'une partie du monde, et tenant compte de l'intérêt que l'on porte actuellement à l'accès qu'une nation peut avoir aux matières brutes, selon vous, quelle serait l'importance de ce problème dans les années à venir? Quel impact aurait-il sur le Canada? Avez-vous des remarques à faire à ce sujet? Je pense qu'il y a une impression générale que certaines nations ne donnent pas accès ou ne donneront pas accès dans l'avenir à d'autres nations à diverses matières brutes et même aux produits finis.

M. Gillespie: A vrai dire, je n'ai jamais entendu parler de problèmes couchés dans ces termes dans les discussions que j'ai eues avec d'autres ministres de commerce. Cela dépend dans une certaine mesure du pays dont il est question, c'est-à-dire, s'il s'agit d'un pays industrialisé ou d'un pays en voie de développement. Les cent et une nations ont signé la déclaration de Tokyo, et a visé de façon particulière à libéraliser le commerce.

Quant aux pays en voie de développement qui dépendent beaucoup plus des exportations de matières brutes, je pense qu'ils ont adopté d'une façon générale une attitude sympathique vis-à-vis du Canada et de sa position de négociation en tant que pays développé.

En ce qui concerne les produits finis, la présente législature a autorisé le gouvernement à mettre en application le système de préférence générale, et c'est ce que nous allons faire le premier juillet.

La remarque la plus pertinente est celle que j'ai faite ce matin. C'est peut-être à cela que vous faites allusion: alors que, par le passé, les négociations se sont centrées presque exclusivement sur l'accès des pays exportateurs au marché, la prochaine fois il serait également question de la sécurité de l'approvisionnement.

En ce qui concerne la politique de commerce du Canada, on pourrait toujours soulever le point que le programme agricole international de la CEE n'a pas connu de succès en ce qui concerne, par exemple, les céréales. Si on avait encouragé davantage les pays cultivateurs de céréales, et le Canada en particulier, je ne pense pas que le programme PRSB aurait été nécessaire. Mais puisque ce programme a été mis en œuvre, les stocks étaient plus bas. Je pense que quelques-unes des nations importatrices commencent à se dire qu'elles n'auraient pas à payer des prix si élevés pour le blé aujourd'hui si elles n'avaient pas adopté de telles politiques.

Voilà ce à quoi pensent quelques-unes des nations importatrices à l'heure actuelle.

[Texte]

The Chairman: Thank you, Mr. Ritchie.

Monsieur Clermont.

• 1610

M. Clermont: Merci monsieur le président. Monsieur le ministre, dans le rapport annuel de l'année 1973 sur les activités relatives à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, vous nous donnez un résumé statistique sur les licences d'exportation étudiées en 1972.

en 1972:

—Demandes de licence d'exportation reçues en 1973—
11,659

Ensuite vous dites que 10,840 ont été traitées.

—Demandes rejetées—199

Sans dévoiler de nom, pouvez-vous nous dire de quels secteurs venaient ces demandes?

Mr. Gillespie: Mr. Evans.

Mr. D. Evans (Chief, Export and Import Permits Division, Office of Special Import Policy, Department of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chairman, generally speaking, the rejections were related to strategic goods, arms, and it was not Canadian policy to permit the export thereof. There were some refused for United States goods going to Cuba. That is basically where they they lie, sir.

Le président: Cela répond à votre question, monsieur Clermont?

M. Clermont: Oui, en partie, mais, quels matériaux ces demandes couvraient-elles? What materials did they cover? You mentioned that some goods were supposed to go in the end to Cuba but what kind of material was it? Was it lumber or...

The Chairman: Mr. Evans.

Mr. Evans: Oh, no. As I said, specifically arms; and that would be anything from shot guns through to military types of equipment. I am talking here about the rejections, sir.

Mr. Clermont: Yes.

Mr. Evans: The ones that we have refused, as I said, would be for military equipment going to destinations to which it was not considered appropriate for Canada to send, such as to the Middle East—Israel or Egypt. And at the time of the Pakistan-India war, there were quite a few shipments that were cancelled.

You asked, I think, sir, specifically about Cuba. The types of goods were United States goods which, generally speaking, were such things as sophisticated radio equipment and this type of thing; but they were goods of United States origin.

Mr. Gillespie: Made in the United States.

Mr. Clermont: Yes, I know. When they are of United States origin, I guess they must have been made in the United States. But who knows?

[Interprétation]

Le président: Merci, monsieur Ritchie.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. In the 1973 annual report concerning the operations of the Export and Import Permits Act, there appear tables of statistics referring to export permits examined in 1972.

in 1972:

—Requests for export permits received in 1973—11,659.

The report goes on to say that 10,840 requests were dealt with.

—Requests rejected—199

Without giving us the names of the parties involved, could you tell us from which sectors these requests came?

M. Gillespie: Monsieur Evans.

M. D. Evans (chef, Direction des licences d'exportation et d'importation, Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, de façon générale, les deux demandes rejetées concernaient l'importation d'armes, et ce n'était pas la politique du pays de permettre l'exportation de ces produits. Quelques demandes ont été rejetées concernant les produits américains à destination de Cuba.

The Chairman: Does that answer your question?

Mr. Clermont: Yes, in part, but what goods were covered? De quels matériaux s'agit-il? Vous avez parlé de quelques produits qui étaient censés être envoyés à Cuba, s'agissait-il de bois de construction ou de...

Le président: Monsieur Evans.

M. Evans: Certainement pas, comme je l'ai dit, il s'agissait surtout d'armes, ce qui comprendrait tout, depuis les carabines jusqu'au matériel militaire. Ici il est question des demandes rejetées, évidemment.

M. Clermont: Oui.

M. Evans: Les demandes qui ont été refusées concernaient l'exportation de matériel militaire destiné notamment au Moyen-Orient, à l'Israël ou à l'Égypte, et le Canada n'a pas considéré qu'il était approprié d'envoyer ce matériel. Lors de la guerre entre l'Inde et le Pakistan, beaucoup d'expéditions ont été annulées.

Vous avez fait allusion à Cuba. Dans ce cas-là, il s'agissait de produits américains comme l'équipement de communication très avancé, et ainsi de suite. Mais ces marchandises provenaient des États-Unis.

M. Gillespie: Elles ont été fabriquées aux États-Unis.

M. Clermont: Oui, si elles viennent des États-Unis, il faut bien qu'elles soient fabriquées là-bas. Mais sait-on jamais?

[Text]

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Ensuite, je remarque, un peu plus bas, monsieur le président, monsieur le ministre:

—Licences d'exportation suspendues—259

Est-ce que l'on pourrait savoir pour quelles raisons en général ces licences d'exportation ont été suspendues?

The Chairman: Mr. Evans.

Mr. Evans: Mr. Chairman, those ones covered the Pakistan Indian wartime. There was a whole series of shipments which might have gone and have been used for military purposes, but it was decided not to permit them to go.

M. Clermont: Dans un autre secteur, je vois à la page 11, de la version française de ce rapport, monsieur le ministre, les chiffres suivants pour l'année 1973:

—Demandes de licences d'importation reçues—2,252

—Licences d'importation délivrées au cours de l'année—1,891

Une chose qui me mélange, c'est ceci: C'est le rapport pour l'année 1973, mais je lis ici:

Voici un résumé statistique des licences d'importation étudiées en 1973:

Est-ce que c'était pour des produits agricoles, des produits laitiers?

M. Leblanc (Laurier): Forestiers, miniers...

M. Clermont: Ensuite forestiers, comme mon collègue de Montréal-Laurier, le mentionne?

—Demandes de licences d'importation reçues en 1972—2,252

1,891 ont été traitées, et puis vous en avez refusé 42. Pour quel genre de marchandises ces demandées étaient-elles faites.

The Chairman: Mr. Evans

• 1615

Mr. Evans: Mr. Chairman, of those that were refused, probably about 30 or so were for agricultural products, cheese, and in some cases for textiles, shirts.

M. Clermont: Merci, monsieur le président, pour le moment du moins.

Monsieur le président, avant de céder ma place, me serait-il possible de déposer une motion, vu que le Comité n'a plus de vice-président et comme il y a encore plusieurs séances—dont une ce soir, je voudrais proposer M. Harold T. Herbert, comme vice-président de ce Comité, si ma motion est recevable, sinon je la déposerai à un autre moment. D'ailleurs M. Herbert était le vice-président jusqu'à mardi après-midi.

Le président: Oui, vous avez raison, il ne l'est plus monsieur Clermont. Maintenant, si vous voulez écrire la motion, il faudrait peut-être la signer pour qu'elle soit recevable.

[Interpretation]

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Further on in the report mention is made of:

—Export permits suspended—259

Could we know why these export permits were suspended?

Le président: Monsieur Evans.

M. Evans: Monsieur le président, ces permis ont été suspendus pendant la guerre entre l'Inde et le Pakistan. Toute une série d'expéditions auraient pu être utilisées à des fins militaires, mais la décision a été prise d'en interdire l'expédition.

Mr. Clermont: On page 11 of the French version of the report, I read the following figures for 1973:

—Import permit requests received—2,252

—Import permits issued during the year—1,891

It is the following statement which confuses me. It is the annual report for 1973, but

Here is a summary in statistical form of the import permits reviewed in 1973:

Were you dealing with agricultural or dairy products here?

Mr. Leblanc (Laurier): Or with minerals and lumber products?

Mr. Clermont: Or with lumber products, as my colleague from Montréal-Laurier has just said?

—Requests for import permits received in 1972—2,252

Out of these, 1,891 were dealt with, and 42 were rejected. What kind of goods were involved with respect to these rejected requests?

Le président: Monsieur Evans.

M. Evans: Monsieur le président, une trentaine de ces demandes concernaient des produits agricoles, comme le fromage, et dans certains cas, il s'agissait de textiles, par exemple, de chemises.

Mr. Clermont: Thank you, for the moment at least.

Mr. Chairman, before giving the floor to someone else, would it be possible for me to put forward a motion proposing Mr. Harold Herbert as Vice-Chairman of this Committee. We do not have any vice-chairman at the moment, but we have a meeting this evening and several after that. If my motion is not acceptable, I shall put it forward at another time. Besides, Mr. Herbert was vice-chairman until Tuesday afternoon.

The Chairman: Yes, you are right, he is no longer vice-chairman. If you would put your motion in writing, and then sign it, it might be acceptable.

[Texte]

M. Clermont: C'est la première fois qu'on me demande de dépenser une motion pour proposer quelqu'un à la vice-présidence ou à la présidence. Je vais donc le faire.

Mr. Stevens: Is there to be any more questioning?

The Chairman: Oh, yes, I have more names here, but he still has some time and he thought...

La motion est recevable, monsieur Clermont.

M. Clermont: Alors, je vais l'écrire.

The Chairman: We can put the motion now if you want, or later.

Je n'ai pas d'objection.

Mr. Lambert (Edmonton West): Let us put the motion and get it over with. It is out of order at this time, but let us go on. Gracious me.

Mr. Herbert: Do not be nasty, Marcel.

Mr. Lambert (Edmonton West): We would not want to...

M. Clermont: Monsieur le président; vous pouvez peut-être continuer et je déposerai ma motion dans quelques minutes.

Le président: Bon, parfait, monsieur Clermont.

Monsieur Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, Mr. Chairman. I would like to ask the Minister what the rationale is of the proposal to terminate the three-year review that has been traditional under this bill when Parliament wanted to have a look at what is being done in primarily the control of the export or import of strategic materials, which was the basis of this act. Now that there seems to be a broadening of the scope of the act, Parliament will no longer have this right.

Mr. Gillespie: I think, as you have already noted, a number of other acts and policies now depend upon this act in a way that in an earlier day they did not. By making it reviewable one therefore runs the risk of undercutting quite a serious number of other pieces of legislation.

Further, I think it is inconsistent with the fact that this act is intended to implement various international commitments, as well as complement what I have already mentioned, other acts of Parliament, which other acts of Parliament and which international commitments are not subject to expiry dates.

Mr. Lambert (Edmonton West): In what way would there be these international commitments?

• 1620

Mr. Gillespie: I am just getting a list of a number of international commitments. If we are going to be a party to any commodity agreement, and we have been a party in the past and would like to be a party in the future to more commodity agreements—I am talking about such things as coffee, cocoa and sugar—we require the powers of this act to give effect to the commitments that we would make as members of those commodity agreements.

[Interprétation]

Mr. Clermont: This is the first time I have been asked to move a motion to put forward someone's name as chairman or vice-chairman. I shall therefore do so.

M. Stevens: Y a-t-il d'autres membres du Comité qui veulent poser des questions?

Le président: Oui, il reste des noms sur la liste, mais M. Clermont a encore le temps de poser d'autres questions, et je pensais que...

Your motion is acceptable, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I will therefore put it in writing.

Le président: Nous allons devoir la mettre au vote maintenant, si vous voulez, ou on peut le faire plus tard.

I have no objection.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mettons-la au voix et finissons-en. Elle n'est pas recevable maintenant, mais allons-y, ma foi!

M. Herbert: Ne soyons pas méchants. Marcel.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Nous ne voulons pas...

Mr. Clermont: You could perhaps go on with the questioning, Mr. Chairman, and I shall present my motion a few minutes from now.

The Chairman: That will be fine, Mr. Clermont.

Mr. Lambert has the floor.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le ministre, quel est le raisonnement derrière la suggestion qu'on termine l'étude de trois ans que l'on fait d'habitude en vertu de ce projet de loi lorsque le gouvernement veut voir ce qui se passe dans le domaine des limitations imposées sur l'exportation ou l'importation de matériaux stratégiques? Telle était l'idée de base de cette loi, et maintenant on a l'air de vouloir élargir le champ d'application de la loi. A ce moment-là, le gouvernement n'aura plus ce droit.

M. Gillespie: Comme vous l'avez déjà fait remarquer, bon nombre d'autres lois et d'autres politiques dépendent de cette loi-ci, mais pas de la même façon qu'avant. Si le gouvernement a le droit de la modifier, on court le risque d'affaiblir bon nombre d'autres mesures législatives.

Je ne pense pas que cela contredise le fait que cette loi cherche à mettre en œuvre différents engagements internationaux. En même temps, elle a été le complément d'autres lois, et ces lois et ces engagements internationaux ne sont pas soumis à des dates d'expiration.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quel est le rapport de ces engagements internationaux avec la loi?

M. Gillespie: Je suis justement en train de dresser une liste de nos engagements internationaux. Si nous allons être cosignataires d'un accord visant des produits de base, ce qui a été le cas par le passé, et ce que nous aimerons être dans l'avenir, il nous faut les pouvoirs qui seront accordés en vertu de cette loi de mettre en œuvre les engagements que nous accepterons dans le cadre de ces accords. Ici je parle de produits tels que le café, le sucre et le coco.

[Text]

At present, our membership in the cocoa agreement requires the powers of the Export and Import Permits Act.

Second, respecting strategic commitments and international obligations, there is the agreement associated with our NATO and Western partners. International textile arrangements were negotiated quite recently. I cannot remember the date but it was by the end of 1973. More generally there are the open border arrangements which we have with the United States. All of these are of a continuing nature and without expiration dates.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, but with the greatest respect, as far as COCOMP is concerned, that has been in existence for more or less the lifetime of NATO, which goes back to 1949. Parliament's right to review under this act has not interfered with our operations in that field or in any number of commodity agreements.

With the greatest respect, I just cannot see this administrative convenience. I am concerned about Parliamentary review of particularly the export or the import of strategic goods. I must say that this is, again, whittling away.

Mr. Gillespie: I would suggest to you that there are two quite specific ways of providing Parliamentary review. One is through the report of the . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): It is never referred to any committee.

Mr. Gillespie: There is no reason why it cannot be, you know.

Mr. Lambert (Edmonton West): That depends upon government initiative.

Mr. Gillespie: I do not ever remember a request, Mr. Lambert. The second point I would make is that all of these export and import permits are covered by Orders in Council. It is my understanding that those Orders in Council are, one, published in the *Canada Gazette*, and, two, they are referred to the Statutory Instruments Committee.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, but again, with respect, Mr. Minister, you know that committee has no power whatsoever to annul the policy behind such a statutory instrument.

Mr. Gillespie: It has the power of turning that spotlight on, Mr. Lambert, which is so important in our Parliamentary system. I think you would agree with that.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, not for that purpose. That is not the purpose of that committee. That is a question of more of a regulatory nature and whether there are interests that may be injured or that there is some irregularity. They cannot go into policy behind a statutory instrument.

Mr. Gillespie: But clearly, I think an informed public is the first bulwark of our form of democracy. By going public, as all of these Orders in Council do, in both ways that I have already mentioned and by providing the Statutory Instruments Committee with the opportunity of examining the particular instrument, there is no question of secretive dealings. Of course, there is always the possibility at estimates time to call officials and put questions before this Committee.

[Interpretation]

Pour le moment, c'est aux termes de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation que nous pouvons participer aux accords sur le cacao.

Deuxièmement, quant aux engagements stratégiques et aux obligations internationales, il y a l'accord avec nos partenaires de l'OTAN et de l'Ouest. Les accords internationaux sur le textile ont été négociés très récemment. Je ne me souviens pas exactement de la date mais c'était à la fin de 1973. Plus généralement, nous avons pris avec les États-Unis des dispositions de frontière ouverte. Il s'agit pour tout cela d'ententes pour une période indéterminée et sans date d'expiration.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, pour ce qui est de COCOMP qui existe depuis à peu près aussi longtemps que l'OTAN, c'est-à-dire depuis 1949, le droit de révision qu'a le Parlement n'a pas gêné nos activités dans ce domaine ni dans bien d'autres accords sur certains produits.

Je ne vois donc absolument pas en quoi consiste cet élément administratif. Ce qui m'inquiète, c'est que le Parlement semble avoir de moins en moins de pouvoir en matière de révision des accords d'importation ou d'exportation des produits stratégiques.

M. Gillespie: Je vous dirais qu'il y a deux moyens très précis d'une révision parlementaire. L'une par le rapport . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est jamais soumis à un comité.

M. Gillespie: Je ne vois vraiment pas pourquoi.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela dépend du gouvernement.

M. Gillespie: Je ne me rappelle même pas qu'on l'ai jamais demandé, monsieur Lambert. Ce que je dirais en second lieu, c'est que toutes ces licences d'exportation et d'importation sont couvertes par des décrets du Conseil. Je crois comprendre que ces derniers sont publiés dans la *Gazette du Canada* et soumis ensuite au comité des Instruments statutaires.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, mais là encore, monsieur le ministre, vous savez que ce comité n'a absolument pas le pouvoir d'annuler la politique qui détermine un tel instrument statutaire.

M. Gillespie: Il a en tout cas le pouvoir, monsieur Lambert, d'attirer l'attention dessus, ce qui est très important dans notre régime parlementaire. Je crois que vous êtes d'accord en cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, pas sous ce rapport. Ce n'est pas l'objectif de ce comité. Cette question est de nature plus réglementaire. Il décide, par exemple, si des intérêts sont menacés ou s'il y a eu quelques irrégularités. Il ne peut rien à la politique qui a dicté tel ou tel instrument.

M. Gillespie: Mais je crois vraiment qu'un public informé est la meilleure défense de notre démocratie. Comme tous ces décrets du Conseil sont rendus publics et que le comité des Instruments statutaires a la possibilité d'examiner l'instrument en question, il est impossible qu'on parle de procédés confidentiels. Il est bien sûr toujours possible au moment des prévisions budgétaires que le Comité convoque des témoins pour leur poser des questions.

[Texte]

Mr. Lambert (Edmonton West): I am not going to pursue that point further but, frankly, I question this. I question the validity of this as far as Parliament is concerned. Certainly, if it had not been that we had given general assent to this bill on second reading and an undertaking regarding it on other matters, this is one point where I would call a halt right now. I see no compelling reason at this time for that particular provision.

However, do you believe in supply management, Mr. Minister?

Mr. Gillespie: you are referring to supply management policies as far as agricultural products are concerned?

Mr. Lambert (Edmonton West): Supply management as, shall we say, a tool of government.

• 1625

Mr. Gillespie: I think that supply management policies in support of agriculture are a constructive measure.

Mr. Lambert (Edmonton West): They have implied what is now known as Stage II with the import quotas, and with import quotas, what does that do to your international trade agreements and the professed position of this government for trade liberalisation?

The two things are counter—I will not say counterproductive, but they are paradoxical.

Mr. Gillespie: They may be paradoxical. I suppose it depends entirely from what position you start. I would have thought that supply management policies which are aimed at providing an adequacy of supply and reasonable prices from the point of view of the producers are a constructive measure, from the point of view of both the producer and the consumer.

The need for import controls to support those supply management policies from time to time I think is a well recognized practice by all importing nations. I do not think there is anything very new in this thought. Supply management is acceptable under the GATT for agricultural production.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is it limited to agricultural production, or do you feel that supply management, if it is valid as an economic tool in the case of these agricultural commodities, could then be extended into industrial commodities?

Mr. Gillespie: At the moment I am not familiar with any other area of supply management policies similar to those of agriculture or agricultural products.

Mr. Lambert (Edmonton West): If they have any validity in concept for agricultural commodities, should they not also have the same sort of validity in dealing with industrial goods? Then one could enter into supply management policies with regard to widgets, shirts, shoes, chairs and furniture, and all that sort of thing.

Mr. Gillespie: I think, Mr. Lambert, that the market system is the better system.

Mr. Lambert (Edmonton West): I thought so too. I have very grave reservations about the eventual good of a supply management program, bearing in mind the interests of the consumers and the producers, who themselves are consumers. So far I have yet to see where ultimately even those producers involved in such a program have derived the benefit of the program.

[Interprétation]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne veux pas poursuivre la question plus longtemps mais, franchement, ceci me laisse rêveur. Je ne sais pas dans quelle mesure c'est valide. Il est certain que si nous n'avions pas donné notre consentement général à ce bill lors de la seconde lecture, c'est un point sur lequel je demanderais qu'on s'arrête immédiatement. Je ne vois vraiment aucune raison à l'heure actuelle d'avoir cette disposition particulière.

Est-ce que vous croyez à la gestion des approvisionnements, monsieur le ministre?

M. Gillespie: Vous parlez des politiques de gestion d'approvisionnement en matière de produits agricoles?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, de la gestion des approvisionnements comme instrument à la disposition du gouvernement.

M. Gillespie: Je crois que pour soutenir l'agriculture, les politiques de gestion des approvisionnements représentent une mesure constructive.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Elles ont impliqué ce que l'on a appelé l'étape II des cotas d'importation et comment cela se marie-t-il avec vos accords sur le commerce international et avec la position prise par le gouvernement en matière de libéralisation du commerce?

Les deux choses sont contraires ou tout du moins paradoxales.

M. Gillespie: Peut-être sont-elles paradoxales. Je suppose que cela dépend entièrement de la position que l'on adopte au départ. Je pensais que des politiques de gestion des approvisionnements qui doivent permettre d'avoir des approvisionnements suffisants et des prix raisonnables pour les producteurs étaient des mesures constructives, à la fois pour le producteur et le consommateur.

Je crois qu'il y existe quelquefois le besoin de contrôle d'importation pour soutenir les politiques de gestion des approvisionnements et c'est une pratique bien connue dans tous les pays importateurs. Je ne pense pas qu'il y ait rien de nouveau là-dedans. La gestion des approvisionnements est admise dans les accords du GATT pour la production agricole.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est limité à la production agricole ou estimez-vous que la gestion des approvisionnements, si elle est considérée comme valable dans le cas des produits agricoles devrait alors s'appliquer aussi aux produits industriels?

M. Gillespie: Pour le moment, je ne connais pas dans le domaine des politiques de gestion de l'approvisionnement aucun produit similaire aux produits agricoles.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si le concept est valable pour les produits agricoles, est-ce qu'il ne devrait pas l'être également pour les produits industriels? On pourrait les envisager alors pour les gadgets, les chemises, les chaussures, les chaises et autres meubles et ainsi de suite.

M. Gillespie: Je crois, monsieur Lambert, que le système de marché est meilleur.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est ce que je pensais aussi. J'opposerais des réserves très sérieuses à tout programme de gestion des approvisionnements pour ce qui est de l'intérêt du consommateur et du producteur qui est lui aussi d'ailleurs consommateur. Jusqu'ici on n'a pas encore pu constater de résultat positif même pour les producteurs touchés par ce genre de programme.

[Text]

There is something to be said for orderly marketing and the expansion of markets and the encouragement of markets. But to base programs on the principle of scarcity, that to me is something that is wrong and is actually again in total contrast to the policies enunciated in the Speech from the Throne that we were going to fight inflation by increasing supply, particularly in food commodities. Yet here we are acting to restrict the availability of food supplies.

Mr. Gillespie: I would like to make a comment there. I think that quite clearly, if we are going to increase supply, producers have to see that there is going to be a medium and long-term reason to make an investment and to go into this particular product or area. If we are serious about supply over the long term, then we have to build in, in some way, an insurance against the enormous fluctuations many producers are faced with. We have heard of the problems with respect to eggs and turkey and other poultry products. Clearly there are problems in many other agricultural products. I would have thought you would have agreed with that.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, I do not agree with that, and I would suggest to you that every effort that is made to impose import quotas against the products of another country merely encourages that country to put restrictions on Canadian commodities that flow there. When the shoe is on the other foot then we hear the screams loud and clear. It is just a case of who packs the most clout and who can get on the most restrictions. It is a form of nationalistic economic warfare.

• 1630

Mr. Gillespie: Are you suggesting, for instance, that for the Canadian Wheat Board import controls should be rescinded?

Mr. Lambert (Edmonton West): I think there is a practical question of competition, and when it comes down to that, do not tell me the Canadian border is not only officially closed but unofficially because there is an awful lot of wheat that moves into Canada.

Mr. Gillespie: I think producers of many other agricultural products think there is a question of competition too.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well...

Mr. Gillespie: I doubt very much all members of your party would support your views on that.

Mr. Lambert (Edmonton West): That may be but I suggest that when it comes down to it members of the Liberal Party do not support entirely the government's views in this field.

Mr. Gillespie: Anyway, we know you are against supply management on agricultural products.

Mr. Lambert (Edmonton West): I certainly am.

The Chairman: Your last question, Mr. Lambert.

[Interpretation]

On veut parler de commercialisation ordonnée, d'expansion et d'encouragement des marchés. Mais baser ces programmes sur le principe de la pénurie, c'est à mon avis une grosse erreur et cela contrarie d'ailleurs les politiques exposées dans le discours du trône selon lesquelles nous allions combattre l'inflation en augmentant l'offre, particulièrement pour les produits alimentaires. Et ici, nous sommes en train de limiter nos ressources en produits alimentaires.

M. Gillespie: Je voudrais ici faire une observation. Je pense qu'il est très clair que si nous voulons augmenter l'offre, les producteurs doivent trouver une raison à long et à moyen termes pour décider d'investir dans un produit particulier. Si nous voulions aborder sérieusement le problème de l'offre à long terme, il faut que d'une façon ou d'une autre nous instituions une sorte d'assurance contre les énormes fluctuations que rencontrent bien des producteurs. Nous avons entendu parler des problèmes concernant les œufs, les dindes et les autres volailles. Il est certain qu'il y en a pour bien d'autres produits agricoles. Je pensais que vous auriez été d'accord là-dessus.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, je ne suis pas d'accord et je vous dirais qu'à mon avis tout ce que l'on fait pour imposer des cotas d'importation contre les produits d'un autre pays ne sert qu'à encourager les pays à limiter l'entrée des produits canadiens chez lui. Lorsque l'on agit dans l'autre sens, les plaintes ne se font pas attendre. En fait, c'est le pays qui a le plus d'audace qui peut obtenir le plus de restrictions. C'est une sorte de guerre économique nationaliste.

M. Gillespie: Voulez-vous suggérer, par exemple, que si l'Office canadien du blé à poser des contrôles d'importation, ceci devrait être supprimé?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est une question pure et simple de concurrence et ne venez pas me dire que la frontière canadienne est fermée, officiellement ou non, car beaucoup de blé entre librement dans notre pays.

M. Gillespie: Beaucoup d'autres producteurs agricoles pensent aussi qu'il y a là un problème de concurrence.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Eh bien...

M. Gillespie: Je doute beaucoup que tous les membres de votre parti soient d'accord avec vous à ce sujet.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est fort possible mais, dans ce cas, je pense aussi que beaucoup de membres du parti libéral n'approuvent pas totalement l'opinion du gouvernement à ce sujet.

M. Gillespie: Quoiqu'il en soit, nous savons maintenant que vous êtes opposé à une gestion de l'offre des produits agricoles.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Absolument.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Lambert.

[Texte]

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, I am sorry.

The Chairman: Otherwise I will be running into a supply and management problem.

Mr. Lambert (Edmonton West): With regard to the imposition of export controls with the professed idea of attempting to increase the quantum of processing in Canada of those self-same, how would you propose to deal with long-term contracts? We know that a great number of materials or resources are produced here in Canada for export to other countries under very long-term contracts. It would be interesting to see just how this can be dealt with without running into some very serious problems. For instance, how would you deal with iron ore being shipped to the United States under very long-term contracts, where the development in the first place has been on the basis of the long-term contract and Canadian capital has not been in a position even to begin to think about developing?

Mr. Gillespie: In my preliminary remarks before the Committee this morning I emphasized that first of all the powers we seek in these amendments with respect to further processing of resources would be only as a last resort, only as a last resort. I would see this as an evolutionary policy. That is to say, in answer to Mr. Danson, one does not expect to change a whole industry overnight. One would expect to see changes respecting further processing of Canadian resources occur on a steady basis, on a commodity-by-commodity basis, so in the event that such controls needed to be applied it would be on a highly selective basis and on a commodity-by-commodity basis. Going to the question of iron ore, I cannot see there would be any threat to the supplies of the customers of those mills.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am looking at areas where the Government of Canada has absolutely no control over the development of the resources, they do not have the ownership of the resources, it is up to the provincial government, and the provincial governments do exact certain conditions prior to the issuance of a development permit, whether it be a mining licence or drilling rights or whatever it is, and that is the basis on which the industry is established. The fact that the industry is established means there is a good deal more industry in Canada and much more employment, but what about the mere threat that some other governmental agency such as the Government of Canada would possibly—and there is always this possibility—change that? After all, governments change in their political thinking. Some of them become much more interventionist—as we are now seeing—and the ground rules change. How do we maintain the degree of confidence that is required for this long-term capital investment?

• 1635

Mr. Gillespie: I think the first point I would want to make is that the provinces support this policy of upgrading your resources. The second point is that there has been a considerable amount of discussion at the official level between the officials of my department and the officials of provincial governments with respect to this policy, its application, and the selection of commodities as candidates, and I think a very high degree of agreement as to the particular areas that should be chosen for a particular study and the way of going about it. The third point that

[Interprétation]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien.

Le président: Sinon j'aurai un problème de l'offre et de la demande.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En ce qui concerne l'imposition du contrôle de l'exportation, dans le but avoué d'augmenter la part de produits traités dans notre pays, quelles mesures prendrez-vous à l'égard des contrats à long terme? Nous savons qu'une quantité importante de nos ressources sont produites pour l'exportation, dans le cadre de contrats à très long terme. Il serait très intéressant de savoir comment vous régleriez le problème. Par exemple, que feriez-vous au sujet du minerai de fer actuellement expédié aux États-Unis, alors que son exploitation a commencé, précisément, parce qu'il s'agissait d'un contrat à long terme et que les capitaux canadiens n'étaient absolument pas suffisants pour se lancer dans cette aventure?

M. Gillespie: J'ai insisté, ce matin, lors de mes remarques préliminaires, sur le fait que les pouvoirs que nous voulons obtenir, par ces amendements, au sujet du traitement des ressources, ne seraient utilisés qu'en dernier recours. J'envisage cela sous l'angle d'un processus évolutionniste. Je veux dire par cela, en réponse à M. Danson, également, que nous n'avons pas l'intention de transformer l'industrie, secteur par secteur, du jour au lendemain. Nous voudrions plutôt que les modifications, concernant le traitement plus avancé de ressources, se produisent sous une base régulière, secteur par secteur, afin que ces contrôles, s'ils devaient jamais être appliqués, puissent l'être d'une manière très sélective, en fonction des types de produits. Pour en revenir au problème du minerai de fer, je ne vois pas en quoi cela constituerait une menace sur le plan des approvisionnements.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je veux parler de secteurs d'exploitation de ressources dans lesquels le gouvernement fédéral n'a absolument aucun contrôle, puisqu'il n'en possède pas la propriété; ceci relève des gouvernements provinciaux, qui imposent certaines conditions avant d'accorder leur permis d'exploitation, qu'il s'agisse de permis minier, droits de forage, ou autres. Ce type d'industrie ne se développe que dans le cadre de ces conditions. Par contre, l'établissement d'une telle industrie dans notre pays signifie que l'on crée beaucoup plus d'emplois et que ceci a des effets positifs sur le développement de notre pays; le fait qu'un organisme gouvernementale quelconque, tel que le gouvernement fédéral, puisse modifier toute la situation, représente quand même une menace, n'est-ce pas? Après tout, il arrive au gouvernement de changer de position. Certains d'entre eux adoptent des attitudes beaucoup plus interventionnistes, ce qui est le cas actuellement, modifiant ainsi toutes les règles du jeu. Comment peut-on alors maintenir un degré de confiance suffisant pour assurer l'investissement de capitaux à long terme?

M. Gillespie: La première remarque que je voudrais faire concerne le fait que les provinces approuvent cette politique de transformation accrue de nos propres ressources. La seconde est que nous avons organisé des discussions considérables, avec les responsables provinciaux, au sujet de cette politique, de son application et du choix des produits envisagés; je pense que nous sommes parvenus à un accord assez large quant au secteur industriel qui devrait être choisi comme secteur test. Ma troisième remarque est que l'optention d'un tel pouvoir, par le gouvernement fédéral,

[Text]

might be worth making is that by having these powers in federal hands one might avoid the kind of competitive policies that have occurred in the past between provinces, where one province might say, "look, you come and dig up the minerals in my province, we are not going to require any upgrading of resources" when another province in support of the federal objectives had been encouraging the upgrading next door. Now I think these particular measures can help to avoid that kind of difficulty.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, but this is without any provincial participation in reaching the decision.

Mr. Gillespie: I am telling you there has been a good deal of collaboration and consultation between the federal government and the provinces concerned.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. I am interested in the philosophy.

The Chairman: Thank you, Mr. Lambert. Mr. Stevens is next.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, I want to deal with the first part of Clause 1(a.1) where you say:

"(a.1) to ensure that any action taken to promote the further processing in Canada of a natural resource that is produced in Canada is not rendered ineffective . . .

What type of action have you in mind there?

Mr. Gillespie: I mentioned in the last year that we have put a number of measures into place, all aimed at the upgrading of Canadian resources. In fact you probably have heard me say—I hope you have read my speeches—that I think we have done more in the last year than has been done in the last 50 years by other governments. I am talking about measures with respect to the corporate tax rate, which provides an incentive for manufacturing and secondary processing in Canada. I am talking about the initiatives we have taken in the new Tokyo Round of GATT negotiations with respect to negotiations by sectors. I have spoken of the energy policy that we have adopted for Canada, a one price below world price, noting that the upgrading of resources is energy intensive. I have referred to the Foreign Investment Review Act and the fact that under the criteria of significant benefit to Canada the question of the upgrading of Canadian resources is specifically noted as one of the factors that would be taken into consideration. I have referred as well to other measures that my department has taken from the point of view of encouraging R and D related to the upgrading of resources, and PAIT applications have been received and granted in this area. Also, there have been feasibility studies on a number of other programs.

Mr. Stevens: Would it be fair then to say that what you are really saying is that if, after all those measures are ineffective, you find there is still an exportation of a natural resource that you want the power given in (a.1) to somehow restrict the exportation of natural resources?

[Interpretation]

pourrait permettre d'éviter l'instauration de politique générale concurrentielle, ce qui s'est déjà produit dans le passé, entre certaines provinces; en effet, certaines laissent exploiter leurs ressources minières sans exiger de transformation avant exportation, alors que d'autres approuvent les objectifs fédéraux de transformation dans notre propre pays. Je pense que les mesures que nous proposons pourraient permettre d'éviter ce genre de conflit.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Certes, mais vous y parvenez sans aucune participation des provinces au processus de prise de décision.

M. Gillespie: Je viens de vous dire que nous avons collaboré très étroitement avec les provinces.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Finalement, c'est votre philosophie qui m'intéresse.

Le président: Merci, monsieur Lambert. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur la première partie de l'article 1(a.1) dans laquelle vous parlez:

«(a.1) s'assurer que toute mesure prise pour favoriser le traitement supplémentaire au Canada d'une ressource naturelle qui est produite ne devienne pas inopérante du fait de l'exportation sans restriction de cette ressource naturelle . . .

De quel genre de mesure voulez-vous parler?

M. Gillespie: J'ai expliqué l'an dernier que nous avons mis en place un certain nombre de mesures visant à développer la transformation de nos ressources. Vous m'avez sans doute entendu dire, si vous lisez mes discours, comme je l'espère, qu'à cet égard nous avons réalisé plus en un an que les autres gouvernements en cinquante ans. Il s'agit ici de mesures concernant le taux d'imposition des corporations qui permet d'inciter au développement des industries de fabrication et de transformation secondaire dans notre propre pays. Il s'agit également des initiatives que nous avons prises dans le cadre du «Tokyo Round», des négociations par secteur du GATT. J'ai déjà mentionné la politique énergétique que nous avons adoptée, la définition d'un prix inférieur au prix mondial, en faisant remarquer que la transformation de nos propres ressources exige des ressources énergétiques très importantes. J'ai également parlé de la loi de contrôle des investissements étrangers et du fait qu'en vertu du critère davantage important pour le pays, la question de la transformation des ressources canadiennes est précisément l'un des facteurs à prendre en considération. Tout ceci concerne également d'autres mesures prises par mon ministère, dans le but d'encourager la recherche et l'exploitation, dans le secteur de la transformation des ressources, et des subventions ont été accordées à cet effet. Finalement, je puis vous dire que ces études de faisabilité ont été réalisées dans le cadre de plusieurs autres programmes.

M. Stevens: Pouvons-nous donc considérer que votre projet de loi vise à affirmer que, si toutes ces mesures sont inefficaces, si les exportations de certaines ressources naturelles ne diminuent pas, vous voudriez avoir le pouvoir de les restreindre, grâce à cet article (a.1)?

[Texte]

Mr. Gillespie: Where it would make economic sense for that upgrading to take place in Canada.

• 1640

Mr. Stevens: Yes. Now, from a very practical standpoint, could you describe to the Committee where you see the thrust coming for this power being used? Let us take the example of ore. At what point do you decide that ore should not be going down to the United States, say, to be refined there as opposed to its being refined in Canada? Are you going to wait until a Canadian competitor, for example, or a Canadian refiner says they feel that there is an undue amount of the ore being exported or are you just going to wait? I just do not know what triggers your action under this section.

Mr. Gillespie: I do not think there would be any sort of magic milestone that one passes. Again, I have tried to emphasize that the assessment will be on a highly selective basis and on a commodity-by-commodity basis. I have also emphasized that the power would only be used where it clearly made economic sense for that particular upgrading to take place in Canada. So the circumstances will vary probably very widely from commodity to commodity and they may well be conditioned by external factors as well, which at the moment one cannot predict.

Mr. Stevens: You anticipate then that it is going to be very subjective, the operation of the section?

Mr. Gillespie: No, I would not say subjective. I think in working out industry strategies, it is important to work with the industries concerned and I think the upgrading of this resources is one of the key industrial objectives for country. Clearly working out a strategy, let us say, with the lumber industry for the upgrading for lumber or forest products so more of it is going out in finished form, will be based on a set factors which will be quite different from, let us say, working out a strategy with the copper producing industry or the aluminium industry, for example.

Mr. Stevens: Let me come to the second item then. Assuming that is what you foresee, I take it you would be satisfied if the refiner, let us say in the United States, simply said, "well, rather than have you put a control on I am willing to move a branch plant into Hamilton or into some other area of Canada to process the material". Would you say that is the type of upgrading you are looking for, rather than shipping it, say, to Buffalo, the refiner in the United States would say, "Well, I will open up a plant to satisfy you, up in Hamilton."

Mr. Gillespie: I think you will have to look at each particular item on its own merits and on a case-by-case basis.

Mr. Stevens: This is what worries me. You do not feel that there is any particular orientation necessary to ensure a higher Canadian equity content in the ownership of the company actually doing the Canadian business? In other words, we all understand that it is nice to have an operation in Canada, but surely it is preferable to have it Canadian owned, the majority of the stock Canadian owned, but your measure can be circumvented very simply by the foreign concern simply opening a plant here. Is that not just a half measure or a quarter measure compared to what would be a much better objective?

[Interprétation]

M. Gillespie: Oui, lorsqu'il serait rentable que la transformation de ces ressources se fasse chez nous.

M. Stevens: Sur un plan plus pratique, pourriez-vous nous expliquer comment ces pouvoirs seraient appliqués? Prenons l'exemple du minerai de fer. A quel moment décideriez-vous que ce produit ne doit plus être exporté aux États-Unis, par exemple, pour être traité chez nous? Allez-vous attendre qu'un concurrent canadien, par exemple, ou un utilisateur canadien vous dise qu'à son avis les exportations de ce minerai sont trop importantes ou allez-vous simplement attendre? J'aimerais savoir ce qui justifiera les décisions que vous prendrez en vertu de cet article.

M. Gillespie: Je ne pense pas qu'il y ait là de critères absolus. Je répéterai que nous agissons dans le cadre d'un processus très sélectif, appliqué secteur par secteur. J'ai également insisté sur le fait que ces pouvoirs ne seraient utilisés que lorsqu'il serait clair que la transformation de tel ou tel produit dans notre pays serait rentable. Les circonstances varieront donc très certainement, en fonction de chaque secteur, et pourraient fort bien être également conditionnées par des facteurs extérieurs, qui restent pour l'instant imprévisibles.

M. Stevens: L'application de cet article se fera donc de manière très subjective?

M. Gillespie: Le mot n'est pas exact. Je pense que lorsqu'on définit des stratégies industrielles, il importe de travailler en collaboration avec les industries concernées; il se trouve précisément que la transformation de nos ressources est l'un des objectifs industriels fondamentaux de notre pays. La définition d'une stratégie semblable pour l'industrie du bois, par exemple, visant à développer la fabrication de produits finis, serait basée sur un ensemble de facteurs totalement différents que s'il s'agissait de résoudre le même problème pour l'industrie du cuivre ou de l'aluminium, par exemple.

M. Stevens: Je passerai donc à ma deuxième question. Supposant une telle évolution, je suppose que vous seriez satisfait si le transformateur, les États-Unis, vous disaient qu'ils préféreraient transférer une de leurs usines à Hamilton, ou ailleurs, plutôt que de souffrir d'un système de contrôle. En effet, si l'industriel américain vous propose de construire une usine de transformation à Hamilton, pour assumer certaines opérations effectuées à Buffalo, par exemple, serez-vous satisfait?

M. Gillespie: Je pense que chaque problème devra être examiné individuellement, en fonction de ses propres éléments.

M. Stevens: C'est précisément cela qui m'inquiète. Ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de définir une certaine orientation, pour assurer une participation des capitaux canadiens plus importante dans la propriété des entreprises opérant sur notre sol? En d'autres termes, nous savons tous qu'il serait très bien de tout faire chez nous, mais il est certainement préférable de se limiter à ce que la majorité des actions appartiennent à des Canadiens; les mesures que vous vous proposez de prendre pourraient être très simplement contournées par les entreprises étrangères, si elles se contentaient de créer une usine chez nous. Ne pensez-vous pas alors que ces mesures ne sont que des demi-mesures, par rapport à ce qui pourrait être un objectif beaucoup plus souhaitable?

[Text]

Mr. Gillespie: No, I think you have to look at all these measures together as a package of measures. I referred to six separate measures; five others plus this is a package of six, all of which are aimed at the upgrading of Canadian resources in Canada, whether they be mineral or agricultural products, products of the forest or products of the sea. I think that is an important thing to bear in mind.

• 1645

I have also emphasized that our approach has been to seek agreement through consultation with the provinces as to which particular products make sense from their point of view.

Mr. Stevens: With all due respect, Mr. Minister, have you one piece of legislation that is designed to Canadianize subsidiaries that are now foreign controlled in this country?

Mr. Gillespie: Well, foreign . . .

Mr. Stevens: To Canadianize in the sense that the equity ownership of that concern would be shifted so that more than 50 per cent of it would be held by Canadians.

Mr. Gillespie: I would suggest that the action of the Canada Development Corporation in purchasing control of Texas Gulf . . .

Mr. Stevens: No, I am talking about general legislation which I would ordinarily have expected that you would be including in your little check list as to what—I know you do not like to use the word industrial strategy or an economic . . .

Mr. Gillespie: I talk about industrial strategies, plural; I am not a singular man, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Have you any type of legislation that would ensure that the actual equity ownership in Canadian resources would be returned or repatriated to Canada in the sense of a majority of the shares in the companies that are now involved in those resources be owned by Canadians?

Mr. Gillespie: In thinking about existing legislation, I am not aware of any legislation which would be in the interest, let us put it that way, of a foreign holder to sell his shares to a Canadian. I am very much aware that we have legislation which limits the degree to which a foreign holder can own shares in Canadian corporations. I am also very much aware of the fact that we have legislation which makes it attractive for Canadians to purchase shares in Canadian companies which may be foreign-controlled through the dividend tax credit and through another measure which, I suppose, quite clearly has the effect of discouraging the take-over of a Canadian firm by foreign firms. That, of course, is the deduction for the first \$50,000 of taxable income up to a retained surplus of \$400,000. Only Canadian-controlled firms qualify for that. In the event that that firm is purchased by foreign buyers, then the tax advantage is returnable so it increases the price to the foreign buyer. It is an incentive, therefore, or gives the Canadian buyer an edge.

So in a variety of ways, perhaps we meet the point that you are after.

[Interpretation]

M. Gillespie: Non, je pense qu'il faut les examiner dans un ensemble. J'ai parlé de six mesures particulières, qui sont toutes destinées à développer l'exploitation des ressources canadiennes dans notre propre pays, qu'il s'agisse de ressources minières, agricoles, forestières ou marines. Je pense qu'il est important de garder cela présent à l'esprit.

J'ai également insisté sur le fait que nous avons recherché l'accord des provinces quant aux produits qui pourraient être le mieux protégés par ce projet de loi.

M. Stevens: J'aimerais vous demander, très respectueusement, monsieur le ministre, si vous avez un projet de loi visant à canadianiser les succursales d'entreprises actuellement installées chez nous et contrôlées par des étrangers?

M. Gillespie: L'étranger . . .

M. Stevens: Lorsque je parle de canadianiser ces entreprises, je veux dire qu'au moins 50 p. 100 du capital de ces entreprises devrait appartenir à des Canadiens.

M. Gillespie: Je pense que les mesures prises par la Société de développement du Canada, lorsqu'elle a acheté le contrôle de *Texas Gas* . . .

M. Stevens: Non, je veux parler d'un projet de loi général, que je m'attendais à vous voir mentionner dans votre petite liste . . . Je sais que vous n'aimez pas l'expression «stratégie industrielle» ou «stratégie économique» . . .

M. Gillespie: Je parle plutôt de stratégies industrielles au pluriel; je ne suis pas singulier, monsieur Stevens.

M. Stevens: Avez-vous un projet de loi qui assurerait que la propriété des ressources canadiennes, en termes de capitaux, serait rapatriée au Canada dans le sens où une majorité des actions des sociétés concernées appartiendrait à des Canadiens?

M. Gillespie: En ce qui concerne les lois existantes, je n'ai connaissance d'aucune qui soit telle qu'un propriétaire étranger ait intérêt à vendre ses actions à un Canadien, si vous voulez. Je sais que nous avons des lois qui limitent le degré de possession étrangère d'actions des sociétés canadiennes. Je sais également parfaitement que nous avons des lois qui rendent très intéressant l'achat, par des Canadiens, d'actions de sociétés canadiennes pouvant être actuellement contrôlées par des étrangers; il s'agit là du crédit fiscal sur les dividendes, ainsi que d'une autre mesure, dont l'effet est clairement de décourager le rachat d'entreprises canadiennes par des entreprises étrangères. La dernière mesure dont je voulais parler concerne les déductions prévues pour les 50,000 premiers dollars de revenu imposable, jusqu'à un surplus conservé de \$400,000. Seules les entreprises contrôlées par des Canadiens peuvent bénéficier de cette mesure. Si l'entreprise était rachetée par des étrangers, l'avantage fiscal qui était accordé se renverserait, augmentant ainsi le prix d'achat de l'entreprise. Ceci représente donc une mesure d'incitation pour les Canadiens, qui sont clairement avantagés.

Je pense donc que nous cherchons déjà à atteindre les objectifs que vous venez de mentionner, par tout un ensemble de mesures.

[Texte]

Mr. Stevens: Would you agree with ...

The Chairman: This is your last question.

Mr. Stevens: I understand one of your earlier masters, Walter Gordon, says that you have only covered perhaps 20 per cent of the problem of foreign ownership in the country.

Mr. Gillespie: I disagree with him.

Mr. Stevens: What percentage do you think you have covered?

Mr. Gillespie: I do not think you go about rating a problem in terms of percentages in that way. There has been a good deal of discussion about the fact that the Foreign Investment Review Act does not apply to the expansion of existing firms; it does if that expansion is into unrelated areas.

Mr. Clermont: Mr. Benson ... in foreign investment take-overs.

Mr. Gillespie: It does not if the expansion is in the area where the firm has already made an investment. I would say to him as I would say to anybody else: if you want to regulate that kind of expansion of a firm already in business, then you are going to have to tell me in terms that are much more precise than I have yet heard how you define expansion and whether you are really interested and really serious about providing employment for Canadians. Because, if you are going to take action ...

Mr. Stevens: I would like to kill two birds with one stone.

• 1650

Mr. Gillespie: Yes, but you do not always have that choice. It seems to me that Canadians place and this party places ...

Mr. Stevens: We will show you how it is done in a few months.

Mr. Gillespie: ... a very high priority on employment. If you want, with sort of a sweep of your hand, to turn off the expansion of a large part of our internationally competitive industry and throw people out of work, of course that would be your choice. It is not mine and it is not the choice that the government has taken. If you would like to come up and tell me what you mean by regulating this expansion, the so-called 80 per cent of the problem, I would be very grateful to you. I have challenged my friends in the NDP and I have challenged my friends in the *Toronto Star* to be specific when they talk about expansion.

Mr. Stevens: In a few months we will show you.

Mr. Gillespie: I have asked them if they would consider a second shift in expansion in a firm that is already doing business, and if they would not, why would they not? If they did, why would they want to cut off putting on a second shift in a firm that is already in business? I have asked them if they would define it in terms of sales. Would they prescribe what the sales level or the permissible sales increase for a firm should be? Would they measure it in terms of the number of employees that a firm may add? Would they ration the number of employees that a firm can add, because that is an expansion. Would they ration that firm in terms of floor space, because that is an expansion. Would they ration it in terms of machinery? Would they want the government to decide which is the most

[Interprétation]

M. Stevens: Êtes-vous d'accord avec ...

Le président: Ce sera votre dernière question.

M. Stevens: Il me semble que l'un de vos anciens professeurs, Walter Gordon, si je ne me trompe, affirme que vous n'avez réglé qu'environ 20 p. 100 du problème de la propriété étrangère dans notre pays.

M. Gillespie: Affirmation que je conteste.

M. Stevens: Quel est votre degré de réussite, selon vous?

M. Gillespie: Je ne pense pas pouvoir l'exprimer en pourcentage. On a beaucoup discuté du fait que la Loi de contrôle des investissements étrangers ne s'appliquait pas à l'expansion de sociétés existantes; ceci n'est pas vrai, dans les cas où cette expansion se fait dans des secteurs non rattachés.

M. Clermont: M. Benson ... dans les rachats effectués par des investissements étrangers.

M. Gillespie: Ce n'est pas le cas si l'expansion se fait dans un secteur dans lequel l'entreprise a déjà effectué des investissements. Je lui répondrai donc, comme à quiconque, que si l'on veut réglementer l'expansion d'une entreprise dans son propre secteur, il faudra m'expliquer en termes beaucoup plus précis ce que signifie le mot «expansion» et si l'objectif que l'on veut atteindre est réellement de créer des emplois pour les Canadiens. En effet, si vous voulez prendre des mesures ...

M. Stevens: J'aimerais faire d'une pierre deux coups.

M. Gillespie: Oui, mais on n'a pas toujours le choix. Il me semble que les Canadiens, et ce parti, placent ...

M. Stevens: Nous vous montrerons comment on peut le faire dans quelques mois.

M. Gillespie: ... les problèmes d'emploi au premier rang des priorités. Si vous voulez, d'un seul coup, bloquer l'expansion d'un secteur très important de notre industrie, qui fait face à la concurrence internationale, et, par la même occasion, mettre beaucoup de monde au chômage, vous pourrez le faire. Ce n'est cependant pas mon objectif, ni celui du gouvernement. Si vous voulez bien m'expliquer ce que vous entendez par la réglementation de l'expansion, c'est-à-dire par la solution de ces soi-disant 80 p. 100 du problème, je vous en serai très reconnaissant. J'ai d'ailleurs défié mes amis du NPD, ainsi que ceux du *Toronto Star* à me donner plus de précisions quant à leur définition de l'expansion.

M. Stevens: Nous vous montrerons tout cela dans quelques mois.

M. Gillespie: Je leur ai demandé s'ils considéraient que la création d'une seconde équipe d'ouvriers dans une entreprise existant déjà serait un signe d'expansion, et, sinon, pourquoi? Si oui, pourquoi voudraient-ils la supprimer? Je leur ai demandé s'ils définissaient l'expansion en terme de ventes. Dans ce cas, pourraient-ils nous dire ce que serait le niveau maximum d'augmentation des ventes admissible dans une entreprise? Considèrent-ils que l'expansion s'exprime en nombre d'employés supplémentaires? Dans ce cas, voudraient-ils limiter le nombre d'employés d'une entreprise, sous prétexte qu'il s'agit d'expansion? Voudraient-ils limiter la surface d'une entreprise, puisque c'est un signe d'expansion? Voudraient-ils limiter le nombre de machines? Voudraient-ils que le gouvernement décide des machi-

[Text]

effective machinery? If a firm can become more fully internationally competitive by replacing some older equipment with one machine and therefore expand his business, is that an expansion or a retraction? In some terms, because you are using only one machine instead of three, it might not be regarded as an expansion.

I would suggest to you that you also think about this sort of thing. If a firm puts a plant in another town, you might say that that is an expansion, that is very easy to define, but in principle, if it is in the same line of business, what is different about that particular type of activity and not being a hole in the wall and adding the same amount of floor space alongside.

Mr. Stevens: What does that have to do with equity ownership?

Mr. Gillespie: It has a lot to do with the questions you asked me.

Mr. Stevens: No, I asked you about equity ownership.

Mr. Gillespie: You asked me a question about regulating the expansion . . .

Mr. Stevens: No, I did not.

Mr. Gillespie: . . . of foreign firms in Canada.

Mr. Stevens: No.

Mr. Gillespie: I think the record, Mr. Stevens, will show that.

Mr. Stevens: No way.

Mr. Gillespie: I think your words, quoting someone else, were "80 per cent of the problem", and that is what I was talking about and what most people mean when they use that very loose phrase "80 per cent of the problem".

The Chairman: Your time has expired, Mr. Stevens.

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, j'avais beaucoup de difficultés à suivre la petite conversation entre le ministre et M. Stevens, parce qu'en lisent le bill C-4, Loi sur les licences d'exportation et d'importation, je revivais la discussion que nous avons eue l'année dernière au sujet du bill sur investissements étrangers, quand je regarde les références, je ne vois pas d'investissements étrangers. J'admets que le sujet est très vaste, et on peut peut-être l'aborder de différents manières mais tout de même . . .

J'ai seulement deux questions à poser.

Le président: Faites attention à vos remarques, monsieur Clermont.

M. Clermont: Très bien. Mais je ne suis pas peureux.

Voici monsieur: à la page 4 de la version française, je vois qu'il faut

une licence d'exportation pour exporter des billes de toutes essences (de bois) bois à pâte de toutes essences . . .

[Interpretation]

nes les plus efficaces? Si une entreprise devient plus concurrentielle, sur le marché international, en remplaçant des vieilles machines par d'autres plus modernes, et en développant ses activités, ceci est-il un signe d'expansion ou de récession? Dans certains cas, puisque l'on n'utilisera plus qu'une machine au lieu de trois, on pourra dire qu'il s'agit d'une récession.

J'aimerais que vous analysiez ce genre de problème. Si une entreprise transfère une usine d'une ville à une autre, vous pouvez dire qu'il s'agit d'expansion, c'est très clair; cependant, en principe, si cette usine poursuit le même type de production, quelle différence cela pourrait-il faire qu'elle s'installe ailleurs ou qu'elle agrandisse les édifices dont elle dispose déjà?

M. Stevens: J'aimerais savoir ce que cela a à faire avec la propriété du capital?

M. Gillespie: Cela se rattache directement aux questions que vous m'avez posées.

M. Stevens: Non, je vous ai parlé de la propriété du capital.

M. Gillespie: Vous m'avez posé une question au sujet de la réglementation de l'expansion . . .

M. Stevens: Non.

M. Gillespie: . . . des entreprises étrangères dans notre pays.

M. Stevens: Non.

M. Gillespie: Ceci se retrouvera au procès-verbal, monsieur Stevens.

M. Stevens: Absolument pas.

M. Gillespie: Si je ne me trompe, vous avez parlé de «80 p. 100 du problème», en citant quelqu'un, et je vous répondais là-dessus; je me demande ce que veulent dire les gens lorsqu'ils emploient une expression aussi vague que «80 p. 100 du problème».

Le président: Votre temps de parole est écoulé, monsieur Stevens.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, it was very difficult for me to follow this conversation, between the Minister and Mr. Stevens, because Bill C-4 is supposed to be an export and import permits act, and I was hearing all over again the discussion we had last year about foreign investments. When I read Bill C-4, I see nothing about foreign investments. I agree that the subject may be very broad and that it can be studied from different points of view, but this is going a bit too far.

Anyway, I only have two questions.

The Chairman: Beware, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I shall, but I am not afraid.

On page 4 of the French version, I see that one needs:

an export licence to export logs of any variety, pulpwood of any variety . . .

[Texte]

depuis quelques années, a-t-on demandé de telles licences pour exporter ces produits?

The Chairman: On page 4.

Mr. Gillespie: Logs.

Mr. Clermont: Logs and . . .

Mr. Gillespie: The year 1941 was the year that export controls were placed on the export of logs.

M. Clermont: Mais même si cela fait partie des instructions—je sais que dans la province de Québec,—même pour en vendre dans une autre province, il faut, je crois, un permis alors, pour exploiter en dehors du pays, c'est encore beaucoup plus difficile. Je vous remercie beaucoup.

Clauses 1 and 2 agreed to.

• 1655

Clause 3 agreed to on division.

Title agreed to.

The Chairman: Shall the bill carry?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill to the House?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Gentlemen, we have a motion by Monsieur Clermont. The motion reads as follows:

Par la présente, je propose M. Hal Herbert, représentant du comté de Vaudreuil, comme vice-président du comité des Finances, du commerce et des questions économiques.

Is this motion acceptable?

Mr. Stevens: Is he going to make a speech?

Mr. Lambert (Edmonton West): Two weeks of campaigning for this?

Motion agreed to.

The Chairman: I would like to thank the Minister, the Deputy Minister, Mr. Burns, and the officials of the department, Mr. McKennirey, Mr. Evans, Mr. Freyseng and Mr. Elliott.

The meeting is adjourned, gentlemen, to the call of the Chair.

[Interprétation]

Have such licences been requested these last few years to export these products?

Le président: En page 4.

M. Gillespie: Les rondins.

M. Clermont: C'est cela, et . . .

M. Gillespie: C'est en 1941 qu'on a imposé des contrôles à l'exportation des billes de bois.

Mr. Clermont: But even if that is in the instructions . . . I know that in the Province of Quebec . . . Even to sell in another province, I think that you need a licence, so to operate outside of the country it is even more difficult. Thank you very much.

(Les articles 1 et 2 sont adoptés)

L'article 3 est adopté avec dissidence.

Le titre est adopté.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: Adopté.

Le président: Messieurs, M. Clermont a déposé une motion, elle se lit comme suit:

I move that Mr. Hal Herbert, member for the constituency of Vaudreuil, be the vice-chairman of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

Cette motion est-elle acceptable?

M. Stevens: Va-t-il faire un discours?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Deux semaines de campagne pour cela?

(La motion est adoptée.)

Le président: J'aimerais remercier le ministre, le sous-ministre, M. Burns, et les représentants de son ministère, MM. McKennirey, Evans, Freyseng et Elliott.

La réunion est ajournée, messieurs, jusqu'à prochaine convocation de la présidence.

WITNESSES

(See Minutes of Proceedings)

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

TEMOINS

(Voir les procès-verbaux)

Deuxième session

vingt-neuvième parlement, 1974

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Friday, May 3, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 11

Le vendredi 3 mai 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal An Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

CONCERNANT:

Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

APPEARING:

The Honourable Herb Gray,
Minister of Consumer and Corporate Affairs.

COMPARAÎT:

L'honorable Herb Gray,
Ministre de la Consommation et des
Corporations.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

Second Session
Twenty-ninth Parliament, 1974

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Deuxième session de la
vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

and Messrs.

Blenkarn
Broadbent
Clarke
(*Vancouver Quadra*)
Clermont

Danson
Demers
Fox
Frank
Grier

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES

Président: M. Jacques L. Trudel

Vice-président: M. Harold T. Herbert

et Messieurs

Guay (*Lévis*)
Kempling
Lambert
(*Edmonton West*)
Latulippe

Leblanc (*Laurier*)
McGrath
Ritchie
Stevens—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(b)

On Thursday, May 2, 1974:

Mr. Lambert (*Edmonton West*) replaced Mr. Atkey;

Mr. Hellyer replaced Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*);

Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*) replaced Mr. Hellyer.

Conformément à l'article 65(4)b du Règlement

Le jeudi 2 mai 1974:

M. Lambert (*Edmonton-Ouest*) remplace M. Atkey;

M. Hellyer remplace M. Clarke (*Vancouver Quadra*);

M. Clarke (*Vancouver Quadra*) remplace M. Hellyer.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, MAY 3, 1974

(13)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:46 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques-L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Danson, Frank, Grier, Guay (*Lévis*), Herbert, Kempling, Lambert (*Edmonton West*) and Trudel.

Other Member present: Mr. De Bané.

Appearing: The Honourable Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Witness: From the Department of Consumer and Corporate Affairs: Mr. J. J. Quinlan, Acting Director of Investigation and Research.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to Bill C-7, An Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an Act to amend an Act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code.

The Minister and the witness answered questions.

At 10:58 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 3 MAI 1974

(13)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 46 sous la présidence de M. Jacques-L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Danson, Frank, Grier, Guay (*Lévis*), Herbert, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*) et Trudel.

Autre député présent: M. De Bané.

Comparaît: L'hon. Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations.

Témoins: Du ministère de la Consommation et des Corporations: M. J. J. Quinlan, sous-directeur des Enquêtes et recherches.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi portant sur le bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

A 10 h 58, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 3 mai 1974

• 0946

[Text]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce matin, messieurs, nous continuons d'étudier le Bill C-7, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel. Nous avons devant nous comme témoin ce matin, le ministre Herb Gray de la Consommation, assisté de M. Quinlan, le directeur intérimaire des enquêtes et des recherches, de M. Orr, qui est directeur des pratiques commerciales et de M. Morrow qui est le directeur des recherches.

Quand nous avons terminé la dernière réunion, nous en étions rendus à la section 31-3. Je me demande si le ministre ou M. Quinlan aurait des explications à nous donner sur cette section-là.

Mr. J. J. Quinlan Q.C. (Acting Director of Investigation and Research, Department of Consumer and Corporate Affairs): Under Section 31(3) the Commission is empowered by the amendment to examine situations brought before it by the Director involving consignment selling and, if the circumstances warrant, to order that the use of the consignment selling as a tolerable device be discontinued. What it applies to is not the normal consignment type of selling, it is where it is used by somebody who ordinarily sells the product for resale to control the resale price or to discriminate between purchasers or between consignees and purchasers.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): I admit I come somewhat new to this Committee, and its study is new. But if, as the vendor or manufacturer of a product for which I engage in a fair amount of expense in research, advertising and so forth—particularly advertising by the manufacturer—why is it so-called pure that I should sell to every Tom, Dick and Harry? What is reprehensible if I say: "I am going to sell to two dealers in the City of Ottawa; that is all I want, because of the type of product and the type of marketing that I have." I have got to come up here and explain to members of the bureaucracy—who, frankly, in most cases know damn little about business—that I should not do it that way. What is reprehensible, if I am not unconscionably, which is a point that is very hard to make, unconscionably overcharging or limiting the distribution of my product? No manufacturer frankly tries to limit his product artificially, because that is not the way to do business, except in the minds of some political theorists and some people who would not even know how to run a peanut stand.

• 0950

Hon. Herb Gray (Minister of Consumer and Corporate Affairs): Your questions are important ones. They relate more closely to the preceding clause we have been discussing. Frankly, what we are proposing here is a system to see whether or not, as you put it, a supplier is unconscionably trying to carry out the type of limitations you have mentioned. There are a number of instances which are public, which demonstrate that these types of practices exist and they are harmful to the exercise of the market system and the effects on the public at large.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Friday, May 3, 1974

[Interpretation]

The Chairman: Order, please. Today we will resume consideration of Bill C-7, an Act to amend the Combines Investigation Act and the Bank Act and to repeal an act to amend the Combines Investigation Act and the Criminal Code. We have appearing before us today the Hon. Herb Gray, Minister of Consumer and Corporate Affairs, Mr. Quinlan, Acting Director of Investigation and Research, Mr. Orr, Director of Trade Practices, and Mr. Morrow, Director of Research.

When we concluded our last hearing, we were studying Section 31(3). I wonder if the Minister or Mr. Quinlan would have something to say about this section.

M. J. J. Quinlan, C.R. (Directeur intérimaire des enquêtes et des recherches, ministère de la Consommation et des Corporations): En vertu de l'article 31(3), la Commission est autorisée par amendement à étudier les situations portées à sa connaissance par le directeur et portant sur les ventes par voie de consignation et, si les circonstances l'exigent, à ordonner la cessation des ventes par voie de consignation. Cette disposition ne s'applique pas aux cas ordinaires de vente par consignation, mais à ceux des produits normalement vendus pour être revendus à un prix imposé ou au cas de distinction entre consignataire ou entre négociants et consignataires.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'admets que je suis relativement nouveau dans ce Comité, et que cette étude est nouvelle. Mais admettons que je vende ou que je fabrique un produit pour lequel j'ai beaucoup dépensé en recherche, en publicité et ainsi de suite—surtout en publicité pour le fabricant—pourquoi serait-il normal que je le revende à tout le monde? Qui a-t-il de répréhensible à le vendre à un ou deux commerçants de la ville d'Ottawa, tout simplement, en raison du genre de produit et du genre de marché dont je dispose? Il faut que j'aille expliquer à des bureaucrates qui, franchement, dans la plupart des cas, n'y connaissent rien en affaire, que je ne dois pas agir ainsi. Qui a-t-il de répréhensible, et la chose est très difficile à prouver, si je ne fais pas trop payer ou si je ne limite exagérément la distribution de mon produit? Franchement, aucun commerçant ne voudrait limiter artificiellement la distribution de son produit, parce que ce n'est pas ainsi qu'on fait des affaires, sauf du point de vue de certains théoriciens politiques et de gens qui ne pourraient même pas vendre de la cacahuète.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Vos questions sont importantes. Elles se rapportent plus à l'article que nous avons étudié précédemment. En fait, nous proposons un système pour déterminer, comme vous le dites, si un fournisseur tente malhonnêtement d'imposer le genre de restriction dont vous avez parlé. Il y a plusieurs cas connus qui démontrent que ce genre d'agissement existe qu'il est préjudiciable à l'exercice du système de marché, qu'il a des répercussions sur le public en général.

[Texte]

Mr. Lambert (Edmonton West): In what way, Mr. Minister? Now in just what way? He has to face up to competition from other suppliers of the same commodity or the creation of substitutes. The man is crazy to conduct that type of operation.

Mr. Gray: That is exactly my point. If those circumstances that you mentioned exist with respect to competition and the existence of substitutes, this is provided for in our proposal, and it is not anticipated that there would be any decision made that would interfere with his distribution.

Mr. Lambert (Edmonton West): But why are you bothering about it? This is nose-parkerism of the worst kind all through this bill, with the greatest respect.

Mr. Gray: There can be different points of view on this. I think that there is evidence that suppliers particularly where they are dominant in their market, can insist on the methods of distribution and make it difficult if not impossible for new suppliers to enter the marketplace, or for suppliers to continue in business if they do not meet the particular views of the manufacturer from time to time; and the effect is adverse to the operation of the market system in terms of new people entering or new kinds of ideas being created with the resulting benefits of competition in the marketplace.

I do not want to repeat all the discussion that took place earlier but I think there are instances in report of the Restrictive Trade Practices Commission which are public and cases under the Combines Investigation Act where the existence of a conspiracy was not proven; but there were actions by individual suppliers with respect to retailers which certainly, on the facts, were not found to be beneficial to the good operation of the market system.

We are trying to create a method of examining the kinds of circumstances you yourself have described as being unconscionable, and I presume you mean not acceptable, with respect to the public interest, not by making them into offences but by providing a flexible civil procedure where, under certain limits and circumstances, they can be examined and where, under rather precise parameters, orders of a civil nature can be made dealing with them.

But we are not suggesting that the right of distribution be turned over to somebody else or that it will not generally remain as it is now: we are trying to provide a system for looking at certain situations on the basis of complaints to the Director about matters that are not covered by the present law and on the basis of findings in published reports of bodies like the Restrictive Trade Practice Commission; and there are, I think, very serious and substantial grounds for action with respect to the kind of amendments that we are proposing.

We are not before the Committee at this point to debate with you in a final way whether the clauses should be accepted or rejected: we are merely trying to put on the table general explanations and clarifications about our proposals so that the Committee can proceed to hear witnesses and so on, and I just make this general comment.

Mr. Lambert (Edmonton West): Precisely, Mr. Chairman, but ...

[Interprétation]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans quel sens, monsieur le ministre? Mais dans quel sens? Ces gens doivent lutter contre la concurrence que leur font les autres fournisseurs du même produit, ou créer des produits de substitution. Il faut être fou pour se livrer à ce genre d'opération.

M. Gray: C'est exactement ce que je dis. S'il existe des circonstances telles que vous les décrivez à l'égard de la concurrence et des produits de substitution, notre proposition prévoit ce cas, et il est prévu qu'aucune décision ne peut s'opposer à cette distribution.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais pourquoi vous occupez-vous de ça? Dans tout le bill, sauf votre respect, vous fourrez votre nez où vous n'avez pas affaire.

M. Gray: Il peut y avoir différents points de vue à ce sujet. Il est évident, je pense, que les fournisseurs, surtout lorsqu'ils dominent leur marché, peuvent imposer leurs méthodes de distribution et rendre difficile, sinon impossible, l'entrée de nouveaux distributeurs sur le marché, ou la poursuite de leurs affaires, s'ils ne sont pas d'accord avec le point de vue du fabricant; et ces répercussions sont contraires au système de marché, ou de nouveaux concurrents doivent pouvoir s'installer, ou de nouvelles idées se créent, ce qui a pour avantage de rendre le marché concurrentiel.

Je ne vais pas reprendre toutes les discussions qui ont déjà eu lieu, mais il me semble que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a rendu certains cas publics et qu'il y a des cas relevant de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions où on a pu prouver qu'il y avait complot, mais il est certain que l'attitude de certains fournisseurs vis-à-vis des détaillants n'est pas, en fait, à l'avantage du bon fonctionnement du système de marché.

Nous voulons mettre au point un moyen d'étudier les situations dont vous avez dit vous-même qu'elles sont malhonnêtes, et j'imagine que vous voulez dire inacceptables, vis-à-vis de l'intérêt public, non pas en les définissant comme délits, mais en prévoyant une procédure civile souple où, dans certaines limites et des circonstances données, elles peuvent être étudiées et où l'on peut rendre, dans des conditions très précises, des ordonnances de caractère civil.

Mais nous ne souhaitons pas que le droit de distribution soit confié à quelqu'un d'autre ou qu'il ne reste pas ce qu'il est actuellement; nous voulons un système permettant d'étudier certaines situations à la suite de plaintes faites au directeur sur des questions ne tombant pas sous le coup de la loi actuelle, et à la suite des conclusions publiées dans les rapports d'organismes comme la Commission sur les pratiques restrictives du commerce; et je pense qu'il existe des motifs très sérieux d'adopter le genre d'amendement que nous proposons.

Pour l'instant, nous ne sommes pas devant votre Comité pour décider de manière définitive si les articles doivent être acceptés ou refusés; nous voulons simplement vous donner des explications générales et des éclaircissements sur nos propositions, afin que le Comité puisse entendre des témoins et ainsi de suite, et mes commentaires ne sont que d'ordre général.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Précisément, monsieur le président, mais ...

[Text]

Mr. Danson: On a point of clarification. I was wondering if Mr. Lambert was dealing with consignment selling generally or the refusal to supply?

• 0955

Mr. Lambert (Edmonton West): I started off with this particular type of circumstance and back into the philosophy as to why these things are included in this bill. I am not talking about the language or anything like that but as to why it is set up, Mr. Chairman; that governments, through an elaborate mechanism it is going to concern itself with all kinds of things in the market place, bearing in mind that the cost of supervision and the cost of the mechanism they are going to set up, plus the additional costs that either the merchants or the manufacturers are going to have to bear when they get involved in this, only adds up to the cost that comes in to the consumer.

My final question to you is, Mr. Minister, have been ever considered what the net cost is to the consumer for all of this?

Mr. Gray: Yes, and I have also considered what may well be the cost to the consumer through the restrictive practices that this proposal is designed to get at, and also what you yourself from your own comment have suggested should not be acceptable.

Mr. Lambert (Edmonton West): I am talking about restrictive trade practices now ...

Mr. Gray: That is right.

Mr. Lambert (Edmonton West): ... and combinations, and so forth. Every blessed thing that some do-gooder in a consumers' organization has dredged up seems to have appeared in this bill in some way or other.

Mr. Gray: Well, Mr. Lambert, I thought we were all here to do good. I do not see anything wrong in that.

Mr. Danson: Mr. Chairman, on a point of order, if we are getting at refusal to sell, which we dealt with rather extensively the other day, that is one thing. I can understand the position on that. But if your questions, Mr. Lambert, are directed to the consignment selling approach, then I am confused by the answers.

The Chairman: I think the section we are discussing, Mr. Danson, is proposed Section 31.3, which is consignment selling. I think the Minister has replied, and I have also referred to the fact that we have discussed this subject previously. But I thought some clarification was needed by Mr. Lambert, and he posed his question in that respect.

Mr. Gray: It was an important question.

Mr. Lambert (Edmonton West): If I as a manufacturer, using consignment selling, wish to discriminate between sellers because I set up an exclusive distribution agency, why is that wrong? That is the question I put in the initial instance.

Mr. Gray: If you want to deal with the specific reasons for the proposals on consignment selling, again we want to point out that it is not designed to interfere with the ordinary practice of consignment selling which can be very helpful to the retailer, particularly where he does not have the resources to maintain at his own expense a large inventory and so on. We are not trying to eliminate that at all. We are really trying to deal with the use of consignment selling for the purpose of deliberately, in effect, circumventing what is the prohibition in the Act against resale price maintenance or price discrimination.

[Interpretation]

M. Danson: J'aimerais avoir une précision. Je me demande si M. Lambert parle uniquement des ventes par voie de consignation, ou des cas de refus de vendre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai commencé par ces circonstances précises pour en revenir aux motifs pour lesquels ces amendements figurent dans le bill. Je ne parle pas du libellé ou de chose de ce genre, monsieur le président, mais du motif de ces amendements; au moyen d'un mécanisme compliqué, le gouvernement va s'occuper de toutes sortes de facteurs du marché, et si l'on tient compte du coût des moyens de contrôle et des mécanismes qui vont être créés, plus le prix supplémentaire que les marchands ou les constructeurs vont devoir payer lorsque le système entrera en vigueur, cela ne s'ajoute qu'au prix que devra payer le consommateur.

Ma dernière question est la suivante, monsieur le ministre: avez-vous envisagé le prix net que devra payer le consommateur pour tout ce système?

M. Gray: Oui, et j'ai également envisagé le prix que font payer aux consommateurs les pratiques restrictives contre lesquelles ces propositions ont tant lutté, ainsi que ce que vous-même avez défini comme inacceptable.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je parle actuellement des pratiques commerciales restrictives ...

M. Gray: C'est exact.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): ... des combines, et ainsi de suite. Tout ce que craignent les bonnes âmes des associations de consommateurs se trouvent dans ce bill sous une forme ou une autre.

M. Gray: Mais, monsieur Lambert, je pensais que nous étions tous des bonnes âmes. Je n'y vois rien de mal.

M. Danson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si nous parlons des refus de vendre, que nous avons étudié à fond l'autre jour, c'est une chose. Je comprends qu'on prenne position. Mais si vos questions, monsieur Lambert, portent sur la vente par voie de consignation, je comprends mal les réponses.

Le président: Monsieur Danson, nous parlons actuellement de l'article proposé 31.3 qui porte sur les ventes par voie de consignation. Le ministre a répondu aux questions, et j'ai déjà indiqué que le sujet avait déjà été abordé. Mais j'ai pensé que M. Lambert avait besoin de certains éclaircissements, et c'est pourquoi il a posé des questions.

M. Gray: La question est importante.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si j'étais fabricant, que je vende par consignation, et que je veuille choisir mes vendeurs parce que je désire créer un réseau exclusif de distribution, qui a-t-il de mal à cela? C'est la question que j'ai posée au départ.

M. Gray: Si vous voulez parler des motifs précis des propositions sur la vente par consignation, je dois de nouveau vous dire qu'elles ne s'opposent pas aux cas ordinaires de vente par consignation, qui peuvent être très utiles au détaillant, surtout s'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour maintenir à leur propre frais un grand inventaire et ainsi de suite. Ce n'est pas du tout à cela que nous nous opposons. Ce à quoi nous nous opposons, c'est l'utilisation de la consignation pour passer délibérément outre l'interdiction du maintien des prix de revente ou de la discrimination en matière de prix, prévu par la loi.

[Texte]

It is possible under the present Act, that is to say, it would not be contrary to the present Act for a supplier who wishes to control the selling price of a particular customer to put the customer on consignment and fix his commission and the markup he wishes the customer to maintain. Or he may place a favoured customer on consignment and allow him a larger margin of commission, and other customers can take his markup.

An hon. Member: What is wrong with that?

Mr. Gray: That is an argument you can make. A lot of small businessmen, for example the gasoline retailers, feel that this is a very unfair practice to them and to their customers because it enables the supplier to play favourites amongst the retailers with whom one would expect he would deal with an equal and even hand. It would prevent the retailer, if in his judgment the market would accept this, from engaging in some type of price competition which would be beneficial to the consumer and to him.

In other words, the thrust of the present law, which you apparently accept, is to ban resale price maintenance; that is to say, the efforts of a manufacturer or a supplier to insist that his retailers sell the product only at the price that he, the manufacturer or supplier, sets because it is considered contrary to the public interest to eliminate this opportunity for price competition.

The law at the present time, as adopted by Parliament, expresses, and I think it is public policy, that price competition is an important and valid aspect of our market system. There are some people who seem to think that somehow or other the desirability of this has disappeared. I do not think the public at large feels this is the case. I certainly do not. I am surprised that so many people, particularly the very large suppliers, seem to be attempting to make the argument that our market system has changed in such a way that the public should no longer expect the benefits of price competition from it. I do not agree with this and I do not think the public does.

• 1000

Mr. Lambert (Edmonton West): But on the other hand, Mr. Minister, as a final comment, a lot of the things that are being done merely guarantee and wire in precisely what you are trying to eliminate. That is why I say that most of this is theoretical and in many instances . . .

Mr. Gray: It is not theoretical. I can give you a very specific example. The distribution and sale of gasoline is the industry most likely to be affected by this section. The Combines Director has received many complaints of price discrimination or resale price maintenance, and the facts were such that they were found to arise out of consignment sale arrangements where no violation of the present legislation could be shown. I refer you specifically to the report of the Restrictive Trade Practices Commission on North Star and Shell gasoline consignment plans, which found that while the letter of the present law had not been violated, its spirit and intent were frustrated by the device of consignment. The Commission also found that the problem appeared to be industrywide and nationwide.

There are other similar reports. For example, the report of the Royal Commission on Gasoline Price Structure of British Columbia in 1966. There is also evidence, and in fact legislation has been enacted in the United States to deal with this sort of thing.

[Interprétation]

La loi actuelle autorise, c'est-à-dire n'interdit pas, qu'un fournisseur voulant réglementer le prix de vente d'un client donné fasse de celui-ci un consignataire, fixe sa commission et le prix qu'il veut imposer aux clients. Il peut également faire un consignataire d'un client choisi et lui accorder une commission plus importante, tandis que d'autres clients absorbent l'augmentation.

Une voix: Qui a-t-il de mal à cela?

M. Gray: C'est là un argument. Beaucoup de petits commerçants, comme les détaillants d'essence, trouvent cela très injustes à leur égard et à l'égard de leurs clients, parce que le fournisseur peut ainsi donner la préférence à des détaillants dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils soient traités de manière égale. Cela empêcherait le détaillant, si à son avis le marché l'autorise, de se livrer à certaine concurrence sur les prix qui pourraient profiter aux consommateurs et à lui-même.

Autrement dit, la loi actuelle, que vous semblez accepter, a pour objet d'interdire le maintien des prix de revente, c'est-à-dire les efforts du fabricant ou du fournisseur pour s'assurer que ce détaillant ne vende son produit au prix qu'il aura fixé, parce qu'on juge contraire à l'intérêt public d'éliminer cette possibilité de concurrence sur les prix.

La loi actuelle indique, et je crois que c'est de notoriété publique, que la concurrence sur les prix est un aspect important et valable de notre système de marché. Certains semblent penser que, d'une manière ou d'une autre, cela n'est plus souhaitable. Je ne pense pas, en tout cas, que le public dans son ensemble pense que ce soit le cas. Je m'étonne que tant de gens, surtout les très gros fournisseurs, tentent de prouver que notre système de marché a tellement changé que le public ne doit plus en attendre les avantages de la concurrence sur les prix. Je ne suis pas d'accord, et le public non plus, je pense.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais d'autre part, monsieur le ministre, pour terminer, beaucoup de ce qui s'est fait n'a servi qu'à renforcer justement ce que vous tentez d'éliminer. C'est pourquoi je dis que tout cela est théorique et que dans beaucoup de cas . . .

M. Gray: Ce n'est pas théorique. Je peux vous donner un exemple très précis. L'industrie de la distribution et de la vente de l'essence est celle qui risque le plus d'être touchée par cet article. Le directeur des coalitions a reçu beaucoup de plaintes de discrimination en matière de prix ou de maintien de revente, et il s'est trouvé que ces cas étaient dus à des dispositions de vente par voie de consignment ne tombant pas sur le coup de la Loi actuelle. Je vous renvoie en particulier au rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce sur les projets de consignment de la North Star et de la Shell, dont on a conclu que si la lettre de la Loi actuelle n'était pas violée, le système de la consignment constituait une infraction à son esprit et à son objet. La Commission s'est également aperçu que le problème se pose à toute l'industrie et dans tout le pays.

Il y a d'autres rapports semblables, comme celui de la Commission royale sur la structure des prix de l'essence en Colombie-Britannique, de 1966. Ce genre d'agissement est également trouvé aux États-Unis, où des lois ont été promulguées pour les éviter.

[Text]

Mr. Lambert (Edmonton West): But what I want to point out, and this is really my final point, is that in order to do this you must guard against merely setting up an umbrella for the inefficient and the coasters to exist under. For instance, a service station. In many instances I can point to one city as against another. They have lost sight of the word "service". They will sell you gasoline with not even a surly smile, but in other cities you do get service, and it is a question of are you prepared to go to a service station where you get service or do you just go to a place where they fill up your car and that is it, and you have to ask for everything. There is competition, Mr. Minister, and it is not merely on price. There are a lot of things.

Mr. Gray: Mr. Lambert, I do not know if you realize this, but I do not think I am really disagreeing with you, or do I think you are really disagreeing with me. What we are really saying is that we think the market system is an essential part of our kind of society and economy. We should create a situation where it can be allowed to work, and what you call the inefficient and the coasters will not have an opportunity to exist simply because they are powerful enough, or linked with those powerful enough, to dominate the market.

With respect to your example of the gasoline stations, surely it should be up to the consumer if he want to buy gasoline at a lower price from a surly service station manager or if he wants to buy it at a higher price from a guy who gives him a big smile but charges him more money. This is the essence of our system. There should be a choice. If one merchant wants to go on to the market place and take his chance of surviving by charging lower prices but giving less service, then surely he should have that opportunity and let the market place decide. If another merchant wants to concentrate on giving service or concentrate on a certain quality and charge higher prices, if he feels that the consumers will prefer that, then he will not only survive but prosper. Let him take his chances as well. What we want to have is a system where these opportunities for multiple choices—for the person who wants to go into business and equally, if not more important, the consumer—exist.

Mr. Lambert (Edmonton West): What I am getting at— and you have the wrong end of the stick—is that if the price of gasoline is fixed at 40.9 cents a gallon . . .

Mr. Gray: Who is fixing it?

Mr. Lambert (Edmonton West): It is under consignment sales. If the refinery tells its distributors if it handles it through consignment sales, that gasoline of a certain grade shall be sold at 40.9 cents a gallon, then it is up to the service station manager to put a little bit of emphasis on the word "service" in order to improve the quality of his operation and to expand. Otherwise, all he has to do is just sit there and coast.

• 1005

Mr. Gray: Well, could I just make this comment? If the fellow you call a service station manager, is really a lessee, in other words, an independent businessman and if he feels he can get more business by selling gasoline at a somewhat lower price than the price you have mentioned, because he has lots of overhead or he can handle more cars more quickly, why should he not have the opportunity for his own benefit and for the benefit of the consumer?

[Interpretation]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais ce que je veux dire, et ce seront mes derniers mots, c'est que pour ce faire, il faut éviter de déployer simplement une parapluie sous lequel s'abriteront les inefficaces et les je-m'en-foutiste. Prenons les stations de service. On peut souvent comparer une ville à l'autre. On a perdu le sens du mot «service». Dans certains endroits, on vous vend de l'essence sans même sourire, mais dans d'autres on a du service, et la question est de savoir si on est disposé à fréquenter une station-service où on a du service ou à aller simplement quelque part pour faire faire le plein sans demander son reste. Voilà la concurrence, monsieur le ministre, et elle ne s'applique pas simplement au prix. Il y a beaucoup de facteurs.

M. Gray: Monsieur Lambert, je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais je ne suis pas vraiment en désaccord avec vous, et vous n'êtes pas vraiment en désaccord avec moi. Ce que nous affirmons, en fait, c'est que le système de marché est un rouage essentiel de notre société et de notre économie. Nous devons créer une situation où il peut s'exercer, et ceux que vous appelez les inefficaces et les je-m'en-foutiste ne pourront pas survivre parce qu'ils seront assez puissants, ou liés à ceux qui sont assez puissants, pour dominer le marché.

Pour revenir à votre exemple des stations de service, c'est au consommateur de décider s'il veut acheter son essence moins chère d'un pompiste désagréable, ou s'il veut l'acheter plus chère d'un gars qui lui fera de grands sourires mais le fera déboursier plus. C'est là l'essence de notre système. Il faut qu'un choix puisse s'exercer. Si un commerçant veut s'attaquer au marché et risquer ses chances de survie en faisant payer moins cher mais en offrant moins de services, il faut lui donner cette chance et laisser jouer les conditions du marché. Si un autre marchand veut souligner le côté service ou le côté qualité et faire payer plus cher, s'il pense que le consommateur préfère cela, non seulement il va survivre, mais il va prospérer. Qu'il prenne ses chances, lui aussi. Nous voulons un système où s'offre des choix multiples à ceux qui veulent faire des affaires, aussi bien, sinon plus, qu'aux clients.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce que je veux dire, et vous prenez le problème par le mauvais bout, c'est que si le prix de l'essence est fixé à .409c le gallon . . .

M. Gray: Qui le fixe?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il s'agit des ventes par consignation. Si une raffinerie indique à ses distributeurs, qui sont ses consignataires, que l'essence de telle qualité doit être vendue à .409c le gallon, c'est aux pompistes d'insister un peu plus sur le service pour améliorer la qualité de son affaire et prendre de l'expansion. Sinon, tout ce qu'il a à faire, c'est de rester là et de se tourner les pouces.

M. Gray: Mais si celui que vous appelez un pompiste est en fait un locataire, c'est-à-dire un homme d'affaires indépendant, qui pense pouvoir faire de meilleures affaires en vendant son essence un peu moins cher que le prix que vous avez indiqué, parce qu'il n'a pas trop de frais généraux ou qu'il peut servir plus de clients plus rapidement, pourquoi ne pourrait-il pas le faire, à son avantage et à celui du consommateur?

[Text]

and so forth, and so on. And it seems to me that the wording of this is in question because you may be reversing the onus so that the manufacturer/distributor called before the commission under this section has to justify his system. I would think the commission should be required to prove, not just find, but prove that the fact . . .

• 1010

Mr. Gray: Let me respond to your comments. First of all, you have quite properly indicated circumstances where consignment selling is both acceptable, if not necessary, and you are really just confirming what I am saying. We are not attempting to ban consignment selling generally, we want to be able to make sure the kind of instances you have mentioned about the necessity of letting somebody have an inventory he could not otherwise carry, continue to exist.

Second, the section is not intended to say that there is any reversal of onus. The onus will be on the Director to prove the facts required to enable the commission to make an order. The commission is there as a quasi judicial body to make a decision on the evidence presented to it by the director and the evidence called in reply by the person or persons against whom the order was sought. It is not an investigatory body, it is not a supervisory body, it is in the nature of a court.

I, again, should say that the other night Mr. Quinlan drew the attention of the Committee to the fact that we were going to make a drafting change here which would make clear what I have been saying about the onus being on the director to prove the case in order for the commission to make an order. It is not intended that any onus be on the supplier to prove his case or anything of that sort. I understand your concern, it would be mine as well if this section had read the way you feared it reads, but it is not intended to read that way. We do not think it does, but in any event for greater certainty we are going to make a drafting change to make that clear.

Mr. Kempling: Also, Mr. Gray, it seems to me that what we are saying in this whole section, this whole Part IV, is that in the event of an investigation it would appear that the company being investigated would deal, we will say, with the research staff who in fact establishes the statistical criteria that you are going to look at. You are, in fact, requiring a businessman to come forth and virtually lay his total case before the research staff who are looking into it and they may then take his own words and incriminate him with his own words farther down the line.

Mr. Gray: If I can just clarify this, again, the Director of Investigation and Research is not a functionary of the commission. He and his staff are not working on behalf of the commission. They are a separate body and they are there to investigate complaints to see if there is enough evidence to bring the substance of the complaint before the commission which acts as a quasi judicial body to make a decision after a hearing on the evidence presented to it, both by the director and the person or persons against whom the order is sought. The purpose of this approach is to try to make sure that frivolous matters are not brought before the commission, that this is not used as a device of harassment, that matters are brought before the commission which have some substance behind them, and that when they are brought to the commission, there would be evidence to support the case and the tests, the terms of the particular section are met. So I do not see how the situation you have outlined could arise from what I have said.

[Interpretation]

et ainsi de suite. Et c'est ce libellé qui me semble douteux, parce qu'on peut faire porter l'accusation sur le fabricant ou le distributeur, qui d'après cet article, devra passer devant la commission pour justifier du système. Il me semble que la commission doit prouver, par juste conclusion, mais prouver que le fait . . .

M. Gray: Je vais répondre à vos observations. D'abord, vous avez très justement indiqué les circonstances où la vente par consignation est acceptable, sinon nécessaire, et vous ne faites que confirmer ce que je dis. Nous ne cherchons pas à interdire la vente par consignation dans son ensemble, mais à nous assurer que les cas que vous citez, où il faut que quelqu'un obtienne un inventaire qu'il ne pourrait avoir autrement, soit toujours autorisé.

Deuxièmement, cet article n'indique pas que le fardeau de la preuve revient à quelqu'un d'autre. C'est au directeur de prouver les faits autorisant la commission à rendre une ordonnance. La commission est un organisme parajudiciaire qui fonde ses décisions sur les preuves que lui présente le directeur et les preuves contraires présentées par la ou les personnes contre la ou lesquelles est dirigée l'ordonnance. Il ne s'agit pas d'un organisme d'enquête ou de contrôle, mais plutôt d'un tribunal.

Je répéterai que M. Quinlan a indiqué l'autre jour au Comité que nous ayons apporté un changement au bill pour qu'il soit clair, comme je l'ai dit, que c'est au directeur de prouver qu'il y a lieu pour la commission de rendre une ordonnance. Nous n'avons absolument pas l'intention de faire porter le fardeau de la preuve sur les fournisseurs. Je comprends votre inquiétude, que je partagerais si l'article pouvait s'interpréter comme vous le pensez, mais ce n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, pour plus de certitude, nous allons le modifier afin que ce soit bien clair.

M. Kempling: Il me semble également, monsieur Gray, que cet article, et l'ensemble de la partie IV, indiquent qu'en cas d'enquête, la compagnie sur laquelle on fait enquête devrait traiter avec le personnel de la recherche qui, en fait, définit les critères statistiques dont vous allez vous servir. Vous demandez donc au commerçant de venir exposer son cas au personnel de recherche qui va l'étudier et qui pourra ensuite se servir de ses déclarations pour l'incriminer encore plus.

M. Gray: Si je puis préciser les choses encore une fois, le directeur de l'investigation et de la recherche n'est pas un fonctionnaire de la commission. Lui et son personnel ne travaillent pas au nom de la commission. Il s'agit d'un organisme distinct qui enquête sur les plaintes pour déterminer si les preuves sont suffisantes pour porter le motif de la plainte devant la commission, qui agit comme organisme parajudiciaire et prend une décision après avoir entendu le témoignage du directeur et de la ou des personnes à laquelle ou auxquelles s'adresse l'ordonnance. Ce système a pour but d'assurer que la commission n'est pas saisie de questions non pertinentes, qu'il ne s'agit pas d'une manœuvre de harcèlement, que les questions portées à l'attention de la commission sont motivées et que lorsqu'elles lui sont soumises, elles sont appuyées par des preuves et que cela correspond bien aux dispositions de l'article en question. Je ne vois donc pas comment, d'après ce que j'ai dit, pourrait se présenter une situation comme celle que vous dites.

[Texte]

• 1015

Also, and we had some discussion about this the other night under the act the investigation by the director has to be conducted in private, so unless and until there was a complaint brought to the Commission the person, with respect to the matter to be brought to the attention of the director, will not in a sense stand sort of accused and judged by public opinion, even though there might not turn out to be a valid complaint to be brought before the Commission.

Also, I want to stress again that the findings of the Commission are not whether the person is guilty or not guilty; such findings of the Commission are in the same nature as an order of a civil court, which I think is a concept the average person is familiar with. It is not a finding of guilt or innocence. It is simply an order which an individual is expected to comply with, like an order of a civil court, of specific performance of a contract or to do or not do something arising out of civil rights and liabilities. So I think I should again stress this point.

Mr. Kempling: Where would a businessman go if he, after reading this act and seeking legal advice on it, decided that he wanted to have clarification on a distribution system he was going to establish where consignment selling may be involved? Does he come and talk to the director? Will you have a separate legal section that will give him in fact an interpretation? Does he talk to the investigative people?

The way this section has been interpreted to me is that the Commission in fact, even though you say there is a separation, is the researcher, the investigator and the judge and the jury.

Mr. Gray: I am glad you came to this meeting because I want to state again that is simply not accurate. You do not have to be a legal expert to confirm that from your own reading of the proposals. The Commission will be, as it is now, an entirely separate body carrying out quasi-judicial functions as provided by law. They will make decisions on the basis of evidence brought to them by the director and the parties against whom the order was sought. The director and his staff are entirely separate from the Commission, as is the case now with respect to the director and his staff and the existing Restrictive Trade Practices Commission.

At the present time there is what is known as a Voluntary Compliance Program, where people who want to know whether their conduct will raise questions under the present law can come to the director and he will give his opinion whether this conduct will raise a question such as he will feel obliged to commence an investigation. This program will continue with respect to the present act, in fact it will be expanded with respect to this civil procedure that we are talking about, so that a businessman or his legal advisers will be able to come to the director who will indicate whether, on the facts, the individual puts before him he would feel the question about the act had arisen such that he would want to start an investigation.

This has nothing to do with the Commission. The Commission comes into the picture only if, after an investigation, the director brings a complaint before the Commission and the Commission acts in the nature of a court to

[Interprétation]

Il y a également le fait, dont nous avons discuté l'autre jour, que la loi exige que l'enquête du directeur soit menée en privé; donc, à moins qu'une plainte soit déposée devant la Commission, la personne dont le cas est porté à l'attention du directeur n'a pas un rôle d'accusé, jugé par l'opinion publique, même s'il se trouve qu'il n'y a pas de plainte valable à déposer devant la Commission.

Je tiens également à souligner de nouveau que les conclusions de la Commission ne portent pas sur la culpabilité ou la non-culpabilité d'une personne; ces conclusions sont de la même nature que les ordonnances des tribunaux civils, dont la plupart des gens, je pense, ont une idée. Il ne s'agit pas d'une conclusion de culpabilité ou d'innocence. Il s'agit simplement d'une ordonnance que doit respecter un particulier, comme l'ordonnance d'un tribunal civil, une disposition particulière d'un contrat ou l'obligation de prendre une mesure relevant des responsabilités et des droits civils. J'insiste bien là-dessus.

M. Kempling: Où doit s'adresser un homme d'affaires si, après avoir lu la loi et demandé des conseils juridiques, il souhaite obtenir des renseignements sur un système de distribution qu'il veut établir et qui fait appel à la vente par consignation? Doit-il en parler au directeur? Y aura-t-il un service juridique distinct qui pourra lui donner son interprétation? Doit-il en discuter avec les chargés des enquêtes?

Tel que je le vois, cet article dit que la Commission, même si vous prétendez qu'il y a une distinction, est en fait chercheur, enquêteur, juge et jury.

M. Gray: Je suis bien content que vous soyez venu à cette réunion, parce que je tiens à répéter que ce n'est simplement pas vrai. Vous n'avez pas besoin d'être expert juridique pour le voir vous-même à la lecture de l'article. La Commission, comme c'est le cas actuellement, continuera d'être un organisme distinct chargé de fonctions para-juridiques, comme l'indique la loi. Elle prendra des décisions fondées sur les preuves que lui communiqueront le directeur et les parties auxquelles s'adresse l'ordonnance. Le directeur et son personnel sont entièrement distincts de la Commission, comme c'est actuellement le cas pour le directeur et son personnel et la Commission actuelle sur les pratiques restrictives du Commerce.

Actuellement, il y a ce qu'on appelle un programme de soumissions volontaires, grâce auquel les personnes qui veulent savoir si leur conduite peut être contraire à la loi actuelle, peuvent aller voir le directeur, qui leur dira si, à son avis, elle risque de donner lieu à une enquête. Ce programme va se poursuivre à l'égard de la loi actuelle, et même s'élargir pour comprendre les procédures civiles dont nous avons parlé; ainsi un homme d'affaires ou ses conseillers juridiques pourront s'adresser au directeur, qui leur indiquera si, d'après les faits qu'on lui présente, la loi pourrait l'inciter à lancer une enquête.

Cela n'a rien à voir avec la Commission. Celle-ci n'entre en jeu que si, après une enquête, le directeur porte plainte devant la Commission, auquel cas celle-ci sert de tribunal, entend les témoins et décide de proclamer ou non une

[Text]

hear the evidence and decide whether or not to make an order, which again is of the nature of an order of the civil court.

Mr. Kempling: All right, thank you.

The Chairman: Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, are we still trying to wade through these various sections section by section?

The Chairman: We are on proposed Section 31.3 at the present time, consignment selling.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): But we are still running through them?

The Chairman: Yes.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I would like to deal with the gasoline situation a little more than Mr. Lambert did even. I apologize for my late arrival this morning but, with the confusion over the cancellation and the new meeting, I could not avoid it.

Who does the Minister intend to benefit from the effect of, particularly proposed Section 31.3? In other words, is he thinking it would be the consumer or the small businessman, as I heard him mention to Mr. Lambert.

• 1020

Mr. Gray: I think both would benefit. Mr. Quinlan, I think you want to make a comment.

Mr. Quinlan: Yes. We have had a number of cases where this is involved, consignment selling. In price competition, fairly substantial competition may occur in a particular area. Under the present legislation the supplier cannot fix the price at which the retail gasoline dealer is selling, but if you put some on consignment he is then an agent and he can fix the price; if somebody is not prepared to accept consignment then he may be discriminated against and cannot compete in this particular area. The result of the consignment arrangement is that you can restrict the area where the price competition is.

Mr. Gray: Let us take an example based on Mr. Lambert's comments. He mentioned the econobars which are generally run directly by the oil company, the supplier. Let us say one of the independent lessee dealers wants to meet the competition created for him by his own supplier's wholly owned econobar by cutting his price. The oil company says, "No, I do not want that to happen. I want to get the direct benefit of running these econobars; I do not care if my dealers go broke. I am emphasizing the econobars." So he says to the dealer, "From now on you are not buying the gasoline from me outright. If you want to keep selling my gasoline you are going to get it on consignment. You will be my agent and in effect you will sell on my behalf at the price I say. Your benefit will be by your markup."

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, the Minister does not seem to realize that you cannot in one stroke benefit both the consumer and the businessman.

[Interpretation]

ordonnance, qui, je le répète, est assimilable à celle d'un Tribunal civil.

M. Kempling: Très bien, je vous remercie.

Le président: Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, est-ce que nous continuons d'étudier le bill article par article?

Le président: Actuellement, nous étudions l'article proposé 31.3, sur les ventes par voie de consignation.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Mais nous en poursuivons l'étude?

Le président: Oui.

M. Clarke (Vancouver Quadra): J'aimerais pousser un peu plus loin la question de la vente de l'essence. Je m'excuse de mon arrivée tardive, mais avec la confusion qu'a créée l'annulation et la reconvoque du comité, je n'ai pu l'éviter.

Qui le ministre entend-il faire profiter de l'article proposé 31.3 en particulier? Autrement, dit, pense-t-il au consommateur ou au petit commerçant, comme je l'ai entendu dire à M. Lambert?

M. Gray: Je suppose que tous les deux en bénéficieraient. Monsieur Quinlan, je crois que vous vouliez faire une remarque.

M. Quinlan: Oui. Il y a eu plusieurs cas de ventes par voie de consignation. Cela peut donner lieu à une concurrence assez importante des prix dans un domaine donné. En vertu de la Loi existante, le fournisseur ne peut pas fixer le prix que la vente au détail de l'essence, mais si on livre par consignation, le fournisseur devient un agent, et peut ainsi fixer le prix; si un vendeur n'accepte pas le principe des consignations, il peut faire l'objet de discrimination, et ne pourra pas faire concurrence dans le domaine en question. La conséquence des ventes par voie de consignation est de limiter le domaine de la concurrence des prix.

M. Gray: Prenons un exemple qui illustre les remarques de M. Lambert. Il a parlé des econobars, qui sont généralement sous la gestion directe des sociétés pétrolières, c'est-à-dire des fournisseurs. Supposons que l'un des locataires indépendants désire répondre à la concurrence que lui occasionne l'éconobar géré par son propre fournisseur, en baissant son prix. La Société pétrolière dit alors, «Non, je ne veux pas cela, Je préfère recevoir tous les bénéfices découlant de ces econobars; cela m'est égal que mes vendeurs fassent faillite. Moi, je mets l'accent sur les econobars.» Il dit donc au vendeur, «A partir de maintenant, vous n'allez pas m'acheter directement l'essence. Si vous voulez continuer à vendre mon essence, il va falloir que vous acceptiez des consignations. Vous serez mon agent, et en fait, vous allez vendre de ma part, au prix que je déciderai. Vous ne prendrez, comme bénéficiaire, que votre pourcentage.»

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, le ministre ne semble pas se rendre compte qu'il est impossible qu'une seule et même mesure bénéficie également et au consommateur et au commerçant.

[Texte]

Mr. Gray: That is a startling statement. I thought the essence of our economic system was that it could work in a way which is beneficial to the seller and the consumer.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Sure it can if you leave it alone, but the Minister does not seem to realize that, Mr. Chairman. If I may . . .

Mr. Gray: When you left the system completely alone people got together and conspiracies and restraint of trade and . . .

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Perhaps the Minister did not listen to my speech when he was in the House the other day when I spoke about conspiracies and restraint of trade. They are more in the politician's mind, I am afraid.

Mr. Chairman, . . .

Mr. Gray: It is interesting that another one of your colleagues, Mr. Blenkarn, made a speech, I think, last night calling for more vigorous application of combines law against conspiracies and restraint of trade. I do not know if it is proper to allude to proceedings in the House, but I cannot help but making that observation.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I thought we were talking about proposed Section 31.3 here.

The Chairman: So did I, Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The point the Minister was trying to make there about the oil company, the econobar, and the supplier's relationship to the dealer, I think, is going to result, if it comes to pass, in higher gasoline prices to the consumer. I do not see how the Minister can suggest that that will benefit the consumer.

I would like to explain why that will happen. An econobar is probably not a very good example because it is controlled or owned by an oil company, I understand. I do not know about the econobar but there are so-called independent or discount gas stations that are buying direct and they are selling gasoline at substantially lower prices than the service stations, the brand name service stations. I consider that the consumer benefits substantially if he wishes to go to one of these discount gas stations. Mr. Lambert mentioned that the consumer might have his choice and go to a higher priced station if he thinks the service he gets is worth the differential. What I am afraid the government will be doing with its interference in this system is causing everybody to pay a higher price because the little fellow is going to be guaranteed his market, if you want, and the consumer will be the one to suffer in the end.

We also heard about the benefits that would flow to the small businessman. The small businessman thinks anyway that he is a free agent and he can do as he wants. I suggest to the Minister that a service station lessee, although he complains about it a lot, is not there because he is forced to be there. He is there because he wants to be an independent businessman and because he has not got the capital to buy a service station site, construct a building, supply and stock it. So he is willing to enter into a lessee arrangement with a major oil company and he knows that he is going to make a certain markup because he is tied in with that company.

[Interprétation]

M. Gray: Voilà une affirmation bien étonnante. Il me semblait bien que l'essentiel de notre système économique, c'était précisément qu'il permettait de bénéficier en même temps au vendeur et au consommateur.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Il permet bien cela, à condition de ne pas toucher au système, mais le ministre ne semble pas comprendre cela, monsieur le président. Si vous permettez . . .

M. Gray: Quand on ne touchait absolument pas au système, les gens se sont réunis dans des conspirations et des pratiques commerciales restrictives . . .

M. Clarke (Vancouver Quadra): Peut-être le ministre n'a-t-il pas écouté mon discours l'autre jour à la Chambre, où j'ai parlé des conspirations et de la restriction commerciale. J'ai peur que cela intéresse davantage l'homme politique.

Monsieur le président . . .

M. Gray: Il est intéressant de constater qu'un autre de vos collègues, M. Blenkarn, faisait un discours, je crois, où il demandait qu'on applique de façon plus énergique la Loi sur les coalitions en vue d'empêcher les conspirations et la restriction du commerce. Je ne sais pas si le Règlement permet d'invoquer les délibérations de la Chambre, mais je n'ai pas pu m'empêcher de faire cette observation-là.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je croyais que nous devions parler de l'article 31.3 du projet de Loi.

Le président: Moi aussi, monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Ce que le ministre disait tout à l'heure au sujet des relations entre le vendeur d'une part, et, d'autre part, la Société pétrolière, l'éconobar, et les fournisseurs, va donner lieu, je crois, si on l'applique, à une hausse des prix de l'essence à la consommation. Je ne comprends pas comment le ministre peut prétendre que cela va bénéficier au consommateur.

Je voudrais expliquer pourquoi ce résultat est inévitable. Les éconobars ne sont peut-être pas un très bon exemple, car je crois savoir que ce sont les sociétés pétrolières qui les contrôlent ou qui en sont les propriétaires. Je ne suis pas au courant des éconobars, mais il existe ce qu'on appelle des stations d'essence indépendantes ou à rabais qui achètent directement leur essence et qui la revendent à des prix sensiblement inférieurs à ceux des stations-service affichant le nom de marque connue. J'estime que le consommateur y gagne considérablement en se dirigeant à l'une de ces stations d'essence à escompte. M. Lambert a dit que le consommateur a le choix de se diriger à une station plus cher s'il croit que le meilleur service qu'il y reçoit justifie la différence de prix. Je crains que le fait de cette interférence de la part du gouvernement va être de faire en sorte que tout le monde paie plus cher, car on va assurer un marché au petit commerçant, si vous voulez, et en fin de compte ce sera le consommateur qui y perdra.

Nous avons également entendu parler des bénéfices pour le petit commerçant qui doivent en découler. De toute façon, le petit commerçant se croit agent libre de faire ce qu'il désire. Je soutiens, monsieur le ministre, qu'un locataire de station-service, malgré les plaintes qu'il peut faire, n'est pas obligé d'être ce qu'il est. S'il l'est, c'est parce qu'il veut avoir un commerce indépendant, et parce qu'il n'a pas le capital nécessaire pour acheter un local de station-service, pour y construire l'édifice, l'approvisionner ensuite. Il convient donc de louer à une importante société pétrolière, sachant qu'il va gagner un certain pourcentage grâce à ce lien avec la société.

[Text]

• 1025

Now he has some fringe benefits which are well known in the trade and perhaps not known to the Minister, Mr. Chairman, which keep him in that business. I am referring to things like cash sales. He pays cash to his workers who are also drawing on Mr. Lalonde's largesse and he has a great deal of uncontrolled, unregulated business that is going on. It is his free choice that he stays in this world and complains about his \$8,000 a year earnings. Now I do not feel very sorry for the small businessman in that circumstance because he has the choice to get out.

However, what we are going to do here if this practice that the Minister is selling goes into effect is that we are going to keep him in there I suppose because some of the options will still be open to him but the consumer is going to end up paying more for his gasoline. I really question that that is what the Minister wants to do.

Mr. Gray: I do not see that at all. First of all, I hope that it will be possible for the Committee to hear, for example, the Ontario Retail Gasoline Dealers Association and let Mr. Clarke and this group confront each other and see if they agree with his estimate of the situation. I think they would take strong issue with him, with all due respect.

They will say that the idea that they can get in or out of the business is somewhat of an illusion because they have all their savings locked into it and the results of years of very hard work locked into it, and the choice you are offering them is a choice between hanging and the electric chair, which they would not consider much of a choice. But you may consider it and I hope you will have a chance to explain your views to them.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Well, Mr. Chairman...

Mr. Gray: If I could just continue. I listened to you patiently. If you do not mind...

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): But you have twisted my words, Mr. Minister.

The Chairman: I think, Mr. Clarke, you posed your question and I think the Minister, in all fairness, should be allowed to answer and then you can ask other questions.

Mr. Gray: If I can continue. I do not see how this would cause gasoline to be sold at higher prices. It is just the opposite. We are trying to get at one aspect of consignment-selling essentially and that is its use as a way of getting around the ban on resale price maintenance which exists in the present law. And resale price maintenance is a device whereby the manufacturer/supplier compels the seller to sell at a price the seller wants him to sell at and which generally would be higher than would otherwise be the case. So I cannot see how what we are proposing here—which by the way we are proposing merely as a matter which could be reviewed by the commission that could be the subject of an order, not an outright ban—could have the results you mentioned. However, there can be differences of opinion. That is why we have Parliament as a place of debate which I gather you do not want to engage in.

[Interpretation]

Il reçoit à ce moment-là certains à-côtés bien connus dans le métier, bien que le ministre les ignore peut-être, monsieur le président, et ces à-côtés le retiennent dans ce métier. Je parle, par exemple, des ventes au comptant. Il paie au comptant des ouvriers qui bénéficient en même temps des largesses de M. Lalonde, et il effectue de nombreuses ventes non contrôlées, non réglementées. Il choisit librement de rester dans ce métier, tout en se plaignant de son revenu de \$8,000 par an. Or, moi, je ne plains pas beaucoup le petit commerçant qui se voit dans une telle situation, car il a toujours le choix de quitter le métier.

Cependant, l'effet de la mesure que le ministre préconise serait, je suppose, de l'y retenir, car il lui restera certaines possibilités, mais le consommateur, par contre, va finir par payer son essence plus cher. Je me demande vraiment si c'est cela que veut le ministre.

M. Gray: Ce n'est pas du tout comme cela que je vois la chose. Tout d'abord, j'espère qu'il sera possible au Comité d'écouter, par exemple, l'Ontario Retail Gasoline Dealers Association pour que M. Clarke puisse constater si ces gens-là sont d'accord avec son évaluation de la situation. N'en déplaise à M. Clarke, je crois qu'ils y trouveraient beaucoup à redire.

Ils lui répondront notamment qu'il est illusoire de croire qu'ils sont libres de rester ou de quitter le métier, car ils y ont mis toutes leurs économies, et le rendement de nombreuses années de travail, alors que vous leur proposez de choisir entre l'échafaud et la chaise électrique, ce qui n'est guère un très beau choix. Mais j'espère que vous envisagez cela, et que vous aurez l'occasion de leur expliquer votre point de vue.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Eh bien, monsieur le président...

M. Gray: Laissez-moi continuer, je vous ai écouté avec patience. Si vous le permettez...

M. Clarke (Vancouver Quadra): Mais vous avez déformé mes remarques, monsieur le ministre.

Le président: Il me semble bien, monsieur Clarke, que vous avez pu poser votre question, et je crois, qu'en toute justice on doit permettre au ministre de répondre avant que vous ne posiez d'autres questions.

M. Gray: Si vous me permettez que je continue. Je ne vois pas pourquoi cela ferait vendre l'essence à des prix plus élevés. C'est plutôt le contraire qui se produirait. Nous essayons de nous attaquer à un aspect de la vente par voie de consignment, à savoir la possibilité d'en faire une échappatoire à l'interdiction par la loi actuelle du maintien des prix à la revente. Et le maintien des prix de détail est un moyen qui permet aux fabricants-fournisseurs d'obliger le vendeur de vendre au prix qu'ils lui fixent, et en général plus élevé qu'il ne serait autrement le cas. Je ne vois pas comment ce que nous proposons ici (que nous proposons, non pas comme une interdiction formelle, mais seulement comme une question susceptible d'être étudiée par la Commission, ou de faire l'objet d'une ordonnance), pourrait avoir les résultats dont vous parlez. Cependant, il peut y avoir plusieurs avis différents. C'est pourquoi nous avons le Parlement comme lieu de départ, mais je crois comprendre que vous ne voulez pas vous engager dans des débats.

[Texte]

The Chairman: Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver-Quadra): I do not know how the Minister justifies that rude remark but I will pass it.

Mr. Gray: I did not think it was rude, it was just a . . .

Mr. Clarke (Vancouver-Quadra): That is a matter of opinion.

The Minister mentioned, Mr. Chairman, the fact that the lessee was locked in because he had a huge investment of capital and he had spent years of effort building up his business. I said in my remarks something quite contrary to that and that was that the lessee has no capital invested and therefore he is free to move out and there is no necessity for him to have invested years of effort in the business. He might have been there a very few months.

Mr. Gray: He might not have been.

Mr. Clarke (Vancouver-Quadra): Certainly, but through you, Mr. Chairman, the Minister made statements attributed to me which I did not make and I do not think that is reasonable.

If I could ask a final question. How does the Minister expect that his proposal will benefit the consumer when at the moment the independent gasoline dealers are able to sell their gasoline to the consumer at a much lower price than the brand name stations when I suggest, and maybe this is the problem. I suggest that his proposal will result in higher prices at the pumps of the brand-name stations resulting in lower sales, because the discounters are going to sell more for the lower prices, and there is going to be a hardship on these.

• 1030

Mr. Gray: Maybe there is some misunderstanding arising out of different use of terminology. Brand-name dealers can also be, and in most cases at present are, independent dealers, lessees. Many of them feel they are being deliberately squeezed out by the big oil companies, but I will not get into that issue at the moment. Those whom you call independent sellers—I suppose are those whom others would call discount sellers—could also be independent people in the sense of not being the employees, or agents of the oil company, but in many cases today these gasoline stations are actually wholly-owned by the oil companies who operate them under other names like Econo Bar or—I do not know.

Mr. Kempling: Gas Bar.

Mr. Gray: A lot of these outfits that look like independently-owned discount operations are actually totally owned by the oil companies that are creating the illusion that there is some special outfit there.

I see your point, but it is really just the reverse. Rather than these Econo Bars being forced to sell at higher prices through what we are proposing here, we are giving the lessees, who sell the branded oil from the same oil company, the chance to be protected against being forced by the oil company to sell at higher prices than the wholly-owned gas bars of that same supplier oil company.

[Interprétation]

Le président: M. Clarke a la parole.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je ne sais pas comment le ministre pourrait justifier cet affront, mais je le passe sous silence.

M. Gray: Je ne pensais pas que c'était un affront, c'était seulement qu'un . . .

M. Clarke (Vancouver Quadra): C'est à discuter.

Le ministre a affirmé, monsieur le président, que le locataire était engagé, en raison de son énorme investissement de capital et des années d'efforts qu'il avait mis à créer son commerce. J'avais dit le contraire de cela, à savoir que le locataire n'a investi aucun capital, et qu'il est donc libre de quitter le commerce, et qu'il ne lui était point nécessaire d'avoir mis des années d'efforts à créer son commerce. Il peut très bien n'y être que depuis très peu de mois.

M. Gray: Cela peut aussi bien être beaucoup plus longtemps.

M. Clarke (Vancouver Quadra): D'accord, mais, monsieur le président, le ministre m'a attribué quelques affirmations que je n'ai pas faites, et je ne trouve pas cela raisonnable.

Si vous permettez que je pose une dernière question. Comment un ministre espère-t-il que sa proposition bénéficie aux consommateurs alors qu'en ce moment les vendeurs d'essence indépendants arrivent à vendre leur essence à un prix bien inférieur que celui des stations de marque, et c'est peut-être là le problème? Je soutiens qu'il en résultera un prix de vente plus élevé dans les stations de marque, et par conséquent un moindre volume, car les stations à escompte vont vendre à un prix inférieur, de sorte que les stations de marque vont en souffrir.

M. Gray: Un malentendu dû à une différence de terminologie semble s'être installé. Les marchands de marque connue peuvent aussi, et sont dans la plupart des cas, des marchands indépendants, des locataires. Beaucoup d'entre eux croient que les grandes sociétés pétrolières essaient de les éliminer, mais je ne vais pas m'embarquer dans cela maintenant. Ceux que vous appelez des marchands indépendants—que d'autres, je suppose, appelleraient des marchands à escompte—pourraient aussi bien être des commerçants indépendants, en ce sens qu'ils ne sont pas les employés ni les agents de la société pétrolière, mais aujourd'hui ces stations d'essence sont très souvent la propriété intégrale des sociétés pétrolières qui les gèrent sous d'autres noms tel que Econo Bar ou—je ne sais trop quoi.

M. Kempling: Les Gas Bar, par exemple.

Mr. Gray: Un bon nombre des commerces qui ont l'air d'être des stations à prix d'escompte indépendantes sont en fait la propriété des sociétés pétrolières qui veulent créer l'illusion qu'elles sont quelque chose de spécial.

Je comprends votre point de vue, mais en fait c'est tout le contraire. Ce que nous proposons ici, loin d'obliger ces Econo Bars à vendre à des tarifs plus élevés, consiste à donner aux locataires qui vendent le pétrole de marque provenant de la même société pétrolière la possibilité de se protéger contre la société pétrolière qui voudrait les obliger à vendre à des prix plus élevés que celui des stations à escompte qui sont totalement la propriété de la même société pétrolière fournisseuse.

[Text]

I see your point, and I do not disagree with it. I just think the result is not going to be what you are afraid of, but the opposite. In other words, we are not disagreeing about the desirability of having the opportunity for a lower price; what we are disagreeing on is whether what we are proposing will destroy that opportunity or otherwise. Our purpose is to continue that opportunity.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Moi aussi j'ai eu quelque difficulté à saisir si les grandes compagnies connues peuvent faire indirectement une concurrence déloyale vis-à-vis du détaillant, j'espère que cette loi va corriger cela, monsieur le Ministre, parce qu'en fin de compte si le vendeur de gazoline individuel obtient la gazoline au même prix que la compagnie le vend à une de ses organisations sous un autre nom, je ne vois pas comment le consommateur pourrait payer plus cher. Vous avez parlé de la compagnie Econogaz, je crois, si ces postes d'essence obtiennent la gazoline à un prix inférieur de 5c. ou 6c. le gallon et qu'il y a ce qu'on appelle en anglais un lessor à côté, celui-ci est obligé de la payer plus cher. Alors je ne peux pas voir comment il peut compenser cette clientèle. M. Lambert a mentionné que souvent cela a pour effet de maintenir en affaires des gens qui ne donnent pas de services, etc. Je crois que c'est une définition générale, parce que je connais des vendeurs de gazoline, qui ne peuvent pas la vendre meilleur marché parce qu'ils n'ont qu'une marge de quelques cents. Alors, cela ne veut pas dire que s'ils la vendent quelques cents plus cher, ils ne sont pas des hommes d'affaires compétents.

Il y a une autre pratique qui à cours, monsieur le Ministre, c'est que de plus en plus les grandes compagnies forcent leurs distributeurs à livrer de la gazoline aux petites stations rurales, mais c'est la compagnie elle-même qui la livre avec de gros camions contenant 5, 6 ou 7000 gallons aux stations établies sur les grandes routes.

• 1035

Vous allez me dire que le distributeur peut laisser l'agence. La semaine dernière j'ai eu connaissance de l'expérience d'un tel distributeur. Il faisait affaire depuis 15 ans avec la compagnie et il avait établi un chiffre d'affaires raisonnables; il y avait distribué le produit, donné le service, etc. Soudain on l'informe qu'il doit, dans un mois cesser de vendre ce produit-là parce que la compagnie a changé de mains. Alors cette personne-là avait bâti son entreprise, acheté ses camions, ses réservoirs, établi une très bonne clientèle, et après 15 ans de labeur ardu, elle se trouve devant rien, elle ne peut pas vendre ses camions pour d'autres fins que la distribution d'huile à chauffage ou de gazoline. Est-ce qu'il y a quelque chose dans le projet de loi qui assurerait une certaine garantie à ces distributeurs?

M. Gray: Pas précisément, mais je pense qu'il serait possible de réviser ces cas en vertu de l'article sur les refus de vente.

M. Clermont: Oui, mais dans le cas dont j'ai eu connaissance, le distributeur a reçu un coup de fil lui demandant de passer à tel endroit puis quand il fût rendu à cet endroit-là, on lui a présenté un papier qu'il devait signer immédiatement ou bien il se faisait couper les vivres. Et s'il voulait laisser de lui-même, on lui donnait une certaine compensation, mais il n'avait pas le droit de distribuer aucun produit pétrolier pour un temps déterminé. Si c'est

[Interpretation]

Je comprends votre point de vue, et je ne le désapprouve pas. Seulement, il me semble que le résultat ne sera pas ce que vous craignez, mais plutôt le contraire. Autrement dit, nous sommes d'accord sur la nécessité de créer la possibilité de vendre à des prix inférieurs; nous ne sommes pas d'accord sur la question de savoir si ce que nous proposons détruira ou non cette possibilité. Notre but est d'encourager cette possibilité.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I, too, am having some difficulty in understanding whether the brand-name companies may indirectly create unfair competition for the retailer, and I hope this bill will correct that situation, Mr. Minister, because after all, if the individual gasoline dealer gets his gas at the same price at which the company sells it to one of its organizations under a different name, I do not see how the consumer would have to pay more for it. I believe you mentioned the Econo Gas Company; if these gas stations get the gas for five or six cents less per gallon, and if there is what in English is called a "lessor", nearby, the latter has to pay more for it. So, I do not see how he can compete for customers. Mr. Lambert mentioned that the effect of this is often to keep people who give poor service in business, and so on. I believe this is too sweeping a statement, because I know of gasoline dealers who cannot sell cheaper because their profit margin is only a few cents. So that does not mean that they are incompetent businessmen if they sell for a few cents more.

Another increasingly common practice, Mr. Minister, is for large companies to force their distributors to deliver gasoline to small country gas stations, while the company itself delivers with tanker trucks that hold five, six, or seven thousand gallons to gas stations on the main highways.

You will say that the distributor can simply leave his business. I heard last week of the experience of one such dealer. He had been in business with the company for 15 years, and had achieved a pretty good turnover; he had distributed the products, given service, etc. He was suddenly informed that he must cease selling that product within a month, because the company had changed hands. This man had built up his business, bought trucks and tanks, built up a good volume of customers, and after 15 years of hard work, he has nothing. He cannot sell his trucks except for delivering heating oil or gasoline. Is there anything in this bill that would give some safeguards to such dealers.

Mr. Gray: Not exactly, but I think such cases might be reviewed under the section on refusal to sell.

Mr. Clermont: Yes, but in the case I heard about, the dealer received a phone call asking him to go to such-and-such a place, and when he arrived, he was presented with a paper he had to sign on the spot, or his supplies would be cut off. If he gave up voluntarily, he would get some compensation, but he was not allowed to sell any oil product for a given period. I find it hard to see how this is fair and free competition. He was given no alternative but to

[Texte]

de la juste et libre concurrence et j'ai de la difficulté à suivre ce raisonnement. Il n'y a eu aucune alternative, il a fallu qu'il signe, et puis on l'empêche de gagner sa vie pendant au moins six mois.

M. Gray: Vous avez donné un bon exemple pour illustrer la nécessité d'une instance de compétence civile pour réviser de tels cas. Je pense qu'il est possible et ce n'est pas un avis final de réviser l'article sur les refus de vente pour y inclure de tels cas.

M. Clermont: On a mentionné plusieurs cas des vendeurs d'essence, mais eux n'ont pas investi de capital. Dans ce cas, et ce n'est pas le seul, c'est arrivé dans le passé à d'autres organismes, c'est d'une mise de capital de \$200,000 à \$300,000 qu'il s'agit.

Et cette mise de capital, aujourd'hui a presque plus de valeur.

M. Gray: Votre exemple aide à prouver que tout ne va pas nécessairement pour le mieux dans le meilleur des mondes, dans notre système de mise en marché actuel.

M. Clermont: Alors, selon mon interprétation, monsieur le ministre, l'article 31.3 n'empêche pas la vente par consignation, mais il l'empêche si le manufacturier ou le distributeur pose au détaillant la condition suivante: «je vais consigner la marchandise si la vente se fait à un tel prix».

M. Gray: Oui, c'est vrai.

M. Clermont: Mais d'un autre côté, vous savez que pour mettre des marchandises en consignation, il faut que le détaillant paie quelque chose. Il y a différentes méthodes de consignation. Il y en a une selon laquelle le détaillant est obligé de financer cette consignation.

M. Gray: Mais alors ce n'est pas une vente par consignation à proprement parler parce que cette sorte de vente veut dire que la marchandise reste la propriété du manufacturier, du distributeur et le détaillant ne connaît que son agent qui doit remettre l'argent qu'il reçoit pour la vente de cette marchandise, en gardant pour lui-même un certain pourcentage.

M. Clermont: Alors le cas, monsieur le ministre, que je vous ai mentionné tomberait sous la coupe de l'article 31.2, refus de vente.

M. Gray: Je le pense. C'est une opinion provisoire.

M. Clermont: Très bien, merci beaucoup.

The Chairman: Mr. Danson.

• 1040

Mr. Danson: Thank you, Mr. Chairman. May I comment that I am somewhat appalled really by some of the arguments put forth by my friends opposite. Either they are simply trying to discredit the bill or the government or delay or they believe what they are saying, which is even more appalling. The bill, as I see it, is one that supports the market system for all sizes of companies not just the big companies, and I think it is weakening a trend—and I think the oil companies are a very good example—to the oligopoly that is really destroying much of the market system which we are trying to preserve. This is our worry; this is the worry Galbraith and Lambert and other economists have and I think this is the object here. I have frankly been surprised at some of the response of the so-called responsible business community in this respect too, some of their attacks on the bill, but you find not from the Canadian Federation of Independent Business who represent small businessmen in this country. I am sure they have criticisms, but in thrust and almost in detail

[Interprétation]

sign, and was prevented from earning his living for at least six months.

Mr. Gray: This is a good example of the need for an expert review of such cases. This is not definite notice but I believe it is possible to revise the section on refusal to sell to cover such cases.

Mr. Clermont: Several cases of gasoline dealers have been mentioned, but they have not invested any capital. This case, and it is not the only one, for it has happened to other organizations in the past, involves a capital outlay of \$200,000 to \$300,000.

And this capital is worth more today.

Mr. Gray: Your example goes to show that all is not necessarily for the best in the best of all possible worlds, under our present marketing system.

Mr. Clermont: If my interpretation is correct, Mr. Minister, Clause 31.3 does not prevent consignment selling, but does prevent it if the manufacturer or the distributor sets the following condition on the retailer: "I will consign the goods if they are sold at my price."

Mr. Gray: That is correct.

Mr. Clermont: But on the other hand, you are aware that to consign goods, the retailer has to pay something. There are various methods of consignment. There is one by which the retailer has to pay for the consignment.

Mr. Gray: But then it is not really a consignment sale, in the true sense of the word, because this method of selling means that the goods remain the property of the manufacturer, of the distributor, and the retailer is only in contact with their agent, who has to transfer the money that he gets for the sale of the goods, keeping a certain percentage for himself.

Mr. Clermont: So, Mr. Minister, the case I have described to you would come under Clause 31.2, refusal to sell.

Mr. Gray: I think so. That is a provisional judgment.

Mr. Clermont: All right. Thank you very much.

Le président: Monsieur Danson.

M. Danson: Merci, monsieur le président. J'avoue être assez choqué par certains arguments proposés par mes amis d'en face. Soit qu'ils essaient tout simplement de discréditer le projet de loi ou le gouvernement, ou bien de créer des retards, soit qu'ils croient vraiment ce qu'ils disent, ce qui serait encore plus choquant. Ce bill, tel que je le comprends, préconise le système du marché pour toutes les sociétés, non seulement pour les grandes sociétés, et je crois qu'ils vous présentent un affaiblissement de la tendance (et je crois que les sociétés pétrolières sont un très bon exemple), vers l'oligopolie qui détruit en effet une grande partie du système de mises en marché que nous essayons de conserver. Voilà notre souci; voilà le souci de Galbraith, de Lambert et des autres économistes, et je crois que c'est cela qui inspire ce projet de loi. Très franchement, j'ai été étonné également de voir certaines réactions de la part du monde commercial sensément responsable, certaines attaques qu'il a lancées contre ce bill, mais ce n'est pas le cas de la Fédération canadienne des entreprises indépen-

[Text]

support the bill wholeheartedly and what it is attempting to do. We are hearing the same fears about some of these things we heard when laws against retail price maintenance was brought out; that it was going to destroy the system; that people would get worse service.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, on a point of order. I do not think that is right at all, Barney.

The Chairman: Mr. Clarke, I think Mr. Danson is entitled to his remarks; if you feel that you should come back after a while, I will recognize you.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I would like to raise a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: On a point of order, Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I do not think it is proper for Mr. Danson to make unsupported statements about who is supporting or is not supporting the bill. I think it is quite all right for him to give his own opinion, but for him to make sweeping statements without any form of support I do not think should be into the record without a challenge.

Mr. Danson: I am just basing it on the arguments I have heard, Mr. Chairman and I comment on them as it goes for Mr. Clarke's comments on mine.

The Chairman: If you allow me, Mr. Danson, I was just going to say to Mr. Clarke, if all statements that are made either in the House or in Committee were supported I think we would have very, very short hearings.

Mr. Danson: The same sort of thinking, though, would say it is a bad thing we have discount chains now and lower prices, the massive chains which are delivering things and the market economy working at its very best as it should be. I think econobars, for instance, are a perfect example and people who say that is an isolated case forget the number of retail gas outlets in this country or have not met with the retail dealers in their constituencies because these people are deeply concerned. I think it is a perfect example of what is wrong in much of the system today and in an area of the economy the oil companies are perhaps the greatest offenders, or alleged offenders and let us find out. If they are against this sort of thing, then they are the offenders, I would say.

I am concerned, Mr. Minister, about the effect on lessees in this area of service stations, as opposed to dealers. Now, further on as we get to Proposed Section 31.4(4), on page 20 I believe it is, we deal with companies that are owned or affiliated in one way or another. Would they be exempt, a lessee who leases a service station as opposed to an independent dealer who owns his own service station?

Mr. Gray: I do not think that I know what you mean by "lessee". Maybe we are using the term in different ways. I am using the term "lessee" in the sense of an independent businessman who enters into a leasing arrangement with an oil company which actually owns the station and in terms of the lease require the lessee to carry on in a way that to the public at least it would not be obvious that the

[Interpretation]

dantes, qui représente les petits commerçants du Canada. Je suis certain que ceux-ci voudraient faire certaines critiques, mais essentiellement, et presque dans les détails, ils appuient ce projet de loi de tout leur cœur, et partagent son but. Nous entendons exprimer ici les mêmes craintes qu'ont soulevé les mesures législatives interdisant le maintien des prix de détail; on disait que celles-ci allaient détruire le système, qu'on aurait un moins bon service.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas du tout que cela soit juste, Barney.

Le président: Monsieur Clarke, je crois que M. Danson a le droit de s'exprimer; si vous aimeriez prendre la parole dans quelque temps, je vous la donnerai volontiers.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je voudrais invoquer le Règlement, monsieur le président.

Le président: M. Clarke invoque le Règlement.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je ne crois pas qu'il soit juste que M. Danson affirme, sans preuve, qu'il appuie ou qu'il n'appuie pas ce projet de loi. Il est tout à fait convenable qu'il donne sa propre opinion, mais qu'il fasse des affirmations en général sans aucune preuve, je crois, cela ne devrait pas être passé sous silence.

M. Danson: Je m'appuie, monsieur le président, sur les arguments qu'on vient d'écouter, et les commentaires sont aussi légitimes que ceux qu'a fait M. Clarke à propos des miens.

Le président: Si vous permettez, monsieur Danson, j'étais sur le point de faire remarquer à M. Clarke que si toute affirmation faite à la Chambre ou devant le Comité devait être appuyée par des preuves, je crois que nos séances seraient extrêmement courtes.

M. Danson: Par la même logique, on pourrait soutenir qu'il est regrettable que nous ayons maintenant ces grandes chaînes de magasins à escompte, qui livrent à domicile, et que l'économie de mises en marché fonctionne au mieux, comme il se doit. Je crois, par exemple, que les éconobars sont un exemple idéal; ceux qui prétendent qu'il s'agit d'un cas isolé doivent avoir oublié le nombre des détaillants d'essence qu'il y a au Canada, ou bien ils n'ont pas dû rencontrer les détaillants établis dans leurs circonscriptions, car ces gens-là sont très inquiets. J'estime que c'est un exemple idéal des défauts actuels de notre système, et le domaine des sociétés de pétrole est peut-être celui où on trouve les plus gros abus, ou les prétendus abus, et c'est cela qu'il faut résoudre, Moi, je dirais que ceux qui s'opposent à ce genre de mesures sont probablement les responsables des abus.

Je m'inquiète, monsieur le ministre, des effets que subiront les locataires des stations services, et non pas les marchands indépendants. Or, plus loin, l'article 31.4(4) du projet de loi qui se trouve à la page 20 je crois, a trait aux sociétés affiliées. Est-ce que le locataire qui louerait une station service à bail, à la différence du marchand indépendant qui est propriétaire de sa propre station service serait exempté en vertu de cet article?

M. Gray: Je ne suis pas sûr de bien comprendre ce que vous entendez par «locataire». Peut-être que nous n'utilisons pas ce terme de la même façon. Pour moi, le terme «locataire» veut dire un commerçant indépendant qui signe un accord de location à bail avec une société pétrolière qui est la vraie propriétaire de la station, lorsque le bail exige que le locataire se comporte de telle façon que, du moins,

[Texte]

person running the station is actually an independent businessman. Now, it could also be somebody who operates, you know, totally under his own name and sells gas that he purchases from an oil company or an intermediate distributor and does not sell under a national oil company brand. In both these cases, I understand the exception for affiliated firms would not apply because a lessee would not be considered affiliated, as I understand it under our proposal.

Mr. Danson: I see. Another question came up in trying to deal specifically with consignment selling. Is there any obligation on the part of the supplier to sell on consignment selling? I understand, at least I believe I understand the way the bill reads the person who willingly accepts consignment selling or consignment inventory still cannot be compelled by that to then impose retail price maintenance. This is what I think we are getting at here. Is that correct?

• 1045

The Chairman: Mr. Quinlan.

Mr. Quinlan: The situation under existing legislation is that if you took an example where the supplier wanted to fix a price and the dealer or seller says, "No, I want to sell at my own price", if he puts them on consignment, then you do not have a sale and resale. He is supplying him but he then must sell at the price specified by the supplier.

Mr. Danson: Right. And we are just trying to say in the act that he can still supply him on consignment but the consignee then must be free to sell at whatever he feels is proper.

Mr. Quinlan: If it comes within the purview of the legislation. If it is for the purpose of simply fixing his price or for the purpose of discriminating against him.

Mr. Danson: Discriminating in what sense?

Mr. Quinlan: Well, for example, if I were selling...

Mr. Danson: Two dealers?

Mr. Quinlan: Yes. If I were a supplier selling to dealer A and I had dealer B on consignment, the tank wagon price at which I am selling to dealer A—let us say it is 35 cents—on a consignment basis, so that the highest margin he could get would be 5 cents, for example, to a consignee, I might be giving him 7 or 8 cents commission.

Mr. Danson: I see, yes.

Mr. Quinlan: And you are not discriminating then, because in one case there is a sale and in the other case there is not.

Mr. Danson: I understand. Can a supplier withhold consignment inventory if it is his normal practice to merchandise through consignment selling?

Mr. Quinlan: Let us say consignment selling is that you are supplying the person in that situation.

Mr. Danson: But no dealer of any type has any divine right to consign an inventory.

[Interprétation]

au yeux du public, il n'est pas évident que le gérant de la station est en fait un commerçant indépendant. Maintenant, il pourrait aussi s'agir d'une personne qui gèrerait la station entièrement à son propre titre, et qui vend de l'essence qu'il achète à une société pétrolière, peut-être en passant par un intermédiaire, et qui ne la vend pas sous la marque d'une société pétrolière nationale. Dans les deux cas, je crois comprendre que l'exemption des sociétés affiliées n'aurait pas cours, parce qu'un locataire n'est pas considéré comme un affilié, si j'ai bien compris notre proposition.

M. Danson: Je vois. On a soulevé une autre question, précisément au sujet des ventes par voie de consignation. Est-ce que le fournisseur est obligé de vendre par voie de consignation? D'après ma lecture du projet de loi, une personne qui accepte volontairement la vente par voie de consignation, ou l'inventaire par consignation, ne peut tout de même pas être obligée d'imposer un maintien des prix de détail. Je pense que c'est ce qui arrive. Est-ce exact?

Le président: Monsieur Quinlan.

M. Quinlan: D'après la loi actuelle, la situation est que dans le cas où le fournisseur voudrait fixer un prix et que le commerçant ou le vendeur dise: «Non, je veux vendre à mon prix», s'il le met en consignation, il n'y a ni vente ni revente. Il fournit mais il doit alors vendre au prix spécifié par le fournisseur.

M. Danson: En effet. Nous essayons juste de dire dans la loi qu'ils peuvent toujours l'approvisionner mais que le destinataire doit être libre de vendre au prix qu'il juge approprié.

M. Quinlan: Si cela entre dans la portée de la loi. Si c'est simplement pour fixer son prix ou plutôt pour établir une distinction qui le gêne.

M. Danson: Une distinction dans quel sens?

M. Quinlan: Eh bien, par exemple, si je vendais...

M. Danson: De deux vendeurs.

M. Quinlan: Oui. Si négociant, je vendais à A et à B par voie de consignation le prix du wagon citerne que je vends à A—disons que ce soit 35c.—par voie de consignation, marge la plus forte qu'il pourrait obtenir serait de 5c., par exemple, alors que je pourrais donner à un consignataire une commission de 7c. ou 8c.

M. Danson: Je vois; d'accord.

M. Quinlan: Mais vous ne faites pas de distinction car dans un cas il y a une vente et pas dans l'autre.

M. Danson: Je comprends. Est-ce qu'un négociant peut retenir un inventaire de consignation s'il procède normalement par voie de consignation?

M. Quinlan: Disons que la vente par voie de consignation est que l'on fournit des produits à la personne.

M. Danson: Mais aucun négociant n'a le droit de consigner un inventaire.

[Text]

Mr. Quinlan: No.

Mr. Danson: I do not know of specific cases. I might be splitting hairs here. What if it is the normal practice in an industry? Maybe it is in the gasoline industry or the service station industry. Mr. Kempling might know. He said he spent his bulk in this industry.

If it was normal practice to sell on a consignment basis in an industry, and because a supplier did not like the way a dealer was handling the price situation, would he be compelled to sell to him on consignment?

Mr. Quinlan: Well, if it is a consignment basis, it is the supplier's product and he can specify the price at which it must be sold.

Mr. Danson: Now, but not under the act.

Mr. Quinlan: He can at the present time. The person who is consigning to the dealer. It is the supplier's product.

Mr. Danson: Yes, but we are trying to negate that practice under the act.

Mr. Gray: Only if it is used for certain purposes. We are not trying to eliminate, as I explained to other members of the Committee, the whole concept of consignment selling. As some members of the Committee have pointed out, and as I have said, there are many valid and acceptable reasons for consignment selling.

You have raised another interesting question. Let us say the customary practice in the industry is to sell on consignment, or perhaps the customary practice of a major supplier is to sell on consignment. Because a particular dealer does not conduct himself in a way the supplier likes, the supplier says: "From now on I am not supplying on consignment. You have to pay for the stuff. You have to buy it from me." This might be very adverse to the interests of the supplier and he is saying, can that be dealt with?

This might amount to grounds for complaint for refusal to deal. I do not say I am giving a definite opinion on it. I do not know if this example has been ...

The Chairman: Mr. Orr.

Mr. G. D. Orr (Director, Trade Practices Branch, Department of Consumer and Corporate Affairs): Let us say that consignment is normal in a trade and is beneficial to the dealers, but it is not extended to dealer X. I am not sure that it would be cut, either by the present Section 34 or by the proposed amendments.

Mr. Danson: What about the refusal to sell provision?

Mr. Orr: He would still be supplying him.

Mr. Quinlan: No, no.

Mr. Orr: No, he will sell him but he will not put him on consignment.

Mr. Danson: That is correct, yes.

Mr. Gray: I do not think we can give a final view on this. There are a number of aspects. It may be a matter of ability to pay and so on, although it may be hard to justify in this case because the fellow was really just acting as agent, and remitting the money for the supplier in the first place. Perhaps the dealer was not actually sending the money back in the way he should have. The supplier, to protect himself, says, "I am just going to sell the goods outright to you and you pay me right away, because you have not been

[Interpretation]

M. Quinlan: Non.

M. Danson: Je ne peux vous citer aucun cas précis. Je risquerais ici de couper des cheveux en quatre. Qu'est-ce qui se passe quand c'est la pratique normale dans une industrie? Peut-être pour l'essence ou les stations services. M. Kempling le sait peut-être. Il a dit qu'il s'était beaucoup consacré à cette industrie.

S'il était normal de vendre par voie de consignation dans une industrie, et si un fournisseur n'aimait pas la façon dont un négociant abordait la question des prix, serait-il obligé de lui vendre par voie de consignation?

M. Quinlan: Si c'est par voie de consignation, il s'agit du produit du fournisseur et il peut préciser le prix de vente.

M. Danson: Mais pas aux termes de la loi.

M. Quinlan: Il le peut à l'heure actuelle. Il s'agit du produit du fournisseur.

M. Danson: Oui, mais nous essayons de supprimer cette pratique dans la loi.

M. Gray: Seulement si elle est utilisée dans certains buts. Comme je l'ai expliqué à d'autres membres du comité, nous n'essayons pas d'éliminer entièrement l'idée de vente par voie de consignation. Ce procédé se justifie à bien des égards.

Vous avez soulevé un autre point intéressant. Disons que la pratique habituelle dans une industrie serait de vendre par voie de consignation, ou que ce serait habituel pour un gros fournisseur. Si un négociant n'agit pas au gré du fournisseur, ce dernier dira: «Dorénavant, je ne vous vendrai plus par voie de consignation. Vous devez payer. Vous devez me l'acheter à moi.» Cela pourrait aller tout à fait à l'encontre des intérêts du fournisseur et il demande si l'on peut s'occuper de la question?

Il y aurait peut-être des raisons de plainte pour refus de négociation. Je ne sais pas si cet exemple a été ...

Le président: Monsieur Orr.

M. G. D. Orr (directeur, Direction des pratiques commerciales, ministère de la Consommation et des Corporations): Disons que la vente par voie de consignation est normale dans le commerce et joue à l'avantage des négociations mais que cela ne s'applique pas au négociant X. Je ne sais pas si cela serait précisé soit dans l'article 34 actuel soit dans les amendements proposés.

M. Danson: Et les dispositions portant sur le refus de vente?

M. Orr: Il continuerait de lui fournir ses produits.

M. Quinlan: Non, non.

M. Orr: Non, il lui vendra mais pas par voie de consignation.

M. Danson: En effet, c'est exact.

Mr. Gray: Je ne pense pas que nous puissions donner une réponse finale là-dessus. Il y a beaucoup d'aspects à considérer. Il peut s'agir d'aptitude à payer etc., bien qu'il soit difficile de la justifier dans ce cas car il ne s'agissait en réalité que de jouer le rôle d'agent et de remettre l'argent pour le fournisseur. Peut-être que le négociant n'envoyait-il pas réellement l'argent comme il aurait dû. Pour se protéger le fournisseur dit: «Je vais vous vendre immédiatement les marchandises et vous me payez tout de suite

[Texte]

remitting the part that belongs to me, the supplier"—that sort of thing.

This is not dealt with specifically in these proposals. It may or may not be a case that might be examined by the refusal-to-deal. It would depend a lot on the specific circumstances.

I think this all helps again to illustrate why we say there are areas that under certain circumstances could have consequences adverse to the marketplace and the public interest—I include in that the interests of the business sector—that should be reviewable and subject to civil orders. But in other cases the facts are neutral or actually beneficial. One cannot come along and write a criminal law from a proposal that would cause an outright ban. It helps indicate why this approach we are proposing is a valid one, just by picking this very interesting example that has so many possible aspects to it.

Mr. Danson: Yes, I would suggest there is some possibility of getting at this through a refusal to sell. There is a danger—I do not say it is a common one. I think the whole question of consignment selling is perhaps more important in some segments of the marketplace than we realize. There are areas—and perhaps it is with your other hat, your Plumptre hat, Mr. Minister, in which much marketing is done on a consignment basis, particularly in luxury products where retailers, generally speaking, are given huge inventories on consignment, usually prior to Christmas-season selling, and they are able to return what they do not use. And most of the stuff, because it frequently very fancy packaging and everything, is absolutely destroyed. I would suggest that this has a very serious effect on the price of those products. The prices of the products are doubled or tripled sometimes to take this type of marketing into account. As a matter of fact, in some of those industries we have even relieved them of sales tax, which makes no difference to the final prices in cosmetics and things like that at all.

Mr. Gray: That is another aspect, and you could use your example as an argument for or against the practice. You could argue that the retailer would not be able to compete in the holiday shopping situation without being able to stock up on consignments. You can make an argument for that practice in the circumstances you have mentioned.

Mr. Danson: Like credit selling, there is a price for it.

Mr. Gray: That is right. It is a matter of the balancing of circumstances. That is why we are not proposing that consignment selling be banned. We have isolated certain instances that could be damaging and we have provided, not an outright ban, but a civil procedure for reviewing them in a way that might lead to remedial order, or it might not.

Mr. Danson: And then there is abuse. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Could I ask one question on this consignment? It is on the matter of when title passes to the individual. I have dealt in consignment selling in the past for various reasons. As a matter of fact, at the present time in my own business we have some products out on consignment. Because we have been caught in bankruptcies with consignment stock on the shelves of a customer of ours, we have indicated on the invoice that the product is on consignment. It is there strictly for financial reasons, in other

[Interprétation]

car vous n'avez pas remis ce qui m'appartenait à moi le fournisseur—ou ce genre de chose.

Il n'en est pas précisément question dans ces propositions. Le cas peut être examiné ou non par le refus de négocier. Cela dépendrait beaucoup des circonstances.

Je pense que cela est encore à expliquer pourquoi nous disons qu'il y a des domaines où les circonstances pourraient entraîner des conséquences adverses pour le marché et le public—et que dans ce cas, ce serait étudié et pourrait faire l'objet d'un règlement. Dans d'autres cas, les faits sont neutres ou même avantageux. On ne peut pas arriver pour rédiger une loi à partir d'une proposition qui en viendrait à bannir complètement le procédé. C'est pourquoi notre approche est valable et l'exemple est très intéressant car il indique maints aspects.

M. Danson: Oui, je dirais qu'il serait assez possible d'arriver à cela par un refus de vendre. Il y a un danger—je ne dis pas qu'il soit commun. Je pense que toute la question de la vente par voie de consignation est peut-être plus importante dans certains secteurs du marché que nous ne le croyions. Il y a du domaine—peut-être avec votre autre chapeau, votre chapeau Plumptre, monsieur le ministre, vos coûts du marché sont en voie de consignation, particulièrement pour les produits de luxe où les détaillants, en général, reçoivent d'énormes inventaires sans votre assignation, en général avant la saison de Noël et peuvent retourner ce qu'ils n'utilisent pas. Et la plupart des produits, parce qu'ils sont en général joliment emballés etc., sont tout simplement détruits. Je dirais que cela a des répercussions très sérieuses sur le prix de ces produits. Les prix des produits sont doublés, quelquefois triplés pour tenir compte de ce genre de commercialisation. D'ailleurs, dans certaines de ces industries, on a même supprimé les taxes de vente et cela n'apparaît même pas dans les prix définitifs des produits de beauté et des choses du genre.

M. Gray: C'est un autre aspect de la question, et votre exemple pourrait servir d'argument pour ou contre. Vous pourriez dire que le détaillant ne pourrait avoir des prix concurrentiels pendant la période des fêtes sans pouvoir se constituer des stocks par voie de consignation. On peut soutenir cette pratique dans les circonstances dont vous avez parlé.

M. Danson: Comme la vente à crédit, cela se paie.

M. Gray: C'est exact. Il s'agit d'équilibrer les circonstances. C'est pourquoi nous ne proposons pas de supprimer la vente par voie de consignation, nous avons pris certains exemples dans lesquels elle pourrait être néfaste et nous avons non pas véritablement banni sa pratique mais adopté une procédure civile qui nous permettrait de revoir la question et de trouver un remède éventuel.

M. Danson: Et là, on abuse. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Kempling.

M. Kempling: Puis-je poser une question sur cette consignation? J'ai eu affaire à des ventes par voie de consignation pour diverses raisons. D'ailleurs, à l'heure actuelle, dans ma propre affaire, nous avons des produits vendus par voie de consignation. Comme nous nous sommes fait prendre dans des faillites avec des stocks vendus par voie de consignation à de nos clients, nous avons indiqué sur la facture que le produit est consigné. Il n'est donc sur les étagères de notre client que pour des raisons financières,

[Text]

words, the inability of the person to finance the inventory. Then in the case of bankruptcy we find that they do not recognize our consignment stock and it is gone. What we have done to protect ourselves is have the individuals sign a separate document stating that title does not pass to them until such time as they have in fact paid for the product.

I am just wondering about the case of the gasoline business here. Somebody comes in and actually drops a load of gasoline in a service station, the chap signs for it, and he is accepting it; it is offer and acceptance. Where does title pass? Does he hold title to it?

• 1055

Mr. Gray: If he holds title to it it would not be consignment selling; it would be a matter, as you put it so well, as to what the evidence is of the terms and conditions. I think the matter could be easily dealt with by regard to the nature of the documents which are signed at the time the delivery is made, or some blanket document of a more general nature under which the deliveries are made. This would be a matter of examining the evidence, which generally would be based on the documentation.

The Chairman: Section 31(4), gentlemen?

Mr. Quinlan: Mr. Chairman, it is a few minutes to eleven. Do you wish me to proceed?

An hon. Member: We will come back.

The Chairman: We could do that, gentlemen, because I feel that 31(4) is very long. I think it would be unfair to Mr. Quinlan and others if we had to ask him to stop halfway through a sentence. Is it agreed?

Some hon members: Agreed.

The Chairman: I would like to thank the Minister and the officials.

The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interpretation]

en d'autres termes, parce que la personne n'est pas en mesure de financer ce stock. En cas de faillite, nous nous apercevons qu'ils ne reconnaissent pas la consignation de notre stock et que tout est perdu. Pour nous protéger nous avons fait signer à nos clients un document distinct au terme duquel ils n'obtiendront ce titre que lorsqu'ils auront en fait payer le produit.

Je me demande simplement dans le cas de l'essence, si quelqu'un arrive avec un chargement d'essence dans une station-service, le gas signe et accepte; il s'agit d'une offre et d'une acceptation. Quand le titre de propriété est-il transféré? Est-ce que c'est lui qui détient le titre?

M. Gray: S'il en détient le titre, ce ne serait plus une vente par voie de consignation; cela dépendrait alors, comme vous l'avez si bien dit, de l'examen des termes et conditions. Je crois que la question serait vite résolue en consultant les documents signés lors de la livraison, ou bien quelques documents d'ordre plus général qui s'appliqueraient aux livraisons. Il s'agirait alors d'étudier les preuves, qui seraient normalement fondées sur les documents.

Le président: Devons-nous passer à l'article 31(4), messieurs?

M. Quinlan: Monsieur le président, il sera bientôt 11 heures. Voulez-vous que je commence?

Une voix: On reviendra plus tard.

Le président: En effet, messieurs, il me semble que nos discussions sur l'article 31(4) seront très longues. J'estime qu'il serait injuste envers M. Quinlan et les autres s'il nous fallait lui demander de s'arrêter au milieu d'une phrase. Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je tiens à remercier le ministre et ses fonctionnaires.

La séance est levée jusqu'à la nouvelle convocation de la présidence.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Tuesday, May 7, 1974

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 12

Le mardi 7 mai 1974

Président: M. Jacques L. Trudel

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Main Estimates 1974-75 — Votes 35 and 40,
Grains and Oilseeds Program under the
Department of Industry, Trade and Com-
merce.

CONCERNANT:

Budget principal des dépenses 1974-1975 —
Les crédits 35 et 40, Programme des céréales
et des graines oléagineuses, sous le ministère
de l'Industrie et du Commerce.

APPEARING:

The Honourable Otto E. Lang,
Minister of Justice responsible for the Canadi-
an Wheat Board.

COMPARAÎT:

L'honorable Otto E. Lang,
Ministre de la Justice, responsable de la Com-
mission canadienne du blé.

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session
Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la
vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE, TRADE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Jacques L. Trudel
Vice-Chairman: Mr. Harold T. Herbert

and Messrs.

Buchanan	Frank
Clarke	Gleave
(<i>Vancouver Quadra</i>)	Guay (<i>Lévis</i>)
Clermont	Hamilton
Danson	(<i>Swift Current-</i>
Fox	<i>Maple-Creek</i>)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Jacques L. Trudel
Vice-président: M. Harold T. Herbert

et Messieurs

Horner	Murta
(<i>Battleford-</i>	Neil (<i>Moose Jaw</i>)
<i>Kindersley</i>)	Rose
Latulippe	Ritchie
Leblanc (<i>Laurier</i>)	Stevens—(19)

(Quorum 10)

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Monday, May 6, 1974:

Mr. Buchanan replaced Mr. Demers;
Mr. Knight replaced Mr. Grier;
Mr. Gleave replaced Mr. Broadbent;
Mr. Horner (*Battleford-Kindersley*) replaced Mr.
Kempling;
Mr. Hamilton (*Swift Current-Maple Creek*) replace
Mr. McGrath;
Mr. Murta replaced Mr. Lambert (*Edmonton*
West)
Mr. Neil (*Moose Jaw*) replaced Mr. Blenkarn.

On Tuesday, May 7, 1974:

Mr. Rose replaced Mr. Knight.

Conformément à l'article 65(4)b du Règlement

Le lundi 6 mai 1974:

M. Buchanan remplace M. Demers;
M. Knight remplace M. Grier;
M. Gleave remplace M. Broadbent;
M. Horner (*Battleford-Kindersley*) remplace M.
Kempling;
M. Hamilton (*Swift Current-Maple Creek*) rem-
placé M. McGrath;
M. Murta remplace M. Lambert (*Edmonton-*
Ouest);
M. Neil (*Moose Jaw*) remplace M. Blenkarn.

Le mardi 7 mai 1974:

M. Rose remplace M. Knight.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 7, 1974

(14)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 11:21 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jacques-L. Trudel, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Danson, Gleave, Hamilton (*Swift Current-Maple Creek*), Herbert, Horner (*Battleford-Kindersley*), Leblanc (*Laurier*), Murta, Neil (*Moose Jaw*), Rose and Trudel.

Other Member present: Mr. Knight.

Appearing: The Honourable Otto E. Lang, Minister of Justice responsible for the Canadian Wheat Board.

Witnesses: From the Department of Industry, Trade and Commerce: Mr. W. E. Jarvis, Coordinator, Grains Group; Mr. J. H. Easton, General Director, Transportation, Grains Group; Mr. W. M. Miner, General Director, Grain Marketing Office.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference relating to the Main Estimates of the Department of Finance for the fiscal year ending March 31, 1975. (See *Minutes of Proceedings, Thursday, March 21, 1974, Issue No. 1*).

The Chairman called Votes 35 and 40—Grains and Oilseeds Program under the Department of Industry, Trade and Commerce.

The Minister made an opening statement.

The Minister and the witnesses answered questions.

At 12:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J. M. Robert Normand

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 7 MAI 1974

(14)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 11 h 21, sous la présidence de M. Jacques-L. Trudel.

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Danson, Gleave, Hamilton (*Swift Current-Maple Creek*), Herbert, Horner (*Battleford-Kindersley*), Leblanc (*Laurier*), Murta, Neil (*Moose Jaw*), Rose et Trudel.

Autre député présent: M. Knight.

Comparaît: L'honorable Otto E. Lang, ministre de la Justice, responsable de la Commission canadienne du blé.

Témoins: Du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. W. E. Jarvis, coordonnateur, Comité des céréales; M. J. H. Easton, directeur général, transports, Comité des céréales; M. W. M. Miner, directeur général, Bureau de commercialisation des céréales.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi portant sur le budget principal des dépenses du ministère des Finances pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975. (Voir le procès-verbal du jeudi 21 mars 1974, fascicule n° 1).

Le président met en délibération les crédits 35 et 40 du ministère de l'Industrie et du Commerce—Programmes des céréales et des graines oléagineuses.

Le ministre fait une déclaration préliminaire.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

A 12 h 51, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, May 7, 1974.

[Text]

• 1122

The Chairman: Order, please.

Gentlemen, today we will proceed with consideration of Vote 35 and Vote 40, Grains and Oilseeds Program under the Department of Industry, Trade and Commerce. You will find Vote 35 and Vote 40 on page 11-20.

Industry, Trade and Commerce

A—Department—Grains and Oilseeds Program
Vote 35—Grains and Oilseeds—Operating expenditures—\$2,206,000

Vote 40—Grains and Oilseeds—The grant listed in the Estimates and contributions—\$22,000,000

Appearing before us this morning we have the Honourable Otto Lang, Minister of Justice responsible for the Canadian Wheat Board together with officials of his department: Mr. Miner, General Director, Grain Marketing Office; Mr. O'Connor, Chief, Market Operations, Grain Marketing Office as well; Mr. Ferguson, Administrative Officer; Mr. Hudson, Market Development; Mr. Easton, General Director, Transportation; and Mr. Clement, Executive Secretary.

Hon. Otto E. Lang (Minister of Justice and Attorney General of Canada, and Minister responsible for the Canadian Wheat Board): Mr. Clement is not here. Mr. Jarvis, who is the Assistant Deputy Minister of Agriculture and the Co-ordinator of the Grains Group, is at my right hand, Mr. Chairman.

The Chairman: Good. Mr. Minister, do you have an opening statement?

Mr. Lang: Mr. Chairman: I will make a very brief opening statement so that I do not interfere with the Committee members' time for questioning.

• 1125

We are, beginning our 1974 growing season, and we find the international situation somewhat more uncertain than it was a year ago. The supply-and-demand levels may be more in line, according to a number of forecasts and predictions, but just as obviously, the world is in a fairly interesting situation where serious crop problems could very drastically change that picture very quickly. We see this reflected in the rapid movements that have been taking place in prices for grain in those areas where the market automatically determines what the price will be. We have found the Canadian Wheat Board taking a more stabilizing attitude toward prices, taking a view that the situation does not justify the rapid shifts that have been occurring in the market.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 7 mai 1974

[Interpretation]

Le président: A l'ordre, je vous prie.

Messieurs, nous étudierons aujourd'hui les crédits 35 et 50 du Budget des dépenses 1974-1975, Programme des céréales et des graines oléagineuses, sous le ministère de l'Industrie et du Commerce. Le crédit 35 figure à la page 11-21, version française, et le crédit 40 à la même page. Donc

Industrie et Commerce

A—Ministère—Programme des céréales et des graines oléagineuses
Crédit 35—Céréales et graines oléagineuses—Dépenses de fonctionnement—\$2,206,000

Crédit 40—Céréales et graines oléagineuses—Subventions inscrites au Budget et contributions—\$22,000,000

Ce matin, nous avons comme invité d'honneur l'honorable Otto Lang, ministre de la Justice responsable de la Commission canadienne du blé accompagné de ses hauts fonctionnaires: M. Miner, directeur général, Direction générale de la commercialisation des grains; M. O'Connor, chef, Opérations de commercialisation, Direction générale de la commercialisation des grains également; M. Ferguson, agent administratif; M. Hudson, Développement des marchés; M. Easton, directeur général, Transportation, Comité des grains; et M. Clement, secrétaire exécutif au Comité des grains.

L'honorable Otto E. Lang (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre responsable de la Commission canadienne du blé): Monsieur Clément n'est pas ici. M. Jarvis, sous-ministre adjoint de l'agriculture et coordinateur du Comité des grains est à ma droite, monsieur le président.

Le président: Bon. Monsieur le ministre, vous avez une déclaration liminaire?

M. Lang: Monsieur le président, je ferai une très brève déclaration liminaire pour ne pas empiéter sur le temps consacré aux membres du Comité qui voudront bien poser des questions.

Nous sommes au début de notre saison des récoltes en 1974 et la situation internationale nous apparaît beaucoup plus incertaine qu'il y a un an. L'offre et la demande s'équilibreront davantage, d'après un certain nombre de prévisions, mais également pourront dépendre de la situation mondiale qui est fort intéressante et qui traduit des problèmes de récolte qui pourraient soudain changer totalement ce tableau. Cela se traduit par l'évolution rapide des prix du grain qui s'est produite dans les régions où le marché détermine automatiquement les prix. D'après nos constatations, la Commission canadienne du blé recherche une plus grande stabilité des prix en adoptant le point de vue selon lequel la situation ne justifie pas les rapides changements qui se produisent sur le marché.

[Texte]

We are expecting increased production of wheat in the main producing and importing countries as well, and this could certainly improve our supply situation if the crop conditions are good. The feed grain situation will also likely remain tight because of the low carry-over and this may be true with oilseeds as well although the situation seems to have eased compared to a year ago.

We are moving into this year following what will be the best crop year we have ever had to date by a very large margin. It is now forecast that the total return in the west for grain for the crop year we are in will be in the order of \$3.5 billion, up very remarkably from the 3 earlier years which were peaks, namely the \$1.2 billion in 1952-53, the \$1.4 billion in 1966-67 and the \$1.8 billion in 1973.

You will notice, indeed, Mr. Chairman, that the expected total is approximately equal to two of the best previous years. This record grain income will be achieved on something less than record exports following three successive years when record volumes were exported. It will still be true, however, that the total of grain disposed of from Canadian sources in the course of the year will be larger than the amount produced in the year from which it was drawn and that for four years in a row we will, therefore, have moved out more grain than we have produced and, therefore, cut into the supply which was so very large at the beginning of that period.

Obviously the challenge now is back to producers in terms of showing how much additional production they can bring about when there is a demand and, therefore, there is no owner's supply on their hands, and also when the cash position has improved so that they can, in fact, acquire additional inputs such as fertilizers, given the supply, and produce more grain.

That additional production is really necessary in order to sustain the drive we have underway to develop and improve the handling and transportation system and at least to do it for the kinds of volumes we are talking about. It is our belief we should have a system that can handle the kinds of levels of exports we have been having these last three years and production can, indeed, justify having that system, even while we increase our animal production in Canada.

In the 1974-75 program we will continue our objectives of developing markets for grains, oilseeds, notwithstanding the buoyant market conditions because we want to look ahead and be sure that we are seizing every opportunity to obtain markets and ways of marketing for the future. We, of course, also will be dealing this year with the major programs we proposed in relation to the establishment of a new reserves program, the improvement and expansion of our grain handling facilities, the introduction of stabilization programs to assure producers of decent receipts in years when conditions are not as good, the support of domestic consumers in part of the price of bread to them, the increased processing of grains and oilseeds in Canada, and of course our over-all maintenance of a prime competitive position in international markets. A seller's market, tight supplies and uncertainty in the last months have been characteristic and these matters have no doubt hampered market development activity. However, interest has

[Interprétation]

Nous nous attendons à ce que la production s'accroisse dans les principaux pays producteurs et importateurs également, ce qui pourrait sensiblement s'améliorer si les récoltes sont bonnes. Les graines de provende ne seront pas abondantes et cela vaudra également pour les graines oléagineuses même si la situation semble s'être améliorée par rapport à l'an dernier.

C'est à la suite de la meilleure année agricole que nous avons eue jusqu'ici que nous entamons cette nouvelle année, les recettes ont augmenté d'une façon très importante. À l'heure actuelle, on prévoit que les recettes totales des céréales dans l'Ouest pendant l'année agricole actuelle sera de 3.5 milliards de dollars, ce qui marque une hausse remarquable au regard des trois dernières années qui étaient des années records notamment l'année 1952-1953 qui a enregistré des recettes de 1.2 milliard de dollars; l'année 1966-1967, 1.4 milliard de dollars et l'année 1973, 1.8 milliard de dollars.

Vous constaterez sans doute, monsieur le président, que le total est à peu près égal à celui des deux années records. Les revenus records provenant des céréales sont puisés à même des exportations un peu inférieures suite aux trois années consécutives quand les volumes records ont été exportés. Il sera toujours vrai toutefois que le total des céréales qu'on exportera à même les ressources canadiennes durant l'année dépassera le volume produit pendant l'année où l'on a fait ces calculs. En conséquence, durant quatre années consécutives, nous exporterons le grain que nous aurons produit si bien qu'il s'ensuivra des offres réduites qui étaient si énormes au début de cette période.

De toute évidence, le défi est maintenant posé aux producteurs qui doivent prouver qu'il ne peuvent fournir aucun supplément quand la demande se fait sentir. Il n'est donc plus question de l'offre du propriétaire. Quand on leur offrira plus de fonds, ils pourront à ce moment-là acquérir des apports supplémentaires tels les engrais chimiques pourvu qu'on leur donne ces approvisionnements après quoi ils pourront produire plus de céréales.

Cette production supplémentaire est à vrai dire nécessaire pour maintenir l'élan qui se fait sentir à l'heure actuelle pour développer et moderniser la manutention et le système de transport du moins pour les volumes qui nous intéressent. À notre avis, il nous faut un système qui puisse faire face aux volumes d'exportations que nous avons acheminés au cours des trois dernières années et la production peut de toute évidence défendre un tel système même si nous accroissons l'élevage au Canada.

Le programme dès 1974-1975 prévoit la poursuite de nos objectifs visant le développement des marchés de céréales de graines oléagineuses nonobstant les conditions soutenues du marché car nous avons des perspectives d'avenir et tenons à nous assurer que nous allons saisir toutes les occasions d'obtenir les marchés ainsi que les meilleures méthodes de commercialisation à l'avenir. Bien sûr, nous nous occuperons cette année des grands programmes que nous avons préparés en rapport à l'établissement d'un nouveau programme de réserves de la modernisation et de l'extension de nos installations de manutention des céréales, de l'aménagement des programmes de stabilisation pour que les producteurs aient l'assurance de toucher des recettes respectables quand les conditions ne sont pas bonnes pendant certaines années et de recevoir l'appui des consommateurs du Canada qui achèteront le pain à un prix raisonnable. Nous proposons également une plus grande préparation des céréales et des graines oléagineuses au

[Text]

grown as did product and process development. The processing industry in Canada has demonstrated this interest through very significant financial commitments to the Protein-Oil-Starch Pilot Plant that is to be constructed. In addition, the assurance of supply of raw materials in Canada is encouraging existing firms to expand and diversify and is attracting new firms.

• 1130

We have therefore had an increase in the number of applications under our Grains and Oilseeds Marketing Incentive Program. This is, I think, a very good trend, particularly if we see it shifting in favour of semiprocessed products as well as in the bulk product field.

The government has made a commitment to the construction of the Protein-Oil-Starch Pilot Plant in Saskatoon of a contribution of up to 90 per cent of the capital costs to a maximum of \$3.6 million, and of up to \$3 million for operating costs over the first five years of the plant, in order to get it under way. This will accompany grants from industry and other sources in making up the whole costs and in making the operation viable. This commitment was announced first at the Western Economic Opportunities Conference. It results from co-operation between government and the whole food grains and oilseed sectors of industry in Canada, which identify the need for some physical research and development capability. We need this to produce the know-how to bring about more processing of Canadian grains and oilseeds.

The Pilot Plant Corporation is a nonprofit organization developed by this government's and industry's co-operation to put the machines and men that are needed to do the job together in one place. It is expected that the pilot plant will substantially increase activity in value-added processing of grains and oilseeds in Canada so that we can increase the ways in which oilseeds and grains are used and, therefore, the amounts needed. This also helps to stabilize markets for these products by increasing the variety of the target markets.

Within this fiscal year we look forward to putting in place a Western Grain Stabilization Program as an essential element in our over-all plan to ensure adequate income

[Interpretation]

Canada et bien sûr nous préconisons le maintien global d'une position concurrentielle primordiale sur les marchés internationaux. Il ne fait aucun doute que le marché des vendeurs, les offres réduites et l'incertitude qui règnent sur les marchés depuis ces derniers mois ont traduit le caractère des événements et ces questions ont empêché le développement du marché. Toutefois, l'intérêt s'est accru ainsi que le développement des produits et de la transformation des céréales. L'industrie de transformation au Canada a exprimé son vif intérêt en forme d'argent financièrement dans un projet pilote d'envergure qui pourvoit la construction d'une usine traitant les protéines, l'huile et les féculents. Sans doute, les grandes maisons actuelles, sont encouragées à étendre et à diversifier leurs activités grâce à cette assurance de l'approvisionnement du matériel brut au Canada, qui attire également les nouvelles maisons.

Il s'ensuit que nous avons eu un nombre de demandes accrues aux termes de notre programme d'encouragement de commercialisation des céréales et des graines oléagineuses. Voilà, à mon avis, une très heureuse tendance surtout si l'on constate que l'orientation se dirige en faveur des produits semi-transformés autant que les produits en vrac.

Le gouvernement a promis qu'il affecterait à la construction de l'usine pilote traitant des produits de protéines, de l'huile et des féculents à Saskatoon, une contribution jusqu'à concurrence de 90 p. 100 des frais et investissements soit un maximum de 3.6 millions de dollars et jusqu'à concurrence de \$3 millions des frais de fonctionnement pendant les cinq premières années de l'usine, afin qu'elle soit bien lancée. Cette promesse sera accompagnée de subventions en provenance du secteur industriel et d'autres sources qui assumera l'ensemble des coûts pour que cette usine soit viable. Cette promesse a d'abord été annoncée à la conférence de l'Ouest sur les débouchés économiques. C'est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement et l'ensemble des secteurs de l'industrie canadienne des céréales et des graines oléagineuses. Le fruit de cette collaboration a rendu impérieuses les recherches physiques et la capacité de développement. Cela est nécessaire pour donner lieu aux connaissances nécessaires qui aboutiront à une plus grande transformation des céréales et des graines oléagineuses canadiennes.

La corporation de l'usine pilote est une organisation à buts non-lucratifs, constituée grâce à la collaboration du gouvernement et du secteur industriel qui envisageait de faire travailler de concert machines et hommes, pour que la tâche soit menée à bien en un seul endroit. On s'attend à ce que l'usine pilote va sensiblement augmenter l'activité de transformation des céréales et des graines oléagineuses au Canada en leur donnant une valeur ajoutée, ce qui nous permettra de trouver de nouvelles façons d'utiliser ces céréales et en conséquence les volumes requis. Cette méthode nous aide à stabiliser les marchés en augmentant la variété des marchés en vue.

Durant cet exercice financier, nous envisageons instorer un programme de stabilisation des céréales de l'Ouest à titre d'élément essentiel dans notre plan global visant à

[Texte]

and adequate levels of food production in Canada at reasonable prices. At the same time we have before the House a bill to put the two-price wheat program in legislative form in making the payments to the Canadian Wheat Board, which are in effect consumer subsidies in relation to the price of bread. This program is tied to a guarantee to producers of a minimum of \$3.25 per bushel for wheat used in human consumption, both bread wheats and durums.

We also plan to move ahead with the development of a grain storage program that recognizes the consumers' obligation, the users' obligation, to pay part of the storage costs of holding a secure supply of grain.

In the transportation area, we are acquiring 4,000 additional grain hopper cars and we will continue with the major work of producing a better rail system and efficient grain handling facilities, that work going on in both the Canada Grains Council and elsewhere, and encourage other direct activities, such as new inland terminals, where they prove to be reasonable on the basis of analysis.

I look forward, therefore, Mr. Chairman to questions the Committee may have, and I invite them to direct them either to me or to the officials who are with me.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. I now recognize Mr. Murta.

Mr. Murta: Mr. Chairman, Mr. Minister, you mentioned the expected increase in wheat acreage in the prairies this year. Would you care to give us some indication of your dealings, or the Department's, as far as the expected acreage in rapeseed and flax is concerned, in view of the kind of demand situation that has developed for these crops?

Mr. Lang: Let me distinguish between expected and desired. The targets we put before producers each year are really more our view of what is desirable than any kind of view of what we actually expect producers might do. The Statistics Canada figures give us some guide on where producers' intentions may have stood a month or so ago, and our conclusions are that rather more rapeseed and rather more barley, particularly, ought to be seeded than producers indicated they were intending to. We therefore are encouraging them to minimize the summerfallowing of land in order to add not only the wheat acreage which they propose but additional acreage to barley and rapeseed, and among those I would emphasize rapeseed. We have developed very strong export markets and really should maintain them. We are developing our processing in Canada and we should encourage that growth. To do that, we really have to show that the production will be there, and therefore additional acreage is very important.

[Interprétation]

assurer un revenu adéquat et des niveaux adéquats de production de denrées au Canada, à des prix raisonnables. Au même moment, nous venons de présenter à la Chambre un bill visant à intégrer dans une mesure législative, le programme de double prix du blé pour que les paiements versés à la Commission canadienne du blé qui sont en somme des subventions des consommateurs qui sont en rapport au prix du pain. Ce programme est relié à la garantie consentie aux producteurs d'un minimum de \$3.25 par boisseau de blé, puisque les humains consomment à la fois pour les blés entrant dans la composition du pain et les durums.

Nous avons l'intention d'aller de l'avant dans la constitution d'un programme d'emménagement du grain qui reconnaît l'obligation des consommateurs des usagés qui doivent partager les frais d'entreposage pour maintenir une offre soutenue du grain.

Dans le domaine des transports, nous nous procurons 4,000 wagons supplémentaires et nous poursuivons nos grands travaux de construction en vue de moderniser le système ferroviaire et les installations d'augmentation de manutention des céréales qui se veulent efficaces. Ce travail se fait à la fois au Conseil des grains du Canada et ailleurs, et nous encourageons d'autres activités directes telles les nouveaux terminus internes au besoin en se fondant sur nos analyses.

C'est avec anticipation, monsieur le président, que j'attends les questions du Comité, et j'inviterai les membres à me les poser directement ou aux hauts fonctionnaires qui m'accompagnent.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre. Je donne la parole à M. Murta.

M. Murta: Monsieur le président, monsieur le ministre, vous nous parlez de l'accroissement de superficie pour la culture du blé auquel on doit s'attendre dans les Prairies cette année. Pourriez-vous nous donner quelques indications de vos activités ou de celles de votre ministère en ce qui concerne la superficie escomptée dans le domaine de la graine de colza ou du lin, étant donné la demande qui s'est fait sentir pour ses récoltes?

M. Lang: Permettez-moi d'établir une distinction entre ce qu'il faut attendre et ce que l'on souhaite. Les objectifs que nous brandissons devant les producteurs chaque année représentent plus ce qui à notre sens est souhaitable que ce que nous attendons des producteurs. Les chiffres de Statistique Canada nous servent d'inspiration sur ce qu'auraient pu être les intentions des producteurs il y a un mois ou deux, si bien que nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait mieux ensemençer plus de colza et d'orge, notamment que ne l'avaient prévu les producteurs. Nous les encourageons à diminuer à l'été le défrichement des terres pour ajouter non seulement la superficie du blé qu'il propose, mais également un accroissement d'acres supplémentaires consacrées à la culture de l'orge et de la graine de colza, mais je mets surtout l'accent sur cette dernière. Nous avons constitué des marchés d'exportation extrêmement fertiles et nous avons l'intention de les maintenir. Nous développons notre processus de transformation au Canada et nous devrions encourager cette croissance. Pour se faire, il nous faut prouver que cette production se fera et c'est pourquoi nous avons besoin d'une superficie supplémentaire.

[Text]

Mr. Murta: One of the things that is of concern to me, I suppose, as a producer and also from the political point of view, is the aspect of encouraging this kind of expanded rapeseed production—and I agree with you that we certainly need it.

• 1135

With the added capacity in western Canada for the crushing of rapeseed, some people that own these crushing plants are talking about the situation whereby, if we crush all the rapeseed that we intend to grow, we may really not have enough to make any kind of contribution so far as our export market is concerned. I know of a case in Manitoba right now—and this is not about rapeseed that I am talking but about sunflower crushing—where they could just about crush all the intended acreage in a weekend; so they are going to be very heavily reliant on American soy beans, probably, to keep their plant going.

You talk of encouraging, but how do you go about encouraging other than, I suppose, through speeches? Is this what you mean? Does your department try to set down to the producer the alternatives? Is there a monetary incentive, for example, to grow rapeseed? Will this be introduced?

Mr. Lang: It is mostly a matter of communication and we do mail to all producers an analysis of this situation. Each producer, therefore, has a direct communication from us encouraging this. I think we can all help by this process of making speeches and encouraging them.

Last year, we did an analysis of returns per acre from various crops because we thought that there was quite a myth about the return from barley, for instance, not being as good over the years as the return from wheat on a per-acre basis. The facts did not bear that out so we gave those facts to producers.

I think again that, this year, the drawing attention to price relationships and the reasonableness over the years of the return—there is a very good return from rapeseed—is important.

In addition, we have done one other thing this year and that is recognizing the likely very rapid movement of rapeseed into markets. Therefore, after discussions with the Wheat Board, which indicated that they could not see anything but an open quota, practically speaking, for rapeseed, we indicated that to producers at this stage.

That means that producers who grow rapeseed can, in effect, increase their share of the quota market on barley and wheat by assigning those rapeseed acres to barley and wheat. This has been true about mustard and some other grains over the years.

It is a form of incentive through the quota system which is, I think, reasonable so long as we are in a development stage with these grains. At the moment, rapeseed is perhaps past the development stage, in one sense, but at a critical point in terms of trying to make sure we maintain the acreage. So the quota bonus is an important element this year.

[Interpretation]

M. Murta: Un des facteurs qui m'inquiète, je suppose, en tant que producteur, est d'un point de vue politique, c'est l'encouragement que l'on donne à ce genre de production et d'expansion de la production de la graine de colza; je conviendrai avec vous qu'elle est certainement nécessaire.

L'ouest du Canada dispose d'une capacité accrue affectée au broyage de la graine de colza. Certains propriétaires de ces usines de broyage nous disent que s'ils broyaient la récolte entière de colza qu'ils entendent cultiver, il se peut qu'il ne nous reste plus rien pour contribuer au marché à l'exportation. A l'heure actuelle, je connais un cas au Manitoba qui n'a pas trait à la graine de colza, mais bien au broyage de la graine de tournesol, et dont le travail de broyage sur toute la superficie escomptée pourrait se faire en une fin de semaine; ces cultivateurs dépendront donc beaucoup des fèves de soja américaines, pour assurer le maintien de leur usine probablement.

Vous parlez d'encouragement. Comment vous y prenez-vous pour se faire sinon par des discours? C'est bien ce que vous voulez dire? Votre ministère prend-il le soin de présenter aux producteurs des solutions de rechange? A-t-on prévu des encouragements monétaires pour la culture de la graine de colza? Avez-vous l'intention de faire une telle offre?

M. Lang: Tout se fait surtout par communication et nous envoyons à tous les producteurs par courrier une analyse de cette situation. Chaque producteur donc est en communication directe avec nous et reçoit ainsi notre encouragement. Je pense que nous pouvons tous nous mettre à l'œuvre pour leur venir en aide grâce aux discours et aux formes d'encouragement.

L'an dernier, nous avons fait une analyse des recettes par acre et par récolte car à notre avis, il existait un mythe formidable concernant les recettes découlant de l'orge, par exemple, qui n'aurait pas été au cours des ans, aussi bonnes que celles du blé par acre. Les faits ont prouvé le contraire et nous en avons informé les producteurs.

Cette année, encore une fois, nous attirons l'attention des producteurs sur les rapports des prix et aspects raisonnables des recettes au fil des ans, et il est fort important d'établir que les recettes provenant de la graine de colza sont fort heureuses.

En outre, nous avons entrepris cette année de connaître le mouvement éventuel rapide de la graine de colza sur les marchés. En conséquence, suite aux discussions avec la Commission canadienne du blé, qui ne pouvait pas envisager d'autres solutions qu'un quota ouvert pour la graine de colza en principe, nous en avons fait part aux producteurs à cette étape.

Dans la pratique, cela signifie que les producteurs qui s'adonnent à la culture de la graine de tournesol, peuvent, en retour, accroître leur part, du marché sous forme de quotas d'orge et de blé, en assignant ces acres de colza à l'orge et au blé. C'est ainsi qu'on a procédé avec la moutarde et d'autres grains, au fil des ans.

C'est une forme d'encouragement par le billet du système de quotas, qui à mon sens, est raisonnable aussi longtemps que nous en sommes à l'étape de développement des céréales. Pour l'instant, la graine de colza a peut-être transcendé l'étape du développement d'une certaine façon mais se situe à un point critique en termes que nous essayons d'assurer le maintien de la superficie. Donc, le bonus sous forme de quota, est un des éléments importants cette année.

[Texte]

Mr. Murta: One area that has not been discussed publicly to any extent since the rapeseed plebiscite is the aspect of the voluntary pooling of rapeseed that may or may not occur. This was suggested, I think, by yourself at one point. Also, the supervisor for the exchanges: I think this was another area that you were concerned with.

I would like to ask you if the mechanism, for example, is set up. Have you had talks or ongoing discussions with the grain companies, for example, and the various interests in western Canada so far as the setting up of a voluntary pooling system for rapeseed for the beginning of the new crop year is concerned?

Mr. Lang: We have had those discussions and, in the course of them, I concluded that we could, indeed, proceed to a workable system but that it would not really be possible to put the legislative change that would be desirable in place in time for this crop year. Our legislative timetable, as you know, has been extremely crowded and so we really could not see it being done in time for this year.

I would propose that we have the form of pooling well-known by the fall and therefore capable of being in place by the next crop year.

Mr. Murta: The 1975-76 crop year?

Mr. Lang: The 1975-76 crop year, yes.

• 1140

Mr. Murta: But it will be going ahead. The mechanism and that will be set up. In effect, it can be done.

Mr. Lang: Yes.

Mr. Murta: The pooling aspect can be done.

Mr. Lang: Well, there will be differences of opinion about how well it will work, of course, but I believe it can be made workable and therefore in effect offered to producers. By living with it we will see how effective it will be.

Mr. Murta: Another area, Mr. Minister. I would like to know this from you and I do not think there should be any secrecy in this aspect in connection with the Canadian Wheat Board. Is the Wheat Board at the present time making any new sales commitments of any size, into the new crop year or the existing crop year, for example? You know, there has been talk that the board has been out of the selling aspect of it for a month or so at least because of the transportation difficulties, moving the existing amounts of grain to export positions. The reason I am asking you this is because the board's quoted price at the present time is so much higher than what you would normally consider the Chicago future price. I am just wondering whether or not they are in fact out; it does not matter what their price is at the present time; or, if they are going back into the market, will their price come down to meet this line? Are they going to try to hold what appears to be quite a high price at the present time?

Mr. Lang: You are obviously into a very delicate area because the price itself is the result of a conclusion about the nature of the market we have. There is such a remarkable difference between the American price and the Canadian price for comparable wheats. The Australian price, at least a very short time ago and I understand it still is so, is in fact more in line with the Canadian price and there you have in effect the market judgment of two boards.

[Interprétation]

M. Murta: Il est un élément dont nous n'avons pas beaucoup discuté publiquement depuis le plébiscite de la graine de colza et c'est l'aspect du pooling volontaire de la graine de colza qui pourrait se produire ou inversement. C'est vous qui avez fait cette proposition à un moment donné. Vous avez également proposé un surveillant des échanges: je pense que c'était là un autre domaine qui vous préoccupait.

Je voudrais vous demander si vous avez mis le système en branle. Y a-t-il eu des échanges ou des discussions en cours avec les sociétés céréalières par exemple, et les divers intérêts dans l'ouest du Canada pour instaurer un système de pool volontaire, en vue de cultiver la graine de colza au début de la nouvelle année récolte.

M. Lang: Oui, nous avons entamé ces discussions, si bien que j'en ai conclu que nous pourrions élaborer un système praticable. En revanche, il m'a paru impossible de procéder aux modifications législatives qui s'imposent à temps pour cette année récolte. Notre échéance législative, comme vous le savez, a été extrêmement chargée si bien qu'il nous a été impossible de prévoir ces modifications législatives à temps pour cette année.

Je propose que soit très bien connu ce système de pool à l'automne, pour qu'il puisse être bien installé à la prochaine année récolte.

M. Murta: L'année récolte de 1975-1976?

M. Lang: C'est juste.

M. Murta: Mais cela va progresser. Le mécanisme sera établi. Et cela peut effectivement être fait.

M. Lang: Oui.

M. Murta: On peut réaliser la mise en commun.

M. Lang: Eh bien, il y aura des divergences d'opinions quant au fonctionnement de ce mécanisme, bien sûr, mais je crois qu'on peut le faire marcher et qu'en conséquence il puisse être offert aux producteurs. Ce n'est qu'avec l'expérience que nous verrons quelle sera son efficacité.

M. Murta: Passons à un autre domaine, monsieur le ministre. J'aimerais que vous me disiez quelque chose et j'espère qu'il n'y a pas de secret à ce sujet qui a trait à la Commission canadienne du blé. La Commission canadienne du blé est-elle en train de négocier de nouveaux contrats de vente d'une importance quelconque à l'heure actuelle pour la nouvelle campagne agricole ou pour la campagne actuelle, par exemple? On a dit que la Commission ne s'occupait plus de vente depuis à peu près un mois au moins du fait des difficultés causées par le transport des quantités de céréales disponibles vers les points d'exportation. Si je vous pose cette question c'est parce que le prix affiché actuellement par l'Office est beaucoup plus élevé que celui qu'on pourrait attendre normalement comme futur prix à Chicago. Je me demande simplement si oui ou non ils prennent part aux transactions; peu importe leurs prix actuels, ou, s'ils reviennent sur le marché, leur prix baissera-t-il pour s'aligner sur les autres? Va-t-on essayer de maintenir ce prix élevé actuel?

M. Lang: La question est évidemment très délicate à cause du prix lui-même car il est le résultat d'une conclusion tirée d'après la nature du marché dont nous disposons: il y a une telle différence entre le prix américain et le prix canadien pour des blés comparables. Le prix australien, du moins il y a quelque temps et je crois qu'il en est toujours ainsi, correspond en fait davantage au prix canadien et de ce fait vous avez donc l'avis de deux commissions officielles quant au marché.

[Text]

The Canadian Wheat Board in the buoyant market situation did sell, really effectively, to the limit of what the cost could be in certain of the nearby months we are now getting into, so moving the grain is going to be a very important thing. I am sure that they would be contemplating making additional spot sales whenever they see an opportunity that more grain can be moved than they were counting on. They obviously are still talking to buyers about forward commitments beyond the immediate three or four months of moving of grain, as obviously in those discussions the buyers will be pointing to the American price, if you like, and the Wheat Board will be pointing to the world situation which they believe means that the market price is unrealistically low.

Mr. Murta: If I were to read between the lines of what you are saying, you are in effect saying that the Canadian price then certainly will have to come off because the Americans, as I understand it, still have wheat for sale and they are still selling into the market at this price, so Canada has to get into a realistic position. What the Board did, for example, holding their price up etc., I do not think anybody would quarrel with it. The only thing I am saying is, will the price then in effect be coming back off into more realistic lines to supply the demand at the present time?

Mr. Lang: I put the prediction the other way, that the two prices, American on the one hand and Canadian and Australian on the other, cannot forever or indeed over a long time remain out of line. There is a competition here and obviously the prices in the end work towards comparable levels—they will come together. You have said that means the Canadian price will go down to the American level. The alternative is available: the American price will again come back up to the Canadian level. The supply situation in the world is sufficiently tight that each rumour about crop conditions, if it is a rumour about bad crops, moves the price upwards and every rumour about good crops moves the price downwards. The Wheat Board went through exactly the same situation some months ago with the spread perhaps not quite so great. They held their price and the American price, as you will recall, not only moved up to but actually moved above that Canadian Wheat Board price to the point that the Canadian Wheat Board then began selling even into the American market. Therefore, I would agree with you that prices will over a long period of time or even a fairly medium period of time come back together, but it is a question of judgment whether that will be at a higher level or at a lower level.

Mr. Murta: I have two more questions, Mr. Chairman. How long do we have, incidentally?

The Chairman: Twenty minutes.

Mr. Murta: We have 20 minutes.

The Chairman: Not now, you had 20 minutes when you started.

• 1145

Mr. Murta: The Chief Commissioner of the Wheat Board said, I think in a press statement some time ago, that the Canadian Wheat Board or western Canada would lose millions of dollars or did lose millions because of the grain

[Interpretation]

La Commission canadienne du blé lorsqu'il y avait beaucoup d'activité sur le marché a vendu effectivement jusqu'au maximum du coût éventuel pour certains des mois à venir et auxquels nous arrivons maintenant de sorte que le transport des céréales va constituer une question importante. Je suppose que la Commission pourra envisager de faire quelques petites ventes supplémentaires lorsqu'elle verra la possibilité de faire transporter plus de céréales qu'elle n'escomptait. Elle est toujours en train de discuter avec d'éventuels acheteurs pour des engagements futurs et postérieurs aux 4 ou 3 prochains mois pour le transport des céréales, car évidemment au cours de ces discussions les acheteurs vont mentionner le prix américain et la Commission du blé devra elle se référer à la situation mondiale afin de prouver que le prix du marché est beaucoup trop faible pour être réaliste.

M. Murta: Si j'essaie de lire entre les lignes de ce que vous dites, vous dites en fait que le prix canadien devra certainement être ajusté parce que les Américains, si j'ai bien compris, ont encore du blé à vendre et ils le vendent encore sur le marché à ce prix, ainsi le Canada devra adopter une attitude réaliste. Personne ne pourra trouver à redire à la Commission pour avoir maintenu son prix élevé. La seule chose que je veux demander c'est de savoir si le prix va être baissé pour être plus réaliste par rapport à la demande actuelle?

M. Lang: Je pense que c'est l'inverse qui va se produire, à savoir que les deux prix, le prix américain d'une part et les prix canadien et australien de l'autre ne peuvent rester si différents indéfiniment ou même pendant un certain temps. Il y a bien sûr concurrence et de toute évidence les prix arrivent généralement à se stabiliser à des niveaux comparables—ils vont donc se rapprocher. Vous avez dit que cela voulait dire que le prix canadien devrait se rabaisser au niveau américain. L'autre solution peut être envisagée: le prix américain se haussera encore une fois jusqu'au prix canadien. La situation de l'offre dans le monde est suffisamment serrée pour que chaque rumeur concernant les conditions des récoltes, s'il s'agit d'une rumeur annonçant de mauvaises récoltes, et pour effet de faire augmenter le prix et chaque rumeur de bonnes récoltes devait diminuer au contraire. La Commission du blé a connu exactement la même situation il y a quelques mois, toutefois la différence n'était peut-être pas aussi importante. La Commission a maintenu son prix et le prix américain, si vous vous en souvenez bien, n'a pas uniquement augmenté mais a même dépassé le prix de la Commission canadienne du blé au point que la Commission canadienne a commencé à vendre même sur le marché américain. En conséquence, je suis d'accord avec vous pour dire que les prix se rapprocheront à long ou à moyen terme, mais c'est une question de jugement que de savoir s'il sera à un niveau plus élevé ou au contraire plus bas.

M. Murta: J'ai deux autres questions, monsieur le président. De combien de temps disposons-nous, à propos?

Le président: Vingt minutes.

M. Murta: Nous avons 20 minutes.

Le président: Non plus maintenant, vous aviez 20 minutes à partir du moment où vous avez commencé.

M. Murta: Le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé a déclaré dans un communiqué de presse il y a peu de temps que la Commission et que le Canada de l'Ouest perdraient des millions de dollars ou les ont déjà

[Texte]

transportation system and the tie-ups etc. that occurred. I made the statement at one point that I thought it would be in the neighbourhood of a \$500 million loss or half a billion dollars and you certainly took very great disagreement with that figure. Now since that time it appears to me anyway that the Chief Commissioner is talking in that neighbourhood and I wonder whether or not you are prepared now to give any kind of a figure for the kind of loss we suffered because of transportation difficulties in western Canada this past winter?

Mr. Lang: No, I am not, mainly because we are still in the process of trying to do everything possible to move grain in great volumes and there are signs that in fact it is working and that the grain will be moving on into market. It is a very difficult business to speculate on where sales were lost and what opportunities might have presented if the situation had in fact been different and a variety of situations piled on top of one another. I think it is a fair judgment that the difficulties in transportation have an impact and a serious impact upon the way grain can be moved and can be sold.

The only thing I really find it difficult to do is to try to put any kind of figure on that and be fair about it. I think that is just an area of guesswork.

Mr. Murta: As I understand from the American government, I think Earl Butts was the man that was over in some of the Latin American countries or the Philippines countries, Americans are now looking at negotiating semi long-term commitments with their exporters. In other words, countries are now starting to agree that they are willing to take so many X numbers of bushels or somewhere in that area and they are also looking at storage in some of the countries now because they do not ever want to go through this kind of situation where they were caught inversely, in almost the opposite end of the spectrum to what we have found ourselves here in Canada so far as price is concerned.

Is the Canadian Wheat Board out in this area, too; are they looking at this possibility, for example, I suppose, to bring in a little more stability into some of our longer term contracts with our exporters?

Mr. Lang: Yes, they are. They are always very interested in looking at long-term agreements even in terms of supply commitments and purchase commitments quite apart from prices with those to be set at later dates and certainly that is our view as well. We support any effort by the world as a whole to come to international agreements about supply, commitments and storage and price, but we also, as a government, will encourage that happening bilaterally with individual countries, too.

Mr. Murta: That is like motherhood really, what you have just said, but I am asking: has the Canadian Wheat Board actually made an initial sort of foray into some of these countries to find out what their feeling is?

Mr. Lang: Yes, they have been discussing the question of long-term contracts and moving towards some in certain areas.

The Chairman: Thank you, Mr. Murta.

[Interprétation]

perdus à cause du transport ferroviaire et des embouteillages qui se sont produits. J'ai dit à un certain moment que je croyais que nous perdriions 5 millions de dollars et vous n'avez pas du tout été d'accord. Maintenant, il me semble que les chiffres cités par le commissaire en chef se rapprochent des miens et je voudrais vous demander si vous êtes disposé à indiquer la valeur de la perte que nous avons subie suite aux difficultés de transport dans l'Ouest cet hiver?

M. Lang: Non, je ne suis pas disposé à le faire, surtout parce que nous nous efforçons toujours de transporter les céréales en grande quantité et nous avons lieu de croire que nos méthodes réussissent et que les céréales seront bientôt disponibles. Il est très difficile de faire des conjonctures de ce genre et de déterminer comment nous avons perdu des ventes et comment la situation aurait différé si les circonstances n'étaient pas les mêmes. A mon avis, il est juste de constater que les difficultés de transport ont un impact grave sur les possibilités de ventes des céréales.

Malheureusement, je ne me sens pas en mesure d'y attacher un chiffre qui donne une idée juste. Il s'agirait là simplement d'une spéculation.

M. Murta: Il semble que les Américains examinent la possibilité d'établir des contrats à plus ou moins long terme avec leurs partenaires commerciaux. Je crois que M. Earl Butts a été envoyé en Amérique latine ou aux Philippines à cette fin. En d'autres termes, il y a une tendance de plus en plus généralisée dans beaucoup de pays qui consiste à préciser la quantité d'un produit voulu et aussi de considérer la possibilité d'entreposage dans les pays exportateurs. Les Américains ne veulent pas répéter certaines expériences malheureuses qu'ils ont eues.

Est-ce que la Commission canadienne du blé s'intéresse à la possibilité d'introduire un peu plus de stabilité dans nos contrats à long terme avec les pays auxquels nous exportons?

M. Lang: Oui. Elle considère avec beaucoup d'intérêt des accords à long terme en ce qui concerne la vente et l'achat, à l'exclusion de prix fermes qui seraient fixés plus tard. Nous sommes d'accord avec cette politique et nous appuyons tous les efforts d'arriver à des ententes internationales sur la question d'approvisionnement, engagement, entreposage et prix et, en tant que gouvernement, nous allons encourager des solutions bilatérales.

M. Murta: Vous ne manquez pas de bonnes intentions. Mais j'aimerais savoir si la Commission canadienne du blé a pris des initiatives dans certains pays pour savoir comment ils réagiraient?

M. Lang: Oui, elle discute de la question de contrats à long terme dans certaines régions.

Le président: Merci, monsieur Murta.

[Text]

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, si je me réfère à la page 11.27, version française, du Programme de céréales et des graines oléagineuses, je remarque:

Contributions au gouvernement du Brésil, relatives aux coûts de l'apport technique et de la construction requis, . . .

Vous demandez au Parlement de voter une somme de 3 millions de dollars par rapport aux 500,000 dollars pour 1973-1974, soit une augmentation de 2.5 millions de dollars.

Pourriez-vous nous donner des explications sur une telle augmentation?

Mr. Lang: This is part of a program spread over several years which was entered into a number of years ago, with Brazil and the total commitment is, I think, going to amount to \$10 million. This is simply the phasing-in of the money as the construction of the facilities goes forward.

• 1150

M. Clermont: Vous venez de dire, monsieur le ministre, que c'est un programme qui s'étend sur un certain nombre d'années, pour un total de \$10 millions. Avec les \$3 millions que vous demandez au Parlement, ce sera comme vous l'avez dit \$10 millions.

Mr. Lang: The \$500,000 was the first payment, so the 2 figures you see there are the first two parts of the 10.

Mr. Clermont: It will be spread over how many years.

Mr. Lang: Probably over a total of four years.

M. Clermont: Je vois une autre contribution pour 1974-1975: Paiements, selon les modalités et les conditions . . . vous demandez une somme de \$15 millions, contre pour 1973-1974, une dépense prévue de \$6,800,000; soit un peu plus de \$9 millions d'augmentation.

Le président: Sur la même page, monsieur Clermont?

M. Clermont: Oui, c'est:

Paiements selon les modalités et les conditions approuvées par le gouverneur en conseil en vue de faciliter la vente à crédit des grains et des produits du grain aux pays en voie de développement.

Mr. Lang: The basic thing there is that we have a program in certain circumstances for supporting part of the interest payments being made by certain countries that deserve that kind of assistance in our market program. The rise in the price of grain coupled with as high or higher interest rates means that this assistance becomes that much larger. In other words, it is the price of grain more than the volume of grain that has created that higher cost.

M. Clermont: Encore sur la même page, je vois dans le paragraphe «postes non requis en 1974-75.» Un montant de \$74,700,000 et un autre montant en 1974-1975 de \$5,832,840 au bas de la page 11-26, version anglaise.

Mr. Lang: The payment that is shown in 1973-74 was the two-price wheat money which apart from special permit holders was paid out on an acreage basis in that year. The program is being converted in 1974-75 to a statutory program where the money will be paid. It is now shown in these estimates at the present time, it is in the bill which was introduced in the House last Friday, the two-price wheat bill, which will authorize the payments to the Canadian Wheat Board and to other producers of wheat in

[Interpretation]

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, referring to page 11.26 of the grains and oilseeds program, I see the following item:

Contributions to the Brazilian Government for technical and construction . . .

You are asking Parliament to approve a sum of \$3 million compared with \$500,000 for 1973-1974, that is an increase of \$2.5 million.

Could you explain to us the reason for such a sizeable increase?

M. Lang: Il s'agit d'un programme qui s'étend sur une période de plusieurs années et le montant total est de 10 millions de dollars. Nous commençons à y affecter des fonds à mesure que les travaux de construction progressent.

Mr. Clermont: You say that this program will be spread over a number of years and that the total amount devoted to it is \$10 million. The \$3 million in your present estimates will be part of this \$10 million?

M. Lang: Les \$500,000 constituaient le premier versement de sorte que les deux montants auxquels vous avez fait allusion font partie de ce total.

M. Clermont: Ce total sera réparti sur combien d'années?

M. Lang: Probablement sur une période de 4 ans.

Mr. Clermont: I also see that you are making payments for 1974-1975 amounting to \$15 million as opposed to forecast expenditures of \$6,800,000 for 1973-1974, namely an increase of slightly more than \$9 million.

The Chairman: Is this on the same page, Mr. Clermont?

Mr. Clermont: Yes, I will read the description:

Payments in accordance with terms and conditions approved by the Governor in Council to facilitate sales of grain and grain products on credit to developing countries.

M. Lang: Il s'agit là de financer en partie l'intérêt payé par certains pays qui méritent ce genre d'assistance. L'augmentation du prix des céréales et des taux d'intérêt nécessite l'accroissement de cette aide. En d'autres termes, le coût plus élevé est attribuable à l'augmentation du prix des céréales plutôt qu'à des quantités accrues d'exportations.

Mr. Clermont: On the same page, under the heading "items not required for 1974-1975", I see a sum of \$74,700,000 as well as \$5,832,040 for 1974-1975. This is at the bottom of page 11-26.

M. Lang: Il s'agit là de versements effectués en 1973-1974 en vertu d'un programme qui permettait de répartir les fonds selon la superficie ensemencée à l'exception, bien sûr, de titulaire de permis spéciaux. Ce programme sera transformé en 1974-1975 en programme statutaire. Il ne figure pas dans le budget mais dans le projet de loi qui a été déposé à la Chambre des communes vendredi dernier, c'est-à-dire le projet concernant le régime de deux prix pour le blé. Ce bill autorisera le versement de \$1.75 par

[Texte]

Canada for human consumption of \$1.75 per bushel from the treasury.

M. Clermont: Quel est le coût estimatif de ce programme, monsieur le ministre, sur une base de \$1.75 le minot?

Mr. Lang: It will be \$100 million or up to \$120 million.

M. Clermont: On vous a posé quelques questions au début sur le nombre d'acres ensemencés. Comme c'est le Programme des céréales avez-vous l'intention, monsieur le ministre, d'annoncer de nouveau vos politiques sur les grains de provende d'ici quelques semaines, comme vous l'avez dit à la Chambre des communes?

Mr. Lang: Yes, Mr. Chairman, we are in the final phases of analysing the many, many comments and suggestions we have had about the way of bringing about our objective in the feed grain area and I would expect before the end of the month we will have indicated our conclusions about the manner in which feed grain ought to be marketed for the next crop year. We have been working with people involved in all aspects of grain production and handling in trying to be sure that the ways we are examining will be technically as perfect as possible and avoid as many difficulties as possible in the way grain is moved and priced, basically with the objective of having a fair pricing policy all across the country with which I think everybody agrees.

• 1155

M. Clermont: Vous dites que vous espérez que tout le monde va être satisfait, mais vous vous rappelez l'année dernière, lorsque le programme des grains de provende a été annoncé, que le producteur de l'Est, qui s'attendait à ce que ces prix seraient peut-être inférieurs à ce qu'il les payait, a vu, à la suite d'événements mondiaux, les prix augmenter. Prévoyez-vous pour 1974-1975, que les stocks pour le grain de provende seront aussi importants qu'ils l'étaient à l'automne de 1973?

Mr. Lang: The stock supply of feed grains is probably adequate. The problem with the grain area in trying to forecast is that you are affected by so many different circumstances in the world. Members will recall, Mr. Chairman, that I certainly urged people not to take the view about last year's program that it would somehow produce lower prices, simply because we could see that the forces that were at work in the world were producing higher prices and that that would inevitably flow over. The same is true now, that people may attribute changes in prices to the feed grain policy, but in fact the pricing pattern in the world will be the most influential thing in determining what those price levels are going to be in the next year or so. I am fairly satisfied about the supply situation. The acreage intention farmers have in the western region for barley, for instance, is close to all-time records. I would like even more, but that is more to assure our buoyant export levels than just to secure our own domestic supplies. If I understood you correctly to start out by saying that I thought everybody was going to be satisfied with our feed grain policy, I would like to say most emphatically that that will not be the case. What I did say was that everybody agreed on the objectives, namely, equity of pricing and the development of agriculture according to natural advantage in Canada. There is no human way that we could produce a feed grain policy that would be the first choice of everybody. Indeed, the ques-

[Interprétation]

boisseau à la Commission canadienne du blé et aux autres producteurs de blé cultivé au Canada et vendu pour la consommation des Canadiens.

Mr. Clermont: What do you estimate the cost of this program will be, assuming payment of \$1.75 a bushel?

M. Lang: Il coûtera entre \$100 millions et \$120 millions.

Mr. Clermont: At the beginning of the meeting you asked several questions about acreage under crop. Since we are concerned with the grains and oilseeds program, do you intend to announce to us your policy in relation to feed grain as you said you would in the House a few weeks ago?

M. Lang: Oui, monsieur le président. Nous sommes sur le point de terminer nos analyses des nombreuses propositions que nous avons reçues sur la façon de réaliser nos objectifs en matière de céréales fourragères. Je crois que d'ici la fin du mois nous aurons tiré des conclusions quant à la manière de commercialiser les grains de provende pour la prochaine campagne agricole. Nous avons consulté tous ceux qui s'occupent de la production et manutention des céréales afin d'assurer que nos recommandations soient aussi parfaites que possible du point de vue technique et pour éviter les difficultés ayant trait au transport des céréales et à la fixation des prix. Notre objectif fondamental est d'établir un régime de prix juste à travers tout le pays et je crois que tout le monde est d'accord avec ce but.

Mr. Clermont: You say that you hope everyone will be satisfied, but you remember that when the new feed grains policy was announced last year, the eastern producer who expected lower prices discovered that they were driven up by worldwide phenomena. Do you think that feed grain stocks in 1974-1975 will be as high as they were in the autumn of 1973?

M. Lang: Les stocks des grains de provende sont probablement adéquats. Il est difficile de faire des précisions dans ce domaine à cause des effets que peuvent exercer tant de différents phénomènes mondiaux. Les membres de ce Comité se rappelleront monsieur le président, que j'ai précisé l'année dernière qu'il ne fallait pas conclure que le nouveau programme entraînerait des prix inférieurs, déjà, en effet, nous pouvions constater qu'il existait une forte tendance à l'augmentation dans le monde entier et que les répercussions se feraient sentir au Canada. La situation reste la même. Certains veulent attribuer les changements de prix à la politique sur les grains de provende mais, en réalité, le régime des prix à l'échelle mondiale exercera la plus grande influence. Je crois que nos stocks sont suffisants. L'ensemencement d'orge dans l'Ouest sera l'un des plus grands de notre histoire. J'aimerais que la superficie ensemencée soit même plus grande pour maintenir nos exportations au niveau actuel, pas simplement pour suffire au marché intérieur. Quant à savoir si tout le monde sera satisfait de notre nouvelle politique sur les grains de provende, j'aimerais dire catégoriquement que cela ne se produira pas. J'ai dit que tout le monde était d'accord sur les objectifs, notamment un régime de prix uniformes et l'expansion de l'agriculture au Canada selon les ressources de chaque région. Il ne serait pas humainement possible d'établir une politique qui satisfasse à tout le monde. En fait, il s'agit d'établir une politique adéquate plutôt qu'idéale.

[Text]

tion will be how many we can satisfy that we have an adequate policy rather than an ideal one.

M. Clermont: Oui. Vous avez consulté certains organismes, sans doute l'avez-vous fait dans la province de Québec, dans la province d'Ontario et dans les Maritimes. Entre autres, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a-t-elle été consultée au sujet de votre politique pour 1974-1975 sur les grains de provende? Quels sont les organismes que vous avez consultés dans la province de Québec pour énoncer vos politiques sur les grains de provende?

Mr. Lang: I think we consulted the principal organizations right across the country. I may get their names wrong—the Co-Op Fédéré and—you probably know the names . . .

M. Clermont: Oui, mais, monsieur le ministre, est-ce que vous n'avez consulté que les organismes de distribution ou si vous avez consulté aussi les organismes qui représentent les producteurs?

Mr. Lang: No. The UPA as well. We did consult the producer organizations right across the country, both directly with the organizations and also through the CFA, the Canadian Federation of Agriculture, to which a lot of them belong.

M. Clermont: De nouveau je me réfère au Budget des dépenses 1974-1975. Vous demandez à la page 11-21, version française, à la page 11-20, version anglaise, au Crédit 40, 22 millions de dollars pour 1974-1975, mais en 1973-1974, vous avez 15,019 mille dollars. Est-ce que vous avez des explications concernant l'augmentation ou la différence de 6,981 mille dollars?

Mr. Lang: It really reflects the increasing activity which I mentioned in my opening statement in marketing and development. We do expect greater efforts by Canadian companies in finding new markets in the world and also in experimenting with processing here, and that is really the reason for the growth—it is a growth in a program that was new only two or three years ago.

M. Clermont: Ma dernière question, monsieur le président, c'est de nouveau: poste non requis en 1974-1975, à la page 11-21 je vois:

• 1200

Service voté—Paiement des frais de magasinage et d'intérêt concernant des réserves provisoires de blé.

Pour 1973-1974, on prévoyait une somme de \$5,832,840; pour 1972-1973, une somme de \$21,918,708; et pour 1974-1975, vous ne prévoyez aucun montant.

Mr. Lang: In those changes you will notice that there is one significant upward movement and one downward movement. The big increase is the one you referred to a moment ago, namely in Vote 40. The large decrease is about \$6 million in payment of temporary wheat-reserve costs, which is noted at the bottom of page 11-20 under the vote, "statutory". That payment of temporary wheat reserves has ceased because, with the dropping of wheat supplies in the West and in commercial positions below 178 million bushels on August 1, that act ceased to exist. The second section of the act terminates the act when the stocks drop to that level.

[Interpretation]

Mr. Clermont: Yes. You said that you consulted certain organizations, in the various provinces, I assume. Was the UPA, that is the Union of Agricultural Producers one of the groups you consulted on your 1974-75 feed grains policy? What organizations did you consult with in the Province of Quebec in the determining of your policy?

M. Lang: Je crois que nous avons consulté les organismes principaux à travers tout le Canada. Il se peut que je me trompe de noms. Il y a eu la Co-op Fédéré et d'autres que vous connaissez sans doute mieux que moi.

Mr. Clermont: Yes, but were your consultations restricted to distribution organizations or did they also include the ones representing producers?

M. Lang: Non. Nous avons consulté l'UPA aussi. Partout nous avons consulté les représentants des producteurs par l'entremise de leurs organismes et de la Fédération canadienne des agriculteurs, Association dont beaucoup d'entre eux sont membres.

Mr. Clermont: Once again I am referring to the estimates for 1974-75. Vote 40 on page 11-20 amounts to \$22 million for 1974-75 as opposed to \$15,019 million for 1973-74. Can you explain this difference?

M. Lang: Il est lié à l'expansion de nos activités dans le domaine de la commercialisation et de la mise en valeur auxquelles j'ai fait allusion dans ma déclaration préliminaire. Nous croyons que les sociétés canadiennes vont essayer de trouver de nouveaux marchés et de produire davantage de produits manufacturés au Canada, ce qui explique l'ampleur plus étendue d'un programme qui a commencé à peine il y a 2 ou 3 ans.

Mr. Clermont: My last question relates to: item not required for 1974-1975. The description is given on page 11-20:

Statutory—payment of carrying costs of temporary wheat reserves.

For 1973-1974 the appropriation under the heading was \$5,832,840; for 1972-1973 it was \$21,918,708; and for 1974-75 there is not sum listed.

M. Lang: Dans les chiffres que vous avez cités, vous remarquerez qu'il y a une hausse et une baisse. L'augmentation majeure est celle à laquelle vous avez fait allusion tantôt, notamment le crédit 40. La réduction majeure est d'environ \$6 millions, c'est-à-dire le paiement des frais de magasinage et d'intérêts concernant les réserves provisoires de blé qui figurent en bas de la page 11-21 en tant que services votés. Ce paiement a cessé par les stocks de blé ont baissé dans l'Ouest, et, se trouvant inférieurs à 178 millions de boisseaux le 1^{er} août, la Loi en question n'est plus en vigueur. La deuxième partie de cette Loi stipule que la Loi n'est pas en vigueur quand les stocks baissent à ce niveau.

[Texte]

M. Clermont: J'avais une autre question concernant la main-d'œuvre. A la page 11-25, version française, pour 1973-1974:

Effectif constant réel au 30 septembre 1973

je vois 46 personnes.

Effectif constant projeté au 31 mars 1975: 68.

Mr. Lang: The total number of man-years in the Grains and Oil Seeds Program, in the grains group, is 68 in both years.

M. Clermont: Quoique pour le 31 septembre 1973 vous aviez seulement que 46.

Mr. Lang: This reflects the fact that it was a growing unit. The grains group set up in 1970 resulted in the decision to maintain a co-ordinating grain unit within the government, organized in co-operation with Agriculture, Industry, Trade and Commerce and, of course, the transport arm. The man-years authorized were 68. The gradual staffing of the operation is going on, we still are in that process. We do not have the 68 men in place at this point and, particularly on our transportation side we are needing to add additional people.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Merci, monsieur le ministre.

Le président: Merci, monsieur Clermont.

Mr. Gleave.

Mr. Gleave: The Minister, if I caught him correctly in his opening statement said that he was going to take some action to improve the railroad services' performance. Can he be specific? I thought this came under the Minister of Transport, and the Minister of Transport got up in the House and said that the government did not have a policy. Have they developed a policy which the Minister is now going to be working on?

Mr. Lang: We have demonstrated the direction in which we believe the railway system in Canada must be developed. Our purchase of the 2,000 hopper cars and now of the 4,000 hopper cars is a demonstration of the area in which we are certain that specific things have to be done in a certain direction. I say it that way because our over-all thrust has been to try to allow the producers as well as provincial governments and other parts of the grain industry to determine together the very difficult questions about what kind of grain-handling facilities are needed, where they are to be located, and the kind of rail system that is therefore needed to support them.

• 1205

What we are also completely satisfied about at this stage is that a good deal of upgrading and improvement of railway facilities in total is required. That requires an upgrading and improvement of some additional important stretches of railway track. You will notice that is not only our thrust, from a government point of view. It was a part of the thrust from the Canadian Wheat Board in making a proposition to the railways about certain additional hopper cars. I think that is one of the clearest things required, and that is where we are going to be encouraging the railways with whatever encouragement is necessary to see that the right facilities are applied.

[Interprétation]

Mr. Clermont: I have another question related to manpower. On page 11-24 I read as follows, for 1973-1974:

Continuing employees on strength September 30, 1973.

This amounts to 46 people.

Planned continuing employees on March 31, 1975: 68.

M. Lang: Le nombre total d'années/homme dans le cadre du programme des céréales et des graines oléagineuses, en ce qui concerne le groupe des céréales est de 68 pour les deux ans.

Mr. Clermont: Although for September 31, 1973, you mentioned only 46.

M. Lang: Cela s'explique parce qu'il s'agit d'une unité en expansion. La création de ce groupe des céréales en 1970 fut le résultat d'une décision d'établir un organisme capable de coordonner l'activité du gouvernement en matière de céréale en collaboration avec les ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce et bien sûr des Transports. Soixante-huit années/homme ont été autorisées. La dotation en personnel n'est pas encore terminée. Nous n'avons pas encore rempli les 68 postes et il nous reste plusieurs vacances notamment dans le domaine des transports.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. Minister.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont.

Monsieur Gleave.

M. Gleave: Si j'ai bien compris le ministre, il a dit dans sa déclaration préliminaire qu'il prendrait des mesures afin d'améliorer le fonctionnement des chemins de fer. Pourrait-il être plus précis? Je croyais que cela relevait du ministère des Transports et le ministre des Transports a déclaré aux Communes que le gouvernement n'avait pas de politique. Est-ce qu'il a formulé entretemps une politique que le ministre entend maintenant appliquer?

M. Lang: Nous avons décrit une orientation générale qui, à notre sens, est indiquée pour les transports ferroviaires au Canada. L'achat de 2,000 et maintenant de 4,000 wagons à trémies démontre assez clairement que nous savons dans quel domaine il faut prendre des mesures. Je m'exprime ainsi parce que notre politique générale est de permettre aux producteurs aussi bien qu'aux gouvernements provinciaux et aux différents organismes d'industries de céréales de déterminer ensemble quelles sont les installations de manutention des céréales nécessaires, le remplacement et les mesures concernant le transport ferroviaire qui doivent être prises en conséquence.

Nous savons déjà qu'il faut apporter beaucoup de modification à nos installations ferroviaires en général. Certaines parties de nos voies nécessitent une attention particulière. La difficulté du gouvernement ne va pas se limiter à cette constatation. Nous sommes au courant de la vue de la Commission canadienne du blé selon laquelle il est nécessaire d'augmenter le nombre de wagons à trémies. Il s'agit là d'un besoin très évident et nous avons l'intention d'encourager les sociétés de chemins de fer à prendre des mesures.

[Text]

Mr. Gleave: We are 117 million bushels short of exporting what we did a year ago, according to May 2. Apparently the government was unable to persuade the railroads to move it, because I have to assume that the Wheat Board would have sold it if they could have taken it out.

Specifically, the government is going to buy 4,000 hopper cars. I understand the Wheat Board is going to pay for them, and therefore the farmer is going to pay for them. If I am wrong . . .

Mr. Lang: No. That is wrong, Mr. Gleave, if I may interrupt you.

Mr. Gleave: Good.

Mr. Lang: The 4,000 hopper cars we intend to buy are to be paid for by the government. This does not involve Wheat Board cost. The Wheat Board, in addition to that, came forward on their own with the proposition that they would, in certain circumstances, be prepared to make a purchase of an additional number.

Mr. Gleave: How many?

Mr. Lang: They said 4,000. I wish they had picked a different number, 3,900 or 4,100, so there would not be this confusion. But they also chose the 4,000 number.

Mr. Gleave: You are saying that the Wheat Board is purchasing 4,000 hopper cars. Or they said they are going to.

Mr. Lang: No. They indicated to the railways that in certain circumstances they would be prepared to do so.

Mr. Gleave: What are the circumstances?

Mr. Lang: Their conditions included a commitment by the railways in regard to the number of boxcars which would be maintained in grain service, and a commitment by the railways in regard to the upgrading of track in order to support that number of 100-ton hopper cars.

Mr. Gleave: We have purchased 2,000. The Minister says the government is going to purchase another 4,000. The Canadian Wheat Board have said they are going to purchase some more. Over half the track in Western Canada will not carry those hopper cars, and that includes the track on which Cargill has its plant just outside Battleford. Has the Minister, in upgrading this, been able to get any commitment from either of the major railways to upgrade that track so it can handle that kind of equipment?

Mr. Lang: That specific track—I would have to look at the program. Are you talking about track generally? The railways are doing some upgrading. I indicated earlier that our thrust, and indeed this is the same thrust of the Canadian Wheat Board, would be to attempt to encourage them, or find a way to assure that they move their upgrading programs a little faster.

Mr. Gleave: Mr. Chairman, is the Minister saying that the Government of Canada spends this amount of money and the Canadian Wheat Board is going to spend some more, and they cannot even get a commitment out of either of the two railroads that they will build the kind of roadbed that will carry that equipment?

[Interpretation]

M. Gleave: Jusqu'aux données de cette année, nous avons exporté 117 millions de boisseaux de moins que l'année dernière. Apparemment le gouvernement n'a pas réussi à persuader les sociétés de chemins de fer de transporter ces céréales. Je dois supposer que la Commission canadienne du blé les aurait vendues s'il avait été possible de les transporter.

Pour parler de façon plus précise, le gouvernement va acheter 4,000 wagons à trémies. On m'a laissé entendre que la Commission canadienne du blé va payer ces wagons, ce qui veut dire en fin de compte que c'est l'agriculteur qui supporte les frais. Si je me trompe . . .

M. Lang: Ce que vous venez de dire est faux, monsieur Gleave, si je puis vous interrompre.

M. Gleave: J'en suis content.

M. Lang: Les 4,000 wagons à trémies que nous avons l'intention d'acheter seront payés par le gouvernement. La Commission canadienne du blé n'est pas impliquée. De sa propre initiative, cette Commission se dit disposée à en acheter un nombre supplémentaire dans certaines circonstances.

M. Gleave: Combien?

M. Lang: Elle a dit 4,000. J'aurais préféré qu'elle choisisse un nombre différent, 3,900 ou 4,100 pour éviter cette confusion. Mais elle a proposé d'acheter le même nombre que nous.

M. Gleave: Vous venez de dire que la Commission canadienne du blé a promis d'acheter 4,000 wagons à trémis.

M. Lang: Non. Elle se dit prête à le faire dans certaines conditions.

M. Gleave: Quelles sont ces conditions?

M. Lang: Il faut que les sociétés de chemins de fer s'engagent à garder un certain nombre de wagons couverts pour le transport des céréales et à améliorer la voie pour qu'elle puisse supporter tant de wagons à trémis à 100 tonnes.

M. Gleave: Nous venons d'en acheter 2,000. Le ministre dit que le gouvernement en acquerra encore 4,000. La Commission canadienne du blé a exprimé son intention d'en faire de même. Cependant, plus de la moitié des voies dans l'Ouest du Canada ne peuvent pas supporter ces wagons à trémis, y compris la voie qui se trouve tout près de l'usine de Cargill dans les environs de Battleford. Est-ce que le ministre a réussi à obtenir un engagement de la part de l'une des deux sociétés de chemins de fer concernant l'amélioration de ces voies afin qu'elles puissent servir avec le nouveau matériel?

M. Lang: Vous parlez d'une voie précise et il faudrait que j'examine le programme. Est-ce que vous parlez des voies en général? Les sociétés font déjà des travaux d'améliorations. J'ai dit tantôt que, de concert avec la Commission canadienne du blé, nous allons encourager d'accélérer leurs travaux et peut-être leur en donner les moyens.

M. Gleave: Monsieur le président, ai-je raison de conclure d'après les remarques du ministre que, même après toutes ces dépenses du gouvernement du Canada et de la Commission canadienne du blé, il est impossible d'obtenir une promesse de la part d'une des deux sociétés de chemins de fer à fournir les structures capables de supporter ce nouveau matériel?

[Texte]

Have you or have you not a commitment from them?

Mr. Lang: On the contrary . . .

Mr. Gleave: I know there is a lovely thrust going on. But have you a commitment from the railroads to build the kind of railroad that will serve the people of Western Canada and carry the equipment we are buying?

Mr. Lang: Mr. Chairman, the analysis we made when we decided we would buy as many as 4,000 additional hopper cars was that the existing track was very close to being fully adequate to carry that number of cars, and that in addition there would have to be and there were to be additional upgrading programs by the railways additional cars beyond those 6,000, very clearly requiring significant upgrading, to be sensibly used. That is why the Canadian Wheat Board, in putting forward the proposition of additional cars, made the condition of upgrading very much a part of that proposition.

The discussions that are needed to bring this kind of offer to an agreement are not complete and therefore at this point the decision on the offer has not been made.

• 1210

Mr. Gleave: I do not like to put words in the Minister's mouth. I have asked him twice whether he has or has not a commitment, and he has not answered the question. I say then to him, through the Chairman, that he does not have a commitment from the railroads.

Mr. Lang: Let me try to make something very clear, Mr. Chairman . . .

Mr. Gleave: I would be very pleased.

Mr. Lang: . . . to Mr. Gleave, because he seems to find it difficult to understand.

Mr. Gleave: No, I can understand English; it is my mother tongue.

The Chairman: Would you allow the Minister to answer.

Mr. Lang: As we arrive at firm conclusions about track that is required in upgraded condition I will not be asking whether the railways will make a commitment or not; we will see to it that that track is upgraded. It will be a matter of government policy, whether the railways like it or not. Is that clear enough?

Mr. Gleave: Yes, but I have yet to see a government tell the CPR where to head in. That will be a new day.

Mr. Lang: We told them a few things in this particular instance and we got, as a result, some very prompt reaction eventually, or very effective action eventually in getting grain cars back into service and into the moving of grain, and I am satisfied we are going to see the fruits of that result in the next several months.

Mr. Gleave: I hope you do. And the farmers out there will be hoping. Maybe someone else will have to take over.

The three provinces have an appeal against a decision not to change the rate on rapeseed meal moving across Canada. This appeal was put before the government, I would like to ask the Minister if this appeal has been considered, and if there has been a decision made in respect the request of the three Prairie provinces.

[Interprétation]

Vous avez reçu cette promesse ou vous ne l'avez pas reçue?

M. Lang: Au contraire . . .

M. Gleave: Je sais qu'il existe une politique générale. Mais est-ce que les chemins de fer ont promis de construire le genre de voies qui puissent servir les habitants de l'Ouest et supporter le matériel que nous achetons?

M. Lang: Monsieur le président, d'après notre analyse faite avant la décision d'acheter 4,000 wagons à trémis supplémentaires, l'état actuel des voies était presque adéquat pour nombre de wagons prévus. En outre, nous avons constaté que si le chiffre de 6,000 était dépassé, il faudrait que d'importants travaux d'amélioration soient entrepris par les sociétés. C'est pour cette raison que la Commission canadienne du blé, en proposant l'achat de wagons supplémentaires, a précisé comme condition l'amélioration des voies.

Nous ne sommes pas encore parvenus à un accord sur cette offre et c'est pour cette raison que jusqu'ici une décision n'a pas été prise.

M. Gleave: Je ne veux pas attribuer des propos au ministre. Je lui ai demandé deux fois s'il a pu obtenir une promesse et il n'a pas répondu à ma question. Permettez-moi de conclure que cet engagement de la part des chemins de fer n'existe pas.

M. Lang: Il y a une chose que je voudrais préciser, monsieur le président . . .

M. Gleave: Je serais content de l'apprendre.

M. Lang: . . . à M. Gleave, parce qu'il semble éprouver de la difficulté à comprendre.

M. Gleave: Non, je comprends l'anglais; c'est ma langue maternelle.

Le président: Voulez-vous permettre au ministre de répondre?

M. Lang: Lorsque nous aurons déterminé quelles améliorations sont nécessaires, je n'ai pas l'intention de demander aux chemins de fer d'accepter une recommandation; nous veillerons à ce que le travail se fasse. Il s'agira là de la politique du gouvernement, qu'elle plaise ou non aux chemins de fer. Est-ce que vous avez bien compris?

M. Gleave: Oui, mais je n'ai jamais vu de gouvernement dicté au CN et je le croirai quand je le verrai.

M. Lang: Nous avons été très francs avec cette société dans ce cas particulier et nous avons obtenu la réaction voulue, c'est-à-dire la réintégration des wagons au transport des céréales. Je suis sûr que nous verrons les fruits de ces efforts dans les prochains mois.

M. Gleave: J'espère que oui. Les cultivateurs qui en dépendent auront le même espoir. Peut-être faudra-t-il que quelqu'un d'autre en assume la responsabilité.

Trois provinces ont fait appel contre la décision de ne pas changer le taux pour le transport de farine de colza à l'intérieur du Canada. Cet appel a été soumis au gouvernement et j'aimerais demander au ministre si vous avez considéré l'appel et pris une décision concernant cette demande de la part des trois provinces des Prairies.

[Text]

Mr. Lang: No, the decision has not been made.

Mr. Gleave: Can the Minister give any assurance to the Committee that this is a matter of some urgency on the part of the government?

Mr. Lang: It is a matter of importance and therefore also of urgency. It is, however, a matter of such importance that very serious consideration has to be given to all the implications in the proposal.

Mr. Gleave: On page 11-22, one of the sub-objectives is to ensure the competitiveness of Canadian grains, oilseeds and their products. The quoted future in Chicago of wheat in July is \$3.44 and, in May, \$3.48, or in that range, and I would assume that the cash will be pretty close to it. But that means that anyone who wants to buy American wheat for delivery can go into the market and buy it for future delivery. At the same time Parish and Heimbecker quote a price of \$5.76 per bushel for American wheat and that is more than a \$2 spread over Canadian wheat.

Further to the questions asked by the member for Lisgar, is this competitive? I find it difficult to understand this much of a spread. If it was \$.50 or \$1 it might reflect quality.

• 1215

Mr. Lang: I think the member for Lisgar and I had quite a discussion on exactly that point. In the sub-objectives of course, on our part, where wheat, barley and oats for export are concerned, we conceive of our job as being to make facilities available to the Canadian Wheat Board. We have done so in such things as the kind of credit programs that they may need and the guarantees of credit which they want to extend so that they can get into the markets of the world. We have not and do not interfere with their judgment about pricing. At the moment they are repeating the exercise they were in several months ago when they are holding their price and I indicated that the Australians are also holding theirs in a judgment that says that the American price is too low. Only time will tell the manner in which these prices come together.

Mr. Gleave: Mr. Chairman, by the answers you gave, Mr. Minister, you are apparently hoping that the manipulation of the quota system will be a sufficient incentive to call forth the acreage that is desirable for rapeseed. Have you decided to override or practically discard the block system?

Mr. Lang: No, the block system remains very much in place. I am concerned about the acreage in rapeseed and will try to urge in every way I can that farmers put additional rapeseed in compared to what they may have intended a month or two ago. I am not at all satisfied that we will achieve, say, the 4 million acres of rapeseed that would be very desirable to have. I think the fact that the quota is likely to be or will be an open one, that the rapeseed will be able to move as a cash crop effectively, should be some further encouragement at a moment in time when that encouragement is desirable.

Mr. Gleave: Well, the farmers will be making a choice according to the information that is now on the market between \$6 wheat and \$6 rapeseed.

[Interpretation]

M. Lang: Non, cette décision n'a pas encore été prise.

M. Gleave: Le ministre pourrait-il assurer au comité que le gouvernement est confiant de l'aspect urgent de cette question?

M. Lang: Il s'agit d'une question importante et donc d'une certaine urgence. Justement à cause de sa grande importance, il faut donner une considération sérieuse à toutes les implications de la proposition.

M. Gleave: A la page 11-22, vous parlez de la nécessité d'assurer la compétitivité des céréales et des graines oléagineuses canadiennes et leurs dérivés. A Chicago le cours du blé pour livraison en juillet est de \$3.44 et en mai, de \$3.48, ou à peu près cela, je suppose que les chiffres pour les paiements en comptant seraient du même ordre. Cela veut dire que n'importe qui peut acheter du blé américain pour livraison à terme. Le cours donné par Parish et Heimbecker est \$5.75 par boisseau de blé américain, une différence de \$2 par rapport au blé canadien.

Suite aux questions posées par le député de Lisgar, est-ce qu'il s'agit là de la concurrence? Il m'est difficile de comprendre la nécessité d'une différence aussi grande. Si c'était seulement 50c. ou \$1 ce serait peut-être à cause de différence de qualité.

M. Lang: Je crois que le député de Lisgar et moi avons eu une conversation à ce sujet. En ce qui concerne le blé, l'orge et l'avoine, nous croyons que notre rôle consiste à fournir à la Commission canadienne du blé les moyens dont elle a besoin. C'est ce que nous avons fait dans le cas des programmes de crédits dont ils pourraient avoir besoin et les garanties de crédit qu'ils veulent prolonger pour pouvoir se lancer sur les marchés mondiaux. Nous ne nous immiscons pas et ne l'avons pas fait par le passé en leur jugement concernant l'établissement des prix. Pour l'instant, ils répètent l'étude qu'ils ont entreprise il y a plusieurs mois quand ils maintenaient leur prix et j'ai précisé que les Australiens en font autant puisqu'ils ont décidé que le prix américain était trop bas. Seul le temps nous dira de quelle façon ces prix se rejoindront.

M. Gleave: Monsieur le président, je vois par vos réponses, monsieur le Ministre, que vous espérez apparemment que la manipulation du système de quotas sera un encouragement suffisant pour augmenter la superficie souhaitable pour la culture de la graine de colza. Avez-vous décidé de passer outre ou pour ainsi dire d'abandonner le système de bloc?

M. Lang: Non, ce dernier est encore bien ancré. Je m'inquiète surtout de la superficie nécessaire à la graine de colza et nous allons essayer de faire des pressions de toutes les façons possibles auprès des cultivateurs pour qu'ils ensemencent davantage de colza par rapport à ce qu'ils ont fait par le passé. Je ne crois pas vraiment que nous allons atteindre l'objectif escompté, soit quatre millions d'acres de graine de colza qui serait fort souhaitable, bien sûr. Le fait que le quota sera vraisemblablement ou très certainement un quota ouvert, que la graine de colza pourra être une récolte qui donne des recettes nettes devrait être un autre encouragement à une époque de l'histoire où celui-ci est souhaitable.

M. Gleave: Écoutez, les cultivateurs devront choisir en fonction des renseignements qui leur sont fournis sur le marché entre \$6 de blé ou \$6 de colza.

[Texte]

Mr. Lang: If you have an opinion on that you might state it or write to the Canadian Wheat Board about it.

Mr. Gleave: Yes. On page 11-26 there is a \$2,500,000 figure for cash advances. What does that represent?

Mr. Lang: That is the interest charge which is paid on cash advances.

Mr. Gleave: And has there been any shortfall in payments?

Mr. Lang: There is a certain amount of default. The program is extremely effective from that point of view. Over the years the default level has been very, very low. It was somewhat higher in one particular year: 1969-70 was the one year it stood out in all the rest. It was a very difficult year. The total historic defaults or nonpayments at this point are just over \$3 million for all years and of that part \$2.5 million is for 1970-71 and earlier. Over the years there is this accumulated default record but the total of that is very, very small compared to the over-all amount that is issued and really the responsibility of a very small number of farmers.

Mr. Gleave: You have contributions on page 11-26 to assistance to Canadian companies and organizations in expanding the total effective market and so on of \$2,599,000, which is up from \$1 million the year before. Can you give us a breakdown of those companies and projects?

Mr. Lang: No; we make it a practice to treat as confidential the specifics of the individual grants as part of the commercial activity of the companies in a competitive business.

• 1220

Mr. Gleave: The government is giving taxpayers' money away to companies and you are not ready to tell this Committee what companies and how much you are giving them? Does the Auditor General not demand to know what you do with \$2.5 million?

Mr. Lang: The Auditor General can have that information.

Mr. Gleave: But you cannot tell this Committee what you are doing with money that you are asking us to pass and vote in the Estimates?

Mr. Lang: That has been policy and it really is part of making these commercial ventures successful without prejudicing their own position.

Mr. Gleave: As a member of the Committee, I certainly register my objections to estimates coming before this Committee and the Minister's not being prepared to tell this Committee what the money is being spent for. Mr. Chairman I think the government has a lot of gall to ask us to approve estimates when they will not tell us what they are going to do with the money.

[Interprétation]

M. Lang: Vous auriez intérêt à exprimer votre opinion ouvertement ou par écrit à la Commission canadienne du blé.

M. Gleave: Oui. A la page 11-27, le budget prévoit \$2,500,000 de paiements anticipés. Que représente ce chiffre?

M. Lang: Ce sont les taux d'intérêt payés sur les paiements anticipés.

M. Gleave: Y a-t-il eu un manque du côté paiements?

M. Lang: Il y a un certain défaut de paiements. Le programme est extrêmement efficace de ce point de vue. Le niveau de défaut a été très faible au cours des ans. En 1969-1970, cette carence de paiements s'est fait sentir particulièrement. C'était une année très difficile à cet égard. L'ensemble des défauts historiques ou de carence de paiements à ce point de l'histoire dépasse à peine les \$3 millions pour toutes les années en cause et une portion de ces \$2.5 millions touche précisément l'année 1970-1971 et plus tôt. Au fil des ans, il y a donc eu un record de paiements par défaut accumulé mais le total de ce pourcentage est très faible au regard de l'ensemble des sommes versées et seul un très faible nombre de cultivateurs en ont la responsabilité.

M. Gleave: A la page 11-27 du budget, sous la rubrique des contributions, figure l'aide aux entreprises et organismes canadiens, pour étendre le marché effectif total des céréales et des oléagineux en appuyant des projets choisis. Ce chiffre est porté à \$2,599,000 qui dépasse en principe d'un million de dollars le chiffre de l'année précédente. Pourriez-vous nous donner une ventilation de ces sociétés et des travaux escomptés?

M. Lang: Non. En principe, nous avons l'habitude de garder sous le sceau du secret les détails des subventions individuelles comme faisant partie de l'activité commerciale des sociétés lancées dans une entreprise concurrentielle.

M. Gleave: Le gouvernement injecte l'argent des contribuables dans des sociétés dont vous n'êtes pas disposé à nous dire le nom en Comité. Vous ne nous dites même pas les montants? L'Auditeur général exige-t-il une analyse détaillée de ce que vous faites de ces 2,5 millions de dollars?

M. Lang: L'Auditeur général peut avoir ce renseignement.

M. Gleave: Mais vous ne pouvez pas dire au Comité ce que vous faites des argents du contribuable que vous nous demandez de voter au Budget?

M. Lang: C'est bien notre politique et cela contribue à assurer la réussite de ces entreprises commerciales sans porter préjudice à leur position concurrentielle...

M. Gleave: En tant que membre du Comité, je tiens à exprimer mes objections les plus vigoureuses face au budget qui nous est présenté ici en Comité et au refus du Ministre de nous dire où sont affectées ces sommes. Monsieur le président, je pense que le gouvernement a pas mal de toupet de nous demander d'approuver un budget quand il refuse de nous dire ce qu'il a l'intention d'en faire.

[Text]

The Chairman: The minister may want to restate his answer.

Mr. Lang: So far as the estimates are concerned, Mr. Chairman, you are really always in that position, because at this point the grant amount is clearly for purposes not yet identified or at least only in the form of some applications which have not even been approved. As you look forward that is obviously the situation. The only information one can give is about those that are already in the past with the money that was voted previously for this purpose and then identifying the companies. It is understandable that the plans and approaches of companies regarding certain ventures would be affected in the competitive world if they had to make known what is specifically being done. The Auditor General provides one form of check and it may be we can devise others which would protect the secrecy from the public generally and give you the assurance you require, but we cannot do that of course for the money you are being asked to vote forward because we do not know at this stage the manner in which those applications will come forward.

Mr. Barnett: Will the Minister put before this Committee a list of whom they gave the money to last year and the amounts?

The Chairman: This will be your last question Mr. Gleave.

Mr. Lang: I can give some summary information. I think, if I am reading it correctly, to April 25 of this year, in the current year, total of variety of projects at a cost of \$131,260 of assistance has been approved of which . . .

The Chairman: Mr. Jarvis.

Mr. Jarvis: Mr. Chairman, Mr. Lang has indicated we have an understanding with the companies that we do not divulge the information on the individual transactions but we have at the present time commitments carried with a range of companies and associations totalling just over \$1 million. These are commitments for sharing in projects in various manners. Some of them may not result in actual expenditures depending on how a particular project or program performs. In other words, in some cases, it is an underwriting to protect against undue risk on the part of the partner in the program and one of the key objectives of the program is to help remove undue risk if it looks as though it is in the interests of the Canadian industry to establish a foothold in the market rather than the public carrying some element, if you like, of that extra risk which may never be called upon to be paid. But there is a commitment of just over \$1 million, \$1,045,072, being carried at the present time.

Mr. Gleave: I just finally want to register my objection to any commitment by the government to give money away to companies and then not be prepared to release the facts so that they can be examined in this Committee. It is an insult to the Committee.

[Interpretation]

Le président: Le Ministre aimerait peut-être reformuler sa réponse.

M. Lang: Pour ce qui est du budget, monsieur le président, vous êtes certainement toujours placé dans cette position vu qu'à ce point les octrois sont versés à des fins qui ne sont pas encore identifiées ou qui figurent uniquement sous forme de certaines demandes qui n'ont pas encore été approuvées. Si vous regardez plus loin, c'est véritablement la situation. Le seul renseignement que l'on puisse vous donner traduirait ce qui s'est fait par le passé, dans le cadre des sommes qui ont été votées antérieurement à cette fin en identifiant les sociétés. On conçoit facilement que les plans et les approches des sociétés concernant certaines entreprises pourraient fâcheusement influencés sur le marché de la compétition si elles devaient rendre public leurs détails. L'Auditeur général prévoit une forme de vérification et il se peut que nous puissions en concevoir d'autres qui pourraient assurer le caractère confidentiel que l'on cacherait au grand public tout en lui donnant l'assurance que vous exigez. Néanmoins, il nous est impossible de le faire face aux sommes que vous nous demandez de voter à l'avance parce que nous ne savons pas encore à cette étape la façon dont se présenteront les demandes.

M. Barnett: Qu'il me soit permis de demander au Ministre de présenter au Comité une liste des sociétés bénéficiaires de l'an dernier ainsi que les montants qu'elles ont reçus.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Gleave.

M. Lang: Je puis vous donner une information sommaire. Si je ne me trompe pas, jusqu'au 25 avril 1974, l'ensemble des multiples projets en cours ont coûté \$131,260 d'aide qui ont été approuvés et dont . . .

Le président: Monsieur Jarvis.

M. Jarvis: Monsieur le président, M. Lang a précisé que nous avons conclu une entente avec les sociétés pour ne pas divulguer les renseignements touchant les transactions individuelles mais à l'heure actuelle, nous sommes engagés dans des transactions financières avec toute une gamme de sociétés et d'associations pour une somme de l'ordre dépassant à peine un million de dollars. Ce sont là des engagements qui nous permettent de partager des travaux en procédant de diverses façons. Certaines de ces activités n'aboutiront peut-être pas en dépenses réelles et cela se décidera en fonction de la bonne marche d'un programme ou d'un projet particulier. En d'autres termes, dans certains cas, ce sont des sommes versées pour contrer les risques indus de la part d'un associé dans un programme et l'un des objectifs-clés du programme est d'aider à supprimer, je le répète, les risques indus si cela semble être dans l'intérêt de l'industrie canadienne et d'établir une mainmise sur le marché au lieu que le public essuie pour ainsi dire certains éléments de ces risques supplémentaires qu'on ne lui demanderait jamais de payer. Le gouvernement s'est donc engagé à payer un peu plus d'un million de dollars, soit \$1,045,072 à l'heure actuelle.

M. Gleave: Je voudrais enfin simplement faire connaître mon objection à ce que le gouvernement s'engage à remettre de l'argent aux compagnies et qu'il ne soit pas par la suite prêt à rendre publics les faits de façon à ce qu'ils puissent être examinés par notre comité. C'est une insulte à notre Comité.

[Texte]

Thank you, Mr. Chairman.

• 1225

The Chairman: Thank you, Mr. Gleave.

Mr. Hamilton.

Mr. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Thank you, Mr. Chairman. It is nice to have the Minister and the Grains Group before us this morning. I must say that the Grains Group have a sort of reputation in western Canada for making our whole grain industry and the producers a little nervous at times. I think I am saying what they think out there when I say that we would class them as something like wild oats: we will not get rid of them; we have to learn to live with them.

I would like to direct my first question to Mr. Easton, as General Director, Transportation, if I may, Mr. Chairman, and ask him if he did not consider that he was adding to this sort of nervousness which I mentioned when he announced the business of a variable tariff. I am not saying whether it is right or wrong but I am wondering if you consider the Grains Group the proper vehicle for making these rather dramatic announcements?

Mr. J. H. Easton (General Director, Transportation, Grains Group, Canadian Wheat Board): Mr. Chairman, I did not feel that the remarks which were made that Mr. Hamilton is referring to were really in the context of an announcement. Subsequent to that statement, the Chief Commissioner of the Canadian Grain Commission has made a full disclosure of his position in the matter, including reports that he has received, and I think it is proper that, under the circumstances, the issue should be directed to that focus.

Mr. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): I have one more question. Have you considered, in the Grains Group, a system whereby producers would pay into the railway, sort of matching the public subsidy. I am thinking along the lines of the old 1 per cent that used to be put into PFAA say, for a three-year or four-year program. Has this been considered or not? I personally feel that it would be acceptable to the majority of producers.

Mr. Lang: No, we have not considered levying the first producers in connection with the railway operation.

Mr. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): About the Canadian Wheat Board statements that the United States were going to be sold out. This bothered our good friends across the line pretty badly, and it is obvious now that the Americans are not going to be sold out. They are going to be sold down pretty low but it seems to me that this is a good year to be sold out.

My understanding is that Canada will end up this crop year carrying over some 300 million bushels of wheat. I am just wondering whether the Chairman of the Canadian Wheat Board had his ears pinned back a little bit over those statements that they were making last year which I think were rather uncalled for?

[Interprétation]

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Gleave.

Monsieur Hamilton.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Merci, monsieur le président. Il est agréable de voir comparaître ce matin le ministre et le Groupe des grains. Je dois dire que le Groupe de grains a une sorte de réputation dans l'ouest du Canada pour rendre toute notre industrie des céréales et les producteurs quelque peu nerveux à certaines époques. Je pense bien traduire ce qu'ils pensent là-bas lorsque je dis que nous pourrions les classer dans la catégorie de l'avoine folle: nous ne pourrions pas nous en débarrasser; nous devrions apprendre à vivre avec eux.

J'aimerais poser ma première question à M. Easton, en tant que directeur général des transports, si je le puis, monsieur le président, pour lui demander s'il n'avait pas pensé qu'il ajoutait à cette nervosité dont j'ai parlé lorsqu'il a annoncé cette question des tarifs variables. Je ne dis pas que c'est bon ou mauvais, mais je me demande si vous avez songé que le Groupe des grains était le bon véhicule pour faire ces déclarations plutôt dramatiques?

M. J. H. Easton (directeur général, transport, Groupe des grains, Commission canadienne du blé): Monsieur le président, je ne croyais pas que les remarques qui ont été faites et dont M. Hamilton parle étaient vraiment une déclaration. Suite à cette déclaration, le commissaire en chef de la Commission canadienne des grains a fait pleinement connaître sa position sur la question, y compris les rapports qu'il avait reçus, et je pense qu'il est approprié dans les circonstances, que l'on prête attention surtout à cette question.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): J'ai une autre question. Le Groupe des grains a-t-il envisagé un système qui permettrait aux producteurs de subventionner les chemins de fer de verser en quelque sorte la même somme que la subvention publique. Je pense à une idée du genre de la contribution de 1 p. 100 qui était anciennement versée au PFAA, par exemple, pour un programme de trois ou quatre ans. A-t-on envisagé cela? En ce qui me concerne, j'estime que la majorité des producteurs l'accepterait.

M. Lang: Non, nous n'avons pas envisagé d'imposer une taxe aux producteurs primaires en ce qui a trait à l'exploitation des chemins de fer.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Pour ce qui est des déclarations de la Commission canadienne du blé à l'effet que les États-Unis allaient tout vendre leur stock. Cela a choqué considérablement nos bons amis de l'autre côté de la frontière et il est assez évident maintenant que les Américains ne vont pas tout vendre. Ils seront vendus à très bas prix, mais il me semble que c'est une bonne année pour tout vendre.

Je crois savoir que le Canada terminera la présente année-récolte avec un surplus d'environ 300 millions de boisseaux de blé. Je me demandais simplement si le président de la Commission canadienne du blé ne s'était pas fait un peu rebattre les oreilles suite aux déclarations qu'ils avaient faites l'année dernière, lesquelles, étaient à mon avis, plutôt inopportunes?

[Text]

Mr. Lang: It may be a matter of judgment at any time about what it is appropriate to say about the market. I would not want to take the position that the Canadian Wheat Board has to be either muzzled, on the one hand, or perfectly right all the time on the other hand, when everyone else in the world is free to be right some of the time and wrong some of the time.

Even now, and even with hindsight, looking back, it is not easy to say that that was an inaccurate statement because the market, such as the Chicago market, reacts to positions where grain may have been oversold. In one sense it can never be oversold because price adjusts to bring it back; and no doubt some contracts were, in effect, brought back into the United States in order to cancel the long or sold-out position.

So that, even now, I would not agree with you when you say that you were sure that that statement was wrong. It may well have been right. But more than that, I would say that the Canadian Wheat Board has to have some freedom in the way it operates and the statements it makes. It has, over the years, I think, been distinguished by its responsibility and also by the very high degree of accuracy in its calculations.

• 1230

Mr. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): It was just one statement of a number that have concerned me particularly. Certainly when the chief commissioner volunteered—you know, the farmers considered purchasing 4,000 hopper cars—I have second thoughts about the chairman of a government board making that sort of an undertaking, and I realize there were lots of strings attached to his commitment. I just wonder about things like that.

My colleague, Mr. Gleave, indicated that it was a choice between \$6 wheat and \$6 rapeseed. I think this is rather an important subject because I do not consider it to be a choice. I know the asking price is \$5.70 or something, but I think maybe a little publicity should be given in Western Canada to the fact that the net return to the producer for this year's wheat will be considerably less than the \$5.70 or whatever it is, \$6, at Vancouver. So the choice is really between, as I see it, about \$4.50 net wheat and \$6 rapeseed. I am just wondering whether you intend to give it any publicity. I think that story has really got across. Generally everybody thinks wheat is \$6 but it is not.

Mr. Lang: It may be that just as it took about a year or two to get the full understanding of the fact that prices had risen, it will take a fairly long time to have it understood that they have stabilized or moved in another direction. In my earlier comments I did indicate that I was not going to now make any public judgment about the level of prices; indeed, it is a fairly hazardous thing to do. What I think is safe is to show the historic relationships between rapeseed and wheat and to ask why anyone thinks that will be much different in another year.

Mr. Murta: Mr. Minister, you know very well that farmers do not look at the historic relationships. They look at exactly what Mr. Hamilton says, the relationship between the two costs at the present time.

[Interpretation]

M. Lang: Il revient à chacun de juger à tout moment ce qu'il convient de dire à propos du marché. Je ne voudrais pas adopter la position que la Commission canadienne du blé soit être soit muselée, d'une part, ou doit avoir tout à fait raison tout le temps, d'autre part, alors que tous les autres dans le monde sont libres d'avoir raison parfois et tort, parfois.

Même aujourd'hui, même avec le recul du temps, il n'est pas facile de dire que c'était une déclaration imprécise car le marché, par exemple le marché de Chicago, réagit à des situations où les céréales peuvent être trop vendues. Dans un certain sens, on ne peut trop vendre car les prix s'ajustent pour ramener l'équilibre; il est évident que certains contrats ont été effectivement ramenés aux États-Unis afin d'annuler la situation de pénurie ou de vente totale.

Par conséquent, je ne serais même pas aujourd'hui d'accord avec vous pour dire qu'il est certain que cette déclaration était fautive. Elle était peut-être vraie. Plus encore je dirais que la Commission canadienne du blé doit avoir une certaine liberté dans sa façon de fonctionner et dans ses déclarations. Au cours des ans, j'estime qu'elle s'est distinguée par son sens des responsabilités, et aussi par le très haut degré de précision de ses calculs.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): C'est simplement un chiffre qui a été annoncé et qui me préoccupe particulièrement. Sans doute lorsque le commissaire en chef s'est fait volontaire—vous savez, les agriculteurs envisageaient l'achat de 4,000 wagons-trémie—après réflexion, j'ai quelque idées quant à la proposition de la part d'un président d'une commission gouvernementale de prendre de tels engagements et je sais que cet engagement comporte beaucoup de ficelles. Je me préoccupe simplement des choses de ce genre.

Mon collègue, M. Gleave, a dit qu'il s'agissait d'un choix entre le blé à \$6 et le colza à \$6. Je pense que c'est une question importante car je ne crois pas qu'il s'agisse d'un choix. Je sais que le prix demandé est \$5.70 à peu près, mais je pense que l'on devrait un petit peu faire savoir dans l'Ouest du Canada que le bénéfice net du producteur pour le blé de cette année sera de beaucoup inférieur à ces \$5.70 environ ou à ces \$6 à Vancouver. Le choix se trouve en fait, me semble-t-il, entre les \$4.50 nets pour le blé et \$6 pour le colza. Je me demande si vous avez l'intention de rendre cette chose publique. Je crois que la rumeur a déjà fait son chemin. On pense généralement que le blé est à \$6, mais ce n'est pas le cas.

M. Lang: Il se pourrait que, étant donné qu'il a déjà fallu un an ou deux pour que l'on comprenne parfaitement le fait que les prix avaient augmenté, il faudrait peut-être encore pas mal de temps pour que l'on comprenne qu'ils se sont stabilisés ou qu'ils ont changé de direction. Dans mes remarques préliminaires, j'ai dit que je n'allais pas faire de déclaration publique quant au niveau des prix. En vérité, c'est un peu risqué que de le faire. Je crois qu'il est beaucoup plus sûr de montrer les liens historiques entre le colza et le blé et de se demander pourquoi certaines personnes peuvent penser qu'il y aura beaucoup de différences une autre année.

M. Murta: Monsieur le Ministre, vous savez très bien que les agriculteurs ne s'occupent guère des liens historiques. Ils considèrent exactement ce qu'a dit M. Hamilton, c'est-à-dire le lien entre les deux coûts existant à l'heure actuelle.

[Texte]

The Chairman: This will be your last question, Mr. Hamilton, because your time has already expired.

Mr. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): One question, then, and I will direct it to the Minister. On the purchase of the 2,000 hopper cars, my understanding is that the government had to pay the freight on those cars out to prairie positions. Is this understanding correct, and if so, could you give us some indication? It came as a surprise to me when I heard those railways were that damn cheap and tight.

Mr. Lang: I think that is right, that it is really a car delivered that was purchased. I would have to recheck whether the delivery was included in the over-all price or if it was added to it.

Mr. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): May I have one final question? We hear a lot of stories coming out of Western Canada that they want to nationalize the CPR, they want to nationalize everything. We have got our grain industry fairly well nationalized. Would these people who are suggesting nationalizing the railways consider it a good idea if we nationalized the whole grain gathering system, the elevators and the whole bit? Has this proposition ever been put to them?

Mr. Lang: You would have to ask them. I am not in favour of nationalizing the whole grain handling system.

Mr. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): They really act as just warehousemen now and it would seem to me a very simple step just to move in and take them right over lock, stock and barrel. If they want to go part way—have they been asked to consider going all the way?

The Chairman: Thank you, Mr. Hamilton. I still have other names on my list, gentlemen, but the time scheduled for the end of the meeting was 12.30 p.m.

Mr. Murta: May I interject here, on a point of order, if necessary. We started about 20 minutes late, as I gather. We have two questioners left, and since this will be the only chance we will have to question the Minister and his officials, is there not a way, if the Committee wishes, to sit for another 20 minutes, or 10 minutes per questioner, and go on? Surely to goodness the Committee should be able to determine what it wants, in this instance, seeing that we did start late.

The Chairman: I agree, but we cannot fault the Minister for that. He was here.

Mr. Murta: No, we cannot fault the Minister.

Would the Minister be willing to stay for two more questioners, for example?

The Chairman: If we start that, I think your Chair is going to be in difficulty. What we can do, if it is the wish of the Committee, is that at the next steering committee we can see if we can bring the Minister and his officials back. For the time being, I am afraid that we will have to adjourn this meeting.

[Interprétation]

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Hamilton, car votre temps de parole s'achève.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Une question donc que je vais poser au Ministre. Pour l'achat des 2,000 wagons-trémie, j'ai compris que le gouvernement devait payer le transport de ces wagons vers les différents coins des prairies. Est-ce exact et dans l'affirmative, pourriez-vous nous donner des renseignements? J'ai été un petit peu surpris d'entendre que ces chemins de fer se montraient si avares et si près de leurs sous.

M. Lang: Je pense que c'est exact, que c'est en fait le wagon livré à destination qui avait été acheté. Il faudra que je vérifie si la livraison est comprise dans le prix global ou si elle y a été ajoutée.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Puis-je poser une dernière question? On entend beaucoup parler dans l'Ouest du Canada d'un désir de nationalisation des chemins de fer du CP, ils veulent tout nationaliser. Notre industrie des céréales est déjà pas mal nationalisée. Ces personnes qui suggèrent une nationalisation des chemins de fer considèrent-elles que ce serait une bonne idée de nationaliser l'ensemble du système de rassemblement des céréales, les silos et tout le reste? Cette proposition leur a-t-elle jamais été faite?

M. Lang: Il faudra leur demander. Je ne suis pas pour une nationalisation de l'ensemble du système de transport du grain.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Ils se conduisent vraiment comme des magasiniers et je pense que l'on pourrait tout simplement se présenter, prendre les choses en main, fermer les locaux à clé, stocker et constituer des réserves. S'ils veulent participer-leur a-t-on demandé s'ils voulaient s'occuper de tout?

Le président: Merci, monsieur Hamilton. J'ai encore d'autres noms sur ma liste, messieurs, mais nous avons prévu d'ajourner à 12 h 30.

M. Murta: Puis-je intervenir, et au besoin invoquer le Règlement. Nous avons commencé à peu près 20 minutes en retard, je crois. Il nous reste deux intervenants et étant donné que ce sera la seule possibilité qu'ils auront de poser des questions au Ministre et à ses fonctionnaires, n'y a-t-il pas moyen, si le Comité le désire, de siéger encore 20 minutes, soit 10 minutes par intervenant, et poursuivre les débats? Je suis sûr que le Comité voudra bien se montrer assez aimable pour décider ce qu'il veut, et dans ce cas, considérer que nous avons commencé tard.

Le président: Je suis d'accord, mais nous ne pouvons pas rendre le Ministre responsable. Il était là.

M. Murta: Non, nous ne pouvons pas rendre le Ministre responsable.

Le Ministre serait-il prêt à rester pour permettre à deux autres personnes de poser des questions, par exemple?

Le président: Si on se lance dans ce genre de débat, je crains que la présidence se trouve en difficulté. Ce que nous pouvons faire, si c'est le vœu du Comité, c'est voir lors de la prochaine réunion du comité directeur si nous pouvons faire revenir le Ministre et ses fonctionnaires. Pour l'instant, je crains qu'il ne faille lever la séance.

[Text]

Mr. Clermont: Mr. Chairman, why do you not allot five minutes each for the members who have not had a chance to ask questions yet? I will be patient enough to stay here.

Mr. Lang: I would be glad to do that, Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, then, it is your wish. We will have five minutes for Mr. Knight and five minutes for Mr. Neil. Is that agreeable?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Knight, five minutes, and Mr. Neil, five minutes.

• 1235

Mr. Knight: Mr. Chairman, I have just some quick questions related to government grants. In my area lately, I am asked a lot of questions to which maybe the Minister can supply some of the answers.

Under what program or auspices are grants given to groups doing research such as into inland terminals, the grants to Weyburn, under what vote of Estimates were those grants given?

Mr. Lang: That would be under Vote 40.

Mr. Gleave: Is that where some of that \$2.5 . . .

The Chairman: Mr. Gleave, this will be taken off Mr. Knight's time.

Mr. Lang: I can perhaps give a little bit more information on the over-all grants as a breakdown of the categories to which assistance was given. Private companies received approximately, or had approvals for approximately \$500,000, co-operative companies for \$325,000, The Canadian Wheat Board in connection with projects put forward by it, \$200,000, producer groups and trade associations, \$250,000 and universities \$80,000 for a total of \$1.35 million.

Mr. Knight: Mr. Chairman, can you give us the breakdown on the producers groups?

Mr. Lang: I will give further consideration to the manner in which I can get better details to the Committee. At the moment, I would like to take that under advisement and look at the over-all question of the understandings with the various companies.

Mr. Knight: Mr. Chairman, there is no other department that comes before a Committee and tells you that they give \$250,000 to producers groups, including the Department of Agriculture which does not name and give the information whether it is to the annual ploughing contest in Ontario or whatever it is when they have given them \$50,000.

While your officials look for the information, I will maybe get another question in as I only have five minutes.

Mr. Chairman, through you to the Minister, what criteria is set when these grants are given? I do not know if the Minister is listening, but what criteria is set by you when you give a grant such as the one to an inland terminal study in Weyburn as to whom they may hire as a consulting firm for their project? Am I to understand that in that project the consulting firm is headed by a Mr. Bryden?

[Interpretation]

M. Clermont: Monsieur le président, pourquoi n'accordez-vous pas cinq minutes à chacun des députés qui n'ont pas encore eu la possibilité de poser des questions? Je serais assez patient pour rester.

M. Lang: Je serais très heureux de permettre cela, monsieur le président.

Le président: Messieurs, puisque c'est votre désir, nous allons accorder cinq minutes à M. Knight et cinq minutes à M. Neil. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: M. Knight, cinq minutes, puis M. Neil, cinq minutes.

M. Knight: Monsieur le président, j'ai quelques brèves questions à poser quant aux subventions du gouvernement. Dernièrement, on m'a beaucoup posé de questions dans ma région, et peut-être le Ministre pourrait-il me fournir quelques réponses.

En vertu de quel programme ou sous quels auspices des subventions sont-elles accordées à des groupes qui mènent des travaux de recherche sur la question des gares terminales intérieures, les subventions à Weyburn, en vertu de quel crédit du budget ces subventions ont-elles été accordées?

M. Lang: Ce serait aux termes du crédit 40.

M. Gleave: Est-ce compris dans les quelques 2.5 dollars . . .

Le président: Monsieur Gleave, vous êtes en train d'empiéter sur le temps de M. Knight.

M. Lang: Peut-être puis-je vous donner davantage de renseignements sur l'ensemble des subventions en les répartissant par catégories. Les compagnies privées ont reçu environ, ou du moins l'approbation a été donnée pour environ \$500,000, les compagnies coopératives \$325,000, la Commission canadienne du blé pour les projets qu'elle a présentés, \$200,000, les groupes de producteurs et les associations commerciales, \$250,000 et les universités \$80,000. Ce qui fait un total de 1.35 million de dollars.

M. Knight: Monsieur le président, pouvez-vous nous donner le détail pour les groupes de producteurs?

M. Lang: J'essaierai de voir si je puis donner davantage de détails au Comité. Pour l'instant, je me renseignerai et je regarderai l'ensemble de la question des accords conclus avec les différentes compagnies.

M. Knight: Monsieur le président, il n'y a pas d'autre ministère qui puisse se présenter devant un comité et dire qu'il donne \$250,000 à des groupes de producteurs, y compris le ministère de l'Agriculture qui ne nous donne pas le nom ni les renseignements afin que l'on sache si c'est pour le concours annuel de labourage en Ontario ou pour autre chose alors qu'ils leur ont donné \$50,000.

Pendant que vos fonctionnaires cherchent ces renseignements, peut-être en profiterai-je pour vous poser une autre question puisque je n'ai que cinq minutes.

Monsieur le président, par votre entremise, monsieur le ministre, quels critères sont établis pour l'octroi de ces subventions? Je ne sais pas si le Ministre m'écoute, mais j'aimerais savoir quels critères sont établis lorsque l'on accorde une subvention comme celle qui a été donnée à Weyburn pour une étude sur les gares terminales intérieures afin de savoir qui ils vont engager comme experts pour leur projet? Dois-je comprendre que pour ce projet particu-

[Texte]

Mr. Lang: He is involved, yes. We do not decide for a group how it goes about planning its operation. We would want to be satisfied, of course, that the operation looks like a sensible and a reasonable one.

Mr. Knight: Would the Minister inform the Committee if the criteria is that the man should be an executive assistant to the Minister of Justice before he gets such a grant?

Mr. Lang: He is not, and therefore . . .

Mr. Knight: He was.

Mr. Lang: He was not, but he had been co-ordinator of the Grains Group for a period of time and he was in a number of other positions within the government including being an assistant deputy minister in the Department of Regional and Economic Expansion.

Mr. Knight: Yes, I am aware of that.

Mr. Lang: He has left the government.

Mr. Knight: Mr. Chairman, the point I am making is that people in the area were prepared to see a study done that was an independent study on the feasibility of that project and the economic and social effects. They are not prepared to see a study which is merely a set up to give an answer. The Grains Group has come up with answers on that already, saying that it will work. They wanted one to show whether it will or will not work. I think the method in which this is handled has been prejudged. It has been prejudged, Mr. Chairman, and you used taxpayers' money to do it.

Mr. Lang: I think that is completely unfair. The selection of the people who do the work of analysis of program was that of the interested group itself.

I do have the details here of the producer associations that received grants in this \$250,000—the producer and trade associations, the Rapeseed Association received a grant of \$200,000.

• 1240

Mr. Gleave: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Gleave.

Mr. Gleave: I asked the Minister to put the information on the \$2.5 million before this Committee, how it was spent, whom it went to. He refused to do so. If he is going to put some of it on the record he should put it all on the record.

Mr. Knight: Maybe the Minister could answer that after he gives me this information.

The Chairman: Your colleague, I think, is more concerned with his question than you are with yours, Mr. Gleave.

Mr. Lang: The Rapeseed Association, \$200,000; the Canada Grains Council, \$10,733 and a second project on their part of \$27,757; and the Weyburn Association, \$17,500.

[Interprétation]

lier la compagnie à laquelle on a demandé des services est dirigée par M. Bryden?

M. Lang: Il y a quelque intérêt, oui. Nous ne décidons pas pour un groupe afin de savoir comment il va s'y prendre pour prévoir son fonctionnement. Nous voulons surtout savoir si l'opération semble valable et raisonnable.

M. Knight: Le Ministre pourrait-il dire au Comité si les critères sont qu'une personne soit un adjoint du ministre de la Justice avant d'obtenir une telle subvention?

M. Lang: Ce n'est pas le cas; et en conséquence . . .

M. Knight: C'était le cas.

M. Lang: Ce n'était pas le cas, mais il avait été coordonnateur pour le groupe des céréales un certain temps et il y a eu un certain nombre d'autres postes à l'intérieur du gouvernement, y compris celui de sous-ministre adjoint du ministère de l'Expansion économique et régionale.

M. Knight: Oui, je sais cela.

M. Lang: Il a quitté le gouvernement.

M. Knight: Monsieur le président, ce que j'essaie de dire c'est que les personnes intéressées par ce projet s'attendaient à voir une étude faite par un groupe indépendant quant à la faisabilité du projet et de ses effets économiques et sociaux. Ils n'attendent pas une étude qui est une simple mise en scène pour donner une réponse. Le groupe des céréales a déjà fourni des réponses à ce sujet et a dit que la chose allait marcher. Ils veulent vraiment quelqu'un qui puisse dire si cela va ou non marcher. Dans la manière dont les choses sont faites, la réponse a déjà été donnée. La réponse a déjà été donnée, monsieur le président, et vous avez employé les deniers publics pour le faire.

M. Lang: Je pense que c'est tout à fait injuste. Le choix des personnes qui font le travail d'analyse d'un programme a été le choix du groupe intéressé lui-même.

J'ai maintenant des détails quant aux associations de producteurs qui ont reçu des subventions pour un total de \$250,000: les producteurs et les associations commerciales, l'Association du colza a reçu une subvention de \$200,000.

M. Gleave: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Gleave.

M. Gleave: J'ai demandé au ministre de déposer ces renseignements sur les 2.5 millions de dollars devant le comité, afin que l'on sache comment cette somme a été dépensée, à qui elle a été octroyée. Il a refusé de le faire. Il est en train d'en donner seulement une partie alors qu'il devrait tout nous dire.

M. Knight: Peut-être que le ministre pourrait répondre à cela une fois qu'il m'aura donné mes renseignements.

Le président: Votre collègue semble se préoccuper davantage de sa question que de la vôtre, monsieur Gleave.

M. Lang: L'Association du colza: \$200,000, le Conseil des grains du Canada: \$10,733 et pour un deuxième projet de ce conseil: \$27,757 et l'Association Weyburn: \$17,500.

[Text]

The Chairman: This will be your last question.

Mr. Knight: Mr. Chairman, two points on that matter. One, surely this Committee is deserving of an explanation since we are supposed to pass the estimates. Whether or not the \$200,000 to the Rapeseed Association was used in any manner to fight against orderly marketing of rapeseed under the Canadian Wheat Board, was that financed by the Government of Canada? And the second question is, on the terminal basis, surely if we are asked to put public money which would have had community support, I suspect, if they thought that there was going to be an independent study done, there should be some explanation to this Committee of the hiring of somebody who was sitting as the executive secretary, or whatever he was called, of the grains group, which recommends inland terminals, which recommends the abandonment of rail lines, which recommends essentially the destruction of about eight or nine communities around the city of Weyburn, when that study before it ever comes out will say that that inland terminal is justified.

Surely we could have had a study done in a manner which anyone on both sides of this issue could have gone over and said, what are the pluses and the minuses?

Mr. Lang: Mr. Chairman, I think that is extremely intemperate and a very unfair comment. I have indicated before that the question of who would do the study was not a choice of ours but of the association which was interested in the project. I think that the study, the analysis, will be judged on its own merits and will be available. One of the reasons we got involved in making a grant was so that the study would not be available only to the interested group but would be available to others. Therefore it will be visible and capable of examination and analysis, and at that point critical analysis can be made and such comments as Mr. Knight's, which are completely unfounded and imaginary, can be tested.

I would like to say that I object to the suggestion that the grains group made recommendations about the future of the handling and transportation system. Logical conclusions may well be drawn from some of the studies and analysis, depending upon the view and judgment of people who are reading the studies. But it has not been our position to make recommendations as such, although we are hoping that through the work the Canada Grains Council is doing, the people involved in the industry as a whole, including the producers, will come to the conclusions and make the recommendations that are required in order to put the handling and transportation system into the kind of position it requires for handling grain in the future.

Mr. Knight: And the rapeseed question?

Mr. Lang: On the rapeseed question, the grant to the Rapeseed Association was in relation to the market development of rapeseed, largely international. It had research into rapeseed uses as part of it. It was not used in connection with the rapeseed plebiscite.

[Interpretation]

Le président: Ce sera votre dernière question.

M. Knight: Monsieur le président, deux petites choses à ce sujet. Tout d'abord, le comité mérite certainement une explication puisque nous sommes censés voter le budget. Que ces \$200,000 accordés à l'Association du colza aient été utilisés ou non pour combattre la commercialisation normale du colza par la Commission canadienne du blé, ceci a-t-il été financé par le gouvernement du Canada? La deuxième question concerne les points terminaux. Sûrement si on nous demande de mettre les deniers publics avec l'accord de la collectivité, je suppose, si on estimait qu'une étude indépendante allait être faite à ce sujet, il me semble que l'on devrait donner quelques explications à ce comité pour avoir engagé quelqu'un qui était secrétaire de direction, ou je ne sais plus son titre exact, du groupe des céréales, qui recommande ces points terminaux intérieurs, qui recommande l'abandon des voies ferrées, qui recommande essentiellement la destruction d'à peu près 8 à 9 collectivités autour de la ville de Weyburn, alors que l'étude qui lui a été soumise, lorsqu'elle sera fournie dira simplement que ces points terminaux intérieurs sont justifiés.

Nous aurions certainement pu attendre une étude qui soit acceptable par les deux parties intéressées à cette question afin que l'on puisse se demander quels sont les avantages et quels sont les inconvénients?

M. Lang: Monsieur le président, je pense que cette remarque est tout à fait exagérée et très injuste. J'ai déjà dit que le choix de ceux qui devaient faire l'étude n'est pas le nôtre mais celui de l'association que le projet intéresse. Je pense que l'étude, l'analyse, pourrait être jugée pour ce qu'elle vaut et qu'elle sera disponible. Si nous avons participé à l'octroi d'une subvention faite en partie pour que cette étude ne soit pas uniquement mise à la disposition du groupe intéressé mais également des autres. En conséquence, lorsqu'on l'aura devant les yeux on pourra l'étudier et l'analyser et c'est seulement à ce moment-là que l'on pourra faire une analyse critique et vérifier les allégations de M. Knight qui sont pour l'instant tout à fait sans fondement et imaginaires.

Je dois dire que je m'oppose à la suggestion selon laquelle le groupe des grains a fait des recommandations pour l'avenir du système de manutention et de transport. On pourra fort bien tirer des conclusions logiques de certaines des études et analyses et cela dépendra de l'opinion et du jugement de ceux qui sont en train de lire ces études. Mais pour l'instant nous n'avons pas essayé de faire des recommandations proprement dites, bien que nous espérons que grâce au travail qu'accompli le Conseil des grains du Canada, les responsables de l'industrie dans leur ensemble, y compris les producteurs, tireront des conclusions et feront les recommandations nécessaires pour que le système de manutention et de transport puisse répondre aux besoins à l'avenir.

M. Knight: Et la question du colza?

M. Lang: Pour le colza, la subvention accordée à l'Association du colza était liée au développement commercial du colza qui est en grande partie internationale. Et des recherches sur l'utilisation du colza faisaient partie de ce projet de développement commercial. Cet argent n'a pas été utilisé pour le plébiscite sur le colza.

[Texte]

The Chairman: Mr. Neil.

Mr. Gleave: I want to raise again the point of order which I raised a few minutes ago, that the Minister first refused this Committee information, then gave piecemeal information. I would ask you, Mr. Chairman, in view of this, to request to the Minister that he give the full information that was asked in respect of these grants.

The Chairman: The Minister has already answered that question but he might want to comment again.

Mr. Lang: Mr. Chairman, Mr. Jarvis made clear that the discussions with the companies are on a basis of confidentiality. It is considered commercial judgment that this is important to make the program useful. The description of the program and the criteria for receiving grants is available and is public in a booklet form.

• 1245

Parliament, of course, could decide at some point that the program either must not continue or must only continue where confidentiality is not important. It had not done so in the past and the confidentiality, therefore, attaches. I think that is an important position to maintain with regard to the past amounts and, obviously, the question is for Parliament with regard to the future.

I would urge that it is important that such ventures as may produce additional marketing opportunities for us in Canada should not be jeopardized by the way in which the information is subsequently used. I did indicate to the Committee, Mr. Chairman, that I would be glad to look at the question of whether there was a way, in fact, of satisfying the Committee further without jeopardizing the commercial aspects of these grants. Because there is not a commercial aspect, I felt it possible to make the details known about the grants to the producer and trade associations.

The Chairman: Mr. Neil.

Mr. Neil (Moose Jaw): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, I notice that, in the contributions, there is a fee for membership in the International Wheat Council of \$51,000. Could you tell us what progress has been made towards an international wheat agreement?

Mr. Lang: I suppose what I should really do, since we happen to have the Chairman of that organization present in the person of Mr. Miner, is to ask him to give his comments.

Mr. W. M. Miner (General Director, Grain Marketing Office): It was judged in council that the circumstances were not proper to try to renegotiate the agreement at this time and therefore council agreed to extend the current agreement for one year as well as the food aid part of the International Wheat Agreement. As far as future work is concerned, the council is considering what preparatory work might be undertaken, beginning possibly later this year. It has some relationship to what may happen in GATT.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Neil.

M. Gleave: J'aimerais encore une fois invoquer le Règlement, comme je l'ai déjà fait il y a quelques minutes, car le ministre a tout d'abord refusé de donner certains renseignements au comité puis a donné des renseignements fragmentaires. C'est pourquoi, monsieur le président, j'aimerais vous demander d'exiger du ministre qu'il donne tous les détails concernant ces subventions, comme cela lui a été demandé.

Le président: Le ministre a déjà répondu à cette question, mais il aimerait peut-être ajouter quelque chose.

M. Lang: Monsieur le président, M. Jarvis a dit clairement que les discussions avec les compagnies sont tout à fait confidentielles. Sur le plan commercial, on pense que cela est important pour que le programme soit utile. La description du programme et des critères d'octroi des subventions est à votre disposition et a été rendue publique sous forme de petit livret.

Le Parlement pourrait bien sûr décider à un moment ou un autre que le programme soit ne doit pas être poursuivi, soit doit seulement continuer lorsque le confidentiel n'est pas important. Cela n'a pas été le cas par le passé et, en conséquence, la chose reste confidentielle. Je pense que c'est une attitude importante qu'il convient de garder pour ce qui est des sommes passées et, de toute évidence, la question relève du Parlement pour l'avenir.

Il me semble qu'il est important que de telles entreprises qui pourraient permettre davantage de possibilités de commercialisation pour nous au Canada ne devraient pas être compromises par l'usage que nous faisons par la suite des renseignements. Monsieur le président, j'ai déjà dit au Comité que je serais très heureux de reconsidérer la question afin de savoir s'il y a moyen de donner davantage satisfaction au Comité sans compromettre les aspects commerciaux des subventions. J'ai estimé qu'il était possible de donner des détails quant aux subventions accordées aux associations de producteurs et de commerce parce qu'il n'y avait pas d'aspect commercial lié à elles.

Le président: Monsieur Neil.

M. Neil (Moose Jaw): Merci, monsieur le président.

Monsieur le Ministre, j'ai remarqué que pour les contributions on prévoit \$51,000 au titre des cotisations au Conseil international du blé. Pouvez-vous me dire si l'on a progressé et si l'on va faire un accord international pour le blé?

M. Lang: Je pense que, puisque le président de cette organisation se trouve à nos côtés en la personne de M. Miner, le mieux serait sans doute de le lui demander.

M. W. M. Miner (directeur général du Service de commercialisation des céréales): Le Conseil a estimé que les circonstances ne nous permettaient pas d'essayer de renégocier l'accord en ce moment précis et en conséquence le Conseil a accepté de prolonger l'accord actuel d'un an aussi bien pour ce qui est de la participation à l'aide en produits alimentaires de l'Accord international du blé. Pour les travaux futurs, le Conseil s'occupe en ce moment d'étudier quels travaux préparatoires pourraient être entrepris et pourraient peut-être être commencés plus tard cette année. Cela a quelque rapport avec ce qui pourrait se produire au sein du GATT.

[Text]

Mr. Neil (Moose Jaw): Thank you.

Mr. Minister, I have had an opportunity of reading the bill which makes statutory the two-price system as far as wheat is concerned. I have one comment to make. I note, in the bill, that the description of a producer is "someone who is actively involved in producing wheat". I would gather that this would mean that the landlord, for example, would not be entitled to any payment under the two-price system.

I think this is very unfortunate and discriminatory in view of the fact that there are many, many farm couples who have retired whose only source of income is from their share of crop. Maybe I read it wrong but this was the description of a producer. If I am correct, it would seem to me that some steps should be taken to make certain that the landlord, in his share of crop, gets his share of a two-price system.

Mr. Lang: I will certainly be glad to examine that question in connection with the clause-by-clause study of the bill. Certainly it is our intention, and I would like to make that perfectly clear right now, that this money would be paid, in the western Region, to the Canadian Wheat Board; in Ontario, to the Wheat Board; and only elsewhere, to the producer directly, because there is no board through whom to convey it.

We would then expect the Canadian Wheat Board and the Ontario Board to distribute the proceeds in the same manner as they have been distributing the proceeds from the market: in other words, that they would make it as a payment and that there was a tenant and a landlord sharing, there would be full sharing in this payment as well. So that, we are not interfering with that.

As I say, I think that is the effect of the bill as it now stands but we certainly can look at this further during the clause-by-clause study because our intention is like yours.

Mr. Neil (Moose Jaw): Fine. I think it should be clarified so that is no misunderstanding at some future date.

Under "Grants and Contributions", there is a sum of \$15 million for "payments in accordance with terms and conditions approved by the Governor in Council to facilitate sales of grain and grain products on credit to developing countries". How is that \$15 million made up? It is an increase of some \$8 million over last year.

Mr. Lang: That is the payment of part of the interest which is payable on money owed by developing countries purchasing wheat from the Canadian Wheat Board. Where the Treasury, therefore, is paying a part of the interest that is involved. The increase in the price of grain has meant that the amount of this burden of interest has obviously grown and it is, as I indicated earlier, more the price of the grain having gone up rather than the volume of grain involved in the increase.

[Interpretation]

M. Neil (Moose Jaw): Merci.

Monsieur le Ministre, j'ai eu la possibilité de lire le bill qui rend obligatoire le système de deux prix pour ce qui est du blé. J'ai une remarque à faire à ce sujet. J'ai remarqué dans le bill que la description d'un producteur est la suivante: Toute personne qui prend part activement à la production du blé. Je suppose que cela signifie que le propriétaire, par exemple, n'aurait droit à aucun paiement en vertu du système des deux prix.

Je pense que cela est très malheureux et tout à fait discriminatoire du fait qu'il y a de très nombreux couples d'agriculteurs qui ont pris leur retraite et dont la part des récoltes qui leur revient constitue leur seule source de revenu. Peut-être ai-je mal lu, mais c'était bien là la description d'un producteur. Si j'ai raison, il me semble qu'il faudrait prendre certaines mesures pour assurer au propriétaire qui reçoit une partie des récoltes l'obtention de sa part dans ce système des deux prix.

M. Lang: Je serais certainement très heureux d'étudier la question lorsque l'on en viendra à l'étude article par article du projet de loi. Nous avons certainement l'intention, et j'aimerais que cela soit tout à fait clair maintenant, de verser cet argent à la Commission canadienne du blé pour la région de l'Ouest, à la Commission canadienne du blé pour l'Ontario et seulement ailleurs directement au producteur parce qu'il n'y a pas de commission qui puisse leur transmettre.

Nous pensons que la Commission canadienne du blé et la Commission de l'Ontario distribueront leurs recettes de la même manière qu'elles distribuent les recettes du marché. En d'autres termes, nous espérons qu'elles feront cela sous forme de paiement et que, lorsqu'il y a partage entre le propriétaire et le métayer, il y ait également partage de ce paiement. Donc, nous ne nous opposons pas à cela.

Comme je l'ai déjà dit, je pense que c'est là l'effet du projet de loi tel qu'il est rédigé actuellement, mais nous pourrions certainement regarder cela de plus près lorsque nous étudierons le bill article par article, mais notre intention correspond à votre souhait.

M. Neil (Moose Jaw): Très bien. Je pense qu'il faudrait clarifier la chose afin qu'il n'y ait pas de malentendu par la suite.

Dans le chapitre des «subventions et contributions», il y a une somme de \$15 millions prévue pour les «paiements, selon les modalités et les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, en vue de faciliter la vente à crédit du grain et des produits du grain aux pays en voie de développement». Comment arrive-t-on à ce chiffre de \$15 millions? S'agit-il d'une augmentation par rapport au \$8 millions de l'année dernière?

M. Lang: Cela constitue le paiement d'une partie de l'intérêt qui était payable sur l'argent qui est dû par les pays en voie de développement et qui achètent du blé à la Commission canadienne du blé. En conséquence, il s'agit du paiement par le Trésor d'une partie des intérêts liés par cette opération. L'augmentation du prix des céréales a bien sûr provoqué une augmentation de cette charge des intérêts et, comme je l'ai dit plus tôt cela est davantage le fait de l'augmentation du prix des céréales que de l'augmentation du volume des céréales.

[Texte]

Mr. Neil (Moose Jaw): But is it a subsidization of the interest?

• 1250

Mr. Lang: This part is, yes.

Mr. Neil (Moose Jaw): Could you tell me, about the sales to these countries on credit, whether the interest rate is the same for all countries or does it vary from country to country?

Mr. Lang: Interest is a part of the over-all bargaining done by the Canadian Wheat Board at the time of sale and it can vary, not so much from country to country as from time to time, and obviously any three-week period or month may make a difference in the interest rate which is negotiated.

Our position puts a limit on the extent to which we pay, but this will vary with the market interest rate at the time.

The Chairman: Your last question Mr. Neil.

Mr. Neil (Moose Jaw): Because transportation seems to be one of the real problems in the movement of grain, particularly in the last year or two, has any consideration been given to the suggestion of Premier Lougheed at the WEOP Conference that the government take over the railbeds and operate it in the same manner that the governments operate the public highways and so on?

Mr. Lang: The Department of Transport under the present Minister is making a most intensive analysis of the Canadian transportation system, both rail and highways. Really I think every suggestion which looks at all worth of consideration is being given consideration in this exhaustive examination.

Mr. Neil (Moose Jaw): Thank you.

The Chairman: Thank you Mr. Neil.

Votes 35 and 40 allowed to stand.

The Chairman: This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interprétation]

M. Neil (Moose Jaw): Mais cet intérêt constitue une subvention?

M. Lang: Cette partie-là, oui.

M. Neil (Moose Jaw): Pourriez-vous me dire pour la vente à crédit, à ces pays, si le taux d'intérêt est le même pour tous les pays ou s'il varie d'un pays à l'autre?

M. Lang: L'intérêt fait partie de l'affaire globale conclue par la Commission canadienne du blé au moment de la vente et il peut varier non pas tellement d'un pays à l'autre, mais plutôt selon la période de la signature du contrat, et de toute évidence d'une période de trois semaines à un mois, peut signifier une différence pour le taux d'intérêt qui est négocié.

Notre attitude est de mettre une limite à la quantité que nous payons, mais cela varie avec le taux d'intérêt avec le marché de l'époque.

Le président: Votre dernière question, monsieur Neil.

M. Neil (Moose Jaw): Étant donné que les transports semblent constituer un des véritables problèmes pour les céréales surtout au cours de l'année dernière ou au cours des deux dernières années, a-t-on étudié la suggestion du premier ministre, M. Lougheed lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, selon laquelle le gouvernement prenne en charge les voies ferrées et les gère de la même manière qu'il gère les routes publiques?

M. Lang: Le ministère des Transports sous l'égide du ministre actuel est en train de faire une analyse approfondie du système de transport canadien tant pour ce qui est des voies ferrées que les routes. Je suppose que toute suggestion qui semble ligne d'intérêt sera étudiée de façon attentive.

M. Neil (Moose Jaw): Merci.

Le président: Merci, monsieur Neil.

Les crédits 35 et 40 sont réservés.

Le président: La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation.

HOUSE OF COMMONS

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la

vingt-neuvième législature, 1974

Standing Committee on

Comité permanent des

Finance, Trade and Economic Affairs

Finances, du commerce et des questions économiques

Index

Issues Nos.

1 to 12

Organization meeting:

Wednesday, March 6, 1974

Last meeting:

Tuesday, May 7, 1974

Fascicules n^{os}

1 à 12

Séance d'organisation:

Le mercredi 6 mars 1974

Dernière réunion:

Le mardi 7 mai 1974

CHAMBRE DES COMMUNES
Deuxième session de la
vingt-neuvième législature, 1974

HOUSE OF COMMONS
Second Session
Twenty-ninth Parliament, 1974

Comité permanent des

Standing Committee on

Finances,
du commerce et des
questions économiques

Finance,
Trade and
Economic Affairs

Index

Fascicules n°
1 à 12
Séance d'organisation:
Le mercredi 6 mars 1974
Dernière réunion:

Issues Nos.
1 to 12
Organization meeting:
Wednesday, March 6, 1974
Last meeting:

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada
Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada
En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

CANADA
HOUSE OF COMMONS

Standing Committee on Finance, Trade and
Economic Affairs
2nd session, 29th Parliament, 1974

INDEX

Aerospace Industry

Comstock International proposal, merger De Havilland, Canadair 2:12-3; 3:8

Agriculture

Supply management concept 10:29-30, 39-40

Alberta, Province

Capital cost allowances, public utilities, calculation 6:8

Anti-Dumping Tribunal

Agricultural products, imports, dumping 5:6-7, 10, 16
Anti-dumping duties, application 2:27-8

Board of Directors, Prairie Provinces, representation 5:10

Cases

Annual volume, average 5:5, 15-6, 18

Cost, average 5:16-7

Footwear imports 5:12

Mushrooms tinned, imports 5:6, 12, 16-7, 21-3

Stainless steel sheets, plates, imports 5:5, 23

Transformers, imports 5:5, 16

Under consideration 5:5, 15

Decisions

Rendering, time limit 5:5-6, 17

Review 5:12

DISC program, effect Canadian industry 5:8-9

Dumpers, inhibiting effect 5:23

Dumping, definition, jurisdiction 5:19, 24

Estimates, 1974-75,

Vote 15—Program expenditures 5:3, 4-25; 6:7

Expenditures, increase 5:9-10, 18

Investigations, authority to undertake 5:5-7, 11-2, 14-5, 17-20

Jurisdiction, Minister of Finance 2:27-8

Personnel 5:9, 11, 18

Procedure, establishment, codification 5:13

Provincial governments, liaison 5:10

Report, 1973 5:4, 11-3

Small businesses, hearings 5:13-4

Study, increased efficiency, possible merger with Tariff Board 5:7

Work volume, 1973 5:15, 17-8

See also

Dumping

National Revenue Dept.

Arthur, C. D., General Director, Transportation Industries Branch, Industry, Trade and Commerce Dept.

Automotive industry 2:15; 4:8, 10-1

Asbestos

Processing Canada 2:21-2

CANADA
CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent des Finances, du Commerce et des
Questions économiques
2^e session, 29^e législature, 1974

INDEX

AID

Voir

Association internationale de développement

Acier

Inoxydable, importation feuilles et plaques 5:23

Japonais, importation 4:6-7

Taux production et besoins d'ici 1980 4:31-3

ADAC, programme

Coût total, répartition 2:11-2

DHC-7, commercialisation 2:12

Afrique du Sud

Voir

Union d'Afrique du Sud

Amiante

Taxe à exportation, à propos 2:21-2

Transformation, discussions gouvernements fédéral et provincial 2:21-2

Antidumping, Loi

Art. 16—Le tribunal doit faire enquête 5:6, 7, 10, 11, 15, 18

Art. 31 5:12

Approvisionnements

Gestion, dangers 10:39-40

Arthur, M. C. D., Directeur général, Direction industries de transport, min. Industrie et Commerce

Budget dépenses 1974-75 2:15; 4:8-11

Association internationale de développement

Activités, nature 6:7

Canada, aide 6:7

Assurance accident

Revenus et pertes pour 1973 1:8, 11-2

Assurance incendie

Primes, hausse probable 1:12-3

Revenus et pertes pour 1973 1:8, 11-2

Assurance-vie

Compagnies

Actif en 1973 1:8, 19

Augmentation 1:20

Excédents, 1971, 1972 1:19

Revenus en 1973 1:8

Polices, valeur de rachat 1:17-8

Primes, coût, tendance 1:19-20

Aikey, Ronald, M.P. (St. Paul's)

Bill C-7 7:11-9, 21-4, 31, 34, 36-9, 41; 8:6, 8-9, 12-3, 16-7, 24-30, 34; 9:4-5, 7, 10-4, 16, 22-6, 29, 36

Auto Pact

See

Canada-United States Agreement on Automotive Products, 1965

Automobiles

See

Automotive Goods

Automotive Goods

Canada

Imports United States, other countries 3:27; 5:19

New registration, sales, 1973 3:26; 4:53

Trade deficit 2:9-11, 14-7; 3:25-7; 4:4-5, 7; 5:19

Purchases, Canadian increase, U.S. decrease 2:9-10, 11, 14-5; 3:26; 4:5, 20; 6:21

United States, imports Canada, other countries 3:27

See also

Automotive Industry

Canada-United States Agreement on Automobile Products, 1965

Automotive Industry

Employment situation, 1973 4:6

Foreign production, parts 4:5, 8; 5:20

Layoffs 3:26-7; 4:5-6; 5:19-20

Share, North American market 4:8

Steel imports from Japan 4:6-7

Tooling insurance program 4:10-1

See also

Automotive Goods

Canada-United States Agreement on Automotive Products, 1965

Bank of Canada

Money supply, increase 6:11-2, 32

Treasury bills, other securities, purchases 6:17

Banks, Chartered

Federal government deposits

April 3, 1974 6:15

Interest-free 6:31-2

Loans, increases 6:10

Money supply, Dec., 1973, March, 1974 6:14-5

Barley

See

Grains

Barrow, B. G., Senior Assistant Deputy Minister, Industry, Trade and Commerce Dept.

Anti-Dumping Tribunal; Industry, Trade and Commerce Dept. operations 2:28; 4:20-2, 27

Bélanger, J. M., General Director, Chemicals Branch, Industry, Trade and Commerce Dept.

Canadian pharmaceutical industry 3:16-7; 4:15

Bill C-4, An Act To Amend the Export and Import Permits Act

Amendments proposed

Export controls, explanations 10:8-10, 41-2

Assurances

Capitaux exportés 1:16

Compagnies

Investissements, répartition 1:18, 20

Surveillance 1:18

Non canadiennes, obligations diverses 1:14, 16

Polices achetées par entremise courtier étranger, taxe d'accise 1:15-6, 28

Aikey, Ronald, député (St. Paul's)

Bill C-7 7:11-9, 21-4, 31, 34, 36-9, 41; 8:6, 8-9, 12-3, 16-7, 24-30, 34; 9:4-5, 7, 10-4, 16, 22-6, 29, 36

Automobile, Industrie

Acier importé, remise de douane 4:6-7

Commerce avec É.-U., déficit en 1973, causes 2:9-11, 14-5, 16-7; 3:26; 4:4-5

Compagnies, investissements au Canada 2:11, 14, 15-6

Droits de douane, suppression, effets 2:17-9

Importations 3:27

Mises à pied 3:26, 27; 4:5, 6

Pièces importées du Brésil 4:5, 6, 8; 5:20

Prix, réduction graduelle 2:19

Voir aussi

Pacte de l'automobile

Banque d'expansion industrielle

Incorporation dans Banque fédérale de développement du commerce 4:8-9

Banque du Canada

Change étranger, vente 6:18

Obligations d'épargne, achat 6:17

Banque fédérale de développement du commerce

Objet 10:19

Projet de loi à déposer 4:8-9

Services offerts 4:9-10

Barrow, M. B. G., Premier sous-ministre adjoint, industrie, min. Industrie et Commerce

Budget dépenses 1974-75 2:28; 4:20-2

Bélanger, M. J. M., Directeur général, Direction produits chimiques, min. Industrie et Commerce

Industrie pharmaceutique 3:16-7; 4:15

Bill C-4—Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation

Application, durée 10:37-9

But 10:12, 30

Discussion

Art. 1 10:14, 42, 47

Art. 2 10:28, 47

Art. 3 10:32, 47

Exposé, hon. A. Gillespie 10:8-9

Portée 10:8-9, 12

Rapport à Chambre sans modification 10:4

Voir aussi

Exportations

Importations

Matières premières

Import controls, explanations 10:11-2, 29-30, 39

Discussion

Clause 1(a.1)—10:42-3

Clause 2—10:28-30

Clause 3—Repeal Section 27 10:37-9

Gillespie, Hon. Alastair, statement 10:8-9

Purpose 10:8-9, 13-5, 29-31

Report to House, without amendment 10:4

Bill C-7, Act To Amend Combines Investigation Act, Bank Act, Repeal Act To Amend Act to Amend Combines Investigation Act and Criminal Code

Amendments proposed by Minister

Clause 2(4(1))—Collective bargaining activities 7:25; 8:17

Clause 2(4.1(1))—Underwriters 8:23

Clause 2(4.1(2))—Definition 8:23

Clause 9(27(2))—Proceedings under Part IV.I 8:29

Clause 9(27.1(1))—Representations to Federal Boards 9:5

Clause 12(31.2)—Jurisdiction of Commission 9:16, 19, 32-3; 11:10, 17

Clause 18(38 (1))—Price Maintenance 9:26

Submission Committee 7:11-3; 8:16; 9:20

Discussion

Clause 1—Combines Investigation Act 7:13-6, 42; 8:4-5, 11, 15, 18

Clause 2(4)—Collective Bargaining Activities 7:25-7; 8:10-1, 14-5, 17-21

Clause 2(4.1(1))—Underwriters 8:16-7, 22, 27

Clause 2(4.1(2))—Definitions 8:16-8, 22

Clause 3(7)—Application for Inquiry 8:23-4

Clause 5(1)(16(2.1))—Vice-Chairman 8:24-7

Clause 5(1)(16(2.2))—Absence 8:26-7

Clause 5(2)(16(9))—Rules 8:27-8

Clause 9(27 (1))—Inquiries to be private 8:30-3

Clause 9(27.1(1))—Representations to Federal Boards 8:34-5; 9:4-5

Clause 10(29 (1))—Abuse of industrial or intellectual property 9:5-6

Clause 10(29.1(1))—Interim injunction 9:6-9

Clause 12(31.1(1))—Recovery of damages 9:10-5

Clause 12(31.2)—Jurisdiction of Commission 9:15-9, 22-36; 11:9

Clause 12(31.3)—Consignment selling 9:34-6; 11:4-22

Clause 18(38 (1))—Price Maintenance 9:25-6

Features, background 7:7-11, 14-6, 31-3; 9:21-2

Gray, Hon. Herb, statement 7:7-11

Manufacturers responsibility 7:29-30

Provinces consultation 7:29

Purpose 7:13, 16

Report to House, recommend authorization counsel, staff 7:4

Seminars 9:33

Blenkarn, Donald Alex, M.P. (Peel South)

Estimates 1974-75

Finance Dept. 6:14-9

Anti-Dumping Tribunal 5:14-8, 21

Insurance Dept. 1:23-7

Brazil

Grain silos, construction, contributions 12:12

27552-2

Bill C-7—Loi modifiant Loi relative aux enquêtes sur coalitions et Loi sur banques et abrogeant Loi ayant pour objet la modification de Loi modifiant Loi relative aux enquêtes sur coalitions et Code criminel

Amendements proposés par ministre 7:7, 11-3, 25, 39; 8:16, 23, 29, 35-6; 9:19-20

Discussion

Art. 1—Définitions 7:13, 42; 8:4-14, 18

Art. 2"4(1)"—Activités ayant trait négociations collectives 7:25-6; 8:10, 15, 17-22

Art. 2"4(2)"—Restrictions 7:26-7; 8:7, 19

Art. 2"4.1"—Souscripteurs à forfait 8:16, 22-3

Art. 3—Demande enquête 8:23-4

Art. 4 8:24

Art. 5(1)—Vice-président 8:25-7

Art. 5(2)—Règlements 8:27-8

Art. 6 8:28-9

Art. 7—Conclusions à inclure dans rapport 8:29

Art. 8—Nul n'est dispensé comparaître 8:29

Art. 9 8:29-35; 9:4-5

Art. 10"29(1)"—Utilisation abusive propriété industrielle ou intellectuelle 9:5-6

Art. 10"29.1(1)"—Injonction provisoire 9:6-9

Art. 11 9:9

Art. 12 7:9, 41

Art. 12"31.1(1)"—Recouvrement de dommages-intérêts 9:10-5

Art. 12"31.2"—Compétence Commission en cas refus vente 9:15-9, 22-7, 33-6

Art. 12"31.3"—Ventes par voie de consignation 11:4-22

Art. 18"38(1)"—Maintien prix 9:25-6

Application, personnel requis 9:27-9

Aspects constitutionnels 9:14-5

Définitions, discussion

Article 8:4

Entreprise 8:14

Fournir 8:4

Produits 7:31; 8:4; 9:18, 24, 30-1, 35

Service 8:4, 5

Entrée en vigueur 8:7, 12

Exposé, hon. H. Gray 7:7-11

Historique 7:7, 15; 9:21

Motion, division Bill en 2 parties 7:14-6, 18-25

Objectifs 7:10-1; 9:22

Principes de base 7:8

Voir aussi

Coalitions, enquêtes

Commerce

Commission sur les pratiques restrictives du Commerce

Concurrence

Services, Industrie

Bill C-29—Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions en ce qui a trait aux pratiques abusives

Discussion 9:19-21

Blé

Accord international, prolongation 12:27

Double prix 12:7, 12, 28

Programme, coût 12:13

Prix 12:9-10, 18, 22

Minimum versé au producteur 12:7

Réserves provisoires, paiements 12:14

Transport, pertes occasionnées 12:10-1

Vente, contrats à long terme 12:11

Broadbent, Edward, M.P. (Oshawa-Whitby)

Bill C-4 10:20-8

Estimates 1974-75—Industry, Trade and Commerce
Dept. 2:14-9; 3:10-11, 17-22

Buchanan, J. Judd, M.P. (London West)

Estimates 1974-75—Dept. of Insurance under Finance
Dept. 1:14-7, 21, 23

Burns, T. M., Senior Assistant Deputy Minister, International Trade, Industry, Trade and Commerce Dept.

Bill C-4 10:12-3, 27-9, 31

Sugar trade; farm products, marketing program 3:19-21; 4:25-6

Business

Small medium-sized, federal assistance 2:21-2, 24; 6:30
See also

Competition

CASE

See

Counselling Assistance to Small Enterprises Program

CTTC

See

Canadian Trade and Tariff Committee

Canada Grains Council

Activities, grant 12:25-6

Canada Savings Bonds

Interest rates 6:16-7

Sales, redemptions 6:16-8

Canada-United States Agreement on Automotive Products, 1965

Canada, fair share production, requirements, measures 2:10-1

Discussions, improvements 2:16-7

Duty, automobiles purchased United States 2:17-9

Investments in Canada 2:10-1, 14-6

Parts manufactured outside Canada 4:5-6

Price differences, Canadian, American-produced automobiles 2:17-9

Trade

Canada deficit 2:9-11, 14-7; 3:25-7; 4:4-5, 7, 20

Imports, originating countries, percentage 3:27

Prior to signing 2:19

Value 2:10

See also

Automotive Goods

Automotive Industry

Canadair

Merger with De Havilland, proposal 2:12-3; 3:8

Canadian Council of Furniture Manufacturers

Letter to Committee 9:16-9, 35-6

Canadian Development Corporation

Purchase, Connaught Laboratories 3:14

Blenkarn, Donald Alex, député (Peel Sud)

Budget dépenses 1974-75

Finances, min. 6:14-9

Département des assurances 1:23-7

Tribunal antidumping 5:14-8, 21

Bois

Billes, exportation, contrôle 10:46-7

Bésil

Entreposage céréales canadiennes, aide apportée 12:12

Pièces automobiles, exportation 4:5, 6-8; 5:20

Broadbent, Edward, député (Oshawa-Whitby)

Bill C-4 10:20-8

Budget dépenses 1974-75—Industrie et du Commerce, min. 2:14-9; 3:10-1, 17-22

Buchanan, J. Judd, député (London Ouest)

Budget dépenses 1974-75—Finances, min.—Département des assurances 1:14-7, 21, 23

Burns, M. T. M., Sous-ministre adjoint, Commerce international, min. Industrie et Commerce

Budget dépenses 1974-75 3:19-21; 4:25-6

Importation produits agricoles 10:12-3, 27-31

CCCT

Voir

Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers

Canadair

Achat actions par gouvernement et fusion avec De Havilland 2:13

Champignons

Importation 5:6, 12, 16-7, 21-3

Chaussure, Industrie

Droits anti-dumping 2:28

Programme de redressement 2:23, 27

Chemins de fer

Canadien Pacifique, nationalisation 12:23

Subvention par producteurs grain 12:21

Système, étude 12:29

Wagons-trémies neufs, transport 12:23

Chine

Voyage Premier Ministre, connotations commerciales 2:21

Clarke, William Hillary, député (Vancouver Quadra)

Bill C-7 8:9-12; 11:12-6, 18

Clermont, Gaston, député (Gatineau)

Bill C-4 10:35-7, 45-7

Bill C-7 7:11-3, 19-20, 24, 39-40, 42; 8:14, 26-7, 36; 9:9-11, 16-9; 11:16-7

Budget dépenses 1974-75

Finances, Min. 6:5, 9, 27-32

Tribunal antidumping 5:8, 11-4, 24

Industrie et du Commerce, Min. 2:7, 14, 19-25; 3:9, 11-2, 21-2, 24-5; 4:22-7, 34

(Programme céréales et graines oléagineuses) 12:12-5, 24

Canadian Trade and Tariff Committee

Composition, fonctions 4:23-4

See also

General Agreement on Tariffs and Trade

Canadian Wheat Board

Contracts, long-term 12:11

Prices, stabilization 12:4

Sales, price 12:9-11, 21-2

U.S. sales, statements 12:21-2

Capital Cost Allowances*See*

Corporations

Central Mortgage and Housing Corporation

Funds, joint programs, provinces, incomplete use 6:12

Mortgage interest rates, subsidies 6:12

Clarke, William, M.P. (Vancouver Quadra)

Bill C-7 8:9-12; 11:12-6, 18

Clermont, Gaston, M.P. (Gatineau)

Bill C-4 10:35-7, 45-7

Bill C-7 7:11-3, 19-20, 24, 39-40, 42; 8:14, 26-7, 36;
9:9-11, 16-9; 11:16-7

Estimates 1974-75

Finance Dept. 6:5, 9, 27-32

Anti-Dumping Tribunal 5:8, 11-4, 24

Industry, Trade and Commerce Dept. 2:7, 14, 19-25;
3:9, 11-2, 21-2, 24-5; 4:22-7, 34

Grains and Oilseeds Program 12:12-5, 24

Coins

Export controls 10:16

Combines Investigation Act, Banks Act, an Act To Amend and Repeal Act To Amend an Act To Amend Combines Investigation Act and Criminal Code*See*

Bill C-7

Commodities

Export, shortages, handling 10:15-6

Export tax 10:25-6

Import 10:22

Two-price system 10:10, 18, 21-4, 33-4

GATT violation 10:24, 27

Commonwealth Finance Ministers

Meeting, Ottawa, 1974 6:6

Competition

Government policy 7:9-10, 15-6

Comstock International

Proposal, Canadair, De Havilland 2:12-3; 3:8

Comtois, Joseph-Roland, M.P. (Terrebonne)

Estimates 1974-75

Industry, Trade and Commerce Dept. 3:9, 22, 25

Conger, G. S., Director, Program Office—Industry, Industry, Trade and Commerce Dept.

Pharmaceutical industry, assistance 3:15

Coalitions, enquêtes

Bureau du directeur enquêtes et recherches

Domaine 8:28-9

Effectuées, nombre 7:28

Enquêtes, huis clos 8:29, 30-2; 11:11

Personnel 7:27; 11:11

Renseignements recueillis par moyens coercitifs, confidentialité 8:33, 34-5

Rôle 11:10

Demandes 8:23-4

Complexité 9:27-8

Raisons 8:24

Marché, signification 8:5-6

Monopole, signification 8:11

Négociations collectives 7:25-7; 8:10-1, 15, 16, 17-22

Produits

Commercialisation, intégration verticale 9:32-3

Définition, discussion 7:31; 8:4; 9:18, 24, 30-1, 35

Soumissions volontaires, programme 11:11

Voir aussi

Bill C-7

Colza

Commercialisation, ministère responsable 10:32-3

Farine, taux pour transport 12:17-8

Pool volontaire, système 12:9

Production, encouragement 12:7-8, 18

Profits, comparaison avec blé 12:22-3

Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers

Création, composition, but 4:23, 24

Comité des céréales

Création 12:15

Grains, manutention, transport 12:26

Personnel 12:15

Rôle 12:15, 21

Commerce

Conditions usuelles, signification 9:25, 31-2

Droit choisir client 7:10

Fabricants, liberté choix système commercialisation 7:31-6

Intégration verticale, projet de loi en préparation 9:33

Législation et directives étrangères 4:11

Libéralisation, Canada, position 10:33

Pratiques restrictives 7:32-6

Droit criminel, carences 7:8-9

Procédure civile, avantages 7:9

Recouvrement dommages-intérêts 9:10-2, 14-5

Procès de groupe 9:13-4

Refus de vente 7:10, 30-1; 9:15-9, 24, 33; 11:16-7

États-Unis 7:10

France 7:10

Ventes par voie de consignation 11:4-10, 11-22

Essence 11:7-9, 12-7, 18-9

Voir aussi

Bill C-7

Concurrence

Commission canadienne du blé

Blé

Prix demandé 12:9-10, 18

Vente, contrats à long terme 12-11

Consumer and Corporate Affairs Dept.

Investigation and Research, Combines Branch
 Director, duties 11:10-1
 Inquiries instituted 7:28, 30-6
 Staff, resources, duties 7:27; 9:27; 11:10-1
 Voluntary Compliance Program 11:11-2

Consumers

Protection 7:8, 15, 17-8

Co-operative Credit Associations

Supervision, Dept. of Insurance 1:9

Corporations

Capital cost allowances, review 6:7
 Dividend payments 6:24-6
 Foreign-controlled, foreign guidelines imposed 4:11
 Foreign takeovers 4:18-20
 Profits 6:23-6
 Survey, investment intentions 4:21
 Tax reductions, accelerated depreciation
 Coverage, purpose 6:19-21
 Effect, trade, employment, capital investments,
 prices 6:20-8
 Fast write-offs questionnaire 4:20-1; 6:22-3

Counselling Assistance to Small Enterprises Program

Assistance, small, medium-sized business 2:22, 24

Currencies

Floating 6:29
 New international, creation 6:28-30

DISC

See
 United States Domestic International Sales Corporation

Danson, Barnett Jerome, M.P. (York-North)

Bill C-4 10:15-20, 27
 Bill C-7 7:29-36; 8:12-4; 11:6, 9, 17-21
 Estimates 1974-75
 Industry, Trade and Commerce Dept. 3:11; 4:8-14, 28

Dawson, J. A., Acting General Director, Resource Industries and Construction Branch, Industry, Trade and Commerce Dept.

Steel industry 4:32-3

De Bané, Pierre, M.P. (Matane)

Bill C-7 7:12, 21-2, 38; 8:30-1, 33-5

De Havilland Aircraft of Canada Limited

Financial position 2:26-7; 3:7, 8, 23-4
 Government option, shares purchase 2:12, 25-7; 3:5-12,
 21-5; 4:33
 Merger Canadair, proposal 2:12-3; 3:8
 Participation, STOL program 2:11-2

Drahoisky, L. F., Assistant Deputy Minister, Industrial Policies, Industry, Trade and Commerce Dept.

Productivity sectors 4:29-30

Déclaration, vente stock grain par États-Unis 12:21-2
 Domaine 10:33
 Importations blé, avoine, orge, contrôle 10:31-2
 Nouveaux contrats, négociation 12:9-10
 Wagons-trémies, achat 12:16, 17
 Voir aussi
 Blé

Commission du tarif

Étude, importation fruits et légumes 10:13

Commission du textile et du vêtement

Budget dépenses 1974-75 2:24
 Opinion concernant importation chemises 2:24

Commission générale d'aide au redressement

Application programme redressement industrie chaussure et tannage 2:23

Commission sur les pratiques restrictives du Commerce

Décisions rendues à l'avance, programme soumissions volontaires 9:29; 11:11
 Fonctions, nature 11:10, 11-2
 Jugements, législations, directives étrangères 7:9
 Juridiction civile 7:8, 10, 14, 16
 Membres 8:25-6
 Ordonnances 11:11
 Appel 7:9, 14
 Loi sur cour fédérale, art. 28 7:9-10; 8:27-8
 Directeur enquêtes et recherches, rôle 11:10, 12
 Fardeau preuve 11:10
 Personne faisant objet d', droits 7:9
 Pouvoirs 7:9, 10, 14; 8:25
 Critiques formulées 7:9
 Questions soumises par Directeur enquêtes et recherches 7:9; 9:36
 Refus vente 9:15-9, 22-6
 Procédures publiques, cas 8:29, 31; 9:4-5
 Règlements 8:27-8
 Témoins, obligation comparaître 8:29
 Vice-président 8:25, 26-7
 Voir aussi
 Bill C-7

Communauté économique européenne

Programme agricole international, résultat 10:34

Comstock International

Proposition acquérir De Havilland et Canadair 2:12-3

Comtois, Joseph-Roland, député (Terrebonne)

Budget dépenses 1974-75—Industrie et du Commerce, Min. 3:9, 22, 25

Concurrence

Gouvernement, responsabilité 7:8
 Insuffisance de, signification 9:25
 Intérêt général, critère de délit 7:8
 Politique 7:7, 8, 16
 Principes fondamentaux 7:8
 Propriété industrielle ou intellectuelle, utilisation abusive 9:5-6
 Injonction provisoire 9:6-9, 28

Dumping

Agricultural products 5:6-7, 10, 16
 Beneficial effects 5:15
 Definition 5:19, 24
See also
 Anti-Dumping Tribunal

Easton, J. H., General Director, Transportation, Grains Group, Industry, Trade and Commerce Dept.

Grains and Oilseeds Program 12:21

Economy

Performance, strength 2:4-6; 6:10-2
 Shortages, material, labour, petroleum price increases, effect 2:6-7; 6:12

Eggs

Import from U.S. 10:11, 31

Employment

Jobs created, 1973 6:12, 21, 23

Evans, D., Chief, Export and Import Permits Div., Office of Special Import Policy, Industry, Trade and Commerce Dept.

Export, import permit requests rejected, suspended 10:35-6

Export and Import Permits Act

Administration 10:32-3
 Export, import permit requests rejected, suspended 10:35-6
 Powers 10:12-5, 26, 31-3, 38

Export and Import Permits Act, An Act To Amend

See
 Bill C-4

Export Development Corporation

Activities 2:20-1

Exports

Imports, comparison 2:8-10, 14-5; 4:20, 27; 6:20-1
 Increase
 Anticipated, 1974 4:15-6
 Programs, activities, encourage 2:20-2
 Quantity, value 2:8-9; 3:18; 4:17-8, 27; 6:21
 Price index 2:9
 Raw materials, semi-finished goods vs. fully manufactured products 2:7-9; 3:18; 4:27; 6:21
See also
 Imports
 Individual commodities
 Trade

FBDB

See
 Federal Business Development Bank

Farm Products Marketing Agencies Act

Products included, power 10:28-30

Farm Products Marketing Programs

Individual programs, approval 4:25-6
 Objectives 4:25

Provinces, consultation 7:29; 8:15

Rôle 7:8

Services, inclusion 7:8; 8:9-10

Voir aussi

Bill C-7

Commerce

Conger, M. G. S., Directeur, Bureau programmes, Industrie, min. Industrie et Commerce

Aide développement industrie pharmaceutique 3:15

Conseil canadien des fabricants de meubles

Lettre re Bill C-7 9:16-9

Conseil international du blé

Accord international sur blé, prolongation 12:27
 Subvention reçue 12:27

Cuba

Achats sucre de 3:17-8, 19, 20-1
 Balance commerciale avec 3:20

Danson, Barnett Jerome, député (York-Nord)

Bill C-4 10:15-20, 27
 Bill C-7 7:29-36; 8:12-4; 11:6, 9, 17-21
 Budget dépenses 1974-75—Industrie et du Commerce, Min. 3:11; 4:8-14, 28

Dawson, M. J. A., Directeur suppléant, Direction transformation richesses naturelles et construction, Min. Industrie et Commerce

Acier, demande canadienne 4:32-3

De Bané, Pierre, député (Matane)

Bill C-7 7:12, 21-2, 38

De Havilland

Achat actions par gouvernement
 Discussion 2:12-3, 25-7; 3:6-7, 8-9, 23
 Option, date limite 3:6; 4:33
 Pratte, Y., Président Air Canada, déclaration 4:33

Département des assurances

Compagnies inscrites 1:8
 Demandes pour constitution en société, étude 1:26-7
 Dépenses, recouvrement 1:9-10, 11, 24
 Ententes avec certaines provinces 1:9
 Études pour ministères, gratuité 1:29
 Fonctions 1:7-8, 10, 26
 Historique 1:7
 Juridiction 1:8-9, 13-4, 18, 29-30
 Personnel 1:10, 24-6
Voir aussi
 Finances, Min.—Budget dépenses 1974-75—Crédit 25
 Normes des prestations de pension, Loi
 Régime de pensions du Canada
 Régimes de pensions employeur-employé

Drahotsky, M. L. F., Sous-ministre adjoint, Politique industrielle, Min. Industrie et Commerce

Productivité, études 4:29-30

Federal Business Development Bank

Establishment, functions 4:8-10; 6:30

Federal GovernmentCash position, cash requirements 6:15-6, 19
Interest-free deposits, Canadian banks 6:31-2
Money borrowed 6:16-8**Federal Oil Charge on Refined Goods May Halt Exports**

Toronto Globe and Mail article 10:11

Finance Department

Administration 6:6

Estimates, 1974-75

Statutory payments, summary 6:7-8

Vote 1—Financial and Economic Policies—Program expenditures 6:3, 5, 6-7, 34

Vote L5—To authorize... contributions ... International Development Association 6:3, 5, 7, 34

Vote 10—Municipal Grants 6:3, 5, 7, 9, 34

Vote 15—Anti-Dumping Tribunal—Program expenditures 5:3, 4-25; 6:7

Vote 25—Insurance—Program expenditures ... 1:5, 7-31

Personnel, increase 6:6

Study, increased efficiency, possible merger, Tariff Board, Anti-Dumping Tribunal 5:7

See also

Anti-Dumping Tribunal

Individual programs

Insurance Dept.

Finance, Trade and Economic Affairs Standing Committee

Motions

... Committee power divide Bill C-7... Ruled out of order 7:5, 19-25

Industry, Trade and Commerce Dept.

... Vote L20—amended... to one dollar. Out of order. 3:3-4, 8-12, 21-2

... Vote L20—reduced to one dollar. Negatived. 3:4, 22-5

Organization meeting 1:4

Procedure 1:4, 20-4; 3:3, 21-2

Bill C-7 7:11-3, 17-8, 36-42

Subcommittee on Agenda and Procedure

Reports

First 1:5-6, 21

Second 6:3-4, 14

Third 10:5-7

Vice-Chairman appointment 10:36-7, 47

Financial and Economic Policies Program

Payments, summary 6:6-7

Fiscal Transfer Payments Program

Payments to provinces, summary 6:7-8

Footwear and Tanning Industry

Anti-Dumping duties, footwear imports, application 2:28

Footwear and Tanning Industries Adjustment program 2:23, 27-8

Easton, M. J. H., Directeur général, transports, Comité céréales, min. Industrie et Commerce

Tarifs transport céréales 12:21

Économie

Offre, insuffisance 6:12

Prévisions pour 1974 2:6

Rendement en 1973 2:4-5

Emploi

Taux de croissance en 1973 2:4-5

Énergie

Approvisionnements, sécurité 2:6

Enquêtes sur les coalitions en ce qui a trait aux pratiques abusives, Loi modifiant Loi relative aux

Voir

Bill C-29

Enquêtes sur les coalitions et Loi sur banques et abrogeant Loi ayant pour objet la modification de Loi modifiant Loi relative aux enquêtes sur coalitions et Code criminel, Loi modifiant Loi relative aux

Voir

Bill C-7

Entreprises

Expansion, signification 10:45-6

Essence

Vente, procédés 11:7-9, 12-7, 18-9

États-Unis

Dette internationale 6:29

Manufacturiers, fiscalité, taux 6:21

Programme DISC 5:8-9

Mesures canadiennes compensatoires 6:22; 10:25

Evans, M. Denis, Chef, Division permis importation et exportation, min. Industrie et Commerce

Licences refusées, suspendues, raisons 10:35-6

Examen investissement étranger, Loi

Effets 4:18-20

Proclamation 4:18

Exportations

Contrôles exercés en 1973 10:16

Croissance en 1973 2:5, 9

Demandes rejetées, raison 10:35

Licences suspendues, raison 10:36

Missions commerciales, effets bénéfiques 2:21

Prévisions 4:16, 18

Produits manufacturés, augmentation 6:21

Proportion produits bruts, semi-finis, finis 2:8-9; 4:27

Stimulants 2:20-1

Voir aussi

Bill C-4

Matières premières

FBDB

Voir

Banque fédérale de développement du commerce

Foreign Exchange Fund

Swap transactions 6:18

Foreign Ownership Review Act

Proclamation, delay 4:18-9

Fox, Francis, M.P. (Argenteuil-Deux-Montagnes)

Bill C-7 7:23; 8:5-6, 19-21, 31-3; 9:8-9, 14-5

Frank, William Charles, M.P. (Middlesex)

Bill C-4 10:28-31

Bill C-7 9:6, 34-6

Freyseng, P., Chief, Agriculture Div., Office of General Relations, Industry, Trade and Commerce Dept.

Bill C-4 10:30

Tariff Board report 10:13

Fruits, Small

Import controls 10:12-3

Furniture Industry

Selling, planned, "refusal to deal" 9:16-9, 29, 31-2

See also

Canadian Council of Furniture Manufacturers

GATT*See*

General Agreement on Tariffs and Trade

Gasoline Industry

Consignment selling 11:7-22

Gauthier, J. P. C., Chairman, Anti-Dumping Tribunal

Estimates, 1974-75 5:4-24

General Agreement on Tariffs and Trade

Canada

Negotiations, importance 2:5

Petrochemical tariffs, position 4:12-3

Negotiations, commencement date 4:24-5

Regulations 10:27-8

Security of supply 10:17, 34

Tokyo Declaration, liberalization trading arrangements
4:22-3; 10:33-4, 42*See also*

Canadian Trade and Tariff Committee

Gillespie, Hon. Alastair W., Minister, Industry, Trade and Commerce

Bill C-4

Discussion 10:10-47

Statement 10:8-9

Estimates, 1974-75

Discussion 2:7-28; 3:5-7, 9-10, 14-6, 19-20, 26-7;
4:4-33

Statement 2:4-7

Gleave, A. P., M.P. (Saskatoon-Biggar)Estimates 1974-75—Industry, Trade and Commerce
Dept.—Grains and Oilseeds Program 12:15-20, 24-5,
27**Finances, du commerce et des questions économiques, Comité permanent**

Bill C-7, étude, procédure 7:11-3, 36-42

Motions

Crédit L20 soit ramené à \$1. Rejetée sur division
3:4 22-5

Division Bill C-7 en deux parties

Irrecevable 7:5, 19-25

Modification crédit L20, min. Industrie et Commerce
et ramener somme à voter à \$1. Non recevable;
décision adoptée sur division 3:3, 8-12, 21-2

Procédure 1:21-3; 10:6-7

Sous-comité Programme et procédure

Rapports

Premier 1:5-6

Deuxième 6:3-4, 14; 7:17

Troisième 10:5-7

Finances, Ministère

Budget dépenses 1974-75

Crédit 1—Politiques financières et économiques 6:3,
5, 6-7, 34Crédit L5—Contributions à Association internationale
de développement 6:3, 5, 7, 34

Crédit 10—Subventions aux municipalités 6:3, 5

Crédit 15—Tribunal antidumping 5:3, 4-25

Crédit 25—Département des assurances 1:5, 6-31

Dette publique, intérêts versés 6:7

Étude, système amortissement coût en capital 6:7

Fonds d'investissement, projets d'hiver 6:8

Évaluation 6:6

Imposition réciproque, autorités fédérales et provin-
ciales, travaux préparatoires 6:6-7

Paiements de retrait, programme 6:8

Personnel, augmentation 6:6

Prêts garantis, programme 6:8

Subventions

Municipalités 6:7

Selon AANB 6:7-8

Fox, Francis, député (Argenteuil-Deux-Montagnes)

Bill C-7 7:23; 8:5-6, 19-21, 31-3; 9:8-9, 14-5

Frank, William Charles, député (Middlesex)

Bill C-4 10:28-31

Bill C-7 9:6, 34-6

Freyseng, M. P., Chef, Division agriculture, Bureau relations générales, min. Industrie et Commerce

Produits agricoles, importation 10:13, 30

Fruits

Importation 10:12-3

Étude, Commission du Tarif 10:13

GATT

Négociations

Début 4:24-5

Rôle dans définition relations commerciales du
Canada 2:5

Réunion Tokyo (sept. 1973), objet 4:22, 23

Grains

- Barley, production 12:8
- Cash advances, interest charge 12:19
- Developing countries, credit facilitate sales 12:12, 28-9
- Export 12:5
- Feed
 - Marketing 12:13
 - Policy 12:13-4
 - Supply, price 12:5, 13
- Income 12:5
- International situation, uncertain 12:4-5
- Market development 12:5, 14
- Marketing assistance, companies, organizations 12:19-20
- Nationalization 12:23
- Prices 12:4
- Processing industry, development 12:6
- Production 12:5, 7
- Storage program 12:7
- Transportation
 - Hopper cars purchase 12:7, 16-7, 22-3
 - Improvement 12:5, 7, 10-1, 15-6, 26, 29
 - Railroads track upgrading 12:16-7
 - See also
- Brazil
- Oilseeds
- Protein-Oil-Starch Plant
- Western Grain Stabilization Program
- Wheat

Grains and Oilseeds Marketing Incentive Program

- Applications, increase 12:6
- Producer, distribution organizations 12:5, 14

Grains and Oilseeds Program

- Estimates 1974-75 12:4-29
- Marketing assistance companies, organizations 12:19-20, 24-7
- Personnel 12:15

Grains Group

- Organization, function 12:15, 21, 25-6

Gray, Hon. Herb, Minister of Consumer and Corporate Affairs

- Bill C-7
 - Discussion 7:12-8, 25-42; 8:4-35; 9:4-37; 11:4-22
 - Statement 7:7-11

Grier, T. W., M.P. (Toronto-Lakeshore)

- Bill C-7 7:12, 25-9, 41; 8:5, 13, 18-9, 25, 34; 9:4-7, 14, 27-9
- Estimates 1974-75—Industry, Trade and Commerce Dept. 3:10

Guay, Joseph-Philippe, M.P. (Saint Boniface)

- Estimates 1974-75—Industry, Trade and Commerce Dept. 3:11

Hamilton, Frank Fletcher, M.P. (Swift Current-Maple Creek)

- Estimates 1974-75—Industry, Trade and Commerce Dept.—Grains and Oilseeds Program 12:21-3

Gauthier, M. J. P. C., Président, Tribunal antidumping

- Budget dépenses 1974-75
- Déclaration préliminaire 5:4
- Discussion 5:4-24

Gillespie, hon. Alastair, Ministre, Industrie et du Commerce

- Bill C-4
- Discussion 10:10-47
- Exposé 10:8-9
- Budget dépenses 1974-75
- Programme commercial et industriel
- Discussion 2:7-28; 3:5-7, 13-20, 26-7; 4:4-23
- Exposé 2:4-7

Gleave, A. P., député (Saskatoon-Biggar)

- Budget dépenses 1974-75—Industrie et du Commerce, Min.—(Programme céréales et graines oléagineuses 12:15-20, 24-5, 27

Gouvernement

- Argent sans intérêt dans banques 6:31-2
- Liquidités, état 6:15, 19, 31
- Voir aussi
- Obligations d'épargne du Canada

Graines oléagineuses

- Récoltes, prévisions 12:5
- Voir aussi
- Colza

Grains

- Emmagasinage, programme 12:7
- Exportation 12:5
- Orge, production, encouragement 12:7, 13
- Prévisions 12:4-5
- Prix 12:4
- Stabilisation céréales de l'Ouest, programme 12:6-7
- Production supplémentaire, besoin 12:5
- Recettes, 1973-74 12:5
- Transport
 - Politique générale 12:15
 - Producteurs, subvention aux chemins de fer 12:21
 - Voies ferrées, amélioration 12:16-7
 - Wagons-trémies, achat 12:7, 15, 16
 - Vente à crédit, contributions 12:12, 28-9

Grains de provende

- Politique, 1974-75 12:13-4
- Organismes consultés 12:14
- Prévisions 12:5

Grains Group

- Voir
- Comité des céréales

Gray, hon. Herb, Ministre de la Consommation et des Corporations

- Bill C-7
 - Discussion 7:12-8, 25-42; 8:4-35; 9:4-37; 11:4-22
 - Exposé 7:7-11

- Hammond, R. M., General Director, Financial Services Branch, Industry, Trade and Commerce Dept.**
Purchase option, shares, De Havilland Aircraft of Canada Ltd. 3:6-7
- Hellyer, Hon. Paul T., M.P. (Trinity)**
Bill C-4 10:10-5, 27
Estimates 1974-75
Finance Dept. 6:9, 15
Anti-Dumping Tribunal 5:4-8, 21
Insurance Dept. 1:22-3, 32
Industry, Trade and Commerce Dept. 2:7-13; 3:9-10, 13, 22-4, 4:16, 19, 28, 33
- Herbert, Harold T., M.P. (Vaudreuil)**
Bill C-4 10:37
Bill C-7 7:17-8, 22, 24, 37, 40; 8:21-2, 34-5
Estimates 1974-75
Finance Dept. 6:9-14
Anti-Dumping Tribunal 5:21-25
Insurance Dept. 1:21-2, 31-2
Industry, Trade and Commerce Dept. 3:10, 12-7, 22
- Housing**
Assistance, lower income, poverty-line families 6:12
Demand, increase 6:12-3
Price increases, Toronto 6:13-4
Speculation 6:26-7
Supply, costs 6:12-3
- Hudson Institute**
Corporate environment study 4:21-2
- Humphrys, R., Superintendent of Insurance**
Estimates, 1974-75
Discussion 1:11-20, 24-31
Statement 1:7-10
- IDA**
See
International Development Association
- IRDIA**
See
Industrial Research and Development Incentives Act
- Imports**
Export expansion, comparison 2:8-10, 14-5; 4:20, 27; 6:20-1
Machinery 4:20
See also
Anti-Dumping Tribunal
Exports
Individual commodities
Trade
- Indexing Measures**
Inflation, effect 6:33-4
- Industrial Development Bank**
See
Federal Business Development Bank
- Industrial Research and Development Incentives Act**
Assistance, pharmaceutical industry 3:15
- Grier, Terence, député (Toronto-Lakeshore)**
Bill C-7 7:12, 25-9, 41; 8:5, 13, 18-9, 25, 34; 9:4-7, 14, 27-9
Budget dépenses 1974-75—Industrie et Commerce, Min. 3:10
- Guay, Joseph-Philippe, député (Saint Boniface)**
Budget dépenses 1974-75—Industrie et Commerce, Min. 3:11
- Hamilton, Frank, député (Swift Current-Maple Creek)**
Budget dépenses 1974-75—Industrie et du Commerce, Min.—(Programme céréales et graines oléagineuses 12:21-3
- Hammond, M. R. M., Directeur général services financiers, min. Industrie et Commerce**
Éventualités 3:6-7
- Hellyer, hon. Paul T., député (Trinity)**
Bill C-4 10:10-5, 27
Budget dépenses 1974-75
Finances, Min. 6:9, 15
Département des assurances 1:22-3, 32
Tribunal antidumping 5:4-8, 21
Industrie et du Commerce, Min. 2:7-13; 3:9-10, 13, 22-4; 4:16, 19, 28, 33
- Herbert, Harold T., député (Vaudreuil)**
Bill C-4 10:37
Bill C-7 7:17-8, 22, 24, 37, 49; 8:21-2, 34-5
Budget dépenses 1974-75
Finances, Min. 6:9-14
Département des assurances 1:21-2, 31-2
Tribunal antidumping 5:21-5
Industrie et du Commerce, Min. 3:10, 12-7, 22
- Hudson Institute (New York)**
Étude sur environnement des corporations de 1975 à 1985 4:22
- Humphrys, M. R., Surintendant, Département des assurances**
Budget dépenses 1974-75
Déclaration 1:7-10
Discussion 1:11-20, 24-31
- Importations**
Contrôle produits agricoles 10:12-3, 30-1
Croissance en 1973 2:9
Demandes refusées, nombre, raisons 10:36
- Impôt sur sociétés**
Étude sur effets, participation min. Industrie et Commerce 4:20
- Industrie et du Commerce, Ministère**
Budget dépenses 1974-75
Crédit 1—Commercial et industriel—Dépenses fonctionnement 2:3, 4, 28; 3:4, 5, 28; 4:3, 4, 34
Crédit 5—Commission textile et vêtement—Dépenses fonctionnement 2:3, 4, 24, 28; 3:4, 5, 28; 4:3, 4, 34

Industry**Production**

- Increase 2:5
- Labour, material shortages, effect 2:6-7
- Resources, processing 10:16-2, 43-4
- Retaliation trading nations 10:17, 24-5
- Skills, upgrading 10:18-20

Industry, Trade and Commerce Department**Assistance programs**

- Footwear, tanning industries 2:23
- Pharmaceutical industry 3:13-7
- Small, medium-sized businesses 2:21-4
- Textile industry 2:23-4
- Tooling insurance programs, automotive, other industries 4:10-1

Estimates, 1974-75

- Vote 1—Trade-Industrial—Operating expenditures 2:3-4, 28; 3:4-5, 28; 4:3-4, 26-7, 34
- Vote 5—Textile and Clothing Board—Operating expenditures 2:3-4, 24, 28; 3:4-5, 28; 4:3-4, 34
- Vote 10—Trade-Industrial—Grants, contributions... 2:3-4, 28; 3:4-5, 28; 4:3-4, 34
- Vote L15—Advances to assist Canadian defence industry... 2:3-4, 28; 3:4-5, 28; 4:3-4, 34
- Vote L20—Payments... purchase shares capital stock, De Havilland Aircraft of Canada Limited 2:3-4, 12, 25-7, 28; 3:3-4, 5-12, 21-5, 28; 4:3-4, 33-4
- Vote L25—Loans under Footwear and Tanning Industries Adjustment Program 2:3-4, 23, 28; 3:4-5, 28; 4:3, 4, 34
- Vote 35—Grains, Oilseeds—Operating expenditures 12:4-29
- Vote 40—Grains, Oilseeds—Grants, contributions 12:4-29

Farm products marketing programs 4:25-6**Foreign research institutes, relations 4:22****Funded programs 2:6****GATT negotiations 2:5; 4:12-3, 23-5****Grant, Hudson Institute, corporate environment study 4:21-2****Objectives, role 2:4-7****Personnel**

- Executive group, reclassification 4:26-7
- Increase, salary increases 4:26
- Salaries over \$18,000 4:21

Productivity studies

- Consultations, co-operation, industry 4:30-1
- Interfirm comparison studies 4:29
- Provincial government requests to undertake 4:29
- Publication, availability 4:29

Professional and special services 4:26-7**STOL program, role 2:11-2****Resources upgrading program 2:5-6, 21-2****Trade missions 2:21; 3:27***See also*

- Federal Business Development Bank
- Individual programs, industries, commodities

Inflation

- Indexing measures, effect 6:33-4
- Insufficient production, effect 6:27-8
- Interest rates, money supply, effect 6:10-1, 33
- International, factors causing 6:29

- Crédits 10, L15—2:3, 4, 28; 3:4, 5, 28; 4:3, 4, 34
- Crédit L20—Placements société de Havilland Aviation du Canada Limitée 2:3, 4, 25, 28; 3:4, 5, 8-12, 21-5, 28; 4:3, 4, 33, 34
- Crédit L25—Prêts programme redressement industrie chaussure 2:3, 4, 23, 28; 3:4, 5, 28; 4:3, 4, 34
- Crédits 35, 40—Programme céréales et graines oléagineuses 12:3, 4-29
- Exposé hon. A. Gillespie 2:4-7
- Programmes de financement
 - Administration et gestion, revue méthodes 2:6
 - Subventions et contributions, diminution 2:6
 - Services professionnels et spéciaux 4:26
- Discussions avec min. Santé nationale et Bien-être social re industrie pharmaceutique 3:16
- Missions commerciales, effets 2:21
- Personnel 4:26-7
- Salaires 4:21
- Service de consultation, petite entreprise, conditions, coût 2:22-3

Industrie immobilière

- Bill C-7, application 8:5, 6, 9-10, 12

Industrie pétrochimique

- Développement
- Facteurs d'inhibition 4:12-3
- Prévisions 4:12, 13-4
- Usines d'éthylène, construction 4:12, 13-4

Industrie pharmaceutique

- Approvisionnement, techniques 3:16
- Importance accordée 3:14
- Laboratoires Connaught, achat par Société pour expansion exportations 3:14
- Législation, révision, besoin 4:14-5
- Programme aide au développement, succès 3:13
- Recherche et développement, financement 3:14-5, 16

Industries de fabrication et de transformation

- Amortissement accéléré, effets 6:27
- Impôts, taux, justification 6:21
- Réductions impôts, effets sur
 - Emploi 6:21, 22-3
 - Investissements 6:19-21, 23-5, 26, 27
- Retard dans développement, cause et conséquences 6:27-8

Japon

- Exportations vers 4:18

Jarvis, M. W. E., Coordonnateur, Comité céréales, min. Industrie et Commerce

- Aide entreprises et organismes canadiens 12:20

Jarvis, Wm. H., député (Perth-Wilmot)

- Bill C-7 9:29-34

Jerome, James, député (Sudbury)

- Bill C-7 7:20-1, 23

Insurance

- Life insurance policies, cash surrender value 1:17-8
- Premiums
 - Excise tax, application, conditions 1:15, 27-8
 - Rates 1:12-3, 19-20
 - See also
- Insurance Companies

Insurance Companies

- Financial situation 1:8, 11-3, 19-20
- Investments 1:18, 20
- Non-Canadian companies
 - Canadian business 1:16
 - Registration, operations 1:14-6
- Provincially-sponsored plans 1:13-4
- Registered, Dept. of Insurance 1:8
- Supervision 1:8, 13-4, 18
- See also
- Insurance

Insurance Department

- Actuarial Branch, services, operations 1:8, 10, 28-9
- Estimates 1974-75 1:5, 7-31
- Expenses, recovery 1:9-11, 24, 27, 29
- Financial institutions
 - Applications for licences, examinations, costs 1:26-7
 - Financial position 1:8-9, 19-20, 29
 - Supervision 1:8-9, 13-6, 18, 24-7, 29-31
- Functions 1:8-10, 13-6, 18, 24-31
- History 1:7-8
- Interdepartmental assistance, co-operation 1:8, 10, 28-9
- Personnel 1:10, 24-6
- See also
- Finance Dept.
- Insurance
- Insurance Companies
- Pension Plans

Interest Rates

- Canada
 - Domestic, international, financial conditions, effect 6:9-11, 33
 - Increase 6:9-11, 33
- Canada Savings Bonds 6:16-7
- Mortgages, subsidies, tax deductions 6:12-3
- Structure, constant review 6:18
- United States, increase 6:11
- See also
- Money Supply

International Development Association

- Canadian contribution 6:7
- Functions, loan funds 6:7

International Monetary Fund

- New international currency, special drawing rights, establishment 6:29-30
- Powers, increased 6:29

International Wheat Agreement

- Extension 12:27

International Wheat Council

- Membership, activities 12:27

Kempling, William James, député (Halton-Wentworth)

- Bill C-7 8:24; 11:9-12, 15, 21
- Budget dépenses 1974-75
 - Finances, Min.—Tribunal antidumping 5:19-21
 - Industrie et du Commerce, Min. 2:5-6; 3:22, 24-7; 4:4-8, 19

Kennett, M. W. A., Directeur, Marché des capitaux, min. Finances

- Masse monétaire, définition 6:32-3

Knight, William, député (Assiniboia)

- Budget dépenses 1974-75—Industrie et du Commerce, Min.—(Programme céréales et graines oléagineuses) 12:24-6

Lambert, hon. Marcel, député (Edmonton-Ouest)

- Bill C-4 10:28-9, 37-42, 47
- Bill C-7 11:4-9
- Budget dépenses 1974-75
 - Finances, Min.—Département des assurances 1:7, 11-4, 20-3
 - Industrie et du Commerce, Min. 3:21; 4:11, 14, 18, 28-33

Lang, hon. Otto E., Ministre de la Justice, responsable Commission canadienne du blé

- Budget dépenses 1974-75
- Discussion 12:7-29
- Exposé 12:4-7

Latulippe, Henri, député (Compton)

- Budget dépenses 1974-75 4:27-8

Leblanc, Fernand E., député (Laurier)

- Bill C-4 10:36
- Bill C-7 7:11, 13, 19, 22, 37, 39, 41-2; 8:16, 22-4; 9:21

Leggatt, Stuart, député (New Westminster)

- Bill C-7 7:33, 36, 38

Licences d'exportation et d'importation, Loi modifiant Loi sur

- Voir
- Bill C-4

Logement

- Banques de terre, fonds disponibles, utilisation 6:12
- Investissements hypothécaires, sociétés de fiducie 1:31
- Maisons nouvelles, 1973 6:12
- Spéculation foncière 6:26-7

Main-d'œuvre

- Emplois créés en 1973 6:12
- Formation, programmes, lacunes 10:20
- Pénurie dans certains domaines 2:6

Masse monétaire

- Croissance, contrôle 6:32
- Définition, différence avec É.-U. 6:32-3
- Montant, 27 mars '74 6:14-5

Investment Companies

Registration, exemptions, financial position 1:9, 31

Jarvis, W. E., Coordinator, Grains Group, Industry, Trade and Commerce Dept.

Grains and Oilseeds Program 12:20

Jarvis, Wm. H., M.P. (Perth-Wilmot)

Bill C-7 9:29-34

Jerome, James, M.P. (Sudbury)

Bill C-7 7:20-1, 23

Kempling, William James, M.P. (Halton-Wentworth)

Bill C-7 8:24; 11:9-12, 15, 21

Estimates 1974-75—Finance Dept.—Anti-Dumping Tribunal 5:19-21

Industry, Trade and Commerce Dept. 2:5-6; 3:22, 24-7; 4:4-8, 19

Kennett, W. A., Director, Capital Markets Division, Finance Dept.

Money supply 6:32-3

Knight, William George, M.P. (Assiniboia)

Estimates 1974-75—Industry, Trade and Commerce Dept.—Grains and Oilseeds Program 12:24-6

Lambert, Hon. Marcel, M.P. (Edmonton West)

Bill C-4 10:28-9, 37-42, 47

Bill C-7 11:4-9

Estimates 1974-75—Dept. of Insurance, Finance Dept. 1:7, 11-4, 20-3

Industry, Trade and Commerce Dept. 3:21; 4:11, 14, 18, 28-33

Land

Speculation 6:26-7

Lang, Hon. Oito E., Minister of Justice and Attorney General of Canada; Minister Responsible for Canadian Wheat Board

Grain and Oilseeds Program

Discussion 12:7-29

Statement 12:4-7

Latulippe, Henri, M.P. (Compton)

Estimates 1974-75—Industry, Trade and Commerce Dept. 4:27-8

Leblanc, Fernand E., M.P. (Laurier)

Bill C-4 10:36

Bill C-7 7:11, 13, 19, 22, 37, 39, 41-2, 8:16, 22-4; 9:21

Leggatt, Stuart, M.P. (New Westminster)

Bill C-7 7:33 36, 38

Loan Companies

See

Trust and Loan Companies

Lumber Industry

Export tax 10:26

Two-price system 10:10-1, 21-2

Matières premières

Approvisionnement, sécurité 10:34

Double prix 10:10-1, 21-8, 33-4

Portée par rapport à GATT 10:27-8

Exportation, contrôle 10:9, 13, 14-5, 41-3

Pénurie

Discussions, gouvernement et industries 10:15-6

Priorité approvisionnements 2:6-7; 4:16-7

Secteurs affectant Canada 4:16-7

Propriété 10:44-5

Transformation au Canada 2:5-6; 10:13-5, 17-8, 43

Mesures adoptées 10:18-9, 42, 44

Provinces, attitude 10:41-2

Voir aussi

Bill C-4

Miner, M. W. M., Directeur général, Bureau commercialisation céréales, min. Industrie et Commerce

Accord international sur blé 12:27

Monnaie

Droits spéciaux de tirage, résultats 6:29-30

Flottement 6:29

Internationale, création 6:28

Murta, Jack, député (Lisgar)

Budget dépenses 1974-75—Industrie et du Commerce, Min.—(Programme céréales et graines oléagineuses) 12:7-11, 22-3

Négociations collectives

Bill C-7, exemption 7:25-6; 8:10-1, 15, 16, 17-22

Neil, Douglas Charles, député (Moose Jaw)

Budget dépenses 1974-75—Industrie et du Commerce, Min.—(Programme céréales et graines oléagineuses) 12:27-9

Normes de prestations de pension, Loi

Application par Département des assurances 1:29-30

Provinces ayant adopté Loi 1:30

Nystrom, Lorne, député (Yorkton-Melville)

Budget dépenses 1974-75

Finances, Min. 6:20-7

Département des assurances 1:17-20

Tribunal antidumping 5:8-10

Industrie et du Commerce, Min. 4:18-22

Obligations d'épargne du Canada

Diminution 6:17-8

Émission nov. '73, situation achat 6:16-7

Oeufs

Importation, contrôle 10:11-2, 28-9, 31

Offices de commercialisation des produits de ferme, Loi sur

Portée 10:29-30

Ontario, Province

Bill C-7, activités réglementées par provinces 8:8

Orlikow, David, député (Winnipeg-Nord)

Budget dépenses 1974-75—Finances, Min. 6:24

McGrath, James A., M.P. (St. John's East)

Bill C-7 7:17-9; 8:14-5

Manufactured products

General preference system 10:34

Market

Definitions, difficulty 8:5-6

**Miner, W. M., General Director, Grain Marketing Office,
Industry, Trade and Commerce Dept.**

International Wheat Agreement 12:27

Money Supply**Canada**

Increase 6:10-2, 32-3

Situation, Dec. 1973, Mar. 1974 6:14-5

Loan demands, increase 6:9-11

United States, increase 6:11, 32-3

See also

Interest Rates

Mortgage Loan, Mortgage Investment Companies

Licensed, license applications, inquiries 1:8, 26-7

Mortgages

Interest rates, subsidies, tax deductions 6:12-3

Loans, value 6:12

Municipalities

Grants 6:7

Murta, Jack B., M.P. (Lisgar)Estimates 1974-75—Industry, Trade and
Commerce Dept.—Grains and Oilseeds
Program 12:7-11, 22-3**Mushroom Industry**

Protection 5:6, 12, 16-7, 21-3

National Revenue DepartmentDumping cases, initiation responsibility 5:5-7, 11, 14-5,
17, 19

Fair market value, imported items, establishment 5:19

See also

Anti-Dumping Tribunal

Natural Resources

Processing, increase, program 2:5-6, 21-2

Neil, Douglas Charles, M.P. (Moose Jaw)Estimates 1974-75—Industry, Trade and Commerce
Dept.—Grains and Oilseeds Program 12:27-9**Nystrom, Lorne E., M.P. (Yorkton-Melville)**

Estimates 1974-75

Finance Dept. 6:20-7

Anti-Dumping Tribunal 5:8-10

Insurance Dept. 1:17-20

Industry, Trade and Commerce Dept. 4:18-22

Oilseeds

Market development 12:5

Processing industry, development 12:6

**Orr, M. G. D., Directeur pratiques commerciales, Min.
Consommation et Corporations**

Bill C-7 9:17, 36; 11:20

Outilsage

Programme d'assurance, état 4:10-1

Pacte de l'automobile

Régociation 2:16-7; 3:25-6; 4:7

Petite entreprise

Financement expansion, mesures nouvelles 6:30

Service de consultation (CASE)

Conditions et coût 2:22

Nouvelle succursale dans Maritimes 2:24

Pétrochimie*Voir*

Industrie pétrochimique

Pétrole

Prix, effets sur

Balance paiements 6:29

Capacités d'importation pays consommateurs 2:7

Taxe d'exportation

Produits raffinés, conséquences 10:11

Utilisation 6:19

Transformation, facteur multiplicatif 10:16-7

Policy, Review and Outlook, 1974

C. D. Howe Research Institute, auteur 6:27

Politique monétaire

Liquidités 6:11-2

Taux d'intérêt, rôle 6:18

Production industrielle

Croissance en 1973 2:5, 7

Productivité

Études 4:29-31

Produit national brut

Taux de croissance en 1973 2:4; 6:32

Produits agricoles

Aprovisionnement, gestion 10:39,40

Commercialisation, programmes 4:25-6

Fèves faba, recherches 4:25

Importation, contrôle 10:12-3, 30-1

Produits chimiques

Balance commerciale, déficit 6:21

Produits manufacturés

Déficit commercial du Canada en 1972, cause 4:20

Exportations, augmentation en 1973 6:21

Programme des céréales et des graines oléagineuses**Budget**Aide entreprises et organismes canadiens 12:19-20,
24-7

Conseil international du blé, subvention 12:27

Contributions au Brésil 12:12

Paiements anticipés 12:19

Vente à crédit, subvention 12:28-9

Commercialisation, programme d'encouragement 12:6,
14

- Situation eased 12:5
See also
Protein-Oil-Starch Plant
Rapeseed
- Orlikow, David, M.P. (Winnipeg North)**
Estimates 1974-75—Finance Dept. 6:24
- Orr, G. D., Director, Trade Practices Branch, Consumer and Corporate Affairs Dept.**
Bill C-7 9:17, 36
- PAIT**
See
Program for the Advancement of Industrial Technology
- PEMD**
See
Program for Export Market Development
- Pension Plans**
Supervision, Insurance Dept., provinces 1:9, 29-31
- Petrochemical Industry**
Canada, importance 4:13
Canadian trade deficit with U.S. 4:12
Development 4:12-4
Ethylene plants, construction 4:12-4
Factors inhibiting Canadian development 4:12-3
Feedstock costs 4:12-3
Investments anticipated, value 4:12-4
Processing for export 10:16-8
Shortages 4:12
Tariffs 4:12-3
U.S. domination 4:12-3
- Pétroleum**
Canadian exports, imports 6:19
Export tax, revenues, application 6:19
Prices, effect world trade situation 2:7; 6:29
Two-price system 10:10
- Pharmaceutical Industry**
Canadian Development Corporation, purchase, Connaught Laboratories 3:14; 4:15
Chemicals, development 3:16-7
Interdepartmental consultations 3:16
Legislation affecting 4:14-5
Ownership, protection, encouragement 3:13-7; 4:14-5
Pharmaceutical Industry Development Assistance Program, purpose, status 3:13-4
Provinces, jurisdiction, discussions federal government 3:13, 16; 4:14
Research and development assistance 3:14-6
- Program for Export Market Development**
Assistance, small, medium-sized businesses 2:21
- Program for the Advancement of Industrial Technology**
Assistance, pharmaceutical industry 3:15
- Protein-Oil-Starch Plant**
Construction, Saskatchewan 12:6
Protein-Oil-Starch Pilot Plant, Saskatoon 12:6
Emmagasinage grain, programme 12:7
Objectifs, 1974-75 12:5-6
Stabilisation céréales de l'Ouest, programme 12:6-7
Voir aussi
Blé
Grains
- Publicité trompeuse**
Personne responsable 7:29
- Quinlan, M. J. J., Sous-directeur enquêtes et recherches, min. Consommation et Corporations**
Bill C-7 7:27-35; 8:4-9, 13-34; 9:4-10, 15-9, 23, 28, 31-4; 11:4, 12, 19-22
- Rapports à la Chambre**
Premier 7:4
Deuxième 10:4
- Régime de pensions du Canada**
Département des assurances, aide apportée 1:28
Fonds, investissement 1:28
- Régime de pensions du Québec**
Investissements, succès 1:28-9
- Régimes de pensions employeur-employé**
Loi fédérale, application 1:29-30
Normes d'investissement 1:31
Surveillance 1:29, 30
- Revenus**
Indexation, utilité, dangers 6:33-4
- Reynolds Tobacco**
Prise contrôle 4:19-20
- Ritchie, William Gordon, député (Dauphin)**
Bill C-4 10:31-4
Budget dépenses 1974-75
Finances, Min. 6:32-4
Département des assurances 1:27-31
Industrie et du Commerce, Min. 4:14-8
- Rodgers, M. L. J., Sous-ministre adjoint, Administration, Min. Industrie et Commerce**
Personnel, salaire 4:21, 26-7
- Saskatchewan, Province**
Protein-Oil-Starch Pilot Plant, Saskatoon 12:6
- Schwartz, M. Charles, Chef, Analyse économique, min. Industrie et Commerce**
Exportations et importations 2:8-9
- Services, Industrie**
Assurances, réassurance par compagnies 8:16-7
Bill C-7, application 8:9-10, 11-2
Exemptions 8:6-8, 9, 16, 22-3
Lois provinciales, préséance 8:12-3
Commissions, entente sur taux
Courtiers d'assurances 8:14
Courtiers en immeuble 8:5, 6, 9-10, 12
Maisons de courtage 8:8-9
Définition, discussion 8:4, 5
Honoraires, travailleurs professionnels 8:12-3

Provinces

Payments under Fiscal Transfer Payments Program, summary 6:7-8
 See also
 Individual provinces

Public Debt Programs

Payments 8:7

Quinlan, J. J., Acting Director, Investigation and Research, Combines Branch, Consumer and Corporate Affairs Dept.

Bill C-7, explanation 8:4-33; 9:4-34; 11:4-22
 Branch staff, inquiries instituted 7:27-8, 31-5
 Responsibility, reporting 8:34

RTCP

See

Restrictive Trade Practices Commission

Rapeseed

Market development 12:7
 Meal, transportation rate 12:17
 Open quota, bonus 12:8
 Pooling 12:9
 Production, price 12:8, 18, 22

Rapeseed Association

Research, grant 12:25-6

Raw Materials

Export 10:16-7, 25, 34
 Shortages 2:6-7; 4:16-7
 Upgrading, sector-by-sector approach 10:16-20

Reports to House

First 7:4
 Second 10:4

Restrictive Trade Practices Commission

Brands, trade name, responsibility 7:35; 9:29-30, 35
 Consignment selling, report North Star, Shell gasoline 11:7
 Function 11:11
 Inquiries 7:30-6; 9:29; 11:11
 Completed 9:27-9
 Members appointment 8:26
 Powers 7:14-6, 18, 30; 8:27-8; 9:15-9, 22-7, 34; 11:10
 Staff, resources, adequacy 9:27, 29

Ritchie, William Gordon, M.P. (Dauphin)

Bill C-4 10:31-4
 Estimates 1974-75
 Finance Dept. 6:32-4
 Dept. of Insurance 1:27-31
 Industry, Trade and Commerce Dept. 4:14-8

Rodger, L. J., Assistant Deputy Minister, Administration, Industry, Trade and Commerce Dept.

Personnel 4:21, 26-7

Royal Commission on Gasoline Price Structure of British Columbia, 1966

Consignment selling 11:7, 9

Réglementation

Ontario (prov.) 8:13
 Québec (prov.) 8:13
 Souscripteurs à forfait, exclusion 8:16, 22-3

Société de développement des exportations

Activités, secteur 2:20-1
 Sommes affectées à, hausse 2:20

Sociétés commerciales

Dividendes versés, 1973 6:25, 26
 Profits, réinvestissement 6:26
 Projets d'investissement, étude déposée à Chambre 4:21

Sociétés de fiducie

Investissements hypothécaires 1:31

Soya

Exportation, limitations, révocation 10:33

Stevens, Sinclair, député (York-Simcoe)

Bill C-4 10:37, 42-7
 Bill C-7 7:25; 9:19-21
 Budget dépenses 1974-75
 Finances, Min. 6:22
 Industrie et du Commerce, Min. 2:25-8; 3:5-9, 11-2, 21-2; 4:33

Tannage, Industrie

Programme de redressement 2:23

Taux d'intérêt

Effets sur inflation 6:33
 États-Unis 6:11
 Hausse, raisons 6:9-11
 Hypothécaires 6:12-4
 Influences extérieures 6:11

Taxe d'accise, Loi sur

Application re primes d'assurance, cas 1:27-8

Textile, Industrie

Chemises, importation, situation 3:23-4
 Politique 2:24; 10:33-4

Tokyo, Déclaration de

Canada, signature 10:33, 34
 Commerce, libéralisation 10:34

Tribunal antidumping

Budget, explications 5:9-10
 Conseil d'administration, représentants des Prairies 5:10
 Décisions, révision 5:12, 23
 Demandes
 Études en cours 5:5
 Examen préalable, min. Revenu national 5:14, 17, 19
 Nouvelles 5:15
 Enquête
 Acier inoxydable, feuilles et plaques, importation Suède 5:23
 Coût 5:16, 17-8
 Domaine 5:24
 Durée 5:14
 Produits agricoles 5:10, 16

STOL*See*

Short Takeoff and Landing Program

Schwartz, C., Director, Macro-Economic Analysis Group, Industry, Trade and Commerce Dept.

Exports, imports 2:8-9

Short Takeoff and Landing Program

Aircraft and engine programs, costs, sharing arrangements 2:11-2

Small Loans Companies

Compagnies licensed, loan balances 1:9

Steel

Canada, prices, exports 4:32-3

Shortages 4:6-7, 17, 32

Steel Industry

Companies, expansion projects 4:32

Production capacity 4:32-3

Stevens, Sinclair, M.P. (York-Simcoe)

Bill C-4 10:37, 42-7

Bill C-7 7:25; 9:19-21

Estimates 1974-75

Finance Dept. 6:22

Industry, Trade and Commerce Dept. 2:25-8; 3:5-9, 11-2, 21-2, 4:33

Sugar

Imports from Cuba, South Africa 3:17-21

Prices 3:18, 20-1

Tanning Industry*See*

Footwear and Tanning Industry

Tariff Board

Hearings, report 10:13

Study, increased efficiency, possible merger Anti-Dumping Tribunal 5:7

Taxation

Reciprocal taxation system, federal, provincial governments 6:6-7

See also

Corporations

Textile Clothing Board

Expenses 2:24

Shirt imports, report 2:23-4

Textile Industry

Federal government assistance, protection 2:23-4

Tokyo Declaration*See*

General Agreement on Tariffs and Trade

Trade

Cuba 3:17-21

Increase 2:7, 20-1; 6:21

Japan 4:5

Petroleum prices, effect world trade situation 2:7; 6:29

Financement 2:27, 28

Obligation faire enquête 5:11

Personnel 5:9, 11

Petites industries, recours 5:13-4

Procédures 5:5-6, 10, 11

Produits agricoles 5:6-7

Règles 5:13

Programme DISC, possibilité étudier 5:8-9

Raison d'être 5:5, 7, 16, 23-4

Rapport annuel, dépôt Chambre 5:4

Rapports, effets importation

Champignons en conserve 5:6, 12, 16-7, 21-3

Chaussures 5:12

Voir aussi

Antidumping, Loi

Trudel, Jacques L., député (Montréal-Bourassa) Président du Comité

Bill C-4 10:8, 10-3, 15, 18-20, 24, 26-9, 31, 35-7, 40-2, 46-7

Bill C-7 7:7, 11-3, 16-25, 27, 29, 33-42; 8:4-6, 9, 12-31, 33-6; 9:4-11, 14-9, 21-2, 29, 34, 36-7; 11:4, 6, 9, 12-22

Budget dépenses 1974-75

Finances, Min. 6:5-6, 9-10, 14-5, 19-20, 26-7, 31-4

Département des assurances 1:7, 11, 14, 17, 20-4, 31-2

Tribunal antidumping 5:4, 8, 10, 14, 19, 21, 24-5

Industrie et du Commerce, Min. 2:4-5, 7-8, 13-4, 19, 25, 27-8; 3:5-6, 9-13, 15, 17, 20-5, 27-8; 4:4-5, 7-8, 11, 13-5, 18, 21-2, 25-9, 32, 34

(Programme céréales et graines oléagineuses)

12:4, 7, 10-2, 15, 20-1, 23-7, 29

Turner, hon. John N., Ministre des Finances

Budget dépenses 1974-75

Discussion 6:9-34

Exposé 6:6-8

Union d'Afrique du Sud

Balance commerciale avec 3:19-20

Commerce avec, raisons 3:17, 18-9

United Aircraft

Programme ADAC, participation 2:12

Témoins

—Arthur, M. C. D., Directeur général, Direction industries et transport, min. Industrie et Commerce

—Barrow, M. B. G., Premier sous-ministre adjoint, industrie, min. Industrie et Commerce

—Bélanger, M. J. M., Directeur général, Direction produits chimiques, min. Industrie et Commerce

—Burns, M. T. M., Sous-ministre adjoint, Commerce international, min. Industrie et Commerce

—Conger, M. G. S., Directeur, Bureau des programmes, Industrie, min. Industrie et Commerce

—Dawson, M. J. A., Directeur général suppléant, Direction transformation richesses naturelles et construction, Min. Industrie et Commerce

—Drahotsky, M. L. F., Sous-ministre adjoint, Politique industrielle, Min. Industrie et Commerce

—Easton, M. J. H., Directeur général, transports, Comité des céréales, min. Industrie et Commerce

South Africa 3:17-21

See also

Exports

Imports

Individual commodities

Trudel, Jacques L., M.P. (Montreal-Bourassa), Committee Chairman

Bill C-4 10:8, 10-3, 15, 18-20, 24, 26-9, 31, 35-7, 40-2, 46-7

Bill C-7 7:7, 11-3, 16-25, 27, 29, 33-42; 8:4-6, 9, 12-31, 33-6; 9:4-11, 14-9, 21-2, 29, 34, 36-7; 11:4, 6, 9, 12-22

Estimates 1974-75

Finance Dept. 6:5-6, 9-10, 14-5, 19-20, 26-7, 31-34

Anti-Dumping Tribunal 5:4, 8, 10, 14, 19, 21, 24-5

Insurance Dept. 1:7, 11, 14, 17, 20-4, 27, 31-2

Industry, Trade and Commerce Dept. 2:4-5, 7-8, 13-4, 19, 25, 27-8, 3:5-6, 9-13, 15, 17, 20-5, 27-8, 4:4-5, 7-8, 11, 13-5, 18, 21-2, 25-9, 32, 34

Grains and Oilseeds Program 12:4, 7, 10-2, 15, 20-1, 23-7, 29

Trust and Loan Companies

Financial position 1:9, 31

Licensed, licence applications 1:8

Supervision 1:9

Turner, Hon. John N., Minister of Finance

Estimates 1974-75

Discussion 6:9-34

Statement 6:5-9

United Aircraft

STOL program, participation 2:12

United States Domestic International Sales Corporation

Canadian industry, effect; Canadian government, response 5:8-9; 6:20-2

Tax returns, American manufacturers 6:21

Western Grain Stabilization Program

Establishment 12:6-7

Weyburn Association

Grant 12:25

Wheat

Price 12:18, 22

Production, increase 12:5, 7

Supply situation 12:5

Temporary wheat-reserve costs 12:14

Two-price program 12:7, 12-3, 28

Winter Capital Projects Fund Program

Establishment, purpose 6:6

Evaluation 6:6

Interest capitalization 6:8

Loan forgiveness 6:8

Witnesses

—Arthur, C. D., General Director, Transportation Industries Branch, Industry, Trade and Commerce Dept.

—Barrow, B. G., Senior Assistant Deputy Minister, Industry, Trade and Commerce Dept.

—Evans, M. Denis, Chef, Division permis importation et exportation, min. Industrie et Commerce

—Freyseng, M. P., Chef, Division agriculture, Bureau relations générales, min. Industrie et Commerce

—Gauthier, M. J. P. C., Président, Tribunal anti-dumping

—Gillespie, hon. Alastair, Ministre Industrie et du Commerce

—Gray, hon. Herb, Ministre Consommation et des Corporations

—Hammond, M. R. M., Directeur général services financiers, min. Industrie et Commerce

—Humphrys, M. R., Surintendant, Département des assurances

—Jarvis, M. W. E., Coordonnateur, Comité des céréales, min. Industrie et Commerce

—Kennett, M. W. A., Directeur, Marché des capitaux, min. Finances

—Lang, hon. Otto E., Ministre de la Justice, responsable Commission canadienne du blé

—Miner, M. W. M., Directeur général, Bureau commercialisation céréales, min. Industrie et Commerce

—Orr, M. G. D., Directeur pratiques commerciales, min. Consommation et Corporations

—Quinland, M. J. J., Sous-directeur enquêtes et recherches, min. Consommation et Corporations

—Rodgers, M. L. J., Sous-ministre adjoint, Administration, Min. Industrie et Commerce

—Schwartz, M. Charles, Chef, Analyse économique, min. Industrie et Commerce

—Turner, hon. John N., Ministre des Finances

Pour pagination, voir Index par ordre alphabétique

- Bélanger, J. M., General Director, Chemicals Branch, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Burns, T. M., Senior Assistant Deputy Minister, International Trade, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Conger, G. S., Director, Program Office—Industry, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Dawson, J. A., Acting General Director, Resource Industries and Construction Branch, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Drahotsky, L. F., Assistant Deputy Minister, Industrial Policies, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Easton, J. H., General Director, Transportation Grains Group, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Evans, D., Chief, Export and Import Permits Div., Office of Special Import Policy, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Freyseng, P., Chief, Agriculture Div., Office of General Relations, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Gauthier, J. P. C., Chairman, Anti-Dumping Tribunal
- Gillespie, Hon. Alastair W., Minister, Industry, Trade and Commerce
- Gray, Hon. Herb, Minister of Consumer and Corporate Affairs
- Hammond, R. M., General Director, Financial Services Branch, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Humphrys, R., Superintendent of Insurance
- Jarvis, W. E., Coordinator, Grains Group, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Kennett, W. A., Director, Capital Markets Division, Finance Dept.
- Lang, Hon. Otto E., Minister of Justice and Attorney General of Canada, Minister Responsible for Canadian Wheat Board
- Miner, W. M., General Director, Grain Marketing Office, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Orr, G. D., Director, Trade Practices Branch, Consumer and Corporate Affairs Dept.
- Quinlan, J. J., Deputy Director, Investigation and Research, Combines Branch, Consumer and Corporate Affairs Dept.
- Rodger, L. J., Assistant Deputy Minister, Administration, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Schwartz, C., Director, Macro-Economic Analysis Group, Industry, Trade and Commerce Dept.
- Turner, Hon. John N., Minister of Finance

For pagination see Index in alphabetical order

South Africa 217-21
 See also
 Exports
 Imports
 Individual commodities
 Trade, Import-Export, Commodity
 Chairman
 BIL C-4-10-8, 10-9, 10-10, 10-11, 10-12, 10-13, 10-14, 10-15, 10-16, 10-17, 10-18, 10-19, 10-20, 10-21, 10-22, 10-23, 10-24, 10-25, 10-26, 10-27, 10-28, 10-29, 10-30, 10-31, 10-32, 10-33, 10-34, 10-35, 10-36, 10-37, 10-38, 10-39, 10-40, 10-41, 10-42, 10-43, 10-44, 10-45, 10-46, 10-47, 10-48, 10-49, 10-50, 10-51, 10-52, 10-53, 10-54, 10-55, 10-56, 10-57, 10-58, 10-59, 10-60, 10-61, 10-62, 10-63, 10-64, 10-65, 10-66, 10-67, 10-68, 10-69, 10-70, 10-71, 10-72, 10-73, 10-74, 10-75, 10-76, 10-77, 10-78, 10-79, 10-80, 10-81, 10-82, 10-83, 10-84, 10-85, 10-86, 10-87, 10-88, 10-89, 10-90, 10-91, 10-92, 10-93, 10-94, 10-95, 10-96, 10-97, 10-98, 10-99, 10-100, 10-101, 10-102, 10-103, 10-104, 10-105, 10-106, 10-107, 10-108, 10-109, 10-110, 10-111, 10-112, 10-113, 10-114, 10-115, 10-116, 10-117, 10-118, 10-119, 10-120, 10-121, 10-122, 10-123, 10-124, 10-125, 10-126, 10-127, 10-128, 10-129, 10-130, 10-131, 10-132, 10-133, 10-134, 10-135, 10-136, 10-137, 10-138, 10-139, 10-140, 10-141, 10-142, 10-143, 10-144, 10-145, 10-146, 10-147, 10-148, 10-149, 10-150, 10-151, 10-152, 10-153, 10-154, 10-155, 10-156, 10-157, 10-158, 10-159, 10-160, 10-161, 10-162, 10-163, 10-164, 10-165, 10-166, 10-167, 10-168, 10-169, 10-170, 10-171, 10-172, 10-173, 10-174, 10-175, 10-176, 10-177, 10-178, 10-179, 10-180, 10-181, 10-182, 10-183, 10-184, 10-185, 10-186, 10-187, 10-188, 10-189, 10-190, 10-191, 10-192, 10-193, 10-194, 10-195, 10-196, 10-197, 10-198, 10-199, 10-200, 10-201, 10-202, 10-203, 10-204, 10-205, 10-206, 10-207, 10-208, 10-209, 10-210, 10-211, 10-212, 10-213, 10-214, 10-215, 10-216, 10-217, 10-218, 10-219, 10-220, 10-221, 10-222, 10-223, 10-224, 10-225, 10-226, 10-227, 10-228, 10-229, 10-230, 10-231, 10-232, 10-233, 10-234, 10-235, 10-236, 10-237, 10-238, 10-239, 10-240, 10-241, 10-242, 10-243, 10-244, 10-245, 10-246, 10-247, 10-248, 10-249, 10-250, 10-251, 10-252, 10-253, 10-254, 10-255, 10-256, 10-257, 10-258, 10-259, 10-260, 10-261, 10-262, 10-263, 10-264, 10-265, 10-266, 10-267, 10-268, 10-269, 10-270, 10-271, 10-272, 10-273, 10-274, 10-275, 10-276, 10-277, 10-278, 10-279, 10-280, 10-281, 10-282, 10-283, 10-284, 10-285, 10-286, 10-287, 10-288, 10-289, 10-290, 10-291, 10-292, 10-293, 10-294, 10-295, 10-296, 10-297, 10-298, 10-299, 10-300, 10-301, 10-302, 10-303, 10-304, 10-305, 10-306, 10-307, 10-308, 10-309, 10-310, 10-311, 10-312, 10-313, 10-314, 10-315, 10-316, 10-317, 10-318, 10-319, 10-320, 10-321, 10-322, 10-323, 10-324, 10-325, 10-326, 10-327, 10-328, 10-329, 10-330, 10-331, 10-332, 10-333, 10-334, 10-335, 10-336, 10-337, 10-338, 10-339, 10-340, 10-341, 10-342, 10-343, 10-344, 10-345, 10-346, 10-347, 10-348, 10-349, 10-350, 10-351, 10-352, 10-353, 10-354, 10-355, 10-356, 10-357, 10-358, 10-359, 10-360, 10-361, 10-362, 10-363, 10-364, 10-365, 10-366, 10-367, 10-368, 10-369, 10-370, 10-371, 10-372, 10-373, 10-374, 10-375, 10-376, 10-377, 10-378, 10-379, 10-380, 10-381, 10-382, 10-383, 10-384, 10-385, 10-386, 10-387, 10-388, 10-389, 10-390, 10-391, 10-392, 10-393, 10-394, 10-395, 10-396, 10-397, 10-398, 10-399, 10-400, 10-401, 10-402, 10-403, 10-404, 10-405, 10-406, 10-407, 10-408, 10-409, 10-410, 10-411, 10-412, 10-413, 10-414, 10-415, 10-416, 10-417, 10-418, 10-419, 10-420, 10-421, 10-422, 10-423, 10-424, 10-425, 10-426, 10-427, 10-428, 10-429, 10-430, 10-431, 10-432, 10-433, 10-434, 10-435, 10-436, 10-437, 10-438, 10-439, 10-440, 10-441, 10-442, 10-443, 10-444, 10-445, 10-446, 10-447, 10-448, 10-449, 10-450, 10-451, 10-452, 10-453, 10-454, 10-455, 10-456, 10-457, 10-458, 10-459, 10-460, 10-461, 10-462, 10-463, 10-464, 10-465, 10-466, 10-467, 10-468, 10-469, 10-470, 10-471, 10-472, 10-473, 10-474, 10-475, 10-476, 10-477, 10-478, 10-479, 10-480, 10-481, 10-482, 10-483, 10-484, 10-485, 10-486, 10-487, 10-488, 10-489, 10-490, 10-491, 10-492, 10-493, 10-494, 10-495, 10-496, 10-497, 10-498, 10-499, 10-500, 10-501, 10-502, 10-503, 10-504, 10-505, 10-506, 10-507, 10-508, 10-509, 10-510, 10-511, 10-512, 10-513, 10-514, 10-515, 10-516, 10-517, 10-518, 10-519, 10-520, 10-521, 10-522, 10-523, 10-524, 10-525, 10-526, 10-527, 10-528, 10-529, 10-530, 10-531, 10-532, 10-533, 10-534, 10-535, 10-536, 10-537, 10-538, 10-539, 10-540, 10-541, 10-542, 10-543, 10-544, 10-545, 10-546, 10-547, 10-548, 10-549, 10-550, 10-551, 10-552, 10-553, 10-554, 10-555, 10-556, 10-557, 10-558, 10-559, 10-560, 10-561, 10-562, 10-563, 10-564, 10-565, 10-566, 10-567, 10-568, 10-569, 10-570, 10-571, 10-572, 10-573, 10-574, 10-575, 10-576, 10-577, 10-578, 10-579, 10-580, 10-581, 10-582, 10-583, 10-584, 10-585, 10-586, 10-587, 10-588, 10-589, 10-590, 10-591, 10-592, 10-593, 10-594, 10-595, 10-596, 10-597, 10-598, 10-599, 10-600, 10-601, 10-602, 10-603, 10-604, 10-605, 10-606, 10-607, 10-608, 10-609, 10-610, 10-611, 10-612, 10-613, 10-614, 10-615, 10-616, 10-617, 10-618, 10-619, 10-620, 10-621, 10-622, 10-623, 10-624, 10-625, 10-626, 10-627, 10-628, 10-629, 10-630, 10-631, 10-632, 10-633, 10-634, 10-635, 10-636, 10-637, 10-638, 10-639, 10-640, 10-641, 10-642, 10-643, 10-644, 10-645, 10-646, 10-647, 10-648, 10-649, 10-650, 10-651, 10-652, 10-653, 10-654, 10-655, 10-656, 10-657, 10-658, 10-659, 10-660, 10-661, 10-662, 10-663, 10-664, 10-665, 10-666, 10-667, 10-668, 10-669, 10-670, 10-671, 10-672, 10-673, 10-674, 10-675, 10-676, 10-677, 10-678, 10-679, 10-680, 10-681, 10-682, 10-683, 10-684, 10-685, 10-686, 10-687, 10-688, 10-689, 10-690, 10-691, 10-692, 10-693, 10-694, 10-695, 10-696, 10-697, 10-698, 10-699, 10-700, 10-701, 10-702, 10-703, 10-704, 10-705, 10-706, 10-707, 10-708, 10-709, 10-710, 10-711, 10-712, 10-713, 10-714, 10-715, 10-716, 10-717, 10-718, 10-719, 10-720, 10-721, 10-722, 10-723, 10-724, 10-725, 10-726, 10-727, 10-728, 10-729, 10-730, 10-731, 10-732, 10-733, 10-734, 10-735, 10-736, 10-737, 10-738, 10-739, 10-740, 10-741, 10-742, 10-743, 10-744, 10-745, 10-746, 10-747, 10-748, 10-749, 10-750, 10-751, 10-752, 10-753, 10-754, 10-755, 10-756, 10-757, 10-758, 10-759, 10-760, 10-761, 10-762, 10-763, 10-764, 10-765, 10-766, 10-767, 10-768, 10-769, 10-770, 10-771, 10-772, 10-773, 10-774, 10-775, 10-776, 10-777, 10-778, 10-779, 10-780, 10-781, 10-782, 10-783, 10-784, 10-785, 10-786, 10-787, 10-788, 10-789, 10-790, 10-791, 10-792, 10-793, 10-794, 10-795, 10-796, 10-797, 10-798, 10-799, 10-800, 10-801, 10-802, 10-803, 10-804, 10-805, 10-806, 10-807, 10-808, 10-809, 10-810, 10-811, 10-812, 10-813, 10-814, 10-815, 10-816, 10-817, 10-818, 10-819, 10-820, 10-821, 10-822, 10-823, 10-824, 10-825, 10-826, 10-827, 10-828, 10-829, 10-830, 10-831, 10-832, 10-833, 10-834, 10-835, 10-836, 10-837, 10-838, 10-839, 10-840, 10-841, 10-842, 10-843, 10-844, 10-845, 10-846, 10-847, 10-848, 10-849, 10-850, 10-851, 10-852, 10-853, 10-854, 10-855, 10-856, 10-857, 10-858, 10-859, 10-860, 10-861, 10-862, 10-863, 10-864, 10-865, 10-866, 10-867, 10-868, 10-869, 10-870, 10-871, 10-872, 10-873, 10-874, 10-875, 10-876, 10-877, 10-878, 10-879, 10-880, 10-881, 10-882, 10-883, 10-884, 10-885, 10-886, 10-887, 10-888, 10-889, 10-890, 10-891, 10-892, 10-893, 10-894, 10-895, 10-896, 10-897, 10-898, 10-899, 10-900, 10-901, 10-902, 10-903, 10-904, 10-905, 10-906, 10-907, 10-908, 10-909, 10-910, 10-911, 10-912, 10-913, 10-914, 10-915, 10-916, 10-917, 10-918, 10-919, 10-920, 10-921, 10-922, 10-923, 10-924, 10-925, 10-926, 10-927, 10-928, 10-929, 10-930, 10-931, 10-932, 10-933, 10-934, 10-935, 10-936, 10-937, 10-938, 10-939, 10-940, 10-941, 10-942, 10-943, 10-944, 10-945, 10-946, 10-947, 10-948, 10-949, 10-950, 10-951, 10-952, 10-953, 10-954, 10-955, 10-956, 10-957, 10-958, 10-959, 10-960, 10-961, 10-962, 10-963, 10-964, 10-965, 10-966, 10-967, 10-968, 10-969, 10-970, 10-971, 10-972, 10-973, 10-974, 10-975, 10-976, 10-977, 10-978, 10-979, 10-980, 10-981, 10-982, 10-983, 10-984, 10-985, 10-986, 10-987, 10-988, 10-989, 10-990, 10-991, 10-992, 10-993, 10-994, 10-995, 10-996, 10-997, 10-998, 10-999, 10-1000, 10-1001, 10-1002, 10-1003, 10-1004, 10-1005, 10-1006, 10-1007, 10-1008, 10-1009, 10-1010, 10-1011, 10-1012, 10-1013, 10-1014, 10-1015, 10-1016, 10-1017, 10-1018, 10-1019, 10-1020, 10-1021, 10-1022, 10-1023, 10-1024, 10-1025, 10-1026, 10-1027, 10-1028, 10-1029, 10-1030, 10-1031, 10-1032, 10-1033, 10-1034, 10-1035, 10-1036, 10-1037, 10-1038, 10-1039, 10-1040, 10-1041, 10-1042, 10-1043, 10-1044, 10-1045, 10-1046, 10-1047, 10-1048, 10-1049, 10-1050, 10-1051, 10-1052, 10-1053, 10-1054, 10-1055, 10-1056, 10-1057, 10-1058, 10-1059, 10-1060, 10-1061, 10-1062, 10-1063, 10-1064, 10-1065, 10-1066, 10-1067, 10-1068, 10-1069, 10-1070, 10-1071, 10-1072, 10-1073, 10-1074, 10-1075, 10-1076, 10-1077, 10-1078, 10-1079, 10-1080, 10-1081, 10-1082, 10-1083, 10-1084, 10-1085, 10-1086, 10-1087, 10-1088, 10-1089, 10-1090, 10-1091, 10-1092, 10-1093, 10-1094, 10-1095, 10-1096, 10-1097, 10-1098, 10-1099, 10-1100, 10-1101, 10-1102, 10-1103, 10-1104, 10-1105, 10-1106, 10-1107, 10-1108, 10-1109, 10-1110, 10-1111, 10-1112, 10-1113, 10-1114, 10-1115, 10-1116, 10-1117, 10-1118, 10-1119, 10-1120, 10-1121, 10-1122, 10-1123, 10-1124, 10-1125, 10-1126, 10-1127, 10-1128, 10-1129, 10-1130, 10-1131, 10-1132, 10-1133, 10-1134, 10-1135, 10-1136, 10-1137, 10-1138, 10-1139, 10-1140, 10-1141, 10-1142, 10-1143, 10-1144, 10-1145, 10-1146, 10-1147, 10-1148, 10-1149, 10-1150, 10-1151, 10-1152, 10-1153, 10-1154, 10-1155, 10-1156, 10-1157, 10-1158, 10-1159, 10-1160, 10-1161, 10-1162, 10-1163, 10-1164, 10-1165, 10-1166, 10-1167, 10-1168, 10-1169, 10-1170, 10-1171, 10-1172, 10-1173, 10-1174, 10-1175, 10-1176, 10-1177, 10-1178, 10-1179, 10-1180, 10-1181, 10-1182, 10-1183, 10-1184, 10-1185, 10-1186, 10-1187, 10-1188, 10-1189, 10-1190, 10-1191, 10-1192, 10-1193, 10-1194, 10-1195, 10-1196, 10-1197, 10-1198, 10-1199, 10-1200, 10-1201, 10-1202, 10-1203, 10-1204, 10-1205, 10-1206, 10-1207, 10-1208, 10-1209, 10-1210, 10-1211, 10-1212, 10-1213, 10-1214, 10-1215, 10-1216, 10-1217, 10-1218, 10-1219, 10-1220, 10-1221, 10-1222, 10-1223, 10-1224, 10-1225, 10-1226, 10-1227, 10-1228, 10-1229, 10-1230, 10-1231, 10-1232, 10-1233, 10-1234, 10-1235, 10-1236, 10-1237, 10-1238, 10-1239, 10-1240, 10-1241, 10-1242, 10-1243, 10-1244, 10-1245, 10-1246, 10-1247, 10-1248, 10-1249, 10-1250, 10-1251, 10-1252, 10-1253, 10-1254, 10-1255, 10-1256, 10-1257, 10-1258, 10-1259, 10-1260, 10-1261, 10-1262, 10-1263, 10-1264, 10-1265, 10-1266, 10-1267, 10-1268, 10-1269, 10-1270, 10-1271, 10-1272, 10-1273, 10-1274, 10-1275, 10-1276, 10-1277, 10-1278, 10-1279, 10-1280, 10-1281, 10-1282, 10-1283, 10-1284, 10-1285, 10-1286, 10-1287, 10-1288, 10-1289, 10-1290, 10-1291, 10-1292, 10-1293, 10-1294, 10-1295, 10-1296, 10-1297, 10-1298, 10-1299, 10-1300, 10-1301, 10-1302, 10-1303, 10-1304, 10-1305, 10-1306, 10-1307, 10-1308, 10-1309, 10-1310, 10-1311, 10-1312, 10-1313, 10-1314, 10-1315, 10-1316, 10-1317, 10-1318, 10-1319, 10-1320, 10-1321, 10-1322, 10-1323, 10-1324, 10-1325, 10-1326, 10-1327, 10-1328, 10-1329, 10-1330, 10-1331, 10-1332, 10-1333, 10-1334, 10-1335, 10-1336, 10-1337, 10-1338, 10-1339, 10-1340, 10-1341, 10-1342, 10-1343, 10-1344, 10-1345, 10-1346, 10-1347, 10-1348, 10-1349, 10-1350, 10-1351, 10-1352, 10-1353, 10-1354, 10-1355, 10-1356, 10-1357, 10-1358, 10-1359, 10-1360, 10-1361, 10-1362, 10-1363, 10-1364, 10-1365, 10-1366, 10-1367, 10-1368, 10-1369, 10-1370, 10-1371, 10-1372, 10-1373, 10-1374, 10-1375, 10-1376, 10-1377, 10-1378, 10-1379, 10-1380, 10-1381, 10-1382, 10-1383, 10-1384, 10-1385, 10-1386, 10-1387, 10-1388, 10-1389, 10-1390, 10-1391, 10-1392, 10-1393, 10-1394, 10-1395, 10-1396, 10-1397, 10-1398, 10-1399, 10-1400, 10-1401, 10-1402, 10-1403, 10-1404, 10-1405, 10-1406, 10-1407, 10-1408, 10-1409, 10-1410,

